EDOUARD ROTT

HISTOIRE
DE LA
REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE
AUPRÈS DES
CANTONS SUISSES, DE LEURS ALLIÉS ET DE LEURS CONFÉDÉRÉS

VI

1643—1663

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DES ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

BERNE
IMPRIMERIE STÆMPFLI & Cie
1917



ABRÉVIATIONS — EXPLICATIONS

B. N.	=	Bibliothèque Nationale.
Arch. Nat.	=	Archives Nationales.
Aff. Etr.	=	Affaires Etrangères.
f. fr.	=	Manuscrit du fonds français.
P. or.	=	Cabinet des Titres. Pièces originales.
Clair[t]	=	Collection Clairambault.
Eidg. Absch.	=	Eidgenœssische Abschiede.
Frari	=	Archives d'Etat de Venise *(Santa-Maria Gloriosa de'Frari).*

Les dates extrêmes de l'ambassade de Jean De La Barde, dont on entreprend de faire le récit dans ce sixième volume, retiennent particulièrement l'attention. Elles marquent: la première, le point d'apogée du prestige helvétique aux yeux de l'étranger; la seconde, l'une des principales étapes de son déclin.

En 1648 se produit, avec la rupture des derniers liens, très relâchés d'ailleurs, rattachant à l'Empire la Confédération des XIII cantons, la reconnaissance authentique et solennelle de l'autonomie de celle-ci. En 1663, le renouvellement de l'alliance franco-suisse fournit à Louis XIV l'occasion recherchée par lui d'affirmer dans un instrument diplomatique, qui ne fût point un traité de paix, la suprématie de la France sur les Etats limitrophes de ses frontières de l'est et du nord et sa volonté de les soustraire à d'autres influences que la sienne.

Laborieuses, les négociations du représentant du roi Très-Chrétien à Soleure le furent certes. Le contraire eût été surprenant. Non pas assurément que leur résultat final pût être mis en doute. Entre l'unité de pensée et de direction réalisée par l'une des parties contractantes et la dispersion de l'effort à quoi l'autre se voyait réduite du fait de sa constitution intérieure, il n'était pas à présumer que les avantages acquis à celle-là et à celle-ci arrivassent à s'équilibrer. Mais, du côté français, il fallut compter avec l'insatiable avidité des alliés de la couronne au delà du Jura, et, du côté suisse, avec la difficulté de ménager les intérêts souvent contradictoires des diverses puissances liées par des traités au Corps helvétique.

Les prétentions du gouvernement de Paris et celles des cantons n'étaient pas inconciliables. Les Suisses exigeaient beaucoup d'argent et désiraient restreindre plutôt qu'augmenter les obligations du service de leurs troupes auxiliaires à la solde du Louvre. Le roi entendait diminuer la charge de sa dette envers les Confédérés et amener ceux-ci à l'assister dans la défense de toutes ses provinces, quelle que fût la date de leur incorporation à la monarchie.

L'entente intervenue le 24 septembre 1663 consacra l'irrémédiable défaite des négociateurs suisses. Les conférences réunies à Paris à la veille de la solennisation du traité transformèrent cette défaite en déroute. D'une bravoure légendaire sur les champs de bataille, les Confédérés n'abordaient qu'avec répugnance les discussions d'ordre diplomatique, car ils s'y révélaient à la fois naïfs, maladroits et surtout incapables de discerner la valeur relative des questions

soumises à leur examen. Au total, le monarque français obtint de ses alliés tout ce qu'il souhaitait obtenir d'eux. Ceux-ci renoncèrent à exiger de lui la promesse du rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. Ils consentirent à ce que leurs régiments fussent employés à défendre les plus récentes conquêtes de la couronne. Ils s'imaginèrent en revanche que le remboursement de leurs créances sur le trésor royal était désormais assuré; que le maintien de leurs privilèges militaires et commerciaux ne ferait pas doute et que les capitulations offertes à leurs troupes continueraient à être avantageuses à ces dernières. Ce fut leur très grande erreur. Et de fait, le traité était à peine signé, que tout aussitôt Louis XIV rechercha ostensiblement les moyens — et il les découvrit — de n'en observer que les dispositions favorables à ses intérêts et de tenir pour nulles et non avenues les clauses dont l'exécution eût contrarié l'accomplissement de ses desseins politiques.

La vénalité, les discordes intestines, l'antagonisme confessionnel toujours en éveil, telles furent les causes profondes de la déchéance helvétique vers la fin du XVII[e] siècle. Cette déchéance, dont le renouvellement de l'alliance franco-suisse apparaît comme l'un des épisodes les plus caractéristiques, s'aggrava encore au cours des années qui suivirent.

La première occupation de la Franche-Comté, celle de 1668, trouva les Suisses divisés et par suite incapables de l'unité d'action qui seule eût pu mettre en échec les ambitions françaises. La seconde et définitive, celle de 1674, les prit une fois de plus au dépourvu. Aussi lorsque, quelques années plus tard, la forteresse d'Huningue, bâtie de toutes pièces par les nouveaux maîtres de l'Alsace, commença à tenir Bâle sous son canon, fût-il permis d'admettre que le jour n'était plus très éloigné où l'emprise politique et économique de la France sur ses voisins de l'est achèverait de placer ceux-ci sous sa complète dépendance.

Ce fut, il n'est que juste de le reconnaître, aux cantons protestants, et plus particulièrement à celui de Berne, que l'Helvétie dut, en ces conjonctures critiques, de pouvoir maintenir son indépendance. Très éloignés de la frontière du Jura, dont les séparait l'épaisse barrière de la plaine et du plateau suisses, les petits Etats catholiques de la région alpestre se désintéressaient quelque peu des conséquences de la politique d'expansion pratiquée par leur puissant allié français. Leurs confédérés de l'autre croyance comprirent très vite en revanche, et cela bien avant la révocation de l'édit de Nantes, que le salut résidait pour eux dans la victoire de la coalition des puissances résolues à s'opposer aux desseins de conquête de Louis XIV. Cette victoire, ils contribuèrent à l'assurer dans la mesure de leurs forces. Les relations de plus en plus confiantes entretenues par eux avec les gouvernements de Londres et de

La Haye, les capitulations militaires conclues en leur nom avec ces derniers, l'attitude pleine de réserve qu'ils adoptèrent à l'égard du Louvre, en dépit de certaines défaillances rapidement réprimées, précisèrent chaque jour davantage leur ferme intention de renier les affinités qui les avaient portés jadis, au temps de Henri IV, à se faire les champions de la cause française contre celle de la maison d'Autriche, et d'embrasser au besoin la défense de celle-ci, devenue dans ces entrefaites l'alliée de leurs coreligionnaires de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies.

Réfléchie, toujours opportune, rarement rebutée, la politique étrangère des cantons protestants durant la deuxième moitié du XVII[e] siècle et les premières années du XVIII[e] leur valut d'appréciables succès. Elle leur permit d'assister efficacement Genève dans ses épreuves et de fournir à cette république les moyens de sauver son indépendance menacée. Elle les mit en mesure, en 1707, de détourner de Neuchâtel le péril d'une annexion déguisée à la France, car, sans l'assistance occulte de Berne, le roi de Prusse n'eût jamais réussi à faire agréer par les Trois-Etats de la principauté ses prétentions hypothétiques à l'héritage des Longueville. Elle leur donna enfin, en 1712, et cela sans que Louis XIV fût en état de s'y opposer, l'occasion de prendre une revanche éclatante de la défaite subie par leurs armes au cours de la première guerre de Villmergen.

Dès lors deux siècles se sont écoulés. L'Histoire ne recommence pas. On en tombe d'accord. Le moins qu'on puisse dire à ce sujet, c'est que la Suisse n'est plus menacée à sa frontière de l'ouest. Quant au surplus, s'il est vrai que l'union fait la force, les Confédérés du temps présent, instruits par les expériences du passé, devraient plus que jamais s'attacher à affermir entre eux celle-là, de manière à ne point perdre le bénéfice de celle-ci.

Septembre 1916.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE,

DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE.

1643—1648.



I. JACQUES LE FÈVRE DE **CAUMARTIN**

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

[Janvier 1641]—Mai 1643—Janvier 1648.

II. NICOLAS CHOART DE **CHICHERY**

Nommé ambassadeur ordinaire en Suisse.

Juin 1643.

(Mission non exécutée.)

III. NICOLAS BRETEL DE **GRÉMONVILLE**

Nommé ambassadeur ordinaire en Suisse.

Juillet 1644.

(Mission non exécutée.)

IV. JEAN THILEMANN **STELLA DE MORIMONT**

Chargé d'une mission spéciale auprès de l'évêque de Bâle.

Août 1644.

I. *Nouvelles lettres de créance:* Paris, mai 1643 (au Corps helvétique).(1)
Rappels de créance: Paris, 30 mai 1643 (du roi et de la reine-régente aux cantons protestants).(2)
Paris, 16 février 1644 (à Soleure);(3)
Paris, 3 et 31 janvier 1645 (à Zurich, à Soleure, à Lucerne);(4)
Paris, 24 janvier 1645 (à Fribourg)(5); Paris, fin de juin 1645 (à Zurich)(6);

(1) Indiquées: Eidg. Absch. V² 1283 *b*.
(2) St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 317; Aff. Etr. Suisse. XXIX. 13; Genève. V. Supt 45vo.
(3) Bibl. Nat. Coll. Clairt. CCCXCII. 3289.
(4) Bibl. Nat. Coll. Clairt. CCCXCVII. 7315, 7743.
(5) Bibl. Nat. Coll. Clairt. CCCXCVII. 7597.
(6) Aff. Etr. Suisse. XXIX. 108.

Paris, juin 1645 (à Berne)[1]; Paris, 30 juin 1645 (à Lucerne)[2]; Fontainebleau, 3 octobre 1646 (au Corps helvétique)[3]; Paris, 13 décembre 1646 (à Schwyz)[4]; Paris, 29 janvier 1647 (au Corps helvétique)[5]; Paris, 30 avril 1647 (aux cantons protestants: au Corps helvétique: à Soleure)[6]; Paris, 30 juin 1647 (à Berne)[7]; Paris, 10 septembre 1647 (au Corps helvétique)[8]; Paris, 21 novembre 1647 (au Corps helvétique)[9]; Paris, 26 novembre 1647 (à Berne)[10].

Lettres de rappel: Paris, 9 décembre 1647 (au Corps helvétique)[11].

II. *cf. Caumartin à Chavigny.* Soleure, 27 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 53 La Chesnaye-Desbois. V 634.

III. *cf. Brienne à Caumartin.* Paris. 26 juillet 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 64

IV. *Lettres de créance:* Paris, août 1644 (à l'évêque de Bâle)[12].

Préparatifs belliqueux des ministres de la maison d'Autriche. — Disgrâces espagnoles et impériales. — Rocroi. — Effet que produit au delà du Jura la nouvelle de la mort de Louis XIII. — Inquiétudes helvétiques. — Bouleversements survenus dans les Conseils du Louvre. — Défiances suisses envers Mazarin. — Les levées allemandes et italiennes. — Caumartin réussit à se maintenir à son poste. — Déception qu'en éprouvent les Confédérés.

I. Durant les derniers mois de son règne, alors que la lourde succession de Richelieu demeurait encore ouverte, Louis XIII, déjà miné par le mal qui devait l'emporter, avait assisté à l'effort suprême des ministres de la maison d'Autriche en vue de relever les affaires de celle-ci et de justifier les prétentions que les plénipotentiaires hispano-impériaux se proposaient de défendre

(1) Aff. Etr. Suisse. XXIX. 174.
(2) St-Arch. Luzern Franz. Königsbriefe.
(3) Bibl. Nat. Coll. Clair^t. CCCCVII. 5529.
(4) Bibl. Nat. f. fr. 4174 f° 275
(5) St-Arch. Basel. Thesaurus dipl. Wettsteinianus V. 79.
(6) Bibl Nat. Coll. Clair^t. CCCCIX 7111, 7115, 7119, 7127.
(7) St-Arch. Bern. Französ. Königsbriefe.
(8) Bibl. Nat. Coll. Clair^t. CCCCXII. 8555.
(9) St-Arch Bern. Französ. Königsbriefe.
(10) Bibl. Nat. Coll. Clair^t. CCCCXIII. 9343.
(11) St-Arch. Bern. Frankreichbuch M 677. — St-Arch. Luzern Frankr. Credenzbr — Bibl. Nat Coll. Clair^t. CCCCXIII. 9537
(12) Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 47.

au sein du congrès de Münster. La disgrâce éclatante subie depuis peu par Olivarès ne ralentissait en rien les préparatifs belliqueux du gouvernement de Madrid. (1) En Catalogne, en Italie, dans les Flandres, ses généraux se multipliaient et prenaient partout l'offensive, tandis qu'en Allemagne les armées de Ferdinand III, de Maximilien de Bavière et de l'électeur de Saxe tentaient de rejeter au delà du Rhin ou de la Saale celles du roi Très-Chrétien ou de la reine de Suède.

Au total, le succès n'avait pas répondu aux espérances de la cour de Vienne, puisque aussi bien la victoire de Torstenson à Leipzig (2 novembre 1642) les anéantissait pour longtemps. En revanche l'Escurial persistait dans son dessein de porter les hostilités au cœur de la Champagne et d'organiser, à leur faveur, une diversion semblable à celle qui, vers la fin du siècle précédent, avait amené Alexandre Farnèse sous les murs de Paris. De fait, dès le 12 mai, soit quarante-huit heures à peine avant le décès du monarque français, le gouverneur des Pays-Bas, Francisco de Mello, se présentait à l'improviste devant Rocroi et investissait aussitôt cette place.

Le règne de Louis XIII se terminait sur une menace espagnole en voie d'exécution. La régence d'Anne d'Autriche s'ouvrit dans une apothéose. Le lendemain du jour où Mazarin assuma les fonctions de principal ministre, le duc d'Enghien, renouvelant la manœuvre hardie qui avait permis aux Suédois de triompher de leurs adversaires à Leipzig, culbutait et détruisait cette vieille et redoutable infanterie du comte de Fontaines, naguère encore l'orgueil de la Monarchie Catholique (19 mai).

La disparition d'un souverain dont ils avaient été pendant trente-trois ans les alliés fidèles ne pouvait laisser les Suisses indifférents. Leurs regrets furent assurément sincères. (2) Il s'y mêla néanmoins un vague sentiment de soulagement. D'autant plus jaloux de maintenir leur neutralité, que l'expérience des dernières années les incitait à considérer celle-ci comme moins assurée que dans le passé, les Confédérés suivaient d'un œil attentif l'expansion, trop rapide à leur gré, de la puissance du Louvre aux frontières de l'Helvétie. (3) Or l'institution d'une régence à long terme en France n'était pas pour leur déplaire. Il semblait peu probable, en effet, qu'une femme, si énergique fût-elle — et ce n'était point le cas d'Anne d'Autriche — se proposât de faire revivre les plans de conquête laissés inachevés par Richelieu. (4) Grande fut donc la surprise aux Ligues, lorsque y parvint la nouvelle de l'éclatant

(1) *Francesco Casati agli Cantoni Cattolici.* Lucerna. 29 aprile 1643 St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. IV. Gesandte.

(2) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 30 mai 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 16; *à Zurich.* Soleure, 30 mai 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. n° 111. — *Service faict à Soleure pour le deffunct roy.* 1er juillet 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 24.

(3) Eidg. Absch. V² 1290*f* (Luzern. 7.—8 September 1643). — Frari. Senato. I Corti (Secreta). Reg. XIV (1643) f° 136.

(4) „Pare divertito in Francia affatto il disegno dell'espeditione dell'essercito in Borgogna". *Il Senato al residente a Zurigo.* 16 maggio 1643. Frari. Senato. I. Corte (Secreta). Reg. XIV (1643).

succès remporté par le fils du prince de Condé dans les plaines de Rocroi.[1] Et cette surprise devint de l'inquiétude quand il fut avéré que le vainqueur de Francisco de Mello s'apprêtait à conquérir Thionville (10 août), puis Sierck (3 septembre) et à persévérer dans une offensive dont les généraux de la maison d'Autriche avaient désormais tout à redouter.

Que les défaites répétées des armes espagnoles et impériales en Champagne, sur le Rhin, en Alsace et en Souabe fussent de nature à hâter l'achèvement des négociations de la paix générale, on en tombait d'accord en Suisse.[2] Néanmoins, si désireux qu'ils se montrassent de favoriser entre les belligérants un rapprochement que leurs magistrats eussent été fiers de mener à bien; si évident que fût leur intérêt d'éloigner d'eux un fléau dont les atteintes commençaient à se faire sentir parfois en deçà de leurs frontières, les Confédérés des deux confessions ne redoutaient rien tant que la rupture brutale de tout équilibre entre les grandes puissances qui les entouraient et, par suite, la conclusion d'un traité arraché au seul épuisement de l'une d'elles.

Si, à l'extérieur, les desseins politiques de Richelieu reprenaient vie peu à peu; si les ambitions de conquête du gouvernement de Paris, un instant assoupies, s'étalaient derechef en plein jour, à l'intérieur en revanche un véritable bouleversement s'était opéré dans la composition des Conseils de la Couronne. Victimes de rancunes trop longtemps contenues, les créatures du cardinal défunt cédaient presque partout la place à des hommes nouveaux, avides du pouvoir et des faveurs qui en découlaient. Dans une certaine mesure, Louis XIII lui-même avait préparé les voies à cet inévitable revirement en rendant à la liberté Bassompierre et en le réintégrant dans sa charge de colonel général des Suisses et Grisons, avec l'unanime approbation des Confédérés, qui n'avaient cessé de s'intéresser à sa délivrance.[3] Ce devait bien être là, au reste, l'unique bénéfice que ces derniers comptassent retirer des changements de personnes survenus à la cour de France depuis l'accession d'Anne d'Autriche à la régence. Mazarin était aux yeux des protestants le diplomate sans scrupules qui, onze ans auparavant, avait tenté d'amener le roi Très Chrétien à consentir

(1) „Cet heureux succez rabbattera l'orgueil de la faction espagnole, la quelle est si puissante dans la Suisse, qu'il est impossible d'y faire quelque chose sans des soings et peines qu'on ne cognoissoit pas autrefois". *Caumartin à Chavigny* Soleure, 30 mai 1643. Aff. Etr. Suisse XXIX, pièce 16. — *Watteville et ses capitaines à Berne.* Camp devant Lens, 22 mai 1643; *La Châtre à Caumartin* Paris, 1er septembre 1643. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 305, 523.

(2) *Caumartin à la reine-régente* Soleure, 13 juin 1643. Aff. Etr. Suisse XXIX, pièce 20.

(3) „Je vous rends graces très humbles de la communication de vos nouvelles, dans lesquelles je ne trouve rien de plus estrange que la liberté de Mr de Bassompierre, qu'on vous mande devoir estre accordée en bref. On m'avoit escrit que le roy n'avoit voulu lire sa lettre et qu'il l'avoit jetée au feu. Et je ne puis comprendre comme les créatures de feu Son Eminence ne s'y opposent, puisqu'ils sçavent bien que cet esprit ne peut estre sans intrigue ny sa langue sans brocars." *Melchior de l'Isle à Erlach Castelen.* Strasbourg, 3 janvier 1643. Stadtbibl. Bern. (Coll. Erlach n° LXVII Ambassades). — *Bassompierre aux XIII cantons.* Paris, 16 février 1644. St-Arch. Zürich. Frankr. IX, n° 144. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXVIII (November 1643—Mai 1644): p. 106 (19/29. Dezember 1643); p. 116 (23. Dezember 1643/2. Januar 1644). — Mémoires du maréchal d'Estrées (éd. Bonnefon, 1910), p. 178 sqq.

à l'annexion de Genève à la Savoie.(1) Au sentiment des catholiques, l'ancien nonce du Saint-Siège arrivait aux affaires avec la méconnaissance absolue des services rendus à la couronne par les troupes «de la nation» et l'opinion, assurément fort regrettable, que le Louvre avait plus à espérer dans l'avenir de l'assistance des auxiliaires allemands que de celle des régiments suisses incorporés dans ses armées.(2) Enfin la retraite du surintendant Bouthillier et celle de son fils Chavigny n'étaient pas sans préoccuper les autorités cantonales, dont Brienne, le nouveau secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, avait accueilli avec froideur les missives de condoléance adressées à la reine-mère au lendemain du décès du roi son époux.(3)

A dire vrai, toutefois, la disparition de deux d'entre les anciens collaborateurs de Richelieu pouvait avoir pour les Confédérés des conséquences heureuses.(4) On devait s'attendre, en effet, à ce qu'elle entraînât le rappel prochain, sinon immédiat, de Caumartin à Paris. Depuis vingt-sept mois qu'il occupait le poste diplomatique de Soleure, le successeur de Méliand, grâce à ses manières hautaines, s'était aliéné de nombreuses sympathies, tant chez les catholiques que chez les protestants. L'inflexibilité maladroite de son attitude au cours de l'incident de Mellingen provoquait des jugements sévères, à Berne comme à Zurich, à Fribourg comme à Lucerne. Néanmoins quand, après avoir présenté de nouvelles lettres de créance au Corps helvétique,(5) il pria les membres de celui-ci de tenir sur les fonts baptismaux son fils dernier né,(6) cette requête, que justifiaient quelques précédents, ne fut point repoussée.(7)

(1) „Hyer on eust icy advis de l'esloignement de M. le cardinal Mazarin, dont tous ces messrs ont receu une joye qui n'est pas médiocre, et parlent ouvertement avec grande liberté de ce dernier et dans des termes comme s'il eust esté ennemy de leur nation." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 février 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — „Je ne puis comprendre le profit que l'alliance des Suisses apporte à la France" (paroles prêtées à Mazarin). Eidg. Absch. VI A. 24 *a.* — Rott, Richelieu et l'annexion projetée de Genève (Revue historique. t. CXII, CXIII).

(2) *Le baron de Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 février 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Mazarin à Lionne.* Clermont-en-Argonne, 11 mars 1651. ap. Chéruel. Lettres de Mazarin. IV. 70. — *contra:* „El maior nervio de la infanteria de la Francia es la de Esguizaros." *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos escritas per orden de ministro de Su Magd por el secretario Remigio Rossi.* Milan, 10 y 16 agosto 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattti. Sviz. e Grigioni.

(3) *Instruction uff die hochgeachten, Edlen u. s. w. H. Johans Rudolff Willading, alt Zügherr, und H. Anthoni von Graffenriedt, beid. Venner und des Rhatts der Statt Bern, als verordnete Ehrengesandte uf die Badische Jahrrechnung.* 19. 29. Juni 1643. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *R.* p. 551 (Mai 1633, Juni 1643). — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXVII (Mai/November 1643): p. 46 (23. Mai/2. Juni 1643). — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 7 août 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 387 f° 9731. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 24 août 1643. *Ibid.* f° 10,019.

(4) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 19 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(5) Eidg. Absch. V2 1283 *c.*

(6) „Je désire vous vouer celuy que Dieu m'a donné depuis que je suis dans vos pays et, pour l'attacher davantage à vos interests, je vous prie me faire l'honneur de vouloir estre ses parrains sur les saints fonds du baptesme." *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 29 juin 1643. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — Arch. Fribourg. Manuel du Conseil, année 1643 (6 juillet).

(7) *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 29 juin 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. n° 117; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — „Je receus hier lettres de Mrs de Zurich avec un grand bassin et un vase très beaux et très bien travaillés, desquels ils faisoient présent en vostre nom à mon fils, vostre filleul." *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 17 octobre 1643. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Zürich an Luzern.* 14./24. October 1643. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — Arch. Fribourg. Manuel du Conseil, année 1643 (7 novembre).

Elle paraissait habile en somme. Aussi bien, à cette heure, en dépit d'apparences contraires, la situation de l'ambassadeur ordinaire aux Ligues se trouvait très ébranlée. Le brusque départ de Chavigny le privait d'un appui précieux auprès de la régente.(1) Par le fait, cette princesse, incapable de résister aux sollicitations qui l'assaillaient de toutes parts, venait de disposer de sa charge en faveur du Sr de **Chichery**.(2) Un siège au Conseil d'Etat l'eût dédommagé de cette disgrâce déguisée. Avisé tardivement de la machination qui s'ourdissait contre lui, Caumartin s'efforça de la rompre.(3) Il protesta de son dévouement à la personne du nouveau souverain, argua du préjudice que son rappel porterait aux négociations en cours et supplia Mazarin de lui accorder une confiance dont il saurait se montrer digne.(4) En réalité ses instances eurent raison des préventions que le Cardinal nourrissait à son égard.(5) Ses pouvoirs en tant que représentant du roi Très-Chrétien auprès des cantons furent confirmés et prolongés, et la désignation du Sr de Chichery, que son oncle, l'évêque de Beauvais entraînait d'ailleurs dans sa chute, tomba dans l'oubli.(6) L'espérance conçue en Suisse de voir attribuer le poste de Soleure à un diplomate d'abord plus facile que ne l'était le successeur de Méliand s'évanouit promptement.(7) La déception qu'en éprouvèrent les Confédérés ne laissa pas que de se manifester assez vivement. En ces temps troublés, la présence au milieu d'eux d'un ambassadeur français jouissant de leurs sympathies n'eût pas peu servi à calmer leurs inquiétudes et à dissiper les malentendus à quoi donnaient lieu, d'une part, des incidents de frontière de plus en plus fréquents et, de l'autre, des divergences d'interprétation dans le texte des traités et des capitulations qui liaient à la Couronne les divers membres du Corps helvétique.

La neutralité suisse menacée aux portes de Bâle et de Schaffhouse. — Difficultés du ravitaillement des armées belligérantes. — Vues divergentes à ce sujet au sein du Corps helvétique. — Constance. — Crainte d'un coup de main franco-suédois sur cette place. — Mort de Guébriant. — Défaite de Rantzau à Tuttlingen. — Sa

(1) „Nul employ ne me donnera satisfaction s'il n'est soubz l'honneur de vos commandemens." *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 27 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX pièce 23. — „Je ne puis plus avoir de joye en ce pays." *Du même au même* Soleure, 31 juillet 1643. *Ibid* pièce 27

(2) „nepveu de M. l'evesque de Beauvais et fils de Mme de Buzanval." *Caumartin à Chavigny* Soleure, 27 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 23.

(3) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 27 juin 1643. loc. cit.

(4) *contra: Caumartin à Chavigny.* Soleure, 7 janvier 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 81

(5) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 19 juin 1643. Bibl. Mazarine. mss. *1719* f° 56.

(6) Bibl. Nat. Doss. Bleus. CLXXXV. Choart. ~~4882~~. p. 24.

(7) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 19 juin 1643. loc. cit. — *Caumartin à Brienne* Soleure, 7 août 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 387 f° 9731.

répercussion aux Ligues. — Les cantons catholiques s'en avantagent au détriment des protestants. — Une nouvelle constellation de puissances se dessine à l'occident et au midi de l'Europe.

II. Favorisées jusque là par la fortune, les armées françaises et suédoises opérant en Souabe sous la conduite de Guébriant, d'Erlach-Castelen, d'Oysonville et de Wiederholt subissaient le contre-coup désastreux de l'épuisement financier qui paralysait à cette heure les gouvernements de Paris et de Stockholm. (1) Aux premiers jours de la régence d'Anne d'Autriche, les forces royales dans la Haute-Allemagne, après avoir rebroussé de la région de Constance vers Brisach afin d'échapper à la poursuite de celles de Werth et de Mercy, (2) campaient à proximité de Bâle, dont elles compromettaient la neutralité, incommodaient le commerce et ruinaient les ressources. (3) Entre les exigences d'un général qui ne trouvait à s'approvisionner que sur terre suisse et les plaintes des Confédérés, justifiées par des menaces de disette de plus en plus sérieuses, Caumartin demeurait fort perplexe. (4) Aussi bien l'entente était loin de s'établir au sein des Ligues quant à l'accueil à réserver aux démarches quotidiennes des munitionnaires de Guébriant. (5) Très affectés des revers qui atteignaient la maison d'Autriche, (6) les cantons forestiers et leurs adhérents paraissaient d'autant moins enclins à tolérer les achats de céréales effectués par les belligérants sur la rive gauche du Rhin, qu'en raison de la retraite des Impériaux, (7) les Français étaient seuls à en profiter désormais. (8) Dans les cités évangéliques, en revanche, à Zurich et à Schaffhouse surtout, l'opinion prévalait, très nette, que l'alliance renouvelée avec Henri IV en 1602

(1) *Tracy à Chavigny.* Bâle, 12 mars 1643. Aff. Etr. Allemagne. XVII. 56.

(2) *Oysonville à Erlach-Castelen.* Ueberlingen, 25 février et 1er mars 1643. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXX. — J. Heilmann. Die Feldzüge der Bayern in den Jahren 1643—1645 (Leipzig 1851). p. 17.

(3) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 30 mai 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1641—1648). n° 111. — *Zurich à Caumartin.* 27 mai/6 juin 1643. Bibl. Nat. CCCCC. Colbt *115.* p. 10. — *Guébriant à Bâle.* Heitersheim, 10 juin 1643. St-Arch. Basel. Politisches *P* 15. p. 100. — *Seb. Müller, Landvogt, an Luzern.* Baden, 21. Juni 1643; *Basel an Luzern.* 5./15. Juni 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648).

(4) *Die Ehrengesandten von Luzern an Luzern.* Baden, 20. July 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648). — J. J. Mezger. Die Stellung und die Geschicke des Kantons Schaffhausen wæhrend des 30gen Krieges (Jahrb. für Schw. Gesch. IX. 155).

(5) *Guébriant à Zurich.* Camp près de Bâle, 9 juin 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1641—1648). n° 113. — *Tracy à Zurich.* Schaffhouse, 4 juillet 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. n° 119. — *Jacob Leützinger, des Raths zu Glarus, Landtvogt in Thurgau, an Zürich.* Frauenfeld, 6./16. Juni 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648). — *Erzherzogin Claudia an die XIII Orte der Eidgenossenschaft.* Innsbruck, 16. Juni 1643. *Ibid.*

(6) *Uri an Luzern.* 27. Juni 1643; *Luzern an Jacob Leützinger.* 2. July 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648).

(7) *Schultheiss und Rath der Stadt Baden an Luzern.* 21. Juni 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648).

(8) *Vico al Senato.* Zurigo. 18 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 230. — *Mazarin à Tracy.* Paris, 5 février; *à Turenne.* Paris, 16 février 1644. impr. ap. Chéruel. I. 569, 586. — *Erlach à Turenne.* Brisach, 4 mai 1644. Arch. du Musée Condé à Chantilly, série O. VII. 219. — *G. Bon al Senato,* Zurigo, 12 novembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 6. — Theatrum Europaeum (Francoforti 1647). 120.

entraînait pour les Suisses l'obligation de fournir de vivres, à prix raisonnable, les corps de troupes royales logés aux frontières de l'Helvétie.[1] Le successeur de Méliand s'arrêta à un parti moyen. Il s'efforça d'assurer la subsistance des contingents engagés dans le Brisgau,[2] mais adjura au même temps Guébriant de s'abstenir avec soin de toute incursion au delà du fleuve[3] et d'apporter, à l'avenir, une certaine modération dans ses appels au concours bienveillant de certaines autorités cantonales.[4]

Peu à peu cependant les forces françaises se rapprochaient des positions qu'elles avaient dû abandonner à la veille de la mort de Louis XIII. Dans les derniers jours de juin, leur avant-garde se logeait à Stuhlingen, à quelques lieues de Schaffhouse.[5] Mais, plus leur marche s'étendait vers l'est, plus aussi les plaintes helvétiques gagnaient en vivacité et en fréquence.[6] La sécurité de Constance devenait à nouveau l'objet des préoccupations des Confédérés, que le gouvernement d'Innsbruck faisait prier de persévérer dans leur résolution de s'opposer à toute attaque contre la ville impériale à la faveur d'une brusque violation de la frontière de Thurgovie par les ennemis de la maison d'Autriche.[7] Or cette recommandation pouvait paraître superflue. Autant, sinon plus que leurs compatriotes de l'ancienne croyance, les protestants suisses se refusaient à admettre l'opportunité d'un changement de domination sur les rives du grand lac auquel continaient leurs bailliages orientaux.[8]

En apprenant, dans la dernière semaine d'octobre, que d'importantes forces franco-weimariennes, aux ordres de Guébriant et de Rantzau, établissaient leurs quartiers dans le Wurtemberg, à une journée de marche de Stein, les

(1) *Tracy à Zurich*. Schaffhouse, 1 juillet 1643 loc. cit. — Eidg. Absch. V¹ 1282*a* Bade août 1643.

(2) *Baron à Guébriant*. Schaffhouse, 24 juin 1643. Bibl. Nat. CCCC. Colbt 115 f° 17. — *Vico al Senato*. Zurigo, 24 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 232

(3) „Je receus hier des plaintes de Messrs de Zurich que deux cens chevaux de l'armee du roy que commande M. de Guébriant avoient faict des courses en leurs villages dela le Rhin, desquels ils ont esté repoussez par les armes.“ *Caumartin à Chavigny*. Soleure, 16 mai 1643. Aff. Etr. Suisse XXIX pièce 15. — *Generalwachtmeister von Mercy an die cathol. Orte* 12. Juni 1643 St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648).

(4) *Caumartin à Guébriant* Soleure, 4, 8 et 20 juin 1643 Bibl. Nat. CCCC. Colbt 115 fos 9, 13, 17; *à Zurich*. Soleure, 30 mai 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. n° 111; *à Chavigny* Soleure, 13 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 21. — *Basel an Bern* 22. und 25. Juli 1644. St-Arch. Bern Basel Buch *C* 269, 271.

(5) *Jacob Leützinger an Zürich*. Frauenfeld, 6./16. Juni 1643 St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648). — *Zürich an Bern*. 14./24. Juni 1643. St-Arch. Bern. Allg. E. B. *G* 473.

(6) *Nouvelles de Bâle*. 15 juin 1643. ap. Gazette de France 1643 p. 540, 628. — *Caumartin à Chavigny*. Soleure, 19 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 22 — Léonard Pappus. Rerum germanicarum ab anno MDCXVII ad annum MDCXLVIII gestarum epitomae (MDCLV). p. 163.

(7) *Marx-Jakob von Schœnau an Luzern* Klingnau, 7. und 26. Januar und 31. Mai 1643 St-Arch. Luzern. Dreissigjähriger Krieg (1643—1648). — *Constanz an Luzern* 4. Februar und 8. November 1643. *Ibid.* — *J. Georg von Kœnigsegg an Luzern* Constanz, 30. Mai und 20. Juni 1643. *Ibid.* — *Nouvelles de Bâle*. 26 juin 1643. ap. Gazette de France 1643. p. 583. — *Erzherzogin Claudia an die XIII Orte* Innsbruck, 15. Januar 1641 und 16. Juni 1643; St-Arch. Luzern. Grafschafft Burgund III Neutralitat (1601—1674); St-Arch. Bern. Allg. E. B. *G* 465. — Gonzenbach. Der General H. L. von Erlach. II 311.

(8) „Zurigo in particolare dichiarandosi risolutissimo per diffender e far star libera detta citta di Costanza.“ *Vico al Senato*. Zurigo, 10 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 240. — Eidg. Absch. V¹ 1279*a* (Luzern. 17.—18. Juni 1643).

Confédérés ne cherchèrent pas à dissimuler leurs inquiétudes.(1) De l'avis général, il était à craindre que l'orage ne fondît sur Constance, ou sur le Luziensteig et Coire,(2) à moins pourtant qu'il n'éclatât sur Lucerne et la Suisse primitive et que, ajournant à d'autres temps la juste punition qu'il se proposait d'infliger aux Grisons, le Louvre ne prétendît, avant toutes choses, contraindre les „Waldstætten" à renoncer à leur alliance avec l'Espagne.(3) L'obstination des Français à se maintenir dans Ueberlingen, jointe au coup de main heureux exécuté par le vicomte de Courval, commandant de cette place, sur Heiligenberg, rendait assez plausibles les soupçons des autorités cantonales.(4) Par le fait, les envahisseurs du Wurtemberg avaient un dessein contre Rottweil.(5) Cette forteresse fut emportée d'assaut par eux le 17 novembre.(6) Guébriant, blessé mortellement au cours de l'action, succomba, il est vrai, quelques jours plus tard.(7) Mais cette disgrâce n'empêcha point Rantzau de tenter presque aussitôt de se rapprocher de Constance.(8)

A cette fois, l'heure des résolutions viriles avait sonné pour les Confédérés. Le gouverneur de la cité impériale les adjurait de ne le point abandonner et de veiller sur la sécurité de ses administrés.(9) Ils en prirent l'engagement. Zurich s'apprêta à convoquer une diète générale et achemina des troupes vers Stein.(10) Si cette mesure de précaution avait pour objet de mettre les terres du „Vorort" à l'abri d'un coup de main de l'armée franco-weimarienne, elle était pour le moins inutile. Aussi bien, le 24 novembre, cette dernière essuyait à Tuttlingen, „au voisinage de la Suisse", une défaite complète.(11) Rantzau

(1) *Il Senato al residente a Zurigo.* 4 luglio 1643. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XIV (1643). — *Vico al Senato.* Zurigo, 15 ottobre e 7 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nos 234 et 238. — *Basel an Bern.* 29. November/9. Dezember 1643. St-Arch. Bern. Basel Buch *P* 101.

(2) „Grisoni passano offici col governatore di Milano per assistenze in caso che Waimaresi portassero la diversione nei Stati loro." *Il Senato al residente a Zurigo.* 3 luglio 1643. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XIV (1643).

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 25 ottobre 1643. loc. cit.

(4) *Vico al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 235. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 6 novembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 1157.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 246.

(6) *Oberst Zweyer von Evibach an Luzern.* Kaiserstuhl, 21. November 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 240. — *Le roi à Caumartin.* Paris, 1er décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390* f° 1879. — L. Pappus. op. cit. p. 179. — J. Heilmann. Die Feldzüge der Bayern u. s. w. (Leipzig, 1851). p. 61. — Mercure françois, année 1643. p. 171. — Le Laboureur. Histoire du Maréchal de Guébriant (Paris, 1657). p. 713. — V. Siri. Mercurio. t. IV. 993.

(8) Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). t. I. 2. — Gonzenbach. op. cit. II. 313

(9) *Instruction uff die Hochgeachten, Edlen u. s. w. H. Johans Rudolff Willading, alt Zügherr, und H. Anthon von Graffenriedt, beid Venner und des Rhatts der Stadt Bern, als verordnete Ehrengesandte uff die badische Jahrrechnung.* 19./29. Juni 1643. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *R.* p. 545 (Mai 1633—Juni 1643). — *Vico al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 244. — Eidg. Absch. V² 1279 *a* (Luzern, 18.—19. Juni 1643).

(10) *Vico al Senato.* Zurigo, 10 e 15 novembre 1643. loc. cit.

(11) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 28 novembre 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Mercure françois, année 1643. p. 175. — Theatrum Europaeum. V. 191. — Riezler. Geschichte Bayerns. V. 567 (Gotha, 1903). — Doeberl. Entwicklungsgeschichte Bayerns (München, 1908). I. 591. — Mémoires de Du Plessis-Besançon (éd. Horric de Beaucaire). p. 35.

prisonnier, ses régiments en déroute. Rottweil reconquis par les Bavarois, la situation changeait de face à la frontière septentrionale de l'Helvétie.(1) Au bout de quelques jours, en effet, Jean de Werth somma la garnison de Hohentwiel de se rendre à discrétion.(2) Cette démarche n'eut d'ailleurs aucun succès. Elle suffit pourtant à réveiller l'énergie du parti anti-autrichien sur les bords de la Limmat et fournit à Caumartin le prétexte d'encourager les cantons de la nouvelle croyance à ravitailler en secret la petite forteresse wurtembergeoise.(3)

Autant, à la veille du décès de Guébriant, les autorités des cités évangéliques paraissaient déterminées à refuser au collègue de celui-ci l'autorisation de se saisir de Constance, autant, au lendemain de la néfaste journée du 24 novembre, elles s'attachèrent à empêcher le chef des forces allemandes de tirer de sa victoire tout le profit qu'il en attendait. Zurich et Schaffhouse, entre autres, n'hésitèrent pas à donner refuge sur la rive gauche du Rhin aux fuyards de l'armée de Rantzau.(4) Cette résolution était imprudente. Les protestants ne tardèrent pas à la regretter.(5) Elle attira sur eux une recrudescence d'animosité de la part des catholiques, qui les accusèrent de sacrifier la sécurité des bailliages thurgoviens à l'égoïste satisfaction de leurs intérêts confessionnels et politiques.(6) Dans la région du Gothard, en effet, la nouvelle du désastre de Tuttlingen avait été accueillie avec d'autant plus d'allégresse que, à en croire les capucins «espagnolisez» de la mission de Zoug, les troupes de Rantzau, victorieuses, eussent aussitôt reçu de Paris l'ordre de se joindre à celles des cités évangéliques pour briser la résistance des «Waldstaetten» aux desseins ambitieux du roi Très-Chrétien.(7) Dès lors en revanche que le péril français s'éloignait, que Constance était sauvée, et qu'aucune armée étrangère n'occupait plus le Brisgau, les Confédérés de l'ancienne croyance s'estimaient en mesure d'affirmer hautement leurs sympathies autrichiennes,(8) de se plaindre des «injures» faites par le Louvre à leurs alliés et protégés de Rottweil et

(1) *Vico al Senato* Zurigo, 25 novembre e 9 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII nos 253, 261 — *Caumartin à Erlach-Castelen* Soleure, 12 décembre 1643 Stadtbibl. Bern Coll. Erlach. LXVIII (Ambassades). — *Récit de l'estat au quel fut trouvée la ville de Rottweil et sa prise par l'armée du roy, et ce qui m'a obligé de la rendre aux ennemys* 1644. Aff. Etr. Suisse XXIX.

(2) *Vico al Senato*. Zurigo, 12 dicembre 1643. Frari. Svizzeri XLII n° 265. — Gonzenbach. op. cit. II. 361.

(3) *Vico al Senato*. Zurigo, 12 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 265.

(4) *Brienne à Caumartin*. Paris, 5 juillet 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX — Eidg. Absch V² 1297 *d* (Luzern. 1. Dezember 1643). — E. Schneider. Geschichte der Stadt Mülhausen (1888). p. 118.

(5) *Solothurn an Luzern*. 1. Dezember 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjahr Krieg (1643—1648).

(6) *Schwytz an Luzern*. 18. November 1643. St-Arch. Luzern. Dreissigjahr. Krieg (1643—1648). — *Der Landtvogt zu Baden an Luzern*. 21. November 1643. *Ibid* — *Zürich an die IV cathol Orten* 1. 11 Januar 1644. St-Arch. Bern. Allg Eidg. Bücher *A* (1542—1676). p. 533 — *Vico al Senato* Zurigo, 27 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLII. n° 291. — *Luzern, Schwytz. Unterwalden und Zug an Zurich* Mai 1644 St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 505. — *Caumartin à Avaux et à Servien*. Soleure, 25 mai 1645 Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Eidg. Absch. V² 1297 *d* (Luzern, 1. Dezember 1643), 1303 *d* (Luzern. 30. Dezember 1643—2. Januar 1644).

(7) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 29 janvier 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 391 f° 289.

(8) *Vico al Senato*. Zurigo, 18 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 268. — Eidg. Absch V² 1300 *d* (Brunnen, 14./15. Dezember 1643).

de Porrentruy (1) et de mettre à profit la détresse momentanée des cantons protestants pour amener ceux-ci à se plier à des exigences qu'ils cherchaient à leur imposer depuis vingt ans et plus. (2)

A quelque point de vue qu'on l'envisageât, la situation que créaient aux protestants d'Helvétie les succès impériaux paraissait des plus angoissante. (3) En butte à l'opposition manifeste des « Waldstætten » et de Fribourg, comme à l'hostilité sourde des ministres de la maison d'Autriche, (4) ils n'avaient pas à faire état de l'assistance des adversaires allemands et suédois de l'empire. D'autre part, leur compatriote et coreligionnaire, Jean-Louis d'Erlach de Castelen, dont le caractère ombrageux ne supportait aucune contrainte, (5) venait de sortir de Brisach, afin de n'y point servir sous les ordres de Turenne, (6) qui cependant comptait sur lui pour relever dans le Brisgau le prestige des armes françaises compromis par la mort de Guébriant et la défaite de Rantzau. (7) Aussi bien c'était du Louvre seul qu'ils attendaient un appui effectif et des conseils désintéressés. Mais leurs illusions à cet égard se dissipèrent assez promptement. Une nouvelle constellation des puissances se dessinait à l'occident et au midi de l'Europe. Et du renversement des alliances et des ententes qui, jusque là, avaient assuré le maintien de l'équilibre politique en deça comme au delà des Alpes, les *Stati liberi* de Suisse et d'Italie devaient être les premières victimes.

Inconvénients de la multiplicité des alliances pour les divers membres du Corps helvétique. — La guerre de Castro. — Difficultés éprouvées par Venise à faire passer ses levées « ultramontaines » au travers des Alpes suisses et rhétiques. — Attitude hostile du gouvernement de Paris à l'égard des adversaires italiens du Saint-Siège. — Le baron de Coppet embauche au service de la Sérénissime

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 26 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389.* — Eidg. Absch. V² 1297 *d* (Luzern, 1. Dezember 1643).

(2) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 4 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390.* — *Zürich an Luzern.* 18/28. Dezember 1643; 31. Dezember 1643/10. Januar 1644. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(3) *Schaffhausen an Luzern.* 26. Januar/5. Februar 1644. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(4) *Zürich an Luzern.* 20. Februar/1. März 1644. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *Luzern, Schwytz, Unterwalden und Zug an Zürich.* Mai 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 505. — Eidg. Absch. V² 1300 *c* (Brunnen, 14.—15. Dezember 1643).

(5) *Erlach à Turenne.* Brisach, 4 mai 1644. Musée Condé à Chantilly. Série *O.* VII. 219. — A. Huber. Basels Anteil an den Breisacher Unruhen. 1652—1654 (Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. I. 272).

(6) „Vous sçavez quel est le mérite de M. d'Erlac, et en quelle considération sont icy ses services et son zèle pour la France." *Mazarin à Turenne.* Paris, 19 décembre 1643. ap. Chéruel. I. 511. *Le Tellier à Erlach.* Paris, 26 février 1644. ap. Van Huffel. Docts inédits concernant l'Hist. de France (Paris, 1840). p. 1. — Gonzenbach. op. cit. II. 335 sqq.

(7) *Mazarin à Erlach de Castelen.* Paris, 3 décembre 1643. Aff. Etr. Allemagne. XVII. 313.

République les débris de l'armée franco-weimarienne. — Caumartin lui rompt en visière. — Lutte entre les influences étrangeres au sein des diètes suisses. — La question des passages. — Négociations tentées par le Sénat vénitien dans la Suisse primitive. — L'ambassadeur français les contrarie. — La levée pontificale dans les cantons forestiers. — Pourparlers engagés de Zurich par le résident de la Seigneurie avec les autorités de certains Etats confédérés.

Mission de Girolamo Cavazza à Coire. — Menaces adressées d'Allemagne et d'Italie aux Ligues Grises. — Venise réussit à ouvrir pour un temps à ses troupes les routes du Splügen et de la Bernina. — Echec diplomatique de Vico dans les „Waldstaetten". — Répugnance du gouvernement de Saint-Marc à contracter de nouvelles alliances en Suisse et en Rhétie. — Succès de la médiation du roi Très-Chrétien entre le Vatican et les princes alliés du nord de la Péninsule.

III. Jusqu'à cette heure, à la vérité, les inconvénients très réels de la multiplicité des alliances étrangères en Helvétie avaient été principalement ressentis à Fribourg, à Lucerne et dans la région du Gothard. Concilier les engagements contractés par eux envers les cours de Paris et de Turin avec ceux qu'ils venaient de renouveler à l'endroit de l'Escurial était une tâche dont les Confédérés des «Waldstaetten» avaient très vite reconnu les insurmontables difficultés. A leur tour, les autorités des cités évangéliques ou, pour mieux dire, celles de Zurich et de Berne allaient se rendre compte de l'incompatibilité, à tout le moins momentanée, des traités qui les liaient à la France et à Venise. [1]

L'exclusive suprématie politique que le Louvre entendait se réserver dans les affaires d'Outre-Jura ne souffrait aucune restriction. Elle s'exerçait aussi bien à l'égard des adversaires qu'à celui des amis de la couronne Très-Chrétienne. Mieux que tout autre, le gouvernement de la Sérénissime République put s'en convaincre à ses dépens. L'échec du renouvellement de son alliance avec les Grisons n'était-il pas le résultat des intrigues françaises? Cinq ans plus tard, ses négociations avec les deux grands cantons protestants n'avaient-elles pas été traversées jusqu'à la dernière heure par le ministre de Louis XIII aux Ligues? Et cependant, en 1612 comme en 1617, la communauté des intérêts franco-vénitiens se trouvait en quelque sorte scellée grâce à la recrudescence du péril austro-espagnol. En 1643, en revanche, la situation avait changé de face. Dans le conflit qui mettait aux prises le Saint-Siège, d'une part, et certains *Stati liberi* de la Haute-Italie, de l'autre, [2] le Louvre, bien

(1) *Vico al Senato*. Zurigo, 5 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nº 262.

(2) *Lionne à Mazarin*. Parme, 21 avril, 3 et 17 mai 1643. Aff. Etr. Parme. II (1643—1659) p. 76, 100, 151. — *L'arcivescovo di Patrasso a Lucerna*. Lucerna, 20 ottobre 1641 e 16 settembre 1642; *Die IV cathol. Orte (Luzern, Schwyz, Uri, Unterwalden) an den Erzbischof zu Patras* 20 Oktober 1642. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *Traité d'alliance entre Venise, Florence et Modène pour la défense de leurs Etats et la pacification de l'Italie* 1er septembre 1642. impr. Abreu y Bertodano. Coleccion de los tratados de paz ecc. IV. 202. — *cf.* G. Demaria. La guerra di Castro e la spedizione de' presidii (Miscellanea di Storia italiana (Turin, 1898), IV. 228 sqq.). — Vittorio Siri. Mercurio. t. IV. 355 sqq.

que médiateur, inclinait en secret à favoriser celui-là au détriment de ceux-ci. (1) Si l'on en avait douté sur les rives de l'Adriatique, le résultat décevant des démarches tentées, d'ordre du Sénat, afin de procurer l'entrée d'auxiliaires français à la solde de la République eût suffi à dissiper tous malentendus. (2) Les levées organisées en Dauphiné pour le service de Saint-Marc venaient d'être brusquement interdites, à la requête du représentant du Vatican à Paris. (3) En Alsace, les choses prenaient une tournure plus fâcheuse encore. Un envoyé de la Seigneurie, Giovanni-Battista Lucca, (4) chargé de sonder les dispositions de Rosen, l'ancien lieutenant de Bernard de Saxe-Weimar, et d'offrir à ce personnage le généralat de la cavalerie en Terre-Ferme, avait été arrêté a Bollwiller et jeté en prison comme espion. (5) En Suisse aussi, un sujet du roi Très-Chrétien, Daniel de Bellujon, vassal de Berne en tant que baron de Coppet, éprouvait de sérieuses difficultés à acheminer par la voie des Ligues vers le Bergamasque les quelques milliers d'hommes qu'il s'était engagé à faire passer sans encombre dans ce dernier pays. (6)

En cette fin de l'année 1643, les Confédérés eussent pu se croire revenus au temps où les péripéties angoissantes du différend de la Valteline décuplaient l'importance politique des routes militaires des Alpes et du plateau suisses. Investi de la double mission de préparer des levées en Helvétie et en Rhétie et d'assurer leur entrée dans la Haute-Italie, le baron de Coppet s'était cependant abstenu jusque là de solliciter des autorités cantonales la permission de recruter des auxiliaires sur les terres de leur obéissance. (7) Le désastre de Tuttlingen lui avait en effet procuré, comme à souhait, l'occasion d'embaucher au service de la République les débris de l'armée franco-weimarienne réfugiés sur le sol des Ligues. (8) Ses émissaires attendaient les soldats débandés de Rantzau soit à leur arrivée en Thurgovie, soit aux portes de Genève avant qu'ils ne gagnassent le pays de Gex, et s'efforçaient de les diriger *alla sfilata* vers la Pénin-

---

(1) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 11 décembre 1643. Bibl. Mazarine. mss. *1719* f° 144vo (impr. Chéruel. op. cit. I. 493)

(2) *Gir. Giustiniano al Senato.* Parigi, 31 ottobre 1643. Frari. Francia. XCIX.

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 242.

(4) *cf.* Eidg. Absch. V¹ 1291*f.*

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 235. — *Allegato in lettera di confidente del residente Vico, scrittali da Basilea sotto li 16 dicembre 1643.* Frari. Svizzeri. XLII. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 2 gennaio 1644. Frari. Senato. Corti (Secreta). Reg. XIV f° 122 *b.*

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 31 juillet 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *386* f° 9299. — *Anbringen des Peter Ridolet, agent des Freiherrn von Coppet, um passbewilligung für den Durchmarsch eines Aufbruchs von 500 Mann zu Pferd und 4000 Mann zu Fuess durch das Gebiet der III Bünde nach dem Venetianischen.* August 1643. ap. Jecklin. op. cit. I. n° 1681. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 5 settembre 1643. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XIV f° 95 *b.* — *Vico al Senato.* Zurigo, 21 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 233.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo. 24 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 231.

(8) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 31 juillet 1643; 9 janvier 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *386* f° 9299; *391* f° 2605; *à Mazarin.* Soleure, 8 janvier 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. *Caumartin à Guébriant.* Soleure, 23 août et 11 septembre 1643. Bibl. Nat. CCCCC. Colbt. CXV. 25, 33. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 22 agosto 1643. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XIV (1643) f° 91.

sule.[1] Si discrète que fût leur intervention, il ne paraissait guère possible qu'elle échappât à la vigilance de Caumartin. Or celui-ci, que «sa conscience de catholique», à défaut d'instructions précises reçues de Paris,[2] eût engagé à desservir la cause des adversaires italiens des Barberini,[3] n'hésita pas à prendre prétexte des démarches imprudentes du *condottiere* français pour suggérer à son égard des mesures de rigueur auxquelles il lui fut malaisé, à la longue, de se soustraire.[4]

Toujours est-il, qu'au bout de peu de temps déjà, le baron de Coppet ne conservait qu'un faible espoir de mener à bien une tâche dont il n'avait pas soupçonné de prime abord l'extrême difficulté.[5] Grâce à l'hostilité déclarée de l'ambassadeur du Louvre,[6] l'accès du territoire soleurois lui fut rigoureusement interdit.[7] D'autre part, si les protestants d'Helvétie inclinaient à favoriser ses desseins, ceux des Ligues Grises les traversaient, dans l'espoir d'extorquer au gouvernement de Saint-Marc des sommes importantes pour prix de leur accession à ses désirs, voire de le contraindre à acheter, par le moyen d'une alliance formelle, le droit de disposer librement à l'avenir des routes militaires des Alpes rhétiques.[8]

Toutefois le dernier mot restait à dire dans cette question si complexe de la concession de l'usage des passages à des puissances étrangères tant par les Suisses que par les Grisons. L'échec du baron de Coppet lui était personnel en somme.[9] Le Sénat avait pris garde de demeurer à l'écart des négociations du *condottiere* français et de laisser à celui-ci le soin de remplir ses engagements sans l'assistance du résident de la Seigneurie à Zurich.[10] Il ne s'était départi

---

(1) *Vico al Senato* Zurigo, 24 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 231. — *La reine-mère à Caumartin* Paris, 10 novembre et 22 décembre 1643 Bibl. Nat. f. fr *20,318* — *Caumartin à Brienne* Soleure, 31 juillet; 4 et 12 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *386* f° 9299; *390* f° 1999. — *Mazarin à Turenne*. Paris, 19 décembre 1643 ap. Chéruel. I. 510.

(2) *Mazarin à Caumartin*. Paris, 11 décembre 1643. ap. Chéruel. I 493

(3) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 9 octobre 1643. Bibl. Nat Coll. Clairamb^t *389* f° 775 — *Brienne à Caumartin* Paris, 1er décembre 1643. Bibl Nat. Coll. Clairamb^t *390* f° 1877.

(4) *Brienne à Caumartin*. Paris, 10 novembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *389* f° 1365 — *Mazarin à Turenne*. Paris, 19 décembre 1643. ap. Chéruel. I. 509. — *Gir Giustiniano al Senato* Parigi, 22 dicembre 1643. Frari. Francia XCIX. — *Caumartin à Brienne* Soleure, 1er janvier 1644 Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *391* f° 2507 — *Mazarin à Caumartin* Paris, janvier 1644. impr. ap. Chéruel. I 559

(5) *Angelo Contarini e Giovanni Grimani al Senato* Lyon, 1 novembre 1643. Frari. Francia C

(6) *Gir. Giustiniano al Senato*. Parigi, 19 gennaio 1644. Frari Francia XCIX.

(7) *Vico al Senato*. Zurigo, 24 ottobre 1643 (1a) Frari Svizzeri. XLII. n° 231. — „Si stima n habbi anco parte il S^{or} di Caumartin, amb^{re} di Francia, che fa in quel cantone la sua ordinaria residenza, malissimo sodisfatta l'Eccellenza sua di certe parole che gli furono dette inconsideratamente e con poco rispetto da un della camerata del detto barone di Coppet a causa del passagio della leva" *Vico al Senato*. Zurigo, 24 ottobre 1643 (2a). XLII. n° 233. — *Le baron de Coppet à Vico* Soleure, 18 octobre 1643. *Ibid.*

(8) *Kapitulat des Freiherrn von Coppet um den Pass für Kriegsvolk im venetianischen Dienste*. 31. August 1643. *cf.* Jecklin. op. cit. I. n° 1684. — *Vico al Senato* Zurigo, 2, 6 e 18 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII n°s 223, 226, 230; Frari. Indice. Delib. Sen LXIII. 96vo, 97 — *Caumartin à Brienne*. Soleure, 23 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *389* f° 989 — *Il vescovo di Coira a Vico* Coira, 3 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLIII. — *contra: Fortunato Sprecher a Vico* Coira, 20 ottobre 1643 Frari. Svizzeri. XLII.

(9) *Vico al Senato*. Zurigo, 31 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 235.

(10) *Vico al Senato*. Zurigo, 11 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 227.

de cette réserve qu'à l'endroit du Louvre, auquel ses ministres avaient tenté, mais en vain, d'arracher soit un désaveu de l'attitude de Caumartin au regard des intérêts vénitiens, soit une promesse de neutralité effective au cours du conflit qui troublait le repos de la Haute-Italie. (1) Or il semblait malaisé que les atermoiements des autorités de Saint-Marc se prolongeassent au delà d'un certain terme sans danger pour le maintien du prestige de la République au sein du Corps helvétique. La nécessité d'une rapide intervention de leur part s'imposait avec d'autant moins d'hésitation que la lutte pour les passages devenait plus âpre dans la région du Gothard et que les petits cantons, en dépit des adjurations du nonce apostolique, commençaient à «vaciller» en leurs résolutions. (2)

L'échiquier politique, tant à Lucerne que dans la Suisse primitive, offrait à cette heure un aspect très particulier. Les compétitions françaises et lombardes continuaient certes à s'y donner carrière; mais celles-là s'exerçaient au profit du Vatican, tandis que celles-ci favorisaient nettement les desseins du gouvernement de Saint-Marc. Dès lors, la situation ne prêtait à aucune ambiguïté. D'un côté, le représentant de la Curie romaine, que soutenait discrètement l'ambassadeur de Louis XIV à Soleure, s'attachait à combattre l'action de la diplomatie vénitienne au sein des Ligues. (3) De l'autre, le résident de la Seigneurie sur les bords de la Limmat, appuyé par le commissaire impérial et le ministre espagnol à Lucerne, (4) s'efforçait d'amener les catholiques d'Helvétie à tolérer l'entrée sur leur terres des levées françaises, suisses et allemandes de la République. (5)

L'enjeu valait assurément que les deux partis rivaux missent tout en œuvre pour s'en assurer la possession. (6) Vainqueur, le Saint-Siège comptait, par contre-coup, réduire assez promptement à l'impuissance ses adversaires italiens désormais privés des secours transalpins indispensables au succès de leur cause. Au contraire, l'échec des négociations pontificales eût ouvert les défilés du Gothard aux auxiliaires à la solde de Venise, dissipé les objections que soulevait la présence de ces derniers en Thurgovie, facilité leur passage en Tyrol, d'où l'archiduchesse Claudia consentait à les faire diriger vers l'Etat de Terre-Ferme, et engagé peut-être le gouvernement des Trois Ligues à s'ac-

(1) *La reine-régente à Caumartin.* 29 septembre 1643 Bibl. Nat. f. fr. *20,318.* — *Brienne à Caumartin.* Paris, 1er décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390* f° 1877. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 11 décembre 1643. impr. ap. Chéruel. I. 493. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390* f° 1999: *à Mazarin.* Soleure, 8 janvier 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Jost Fleckenstein, ritter, hauptmann der päbstl. Garde, an Luzern.* Rom, 5. September 1643. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *Memorial oder Gedüchtnusszedel an Irer Bäpstl. Heilig. Eydgnöss. Gwardi Haubtman, seinen Herren und Oberen zu überschreiben* (September 1643). *Ibid.* — *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 224.

(3) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 et 18 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390* fos 1999, 2127. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, janvier 1644. impr. Chéruel. op. cit. I. 559.

(4) *Vico al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1643. Frari. Svizzeri XLII. n° 262.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 263.

(6) *Vico à Schwytz.* Zurigo, 15 e 18 novembre 1643. St-Arch. Schwytz Venedig (1643—1648).

commoder directement avec les autorités de Saint-Marc.[1] Catholiques certes, mais espagnols avant tout, les «Waldstætten» eussent sans doute suivi les conseils de Casati, s'il s'était agi de sauvegarder les intérêts exclusifs des maitres de la Lombardie.[2] Leur perplexité provint du fait que la Sérénissime République, alliée des grands cantons protestants, sollicitait d'eux, par le moyen d'une puissance tierce, des avantages qu'aucun traité ne les contraignait à lui accorder. Le nonce se résolut au reste à brusquer les choses et demanda aux Confédérés de l'ancienne croyance, ainsi qu'aux dizains du Valais,[3] une levée pour le service du Saint-Siège.[4] Agréée de prime abord à Lucerne,[5] à Sarnen, à Zoug,[6] cette requête provoqua au contraire d'assez vives objections à Altorf, à Schwytz et à Glaris.[7] Aussi bien deux ambassadeurs extraordinaires de la Seigneurie, Angelo Contarini et Giovanni Grimani, dépêchés à Paris, s'étaient arrêtés durant quelques heures dans la région du Gothard en octobre.[8] Accueillis avec froideur par les autorités de certains cantons,[9] ils avaient en revanche rencontré chez d'autres,[10] notamment à Uri, des dispositions assez encourageantes.[11] Il n'en fallut pas davantage pour que le bruit se répandit de la conclusion imminente d'un accord entre les alliés suisses de l'Escurial et la république de l'Adriatique. On s'en émut au Louvre, et Caumartin reçut l'ordre de combattre

---

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t 389 f° 871. — *Vico al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 237.

(2) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 224.

(3) *Demande d'une levée de 2000 hommes adressée à la diète du Valais, au nom du Saint-Siège, par le Rev^me Antonio de Rota, ministre et envoyé extraordinaire du pape.* Sion, 29 aout 1643 et 17/20 janvier 1644. Arch. Ant. de Riedmatten, à Sion. Memorabilia p. 70. Arch. Ville de Sion. Tiroir XC. n° 83; Arch. Canton. Valais. Abscheide. 1626—1650. A III 11. 2. p. 671. — *Demande de passage pour une levée de 1500 Suisses des petits cantons adressée de Rome et de Lucerne aux dizains du Valais.* 15 aout et 11 octobre 1643. Arch. Canton. Sion. Caisse 1e. n° 35; Arch. Ant. de Riedmatten, à Sion. Memorabilia. p. 73.

(4) *L'archevêque de Patras aux cantons catholiques.* Hohenrain, 30 aout 1643. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege; Rathsprotokoll. n° LXVII f° 361 (9. September 1643). — *Vico al Senato.* Zurigo, 11 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 229.

(5) Mittwoch den 9ten September 1643. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXVII. 361 *a.*

(6) *Luzern an den Erzbischof zu Patras.* 9. September 1643. St-Arch. Luzern. Rom. Militarwesen und Kriege. — *Der Erzbischof zu Patras an Luzern.* Luzern. 16. Oktober 1643. *Ibid.* — *Aman und Rath der Statt und Ambts Zug an Luzern.* 19. September 1643. *Ibid.* — *Vico al Senato.* Zurigo, 24 e 31 ottobre e 12 novembre 1643. *Ibid.* XLII. n°s 233, 236, 245.

(7) *Kathol. Glarus an Luzern.* 11/21. September 1643. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *Vico al Senato.* Zurigo, 24 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 231.

(8) *Francesco Erizzo, duca di Venetia, alli Cantoni di Urania, Schwytz e Unterwalden (créances pour Contarini et Grimani).* Venezia, 24 settembre 1643. St-Arch. Schwytz. Venedig. 1643—1648. VII. — *Angelo Contarini e Giovanni Grimani al Senato.* Altorf, 8 ottobre 1643. Frari. Francia. C. — Eidg. Absch. V^2 1294 *e* (Brunnen, 29. October 1643).

(9) *Angelo Contarini e Giovanni Grimani al Senato.* Lyon, 1 novembre 1643. *Ibid.* — *Il Senato al residente in Zurigo.* 20 novembre 1643. Frari. Senato. I. Corte (Secreta). Reg. XIV. 1643. f° 110 *b.*

(10) „In söllichem Fhal sollend Ehrengemelte Herren Ambassadoren durch Herren Venner Zehnder, sambt übrigen anwesenden H. Rhaten empfangen werden.“ St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXVII. p. 401 (11/21. October 1643).

(11) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 224. — *Angelo Contarini e Giovanni Grimani al Senato.* Altorf, 8 ottobre 1643. loc. cit. — *Vico al Senato.* Zurigo, 24 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 231. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t 389 f° 871. — *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 8 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini 7140 f° 47. — Frari. Indice delib. Sen. LXIII. 110vo.

sous main l'exécution de ce dessein. (1) Les craintes éveillées à ce sujet dans l'esprit de Mazarin, craintes partagées par la nonciature aux Ligues, ne semblaient point au reste absolument chimériques. A n'en pas douter, des ouvertures s'étaient produites, en la présence des envoyés vénitiens, à l'effet de procurer une entente politique entre le gouvernement de Saint-Marc et les Etats helvétiques de l'ancienne croyance. Et ces ouvertures n'avaient point été déclinées. (2) Non pas certes que le Sénat eût l'intention d'en pousser très loin l'examen, car ses préventions à l'endroit des alliances suisses et grisonnes, si ruineuses pour les finances de la Seigneurie, subsistaient en leur entier. (3) Mais son intérêt n'était-il pas de tenir les « Waldstætten » en haleine en faisant miroiter aux yeux de leurs magistrats la perspective de fréquentes levées, l'appât d'emplois lucratifs en Terre-Ferme et l'espoir d'importantes pensions ? (4)

Les hésitations de Venise, jointes à un ensemble de circonstances que sa diplomatie eût dû, semble-t-il, prévoir et prévenir, l'empêchèrent de conduire à chef ses desseins dans la Suisse centrale. (5) En premier lieu, le nonce apostolique à Lucerne continuait à se montrer pour le résident de la République à Zurich un adversaire redoutable. (6) Surpris par la soudaineté de la démarche de leur compétiteur et, plus encore peut-être par l'attitude, inattendue pour eux, des autorités uranaises, (7) l'archevêque de Patras et, après lui, l'évêque de Vintimiglia avaient tout d'abord songé à abandonner la partie et à recruter chez les Valaisans et les Grisons catholiques les auxiliaires que paraissaient vouloir leur refuser les « Waldstaetten ». (8) Ce ne devait être, à dire vrai, qu'une brève défaillance. Convaincu que la froideur dont usaient à son endroit certains magistrats des cantons forestiers avait pour origine un malentendu, (9)

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 236.

(2) *A. Contarini e G. Grimani al Senato.* Altorf, 8 ottobre 1643. loc. cit. — *Vico al Senato.* Zurigo, 24 ottobre 1643. loc. cit. — *Proposition In namen der Durchl. Herrschafft Venedig Herr Resident in Zürich an beede Orth Schwytz und Glarus. (Darin wird begehrt ein convention uff 4 oder 5 Jahr lang ein freyer ohngehinderter Pass durch unser Land, mit erbietung 1000 ducaten jährlich zu erlegen.)* 1. Dezember 1643. St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII. — *Vico a Schwytz.* Zurigo, 5 e 24 dicembre 1643. *Ibid.*

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 24 ottobre 1643. loc. cit.

(4) *Angelo Contarini e Giovanni Grimani al Senato.* Lyon, 1 novembre 1643. Frari. Francia. C. — *Vico a Schwytz.* Zurigo, 24 dicembre 1643. St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII.

(5) *Vico a Schwytz.* Zurigo, 9 gennaio 1644. St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII.

(6) „La voce sparsa d'alcune pratiche che si fanno in nome della Serma Repca di Venetia appresso questi cantoni cattolici per havere il passo et forsi anco soldatesca svizzera in pregiuditio de' Stati di Santa-Chiesa ha mosso Nro Sigre a scrivere l'annesso Breve.“ *L'arcivescovo di Patrasso alli IX cantoni cattolici.* Hohenrain, 15 settembre 1643. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *Angelo Contarini e G. Grimani al Senato.* Altorf. 8 ottobre 1643. loc. cit. — *Vico al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 258. — *Il Senato al residente in Zurigo.* 4 giugno 1644. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XV (1643). f° 33.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1643. loc. cit.

(8) *Gavotti a Barberini.* Altorf, 10 gennaio 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* f° 17. — v. p. *18.* note 3.

(9) *An Luzern: Solothurn*, 20. September: *Freiburg*, 22. September: *Appenzell*, 22. September: *Nidwald*, 23. September: *Obwald*, 20. September 1643. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — „E veramente non è dicibile il danno che da tal passo ne riceverebbe la medesima S. Sede e la nostra Santa Religione Cattolica“. *Il nuntio alli Landamano e Conso di Svittz.* Lucerna, 26 gennaio 1644 St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII.

et qu'on le soupçonnait de n'avoir demandé des troupes à ses coreligionnaires suisses que dans l'espoir de traverser les négociations de Vico,[1] le nouveau représentant d'Urbain VIII aux Ligues s'empressa de rassurer ses hôtes à cet égard en faisant procéder à l'immédiate mise sur pied de quelques enseignes à la solde du Saint-Siège[2] et en se portant de sa personne à la diète, afin d'y tenir tête aux adversaires de ce dernier.[3] D'un autre côté, non content de favoriser en Avignon les levées pontificales, alors qu'il interdisait en Dauphiné celles pour le service de Venise,[4] le roi Très-Chrétien prescrivait à son ambassadeur auprès du Corps helvétique d'offrir au ministre du Vatican l'influence dont disposaient les chefs du parti français au sein des « Waldstaetten ». Et ce fut assez pour que, à Altorf notamment, où le colonel Zweyer d'Evibach, encore qu'agent impérial, embrassait avec passion, contrairement aux avis de Casati, les intérêts de la Curie romaine,[5] les autorités prissent la résolution d'ouvrir aux « papalins » la route du Gothard, tout en ne rompant point les négociations poursuivies par elles avec le résident de la Seigneurie sur les bords de la Limmat.[6]

La situation néanmoins demeurait indécise,[7] lorsque des imprudences commises simultanément en Suisse et dans la Haute-Italie hâtèrent la réalisation des espérances de l'évêque de Vintimiglia. Les magistrats de Zurich, en effet, crurent devoir faciliter le passage en Thurgovie des recrues que le baron de Coppet acheminait vers le Bergamasque par la voie du Tyrol, tandis qu'ils le contestaient aux auxiliaires levés par le Saint-Siège.[8] Or les « Waldstaetten », co-seigneurs des bailliages orientaux, n'entendaient point que le grand canton protestant usât à lui seul dans cette région de prérogatives auxquelles eux-mêmes ne songeaient pas à renoncer. Mais ce fut surtout ensuite d'une faute lourde de sa diplomatie, que le gouvernement de Saint-Marc perdit le bénéfice du patient effort accompli par ses représentants aux Ligues en vue de procurer aux armées de la République l'accès permanent des routes militaires des Alpes suisses et rhétiques.

---

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 251.

(2) *Capitoli accordati da noi Girolamo, arcivescovo di Patrasso, nunzio apostolico nei Svizzeri, in virtù della facoltà dataci da Monsr Illmo Tes^re Generale di Santa Chiesa, et li SS^r capitano Melchior Krepsi(n)ger, del Consiglio segreto, et Sig^r capitano Bernardo Fleckenstein et Sig^r cap^o Leopoldo Feer, del Cons^o grande di Lucerna.* 21 ottobre 1643. St-Arch. Luzern. Rom Militärwesen und Kriege.

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 11 e 28 novembre e 8 dicembre 1643. loc. cit. — *Il nuntio, vescovo di Vintimiglia, alli Landamano e Consiglio di Schwytz.* Altorfo, 13 gennaio 1644. St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII. — *Il nuntio a Schwytz.* Lucerna, 2 marzo 1644. *Ibid.*

(4) *Gir. Giustiniano al Senato.* Parigi, 31 ottobre 1643. Frari. Francia. XCIX. — *Vico al Senato.* Zurigo, 10 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 242.

(5) „Ce Zweier est plus ministre d'Espagne que Casati." *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 24 décembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV. 155.

(6) *Vico al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 258.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 267.

(8) *Vico al Senato.* Zurigo, 10 novembre e 12 dicembre 1643. loc. cit. — Frari. Indice delib. Sen. LXIII. 110vo.

Renonçant à convaincre le Sénat de la nécessité d'une alliance étroite entre Venise et les cinq petits Etats catholiques de la région du Gothard, quel que dût en être le prix, Vico s'était proposé à tout le moins d'obtenir l'autorisation de pousser à fond les négociations engagées par lui avec deux d'entre eux, et cette idée avait été accueillie avec faveur sur les rives de l'Adriatique. (1) De fait, l'adhésion des cantons de Glaris et de Schwytz, de ce dernier en particulier, aux intérêts de la Seigneurie eût suffi à mettre celle-ci en possession de la presque totalité des avantages qu'hésitaient à lui concéder les « Waldstaetten », pris dans leur ensemble. (2) Maîtresses des passages conduisant de la Suisse occidentale et de l'Argovie à Saint-Gall, à Frauenfeld, en Rhétie et dans le Vorarlberg, les autorités de ces deux Etats se trouvaient en mesure d'ouvrir ou de fermer à leur guise aux levées vénitiennes la route de Lachen, sans qu'elles eussent à requérir à cet effet l'agrément de Lucerne et de Zoug. (3) Or le baron de Coppet paraissait décidé à porter son effort vers la Thurgovie, d'où ses troupes eussent facilement gagné le Tyrol et les provinces de Terre-Ferme. (4) Mais les prétentions schwytzoises et glaronnaises étaient excessives. (5) Vico parvint néanmoins à les satisfaire en dépit de l'opposition des ecclésiastiques de cette région. (6) Toutefois ce succès ne devait être qu'éphémère. Diviser les Etats catholiques de l'Helvétie était sans contredit pour Venise le plus sûr moyen de les aliéner, l'un après l'autre, à sa cause. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, de vives protestations s'élevèrent tant à Lucerne qu'à Altorf, à Stans, à Sarnen et à Zoug contre une innovation qui ne tendait à rien moins qu'à provoquer une scission politique parmi les membres de la Ligue Borromée. (7) Devant la réprobation soulevée par leur attitude, Schwytz et Glaris renoncèrent à pousser les choses à l'extrême et se rapprochèrent de leurs confédérés de l'ancienne croyance. (8) C'en était fait dès lors des projets caressés de longue date par le résident de la Seigneurie sur les bords de la Limmat. (9) Cependant celui-ci tenta une dernière démarche auprès de

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nº 224. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 18 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390* fº 2127. — *Cavazza al Senato.* Coira, 20 marzo e 12 aprile 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 31. 32, 35. — *Al segretario a Zurigo:* „Immediate vada ne Sviz et a Glarona per la conclusione del passo." Frari. Indice delib. Sen. CLXIII. 123.

(2) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 29 janvier 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *391* fº 2897. — *Cavazza al Senato.* Coira, 20 marzo 1644. loc. cit.

(3) *Il Senato al residente a Zurigo.* 5 settembre 1643. Frari. Senato. I. Corte (Secreta). Reg. XIV (1643). fº 97. — *Vico al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nº 263.

(4) *Vico al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nº 237.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1643 Frari. Svizzeri. XLII. nº 241. — Indice delib. Sen. CLXIII. 139vo.

(6) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre: 23 novembre 1643: 16 gennaio e 8 febbraio 1644. Frari Svizzeri. XLII. nos 226. 249, 283, 296. — *Vico a Lucerna.* Zurigo, 9 gennaio 1644. St-Arch. Luzern. Venedig.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1644. loc. cit. — *Zürich an die evangel. Orte.* 6./16. Januar 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher. Neutralität Geschäft *A* 531.

(8) *Vico al Senato.* Zurigo, 14 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLII. nº 282. — *Il nuntio a Schwytz.* Lucerna, 11 marzo 1644. St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII.

(9) *Vico a Lucerna.* Zurigo, 9 gennaio 1644. St-Arch. Luzern. Venedig.

Caumartin. Il pria l'ambassadeur de France de l'aider à triompher de la résistance des petits Etats de la Suisse primitive au passage dans les bailliages orientaux des auxiliaires recrutés par le baron de Coppet.[1] Ce devait être en vain.[2] Comme unique réponse, le successeur de Méliand prétendit exiger du « Vorort » l'immédiate arrestation de tous officiers et soldats de nationalité française qui pénétreraient sur le sol des Ligues afin de s'y enrôler au service d'une puissance étrangère.[3] Il alla même plus loin, car ce fut à sa suggestion que le gouverneur de Hohentwiel défit et dispersa les quelques centaines d'hommes qui, las des obstacles mis à leur marche en Thurgovie, s'étaient hasardés à franchir le Rhin.[4]

IV. Au sentiment des hommes d'Etat de Saint-Marc, il devenait de jour en jour plus indispensable que les agents de la Sérénissime République dans le pays situé entre le Rhin et les Alpes parvinssent, grâce à d'habiles et persévérantes négociations, à y pratiquer une brèche ou, pour mieux dire, un « couloir » par où les auxiliaires allemands, suisses et français acheminés vers la Péninsule pourraient gagner sans encombre Bergame et Brescia. Attaquée au Nord-Ouest par Vico, cette « galerie » l'était, dans ce même instant, au Sud-Est par un autre envoyé vénitien, Girolamo Cavazza, jadis résident à Zurich.[5] Arrivé à Coire dans les premiers jours de janvier 1644, ce diplomate y avait aussitôt pris contact avec les magistrats des Trois Ligues.[6] L'objet de sa mission semblait certes très avouable. Il consistait à procurer à la Seigneurie l'usage permanent ou momentané des défilés des Alpes rhétiques pour ses levées « ultramontaines ».[7] On paraissait d'autant plus résolu, sur les rives de l'Adriatique, à ne pas accepter l'échec d'octobre, qu'entre-temps deux interventions étrangères venaient de se produire au sein des communes grisonnes. La première, émanée de l'Electeur de Bavière, n'était, il est vrai, à autre fin que de rendre celles-ci tributaires de ce prince, qui cherchait à s'assurer le monopole de la vente du sel dans les hautes vallées du Rhin et

---

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1644. Frari Svizzeri, XLII, n° 283

(2) *La reine régente à Caumartin.* Paris, 5 janvier 1644. Bibl Nat f. fr *20,318*.

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1643; 23 gennaio e 4 febbraio 1644. Frari. Svizzeri, XLII, nos 260, 289, 291. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 11 décembre 1643 ap. Chéruel, I 493

(4) *Vico al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1643. Frari Svizzeri, XLII, n° 264. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 mars 1644. Bibl. Nat. Coll Clairamb[t] 392 f° 553. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 5 avril 1644. Aff. Etr. Suisse XXIX.

(5) „Havemo destinato in Grisoni e Svizzeri per le presenti congiunture il circospetto et fidelissimo segretario Girolamo Cavazza" *Il Senato al residente a Zurigo* 18 dicembre 1643. Frari. Senato, I. Corti (Secreta). Reg. XIV (1643) f° 117 *b* — *Al segretario a Zurigo:* „Destinato ai Grisoni il Cavazza per ottenere il passo." Indice delib. Sen. CLXIII, 117vo.

(6) *Francesco Erizzo, duca di Venetia, alli SSri delle Tre Leghe*, 18 dicembre 1643. St-Arch Chur. Urkunden, n° 253. — *Cavazza al Senato.* Coira, 8 gennaio 1644. Frari. Svizzeri XLIII n° 2. — *Die Haupter und Rahtsgesandten gem III Pundten zue Chur an volkhommen Beytag versambt* 16/26. Februar 1644. St-Arch. Chur. Handschriftssammlung — *cf.* Jecklin op. cit. I, n° *1686*.

(7) *Alfonso Casati a Remigio Rossi, segretario di Stato, a Milano.* Coira, 23 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Frari. Indice delib. Sen CLXIII 95vo.

de l'Inn.(1) La seconde, celle du Saint-Siège, semblait en revanche infiniment redoutable. Aussi bien faisait-on savoir de Rome aux autorités de Coire que l'imminente conclusion de la paix en Italie entachait de suspicion l'insistance du Sénat vénitien à requérir l'ouverture à ses troupes de la route du Splügen et, qu'au demeurant, le moindre appui prêté par les Grisons à la cause de Saint-Marc entraînerait l'occupation de la Valteline par une armée pontificale.(2) Il importait donc au plus haut point que ces tentatives d'intimidation fussent déjouées.(3) Ce fut à quoi s'attacha tout d'abord Cavazza. Sa situation était meilleure en somme que celle de Vico, son collègue dans la Suisse catholique. D'opportunes distributions de deniers opérées trois mois auparavant parmi les communes prédisposaient celles-ci à accueillir avec faveur la requête des autorités de la Sérénissime République.(4) De plus, si aucune opposition n'était à redouter de la part des pensionnaires de la maison d'Autriche,(5) l'évêque de Coire, gagné aux intérêts de Venise par le moyen de l'un de ses neveux, s'offrait à procurer au représentant du Sénat l'appui des catholiques de la région d'Ilanz.(6) Guler en personne, si inconstant en ses résolutions, lui paraissait acquis.(7) Enfin et surtout le secrétaire-interprète Tschudi et les chefs de la «faction» française, auxquels Caumartin n'avait point encore fait parvenir ses instructions,(8) encourageaient Cavazza à poursuivre des démarches qui, selon eux, ne pouvaient qu'affaiblir le crédit de l'Espagne au sein des Trois Ligues.(9)

Conduites avec vigueur et décision, les négociations de l'envoyé vénitien aboutirent très promptement au résultat que celui-ci en attendait.(10) Dès les premiers jours de février, une imposante majorité s'affirmait à la diète de

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 11 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 227.

(2) „Papalini però non lasciano a tutta posta di persuader molti che la pace si fara presto in Italia, e, se Grisoni daran passo a Vostra Serenità, il papa invaderà certo la Valtellina, con altre rissolutioni ancora." *Vico al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 257.

(3) „So vil des Freyherren Copet durch unsere Landtahnzug betrifft, weilen solcher unser catholischen Religion zu wieder angesehen zu sein verlauten wellen, habent wür selbigen ainmahl verhindert..." *Landtrichter und Deputierte der Catholischen in Pündten an Luzern.* Chur, 22. October 1643. St-Arch. Luzern. Drey Bünde. IX (1629—1611).

(4) *Cavazza al Senato.* Coira, 20 marzo 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 29.

(5) *G. Cavazza al Senato.* Coira, 8 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 3. — *Gavotti a Barberini.* Coira, 23 febbraio 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* f° 31.

(6) *Cavazza al Senato.* Coira, 8 e 12 gennaio, 28 febbraio e 12 marzo 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 3, 4, 24. — *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 22 gennaio 1641. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* f° 9. — „Come scrissi a V. Emza, dubito il vescovo di Coira sia inclinato a Venetiani." *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 1 marzo 1644. *Ibid.* f° 19. — *Al segretario Cavazza:* „Condotta del nipote del vescovo di Coira; gli facci pervenire la patente." Frari. Indice delib. Sen. CLXV. 33vo. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XV f° 4.

(7) *Cavazza al Senato.* Coira, 8 gennaio 1644. loc. cit.

(8) Frari. Indice delib. Sen. CLXIII. 103

(9) *G. Cavazza al Senato.* Coira, 8 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 2 et 6. — *Vico al Senato.* Zurigo, 11 giugno 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. — Frari. Indice delib. Sen. LXIII. 19. — Grundriss der Geschichte gmeiner Drey Bündten Lande (1771). II. 212.

(10) *Cavazza al Senato.* Coira, 19 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 5. — *Propositione fatta in Coira alli capi e consiglieri delle Leghe de' Sigri Grigioni per parte della Sera Repca.* 13 gennaio 1644. *Ibid.*

Coire pour concéder, durant une année au moins,[1] et cela à certaines conditions et sous la réserve du versement d'une somme de dix-huit mille florins par la Seigneurie, la jouissance des passages rhétiens à cette dernière.[2] Par malheur, cette victoire diplomatique, à laquelle avait applaudi le gouverneur de Milan, devait être sans lendemain.[3] A l'heure même où Cavazza triomphait sur les bords de la Plessur, Vico essuyait un échec complet dans les cantons forestiers, ainsi qu'en Thurgovie.[4] Et cependant les amis que comptait encore Venise dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn paraissaient plutôt enclins à se réjouir qu'à s'attrister de l'insuccès partiel de ses négociations en Suisse. Au cours des réunions préparatoires tenues par les délégués des communes, le très vif désir s'était manifesté de proposer à la Sérénissime République l'alliance des Trois Ligues.[5] Après la brusque et irréparable rupture des liens qui les attachaient à la France et les désillusions que leur procurait l'amitié lombarde, il semblait compréhensible en somme que les Grisons se préoccupassent de réparer l'erreur politique commise par leurs pères en 1612, lorsque ceux-ci, à la suggestion de Paschal, avaient cru devoir dénoncer le traité de Davos, sans même attendre qu'il fût expiré. Une entente durable avec la république de l'Adriatique n'eût présenté pour eux que des avantages. Leur indépendance à l'égard des puissances qui les entouraient s'en serait trouvée fortifiée et l'exercice de leurs droits de souveraineté sur la Valteline facilité. En compensation Venise, pour peu qu'elle adoptât ces vues, acquérait la certitude de recruter sans peine dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn huit ou dix mille auxiliaires à la première alerte, ce qui lui eût permis de renoncer aux levées, plus lointaines, que ses agents organisaient à grands frais

(1) *Die Haupter und Rahtsgesandten gem III Pündten zue Chur an volkhommen Beytag versambt* 16. 26. Februar 1644. St-Arch. Chur. Handschriftsammlung.

(2) *Cavazza al Senato* Coira, 26 gennaio e 19 febbraio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 17 e 26. *Punti che mi sono stati proposti (a Vico) dalli Sigri deputati dalla dieta generale de communi de' Sigri Grigioni, ridotta in Coira a 28 gennaio 1644 sopra il trattato di concessione di passo alla Serma Republica* (gennaio 1644). Frari. Svizzeri. XLIII. n° 9. *Caumartin à Brienne* Soleure, 12 février 1644 Bibl. Nat. Coll. Clairambt 392 — „Alsz wir in diser unserer Versamblung (öwer, der ehr Rhaeten und Gmeinden, mehren aufgenommen und darbey befunden daz der vom Herren Resident Cavazza, in namen der hochlobl. Herrschafft Venedig begerte Pasz ... ist eingewilliget und zue geben ..." *Die Haupter und Rahtsgesandten gem. III Pündten zue Chur an volkhommen Beytag versambt.* 16. 26. Februar 1644 loc. cit. (Des extraits des recès des diètes grisonnes nous ont été obligeamment communiqués par M. Jecklin, archiviste de la ville de Coire.)

(3) *Cavazza al Senato.* Coira, 19 febbraio 1643 Frari Svizzeri. XLIII. n° 17 *Capitolatione accordata da Sigri Grigioni per la concessione di passo alla Serma Republica, et ratificata hoggi, 19 febbraio 1644 con la pluralità de' voti delli communità nella dieta generale ridotta in Coira. Ibid*

(4) *Cavazza al Senato* Coira, 29 gennaio e 28 febbraio 1644 Frari. Svizzeri. XLIII nos 11 et 24. — „Haveranno V. SSrie Illme inteso che il Sigr Cavazza, hora presente in Grisoni, habbia prontamente ottenuto il passo libero alla Serma Republica per un anno." *Domenico Vico a Schwytz* Zurigo, 5 marzo 1644. St-Arch. Schwytz. Venedig (1613—1648) VII.

(5) *Cavazza al Senato.* Coira, 29 gennaio, 20 marzo 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 9, 29. „Habent wir zugleich in den Meinungen der Gmeinden gesechen daz dieselbigen guet und ratsamb befindent daz mit hochgedachter Herrschafft Venedig ein pündtnus tractiert und beschlossen werde zue Conservation, Nutz und frommen beiderseits freyen stenden." *Die Haupter und Rahtsgesandten gem III Pündten zue Chur an volkhommen Beytag versambt* 16. 26. Februar 1644. loc. cit.

tant en Souabe qu'à la frontière du Jura.[1] Cavazza s'était empressé de transmettre ces ouvertures à son gouvernement.[2] Il en reçut l'ordre de ne point se découvrir, puis, bientôt après, celui d'en favoriser avec prudence la réalisation.[3]

L'expérience décisive faite par le Sénat en Helvétie, où sa répugnance à étendre aux cantons catholiques l'alliance qui le liait à deux d'entre les cantons protestants avait déterminé l'avortement prématuré des négociations de ses agents, portait ses fruits en Rhétie. Mais si, trois mois auparavant, l'exécution de ce dessein ne se fût vraisemblablement heurtée à aucun obstacle sérieux, il n'en était déjà plus ainsi au printemps de 1644. A cette date, en effet, il avait été prescrit à Caumartin de s'opposer sous main à la conclusion d'une alliance vénéto-grisonne.[4] Averti par lui, Salis-Marschlins, l'un des partisans les plus déterminés de cette dernière, commençait à embrasser l'opinion contraire.[5] De leur côté, les représentants de l'Empire et de l'Espagne aux Ligues, si favorables, à l'exception de Zweyer, aux efforts des agents de la République en vue d'ouvrir à celle-ci les routes alpestres, montraient beaucoup moins d'empressement à seconder leur désir de procurer un rapprochement durable entre les Suisses et les Grisons, d'une part, et les maîtres de l'Etat de Terre-Ferme, de l'autre.[6] Pour ces diverses raisons, la mission tardivement confiée à Cavazza paraissait vouée à un insuccès certain.[7] En fait, les négociations entamées par l'envoyé du Sénat ne furent pas poussées plus avant.[8] Mais ce résultat négatif des démarches tentées en Rhétie par l'ancien résident à Zurich n'éveilla que de faibles regrets sur les rives de l'Adriatique, où les partisans d'une politique d'expansion vers l'Orient tenaient en échec ceux d'une action énergique dans la région des Alpes. Malgré les protestations du nonce, le baron de Coppet réussissait au reste à faire passer de nuit à Bade et dans les «bailliages libres» les recrues destinées à renforcer les armées de la

(1) *Cavazza al Senato.* Coira, 29 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nº 11.

(2) *Cavazza al Senato.* Coira, 28 febbraio 1644 Frari. Svizzeri. XLIII. nº 22.

(3) *Project wegen dess Pass gegen der Hochlöblichen Herrschafft Venedig, jedoch auff ratification der ersamen Gemeinden.* 1644. Statthalterei Archiv Innsbruck. Leopoldina. nº 6. Litt *F* V fº 153. — *Cavazza al Senato.* Coira. 8 febbraio 1644. Frari Svizzeri XLIII. nº 15. — *Il Senato a Cavazza.* 5 e 12 marzo e 2 aprile 1644. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XV (1644) fᵒˢ 3, 4. — *cf.* Jecklin. op. cit. I. nº 1686. — Sprecher v. Bernegg. II. 393 sqq.

(4) *Brienne à Caumartin.* Paris, 22 mars et 5 avril 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX: Bibl. Nat. Coll. Clairambᵗ *392* fº 3755.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nº 257.

(6) *H. von Travers an Erzherzogin Claudia.* Ortenstein, 6. Februar 1644. Statthalterei Archiv Innsbruck. Leopoldina. nº 6. Lit. *F* V fº 153. — *Der Kaiser an Erzherzogin Claudia.* Wien, 16 März 1644. *Ibid.* — *Farnese a Barberini.* Lucerna, 20 febbraio 1643 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIII. — *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 15 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* fº 51.

(7) *Gavotti a Barberini.* Lucerna. 8 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* fº 44. — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 391.

(8) „Aldieweilen disze Versamblung der Herren Houptern sambt etwelcher Räthen Gmeiner Drey Pündten fürnemlich angesechen gewesen zue Aufnemung der Mehren über beschechens auszchreiben desz venedischen Pündtnusz gescheffts wegen, dieweilen aber viler ersammen Gmeinden Mehren hierüber nit eingelanget seindt, ist deswegen solches verbliben und fernere Verrichtung über selbiges nit erfolgt." *Die Haüpter und Ratsgesanten gem. III Pünten zue Chur beytäglichen versambt.* 10./20. Martii 1644. Stadt Arch Chur. Copie.

République.(1) Quand, de surcroît, la nouvelle se répandit dans le nord de la Péninsule du succès de la médiation qu'assumait le roi Très-Chrétien entre le Saint-Siège et ses adversaires,(2) on se félicita à Venise de n'avoir pas donné suite à un projet qui, pour séduisant qu'il fût, eût, au moment de son exécution et plus tard encore, imposé au gouvernement de la Seigneurie de très durs sacrifices financiers.(3)

Venise et les Cantons protestants. — Griefs du Louvre à l'égard de ceux-ci. — Les ducs de Vendôme et de Bouillon trouvent un refuge momentané aux Ligues. — Inquiétudes à Genève. — Elles sont partagées par les autorités des cités évangéliques. — Connexité évidente des intérêts de la France et de ceux de ses alliés de la nouvelle croyance en Suisse. — Succès des armes impériales en Souabe. — Erlach-Castelen et la défense de Brisach. — Hohentwiel. — Importance que l'on attache à Paris à la conservation de cette place. — Négociations secrètes entre son gouverneur et les Austro-Bavarois. — Leur but. — Elles échouent. — On appréhende à Berne, à Zurich, à Schaffhouse l'approche des forces de l'Electeur Maximilien de la ligne du Rhin. — Détente de la situation — Victoire française de Fribourg. — Ses conséquences en Helvétie.

V. Le rétablissement de la paix dans la Haute-Italie soulageait d'une partie de leurs inquiétudes les magistrats des cantons protestants. Alliés à la fois de la France et de Venise, ils envisageaient avec une appréhension non dissimulée l'éventualité d'une rupture entre ces deux puissances, rupture qui les eût placés dans une situation tout aussi délicate que l'était celle de leurs confédérés catholiques à l'égard des gouvernements de Paris, de Madrid et de Turin. A la vérité, leurs sympathies allaient assez ouvertement à la cause de la Sérénissime République.(4) En s'érigeant en protecteur de la «maison Barberine», le roi Très-Chrétien ou, pour mieux dire, la régente sa mère s'était diminué à leurs yeux.(5) Ils l'accusaient de trahir les intérêts des *Stati liberi* et d'assister avec indifférence aux préparatifs de «l'extermination» des adeptes des nouvelles doctrines tant en Suisse, qu'en Allemagne et dans les Provinces-Unies.(6)

(1) *Vico al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1643 Frari. Svizzeri. XLII. n° 260. — *Il nunzio alli cantoni cattolici.* Lucerna, 2 marzo 1644. — *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 2 marzo 1644 Arch. Vaticano. Lat Barberini 7140 f° 25. — *G. Bon al cantone di Berna.* Zurigo, 8 maggio, 26 luglio 1645, 5 gennaio 1646 St-Arch. Bern. Venedigbuch *A* 669, 671, 673.

(2) *Brienne à Caumartin.* Paris, 19 avril 1644. Aff. Etr. Suisse XXIX — *Instruction au Sr de Grémonville s'en allant de la part du roy trouver M. le duc de Parme.* 15 juillet 1644 Aff. Etr. Parme II (1643—1659). p. 185.

(3) *H. von Travers an Erzherzogin Claudia.* Ortenstein, 9. Mai 1644 Statthalterei Archiv Innsbruck. Leopoldina. n° 6. Litt *F* V f° 153 — Eidg. Absch. V¹ 1324 *h* Baden, 4—19 Juli 1644).

(4) *Bern an Vico* 26. April/6. Mai 1644. St-Arch Bern. Venedigbuch *A* 665.

(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 8 janvier 1644 Aff. Etr. Suisse. XXIX pièce 31

(6) *Vico al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 262.

De son côté, le Louvre nourrissait à l'endroit des cités évangéliques de sérieux griefs. Il leur savait gré certes de s'être résolues, ensuite des instances de Caumartin, à accorder l'hospitalité sur leurs terres aux soldats débandés de l'armée de Rantzau. En revanche il ne leur pardonnait pas d'avoir facilité l'entrée de ceux-ci au service de la Seigneurie. (1) Il les soupçonnait de plus d'entretenir avec les huguenots d'inquiétantes intelligences et venait de donner l'ordre à son ministre à Soleure de surveiller discrètement ces dernières. (2) Ce fut dans ces entrefaites que la régente prit la détermination de s'assurer de la personne du duc de Beaufort. (3) Cette arrestation laissa tout d'abord indifférents les Confédérés de la nouvelle croyance. Elle devait cependant avoir pour eux, comme pour leurs alliés catholiques au reste, des conséquences assez imprévues. Le père du prisonnier d'Anne d'Autriche, César, duc de Vendôme avait aussitôt quitté la cour et, décidé à passer à l'étranger, s'était dirigé vers Genève. (4) Cette ville semblait donc sur le point de devenir, à l'exemple de Bruxelles au temps de Marie de Médicis, un foyer d'intrigues contre le gouvernement de Paris, et cela d'autant plus que le duc de Bouillon, frère du maréchal de Turenne, ne devait pas tarder à se réfugier dans son voisinage. (5)

Depuis que, grâce à l'affermissement de la domination française dans le Sundgau, Mulhouse, après avoir couru de réels dangers, (6) se trouvait à peu près à l'abri des convoitises de la maison d'Autriche, (7) c'était vers le bassin du Léman que se portaient plus particulièrement les préoccupations des magistrats des cantons protestants. La sollicitude témoignée par les Zuricois et les Bernois à l'égard de leurs coreligionnaires de la cité de Calvin s'exerçait d'ailleurs à bon escient. L'anxiété régnait au sein des Conseils de la petite république. Aussi bien leurs relations avec les autorités de Chambéry et de Turin ne tendaient pas à s'améliorer, (8) sans qu'ils eussent en compensation à constater

(1) *Zürich an die IV cathol. Orten.* 1./11. Januar 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A* (1542—1676). p. 533.

(2) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 871. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 17 novembre 1643. *Ibid.* f° 1415. — *Vico al Senato.* Zurigo, 5 dicembre 1643. loc. cit.

(3) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 18 septembre 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Mémoires de Goulas (éd. Constant). t. II. 9.

(4) *Brienne à Caumartin.* Paris, 22 mars 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *392* f° 3755. — *Battista Nani al Senato.* Lyon, 22 aprile 1644. Frari. Francia. CI A. — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 288 sqq.

(5) *Brienne à Caumartin.* Paris, 15 avril 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 48. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 30 avril 1648. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 53.

(6) *Mülhausen an Bern.* 2./12. Januar; *Zürich an Bern.* 17./27. Mai 1644; *Zürich, Bern, Glarus, Basel, Schaffhausen und Appenzell ausser Rhoden an Caumartin.* 17./27. Mai 1644. St-Arch. Bern. Mülhausen Buch *G* p. 1033, 1043. 1057.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 19 giugno 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 47. — *Zürich an Bern.* 23. Mai/2. Juni; *Caumartin à Zurich.* Soleure, 29 mai 1644. St-Arch, Bern. Mülhausen Buch *G* p. 1073, 1075.

(8) *Genève aux cantons protestants.* 18/28 janvier 1644. St-Arch. Bern. Evangel. Abschiede *F* (1633—1654). p. 443. — *Die Vier Evangel. Cantonen an die Verwittw. Herzogin in Savoy.* 1./11. Februar 1644. *Ibid.* 449. — *Berne à Genève.* 22 janvier/1er février 1644; *Zurich à Genève.* 1er/11 février 1644. Arch. Genève. Portef. histor. *3136*; *3137*. — *Genève à Berne.* 31 juillet/10 août 1644. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 179.

un changement notable dans les dispositions du roi Très-Chrétien envers eux. Aux premiers jours de février, à la vérité, un envoyé de Genève s'était rendu à la cour de Louis XIII, dans l'espoir d'être admis à exposer à ce prince l'énergique protestation des Syndics et Conseils contre la procédure arbitraire suivie par le Parlement de Dijon dans l'affaire Du Piau, dont les péripéties imprévues correspondaient très exactement à l'état si variable des rapports entre les deux gouvernements. (1) Or, souffrant déjà du mal qui devait l'emporter au bout de quelques semaines, le monarque français n'avait pu lui accorder audience. (2) Mazarin certes et, plus tard, la reine-mère s'étaient efforcés de le rassurer quant aux sentiments nourris par le jeune roi à l'endroit d'anciens et fidèles clients de sa couronne, (3) que recommandaient au reste avec chaleur à sa bienveillance les magistrats des cités évangéliques et ceux des Provinces-Unies. (4) Mais, depuis le rapprochement survenu entre le Saint-Siège et le Louvre, il était à craindre que celui-là ne ralliât celui-ci à l'inflexibilité de sa politique confessionnelle. Déjà, en fait, l'inclusion de Genève dans le Corps helvétique, un instant agréée, semble-t-il, puis dès lors combattue avec passion par les «Waldstætten», à la suggestion d'Urbain VIII, (5) perdait peu à peu les sympathies de la cour de Paris, où les mesures de rigueur édictées à Turin contre les populations protestantes des vallées vaudoises du Piémont rencontraient sinon des encouragements, du moins à cette heure encore une discrète approbation. (6)

(1) *Instructions à Noble Jacques Godefroy, Seigr Conser et ancien syndic, député vers S. M. T. C. pour les affaires de la Seigneurie.* Genève, 30 janvier 1643. Arch. Genève. Portef. histor. *3124bis*. — *Genève à Van Lier, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris.* 26 juillet 1643. Arch. de Genève. Lettres XXVIII *D.* p. 547. — *Genève à Berne.* 4/14 mai 1642. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 235.

(2) *Les syndics et Conseil à Godefroy.* Genève, 15/25 mars, 19/29 avril 1643. Arch. Genève. Portef. histor. *3124bis*.

(3) „L'intention du roy n'estant pas seulement de vous proteger contre les entreprises militaires de vos ennemis, mais de faire en sorte aussi que vous ne receviez point de tort de la part de ses sujets en la jouissance de ce qui vous appartient légitimement." *Mazarin à Genève.* Saint Germain en Laye, 7 mars 1643. Arch. Genève. Portef. histor. *3126.* — *Genève à la reine-regente.* 17/27 mai 1643. Arch. Genève. Lettres XXVIII *D.* 517. — *Le roi aux cantons évangéliques; la reine-mère aux mêmes.* Paris, 30 mai 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 43; Genève. V. suppt 45vo. — St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 317.

(4) *Les syndics et Conseil à J. Godefroy.* Genève, 15/25 mars, 21 juin/1er juillet 1643. Arch. Genève. Portef. histor. *3124bis*. — „Avons donné ordre que silence perpétuel luy fust imposé en sorte que vous ne soyez plus inquietez pour ce regard." *Le roi à Genève.* Paris, 30 mai 1643. St-Arch. Basel. Politisches *N.* 9; St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 286. — *La reine-régente aux cantons protestants.* Paris, 30 mai 1643. Aff. Etr. Genève. V. suppt 45vo; St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 288. — „Noble Jacques Godefroy, député à Paris, observe dans son rapport que M. de Mélian, autrefois ambr en Suisse, est très bien disposé pour nous et lui a dit qu'il seroit homme fort méconnaissant s'il ne tachoit de se ressentir des faveurs qu'il avoit reçues à Genève. Le dit noble député remarque que la reine écouta fort attentivement son discours, qu'elle imposa silence à quelques courtisans qui causoient et arrêta même le roi qui badinoit des pieds." 31 juillet 1643. Grenus. Fragments biographiques, etc. p. 144.

(5) „Essendoci venuto a notitia che da cotesti cantoni, tanto cattolici come eretici, si tratti di ricever nella loro confederazione la città di Ginevra; e scorgendosi quanto pregiuditio ne risultarebbe a la religione cattolica, oltre a quello anche della casa di Savoia, mentre si perderebbe affatto la speranza di potervi mai più ridurre la medesima città, si è giudicato di partecipare il tutto a V. S., perchè procuri con ogni efficacia d'impedire la suddetta confederazione." *Barberini a Farnese.* Roma, 16 e 27 giugno 1643. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIII.

(6) *Zurich à Genève.* 17/27 janvier 1644. Arch. Genève. Portef. histor. *3136.* — *Genève aux députés des cantons protestants à Bade.* 2/12 juillet 1644. *Ibid.* Lettres XXVIII *D.* 1659—1644.

Avec de telles prémices, la plus élementaire prudence créait aux magistrats de Genève le devoir d'éviter, dans leurs actes et leurs démarches, tout ce qui eût pu justifier les susceptibilités ombrageuses des ministres du roi Très-Chrétien. L'arrivée au pied du Salève de princes français ayant encouru le ressentiment de la régente et du roi son fils n'était certes pas faite pour calmer leurs appréhensions. Fort heureusement Caumartin, dont la bienveillance ne leur était cependant pas acquise, ne trouva aucun grief sérieux à invoquer contre eux et se vit contraint de répondre à Mazarin, qui l'avait chargé de surveiller de près leur attitude, que celle-ci, à son avis, ne donnait prise à aucune critique. (1) A dire vrai, toutefois, le duc de Bouillon, sorti du royaume avec sa famille dans la première quinzaine d'avril 1644, (2) ne s'arrêta pas sur les rives du Léman, mais visita Fribourg, (3) Berne, puis Lucerne. (4) Son désir de s'installer momentanément dans cette dernière ville et d'y attendre les événements ne fut pas exaucé. Sous le prétexte de l'empêcher de nouer des intrigues avec le colonel Zweyer, commissaire impérial, et le résident milanais, (5) l'ambassadeur français obtint des autorités du « Vorort » catholique qu'elles l'invitassent à continuer sa route par le Gothard vers Gênes, où il ne tarda pas à s'embarquer à destination de Rome. (6) César de Vendôme, en revanche, fit à Genève un séjour de plusieurs mois. (7) Il s'y trouvait encore dans la seconde quinzaine de juin 1644, (8) lorsqu'une missive adressée aux autorités de la petite république par le roi Très-Chrétien afin de procurer son éloignement le contraignit à gagner Fribourg. (9) Mais le ministre du Louvre s'était promis de ne lui laisser de cesse qu'il n'eût quitté les Ligues. Certain que sa présence ne serait tolérée ni à Zurich, ni à Lucerne, ni à Saint-Gall, ni même à Lindau, où Caumartin avait des intelligences, (10) le

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 30 avril 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 53.

(2) *Brienne à Caumartin.* Paris, 15 avril 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *Séances du Petit Conseil de Fribourg* des 1er et 7 juillet 1644. Arch. d'Etat Fribourg. Manual. n° CXCV. — Comptes des trésoriers. n° 440.

(4) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 15 avril 1644. Aff. Etr. Suède. VII. 21; *à Balthazar.* Même date. ap. Chéruel. op. cit. I. 665. — Siri. Mercurio. t. VI. 285.

(5) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 15 avril 1644. loc. cit. — *Lettre adressée de Lucerne à Caumartin.* 30 avril 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 avril 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *393* f° 4277: *à Mazarin.* Soleure, 6 mai 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Lettre adressée de Lucerne à Caumartin.* 30 avril 1644. loc. cit.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 aprile 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 37. — Mémoires du Maréchal d'Estrées (éd. Bonnefon. 1910). p. 204.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 11 giugno 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 46. — Gautier. Histoire de Genève. VII. 290.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno e 3 settembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 48. 59. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure. 1er juillet et 26 août 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* fos 4979; 5429. — *Battista Nani al Senato.* Parigi, 19 luglio 1644. Frari. Francia. CI *A*.

(10) *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 15 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* f° 51. — *Cavazza al Senato.* Coira, 29 marzo e 3 settembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 33, 59. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 1.

père du duc de Beaufort décida en octobre de se retirer à Venise par la voie des Grisons.[1]

Si sérieux qu'apparussent à première vue les griefs réciproques du monarque français et de ses alliés des cantons protestants, il devenait indispensable que ces griefs prissent fin au plus vite, étant donné l'étroite connexité des intérêts de celui-là et de ceux-ci au regard d'une situation extérieure qui s'assombrissait de jour en jour. Contre toute évidence, en effet, l'opinion continuait à s'accréditer parmi les « Waldstætten » que les autorités des cités évangéliques complotaient avec le représentant de la cour de Paris à Soleure la ruine des Etats catholiques des Ligues.[2] Par suite, des représailles que suggéraient les succès des armes austro-bavaroises en Souabe et dans le Brisgau se préparaient à Lucerne et dans la Suisse primitive contre le « Vorort » et les cantons de son groupe.[3] Aussi bien, assiégés depuis plusieurs mois dans Ueberlingen, à quelques lieues seulement de la frontière helvétique,[4] le vicomte de Courval et les troupes royales sous ses ordres n'espéraient guère se soustraire à la nécessité d'une capitulation qu'ils parvinrent avec peine à différer jusqu'en mai.[5] Maîtres à nouveau de Rottweil, Werth et Mercy se rapprochaient de Schaffhouse, qu'ils menaçaient, ainsi que Bâle, d'une subite agression, pour peu que ces deux Etats continuassent à fournir de vivres les ennemis de la maison d'Autriche.[6] Un orage formidable s'amoncelait dans la région du Rhin. Caumartin s'attendait à le voir éclater sur Zurich et Berne, ou sur les villes forestières que les généraux de l'Electeur Maximilien eussent assailli de la rive gauche du fleuve, avec l'aveu et la complicité des Confédérés de l'ancienne croyance.[7] Or les prévisions de l'ambassadeur français devaient être démenties par l'événement. Les desseins que formaient les Austro-Bavarois

---

(1) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1644. Frari Svizzeri XLIV. n° 1. — Mémoires du Maréchal d'Estrées éd Bonneton p 201.

(2) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 29 janvier 1644. Bibl Nat Coll Clairamb^t 391 f° 2897. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 4 febbraio 1644 Frari Senato. I Corti (Secreta). Reg XIV (1643) f° 146 — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 7 marzo 1645. Arch Vaticano Nunz Svizz XXXVI

(3) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 et 26 février 1644 Bibl Nat Coll Clairamb^t 392 f° 3413

(4) *Nouvelles d'Ueberlingen* 20 juillet 1643 Gazette de France 1643 p 671 — *Vico al Senato.* Zurigo, 29 dicembre 1643, 14 febbraio 1644 Frari. Svizzeri. XLII. n°s 275, 301 — *Claudia, Erzherzogin an Leonhard Pappus, residenten an Kayserl. Hof.* Innsbruck. 25. Januar 1644 Arch de l'ancien évêché de Bâle, à Berne Guerre de Suède (1642–1645) — *Oysonville à Erlach-Castelen* Schlettstadt, 28 avril 1644. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach LXX. — *Caumartin à Brienne* Soleure, 30 avril 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t 393 f° 4277. — *Mazarin à Turenne* Paris, 23 mai 1644 ap Chéruel. I 712. — Riezler. Geschichte Baierns Gotha, 1903 V. 57.

(5) *Capitulation du vicomte de Courval dans Ueberlingen* 10 mai 1644. ap. Gazette de France. 1644. p. 387. — *Cavazza al Senato* Zurigo. 21 maggio 1644 Frari Svizzeri XLIII. n° 41. — *Oysonville à Erlach-Castelen.* Colmar, 14 mai 1644. Stadtbibl. Bern Coll. Erlach LXX. — *Zurich an Bern.* 5/15. Mai 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg Bücher *G* 525 — V Siri. Mercurio VI. 44 — Gonzenbach. op. cit. II. 383.

(6) *Schaffhausen an Bern* 26. Januar/5. Februar 1644. St-Arch. Bern Allg Eidg Bücher *G* 525. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 février 1644 loc cit. — *Mercy aux cantons catholiques.* Villingen. 20 février 1644; Reutlingen. 20 mars 1644. Arch. Fribourg. Corresp d'Allemagne 1630–1725; St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643–1648) — *Zürich an Bern.* 30 März/9 April 1644. St-Arch Bern. Allg. Eidg. Bücher *A* (1542—1676). p. 539 — Eidg Absch. V² 1324 *k*; 1325 *cc* (Baden, 4/19 Juli 1644).

(7) *Brienne à Caumartin.* Paris, 8 mars 1644 Bibl Nat Coll Clairamb^t 392 f° 3593.

étaient autres, car ils tendaient avant tout à la reprise de Brisach et à la conquête de Hohentwiel.

Gouverneur de la première de ces places depuis cinq ans,(1) le major-général Erlach-de Castelen, dont le caractère difficile ne se pliait à aucune contrainte, avait, en décembre 1643, abandonné son poste, à la nouvelle de la prochaine arrivée dans le Sundgau du maréchal de Turenne, sous les ordres duquel la régente entendait qu'il servît désormais. (2) A la vérité, les instances réitérées de Mazarin venaient de l'amener à résipiscence. (3) Or il n'était que temps. A l'heure même où Courval capitulait dans Ueberlingen, la garnison de la forteresse alsacienne, lasse d'attendre le payement de sa solde, se mutinait. (4) Avisés de cet incident, Werth et Mercy dirigeaient aussitôt des troupes vers la Haute-Alsace. Elles y parvinrent trop tard. (5) Loin de se laisser dominer par les séditieux, l'ancien lieutenant de Bernard de Weimar les avait contraints à l'obéissance et durement châtiés. (6) Turenne au reste s'était jeté, lui aussi, dans la place, en sorte que celle-ci se trouvait dorénavant à l'abri d'une surprise. (7)

Si l'occasion d'enlever Brisach par un coup de main était faillie, le dessein de réduire Hohentwiel à la nécessité de capituler conservait en revanche pour les Austro-Bavarois toute son opportunité. Dernier refuge dès forces weimariennes à la frontière septentrionale des Ligues, cette petite citadelle wurtembergeoise n'offrait pas, à dire vrai, une importance stratégique de premier ordre. Elle ne commandait aucune des grandes routes militaires ou commerciales de la Haute-Souabe. (8) Mais, grâce à son assiette formidable au sommet d'un rocher isolé, d'où sa garnison répandait la terreur à vingt lieues à la ronde, (9) elle contraignait les généraux de Ferdinand III et de Maximilien à l'obligation dispendieuse de la faire surveiller presque continuellement par un corps de sept à huit mille hommes. (10) La défense de la place était confiée à

(1) 20/30 décembre *1638* et non *1639. contra:* Gonzenbach. Der General H. L. von Erlach. I. 172.

(2) *Vautorte à Mazarin.* 15 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *17,906* f° 5. — Mémoires du Maréchal de Turenne (éd. Maréchal. Paris, 1909). t. I. p. 6 sqq.

(3) *La reine-régente à Erlach.* 1er janvier et 25 février 1644. Arch. Guerre. LXXXI. 5, 449. — *Le Tellier à Erlach.* 26 février 1644. ap. Vanhuffel. Documents inédits concernant l'histoire de France, etc. (Paris, 1840). p. 1.

(4) L. Pappus. Rerum germanicarum ab anno MDCXVII ad annum MDCXLVIII gestarum epitomae (1655). p. 203. — Vitt. Siri. Mercurio. V. 116. — Theatrum Europaeum (Francoforti, 1647). V. 332. — Gonzenbach. op. cit. II. 375.

(5) Charvériat. Histoire de la Guerre de Trente ans. II. 492.

(6) *Mazarin à Erlach.* Paris, 22 avril 1644. impr. ap. Chéruel. I. 669. — *Erlach à Turenne.* Brisach, 4 mai 1644. Musée Condé à Chantilly O VII. 219. — *Oysonville à Erlach.* Saverne, 6 mai 1644. Stadtbibl. Bern. Coll. de Spiez. t. LXX. — *Nouvelles de Brisach.* 7 mai 1644. ap. Gazette de France. 1644. p. 375.. — Theatrum Europaeum V. 406.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 268. — Mémoires du Maréchal de Turenne (éd. Maréchal. Paris, 1909). t. I. 5.

(8) *Mazarin à Turenne.* Paris, juin 1644. impr. ap. Chéruel. op. cit. I. 775 sqq.

(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 luglio 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 4. — Laible. Geschichte der Stadt Konstanz (1896). p. 131.

(10) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 luglio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 49.

un vieux soldat des guerres de Gustave-Adolphe, Conrad Wiederholt, dont l'esprit indépendant présentait une analogie saisissante avec celui d'Erlach de Castelen. Tout comme ce dernier, il entendait demeurer le seul juge de ses actes[1] et, du vivant de Bernard de Saxe-Weimar, n'avait jamais consenti à introduire ce prince dans le réduit dont il assumait la protection.[2]

Au cours de l'automne précédent, la crainte que les Français ne le dépossédassent de son commandement l'avait indisposé contre eux;[3] mais, à l'exemple du gouverneur de Brisach,[4] il s'était, au bout de peu de temps, rapproché très nettement du Louvre, et son appui n'avait pas été inutile à Caumartin pour déjouer d'une part les intrigues de Mercy et empêcher, de l'autre, le passage des recrues du baron de Coppet sur la rive droite du Rhin. En revanche, il venait de s'aliéner les autorités de Zurich en violant les terres de cet État dans la région de Stein.[5] Néanmoins, comme les Confédérés des cités évangéliques persistaient dans leur refus d'accueillir la proposition des agents impériaux de confier aux divers membres du Corps helvétique le séquestre de Hohentwiel jusqu'à la conclusion de la paix,[6] on résolut à Vienne et à Munich de prescrire à Mercy de resserrer et de rendre plus efficace le blocus établi autour de la petite forteresse.[7]

Approvisionné en vivres et en munitions pour trois ans et plus, Wiederholt était en mesure de défier les entreprises de l'ennemi.[8] Aussi l'étonnement fut-il grand à Paris et à l'ambassade royale de Soleure à la nouvelle qu'il traitait en secret avec ce dernier.[9] Cet étonnement se transforma en indignation, lorsqu'il ne fut plus permis de douter qu'un accord était intervenu entre les parties et qu'il n'y manquait que la ratification de Ferdinand III.[10] Devait-on supposer que, découragé par les insuccès répétés des armes françaises en

(1) *Vico al Senato* Zurigo, 11 ottobre 1643 Frari Svizzeri, XLII nº 228.

(2) *Mazarin à Turenne* Paris, juin 1644, impr ap Cheruel, op cit I, 775 sqq.

(3) „Il governatore d'Hontviel, fortezza a questi confini, si mostra al presente digustatissimo de' Francesi, a causa che per introdurvi in suo luogo altro soggetto della lor natione, con maniera di inganno han tentato trare fuori della detta piazza esso governatore, che intende diffender e conservarla assolutamente in nome commune di tutti li principi confederati contra la Casa d'Austria." *Vico al Senato*. Zurigo, 11 ottobre 1643. Frari, Svizzeri, XLII, nº 228

(4) Gonzenbach, op. cit II, 335 sqq.

(5) *Caumartin à Zurich*. Soleure, 12 mars; *à Wiederholt* 12 mars 1644. St-Arch. Zürich Frankr IX, nºs 149 et 150. — *Brienne à Caumartin* Paris, 3 mai 1644 Bibl Nat Coll Clairambt 393 fº 1515 — „On ne peut ny approuver, ni condamner l'action du gouverneur de Haultweil sic, dont les Suisses se plaignent... pour le mauvais traittement fait par luy aux depputez de Saint-Gall" *Brienne à Caumartin* Paris, 12 février 1646. Bibl. Nat Coll Clairambt *404* fº 3037. — *Du meme au même* Paris, 20 février 1646. *Ibid*. fº 3191. — *Caumartin à Mazarin*. Soleure, 4 mai 1646. Aff Etr Suisse XXIX — Mémoires historiques concernant le général d'Erlach (Yverdon, 1784). I, 157.

(6) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 28 maggio 1644. Frari, Svizzeri, XLIII, nº 44.

(7) *Cavazza al Senato* Zurigo, 19 giugno 1644. Frari Svizzeri, XLIII nº 47. — Eidg. Absch V[2] 1324 *k* (Baden, 4.—19. Juli 1644

(8) *Caumartin à Erlach-Castelen*. Soleure, 30 mai 1644, loc. cit.

(9) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 4 giugno 1644. Frari, Svizzeri, XLIII, nº 45. — *Le Tellier à Erlach*. Paris, 20 juillet 1644, ap. Van Huffel, op. cit p. 19. — Theatrum Europaeum, V, 409. — Gonzenbach, Der General H. L. von Erlach II, 385.

(10) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 11 giugno 1644. *Ibid*. nº 46.

Allemagne, l'ancien lieutenant du duc Bernard cherchait à s'accommoder avec la maison d'Autriche tandis qu'il était encore temps? Caumartin reçut l'ordre de s'opposer par tous les moyens en son pouvoir à la réussite de cette intrigue. Il dépêcha son secrétaire et se rendit lui-même jusqu'aux portes de Schaffhouse, afin de s'y aboucher avec un officier du colonel weimarien,(1) ce qui lui valut une missive pleine d'aigreur d'Erlach-Castelen, lequel, en sa qualité de seul représentant militaire de la couronne dans le Brisgau, entendait que l'ambassadeur aux Ligues ne s'immisçât point «dans les affaires de sa charge».(2) Aussi bien, à son sentiment, que partageaient d'ailleurs Le Tellier, Longueville et Turenne, la trahison de Wiederholt n'était qu'apparente.(3) En négociant avec les Impériaux, celui-ci n'avait pour but que d'endormir leur vigilance et de gagner du temps.(4) Cette hypothèse au fond ne semblait pas inadmissible. Toujours est-il que, soit que les conditions posées par lui n'aient pas été agréées — et la principale était que le duc de Wurtemberg fût remis en la possession de ses Etats —,(5) soit pour quelque autre raison, le gouverneur de Hohentwiel ne tarda pas à suivre l'exemple de celui de Brisach et à donner au roi Très-Chrétien et à ses ministres des preuves manifestes d'une fidélité qu'Anne d'Autriche et Mazarin cessèrent de suspecter désormais.(6)

En refusant de soumettre à leurs Conseils la proposition impériale du séquestre de Hohentwiel entre les mains des Confédérés, les magistrats des cités évangéliques avaient rendu un service éminent au gouvernement de la régente. Celui-ci prit à cœur de le reconnaître. Aussi, tout en s'attachant à convaincre l'ensemble du Corps helvétique de l'inanité des menaces adressées par Mercy à certains de ses membres, se donna-t-il plus particulièrement à tâche de calmer les appréhensions des protestants.(7) La situation de ces derniers

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 giugno 1644. *Ibid.* n° 46. — *Articles élaborés entre l'ambassadeur de France à Soleure et le colonel Wiederholt.* 1er juillet 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 4979. — *Caumartin à Brienne.* Bade, 7 juillet 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* f° 5017.

(2) *Mazarin à Erlach-Castelen.* Paris, juin 1644. impr. ap. Chéruel. I. 781. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 19 août 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* f° 5257. — Gonzenbach. op. cit. II. 395.

(3) *Mazarin à Turenne.* Paris, juin 1644. impr. ap. Chéruel. I. 775 sqq. — *Nouvelles de Basle.* 10 juin 1644. ap. Gazette de France. 1644. p. 471. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 5 juillet 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Gonzenbach. II. 393. — *contra:* Gonzenbach. op. cit. II. 389.

(4) *Mazarin à Turenne.* Paris, juin 1644. loc. cit. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 12 et 19 juillet 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — J. Heilmann. Die Feldzüge der Bayern u. s. w. (1851). p. 115.

(5) *Erlach à Caumartin.* Brisach, 5/15 juin 1644. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXVIII. n° 74. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 8 septembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 48. — *Articles élaborés entre l'ambassadeur de France à Soleure et le colonel Wiederholt.* 1er juillet 1644. loc. cit. — „Il est très avantageux que le traité que le gouverneur de Hohentwiel avoit fait avec les ennemis ne s'exécute pas.“ *Nouvelles de Bâle.* 12 juillet 1644. ap. Gazette de France. 1644. p. 576. — *Le Tellier à Erlach-Castelen.* 20 juillet 1644. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXXV. p. 132. impr. apud. Van Huffel. op. cit. p. 19. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 août; *à Mazarin.* Soleure, 3 septembre 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* f° 5223; Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 30 août; Fontainebleau, 17 octobre 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* f° 5467: *395* f° 6093.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1644. Frari. Svizzeri. XLII. n° 299. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 26 février 1644. loc. cit. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1644 Frari. Svizzeri. XLIII. n° 48.

empirait en effet de jour en jour, et à la diminution de leur force de résistance correspondait très exactement un amoindrissement du prestige de la France au sein des Ligues. Loin de s'apaiser, les rancunes qu'avait soulevées à Lucerne et dans la Suisse primitive l'accueil fait sur les terres de Zurich et de Schaffhouse aux survivants du désastre de Tuttlingen tendaient plutôt à s'envenimer, grâce à l'action néfaste exercée dans les diètes catholiques par le colonel Zweyer d'Evibach.(1) Les tentatives de médiation qu'entreprenait de Soleure le représentant du Louvre dans cette ville ne rencontraient pas d'écho chez les alliés de l'Espagne au pied du Pilate et des Mythen.(2) A dire vrai, les armes autrichiennes étaient moins à redouter pour les protestants d'Helvétie que les armes bavaroises. Bien que, en dépit de l'*Union héréditaire* qui liait à sa maison les Ligues Grises, Ferdinand II n'eût pas hésité à faire occuper les défilés des Alpes rhétiques par ses troupes en 1629, et que les desseins de Wallenstein à l'endroit du Gothard se fussent presque réalisés l'année suivante, il n'était pas à présumer que Ferdinand III autorisât au dehors de l'Allemagne, même avec l'appui des «Waldstætten», un coup de main qui eût suscité contre lui de nouveaux et tenaces adversaires. En revanche ce n'était pas sans de justes raisons que l'on se préoccupait sur les bords de la Limmat de l'imminence du passage sur la rive gauche du Rhin des forces de l'Electeur de Bavière, puisque aussi bien aucun scrupule ne devait retenir ce prince d'attaquer les Confédérés, avec lesquels les Wittelsbach n'avaient jamais conclu de traités d'alliance ou simplement de bon voisinage.(3) De surcroît Schaffhouse appelait à l'aide les cantons de son groupe et Mulhouse leur demandait du secours.(4) Zurich ne se contenta pas de prescrire des mesures de défense extraordinaires et d'échelonner une partie de ses milices à proximité du fleuve.(5) Elle provoqua la réunion d'une diète protestante à Aarau, où Caumartin se hâta de dépêcher l'un de ses secrétaires, autorisé par lui à assurer le «Vorort» et ses adhérents que le gouvernement royal ne les abandonnerait point dans leur détresse.(6)

Grâce au resserrement de l'entente des «Waldstætten» avec l'un des belligérants, les choses étaient arrivées à ce point que la continuation du *statu quo* apparaissait comme une impossibilité.(7) On estimait assez généralement que

(1) Eidg. Absch. V¹ 1303 *d* (Luzern, 30. Dezember 1643—2 Januar 1644); 1309 *c* (Aarau, 16.—18 Februar 1644); 1324 *k* (Baden, 4.—19. Juli 1644).

(2) *Gavotti a Pamphili*. Einsiedeln, 12 giugno 1646. Arch Vaticano Nunz. Svizz XXXVIII.

(3) *Vico al Senato*. Zurigo, 6 febbraio 1644 Frari. Svizzeri XLII. n° 296.

(4) Eidg. Absch. V¹ 1309 *a* (Aarau, 16.—18. Februar 1644). — J. J. Mezger. Die Stellung und die Geschicke des Kantons Schaffhausen u. s. w. Jahrb. für Schweiz. Gesch IX 156

(5) Eidg. Absch. V¹ 1309 *b* (Aarau, 16.—18. Februar 1644). — *Vico al Senato* Zurigo, 1° marzo 1644. Frari. Svizzeri. XLII. n° 307.

(6) *Zürich an Bern*. 28. Januar 7. Februar 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg Bücher *G* 529 — *Caumartin aux IV cités évangéliques*. Soleure, 14 février 1644. St-Arch. Zürich Frankr. IX n° 145 — *Vico al Senato*. Zurigo, 17 febbraio 1644. Frari. Svizzeri XLII. n° 302 — Eidg Absch V¹ 1309 *b* (Aarau, 16.—18. Februar 1644); St-Arch. Bern. Evangel. Absch. *F* 417. — *Brienne à Caumartin* Paris, 8 mars 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 392 f° 3593

(7) *Vico al Senato*. Zurigo, 6 febbraio 1644 Frari. Svizzeri XLII. n° 296.

les menaces de Mercy seraient suivies d'effet. (1) Il n'en fut rien. Sur un mot d'ordre venu de Vienne, une amélioration notable se produisit dans les rapports, jusque là peu cordiaux, entre les généraux allemands et les autorités des cités évangéliques. (2) L'agent impérial Zweyer d'Evibach, dépêché à Berne afin de rappeler les magistrats de ce canton au respect de l'*Union héréditaire*, qu'ils ne transgressaient d'ailleurs en aucune façon, s'attacha à démontrer à ses hôtes que leurs craintes étaient vaines et que jamais Ferdinand III, ni les princes ses alliés n'avaient songé à porter atteinte à leur indépendance. (3) Les Confédérés des petits Etats de la Suisse primitive commençaient, eux aussi, à faire montre de dispositions moins belliqueuses. Peu à peu les alarmes se dissipaient qu'avaient suscitées dans les cantons protestants les démonstrations militaires austro-bavaroises sur la ligne du Rhin. (4) Aussi bien la fortune souriait derechef aux armes du roi Très-Chrétien dans la Haute-Allemagne. Sortis de Brisach dans la nuit du 4 juin, quelques milliers d'hommes franchissaient le fleuve et infligeaient une déroute sérieuse à la cavalerie ennemie. (5) On put craindre un instant que l'annonce de la prise de Fribourg-en-Brisgau par Mercy (28 juillet) ne replongeât les magistrats des cités évangéliques dans les inquiétudes dont ils étaient à peine délivrés. (6) Mais la confirmation de cet échec des forces royales n'était point encore parvenue aux Ligues que déjà le bruit s'y répandait de la victoire, non décisive, à la vérité, remportée par Condé et Turenne sous les murs de cette place (4 et 5 août). (7) De même que le désastre français de Tuttlingen avait provoqué un émoi justifié parmi les cantons de la nouvelle croyance, de même la retraite des Autrichiens de Fribourg devait induire ceux de l'ancienne à renoncer à leurs desseins agressifs à l'endroit du « Vorort » et des Etats de son groupe. Une entente, fragile certes, mais dont Caumartin surveillait d'un œil vigilant les vicissitudes, continuait d'ailleurs à s'ébaucher entre les partisans du Louvre et ceux de l'Escurial en

(1) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 17 janvier 1644. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. nº 133: *à Erlach-Castelen.* Soleure, 18 février 1644. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXVIII. nº 55. — *Franz von Mercy an die XIII Orth lobl. Eydgnossenschafft.* Reüttlingen, 20. März 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidgen. Bücher *A* (1542—1676). p. 542. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 19 avril 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 14 gennaio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nº 15.

(2) *Der Kaiser an Zürich.* Wien, 16. März 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G 603.*

(3) *Zweyer von Evibach an die IV evangel. Stædte.* Altorf, 3./13. März 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 571. — *Der Kaiser an Bern.* Wien, 16. März 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 615. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nº 44.

(4) *Caumartin à Erlach-Castelen.* Soleure, 25 mai 1644. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXVIII. nº 68.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 giugno 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nº 46. — Mémoires du maréchal de Turenne (éd. Maréchal). t. I. 8.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 luglio e 6 agosto 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 50 et 54. — Gonzenbach. op. cit. II. 406.

(7) *Les avantages remportez par le duc d'Enguien sur l'armée de Bavière.* 3 et 5 août 1644. Gazette de France. 1644. p. 661. — *Caumartin au duc d'Anghien.* Soleure, 8 août 1644. Musée Condé à Chantilly *M.* XXXI. 31. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 13 e 15 agosto 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nos 55 et 56. *Brienne à Caumartin.* Paris, 23 août 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* fº 5401. — Gonzenbach. op. cit. II. 406. 458. — Riezler. Geschichte Bayerns. V. 574. — J. Heilmann. Die Feldzüge der Bayern u. s. w. (1851). p. 133.

Suisse, et cela sur l'une des seules questions qui fût capable de réunir l'unanimité des suffrages des Confédérés : celle de la liquidation, à tout le moins partielle, de la dette de plus en plus formidable contractée par la Couronne Très-Chrétienne auprès de ses alliés d'Helvétie.[1]

Opposition tenace de Caumartin à tout projet de mission suisse à Paris. — Emoi que provoquent aux Ligues de malencontreuses violations du sol helvétique par les armes royales. — L'ambassadeur pousse à un coup de main français sur la Franche-Comté. — Ses arguments. — Griefs nourris par les Confédérés contre leur allié d'Outre-Jura. — Diète de Bade de juillet 1643. — Attitude très ferme qu'y observe le représentant du roi Très-Chrétien. — Son succès. — Hostilité persistante des cantons forestiers à l'égard du Louvre.

VI. Le projet formé par les représentants du Corps helvétique de dépêcher à Paris une mission extraordinaire éveillait depuis une année les préoccupations de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien auprès des cantons. Suggéré par les catholiques, puis agréé par les protestants au lendemain de l'entrée d'Oysonville et de Wiederholt dans Ueberlingen (janvier 1643), ce projet s'était heurté à l'opposition tenace de Caumartin, qui avait réussi à en retarder de mois en mois l'exécution. Différée une première fois jusqu'en mai, celle-ci venait de subir de nouveaux ajournements ensuite du décès de Louis XIII. Vers la fin du règne de ce prince, au reste, le danger résultant pour les Suisses de la présence de forces belligérantes à la frontière septentrionale des Ligues s'était en partie dissipé, grâce à la retraite de Guébriant, dont la petite armée avait dû regagner l'Alsace. Mais les griefs nourris par les Confédérés des deux confessions envers la cour de Paris demeuraient vivaces. Entre-temps, à la vérité, l'ambassadeur s'était attaché à gagner Zurich à ses vues. Toutefois l'influence exercée par le « Vorort » sur les résolutions de ses alliés avait été impuissante à atténuer la rigueur de celles-ci.[2] On put s'en convaincre en juin, lorsque d'insignifiantes mais malencontreuses violations du sol helvétique par les troupes royales fournirent aux catholiques un prétexte à de nouvelles récriminations.[3] En présence de l'effervescence qui se fit jour à la diète de

---

(1) *Instruction und Befelch uff die Edlen Vesten u s w Herren Lanndtvogt Ludwigen Meieren, unnsern getrüwen lieben Mitrath und Ludwigen Hartman, unnseren Stattschreiberen was sy in unserer namen by Irer Exc. dem frantzos. Herren Ambassadoren von Caumartin abzeleggen und zeverrichten.* 3. November 1643. St-Arch Luzern. Grafschaft Burgund III. Neutralität (1601—1674). — „Les Suisses se prétendoient encore créanciers d'environ soixante et dix millions sur leurs contrats." *Négociation de M. De La Barde.* 1647—1660 Aff. Etr. Suisse Mém. et Docts XX.

(2) Eidg. Absch. V² 1277 e (Neftenbach, 27. April 1643).

(3) Eidg. Absch V² 1279 b (Luzern, 17.—18. Juni 1643). — *Caumartin à Brienne* Bade, 23 février 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 398 f° 8313.

Lucerne du 17 de ce mois, Caumartin crut de prime abord que les armes de son maître venaient d'entrer à l'improviste en Franche-Comté. (1) Il ne cacha pas son désappointement en apprenant que ce n'était point le cas. Dès lors que l'attachement des « Waldstætten » aux intérêts de la maison d'Autriche les incitait à repousser les assurances pacifiques et les éclaircissements d'ordre financier qu'on se proposait de leur donner au nom du Louvre au cours de l'une des plus prochaines « journées générales » en Argovie; (2) dès l'instant, de surcroît, qu'ils « n'avoient d'autre but que de faire chose qui pust déplaire à LL. MMtez et avancer le service d'Espagne », (3) mieux eût valu, au dire de l'ambassadeur, que le roi, au risque de « choquer de droit fil les sentiments » de ses alliés des Ligues, (4) exécutât « en une fois tout son dessein ». (5) Selon lui, il n'y avait pas lieu de s'alarmer outre mesure des menaces des Confédérés. (6) « Le premier feu passé, » on devait s'attendre à voir le calme succéder à l'agitation aussi bien dans les Alpes que dans la plaine et le plateau suisses. (7)

La confiance dont Caumartin faisait montre au regard de la solution des difficultés pendantes entre la cour de Paris et les cantons ne semblait guère justifiée. Lui-même, au fond, jugeait sa situation si délicate qu'il s'abstenait de paraître aux diètes, de peur que sa présence n'y fût interprétée comme un acheminement à l'exécution de promesses que le Louvre n'était ni en volonté, ni en mesure d'accomplir. (8) L'ambassadeur ne se dissimulait certes pas les difficultés de sa tâche. (9) Les débuts d'un nouveau règne en France ne pouvaient que stimuler les intrigues des adversaires de cette puissance en Helvétie, réveiller les instincts d'avidité qui sommeillaient en eux et leur permettre de chercher à les assouvir en se servant du prétexte d'une députation chargée de féliciter le jeune roi à l'occasion de son avènement. (10) L'obligation s'imposait dès lors à Caumartin de déjouer à tout prix ce dessein. De surcroît les dispositions, jusque là plutôt encourageantes, du gouvernement soleurois devenaient suspectes (11) et, de Paris, l'ordre était dépêché à Caumartin de

(1) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 16 mai 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Eidg. Absch. V² 1279 *a.*

(2) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 13 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 13 juin 1643. loc. cit.

(4) *Instruction au Sr de Caumartin, allant ambassadeur ordinaire en Suisse.* 1640. Aff. Etr. Suisse. XXVIII. 283.

(5) „Bruit pour bruit sans effets, j'ay grand régret que le dessein de l'attacquer (la Franche-Comté) ait esté changé." *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 13 juin 1643. loc. cit.

(6) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 16 mai 1643. loc. cit.; *à Brienne.* Soleure, 26 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389.*

(7) „Je vous prie qu'on ne s'en estonne point en cour. Le premier feu passé, j'y apporteray la douceur et empescheray les mauvais effets." *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 16 mai 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(8) *Le roi à Caumartin.* Paris, 4 août 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 387 f° 9535. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juillet 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(9) *Caumartin à la reine-régente.* Soleure, 13 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(10) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 8 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(11) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 19 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

s'opposer coûte que coûte au départ pour cette ville d'une mission dont il n'eût pas été possible d'apaiser les multiples exigences.(1)

D'entre les nombreux griefs que les Confédérés s'apprêtaient à faire valoir envers leur allié d'Outre-Jura, les uns étaient particuliers aux protestants, d'autres aux seuls catholiques, d'autres enfin communs à l'ensemble du Corps helvétique. Parmi les premiers figurait en bonne place l'attitude dépourvue de bienveillance adoptée par le monarque français et sa sœur, la duchesse-régente de Savoie, à l'égard de Genève. En outre, le traitement infligé par les troupes royales à l'évêque de Bâle et aux membres de son chapitre suffisait à justifier les préventions des cantons forestiers et de leurs adhérents à l'endroit du Louvre.(2) Mais c'était sur « les griefs généraux de la nation » que les pensionnaires de la Couronne aux Ligues attiraient avec insistance la sollicitude du représentant de cette dernière à Soleure. Il s'agissait, en effet, d'intérêts d'une importance capitale pour les parties en cause, tels les privilèges des marchands suisses que lésaient les arrêtés arbitraires pris par les fermiers de la douane à Valence et à Lyon, voire à Brisach; le renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes;(3) l'éloignement des armes françaises de la région de Constance et de Schaffhouse et l'extinction progressive et régulière des dettes civiles et militaires contractées par les rois Très-Chrétiens auprès des cantons des deux confessions.(4)

Dans la crainte que l'une ou l'autre de ces questions ne fût mise à l'ordre du jour des diètes, Caumartin s'abstenait de quitter sa résidence ou ne faisait en Argovie que de rares apparitions.(5) Néanmoins il ne sut éviter qu'elles vinssent en discussion « toutes en une fois » au cours de l'assemblée de Bade du 5 juillet, à laquelle on le convia d'assister.(6) Mais des précautions très minutieuses avaient été prises aux « Cordeliers » pour que l'ambassadeur sortît à son avantage d'un débat qu'il ne pouvait plus esquiver. En fait le successeur de Méliand repoussa victorieusement les assauts qui lui furent livrés et n'abandonna aucune de ses positions.(7) S'il donna aux Confédérés l'assurance que le ***statu quo ante*** serait rétabli à Lyon et à Valence, ce fut sans succès que ceux-ci sollicitèrent de lui la suppression de la douane de Brisach. S'il s'engagea à

(1) „car ils viendront nous fondre sur les bras avec des demandes d'argent dont nous sommes trop courtz pour les contenter." *Brienne à Caumartin.* Paris, 4 août 1643. Bibl. Nat. Coll Clairamb^t 387 f° 9537 — „Il fault, au nom de Dieu, que vous taschiez de surmonter la seulle difficulté qui nous peut faire de la peine, qui est de nous obtenir le répit de deux ou trois moys pour l'argent qu'on nous demande." *Mazarin à Caumartin* Paris, 13 décembre 1644. Aff. Etr Suisse XXIX

(2) *L'évêque de Bâle à Mazarin* Birseck, 14 juillet 1643 Aff. Etr. Ev. de Bâle I 44 — *Mazarin à l'évêque de Bâle; à Erlach-Castelen.* Paris, 11 décembre 1643 ap Chéruel. I 494, 495 — *Le roi à Turenne.* Paris, 6 janvier et 16 juin 1644; *à Oysonville.* Paris, 13 mars 1644 Aff Etr. Suisse. XXIX. 76, 84, 109.

(3) Eidg. Absch. V² 1325 *i* (Baden. Juli 1644).

(4) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 24 juillet 1643. Bibl Nat. Coll Clairamb^t 386 f° 9297.

(5) *Caumartin à Chavigny* Soleure, 16 mai 1643 Aff Etr Suisse. XXIX.

(6) Eidg Absch. V² 1283 *c* (Baden, 5. Juli –1. August 1643)

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1644. Frari. Svizzeri XLIII n° 50 — *Recès de la diète de Bade de juillet 1644.* St-Arch. Aarau Abscheidsacta und Beylagen. 1643–1644 n° XLVII.

acquitter une partie des dettes de la couronne aussitôt la paix conclue, et à procurer entre-temps aux cantons un acompte de deux cent mille Livres avant la fin de l'année, (1) ce lui fut en revanche une réelle satisfaction de répondre aux autorités de Lucerne et de Schwytz, qui le harcelaient de réclamations, justifiées pourtant jusqu'à un certain point, (2) que «les bienfaits du roy» n'iraient plus désormais à ceux qui traversaient son service. (3) Quant à l'accueil que le ministre français réserva aux autres plaintes helvétiques, il devait être moins encourageant encore. Aussi bien, à son sentiment, l'évêque de Bâle n'avait aucune raison de protester contre l'occupation de ses Etats, (4) puisque la plupart de ceux-ci venaient de lui être restitués. (5) Les Comtois, de leur côté, paraissaient mal fondés à exiger pour les deux Bourgognes le rétablissement d'une neutralité qu'ils avaient été des premiers à violer. (6) Quelque vif enfin que fût le désir de la reine-régente d'enlever à ses alliés suisses tout sujet d'appréhension dans la région de Constance, d'importantes considérations stratégiques continuaient à s'opposer au rappel en Alsace des troupes royales logées dans la Haute-Souabe à proximité du Rhin. (7)

Au total, les intrigues des partisans de l'Autriche aux Ligues se trouvaient déjouées et leurs espérances déçues. Le représentant de la couronne Très-Chrétienne dans ce pays y maintenait ses positions. Son succès s'était encore accru du fait de l'échec des démarches tentées auprès de lui par les membres de la diète en vue de procurer aux officiers et soldats «de la nation» au service de la France une interprétation plus rationnelle des capitulations qui les liaient à cette puissance et de les exonérer en particulier de l'obligation de combattre à l'offensive contre la maison d'Autriche, soit en Allemagne, soit dans des provinces demeurées «terres d'Empire» en dépit de l'affirmation contraire des princes qui les avaient usurpées. (8)

(1) *Le roi à Caumartin.* Paris, 11 août 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *387* f° 9745. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 17 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 875. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 3 novembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 1175. — *Caumartin à Fribourg.* Bade, 10 juillet 1644. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(2) *Instruction und Bevelch uff die H. Landvogt Ludwig Meyer, unsern mitrath und Ludwigen Hartman, unseren Stattschryberen wass sy in unseren namen by Irer Ex. dem französischen H. Ambassadoren von Caumartin abzulegen und zu verrichten.* Luzern, 3. November 1643. St-Arch. Luzern. Frankreich. Gesandte.

(3) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 6 novembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 1157. — *Le roi à Caumartin.* Paris, 24 novembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389* f° 1553.

(4) *Vautorte à Brienne.* Ratisbonne, 17 juillet 1643. ap. Négociations de Münster. t. III. 563.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1283 *c* (Baden, 5. Juli—1. August 1643).

(6) *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 12 avril et 1er mai 1643. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 167, 187. — *Caumartin à Zurich.* Soleure, 6 mai 1643. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. 96.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 50. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXVIII. p. 230 (26. Juli/5. August 1644). — Eidg. Absch. V² 1283 *c* (Baden, 5. Juli bis 1. August 1643).

(8) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 24 juillet 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *386* f° 9297. — *Verantwortung der Hauptleute Alfons Sonnenberg und Niklaus Bucher, dass sie ihre compagnien in französischen Diensten ausserhalb der Grenzen Franckreichs offensiv gebrauchen liessen.* 19. und 23. Dezember 1643. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXVII. 109 *a*. — Eidg. Absch. V² 1290 *c* (Lucerne, 7—8 septembre 1643). — *Zürich an Bern.* 26. Februar/8. März 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A*

Toutefois le projet de dépêcher à Paris une mission helvétique paraissait si peu abandonné, qu'à Bade «les esprits estoient fort eschauffés pour ce voyage».(1) Or l'ambassadeur avait trop l'habitude de tels marchandages pour se laisser intimider par une menace à laquelle ses prédécesseurs et lui s'étaient trouvés assez souvent en butte. «Enfin je les ay désunys», put-il écrire bientôt à Brienne, «puis ramenés de telle sorte que je les ay fait contenter d'écrire à Sa Majesté des lettres de compliment et remercier des favorables responces données à leurs demandes».(2) A supposer au reste que les Confédérés eussent hésité à suivre les avis de Caumartin, celui-ci tenait en réserve une promesse très propre à dissiper leurs derniers scrupules: celle d'assurer leur inclusion, en tant qu'alliés du roi Très-Chrétien, dans le traité de la paix générale dont les négociations allaient s'ouvrir simultanément à Münster et à Osnabruck.(3)

Etait-ce à dire que la perspective de l'envoi d'une mission suisse à Paris fût définitivement écartée? Non certes. Le successeur de Méliand à Soleure ne se faisait guère d'illusions à cet égard. Avec la ténacité caractéristique de leur race, les montagnards des «Waldstætten» comptaient bien ne laisser échapper désormais aucune occasion d'accomplir leur dessein. Encore que l'ambassadeur français eût réussi entre-temps à ramener à ses vues les autorités soleuroises, l'espoir subsistait à Lucerne, à Schwytz, à Altorf de convaincre, à l'heure opportune, les protestants et les catholiques dissidents de la nécessité de brusquer l'issue des revendications des cantons envers le Louvre.(4) De fait, le 2 janvier 1644 déjà, en dépit d'une situation extrêmement troublée tant à l'intérieur du pays qu'à sa frontière septentrionale, ils jugèrent indispensable de revenir à la charge auprès de leurs Confédérés pour les adjurer de ne pas surseoir davantage à l'accomplissement de ce qu'ils qualifiaient un devoir patriotique, étant donné que l'acheminement d'une ambassade suisse vers la cour de France apparaissait comme le plus puissant des dérivatifs aux discordes intestines du Corps helvétique.(5) Grâce à la fermeté déployée par les magistrats de l'unique Etat de l'ancienne croyance qui ne fût pas allié de l'Escurial, Caumartin déjoua sans peine cette nouvelle intrigue austro-espagnole et n'attacha que peu d'importance à la menace que lui adressèrent les chefs des petits cantons de la

---

1542—1676), p. 547 — *Le capne Mey à Berne* Paris, 1er mai 1644. St-Arch. Bern Frankr. Buch *M* 335 — *Caumartin à Mazarin*. Soleure, 21 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX — St-Arch. Bern Rathsmanual. LXXXX (November 1644—März 1645). p. 302 (17/27. Februar; p. 326 (24 Februar/6 März 1645): p. 343 (10/20. Januar 1645). — Boyve. Annales historiques de Neuchâtel et Valangin. t IV. 51 sqq

(1) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 31 juillet 1643. Aff Etr Suisse. XXIX.

(2) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 31 juillet 1643. loc. cit.

(3) *Caumartin à Brienne*. Soleure. 31 juillet 1643. loc. cit.: *à Guébriant*. Soleure. 25 juillet 1643 Bibl. Nat CCCCC. Colbt CXV. 21

(4) *Caumartin à Brienne*. Soleure. 24 juillet 1643. Bibl Nat Coll. Clairambt 386 fo 297. — *Caumartin à Fribourg*. Soleure, 22 septembre 1643 et 9 janvier 1644. Arch. Fribourg Docts. France IX (1643—1663).

(5) Eidg. Absch. V1 1302*a* Luzern. 20 Dezember 1643—2. Januar 1644

région du Gothard de poursuivre, au besoin sans l'appui des protestants, l'exécution des résolutions arrêtées par leurs députés à la diète de Lucerne. (1)

Réduits à leurs seules ressources, il n'était pas à présumer en effet que les catholiques de la Suisse centrale parvinssent de longtemps à ressusciter la coalition d'intérêts que l'ambassadeur du gouvernement royal avait fini par abattre à Bade, au mois de juillet précédent. Mais l'espoir ne les abandonnait pas de mettre, un jour ou l'autre, en défaut la vigilance de Caumartin et de porter par surprise à l'alliance française un coup dont celle-ci aurait quelque peine à se relever. Il s'était trouvé certes une majorité en Argovie pour ne point passer outre à l'exécution d'un plan que combattait le ministre du Louvre auprès des Ligues. Toutefois les revendications du Corps helvétique à l'égard de la couronne Très-Chrétienne subsistaient en leur entier, et si les Confédérés inclinaient à cette heure à ne point les présenter en bloc au nouveau roi, rien ne s'opposait en revanche à ce qu'ils les fissent valoir en détail au fur et à mesure des occasions qui s'offriraient à eux d'en retirer profit. (2)

A Paris on se refuse à consentir au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. — Caumartin désapprouve l'attitude adoptée par son maître à l'égard de l'évêque de Bâle. — Situation difficile de ce prélat et de ses sujets. — Leurs plaintes. — Griefs particuliers de Soleure. — Prétentions de ce canton sur Ferrette. — Nouvelle orientation donnée à la politique du Saint-Siège ensuite du décès d'Urbain VIII. — Le catholicisme en danger dans le « climat des Ligues ». — Négociations de l'ambassadeur français avec les Etats catholiques d'Helvétie. — Sa médiation dans les différends uranais et thurgovien. — Caractère alarmant de ce dernier. — Diètes de Bade et de Lucerne des années 1645 et 1646. — Tentative de rébellion des paysans zuricois.

VII. Si, au cours de la diète de Bade de juillet 1643, Caumartin s'était résolu à repousser la requête helvétique relative à la conclusion d'un armistice en Franche-Comté et au retrait des garnisons françaises de l'évêché de Bâle, (3) il ne l'avait fait qu'avec l'agrément et selon les instructions de la reine-régente

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure. 23 décembre 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 397 f° 7335. — Eidg. Absch. V² 1302 *a.*

(2) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 7 août 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 387 f° 9731.

(3) *Instruction uff die hochgeachten, Ehren u. s. w. H. Johans Rudolff Willading, alt Zügherr, und H. Anthoni von Graffenriedt, beid Venner und des Rhatts der Stadt Bern, als verordnete Ehrengesandte uff die badische Jahrrechnung.* 19./29. Juni 1643. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *R* (Mai 1633—Juni 1643). p. 545. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 21 juillet 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *386* f° 9297. — Eidg. Absch. V² 1284 *d* (Baden, 5. Juli—1. August 1643).

et de ses conseillers. Aussi bien on se refusait à Paris à consentir au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes[1], et on s'y préparait à renforcer les troupes royales logées dans l'Ajoie et les Franches-Montagnes.[2] L'ambassadeur, on l'a dit, regrettait jusqu'à un certain point que les hostilités n'eussent pas été poussées à fond dans la région de Dôle et que l'annexion à la France de la province jurassienne sujette de Philippe IV ne se fût pas produite dès le lendemain de la journée de Rocroi.[3] En revanche l'attitude adoptée par Mazarin à l'égard du prince de Porrentruy n'avait pas son approbation.[4] Il la jugeait inopportune et dangereuse, car elle pouvait à la longue aliéner au Louvre les sympathies du seul des cantons francophiles de l'ancienne croyance et reconstituer par suite l'unité des vues politiques au sein des diètes catholiques.[5]

En dépit des affirmations réitérées des représentants du gouvernement de Paris, il s'en fallait de beaucoup en somme que l'évêque de Bâle se trouvât remis en possession de la totalité de ses Etats.[6] A l'heure où Anne d'Autriche faisait assurer les Confédérés de son ferme dessein de diminuer les charges et les contributions de toute nature qui pesaient sur les sujets du prélat,[7] de nouvelles forces royales pénétraient sur les terres de celui-ci et les dévastaient,[8] encore que Turenne et Erlach eussent pour instructions de les ménager

---

(1) *J. d'Accoste aux XIII cantons.* Salins, 30 mars 1643. St-Arch. Luzern Grafschaft Burgund III. Neutralität (1601—1674) — *D. Gabriel de Toledo y Avalos alli Sigr. delli XIII cantoni Svizzeri.* Lucerna, 1° maggio 1643. *Ibid.*: St-Arch. Bern Burgundbuch *F* 493.

(2) *La reine-régente à Caumartin* 17 août 1643. Bibl. Nat. f. fr. 20,318 — *Die XIII Orte der Eidgenossenschafft an den Kœnig von Franckreich.* 14 September 1644. St-Arch. Bern Burgundbuch *F* 529. — *Brienne à Caumartin.* Fontainebleau, 17 octobre 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 395 f° 6093.

(3) *Bauffremont de Scey aux XIII cantons* Dôle, 12 avril; *Le Parlement de Dôle aux mêmes* 14 mai 1643. St-Arch. Luzern. Grafschaft Burgund. III. Neutralitat (1601—1674); St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 521.

(4) *Le roi à l'évêque de Bâle.* Paris, août 1644. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 71 Lettres de créance de *Stella de Morimont*.

(5) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 26 décembre 1643 et 12 février 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *389*; Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *L'évêque de Bâle à Caumartin.* Birseck, 20 août 1643. Arch. de l'anc. Ev. de Bâle, à Berne. Guerre de Suède V (1641—1649); *au baron d'Oysonville.* Birseck, 12 octobre 1643 *Ibid.* — *Mémoire au Sr de Caumartin.* Paris, février 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *391* f° 2901 — Eidg. Absch. V² 1316 *b* (Luzern, 20.—21. Mai 1644).

(7) *Le roi à Turenne.* Paris, 6 janvier et 16 juin 1644; à *Oysonville.* Paris, 13 mars 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 36, 40, 60.

(8) *Lettre du baron d'Oysonville.* Hohentwiel, 12 janvier 1642 Arch. de l'anc. Ev. de Bâle, à Berne. Guerres de Suède (1642—1645). — *H. Ludwig von Erlach dem Bischof zu Basel.* Breisach, 1 (2) Januar 1642. *Ibid.* — *Oysonville à l'évêque de Bâle* Lyon, 5 mars; Brisach, 29 avril; Saverne, 14 octobre 1642. *Ibid.* — *Mazarin à l'évêque de Bâle; à Erlach de Castelen* Paris, 11 décembre 1643 Bibl. Mazarine. mss. 1719. t. I. 144, 145 impr. Chéruel. Lettres de Mazarin I 494, 495 — *L'évêque de Bâle à Mazarin.* Dorneck, 20 décembre 1643. Arch. de l'anc. Ev. de Bale, à Berne. Guerre de Suede (V) — *Le roi à Turenne.* Paris, 6 janvier 1644. Aff. Etr. Suisse XXIX. 76. *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 avril 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 393 f° 4277. — *L'évêque de Bâle à la reine-régente.* Birseck, 4 novembre et 18 décembre 1644. Arch. de l'anc. Ev. de Bâle Guerre de Suede (V); *au roi* Birseck, 24 juin 1645. *Ibid.*

dans la mesure du possible.(1) Qu'il y eût, ainsi qu'on le prétendait en France, quelque exagération dans les plaintes des habitants de Delémont et de Saint-Ursanne, la chose paraît plausible en soi.(2) Il n'est pas moins certain pourtant que ces plaintes trouvaient de l'écho à Lucerne et dans la Suisse primitive(3) et qu'elles justifiaient de façon très suffisante, au sentiment de Caumartin, l'obstination des magistrats des «Waldstætten» à vouloir dépêcher une mission au Louvre contrairement à l'avis des ministres de celui-ci.(4)

Reconquise entre-temps aux intérêts français, Soleure en cette occurrence faisait cause commune avec les protestants. Mais, si les autorités de cet Etat renonçaient à passer outre à l'exécution du dessein mûri par les catholiques de la région du Gothard,(5) elles ne s'interdisaient point pour cela d'exposer leurs griefs à l'ambassadeur.(6) Et ces griefs, il convient de le reconnaître, semblaient malaisés à rétorquer.(7) A n'en pas douter, le «long séjour» de gens de guerre étrangers sur les terres de l'évêché, très «entremêlées» dans celles du canton suisse, contraignait ce dernier à maintenir sur pied une partie de ses milices et à consentir de ce chef à un sacrifice financier hors de proportion avec les ressources modiques dont il disposait.(8) Aussi les membres du Conseil de Soleure tombaient-ils d'accord entre eux pour proposer d'une part que le séquestre du domaine temporel de leur protégé de Birseck

---

(1) *La reine-régente à Caumartin.* 17 août 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.* — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 18 décembre 1643; 12 et 29 mars 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *390* f° 2127; *392* f°s 3653, 3791. — *L'évêque de Bâle à Oysonville.* Dorneck, 7 janvier 1644. Arch. de l'anc. Ev. de Bâle. Guerre de Suède (V): *à Turenne.* Dorneck, 13 janvier 1644. *Ibid.* — *Oysonville à l'évêque de Bâle.* 28 octobre 1642. *Ibid.* Guerres de Suède. 1642—1645. — *Mazarin à l'évêque de Bâle.* Paris, 27 janvier 1644. *Ibid.* — *Castelmoron au même.* Paris, 12 mars 1644. *Ibid.* — *Turenne au même.* Remiremont, 29 avril 1644. *Ibid.* — *Tracy au même.* Turckheim, 13 juin 1644. *Ibid.*

(2) *Oysonville à l'évêque de Bâle.* Brisach, 4 juin 1642. Arch. de l'anc. Ev. de Bâle, à Berne. Guerres de Suède. 1642—1645. — „Mr le baron d'Oysonville me mande qu'il a esté faire la visite sur les terres de vostre evesché, où il n'a receu aucunes plaintes de vos sujets d'excès de contributions qu'on tire sur eux.“ *Caumartin à l'évêque de Bâle.* Soleure, 7 juin 1642. *Ibid.* — *Le roi à Caumartin.* 15 février 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *392* f° 3243.

(3) Eidg. Absch. V² 1285 *tt* (Baden, 5. Juli—1. August 1643); 1303 *b* (Luzern, 30. Dezember 1643 bis 2. Januar 1644). — *Die fünf cathol. Orte an den Bischof zu Basel.* Luzern, 2. Januari 1644. Arch. de l'anc. Ev. de Bâle, à Berne. Guerre de Suède (V). — *Luzern dem Bischof zu Basel.* 5. Februar 1644. *Ibid.*

(4) „Uff hüt dato haben meine gnäd. Herren ire Gesandten zu Ir. Kön. Mt in Franckreych ernambset unnd gesetzt Iren geliebten Mitrath Herrn Kohrnherrn Ludwig Meyer.“ Sambstag, 28. Februar 1643. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXVII. 279. — *Le Parlement de Dôle aux XIII cantons.* 26 mars 1643. St-Arch. Luzern. Grafschaft Burgund. III. Neutralität (1601—1674). — *An Luzern: Zürich,* 20./30. März, 29. April/8. Mai, 20./30. Mai: *Solothurn,* 29. März 1643. *Ibid.* — *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 2 mai 1643. *Ibid.* — *Caumartin à Berne.* Soleure, 29 juin 1643. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* p. 368. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 9 janvier 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *391* f° 2605; *à la reine-mère.* Soleure, 26 février 1644. *Ibid. 392* f° 3413. — *Mémoire au Sr de Caumartin.* Paris, février 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *361* f° 2901. — *Battista Nani al Senato.* Lyon, 22 aprile 1644. Frari. Francia. CI *A.* — Eidg. Absch. V² 1318 *k* (Luzern, 1.—7. Juni 1644); 1343 *p* (Baden, Februar 1645). — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 13 dicembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 21 gennaio, 6 febbraio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 16, 19.

(5) *Responce faite à Messrs du canton de Soleure par Monsr l'ambr de France.* 29 janvier 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *391* f° 221.

(6) *Mémoire au Sr de Caumartin.* Paris, février 1644. loc. cit.

(7) *Mémoire au Sr de Caumartin.* Paris, février 1644. loc. cit.

(8) *Ibid.*

fût confié aux Etats catholiques d'Helvétie et, de l'autre, que Louis XIV restituât sans retard à la maison archiducale d'Autriche le comté de Ferrette sur lequel ils avaient une « importante hypothèque ». (1) Or ces ouvertures étaient inacceptables. En réalité elles ne furent même pas discutées à Paris. (2) Dès lors il devenait indispensable de temporiser. (3) Les garnisons royales de l'évêché reçurent l'ordre de changer de quartier. (4) Mais ni les Suisses, ni le prélat ne furent dupes de cette « habileté ». Celui-ci invoqua avec plus d'ardeur encore que naguère l'appui des Confédérés de la Ligue Borromée (5). Ceux-là, fatigués d'intercéder vainement auprès du Louvre pour leur clients de l'Ajoie, songèrent à recourir à l'intervention du Souverain Pontife. (6) Peu à peu les prévisions inquiétantes de Caumartin se réalisaient. Favorisés par les événements qui se déroulaient à la même heure au delà du Rhin et en Italie, de nouveaux assauts se préparaient dont la suprématie de l'alliance française au sein des cantons ne pouvait sortir qu'amoindrie.

Durant les derniers mois de 1643 et jusqu'au printemps de l'année suivante, le Louvre avait rendu de si éminents services au Saint-Siège dans le conflit qui mettait celui-ci aux prises avec quelques-uns des Etats indépendants de la Péninsule, qu'on s'était abstenu à Rome de blâmer trop ouvertement les relations étroites nouées par le roi Très-Chrétien avec les protestants de Suisse et d'Allemagne. Au lendemain du décès d'Urbain VIII, survenu le 29 juillet 1644, des préoccupations purement confessionnelles parurent absorber l'attention du Vatican. Par suite, un effort considérable devait être tenté pour conjurer les périls qui menaçaient le catholicisme dans la Haute-Alsace, livrée aux exactions des troupes franco-weimariennes; (7) dans la Thurgovie, dont Zurich refusait d'opérer le partage avec ses confédérés de l'ancienne croyance et défendait sans faiblesse les droits de la très grande majorité réformée des habitants; (8) dans la Rhétie, où le fanatisme longtemps contenu des adeptes de la doctrine évangélique se donnait carrière (9) depuis que l'Espagne s'était interdit de s'immiscer désormais dans les affaires intérieures des Trois Ligues; dans

(1) *Mémoire du Sr de Caumartin*. Paris, février 1644, loc. cit.

(2) *Ibid.*

(3) *Brienne à Caumartin*. Paris, 15 février, 22 mars et 24 mai 1644 Bibl Nat Coll Clairamb' 392 fos 3241, 3755; 393 f° 4573. — *Le roi à Soleure*. Paris, 16 février 1644 Bibl Nat Coll Clairamb' CCCXCII. 3289.

(4) *Brienne à Caumartin*. Paris, 23 février 1644. Bibl Nat Coll Clairamb' 392 f° 3375 — *Turenne à Erlach de Castelen*. 17 novembre 1644. Stadtbibl Bern. Coll Erlach LXXV p. 154

(5) *Gavotti a Panzirolo*. Lucerna, 13 dicembre 1644 Arch. Vaticano Nunz Svizz XXXVII

(6) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 16 décembre 1644. Bibl. Nat Coll. Clairamb' 396 f° 6721

(7) *Gavotti à Panzirolo*. Lucerna, 1° et 18 novembre 1644. Arch Vaticano. Nunz Svizz. XXXVII — *Pamphili a Gavotti*. Roma, 19 novembre 1644 *Ibid.* Nunz. Napoli XXXIX A

(8) *G. Bon al Senato*. Zurigo, 18 febbraio 1645. Frari. Svizzeri XLIV n° 20 — *Pamphili a Gavotti*. Roma, 31 marzo 1646. Arch. Vaticano. Nunz Svizz CCXXXVII

(9) *Memoria sopra gli affari de' Grigioni*. („Doppo haver il Sermo Arciduca...") Aff Etr Suisse XXIX, 82. — *Gavotti a Barberini*. Lucerna, 18 marzo 1644. Arch Vaticano. Lat. Barberini 7149 f° 59

la vallée du Rhône, où les dizains contestaient, non sans raison parfois,(1) les derniers privilèges de l'évêque(2) et demandaient, avant de renouveler leurs combourgeoisies avec les «Waldstætten» et Fribourg,(3) que ceux-ci les reconnussent comme «républicque libre et indépendante»(4); dans le diocèse de Bâle enfin, dont le chef ne parvenait pas à soustraire ses ouailles à la dangereuse promiscuité des soldats allemands de l'armée d'occupation.(5) Or cet effort ne pouvait offrir quelque chance de succès qu'à la condition d'être appuyé par la diplomatie française en Helvétie. Le nonce apostolique à Lucerne reçut en conséquence de Rome l'ordre de solliciter à cet effet l'actif concours de Caumartin.(6)

Au sentiment du représentant du Louvre à Soleure, la requête pontificale se produisait à l'heure la plus inopportune. Favorablement accueillie,(7) elle risquait de détacher de la France les cités évangéliques, où l'opinion s'était à juste titre alarmée naguère de l'assistance prêtée par la régente au pape dans son différend avec Venise. Il paraissait très douteux, en revanche, qu'elle contribuât à éteindre les suspicions des «Espagnolisez» de la région du Gothard à l'endroit de la cour de Paris. En tout état de cause, elle ne pouvait que traverser les négociations engagées par le successeur de Méliand, tant avec les catholiques qu'avec les protestants.(8) Au regard des premiers, sa situation et son crédit s'étaient quelque peu fortifiés. Un conflit venait en effet de surgir entre Uri et ses confédérés des «Waldstætten», lesquels refusaient l'accès de leurs diètes à son délégué habituel, le colonel Zumbrunnen, sous le prétexte que ce personnage ne s'y montrait pas suffisamment hostile aux intérêts des adeptes de l'autre confession.(9) Il n'en avait pas fallu davantage pour que Casati s'attachât à desservir la cause de l'officier uranais, d'autant que celui-ci joignait à sa qualité de membre des Conseils de son canton celle

(1) „Ritrovo che i maggiori disordini sono per parte dei vescovi." *Farnese a Barberini.* Sion 17 agosto 1642. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXV.

(2) *Barberini a Farnese.* Roma, 27 dicembre 1642. — *Farnese a Barberini.* Lucerna, 13 giugno 1642; Sion, 29 luglio, 3 e 17 agosto 1642. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIII; XXXV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 17 settembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 61. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 8 luglio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *Memoria sopra le giuste querele che fanno i citadini di Sion alla Santità di N. Sig^re, con lettera di 23 aprile 1646 contro quel vescovo e canonici per essersi usurpata la prebenda parochiale di detta città.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(3) *Uri an Luzern.* Altorf, 10 octobre 1643. St-Arch. Luzern. Drey Bünde. IX (1629—1644). — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 4 aprile 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — Eidg. Absch. V² 1349.

(4) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 20 giugno 1645. loc. cit. — *De La Barde au baillif et Conseil du Valais.* Soleure, 13 septembre 1663. Arch. Canton. Valais. Corresp. des amb^rs de France. 1600—1686 *A* III. 12, 23.

(5) *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 18 marzo 1644. loc. cit.

(6) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 29 novembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Napoli. XXXIX *A*.

(7) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 10 gennaio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(8) *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 22 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* f° 61.

(9) *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 27 février 1644. Arch. Fribourg. Doc^ts. France. IX (1643 à 1663). — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 5 mars 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *392* f° 3549. — *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 8 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* f° 44. — Eidg. Absch. V² 1311 *a* sqq.

de chef d'un régiment au service de France. Très naturellement, Caumartin s'était déterminé à embrasser l'opinion contraire (1) et à recommander aux deux parties de recourir à l'arbitrage de Soleure et de Fribourg, (2) puisque aussi bien l'intervention de la nonciature n'eût pas été souhaitable, étant donné que le Vatican appuyait les prétentions de l'évêque de Côme envers les trois petits Etats helvétiques co-seigneurs des bailliages transalpins. (3) Au total, la démarche tentée par l'ambassadeur français venait d'être couronnée de succès. Grâce à sa fermeté, la conférence de Bremgarten de juillet 1644 mettait fin à un conflit dont nul plus que lui ne s'était attaché à conjurer les désastreux effets. (4)

En accédant aux désirs du ministre du Saint-Siège, Caumartin ne fût assurément pas parvenu à gagner à la cause qu'il défendait de nouveaux adhérents parmi les magistrats de la Suisse catholique. En revanche, il eût compromis de façon irrémédiable le résultat de sa médiation entre les cantons des deux confessions dans le différend de la Thurgovie. Cette médiation, il l'avait assumée en dépit de l'opposition du résident lombard et du peu d'empressement des « Waldstætten » à la solliciter. (5) Elle s'imposait à lui en quelque sorte du fait que son maître seul était l'allié de l'ensemble du Corps helvétique et que jamais en cette matière les protestants n'eussent accepté les bons offices du roi d'Espagne. (6) A ce point de vue, l'issue pacifique de la diète réunie à Bade en juillet 1644 lui avait procuré une double satisfaction. D'une part, ses démarches afin d'apaiser le conflit uranais n'étaient pas demeurées infructueuses. De l'autre, les dissensions intestines entre Confédérés au sujet de la Thurgovie semblaient, grâce à ses efforts, à la veille d'entrer dans la voie de l'accommodement. (7) A la vérité, ce n'était là qu'une apparence trompeuse. Deux mois plus tard les passions confessionnelles se trouvaient à nouveau déchaînées dans les bailliages orientaux. (8) L'agitation y atteignit son apogée quand, sur des avis alarmants reçus de Bâle, de Berne et de Schaffhouse, le « Vorort » tenta de différer la convocation d'une diète générale. (9) Celle-ci s'étant ouverte malgré tout à Frauenfeld, le 8 novembre, on put

(1) *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 8 marzo 1644. loc. cit.

(2) Eidg. Absch. V[1] 1311 *a* (Luzern, 16.—17. März 1644).

(3) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 11 febbraio e 5 agosto 1645. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(4) *Caumartin à Brienne.* Bade, 7 juillet 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 394 f° 5017. — Eidg. Absch. V[1] 1322—1323.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1644. Frari. Svizzeri XLII n° 287. — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 6 dicembre 1644; *a Pamphili.* Einsiedeln, 18 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII, XXXVIII.

(6) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 novembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 16 luglio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 51. — Theatrum Europaeum. V. 638.

(8) Eidg. Absch. V[1] 1329 *a* (Luzern, 12.—13. September 1644).

(9) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 1° novembre 1644. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. XXXVII.

craindre que les factions rivales ne vinssent aux mains (1) et qu'un éclatant démenti ne fût infligé à ceux qui, sans doute pour se rassurer eux-mêmes, estimaient « que les cantons, reconnaissant que leur bonheur procédoit de ce qu'ils n'entroient point en rupture, s'en donneroient toujours bien de garde ». (2)

A la demande expresse de Zurich, Caumartin avait dépêché l'un de ses secrétaires au chef-lieu de la Thurgovie afin d'y prêcher la conciliation. (3) Cette démarche, que loua Mazarin, permit du moins aux partisans des solutions pacifiques d'atermoyer. (4) Mais elle fut impuissante à dénouer une crise qui, chaque jour davantage, menaçait de dégénérer en guerre civile. Aussi, quand une nouvelle conférence eut été assignée à Bade au début de février 1645, (5) l'ambassadeur français tint-il à s'y rendre en personne et à appuyer de toute son autorité les efforts faits par les députés de Berne et de Soleure pour procurer une entente durable entre les Etats co-seigneurs des bailliages orientaux. (6) Ce fut d'ailleurs en vain. Les arbitres du différend qui mettait aux prises le « Vorort » et ses voisins de Lucerne et de la Suisse primitive constatèrent avec regret que le recès de la « journée » d'Argovie ne marquait en somme aucun progrès sur celui de la diète réunie à Frauenfeld trois mois auparavant. (7) En dépit de quelques passagères éclaircies, la situation demeurait alarmante. (8)

Au total, si les « Waldstætten » se refusaient à abandonner leurs prétentions, (9) Zurich, de son côté, cherchait manifestement à gagner du temps. (10) Désireux de complaire aux magistrats du « Vorort », Caumartin fit sienne leur tactique dilatoire et exerça une pression efficace sur les gouvernements de Berne et de Soleure afin que ceux-ci conformassent leur attitude à celle adoptée par les Confédérés des rives de la Limmat. (11) Mais ce fut alors au tour des

---

(1) *Müller à Stella de Morimont.* Bâle, 2/12 novembre 1644. Bibl. Nat. f. fr. *6650 f° 234.* — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 7.

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 17 novembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 3 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 9. — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 6 dicembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(4) *Nouvelles de Zurich.* 8 décembre 1644. Gazette de France. 1644. p. 1050. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(5) *Carlo Casati alli Illri et potentissimi SSri, li Sri deputati delli tredeci cantoni della republica helvetica congregati in Baden.* 12 febbraio 1645. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Beylagen. 1643—1644 n° XLVII.

(6) *Appendix an die hievon geschribne uff Herren Schuldtheissen von Erlach und Herren Venner Willading gerichtete Instruction nacher Baden.* 16./26. Januar 1645. St-Arch. Bern Instructionsbuch *S* 28—29. — *Le roi aux cantons; à Zurich; à Soleure; à Lucerne.* Paris, 3 et 31 janvier 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt CCCXCVII. 7315: 7743. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 20. — *Proposition faite à Bade par Caumartin.* Février 1645. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 40. — Eidg. Absch. V1 1341 *a* (Baden, 5.—25. Februar 1645): 1373 *a* (Baden, 18—23. Februar 1646).

(7) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 25 febbraio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 22. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 20 avril 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(8) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 25.

(9) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 6 octobre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(10) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 11 aprile 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(11) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 11 aprile 1645. loc. cit.

catholiques d'user d'atermoiements.[1] L'ambassadeur s'en convainquit sans peine au cours de l'été de 1645, puis en avril et en juillet 1646, à Bade, où il renouvela sans succès ses offres de médiation.[2] Réunis à deux reprises à Lucerne, en mars et en juin de cette dernière année, les députés des petits Etats de la région du Gothard repoussèrent derechef tous projets de transaction,[3] et cela sur les conseils de l'Electeur de Bavière, qui leur promettait son appui et les adjurait de résister aux suggestions françaises.[4] Une grave mutinerie de paysans zuricois s'étant produite sur ces entrefaites, on put craindre de prime abord que les adversaires du « Vorort » ne la missent à profit pour contraindre celui-ci à se désister de ses prétentions en Thurgovie.[5] Or l'énergie déployée par le gouvernement du premier des cantons à réprimer cette rébellion et à l'écraser avant qu'elle n'eût eu le temps de se développer[6] suffit à prévenir les desseins belliqueux des « Waldstætten », qui, peu rassurés eux-mêmes quant aux dispositions d'une partie de leurs sujets, se déclarèrent prêts en cette occurrence à secourir les protestants.[7] Ce fut assez pour qu'un répit très appréciable et très inattendu intervînt dans les querelles que soulevait aux Ligues la question si délicate de l'administration des bailliages orientaux.[8] Mais aussi bien la constatation de cette accalmie, sur laquelle il ne comptait guère désormais, devait être impuissante à effacer de l'esprit de Caumartin les griefs qui s'y étaient accumulés depuis trois ans et plus envers les montagnards de la région d'Urseren et du Pilate et leurs alliés austro-espagnols.

Aggravation sensible dans les relations de l'ambassadeur de France avec les magistrats des petits Etats de la région du Gothard. — Le nonce apostolique à Lucerne passe au camp des « Espagnolisez ». — Intrigues autrichiennes. — Mort de Carlo Casati. — Sa succession diplomatique. — Diètes de Bade de juin et de

(1) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 21 janvier 1646. Stadtbibl Bern. Mss Hist. Helv. XV. XXIII. 44. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 9 mars 1646 Aff. Etr. Suisse XXIX. *Gavotti à Pamphili.* Einsiedeln, 19 giugno 1646. loc. cit.

(2) *Recès de la diète de Bade de juillet 1645.* St-Arch Aarau. Abscheidsacta u. s. w. 1645—1646. n° XLVIII. — *Caumartin aux députés des cantons de Berne, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell, à Bade.* Soleure, 3 avril 1646. *Ibid.* — *Les XIII cantons au roi Très-Chrétien.* Bade, 7 juillet 1646. *Ibid.* — *Caumartin à Erlach de Castelen.* Soleure, 5 avril 1646. Stadtbibl Bern Coll Erlach LXVIII (Ambassades). — Eidg. Absch. V² 1357 *c* (Baden, 2.—21. Juli 1645); 1377 *a* (Baden, 15—18. April 1646); 1387—1388 *a* (Baden, 13.—30. Juni 1646).

(3) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 marzo; Einsiedeln, 12 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nun. Svizz. XXXVIII. — *Caumartin à Zurich.* Soleure, 15 août 1646. St-Arch Zürich Graubünden XIV n° 197. — *Caumartin à Erlach de Castelen.* Soleure, 4 octobre 1646. Stadtbibl Bern Coll. Erlach LXVIII (Ambassades). — Eidg. Absch. V² 1376, 1385.

(4) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 21 aprile 1646. Frari. Svizzeri XLV. 121.

(5) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1646. Frari. Svizzeri XLV. 159.

(6) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. 161.

(7) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1646. loc. cit.

(8) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 11 janvier 1646. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 43; *à Avaux et à Servien.* Soleure, 2 novembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

juillet 1646. — Caumartin aux prises avec Zweyer d'Evibach. — Griefs nourris par celui-là contre celui-ci. — Succès momentanés remportés par le représentant du Louvre aux Ligues. — Arrivée de Francesco Casati en Argovie. — Il n'obtient audience que des seuls députés de l'alliance de son maître. — Rapprochement entre Caumartin et les gouvernements des cités évangéliques. — L'incident Fleckenstein. — Mission de Kœnig de Mohr à Bruxelles.

VIII. Grâce à l'inévitable rapprochement qui, chaque jour davantage, s'opérait entre le successeur de Méliand et les Confédérés de la nouvelle croyance, le souvenir du fâcheux incident de Mellingen (juillet 1642) avait presque complétement disparu de l'esprit de ceux-ci. En revanche il se maintenait vivace au sein des petits Etats catholiques de l'Helvétie. Mais, si les cantons forestiers ne pardonnaient pas au représentant de la couronne Très-Chrétienne l'obstination hautaine et déplacée dont il avait fait montre en cette occurrence, Caumartin, de son côté, leur reprochait de traverser tous ses desseins avec l'appui des ministres espagnols et autrichiens et les confondait les uns et les autres dans la même animadversion.

Déjà peu satisfaisantes durant les derniers mois du règne de Louis XIII, les relations entre l'envoyé permanent du Louvre à Soleure, d'une part, les gouvernements des «Waldstætten», le commissaire impérial et le résident milanais, de l'autre, s'étaient envenimées dès le début de la régence d'Anne d'Autriche. Après une très légère détente, (1) elles empirèrent encore au lendemain du décès d'Urbain VIII. (2) Désormais, en effet, le nonce apostolique, attentif naguère à servir dans la région du Gothard les intérêts du roi Très-Chrétien, passait au camp des «Espagnolisez». (3) Aucun scrupule de conscience n'empêcha donc l'ambassadeur de demander à Rome et d'obtenir le rappel en Italie de deux capucins de la mission des cantons forestiers, systématiquement hostiles à toutes ses démarches, (4) puis celui d'un religieux de Lucerne, le Père Louis, convaincu d'inciter les autorités de Soleure à persévérer dans leur intention d'exiger la restitution à l'Autriche du comté de Ferrette, sur lequel d'importantes hypothèques existaient en leur faveur. (5) Fort mal interprété à Lucerne, ainsi que dans les hautes vallées d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden, (6) ce minime incident ne contribua pas peu à exaspérer les Confédérés de la Suisse primitive, à qui le ministre de Ferdinand III sur les rives de la Reuss insinuait

(1) St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXVIII. p. 102 *a* (Donstag, 25. August 1644).

(2) *Brienne à Caumartin.* Paris, 14 décembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *402* f° 2069.

(3) „Ayez tousjours l'œil au guet pour descouvrir ce que c'est que cette ligue projettée entre Sa Sainteté, les Espagnols, les Vénitiens et le grand-duc et la duchesse de Mantoue.“ *La reine-régente à Caumartin.* Paris, 13 janvier 1645 Bibl. Nat. Coll. Clairambt *397* f° 7475. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 1er décembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *402* f° 1849.

(4) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 29 novembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(5) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 février, 16 décembre 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *392; 396* f° 6721.

(6) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 29 novembre 1644. loc. cit.

perfidement que les cours de Paris et de Stockholm n'avaient pas en Europe de plus chauds alliés que le Turc et le Transylvain.[1]

Ce fut dans ces entrefaites que, le 8 juin 1645, mourut Carlo Casati[2] qui, pendant seize ans, avait su maintenir au sein des Ligues avec une habileté consommée le prestige de la Couronne Catholique.[3] Toutefois Caumartin ne retira que peu de profit de la subite disparition de cet adversaire redoutable, dont le frère, résident milanais à Coire, s'apprêtait à recueillir au bout de quelques mois la succession, presque aussi obérée de «dettes lucernoises» que l'avait été celle de l'un de ses prédécesseurs, le marquis de Dogliani, décédé en 1632.[4] A défaut du diplomate défunt, son secrétaire-interprète, Sébastien-Henri Crivelli, le colonel Zweyer d'Evibach, agent officieux de l'empereur, les avoyers Henri Fleckenstein, S[r] de Heidegg et Pierre Kœnig de Mohr, baron de Billens, chefs du parti austro-espagnol au pied du Pilate et sur les bords de la Sarine, étaient de taille à susciter à l'ambassadeur de la régente de nombreux embarras.[5] Ils ne s'en privèrent pas. Spontanément, en octobre 1645, les deux derniers avisèrent la cour de Vienne qu'ils se faisaient fort de recruter aux Ligues quatre mille hommes à la solde de la maison d'Autriche.[6] Ferdinand III parut goûter cette ouverture et agita soit de dépêcher à Lucerne un envoyé spécial, ce qui, de l'aveu de ses pensionnaires en Suisse, eût constitué une imprudence insigne,[7] soit de favoriser la conclusion d'une alliance entre l'Electeur de Bavière et les cantons catholiques «pour la conservation de la religion», ce qui provoqua par avance les protestations énergiques du ministre français.[8] Dans le même instant d'ailleurs, celui-ci se décidait à rompre en visière à ses adversaires, lesquels ne gardaient à son égard aucun ménagement. Le projet de levée pour le service de l'Espagne en Flandre, élaboré à l'automne de 1645, rencontra de sa part une vive opposition.[9] En outre, si, quelques mois plus tard, l'invitation adressée d'Innsbruck aux représentants du Corps

---

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 avril 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *393* f° 4277

(2) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1645. Frari. Svizzeri. XLIV — „Passò poi all'altra vita giovedi mattina il conte Carlo Casati, dopo haver esercitato per molto tempo la carica d'ambasciatore in questi cantoni per Sua M[à] Catt[a]." *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 giugno 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXXVIII p. 287 *a*

(3) *Velada aux cantons de l'alliance d'Espagne.* Milan, 11 juin 1645. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. IV.

(4) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 giugno 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XXXVII — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 27 octobre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX; *à Brienne.* Soleure, 4 mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *405* f° 3917.

(5) *Velada aux cantons de l'alliance d'Espagne.* Milan, 11 juin 1645. loc. cit.

(6) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 27 octobre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX; *à Brienne* Soleure, 15 décembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *402* f° 2075. — *Caumartin au baron de Spiez* Soleure, 30 novembre 1645. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXVIII. n° 18.

(7) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 15 décembre 1645. loc. cit.

(8) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 27 octobre 1645. loc. cit.

(9) *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 6 décembre 1645; 19 février 1646. Bibl. Nat. f. fr. *4200* f° 262; *4201* f° 57.

helvétique d'assister aux noces de l'archiduc Ferdinand-Charles [1] ne parvint pas à temps à ses destinataires et se trouva «retardée» à la chancellerie de Zurich, ce ne fut point à son insu. [2] Toutes occasions de rapprochement entre les Confédérés et leurs voisins de l'est lui étaient désormais suspectes. [3] Aussi bien l'heure avait sonné pour lui de déclarer ses intentions. Il le fit avec une vigueur extrême au cours des diètes réunies à Bade en juin et en juillet 1646 pour l'aplanissement du différend de la Thurgovie. [4]

Jusqu'alors, à la vérité, encore que son opinion n'eût pas varié quant à la valeur respective des prétentions contradictoires des Etats co-seigneurs des bailliages orientaux, et que par suite ses sympathies n'allassent pas à la cause que défendaient les «Waldstætten», Caumartin s'était efforcé de maintenir la balance égale entre les deux parties et de s'acquitter avec impartialité du rôle de médiateur que lui imposaient les circonstances. [5] Or il arrivait cette fois à Bade avec des intentions très peu pacifiques. Grâce à lui, en effet, la diète, assemblée dans cette ville en juillet 1646, aux fins de rechercher un terrain d'entente entre le «Vorort» et ses confédérés de la Suisse catholique, débuta par un coup de théâtre bien propre à compromettre les négociations en cours et à ajourner de plusieurs mois la solution des difficultés pendantes. [6] Avant même qu'aucune discussion s'ouvrît, l'ambassadeur français déclara nettement sa volonté de n'y point assister si le colonel Zweyer d'Evibach, agent officieux de l'empereur, comptait y participer en tant que représentant du canton d'Uri. [7]

La thèse que soutenait en cette occurrence le successeur de Méliand était à tout prendre défendable. Que l'Escurial fît exercer par des Suisses les emplois subalternes de la résidence espagnole à Lucerne, l'envoyé du Louvre y contredisait d'autant moins que, depuis un siècle et plus, les charges de secrétaires-interprètes auprès de l'ambassade du roi Très-Chrétien aux Ligues se trouvaient de façon presque exclusive entre les mains des Vigier, des Wallier et des Stavay-Mollondin, dont les attaches n'étaient certes pas françaises

(1) *Erzherzog Ferdinand-Karl an die XIII Orte der Eidgenossenschafft.* Innsbruck, 3. April 1646. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Erzherzogin Claudia an die XIII Orte.* Innsbruck, 3. April 1646; *Die XIII Orte an Erzherzogin Claudia.* 24. Juni 1646. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. nº XLVIII. — Eidg. Absch. V² 1389 *e.*

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 1er juin 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX; *à Brienne.* Soleure, 7 juin 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *406* fº 4807.

(3) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 1er juin 1646. loc. cit. *à Brienne.* Soleure, 7 juin 1646. loc. cit.

(4) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 3 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Eidg. Absch. V² 1387 *a.*

(5) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 17 janvier 1644 et 15 août 1646. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 133, 197.

(6) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 140/141.

(7) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 3 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — „Comme je jettay les yeux sur la personne de M. le colonel Zvier, agent de l'Empereur auprés de vous, au rang et séance de Messrs vos députez, je demeuray surpris, ne pouvant parler en sa présence de ce qui ne devoit pas estre rapporté à Sa Mté Impériale et aux princes de sa maison.“ *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 12 août 1646. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Caumartin à Berne.* Soleure, 12 et 18 août 1646. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 613, 619.

ou avaient cessé de l'être. En revanche on ne devait pas tolérer, selon lui, que le ministre du seul grand Etat allié de l'ensemble du Corps helvétique ne pût faire à la diète l'exposé confidentiel des vues politiques du souverain dont il représentait les intérêts, sans qu'aussitôt ses paroles, recueillies par un auditeur cumulant les fonctions de député de son canton et d'agent d'une puissance étrangère, vinssent à la connaissance du gouvernement de celle-ci. (1)

De surcroît les griefs n'étaient pas imaginaires que l'on nourrissait aux « Cordeliers » à l'endroit du colonel uranais. Bien que pensionnaire du grand-duc de Toscane, (2) ce personnage, victime au même titre que ses supérieurs des inconvénients inhérents aux engagements multiples et contradictoires, avait, à dire vrai, témoigné de sentiments plutôt favorables au Saint-Siège dans le conflit survenu entre celui-ci et les princes ligués de la Haute-Italie. (3) Mais, dès lors, certaines intrigues nouées par lui au détriment des intérêts français s'étaient ébruitées. Ne savait-on pas de source sûre à Soleure qu'il avait réussi à convaincre un grand nombre de Confédérés des deux confessions que l'empereur se proposait de faire inclure à titre gracieux le Corps helvétique dans le traité de la paix générale en préparation à Münster? (4) N'était-il pas acquis en outre qu'une missive, authentique ou supposée, de Trauttmansdorff, colportée par ses soins et dont plusieurs de ses collègues avaient eu secrètement connaissance, offrait en toute propriété aux cantons les quatre villes forestières du Rhin, objet de leurs constantes convoitises, pour peu qu'ils s'opposassent aux desseins de la France en Alsace et aidassent le chef de la maison d'Autriche à reconquérir cette province? (5) Pouvait-on nier l'influence désastreuse que ces allégations mensongères exerçaient sur les membres de la diète, puisque aussi bien ceux-ci, à la suggestion de Zweyer, s'apprêtaient à exprimer au ministre autrichien leur gratitude pour sa bienveillante initiative et à lui recommander à la fois les intérêts de Soleure dans l'affaire de Ferrette et ceux de Bâle, tant à l'endroit de Huningue qu'au sujet des sentences arbitraires rendues contre les autorités de cette ville par la Chambre impériale de Spire? (6)

Toujours est-il que Caumartin ne quitta point Bade sans avoir remis les choses au point et obtenu que les remerciements destinés à la cour de Vienne fussent adressés à celle de Paris, où l'on ne se dédisait pas de la promesse donnée aux cantons trois ans auparavant de faire comprendre ceux-ci, en leur

(1) *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 12 août 1646. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — Eidg. Absch. V¹ 1393 *s* (Baden, 2.—18. Juli 1646).

(2) Arch. Mediceo. Milano. *3184* 4 agosto 1638.

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII nº 258. — *Gavotti a Barberini.* Lucerna, 19 marzo 1644. Arch. Vaticano. Lat. Barberini *7140* fº 19.

(4) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 13 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse XXIX.

(5) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 8 septembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX; *à Brienne.* Soleure, 4 mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *405* fº 3917; *à Mazarin.* Bade, 13 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Eidg. Absch. V¹ 1389 *f.*

(6) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 3 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX

qualité d'alliés du roi Très-Chrétien, dans l'instrument diplomatique que s'efforçaient d'élaborer les plénipotentiaires des puissances accrédités en Westphalie. (1)

Jusqu'à cette heure néanmoins, l'ambassadeur français, tout bien pesé, n'avait pas à se louer outre mesure du résultat de la « journée générale » qu'il honorait de sa présence. Si, d'une part, l'issue de sa médiation dans le différend thurgovien paraissait compromise, d'autre part la réussite de ses démarches en vue de faire interdire au colonel uranais l'accès de la diète était beaucoup plus apparente que réelle. Seule la crainte de voir leur hôte rebrousser subitement vers Soleure avait pu décider les députés confédérés à lui accorder un semblant de satisfaction. (2) La question de principe soulevée par ses accusations contre Zweyer demeurait à ce point entière que les amis de ce dernier obtinrent, l'année suivante, qu'elle fût tranchée en sa faveur. (3)

Très mécontent en somme de l'attitude pleine de défiance des représentants de la Suisse catholique à son égard, Caumartin s'apprêtait à regagner les « Cordeliers » par la voie la plus directe. (4) L'avis qu'un ministre d'Espagne, arrivé depuis peu à Lucerne, n'attendait que son départ pour solliciter à son tour l'honneur d'être admis à la diète l'engagea à changer de dessein. (5) Conseillé par les principaux pensionnaires de son maître aux Ligues, il prit ostensiblement congé des membres de l'assemblée et quitta Bade. Mais ce fut pour y rentrer à l'improviste au bout de quelques heures. Il n'était que temps. Ce qu'il avait prévu se réalisait point pour point. Dupe de cette fausse sortie, le résident lombard en Rhétie, Francesco Casati venait de faire son entrée solennelle dans la ville (6), où, reçu au son du canon par les députés des XIII cantons, il leur demandait aussitôt une audience que ceux-ci inclinaient à lui accorder, sur son affirmation qu'une missive de la cour de Madrid l'accréditait de façon régulière auprès de l'ensemble du Corps helvétique. (7) Saavedra, à dire vrai, n'avait pas procédé différemment lorsque, quatre ans auparavant, le souci de parachever les négociations pleines de difficulté du renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes l'appela de Bavière en Argovie. L'auteur des *Empresas politicas* prétendait, on s'en souvient peut-être, que les lettres dont il se trouvait chargé, et qu'il hésitait d'ailleurs à produire, émanaient du roi Catholique en personne, alors qu'elles lui avaient été remises en réalité par le Car-

---

(1) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. V² 1439 *h* (Baden, 7.—27. Juli 1647).

(4) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 140/141.

(5) *Caumartin à Mazarin.* Bade 3 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 3 luglio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(7) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. 140/141. — *Caumartin Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 1393 *r*.

dinal-Infant. Or Casati ne tenait les siennes que du gouverneur de Milan.(1) Il n'était donc pas mieux fondé que son frère défunt à prendre le titre d'ambassadeur et la qualité d'« Excellence » que ses partisans revendiquaient pour lui. A démasquer une telle supercherie, dont la répétition voulue n'ajoutait rien au prestige de la diplomatie espagnole, Caumartin apporta une extraordinaire âpreté.(2) Réunis par lui « de grand matin », les membres de la diète furent adjurés de ne prêter qu'une créance restreinte aux ouvertures d'un personnage qui, au cours de sa première entrevue avec eux, s'était efforcé de tromper leur confiance en les induisant en erreur sur l'origine de sa mission. La lutte fut vive et son résultat incertain.(3) Encore que l'envoyé milanais fit miroiter à leurs yeux les avantages qu'on paraissait disposé en Lombardie à concéder au commerce des cités évangéliques dans ce pays,(4) les députés de celles-ci refusèrent de déserter la cause française.(5) Aussi bien reçurent-ils à ce sujet l'entière approbation de leurs supérieurs, lesquels dans le même temps s'opposaient au passage en Suisse des *tercios* espagnols acheminés de la Franche-Comté vers Côme.(6) En revanche les représentants des six cantons de l'alliance d'Espagne ne se laissèrent point ébranler par les arguments de l'ambassadeur du Louvre. Ils accordèrent en conséquence au résident milanais l'audience que lui refusaient les protestants et applaudirent à sa philippique contre l'emploi « en terre d'Empire » des troupes helvétiques à la solde de la France.(7)

Dès lors la situation aux Ligues redevenait, à peu de choses près, ce qu'elle avait été durant les derniers mois de la mission de Vialard. Plus les relations s'aigrissaient entre l'envoyé du gouvernement de Paris et les autorités des petits Etats de la région du Gothard, plus celles entretenues par ce même personnage avec les magistrats des cités évangéliques tendaient à revêtir un caractère d'estime et de confiance réciproques. Aussi, tandis que Caumartin différait le versement des pensions lucernoises échues(8) et songeait aux moyens

(1) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 14 e 21 luglio 1646, loc. cit. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646, loc. cit. — *Gavotti a Pamphili.* Muri, 21 agosto 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XXXVIII. — Wicquefort. L'Ambassadeur et ses fonctions (Cologne). I, 33. — Eidg. Absch. V¹ 1393 *r*.

(2) *Il Senato al residente a Zurigo.* 20 luglio 1646. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg XVIII. f° 167 *b*. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 142. — Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXIX. 167.

(3) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646. loc. cit — Eidg. Absch V¹ 1393 *r* (Baden, 2.—18. Juli 1646).

(4) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 147.

(5) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 17 luglio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XXXVII

(6) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 18 août 1646. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 47.

(7) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 3 et 13 juillet 1646. loc. cit. — *Gavotti a Pamphili.* Muri, 17 luglio 1646. loc. cit. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646, loc. cit. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 142. — Eidg. Absch. V¹ 1393 *pp*.

(8) Liebenau. Ambassador Le Fèvre Caumartin und Schultheiss Fleckenstein (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. V¹ p. 21 sqq.).

de priver désormais Schwytz des « bienfaits » de l'alliance royale, (1) prodiguait-il ses encouragements aux Conseils du « Vorort », occupés à réprimer la rébellion des paysans de Richterswil et de Wædenswil. (2)

Toutefois il n'entrait pas dans les intentions du ministre du Louvre de laisser impunie l'attitude observée à son égard, au cours de la diète, par certains députés des cantons forestiers. A peine rentré à Soleure, il dépêcha son secrétaire Baron et l'interprète Vigier à Lucerne d'abord, afin de s'y plaindre de l'avoyer Fleckenstein, (3) qui, à la table de Casati, s'était oublié jusqu'à affirmer « que Français et Turcs buvaient dans le même verre », (4) puis à Altorf, pour y demander à nouveau que Zweyer ne fût plus délégué aux diètes générales. (5) Ainsi qu'il était à prévoir, les magistrats de ces deux Etats prirent avec ardeur la défense de leurs collègues incriminés. (6) Encore qu'il ne contestât pas la réalité du propos qu'on lui attribuait, l'avoyer s'offrit à en justifier l'opportunité. Le colonel uranais, de son côté, fort de l'appui de ses coreligionnaires politiques, se refusa à toute rétractation. (7)

A vues humaines, la vigoureuse campagne menée par Caumartin contre les contempteurs du service de son maître dans la Suisse centrale semblait vouée à un échec certain, dès lors que les autorités des « Waldstætten » n'hésitaient pas à approuver les actes de leurs mandataires en Argovie. L'ambassadeur n'eut pas meilleur succès à Fribourg, dont les Conseils sollicitaient de lui l'octroi d'un passeport en faveur de Kœnig de Mohr, dépêché par eux au gouverneur des Pays-Bas à Bruxelles. (8) Cette mission lui paraissant à bon droit suspecte, il chercha vainement à en empêcher l'accomplissement. (9) Et son regret s'accrut du fait, qu'en dépit de ses avis, (10) Mazarin n'estima pas

---

(1) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 179. — Eidg. Absch. V¹ 1397 *g* (Lucern, 5.—6. September 1646).

(2) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 161. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 23 octobre 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *407* f° 5691. — Gazette de France, année 1646. p. 983. — Eidg. Absch V¹ 1398 *a*.

(3) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 21 agosto 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — Liebenau. Ambassador Le Fèvre Caumartin und Schultheiss Fleckenstein (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. t. V³. p. 19, 20).

(4) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 150. — Liebenau. op. cit. 21 sqq.

(5) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 22 juillet et 27 août 1646. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. xxiii. 45, 49. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 150. — Liebenau. op. cit. 21 sqq.

(6) *Luzern an Caumartin.* 11 Juli 1646. impr. Liebenau. op. cit. 21.

(7) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. loc. cit. — *Uri an Zürich.* 10. August 1646. St-Arch. Bern. Allgem. Eidg. Bücher *G* 625.

(8) *Le Parlement de Dôle à Fribourg.* 10 décembre 1638 et 19 février 1639. Arch. Fribourg. Docts conct la Franche-Comté. III (1630—1674). — *Le mis de Castel-Rodrigo à Fribourg.* Bruxelles, 3 avril 1647. *Ibid.* — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 19 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 27 novembre 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *407* f° 6005. — Liebenau. Ein schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 58.

(9) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 19 octobre 1646. loc. cit. — *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 10 novembre 1646. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663); Manuel du Conseil. XCVII (Séances des 27 et 29 novembre et 3 décembre 1646).

(10) *Ibid*

devoir refuser une audience à l'ancien commandant impérial à Lindau,[1] lequel, dès son retour dans ses foyers, se prévalut de l'heureuse issue de sa démarche pour insinuer que l'ambassadeur à Soleure ne jouissait peut-être pas auprès de la régente et de ses ministres d'un très puissant crédit.[2]

Parti que Francesco Casati sait tirer de l'audience à lui accordée à Bade par la députation catholique. — Il exploite contre Caumartin la question des «transgressions dans le service» imposées aux troupes suisses à la solde de la couronne Très-Chrétienne. — Historique de cette question au cours des six dernières années. — Diète générale assignée en Argovie au 4 juillet 1644. — Les adversaires du Louvre en Helvétie y subissent un échec. — Satisfaction qu'en éprouve l'ambassadeur. — Politique subtile du gouvernement bernois. — Félicitations adressées par l'empereur aux autorités des cités évangéliques. — Mission de Jean-Dietrich de Stauffacher, agent de la cour de Vienne, auprès des cantons. — Les colonels de Praroman et Guy blâmés par leurs supérieurs de Fribourg et de Neuchatel. — Caumartin s'emploie à apaiser les différends surgis entre son souverain et quelques-uns des Etats confédérés. — L'Escurial et son représentant à Milan en butte aux réclamations financières de la diète de Lucerne. — Perplexité de Francesco Casati. — Recrudescence des menées austro-espagnoles dans la Suisse primitive. — Schwytz rappelle ses enseignes du service de France. — Représailles édictées à Paris contre les magistrats de ce canton. — L'ambassadeur s'attache à en atténuer les conséquences.

IX. Avant de regagner Coire,[3] Francesco Casati, dont la prétention de se faire reconnaître en la qualité d'ambassadeur par la diète de Bade avait échoué ensuite de l'opposition de Caumartin, s'était, faute de mieux, contenté de l'audience que lui offraient les députés des Etats catholiques des Ligues. Mais de cette audience l'envoyé lombard avait su tirer un merveilleux parti en ressuscitant avec une extraordinaire âpreté de langage l'un des plus sérieux parmi les griefs que les Confédérés nourrissaient à l'égard du Louvre: celui de l'interprétation, selon eux abusive, donnée par ce dernier aux capitulations militaires conclues entre le gouvernement royal et les officiers suisses entrés à son service.[4] Aussi bien, en effet, la question des «transgressions» imposées aux troupes «de la nation» à la solde de la couronne Très-Chrétienne pré-

(1) *Brienne à Caumartin.* Paris, 27 novembre 1646. loc. cit.

(2) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 7 décembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 17 luglio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 17 août 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(4) *Gavotti à Pamphili.* Muri, 17 luglio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 20 juillet 1646. loc. cit.

occupait depuis assez longtemps les magistrats du Corps helvétique. Elle était l'inévitable conséquence tout à la fois de la multiplicité des alliances contractées par les cantons avec l'étranger, de certaines stipulations ambiguës du traité de Soleure de l'an 1602, comme aussi de l'*Union héréditaire* de 1511, puis enfin de l'offensive française aux Pays-Bas, en Lorraine, en Alsace et dans d'autres régions sur lesquelles l'empereur n'avait pas abdiqué ses droits de suzeraineté. (1) Résolue contrairement aux prétentions de Caumartin, elle annulait en réalité les principaux avantages que le jeune roi et ses prédécesseurs avaient retiré jusque là des accords conclus ou renouvelés par eux avec leurs voisins d'Outre-Jura. Les levées suisses acheminées vers Gex ou Saint-Jean-de-Losne n'eussent été employées désormais qu'à défendre les frontières du royaume ou à tenir garnison dans les places fortes de celui-ci. Ce n'était assurément pas avec l'intention de subir de pareilles et, selon eux, injustifiables restrictions dans l'assistance qu'ils se promettaient de la part des Confédérés que les monarques français avaient, durant près de deux siècles, fait verser entre les mains de ces derniers quelques millions de Livres. (2)

En mars 1637, puis en janvier 1639, au cours d'une diète à Bade, Méliand avait failli échouer dans ses démarches en vue de procurer à son maître une levée helvétique. Les députés réunis en Argovie s'étaient en effet obstinés pendant plusieurs jours à ne l'accorder que si les colonels et capitaines des régiments mis sur pied prêtaient le serment de ne pas porter les armes «à l'offensive» contre la maison d'Autriche. L'ambassadeur avait obtenu certes qu'ils se désistassent de cette prétention, mais non point qu'ils permissent aux dits officiers de suivre le roi partout où ce dernier jugerait bon de les conduire. Dès lors, en 1643, Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas, Carlo Casati, résident lombard à Lucerne, et l'agent impérial Zweyer d'Evibach s'étaient plaints à mainte reprise de la présence de soldats «de la nation» tant en Flandre que sur le Rhin, en Alsace, en Catalogne, voire en Piémont aux confins du Milanais et jusque dans l'intérieur de cette province. (3) Les autorités cantonales n'avaient pas tardé à aviser Caumartin de la situation délicate où les plaçaient les desseins de conquête nourris par son souverain. (4) Or, usant d'une tactique habile, le ministre du Louvre venait de prendre les devants. Désireux de dissiper toute équivoque, celui-ci s'était attaché à justifier l'itinéraire imposé aux régiments suisses de l'armée de Condé chargés d'escorter

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Oberst Wattenwyl an Bern.* 26. Februar/6. März 1645. St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXX. p. 302, 326, 343. *Ibid.* LXXXXI (März—August 1645); p. 26 (17./27. März); p. 98 (14./24. April 1645).

(2) *Caumartin à Berne.* Soleure, 10 mars 1645. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 351. — Politisch Theologischer Tractat (:„Ob dann die Eydgnössische in Franckreich dienende Völcker schuldig seyen aussert dem Reich wider und auff den vorbehaltenen Landen zu kriegen ...“). Zug, 1692.

(3) Eidg. Absch. V² 1290 *c*, 1326 *pp*.

(4) *Zürich an Bern.* 3./13. Januar 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 521. — *Zürich, Bern. Schaffhausen und Appenzell an Caumartin. Ibid. G* 587. — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXVII, 409 *a* (19. und 23. Dezember 1643).

les renforts destinés aux troupes franco-weimariennes en Wurtemberg et à donner l'assurance qu'ils ne dépasseraient en aucun cas Saarbrücken. (1)

Néanmoins ce fut l'esprit agité de sérieuses appréhensions que l'ambassadeur se rendit à la diète assignée par Zurich en Argovie au 4 juillet 1644. (2) On a dit ailleurs les multiples assauts qu'il eut à y repousser et de quel succès fut couronnée sa très ferme attitude en cette conjoncture. Battus sur les points essentiels du réquisitoire introduit par eux contre le gouvernement du roi Très-Chrétien, les adversaires de ce dernier aux Ligues le furent de façon très particulière sur celui des « prétendues » transgressions. (3) Leurs chances de réussite n'étaient cependant pas négligeables. Si, d'une part en effet l'interdiction subsistait à Soleure de proposer aux magistrats de ce canton soit la conclusion d'une alliance étrangère autre que celle de France, soit la limitation du service dû à cette puissance par les troupes helvétiques à sa solde, (4) Lucerne, en revanche, renouvelait à ses officiers la défense formelle de se laisser entraîner au delà des frontières du royaume. (5) Dociles à cet ordre, ceux-ci s'étaient de prime abord refusés à participer au siège de Gravelines et n'avaient modifié leurs résolutions que devant la menace du maréchal de La Meilleraye de les faire tailler en pièces, eux et leurs enseignes, pour peu qu'ils y persistassent. (6) Cet « éclat », joint aux fâcheux avis reçus des contingents suisses de l'armée du comte d'Harcourt en Catalogne, ne pouvait que favoriser les desseins des Casati, des Zweyer et autres représentants de la cause austro-espagnole au sein des Ligues. (7) Il fut cependant impuissant à en assurer le succès. (8) Et Caumartin eut d'autant plus sujet de se louer de ce résultat que, sur ses conseils, les membres de la diète firent connaître à l'empereur leur intention de « continuer » à observer les stipulations de l'*Union héréditaire* avec sa maison, aussi longtemps cependant que les circonstances ne s'y opposeraient point. (9)

En dépit de l'heureuse issue de l'assemblée de Bade de juillet 1644, l'ambassadeur français ne se nourrissait d'aucune illusion. La question de la « limitation du service » demeurait sur le tapis, au même titre d'ailleurs que toutes celles dont les agents impériaux et espagnols n'étaient point parvenus

(1) *Caumartin aux IV cantons protestants*. Soleure, 7 février 1644. St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1641–1648). n° 141; St-Arch. Bern. Evangel. Absch. *F* (1633–1654). p. 439.

(2) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 24 et 26 juin 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* f° 4921.

(3) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 15 juillet 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *394* f° 5099.

(4) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 24 et 26 juin 1644. loc. cit.

(5) *Proposition faite à Lucerne, au nom de Caumartin*. Juillet 1644. Bibl. Mazarine. mss. *4540*.

(6) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 24 et 26 juin 1644. loc. cit. — *Caumartin à Lucerne*. Soleure, 10 août 1644. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedenschlüsse. 1639–1676).

(7) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 24 et 26 juin 1644. loc. cit.

(8) *Caumartin à Lucerne*. Soleure, 10 et 21 août 1644. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedenschlüsse. 1639–1676).

(9) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 28 luglio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 52. — Eidg. Absch. V² 1324 *m*.

à faire admettre l'urgence au cours de cette «journée».(1) La situation apparaissait pleine d'incertitudes. Seuls en somme les «Waldstætten» ne variaient point en leur volonté de reprendre sous main à la première occasion tel ou tel des griefs sur lesquels leurs confédérés de la nouvelle croyance n'avaient pas jugé à propos d'insister en cette occurrence. Ces derniers, en revanche, cherchaient à gagner du temps. Leur embarras était extrême et leur désir de ne rien précipiter manifeste.(2) Aussi, ni sur les rives de l'Aar, ni sur celles de la Limmat, on ne contredisait à l'avis exprimé par Caumartin qu'il eût été souhaitable «que l'article couché dans la dite alliance (de janvier 1602) fust en termes plus avantageux et que ceux de l'alliance avec la maison d'Autriche fussent plus obscurs».(3) Par suite, on se sentait acculé à Berne à la regrettable nécessité de voter ostensiblement des résolutions dont les magistrats recevaient en secret l'ordre d'empêcher l'accomplissement.(4) C'est ainsi que l'ambassadeur, ayant demandé l'accès des routes de ce canton, de Nyon à Bienne, aux levées faites en Piémont et dans le voisinage de Genève en vue de renforcer la garnison de Brisach,(5) vit sa requête discutée,(6) mais obtint en confidence la promesse que l'autorité bernoise fermerait les yeux sur ce passage, pourvu qu'il s'opérât clandestinement(7) et de manière aussi rapide que celui du régiment recruté à l'étranger pour le service de France par le baron de Coppet, rentré entre-temps en grâce auprès de son souverain.(8)

Encore qu'elle fût dénuée de franchise, l'attitude adoptée par les Conseils des cités évangéliques était très opportune. Elle leur valut les encouragements de l'empereur, favorablement disposé à leur égard ensuite des protestations officielles adressées de Zurich au Louvre au sujet de l'emploi de leurs troupes en Milanais.(9) Or ces encouragements fussent allés avec plus de raison aux Etats catholiques d'Helvétie qui, eux du moins, ne dissimulaient pas leurs préférences politiques et les étalaient au grand jour. Dès septembre, tandis que le capitaine Jean-Dietrich Stauffacher, de Glaris, momentanément chargé

---

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Zürich an Bern.* 3./13. Januar; 13./23. März 1644. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 521, 581.

(3) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(4) *Caumartin à Berne.* Soleure, 10 mars 1645. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 351.

(5) *Caumartin à Berne.* Soleure, 20 octobre 1644. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 295. — *Nouvelles de Bâle.* 9 février 1645. Gazette de France, année 1645. f° 165.

(6) *Bern an Caumartin.* 14./24. Oktober 1644. St-Arch. Bern. Teutsche Missivenbuch. XIII (1644—1646). p. 56. — *Caumartin à Berne.* Soleure, 25 octobre 1644. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 303. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXIX. p. 431 (14./24. Oktober 1644).

(7) St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXIX (Mai-November 1644); p. 431 (14./24. October 1644); p. 434 (16./26. October 1644); p. 441 et 443 (18./28. et 21./31. October 1644). LXXXX (November 1644—März 1645); p. 181 (8./18. Januar 1645). — *Caumartin à Berne.* Soleure, 30 octobre 1644 et 21 janvier 1645. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 311, 321. — *Bon al Senato.* Zurigo, 19 et 26 novembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 7 et 8.

(8) *Le roi à Caumartin.* Paris, 19 juillet 1644. Arch. Guerre. LXXXIII. 195. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 16 septembre 1644. Bibl. Nat. f. fr. *4198* f° 170. — *Le roi à Erlach de Castelen.* 19 septembre 1644. Arch. Guerre. LXXXIII. 618. — *Mazarin à Turenne.* Paris, 2 novembre 1644. ap. Chéruel. op. cit. II. 94. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 16 décembre 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *396* f° 6721

(9) *Caumartin à Brienne.* Soleure. 16 décembre 1644. loc. cit.

des intérêts de la cour de Vienne chez les « Waldstætten ». insistait pour le rappel immédiat des enseignes suisses à la solde de la couronne Très-Chrétienne.[1] ces dernières recevaient de Lucerne l'ordre de ne point participer à la défense de Mayence,[2] puis, de Fribourg, des instructions catégoriques leur interdisant de suivre Magalotti en Lorraine ou de rallier Harcourt en Catalogne.[3] Mazarin, que ses préventions à l'endroit des contingents helvétiques de l'armée royale inclinaient à la sévérité. se déclarait en cette conjoncture partisan déterminé de la « manière forte ».[4] Praroman et Guy, colonels des deux régiments récalcitrants, se trouvaient en congé dans leurs foyers.[5] Ils furent avisés d'avoir à rejoindre en hâte leurs corps respectifs, d'en ramener dans le devoir les officiers subalternes et, sous peine de se voir privés de « tous grades et emplois », de prêter désormais obéissance entière aux instructions de leurs chefs hiérarchiques.[6] Exposés en un même temps à affronter la colère du roi ou à encourir le blâme de leurs supérieurs de Fribourg et de Neuchâtel. les deux intéressés opinèrent en faveur de cette dernière alternative.[7] La répression ne se fit pas attendre.[8] Elle n'atteignit d'ailleurs que Praroman, dont les biens furent placés sous séquestre, ce qui permit d'une part aux autorités de son canton de s'enrichir à ses dépens et de donner satisfaction aux réclamations de la maison d'Autriche,[9] puis, d'autre part, à Mazarin d'obtenir de la régente le licenciement des enseignes fribourgeoises à la solde de la Couronne.[10] Le cardinal eût désiré en outre que des représailles plus sérieuses encore fussent exercées contre le gouvernement de la ville de la Sarine. Caumartin réussit à le détourner de ce dessein. Les « Waldstætten » agitaient en effet de rappeler leurs troupes de France « afin de faciliter la conclusion de la paix ».[11] Il y avait dès lors péril à aggraver le conflit,[12] et cela d'autant plus qu'une diète ayant été assignée à Bade en février 1645, Casati, à la requête de ses partisans aux Ligues, s'apprêtait à y défendre le

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 62 — *cf.* Liebenau. Ein Stauffacher als Kaiserlicher Gesandter in der Schweiz ap. Anzeiger fur Schweiz. Geschichte (1878—1881). III. 110.

(2) *Mazarin à Turenne.* Fontainebleau, 22 septembre 1644. ap. Chéruel. op. cit. II. 77.

(3) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 12 août 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *394* f° 5223. — *Battista Nani al Senato.* Paris. 1° novembre 1644 Frari. Francia. CI *B.* — Séances du Petit Conseil de Fribourg, des 3, 4 et 9 mars 1645 Arch. d'Etat Fribourg. Manual, année 1645. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 13 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 24 janvier 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *397* f° 7599.

(4) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 13 décembre 1644. loc. cit.

(5) *Brienne à Caumartin.* Paris, 29 décembre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *390* f° 2269. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 7 mars 1645 Bibl. Nat. f. fr. *4200* f° 25.

(7) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 23 juin 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *399* f° 9605.

(8) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. loc. cit.

(9) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suise. XXIX. — *Le roi à Fribourg* Paris, 24 janvier 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] CCCXCVII. 7597.

(10) *Bon al Senato.* Zurigo, 25 marzo 1645. Frari. Svizzeri XLIV. n° 26.

(11) *Bon al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 16.

(12) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. loc. cit.

point de vue de ces derniers, aussi bien en ce qui concernait les affaires de la Thurgovie que l'interprétation des capitulations militaires signées par les officiers suisses du service français. (1) L'ambassadeur reçut en conséquence l'autorisation de laisser tomber une réclamation dont le maintien ne pouvait, selon lui, qu'envenimer les autres différends pendants entre son maître et les Confédérés. (2) Libre désormais d'agir au mieux des intérêts qui lui étaient confiés, il sut, grâce à d'habiles négociations et à d'opportunes largesses, reconquérir une partie du terrain perdu par les pensionnaires du Louvre en Helvétie, (3) obtenir de la cour qu'elle renonçât au licenciement intempestif de la moitié des enseignes bernoises et dissiper les velléités de rupture qui déjà se dessinaient au sein du Conseil de Fribourg. (4) Si la diète de Bade de juillet 1645 accrut, ainsi qu'on l'a dit, l'insuccès de la médiation française dans le conflit thurgovien, elle permit du moins à Caumartin de réfuter victorieusement les accusations perfides de Casati et d'exiger, en dépit des efforts de ce dernier, la confirmation de l'autorisation donnée dès février aux deux régiments de Rahn et de Praroman de franchir les Pyrénées à la suite de l'armée royale. (5)

Il s'en fallait de beaucoup certes que le représentant du Louvre auprès des cantons fût seul à subir les assauts de ceux-ci au sujet de l'interprétation des capitulations militaires conclues par eux avec des puissances voisines. Dans le même temps, Casati avait peine à tenir tête aux réclamations, assurément plus que justifiées, dont le harcelaient les alliés de la Couronne Catholique dans la région du Gothard. (6) On a dit ailleurs comment Leganès, impuissant à acquitter les soldes dues aux contingents suisses de son armée, avait pris le parti de licencier brutalement ces derniers. (7) Quelque vif qu'eût été l'émoi provoqué à Lucerne, à Schwytz, à Altorf par cet acte arbitraire, celui-ci n'avait cependant pas altéré de façon durable les rapports des « Waldstætten » avec le gouverneur de la Lombardie. Bientôt des contingents frais, levés aux Ligues, étaient venus renforcer les garnisons du Milanais. (8) Mais, depuis l'automne de 1643 en particulier, les plaintes de leurs officiers, réduits à la misère

---

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. loc. cit.; *à Brienne.* Bade, 16 février et 17 mars 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *397* f° 8067; *398* f° 8505.

(2) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 19 janvier 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX — *Brienne à Caumartin.* Paris, 25 janvier 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *397* f° 7599. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 4 février 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *397* f° 7953; *à Mazarin.* Soleure, 3 mars 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 88. — *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 14 décembre 1645. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 42. — Séances du Petit Conseil de Fribourg, des 3, 4 et 9 mars 1645. Arch. d'Etat Fribourg. Manual, année 1645.

(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 3 mars 1645. loc. cit.

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 4 mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *405* f° 3917. — *Luzern an Casati.* 6. September 1647. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege (1642—1643). — Eidg. Absch. V² 1359 *ll.*

(7) *Sopradicti regiminis (Crivelli) duces et capitanei superstites ac defunctorum filii et haeredes sacrae regiae Catholicae Majestati.* s. d. (1644). St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege.

(8) *Carlo Casati a Lucerna.* Lucerna, 29 marzo 1642. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege (1642—1643). — *Uri an Luzern.* Altorf, 19. Januar 1643; *Zug an Luzern.* 22. Januar 1643. *Ibid.*

faute de payements, se renouvelaient avec une inquiétante régularité.[1] Au cours de presque toutes les diètes réunies soit à Lucerne, soit dans la Suisse primitive, la question se posait du rappel des troupes « de la nation » de delà les monts.[2] Leganès parti, les Confédérés de l'ancienne croyance revinrent à la charge auprès de ses successeurs. Tour à tour Sirvela, Velada, le connétable de Castille et Caracena furent mis en demeure de liquider des engagements dont l'exécution ne souffrait plus de retard.[3] Poussés dans leurs derniers retranchements, les uns et les autres avaient fait tête aux créanciers de la Couronne Catholique[4] et chargé Casati de reprocher aux « Waldstætten » la jonction de leurs enseignes à l'armée du roi Très-Chrétien en Flandre.[5] Mais ceux à qui s'adressait cette plainte répliquèrent aussitôt, avec quelque apparence de raison, qu'il ne leur appartenait pas de dissuader leurs soldats de chercher fortune ailleurs qu'en Lombardie, dès lors que l'Espagne renonçait à rémunérer convenablement leurs loyaux services.[6]

L'aveu échappé aux magistrats des petits cantons était à retenir. La toute-puissance de l'argent continuait à s'affirmer, de jour en jour plus efficace, parmi les Ligues. Caumartin ne l'ignorait pas. Aussi ne pouvait-il que s'irriter à la pensée qu'un remède existait certes au malaise dont souffraient les intérêts confiés à ses soins, mais que ce remède demeurait hors de son atteinte. « Je comprends, écrivait-il à Brienne, le 30 avril 1646, que les dépenses pour les armées passent avant celles des Suisses. Si est-ce toutefois que les bons servjces que

(1) *Luzern den Hauptlutten und officiere en in Ihr Mt zu Hispanien Dienst.* 18 Februar 1645 St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege 1642—1643. — *Lucerna al Conde de Sirvela.* 30 aprile 1643 *Ibid.* — *Casati a Lucerna.* Lucerna. 13 aprile 1643. *Ibid.* — *G. Moritz Cloos an Luzern.* Pavia, 27 September: Mailand December 1643. *Ibid.* — *Louis de Boccard; Jost von Montenach an Freiburg.* Mailand, 30. November 1643: *P. Krummenstoll an Freiburg* Mailand, 21. Dezember 1643. Arch. Fribourg. Espagne-Milan I (1531—1650). — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 8 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 39.

(2) *Vico al Senato.* Zurigo, 15 novembre 1643 Frari. Svizzeri. XLII n° 247. — *Carlo Casati al Schultetto et Consiglio della città et cantone di Friborgo.* Lucerna, 14 dicembre 1643 Arch Fribourg. Espagne-Milan. I (1531—1650). — *Li V cantoni cattolici al Sor don Diego Patino, del Consro di S. Mà Cattca, suo contador generale.* Lucerna, 20 luglio 1644 St-Arch. Luzern. Spanien. Schweizerregimenten. (1646—1660). XIV. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 maggio 1645, 9 gennaio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. XXXVIII. — Eidg. Absch. V² 1299 *a* Brunnen, 15 Dezember 1643; 1330 *h* (Luzern, 12.—13. September 1644); 1359 *ll* Baden, Juli 1645; 1369 *a* Brunnen, 6 November 1645.

(3) *Li V cantoni cattolici al Sor Conte Sirvela, del Consejo di Stato di S. Mà Cattca, governatore dello Stato, capo generale dell' esercito di Lombardia.* Lucerna, 5 ottobre 1641; *al Sor D. Diego Patino, del Consejo di S. Mà Cattca, suo contador generale a Milano.* Lucerna, 20 luglio 1644. St-Arch. Luzern. Spanien. Schweizerregimenten. 1646—1660 XIV. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 luglio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII n° 53. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 9 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *404* f° 3365. — *El contestabile di Castiglia alli SSri delli cantoni di Lucerna, Urania, Schwytz, Underwalden, Zug, Fribourg, Appenzell et all' abbate di San Gallo, confederati di S. Mà Cattca.* Milano, 23 gennaio 1647. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Beylagen. 1647. n° XLIX.

(4) *El marqués-conde de Pinto (Caracena) a los cantones esguizaros* Milan, 3 de abril 1648. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — „Los mayores de aquellos cantones no se mueven sin interes." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 octubre 1648. Simancas Estado. 3965 — *Abgschrifft uss dem original der distribution der spanischen pension, anni 1643, so mir H. Tobias Gottraw, des Raths selbs communiciert hatt, 26. Januar 1654.* Arch Fribourg Espagne-Milan. I (1531—1650).

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 luglio 1644. loc. cit. — *Carta del Condestable de Castilla al rey* 21 de septiembre 1646. Simancas. Estado. *3362.* — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 19 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 luglio 1644. loc. cit.

ceux de cette nation rendent à la France en tous lieux doivent en quelque façon estre considérés ». (1) Or c'était précisément là ce que contestaient « Messrs des finances », (2) auxquels les exigences nouvelles des Confédérés quant à la « limitation des prestations militaires » fournissaient à point nommé un prétexte à différer l'envoi des sommes réclamées par l'ambassadeur ou à en diminuer dans de très notables proportions l'importance. (3) Entre les appels réitérés adressés aux surintendants par Caumartin, (4) dont le crédit personnel commençait à s'épuiser, (5) et l'impossibilité à quoi se trouvaient réduits ces derniers de satisfaire aux réclamations financières sans cesse renaissantes des autorités cantonales, (6) il n'y avait pas place pour un compromis. Par suite, les efforts tentés de Paris en vue d'obtenir des délais d'échéance (7) ou de disjoindre, par le moyen de concessions sur des points particuliers, le bloc des créanciers de la Couronne étaient voués d'avance à un échec certain. (8)

Néanmoins le successeur de Vialard avait évité jusque là tant de périlleux écueils; la menace, toujours renouvelée, des « Waldstætten » de dépêcher une mission à Paris était jugée par lui si inoffensive, (9) et l'attitude des Conseils des cités évangéliques à son égard le rassurait si pleinement, que le danger d'une solution brutale des différends franco-helvétiques lui paraissait écarté. Il comptait, à la vérité, sans l'inquiétante recrudescence des menées austro-espagnoles dans la Suisse primitive, sans l'hostilité de plus en plus déclarée du gouvernement de Schwytz envers le Louvre, (10) sans l'appui enfin que cette opposition violente aux intérêts dont il avait la garde rencontrait à Lucerne et à Zoug. (11) Le 10 novembre 1646, les autorités schwytzoises prenaient une résolution si grave, qu'au cas où d'autres cantons s'y fussent associés, l'alliance qui liait aux rois Très-Chrétiens l'ensemble des Etats confédérés eût été en péril. Elles décidèrent en effet de rappeler leurs enseignes du service français, d'accorder à celles-ci un certain répit pour abandonner les quartiers des armées

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 20 avril 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *405* f° 3529.

(2) „Il est malaisé de faire comprendre à Messrs des finances que les affaires de la Suisse ne se peuvent manier sans argent, ou plutôt il est difficile d'en tirer d'eux par la nécessité qu'ils en ont…“ *Brienne à Caumartin.* Paris, 30 janvier 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *404* f° 2869.

(3) *Brienne à Caumartin.* Paris, 13 juin; 28 novembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX; Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *402* f° 1809. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 23 juin 1645: 17 août 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX; Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *399* f° 9605.

(4) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 19 mai; 11 août 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *399* f° 9313; *400* f° 535.

(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 13 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(6) *Brienne à Caumartin.* Paris, 4 avril et 29 août 1645; 16 octobre 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *398* f° 877; *400* f° 799; *407* f° 5585. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 27 septembre 1645. Bibl. Nat. f. fr. *4200* f° 209.

(7) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 25 août 1645. Bibl. Nat. Coll. Brienne *400* f° 753.

(8) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juillet 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(9) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 24 août 1645 et 21 septembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Le roi aux cantons.* Fontainebleau, 3 octobre 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t CCCCVII. 5529.

(10) *Brienne à Caumartin.* Paris, 5 septembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *401* f° 873. — *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 179.

(11) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 23 novembre 1646. Aff. Etr. Suisse XXIX.

royales tant aux Pays-Bas qu'en Italie, d'infliger à Wolffgang-Dietrich de Reding-Biberegg, capitaine aux Gardes, une amende de cent écus par mois jusqu'à la complète retraite de ses soldats hors de la Péninsule et enfin de convier «tout le Corps catholique» à imiter cet exemple.(1) Mais l'ambassadeur ne se laissa pas déconcerter par cette disgrâce inattendue. Convaincu plus que jamais de la nécessité d'empêcher que l'entente ne se fît entre les «Waldstætten» sur ce point délicat,(2) il s'attacha à gagner Uri à ses vues et y réussit.(3) Privés du concours des Conseils d'Altorf, les «Espagnolisez» de Schwytz échouèrent dans leur dessein et restèrent «seuls, chargés de honte et de confusion».(4) Leur audace toutefois méritait une leçon. Sur les instances de Caumartin,(5) la régente licencia incontinent les quelques enseignes que ce canton entretenait au service du roi son fils et les remplaça par d'autres, levées parmi ceux d'entre les Etats catholiques des Ligues demeurés fidèles à leurs engagements envers sa couronne.(6) De son côté, l'ambassadeur reçut des pleins pouvoirs afin de tirer vengeance d'un «affront» dont son maître devait conserver longtemps le souvenir.(7) Mais les raisons qui, l'année précédente, avaient incité le successeur de Vialard à ne pas abuser de son avantage à l'égard de Fribourg subsistaient en leur entier. De surcroît les hostilités se rapprochaient de la ligne du Rhin et par suite le commissaire impérial à Lucerne s'apprêtait à remettre sur le tapis la question de la «limitation du service» des régiments suisses à la solde de la France.(8) Il importait en conséquence de ne fournir aucun aliment nouveau à l'opposition violente que rencontraient en Helvétie les projets prêtés aux ministres du Louvre à l'endroit de Constance. Ce fut en s'inspirant de cette nécessité que Caumartin renonça à rompre sans retour avec Schwytz et s'attacha en revanche à calmer l'effervescence provoquée au sein des Ligues par les événements militaires qui se précipitaient aux frontières septentrionale et orientale de celles-ci.

Les hostilités paraissent s'éloigner de la frontière helvétique. — Négociations en vue du rétablissement de la neutralité comtoise. — Les craintes renaissent sur toute la ligne du Rhin, de Bâle jusqu'au delà de Schaffhouse. — Revers subis par les armes de la maison d'Autriche. — Leur contre-coup en Suisse. — Service

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 23 novembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Mazarin à Caumartin.* 14 décembre 1646. Bibl. Nat. f. fr. *4174* f° 276.

(2) *Luzern, Uri, Schwytz, Unterwalden an Caumartin.* 19. November 1646 St-Arch Luzern Frankr. Pensionen u. s. w. (1645—1649). — *Caumartin aux cantons catholiques* Soleure, 25 novembre 1646. *Ibid.*

(3) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 septembre: 23 novembre 1646. loc. cit.

(4) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 23 novembre 1646. loc. cit.

(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 23 novembre 1646. loc. cit.

(6) *Mazarin à Caumartin.* 14 décembre 1646. loc. cit. — *Le roi à Schwytz.* Paris, 14 décembre 1646. Bibl. Nat. f. fr. *4174* f° 275.

(7) ***Mazarin à Caumartin.*** 14 décembre 1646. loc. cit.

(8) *Brienne à Caumartin.* Paris, 20 janvier 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *409* f° 6571.

des régiments «de la nation» à la solde du Louvre en Catalogne. — Reproches adressés par les catholiques à Caumartin. — Recrudescence des passions politiques et des controverses religieuses au sein des Ligues. — Nouveaux périls suspendus sur Constance. — Inquiétudes que les succès français éveillent parmi les cantons des deux confessions. — Imprudences et maladresses commises par les généraux du roi Très-Chrétien dans le voisinage immédiat du territoire helvétique. — Hohentwiel. — En présence du danger croissant, les Confédérés font trêve à leurs querelles intestines. — Les Franco-Suédois se rapprochent du Bodensee. — Occupation de Bregenz par Wrangel. — Blocus établi par les alliés autour des villes impériales de la rive orientale du lac. — Emoi intense en Suisse. — Catholiques et protestants accélèrent leurs préparatifs belliqueux. — Conseil de guerre réuni à Wyl. — Mesures arrêtées par lui.

X. Tandis qu'en Catalogne La Mothe-Houdancourt échouait devant Tarragone, et que les Espagnols reprenaient Lérida (31 juillet 1644); qu'en Italie l'armée franco-piémontaise bornait son effort à la conquête de Santhia; en Allemagne, le duc d'Enghien et Turenne, après leur victoire de Fribourg (3—5 août), avaient rebroussé vers le Palatinat et s'étaient successivement emparés de Philippsbourg, de Worms, de Mayence, de Landau et de Kreuznach, en sorte que, de Bâle à Coblentz, les deux rives du Rhin se trouvaient en la possession des forces royales. (1) Au total, loin de se rapprocher de la frontière des Ligues, les hostilités s'en éloignaient plutôt. Et le contentement que les Confédérés en éprouvaient s'augmentait encore du fait que dans le même temps leurs démarches en vue de procurer, à la demande des Comtois, (2) la conclusion d'un armistice au delà du Jura semblaient à la veille d'aboutir; (3) que le roi Très-Chrétien, naguère si opposé au rétablissement du *statu quo ante* dans la région de Dôle, (4) y inclinait depuis peu; (5) que des négociations à cette fin se poursuivaient à Genève et ailleurs entre les ministres du Louvre et les représentants de la province espagnole, (6) et que ceux-ci consentaient par avance à acheter, moyennant le versement d'une annuité de quarante mille écus aux mains du gouvernement de Bourgogne, une trêve qui par malheur ne devait être que de fort courte durée. (7)

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 e 24 settembre 1644. Frari. Svizzeri XLIII. n° 59 — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1644, 7 e 14 gennaio 1645. *Ibid.* XLIV. nos 1, 14 et 15. — Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). t. I. 33 sqq.

(2) *Bauffremont de Scey aux XIII cantons.* Dôle, 6 septembre 1644. St-Arch. Luzern Grafschafft Burgund. III. Neutralität (1601—1674).

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 1° ottobre 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 63.

(4) „Toutes les fois que je travaille avec soing dans cet affaire (de la neutralité), j'y trouve des obstacles de la part des Comtois." *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 12 avril 1643. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 467.

(5) *Le roi à Croison.* Paris, 22 novembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. p. 123. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 31 janvier 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *897* f° 7739.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV.

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1644. loc. cit. — *cf.* Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. p. 89, n. 3.

Aussi bien il ne s'agissait là, en effet, que d'un simple répit. L'année 1644 n'était point écoulée que déjà le commandant impérial à Constance, craignant une surprise de la part de la garnison de Hohentwiel, invoquait l'appui de la diète helvétique. (1) A l'autre extrémité de la ligne suisse du Rhin, à Bâle, les autorités s'inquiétaient des approvisionnements considérables qu'Erlach de Castelen réunissait à Brisach (2) et se plaignaient de ce que celui-ci contestât la validité du contrat par lequel le banquier Jean-Henri Herwarth consentait à leur céder pour une période de dix ans ses droits sur Huningue, tels qu'il les tenait de la générosité de Bernard de Saxe-Weimar. (3)

Au lendemain de l'éclatante victoire remportée par Torstenson à Jankau (6 mars 1645), la situation apparut à certains Etats confédérés plus alarmante encore. (4) L'équilibre entre les belligérants se trouvait à nouveau rompu en faveur du roi Très-Chrétien et de ses alliés. (5) L'émoi provoqué par la retraite forcée de l'empereur hors de Vienne eut sa répercussion jusque dans la région du haut Rhin. Enhardis par les revers de la maison d'Autriche, (6) les adversaires de celle-ci reprirent un peu partout l'offensive. Si, au delà des Pyrénées, Du Plessis-Praslin se rendait maître de Rosas après un siège mémorable (26 mai); (7) si le comte d'Harcourt battait les Espagnols au sud de la Sègre à Llorens (23 juin 1645); (8) en Allemagne, Erlach s'emparait de Stollhofen (11 avril) (9) et bloquait Wildenstein (10), tandis que les Impériaux tenaient avec difficulté dans les quelques places fortes de Souabe demeurées en leur possession. Ni le résultat malheureux du coup de main de Wiederholt sur Zell, (11) ni la défaite infligée par Mercy à Turenne près de Marienthal (5 mai) ne parvinrent à ralentir l'élan des coalisés. (12)

---

(1) *Constanz an Luzern.* 12. Oktober 1644. St-Arch Luzern Dreissigjähr Krieg 1643—1648 — *Bon al Senato.* Zurigo, 26 novembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 8.

(2) *Nouvelles de Bâle* 2 janvier 1644 ap. Gazette de France, année 1644, p. 18. — *Oysonville à Erlach.* Brisach, 4 février 1644 Stadtbibl. Bern. Coll de Spiez LXX — St-Arch Bern Raths manual. LXXXVIII. 230 (26. July/5. August 1644). — *Bon al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1644 Frari Svizzeri. XLIV. n° 6.

(3) *Instruction für die deputierten an Herrn Ambassadoren.* Basel, 1643 St-Arch Basel Gross Hüningen. I. Allgemeines und Einzelnes 1608—1816. — *Erzehlung wegen verpfændung des Dorfes Gross Hüningen.* 1643. *Ibid.* — *Caumartin à Bâle.* Soleure, 6 décembre 1643 *Ibid.* — *Bon al Senato* Zurigo 29 ottobre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 4. — Eidg. Absch. V¹ 1344 c. — G Depping Barthelemy Herwarth (Rev. Historique. X 294).

(4) Van Huffel. Doc^ts inédits concernant l'histoire de France. p. 12.

(5) *Caumartin à Erlach de Castelen.* Soleure, 21 mars 1645. Stadtbibl. Bern Coll. Erlach LXVIII. n° 4.

(6) „Nous songeons seulement à profiter de la victoire de M. Torstenson." *Brienne à Caumartin.* Paris, 11 avril 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *898* f° 8841.

(7) *Brienne à Caumartin.* Paris, 6 juin 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(8) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 16 juillet 1645 Aff. Etr. Suisse XXIX

(9) *Bon al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1645. Frari. Svizzeri. XLV. n° 31. — Gonzenbach. op cit. II. 440 sqq.

(10) *Erlach-Castelen à Mazarin.* Brisach, 1er mai 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLVI. 422.

(11) *Caumartin à Stella de Morimont.* Soleure, 16 mars 1645. Arch. Nat. *K 1370.* pièce 42.

(12) *Brienne à Caumartin* Paris, 23 mai et 16 juin 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX

Aussi bien Caumartin eut à subir le contre-coup de ces divers événements. En vérité il s'attendait à ce que ceux de Catalogne lui procurassent maint ennui. Les régiments de Rahn et de Praroman y avaient en effet coopéré. (1) Or, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, Zurich, Fribourg et Lucerne s'étaient élevés avec violence contre l'emploi de troupes suisses dans la péninsule ibérique. L'ambassadeur craignait d'autant plus que ces cantons lui renouvelassent leurs protestations, que quelques-unes de leurs enseignes avaient été transportées en Espagne « par la voie de mer », ce qui constituait une transgression manifeste de leurs capitulations. (2) Néanmoins ses appréhensions à cet égard se dissipèrent assez rapidement. Loin de leur attirer le blâme de leurs supérieurs, la vaillance déployée au cours de cette brillante campagne par les officiers et soldats confédérés ne leur valut au sein de Ligues que des éloges. (3)

Tout autres en revanche furent les conséquences de l'offensive franco-suédoise dans la Haute-Allemagne. (4) Elles faillirent, on l'a dit, provoquer une irrémédiable rupture entre les cantons des deux confessions et compliquèrent de façon très inopportune la tâche déjà si malaisée de l'ambassadeur. C'était non sans peine que ce dernier avait réussi à calmer les susceptibilités helvétiques déchaînées à l'occasion d'une violation de frontière commise par les alliés dans le voisinage de Schaffhouse. Bientôt il se vit reprocher par les catholiques de ne s'être rendu en Argovie qu'à seule fin de tenter de rallier à la cause française une partie d'entre eux, de chercher à aggraver leurs différends avec les cités évangéliques et de persuader à celles-ci de ne point s'opposer à l'accomplissement des desseins de son maître à l'égard de Constance, (5) dont les autorités, soucieuses d'affirmer à la face du monde leur complète dépendance de la maison d'Autriche, venaient de transmettre, sans l'ouvrir, à l'archiduc d'Innsbruck la missive par laquelle Avaux et Servien les conviaient à se faire représenter aux conférences de Münster. (6)

Dans les deux camps aux Ligues, les passions politiques et les controverses religieuses gagnaient assurément chaque jour en acuité. On a dit ailleurs les griefs que les protestants nourrissaient envers les catholiques. Le principal avait trait aux négociations secrètes engagées entre ces derniers et l'Electeur de Bavière. Aussi bien à Zurich qu'à Berne, on estimait en effet qu'un complot se tramait à Lucerne contre le repos des cités évangéliques et que, las des ajournements apportés à la solution du différend de la Thurgovie, les « Waldstætten » n'étaient pas éloignés de céder à certaines conditions leurs droits sur ces bailliages au souverain de Munich. Sans plus de fondement

(1) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 16 juillet 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 13 juillet 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Eidg. Absch. V[1] 1379 *e*, 1381 *e*, 1453 *m*.

(3) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 16 juillet 1645. loc. cit.

(4) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 26 mai 1645. Bibl. Nat. Coll. Brienne *399* f° 9471.

(5) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 21 febbraio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(6) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 12 mars et 20 avril 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

d'ailleurs, les Confédérés de l'ancienne croyance reprochaient à ceux de la nouvelle de s'être laissés acheter par Caumartin et de favoriser en secret les desseins des généraux de l'armée franco-weimarienne au delà de Schaffhouse.(1) Ne prétendaient-ils pas en outre, qu'à l'instigation du « Vorort », les magistrats de Weinfelden et de Kreuzlingen faisaient reconnaître de nuit les abords de Constance en vue d'une prochaine surprise de cette place?(2) A n'en pas douter, le gouverneur de la cité impériale « s'attendait au pire »,(3) encore que les troupes de son maître eussent occupé Lindau avec l'assentiment de l'Electeur de Bavière.(4) Les divisions des Suisses lui paraissaient d'un fâcheux augure à la veille du siège qu'il s'apprêtait à soutenir.(5) Non point certes qu'on ne convînt à Berne et à Lucerne que la chute de ce « boulevard des Ligues » acheminerait à l'invasion de la Rhétie par les forces royales et couperait en partie les communications des cantons avec l'Allemagne.(6) Mais des affinités politiques nettement divergentes contrariaient tout accord durable entre les partisans et les adversaires de l'Autriche en Helvétie sur la question de Constance. Au surplus les « Waldstætten » ne se nourrissaient-ils pas de l'espérance que l'empereur les autoriserait à établir dans cette ville un dépôt de vivres et de munitions s'ils rompaient avec les protestants,(7) et ceux-ci n'avaient-ils pas la promesse que le roi Très-Chrétien leur en confierait le séquestre au cas où ses armes s'en rendraient maîtresses?(8)

Toujours est-il que les alarmes des défenseurs de la cité impériale semblaient justifiées.(9) Si les succès français et les succès espagnols se balançaient à peu de chose près aux Pays-Bas, il n'en était pas de même outre-Rhin, où la cause autrichienne continuait à subir de graves revers. La victoire du duc d'Enghien à Nœrdlingen (3 août 1645), eut un retentissement considérable en Suisse.(10) Les catholiques ne dissimulèrent pas leurs appréhensions. Et celles-ci s'accrurent encore quand leur parvint la nouvelle de la trêve conclue par l'Electeur de Saxe avec les adversaires de Ferdinand III (28 août). Durant les mois qui suivirent, les angoisses furent vives tant à Fribourg qu'à Zoug et parmi les cantons forestiers. La paix intervenue le 16 décembre 1645 entre

(1) *Zürich an Luzern.* 20. Februar 1 März 1641. St-Arch. Luzern Dreissigjahr Krieg (1643 1648). — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 21 febbraio 1645. Arch Vaticano. Nunz. Svizz XXXVI — *G. Bon al Senato* Zurigo, 15 aprile 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 30.

(2) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 11 aprile 1645 Arch. Vaticano. Nunz Svizz. XXXVII.

(3) *G. Bon al Senato* Zurigo, 15 aprile 1645. loc. cit.

(4) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 9 février 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt 397 f° 810)

(5) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 11 aprile 1645. Arch. Vaticano. Nunz Svizz XXXVII. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1645. loc. cit.

(6) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1645. loc. cit.

(7) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 23.

(8) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1645. loc. cit.

(9) *Caumartin à Avaux et à Servien* Soleure, 20 avril 1645 Aff. Etr. Suisse XXIX

(10) *Relation de la bataille de Nœrdlingen.* 3 août 1645. Stadtbibl. Bern. Mss Hist Helv XV 23. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 12 agosto 1645. Frari Svizzeri. XLV. n° 52. — *Caumartin à Erlach de Castelen.* Soleure, 17 août 1645. Stadtbibl Bern. Coll. Erlach. LXVIII. n° 9. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 17 août 1645. Aff Etr Suisse XXIX

Georges Rakoczy, prince de Transylvanie, et le gouvernement de Vienne, et la retraite de Torstenson de devant Brünn devaient être impuissantes à suspendre le cours des disgrâces austro-espagnoles. Les avantages remportés par l'armée franco-batave à Courtrai et à Mardick (19 juin et 25 août), la prise de Furnes et de Dunkerque par le duc d'Enghien (7 septembre et 1er octobre 1646) donnèrent plus d'importance encore à la jonction des forces de Turenne et de Wrangel opérée le 10 août sur la Lahn, entre Giessen et Wetzlar, (1) et permirent à ces deux généraux de se rapprocher du Danube, d'occuper Lauingen, Nœrdlingen, Donauwerth et Rain et de menacer Augsbourg et Munich.

La persistance des succès français ne pouvait manquer à la longue d'inquiéter ceux des Etats confédérés qui y avaient tout d'abord applaudi. En dépit des assurances réconfortantes reçues naguères de Méliand, assurances que ne cessait de leur confirmer Caumartin, les Suisses regrettaient le temps où l'Alsace était soumise à la domination lointaine des archiducs d'Innsbruck.(2) La perspective de voir Constance tomber au pouvoir du nouveau maître de Brisach n'était pas pour séduire les alliés de celui-ci dans la région des Ligues. Néanmoins, leurs griefs envers les catholiques aidant, les protestants eussent peut-être persévéré dans une attitude expectante, si les généraux au service du Louvre en Souabe n'avaient commis à la fois l'imprudence d'irriter leurs susceptibilités par d'inutiles vexations et la maladresse de ne point paraître tenir un compte suffisant des privilèges que conférait aux divers membres du Corps helvétique leur qualité d'Etats indépendants. (3)

A dire vrai, le projet conçu à Brisach d'assurer en tout temps l'entretien de l'une des routes conduisant de cette ville à Gottlieben par la Thurgovie n'inquiétait que les « Waldstætten », puisque l'autorité zuricoise ne lui avait pas de prime abord refusé son agrément. (4) En revanche l'émoi fut vif chez les représentants des deux confessions à la nouvelle de l'accueil discourtois fait par Wiederholt aux députés de Saint-Gall, venus auprès de lui pour se plaindre des entraves que ses troupes mettaient à la liberté du commerce sur la rive droite du Rhin. (5) Or cet incident, dont Caumartin ne put que déplorer l'inopportunité, était à peine vidé que le gouverneur de Hohentwiel s'aliéna derechef les dispositions des Confédérés en portant cette fois une atteinte plus grave à leurs droits souverains. Résolu, de connivence avec Erlach de Castelen, à « incommoder » Constance, il attachait un prix inestimable à s'assurer la possession de la petite île de Reichenau dans l'*Untersee*. Sa tentative ayant été

(1) **Gazette de France**, année 1646. p. 783. — **Mémoires de Turenne** (éd. Maréchal). t. I. 84.

(2) *Relation succincte des choses plus considérables que le Sr Du Plessis-Besançon a tirées des discours de Don Francisco de Mello sur le sujet de la paix générale, etc.* 30 octobre 1644 (ap. Mémoires de Du Plessis-Besançon [éd. Beaucaire]. p. 182). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) Gonzenbach. op. cit. II. 484 sqq.

(4) *Gavotti a Pamphili.* Einsiedeln, 12 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(5) *Brienne à Caumartin.* Paris, 12 février 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *404* f° 3037. — Eidg. Absch. V² 1376 *h*, 1386 *k*.

repoussée, un ouragan le contraignit à aborder au retour sur la rive suisse.[1] Ce fut assez pour que l'opinion s'exaspérât à Lucerne comme à Zurich, à Fribourg comme à Berne[2], et que la cour de Vienne revînt à la charge auprès des cantons afin de les inciter à exiger, avec ou sans le consentement du roi Très-Chrétien, la démolition de la forteresse wurtembergeoise ou à en accepter du moins le séquestre jusqu'à la conclusion de la paix.[3]

Cette instance autrichienne n'était en réalité que la répétition de celle que l'ambassadeur français avait réussi à écarter deux ans auparavant. Il parvint certes à la faire échouer cette fois encore, mais ce ne fut pas sans difficulté.[4] Entraînés par les arguments, d'ailleurs persuasifs, des catholiques, Zurich et les Etats de son groupe se convainquirent à leur tour du péril qu'un changement de domination à la frontière orientale des Ligues ferait courir à l'indépendance du Corps helvétique.[5] Protestants et adeptes des anciennes doctrines tombèrent enfin d'accord pour reconnaitre que Constance, réduite à ses seules ressources, n'était pas en mesure de résister à l'assaut d'une armée étrangère;[6] que l'archiduc d'Innsbruck se trouvait impuissant à la secourir de façon efficace; que les assiégeants de la place n'obtiendraient sa capitulation qu'en violant la neutralité suisse et que, par suite, il paraissait indispensable que les cantons s'opposassent, ainsi qu'ils s'y étaient engagés dès 1642, à l'exécution des plans nourris par le roi Très-Chrétien et ses alliés.[7]

L'appréhension d'un danger tout aussi formidable que celui qui, avant de fondre sur les Grisons en 1629, les avait terrorisés eux-mêmes dès l'année précédente incitait les Confédérés à surseoir à leurs discordes intestines. Il n'était que temps. Après avoir, ainsi qu'on l'a dit, opéré leur jonction sur la Lahn, près de Giessen, le 10 août et conquis un certain nombre de places fortes dans la région du Danube, Turenne et Wrangel s'étaient quelque peu rapprochés des Alpes. Celui-ci avait franchi le Lech et soumis Rain. Celui-là s'était arrêté devant Augsbourg et y avait commencé les opérations d'un siège qu'il se vit bientôt contraint d'interrompre. La satisfaction qu'éprouvèrent de cet échec des armes alliées les Suisses des deux confessions ne fut pas tenue si secrète qu'elle ne vînt à la connaissance des résidents des puissances étran-

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 4 mai 1646. Aff. Etr. Suisse XXIX; *à Avaux et à Servien.* Soleure, 4 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 119.

(3) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 28 avril 1646. St-Arch. Zürich. Graubünden. XIV. n° 188. — *Sebastian Bilgeri Zweyer von Evibach an Zürich.* Altorf, 1./11. Dezember 1646. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 635.

(4) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 28 avril 1646. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. n° 188.

(5) *Uri an Luzern.* 7. April 1646. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(6) *Die V alten cathol. Orthen an Erzherzog Ferdinand Karl zu Oesterreich.* s. d. (1646). St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1646 e 26 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n°s 172, 182. — Eidg. Absch. V¹ 1400 *d* (Luzern, 19. November 1646). — *Instruction auff die Hochgeachten u. s. w Herrn Johans Rudolff Willading und Gabriel von Wattenwyl, beid Venern und des Rahts auff die ausgeschribne Badische Tagleistung.* 9./19. Februar 1647. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S.* p. 100.

gères accrédités auprès du Corps helvétique. Ces derniers apprirent de plus que la crainte subsistait malgré tout à Zurich de voir le représentant de la couronne de Suède dans cette ville demander aux Etats co-seigneurs de la Thurgovie l'autorisation de faire passer des troupes sur la rive occidentale de l'*Untersee* afin de faciliter par ce moyen l'investissement complét de Constance. (1)

A cette heure néanmoins, les magistrats du «Vorort» étaient loin de supposer que le fléau qui dévastait la Bavière fût sur le point de gagner la frontière des Ligues. La nouvelle de la surprise de Landsberg par les Franco-Suédois leur servit de premier avertissement. (2) Bientôt il ne fut plus permis de douter de la gravité des événements auxquels les «Waldstætten» et eux allaient se trouver mêlés. (3) Désireux de ménager à l'avenir les terres de l'Electeur Maximilien, Turenne s'était à la vérité séparé de Wrangel; (4) mais cela avait été pour tenter un coup de main sur Ueberlingen avant d'établir ses quartiers en Wurtemberg. (5) Quant au général de la reine Christine, une marche rapide devait dans les derniers jours de décembre l'amener, par Kempten (6) et l'Algau, en vue de Bregenz, dont il se rendit maître dès le 4 janvier 1647. (7) Parvenu sur les bords de la Limmat au bout de quarante-huit heures, l'avis de la capitulation de cette forteresse autrichienne émut à un très haut degré les autorités du premier des cantons, (8) sans les surprendre toutefois. (9) Depuis quelque temps déjà, de nombreux sujets de l'archiduc, fuyant l'invasion qui menaçait leurs foyers, cherchaient un refuge en Thurgovie et dans le Rheinthal. (10) Et le bruit se répandait aussitôt jusque dans la vallée du Rhône (11)

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 20 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLV.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 168. — Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). I. 99.

(3) *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 16 décembre 1646. Bibl. Nat. f. fr. *4201* f° 475. — L. Pappus. Rerum germanicarum ab anno MDCVII ad annum MDCXLVIII gestarum epitomae (1665). p 266 sqq.

(4) *Tracy à Mazarin.* Waldsee, 1er janvier 1647. Aff. Etr. Bavière. II. p. 1.

(5) Gonzenbach. op. cit. II. 532 sqq.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 177.

(7) *C. G. Wrangel a Oxenstiern.* Bregenz, 1./11. Januari 1647. ap. Axel Oxenstiernas Skrifter och Brefvexling. t. VIII. 724. — Gazette de France, année 1647. p. 107 (Nouvelles de Schaffhouse. 13 janvier 1647). — Mémoires du maréchal de Turenne (éd. Maréchal). t. I. 100. — Gonzenbach. op. cit. II. 539 sqq. — Robert Byr. Die Einnahme der Stadt, des Passes und des Schlosses Bregenz durch die Schweden im Jahre 1647 (Vorarlberger Museumsbericht. 1873). — J. J. Mezger. Die Stellung und die Geschichte des Kantons Schaffhausen u. s w. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. IX. 158).

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 178. — Eidg. Absch. V² 1407 (Zürich, 8. Januar 1647). — *Jost Zwyfel, von Glarus, Vogt im Rynthal, an Zürich.* Oberrieth, 15./25. Dezember 1646; *Bürgermeister und Rath der Statt Stein am Rhyn an Zürich.* 16./26. Dezember 1646. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A.* Neutralität Geschäfft (1542—1678). p. 566, 573; St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(9) *Zürich an Bern.* 15./25. Dezember 1646. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A.* Neutralität Geschäfft (1542—1678). p. 563. — *Zürich an Basel wegen Annæherung franz. und schwedischen Volcks am Boden See.* 27. Dezember 1646/6. Januar 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 23.

(10) *Bon al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 177. — Eidg. Absch. V² 1410 *b.*

(11) „Vu que selon relation de nosdits députés et autres informations est notoire que toute la Suisse est entourée de grosses armées... est arresté de nouveau que tous les dixains et lieux qui n'ont pas encore visité les munitions, fait revue et exercé les soldats le fassent incessamment." *Recès de la diète de Sion, des 5 et 6 février 1647.* Arch cant. Sion. Abscheids. 1626—1650 *A* III. II. 2. p. 721.

que Hohenems, Feldkirch et Vaduz avaient été mis au pillage, que Lindau était assiégé, Constance bloqué,(1) et que Wrangel attendait la chute de ces deux places soit pour pénétrer en Suisse et y rafraichir son armée, soit pour occuper Coire et descendre de là dans les plaines de la Haute-Italie.(2)

Par le fait, l'exactitude de ces diverses informations était sujette à caution. Il convenait de procéder à un juste départ entre la réalité des premières et l'exagération manifeste des projets attribués au général suédois. Ce dernier au reste, dès son arrivée devant Bregenz, avait imité l'exemple de Turenne et s'était empressé de rassurer les Confédérés quant à ses intentions et de leur exprimer le désir qu'ils observassent une neutralité complète entre les forces de la maison d'Autriche et les siennes.(3) Etant donné néanmoins que l'inquiétude croissait au lieu de se calmer,(4) et que Saint-Gall appelait à l'aide,(5) le «Vorort» adressa d'urgence aux chefs des armées franco-scandinaves d'instantes missives pour protester à la fois contre la continuation des hostilités aux confins de l'Helvétie et contre le préjudice notable que la persistance d'un tel état des choses portait aux intérêts économiques des cantons orientaux.(6) La perspective de voir leurs débouchés commerciaux se fermer ensuite du blocus établi sur l'une des rives du lac de Constance irritait les alliés suisses de la couronne Très-Chrétienne presque à l'égal des incursions des belligérants en deçà de la frontière des Ligues et de l'acheminement de forces royales vers les villes forestières du Rhin.(7) Et la seule pensée que la fourniture de sel étranger aux gouvernements confédérés, déjà compromise en Franche-Comté, pouvait l'être davantage encore en Tyrol les affermissait dans la résolution de considérer comme un *casus belli* toute mesure ayant pour objet de les priver de l'usage de cette denrée de première nécessité.(8)

(1) *Leonhard Pappus an Luzern.* Constanz, 20. Dezember 1646. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(2) *Die III Bünde an Luzern.* Meyenfeldt, 27. Dezember 1646/6. Januar 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 7 gennaio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 16 janvier 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 187. — „Parviene qualche avviso che Francesi mirino a far calare soldatesche anco dalla parte dei Grigioni in Italia." *Il Senato al residente a Zurigo.* 7 aprile 1617 (1646 more veneto). Frari. Senato. I. Corti (Secreta) Reg. XVIII. f° 38. — Eidg. Absch. V¹ 1405 c.

(3) *Wrangel an die XIII Orte.* Bregenz, 26. Dezember 1646. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 665; St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. 1647. n° XLIX; St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(4) *Jean-Gaudenz von Rost an Luzern.* Constanz, 25. Dezember 1646. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — „Gli acquisti et li dissegni di Wrangel sono osservabili et di conseguenze." *Il Senato al residente a Zurigo.* 26 gennaio 1647 (1646 more veneto). Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XIX (1646). f° 207 *b*.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1408 (Luzern, 11. Januar 1647).

(6) *Die XIII Orte dem Herrn vicomte de Touraine (Turenne).* 29. Dezember 1646. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 659. — *Proposition so Herr Haubtmann Schwitzer by H General Wrangell abgelegt.* Januar 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg. — Eidg. Absch. V¹ 1407.

(7) *Abscheid zwüschen den Eydtgnössischen Gesandten und Constantz wegen der Sicherheit der Schiffahrt von Lindau und Constanz nacher Schaffhausen und Stein.* Constanz, 1 August 1642. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher. Neutralität Geschäft *A* (1542—1678). p. 507. — *Caumartin à Bâle.* Soleure, 5 août 1647. St-Arch. Basel. Politisches *P 15*. p. 166.

(8) Eidg. Absch. V¹ 1405 c.

Si tendus que fussent à cette heure ses rapports avec les « Waldstætten », Zurich s'était empressée de leur communiquer les avis qu'elle tenait du Rheinthal et du Vorarlberg. De leur côté, Lucerne et les Etats de son groupe avaient aussitôt dépêché des députés auprès du « Vorort » (1) afin de convenir avec les magistrats de celui-ci des moyens les plus efficaces d'empêcher la violation du territoire suisse, de Ragatz à Coblenz en Argovie, le long de la rive gauche du Rhin. (2) On se hâta de remettre sur pied les principales dispositions du *Defensional* de 1629. (3) Tandis que les Grisons s'apprêtaient à repousser une agression suédoise (4) que Salis-Marschlins estimait d'ailleurs peu probable, (5) une recrudescence de préparatifs belliqueux se manifestait en Helvétie, en particulier dans les cantons catholiques, et atteignait assez rapidement un degré d'activité qualifié d'excessif sur les bords de la Limmat. (6) De toutes parts, même de Fribourg, (7) les milices confédérées se hâtèrent vers le fleuve avec du canon, en occupèrent les berges les plus menacées et s'y retranchèrent. (8) L'abbé de Rheinau fut invité à faire détruire à la première alerte le pont reliant cette localité à la rive allemande. (9) Les Schwytzois agitèrent de fortifier celui de Rapperswyl. (10) En outre, bien que dans la Suisse primitive on reprochât aux Conseils des cités évangéliques d'user de « ménagements » à l'égard des envahisseurs du Tyrol, (11) les catholiques approuvèrent la démarche tentée par l'autorité zuricoise auprès du résident suédois aux Ligues, Charles Marin, en vue de provoquer les explications de ce diplomate quant aux desseins nourris par ses compatriotes depuis leur succès de Bregenz. (12) A la même heure d'ailleurs, des députés du Corps helvétique gagnaient les camps des généraux alliés. (13) Wrangel les accueillit avec courtoisie et leur donna à entendre que

---

(1) Eidg. Absch. V¹ 1407.

(2) *Zürich an Luzern.* 19./29. Dezember 1646. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — Eidg. Absch. V¹ 1405 *c*, 1410 *a*, *c*.

(3) W. Utzinger. Bürgermeister Johann Heinrich Wasers eidgenœssisches Wirken (1652—1669). (Zürich, 1903). p. 51. — Dierauer. Hist. de la Conféd. suisse. t. III. 642. — G. Bloesch. Chronik von Biel (1647). p. 75.

(4) *Die III Bünde an Luzern.* Meyenfeldt, 27. Dezember 1646/6. Januar 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *cf.* Jecklin. op. cit. I. nos 1710 (29. Dezember 1646) et 1711.

(5) Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 356. — L. Pappus. op. cit. p. 290.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 180.

(7) *Freiburg an Bern.* 14. Januar 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 683.

(8) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 7 gennaio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 16 janvier 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 187. — *Bon al Senato.* Zurigo. 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 180. — Eidg. Absch. V¹ 1405 *c*, 1407, 1409 *c*.

(9) Eidg. Absch. V¹ 1407.

(10) Eidg. Absch. V¹ 1409 *f*, 1415 *g*.

(11) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 16 gennaio e 26 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — Eidg. Absch. V¹ 1415 *b*.

(12) *Zürich an Luzern.* 1./11. Mai 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — Eidg. Absch. V¹ 1405 *c*.

(13) *Die Verordneten Kriegsräth zu Ryhnegg versambt an schwedischen H. General Feldmarschall Carl Gustav Wrangel.* 25. Januar/4. Februar 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A*. Neutralität Geschäfft (1542—1678). p. 586. — Eidg. Absch. V¹ 1405 *c*.

les cantons n'avaient à appréhender aucune surprise de sa part.[1] Turenne, en revanche, ne put être rejoint par eux.[2] Or le temps pressait. A bout de ressources, les « Waldstætten » attendaient non sans impatience le moment de licencier les quelques milliers d'hommes que les circonstances les contraignaient de maintenir sur pied.[3] A leur suggestion, on décida de réunir un Conseil de guerre à Wyl sur les terres de Saint-Gall, le 17 janvier, d'en confier la présidence au bourgmestre Salomon Hirzel de Zurich, et d'inviter les Grisons et les Valaisans à s'y faire représenter.[4]

Voyage de Caumartin dans la Suisse orientale. — Engagements pris par Wrangel envers les députés du Corps helvétique. — Détente momentanée de la situation. — Alarmes que provoque aux Ligues l'occupation de l'île de Mainau par les alliés. — Desseins prêtés à la diplomatie du Louvre et à celle de la cour de Stockholm. — Les Grisons invoquent l'appui du gouverneur de Milan. — L'ambassadeur français assiste à la diète de Bade de février 1647. — Intrigues dont il se sent entouré. — Election clandestine de Béat-Albert de Ramstein au siège épiscopal de Bâle. — Angoisses des Francs-Comtois. — Combinaisons diverses suggérées à l'effet de les dissiper. — Elles sont repoussées à Paris. — Caumartin de plus en plus partisan d'un coup de force contre Dôle et Salins. — Inquiétudes à Genève et à Coire. — Lindau débloqué. — Les Franco-Suédois évacuent la Bavière. — Trêve d'Ulm. — Ses conséquences. — Le péril plane à nouveau sur Constance. — Divergences de vues aux Ligues quant à l'efficacité de la protection à accorder à cette place. — Caumartin acquis à l'idée de la neutralisation simultanée de Genève et de Constance. — Echec du projet de séquestre de cette dernière ville entre les mains des Confédérés. — L'archiduc

(1) *Die XIII Orte dem Herrn Gustaff Carlen Wrangel, Ihr. Kön. Mt in Schweden General Feldmarschall in Teutschland.* 29. Dezember 1646. St-Arch Bern. Allg Eidg. Bücher *G* 657. — *Wrangel an die bevollmechtigen Abgesandten zu Wyl.* Bregenz, 27 Januar; *an die XIII Orte.* Bregenz, 26 Februar 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A.* Neutralität Geschäfft (1542—1678). p. 589, 601. — *Bon al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 185. — Hardegger und Wartmann. Der Hof Kriessern (St. Gall, 1878). p. 213.

(2) *Die XIII Orte dem Herrn vicomte de Touraine (Turenne).* 29. Dezember 1646. St-Arch Bern Allg. Eidg. Bücher *G* 659. — *Turenne aux XIII cantons.* Riedlingen, 8 janvier 1647. St-Arch Aarau Abscheidsacta u. s. w. n° XLIX. — *Bon al Senato.* Zurigo, 2 febbraio 1647. Frari. Svizzeri XLV. n° 184. — Eidg. Absch. V¹ 1411 *k*.

(3) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 16 gennaio 1647. Arch. Vaticano. Nunz Svizz XXXIX. — Eidg. Absch. V¹ 1410 *a*.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 e 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. nos 178, 180 — *Willading an Bern.* Wyl, 9./19. Januar 1647. St-Arch. Bern. Zeitungsschreiben. 1630—1673. p 931. — Eidg. Absch. V¹ 1408, 1410 *a*. — W. Utzinger. Bürgermeister Johann Heinrich Wasers eidgenœssisches Wirken (1652—1669). (Zurich, 1903). p. 51.

d'Innsbruck le combat après l'avoir approuvé. — Motifs de son changement d'attitude. — La crainte d'un complot catholique persiste à Zurich et dans les autres cantons évangéliques.

XI. En s'adressant aux chefs des armées française et suédoise logées à leurs frontières, les représentants du Corps helvétique n'avaient pas renoncé à invoquer les bons offices du ministre du roi Très-Chrétien accrédité auprès des Etats confédérés. (1) Cette démarche demandait à être faite avec tact. Zurich sut trouver la note juste en priant Caumartin de recommander à Turenne le respect de la neutralité des Ligues et en réclamant, aux termes du traité d'alliance renouvelé en 1602, l'appui des forces royales au cas d'une invasion des bailliages orientaux par les Suédois. (2) L'ambassadeur s'empressa d'acquiescer à la première de ces requêtes et s'efforça de convaincre ses hôtes que la seconde était inutile, Wrangel n'ayant jamais songé à ouvrir les hostilités sur leur sol. (3) Par mesure de prudence néanmoins, il jugea opportun de se rendre en personne à Rickenbach, aux portes de Wyl, (4) où sa venue inopinée surprit et déconcerta les partisans de la maison d'Autriche et coupa court à des intrigues que favorisait l'appréhension causée en Suisse par l'immédiat voisinage de deux armées victorieuses. (5) Constance avait en effet délégué à cette conférence, et ses députés y rencontraient le meilleur accueil. (6) Déterminés à mettre tout en œuvre afin d'éviter à la cité impériale les dangers d'un nouveau siège, (7) les membres du Conseil de guerre helvétique accréditèrent auprès de Wrangel quatre de leurs collègues, qu'accompagèrent à Bregenz des représentants des Trois Ligues. (8)

Entre le général de la reine Christine et ses visiteurs des explications furent échangées qui prévinrent ou dissipèrent certains malentendus. Tout en réservant sa décision à l'endroit de Constance, (9) Wrangel s'engagea à ne point débarquer

(1) Eidg. Absch. V² 1405 *c*.

(2) *Caumartin à Brienne*. Soleure, 16 janvier 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 187.

(3) *Le Tellier à Caumartin*. Paris, 16 décembre 1646. Bibl. Nat. f. fr. *4201* f° 475. — *Caumartin à Zurich*. Soleure, 8 janvier 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 675; *à Turenne*. Même date. *Ibid*. *G* 677. — *Relation wass die Herren Auschütz bey dem Herren frantz. Ambassadorn angebracht unndt in Antwort bekommen*. 1647. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta. n° XLIX.

(4) Eidg. Absch. V² 1412 *m*.

(5) *Bon al Senato*. Zurigo, 26 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 182. — *Caumartin à Mazarin*. Soleure, 8 février 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX; *à la reine-régente*. Soleure, 18 février 1647. Bibl. Nat Coll. Clairambt *409* f° 6647. — Eidg. Absch. V² 1411—1412 *m*.

(6) *Bon al Senato*. Zurigo, 26 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 182. — Eidg. Absch. V² 1408; 1411 *i*.

(7) *Bon al Senato*. Zurigo, 26 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 182. — *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 19 febbraio 1647. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 1410 *d*.

(8) *Bon al Senato*. Zurigo, 26 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 182. — *Abschied der Conferenz zu Wyl*. Januar 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 719, 745. — *Die Verordneten Kriegsräth zu Ryhnegg versambt an schwedischen H. General Feldmarschall Carl Gustav Wrangel*. 25. Januar 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A*. Neutralität Geschäfft (1542—1678). p. 586. — *Il Senato al residente a Zurigo*. 23 febbraio 1647 (1646 more veneto). Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XIX. f° 241. — Eidg. Absch. V² 1411 *f*.

(9) Eidg. Absch. V² 1413 zu *f*.

de troupes sur la côte thurgovienne pour achever, le cas échéant, l'investissement de cette place.(1) Appelé à confirmer les assurances pacifiques données aux autorités du « Vorort » par le résident Marin,(2) il manifesta la ferme volonté de ne créer d'embarras ni aux Suisses, ni aux Grisons, de faciliter à ceux-ci comme à ceux-là leurs approvisionnements en sel du Tyrol(3) et de favoriser la liberté du commerce dans la région occupée par son armée, à la condition que les Confédérés usassent de réciprocité à son égard.(4) Ces promesses, jointes aux démarches actives de Caumartin,(5) exercèrent une influence heureuse sur les délibérations des membres du Conseil de guerre de Wyl.(6) Une partie des milices échelonnées le long du Rhin ne tarda pas à regagner ses foyers.(7) Les négociations en vue de la conclusion d'une « neutralité » helvéto-suédoise paraissaient en bonne voie et l'on pouvait d'ores et déjà espérer qu'elles aboutiraient à un résultat plus efficace qu'en 1632 et en 1633.(8) Zurich, de son côté, désarmait.(9) Berne, rassurée à son tour, préconisait derechef la prompte solution des différends confessionnels qui mettaient aux prises le « Vorort » et ses voisins catholiques.(10) Toutefois certains esprits clairvoyants continuaient à douter sinon de l'existence, du moins de la durée de cette détente bienfaisante. Leur perspicacité n'était malheureusement pas en défaut.(11)

Le Conseil de guerre réuni à Wyl du 17 au 31 janvier avait été assigné ensuite de la chute de Bregenz.(12) La diète convoquée à Bade au 20 février fut la conséquence de la conquête par les alliés de la petite île de Mainau, boulevard avancé de Constance du côté du nord.(13) Tout aussitôt chez les Confédérés des deux confessions des alarmes reprirent que Caumartin et son collègue de Stockholm ne parvinrent pas à calmer.(14) Parmi les « Waldstætten » principalement, l'opinion s'accréditait de plus en plus qu'il n'y avait pas à

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 185. — *Wrangel an die XIII Orte.* Bregenz, 26. Februar; Ravensburg, 23. März 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A*. Neutralität Geschäfft (1512—1678). p. 601. 609. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 5 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(2) Eidg. Absch. V¹ 1411 *g*.

(3) *Wrangel an die III Bünde.* 7. und 23. Januar 1647. St-Arch. Chur. Akten. — *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 16 gennaio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 181. — *Wrangel an die XIII Orte.* Ravensburg, 23. März 1647. loc. cit. — St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 776. — Eidg. Absch. V¹ 1413 zu *f*.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1412 *m*. — St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 719.

(6) *Abschied der Conferenz zu Wyl.* Januar 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 745.

(7) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 8 février 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 19 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 26 gennaio e 2 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n°s 182. 184.

(9) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 8 février 1647. loc. cit.

(10) Eidg. Absch. V¹ 1412 *q*, 1419 *l*.

(11) *Abschied der Conferenz zu Wyl.* Januar 1647. loc. cit.

(12) Eidg. Absch. V¹ 1410 *a*.

(13) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 16 gennaio e 17 febbraio 1647. loc. cit. — *Caumartin à la reine-régente.* Soleure, 18 février 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *409* f° 6647. — *Bon al Senato.* Zurigo, 23 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 189.

(14) *Bon al Senato.* Zurigo, 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 180. — *Caumartin à Berne.* Soleure, 16 février 1647. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M* 271.

faire état des assurances pacifiques adressées par le jeune roi au Corps helvétique, assurances contenues dans une missive banale que l'ambassadeur conservait depuis quelques mois par devers lui et dont il ne s'était dessaisi qu'à la dernière extrémité, après avoir pris soin d'en changer la date. (1) Le siège de Lindau se poursuivait au reste sans relâche. (2) Or on paraissait craindre en Suisse, qu'une fois cette place tombée aux mains des Suédois, le gouvernement de Paris ne la leur rachetât et que, dès le lendemain de la conclusion de la paix avec l'empereur, Turenne, triomphant des hésitations de Wrangel (3) et l'entraînant à sa suite, n'occupât la Rhétie et de Coire ne descendît en Lombardie afin d'y frapper au cœur la domination espagnole dans la Péninsule. (4) Aussi, aux termes du traité de 1639, les Trois Ligues venaient-elles de solliciter de leur allié de Milan les subsides à quoi leur donnait droit l'imminence du péril suspendu sur les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. (5) De leur côté, les cantons forestiers, sondés par l'archiduc d'Innsbruck, semblaient assez enclins à seconder le dessein de ce prince de se porter résolument à la rencontre des envahisseurs du Tyrol. (6) A dire vrai, l'opposition des protestants rendait plus que problématique la réalisation de cette éventualité. (7) Néanmoins Caumartin, inquiet des menées anti-françaises dont ses agents lui signalaient la fâcheuse recrudescence, décida de faire une brève apparition en Argovie, (8) où son maître le chargeait de demander à la diète une levée, bien que les circonstances ne se prêtassent guère à sa mise sur pied. (9)

Arrivé à Bade le 22 février au soir, le successeur de Méliand ne fut pas long à se convaincre que sa présence y était indispensable à la défense de

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 16 janvier 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 187. — *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 29 janvier 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 79. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 9 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(2) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 19 gennaio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Bon al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. nº 185. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 19 mars 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 195.

(4) „Hora v'aggiongo che sempre più s'accresce la voce che la Francia comprerà da Svedesi li passi che al lago di Costanza hanno occupato quell'armi et che procurerà per essi non solo che in Grisoni et Valtellina e di là nel Milanese l'esercito di Turenna si porti, ma li Svedesi medesimi quando segui in Imperio la pace." *Batta Nani al Senato.* Parigi, 12 febbraio 1647. Frari. Francia. CV. nº 482. — „Anco in Svizzeri et Grisoni s'è espedito danaro ... et a quelli si promette di restituir la Valtellina nel suo pristino stato et altri vantaggi ... purchè lasciano il passo, et, quando non riuscisse ottenere l'assenso, si procurera addomentarli et, dopo trascurate le guardie, occupar i lor passi come dopo Alemani fece Roan l'altra volta." *Del medesimo.* Parigi, 5 marzo 1647. *Ibid.* CVI. nº 494 (2da).

(5) *Nouvelles de Turin.* 26 janvier 1647. ap. Gazette de France, année 1647. p. 146. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 5 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(6) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 5 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(7) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 5 febbraio 1647. loc. cit.

(8) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 18 février 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *409* fº 6643.

(9) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 8 février 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 12 mars 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 19 novembre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* fº 429.

la cause dont il avait la garde.[1] Pour être discrète, la campagne menée contre les intérêts de la France aux Ligues n'offrait pas moins un réel danger.[2] Fomentée par les « Waldstætten »,[3] elle commençait à ébranler l'autorité bernoise, jusque là peu accessible aux influences austro-espagnoles.[4] Selon les adversaires du Louvre, Mazarin continuait à pratiquer à l'égard du Corps helvétique la politique d'« encerclement » inaugurée par Richelieu. Aussi bien, il convient de le reconnaître, les arguments invoqués par eux à l'appui de cette assertion n'étaient pas sans valeur. Habilement groupés, ils ne pouvaient manquer d'éveiller quelques inquiétudes parmi les alliés fidèles de la couronne Très-Chrétienne en Suisse.[5] De toutes parts en somme, les Confédérés avaient à redouter l'exécution des desseins belliqueux que nourrissait leur puissant voisin d'Outre-Jura. Maître de Brisach, celui-ci ne dissimulait pas son désir de compléter cette conquête grâce à l'annexion au Sundgau des quatre villes forestières du Rhin et à la substitution d'un gouverneur français au gouverneur weimarien de Hohentwiel.[6] A dire vrai, le projet de vente de Neuchâtel aux Barberini, créatures avouées de la maison de Bourbon,[7] ayant définitivement échoué, le duc de Longueville demeurait en possession de ce comté,[8] mais cherchait, sur les conseils du prince de Condé,[9] à en développer l'importance en négociant avec la cour de Wurtemberg l'acquisition du pays de Montbéliard, évacué naguère par les forces royales.[10] Dans l'évêché de Bâle, au surplus,

---

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 28 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV n° 189. — „Les anciens cantons catholiques vouloient que ce fust a Zoug, afin que j'eusse plus de facilite à m'y trouver !; . mais Mrs de Zurich ne l'ont pas trouvé a propos et l'ont convoquée en ceste ville avec tant de precipitation, suivant les instances qui leur ont esté faites, qu'il a fallu partir aussitost qu'on en a eu l'advis. Je m'y suis rendu le premier et j'espère y demeurer le dernier." *Caumartin à Wettstein* Bade, 28 février 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 146.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1647. Frari Svizzeri XLVI. n° 196.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1647. loc. cit.

(4) *Claude de Bauffremont, baron de Scey, à Berne.* 16 avril 1646: *Jost von Diesbach an Bern.* Yverdon, 6./16. April 1646. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 819, 829. — *Instruktion auf die H woledler, gestr. vesten und weisen H. Herrn Johanns Rudolff Willading und Herrn Gabriel von Wattenwyl, beide Vennern und des Raths, auff die aussgeschribne Badische Tagleistung.* 9./19. Februar 1647. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S* 100 — *Bon al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 196

(5) „But if the power of Austria and Spain were considerably abated, the Switzers jealousy over France would increase visibly " *Pell to Thurloe.* Geneva, 14/24 november 1655. ap. Vaughan. The protectorate of Oliver Cromwell and the State of Europe etc. (London, 1839). I.

(6) „Mirano Francesi a metter commandanti della loro natione nelle piazze di Brisach e di Hohentwil." *Bon al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 266.

(7) „Da luogo non disprezzabile sono avvisato trattarsi da qualche tempo in qua da Barberini la compresa della piazza e contado di Neusciatel." *Bon al Senato.* Zurigo, 7 e 21 gennaio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 14 et 16. — *Müller à Stella de Morimont.* Bâle. 4/14 janvier 1645. Bibl. Nat. f. fr *6650* f° 236. — *contra:* Boyve op. cit. IV 69 (année 1653).

(8) *Brienne à Caumartin.* Paris, 5 août 1645. Bibl. Nat Coll. Clairambt *400* f° 191.

(9) *Instruction au Sr Hervard se rendant à Montbelliard pour moyenner l'acquisition de la dite principauté pour M. le prince de Condé.* 20 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr *4175* f° 391.

(10) „Si negotia per contentar Longavilla di comprargli certe terre appresso lo stato suo di Neuchastel, con che a Sciomberg si dii la carica di collonello de Svizzeri stessi et questo cedi all' abbate della Riviera la luogotenenza nel governo di Linguadoca." *B. Nani al Senato.* Parigi, 5 marzo 1647 Frari. Francia. CVI. n° 495 (3a). — *Bon al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 196. — *Bürgermeister Ziegler an Bürgermeister Wettstein.* Schaffhausen, 26. Oktober/5. November 1652. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. IX. 79

la prépondérance du Louvre paraissait si bien établie que, le chef du diocèse étant décédé le 26 novembre 1646, (1) le chapitre avait dû procéder en secret à l'élection de son successeur, Béat-Albert de Ramstein, de peur de se voir imposer le choix d'un candidat de nationalité française. (2) Par suite, loin de s'incliner devant le fait accompli, le commandant du corps d'occupation persistait à interdire aux sujets du nouveau prélat de lui prêter serment d'obéissance tant qu'ils n'en auraient pas reçu l'autorisation formelle de la reine-régente et de ses ministres. (3)

En Franche-Comté la situation apparaissait aussi peu rassurante et beaucoup plus compliquée dans la réalité. (4) En dépit d'armistices répétés, dont la prolongation entraînait pour eux des dépenses considérables, les Comtois appréhendaient chaque jour davantage la perte de l'indépendance relative que leur valait l'éloignement du gouvernement auquel ils se rattachaient. (5) Tenaces dans leur fidélité envers la Couronne Catholique, ils eussent repoussé avec énergie, s'ils l'avaient connu, le projet de Mazarin d'offrir à l'Escurial l'échange de la Catalogne. voire du Roussillon « et du Conflent, y compris Perpignan », contre les Pays-Bas et leur propre patrie. (6) Il leur tardait en revanche d'acquérir l'indigénat helvétique. Remise depuis peu sur le tapis, la combinaison consistant à faire du comté de Bourgogne un quatorzième canton demeurait encore entourée d'un certain mystère. Caumartin, qui en eut vent, chargea Stavay-Mollondin de se rendre au chef-lieu de la principauté des Longueville et d'y recueillir tous avis propres à éclairer sa religion. (7) Le voyage de ce personnage aux confins des Ligues ne devait pas être inutile. Il lui permit de percer à jour les desseins des parlementaires de Dôle. Un envoyé de ces derniers s'efforça de le gagner à l'idée d'une alliance étroite entre les sujets jurassiens du roi Catholique et les Etats suisses des deux confessions. (8) Par l'entremise de leurs représentants respectifs à Neuchâtel, un dialogue des plus suggestifs s'établit aussitôt entre l'ambassadeur français et les magistrats de la province espagnole. A première vue, le successeur de Méliand ne se

(1) Vautrey. Histoire des évêques de Bâle (Einsiedeln, 1886). t. II. 229.

(2) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 1er décembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *L'évêque de Bâle au roi Très-Chrétien.* Delémont, 5 janvier 1647. Arch. de l'anc. Ev. de Bâle, à Berne. Guerre de Suède (Ve Partie. 1641—1649); *au général-major d'Erlach.* Même date. *Ibid.* — *Bon al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 175 — Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. II. 230. — Boyve. op. cit. IV. 58. — G. Bloesch. Chronik von Biel (Biel, 1875). p. 74 (1646). — Gazette de France, année 1646. p. 1226.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 175. — Vautrey. op. cit. II. 230.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1647. loc. cit.

(5) *J. d'Accoste à Monsieur ....., à Lucerne.* Soleure, 27 septembre 1644. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Croison à Condé.* Genève, 26 octobre 1644. Arch. du Musée Condé à Chantilly. Série *M* XXXI. f° 351. — Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. 89.

(6) „Jamais neantmoins Dom Louis de Haro ne voulut entendre à ce troq (1656)." *Lionne à De La Barde.* Paris, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Allemagne. CLI. 132vo. — Maag. op. cit. 96.

(7) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(8) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 16 février 1646 Aff. Etr. Suisse. XXIX.

montra pas hostile aux ambitions comtoises. Il les jugea même réalisables, pourvu que tous liens politiques fussent rompus désormais entre l'Escurial et les « trois bailliages » et que ceux-ci s'unissent à la Couronne Très-Chrétienne comme les autres membres du Corps helvétique. Or tel n'était pas assurément le désir des autorités dôloises. Selon elles, la souveraineté si peu effective du roi Catholique sur leur patrie devait être maintenue, car sa suppression eût acculé à une situation fort délicate les six cantons de la clientèle de l'Escurial. Dès l'instant que Bienne, sujette « pour la forme » de l'évêque de Bâle, avait été admise dans la combourgeoisie des Etats confédérés, puis dans l'alliance du Louvre, rien ne s'opposait semblait-il à ce que la Franche-Comté, placée nominalement sous la domination de la cour de Madrid, devînt l'alliée de ses voisins de l'est et celle de la France lors du renouvellement prochain du traité de Soleure de l'an 1602. (1)

Caumartin s'était bénévolement chargé de transmettre à Paris la proposition des parlementaires de Dôle, dont Mazarin et Brienne suivaient d'un œil attentif les diverses intrigues. (2) Elle fut l'objet de la désapprobation formelle du cardinal. « Je vous diray sur ce dessein, écrivit-il à l'ambassadeur, que ce « n'est pas une matière à délibérer et que le service du roy est sensiblement « blessé par cette pensée ; qu'il fault absolument s'y opposer et rompre le projet. » (3) Au total, le successeur de Richelieu voyait dans la démarche comtoise un piège, puisque aussi bien sa réussite eût affaibli les cités évangéliques, fortifié les « Waldstætten » et autorisé les ministres de la maison d'Autriche à s'immiscer dorénavant dans les affaires intérieures des Ligues. (4) L'ambassadeur français changea par suite ses batteries et s'attacha à convaincre les Confédérés du danger d'une combinaison qui, si elle eût augmenté leur puissance et assuré pour l'avenir leurs approvisionnements en sel, menaçait en revanche de porter une atteinte sensible à l'indépendance du Corps helvétique. (5) Or Caumartin demeurait un partisan déterminé de l'annexion brutale des bailliages jurassiens aux Etats de son maître. Dès lors que l'idée d'une alliance entre les cantons et leurs voisins de l'ouest ne rencontrait pas d'écho à Paris, mieux valait, selon lui, brusquer les choses et tenter à nouveau, avec de sérieuses chances de succès cette fois, la fortune des armes dans la région de Dôle. « Sur la « fin de la campagne, estimait-il, une partie des troupes de M[r] le mareschal « de Turenne pourroit feindre de prendre ses quartiers d'hiver dans l'évêché de « Basle et la Franche-Montagne et, tout d'un coup, se saisir de Morteau, Saint-« Claude et autres petites villes qui bordent les frontières de la Suisse. » (6) A

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 16 février 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.
(2) *Brienne à Caumartin.* Paris, 13 février 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 16 février 1646. loc. cit.
(3) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 17 avril 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.
(4) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 17 avril 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.
(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 4 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.
(6) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 4 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

son avis, trois mois devaient suffire à triompher de la résistance des Comtois. (1) Cette affirmation n'était-elle pas quelque peu téméraire? Toujours est-il que la situation critique de la Franche-Comté sollicitait à cette heure l'attention inquiète des alliés de Louis XIV en Helvétie et donnait plus de poids aux insinuations malveillantes des catholiques des cantons forestiers à l'égard du Louvre et des agrandissements territoriaux médités par ses ministres.

Très vive à Dôle, l'appréhension d'un coup de main de l'étranger n'était point encore dissipée à Genève. En dépit d'apparences trompeuses et d'assurances bienveillantes reçues de Paris, (2) les relations entretenues par les autorités de la petite république avec celles des provinces françaises limitrophes du Jura n'étaient pas redevenues normales. De fréquents incidents de frontière continuaient à s'opposer à leur amélioration. (3) Mais l'un des principaux griefs nourris au pied du Salève envers le roi Très-Chrétien avait trait aux encouragements occultes que celui-ci se voyait soupçonné de départir à la cour de Turin, dont les rapports avec les magistrats de la cité de Calvin revêtaient un caractère de moins en moins amical. (4) On était dès lors fondé à se demander s'il n'existait pas une étroite corrélation entre les fins poursuivies au Louvre tant au regard de Genève qu'à celui du Valais; si, en soutenant les prétentions du prélat d'Annecy contre les détenteurs des biens de son chapitre et en excitant le jeune duc de Savoie à ne rien abandonner des siennes en ce qui concernait le passage du Saint-Bernard, quoique les dizains refusassent l'accès de leur pays aux troupes acheminées de la Franche-Comté vers Milan, (5) le gouvernement de la reine-régente n'entendait pas détourner de Constance et ramener vers le bassin du Léman et la vallée du Rhône les préoccupations des Confédérés des cités évangéliques. (6)

C'était, en effet, sur leur frontière de l'est et du nord-est que les Suisses continuaient à concentrer l'attention soutenue qu'exigeaient d'eux les graves événements qui s'y déroulaient. Chaque jour, pour ainsi dire, leur réservait une nouvelle surprise. Courroucé de ce que les Grisons accordassent des levées à l'autorité milanaise et ignorant, semble-t-il, que quelques-unes de leurs enseignes venaient en compensation de prendre la route de France, (7) Wrangel

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 16 février et 4 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Journal du voyage faict à Dijon par M. le conseiller Pictet et moy* (Colladon) *vers Son Altesse le Prince de Condé, en mars 1647.* Arch. Genève. Portef. histor. n° *3176.*

(3) *Genève à Brulart de Léon.* 31 mars/9 avril 1646. Arch. Genève. Lettres XXX *D.* n° 33. — *Extrait d'une lettre de Genève.* 25 juin 1647. B. Institut. Coll. Godefroy *514* f° 104.

(4) *Instructions pour Noble Esaye Colladon, Seigr, Conser et secrétaire d'Estat de la ville et république de Genève et député d'icelle vers Madame Royale.* 4 septembre 1644. — *Journal de mon second voyage de Piémont* (par E. Colladon), *du 5 septembre au 12 novembre 1644.* — *Colladon à Genève.* 18/28 octobre 1644. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3144.* - *Genève à Berne.* 31 juillet/9 août 1644. St-Arch. Bern. Genffbuch. VI. 179. — *Bon al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1644 e 24 agosto 1647. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 6; XLVI. n° 235.

(5) *Brienne à Caumartin.* Fontainebleau, 29 août 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *407* f° 5237.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 2 e 16 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 192/193, 196.

(7) *cf.* Jecklin. op. cit. I. nos 1715, 1716.

s'était résolu à faire occuper la château de Guttenberg, aux confins du Tyrol et de la Rhétie.[1] L'émoi fut vif à Coire, où des préparatifs de défense s'organisèrent à la hâte.[2] Il ne fut pas moindre chez les « Waldstætten », dont les magistrats blâmaient à la fois les progrès des armes suédoises, l'attitude équivoque du roi Très-Chrétien, auquel ils agitaient de dépêcher une ambassade,[3] et le manque de fermeté de Zurich, de Berne et de Saint-Gall, où la cause des alliés rencontrait malgré tout de nombreuses sympathies.[4]

Dans la première quinzaine de mars cependant, la situation parut s'éclaircir à l'extrémité méridionale du lac de Constance. Au bout de deux mois d'efforts consommés en vain devant Lindau,[5] Wrangel, menacé de famine, se décida à lever le siège de cette place. Oxenstierna le rappelait en Franconie. Il s'y porta, après avoir démantelé Bregenz, tandis que les Français de Turenne gagnaient la Souabe.[6] Mais la tranquillité dont les Suisses s'attendaient à jouir pour un temps par suite de cette retraite ne devait être qu'illusoire. Le 14 de ce mois, en effet, avait été signée à Ulm, en dépit des protestations de Ferdinand III, une trêve entre la France, la Suède et la Hesse, d'une part, et la Bavière d'autre part.[7] Aux termes de ce traité, Heilbronn et Gundelfingen recevaient des garnisons à la solde du Louvre.[8] De leur côté les forces du gouvernement de Stockholm entraient dans Ueberlingen et Memmingen.[9] Si Villingen, Offenbourg et Fribourg retombaient sous la domination de l'Autriche,[10] toutes les villes allemandes de la frontière septentrionale de l'Helvétie se trouvaient en revanche entre les mains des alliés, lesquels reprochaient avec vivacité aux cantons d'avoir favorisé l'occupation de l'île de Reichenau par les Impériaux.[11]

Dans la réalité, après comme avant le départ des Franco-Suédois, un péril dont l'existence n'était pas niable demeurait suspendu sur les Ligues. De fait, ce péril s'était localisé. Il planait désormais sur la seule cité de Constance,[12] d'autant plus exposée à une surprise de l'ennemi que, sur le lac de son nom, les Autrichiens conservaient tout juste pied dans Lindau, alors que

(1) *Bon al Senato*. Zurigo, 9 febbraio e 9 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n°s 185, 194.

(2) *Ibid.*

(3) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 19 febbraio e 12 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(4) *Bon al Senato*. Zurigo, 23 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 189.

(5) *Zürich an Bern*. 12/22 Februar 1647. St-Arch. Bern. Teutschlandbuch F (Lindau, Augsburg u. s. w.). p. 39.

(6) *Bon al Senato*. Zurigo, 2 e 16 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n°s 193, 196. — *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 19 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(7) *Tracy à Mazarin*. Ulm, 14 mars 1647. Aff. Etr. Bavière II 122. — *Dr Heider an Bürgermeister Wettstein*. Osnabrück, März 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 196.

(8) *Lettre écrite de Fribourg en Brisgau à Erlach-Castelen*. 29 mars 1647. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XXXI. 83. — Du Mont. Corps diplomatique. VI. 376, 377. — Gonzenbach. op. cit. II. 532 sqq.

(9) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 9 aprile 1647. loc. cit. — *Bon al Senato*. Zurigo, 13 aprile 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 201.

(10) Gonzenbach. op. cit. II. 597.

(11) **Bon al Senato. Zurigo, 16 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 197.**

(12) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 5 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

leurs adversaires, déjà maîtres des deux places à eux cédées en vertu de la trêve du 14 mars, achevaient de se fortifier à Mainau et à Radolfzell. (1) Quoiqu'on en pensât à Paris, les Suisses, en se préoccupant de la situation critique de la ville impériale, n'empiétaient donc point sur un domaine étranger à leurs intérêts politiques et commerciaux. (2) De l'avis général, le sort de cette dernière était entre leurs mains. (3) Ils ne le contestaient certes pas, mais, grâce aux discordes qui les divisaient, différaient de donner corps à leurs résolutions. Au cours de l'audience accordée à leurs députés à Bregenz par Wrangel, celui-ci n'avait su dissimuler son étonnement à la nouvelle que la diète helvétique prétendait prendre Constance sous sa protection particulière.(4) Le chef de l'armée suédoise s'était empressé d'écarter cette requête importune, en adressant ses visiteurs à Turenne, lequel, ainsi qu'il fallait d'y attendre, n'avait pu satisfaire leur désir. (5) Rien n'était donc décidé à ce sujet, lorsque, le 20 février, s'ouvrit une conférence qui réunit à Bade, outre les représentants des Treize Cantons, ceux de la France et de l'Espagne, ainsi qu'un délégué spécial de l'archiduchesse Claudia, Léonard Pappus, doyen du chapitre de Constance. (6) Or, les obstacles à la réussite du projet de neutralisation de cette dernière ville venaient tout à la fois de l'intérieur et de l'étranger. A Zurich et à Berne, où la réoccupation d'une partie de la Haute-Souabe par les Autrichiens suscitait quelque appréhension, (7) et où Lucerne et ses alliés catholiques étaient soupçonnés d'avoir conclu un accord occulte avec les magistrats de la cité impériale, (8) on persistait, contrairement à l'avis des « Waldstætten », à ne prendre l'engagement de la défendre que si l'ennemi cherchait à y pénétrer par la rive occidentale du lac, (9) et à n'en accepter le séquestre qu'au cas où la libre pratique du culte évangélique y serait autorisée. (10) Aussi une proposition avait été faite en secret que ses auteurs jugeaient devoir rallier les suffrages des députés de l'une et de l'autre confession. Puisqu'il se rencontrait que, dans un même temps, les deux principaux boulevards des Ligues au sud-ouest et au nord-est étaient exposés aux entreprises des belligérants, (11) pourquoi les cantons réformés n'eussent-ils pas assumé la protection

---

(1) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 9 aprile 1647. loc. cit. — Gonzenbach. op. cit. II. 595.

(2) „Et, à la vérité, ils eussent eu grand tort de pousser plus avant cette affaire qui ne les regarde point.“ *Mazarin à Caumartin.* Paris, 12 mars 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(3) *Panzirolo a Sacrati.* Roma, 4 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Napoli. XXXIX. — *Obrister und Stadthauptmann, auch Bürgermeister und Rath der Statt Constantz den XIII Orten der Eydtgnossenschaft.* 27. Juli 1647. Arch. Fribourg. Corresp. d'Allemagne. 1630—1725.

(4) *Caumartin à la reine-régente.* Soleure, 18 février 1647. Bibl. Nat. Coll. Brienne *409* f° 6627.

(5) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 5 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 193. — Eidg. Absch. V² 1417 sqq.

(7) *Erzherzog Ferdinand Karl an Zürich.* Innsbruck, 7. Mai 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 783.

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 marzo 1647. Frari Svizzeri. XLVI. n° 194.

(9) *Bon al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLIV, n° 193.

(10) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 5 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(11) *Genève à Berne.* 24 mars/3 avril 1647. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 187.

de Genève, accueillie désormais au sein du Corps helvétique, tandis que les catholiques se fussent chargés d'assurer la sauvegarde de Constance, maintenue sous la domination nominale de l'Autriche? [1] Ce partage d'influence semblait assez acceptable en soi. Le « Vorort » en eût peut-être admis le principe. Mais, de Turin, on protestait déjà contre un projet qualifié d'attentatoire aux droits de la maison de Savoie sur le bassin du Léman, [2] et, d'autre part, les préventions des « Waldstætten » à l'égard des anciens sujets de leur allié piémontais demeuraient vivaces. On en revint, par la force des choses, à l'idée du séquestre de la cité impériale entre les mains des Confédérés de l'ancienne et de la nouvelle doctrine. [3] Cette combinaison, suggérée par la régence d'Innsbruck à l'heure où les Franco-Suédois se rapprochaient d'Ueberlingen et de Bregenz, paraissait très près d'aboutir en février. [4] Contrairement à toute attente, Caumartin ne lui était pas hostile, car, à ses yeux, elle devait réaliser un accroissement de puissance en faveur du Corps helvétique, client de la couronne Très-Chrétienne, et une diminution du prestige des adversaires allemands de celle-ci. [5] Mais, entre-temps, la levée du siège de Lindau avait fait renaître les espérances autrichiennes. [6] Les conférences de Turenne avec les députés des cités évangéliques appuyés par l'ambassadeur à Soleure, [7] et celles des commissaires de l'archiduc Ferdinand-Charles avec les représentants des Etats catholiques des Ligues ne procurèrent la solution d'aucune des difficultés en jeu. [8] A Rapperswyl, où des délégués cantonaux de l'une et de l'autre croyance s'abouchèrent, le 23 avril, avec le doyen du chapitre de Constance, ce fut un recul et non point un progrès que l'on eut à constater dans la marche des négociations. [9] Du côté suisse, à dire vrai, on avait résolu d'attribuer les fonctions de gouverneur militaire de la ville au colonel Zweyer d'Evibach et celles de préfet à l'un des membres des Conseils de Zurich. [10] Du côté tyrolien en revanche, tout fut remis en question. Loin de persévérer dans l'idée du séquestre, le souverain d'Innsbruck désirait que ses voisins de l'ouest lui garantissent le maintien du *statu quo*, [11] exigence d'autant plus inadmissible que les Impériaux ne cessaient de harceler les garnisons suédoises

(1) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 9 aprile 1647. **Arch. Vaticano.** Nunz. Svizz. XXXIX.

(2) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 9 aprile 1647. loc. cit.

(3) **Eidg. Absch.** V² 1417 *d*.

(4) *Bon al Senato*. Zurigo, 19 gennaio 1647. **Frari Svizzeri.** XLV. n° 180. — *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 5 febbraio 1647 **Arch. Vaticano.** Nunz. Svizz. XXXIX.

(5) *Caumartin à Zurich*. Soleure, 8 janvier 1647. **St-Arch. Luzern.** Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *Caumartin à la reine-régente*. Soleure, 18 février 1647. **Bibl. Nat.** Coll. Clairambt *409* f° 6647.

(6) *Enkevort an H. Yost Zwyflen (Zweifel). Landvogt in obern und niederen Rynthal*. Embs, 23. April 1647. **St-Arch. Luzern.** Dreissigjähr Krieg (1643—1648)

(7) **Eidg. Absch.** V² 1422 *c* (Aarau, 9. April 1647).

(8) **Eidg. Absch.** V² 1424 *a* (Luzern, 11. April 1647); 1427 *c* (Luzern, 1. Mai 1647).

(9) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 23 aprile 1647. loc. cit. — *Bon al Senato*. Zurigo, 27 aprile 1647. **Frari. Svizzeri.** XLVI. n° 207. — **Eidg. Absch.** V² 1426 *b*.

(10) *Sacrati a Panzirolo*. Lucerna, 23 aprile 1647. loc. cit.

(11) *Bon al Senato*. Zurigo, 27 aprile 1647. **Frari. Svizzeri.** XLVI. n° 207.

de la région d'Ueberlingen. (1) De surcroît, à supposer même que le fils de l'archiduchesse Claudia vînt à résipiscence, ce qui paraissait infiniment peu probable, (2) il n'y avait pas lieu d'espérer que le Louvre consentît à autoriser une innovation dont son ministre à Soleure cherchait vainement à lui démontrer les très réels avantages. (3)

En fait, dès la première quinzaine de juin, le silence observé par le gouvernement du Tyrol ne laissait subsister aucun doute quant à l'échec de la proposition suisse relative au séquestre de Constance. (4) L'ingratitude autrichienne ne le cédait en rien à l'ingratitude comtoise. De même que, onze ans auparavant, le parlement de Dôle, après avoir invoqué le médiation helvétique, (5) s'était empressé de la décliner à la nouvelle que le Cardinal-Infant s'apprêtait à le secourir, de même la cour d'Innsbruck cessait de faire appel aux bons offices des cantons à l'heure où cette démarche ne lui paraissait plus indispensable au maintien de sa domination dans le Vorarlberg. (6) Mais, si cette volte-face servait fort à propos les intérêts des Habsbourg, elle lésait en revanche ceux des Confédérés, dont les transactions commerciales éprouvaient de sérieuses entraves en suite de la persistance des hostilités aux confins de leurs bailliages orientaux. (7) Aussi revinrent-ils à la charge durant la diète réunie en juillet à Bade, où Caumartin se rendit en personne et leur offrit derechef son appui, bien qu'il dût lui en coûter d'affronter en une telle conjoncture les doléançes des créanciers de son maître. (8) Et leurs instances furent si persuasives qu'elles valurent aux députés du Corps helvétique l'approbation de l'agent lombard et du résident de la reine Christine, voire celle de Léonard Pappus, représentant attitré de la cause autrichienne. (9) Loin de

(1) *Johan Volckmar, oberst, schwed. Gubernator zu Ueberlingen, an die XIII Orte.* 28 July/7. August 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A.* Neutralität Geschäft (1542—1678). p. 623; St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 248. — Eidg. Absch. V¹ 1426 *b.* — Riezler. Bayern und Frankreich während des Waffenstillstands von 1647 (München, 1898).

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 185. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 30 aprile 1647. loc. cit.

(3) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 7 maggio 1647. loc. cit.

(4) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 11 giugno 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(5) *Le Parlement de Dôle à Fribourg.* 1er avril et 21 mai 1636. — *La ville de Salins à Fribourg.* 28 mai, 5 et 30 juin 1636. Arch. Fribourg. Docts conct la Franche-Comté. III (1630—1674).

(6) *Ferdinand Karl, Ertzherzog zu Oesterrych an die XIII Orte.* Innsbruck, 28. August 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A.* Neutralität Geschäft (1542—1678). p. 633.

(7) *Zürich an Luzern.* 1./11. Mai 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *Wrangel an die XIII Orte.* Im Feldlager bey Eger, 29. July 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — *Johan Volckmar, oberst, schwed. Gubernator zu Ueberlingen, an die XIII Orte.* 28. July/7. August 1647. loc. cit. — *Ad. Freyherr von Enkevort an die XIII Orte.* Lindau, 3. August; Bregenz, 27. September 1647. *Ibid.* p. 635; St-Arch. Luzern. Dreissigjähr Krieg (1643—1648). — Eidg. Absch. V¹ 1440 *m.*

(8) *Oberzunftmeister Brand an Bürgerm. Wettstein* (Relation von der Tagsatzung zu Baden, vom 24. July 1647). St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 2. — St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. 1647. n° XLIX. — Eidg. Absch. V¹ 1440 *l, p*

(9) *Bon al Senato.* Zurigo 20 luglio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 207. — *Obrister und Stadthauptmann, auch Bürgerm. und Rath der Statt Constanz an die XIII Orte.* 27. July 1647. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. n° XLIX.

songer à rentrer dans Bregenz, ainsi qu'un envoyé de la cour d'Innsbruck cherchait à en convaincre les Grisons,[1] Wrangel consentait à la neutralisation de Constance, de Reichenau, de Zell et des seigneuries de l'Arlberg, à la condition que les Impériaux les évacuassent sans délai.[2] A Zurich et à Lucerne, on attendait avec anxiété la réponse de l'archiduc.[3] Elle fut négative. Tout en continuant à espérer que les Confédérés sauraient s'opposer à l'accroissement de la puissanse suédoise à leurs frontières,[4] Ferdinand-Charles repoussa les ouvertures qui lui étaient adressées[5] et s'obstina dans cette résolution, encore que la diète helvétique le menaçât de faire occuper Constance à ses frais, s'il n'était pas en mesure d'assurer la défense de cette place.[6]

En réalité, il y avait à l'attitude pleine de réserve subitement adoptée par le souverain du Tyrol des raisons très pertinentes. L'Electeur de Bavière venait de dénoncer l'armistice d'Ulm, à l'égard des Suédois à tout le moins,[7] et les forces impériales reprenaient avec succès l'offensive dans la Haute-Souabe.[8] Au fond, ce changement de fortune n'était pas pour déplaire aux Suisses, car, s'il reculait à vues humaines la conclusion de la paix, Constance en revanche se trouvait de ce fait en partie débloquée.[9] Cependant, à la réflexion, les magistrats des cités évangéliques sentaient leurs appréhensions renaître. Quoi qu'il fût à la solde de la France, le gouverneur de Hohentwiel, Wiederholt se déclarait certes prêt à appuyer les troupes de Wrangel contre celles de la cour de Munich.[10] Mais il n'était pas niable que, dans ce même temps, des négociations secrètes se poursuivaient entre le Louvre et cette dernière. N'y avait-il pas à craindre dès lors qu'un vaste complot ne s'ourdit contre les puissances protestantes et que les cantons de la nouvelle croyance n'en fussent les premières victimes? On en paraissait convaincu aussi bien sur les rives

---

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 6 e 13 luglio 1647. Frari Svizzeri. XLVI. nos 223, 225.

(2) *Die XIII Orte an Wrangel.* 17. Juli 1647. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. nº XLIX. — *Wrangel an die XIII Orte.* Im Feldlager bey Eger. 29. July 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — Eidg. Absch. V² 1441 *a*.

(3) Eidg. Absch. V² 1446 *b* (Luzern, 6. September 1647).

(4) *Erzherzog Ferdinand Karl an die XIII Orte.* Innsbruck, 28. August 1647, 8. August 1648. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 801, 861. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Prag, 28. Februar, Linz, 20. Juli 1648. *Ibid.* 847, 857.

(5) *Bon al Senato,* Zurigo, 17 agosto e 12 ottobre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 233, 247. — *Ferdinand Karl, Ertzherzog zu Oesterrych an die XIII Orte.* Innsbruck. 28. August 1647. loc. cit. — *Zürich an Luzern.* 11./21. October 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — Eidg. Absch. V² 1449 *a* (Luzern, 5. November 1647).

(6) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 10 settembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Die V alten cathol. Orten an Zürich.* 4. November 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A* Neutralität Geschäft. p. 655. — *Zürich an Luzern.* 13./23. November 1647. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(7) *Manifeste de l'Electeur de Bavière, du 14 septembre 1647, par lequel il donne à entendre qu'il ne veut plus continuer la cessation d'armes avec la reine de Suède.* Aff. Etr. Bavière. II. 267.

(8) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 1º giugno e 30 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI nos 216 et 252. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 30 août 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — Gonzenbach. op. cit. II. — Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). I. 116.

(9) *Caumartin à G. Bon.* Soleure, 26 septembre 1647. *Ibid.* — *G. Bon al Senato.* Zurigo. 28 settembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 244.

(10) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 2 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 254.

de l'Aar que sur celles de la Limmat.(1) Fort heureusement cette éventualité désastreuse semblait encore éloignée. Sa réalisation eût exigé, en effet, une entente étroite entre les catholiques des Ligues et toute la maison d'Autriche. Or, à cette heure, le gouverneur de la Lombardie redoutait moins l'invasion du Cômasque par un corps franco-suédois venu de la Rhétie que la subite apparition aux portes de Milan d'une armée suisse formée de contingents recrutés dans les seuls petits Etats de l'alliance d'Espagne.(2)

La soif de l'or et les alliances multiples contractées par certains Etats confédérés. — Venise et les routes militaires des Alpes suisses et rhétiques. — Négociations entamées à Coire par Girolamo Bon. — Elles assurent l'ouverture du passage du Splügen aux auxiliaires allemands de la Sérénissime République. — Succès de la diplomatie de Saint-Marc dans les cantons primitifs. — Levées organisées pour le service du duc de Modène et du grand-duc de Toscane parmi les « Waldstætten ». — Imprudence de la politique étrangère pratiquée par ceux-ci. — Ils se voient contraints de rappeler leurs enseignes à la solde des maisons d'Este et de Médicis. — Caumartin tente en vain d'entraver l'exécution de cette mesure. — Raisons de son attitude. — Griefs formulés par le Louvre contre les régiments helvétiques de ses armées. — Critiques adressées en son nom aux autorités des Etats catholiques des Ligues. — Les colonels généraux des « troupes de la nation ». — Le désastre d'Armentières. — Visite de l'ambassadeur français à Fribourg. — Son inefficacité. — Détresse financière en Lombardie. — Hésitations des Confédérés de l'alliance espagnole.

XII. Depuis un demi-siècle et plus, la politique des alliances multiples avait procuré à ceux des Etats confédérés d'Helvétie qui la mettaient en pratique d'assez désagréables surprises pour que l'on pût raisonnablement s'attendre à ce qu'ils cherchassent à diminuer et non point à accroître les charges souvent fort lourdes qui en découlaient pour eux. Mais la soif de l'or n'était pas près de s'éteindre chez les montagnards de la région du Gothard. Elle les avait poussés à contracter à l'égard de l'Espagne et de la Savoie des engagements incompatibles avec ceux qui les liaient dès longtemps à la France. Elle devait les prédisposer de surcroît à accueillir avec faveur, quelle qu'en fût l'origine, les projets de capitulations militaires soumis à l'examen de leurs magistrats.

Préoccupée, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, d'assurer à ses levées à l'étranger l'accès des routes des Alpes et du plateau suisses et de celles des Ligues

(1) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 2 e 9 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 254 et 256.
(2) *Consulta de 17 de septiembre de 1653 con un memorial de los cantones esguizaros y grisones por el canonigo Francisco Castelete.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3370.

Grises,[1] la diplomatie vénitienne, momentanément victorieuse à Coire en 1644, grâce aux démarches habiles de Girolamo Cavazza, n'avait pu néanmoins, malgré les efforts répétés de son résident à Zurich, amener les cantons forestiers à faciliter le passage sur leurs terres des mercenaires recrutés par le gouvernement de Saint-Marc tant sur le versant oriental du Jura qu'en France et en Allemagne.[2] Or, la persévérance était la qualité maitresse des Conseils de la Seigneurie. Elle leur permit de revenir à la charge dès l'année suivante, avec de très grandes chances de succès d'ailleurs, car, dans l'intervalle, la situation politique s'était modifiée du tout au tout en deçà comme au delà des Alpes. Sur les rives de l'Adriatique, on n'avait plus à redouter l'hostilité sourde du Louvre, ni l'opposition manifeste du Vatican.[3] Mais si le concours du ministre du roi Très-Chrétien à Soleure et celui du nonce apostolique à Lucerne étaient acquis au représentant de la Sérénissime République en Helvétie,[4] l'approbation du résident lombard en revanche paraissait douteux.[5] D'autre part, il n'y avait pas lieu d'espérer que, de quelque temps,[6] le baron de Coppet, incarcéré derechef à la Bastille et dont l'ambassadeur Nani n'obtint la liberté qu'au prix d'instantes démarches, pût prêter aux agents vénitiens aux Ligues l'appui de son expérience des affaires de ce pays.[7] Néanmoins, après s'être abouché avec l'un des plus marquants d'entre les officiers du « Vorort », Jean-Rodolphe Werdmüller, devenu dans la suite général au service de Saint-Marc,[8] Girolamo Bon, bien qu'accrédité depuis peu à Zurich, se mit résolument à l'œuvre, gagna Coire, où il reprit les pourparlers entamés l'année précédente par Cavazza[9] et ne rejoignit son poste sur les bords de

(1) *Francisco Erizzo, duca di Venezia, a Lucerna.* 10 dicembre 1645. St-Arch. Luzern. Venedig. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXXIII. p. 233 (7/17. April 1646). — *Nani al Senato.* Parigi, 14 aprile 1648. Frari. Francia. CVII.

(2) *Il Senato al residente a Zurigo.* 26 agosto 1645. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). f° 187 *b*.

(3) *Brienne à Caumartin.* Paris, 28 novembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Brienne. CCCCII. 1809. — Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXIX. 88 v°.

(4) *Il Senato al residente a Zurigo.* 16 e 29 settembre, 7 e 28 ottobre, e 25 novembre 1645. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). V. 19 *b*, 32 *b*, 43 *b*, 63 *b*, 92. — „Sarà alle SS. VV. Ill^me^ fatta instanza dal Sig^r^ Residente veneto in Zurigo per la concessione del passo nelli luoghi al loro dominio sottoposti per la soldatesca ch havera da servire alla sua Ser^ma^ Rep^ca^ contro il Turco... E sebene la somma pietà delle SS. VV. Ill^me^ mi fece onninamente sperare che siano per condescendere a tanto giusta richiesta etc..." *Il vescovo di Vintimiglia a Schwytz.* Lucerna, 18 ottobre 1645. St-Arch. Schwytz. Venedig (1643—1648). VII.

(5) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 79. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 28 novembre 1645. loc. cit.

(6) *Il Senato al residente a Zurigo.* 1° giugno 1647. loc. cit. Reg. XX. 143 *b*; 28 aprile 1648 Reg. XXII. 51 *b*; 12 giugno 1649. Reg. XXIV. 122.

(7) *Battista Nani al Senato.* Parigi, 6 aprile, 18 lugiio e 24 ottobre 1645; 20 marzo, 29 maggio e 4 dicembre 1646. Frari. Francia. CII *A*. n° 19; CII *B*. n° 68; CIII. n° 234; CIV. n°s 312 et 346; CV. n°s 442/443.

(8) *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 29 luglio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 48. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 6 febbraio 1649 (1648 m. v.). Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XXIII (1648). f° 230 *b*; 14 gennaio 1651. Reg. XXVII. f° 93 *b*. — H. Zeller-Werdmüller. Hans Rudolf Werdmüller als venetianischer Generallieutenant der Artillerie in der Levante (1644—1667). (Zurich, 1900.)

(9) *Zweyer von Evibach a Gondi.* 24 ottobre 1645. Arch. Mediceo. Milano. *3192*.

la Limmat qu'une fois en possession de l'assurance que les Grisons, renonçant à exiger du Sénat de la Sérénissime République la conclusion d'une alliance formelle, ouvriraient sans difficulté leurs passages à ses levées transalpines, fussent-elles même composées pour une part de mercenaires français. (1)

Ce succès était de bon augure pour le renouvellement au sein des cantons forestiers d'une campagne diplomatique d'autant plus indispensable que le maintien de communications directes entre la Suisse occidentale et le Bergamasque par le Gothard ou le Splügen paraissait en somme compromis. (2) La négociation à cet égard s'annonçait particulièrement délicate. La 31 mai 1642, en effet, le chevalier de La Valette (3) s'était cru à l'abri de toute surprise en recevant des magistrats schwytzois la promesse que les forces acheminées par lui à Venise pénétreraient sans encombre à Lachen. Et cependant il avait dû perdre un temps précieux à Wesen avant de pouvoir continuer sa marche vers la Rhétie. (4) Avec l'aide du nonce (5) et de l'ambassadeur français, le résident de Saint-Marc réussit néanmoins, en dépit d'un premier échec, (6) à faire triompher la cause de la Seigneurie à Uri et à Schwytz d'abord (septembre et décembre 1645), (7) puis, au bout de quelques mois, à Lucerne, à Zoug et dans les deux Unterwalden. (8)

Ainsi donc, non contents d'accorder simultanément des troupes à la France, à l'Espagne et à la Savoie, les « Waldstætten » autorisaient Venise à se servir de leurs passages pour faire descendre ses levées ultramontaines en Italie, soit par le Splügen, soit par le Gothard. (9) Une fois entrés dans cette voie

---

(1) *Francesco Erizzo, duca di Venetia, alli SSri delle Tre Leghe.* 26 agosto e 7 ottobre 1645. St-Arch. Chur. Urkunden. nos 257. 259. — *G. Bon al Senato.* Coira, 11 e 19 settembre e 1° ottobre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 60, 63 et 68. — *Propositione di Girolamo Bon alle Tre Leghe.* Coira, 15 settembre 1645. ap. Jecklin. op. cit. n° 1701. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 19 settembre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 29 settembre e 7 ottobre 1645. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). fos 32 *b*, 43 *b*. — *Die Haübter und etwelche Räht der Drey Pündten zue Chur beytaglichen versambt.* 28. Mai/7. Juni 1648. Stadtarchiv Chur. copie.

(2) *Bon al Senato.* Coira, 4 ottobre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 70.

(3) *Girolamo Bon a Schwytz.* Zurich, 13 dicembre 1645. St-Arch. Schwytz. Venedig. VII (1643—1648). — Frari. Svizz. e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXXV. 61 (1650).

(4) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 3 ottobre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *Il Senato al residente in Zurigo.* 28 ottobre 1645, 24 marzo 1646 e 13 aprile 1647. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). f° 63 *b*; XVIII (1646). f° 26; XX (1647). f° 64. — *Bon al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 87. — *Girolamo Bon a Schwytz.* Zurigo, 26 gennaio 1646. St-Arch. Schwytz. Venedig. VII (1643—1648). — *Caumartin à Bon.* Soleure, 20 juin 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. — Frari. Svizz. e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXII. 282.

(5) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 2 settembre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *Il nuntio a Schwytz.* Lucerna, 18 ottobre, 24 novembre e 3 dicembre 1645. St-Arch. Schwytz. Venedig. VII (1643—1648). — *Bon al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 79.

(6) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 8 e 22 agosto e 5 dicembre 1645. *Ibid.*

(7) *Girolamo Bon a Schwytz.* Zurich, 11 novembre e 13 dicembre 1645 e 16 gennaio 1646. St-Arch. Schwytz. Venedig. VII (1643—1648).

(8) *Zweyer von Evibach a Gondi.* 24 ottobre 1645. Arch. Mediceo. Milano. *3192.* p. 1105. — *Bon al Senato.* Zurigo, 25 novembre, 23 dicembre 1645 e 10 marzo 1646. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 87 et 96; XLV. n° 118. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 6 gennaio 1646 (1645 more veneto). Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). f° 141. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 23 gennaio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(9) *Girolamo Bon a Schwytz.* Zurigo, 19 aprile 1647. St-Arch. Schwytz. Venedig. VII (1643—1648).

dangereuse, ils y persévérèrent et ne surent proportionner l'étendue de leurs engagements ni à la faiblesse numérique des contingents qu'il leur était possible de mettre sur pied, ni à l'absolue divergence des intérêts politiques dont ils se constituaient les champions. Le bruit d'un prochain appel du pape aux bons offices des catholiques d'Helvétie « pour assurer la protection du Saint-Siège contre le Turc » n'était point encore dissipé,(1) que celui du recrutement d'un régiment suisse à la solde de Modène commençait à prendre corps.(2) Si inattendue qu'elle fût, cette nouvelle ne devait pas être démentie. En décembre 1645, le duc François d'Este, passé du camp espagnol au camp français,(3) pria les autorités d'Uri de lui accorder un secours de quinze cents hommes « pour la défense de ses Etats et de ceux de la république de Venise ».(4) Cette démarche fut agréée avec d'autant moins de difficulté à Altorf que, dans ce même temps, une partie des « Waldstætten » consentait à ouvrir aux troupes avouées par le gouvernement de Saint-Marc les routes militaires de la Suisse primitive. Lucerne, à la vérité, crut devoir protester contre une « nouveauté » dont les conséquences l'inquiétaient.(5) Caumartin en revanche, tout d'abord indécis,(6) avait fini par se rallier à la requête du souverain de Modène,(7) que combattait assez mollement d'ailleurs le représentant du Vatican en Helvétie.(8) Puis ce fut au tour du grand-duc de Toscane, auquel le colonel uranais Lusser et le *landammann* Tanner gagnaient des partisans dans la région du Gothard,(9) de solliciter de la diète réunie à Lucerne le 13 juin 1647 l'autorisation de lever un millier d'hommes sur les terres des cantons de l'ancienne croyance,(10)

---

(1) *Brienne à Caumartin.* Paris, 5 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *404* f° 3349. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 16 mars 1646. *Ibid. 405* f° 3429.

(2) *Il Senato al residente a Zurigo.* 6 gennaio 1646 (1645 more veneto). Frari Senato I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). f° 141. — „Il colonello Giacomo Lusser, svizzero, venne a servire S. A. S. l'anno 1646, a 20 marzo, con un regimento d'infanteria" Arch. Modena. Principi. Svizzera. fasc. I.

(3) Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. II. 463. — Mémoires de Du Plessis-Besançon (éd. Horric de Beaucaire). p. 59.

(4) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 29 décembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Il duca di Modena alli SSri Landamano e Consiglio d'Urania.* 30 dicembre 1645. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Modena und Reggio. — *Landtaman und Rhatt zue Unterwalden nit dem Khernwaldt an Luzern.* 24. Januar 1646. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Florenz.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1371 *g* (Luzern, 10. Januar 1646).

(6) „Je pense que quand vous traverserez cette levée, vous ferez le service du roy." *Brienne à Caumartin.* Paris, 9 janvier 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *404* f° 2701.

(7) *Caumartin à Bon.* Soleure, 23 décembre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. — „Sa Majesté a fort approuvé que vous ne vous soyez point opposé à la permission demandée par Mr le duc de Modène." *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 19 février 1646. Bibl. Nat. f. fr. *4201* f° 57.

(8) *Panzirolo a Villani.* Roma, 27 luglio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Napoli. XXXIX *A.*

(9) *Tanner al Gran Duca di Toscana.* Altorf, 20 dicembre 1646. Arch. Mediceo. Milano. *3193.*

(10) *Il gran duca di Toscana alli Sri cantoni cattolici di Lucerna, Switz, Altorf, Underwald und Zugho.* Firenze, 14 maggio 1647. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Florenz; Arch. ville de Sion. Tiroir LXXXIX. n° 281. — *Bon al Senato.* Zurigo, 22 giugno 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 220. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 27 luglio e 3 agosto 1647. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XX. fos 237 *b*, 250 *b*. — Eidg. Absch. V¹ 1434 *b*.

autorisation dont le nonce et l'ambassadeur français s'attachèrent à l'envi à lui procurer la concession.(1)

L'imprudence de la politique pratiquée par les « Waldstætten » était manifeste. Ils ne tardèrent pas à l'éprouver à leurs dépens. Au lieu de demeurer sur la défensive, le duc de Modène avait pénétré en Lombardie et mis le siège devant Casalmaggiore,(2) où les enseignes suisses de sa petite armée n'hésitèrent pas à le suivre.(3) Les conséquences de cette violation flagrante du traité de Lucerne du 30 mars 1634 n'étaient que trop aisées à prévoir. Le gouverneur de Milan s'en émut avec raison. Ses protestations, adressées tant à la diète de Gersau qu'aux Conseils d'Altorf, de Schwytz et de Zoug,(4) ne paraissaient guère susceptibles d'être passées sous silence. La meilleure preuve que l'alliance hispano-helvétique conservait toute sa valeur ne résidait-elle pas dans le fait qu'en janvier, à Brunnen, les Confédérés catholiques, effrayés des progrès des forces franco-suédoises, avaient invoqué l'assistance de l'Espagne aux termes du traité qui les liait à cette puissance?(5)

La franchise de l'attitude adoptée en cette conjoncture par le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie eut du moins un résultat immédiat: celui de convaincre les cantons forestiers qu'aucune des capitulations militaires signées par leurs gouvernements avec l'étranger n'était à l'abri de sérieuses critiques. Or, celles conclues avec le duc de Modène et le grand-duc de Toscane semblaient plus particulièrement sujettes à annulation. Il fut décidé, en effet, qu'elles ne seraient point maintenues.(6) François d'Este eut beau prétendre que seules les troupes allemandes de son armée l'avaient accompagné dans le Crémonais et que les Suisses étaient demeurés en deçà de la frontière lombarde; il eut beau affirmer que le roi Très-Chrétien, son allié, approuvait en plein ses résolutions.(7) Ses assertions, démenties d'ailleurs par le colonel

(1) *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 9 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr. 4202 f° 166. — *Panzirolo a Villani.* Roma, 27 luglio 1647. loc. cit. — *Bon al Senato.* Zurigo, 3 agosto e 7 settembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 229 et 238. — Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXII. 250vo; CLXXV. 64.

(2) Carutti. op. cit. II. 455.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 ottobre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 246.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 5 e 19 ottobre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 245 et 249. — Eidg. Absch. V² 1447 *a* (Gersau, 12. Oktober 1647).

(5) Eidg. Absch. V² 1408 *b*.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 257. — *Luzern an die IV loblichen alten Orthen.* 23. November 1647. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — „Le leve fatte in alcuni cantoni per Modena prima e poi per Fiorenza sono statti facilitate molto per il presuposto fatto che questi Principi fussero amici di S. M., ne si poteva argumentar altramente, poichè li sudditi Principi l'assicuravano et ad essi si concedeva libero il passagio per questo Stato, anzi essendo stati avisati li ministri di S. M. assai per tempo non se dichiararono in contrario; secundo facilità ancora la concessione delle suddette leve il non haver occasione di impiegarsi nel servicio di S. M. poichè quelli vi si ritrovavono erano tanto mal trattati che molti ne perivano et altri per li patimenti si spandevano ..." *Risposta fatta dalli SSri Ambri Svizzeri al esposition fattali per parte di S. E. il contestabile di Castiglia dall Sigr Secretario Gio. Luis Lopez, li 7 genaro 1648.* St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. — *Brachet à Brienne.* Modène, 20 avril 1648. Aff. Etr. Modène. I.

(7) „In ciò si tratta del servizio della corona di Francia." *Il duca di Modena alli SSri landamano e Conso d'Urania.* Dall' armata a Casalmaggiore, 16 ottobre 1647. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Modena und Reggio; Frari. Svizzeri. XLVI. n° 253. — *Francesco d'Este, duca di Modena, alli cantoni cattolici d'Helvetia.* Casalmaggiore, 14 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI.

Lusser,(1) bien qu'appuyées sous main par Caumartin,(2) lequel dépêcha l'un de ses secrétaires à Altorf,(3) ne réussirent ni à ébranler la décision des membres de la diète catholique, ni à surseoir à son exécution.(4)

En cherchant à s'opposer avec discrétion aux mesures de rigueur édictées à l'égard des officiers suisses à la solde du duc de Modène et du grand-duc de Toscane,(5) Caumartin faisait œuvre de diplomate avisé. Il appréhendait, en effet, qu'elles ne fussent le prélude d'une nouvelle campagne dirigée sinon contre le service étranger en soi, du moins contre les dispositions qui en rendaient le maintien désirable aux puissances alliées de l'ensemble ou d'une partie seulement du Corps helvétique. Or, cette crainte était fondée. Les Confédérés de l'ancienne croyance paraissaient déterminés à entourer désormais de garanties plus sérieuses que dans le passé la concession de leurs routes militaires ou l'octroi de leurs levées aux gouvernements des Etats voisins qui les en sollicitaient.(6) Déjà Schwytz, encore que Casati ne l'en eût point requis,(7) mettait derechef obstacle à l'entrée sur ses terres des contingents acheminés de la Suisse occidentale vers Bergame(8) et contraignait par suite le résident de la Seigneurie sur les bords de la Limmat à entamer de nouvelles et dispendieuses démarches auprès des « Waldstætten » pour rétablir les communications entre la Haute-Italie et la région du Jura.(9) Mais aussi bien les choses ne devaient point en rester là. A Lucerne, on ne pardonnait pas au Sénat vénitien d'avoir, au mépris de l'un des articles des capitulations librement acceptées par lui, cherché à diriger « par la voie de mer » sur la Dalmatie une partie des mercenaires suisses à sa solde.(10) Or, les autorités de Saint-

(1) *Schultheiss, Landtammann und Rhat beider Orth Luzern und Uri an Grossherzogen zu Florenz.* 24 September 1647. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Florenz.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo. 12 ottobre e 9 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 246 et 255.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 novembre 1647. loc. cit.

(4) *Schultheiss und Rath der Statt Luzern an Johann Francisci Ceberg, ritter, Landschreyber der Graffschafft Baden* 26 gennaio 1646. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Modena und Reggio. — *Li cantoni d'Urania, Switz, Zug e Glarona al contestabile di Castiglia.* Altorf, 12 ottobre; *al duca di Modena.* 17 ottobre e 15 novembre 1647. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Modena und Reggio: Arch. Modena. Principi. Svizzera. cart. I. — *Li cantoni obligati con lo Stato di Milano al duca di Modena.* Lucerna, 25 ottobre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. — *Bon al Senato* Zurigo. 16 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 257. — *Risposta fatta dalli SSri Ambri Svizzeri ecc.* loc. cit. — Eidg. Absch. V¹ 1449 *b*.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 ottobre e 28 dicembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 246 et 258.

(6) Eidg. Absch. V¹ 1447 *a* (Gersau, 12. Oktober 1647).

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 264.

(8) St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXXIII. p. 292 (25. April 5. Mai 1646). — *Bon a Schwytz.* Zurigo, 26 aprile 1647. St-Arch. Schwytz Venedig. VII (1643—1648).

(9) *Bon al Senato.* Zurigo, 17 agosto, 5 e 19 ottobre 1647. 25 gennaio e 28 marzo 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 232, 245, 248, 263 et 281. — *Zürich und Bern an Schwytz* 24. April 4. Mai 1648. St-Arch. Schwytz. Venedig. VII (1643—1648). — *Gio. Ambrosio Sarotti a Schwytz.* Zurigo, 5 luglio 1648. *Ibid.* — *Bon e Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 maggio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 298 — Frari Svizz. e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXV. 111.

(10) *Il Senato al residente a Zurigo.* 16 settembre e 25 novembre 1645. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII (1645). fos 19 *b*, 92; 16 gennaio 1649. Reg. XXIII (1648). fº 199; 17 dicembre 1650. Reg. XXVII. fº 81. — *Zürich an Bern.* 12./22. Mai 1649, 28 Dezember 1649 7. Januar 1650, 10/20. April 1650. St-Arch. Bern. Venedigbuch *A* 973, 1103, 1393. — Frari. Svizz. e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXVI. 190; CLXXVII. 9; CLXXX. 30vo, 84vo, 165, 226; CLXXXI. 310; CLXXXV. 85.

Marc, sans nier la réalité de l'initiative qui leur était reprochée, affirmaient l'existence d'un précédent récent, soit l'embarquement à Marseille, à destination de Piombino, de quelques compagnies de Confédérés appelés à rafraîchir les forces françaises dans la plaine du Pô.(1) Du coup, tous les anciens griefs relatifs aux «prétendues transgressions dans le service» revenaient sur le tapis.

De son côté assurément, le Louvre avait à faire valoir des réclamations, assez justifiées en somme, quant à la composition des troupes helvétiques incorporées dans ses armées. Dans certains régiments, ensuite des difficultés apportées à leur mise sur pied, on comptait moins de «Suisses naturels» que d'Allemands, d'Anglais, d'Ecossais et d'Italiens.(2) Grâce au mauvais vouloir des autorités cantonales, la plupart des compagnies, réduites aux deux tiers, voire à la moitié de leurs effectifs normaux, se trouvaient privées des recrues dont l'arrivée eût permis de les tenir au complet.(3) De surcroît, malgré les injonctions répétées de leurs chefs, nombre d'officiers, éloignés de leurs corps depuis plusieurs mois, tardaient à les rejoindre.(4) Enfin, à tous ces sujets de plaintes s'en ajoutait un nouveau. En dépit des protestations de Caumartin, dont les actives démarches avaient cependant fait échouer maint projet de levée pour l'Escurial tant en Helvétie qu'en Rhétie,(5) Casati était parvenu, au cours de l'année 1642, à persuader à la diète d'autoriser les contingents des «Waldstætten» et de Fribourg, affectés jusque là au seul service lombard, à passer dans la péninsule ibérique, où le roi Catholique s'engageait à les employer à la défense exclusive des places fortes de la frontière des Pyrénées.(6) Or, cette promesse n'avait pas été tenue. Tandis qu'à Lucerne, à Schwytz, à Zoug, on n'admettait pas que des «troupes de la nation» combattissent «sur terre d'Empire» sous les drapeaux du roi Très-Chrétien, les enseignes des petits cantons participaient à l'offensive castillane en Catalogne.(7) Le danger qu'offrait cette innovation ne semblait pas contestable. La présence simultanée de régiments suisses dans les deux camps aux confins du Milanais et du Piémont

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 249. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 12 settembre, 22 ottobre 1648 e 27 marzo 1649. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XXIII. 9, 64; XXIV. 30.

(2) *Brienne à Caumartin.* Paris, 29 janvier 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Mémoire touchant les Suisses.* Paris, 3 octobre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4176* f° 138.

(3) „Uff hüt dato habend meine Herren einhellig angesähen und erkent das keiner wär, und in wessen Dienst er doch sye, In Iren Statt und Landschaft einichen Man zu ergenzung siner Compagny oder sonst ohne usstruckenliche Oberkeitliche Bewilligung by straaf lyb, ehr und guots . . .“ Donstag, 20. September 1646. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXVIII. p 435. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 19 novembre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* f° 419. — *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 29 décembre 1647 et 1er mars 1648. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(4) *Caumartin à Condé.* Soleure, 15 mars 1647. Musée Condé à Chantilly. *P.* I. 13. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 9 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* f° 166. — *Mémoire touchant les Suisses.* Paris, 3 octobre 1647. loc. cit.

(5) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 20 décembre 1647. St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1641 à 1648). n° 203.

(6) *Mémoire explicatif* (de Caumartin). Avril 1648. Aff. Etr. Suisse. XXIX. p. 2.

(7) *Mémoire explicatif,* etc. loc. cit. — *Caumartin à Condé.* Soleure, 15 mars 1647. Musée Condé à Chantilly. Série *P.* I. 13.

était déjà suffisamment inquiétante en soi. Pour peu qu'elle se produisît également dans les provinces septentrionales de l'Espagne et en Flandre, il paraissait certain que, le cas échéant, les Confédérés refuseraient de marcher les uns contre les autres, et que par suite, ainsi que l'ambassadeur du Louvre réussit à en convaincre les autorités fribourgeoises visitées par lui au printemps de 1648, l'incorporation de troupes helvétiques dans l'armée royale deviendrait au bout de peu de temps pour celle-ci un inconvénient plutôt qu'un avantage.(1)

A n'en pas douter, l'initiative prise par les gouvernements catholiques des Ligues de permettre à leurs enseignes à la solde castillane de «combattre à l'offensive» soit en Roussillon, soit en Hollande affaiblissait dans une large mesure la portée des critiques émanées de ces mêmes gouvernements au sujet de la présence d'auxiliaires bernois ou soleurois du service français en Alsace, en Lorraine, en Hainaut et dans les Pays-Bas.(2) D'autre part, la réintégration de Bassompierre dans sa charge de colonel général des Suisses et Grisons,(3) puis, à son décès, l'attribution de celle-ci à l'un de ses collègues, Schomberg,(4) avaient suffi à effacer l'impression défavorable produite en Helvétie par le fait que, de 1635 à 1643, le commandement supérieur des troupes «de la nation» s'était trouvé successivement exercé par deux simples maréchaux de camp, Coislin et La Châtre.(5) Restaient, à la vérité, les réclamations financières de plus en plus formidables adressées à la couronne par ses créanciers militaires, réclamations que le trésor royal se déclarait impuissant à satisfaire,(6) bien qu'il espérât les apaiser quelque peu par la promesse que les intéressés ne seraient ni réformés, ni licenciés.(7) Mais, sur ce point encore, Caumartin s'attachait avec infiniment de prudence à séparer les protestants d'avec leurs adversaires, puis à semer la division dans le camp de ces derniers.(8) Il y eût sans doute réussi, si entre-temps le bruit ne s'était répandu aux Ligues

---

(1) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 30 avril 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] CCCIX. 7111 — *Mémoire explicatif* (de Caumartin). Avril 1648. loc. cit

(2) Eidg Absch. V[1] 1420 *m.*

(3) *Restablissement de la charge de colonel général des Suisses pour M[r] le mareschal de Bassompierre.* Paris, 5 octobre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *4169* f° 225.

(4) *Provision accordée à M[r] le mareschal de Schomberg de la charge de colonel général des Suisses.* Paris, 18 avril 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4175* f° 283.

(5) *Provisions de la charge de colonel général des Suisses pour M[r] le marquis de Coislin.* Septembre 1635 (et non 1645). Arch. Guerre. XCI. 203. — *Brevet d'asseurance à M[r] de La Chastre des 66.000 L qu'il a payez de la charge de colonel général des Suisses, par dessus les 400.000 L dont il sera remboursé par M[r] le m[al] de Bassompierre.* Paris, 12 octobre 1643. Bibl Nat f. fr. *4169* f° 224 — *La Châtre aux XIII cantons.* Paris, 20 août 1643. St-Arch. Zürich. Frankreich IX. n° 121; Arch. Fribourg. Doc[ts]. France. IX (1643—1663); Manuel du Conseil. CXCIV (22 septembre 1643) — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXVII p. 320 (7/17. September 1643) — *Le Tellier à Caumartin* Paris, 9 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* f° 166. — *Schomberg aux XIII cantons.* 16 juillet 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg Bücher *G* 807; St-Arch. Zürich. Frankreich. IX. n° 219. — Mémoires du maréchal d'Estrées (éd. Bonnefon). p. 179, 238.

(6) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Bade, 17 juillet 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(7) *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 29 janvier 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* f° 45.

(8) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 17 juillet 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

de l'occupation d'Armentières par les Impériaux.(1) Six compagnies suisses, dont cinq du régiment des Gardes et une du comté de Neuchâtel, tenaient garnison dans cette place. Elle durent se rendre à discrétion et subir la loi du vainqueur.(2) L'émoi fut d'autant plus vif en Helvétie qu'au nombre des prisonniers figuraient un fils du baron de Spiez, premier magistrat de Berne, et quelques officiers de Fribourg.(3) L'ambassadeur se porta en personne dans cette ville. L'occasion s'offrait en effet à lui d'y sonder les dispositions nouvelles de l'avoyer Kœnig de Mohr, naguère gouverneur autrichien de Lindau.(4) Ce personnage, de retour depuis peu, comme on l'a dit ailleurs, d'une mission à Bruxelles, avait été, lors de son passage à Paris, admis à l'audience de Mazarin(5) et, contrairement à l'avis de Caumartin, comblé d'honneurs par le cardinal, ainsi que deux de ses enfants, âgés de cinq et de trois ans.(6) En compensation, il s'était engagé à recommander aux Conseils de sa ville natale les intérêts de la couronne Très-Chrétienne.(7) Quelle valeur avait cette promesse? On ne tarda pas à être fixé à cet égard. Conformément aux prévisions du représentant du Louvre à Soleure,(8) la conversion de l'ancien colonel impérial à la cause française n'était qu'apparente. En fait, après comme avant la chute d'Armentières, on persistait sur les rives de la Sarine à préconiser la limitation du service des contingents suisses à la solde du gouvernement de la régente.(9) Aussi, tandis que Bâle et Schaffhouse, sollicitées par leur allié d'Outre-Jura d'acheminer vers Amiens quelques centaines de recrues pour le régiment des gardes du roi, s'exécutaient de bonne grâce,(10) l'autorité fribourgeoise, mal inspirée, émit-elle la prétention de subordonner toute décision à ce sujet au

---

(1) *Mazarin à Turenne.* Amiens, 13 juin 1647. ap. Chéruel. II. 439.

(2) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 14 juin 1647. Bibl. Nat. Coll Clairamb[t] *410* f° 7665. — *Pouvoir du roy au S[r] de Salis (Hercule) d'aller en Flandres pour traiter de l'eschange et de la délivrance des prisonniers de guerre suisses.* Paris, 16 février 1648. Arch. Guerre. CVII. 78. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CI. p. 10 (30. Dezember 1648/9. Januar 1649).

(3) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 9 juin 1647. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 59. — *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 27 septembre 1647. Arch. Fribourg. Doc[ts]. France. IX (1643—1663).

(4) „Le colonel Künig a des prétentions bien liquides (contre l'empereur) pour levées de régiments. Il les perd s'attachant à la France; il n'en demande pourtant rien, si ce n'est qu'au moment de la conqueste de la Franche-Comté, Sa Ma[té] luy donnera quelque terre ou baronie de celles qui appartiennent au roy d'Espagne. Prie S. Em. de s'enquérir de M. Méliand de la despence qu'il fit lorsqu'il devoit entrer au service du roy et des causes pourquoy cela ne réussit pas.“ *Notes de la main de Brienne.* 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 251.

(5) *Caumartin à Fribourg.* Soleure, 25 novembre et 2 décembre 1646. Arch. Fribourg. Doc[ts]. France. IX (1643—1663). — T. v. Liebenau. Ein schweizerischer Condottiere aus Wallensteins Tagen. p. 68, 69

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 14 juin 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *410* f° 7665. — *Mazarin à Caumartin.* Amiens, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. — *Caumartin à Mazarin.* Bade, 17 juillet 1647 Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(7) *Brienne à Caumartin.* Amiens, 28 juin 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *410* f° 7819.

(8) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 14 juin 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *410* f° 7665. — „Je doubte qu'il n'y ait plus d'artifice que de sincérité en ses actions.“ *Du même au même.* Soleure, 28 juin 1647. *Ibid.* f° 7875.

(9) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 28 juin 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *410* f° 7875.

(10) *Bon al Senato.* Zurigo, 27 luglio e 5 agosto 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n[os] 227 et 229.

versement préalable entre ses mains d'une pension de vingt à vingt-cinq mille écus.(1)

Il ne résultait pas néanmoins de l'échec essuyé par les partisans de la France dans l'un des Etats de la Suisse occidentale la preuve que la politique de la cour de Madrid rencontrât l'unanime approbation des Confédérés de l'ancienne croyance. Ceux-ci, aigris certes contre le Louvre, dont la dette envers eux augmentait dans d'inquiétantes proportions, l'étaient davantage encore peut-être contre l'Escurial, qui semblait abuser de leur inlassable fidélité pour cesser de pourvoir à la solde et à l'entretien des contingents helvétiques de ses armées.(2) Malgré les adjurations réitérées des gouverneurs de la Lombardie, on ne s'était pas préoccupé outre mesure dans l'entourage de Philippe IV des plaintes, cependant justifiées, des alliés de l'Espagne dans la région du Gothard. Or, depuis peu, la situation avait changé du tout au tout, et cela dans les conditions les plus défavorables, pour les maitres de Milan. Le Crémonais était envahi. Les Français dessinaient à nouveau un mouvement offensif vers le lac de Constance,(3) puis, en dépit de la mésintelligence persistante entre Turenne et Erlach de Castelen, levaient des troupes dans les cantons protestants et menaçaient Ueberlingen.(4) Le lieutenant du roi Catholique dans la Haute-Italie appelait à son secours avec d'autant plus d'insistance les Confédérés de l'ancienne confession qu'il les savait en butte à de dangereuses suggestions de la part du représentant du roi Très-Chrétien à Soleure.(5) Dans sa détresse, ne s'offrait-il pas à céder Varese aux «Waldstætten» «à un prix raisonnable», pourvu que ceux-ci prissent l'engagement de l'aider à défendre le reste du duché contre ses envahisseurs?(6)

Arbitres de la situation dans le nord de la Péninsule, comme ils ne l'avaient jamais été depuis longtemps, les cantons de l'alliance espagnole devaient hésiter pourtant avant de se rallier aux vues des adversaires de la maison d'Autriche et de compromettre sans retour, fût-ce en échange d'une partie du Cômasque, la rentrée de leurs créances sur la Couronne Catholique. Tel était

---

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure. 2 août 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX.

(2) *Fr. de Montenach, capitaine de la compagnie de Buman, à Fribourg.* Valence du Paud (sic), 29 février (sic) 1647. Arch. Fribourg. Espagne-Milan I (1531—1650). — *Francesco Casati alli Sri del cantone di Friborgo.* Coira, 17 luglio 1647 *Ibid.* — *H. Crivelli, oberster, an Freiburg.* Mailand. 23. Februar 1648. *Ibid.* — *Schultheiss unndt Rath der Statt Freyburg an Herren Margraffen von Carrassena, Kœnigl. Cathol. Maiestät zu Hispanien Standtrath, capitan general in Italien undt Gubernatoren des Herzogthumbs Meylandt.* 10. Juny 1649. *Ibid.* — *Bon al Senato.* Zurigo. 19 ottobre 1647. Frari Svizzeri XLVI. n° 249. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 5 novembre 1647. Arch. Vaticano Nunz. Svizz XXXIX

(3) *Villani a Panzirolo.* Lucerna. 5 novembre 1647. loc. cit.

(4) *Responce de Monsieur d'Erlac aux poinctz qui luy ont esté proposez de la part de Son Eminence.* 4 décembre 1647. Arch. Guerre. CVI. 4. — „C'est un grand malheur qu'une sy mauvaise rencontre en une telle conjoncture.“ *Mazarin à Turenne.* Paris. 29 janvier 1648. ap. Chéruel. op. cit. III. 20 — Grenus. Fragments biographiques et historiques (Genève, 1815). p. 148 (23 février 1647); p. 150 (13 décembre 1647).

(5) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 26 ottobre e 2 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 252 et 254.

du moins l'espoir qui se faisait jour à Madrid et à Milan.[1] Mais on ne se nourrissait guère d'illusions dans ces deux villes quant à la réalité du péril suspendu sur la plaine du Pô, surtout si, comme on semblait le redouter, les Ligues Grises accédaient, elles aussi, au mouvement de coalition qui se dessinait contre le maintien de la domination castillane en Lombardie.

Importance grandissante de l'alliance hispano-rhétienne. — Tension alarmante des rapports entre le gouvernement des Trois Ligues et la cour d'Innsbruck. — Griefs grisons envers cette dernière. — Persistance des rancunes au Louvre à l'égard des inspirateurs et des auteurs du mouvement révolutionnaire de mars 1637. — Les partisans de la France réduits momentanément à l'impuissance à Coire. — Persécutés naguère en Valteline, les protestants prennent leur revanche dans la Rhétie de deça les monts. — Extrémité à quoi se trouvent réduits les catholiques. — Vaines tentatives de médiation helvétique sur les bords de la Plessur. — Mission accomplie par Waser au sein des Droitures. — L'archiduchesse Claudia et les capucins de l'Engadine. — Caumartin reconnaît que toute intervention de sa part demeurerait inefficace. — Recrudescence des dissensions politiques et confessionnelles dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — Activité qu'y déploie Francesco Casati. — Incompatibilité de l'existence simultanée de l'alliance du Louvre et de celle de l'Escurial avec les Trois Ligues. — Le résident lombard exige à nouveau que les adeptes de la Réforme se retirent de la vallée de l'Adda. — La discorde au camp des catholiques. — Ceux-ci se voient abandonnés de la grande majorité de leurs coreligionnaires de l'étranger. — Réserve significative du gouvernement de Paris. — Efforts de Salis-Marschlins pour «ressusciter» l'entente écrite entre sa patrie d'origine et sa patrie d'adoption. — Il préconise la réinstallation à Coire d'un agent officiel du roi Très-Chrétien. — Projet de séjour de Caumartin à Saint-Moritz, puis à Ragatz. — Il échoue grâce à l'attitude pleine de fermeté de l'envoyé milanais. — Succès des négociations de ce dernier tant en Helvétie qu'en Rhétie. — Très grande diversité des arguments dont il use auprès des autorités de ces deux pays. — Découragé, l'ambassadeur français regagne Soleure. — Raisons de sa déconvenue.

XIII. Jugée déjà indispensable à la sécurité de la Lombardie au moment de sa conclusion, l'alliance hispano-rhétienne voyait son importance doublée depuis que les cantons catholiques d'Helvétie, jusque là clients fidèles de l'Escurial, hésitaient à continuer à celui-ci l'assistance effective et morale qu'ils

(1) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 5 novembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

n'avaient cessé de lui départir pendant un siècle et demi. Mais, au cours des huit dernières années, aucun refroidissement ne s'était-il produit dans les relations entre Coire et Milan? En d'autres termes, les Grisons persévéraient-ils sans arrière-pensée dans la voie où les avait engagés le chef de la révolution de 1637? Il eût été certes téméraire de l'affirmer.

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, la signature des accords rhéto-lombards de septembre 1639 n'avait pas contribué à améliorer les rapports, de tout temps assez tendus, entretenus par la régence d'Innsbruck avec le gouvernement des Trois Ligues. Si, d'une part, en effet, l'archiduchesse Claudia reprochait au roi d'Espagne d'avoir sacrifié aux besoins de sa politique les intérêts du catholicisme dans la Rhétie de delà les monts, les compatriotes de Jenatsch, d'autre part, ne cessaient de s'élever contre l'interdiction faite, puis renouvelée aux adeptes du culte réformé de séjourner en Valteline. Déjà pleins de rancune à l'endroit de la princesse autrichienne, dont l'obstination les avait contraints de souscrire aux divers articles du «traité éventuel» du 23 février 1640, les Grisons ne pardonnaient pas à leur allié de Madrid d'avoir cédé aux objurgations du Vatican en ne ratifiant point la lettre-réversale que Leganès s'était après mûre réflexion décidé à leur accorder en faveur des protestants de Chiavenna.[1] Il semblait dès lors que les influences françaises et vénitiennes fussent à la veille de reprendre pied dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Aussi bien les démarches tentées au nom des chefs du pays tant à Paris qu'auprès des autorités de la Sérénissime République gagnaient chaque jour en précision.[2] Mais si la traditionnelle circonspection des membres du Sénat de la Seigneurie s'opposait à ce qu'ils accueillissent sans plus les ouvertures des souverains de la Valteline, de leur côté le roi Très-Chrétien et son principal ministre ne parvenaient pas à s'affranchir de l'instinctive répugnance qu'éveillait en eux la seule pensée de renouer avec les auteurs du soulèvement de mars 1637 et de l'expulsion des forces de Rohan des deux Rhéties.[3] Le rappel intempestif de Méliand, à l'heure où ce représentant avisé du Louvre en Helvétie se trouvait enfin en mesure de combattre avec avantage le parti «espagnolisé» sur les bords de la Plessur devait permettre à l'Escurial de maintenir cette fois encore, contre toute espérance, le prestige de ses armes et de sa diplomatie dans la région de la Bernina et du Splügen.

Arrivé à Soleure avec le désir de travailler à la restauration de l'alliance franco-grisonne, Caumartin se rendit très vite compte des difficultés de sa tâche.

---

(1) „In Grisoni cresce sempre più il discontento che Spagnuoli non sodisfacino gl'oblighi della Lega nel pagamento delle pensioni et in altro.“ *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 settembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nº 59.

(2) „Ho aviso da Coira che qualchedunì comincino copertamente a disporre gl'animi alla rinovatione della Lega con Francia, non senza l'assenso dell'istesso ambasciator Comartino, ma non si vede come ciò possa seguire mentre sussista quella con Spagnoli.“ *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. nº 41.

(3) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 19 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 22. — *Vico al Senato.* Zurigo, 2 aprile 1644. Frari. Svizzeri. XLII nº 316.

L'insuccès des missions accomplies au delà de Sargans par les capitaines Rahn et Hab, joint à l'échec définitif de la levée organisée pour le service du Louvre par le colonel Guler,(1) réduisit si bien à l'impuissance les adversaires des Habsbourg dans ce pays, que l'archiduchesse Claudia put persévérer dans sa politique agressive à l'égard de ce dernier, et le résident de la cour de Madrid à Innsbruck contrecarrer les démarches de son collègue de Coire sans que se produisît le soulèvement populaire que souhaitaient les partisans de la France au sein des Trois Ligues.

Toutefois, au printemps de l'année 1643, à l'heure où disparut Louis XIII, il s'en fallait de beaucoup que les ministres de la maison d'Autriche eussent reconquis le terrain perdu par celle-ci depuis le 3 septembre 1639 dans la région des Alpes rhétiques. Les Grisons, ou du moins la majorité réformée d'entre eux, se montraient exaspérés de ce que la régente du Tyrol ne cessât d'attenter à leurs libertés et de ce que le monarque espagnol tînt si peu de compte des engagements souscrits à leur égard par le gouverneur de la Lombardie. Entre-temps, en effet, l'exode de prime abord illusoire des protestants de la vallée de l'Adda s'était transformé en un exode définitif.(2) Or, persécutés au delà du Splügen, ceux-ci prenaient leur revanche à Coire et dans les Engadines, d'où les Pères capucins se voyaient menacés d'une expulsion sans merci.(3) Les discordes confessionnelles battirent à nouveau leur plein dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(4) Naguère encore le prélat grison et ses ouailles eussent pu s'assurer de la puissante assistance des maîtres de Milan. Mais le traité conclu dans l'intervalle par ces derniers avec les Trois Ligues leur interdisait toute immixtion dans les affaires intérieures de celles-ci et, en dépit de la disgrâce d'Olivarès, les continuateurs de sa politique observaient scrupuleusement cet engagement.(5)

Restaient, à la vérité, la régence d'Innsbruck et les gouvernements des petits Etats catholiques d'Helvétie. A la requête de l'évêque de Coire,(6) celle-là

(1) „Und weilen benebent unsz auch fürkommen dasz etwelche sich vermeszenlich altem verbott und mandat zuewider understechent Kriegsvolckh in unszern gefreyten und underthonen Landen zuo werben in unverpünten Fürsten oder Herren dienst zue fuohren, welches aber... ferner zue gestatten man nicht gesinnet, sonder solche unordnung und vermessenheit abzueschaffen, so ist solch alt verbott und mandat mit einhelligem decret widerumb confirmiert und erneueret.“ *Die Haüpter und Rahtsgesanten gem. III. Pünten zue Chur beytäglichen versambt.* 10./20. März 1644. St-Arch. Chur. copie.

(2) Crollalanza. Storia di Chiavenna. p 469.

(3) *Des X Gerichtenpundtes Deduction und Begehren ratione der Capucineren in dem Engadin.* 1643. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B.* p. 57. — *Erzherzogin Claudia an die acht alten cathol. Orthe.* Innsbruck, 17. August 1643. St-Arch. Luzern. Drei Bünde IX (1629—1644). — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 5. — Jecklin. op. cit. I. n° 1682. · J. F. Fetz. Geschichte der kirchenpolitischen Wirren im Freistaat der drei Bünde (Chur, 1875). p. 199.

(4) *Landtrichter und deputierte der Catholischen in Pündten an Luzern.* Chur, 22. Oktober 1643 St-Arch. Luzern. Drei Bünde IX (1629—1644). — Dr J. G. Mayer. Geschichte des Bistums Cur (Stans, 1911). t. II. 349.

(5) *Brienne à Avaux et à Servien.* Paris, 6 janvier 1645. ap. Négociations touchant la paix de Münster. t. II². p. 9.

(6) *Johann, Bischof zu Chur an die VII cathol. Orthe.* 20. August 1643. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644).

avait obtenu de ceux-ci qu'ils dépêchassent des députés sur les rives de la Plessur afin d'y prendre en main la défense des intérêts de leurs coreligionnaires menacés [1] Mais cette intervention, désagréable à la majorité des communes grisonnes,[2] semblait plutôt de nature à aggraver qu'à apaiser le conflit qui se préparait.[3] Partant le résident vénitien à Zurich estimait non sans raison que, «si le feu devoit esclater quelque part» dans la région comprise entre les Alpes et le Rhin, ce serait en Rhétie.[4] Tel était aussi l'avis des magistrats des cités évangéliques et celui du représentant du Louvre à Soleure.[5] En vertu d'instructions très précises de son maître, Caumartin, bien que non accrédité auprès du Conseil de Coire, s'attachait depuis peu à prévenir l'éclosion de discordes graves à Ilantz, dans la Cadée et dans la haute vallée de l'Inn.[6] De leur côté les membres de la diète des cantons protestants mettaient tout en œuvre à l'effet d'empêcher le renouvellement ou, pour mieux dire, la continuation des troubles civils et confessionnels qui, pendant vingt ans et plus, avaient bouleversé les Trois Ligues.[7] La défaillance bernoise signalée au cours de l'une des dernières conférences réunies en Argovie ne s'étant pas maintenue, ce fut d'un avis unanime que les Confédérés du culte réformé consentirent à ce que Jean-Henri Waser, secrétaire d'Etat de Zurich, reprit le chemin de la Rhétie, où il s'était déjà rendu en juillet, afin d'y arbitrer les différends qui divisaient ce pays, et plus particulièrement celui dont la fâcheuse persistance menaçait la paix intérieure des Droitures.[8] .

---

(1) „Wegen der periclitierenden Religions Stand in den Dryen Pündten" St-Arch Luzern. Rathsprotokoll. n° LXVII. f° 361 (9. September 1643). — *Luzern an Erzherzogin Claudia* 12. Oktober 1643 *Ibid.* Drei Bünde. IX (1629—1644). — Eidg. Absch V¹ 1289—1290*b* (Luzern. 7 8 September 1643.

(2) *Bürgermeister und Rath der Statt Chur an Luzern.* 2/12 September 1643. St-Arch Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644).

(3) *Die VII cathol. Orth an die gemeinen III Pündten.* 8 September 1643. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Vico al Senato.* Zurigo, 7 gennaio 1644 Frari. Svizzeri XLII. n° 279. — „Benebents aber ist von bedersöits religionen Ratszbotten abermohlen underhandlung, ob möglich were sich in solchen Religionsdifferenzen zue verglichen, gepflogen worden, wider aber yede partey uf irer gefaszten intention verbleiben, in maszen an syts der catholischen uf unpartysch gricht und recht zue glichen setzen vor den Herren Eydgnossen zue kommen erboten worden . . und derowegen abermalen man zue keinen accorts ze nechst nit gelangen mögen." *Die Haüpter und Rahtsgsanten gem. III Pünten zue Chur beytäglichen versambt.* 10./20. März 1644. St-Arch. Chur. copie

(4) „Grisoni finalmente s'avvicinano ben alla solevatione per le già scritte discordie tra cattolici e protestanti." *Domenico Vico al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 223.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 11 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 228.

(6) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 19 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 22 — „Pour ce qui est du différend entre les Grisons sur le fait des deux religions, encores que vostre ambassade ne s'estende pas là, ne laissez de faire tous offices possibles pour les pacifier." *Brienne à Caumartin.* Paris, 31 mai 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *393* f° 4643.

(7) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 225. — Dr J G. Mayer. Geschichte des Bistums Cur (Stans. 1911). t. II. 349. — *contra:* „Le novità intraprese dai Grigioni . . pare che venghino fomentate da cantoni protestanti convicini." *Girolamo, arcivescovo di Patrasso alli SSri de' cantoni cattolici radunati in dieta a Lucerna.* Lucerna, 7 settembre 1643. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Bern an Zürich.* 21. September/1. Oktober 1643. *Ibid.*

(8) *Vico al Senato.* Zurigo, 6 ottobre 1643. loc. cit.; Zurigo, 7 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 238. — *Der Bischoff zu Chur an die VII cathol. Orte.* 1. Dezember 1643. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — Sprecher v. Bernegg. op. cit. II. 364 sqq. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (éd. Mohr). p. 350. — Jecklin. op cit. I. nos *1680* sqq. — Eidg. Absch. V¹ 1300*f*.

Par malheur, qu'il s'agît de conflits administratifs ou de dissensions religieuses, les passions étaient à ce point déchaînées parmi les Grisons qu'une médiation étrangère ne devait pas suffire à les apaiser.(1) A Coire, en novembre, aussi bien qu'à Kœnigsfelden et à Brugg, où s'assemblèrent le mois suivant les représentants du Corps évangélique d'Helvétie et ceux des Trois Ligues, de nombreuses tentatives de conciliation furent ébauchées, mais sans succès.(2) De surcroît l'impartialité de Waser commençait à être sérieusement contestée par ceux-là mêmes qui, tout d'abord, avaient invoqué son intervention et qu'inquiétaient depuis peu ses fréquents conciliabules avec Ulysse de Salis-Marschlins, le secrétaire-interprète Tschudi et d'autres partisans avérés de la restauration de l'alliance de France au sein des communes de Rhétie.(3) De fait la sentence qu'il rendit le 21 janvier 1644 fut très mal accueillie par les autorités de Davos, considérées à tort ou à raison comme acquises outre mesure aux intérêts lombards.(4)

Au total le maintien de la paix religieuse semblait singulièrement compromis dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(5) Ce fut cependant l'heure que choisit l'archiduchesse Claudia pour s'efforcer d'imposer à ses voisins de l'ouest l'établissement d'une seconde mission de Pères capucins dans la Basse-Engadine.(6) Tout aussitôt entre adeptes de l'une et de l'autre croyance de nouveaux conflits surgirent(7) qui motivèrent au commencement d'avril l'intervention de médiateurs suisses des deux confessions,(8) puis, quelques jours plus tard,(9) ainsi qu'en octobre et en décembre de la même année, celle de députés des seuls «Waldstætten», à la demande expresse de la minorité catho-

(1) *Die Deputierten der evangelischen gmeindtsgnossen zu Zizers und Undervatz an den Beytag.* Chur, 10./20. März 1644. St-Arch. Chur. copie.

(2) *Vico al Senato.* Zurigo, 22 novembre, 5, 18 e 26 dicembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nos 250, 261, 268, 274. — *Cavazza al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 38. — Eidg. Absch. V² 1301. — J. G. Mayer. Geschichte des Bistums Cur (Stans, 1911). II. 349.

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 7 e 25 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. nos 238, 253. — *Conferenz der Stædte Bern und Zürich.* Brugg, 22. Dezember 1643. Eidg. Absch. V² 1301 *a.*

(4) *Vergleich zwischen denen von Davos und denen von Prættigau in betreff der Landmannschafft.* 21. Januar 1644. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Vico al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLII. n° 291. — Sprecher v. Bernegg. II. 375 sqq. — Eidg. Absch. V² 1304.

(5) *Der Bischoff zu Chur an die VII cathol. Orte.* Chur, 4. und 20. Februar 1644. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Relation des Beytags zu Chur.* 18.—26. Februar 1644. *Ibid.* — Jecklin. op. cit. I. n° 1687.

(6) *Vico al Senato.* Zurigo, 7 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. XLII. n° 279. — *L'archiduchesse Claudia à Fribourg.* Innsbruck, 11 février 1644. Arch. Fribourg. Corresp. d'Allemagne. 1630—1725. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1644 e 8 maggio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 7, 34. — *cf.* Jecklin. op. cit. I. 1693, 1702.

(7) *Die Haüpter und Rathsgesanten gemeiner Drey Pündten der evangel. Religion zu Chur an volkhommenem Beytag versambt an die VII cathol. Orte.* 5. März 1644. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644).

(8) *Zürich an Bern.* 14./24. März, 24. März/3. April 1644. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B.* p. 135, 161. — *Abscheid der löbl. Orte Zürich, Bern, Luzern, Uri, Schwytz und Glarus in der Stadt Chur gehaltenen Zuzammenkunft.* 5. bis 13. April 1644. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B.* p. 171. — Sprecher v. Bernegg. II. 399. — Eidg. Absch. V² 1313. — Fetz. op. cit. 179.

(9) *Die Gesandte, Rhatsboten aller evangel. Gmeinden der dreyen Bündten, zue Chur zue Tagen bey einanderen versampt, an Bern.* 9./19. Mai 1644. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B.* p. 29.

lique opprimée.(1) Privée d'un chef énergique et habile,(2) cette dernière commettait de fréquentes imprudences(3) et affichait des prétentions disproportionnées aux moyens d'action dont elle disposait.(4) D'une part, l'évêque Flugi d'Aspermont apportait une extrême mollesse à défendre les droits et privilèges de ses protégés naturels.(5) De l'autre, le gouverneur de Milan s'interdisait toute immixtion dans les affaires intérieures des Trois Ligues.(6) Par suite, à Rome comme à Lucerne, au Vatican comme au siège de la nonciature apostolique d'Helvétie, on inclinait à penser que, seul d'entre les diplomates accrédités en Suisse, l'ambassadeur du Louvre à Soleure conservait assez d'influence sur les résolutions des Conseils de Coire pour amener ceux-ci à surseoir l'exécution des mesures de rigueur décrétées à l'égard des représentants des divers ordres religieux dans cette région.(7) Sondé par le ministre du pape, Caumartin ne refusa pas catégoriquement d'intervenir en faveur de ses coreligionnaires grisons, mais y mit comme condition qu'ils lui exposeraient par écrit leurs griefs.(8) Posée de la sorte, la question apparaissait délicate, car aussi bien il semblait malaisé qu'une démarche de cette importance fût entreprise à l'insu ou sans l'agrément du gouverneur de Milan. Or ce dernier ne pouvait que se montrer contraire à l'accomplissement d'un pareil projet. Vainement la curie romaine s'attacha-t-elle à le convaincre de la nécessité de donner le pas en cette occurrence aux intérêts de la religion sur ceux de la politique.(9) Velada demeura d'autant plus hostile aux sollicitations dont il était l'objet que d'in-

---

(1) *Der Bischof, Landrichter und deputierte der kathol. Gemeinden an die VII kathol. Orte.* Chur, 4/14. Februar 1644. St-Arch. Schwytz (Akten. Graubünden). — *Vico al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 235. — *Der Bischoff zu Chur an die VII cathol. Orte.* 22. und 31. März; 25. April 1644. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Die VII cathol. Orte dem Bürgermeister und Rath der Stadt Chur.* 8. September 1644. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B.* p. 93. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1644. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 11. — Eidg. Absch. V² 1313 (Chur, 5.—13. April 1644); 1316 *b* (Luzern, 20.—21. Mai 1644); 1333 *c* (Luzern, 26. Oktober); 1334 (Chur, 13. Dezember 1644). — Fetz. Geschichte der kirchenpolitischen Wirren im Freistaat der III Bünde (Chur, 1875). p. 172. — J. G. Mayer. op. cit. II. 350, 357.

(2) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 15 novembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(3) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna. 4 luglio 1645, 2 gennaio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII, XXXVIII.

(4) *Die VII cathol. Orte an die Haüpter und Rhatsgesandte gemeiner löbl. III Pündten inn der Stadt Chur versambt.* Luzern, 29. November 1644. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna. 22. November 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Nouvelles de Zurich.* 15 décembre 1644. Gazette de France, année 1644. f° 1061. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 2 maggio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(5) *Il vescovo di Coira a Gavotti.* 28 maggio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(6) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 8 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(7) *Relation durch deren Abgesandten gemeiner löbl. cathol. Ohrten den 5ten bis uff den 13ten Dezember zu Chur gehaltner Conferentz, anno 1644.* St-Arch. Luzern. Drei Bünde. IX (1629—1644). — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 22 novembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI. — *Pamphili al card^le Monti.* Roma, 10 dicembre 1644 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Bon al Senato.* Zurigo, 7 gennaio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 14.

(8) *Pamphili a Monti.* Roma, 10 dicembre 1644. loc. cit. — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 22 novembre 1646. loc. cit. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 221.

(9) „essendo necessario che la causa di Dio benedetto prevalga ad ogni altro interesse umano." *Pamphili a Gavotti.* Roma, 10 dicembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

quiétantes nouvelles lui arrivaient de Coire.(1) A cette heure, en effet, les partisans de la couronne Très-Chrétienne s'agitaient sur les rives de la Plessur. D'autre part, le secrétaire-interprète Tschudi conférait avec l'ambassadeur français, lequel désirait s'enquérir de lui des meilleurs moyens de hâter la restauration de l'alliance de leur commun maître avec les Trois Ligues.(2) De surcroît des troubles paraissaient à la veille de renaître dans les Droitures, où les *Francesanti* s'efforçaient de faire élire des magistrats à leur dévotion.(3) Enfin, dans certains districts, le projet de renouveler avant qu'elle ne fût expirée l'alliance négociée jadis par Sillery et Méry de Vic était plus en faveur que jamais.(4) Pour ces diverses raisons, on se résolut à Milan à redépêcher sans retard en Rhétie le résident Francesco Casati,(5) retenu depuis quelques mois sur les bords du *Naviglio Grande* ensuite des difficultés que rencontrait le gouverneur à réunir les sommes dont les autorités de Coire exigeaient le prompt versement entre leurs mains.(6)

Etant donné les obstacles qu'eussent éprouvé les Grisons à satisfaire à la fois aux stipulations de l'entente qui les liait à l'Espagne et à celles de l'accord que nombre d'entre eux inclinaient à renouveler avec la France, un rapprochement durable entre cette puissance et les Trois Ligues devait entraîner nécessairement pour ces dernières la dénonciation du capitulat signé à Milan en septembre 1639.(7) Or cette éventualité ne semblait pas à la veille de se produire. Au Louvre, les rancunes étaient toujours vives contre les auteurs du soulèvement de mars 1637 et les membres du gouvernement qui, deux ans plus tard, s'étaient laissés persuader de conclure avec l'Escurial un traité dans le préambule duquel ils se glorifiaient d'avoir «chassé» les régiments de Rohan de la Rhétie.(8) A tout prendre la répugnance des catholiques grisons à invoquer les conseils et l'appui de Caumartin ne provenait pas uniquement de leur désir de ne point froisser les susceptibilités lombardes, mais bien aussi de la conviction que la majorité protestante ne se rallierait jamais à l'idée d'une médiation française.(9) L'évêque de Coire commettait par suite une grave imprudence lorsqu'il adjurait Louis XIV de contraindre au besoin par la force

(1) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 22 novembre 1644. loc. cit. — *Pamphili a Monti.* Roma, 10 dicembre 1644. loc. cit.

(2) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 44.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 28 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 44.

(4) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 41. — *Bon al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1645. *Ibid.* XLIV. n° 29.

(5) *Vico al Senato.* Zurigo, 24 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 232.

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1644 e 11 marzo 1645. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 44; XLIV. n° 24. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1644; 17 marzo 1646. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 7; XLV. n° 118. — *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 10 febbraio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(7) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 41. — *Bon al Senato* Zurigo, 19 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 130.

(8) *Cavazza al Senato.* Zurigo. 29 aprile 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 32.

(9) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 31 ottobre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

ses coreligionnaires de la région du Splügen à accepter son arbitrage.[1] Enfin la nouvelle de l'échec de Turenne à Mergentheim, parvenue entre-temps aux Ligues, n'était pas faite pour y relever le prestige des armes françaises et faciliter le succès des négociations officieuses qu'y poursuivaient les représentants de la couronne Très-Chrétienne.[2]

Néanmoins les appréhensions du gouverneur de la Lombardie se trouvaient justifiées en partie. Il n'était pas contestable, en effet, que les agents du Louvre enrôlassent, ouvertement ou en secret, pour le compte de celui-ci des soldats dans la haute vallée du Rhin et les Engadines et cherchassent à mettre obstacle aux levées espagnoles, tyroliennes et bavaroises dans ces mêmes districts.[3] On ne pouvait nier, d'autre part, que Prioleau, avant de se rendre à Münster en qualité de secrétaire du duc de Longueville,[4] n'eût renoué avec les adversaires de la maison d'Autriche en Rhétie des intelligences qui se poursuivirent durant plusieurs mois.[5] Il paraissait avéré en outre que le nonce accrédité à Lucerne déférait aux avis de Caumartin, de préférence à ceux de Casati, surtout depuis que celui-là lui avait promis son concours effectif dans les différends ecclésiastiques de la Haute-Alsace et de l'évêché de Bâle et son appui moral au regard de ceux qui continuaient à désoler les Trois Ligues.[6]

S'il existait une question sur laquelle un prompt accord semblait indispensable entre les représentants des puissances catholiques, c'était assurément celle du rétablissement de la paix religieuse au sein des Alpes rhétiques.[7] Tandis que le ministre du Vatican cherchait, ainsi qu'on vient de le dire, à intéresser l'ambassadeur de France au sort de ses coreligionnaires de la région

---

(1) *Brienne à Caumartin*. Paris. 18 avril 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *899* f° 8951.

(2) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 3 giugno 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 38. — Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). t. I. 41 sqq.

(3) *Bon al Senato*. Zurigo, 14 gennaio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 15. — „Und weilen dan auch von Ir Gräflich Gnaden Herrn grafen von Hochen Embs ein Schriben eingelanget, inhalts wie dasz die für dasz Regiment desz Hn Obristen Jacob von Sallisz ausz dem Obren Engadin in unseren Landen neülichen angefangene reitter werbung so wollen zuo Dienst der Röm. Kays. Mt und Hochfürstl. Durchlaucht Claudia, der Ertzertzogin zuo Oesterreich, als Ir Hochfürstl. Durchlaucht in Beyern gereichen, und langen thüege, mit begährung soliche Werbung in unseren Landen… unverhindert zuo gestatten, ist darüber einhellig von unsz ordiniert worden dasz diejenige manschaft so bisz dato von den Rittmeisteren… geworben und bedinget, in ansechung dasz soliche auch zuo dienst unsser erbvereinigten gebrucht werdend ohn nachtheillig und ohn uffgehalten sambt iren Pferden dienen und ziechen sollent." *Die Haübter und Rahtsgesandten gemeiner III Pündten uff Dafosz an volkhommen Pundtstag versambt.* 24. Februar/6. März 1645. St-Arch. Chur. copie. — *Caumartin à Brienne*. Soleure, 17 mars 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *398* f° 8505. — *Gavotti a Pamphili*. Lucerna, 4 aprile 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(4) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 22 e 29 aprile 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 31, 32. — *Genève à Mazarin*. 22 août/1er septembre 1645. Arch. Genève. Lettres XXX *D* (1642–1647).

(5) *Cavazza al Senato*. Zurigo, 2 e 25 settembre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. nos 59 e 67. — „Alle pratiche dei Francesi con Grisoni introdotte come tu scrivi con Priolo negli animi commossi di quella gente e desiderosi di avantaggi, starai particolarmente avertito. *Il Senato al residente a Zurigo.* 16 settembre 1645. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVII. f° 19 *b*.

(6) *Pamphili a Gavotti*. Roma, 4 novembre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(7) *Der Bischoff zu Chur an die VII cathol. Orte.* Chur, 11. März und 18. April 1645; *Ferdinand Karl, Ertzherzog von Oesterreich an die VIII cathol. Orte.* Innsbruck s. d. (1646). St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700).

de Coire et de Zernetz, la rentrée subreptice de quelques familles protestantes en Valteline[1] fournissait au gouverneur de Milan le prétexte de rappeler ses voisins du nord à l'observation du capitulat de 1639,[2] et à l'archiduchesse Claudia l'occasion d'insister à nouveau auprès des Conseils siégeant sur les rives de la Plessur pour qu'aucune entrave ne fût apportée à l'activité des capucins de la mission d'Engadine.[3] Dans le premier comme dans le second cas, ces critiques se trouvaient justifiées. Les Grisons n'avaient-ils pas consenti naguère à ce que l'accès de leurs pays sujets fût interdit aux adeptes de la Réforme? Ne s'étaient-ils pas laissés arracher la promesse de ne point s'opposer à la propagande des ordres monastiques, encore que l'intolérance dont faisaient montre les membres de ceux-ci fût condamnée nettement par le nonce apostolique? [4]

Le sentiment qu'éprouvèrent tout d'abord les autorités des Trois Ligues à l'ouïe des exigences hispano-lombardes fut un sentiment de révolte. De Coire le gouverneur de Milan reçut l'avis de n'avoir plus à s'immiscer désormais dans les affaires intérieures du pays.[5] On s'empressa en outre de protester contre les accusations venues d'Innsbruck et de rejeter sur l'archiduchesse la responsabilité de l'inexécution de certaines clauses du traité de Feldkirch.[6] Mais, leur détresse financière aidant, les souverains de la Valteline n'étaient pas en mesure de résister longtemps à la pression que Velada continuait à exercer sur leurs résolutions.[7] Francesco Casati, pourvu de sommes importantes, regagnait au reste son poste et, sur les conseils du nonce,[8] refusait de les mettre en distribution tant que ses hôtes n'auraient pas rappelé en deça du Splügen les quelques protestants réinstallés depuis peu sur les rives de l'Adda.[9] Les chefs du pays firent donc un pas vers la conciliation, en ce sens qu'ils se déclarèrent prêts à accéder aux désirs du représentant de Philippe IV en Lombardie, pour peu que les réformés exilés de la Rhétie d'Outre-Monts trouvassent à vendre leurs biens «à un prix raisonnable».[10] Or le résident milanais n'était pas homme à se laisser surprendre par l'apparence inoffensive d'une telle proposition. Redoutant à juste titre que les intéressés ne traînassent en

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 24.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 6 maggio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 33.

(3) *Vico al Senato.* Zurigo, 7 gennaio 1644. loc. cit. — *Erzherzogin Claudia an die Haüpter, in Chur.* Innsbruck, 7. Juli, 25. September 1645. St-Arch. Chur. Akten. — Jecklin. op. cit. n° 1712.

(4) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 10 ottobre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(5) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 24.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 4 novembre 1645, 25 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 81; XLV. n° 151.

(7) *Velada aux III Ligues.* Milan, 13 octobre 1644. St-Arch. Chur. Akten. — *Die Haübter und Rahtsgsandten gemeiner III Pündten uff Dafosz an volkhommenem Pundtstag versambt.* 24. Februar/6. März 1645. St-Arch. Chur. copie.

(8) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 14 marzo 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(9) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 4 aprile e 2 maggio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 8 e 29 aprile 1645. *Ibid.* CCXXXVII. — Jecklin. op. cit. n° 1701.

(10) *Bon al Senato.* Zurigo, 20 maggio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 35. — Jecklin. op. cit. n° 1700.

longueur des démarches qu'aucun d'eux n'avait la volonté de voir aboutir, il insista de son côté pour que leur exode de la Valteline précédât toutes autres négociations, dût cette exigence provoquer un nouveau refroidissement dans les rapports déjà si tendus de l'Escurial avec ses alliés de la haute vallée du Rhin.(1)

Aussi bien, depuis qu'une entente loyale, suite inespérée du capitulat de 1639, avait rétabli l'harmonie entre souverains et sujets dans la région de l'Adda, c'était sur les dissensions confessionnelles de la Rhétie proprement dite que se concentraient les préoccupations des voisins et des amis des Trois Ligues. Jamais encore durant ce siècle, à moins qu'on ne se reportât aux sombres jours du *Strafgericht* de 1618, les passions populaires ne s'étaient déchaînées avec une telle violence parmi les communes grisonnes.(2) A Ilantz en juillet, à Coire en septembre 1645, puis en janvier 1646, les protestants réclamèrent l'expulsion des capucins de l'Engadine,(3) et cela avec d'autant plus d'obstination que, si leurs contradicteurs se sentaient épaulés par les «Waldstætten» et avaient partie liée avec ceux-ci dans les différends de la Thurgovie, eux-mêmes étaient assurés de l'appui des cités évangéliques d'Helvétie.(4) Or cette aggravation subite de la situation sur le versant septentrional de la Bernina et du Splügen n'était pas le fait du hasard. Elle provenait à la fois de la faiblesse et du découragement des adeptes de l'ancienne croyance, ainsi que du regrettable isolement où les laissaient leurs coreligionnaires de l'étranger.(5) D'une part, en effet, les Suisses des petits cantons exceptés, aucune des puissances catholiques auxquelles ils s'étaient adressés ne jugeait opportun d'embrasser leur cause.(6) Venise, où l'on déplorait certes l'extrémité à quoi l'évêque et ses ouailles se trouvaient réduits, s'abstenait de répondre à leurs doléances.(7) L'Espagne continuait à se retrancher derrière l'engagement

---

(1) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 17 giugno 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 27 giugno e 5 settembre 1645. *Ibid.* XXXVII.

(2) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 7 janvier 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 80. — *Abscheidt oder Memorial umb die by der Gelegenheit der XIII Ortischen Badischen Tagsatzung von den Evangel. Orten gehaltne sonderbare Conferentzen.* Im Februario 1645. St-Arch. Bern. Evangel. Absch. *F* (1633—1651). p. 461. — „Dall anno 1618 in quà mai più si è veduto ne' protestanti tanto calore in queste materie di religione." *Bon al Senato.* Coira, 9 ottobre 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 83.

(3) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 25 luglio, 10 ottobre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Del medesimo al medesimo.* Lucerna, 13 febbraio 1646. *Ibid.* XXXVIII. — *Bon al Senato.* Zurigo, 3 febbraio 1646. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 110. — *Ferdinand Karl, Ertzherzog von Oesterreich an die VIII cathol. Orte.* Innsbruck. s. d. (1646). St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — Fetz. Die kirchenpolitischen Wirren u. s. w. p. 202 sqq. — Jecklin. op. cit. nos 1700 à 1702.

(4) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 17.

(5) *Die Räth und versambte Botten der cathol. Gemeinden in Pündten an die VII cathol. Orte.* Chur, 14. August 1646. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Bon al Senato.* Zurigo, 25 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 151. — *Gavotti a Pamphili.* Muri, 21 agosto 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(6) *Il vescovo di Ventimiglia an die deputierten der V cathol. Orte in Luzern.* Muri, 31. August und 13. Septembre 1646. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700).

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 2 giugno 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 132. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 19 maggio 1646 e 29 maggio 1647. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVIII. f° 88: Reg. XX. f° 197. — „Un tal Padre Marc-Antonio de Carpenedolo, della religione de capucini, si è presentato al collegio nostro con lettere di vecchia data di Monsgr vescovo di Coira et dei capi et consiglieri dei Grisoni." *Il Senato al residente a Zurigo.* 17 agosto 1647. *Ibid.* Reg. XX. f° 271 *b.*

pris par elle à Milan, le 3 septembre 1639, de se désintéresser à l'avenir des affaires intérieures de la Rhétie et n'estimait pas que son alliance avec les Trois Ligues lui donnât le droit d'exiger à tout le moins le maintien du *statu quo* confessionnel dans les hautes vallées grisonnes.(1) Les cours de Vienne et d'Innsbruck se déclaraient à la vérité solidaires des revendications des capucins de l'Engadine, mais ne paraissaient pas disposées à les appuyer de leurs armes.(2) La France enfin, bien que désapprouvant l'intolérance déployée soit par les prédicants eux-mêmes, soit par le plus passionné de leurs adhérents, Ulysse de Salis-Marschlins, maréchal de camp à son service,(3) observait une réserve dont le refroidissement momentané de ses rapports avec le Saint-Siège ne l'incitait assurément pas à se départir.(4) D'autre part, ainsi qu'on vient de le dire, la force de résistance des autorités des communes demeurées fidèles «à la vraye foy» touchait à son terme.(5) En outre, la magistrature suprême dans la Ligue Grise leur échappait à un moment singulièrement inopportun.(6) Depuis la mort de Jenatsch, des disgrâces de plus en plus cruelles s'appesantissaient sur elles.(7) Privées de direction, elles abdiquaient leur indépendance entre les mains des chefs de la faction contraire, et nombre d'entre elles, notamment à Trimmis, à Zizers et à Untervaz, agitaient de passer au parti protestant.(8)

Mais aussi bien tout semblait justifier à cette heure les appréhensions nourries à Rome quant à l'issue probable du conflit religieux soulevé dans la haute vallée de l'Inn par les imprudences de l'archiduchesse Claudia. La discorde était au camp des catholiques, ou du moins entre eux et leurs conducteurs spirituels. A n'en pas douter, l'évêque de Coire jouait double. Alors qu'il reprochait à ses diocésains d'user de complaisance envers leurs persécuteurs,(9) lui-même était fortement soupçonné d'avoir donné sous main son consentement à l'expulsion des capucins et de s'être entendu avec les prédicants en vue

---

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 173.

(2) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 8 giugno 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(3) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 21 e 28 agosto e 23 ottobre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Bon al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 172. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 septembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 170.

(4) *Vico al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 238. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 febbraio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(5) *Vergleich zwischen den beiden Religionsgenossenschaften zu Zizers, betreffend Religionsübung.* 1./11. August 1644. St-Arch. Chur. Urkunden. n° 255. — *Vergleich u. s. w. in Trimmis.* 17./27. Februar 1646. *Ibid.* n° 260.

(6) *Gavotti a Pamphili.* Rheinau, 15 maggio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 7 luglio 1646. *Ibid.* CCXXXVII.

(7) „In quanto alli affari della religione è verissimo che vanno di male in peggio." *Il vescovo di Coira a Gavotti.* Coira, 7 agosto 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(8) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 15 novembre 1644. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 17 ottobre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 5 maggio 1646. *Ibid.* CCXXXVII. — *Il vescovo di Coira al duca di Modena.* Coira, 25 agosto 1646. Arch. di Stato Modena. Principi. Svizzeri. Cantoni. — *Bon al Senato.* Zurigo, 25 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 151. — *Lettera scritta da Monsgr Nuntio di Lucerna a Monsgr Nuntio in Münster.* 23 agosto 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 269.

(9) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 5 maggio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

d'assurer l'élection d'un *landrichter* hérétique à Ilantz, élection qu'avait ouvertement favorisée d'ailleurs l'abbé de Disentis.(1) Et le nonce d'Helvétie, très enclin cependant à l'indulgence, mais trop porté en revanche à ajouter foi aux insinuations perfides du prévôt Christophe de Mohr,(2) n'hésitait pas à reconnaître que la conduite du prélat prêtait à la critique, que ses mœurs étaient déplorables, qu'il bénissait des mariages mixtes et donnait en maintes occasions le pas «au temporel sur le spirituel».(3)

Ce fut précisément cette heure que choisit Salis-Marschlins pour tenter de «ressusciter» l'alliance qui liait sa patrie d'origine à sa patrie d'adoption.(4) Très longtemps suspect à la majorité de ses compatriotes, grâce à ses attaches françaises, et exclu de toute participation au gouvernement du pays,(5) le maréchal de camp venait enfin d'être élu à la première magistrature de la Ligue des Dix Droitures.(6) L'influence que lui assurait cette charge, il ne balança pas à l'employer au profit des seuls intérêts politiques qui lui tinssent à cœur. L'argument principal invoqué à l'appui de son dessein n'était pas sans valeur. Dès l'instant que le roi Catholique, allié des Grisons, entretenait un résident à poste fixe sur les rives de la Plessur, existait-il un empêchement quelconque à ce que le roi Très-Chrétien en fît autant?(7) Certainement non. En dépit des événements regrettables de l'année 1637, le traité de Soleure du 31 janvier 1602 n'avait été dénoncé ni d'une part, ni de l'autre. A leur sortie de Coire, Etampes et Rohan n'y avaient-ils pas laissé le secrétaire-interprète Tschudi et celui-ci ne s'était-il pas chargé de continuer avec les autorités de cette ville toutes relations qu'exigeraient les circonstances?

Dans le fond, Salis-Marschlins et ses adhérents eussent vu leurs vœux exaucés si, pour commencer du moins, Caumartin, après avoir obtenu de la cour des lettres de créance à l'adresse des Trois Ligues, s'était résolu à franchir la frontière de Mayenfeld et à faire un séjour de quelques semaines en Rhétie. Circonvenu par eux, l'ambassadeur approuva leurs projets et dépêcha au delà de Sargans le capitaine Rahn de Zurich afin de préparer les voies à la mission officieuse que lui-même se proposait d'y accomplir.(8) Bientôt le bruit se répandit en Suisse d'un très prochain voyage du successeur de Méliand

(1) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 20 febbraio e 27 marzo 1646; Rheinau, 15 maggio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI; XXXVIII. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 7 luglio 1646. *Ibid.* CCXXXVII. — *contra:* Mayer. Geschicht des Bistums Cur. t. II. 370.

(2) *Gavotti a Pamphili.* Rheinau, 15 maggio; San Gallo, 5 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(3) „In oltra si mormora che in lui domina più del dovere l'interesse temporale, che favorisca li matrimonii tra catolici e eretici e che il suo modo di vivere non sia senza dar occasione di scandalo.“ *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 20 febbraio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 128.

(5) *Ibid.*

(6) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1644. Frari. Svizzeri. XLIII. n° 44. — *Bon al Senato.* Zurigo, 21 aprile e 5 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 124, 128. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 353.

(7) *Gavotti a Pamphili.* Muri. 21 agosto 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 5 e 26 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 128, 131.

dans la haute vallée de l'Inn.[1] De fait les chefs du gouvernement de Coire furent avisés dans ce temps là de son dessein de se rendre à bref délai «aux eaues de Saint-Moritz» et du désir qu'il exprimait d'y être dûment autorisé par eux.[2] La situation certes ne laissait pas que de paraître embarrassante. Le sort de la Rhétie était en jeu. Si Caumartin prenait la détermination de se porter en personne dans ce pays, ce ne pouvait être qu'avec l'intention d'y livrer un suprême assaut à l'alliance espagnole et d'exiger l'annulation pure et simple des traités de 1639.[3] L'attitude pleine de prudence adoptée depuis peu par les plus fougueux adversaires du rapprochement rhéto-lombard en était une preuve manifeste.[4] Encore que les mesures décrétées contre les catholiques fussent en partie son œuvre, Salis-Marschlins s'attachait à refréner l'ardeur belliqueuse de ses coreligionnaires[5] et venait d'obtenir de ceux-ci la mission de recommander leurs intérêts aux plénipotentiaires français à Münster.[6] Contraints de compter avec un mouvement d'opinion qui se dessinait chaque jour avec plus de force au sein des Trois Ligues,[7] les chefs de ces dernières inclinaient à ne pas combattre davantage l'idée d'une entente entre les Grisons et le gouvernement de Paris, à la condition que celui-ci renonçât à acheminer des troupes vers le Splügen, reprît les payements interrompus des pensions publiques et particulières,[8] procurât la définitive abrogation du traité de Monçon et s'engageât à hâter la ratification de celui de Madrid par le Corps helvétique.[9] Caumartin reçut en conséquence l'avis qu'au cas où il se déciderait à donner suite à son projet, un accueil sympathique lui était réservé dans la capitale de la Cadée.[10] Quelque grande que fût sa confiance dans le jugement des patriciens de Rhétie partisans de l'alliance de son maître, l'ambassadeur du Louvre nourrissait si peu l'espoir d'un prompt exaucement de ses désirs, qu'il avait loué une maison à Ragatz afin d'y attendre, le moment venu, la décision de l'autorité suprême des Trois Ligues.[11] La réponse de celles-ci dissipa tous ses doutes. Il se rendit aussitôt à Bade, où s'ouvrait une diète générale. Son intention était bien de n'y faire qu'une brève apparition et de continuer sa route vers la frontière de Mayenfeld. Mais il comptait sans Casati.

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 130.
(2) *Gavotti a Pamphili.* San Gallo, 29 maggio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.
(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 3 febbraio 1646. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 110.
(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1646. loc. cit.
(5) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 23 ottobre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.
(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 128.
(7) „Il numero de' partiali di Francia va ogni giorno crescendo.“ *Bon al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 134. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 28 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.
(8) „Ne vorebbono (Grisoni) in paese altri Francesi che i tesorieri destinati a pagarli.“ *Bon al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 130.
(9) *Gavotti a Pamphili.* Einsiedeln, 19 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Il Senato al residente a Zurigo.* 20 luglio 1646. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XVIII. f° 167 *b.*
(10) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 134. — *Gavotti a Pamphili.* Einsiedeln, 19 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.
(11) *Bon al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 137.

Le résident lombard à Coire avait suivi avec un déplaisir extrême les diverses phases de l'intrigue nouée par les adversaires du service de son maître sur les bords de la Plessur.(1) A la vérité sa situation devenait délicate. Si le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie avait consenti à se dessaisir d'une partie des sommes dues par l'Escurial aux communes grisonnes,(2) c'était avec la quasi-certitude que la promesse de cette libéralité achèverait de ruiner les affaires du Louvre dans la Rhétie de deça les monts.(3) Or l'événement réduisait à néant cette espérance. Non seulement les offres des recruteurs espagnols ne trouvaient plus d'écho au sein des Trois Ligues,(4) mais les officiers des troupes « de le nation » en garnison dans le Milanais agitaient de s'emparer de l'une des places fortes du duché et de s'y maintenir jusqu'à l'entier payement de leurs soldes en souffrance. Dans ces conditions n'était-il pas préférable de licencier les enseignes grisonnes et de renoncer purement et simplement aux bénéfices illusoires de l'alliance des compatriotes de Jenatsch? Cette question, le résident se la posait depuis peu. Il ne crut pas cependant devoir y insister. Appelé à Lucerne, Casati se refusa à quitter Coire avant de connaître le succès des démarches entreprises par les pensionnaires de son souverain et par lui-même en vue de contrecarrer les desseins des chefs de la faction française.(5) Quand, en juillet, il se décida à gagner Bade(6) par la voie d'Einsiedeln et de Zurich, sans s'arrêter toutefois dans cette dernière ville, afin de bien marquer les sentiments de réprobation que lui inspirait l'attitude des autorités du « Vorort » au regard des dissensions confessionnelles dans la haute vallée du Rhin, la défaillance momentanée du gouvernement grison semblait conjurée et les catholiques eux-mêmes en prenaient assez facilement leur parti.(7) Il restait, à la vérité, à convaincre les Suisses de l'avantage que présentait pour le Corps helvétique le maintien du *statu quo* politique dans la région du Splügen. Ce fut chose aisée. Aux Trois Ligues l'envoyé de Philippe IV avait réussi à persuader à nouveau que l'alliance d'un prince dont les Etats étaient contigus aux leurs servait mieux les intérêts de la Rhétie que l'amitié du Louvre, sur les secours trop éloignés duquel celle-ci ne devait point compter.(8) Aux cantons il n'eut pas de peine à démontrer

(1) *Gavotti a Pamphili.* San Gallo, 29 maggio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Bon al Senato.* Zurigo, 9 giugno e 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 134 e 173.

(2) *Johann Georg Im Hof an Bern.* Kœnigsfelden, 18./28. Mai 1646 St-Arch. Bern. Bündtenbuch J 175.

(3) *Consulta della Giunta al governatore di Milano* 4 novembre 1646. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Potenze Estere. Grigioni (1630—1656).

(4) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 12 dicembre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 giugno 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 135. — *Gavotti a Pamphili.* Muri, 26 giugno 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 7 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 139.

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 23 giugno 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 136.

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 142. — *Consulta della Giunta al governatore di Milano.* 4 novembre 1646. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Potenze Estere. Grigioni (1630—1656).

que leur «encerclement» par les armées françaises progressait avec une inquiétante régularité et que les ambitions du roi Très-Chrétien à l'endroit de Constance et son désir manifeste de renouer avec le gouvernement de Coire ne laissaient subsister aucun doute quant aux fins que poursuivait sa diplomatie.(1)

Aussi bien c'en était fait des espérances de Caumartin. Les nouvelles reçues par lui des rives de la Plessur et la froideur de l'accueil que ses ouvertures rencontrèrent auprès des députés réunis en Argovie suffirent à l'arrêter net dans la voie où venaient de l'engager les conseils quelque peu inconsidérés de Salis-Marschlins et de ses adhérents.(2) Plutôt que de se porter à Ragatz, il préféra rebrousser vers Soleure et aviser l'autorité grisonne que les médecins désapprouvaient en définitive son projet d'entreprendre une cure à Saint-Moritz.(3) Cette défaite ne trompa personne. Tout avait contribué d'ailleurs à la rendre inéluctable: l'erreur commise par les chefs du parti français, le jour où, démasquant trop tôt leurs batteries, ils s'étaient imaginés à tort que les malentendus surgis entre les alliés de 1639, soit au sujet de l'interprétation du droit aux passages, soit en ce qui concernait le payement des sommes dues par l'Escurial à ses clients de la région du Splügen, suffiraient à provoquer la dénonciation des traités solennisés à Milan sept ans auparavant;(4) l'illusion persistante dont se nourrissait Salis que l'ambassadeur serait l'arbitre désigné des différends confessionnels de la Rhétie, que lui-même avait cependant contribué à envenimer grâce aux conseils passionnés départis naguère en son nom à ses coreligionnaires;(5) les scrupules tardifs du gouvernement de Coire, lequel, après avoir encouragé au début les démarches du maréchal de camp et noué sous un prétexte quelconque des relations épistolaires avec Mazarin,(6) hésitait à sacrifier l'alliance d'Espagne à celle de France, qui arrivait bientôt à terme et dont les capitaines grisons au service de cette puissance venaient tour à tour dans leur patrie demander le renouvellement;(7) la crainte enfin que l'insuffisance des forces royales en Allemagne s'opposât au passage d'une partie de celles-ci en Italie par la voie des Alpes rhétiques(8) et l'avis, exact à cette heure, que Turenne se portait vers Fribourg-en-Brisgau et Brisach au lieu de dessiner un mouvement offensif contre Feldkirch, ainsi que le souhaitaient ceux d'entre les députés de la diète enclins à secouer à bref délai le protectorat hispano-tyrolien.(9)

---

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 145.

(2) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 17 luglio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 142.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 147

(5) *Ibid.*

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 154.

(7) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 12 dicembre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Bon al Senato.* Zurigo, 21 aprile 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 124.

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 21 aprile 1646. loc. cit.

(9) *Turenne à Mazarin.* Saverne, 27 avril 1646. ap. Mém. de Turenne. I. 253. — *Bon al Senato.* Zurigo, 30 aprile 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 127.

Expulsion des ecclésiastiques de nationalité étrangère „habitués" en Rhétie. — Campagne menée par les prédicants contre Casati. — Composition du parti protestant dans les Trois Ligues. — Les adeptes de l'ancienne croyance s'y préparent à la résistance. — L'ambassadeur de la cour de Paris et les magistrats de Zurich et de Berne désapprouvent hautement l'intolérance de la majorité évangélique de la diète grisonne. — Celle-ci revient à des dispositions plus conciliantes. — Emoi provoqué dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn à l'annonce des succès des armées alliées en Bavière. — Démarches faites en Tyrol et en Lombardie par le gouvernement siégeant sur les rives de la Plessur. — Leur but. — Le résident espagnol se retire à Milan. — Les bandières des communes se portent à la défense du Luziensteig. — Caumartin s'efforce d'inciter les compatriotes de Jenatsch à renouveler leur alliance avec la France. — La retraite intempestive de Wrangel réduit à néant cet espoir. — Inutile voyage du capitaine Rahn à Coire. — La minorité catholique se tourne de plus en plus vers le Louvre. — Sa détresse. — Echec des tentatives réitérées d'arbitrage helvétique. — Le nonce et l'évêque grison tombent d'accord pour invoquer l'intervention du représentant du roi Très-Chrétien en Helvétie. — Opposition discrète des Suisses à ce projet dont Casati réussit à empêcher l'exécution. — La crainte persiste en Rhétie d'une entente franco-espagnole pour améliorer le sort des catholiques persécutés dans la région du Splügen. — Démarches faites par la diète des Trois Ligues à Venise, ainsi qu'auprès du ministre suédois à Zurich et de l'autorité milanaise. — Le mémoire **„Pour le fait des Grisons"**. *— Sa portée. — Mission de Carlo Salis à Soleure. — La confusion demeure extrême parmi les Trois Ligues. — Dangers auxquels celles-ci se trouvent exposées.*

XIV. Si l'échec essuyé tant à Coire qu'à Bade par Caumartin fut salué avec joie dans le camp des «Espagnolisez», ceux-ci se gardèrent néanmoins de le mettre à profit pour tenter en faveur de la minorité catholique persécutée dans la haute vallée du Rhin une intervention qui eût détourné d'eux les sympathies de la majorité protestante.(1) Au risque de mécontenter à la fois le Louvre et l'Escurial, les pensionnaires de celui-ci et de celui-là tombèrent donc d'accord pour ne pas s'opposer à ce que les décisions des précédentes diètes suivissent leur cours en matière confessionnelle.(2) Et cependant, encore que déterminés, semblait-il, à pousser un avantage que la faiblesse de la partie adverse les engageait à ne pas laisser échapper,(3) Salis-Marschlins et les chefs des communes évangéliques hésitaient à employer la force ouverte pour

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 149.
(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. loc. cit.
(3) *Gavotti a Pamphili.* Lugano, 16 dicembre 1646. Arch Vaticano. Nunz Svizz XXXVIII.

atteindre leurs fins.(1) Préoccupés de ne rien innover et de ne point sortir de la légalité, ils se contentèrent d'exiger la retraite hors du pays de tous les ecclésiastiques de nationalité étrangère, et cela aux termes d'un décret rendu dans les dernières années du XVIe siècle et confirmé en 1618, mais dont les circonstances avaient indéfiniment retardé l'exécution.(2) Ainsi qu'il fallait s'y attendre, cette proposition soumise aux délibérations d'un *Beitag*, réuni à Coire en août, y rallia la majorité des suffrages.(3)

Enhardis par ce premier succès, les prédicants, à la suggestion du maréchal de camp français,(4) tentèrent de faire décider que l'autorisation serait retirée à l'Escurial d'entretenir désormais un résident permanent sur les rives de la Plessur, puisque aussi bien le Louvre en avait rappelé le sien. A la vérité, cette mesure par trop radicale fut rejetée.(5) Le parti protestant ne se composait pas uniquement de pensionnaires de la couronne Très-Chrétienne. Les «Espagnolisez» s'y trouvaient représentés, et leur nombre s'était accru ensuite de la résolution de Casati de ne pas surseoir davantage à la distribution des sommes rapportées par lui de Milan.(6) L'ordre signifié aux capucins étrangers d'avoir à regagner leurs pays d'origine(7) éveillait au reste de vives objections au dehors des frontières de la Rhétie.(8) L'archiduchesse Claudia s'abouchait avec les catholiques d'Helvétie et s'engageait à intervenir à main armée dans la Basse-Engadine dès que les enseignes des «Waldstætten» auraient pénétré dans la région d'Ilantz.(9) Encouragés ouvertement par ceux-ci(10) et depuis peu sous main par le gouverneur de Milan, les Grisons de l'ancienne

(1) *Francesco Casati all' arciduchessa d' Innsbruck.* Coira, 6 febbraio 1646. Statthalterei Archiv Innsbruck. Veltlin. II (1630—1650). — *Bon al Senato.* Zurigo, 19 maggio e 28 luglio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 143.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 149. — *Gavotti a Pamphili.* Muri, 28 agosto 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 7 gennaio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(3) *Die Räth und versambte Botten der cathol. Gemeinden in Pündten an die VII cathol. Orte* Chur, 14. August 1646. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Lettera scritta da Monsgr Nuntio di Lucerna a Monsgr Nuntio in Münster.* 23 agosto 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 269. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 septembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 170. — Fetz. op. cit. 202. — Jecklin. op. cit. n° 1705.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 149.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 9 giugno e 18 agosto 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 139 e 149. — *Gavotti a Pamphili.* Muri, 21 agosto 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(6) *Johann Georg Im Hof an Bern.* Kœnigsfelden, 18./28. Mai 1646. St-Arch. Bern. Bündtenbuch S 175.

(7) *Pamphili a Gavotti.* Roma, 15 settembre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(8) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 2 giugno, 5 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 132, 174. — Fetz. Geschichte der kirchenpolitischen Wirren u. s. w. p. 199. — Mayer. Geschichte des Bistums Cur. t. II. 560.

(9) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 11 settembre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Der Bischoff zu Chur an die cathol. Orte.* Chur, 5. Januar 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700).

(10) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 11 settembre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Bon al Senato.* Zurigo, 15 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 157.

croyance se préparaient à la résistance,([1]) alors que les magistrats des cités évangéliques blâmaient eux aussi les dernières décisions arrêtées à Coire.([2]) De son côté, Caumartin recevait de Paris l'injonction et de Rome la prière de s'opposer à toute innovation préjudiciable aux intérêts du Saint-Siège dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.([3]) Il semblait dès lors difficile que les adversaires des ordres religieux établis en Engadine passassent des menaces aux actes.([4]) Grâce aux efforts des moins passionnés d'entre eux, la voix de la raison et les conseils de la prudence prévalurent au sein du *Beitag* de décembre.([5]) La minorité, épaulée à cette heure par Casati, demandait en somme que les Grisons recourussent à la médiation et à l'arbitrage du Corps helvétique.([6]) Les protestants consentirent à la médiation et repoussèrent l'arbitrage sous le prétexte, assurément plausible, que les Lucernois et leurs adhérents disposaient d'ores et déjà dans les diètes générales d'un nombre de suffrages supérieur à celui des cantons de la nouvelle croyance.([7])

Au surplus, à cette même heure, se déroulaient au delà du Rhin des événements d'une exceptionnelle gravité, dont la répercussion parmi les Ligues ne pouvait manquer de provoquer une salutaire, quoique très momentanée diversion aux discordes religieuses qui consommaient la ruine de ce pays. Ainsi qu'on l'a vu ailleurs, l'une des causes, et non la moindre de l'échec de la dernière tentative de restauration de l'alliance du Louvre en Rhétie avait été la crainte de représailles autrichiennes en Engadine, justifiée certes par la retraite des forces de Turenne de la Haute-Souabe. Or, à l'automne de 1646, une telle appréhension n'existait plus. Si la nouvelle répandue à Coire de la conclusion de la paix entre les cours de Vienne et de Paris et de l'imminente recrudescence des hostilités en Lombardie paraissait anticipée,([8]) celle en revanche des succès de l'armée franco-suédoise en Bavière n'était guère contestable.([9]) On a dit l'émoi qu'elle provoqua en Helvétie. Aux Grisons, la

(1) *Francesco Casati all' arciduchessa Claudia.* Coira, 6 febbraio 1646. Statthalterei Archiv Innsbruck. Veltlin. II (1630—1650). — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 10 marzo 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 18 agosto, 8 settembre e 10 novembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 149. 154 e 167.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 15 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 157.

(3) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 30 gennaio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 17 febbraio 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII. — *Bon al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLVI. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 19 février 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 191. — *Le roi à Caumartin.* Amiens, 17 juillet 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(4) *Panzirolo a Villani.* Roma, 31 agosto 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 173. — Jecklin. op. cit. n° 1712.

(6) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 8 e 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 172, 173, 174. — *Der Bischoff zu Chur an die cathol. Orte.* Chur, 5. Januar 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700).

(7) *Absönderliche Commission an Herrn Schultheiss Dulliker ertheilt.* Luzern, 9. Februar 1647. (Diese Commission ist übergebliben weyl der Beytag nit abgangen.) St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Bon al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 197.

(8) *Gavotti a Pamphili.* Muri, 16 ottobre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(9) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 5 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

surprise fut tout aussi vive.(1) Il s'en fallut de beaucoup cependant que, au début du moins, elle suscitât, chez les protestants en particulier, un élan patriotique comparable à celui qui animait les Confédérés suisses des deux confessions.

En apprenant qu'Augsbourg était assiégé par Turenne et que les Suédois occupaient Nœrdlingen, les adversaires de la maison d'Autriche en Rhétie ne songèrent de prime abord qu'à profiter de ses embarras pour réduire à l'impuissance l'opposition faite à leurs plans par l'évêque et ses diocésains.(2) Certains d'entre eux eussent souhaité attirer dans la région du Splügen les généraux de la reine Christine et descendre en leur compagnie au delà des monts.(3) Or le gouvernement des Trois Ligues ne paraissait pas près de se rallier à ces vues. Tout au plus jugea-t-il opportun de dépêcher simultanément à Innsbruck et à Milan; à Innsbruck afin d'aviser la régence que celle-ci se plaignait à tort de la violation du traité de Feldkirch par les Grisons, dès l'instant qu'elle-même en transgressait de façon manifeste l'une des clauses;(4) à Milan pour exiger avec une extrême énergie le payement de ce qui lui restait dû et se renseigner en outre sur l'effet produit dans l'entourage du lieutenant de Philippe IV par l'annonce de l'imminente expulsion des capucins de l'Engadine.(5) En revanche son intention n'était point de se soustraire à l'accomplissement des devoirs que lui imposaient les capitulations de l'an 1639. En octobre, l'archiduchesse Claudia ayant demandé l'ouverture de la route du Splügen aux secours militaires qu'elle attendait de la Haute-Italie, il fut fait droit à cette requête.(6) En décembre encore, Casati réussit sans trop de difficultés à mettre sur pied le régiment que Rosenroll avait mission de conduire dans le Cômasque.(7)

Néanmoins l'impression de malaise éveillée en Rhétie par les revers répétés des armes impériales ne cessait pas de s'aggraver.(8) Désireux de ne point partager, à dix-huit années d'intervalle, le sort de l'ambassadeur français Mesmin, arrêté à Coire au moment où les troupes de Mérode pénétraient à l'improviste dans cette ville, le résident milanais avait, dès décembre, tenté de gagner Augsbourg. En apprenant que les communications se trouvaient coupées entre le Tyrol et la Basse-Bavière, il dut rebrousser précipitamment vers la Plessur.(9) On y attendait son retour avec impatience. Contraints d'assurer en hâte la défense du pays, les chefs de celui-ci comptaient sur les secours financiers du

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 17 novembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 174.
(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 22 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 158.
(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 22 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 158.
(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 174.
(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 17 marzo e 27 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 118, 166.
(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 27 ottobre 1646. loc. cit.
(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 174.
(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 23 ottobre e 15 dicembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 165 e 173.
(9) *Bon al Senato.* Zurigo, 29 dicembre 1645 e 5 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. nos 176, 177.

gouverneur de la Lombardie.(1) Leurs illusions à cet égard furent de courte durée. Les ressources de Casati étaient épuisées. Partant, la continuation de son séjour dans la Cadée pouvait devenir périlleuse.(2) Il le comprit et se retira presque aussitôt à Milan, en dépit des protestations de la diète dont certains membres eussent désiré que l'on séquestrât ses bagages.(3)

En mettant la frontière entre ses hôtes et lui, le résident milanais agissait en somme avec prudence. La nouvelle de l'entrée de Wrangel dans Bregenz avait ravivé les alarmes en Rhétie.(4) L'apparition d'un détachement de son armée aux portes de Feldkirch et de Bludenz et, plus encore, la pointe hardie poussée, ainsi qu'il a été dit ailleurs, par son avant-garde jusqu'au château de Guttenberg à l'extrême limite des Droitures achevèrent de répandre la terreur de Mayenfeld à Coire et de cette ville à Splügen et à Martinsbrück. L'heure des négociations semblait passée. En fait, on ignorait tout des véritables desseins des Franco-Suédois et rien ne paraissait moins assuré que leur résolution de ne point violer la neutralité des Ligues. Au son du tocsin, les milices des communes se portèrent à la défense du Luziensteig.(5) Le danger trouva les chefs des deux factions rivales réunis pour résister à l'agression possible, sinon probable des forces alliées, que le maréchal de camp Salis et son frère Carlo, l'un et l'autre au service du Louvre, se préparèrent à tenir en respect. Par bonheur il n'y eut pas lieu d'en venir à une telle extrémité et les secours invoqués tant en Suisse qu'en Lombardie demeurèrent sans emploi.(6)

Un enseignement précieux se dégageait cependant pour Caumartin des événements dont la région de Bregenz et de Feldkirch était le théâtre. Résolus, semblait-il, à s'opposer à l'entrée de l'armée de Wrangel sur leurs terres, les Grisons auraient hésité sans doute à repousser les avances de Turenne, au cas où ce dernier eût sollicité d'eux l'ouverture de leurs passages à ses troupes.(7) Aussi bien l'alliance entre la couronne Très-Chrétienne et les Trois Ligues était si peu morte que Salis-Marschlins avait été chargé depuis peu par les plus influents d'entre ses compatriotes d'en négocier en secret la prolongation avec le représentant du Louvre à Soleure.(8) Le maréchal de camp s'était empressé de sonder à cet effet les dispositions de l'ambassadeur et, quoique la première réponse obtenue de celui-ci fût assez décourageante, il ne désespérait

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 180.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 11 maggio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 211.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 178.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 178. — *Wrangel an die III Bünde.* Bregenz, 7./17. Januar 1647. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Bericht von Hauptmann Buol.* Rheineck, 20. Dezember 1646. St-Arch. Chur. Akten. — *Bon al Senato.* Zurigo, 12 e 19 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. nos 178, 180. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 356. — Jecklin. op. cit. n° 1711.

(6) *Wrangel an die III Bünde.* 7. und 23. Januar 1647. St-Arch. Chur. Akten. — *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 178. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 356 sqq.

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 26 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 182.

(8) Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 358 sqq.

pas de l'amener à agréer ses plans. Son attente ne devait point être déçue.[1] Caumartin n'eut pas plutôt appris l'occupation du Vorarlberg par les alliés, que, revenant sur sa décision de se désintéresser désormais des affaires des Grisons,[2] il s'attacha à convaincre les autorités de Coire des multiples avantages que leur procurerait le prompt renouvellement de leur entente écrite avec la France.[3] Entre-temps au reste ses prétentions s'étaient atténuées. Loin d'exiger, comme naguère, l'abrogation pure et simple des traités de l'année 1639,[4] il se fût contenté de leur revision raisonnable et modérée.[5] Déjà l'on estimait en Rhétie qu'il triompherait de l'opposition de Casati[6] et que l'évêque Flugi, gagné à la cause du Louvre, apporterait à celle-ci, le moment venu, l'appoint des catholiques de son diocèse.[7] Lui-même croyait toucher au but, quand la retraite intempestive des Suédois suffit à annuler en quelques jours le fruit de ses efforts.[8] Désavoué par ceux qui l'avaient incité à travailler au rapprochement franco-grison, Salis-Marschlins éprouva la plus cruelle des mortifications en apprenant que certains de ses coreligionnaires confessionnels et politiques le désignaient au résident lombard comme le seul inspirateur du mouvement d'opinion dont l'échec dissipait si à propos les appréhensions du gouverneur de Milan.[9]

Il s'en fallait de beaucoup cependant que, malgré ce nouvel insuccès, le parti français en Rhétie se trouvât réduit à l'impuissance. A la diète de Coire de février 1647, ses représentants égalaient presque encore en nombre ceux des «Espagnolisez»,[10] et l'inutile mission accomplie le mois suivant auprès des magistrats des Trois Ligues par le capitaine zuricois Rahn, envoyé de l'ambassadeur à Soleure, ne fut pas pour les décourager.[11] S'ils ne réussirent pas à s'opposer à la concession d'une levée à l'Escurial, du moins obtinrent-ils que les membres du Conseil de la Cadée fermassent les yeux sur celle dont Caumartin confiait dans le même temps la mise sur pied au *landrichter* Castelberg et au *landammann* Enderlin.[12] Leurs espérances au reste ne tardèrent pas

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 15 mars 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *409* f° 6749.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 22 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 158.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 221. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 12 mars 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 194.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo. 19 maggio 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 130.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 187.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 marzo e 25 maggio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n°s 196 e 215.

(7) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 15 mars 1647. loc. cit.

(8) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 15 mars 1647. loc. cit.: *à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 210.

(9) Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. 358.

(10) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 19 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(11) *Bon al Senato.* Zurigo, 30 marzo 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 198.

(12) *Le roi à Caumartin.* Paris, 18 janvier, 21 et 25 mars 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *4175* f°s 47, 212, 214. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 5 février 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX pièce 189. — *Bon al Senato.* Zurigo, 13 e 20 aprile 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n°s 201, 204. — *Caumartin à Berne.* Soleure, 15 avril 1647. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M* 121. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 7 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 9 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* f° 166. — *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. e Grigioni. — Jecklin. op. cit. I. n°s 1715, 1716 (19./29. Mai 1647).

à renaître ensuite de l'attitude nouvelle adoptée par Casati. Celui-ci, chargé par l'autorité lombarde de répartir une somme importante entre les communes grisonnes, jugea qu'il était du service de son maître de favoriser les protestants au détriment des catholiques.(1) Ce fut assez pour que, dociles jusque là aux instructions de la cour de Madrid, un très grand nombre de ces derniers se décidassent à embrasser la cause du Louvre.(2)

En prenant la résolution de se placer désormais sans arrière-pensée sous la protection de la France, les catholiques de Rhétie s'arrêtaient en définitive au seul parti capable de conjurer leur ruine.(3) De leurs coreligionnaires à l'étranger ils n'avaient, ainsi qu'on l'a dit, aucune assistance efficace à attendre. La république de Venise, bien que disposée à appuyer leurs doléances à Münster, continuait à refuser de s'immiscer dans les affaires intérieures des Trois Ligues.(4) Moins secourables encore, les Espagnols, préoccupés de détourner le péril suspendu sur la Lombardie, s'engageaient en quelque sorte aux protestants à tolérer les entreprises de ceux-ci «contre la religion» sous la réserve que les passages du Splügen et du Stelvio demeureraient ouverts en tout temps aux forces de la maison d'Autriche.(5) D'autre part, si l'appui moral de la régence d'Innsbruck semblait acquis aux revendications des adeptes de l'ancienne croyance dans les Droitures et l'Engadine, l'âpreté mise par l'archiduchesse Claudia et ses conseillers à rappeler les autorités de Coire au respect des traités n'était pas faite pour amener ces dernières à résipiscence. Restaient à la vérité les Suisses.(6) Mais le louable désir de ceux-ci de pacifier les différends de la Rhétie(7) n'avait d'égal que le constant insuccès des démarches tentées par eux à cette fin.(8) Malgré la répugnance des magistrats des cités évangéliques à se prêter à un nouvel essai de médiation,(9) des conférences se tinrent au chef-lieu de la Cadée du 18 au 27 mai 1647 en la présence de

(1) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 7 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. loc. cit. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 15 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(2) *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 10 dicembre 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII. — *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 7 maggio 1647. loc. cit. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 2 juillet 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 213.

(3) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 5 novembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(4) *I capi e consiglieri de' communi cattolici in Grigioni al Ser^{mo} Principe duca di Venezia.* Coira, 5/15 giugno 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 218.

(5) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 8 ottobre e 5 novembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(6) *Zürich an Bern.* 26. Dezember 1646/5. Januar 1647. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B* 295.

(7) *Die III Bünde an die XIII Orte der Eidgenossenschaft.* Chur, 6./16. März 1647. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B* 344.

(8) *Zürich an Luzern.* 31. Januar/10. Februar 1647; *Absönderliche Commission an Herrn Schultheiss Dulliker ertheilt.* 9. Februar 1647. (Diese Commission ist übergebliben wyl der Beytag nit abgangen); *Die Haüpter und gmeiner Drei Punt Rathsgesannten an Lucern.* 8./18. Februar 1647; *Der Bischoff zu Chur an Luzern.* Chur, 19. Februar; 12. März 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Villani al Prevosto Moro.* Lucerna, 18 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(9) *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 19 marzo 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

députés confédérés.(1) Elles ne servirent qu'à mettre mieux en lumière l'inconciliable divergence de vues qui séparait partisans et adversaires du maintien des ordres monastiques dans les hautes vallées de l'Inn et du Rhin,(2) l'obstination des protestants à poursuivre leurs desseins en dépit des conseils de modération venus de Zurich et de Berne(3) et la tiédeur apportée par les «Waldstætten» à appuyer les plaintes de leurs coreligionnaires opprimés en deçà du Rhætikon.(4) Une tentative réitérée d'arbitrage émanée de la diète de Bade de juillet n'eut pas meilleur succès.(5) Insensibles à la menace que leur adressaient certains cantons de les exclure de l'alliance helvétique,(6) les réformés grisons s'enhardirent jusqu'à donner un commencement d'exécution au décret rendu contre les capucins,(7) contraignirent par la violence de leur attitude les députés de l'ancienne croyance à se retirer avec éclat du *Beitag* de Davos(8) et poussèrent si bien les choses à l'extrême(9) que le neveu du nonce à Lucerne, nanti d'une instante missive de ce dernier, se dirigea en hâte vers Soleure afin d'y invoquer l'assistance de Caumartin.(10)

L'heure à laquelle intervenait cette démarche n'aurait su être plus opportune. Un nouveau revirement semblait à la veille de se produire dans les dispositions des Trois Ligues à l'égard du Louvre. L'accession des catholiques

(1) *Der Bischoff zu Chur an Luzern.* Chur, 25. April 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 30 aprile 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Relation wies der lobl. Eidtgnosschafft Ehrenabgesandte über der gemeiner 3 Löbl. Pündten Religionsstreittigkheiten zu Chur verhendlet angefangen.* 6./16. Mai 1647. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B* 379. — *Abscheydt dess gehaltenen Conferenz Tags von der sechss lobl. Orthen, benanndtlicher Zürich, Bern, Lucern, Uri, Zug und Glarus Ehrendeputierten, in der Stadt Chur zur Tage versambt, von dem 18. biss uff den 27ten tag Meyen 1647.* St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Der Gesandten von Zürich Proposition Anfangs der Session.* Chur, Mai 1647; *Unvergriffenes Project güttlicher Mittlen über die Religionsstreittigkeiten in gemeinen III Löbl. Pündten zu der Parthyen gefallen von den Evangelischen Herren Ehrengesandten entworffen.* Chur, Mai 1647. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B* 393, 395. — Fetz. Die kirchenpolitischen Wirren u. s. w. p. 206. — Jecklin. op. cit. n° 1716. — J. G. Mayer. Geschichte des Bistums Cur. t. II. 360.

(2) *Der Bischoff zu Chur an Luzern.* 4. Juni 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 2 luglio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(3) *Gavotti a Pamphili.* Lugano, 16 dicembre 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII. — *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 19 marzo 1647. *Ibid.* XXXIX. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 16 luglio 1647. *Ibid.* — *Die evangel. Orte an die III Bünde.* Zürich, 2./12. Juni 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700).

(4) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 8 giugno 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — Eidg. Absch. V2 1430 (Chur, 18.—27. Mai 1647).

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 1° giugno 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 216. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 16 luglio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — Mayer. op. cit. t. II. 360.

(6) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 8 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(7) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 2 luglio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Bon al Senato.* Zurigo, 20 luglio 1647. Frari. Svizzeri XLVI. n° 226. — *Haüpter und Rathsbotten der cathol. Gemeinden an Luzern.* Chur, 23 July 1647. St-Arch. Luzern. Drei Bünde. X (1645—1700). — *Giacomo Villani, internuntio, alli Sigri deputati Svizzeri cattolici alla dieta di Bada.* Lucerna, 27 luglio 1647. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700).

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 27 luglio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 227. — Jecklin. n° 1718.

(9) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 11 giugno 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(10) *Bon al Senato.* Zurigo, 29 gennaio e 22 giugno 1647. loc. cit. — *Sacrati a Pamphili.* Lucerna, 5 febbraio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 21 settembre 1647. *Ibid.*

au parti français augmentait singulièrement ses chances de succès.(1) L'ambassadeur avait en conséquence obtenu de la cour une sorte de blanc-seing qui, joint à l'envoi d'une somme de cinquante mille Livres,(2) devait, on l'espérait du moins à Paris, lui permettre de mener à bien les négociations du renouvellement de l'alliance des Grisons avec la couronne Très-Chrétienne et procurer derechef à celle-ci l'ouverture permanente de la route du Splügen à ses armées, ainsi que d'importantes levées pour le renforcement de ces dernières.(3)

Cette fois, Casati put se croire menacé d'un assaut plus formidable que ceux auxquels il avait résisté jusque là.(4) Aussi se rendit-il en hâte à la frontière milanaise afin d'y solliciter les avis de Casnedi, le judicieux inspirateur du traité d'Asti de juillet 1637.(5) Les fréquents conciliabules des mandataires des communes protestantes avec certains d'entre les médiateurs suisses arrivés depuis peu sur les rives de la Plessur lui donnaient de l'ombrage.(6) Assurément il s'inquétait à tort. Loin de favoriser un rapprochement entre les Trois Ligues et la cour de Paris, les autorités cantonales travaillaient en secret à empêcher que les Français ne prissent pied dans les Alpes rhétiques, comme ils l'avaient fait aux autres frontières de l'Helvétie, et ne renouvelassent par anticipation leur traité avec le Corps grison, tandis qu'elles-mêmes ajournaient l'ouverture des négociations à ce sujet.(7)

Néanmoins l'opposition discrète des Suisses n'eût sans doute pas suffi à détourner les partisans du Louvre de poursuivre victorieusement leurs desseins, soit à la diète de Coire en mars, soit à celle de Davos en juillet,(8) si Caumartin avait écouté les conseils du prélat résidant sur les rives de la Plessur de préférence à ceux de Salis-Marschlins. Ce dernier ne l'assurait-il pas que ses compatriotes finiraient par « se rendre demandeurs » de la restauration de l'alliance de France, alors qu'en réalité ils s'attendaient à en être recherchés comme dans le passé?(9) A persister dans cette erreur dont cherchaient en

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. loc, cit.

(2) *Caumartin à Mazarin.* Bade, 17 juillet 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 215.

(3) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 12 mars 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 194. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 9 mai et 11 octobre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4202* f° 166: *4176* f° 163. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 26 juillet 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 218. — *Le Tellier à Salis-Marschlins.* Paris, 11 octobre e 5 novembre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4176* fos 162, 239. — *Le roi au capne Carlo Salis.* 8 décembre 1647. Arch. Guerre. CII. 332. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 7 dicembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 254.

(4) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 7 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 8 giugno 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 217. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 11 giugno 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

(6) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 11 giugno 1647. loc. cit. — *Die fünff cathol. Orthen an Zürich.* Luzern, 14. September 1647. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B* 435.

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 1° giugno 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 216. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 15 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(8) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 9 luglio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(9) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 221. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 210.

vain à le dégager les chefs des communes catholiques de Rhéthie; à continuer de prétendre que c'était à ceux-ci et non point à lui à solliciter l'intervention de la reine-régente dans les différends confessionnels de la haute vallée de l'Inn; à ne pas s'efforcer avant toutes choses de gagner à sa cause les «politiques» protestants, qui, en dépit de leur petit nombre, exerçaient une influence prépondérante sur les décisions du Conseil d'Etat de Coire,(1) l'ambassadeur du roi Très-Chrétien acculait à une impasse les démarches concomitantes de Salis-Marschlins et de l'évêque Flugi d'Aspermont en faveur du renouvellement de l'alliance franco-grisonne.(2) Quand, en octobre 1647, les autorités des districts de l'ancienne croyance consentirent enfin à se recommander à la bienveillance d'Anne d'Autriche et de Mazarin, il était trop tard pour remédier au malentendu dont avaient su profiter les ennemis du Louvre dans la région du Splügen.(3) D'une part, Casati insistait pour qu'une requête identique fût adressée à son maître.(4) D'autre part, on repoussait avec énergie à Paris l'idée d'accorder aux Trois Ligues une lettre de revers qui leur eût permis de coopérer, le cas échéant, à la défense de la Lombardie.(5) Et c'est ainsi que, en possession d'une incontestable majorité dans l'ensemble du Corps grison, le projet de reprise de relations amicales entre ce dernier et la couronne Très-Chrétienne devait échouer une fois de plus grâce au défaut d'entente de ses promoteurs.(6)

Sur un point cependant la diplomatie de Mazarin tenait encore en haleine les protestants de Rhétie et faisait échec au dessein de ceux-ci de contraindre, au besoin par la violence, leurs adversaires confessionnels à se soumettre aux décisions de la diète des Trois Ligues. La crainte que la France et l'Espagne ne s'entendissent à Münster pour améliorer le sort des catholiques de la Cadée hantait l'esprit des magistrats de Coire et de leurs principaux conseillers.(7) Les traités de Milan du 3 septembre 1639 n'annulaient en aucune façon celui de Monçon, puisque aussi bien le consentement du Louvre eût été indispensable à cette fin.(8) En février 1645, à la vérité, Bassompierre avait avisé les Grisons qu'il dépendait d'eux que leur vœu fût exaucé. Leur «retour» dans le droit chemin eût entraîné, à n'en pas douter, l'abrogation des articles néfastes du 5 mars 1626.(9) Toutefois, encore qu'au bout de quelque temps le bruit se fût accrédité que ces derniers ne comptaient pas de partisan plus ferme que Philippe IV, et qu'à Paris, en revanche, on inclinait à remettre sur pied les

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. loc. cit.
(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1647. loc. cit.
(3) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 29 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.
(4) *Ibid.*
(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. loc. cit. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 2 juillet 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 213.
(6) *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 18 décembre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *4202* f° 485.
(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 21 aprile e 13 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nos 124, 162. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 210.
(8) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 28 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.
(9) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1645. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 32.

capitulations de Madrid de l'an 1621,[1] le souvenir des événements survenus au Fort-du-Rhin en mars 1637 était trop présent à la mémoire des hommes d'Etat français pour qu'on se hasardât sur les bords de la Plessur à sonder leurs dispositions. Ce fut vers d'autres puissances que les compatriotes de Jenatsch tournèrent les yeux. A maintes reprises, le sénat de Saint-Marc avait été prié de défendre leurs intérêts au congrès de Westphalie. Il ne crut pas devoir se dérober à cette invitation,[2] quoique les nonces à Lucerne et à Venise l'engageassent à ne recommander à son ambassadeur à Münster que la requête des seuls catholiques. Vers la même époque, Zurich était adjurée par eux de prendre en main leur cause, à supposer que les cités évangéliques décidassent de se faire représenter aux conférences de la paix générale.[3] Le résident de la reine Christine dans la région de la Limmat fut également sollicité de ne pas refuser ses bons offices aux Trois Ligues.[4] Enfin Casati, au retour de son dernier et infructueux voyage en Tyrol, à la veille de l'invasion suédoise, n'échappa point à la demande d'explications que ses hôtes se proposaient dès longtemps de lui adresser à ce sujet. Sa réponse ambiguë et par suite décevante eut raison de leurs scrupules et les engagea à invoquer sans plus de retard l'intervention bienveillante du roi Très-Chrétien.[5]

En dispersant leur effort, les protestants grisons avaient fait, sans qu'ils s'en doutassent, le jeu de leurs adversaires. Ceux-ci, conseillés et soutenus par le nonce apostolique de Lucerne,[6] n'avaient certes pas négligé de réclamer la protection de Venise.[7] Mais c'était du gouvernement de Paris et de ses plénipotentiaires en Westphalie qu'ils attendaient l'exaucement de leurs espérances et la mise en vigueur de ce traité de Madrid que leurs compatriotes de la nouvelle croyance, ainsi qu'eux-mêmes d'ailleurs, s'étaient jusqu'alors constamment refusés à ratifier.[8] Les appréhensions des «Espagnolisez» de Rhétie augmentèrent encore ensuite de l'apparition d'un mémoire politique, imprimé à Münster et répandu à Coire en plusieurs exemplaires par les soins

(1) *Cavazza al Senato.* Zurigo, 3 febbraio 1646. Frari. Svizzeri. XLIV. nº 110.

(2) „All'ambasciatore nostro in Münster habbiamo scritto nel particolare dei Sigri Grisoni.“ *Il Senato al residente a Zurigo.* 28 dicembre 1647: 4 gennaio 1648. Frari. Senato. I. Corti (Secreta). Reg. XXI. — „Se in quel tempo fosse stato qui alcuno per avertirmi del loro desiderio, non è dubbio ch'io non l'havesse appogiato col medemo affetto col quale li ministri devono secondar i sensi della Serma Repca.“ *Alvise Contarini alli Eccelsi Sigri capi e consegri delle Tre Leghe congregati in Coira* Münster, 29 gennaio 1649. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Die III Bünde an Zürich.* 30. Januar/9. Februar: 20./30. April 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. nos 127 et 135.

(4) *G. Bon al Senato.* Zurigo. 15 settembre e 13 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 155 e 162. — *Villani al Prevosto Moro.* Lucerna, 18 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 11 maggio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 211.

(6) *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 14 dicembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(7) *Lettera scritta da Monsgr Nuntio di Lucerna a Monsgr Nuntio in Münster.* 23 agosto 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 269.

(8) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 210. — Jecklin. op. cit. I. nº *1716* (19./29. Mai 1647).

de Salis-Marschlins.[1] Dans ce document, intitulé « *Pour le fait des Grisons* », il était affirmé en effet que, la paix une fois conclue entre les deux couronnes, celles-ci se réserveraient un délai de six mois pour reviser la question des rapports des Valtelins avec leurs souverains;[2] qu'aucun des instruments diplomatiques contraires aux dispositions de celui de Monçon ou au maintien de l'alliance de France ne demeurerait en vigueur et que le *statu quo* de l'année 1617 serait rétabli sur l'un et l'autre versant des Alpes rhétiques.[3] Il y avait certes là de quoi donner à réfléchir aux protestants intolérants des Trois Ligues.[4] Aussi bien la réponse de Caumartin aux représentations du délégué du nonce apostolique n'avait pas été absolument décevante. L'ambassadeur s'était engagé à recommander au duc de Longueville et à Servien les intérêts des catholiques de la région du Splügen.[5] Or cette promesse avait été tenue. Convaincus par suite que le roi Très-Chrétien cherchait à précipiter leur ruine, les membres du gouvernement siégeant sur les rives de la Plessur dépêchèrent au ministre français à Soleure le capitaine Carlo Salis, avec l'espoir que, *persona grata* auprès du Louvre, cet officier parviendrait à conjurer le péril suspendu sur ses compatriotes et coreligionnaires.[6] Leur attente ayant été trompée,[7] force leur fut de se rapprocher des adeptes de l'ancienne croyance et de tenter de porter ceux-ci à se joindre à eux pour repousser toute nouvelle immixtion étrangère dans les affaires de leur commune patrie. Mais l'insuccès de cette démarche était par avance certain. Les partisans des capucins ne pouvaient désarmer sans avoir au préalable la certitude que les décrets rendus contre ces derniers seraient annulés.[8] Et leurs adversaires s'étaient trop engagés à triompher de haute lutte de la résistance des ordres religieux et du chapitre de Coire pour qu'aucun d'eux songeât à battre en retraite.[9]

---

(1) „Il maresciallo Salice ha pubblicato qui un capitolato d'accordo fatto in Münster rispetto agli affari de Grisoni, nel qual le corone si riservano di trattarne sei mesi doppo la pubblicatione della pace.“ *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 178. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. loc. cit.

(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLV. n° 178. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(4) „Nous avons bien remarqué ce qui est en vostre lettre du 3e touchant les Grisons, dont nous essayerons de nous servir.“ *Les Plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 13 mai 1647. ap. Négoc. de Münster. t. IV. 101. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 11 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 14 dicembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 255.

(5) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 221. — *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 15 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(6) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 210.

(7) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. loc. cit.

(8) *Villani a Panzirolo.* Lucerna, 2 luglio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 259.

(9) *Bon al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLIV. n° 252.

Au total, loin de ramener la tranquillité au sein des Trois Ligues, la conclusion des traités de Milan de septembre 1639 y avait plutôt semé les germes de nouvelles divisions. Au point du vue confessionnel, le fossé s'était encore élargi qui séparait les adeptes de la Réforme de ceux de l'ancienne doctrine. Au point de vue politique, la confusion demeurait extrême et la situation que créait à la fois aux gouvernants leur impéritie et leur témérité semblait presque inextricable. Abandonnés ou repoussés tour à tour par l'Espagne, la France, l'Autriche, Venise, les Provinces-Unies, les Suédois et les cantons suisses, ils venaient de se résoudre, en désespoir de cause, à exposer derechef leur détresse au résident lombard accrédité auprès d'eux.(1) Mais Casati n'était guère renseigné sur les combinaisons diplomatiques agitées à Münster et, l'eût-il été, que l'intérêt de son maitre lui aurait interdit d'en donner aux magistrats des Trois Ligues l'exacte connaissance. Il se contenta donc d'affirmer — ce qui était d'ailleurs contraire à la vérité — que seul le monarque français préconisait la restauration des articles du 5 mars 1626, tandis que le roi Catholique inclinait à laisser à ses alliés de Rhétie le choix entre les traités de Madrid, de Monçon, de Chiavenna et de Milan.(2) Or les Grisons nourrissaient à l'endroit de deux de ces derniers d'invincibles préventions. Ils n'eussent pas repoussé en revanche celui de Madrid et se déclaraient satisfaits au demeurant de ceux de Milan. Mais, comme l'assentiment de l'unanimité du Corps helvétique était indispensable à la mise en vigueur du premier et que la France, d'autre part, se refusait à reconnaître la validité des seconds, aucun espoir ne subsistait de voir à brève échéance le calme et la prospérité renaître dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, désolées depuis un tiers de siècle par l'incessante tourmente de la guerre civile et de l'occupation étrangère. (3)

Historique des négociations poursuivies à l'effet de provoquer la conclusion d'une paix générale. — Conférences à Cologne et à Lubeck. — Ouverture de celles de Münster et d'Osnabrück. — Tergiversations de l'empereur. — Batailles et diplomatie. — Atteintes portées par les chefs de la maison de Habsbourg aux droits régaliens des cantons. — Litige prolongé entre Bâle et Melchior de L'Isle, résident français à Strasbourg. — Ses péripéties. — Arguments invoqués par les deux parties. — Soutenu par Erlach-Castelen et Oysonville, l'adversaire de la cité suisse ne réussit pas à convaincre Caumartin de la justice de sa cause. — La chambre impériale de Spire entre en scène. — Protestations simultanées des

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 259.
(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. loc. cit.
(3) *Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. loc. cit.

Confédérés des deux confessions contre la procédure entamée par cette dernière. — Elles sont bien accueillies au Louvre, où l'on désire ne point se laisser devancer par la cour de Vienne dans la défense des intérêts helvétiques. — Sursis obtenu par Vautorte en faveur de l'autorité bâloise. — Satisfaction qu'en éprouvent les cantons de la nouvelle croyance. — Les Etats des Ligues se prononcent unanimement en faveur du prompt rétablissement de la paix et de leur inclusion dans celle-ci. — Offres faites à ce sujet par les ministres français tant en Suisse qu'en Rhétie. — Perplexité des Confédérés. — Diverses solutions proposées. — Zurich et Berne inclinent à dépêcher une mission à Münster.

XV. Les conférences en vue de la conclusion de la paix générale, dont l'issue apparaissait aux Grisons si redoutable en ce qui concernait le maintien de leur domination dans la vallée de l'Adda, (1) traversaient depuis une douzaine d'années des phases fort diverses. Inaugurées à Cologne en octobre 1636 par les soins du Saint-Siège, (2) elles avaient soulevé de la part du chef de la branche allemande de la maison d'Autriche des difficultés de préséance et d'étiquette très suffisantes pour en entraver le prompt aboutissement. Reprises peu après à Lubeck, à la suggestion de la cour de Copenhague, elles échouent derechef pour ces mêmes raisons. Déjà l'on désespère en Allemagne de vaincre les objections impériales et de dissiper le malentendu à quoi elles donnent lieu, lorsque, de Paris et de Stockholm à la fois, intervient une proposition qui rallie l'adhésion unanime des belligérants et des neutres intéressés au rétablissement de la paix. D'un commun accord, il est convenu que des négociations parallèles s'ouvriront à Münster et à Osnabrück. Celles-là mettront en présence les plénipotentiaires de l'empereur et ceux du roi Très-Chrétien. Celles-ci serviront à l'accommodement des Habsbourg avec la reine de Suède et les protestants de la Germanie. Les premières s'engageront sous les auspices du Saint-Siège et du Sénat vénitien. (3) Le roi de Danemark se chargera bénévolement d'assumer la direction des secondes. Mais Ferdinand III n'a pas abdiqué toute velléité de résistance. Le retard apporté par la cour de Vienne à ratifier les préliminaires signés le 25 décembre 1641 et sa répugnance marquée à autoriser les Etats de l'Empire à intervenir en tant que parties au traité semblent devoir compromettre de façon irrémédiable le succès des démarches pacifiques entreprises par les médiateurs. (4) Dans la réalité, deux années se perdent en discussions stériles dont des questions de protocole font presque uniquement les frais. (5) L'issue des batailles livrées dans ce même temps en

(1) *Dr Stenglin an Bürgermeister Wettstein.* 7/17. Januar 1648. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 281.

(2) *Instruttione al Sigre Cardle Ginetti, destinato Legato de latere della Santità di PP. Urbano Ottavo per trattar la pace universale nel congresso di Colonia.* 1636. Bibl. Nat. f. Ital. CCXIII. 233.

(3) *Relazione de S Alvise Contarini, ritornato dall'Ambria di Münster.* 26 settembre 1650. impr. Fontes rerum austriac.: t XXVI (2e série). 294.

(4) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 8 septembre 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 67.

(5) *La Tuillerie à Brienne.* Münster, 30 avril 1644. Aff. Etr. Münster. I. 13.

Holstein, en Souabe, sur le Rhin, en Bohême accroît ou modère tour à tour les prétentions respectives des belligérants.(1) Toutefois les avantages militaires acquis aux adversaires de la maison d'Autriche gagnent chaque jour en consistance. Les revers répétés des armes impériales rendent les protestants plus exigeants.(2) Lorsque, le 29 novembre 1645, Trauttmansdorf fait son entrée à Münster,(3) où l'ont précédé Servien, Avaux, Longueville et le plénipotentiaire espagnol Peñaranda,(4) la situation des ministres de Ferdinand III accrédités en Westphalie semble assez précaire. Au bout de quelques semaines, elle se trouve encore aggravée. D'une part, les Suédois sont aux portes d'Augsbourg. D'autre part, ils contraignent la cour de Dresde de s'accommoder avec eux. D'entre les membres de la diète germanique, seuls les Electeurs de Bavière et de Cologne demeurent fidèles à leurs sympathies autrichiennes. Or les Suisses ne sont pas des derniers à retirer un bénéfice de ce nouvel état des choses. L'attitude adoptée à leur égard par les commissaires impériaux devient plus conciliante. En fait jamais peut-être l'heure n'a paru à ce point propice à la reconnaissance explicite de leur autonomie par le gouvernement de Vienne.

A mainte reprise, au cours de ce récit, on a rappelé les tentatives ébauchées par les envoyés de la maison de Habsbourg auprès des cantons en vue de discuter et de contester la pleine souveraineté de ceux-ci. Aussi longtemps qu'il s'était agi de missives adressées aux cités helvétiques riveraines du Rhin pour les mettre en demeure de dépêcher des représentants à la diète de Ratisbonne, les alarmes des Confédérés n'avaient été que fugitives. A la rigueur on pouvait supposer, ainsi que le suggéraient les ministres impériaux, que des erreurs de chancellerie fussent l'unique cause de ces malentendus. Mais cette espérance ne dura guère. Il devint bientôt de toute évidence que les fréquentes atteintes portées en Allemagne aux droits régaliens de certaines villes suisses n'étaient pas le fait du hasard et que la volonté s'affirmait de plus en plus à Vienne de considérer les Ligues comme une partie intégrante du Saint-Empire et de ne point les exonérer par suite des prestations imposées aux autres membres de celui-ci.

Parmi les cantons helvétiques de la ligne du Rhin, aucun certes ne se trouvait plus en butte que Bâle aux menaces allemandes. Déjà exposé à des coups de main militaires en 1633 et durant les années suivantes, il l'était en outre depuis assez longtemps aux représailles édictées envers lui par la Chambre

(1) *Mazarin à Caumartin.* Paris, 2 mai 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 149.

(2) *Servien à Courval.* Münster, 7 avril 1645 Aff. Etr. Mayence. II. 126.

(3) T. Pfanneri. Historia Pacis Westphaliae (Gothae, 1697). p. 144. — F. Ogier Journal du Congrès de Münster (p. p. Boppe. Paris, 1893). p 140. — W. Rohdewald. Die Abtretung des Elsass an Frankreich (Halle, 1893). p. 19. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 141. — et non le 5 décembre. *contra:* Charvériat. op. cit. II. 538.

(4) *Relazione de S. Alvise Contarini, ritornato dall' Ambria di Münster.* loc. cit t. XXVI (2e série). p 298, 313. — K. Jacob. Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im westphalischen Frieden (Strassburg, 1897). p. 31.

impériale de Spire.[1] Tel jadis Claudio Marini, ce transfuge génois qui, devenu ambassadeur de Louis XIII à Turin, y avait desservi avec passion les intérêts de la cité ligure, Melchior de L'Isle *(de Insula)*, né à Bâle en 1580 d'un père originaire lui-même de Gênes, s'attachait à créer à sa patrie d'adoption de très graves embarras. Professeur à l'université de sa ville natale, il avait eu à soutenir contre le gouvernement de cette dernière un procès dont l'issue, nettement défavorable à ses espérances, l'engagea à émigrer en Alsace avec sa famille.[2] Passé de prime abord au service du landgrave de Hesse, il ne tarde pas, sur la recommandation de ce prince, à entrer à celui du roi Très-Chrétien, qui le nomme d'emblée gentilhomme ordinaire de sa chambre[3] et lui confie de nombreuses missions diplomatiques.[4] Envoyé successivement à Turin,[5] à Gênes,[6] à Leipzig,[7] à Dresde,[8] à Mayence auprès de Gustave-Adolphe,[9] à Munich,[10] à Berlin, à Heidelberg, à Stuttgart, il occupe dès 1632 le poste de résident français à Strasbourg.[11] Néanmoins, loin de se calmer, ses rancunes envers l'autorité bâloise s'étaient au contraire fortifiées. Tout devait le convier par suite à ne reculer devant aucun moyen pour obtenir réparation du déni de justice dont il se prétendait victime. Condamné à Bâle, il n'hésite pas à en appeler à la Chambre impériale de Spire. Venant d'un ministre de Louis XIII, cette démarche semblait quelque peu risquée. Aussi bien elle tendait à remettre en question l'autonomie du Corps helvétique, solennellement reconnue par la France dans dix traités de paix et d'alliance.[12]

Au total les arguments invoqués par Melchior de L'Isle à l'appui de sa thèse étaient assez spécieux. Seuls, selon lui, les huit anciens cantons jouissaient d'une complète indépendance à l'égard de la maison d'Autriche. Les liens rattachant Bâle à cette dernière demeuraient en revanche intacts.[13] Lorsque cette ville avait demandé son admission dans la Confédération, il eût été indispensable qu'elle se procurât à cet effet le consentement des Etats dont elle

---

(1) *cf.* Fechter. Die im westphälischen Frieden ausgesprochene Exemtion der Eidgenossenschafft vom Reiche u. s. w. (Archiv für Schweiz. Geschichte. XVIII. 77 sqq.). — Daendliker. op. cit. II. 683.

(2) Fürstenberger. Mülhaus. Geschichten. p. 290.

(3) Bibl. Nat. f. fr. *7856* f° 1548.

(4) *cf.* Athenae Rauricae, sive Catalogus Professorum Academiae Basiliensis (Basilea, 1778). f°s 159—161 — St-Arch. Basel. Politisches *R* I; *R* IV. 1—3.

(5) *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. II. 286.

(6) *Instruction au S^r de L'Isle envoyé en mission auprès du duc de Guise à Gênes* [29 mars 1629. Aff. Etr. Gênes I. 197.

(7) *cf.* Fagniez. Le Père Joseph. I. 570. — *Instruction au S^r de L'Isle allant en Allemagne.* Aff. Etr. Allemagne. VIII. 80. — *cf.* Irmer. Die Verhandlungen Schwedens u. s. w. I. 120.

(8) Aff. Etr. Saxe. I; Palatinat. IV 173.

(9) Mai 1632. Aff. Etr. Saxe. I. 80. — G. Irmer. Die Verhandlungen Schwedens mit Wallenstein u. s. w. (Leipzig, 1888). I. 172.

(10) Aff. Etr. Suède. II. 98 sqq.; Bavière. supp^t I. 50. — *cf.* Siri. op cit. VII. 456, 518, 605.

(11) *Soranzo al Senato.* Parigi, 11 agosto 1634. Frari. Francia. LXXXVI. — *cf.* Revue d'Alsace, années 1875, 1878. — *cf.* Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. I. 73 sqq.

(12) *Avaux et Servien à Caumartin.* Münster, 2 juin 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLVII.

(13) *Melchior de L'Isle à Brienne.* Strasbourg, 5 février 1641. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCXCI. 3029.

se séparait. Cette formalité n'ayant pas été remplie, l'acte du 9 juin 1501 était nul «de toute nullité», aucune prescription n'existant en l'espèce.(1)

A Bâle, à dire vrai, on se retranchait derrière les privilèges accordés par l'empereur Sigismond en 1437 et confirmés par Frédéric III en 1452. Or cette objection était sans valeur. L'institution de la Chambre de Spire datait de 1494 et jamais celle-ci n'avait été sollicitée d'exclure de sa juridiction les autorités de la cité suisse. Bien plus ces dernières ne cessaient d'être conviées à dépêcher des représentants aux diètes germaniques. Elles continuaient à participer, à époques fixes, à des conférences tenues dans la Haute-Alsace «pour le fait des monnoies» et ne renonçaient pas à leur droit éventuel d'intervention avec Ulm et Worms dans les affaires intérieures de Strasbourg.(2)

L'hostilité croissante envers Bâle de l'un des ministres du roi Très-Chrétien à l'étranger ne semblait certes pas de nature à ramener à ce prince les sympathies des cantons protestants, déjà fort ébranlées ensuite de la conclusion du néfaste traité de Monçon. Au surplus Melchior de L'Isle n'était pas sans intrigue. Sachant mettre à profit la vacance du poste diplomatique de Soleure, il avait réussi à surprendre la religion de son maître et obtenu dès 1627 que celui-ci recommandât ses intérêts à la Chambre impériale.(3) D'autre part Erlach-Castelen et Oysonville lui prêtaient assez ouvertement leur appui.(4) Le différend, il est vrai, avait sommeillé durant la mission de Méliand. Il reprit avec vigueur au début de celle de Caumartin. Un jugement ayant été rendu à leur détriment en 1630, les autorités bâloises persistaient dans la résolution de faire défaut.(5) Elles ne purent cependant éviter ni la condamnation pécuniaire importante qui les atteignit vers la fin de l'année 1643, ni l'ouverture d'un second procès, tout aussi périlleux que le premier, devant la juridiction de Spire.(6) Loin de s'éclaircir, la situation tendait au contraire à s'aggraver. Le ministre français aux Ligues comprit cette fois, qu'à moins de compromettre à jamais la cause dont il avait la charge, la nécessité s'imposait à lui d'assumer la défense de ceux d'entre les Confédérés de la nouvelle croyance qui se plaçaient sous sa protection.(7) Sa résolution ne fut pas plutôt arrêtée à cet égard qu'il s'empressa d'en assurer l'exécution.(8) A Bâle on reprochait au résident à Strasbourg d'usurper auprès du tribunal impérial

(1) *Vautorte à Brienne.* Philippsbourg, 10/20 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 279.

(2) *Vautorte à Brienne.* Philippsbourg, 21 septembre 1646, 10/20 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 279; Bibl. Nat. f. fr. *17,907* f° 17 (impr. Négoc. de Münster, etc. t. III. 502 sqq.).

(3) *Vautorte à Brienne.* Philippsbourg, 10/20 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 279: Bibl. Nat. f. fr. *17,907* f° 17vo. — A. Fechter. Die im westphälischen Frieden ausgesprochene Exemtion der Eidgenossenschaft vom Reiche (Arch. für Schweiz. Geschichte. XVIII. 78).

(4) *Melchior de L'Isle à Brienne.* Strasbourg, 12 février 1644. Bibl. Nat Coll. Clairambt. CCCXCI. 3105.

(5) *Mémoire remis par le député de Bâle au duc de Longueville.* Août 1648. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 166. — Gonzenbach. Rückblicke auf die Lostrennung u. s. w. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. X. 134).

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 18 décembre 1643: 11 mai 1645 Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCXC. 2127; Aff. Etr. Suisse. XXIX. 92. – St-Arch. Basel. Politisches *R* I et *R* IV. 1—3.

(7) *Avaux et Servien à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. Aff. Etr. Allemagne. XLVII. 67.

(8) *M. de L'Isle à Brienne.* Strasbourg, 12 et 19 février 1644. loc. cit.

la qualité d'ambassadeur du roi.[1] Caumartin n'hésita pas à faire sienne cette accusation dont le bien fondé paraissait au reste établi.[2] En vain Melchior de L'Isle protesta-t-il de l'absolue correction de son procédé.[3] Non contente de le désavouer, la reine-régente crut devoir lui infliger un blâme formel.[4] Il en mourut (1644). Mais sa veuve ne se laissa pas abattre par cette disgrâce. Elle poursuivit sans se lasser les revendications du défunt. En présence des saisies et des confiscations de plus en plus fréquentes qui paralysaient les transactions commerciales de leurs ressortissants soit en Alsace, soit au delà du Rhin,[5] les autorités de la ville suisse invoquèrent de façon pressante les bons offices de leurs confédérés d'Helvétie et la puissante intervention de leur allié d'Outre-Jura.[6]

Dans la réalité, depuis cinq ans au moins les cantons se voyaient sollicités de ne pas tolérer davantage les atteintes portées par le chef de la maison d'Autriche aux droits souverains de certains d'entre eux. Mais comme, d'une part, le souvenir était à peu près aboli du coup de main médité naguère par Wallenstein sur le Gothard et que, d'autre part, les cités évangéliques pâtissaient presque seules d'un état de choses qui lésait leurs intérêts économiques,[7] les catholiques, tout en consentant à tenter auprès de la cour de Vienne quelques démarches d'ailleurs point inutiles, abandonnaient de préférence aux protestants le soin de s'opposer sans beaucoup de succès aux prétentions croissantes de celle-ci.[8] Néanmoins, en juillet 1646, les députés réunis à Bade en diète générale ne se séparèrent pas avant d'avoir adressé simultanément à Ferdinand III, à Anne d'Autriche, à Mazarin, à l'Electeur de Trèves et au duc de Longueville des lettres où se trouvaient exposées leurs objections à la procédure entamée à Spire au détriment de l'un des membres du Corps helvétique.[9]

---

(1) *M. de L'Isle à Brienne.* Strasbourg, 19 et 26 février 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCXCII. 3311 et 3401.

(2) *Melchior de L'Isle, gentilhomme de la chambre du roy et son ambassadeur en Allemagne, aux autorités de la ville de Strasbourg.* Mars 1632. ap. Kentzinger. Documents historiques... tirés des archives de Strasbourg (Strasbourg, 1818). p. 211.

(3) *M. de L'Isle à Brienne.* Strasbourg, 19 et 26 février 1644. loc. cit.

(4) *La reine-régente à Caumartin.* Paris, 5 janvier 1644. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.* — *M. de L'Isle à Brienne.* Strasbourg, 19 février 1644. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCXCII. 3111. — „Le feu Sr de L'Isle, qui se disoit sans fondement ny raison ambassadeur de France, résident à Strasbourg..." *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 11 mai 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 92.

(5) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 11 mai 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 92.

(6) *Caumartin aux XIII cantons.* Soleure, 11 mai 1645. St-Arch. Zürich. Frankreich. IX. 177. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 30 mai 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 99. — *Avaux et Servien à Caumartin.* Münster, 2 juin 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLVII. — Eidg. Absch. V² 1310 *k* (Aarau, 18. Februar 1644); 1325 *m* (Baden, 4.—19. Juli 1644); 1344 *e* (Baden, Februar 1645); 1360 (Baden, Juli 1645).

(7) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 8 décembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 132.

(8) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1646. Frari. Svizzeri. XLV. nº 119. — Eidg. Absch. V² 1360 (Baden, Juli 1645); 1386 *d* (Lucern. 5. Juni 1646).

(9) *Les XIII cantons au roi.* Bade, 7 juillet 1646 (impr. Archiv für Schweiz. Gesch. V. 304). — *Les XIII cantons à Mazarin.* 7 juillet 1646. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. nº XLVIII. — *Mémoire du député de Bâle remis au duc de Longueville.* Août 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 165, 166. — *Vautorte à Brienne.* 12 septembre 1646. ap. Négociations de Münster. t. III. 499. — *Avaux et Servien à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. Aff. Etr. Allemagne. XLVII. 67. — Eidg. Absch. V² 1392—1393 *d.*

A cette heure, les difficultés à quoi l'empereur avait à faire face étaient trop graves pour qu'il fût indifférent à ce prince de rallier à sa cause de nouvelles sympathies à l'étranger. Toutefois ses ordres étaient si peu obéis que ses témoignages de bienveillance envers les Confédérés risquaient fort de demeurer à l'état de projet. Ce fut en conséquence vers Paris que se portèrent de préférence les sollicitations suisses. Elles ne pouvaient qu'y être bien accueillies.(1) Dès la réception de la missive royale qui leur enjoignait d'appuyer en Allemagne les revendications des cantons, Avaux et Servien se mirent à l'œuvre.(2) Il résultait en effet de confidences échappées à l'un des plénipotentiaires impériaux, Isaac Volmar, que Ferdinand III inclinait chaque jour davantage à exaucer les désirs de ses voisins d'Helvétie.(3) Or, à n'en pas douter, le jeune roi Très-Chrétien était menacé d'une sensible diminution de son prestige auprès de ses alliés des Ligues, à supposer qu'il se laissât devancer par le chef de la maison d'Autriche dans le choix des mesures les plus propres à défendre efficacement les intérêts de ceux-ci à l'étranger.(4) Aussi, afin de gagner du temps, jugea-t-on expédient de recourir aux bons offices de Cazet de Vautorte, celui d'entre les envoyés français en Allemagne qui se trouvait à cette heure le plus rapproché de Spire.(5) A première vue certes l'instant semblait peu propice à la réussite de cette démarche. Les membres de la Chambre impériale nourrissaient de sérieux griefs à l'endroit du Louvre. En dépit de la sauvegarde formelle qu'ils tenaient de celui-ci et de l'intervention pressante du Saint-Siège en leur faveur,(6) Turenne, maître du Palatinat, les avait au cours de l'année précédente mis dans l'impossibilité de vaquer à leur travaux et d'accomplir leur tâche.(7) L'accueil réservé par eux aux ouvertures de Vautorte fut néanmoins courtois.(8) Si leur répugnance à autoriser l'immixtion d'une tierce puissance dans les affaires intérieures de

---

(1) *Brienne à Caumartin.* Paris, 23 et 30 mai 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 97, 99.

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 29 juin 1645 et 26 janvier 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 104, 139. — *Avaux et Servien à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. loc. cit.

(3) *Avaux et Servien à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. loc. cit.

(4) „Mais il est glorieux au roy qu'ils (les Suisses) aient plustost recours à Sa Maté." *Avaux et Servien à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. loc. cit

(5) *Brienne à Vautorte.* Paris, 15 août 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 261. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 23 octobre 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVII. 5691. — Itinéraire de Vautorte: à Spire, le 4 septembre; à Saverne, le 21 septembre; à Mayence, le 10 octobre 1646. Aff. Etr. Mayence. I.

(6) *Les Plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 22 avril et 22 août 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLII. 266: XLVI. 392.

(7) *Consules Senatusque Spirensis domino Ludovico XIV Galliarum regi.* 23 décembre 1644; *à Mazarin.* 2 décembre 1645. — *Mémoire touchant les souffrances de la ville de Spire* (1644). — *La Chambre impériale de Spire à Mazarin.* 20 janvier 1645. — *Mazarin à Messrs de Spire.* 17 février 1645. — *Le pauvre clergé de Spire aux ambassadeurs plénipotentiaires du roy Très-Chrestien à Münster.* 27 février 1645. — *Vautorte à Mazarin.* Spire, 25 mars 1645. Aff. Etr. Spire. I. 46-70. — „Elle (la Chambre de Spire) s'en va réduite au point de se retirer et de tout abandonner." Aff. Etr. Allemagne. XLI. 485. — K. Knipschaar. Kurfürst Philipp Christoph von Trier und seine Beziehungen zu Frankreich (Marburg, 1895). p. 45. — J. Bauer. Das Fürstenthum Speier (1635—1652). (Mittheil. des histor. Vereins der Pfalz. XXIV.)

(8) „Ils ont traitté ceste affaire avec beaucoup de civilité et de respect pour le roy." *Vautorte à Brienne.* Philippsbourg, 10/20 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 279; Bibl. Nat. f. fr. *17,907* f° 17vo.

l'Empire demeurait entière,(1) ils ne s'opposaient pas en revanche à ce que les parties convinssent entre elles d'un sursis de procédure.(2) Le collègue d'Avaux et de Servien n'en demandait pas davantage. Ce sursis il l'obtint sans trop de difficultés, et cela pour une durée de six mois.(3) Bâle en exprima sa reconnaissance aux ministres du roi Très-Chrétien. En fait il eût paru étrange que Caumartin ne tirât point parti de ce succès de la diplomatie française pour attirer derechef l'attention de ses hôtes sur les profits exceptionnels que la haute protection de son souverain procurait à l'un des membres du Corps helvétique, voire aux magistrats de Mulhouse, impliqués eux aussi dans les procès suscités par le défunt résident à Strasbourg.(4)

L'amicale intervention prêtée par le gouvernement d'Anne d'Autriche à celui d'entre les Etats confédérés dont la cour de Vienne contestait très particulièrement les franchises avait éveillé dans la Suisse protestante, plus encore que parmi les cantons forestiers, de légitimes espérances.(5) Dès l'instant que le monarque français consentait à prendre en main les intérêts de ses alliés d'Helvétie en péril au delà du Rhin, ne devenait-il pas possible d'obtenir, grâce à son efficace entremise, que les ministres autrichiens se désistassent une fois pour toutes de la prétention conçue par eux de considérer le territoire des Ligues comme une partie intégrante du Saint-Empire?(6)

Au total, il était deux choses que les Confédérés, à quelque opinion politique ou confessionnelle qu'ils appartinssent, souhaitaient avec passion: le rétablissement de la paix et leur inclusion éventuelle dans celle-ci. Entourés de puissances belligérantes à chacune de leurs frontières, les cantons avaient échappé jusque là aux horreurs de la guerre qui depuis près de trente ans sévissait tant en Alsace que dans les plaines de la Haute-Italie. En revanche, aux deux extrémités du pays, les alliés du Corps helvétique en Rhétie et ses protégés de l'évêché de Bâle et de la Franche-Comté ne s'étaient point trouvés à l'abri des invasions étrangères. Stimulés dès lors par la vue des misères qui se déroulaient à leurs portes, les Suisses, on l'a dit, avaient à mainte reprise offert leur médiation aux chefs des maisons de Habsbourg et de Bourbon.(7) La nouvelle que des négociations étaient à la veille de s'ouvrir en

(1) *Vautorte à Brienne.* Philippsbourg, 10/20 octobre 1646. loc. cit.

(2) *Ibid.*

(3) *Brienne à Vautorte.* Paris, 19 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 275. — „Je suis asseuré d'une surséance de six mois de l'exécution des sentences données par la Chambre impériale pour les Srs de L'Isle et Wachter contre la ville de Basle.“ *Vautorte à Brienne.* 28 octobre 1646. Bibl. Nat. f. fr. *17,907* f° 32vo. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 9 novembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 179.

(4) Eidg. Absch. V1 1378. — Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung u. s. w. p. 10.

(5) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 9 novembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 179.

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3657. — Gonzenbach. Die schweizer. Abordnung u. s. w. p. 12; Rückblicke auf die Lostrennung u. s. w. (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. X. 135).

(7) Eidg. Absch. V2 617 *d* (Luzern, 28. Januar 1630); 990 (23. Juni 1636); 996 *e* (Baden, Juli 1636); 1154 *t* (Luzern, 3. November 1639); 1324 *h* (Baden, Juli 1644).

Westphalie les remplit d'aise certes. Mais elle les eût satisfaits davantage encore s'il leur avait été donné d'en régler eux-mêmes le cours, ou à tout le moins d'y participer de façon effective.(1) Leur inclusion dans l'instrument diplomatique en préparation était-elle assurée? Et, dans le cas de l'affirmative, y seraient-ils compris à la demande de l'Autriche ou à celle de la France, ou ensuite d'un accord entre ces deux Etats? Fort heureusement pour leur tranquillité, ces questions troublantes furent assez vite résolues.(2)

Dès 1636, Louis XIII avait avisé les Grisons que la cause des Trois Ligues serait sienne, à supposer que les intérêts de celles-ci vinssent en discussion aux conférences de Cologne.(3) Puis le silence s'était fait sur cette déclaration que le soulèvement de mars 1637 rendait désormais inexécutable. Ce silence, Caumartin l'avait rompu durant la diète de Bade de juillet 1643 en y divulguant le projet formé par la reine-régente de réserver une place à part aux alliés de son fils dans le traité que les ambassadeurs français s'apprêtaient à négocier à Münster.(4) Ces ouvertures bienveillantes devaient en provoquer d'autres. Aussi bien à Vienne on entendait ne pas demeurer en reste de prévenances à l'endroit des Confédérés. En mai 1646, Trauttmansdorff fit donc savoir à ceux-ci que son maître leur accorderait «en contemplation de l'*Union héréditaire*», la même faveur.(5)

L'initiative, assez inopinée en somme, prise en Argovie par le ministre du Louvre, jointe à celle du principal des plénipotentiaires impériaux en Westphalie, paraissait certes de nature à rendre perplexes les autorités cantonales. Avaient-elles intérêt à dépêcher un représentant à Münster afin d'y plaider leur cause, ou ne devaient-elles pas plutôt attendre patiemment l'accomplissement de la promesse royale qui les concernait? Au début du moins, il n'y eut guère que Bâle pour préconiser l'envoi au congrès d'une ambassade suisse.(6) Cette dernière eût été appelée à y négocier sous les auspices et avec l'appui du duc de Longueville et de ses collègues. Elle se fût en outre attachée à combattre les prétentions de la Chambre de Spire.(7) D'autres Etats confédérés répugnaient au contraire à s'en remettre au roi de France du soin de défendre à lui seul

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCV. 3657.

(2) *Mémoire sur les articles des traitez de paix de Westphalie de l'année 1648 au sujet des cantons suisses.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts. XV. 195. 198.

(3) *Response (de Rohan) aux articles qui nous ont esté proposez touchant le résultat du Pitach d'Ilantz du dernier octobre 1636.* St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Instruction uff die Hochgeachten, u. s. w. H. Johans Rudolff Willading, alt Zügherr und H. Anthoni von Graffenriedt, beid Venner und des Rhatts der Stadt Bern, als verordnete Ehrengesandten uff die badische Jahrrechnung.* 19/29. Juni 1643. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *R.* p. 551 (Mai 1633 Juni 1643).

(5) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 10 décembre 1646. Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. XV. XXIII. 52. — „Als des Hauses Oesterreich erbvereinigte." Eidg. Absch. V² 1389*f*.

(6) *Basel an Zürich.* 14./24. März 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. n° 132. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 1er juin 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 148. — Eidg. Absch. V² 1360—1361 *b*.

(7) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 1er juin 1646. loc. cit.

l'autonomie absolue du Corps helvétique.(1) Dans certains cantons enfin, peuples et magistrats se montraient hostiles à toute participation directe ou détournée aux travaux de la conférence.(2) Cependant aucune de ces trois solutions ne fut appuyée jusqu'au bout par ses tenants de la première heure. Après mûre réflexion, les Conseils de Bâle opérèrent une prudente retraite, dans la crainte que la mise sur le tapis de la question de l'«inclusion» ne retardât l'aboutissement de leur différend avec la veuve de Melchior de L'Isle.(3) Acquis en majorité au troisième parti, les catholiques eurent la sagesse de n'y point persévérer outre mesure. Restaient les protestants, chez lesquels de multiples défiances subsistaient à l'égard de la diplomatie royale.(4) Les efforts du gouverneur de Brisach, Erlach-Castelen,(5) secondés par ceux de Caumartin, réussirent à désarmer leurs préventions, si bien qu'au printemps de 1646 c'était à Zurich et à Berne que le projet de dépêcher une mission helvétique à Münster rencontrait le plus de faveur.(6)

Attitude de Caumartin au cours des négociations qui précédèrent le départ d'un envoyé suisse pour Münster. — Bâle s'apprête à défendre ses intérêts particuliers. — Soupçons nés dans l'esprit de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. — Il s'attache à déjouer l'intrigue que lui signalent les plénipotentiaires de son maître en Westphalie. — Berne, gagnée par lui, soulève des objections quant à l'opportunité d'une intervention helvétique auprès du congrès. — Conférences d'Aarau, en mai 1646. — Déclaration brutale faite à Caumartin par le bourgmestre Wettstein. — Engagements pris par celui-là envers les députés de la diète qui le viennent visiter. — Prétentions de Bâle et de Soleure sur Huningue et Ferrette. — La France décidée à se faire attribuer la possession de l'Alsace. — Contre-propositions autrichiennes. — Ferdinand III les abandonne les unes après les autres.

Persistance apportée par Erlach-Castelen à démontrer l'intérêt qu'a le Corps helvétique à se faire représenter au congrès. — Longueville se laisse convaincre (août 1646). — Avaux, Servien, puis Caumartin suivent son exemple. — Le

(1) *Bern an Zürich.* 14./24. Januar 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. n° 126. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. LXXXXIII (Januar—Mai 1646): p. 343 (12./22. Mai 1646. „An Ir Durchlt Herrn Hertzogen von Longueville"); p. 359 (16./26. Mai 1646. „An Herrn von Caumartin").

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien* Soleure, 8 décembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 133. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 119.

(3) Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung u. s. w. p. 14. — Jahrbuch für Schweiz. Gesch. X. 136, 138.

(4) *Mémoire sur les articles des traitez de paix de Westphalie au sujet des cantons suisses.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 195—198.

(5) Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung u. s. w. p. 15.

(6) *Schaffhausen an Zürich.* 8./18. Februar 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. n° 129. — *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 marzo 1646. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVIII.

bourgmestre de Bâle se rend à Soleure. — Accord parfait entre l'ambassadeur français et les Conseils des cités évangéliques. — Lucerne et les Etats de son groupe enclins à l'abstention. — Leurs raisons. — Départ de Wettstein pour la Westphalie.

XVI. Quelle fut au juste l'attitude de Caumartin au cours des négociations qui précédèrent le départ d'une mission helvétique pour la Westphalie? L'un des plus récents historiens de cette époque mémorable l'a esquissée à grands traits, sans réussir néanmoins à en définir de façon exacte les véritables mobiles.(1) La mise au jour de documents nouveaux va nous aider à combler cette lacune. En juillet 1645, alors qu'il s'agissait de protester contre les sentences rendues à Spire au détriment de l'un des Etats confédérés, l'ambassadeur français aux Ligues avait approuvé sans réserve le projet conçu à Bâle d'accréditer des envoyés suisses à Münster et à Osnabrück.(2) Erlach-Castelen et lui s'étaient en conséquence adressés au duc de Longueville, ainsi qu'à ses deux collègues Avaux et Servien, et leur réponse à tous trois ne fut pas pour les décourager de persévérer dans leur résolution.(3)

A Bade, en février 1646, la situation se précisa grâce à l'énergique obstination des cités évangéliques.(4) Assurés désormais, supposaient-ils, de l'assistance de la France, les Bâlois ne mettaient plus obstacle à ce que, dans les instructions éventuelles des représentants du Corps helvétique Outre-Rhin, la question de la réservation de celui-ci et de la reconnaissance de sa complète autonomie à l'égard de l'Empire occupât une place au moins égale à celle des griefs soulevés par la procédure arbitraire des magistrats de Spire.(5) Schaffhouse et Mulhouse, au reste, exposées elles aussi aux vexations des chancelleries germaniques, appuyaient cette manière de voir,(6) à laquelle, en dépit des exhortations de Caumartin, les catholiques apportaient peu d'empressement à se rallier, et qu'ils repoussèrent en fin de compte durant la diète qui réunit leurs députés à Lucerne, le 15 mars.(7)

---

(1) Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung u. s. w.

(2) Eidg. Absch. V¹ 1361 *b* (Baden, Juli 1645). — Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. X. 136.

(3) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 29 juin, 16 juillet et 8 décembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 104. 115, 132. — Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung. p. 16.

(4) *Instruktion auf die Tagsatzung zu Baden.* Juli 1645. (Den Ehrengesandten wird besonders aufgetragen auf eine Gesandtschaft nach Münster zu dringen.) St-Arch. Basel. Thesaurus dipl. Wettst. IV. 89.

(5) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3657. — Eidg. Absch. V¹ 1373 *b*.

(6) *Wettstein an Seckelmeister Chimilecius von Mülhausen.* Münster, 9/19. April 1647. St-Arch. Basel. Thes. diplom. Wettst. V. 276. — Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung. p. 16. — Eidg. Absch. V¹ 1374 *b*, 1380 *b*.

(7) „Les cantons debvroiont mettre le tout pour le tout pour arrester le cours desdites entreprises, mais la jalousie que les catholiques ont des protestans, joinct qu'ils ne croient pas pouvoir tomber en pareilles peines, peu d'entre eux traffiquans en Allemagne, ils n'ont point voulu y prendre part.“ *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 8 décembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 132. — *Die V cathol. Orte an Zürich.* 15. März 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. n° 133. — Eidg. Absch. V¹ 1374 *a* (Baden, 25. Februar); 1376 *c* (Luzern, 15. März 1646); 1378 *a* (Baden, 20. April 1646); 1386 *d* (Luzern, 5. Juni 1646).

Etant donné les déclarations très catégoriques que l'ambassadeur français venait de faire en Argovie, on devait s'attendre à ce que la nouvelle de la fâcheuse résolution des Lucernois et de leurs adhérents le remplît d'amertume. Il n'en fut rien cependant. Elle lui procura au contraire un réel soulagement. Entre-temps, en effet, de graves soupçons étaient nés dans son esprit quant aux arrière-pensées nourries par les autorités cantonales, jusque là dociles à ses inspirations. Un avis à lui transmis de Münster par Avaux et Servien augmenta encore sa perplexité. Il ne lui avait certes pas échappé que le recès de la diète générale de février indiquait comme l'une des raisons de l'envoi de députés suisses en Westphalie la nécessité de veiller à ce qu'aucune décision nuisible aux intérêts du Corps helvétique ne fût arrêtée au sein du congrès. Or l'ambiguïté de cette rédaction était voulue. En réalité les plénipotentiaires royaux en Allemagne avaient acquis la certitude que le premier soin des représentants des Confédérés, si l'accès des conférences leur était ouvert, serait de s'opposer à ce que l'Alsace et ses dépendances passassent sous la domination française.(1) Par suite, il convenait d'entraver à tout prix le développement de cette intrigue.(2) Changeant aussitôt ses batteries, Caumartin, sans attendre de nouvelles instructions de la cour, s'y employa vigoureusement.(3) La répugnance des catholiques à dépêcher à Münster s'expliquait en partie par la crainte que les protestants ne missent la conjoncture à profit pour nouer de dangereuses intelligences avec leurs coreligionnaires d'Outre-Rhin.(4) L'ambassadeur s'abstint de dissiper cette appréhension. Il fit plus au reste et sut si bien, grâce à d'habiles promesses, ébranler les résolutions de Berne,(5) que le recès de la diète ouverte à Bade en avril consacra l'échec formel du projet de mission dont lui-même avait été l'inspirateur quelques semaines auparavant.(6)

La subite défection de Caumartin ne pouvait manquer d'attrister et d'intriguer les autorités des cités évangéliques, qui ne s'en expliquaient point les motifs. Elle provoqua dans leurs déterminations un réel désarroi.(7) Le ministre

---

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3657. — „Mr de Caumartin m'écrit que les cantons ont été conviez par les villes protestantes de députer à Osnabrugg pour s'opposer à la satisfaction demandée par la France Mais il me semble que, comme ils n'ont pas de meilleurs amis que cette couronne, ils n'en doivent pas appréhender le voisinage.“ *Brienne aux plénipotentiaires à Münster.* Paris, 30 mai 1646. ap. Négociations de Münster, etc. t. III. 196. — „Tous les Suisses en général aymeroient mieux que Brisach fust entre ses mains (de l'empereur) qu'entre les nostres.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — Eidg. Absch. V¹ 1390 *k* (Baden, 13.–30. Juni 1646).

(2) *Brienne à Caumartin.* Paris, 16 avril 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3789. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 17 avril 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 144.

(3) Gonzenbach. Der General H. L. von Erlach. t. II. 493.

(4) *Caumartin à Brienne* Soleure, 20 avril 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3829.

(5) *Caumartin à Berne.* Soleure, 24 mai 1646. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M* 611.

(6) *Caumartin à Brienne* Soleure, 30 mars, 20 avril et 4 mai 1646. loc cit.; *à Mazarin.* 30 mars et 4 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 143, 146. — *Venner Willading, von Bern, an Wettstein.* April 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 101. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 24 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 147.

(7) Eidg. Absch. V¹ 1378 *a* (Baden, 20. April 1646).

français présent, les députés protestants s'étaient en apparence ralliés à ses vues.(1) On avait reconnu que l'envoi à Münster d'une ambassade émanée des seuls cantons de la nouvelle croyance offrait de sérieux inconvénients.(2) On s'était promis, très à la légère certes, que le landgrave de Hesse et les Etats-Généraux des Provinces-Unies consentiraient à se charger de la défense des intérêts confessionnels de leurs coreligionnaires d'Helvétie, tandis que le roi Très-Chrétien prendrait en main celle de leurs intérêts politiques.(3) Caumartin de retour à Soleure, les partisans d'une mission en Westphalie se ressaisirent.(4) L'abstention fut considérée comme impardonnable.(5) Tel était l'avis d'Erlach-Castelen; et cet avis le duc de Longueville ne semblait pas éloigné de le partager.(6) Une première conférence tenue à Aarau les 9 et 10 mai redonna vie au projet bâlois et en fixa l'exécution au 30 du même mois.(7) Néanmoins, afin de ne pas froisser les susceptibilités de l'ambassadeur, on convint de l'envoyer visiter par quelques uns des représentants les plus autorisés du Corps protestant.(8) Encore que sensible à cette démarche, qui se produisit le 11 mai, le successeur de Méliand aux Ligues se refusa obstinément à en approuver l'objet.(9) A l'entendre, les Confédérés avaient tout à perdre à étaler leurs dissensions devant le congrès et à laisser remettre en discussion leurs libertés.(10) Ils avaient tout à gagner en revanche à confier à leur allié français le soin de procurer leur inclusion au traité.(11) Mais il n'était pas niable que Caumartin eût à faire à forte partie. Le bourgmestre de Bâle, Jean-Rodolphe Wettstein, auquel il s'attachait à démontrer qu'un mémoire où se trouveraient consignés les griefs de ses supérieurs contre la Chambre impériale de Spire suffirait à réduire à néant les prétentions de cette dernière, lui répondit avec beaucoup d'à propos que les plénipotentiaires du

---

(1) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 8 mai 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. n° 140.

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 1er juin 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 148.

(3) Eidg. Absch. V^1 1378 *a*.

(4) *Instruktion auf die Evangel. Conferentz zu Aarau auf den 28ten April (s. v.) besonders wegen absendung Gesandter nach Münster*, vom 25. April/5. Mai 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 95.

(5) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 7 juin 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVI. 4807 — Eidg. Absch. V^2 1378 *a*.

(6) Gonzenbach. Der General H. L. von Erlach. t. II. 491. — Eidg. Absch. V^2 1378 *a*.

(7) *Abscheidt der von den evangel. Stätten und Zugewandten Orten der Eidtgnossenschaft gehaltner Conferentz zu Aarau, den 29. und 30. Aprilis (s. v) 1646).* St-Arch. Bern. Evangel. Abscheide *F* p. 197. — Eidg. Absch. V^2 1380 *b*. — Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung u. s. w. p. 24. — Rückblicke auf die Lostrennung der Schweizerischen Eidgenossenschaft vom Reichs-Verband (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. X. 142). M. de G. a la fâcheuse habitude de confondre fréquemment entre eux les deux calendriers.

(8) Eidg. Absch. V^2 1380 *b*. — Gonzenbach. Rückblicke auf die Lostrennung u. s. w. p. 144.

(9) *Caumartin à Zurich.* Soleure, 16 mai 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. n° 144. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 25 mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 4075. — Eidg. Absch. V^2 1380 *b*. — Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung. p. 26.

(10) Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung. p 27.

(11) *Relation der Verrichtung der Ehrengesandten von Basel bey dem frantzös. Ambr in Solothurn, den Sie um des frantzös. Hofes Mitwirkung zur Exemtion vom Reich gebeten.* Vom 1ten Mai 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 96. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 24 mai 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 147. — Eidg. Absch. V^1 1380 *b*; 1381 (Anmerk.).

roi Très-Chrétien n'étaient pas préparés à rétorquer les objections que leurs collègues autrichiens ne manqueraient pas d'opposer à certains arguments des magistrats de la cité suisse.(1) Puis, s'animant, il osa bien affirmer que ses compatriotes entendaient ne point se désintéresser des changements de domination qu'eux et lui redoutaient de voir se produire à leurs frontières du nord et de l'est.(2)

Etrangement maladroite dans la bouche du représentant d'un petit Etat qui attendait de l'intervention française la cessation des difficultés suscitées à son commerce d'Outre-Rhin, la déclaration brutale du bourgmestre bâlois ne surprit pas Caumartin. Il la prévoyait et s'attacha à n'en point relever le caractère menaçant. Comme ses interlocuteurs exigeaient en quelque sorte de lui la promesse que les intérêts du Corps helvétique à Münster seraient sauvegardés, à supposer même que celui-ci renonçât à y accréditer des plénipotentiaires, il n'hésita pas à la leur donner.(3) Et ce fut avec une tranquille assurance et une ironie plutôt déconcertante que, loin de nier la réalité des projets prêtés à son maître à l'égard de l'Alsace, projets que ce prince espérait mener à bien sans avoir à recourir à l'appui des Confédérés, il crut devoir attirer l'attention des cantons sur les avantages que leur procurerait la substitution du voisinage immédiat de la France, leur alliée, à celui de l'Autriche, leur ennemie séculaire.(4) Il est permis de douter néanmoins qu'à eux seuls de tels arguments eussent suffi à entraver le départ de l'*Oberzunftmeister* Brand, de Bâle, et du bourgmestre Ziegler de Schaffhouse, chargés l'un et l'autre par la diète d'Aarau de la représenter au congrès de Westphalie.(5) Mais Caumartin conservait des intelligences au sein de la députation bernoise. Circonvenue à nouveau par lui, cette dernière lâcha pied en laissant entendre que ses supérieurs préféraient ne pas dépêcher à Münster que de contredire, ce faisant, aux désirs exprimés par l'ambassadeur français.(6) Pour la seconde fois en quelques semaines, celui-ci atteignait ses fins. Désunis d'avec les

---

(1) Eidg. Absch. V¹ 1382, 1383. — Dr A. Fechter. Die im westphælischen Frieden ausgesprochene Exemtion der Eidgenossenschaft vom Reiche (Archiv für Schweiz. Geschichte. XVIII. 90).

(2) *Relation umb das Verrichten by Ihr Exc. dem frantzös. H. Ambassadoren den 1./11. Mai 1646 wegen der Absendung naher Münster.* St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. nº 138. — Eidg. Absch. V¹ 1382.

(3) *Caumartin aux cantons protestants.* Soleure, 7 mai 1646. St-Arch. Bern. Evangel. Abschiede *F* 503. — „Ils m'ont donné parole précise par escrit de n'y point envoyer (à Münster), sur celle que je leur ay donnée de bouche que le Corps helvétique seroit compris dans les traittez de paix.“ *Caumartin à Brienne.* Soleure, 25 mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 4075. — *Caumartin à Berne.* Soleure, 18 août 1646. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 613. — *Les plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. ap. Négociations, etc. t. III. 341.

(4) „Ce n'est pas le génie de la France de faire des usurpations sur ses voysins.“ *Mazarin à Caumartin.* Paris, 17 avril 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 144. — „Ils ne peuvent avoir un meilleur voisinage que la France, qui a tousiours aimé leur nation et qui protégera leur liberté.“ *Brienne à Caumartin.* Amiens, 4 juin 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVI. 4189. — Eidg. Absch. V¹ 1383.

(5) Eidg. Absch. V¹ 1380 *b.* — St-Arch. Basel. Abschiedeband. 1646—1647. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S* 75 (28. Mai/7. Juni 1646).

(6) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 30 mars 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3657. — Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung. p. 29.

catholiques, les protestants ne réussissaient pas à se mettre d'accord sur une question cependant vitale pour l'avenir de leur patrie. Avant que ses visiteurs ne prissent congé de lui, le successeur de Méliand obtint d'eux la promesse qu'ils ne donneraient pas suite à leur projet de mission en Allemagne sans l'en aviser.(1) Lui-même s'engagea en revanche à les recommander chaleureusement aux plénipotentiaires royaux en Westphalie.(2) Comme, d'autre part, les autorités des cantons de l'ancienne croyance persistaient à ne point s'immiscer directement dans les négociations de la paix générale et se contentaient de plaider auprès du gouvernement d'Anne d'Autriche la cause de leur protégé, l'évêque de Bâle,(3) le succès remporté par l'ambassadeur ne paraissait pas contestable. Mais ce succès lui était personnel. Il n'influait en rien sur la marche de la politique que le Louvre suivait en Helvétie. Partant il devait être sans lendemain.

Au changement de domination qui se préparait par les voies pacifiques dans la Haute-Alsace, aucun des Etats confédérés n'aurait su demeurer indifférent. Le Sundgau était, on l'a dit, le grenier de la Suisse. Que, de Paris, on s'opposât à l'exportation des céréales de cette province, et la famine éclatait inévitablement aux Ligues.(4) C'était là des intérêts généraux. Il y en avait de particuliers.(5) Bâle et Soleure, entre autres, attendaient avec impatience que la cessation des hostilités leur permît de toucher les revenus qu'elles possédaient dans les districts occupés par les Français.(6) Bâle, en plus, souhaitait ardemment racheter de ces derniers le Grand-Huningue que lui amodiait le banquier Jean-Henri Herwarth, auquel Bernard de Weimar l'avait cédé naguère(7). Soleure, de son côté, élevait des prétentions sur le comté de Ferrette ou à tout le moins entendait exiger de l'archiduc d'Innsbruck le remboursement du prêt à lui consenti par elle «contre hypothèque» sur ce petit pays.(8) Or, ce

---

(1) Eidg. Absch. V² 1383. 1384.

(2) *Relation umb das Verrichten* u.s.w. loc. cit. — *Caumartin à Zurich.* Soleure, 24 mai 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 147. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 25 mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 4075. — Dr A. Fechter. op. cit. p. 92 sqq.

(3) *De La Barde à Erlach-Castelen.* Soleure, 28 novembre 1648. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach (Spiez). n° LXVIII. — *Charlevoix à l'évêque de Bâle.* Bâle, 10 mai 1649. Arch. Fribourg. Docts divers. 1645—1670. — Eidg. Absch. V² 1386 *c.*

(4) Eidg. Absch. V² 1390 *k.*

(5) Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung u.s.w. p. 9.

(6) *Mémoire du député de Bâle remis au duc de Longueville.* Août 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 165, 166. — Eidg. Absch. V² 1390 *k.*

(7) *Instruction und Befelch, was unser Bürgermeister und Rahts der Statt Basel, Herr alt Obrister Zunfftmeister und Getreüwer lieber Mitrath, die strengen u.s.w. Johann Rudolff Wettstein und Leonhard Wentz bey Ihr Exc. H. General Majorn von Erlach in unserem Namen zu verrichten haben.* Basel, 5. Oktober 1644. St-Arch. Basel. Gross-Hüningen. I (1608—1816). — *Brienne à Caumartin.* Paris, 9 juillet 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVI. 4625. — *Mémoire du député de Bâle remis au duc de Longueville.* Août 1646. loc. cit. — *Caumartin à Longueville.* Soleure, 8 décembre 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 161. — *Wettstein an Erlach.* Münster. 21./31. Januar 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 88. — *Bericht wegen Hüningen und der Stadt Basel darauf haltenden Schuld von 20,000 fl. Ibid.* V. 136. — Eidg. Absch. V² 1344 *c.* — G. Depping. Barthélemy Herwarth (Revue historique. X. 294).

(8) *Brienne à Caumartin.* Paris, 9 juillet 1646. loc. cit. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 28 septembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 171. — *Spécification de ce qui est deub à la ville de Solleure par l'archiduc d'Inspruck.* 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 257.

n'était pas à la légère que de telles requêtes prenaient le chemin de Paris, de préférence à celui de Vienne.(1) Maîtresse en réalité de la totalité de l'Autriche antérieure, car les Suédois, après quelques hésitations(2) s'offraient à lui céder Benfeld,(3) la France négociait afin de s'en faire reconnaître la légitime possession.(4) En avril 1645, tandis que le Père jésuite Vervaux, confesseur de Maximilien de Bavière, conférait avec Mazarin,(5) un autre envoyé du prince allemand, Georges-Christophe de Haslang sondait les dispositions des plénipotentiaires du Louvre à Münster en vue de la prompte conclusion d'un armistice propre à acheminer la définitive cessation des hostilités. Mais ce personnage s'était heurté à une double difficulté. Le gouvernement de la reine-régente paraissait résolu à ne pas traiter à l'insu ou sans la participation de celui de Stockholm, et ses ambitions territoriales étaient trop vastes pour que le Collège électoral fût en mesure d'en aborder de but en blanc la discussion.(6) Dans les derniers jours de décembre 1645, Trauttmansdorff avait enfin jugé opportun de s'ouvrir à Avaux et à Servien des conditions auxquelles l'empereur était décidé à «acheter la paix». Ferdinand III consentait à céder au roi Très-Chrétien les Trois-Evêchés, ainsi que ses droits sur Pignerol et Moyenvic.(7) C'était peu, à la vérité, si l'on songe surtout que les exigences du Louvre croissaient à vue d'œil.(8) En juin de cette même année, Longueville n'avait-il pas donné à entendre à Mazarin que l'espoir ne devait pas être abandonné d'acquérir à la France Brisach et le landgraviat d'Alsace, «pourvu qu'on voulust les recongnoistre de l'empire», combinaison qui eût assuré au gouvernement de Paris une voix au moins au sein de la diète germanique?(9) Et cette nouvelle encourageante n'avait-elle pas satisfait au plus haut point le continuateur de l'œuvre de Richelieu?(10)

Aussi bien un peu partout en Europe les prétentions françaises, telles qu'elles s'affirmaient au début de l'année 1646, étaient jugées «exorbitantes».(11)

---

(1) *Brienne à Caumartin.* Paris, 1er août 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVII. 4897.

(2) *Les plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 10 juin 1647. ap. Négoc. de Münster, etc. IV. 117.

(3) „La garnison suédoise est sortie de Benfeld le 28e (septembre)". *Vautorte à Brienne.* 3 octobre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *17,907* f° 154. — K. Jacob. Die Erwerbung des Elsass u. s. w. p. 33.

(4) „La France possédera par un traité de paix les deux Alsaces, le Suntgau et le Brisgau, ainsy que la chose est desja fort avancée." *Brienne à Caumartin.* Paris, 1er mai 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCV. 3891. — Gonzenbach. op. cit. II. 501.

(5) K. Jacob. op. cit. 50.

(6) Riezler. Geschichte Bayerns. V. 594 (Gotha, 1903). — Doeberl. Entwicklungsgeschichte Bayerns. I. 592 (München, 1908). — Charvériat. Histoire de la Guerre de Trente-Ans. II. 512.

(7) *Relazione del congresso di Münster dal cavre Alvise Contarini.* (pp. Nicola Papadopoli; Venezia, 1864). p. 48. — Gonzenbach. op. cit. II. 499.

(8) „Nous avons depesché un courrier à Münster pour faire sçavoir qu'on ne peut se relascher de Brisack." *Brienne à Caumartin.* Amiens, 4 juin 1646. Bibl Nat. Coll. Clairambt. CCCCVI. 4189. — X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie (Rev. hist. LI. 30 sqq.).

(9) *Longueville à Mazarin.* Münster, 21 juin 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLI. 514.

(10) *Mémoire du roy à Mrs le duc de Longueville et comte d'Avaux et Servien.* 1er juillet 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLVII. 189.

(11) Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 140.

Elles s'étendaient «aux deux Alsaces», à Philippsbourg, au Brisgau et aux quatre villes forestières.(1) A dire vrai, on avait hésité au Louvre à solliciter de l'empereur l'abandon de ces dernières. Mais Erlach-Castelen, consulté,(2) insistait pour qu'il en fût ainsi et que Fribourg et Neubourg «demeurassent au roy». Selon lui, la possession de ces places importait plus à son maître que celle du Sundgau, car elle eût isolé de l'Autriche les cantons suisses de la ligne du Rhin.(3) Entre des points de vue si opposés l'entente semblait malaisée à réaliser. Néanmoins, grâce aux revers essuyés par ses généraux et à la défection bavaroise désormais inévitable,(4) Ferdinand III dut plier devant les exigences de ses adversaires. Mais sa résistance fut opiniâtre.(5) En mars, il prit son parti de la cession éventuelle de l'Alsace.(6) En mai, après de longues hésitations,(7) il reconnut la nécessité de renoncer à l'espoir de réacquérir Brisach, dont Anne d'Autriche et Mazarin n'eussent jamais agréé la restitution à sa couronne.(8) En septembre enfin il parut se désintéresser du sort de Philippsbourg.(9)

XVII. En apprenant que la maison d'Autriche renonçait au maintien de ses droits séculaires sur la rive gauche du Rhin, Erlach-Castelen avait prévu que ses compatriotes n'accueilleraient pas cette nouvelle sans protester.(10) Mais ce qu'il n'osait se promettre en revanche, c'est que l'ambassadeur de France à Soleure finirait par se rallier à son opinion quant à l'avantage capital que présentait pour les Ligues l'envoi d'une mission spéciale à Münster. Et cependant la conversion de Caumartin aux idées du gouverneur de Brisach devenait imminente. Cette conversion, dont les autorités des cités évangéliques

(1) *De La Barde à Chavigny.* Osnabrück, 2 janvier 1646. Aff. Etr. Allemagne. LXIII. — Pfanneri. Historia pacis Westphaliae (1697). p. 253. — Rohdewald. Die Abtretung des Elsass an Frankreich (Halle, 1893). p. 22.

(2) *Les plénipotentiaires français à Münster à Erlach-Castelen.* Münster, 20 avril 1646. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXXII. 41.

(3) Gonzenbach. op. cit. II. 507—508. — K. Jacob. Die Erwerbung des Elsass. p. 173.

(4) *Relazione de S. Alvise Contarini, ritornato dall'Ambria di Münster.* 26 settembre 1650. ap. Fontes rerum Austriac: t. XXVI (2e série). p. 320. — *Relazione del congresso di Münster dal cavre Alvise Contarini* (pp. Nicola Papadopoli. Venezia, 1864). p. 46. — Riezler. Geschichte Bayerns. V. 589. — v. Egloffstein. Bayerns Friedenspolitik. 1645—1647 (Leipzig, 1898) — K. Jacob. Die Erwerbung des Elsass u.s.w. p. 15. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 144.

(5) *Les plénipotentiaires français à Erlach-Castelen.* Münster, 2 juin 1646. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXXII. 60.

(6) K. Jacob. Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im westfälischen Frieden (Strassburg, 1897). p. 125, 133 sqq.

(7) *Les plénipotentiaires français à l'abbé de St-Nicolas.* Münster, 8 mai 1646. ap. L'abbé de Pompone. Négociations de Messire Arnauld, abbé de St-Nicolas en Italie (Paris, 1748). t. II. 155.

(8) „Mi ha il Sor Cardle (Mazarin) risposto che la Francia nell'Alemagna, mentre dimanda Brisach con le sue pertinenze, quello richiede che gli è stato offerto già sono più di due anni. Haverlo guadagnato con l'oro e col sangue, et Austriaci non dover far difficoltà di lasciarlo." *Nani al Senato.* Parigi, 6 febbraio 1646. Frari. Francia. CIII. no 291. — *Mémoire du roi à ses plénipotentiaires à Münster.* 20 mai 1646. ap. Négoc. de Münster. III. 183. — *Les plénipotentiaires français à Erlach-Castelen.* Münster, 8 juin 1646. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXXII. 62. — K. Jacob. op. cit. 144 sqq. — Reuss. op. cit. I. 148.

(9) K. Jacob. op. cit. 198 sqq.

(10) Gonzenbach. op. cit. II. 511.

n'avaient jamais désespéré, était due à des causes multiples. Et d'abord, au moment où elle allait se produire, Vautorte négociait encore la surséance de six mois souhaitée par Bâle dans les procès engagés contre elle à Spire. Partant, bien que les plénipotentiaires accrédités par le roi en Allemagne eussent pris en main la cause de la ville suisse, les vexations infligées au commerce de celle-ci suivaient leur cours,(1) et les promesses obtenues à ce sujet des ministres de Ferdinand III demeuraient lettre morte.(2) Ce n'était pas à dire certes que Henri de Longueville eût épargné ses peines pour justifier en cette occurrence la confiance des Confédérés.(3) Soit en sa qualité de prince de Neuchâtel, combourgeois de plusieurs des membres du Corps helvétique, soit comme chef de l'ambassade extraordinaire du roi Très-Chrétien en Westphalie, il s'était entremis auprès de ses collègues impériaux en faveur des revendications bâloises. Cela avait été en vain.(4) Ne devait-on pas craindre dès lors que, las d'attendre les fruits efficaces de l'intervention française, les députés réunis à Bade ne se rangeassent à l'avis de l'agent autrichien Zweyer d'Evibach, lequel les engageait à placer leur unique espoir dans l'appui bienveillant de son maître?(5)

Au surplus les démarches pressantes et répétées du gouverneur de Brisach auprès des envoyés du Louvre en Westphalie commençaient à faire impression dans l'esprit de ceux-ci.(6) Longueville fut le premier à se laisser convaincre (août 1646). Avaux et Servien ne tardèrent pas à régler leur conduite sur la sienne.(7) Entraîné par eux, Caumartin suivit bientôt leur exemple. Sa décision prise, il en avisa les cantons protestants,(8) mais jugea inopportun de se déjuger aux yeux des catholiques. En réalité ces derniers, soucieux d'assurer malgré tout la protection de leurs intérêts à Münster, les faisaient appuyer par le

(1) *Basel an seine Ehrengesandten zu Baden.* 22. Juni/2. Juli 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 124. — *Die XIII Orte an den Kœnig von Franckreich; an Mazarin.* 7. Juni 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 126, 129. — *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 28 septembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 171.

(2) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 8 décembre 1645 et 19 août 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 132, 164.

(3) *Die XIII Orte an den Herzog von Longueville u. s. w.* 7. Juli 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 136.

(4) *Les plénipotentiaires français aux cantons.* Münster, 14 septembre 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 160. — *Trauttmansdorff; Johann Ludwig von Nassau; Isaac Volmar an die XIII Orte.* September 1646. *Ibid.* n° 161. — *Die kaiserl. Plenipotentiarien an den Kaiser.* Münster, 18. September 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 142. — *Vautorte à Brienne.* Spire, 10 octobre 1646. *Ibid.* IV. 151. — *Des Reiches Hofrathes Bedencken wegen Exemption der Statt Basel von dem Reich* (1647). St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 215.

(5) *Der Kaiser an die XIII Orte.* Pressburg, 8. Oktober 1646; *an das Kammergericht zu Speyer.* 8. Oktober 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. nos 164, 165. — *Fürtrag Herrn Obrist Zweyers vor mynen gnedigen Herren gethann,* mittwoch den 25. November 1646 (v. s). *Ibid.* n° 172.

(6) *Wettstein à Erlach-Castelen.* Münster. 21/31 janvier 1647. Stadtbibl. Bern. Coll. de Spiez. LXXII. — Mezger. Die Stellung des Kantons Schaffhausen wæhrend des Dreissigjæhrigen Krieges (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. IX. 161—162).

(7) *Les plénipotentiaires français aux cantons.* Münster, 14 septembre 1646. loc. cit.

(8) Eidg. Absch. V² 1401 (Zürich, 19. November 1646).

nonce dans cette ville,(1) ce qui n'était pas pour leur concilier les sympathies de la cour de Paris, où l'on s'employait à titre gracieux à régler le différend surgi entre Soleure et le gouvernement d'Innsbruck et à procurer à l'abbé de Saint-Gall la restitution du domaine d'Ebringen en Brisgau occupé par le colonel suédois Canoffsky.(2)

Le projet d'une représentation directe du Corps helvétique ou, pour mieux dire, de quelques-uns de ses membres au congrès de Westphalie était admis en principe.(3) Il restait à l'exécuter. Or les autorités de Bâle avaient été à la peine. Il n'était que juste qu'elles fussent à l'honneur.(4) En leur nom, Wettstein se rendit aux «Cordeliers» et y acquit la certitude qu'entre l'ambassadeur et les cités évangéliques l'accord était désormais complet et que le roi renouvelait à Vautorte l'ordre d'intervenir énergiquement à Spire en faveur des intérêts de la cité suisse.(5) A Berne et à Zurich, où il s'était porté d'autre part, les encouragements ne lui avaient pas manqué. Mais sa visite à Lucerne lui réserva un échec, d'ailleurs prévu. De l'avis des magistrats du «Vorort» catholique, l'envoi d'une mission spéciale à Münster paraissait inutile. Ou bien, en effet, la Chambre impériale tomberait à bref délai sous la dépendance de la couronne Très-Chrétienne, et alors Bâle obtiendrait sans difficulté la réparation qui lui était due; ou bien la situation demeurerait telle, et, dans ce cas, il n'était pas à présumer que Ferdinand III, en dépit des promesses faites aux Ligues par ses agents, parvînt mieux que dans le passé à donner satisfaction aux légitimes aspirations des Confédérés.(6)

A supposer que les cantons de l'ancienne croyance eussent cédé aux instances de ceux de la nouvelle, la diète se fût probablement décidée à dépêcher deux de ses membres au congrès. Cet espoir ne s'étant pas réalisé, Caumartin jugea avec raison qu'il suffirait d'«un personnage qualifié»(7) pour assurer la défense des intérêts suisses en Westphalie. Il songeait sans aucun doute à Wettstein.(8) Celui-ci s'était en effet imposé à l'attention reconnaissante

(1) „I cantoni cattolici col mezzo del papa hanno fatto qui far instanza che i loro interessi siano considerati nel convento di Münster. L'uffitio è stato preso in sospetto, come tutto ciò che viene dalla parte di Roma, che contenghi con Spagnuoli concerti; s'è per ciò con scarse parole risposto che, se motivo di religione il loro interesse concerne, di già di lunga mano il Nuntio a Münster si trova, et questa corona vi contribuisse il solito zelo: et se di politica raggione si tratta, è meraviglia che non più sul hora si sii udito parlarne.“ *B. Nani al Senato.* Parigi, 15 maggio 1646. Frari. Francia. CIV. nº 339.

(2) *Le roi à Caumartin.* Paris, 6 décembre 1645: *au colonel Canoffsky.* Même date. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCII. 1947. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 9 juillet 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVI. 4625.

(3) *Mémoire sur les articles des traitez de paix de Westphalie au sujet des cantons suisses.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 195—198. — Eidg. Absch. V¹ 1401.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.* — *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 10 décembre 1646. Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. XV. xxiii. 52. — Fechter. op. cit. XVIII. 101.

(6) Eidg. Absch. V¹ 1401; 1404 (Anm. 2). — Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. X. 150.

(7) „eine zuverlæssige Person.“ Eidg. Absch. V¹ 1378 *a.*

(8) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 28 septembre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX 171. — Eidg. Absch. V¹ 1401 sqq. — A. Heussler. Bürgermeister Wettstein. 1651—1666 (Basel, 1843).

de ses coreligionnaires par une succession de démarches habilement coordonnées dont le succès tendait chaque jour à s'affirmer. Comme il n'était pas sans intrigue, le magistrat bâlois obtint qu'on annulât la désignation tout d'abord faite de l'un de ses concitoyens, ainsi que du bourgmestre de Schaffhouse en qualité d'envoyés extraordinaires en Allemagne. De là à assumer à lui seul la mission d'y représenter les Confédérés, il n'y avait qu'un pas. (1) Muni de lettres de recommandation de l'ambassadeur à Soleure (2) et de lettres de créance à l'adresse des plénipotentiaires impériaux, français, hessois et hollandais, (3) Wettstein s'embarqua le 14 décembre 1646 (4) sur le Rhin à destination de Cologne, puis de Münster, où il se trouva rendu le 28 du même mois. (5)

Difficultés de la tâche assumée par Wettstein. — Encouragements que lui prodigue Caumartin. — Son instruction. — Il prend la qualité de député du Corps helvétique. — Son arrivée au congrès coïncide avec une recrudescence marquée des succès des armes françaises en Allemagne. — Sa visite à Longueville. — Audience que lui accordent les plénipotentiaires impériaux. — Il se rend à Osnabrück. — Son retour à Münster. — Ses intrigues avec Volmar le rendent suspect aux représentants du roi Très-Chrétien. — Insuffisance de ses lettres de créance. — Accueil que lui réservent les ministres des puissances protestantes. — Il prie les ambassadeurs du gouvernement de Paris d'intervenir auprès du Collège électoral en ses lieu et place. — La question de l'« exemption ». — Obstacles auxquels elle se heurte. — Attitude d'Oxenstierna. — Politique suivie par Ferdinand III. — La cour de France prend avec ardeur la défense des intérêts de ses alliés suisses. — Décret impérial promulgué le 2 septembre 1647. — Déclaration du 19 octobre

---

(1) *Caumartin à Longueville.* Soleure, 8 décembre 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 161; *à Avaux et à Servien.* Même date. *Ibid.* IV. 162. — *Instruction für Bürgermeister Wettstein, von den Evangel. Stænden.* 30. November/10. Dezember 1646. *Ibid.* IV. 170. — *Creditiv Bürgerm. Wettstein's an Herzog von Longueville, Avaux und Servien. Ibid.* IV. 178, 179. — Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung u. s. w. p. 38. — Dierauer. Hist. de la Conféd. suisse. t. III. 647.

(2) *Passeport délivré par Caumartin à Wettstein en vue de son voyage à Münster.* Soleure, 4 décembre 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 159.

(3) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 19 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 175. — *Creditiv Bürgerm. Wettstein's an Graf Oxenstiern; an die Plenipotentiarios der General-Staaden zu Münster; an die fürstlichen hessischen Gesandten zu Münster.* 30. November 1646 (v. s.). St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 180—182. — *Die XIII Orte an Longueville* 30. November/10. Dezember 1646. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 165. — *Zürich an die französ. Bevollmächtigten in Münster.* 30. November (v. s.) 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A* 176. 3. nº 178. — *Die Evangel. Orte an die kaiserl. Plenip. zu Münster.* 30. November 1646 (v. s.). *Ibid.* nº 18. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 176. — Eidg. Absch. V¹ 1423*f.* — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. t. III. 648. — Jahrbuch für Schw. Gesch. X. 152.

(4) *Basel an Zürich.* 5./15. Dezember 1646. St-Arch. Zürich. loc. cit nº 184. — F. Faeh. Johann Rudolf Wettstein. Ein Zeit- und Lebensbild (Basler Neujahrsblätter, 1895. p. 29).

(5) *Wettstein an Basel.* 21./31. Dezember 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. nº 187. — Eidg. Absch. V² 1404. — *contra:* Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung u. s. w. p. 69 (18. Dezember).

portant reconnaissance de l'autonomie absolue du Corps helvétique. — Elle est publiée sous la date du 16 mai. — Raisons de cette habileté de chancellerie. — Etat des esprits aux Ligues durant la mission du bourgmestre bâlois. — Celui-ci regagne ses foyers (décembre 1647). — Dispositions arrêtées par lui avant son départ de Westphalie. — Promesses qu'il obtient d'Avaux et de Servien. — Caumartin et l'abbé de Lucelle. — Le Fort de Joux. — Négociations qui se poursuivent à son sujet. — Leurs vicissitudes.

XVIII. C'était l'esprit rempli d'appréhensions très diverses que Jean-Rodolphe Wettstein arrivait en Westphalie. Les difficultés de sa tâche et la fausseté de sa situation le préoccupaient d'autant plus vivement qu'il se voyait contraint d'en dissimuler la gravité et dans l'impossibilité d'y porter remède. Avant qu'il ne quittât ses foyers, Caumartin avait à la vérité réussi à lui démontrer l'inanité des bruits relatifs au prochain abandon par le roi Très-Chrétien de la cause de ses alliés protestants d'Outre-Rhin et à l'assurer que la convention intervenue le 13 septembre entre les plénipotentiaires français et impériaux ne sortirait point ses effets avant que les conflits politiques et confessionnels en suspens n'eussent reçu leur définitive solution.(1) Mais, pour une inquiétude heureusement dissipée, combien n'en demeurait-il pas de pressantes sur la route où le négociateur s'apprêtait à s'engager!

Wettstein, on l'a dit, emportait des lettres de créance des cités évangéliques.(2) Son instruction émanait également de ces dernières.(3) Or, sur un point du moins, la rédaction en avait été laborieuse.(4) Si la question du redressement des abus commis par la Chambre de Spire au détriment des intérêts bâlois ne prêtait pas à ambiguïté,(5) celle de l'inclusion éventuelle des Confédérés dans le traité de paix en préparation apparaissait en revanche infiniment compliquée.(6) A l'exception de Schaffhouse, dont les magistrats exprimaient le désir que les termes de cette inclusion se rapprochassent de ceux employés en 1598 à Vervins, tous les Etats de la nouvelle croyance avaient émis l'avis qu'il était préférable de laisser à leur plénipotentiaire liberté entière d'aborder ou d'éviter ce sujet délicat au cours de ses entretiens avec les ministres des

---

(1) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 19 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 175.

(2) „Le dernier de l'an, je vis entre les mains de Son Excellence (Avaux) les lettres de créance des députés de Bâle et Zurich *(sic)*, nouvellement arrivés, scellées des sceaux de ces deux villes, qui, tant par leur antiquité que par leur figure, paroissent bien être plus anciens que le changement de leur religion; celui de Bâle est un Eternel assis et une vierge aussi assise à côté, qui a les mains jointes; celui de Zurich sont trois figures de saints dans des niches, que je n'ai pu reconnoitre." *Journal du Congrès de Münster*, par François Ogier, aumônier du comte d'Avaux (éd. Boppe, 1893). p. 177.

(3) *Instruktion für Bürgerm. Wettstein u. s. w.* 30. November/10. Dezember 1646. loc. cit.

(4) *Projekt der Instruction naher Münster.* November 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 169.

(5) *Caumartin à Wettstein.* Soleure, 14 janvier 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 54

(6) *Instruction remise au bourgmestre Wettstein.* Zurich, 30 novembre/10 décembre 1646. ap. Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung an den Friedenskongress in Münster und Osnabrück (Bern, 1880). p. 39—41. — Eidg. Absch. V² 1402. — Gonzenbach. Rückblicke u. s. w. p. 154.

grandes puissances accrédités en Westphalie.(1) En revanche aucune voix discordante n'avait cru devoir se faire entendre lorsqu'il s'était agi de savoir au nom de qui Wettstein interviendrait auprès du congrès. Avant même que la réponse définitive des « Waldstætten » fût parvenue à Zurich, il avait été convenu que sa teneur, quelle qu'elle dût être, n'empêcherait pas le bourgmestre de Bâle de se présenter à Münster en la qualité de député du Corps helvétique.(2) Et cette décision fut énergiquement maintenue au lendemain de l'insuccès des démarches tentées à Lucerne par les autorités du « Vorort ».(3) C'était donc au prix d'une supercherie excusable en somme, puisque à son défaut on pouvait redouter l'éviction pure et simple de l'envoyé suisse des séances de la conférence, que les cités évangéliques comptaient forcer la main aux membres de celle-ci et obtenir d'eux à la fois la reconnaissance catégorique de leur autonomie et de celle des cantons catholiques défaillants.(4)

Si ardue qu'apparût sa tâche, l'homme en qui les protestants des Ligues avaient placé leur confiance arrivait en Westphalie à une heure favorable. L'occupation progressive par les armes alliées des points stratégiques les plus importants aux frontières septentrionale et orientale de la Suisse la situation critique de Constance, la chute imminente de Bregenz servaient les desseins des Confédérés de la nouvelle croyance et leur permettaient de présenter leurs revendications avec un redoublement d'insistance et sur un ton empreint de fermeté.(5) Vainqueur, le roi Très-Chrétien était mieux en mesure d'appuyer leurs exigences. Vaincu, l'empereur devait se sentir enclin à les accueillir, de peur d'augmenter le nombre de ses ennemis. La première visite du bourgmestre fut pour le duc de Longueville.(6) Celui-ci certes y avait droit. L'entretien porta tout d'abord sur les intérêts économiques du gouvernement de Bâle dans le Sundgau, puis sur les abus de pouvoir relevés à la charge de la Chambre de Spire.(7) Le prince de Neuchâtel rassura son interlocuteur quant à l'avenir de ceux-là et promit son active intervention en vue de refréner ceux-ci, engagement qu'Avaux s'empressa d'ailleurs de confirmer d'Osnabrück.(8) Au cours de cette entrevue, la question de l'inclusion du Corps helvétique dans l'instrument

---

(1) J. J. Mezger. Die Stellung des Kantons Schaffhausen u. s. w. 161—162. — Eidg. Absch. V² 1422 *e* (Aarau, 8. April 1647).

(2) *Recess Herren Bürgermeister Wettsteiner von Basel uff synen Fürtrag die Absendung naher Münster belangend ertheilt.* November 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A*. 176. 3. n° 176.

(3) Eidg. Absch. V² 1402.

(4) *Instruction für Herrn Johann Rudolff Wettstein, Bürgermeister der Statt Basel, was der selbe Inn Ew. Eidtgnosschafft namen zu Münster und Osnabrück usszerichten.* 30. November 1646 (v. s.) St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A*. 176. 3. n° 175.

(5) *contra:* Gonzenbach. op. cit. 99.

(6) Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung u. s. w. p. 70.

(7) *Memoriale oder erste Proposition von Bürgerm. Wettstein bey den Herrn Frantzös. Plenipotentiariis, sonderlich beym Herzog von Longueville zu Münster abgelegt.* St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IV. 191.

(8) *Wettstein an Basel.* Münster, 21./31. Dezember 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A*. 176. 3. n° 187. — *Wettstein an Avaux, nach Osnabrück.* 13./23. Januar 1647. St Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 48.

diplomatique en préparation ne fut qu'effleurée.[1] Au négociateur qui se disait envoyé à Münster par l'autorité bâloise « avec l'approbation de plusieurs cantons », [2] le principal plénipotentiaire français se contenta de déclarer que son maître entendait réserver en personne ses alliés suisses dans le traité de paix et qu'il ferait échouer la conférence plutôt que de renoncer à son projet.[3]

Alors même que Longueville ne le lui eût pas conseillé, Wettstein était bien résolu à exposer par le menu aux ministres de Ferdinand III les griefs de ses compatriotes à l'égard de la Chambre de Spire.[4] Ce dessein fut exécuté durant l'audience que Trauttmansdorff et Volmar lui accordèrent le 2 janvier 1647.[5] Mais il estima prudent de n'aborder aucun autre sujet, s'abstint de parler de l'inclusion possible des Confédérés dans l'accord projeté et réussit à éviter toute question indiscrète quant à l'origine de sa mission.[6] Cette première entrevue avec les représentants de la maison d'Autriche ne fut pas sans intérêt pour l'envoyé suisse. Elle lui permit de constater que le résultat des négociations engagées en Westphalie dépendait pour une bonne part de l'importance des concessions exigées de l'empereur par les Suédois et du succès des démarches parallèles entreprises à l'effet de rétablir la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies.[7] Mais elle le convainquit en outre que, loin de s'amender, l'obstination des magistrats de Spire, encouragée par certains Electeurs, dont celui de Mayence, tendait à revêtir un caractère aigu.[8] Et ce fut cette constatation qui l'incita à gagner, le 27 de ce mois, Osnabrück, où, sans entente préalable entre eux, Avaux et Volmar lui promettaient leur très actif concours

---

(1) *Wettstein an Basel.* Münster, 21./31. Dezember 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 187. — *Wettstein an Avaux, nach Osnabrück.* 13./23. Januar 1647. St-Arch. Basel. Thes dipl. Wettst. V. 48.

(2) *Herrn Bürgerm. Wettsteins von Basel bei denen frantzös. Herren Plenip. zu Münster abgelegter Fürtrag.* Januar 1647. *Ibid.* n° 188 *a*

(3) *Caumartin à Avaux et à Servien.* Soleure, 29 juin 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 104. — *Zürich an Basel.* 11./21. März 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 177.

(4) Gonzenbach. op. cit. p. 71—72.

(5) *Vortrag so Bürgerm. Wettstein bey den kaiserl. Plenipotentiariis zu Münster den 23ten Dezember 1646 (2. Januar 1647) gethan.* St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 37.

(6) Gonzenbach. op. cit. 76. — Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. X. 158.

(7) *Wettstein an Basel.* Münster, 23. Dezember 1646/2. Januar 1647. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 189.

(8) *Wettstein an Volmar.* Münster, 6./16. Januar 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 28. — *Die kaiserl. Plenipotentiarii an die Reichsstœnde.* 15./25 Januar 1647. *Ibid.* V. 67. — *Maximilian, Graf von Trautmansdorff und Isaac Vollmar an das Chur Maintzische Reichs Directorium.* Osnabrück, 25. Januar 1647. St-Arch. Basel. *R*[1] p. 23. — *Wettstein an Basel.* Münster, 21./31. Januar 1647. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 209· Osnabrück, 4./14. Februar 1647. *Ibid.* n° 218 - *Des Reiches Hofrathes Bedencken wegen Exemption der Statt Basel von dem Reich* (1647). *Ibid.* n° 215. — *Bericht des Cammergerichts zu Speyer und der Stadt Basel prætendierte Exemtion von demselben und desswegen beym Kayser aufgebrachte Klœgen.* 9. Februar 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 131. — *Concept einer Protestation wegen Attentaten des Cammergerichts zu Speyr gegen Basel, von Bürgerm. Wettstein Dr Vollmarn übergeben.* 10./20. Mai 1647. *Ibid.* V. 272. — *Vautorte à De La Barde.* Nuremberg. 3 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. 4227 f° 283.

afin de l'aider à triompher de l'opposition sourde que rencontrait l'exécution de ses instructions.[1]

Jusqu'alors, à la vérité, le bourgmestre de Bâle s'était contenté de «sonder le gué». Le moment semblait venu pour lui d'engager à fond sa négociation. Si l'on excepte le canton que lésaient au premier chef les sentences arbitraires rendues à Spire, les gouvernements protestants de l'Helvétie considéraient ces dernières comme un prétexte à l'envoi d'une mission particulière à Münster. L'inclusion des Confédérés dans la paix en perspective et la solennelle reconnaissance de leur autonomie ou, pour employer le langage de l'époque, l'«exemption» de tous les devoirs et de toutes les charges incombant aux membres de l'Empire, tels étaient les deux buts essentiels vers lesquels convergeaient les désirs des Zuricois et de leurs coreligionnaires des Ligues.[2] Dès lors il pouvait paraître étrange que ceux-ci, dispersant mal à propos leur effort, entreprissent dans le même temps de recommander avec insistance au roi Très-Chrétien les intérêts de l'Electeur-Palatin.[3]

Lorsque, au bout de quelques semaines, Wettstein regagna Münster, les plénipotentiaires français ne conservaient guère d'illusions quant à la duplicité de son jeu et au manque de franchise de son attitude à leur égard. Ses intrigues avec Volmar, dont il recherchait l'amitié et ses entretiens répétés avec Oxenstierna, auquel il ne cessait de dénoncer les desseins ambitieux du gouvernement de Paris sur les deux rives du Rhin donnaient la mesure du degré de confiance que devaient inspirer ses déclarations francophiles.[4] Néanmoins les ordres venus du Louvre étaient formels. La régente entendait faire sienne la cause des alliés suisses de son fils et appuyer leurs revendications auprès du congrès réuni en Westphalie.[5] Longueville et ses collègues

---

(1) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 10 décembre 1646. Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. XV. XXIII. 52. — *Wettstein an Volmar.* Münster, 6./16. Januar 1647. loc. cit. — *Volmar à Wettstein.* Osnabrück, 26 janvier 1647; *Avaux au même.* Osnabrück, même date. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n°s 212 et 213. St-Arch. Basel. Thes. dipl Wettst. V. 74. — *Avaux à Longueville.* Osnabrück, 29 janvier 1647. ap. Négoc. de Münster. IV. 13. — *Longueville à Avaux, à Osnabrück.* Münster, 3 février 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 91. — *Die kaiserl. Plenip. an Kaiser* (wegen Abstellung der Proceduren des Cammergerichtes zu Speyr gegen die Stadt Basel). 23. Februar/5. März 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 156. — Fäh. Johann Rud. Wettstein u.s.w. p. 51.

(2) *Wettstein aux plénipotentiaires de l'empereur en Westphalie.* s. d. (1647). Aff. Etr. Suisse. XXIX. 384.

(3) *Mémoire sur ce que le roy doit rendre à l'Electeur-Palatin ce qu'il possède au Bas-Palatinat, etc.* Fin de 1644. Aff. Etr. Palatinat. V. 170. — *Zürich, Bern, Glarus, Basel, Schaffhausen und Appenzell dem Kœnig von Franckreich.* 24. Mai/3. Juni 1647. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 787. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 285. — *Zurich à Caumartin.* 26 mai 1647 *Ibid. G* 791. — *Basel an Zürich.* 22. Mai/1. Juni 1647. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 242.

(4) „Il y a en cette ville un député de Basle, qui en est bourguemaistre, lequel est envoyé en cette assemblée pour y négocier sur les jalousies que ce canton avoit pris des approches des armées confédérées. Il est entré dans une grande familiarité avec les Suédois; il a esté longtemps à Osnabrug. Il reçoit presque tous les jours d'eux des nouvelles. Par ses discours avec ses confidens, il tesmoigne une grande jalousie contre les François et loue extrêmement les Suédois, et dit que pour s'asseurer contre les entreprises desdits François, qui n'espargnent point leurs voysins, il faut se bien entendre avec les Suédois et les protestants d'Allemagne. L'on croit qu'il traite icy quelque chose avec eux.“ *Lettre écrite à Servien.* Münster, 16 avril 1647. Aff. Etr. Allemagne. LXIV. 246 (chiffré).

(5) *Brienne à Caumartin.* Paris, 1er août 1646. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCVII. 4897.

continuèrent donc à s'en tenir strictement à leurs instructions et ne laissèrent rien percer du ressentiment qu'éveillait en eux le procédé plein d'ingratitude dont ils étaient les victimes.

A Münster comme à Osnabrück, l'envoyé bâlois avait évité de produire ses lettres de créance. De ce fait sa situation se révélait de jour en jour plus délicate.(1) Tant qu'il ne s'était agi que de réclamer l'annulation des sentences rendues à Spire, les missives à lui remises par les autorités de son canton d'origine avaient paru suffisantes aux ministres impériaux.(2) Mais, sans pouvoirs réguliers émanés de l'ensemble du Corps helvétique, il semblait malaisé que Wettstein pût aborder avec quelque chance de succès soit la question de l'inclusion, soit celle de l'exemption.(3) Sa ferme volonté, on l'a dit, était d'assurer la «réservation» dans le traité de paix non seulement des cités évangéliques, mais des Etats catholiques des Ligues, des Grisons,(4) du Valais, de Saint-Gall, de Mulhouse, de Genève et de Neuchâtel.(5) Or, d'une part, les Confédérés n'étaient pas belligérants et, de l'autre, il importait à l'extrême que cette instance ne vînt pas en discussion devant le Collège électoral, de peur qu'elle ne nuisît à l'admission de celle de l'exemption.(6) Sous quelle forme convenait-il dès lors d'introduire auprès du congrès la requête des cantons de la nouvelle croyance? Ceux-ci, tout en laissant au magistrat bâlois pleine liberté d'agir au mieux de leurs intérêts, avaient cru devoir se recommander derechef aux représentants de leurs coreligionnaires allemands, suédois et hollandais en Westphalie. Ils s'étaient en outre décidés depuis peu à invoquer l'appui du roi de la Grande-Bretagne, ainsi que des ecclésiastiques d'Angleterre, de Hesse et des Provinces-Unies.(7) Tirant habilement parti d'une déclaration d'ailleurs ambiguë, dans laquelle le gouvernement de Lucerne, que ce fût de son propre mouvement ou avec l'assentiment des autres Etats catholiques des Ligues, ne s'opposait pas en termes formels à ce que des remercîments fussent adressés aux plénipotentiaires des trois couronnes Outre-Rhin (6 février), ils avaient même pris sur eux de rédiger une missive dans ce sens et de la faire parvenir à Münster comme si elle émanait de l'ensemble du Corps helvétique.(8) Mais ce n'était là qu'un expédient. Poussé dans ses derniers retranchements par Longueville, Wettstein dut avouer qu'il ne se trouvait

---

(1) Gonzenbach. op. cit. 91.

(2) Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. X. 162.

(3) Gonzenbach. op. cit. 33.

(4) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 30. Januar/9. Februar 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A*. 176. 3. n° 127.

(5) *Wettstein an Seckelmeister Chimilecius von Mülhausen.* Münster. 9./19. April 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 236. — J. J. Mezger. Die Stellung des Kantons Schaffhausen u.s.w. p. 163.

(6) Gonzenbach. op. cit. 84, 116.

(7) Eidg. Absch. V¹ 1423*f* (Aarau, 8. April 1647).

(8) *Literae ecclesiarum reformatarum Helveticarum ad Ecclesias Foederati Belgii.* 5/15. Aprilis 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 230. — *Rathssubstitut Holzhalb von Zürich an Bürgermeister Wettstein* (begleitet die Schreiben der evangel. Eidgen. Ministeriorum an die englischen, brandenburgischen und hessischen Kirchen). 7./17. April 1647. *Ibid.* V. 235. — Dierauer. op. cit. III. 649. n. 2.

pas en mesure de tenter en personne la démarche que l'on s'attendait à lui voir entreprendre. Il ne restait dès lors à sa disposition qu'une seule ressource, celle de prier les ambassadeurs français d'intervenir en ses lieu et place auprès du congrès et d'y demander au nom de leur souverain l'inclusion des Confédérés dans le traité de la paix générale. Cette ouverture n'ayant pas été déclinée, l'envoyé suisse n'eut qu'à s'effacer derrière les représentants officiels du roi Très-Chrétien et à leur laisser le soin d'exécuter à son défaut, mais non sans un dur labeur de sa part, l'une des parties essentielles de ses instructions.(1)

La question de l'exemption n'était malheureusement pas de celles qu'il fût possible de soustraire au contrôle des Electeurs. Aussi, sur ce point, la lutte s'annonçait-elle chaude entre l'homme de confiance des cités évangéliques et ses contradicteurs, plus impérialistes que Ferdinand III lui-même, dont les ministres condescendaient dans une large mesure à reconnaître le bien fondé des prétentions helvétiques.(2) Bientôt Wettstein dut renoncer à l'espoir de rallier à sa cause une majorité dans le sein du Collège électoral. En dépit de son affirmation, cependant très nette, on refusait d'admettre à Osnabrück qu'au moment de son entrée dans la Confédération en 1501, Bâle se trouvât dégagée des liens, très relâchés à la vérité, qui la rattachaient à ses voisins d'Outre-Rhin.(3) Convaincu, par suite, de l'inutilité de la continuation de ses démarches auprès des princes allemands, il se retourna délibérément vers les plénipotentiaires autrichiens, français et suédois et sollicita d'eux la promesse que l'«exemption» ferait l'objet d'un article spécial dans le traité de la paix générale. Ses vœux furent exaucés sans réserves.(4) Les représentants des trois couronnes accrédités en Westphalie s'engagèrent par des déclarations particulières à appuyer les légitimes aspirations du Corps helvétique et à reconnaître non pas son indépendance, laquelle n'était pas contestée, mais bien sa complète autonomie à l'égard du Saint-Empire.(5)

Si, assez indifférent jusque là aux suggestions de l'envoyé de ses coreligionnaires suisses,(6) Oxenstierna s'était décidé à les servir en cette conjoncture, c'est qu'apparemment elles ne préjudiciaient en aucune façon à la réussite des

(1) *Zürich, namens der evangel. Stænden, an Bürgermeister Wettstein.* 2./12. April 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 222. — „Le député de Suisse qui est encore en cette assemblée demande un passeport général pour ceux de sa nation et principalement pour ceux du canton de Basle qui trafiquent sur le Rhin et dans les lieux où l'autorité du roy est reconnue en Allemagne. Nous vous supplions de le leur faire accorder le plus ample qu'il se pourra." *Les plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 12 août 1647. ap. Négociations de Münster, etc. IV. 147. — Gonzenbach. op. cit. 85—87, 117.

(2) *Relation Bürgerm. Wettstein's von seiner bisherigen Verrichtung und Negotiation.* 16./26. Juli 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 336. — Gonzenbach. op. cit. 106.

(3) *Vautorte à Brienne.* Philippsbourg, 10/20 octobre 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 279.

(4) *Bürgermeister Wettstein an die kaiserl. Plenipotentiarios.* 14./24. Februar 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 141.

(5) „Toute la Suisse vous aura non seulement l'obligation d'avoir fait cesser les entreprises de la Chambre de Spire, mais encore d'avoir fait recognoistre dans un traité si solennel... un Estat libre et souverain." *Caumartin à Wettstein.* Soleure, 15 août 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 23. — Gonzenbach. op. cit. 110 sqq.

(6) Gonzenbach. op. cit. 92 sqq.

négociations poursuivies par lui d'autre part. La bienveillance que Ferdinand III témoignait aux cantons n'avait rien de surprenant en soi. Elle était la conséquence naturelle des succès franco-suédois aux frontières septentrionale et orientale des Ligues. Elle paraissait en outre inspirée par un désir de vengeance envers les Electeurs, puisque aussi bien la défection de l'un d'entre eux, celui de Bavière était consommée et que, dans leur ensemble, ils inclinaient ouvertement à faire supporter au chef de la maison de Habsbourg la totalité des sacrifices financiers ou territoriaux qu'exigeait l'accommodement à conclure avec les protestants d'Allemagne et de l'étranger.(1) Le roi Très-Chrétien accomplissait son devoir d'allié, voire même un peu plus, soit en se substituant au Corps helvétique dans les démarches en vue de procurer l'« inclusion » de celui-ci au traité, soit en lui offrant l'« assurance » qu'il n'en irait pas autrement de l'« exemption » dont les cours de Vienne et de Stockholm garantissaient, elles aussi, en termes presque identiques l'acceptation, soit en veillant à ce que les membres du Collège électoral, constants dans leur hostilité aux revendications suisses,(2) ne prétendissent point à la dernière heure faire limiter au seul canton de Bâle les effets d'une reconnaissance d'autonomie profitable en somme à tous les Etats confédérés.(3)

A n'en pas douter, la négociation de Wettstein sortait peu à peu de sa phase critique. Stimulé par la certitude que le roi de France affermissait son crédit auprès de ses alliés d'Outre-Jura en prenant à cœur la défense de leur cause en Westphalie,(4) l'empereur tint à donner à ceux-ci une preuve nouvelle de son désir de leur être agréable. Dès le 8 septembre, un décret promulgué par ses soins avait prescrit derechef aux magistrats de la Chambre de Spire de se dessaisir des instances introduites devant eux par les adversaires du gouvernement bâlois.(5) Or ce n'était là qu'un commencement. Au bout de quelques semaines déjà, Trauttmansdorff et Volmar se trouvaient en mesure de remettre à l'envoyé suisse un document infiniment plus précieux et assurément plus efficace. Il ne s'agissait de rien moins en effet que de la reconnaissance formelle de l'autonomie du Corps helvétique, reconnaissance « spontanée » consentie par Ferdinand III sans le préavis et jusqu'à un certain point à l'insu du Collège électoral. De prime abord, il est vrai, une remarque s'im-

---

(1) Gonzenbach. op. cit. II. 500.

(2) *Wettstein an Basel.* Münster, 10./20. September 1647. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 250. — *Engagement signé par Longueville, Avaux et Servien de procurer aux cantons suisses la protection du roi contre les entreprises de la Chambre de Spire.* Münster, 29 septembre 1647. St-Arch. Basel. Politisches *R* I et *R* II (Acta und Handlungen. p. 31).

(3) Gonzenbach. op. cit. 107.

(4) „Il n'y a plus rien à craindre doresnavant de la part de la Chambre impériale de Spire.“ *Caumartin à Wettstein.* Soleure, 17 octobre 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 122.

(5) *„Inhibitionsbefehl.“ cf.* Gonzenbach. op. cit 119, 120. — *Declaration der kaiserl. Plenipotentiarien wie die Schweiz dem Frieden ratione der Exemtion einzuverleiben.* 4./14 September 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 74. — *Versicherung der kaiserl. Plenipot. wie die Exemtion der Schweiz dem Friedensinstrument einverleibt werden soll.* 4./14. September 1647. *Ibid.* VI. 77.

posait. Bien que cette capitale déclaration eût été arrêtée à Vienne le 19 octobre 1647, elle portait la date du 16 mai précédent.(1) Les intéressés et, à côté d'eux, les plénipotentiaires de la cour de Paris ne s'y trompèrent point. De multiples raisons expliquaient cette habileté de chancellerie. Les unes et les autres tendaient d'ailleurs à maintenir intact le prestige impérial. En feignant d'avoir signé «l'acte de l'exemption» cinq mois avant l'époque réelle de sa définitive mise au point, le chef de la branche allemande de la maison d'Autriche espérait donner le change à l'opinion, établir que les sollicitations du Louvre et l'«assurance» accordée par Longueville et ses collègues à Wettstein n'avaient exercé aucune influence sur sa décision, empêcher enfin que la rédaction française d'un projet similaire ne prévalût sur la sienne, dont les termes mûrement pesés par lui et ses ministres devaient trouver place *ne varietur* dans les articles VIe du traité d'Osnabrück et LXIe de celui de Münster.(2)

On se berçait d'illusions dans la Suisse protestante, à Zurich et à Bâle en particulier, quant à l'état exact des négociations poursuivies en Westphalie par Wettstein. Les lettres encourageantes adressées aux autorités des cités évangéliques par les plénipotentiaires du Louvre au congrès contribuaient certes à aviver des espérances qui paraissaient encore assez éloignées de leur réalisation.(3) A tout prendre l'hostilité de la majorité des Electeurs et l'opposition de la Chambre de Spire aux décisions impériales subsistaient en entier. Mieux que personne, le magistrat bâlois savait que les résultats obtenus par lui n'avaient rien de définitif. Ce fut cependant l'heure qu'il choisit pour regagner ses foyers, où l'appelaient à la fois le souci des affaires publiques et le soin de ses intérêts domestiques.(4) Laissant par suite sa tâche inachevée, il quitta Münster le 21 novembre et atteignit sa ville natale le 5 décembre 1647.(5) Son absence avait ainsi duré un an presque jour pour jour. Les dispositions arrêtées par lui avant son départ de Westphalie semblaient d'ailleurs judicieuses. C'était à Jérémie Stenglin, le propre truchement du duc de Longueville(6) ou, à son défaut, au bourgmestre de Lindau, le Dr Valentin Heider qu'il confiait la tâche ingrate de surveiller les intrigues qui, selon lui, ne pouvaient manquer de se

---

(1) *Kaiserliches Exemptionsdecret.* 16. Mai 1647. impr. ap. Gonzenbach. op. cit. 121. — *Mémoire sur les articles des traitez de paix de Westphalie au sujet des cantons suisses.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doct^s. XV. 195—198.

(2) Die Urkunden und Friedensschlüsse zu Osnabrück und Münster (Zürich, 1898). p. 147, 303. — Gonzenbach. op. cit. p. 123, 126.

(3) *Basel an Zürich.* 22. September/2. October 1647. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 251. — *Longueville, Avaux et Servien aux cantons.* Münster, 2 novembre 1647. *Ibid.* n°s 261, 264. — *Longueville aux mêmes.* Même date. *Ibid.* n° 263.

(4) *Antistes Zwinger an Bürgermeister Wettstein.* 13./23. August 1647 (Condolenz wegen dem Absterben seiner Frauen). St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 32. — *Caumartin à Wettstein.* Soleure, 26 septembre 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 90^b.

(5) Eidg. Absch. V^1 2267.

(6) *Verzeichniss der Schrifften die dem Dr Syndico Stenglin, dem chargé d'affaires von Bürgermeister Wettstein hinterlassen worden.* 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 153.

nouer au sein des deux congrès dès qu'il aurait pris le chemin des Ligues.(1) Mais il ne s'en était pas tenu là. Sur ses instances, Avaux et Servien lui avaient promis que le texte de la clause relative à l'inclusion serait de tous points semblable à celui inséré dans les traités du Cateau-Cambrésis et de Vervins, que les privilèges des Suisses ne subiraient aucune diminution en Alsace, que les magistrats de Spire seraient rappelés à la stricte observation du décret du 8 septembre et que le roi se verrait prié de réserver un accueil favorable aux revendications bâloises concernant la possession du Grand-Huningue. Désireux en outre de donner une preuve de bonne volonté à l'endroit des catholiques, les protestants inclinaient à recommander à leur allié de Paris les prétentions de l'avoyer de Fribourg, Kœnig de Mohr contre le gouvernement de Vienne et à appuyer sa requête, sans cesse écartée, d'entrer au service de la couronne Très-Chrétienne.(2)

La dette de reconnaissance contractée par les Conseils des cités évangéliques envers le Louvre n'était pas contestable. Caumartin n'hésita donc pas à avoir recours aux bons offices de Zurich et de Berne, comme il l'avait fait déjà à ceux d'Erlach-Castelen, dans l'espoir de conjurer un conflit de droit public dont la perspective n'était pas pour le rassurer. Dès l'instant que la reine-régente avait pris la résolution d'annexer à la France Ferrette et son comté, il paraissait indispensable que l'abbé cistercien de Lucelle renonçât à ses droits de bourgeoisie à Soleure, ne fût-ce qu'à l'effet de prévenir l'immixtion toujours à redouter des autorités de cet Etat dans une contrée sur laquelle, on l'a dit,(3) elles élevaient des prétentions en vertu de l'hypothèque régulièrement consentie en leur faveur par l'archiduc d'Innsbruck.(4) Les fins poursuivies par l'abbé ne semblaient que trop certaines. Il s'agissait pour lui de se soustraire à la domination française en se plaçant sous la protection des cantons catholiques, alliés de l'évêque de Bâle dont les terres n'étaient séparées des siennes que par un ruisseau.(5) Or le traité franco-suisse renouvelé en 1602 stipulait en son article XVe l'interdiction absolue faite à l'un des contractants de prendre sous sa sauvegarde les sujets de l'autre. Cette constatation, jointe à l'énergique intervention d'Erlach-Castelen auprès du prélat fut à peine

---

(1) *Dr Heider an Bürgermeister Wettstein.* Nürnberg, 16. Oktober 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 200.

(2) *Erzehlung wegen Verpfændung des Dorfs Gross Hüningen* (1643). St-Arch. Basel. Gross-Hüningen Z (Allgem. und Einzelnes. 1608—1816). — *Deductionschrifft die Recht und Gerechtigkheiten betreffend, so einer Statt Basel und dehro Gottesheüseren im Dorff Grossen-Hüningen zugehörig.* October 1644. *Ibid.* — *Project Vergleichs einer Statt Basel und Herren Herrwarts* (1644). *Ibid.* — *Abschied mit den französischen Bevollmächtigten gegenseitig unterschrieben den 2. November 1647.* St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VI. n° 140.

(3) *cf.* p. 44.

(4) „Mr de Caumartin a eu raison de s'opposer à ce que les droits de la comté de Ferrette ne soient diminués, pour ce que la dicte comté est enclavée dans ce qui doit demeurer au roy pour sa satisfaction et fait partie du Suntgau.“ *Les plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 24 juin 1647. Aff. Etr. Allemagne. LXXXIV (impr. Négoc. de Münster. t. IV. 122).

(5) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 31 mai 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 204.

suffisante pour briser la résistance de ce dernier et celle des magistrats soleurois.(1)

Satisfaction lui ayant été accordée sur ce point, l'ambassadeur s'abstint en revanche d'attirer l'attention des Confédérés sur l'épineuse question du fort de Joux. Aussi bien à cette heure on jugeait inopportun au Louvre toute ingérance de leur part dans les affaires de Neuchâtel. Détaché jadis de l'héritage des Hochberg, le fort de Joux avait été réuni à la Franche-Comté (1516). Par suite, Bernard de Weimar s'était empressé d'en prescrire l'occupation au lendemain de l'entrée de ses troupes dans Pontarlier (4 février 1639) et en avait confié la garde à l'un de ses officiers, le colonel Jean-Christophe von der Grün.(2) Lorsque, rappelé d'Italie à la nouvelle du décès du prince allemand, Henri de Longueville avait gagné l'Alsace afin de lui succéder dans la direction de son armée, le gouverneur de Brisach et ses collègues s'étaient spontanément offerts à remettre cette petite place entre ses mains.(3) Le duc avait accepté d'emblée une proposition qui lui paraissait avantageuse, tout en priant les lieutenants de Bernard d'en ajourner l'accomplissement. Désireux en effet de voir sa principauté jurassienne demeurer à l'abri des représailles comtoises, il craignait de déchaîner ces dernières en consentant, avant la conclusion de la paix générale, à l'évacuation de Joux par les Suédois.(4) Ses scrupules étaient exagérés. En réalité l'occasion qu'il laissait échapper de rentrer en possession d'une partie de «son patrimoine» pouvait fort bien ne jamais se représenter. Peu s'en fallut qu'il n'en advînt ainsi. D'une part, Chanut, ambassadeur à Stockholm, recevait des plénipotentiaires royaux à Münster l'avis de s'abstenir de faire allusion à la situation bizarre créée par les hésitations de Longueville, et cela de manière à ne pas éveiller chez les ministres de Christine la pensée de réclamer pour leur souveraine la propriété d'une place sur laquelle cette princesse n'avait aucun droit.(5) D'autre part, Mazarin, soucieux de ménager l'avenir et inquiet de l'influence acquise au gendre de Condé parmi les Ligues, grâce à ses créatures, les Stavay-Mollondin, les Guy d'Haudanger et consorts, tous titulaires de grades importants dans les troupes «de la nation» au service de la couronne, convoitait la petite forteresse et songeait à y introduire une

(1) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 31 mai 1647. loc. cit. — *Brienne à Caumartin.* Paris, 18 juin; Amiens, 28 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 209: Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCX. 7819. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 26 juillet et 2 août 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 218, 221. — Gonzenbach. H. L. von Erlach. II. 603 sqq.

(2) *Réponse des plénipotentiaires français aux mémoires du roy du 14 octobre 1646.* Münster, 24 octobre 1646. Aff. Etr. Allemagne. LXIII (impr. Négoc. de Münster. t. III. 356). — *cf.* Grenus. Fragments biographiques et historiques (Genève, 1815). p. 148 (8 juin 1647).

(3) *Réponse des plénipotentiaires français, etc.* 29 octobre 1646. loc. cit. — Gonzenbach. op. cit. II. 250.

(4) *Réponse des plénipotentiaires français, etc.* 29 octobre 1646. loc. cit.

(5) *Réponse des plénipotentiaires français à Münster aux mémoires du 14 octobre 1646.* Münster, 29 octobre 1646. Aff. Etr. Allemagne. LXIII.

garnison à la solde du roi et non à celle du duc.(1) Mais le prétexte manquait vraiment d'user d'un pareil procédé à l'égard de l'homme qui, à cette même heure, défendait en Westphalie les intérêts de la France.(2) La Fronde n'était point encore éclose. On se résolut donc au Louvre à recourir au seul moyen qui, en cette conjoncture, ne présentât pas de danger.(3) On chargea le banquier Herwarth d'entamer avec Von der Grün une négociation qui dura plusieurs mois et se termina à la complète satisfaction du premier plénipotentiaire à Münster.(4) Mais il était écrit que celui-ci ne jouirait pas longtemps de sa pacifique conquête, laquelle, au bout de deux ans déjà, fit retour à la Franche-Comté en attendant que la paix de Nimègue l'attribuât de façon définitive à la France.(5)

Attitude équivoque du gouvernement de Paris durant les négociations qui se poursuivent en Westphalie. — Desseins belliqueux nourris en France à l'égard de l'Espagne. — Relation faite par le bourgmestre de Bâle de sa mission à Münster et à Osnabrück. — Protestants et catholiques ne lui ménagent pas les témoignages de leur reconnaissance et ratifient toutes ses démarches. — Les Electeurs con-

(1) „Très important de ne bailler pas Joug à Mr de Longueville Guy. subjeet de Neufchastel, Mollondin dépendent de Mr de Longueville, et avec le temps cela pourra nuire." *Notes de la main de Brienne.* 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 251. — *Mazarin à Erlach-Castelen.* 13 novembre 1647. Aff. Etr. France. CCLXI. 201. — „Sono avisato da buon luogo che Francesi trattino di havere nelle mani il castello di Joux situato nelle pertinenze della Franca-Contea, confinante col Bernese, e che ne sia per seguire certamente l'effetto mediante un grosso donativo che davano ad un commandante weimarese che vi è dentro; negotio che non piacera molto a Sigri Svizzeri." *G. Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 260.

(2) *Mémoire et instruction au Sr De La Barde s'en allant ambassadeur en Suisse.* Paris, 18 décembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 386.

(3) *Jean-Christophe von der Grün à Erlach.* Joux, 5/15 janvier 1648. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach (Spiez). n° 34. — *Erlach-Castelen à Von der Grün.* Brisach, 7 novembre 1647. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach (Spiez). n° 34. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 14 avril, 23 et 27 juin 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVI. 755 et 1501; Arch. Guerre. CVII. 294.

(4) *Instruction du roy au Sr d'Herwart, s'en allant à Joux en Franche-Comté pour faire remettre ès mains de Mr de Longueville par le Sr Grain* (Grün) *le chasteau et lieu dudict Joux.* Fontainebleau, 20 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4175* f° 394. — *Nouvelle instruction au Sr d'Herwart.* 20 mars 1647. Arch. Guerre. CVII. 111.

(5) *Mazarin à Von der Grün.* 28 janvier, 11 mai, 19 août 1647. Aff. Etr. Suède VI. 24. 26; France. CCLXI. 402. — *Le roi à Von der Grün.* Amiens, 19 mai; Paris, 1er décembre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4175* f° 396; *4176* f° 288. — *Le roi à Herwarth.* Amiens, 30 juin; Fontainebleau, 23 septembre; Paris, 1er et 12 décembre 1647. Aff. Etr. France. CCLXI. 389. 447; Suède. VI. 92—94. — *Ratification faite par le roy de la promesse que le Sr Herwarth a faitte au nom de Sa Mté au Sr Cristofle de Grün, commandant au chasteau de Joux.* Fontainebleau, 24 septembre 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4176* f° 125. — *Lettre du roy accordant au Sr Grün 5000 L de pension par chacun an à prendre en son espargne sa vie durant.* Même date. f. fr. *4122* f° 356. — *Jean Christophe von der Grün à Mazarin.* Joux, 18/28 octobre 1647. Aff. Etr. Allemagne. LXXXIX. 413. — *Le Tellier à Erlach-Castelen.* Paris. 21 mars 1648. — *Le duc de Longueville à Erlach-Castelen.* 8 avril 1648. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach (Spiez). n° 341 (Joux). — *Le roi à De La Barde.* Paris, 27 juin 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVI. 1501. — *contra:* Depping. Un banquier protestant en France au XVIIe siècle: Barthélemy Herwarth (Revue historique. X. 297 sqq.). — Gonzenbach. op. cit. II. 518—523, 605; III. 29. — Boyve. op. cit. IV. 61. — Von der Grün échange son commandement de Joux contre le gouvernement de Haguenau, puis presque aussitôt après contre celui de Thann.

testent à nouveau la légalité du décret d'exemption. — L'indifférence suédoise. — Les prétentions suisses. — Leur modération. — Les plénipotentiaires français au congrès continuent à les appuyer. — Le désintéressement dont ils font montre n'est point récompensé. — Servien avise Bâle de la conclusion de la paix (28 octobre 1648). — L'inquiétude persiste néanmoins au sein des Ligues, entretenue par l'hostilité manifeste d'une partie du Collège électoral envers le Corps helvétique. — Efforts faits à Paris pour rassurer les membres de ce dernier. — Recrudescence des mesures vexatoires édictées par la Chambre de Spire contre les Confédérés. — Mission de Wettstein et de Zweyer d'Evibach à Vienne. — Son résultat. — Les services rendus par le Louvre à la cause suisse dépassent en importance ceux dont les cantons demeurent redevables au gouvernement impérial.

XIX. Cependant les négociations de la paix engagées en Westphalie traînaient en longueur. Loin de s'améliorer, la situation sur l'une et l'autre rive du Rhin tendait plutôt à s'aggraver. Consultés par Mazarin en juillet 1647 quant aux avantages et aux inconvénients qui résulteraient pour la cour de Paris de la continuation ou de la suspension des hostilités, les plénipotentiaires français à Münster s'étaient prononcés en faveur des solutions pacifiques dont ils préparaient la réalisation depuis deux ans.(1) Néanmoins, bien qu'il parût se rallier à cette manière de voir, le gouvernement de la régente encourageait en secret les desseins belliqueux de ses alliés.(2) La rupture par l'Electeur de Bavière de l'armistice d'Ulm (décembre) expliquait sans la justifier cette attitude équivoque.(3)

A Madrid, on enregistrait assurément sans regret tout retard apporté à la conclusion de l'accord austro-français. Dès lors c'était à frapper l'Espagne au cœur de ses possessions d'Italie ou chez ses vassaux de cette province que l'on s'employait au Louvre.(4) C'était à entretenir les velléités de conquête du duc de Modène, à rendre possible l'invasion de la Ligurie et un coup de main sur Milan,(5) à intéresser, ainsi que je l'ai dit ailleurs, les Confédérés des deux confessions à cette entreprise en faisant miroiter à leurs yeux l'acquisition de nouveaux bailliages transalpins, que Mazarin engageait les représentants de la

(1) *Mémoire adressé par les plénipotentiaires au roi.* Münster, 15 juillet 1647. Aff. Etr. Allemagne. LXXXIV. 196.

(2) „Nel resto certo è che la Francia ha sempre mostrato in publico di promover la pace d'imperio, ma sempre l'ha attraversata in secreto.“ *Nani al Senato.* Parigi, 10 dicembre 1647. Frari. Francia. CVII.

(3) *Nani al Senato.* Parigi. 24 e 31 dicembre 1647. Frari. Francia. CVII.

(4) „Non pare che totalmente si perdi l'opinione di poter sopra Genova far riuscir qualche colpo.“ *Nani al Senato.* Parigi, 16 giugno 1648. Frari. Francia. CVII.

(5) *Du Plessis-Besançon au cardinal Grimaldi.* Parme, 20 août 1647. Aff. Etr. Parme. II (1643 à 1659). p. 307. — *Capitoli segreti accordati tra l'Em. Sigre cardle Grimaldi, come Plenipotenziario de S. Ma Christma in Italia, e l'Illmo Sor Marchese Mario Coleagnini, plenipot. del Sermo duca di Modena.* Sampierdarena, 2 settembre 1647. Aff. Etr. Modène. I (1640—1649). p. 180. — *Avisi da Milano.* 9 settembre 1647. — *Estrades à Mazarin.* Casalmaggiore, 8 mars 1648. Aff. Etr. Milan. III (1639—1659). 180, 232. — *Chouppes à Mazarin.* Reggio, 15 septembre 1647. Aff. Etr. Modène. I (1640—1649). p. 209.

couronne aux Ligues et dans la Péninsule à travailler sans relâche.(1) D'autre part, Longueville, le seul des plénipotentiaires de la cour de Paris qui fût sincèrement attaché à la cause de la paix, regagnait cette ville en compagnie d'Avaux, dont le différend avec Servien revêtait un caractère de plus en plus aigu.(2)

Tandis que s'affaiblissait l'espoir de la prompte et heureuse solution des débats poursuivis à Münster et à Osnabrück, les coreligionnaires suisses de Wettstein ne lui ménageaient pas les témoignages de leur reconnaissance. L'envoyé bâlois avait remis à la diète d'Aarau du 29 janvier 1648, outre ses lettres de recréance émanées des ministres impériaux, français et suédois, la relation sommaire de sa mission dont les frais n'excédaient pas six mille thalers.(3) Il renouvela cet exposé en la présence des députés du Corps helvétique réunis à Soleure les 20 et 21 février, mais s'abstint de la moindre allusion à ses négociations soit avec Oxenstierna, soit avec les protestants d'Allemagne.(4) Un résultat dont les catholiques des Ligues eux-mêmes ne songeaient plus à contester l'importance extrême se dégageait du récit des démarches entreprises au nom des Confédérés en Westphalie. Dans un diplôme, qu'avant son départ de Münster le truchement de Longueville se trouva en mesure de communiquer au gouvernement de Bâle,(5) l'empereur reconnaissait en termes explicites la souveraine autonomie des cantons suisses et prescrivait qu'elle fît l'objet d'un article spécial du traité de paix en préparation.(6) L'envoyé des cités évangéliques avait droit, semblait-il, à la gratitude de tous les membres du Corps helvétique. Ceux-ci ne la lui marchandèrent pas.(7) Ils autorisèrent en outre Zurich à adresser en leur nom des remercîments aux quelques représentants des puissances étrangères au sein du congrès qui appuyaient leurs revendications.(8) L'intervention suisse auprès de ce dernier entrait dans une phase nouvelle. Jusqu'alors elle n'avait été réalisée que par les seuls protestants. Désormais les catholiques en assumaient

---

(1) *Nani al Senato.* Parigi. 24 marzo 1648. Frari. Francia. CVII.

(2) *Nani al Senato.* Parigi, 18 febbraio 1648 (IIda). Frari. Francia. CVII. — „Sacrificata dal duca di Longavilla in Münster la riputazione del suo nome, procura di risarcirla in Parigi." *Nani al Senato.* Parigi, 17 marzo 1648. *Ibid.* — *Extraict d'une lettre de Mr Osterwick (G. van Lier van Oisterwyk) escritte de Paris à Mrs les Estats*, du 22 mars 1647. Aff. Etr. Münster. I. 28vo. — Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. I. 158.

(3) *Relation Herrn Bürgermeisters Wettstein seiner Münsterrischen Reyss.* 11./21. November 1647. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176 3. n° 265. — *Relation so Herr Bürgermeister Wettstein von seiner Verrichtung zu Münster und Osnabrück auf der Conferenz zu Aarau, den 11ten Januar (v. s.) 1648 abgelegt hat.* St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 166. — Eidg. Absch. V¹ 1453 *b* (Aarau, 21.—23. Januar 1648).

(4) Eidg. Absch. V¹ 1457 *h* (Solothurn, 20./21. Februar 1648).

(5) Gonzenbach. op. cit. 135.

(6) *De La Barde aux plénipotentiaires français à Münster.* Soleure, 17 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 31. — Eidg. Absch. V¹ 1458 *h.* — *Der die Exemtion der Eidgenossenschaft vom Reiche betreffende Artikel VI des Westphælischen Friedens vom 24. October 1648. Ibid.* V² 2218.

(7) *De La Barde aux plénipotentiaires français à Münster.* Soleure, 28 février 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 10. — A. Fechter. Die im westphälischen Frieden ausgesprochene Exemtion u. s. w. (Archiv für Schweiz. Geschichte, t. XVIII. 76 sqq.).

(8) Eidg. Absch. V¹ 1458 *h.*

leur part. Cette régularisation tardive d'une situation anormale paraissait d'autant plus opportune qu'en l'absence de Wettstein l'aspect des choses s'était derechef modifié en Westphalie.

Ce n'était certes pas à la légère que le bourgmestre de Bâle envisageait l'éventualité d'une seconde mission tant à Münster qu'à Osnabrück, en la compagnie cette fois d'un délégué de ses compatriotes de l'ancienne croyance. Depuis le départ de Stenglin, (1) le premier magistrat de Lindau avait pris en main la défense des intérêts des Confédérés et sa tâche devenait de jour en jour moins aisée. (2) Bien qu'ils eussent renoncé durant un temps à combattre les résolutions de la cour de Vienne en ce qui concernait l'exemption accordée aux Etats suisses, (3) les Electeurs n'avaient pas désarmé. (4) L'un d'eux, celui de Mayence encourageait en secret la résistance de la Chambre de Spire aux volontés impériales. (5) D'autres affectaient de considérer Bâle non comme un membre du Corps helvétique, mais comme une ville dont les privilèges n'excédaient pas ceux de Strasbourg. (6) Les Suédois au surplus, oublieux de leurs promesses passées (7) et de l'« assurance » qui les résumait toutes, marquaient à l'égard de la cause des cantons une indifférence presque aussi grande que les Hollandais, auxquels leur accommodement particulier avec l'Espagnol attirait les critiques unanimes des protestants d'Allemagne et des Ligues. (8)

Au total, vers la fin du printemps de 1648, réformés et catholiques suisses pratiquaient une politique commune dans leurs rapports avec la cour de Vienne et ses plénipotentiaires en Westphalie. (9) Réduites à leur plus simple expression, les prétentions des Confédérés étaient les suivantes : inclusion du Corps helvétique dans le traité de paix ; reconnaissance explicite de sa souveraine autonomie ; engagement à prendre par l'empereur de ne point installer à demeure une garnison à sa solde dans Lindau. (10) De ces trois vœux, le premier seul était exaucé, et cela grâce à l'efficace intervention du Louvre. Le dernier avait peu de chance d'être accueilli, et la réalisation du second, le plus important, se heurtait à maints obstacles. Le diplôme d'exemption accordé

---

(1) *Stenglin an Wettstein.* Paris, 5. Juni 1648. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 22.

(2) *Heider an Wettstein.* Osnabrück, 16. November 1648; Nürenberg, 16. Oktober 1649. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VII. 90; Thes. dipl. Wettst. VII. 200.

(3) *Die kaiserl. Plenipotent. Grafen von Nassau und Dr Vollmar an die Eidgenossenschaft.* 30. Mai 1648. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 13.

(4) *Dr Heider an Wettstein.* Osnabrück, Ostermontag 1648 (13. April). St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 315.

(5) *Dr Heider an Bürgermeister Wettstein.* Münster, 1. Mai 1648; 9. März 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. p. 1, 129. — *Die XIII Orte dem Kaiser.* 14. July 1648. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeitungen. 1648—1649. n° L. — *Vautorte à De La Barde.* 3 août 1649. Aff. Etr. Allemagne. CLI. 158.. — *Der Kaiser an seine Gesandten zu Nürenberg.* Wien, 29. November 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 204. — Dierauer. op. cit. III. 651.

(6) *Des Reiches Hofrathes Bedencken wegen exemption der Statt Basel von dem Reich.* loc. cit.

(7) *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 15 settembre 1646. Frari. Svizzeri. XLV. n° 155.

(8) *De La Barde à Servien.* Soleure, 28 mai et 4 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 33, 38.

(9) *De La Barde à Servien.* Soleure, 17 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 31.

(10) *De La Barde à Servien.* Soleure, 5 novembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 76; *à Vautorte et à Avaugour* Soleure. 12 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. 4225 f° 155.

par Ferdinand III ne contenait, à la vérité, aucune sorte de réserves, et les quelques subtilités protocolaires dont s'accommodait mal l'orgueil suisse n'avaient trait qu'aux relations antérieures des cantons avec la maison d'Autriche. (1) La difficulté, on l'a dit, provenait de l'attitude intraitable de certains Electeurs, comme aussi de l'obstination du gouvernement de Bâle à ne point tolérer de restriction dans le texte de la déclaration impériale et à refuser toute lettre-réversale entraînant une atteinte à ses droits de juridiction sur les sujets de l'Empire appelés à se pourvoir devant ses magistrats. (2)

Jusqu'à cette heure, il convient de le reconnaître, les circonstances avaient merveilleusement servi les desseins des Etats protestants des Ligues. Privés de l'appui de Lucerne et des cantons de son groupe, ils eussent sans doute succombé au cours de cette lutte diplomatique dont l'âpreté soutenue égalait la déconcertante mobilité des péripéties. Assurés désormais de l'active assistance des Confédérés de l'ancienne croyance, (3) ils se trouvaient mieux en mesure de conserver, au prix d'un suprême effort, les positions conquises par leur député à Münster. Tandis en effet que Bâle invoquait l'aide bienveillante de Jean de La Barde, le nouvel ambassadeur du roi Très-Chrétien à Soleure, (4) le bourgmestre de Lindau, Valentin Heider, chargé des intérêts helvétiques en Westphalie depuis le départ de Stenglin, (5) sollicitait les bons offices de tous les membres du congrès réputés favorables aux revendications suisses. Volmar, l'un des plénipotentiaires impériaux, ne lui avait pas refusé les siens et se portait garant de la ferme volonté de son maître de maintenir *ne varietur* le texte des décrets des 8 septembre et 19 octobre, rendus à la requête de l'envoyé des cités évangéliques. Mais, sans l'intervention décisive de Servien et de son *ad latus* Groulart de La Court, la plupart des avantages si péniblement arrachés par Wettstein aux représentants du gouvernement de Vienne eussent été remis en question. (6)

En prêtant aux Confédérés un appui empressé et efficace, les ambassadeurs français à Soleure, à Münster et à Osnabrück agissaient dans un esprit de parfait désintéressement. (7) Ils savaient, on l'a dit, que les témoignages de

---

(1) „Les Suisses eussent bien voulu que, dans l'article qui concerne ceux de Basle, où il est dit que les cantons sont *in possessione vel quasi plenae libertatis et exemptionis ab Imperio*, le mot de *quasi* n'eust point esté mis, comme diminuant leur entière indépendance de l'Empire.“ *De La Barde à Servien.* Soleure, 26 novembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 82.

(2) *Bâle aux plénipotentiaires impériaux en Westphalie.* s. d. (1647). Aff. Etr. Suisse. XXIX. 381. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 17 mai 1648. loc. cit. — *Gravamina et rationes Helveticae reipublicae cantonum contra postulatum Dominorum Cameralium, von Dr Heider den frantzös. Plenipotentiariis zu Nürnberg übergeben.* Vom 1. Dezember 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 206.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 17 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 31.

(4) *Bâle à De La Barde.* 10 mai 1648. — *De La Barde à Bâle.* Osnabrück, 13 juin 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VII. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 23 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 53.

(5) *Stenglin an Wettstein.* Münster, 27. März 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VI. 309.

(6) *Heider an Wettstein.* 13. August 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VI. 317. — Gonzenbach. op. cit. 138—143, 149.

(7) *De La Barde à Servien.* Soleure, 1er septembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 61.

reconnaissance recueillis par eux aux Ligues étaient très superficiels. Ils n'ignoraient point que, enclins à favoriser la conclusion de la paix, parce qu'ils attendaient de celle-ci une vigoureuse reprise des échanges commerciaux dans la région du lac de Constance, (1) les cantons forestiers consentiraient peut-être à modérer les réclamations relatives au service de leurs troupes hors de France, (2) mais ne continueraient pas moins à accorder des levées au roi Catholique, demeuré volontairement à l'écart des négociations de Münster, (3) et à se constituer les protecteurs exigeants de l'évêque de Bâle, acquis comme dans le passé à la cause impériale. Il leur revenait enfin que les protestants persistaient à désapprouver le changement de domination qui se préparait en Alsace (4) et qu'ils appréhendaient de voir Turenne pénétrer en Franche-Comté dans l'espoir de contraindre l'Espagne à déposer les armes. (5) Cependant, en dépit de ces constatations plutôt affligeantes, on paraissait fermement résolu au Louvre à ne pas ménager aux alliés de la Couronne au delà du Jura l'appui de la diplomatie royale durant la campagne entreprise par ceux-ci en vue de faire préciser à la face de l'Europe la nature exacte de leurs relations avec le Saint-Empire. (6)

Lorsque, dans les derniers jours d'août, Servien avisa les autorités de Bâle du succès croissant de ses démarches et que, le 28 octobre, il leur annonça l'heureux aboutissement des négociations franco-impériales, ces nouvelles furent accueillies avec une satisfaction non dissimulée par les Confédérés de l'une et de l'autre croyance. (7) Néanmoins leurs inquiétudes n'étaient qu'en partie calmées. Entre-temps en effet, Wettstein leur avait présenté à Bade le récit, détaillé cette fois, de sa mission en Westphalie. (8) Or l'exposé des difficultés auxquelles il s'était heurté et dont quelques-unes subsistaient malgré tout suffisait à éveiller la crainte qu'elles ne se reproduisissent ou ne s'accrussent à bref délai. (9) Un mois à peine avant la signature du traité, Bâle avait reçu des plénipotentiaires des Etats de l'Empire à Osnabrück une missive «pleine

(1) *De La Barde à Servien.* Soleure, 27 août 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 60.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 janvier 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 100.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 27 août 1648. loc. cit.

(4) *De La Barde aux plénipotentiaires français à Münster.* Soleure, 14 février 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI.

(5) *De La Barde à Servien.* Soleure, 19 novembre et 10 décembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 81, 84. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 décembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*.

(6) *De La Barde à Servien.* Soleure, 26 novembre 1648. loc. cit.

(7) *Heider an Wettstein.* Münster, 26 September 1648. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 80. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 19 novembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 81. — *Servien à Wettstein.* Münster, 28 octobre 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VII. 84; *à Bâle.* Même date. *Ibid* R^1 p. 42. — Dierauer. Histoire de la Confédération Suisse. t. III. 645.

(8) *Eidgenöss. Danksagungsschreiben an die Kœnigliche Frantzös. und Schwedischen, item an die Chur Brandenburgischen und Hessischen Herrn Bevollmæchtigten wegen dem Herrn Bürgerm. Wettstein von Basel in siner aufgehabten Commission zu Münster geleistete crœftige Beyhülff abgegeben.* 8. Mai 1648. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A.* 176. 3. n° 178.

(9) Eidg. Absch. V^1 1464*f* (Baden, 5.—22. Juli 1648). — *Dess Herrn Wettstein Relation dessen, was er in der Evangelischen Orten Nammen zu Münster und Osnabrugg verrichtet. Ibid.* V^1 2260—2277.

d'inductions fâcheuses pour son indépendance». [1] Etant donné l'obstination déployée jusque là par les adversaires allemands de la cause helvétique, [2] n'y avait-il pas lieu d'appréhender un retour offensif de leur part à la veille de l'échange des ratifications? Ne devait-on pas s'attendre à ce qu'ils cherchassent à remettre en question la validité du décret d'exemption, et cela avec d'autant plus d'âpreté que l'inclusion des Confédérés dans la paix, en tant qu'alliés du roi Très-Chrétien, n'était pas chose faite à cette heure? [3]

Au total les inquiétudes ressenties à Zurich, à Bâle, à Fribourg, à Lucerne portaient à la fois sur l'exemption et sur l'inclusion. Les ambassadeurs français n'eurent point de peine à dissiper le malentendu que provoquait le retard subi par cette dernière. Leurs arguments paraissaient au reste irréfutables. [4] Si la république de Venise était d'ores et déjà «nommée» au traité, elle devait cette faveur à sa qualité de médiatrice et au désir des plénipotentiaires de la rendre par ce moyen «plus considérable au Turc». [5] Si les ducs de Savoie et de Modène jouissaient eux aussi par anticipation d'un privilège identique, c'est qu'il convenait de les soustraire aux représailles de la maison d'Autriche, au cas où le chef de la branche allemande de celle-ci eût nourri le dessein de les châtier de l'assistance que leurs armes prêtaient à celles de France dans la Haute-Italie. [6] Dans la réalité, «n'étant pas en société de guerre avec le roy», les Suisses semblaient mal venus à se plaindre d'un manquement de parole des ministres de ce prince à Münster. [7] Leur sort était commun à tous les alliés des parties contractantes. Et il devait en être ainsi jusqu'au jour, prochain sans doute, où l'empereur renoncerait à exiger la «réservation» du gouvernement de Madrid, prétention insoutenable en somme, puisque aussi bien, si les hostilités prenaient fin entre les cours de Vienne et de Paris, elles se continuaient entre cette dernière et l'Escurial. [8] Le retard apporté à l'exécution de la promesse obtenue naguère du Louvre par les Confédérés se trouvait donc justifié. Le délai de six mois prévu pour l'accomplissement de cette formalité était à peine entamé. [9] Et d'ailleurs, à supposer que son alliance avec le Corps helvétique ne lui en fît pas une obligation, le roi Très-Chrétien

---

(1) *Des heil. römischen Reiches Chur-Fürsten und Ständen verordneten Räthen an Basel.* Osnabrück, 31. August 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VII. 66. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 1er octobre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 69.

(2) *Heider an Wettstein.* 23. Juli 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VII. 23.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 17 mai, 1er septembre et 1er octobre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 31, 61, 69. — *Stenglin au duc de Longueville.* Neuchâtel, 30 septembre 1648. St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. VII. 75.

(4) *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 décembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 87.

(5) *Addition au mémoire pour Mr De La Barde.* 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 192. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 décembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 87.

(6) *Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, à Mazarin.* Modène, 16 février 1646. Aff. Etr. Modène. I (1640—1649). p. 88. — *Addition au mémoire pour Mr De La Barde.* loc. cit.

(7) *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 décembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 87.

(8) *De La Barde à Servien.* Soleure, 27 août 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 60. — *Addition au mémoire, etc.*

(9) *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 30 décembre 1649. Bibl Nat. f. fr. 4225 f° 300.

ne s'était-il pas engagé d'honneur à assurer l'inclusion de celui-ci dans la paix qui se négociait en Westphalie (1) et, poussant jusqu'à l'extrême limite l'oubli des injures, n'entendait-il pas que les Grisons, dont le résident lombard entretenait sans raison les alarmes au sujet d'un accord franco-espagnol à leur détriment, bénéficiassent eux aussi de l'avantage que conférait aux Trois Ligues l'existence d'un traité mal observé certes par elles, mais demeuré en pleine vigueur dès l'instant qu'aucune de ses clauses n'avait été abrogée? (2)

En revanche il était de moins en moins aisé aux plénipotentiaires français à Münster d'affirmer aux Suisses que les adversaires de leur autonomie ne recommenceraient pas dans un avenir prochain à contester la validité de celle-ci. Tout ce à quoi Servien pouvait consentir, sur la demande expresse des représentants du Corps helvétique, c'était à assurer ce dernier, qu'après comme avant la conclusion de la paix du 24 octobre 1648, sa vigilance la plus attentive continuerait à s'exercer au profit de leurs intérêts. (3) Et ce n'était point là une promesse superflue. Entre les membres de la Chambre impériale de Spire et quelques-uns de ceux du Collège électoral il y avait partie liée pour annuler le résultat heureux de la mission de Wettstein en Westphalie. Au risque d'altérer la vérité, ceux-ci prétendaient que l'existence de «réserves verbales» suffisait à entacher de nullité le diplôme obtenu de Ferdinand III par les Confédérés. (4) Ceux-là, renonçant pour un temps à exploiter contre Bâle l'affaire de L'Isle, appuyaient avec une évidente partialité les réclamations pécuniaires adressées aux magistrats de la ville suisse par un bourgeois de Schlestadt, Florian Wachter et autorisaient comme dans le passé la saisie de marchandises helvétiques sur le sol germanique. (5) Une fois encore, ces mesures vexatoires paraissaient être la conséquence d'intrigues fomentées à la cour de l'archevêque-électeur de Mayence. (6) Et c'était là précisément ce qui contrariait

(1) „Ils ne doivent pas douter qu'ils n'y soient compris dans le temps préfixé.“ *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 décembre 1648. loc. cit.

(2) *Die III Bünde an Wettstein.* Chur, 27. November/7. Dezember; 8./18. Dezember 1648. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 98. — *Addition au mémoire pour Mr De La Barde.* loc. cit. — *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 30 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 300. — Mayer. Geschichte des Bistums Cur. t. II. 366.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 17 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 31. — *Servien à Bâle.* Münster, 28 octobre 1648. St-Arch. Basel. *R*² p. 42. — *Projet de „certification“ que le député de Bâle demande aux plénipotentiaires français à Münster pour la défense des intérêts du Corps helvétique.* Novembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 176.

(4) *De La Barde à Vautorte et à Avaugour.* Bade, 18 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 150; *à Servien.* Soleure, 1er octobre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 69. — *Gravamina et rationes helveticae reipublicae cantonum contra postulatum Dominorum Cameralium, von Dr Heider den Frantzös. Plenipotentiariis zu Nürnberg übergeben.* Vom 1. Dezember 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 206.

(5) *Vautorte à De La Barde.* 3 août 1649. Aff. Etr. Allemagne. CLI. 158. — *Florian Wachter's von Schlettstadt supplique an die Reichs-Stædt gegen die Stadt Basel.* 28. Februar 1654. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. IX. 154. — Dr A. Fechter. Die im westphælischen Frieden ausgesprochene Exemtion u. s. w. p. 78.

(6) *Instruction für den Grafen von Wolkenstein (Georg Ulrich) und Dr Isaak Volmar, denen vom Kaiser eine Gesandtschaft an Chur Maynz wegen Aufhebung aller Proceduren des Cammergerichts zu Speyr aufgetragen worden.* Wien, 8. Januar 1651. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. VIII. 79. — *Le roi de France à Avaugour.* Paris, 2 mai 1651. *Ibid.* VIII. 217. — *Le roi aux Electeurs de Trèves et de Mayence.* Paris, 2 mai 1651. St-Arch. Basel. *R*² 92.

Servien et l'engageait à user d'atermoiements, car on comptait à Paris sur l'entremise de ce prince allemand pour faire hâter la restitution de Frankenthal. (1) La patience des Confédérés de l'une et de l'autre confession était d'ailleurs à bout. (2) Quand, après deux ans et quelques mois d'une vaine attente, ceux-ci constatèrent qu'aucune amélioration ne se produisait dans leurs relations avec les Etats de l'Empire (3) et que les «attentats» commis à l'instigation de la Chambre de Spire au préjudice de ceux de leurs compatriotes qui trafiquaient en Allemagne devenaient chaque jour plus fréquents, (4) ils se décidèrent à dépêcher à Vienne le colonel Zweyer d'Evibach, acquis de longue date à la cause impériale, et le bourgmestre Wettstein, dont les sympathies autrichiennes n'étaient guère discutables. (5) Aussi bien cette désignation ne pouvait manquer d'éveiller les susceptibilités du Louvre. Elle les eut exaspérées certes, si l'on se fût douté dans l'entourage de la régente que Ferdinand III et ses conseillers posaient comme condition de la continuation de leur assistance aux cantons la promesse à donner par ces derniers qu'ils ne renouvelleraient pas leur alliance avec la France sans y faire insérer une clause portant interdiction aux officiers et aux troupes à la solde de cette couronne de pénétrer dans des provinces appartenant ou ayant appartenu à la maison d'Autriche. (6)

Les ambassadeurs du roi Très-Chrétien aux Ligues et en Allemagne ne se nourrissaient pas d'illusions, on l'a dit. Aux yeux de ceux-là comme de ceux-ci, la crainte révérencielle qu'inspirait aux Confédérés des deux confessions la puissance cependant déclinante des Habsbourg n'était pas près de se

---

(1) *Vautorte à De La Barde.* 3 août 1649. loc. cit. — *Considérations sur la restitution de Frankenthal, etc.* 1649. Aff. Etr. Palatinat. V. 261.

(2) Eidg. Absch. VI¹. 10 *rr* (Baden, 4. Juli 1649).

(3) *Von Stætten und Landen der Eydgnosschaft vollmächtigte Raths Pottschaften, zu Baden in Ergow zu Tagen versammlet, an des heil. Reichs Chur Fürsten und Stænden Gesandte zu Münster und Osnabrügg abgangen.* Baden. 10. Juli 1649. St-Arch. Basel *R¹* 49. — *Der Kaiser an die XIII Ort der Eydgnosschaft; an das Cammergericht u. s. w.* Wien, 29 November 1649 *Ibid. R²* 52. 53. — *De La Barde à Brienne.* Soleure. 4 novembre 1650. Bibl. Nat. Coll Clairambt. CCCCXXX f° 2076. — Gonzenbach. op. cit. 171.

(4) *Mémoire sur les articles des traitez de paix de Westphalie au sujet des cantons suisses.* Aff. Etr. Suisse. XV. Mém. et Docts (195 -198). — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 16 ottobre 1649. loc. cit. — *De La Barde à Bâle.* Soleure, 23 octobre 1650. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst VIII. 16. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 8 novembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz Svizz XLII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 5 e 18 novembre 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 6. 9—10. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerna, 1° novembre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(5) St-Arch. Basel. Wettstein's Schriften. V. 158. 199. 247 sqq. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* November 1650. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. VIII. 33. — *Relation der zu Baden vom 30. Oktober bis 4. November 1650 gehaltenen Tagsatzung, auf welcher beschlossen worden, namens der Eidgnosschafft den Oberst Zweyer und Bürgermeister Wettstein nach Wien abzusenden. Ibid.* VIII. 37. — *De La Barde à Harcourt.* Soleure, 4 septembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 57. — Wettstein. Bedenken, ob eine Eidgenossenschaft die zu Ende gelaufenen Bünde mit der Krone Frankreich erneuern soll (1654). — Heusler. Bürgermeister Wettsteins eidgenœssisches Wirken u. s. w. (Basel, 1843). p. 51. — Eidg. Absch. VI *A.* 40 *b.* — Dierauer. Hist. de la Conféd. suisse. t. III. 652.

(6) *Mémoire remis par l'empereur aux députés suisses à Vienne.* 19 janvier 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien. 19. Januar 1651. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *C.* p. 1. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 23.

dissiper.(1) Par suite, grâce à l'influence, très légitime en somme, que le négociateur suisse à Münster et à Osnabrück venait de s'acquérir au sein des Conseils de sa nation, l'opinion s'accréditait de plus en plus parmi ces derniers que les services rendus par la cour de Vienne à leur cause dépassaient en importance ceux dont les cantons demeuraient redevables à la cour de Paris. Or cette opinion, à laquelle s'est rallié l'un des récents historiens de la participation helvétique au congrès de Westphalie,(2) ne résiste pas à l'impartial examen des faits. Si l'accueil bienveillant réservé par l'empereur et ses plénipotentiaires aux revendications politiques et économiques émanées de l'autorité bâloise, puis de la diète de Bade contribua à assurer le triomphe de celles-ci,(3) il est constant d'autre part qu'à ce point de vue l'intervention française eut des résultats plus décisifs encore.(4) Ce sont les avis judicieux de Longueville qui, en août 1646, décident les magistrats des cités évangéliques à renoncer à leurs hésitations et à dépêcher à Münster.(5) C'est le prince de Neuchâtel qui fait de l'admission de la clause d'exemption dans le traité la condition *sine qua non* de la continuation des négociations et empêche ainsi que la discussion de cette question soit ajournée *sine die*.(6) C'est à sa persévérante énergie qu'est due l'apparition du décret qui intime à la Chambre impériale de Spire l'ordre de surseoir à toute nouvelle procédure au détriment des concitoyens de Wettstein. C'est lui enfin qui gagne aux intérêts des Confédérés les Electeurs de Trèves et de Cologne, tandis que Trauttmansdorff ne réussit pas à vaincre l'hostilité de celui de Mayence.(7) Ce sont les deux premiers plénipotentiaires du Louvre qui exigent l'immédiat examen des modalités de l'inclusion du Corps helvétique dans la paix.(8) C'est à eux que l'envoyé de la diète d'Aarau, désespérant d'atteindre au but par ses seuls moyens, confie sa détresse.(9)

(1) „Les Suisses ne prennent part en nos affaires qu'autant qu'elles facilitent ou ostent les moyens de leur donner contentement dans le pays ou dans les armées où ceux de leur nation servent." *De La Barde à Servien.* Soleure, 2 octobre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 71. — „(Les protestants) ont vénération pour l'empereur comme pour une puissance de laquelle ils ont encore une dépendance volontaire; ceux de Zurich et de Basle luy sont particulièrement affectionnez." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *contra:* Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung. p. 79.

(2) A. v. Gonzenbach. Die schweizerische Abordnung an den Friedenskongress in Münster und Osnabrück (Bern, 1880). p. 170. — *Rückblicke auf die Lostrennung der schweiz. Eidgenossenschafft vom Reichsverband* (Jahrbuch für Schw. Gesch. X. 170). — Daendliker. Geschichte der Schweiz. t. II. 683 sqq.

(3) *Trauttmansdorff und Vollmar an das Chur Maintzische Reichs Directorium.* Osnabrück, 25. Januar 1647. St-Arch. Basel. *R*² p. 23.

(4) „C'est une affaire qui est juste, et quand les Suisses s'adresseroient à l'empereur pour faire cesser ces poursuites, il l'ordonnerait ainsi, selon que le Dr Volmar lui-même nous en a assuré. Mais il est glorieux au roi qu'ils aient plutôt recours à Sa Mté." *Les plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 8 octobre 1646. ap. Négociations, etc. t. III. 341.

(5) Jahrbuch für Schweiz. Gesch. X. 171.

(6) Jahrbuch für Schweiz. Gesch. X. 171.

(7) Gonzenbach. Die schweiz. Abordnung u. s. w. 87.

(8) Gonzenbach op. cit p. 65, 168.

(9) „Les bons offices de S. A. Msgr le duc de Longueville et de Msgr le comte d'Avaux ayans eu tant d'effect sur ceux de Münster que le Collège Electoral et celui des Princes semblent estre disposés en quelque façon à me donner contentement." *Lettre de Wettstein.* Osnabrück, 28 janvier/7 février 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 98.

Ce sont eux qui, pour faciliter une solution jugée à cette heure presque irréalisable, consentent à se charger de la requête des cantons protestants et à la présenter au congrès comme une instance française. (1) C'est en outre grâce à la ténacité déployée par Avaux (2) et aux termes très explicites de l'« assurance » donnée par lui au bourgmestre bâlois que l'empereur se résout à promulguer sa déclaration du 19 octobre, qu'il antidate de peur de paraître céder à la pression de l'étranger. (3) C'est à Servien qu'échoit la tâche délicate de découvrir les embûches tendues sous les pas de l'envoyé suisse, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir, en septembre 1648, écarté les conditions inacceptables que le gouvernement de Vienne entendait mettre après coup à la délivrance du décret d'exemption. C'est De La Barde enfin, résident à Osnabrück, qui, avant son départ pour Soleure, s'attache à effacer de l'esprit d'Oxenstierna les préventions que l'Electeur de Mayence y a semées à l'endroit de l'autonomie des cantons et réussit à gagner le négociateur suédois à la cause de ses coreligionnaires de la région des Alpes et du Jura. (4)

Au total c'est en procédant par élimination que l'on parviendra à fixer la valeur et l'importance des diverses interventions dont l'opportune concomitance favorisa l'inclusion du Corps helvétique dans la paix de Westphalie et la solennelle reconnaissance de sa souveraine autonomie. Contrairement à toute prévision, les Confédérés échouent dans la tentative de rallier à leurs intérêts les Electeurs catholiques, les princes protestants d'Allemagne, la reine de Suède, et les Etats-Généraux des Provinces-Unies. En revanche le roi Très-Chrétien et l'empereur admettent leurs revendications, celui-là spontanément, celui-ci avec certaines réserves. Aussi bien on se rapprochera de la vérité en concluant que si l'assistance de la maison d'Autriche servit utilement la cause suisse à Münster et à Osnabrück, l'appui du Louvre achemina de façon décisive le triomphe de la seule solution qui, préconisée de prime abord certes par les cantons protestants exclusivement, fût de nature à grouper autour d'elle l'unanimité du Corps helvétique.

---

(1) Gonzenbach. op. cit 85—87, 117.

(2) „J'ay recommandé soigneusement l'affaire de Messrs les cantons à plusieurs députez et leur ay fait entendre que le roy y prend interest, ce que je continueray en toutes occasions.“ *Avaux à Longueville.* Osnabrück, 29 janvier 1647. ap. Négoc. de Münster. etc. IV. 13.

(3) Gonzenbach. op. cit. 110. - Entre maintes contradictions relevées dans cet ouvrage, je crois devoir insister sur la suivante: „Die Hülfe die er (Wettstein) bei d'Avaux fand (in Osnabrück) scheint nicht gross gewesen zu sein“ (p. 92) — „Graf d'Avaux hatte zwar in Osnabrück schon erklärt: er werde eine Bedingung *sine qua non* daraus machen: dass die Exemtion der Schweizerischen Kantone... im Friedensinstrumente aufgenommen werde“ (p. 110).

(4) Jahrbuch für Schweiz. Gesch. X. 180.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

DANS LE VALAIS,

A GENÈVE,

DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE.

1648—1660.



I. JEAN DE **LA BARDE**

Ambassadeur ordinaire en Suisse.

Janvier 1648—Décembre 1660.

II. ⌶ ANDRÉ GOURY, S[r] DE **GIROLLES**

Chargé d'une mission spéciale en Suisse par le prince de Condé.

Avril—Septembre 1652.

III. ⌶ JEAN-HENRI **FALKNER**

Chargé d'une mission spéciale en Suisse par les princes français rebelles.

Juillet—Août 1652.

IV. ABRAHAM **GIRARD**

Chargé d'une mission particulière en Suisse (par les Surintendants des finances).

Juillet 1653.

V. ⌶ HUMBERT **BASSAND**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Juillet 1653.

VI. ⌶ JEAN CAMUS, S[r] DE **BAGNOLS**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

VII. ⌶ [JEAN-BAPTISTE POSTEL (?)], Sr DES **MINIÈRES**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

VIII. ⌶ ANTOINE DELMAS, Sr DE **BEAUREGARD**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

IX. ⌶ FRANÇOIS DE SAINTE-COLOMBE, BARON DE **LAUBÉPIN**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

X. ⌶ JACQUES D'ESNÉ, Sr DE **LA CHESNAYE**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Mai 1654.

XI. FRANÇOIS, DUC DE **LA ROCHEFOUCAULD**

Nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique.

Février 1656.

(Mission non exécutée.)

XII. CHARLES DE **BROSSES**

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Novembre 1657.

XIII. GASPARD **CHARRIER**

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Février 1660.

XIV. CHARLES COLBERT DE CROISSY

Désigné comme ambassadeur ordinaire en Suisse.

Juin 1660.

(Mission non exécutée.)

XV. LAURENT TSCHUDI; ULYSSE DE SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

1648—1660.

I. *Instructions:* Paris, 18 décembre 1647.([1])

Lettres de créance: Paris, 16 et 18 décembre 1647 (aux XIII cantons;([2]) aux cantons en particulier;([3]) à Zurich;([4]) à Lucerne;([5]) à Berne;([6]) à Bâle;([7]) à Fribourg;([8]) à Soleure;([9]) à l'abbé de Saint-Gall;([10]) aux dizains du Valais;([11]) à Genève;)([12]) aux Ligues Grises [30 novembre 1649].([13])

Rappels de créance: Paris, 7 janvier 1648 (aux XIII cantons);([14]) Paris, 10 janvier 1649 (à Fribourg);([15]) Paris, 15 janvier 1649 (aux XIII cantons);([16]) Compiègne, 10 mai 1649 (aux XIII cantons);([17]) le ... août 1649 (à Lucerne);([18]) Paris, 10 novembre 1649 (aux XIII cantons; à Fribourg);([19]) Paris, 30 novembre 1649 (aux XIII cantons);([20])

(1) Aff. Etr. Suisse. XXIX. 386.
(2) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Kœnige *C* IV. 9 (5); St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbriefe *M* 260; St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (Frankr. 1500—1698); Aff. Etr. Suisse. XXIX. 392; Rott. Inventaire sommaire. IV. 409.
(3) Aff. Etr. Suisse. XXIX. 394.
(4) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Kœnige *C* IV. 9 (5).
(5) St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbriefe *M* 260.
(6) St-Arch. Bern. Missiven der franz. Kœnige.
(7) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.
(8) Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).
(9) Aff. Etr. Suisse. XXIX. 393; St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige *B*1.
(10) Aff. Etr. Suisse. XXIX. 395.
(11) Arch. cant. Sion (vitrines); Aff. Etr. Suisse. XXIX. 396.
(12) Arch. Genève. Portef. historique. 3185.
(13) Kantonsarchiv Chur. Akten.
(14) Arch. Guerre. CVII. 14.
(15) Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).
(16) St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Beilagen. XLIX.
(17) St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied Jahrrechn. Baden. 1649. *B* VIII. 129. S. 523; St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Beilagen. XLIX; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXI. 4971.
(18) Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 376.
(19) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[10]. n° 53 (ind.: 15 novembre); St-Arch. Basel. Frankr. *A* 2 (Bündnisse); Arch. Fribourg. France. Docts. IX (1643—1663); Bibl. Nat. f. fr. *4180* f° 132; Arch. Guerre. CXV. 145.
(20) Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIII. 7069.

Paris, 13 décembre 1649 (aux XIII cantons); [1] Paris, 11 janvier 1650 (à Soleure); [2] Paris, 29 janvier 1650 (aux XIII cantons); [3] le ... février 1650 (à Berne); [4] Rouen, 14 février 1650 (aux XIII cantons); [5] Dijon, 26 mars 1650 (à Berne); [6] Dijon, le ... avril 1650 (à Soleure); [7] Dijon, 2 avril 1650 (à Genève); [8]

Bourg-sur-Mer, 3 octobre 1650 (à Berne); [9]

Paris, le ... octobre 1650 (aux XIII cantons); [10]

Paris, 6 juin 1651 (aux XIII cantons); [11] Paris, 6 juin 1651 (2de) (aux XIII cantons); [12] Paris, 10 juin 1651 (à Berne); [13] Paris, le ... juillet 1651 (aux XIII cantons); [14]

Paris, 5 janvier 1653 (aux XIII cantons); [15] Paris, 20 mai 1653 (aux XIII cantons); [16] Paris, 13 juin 1653 (à Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug); [17] Paris, 20 juin 1653 (aux XIII cantons); [18] Paris, 20 juin 1653 (à Berne); [19] Paris, 30 juin 1653 (aux XIII cantons); [20]

Paris, 10 mars 1654 (aux XIII cantons); [21] Paris, 27 octobre 1654 (à Lucerne); [22] Paris, 17 novembre 1654 (à Berne); [23]

Paris, le ... mars 1655 (aux catholiques de Glaris); [24] Paris, 15 mai 1655 (à Berne); [25] Compiègne, 4 juin 1655 (à Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Schaffhouse, Appenzell); [26] Compiègne, 29 novembre 1655 (à Zurich); [27] Compiègne, 30 novembre 1655 (au colonel Werdmüller); [28]

---

(1) Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIV. 7205.
(2) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[10]. n° 136*a*; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXV. 8037.
(3) Arch. Guerre. CXX. 92; Bibl. Nat. f. fr. *4180* f° 87.
(4) Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 467; *16,034* (à la date).
(5) Arch. Guerre. CXX. 147; Bibl. Nat. f. fr. *4180* f° 144.
(6) Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVI. 9005.
(7) Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 500. 549.
(8) Arch. Genève. Portef. historique. 3216
(9) St-Arch. Bern. Frankr. Königl. Missiven.
(10) Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 602.
(11) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Kœnige *C* IV. 9 (5); Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 57*f*. f° 31vo; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. 4887.
(12) Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. 4883.
(13) St-Arch. Bern. Frankr. Königl. Missiven; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. 4787.
(14) Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 130.
(15) St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied zu Baden: 19. Januar 1653. *B* VIII. 132. S. 47; St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeitungen. 1652—1653. n° 52; Aff. Etr. Suisse. XXXII. 184.
(16) Aff. Etr. Suisse. XXXII. 185.
(17) Aff. Etr. Suisse. XXXII. 192.
(18) St-Arch. Aarau. Dokum. Pergam.: n° 132.
(19) St-Arch. Bern. Frankr. Königl. Missiven; Aff. Etr. Suisse. XXXII. 192.
(20) St-Arch Zürich. Beilage zum Abschied Jahrrechnung zu Baden, 10. August 1653. *B* VIII. 132. S. 179.
(21) Bibl. Nat. f. fr. *4188* f° 159.
(22) St-Arch. Luzern Frankr. Unruhen (1578—1788); Aff. Etr Suisse. XXXIV. 249.
(23) St-Arch. Bern. Frankr. Königl. Missiven.
(24) Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 446.
(25) St-Arch. Bern. Frankr. Königl. Missiven; Aff. Etr. Suisse XXXIV. 378.
(26) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Kœnige *C* IV. 9; St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.
(27) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[11]. n° 200.
(28) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[11]. n° 201.

Paris, 25 janvier 1656 (aux cantons catholiques); [1] Paris, 25 janvier 1656 (aux cantons protestants); [2] Paris, 28 février 1656 (aux XIII cantons; [3] à Lucerne; [4] à Fribourg); [5] Paris, 8 mars 1656 (à Soleure); [6]
Paris, 23 mai 1656 (aux V anciens cantons catholiques); [7]
Paris, 27 mars 1657 (à Zurich); [8] Vincennes, 17 avril 1657 (à Zurich, Berne, Schaffhouse, Glaris et Appenzell protestants); [9] Sedan, 20 août 1657 (aux cantons protestants); [10] Paris, 29 décembre 1657 (aux cantons protestants); [11] Paris, 8 janvier 1658 (à Zurich); [12] Paris, 26 février 1658 (à Berne); [13] Paris, 2 avril 1658 (aux cantons protestants); [14] Paris, le ... mai 1658 (aux XIII cantons); [15] Paris, le ... juillet 1658 (aux cantons; 3 missives); [16]
Paris, 10 janvier 1659 (à Fribourg); [17]
Aix, 10 mars 1660 (à Berne); [18]
Montpellier, 6 avril 1660 (aux XIII cantons); [19]
Vincennes, 3 août 1660 (aux XIII cantons; [20] aux cantons catholiques); [21]
Lettres de rappel: Paris, 23 novembre 1660 (aux XIII cantons; aux cantons en particulier). [22]

II. *Lettres de créance* (du prince de Condé): Paris, 24 juillet 1652 (aux XIII cantons). [23]

III. *cf. De La Barde à Bâle; à Zurich.* Soleure, 1er et 22 août 1652. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (anc. *L* 117. *E* 3); St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[11].

---

(1) St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsbriefe. 262; British Museum. Coll. Lansdowne. *753* f° 43; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 15.
(2) Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 16; British Museum. Coll. Lansdowne. *753* f° 43.
(3) Bibl. Nat. f. fr. *4191* fos 50, 52; St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.
(4) St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (1639—1676).
(5) Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).
(6) St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige. *B*2.
(7) St-Arch. Luzern. Frankr. Königl. Missiven; Bünde. 1656—1661.
(8) St-Arch. Zürich. Frankr. Königl. Missiven *C* IV. 9.
(9) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[11]. n° 59; St-Arch. Bern. Frankr. *H* 415.
(10) St-Arch. Bern. Frankr. *C* 489; St-Arch. Zürich. Frankr. *C* IV. 9; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 430 (autre).
(11) St-Arch Bern. Frankr. *C* 559; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 430. (*cf.* Eidg. Absch. VI *A*. 402 *a*.)
(12) St-Arch. Zürich. Frankr. *C* IV. 9.
(13) St-Arch. Bern. Frankr. Missiven der Könige.
(14) St-Arch. Zürich. Frankr. *C* IV. 9.
(15) Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 221.
(16) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[12]. nos 49, 51, 52.
(17) Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).
(18) St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige.
(19) St-Arch. Zürich. Frankr. *C* IV. 9; St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige *B*[1].
(20) St-Arch. Zürich. Frankr. *C* IV. 9; St-Arch. Basel. Frankr. *A* 1 (Allgem. und Einzelnes).
(21) St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (1639—1676).
(22) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[12]. n° 146 *a*; *C* IV. 9; St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbriefe *M* 260; Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663); St-Arch. Basel. Frankr. *A* 2 et *B* 4; Bibl. Ste Genev. mss. *L* 37*f* f° 406.
(23) St-Arch. Zürich Frankr. *A* 225[11]; St-Arch. Basel. *B* 4 (anc. *L* 117. *E* 3).

IV. *cf. De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 404.

V. *Lettres de créance* (du comte d'Harcourt): Brisach, 3 juillet 1653 (à Bâle).[1]

VI. *Lettres de créance* (du comte d'Harcourt): Brisach, 16 décembre 1653 (à Bâle).[2]

VII. *Lettres de créance* (du comte d'Harcourt): Brisach, 20 décembre 1653 (à Bâle).[3]

VIII. *Lettres de créance* (du comte d'Harcourt): Brisach, 20 décembre 1653 (à Bâle).[4]

IX. *Lettres de créance* (du comte d'Harcourt): Brisach, 23 décembre 1653 (à Bâle).[5]

X. *Lettres de créance* (du comte d'Harcourt): Brisach, 22 mai 1654 (à Bâle) [6]

XI. *Projet d'instruction:* Paris, 1er février 1656.[7]

XII. *cf. News letter from Geneva.* 30 november 1657. British Museum. Lansdowne. mss. *754* f° 309.

XIII. *cf. Lionne à Charrier.* 16 février 1660. Aff. Etr. Genève. III. 8.

XIV. *cf. Crivelli a Casati.* Altorfo, 3 agosto 1660. Arch. di Stato Milano. Trattati con Svizzeri.

XV. *cf.* Archiv für Schweiz. Geschichte. V. 347.
Bibl. Ste Genev. mss. *L 37f* fos 270, 284.
De La Barde à Brienne. Soleure, 15 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 416.
Brienne à De La Barde. Paris, 16 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 210.
De La Barde à Rahn. Soleure, 9 décembre 1660. Bibl. Ste Genev. *L 37f* f° 292.

---

(1) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (anc. *L* 117. *E* 3).
(2) St-Arch. Basel. Frankr. Politisches. V. 1.
(3) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (anc. *L* 117. *E* 4).
(4) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (anc. *L* 117. *E* 4).
(5) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (anc. *L* 117. *E* 4).
(6) St-Arch. Basel. Frankr. Politisches. V. 1.
(7) Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 17.

Hostilité de plus en plus marquée des autorités helvétiques à l'égard de Caumartin. — Raisons du maintien de celui-ci en Suisse. — Son intégrité soupçonnée. — Lucerne sollicite son rappel. — Le gouvernement de la Régente se décide à mettre fin à sa mission. — Jean De La Barde est désigné pour le remplacer. Arrivée de ce personnage à Soleure. — Les lettres de recréance de l'ancien ambassadeur. — Objections que leur rédaction soulève dans la plupart des cantons. — Intrigues fomentées contre le nouveau représentant du roi Très-Chrétien auprès des Ligues. — Leur origine. — Absence complète de scrupules chez Caumartin. — Difficultés de la tâche de son successeur. — Réclamations aux quelles ce dernier se voit en butte. — Les secours financiers attendus de Paris lui font défaut. — Ses instructions. — Ignorance de Brienne « quant aux choses de Suisse ».

I. Au cours d'une mission qui durait depuis près de huit ans, l'ambassadeur français aux Ligues, Le Fèvre de Caumartin avait tenté, mais n'était assurément pas parvenu à se concilier les sympathies de la majorité des membres du Corps helvétique. La maladroite insistance mise par lui à exiger l'aggravation du châtiment prononcé contre le magistrat de Mellingen coupable de lui avoir manqué de respect était encore présente à la mémoire de ses hôtes lorsque se produisit le décès de Louis XIII. On a dit ailleurs avec quelle satisfaction l'annonce, prématurée certes, de son prochain rappel à Paris avait été accueillie dans la plupart des Etats confédérés. Son maintien en Suisse était dû moins à une amélioration survenue dans les dispositions de Mazarin à son égard qu'à la nécessité qui s'imposait au Louvre de ne pas pourvoir d'un titulaire nouveau et partant inexpérimenté le poste de Soleure dans l'instant où des négociations diplomatiques de la plus haute importance se poursuivaient entre le gouvernement royal et les autorités cantonales.

Il s'en fallait de beaucoup cependant que, depuis l'instauration de la régence d'Anne d'Autriche, la situation personnelle du continuateur de l'œuvre de Méliand aux Ligues se fût consolidée tant en deçà qu'au delà du Jura. A Paris, Brienne, tout en louant son activité et son zèle à défendre les intérêts de la couronne dans le pays où il se trouvait accrédité, lui reprochait de n'avoir pas rompu les liens qui l'attachaient aux Bouthillier,(1) de ne point s'opposer à ce que sa femme s'immisçât hors de propos dans les affaires de sa charge et en particulier de tolérer que, dans des conversations publiques ou privées, elle se permît d'établir entre l'administration du principal ministre de Louis XIII et celle de son successeur un parallèle peu à l'avantage de ce dernier.(2)

---

(1) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 7 janvier 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 81.

(2) „L'ambassadrice Comartin gouverne son mary et ouvre elle mesme les pacquets du roy... Quand dernièrement il fut confirmé et que Mr de Chavigny luy en donna la nouvelle, sa femme dit: Ce n'est pas le cardinal de Richelieu; il n'aura jamais ce pouvoir; mais il y a d'autres qui luy tiennent teste.“ *Notes de la main de Brienne.* 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 251.

A Bâle, à Berne, à Schaffhouse et dans les cantons catholiques, d'un autre côté, le nombre des adversaires de l'ambassadeur croissait de jour en jour. (1) Aussi bien celui-ci leur faisait la partie belle. Son différend avec l'avoyer Fleckenstein lui aliénait de façon définitive les «Waldstætten». La violente philippique qu'il venait de diriger contre les Conseils de Fribourg à l'occasion du voyage de Kœnig de Mohr à Bruxelles achevait d'autant mieux de le discréditer auprès des Confédérés de «la vieille croyance» que ceux-ci n'ignoraient point l'accueil bienveillant réservé par Mazarin à l'ancien gouverneur impérial de Lindau lors de son passage à Paris. (2) Déjà de désobligeantes insinuations ne laissaient plus intacte la réputation d'intégrité dont Caumartin jouissait à son arrivée aux Ligues. (3) N'affirmait-on pas assez ouvertement que, tout en défendant avec succès les intérêts de son souverain, il n'avait négligé aucune occasion d'assurer les siens propres? Ne lui reprochait-on pas, avec preuves à l'appui, de répartir les faveurs et les bienfaits du roi au gré de ses caprices, sans tenir compte des services rendus? (4) Ne déclarait-on pas enfin, qu'en l'absence d'un contrôle efficace de sa gestion financière, il s'était approprié une notable partie des quatorze cent mille écus mis à sa disposition depuis son entrée en fonctions? (5) Au total, si l'appui prêté par lui à la cause helvétique durant les négociations de Münster n'était point passé inaperçu, les griefs à quoi donnait lieu son caractère hautain et cassant tendaient chaque jour à s'aggraver. (6) Les choses arrivèrent bientôt à ce point, qu'en novembre 1647 Lucerne crut devoir dépêcher un courrier au Louvre à l'effet de solliciter son rappel. Cette démarche, le «Vorort» catholique eût pu s'en épargner l'ennui, car, avant même qu'elle fût entreprise à Paris, le gouvernement de la régente s'était décidé à mettre fin à la mission du successeur de Méliand à Soleure. (7)

La disgrâce des Bouthillier avait, on l'a dit, atteint par contre-coup tous les diplomates français de leur clientèle. Caumartin était du nombre. A la vérité, cédant à ses sollicitations, Mazarin avait résolu de lui laisser continuer sa tâche aux Ligues, d'annuler la nomination déjà signée du Sr de **Chichery** en la qualité d'ambassadeur ordinaire du roi dans ce pays et de ne pas persévérer dans le dessein d'y dépêcher Bassompierre en mission extraordinaire. (8) Toutefois

(1) Mr de Caumartin ne pust s'exempter qu'on ne luy fist dire par des deputez qu'il se meslast de ses affaires" *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. Aff. Etr. XLVI. 358.

(2) *Fribourg à Caumartin.* 27 novembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 182.

(3) „Il y faict fort bien ses affaires." *Notes de la main de Brienne.* 1646. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 251.

(4) Liebenau. Ambassador Le Fèvre de Caumartin und Schultheiss Fleckenstein (Anzeiger für Schweiz. Gesch. V² 19). — Eidg. Absch. V² 1320 *t* (Luzern, 1.–7 Juni 1644).

(5) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 6 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 13. — Eidg. Absch. V² 1458 *l.*

(6) W. Utzinger. Bürgermeister Johann Heinrich Wasers eidgenössisches Wirken. 1652—1669 (Zurich, 1903). p. 106.

(7) Liebenau. Ambassador Le Fèvre de Caumartin u. s. w.

(8) „Ogni volta che venga Monsù di Passompier come si vocifera." *Gavotti a Pamphili.* Lucerna, 13 giugno 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVII.

le cardinal ne s'était point interdit de lui substituer, l'occasion s'offrant, un candidat qui possédât son entière confiance. Or, ce candidat il l'avait découvert au bout de quelques mois de recherches. Son choix s'était en effet porté sur Jean **de La Barde,** naguère encore premier commis de Chavigny aux Affaires Etrangères, mais acquis dès lors de façon assez manifeste aux intérêts du successeur de celui-ci et à ceux des nouveaux ministres. Sans aucun doute, cet officier de la couronne eût gagné le Jura vers la Noël de 1645, si, envoyé à Osnabrück,(1) «où le roy n'avoit personne»,(2) il ne s'y était vu retenu au delà de toutes prévisions et n'avait, à son retour à Paris, trouvé d'urgentes occupations.(3) Mais aussi bien sa désignation n'était plus un secret.(4) Afin de ne point se sentir exposé à un rappel précipité, Caumartin eût préféré faire accepter sa démission spontanée par la régente.(5) Il n'y réussit pas, car la situation était trop critique pour que la vacance, même momentanée, du poste diplomatique en Suisse pût être envisagée sans inconvénient à cette heure. Avant de lui accorder sa retraite, Anne d'Autriche et son principal conseiller entendaient qu'il s'acquittât jusqu'au bout de la tâche qui lui était confiée.(6) Ce ne fut donc que dans la seconde quinzaine de décembre que lui parvint de la cour, avec un passeport pour traverser la Franche-Comté, l'avis d'avoir à prendre congé des Confédérés,(7) ce qu'il fit tout aussitôt.(8) Puis, laissant l'un de ses secrétaires à Soleure (7 janvier 1648),(9) il se refusa à attendre

(1) „La Barde, commesso altro volte di Savigni (Chavigny) quando era secretario di Stato, è destinato all'ambasciata in Svizzeri, ma prima passerà ad Offenburg (Osnabruck) dove forse si fermerà qualche tempo.“ *Batt. Nani al Senato.* Parigi, 27 luglio 1645. Frari. Francia. CII *B.* n° 72. — F. Ogier. Journal du Congrès de Münster (éd. Boppe. Paris, 1893). p. 137.

(2) *Mazarin aux plénipotentiaires suédois en Westphalie.* 22 août 1645. Aff. Etr. Allemagne. XLII. 266.

(3) Aff. Etr. Allemagne. LXXXVIII. 325 sqq.

(4) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 22 juillet et 22 décembre 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièces 17, 134.

(5) „Je suis prest de luy quitter la place quand il luy plaira.“ *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 22 juillet 1645. loc. cit.; *à Mazarin.* Soleure, 8 février 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 190 — *Brienne à Caumartin.* Paris, 10 septembre; Fontainebleau, 16 octobre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXII. 8553; CCCCXIII. 8937.

(6) *Brienne à Caumartin.* Paris. 18 avril et 6 décembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCXCIX. 8951: CCCCII 1933. — *Mazarin à Caumartin.* Paris, 12 mars 1647; *Brienne à Caumartin.* Paris, 30 avril 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 194; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCIX. 7097. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 19 novembre 1647. Bibl. Nat. f. fr. 4202 f° 429.

(7) *Brienne à Caumartin.* Paris, 12 novembre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIII. 9193. — *Le Tellier à Caumartin.* Paris, 19 novembre 1647. loc. cit. — *Le roi à Caumartin.* Paris, 9 décembre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIII. 9535; Bibl. Berne. Mss. Helv. XV. XXIII. 63. — *Caumartin à Wettstein.* Soleure, 19 décembre 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 252. — *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 20 décembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 235.

(8) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 21 novembre et 9 décembre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIII. 9537; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 677; Franz. Könige. Missiven; St-Arch Luzern. Frankr. Gesandte. — *Caumartin à Zurich.* Soleure, 21 décembre 1647. St-Arch. Zürich. Frankr. IX. n° 231; *aux XIII cantons.* Soleure, 21 décembre 1647. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 689; St-Arch. Luzern. Frankreich. Gesandte — *Caumartin à l'évêque de Bâle.* Soleure, 26 décembre 1647. Arch. de l'ancien évêché de Bâle, à Berne. Guerres de Suède. V (1641—1649). — *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 29 décembre 1647. Bibl. Berne. Mss. Helv. XV. XXIII. 63.

(9) *Le roi à Caumartin.* Paris, 9 décembre 1647. loc. cit.

dans cette ville l'arrivée de De La Barde et gagna la France par les voies rapides. (1)

A la veille de son départ, Caumartin avait sollicité de l'autorité zuricoise l'expédition de ses lettres de recréance. Jugeant inutile de consulter à ce sujet leurs collègues des autres cantons, les magistrats du «Vorort» acquiescèrent à sa demande et lui remirent, à l'adresse de son souverain, une missive élogieuse, semblable à celles obtenues du Corps helvétique par la plupart de ses prédécesseurs. (2) Sans exception aucune, les Etats suisses blâmèrent cette précipitation. (3) Ils eussent désiré se solidariser avec le gouvernement de Lucerne dans la critique que celui-ci faisait des procédés autoritaires et capricieux employés si souvent à leur égard par le diplomate dont la mission venait de se terminer. (4) C'est assez dire que le départ de ce dernier causa peu de regrets aux Ligues. (5) Il est vrai que, à l'en croire, son rappel n'avait rien de définitif, que son retour à Soleure en qualité d'ambassadeur extraordinaire paraissait imminent et que, à seule fin de donner créance à ce bruit étrange, deux de ses fils continuaient leur séjour au pied du Weissenstein. (6) Mais, pour habile qu'elle fût, cette manœuvre ne trompa personne. Tout au plus servit elle à mettre mieux en lumière la déception cruelle qu'éprouvait l'hôte des «Cordeliers» à abandonner son poste. Et cette constatation ne contribua pas à atténuer l'impression de soulagement provoquée en Suisse quand y parvint la nouvelle, certaine cette fois, que la décision royale le concernant était immuable et ne comportait aucune sorte de réserve. (7)

Grâce aux dispositions arrêtées par Brienne, il n'y eut pour ainsi dire pas d'intervalle entre le départ de Caumartin et l'arrivée de De La Barde aux Ligues. (8) Ces deux personnages se rencontrèrent en effet à trois journées de marche de Soleure, où l'ancien premier commis de Chavigny entra vers le milieu de janvier 1648. (9) On l'y attendait «de longue date» avec impa-

(1) *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 11 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 261.

(2) *Zürich an Luzern.* 13./23. Dezember 1647. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Die XIII Orte der Eydgenossenschaft an Ihr Kön. Mt zu Franckhrych und Navarra* 16./26. Dezember 1647. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Mazarin aux cantons.* Paris, 4 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 26.

(3) „Les depputez de Zurich ont esté blamez pour avoir donné à Mr de Caumartin une lettre trop favorable." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 6 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 13 — Liebenau. Ambassador Le Fèvre de Caumartin und Schultheiss Fleckenstein. loc cit.

(4) *Zürich an Luzern* 18./28. Dezember 1647. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — Eidg. Absch. V² 1452 *d* (Luzern, 18. Januar 1648); 1457 *f* (Solothurn, 20./21. Februar 1648).

(5) „Sa mémoire est icy très odieuse." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 3.

(6) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 3.

(7) „Il a si peu dissimulé la douleur qu'il a eue de quitter le port, que tout le monde l'a cogneue et s'en est mocqué." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 3.

(8) „Zeitungen halber ist alhier nichts anders, das in wenig tagen ein nüwer Ambassador, Monsr de la Barde, von hinnen verreisen und Ihr Gn. und allen Orten mit guthen Pensionen begegnen (werde)." *Praroman an Freiburg.* Paris, 16. Dezember 1647. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663).

(9) *De La Barde au baillif et Conseil du Valais.* Soleure, 26 janvier 1648. Arch cant. Sion. Corresp. des ambrs de France. 1600—1686. *A* III. 12. 23. — *De La Barde à Erlach-Castelen.* Soleure, 31 janvier 1648. Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXVIII. — *Genève à De La Barde.* 18/28 janvier 1648. Arch. Genève. Lettres XXX *D.* p. 143.

tience.(1) L'accueil chaleureux qu'il reçut contrasta assurément avec le silence glacial observé à l'instant de la retraite de son prédécesseur. Les armoiries de celui-ci ne tardèrent pas à être arrachées de la muraille de son logis,(2) d'où l'on fit incontinent disparaître les derniers vestiges de la fête patriarcale qui, à chaque printemps, réunissait autour du chef de la mission française les autorités et les bourgeois de la ville suisse.(3) Jamais encore, depuis l'instauration d'une ambassade permanente auprès des cantons, les rapports n'avaient été tendus à ce point entre le diplomate appelé à la gérer et l'agent dont il prenait la place; jamais les intérêts de la Couronne Très-Chrétienne au delà du Jura ne s'étaient trouvés menacés par d'aussi mesquines et inopportunes rivalités personnelles. Dans cette lutte discourtoise, où l'intrigue et la délation jouent un rôle prépondérant, l'attitude de Caumartin apparaît singulièrement ambiguë. Après avoir, en octobre 1647, approuvé sans réserve la désignation de son successeur,(4) il change brusquement ses résolutions en décembre et s'efforce, avec une obstination digne d'une meilleure cause, de lui léguer une situation hérissée d'embûches et de difficultés. Les moyens qu'il met en œuvre à cet effet ne sont d'ailleurs pas négligeables. Doués d'une inlassable persévérance, sa femme et lui s'attachaient depuis deux mois à discréditer le nouvel arrivant, à «lui attirer le mespris des Suisses», à le représenter comme un homme «de basse extraction», incapable d'assumer à la longue les fonctions délicates dont l'investissait contre toute attente la confiance royale.(5) En outre si, dans beaucoup de cantons, l'opinion unanime applaudissait au rappel de l'adversaire brutal des avoyers de Lucerne et de Fribourg, dans certains d'entre eux en revanche de solides et puissantes amitiés lui demeuraient acquises. Plus soucieux de créer des embarras à son successeur que de défendre les intérêts de la France,(6) ne poussait-il pas l'absence de scrupules jusqu'à exiger de son ami, le baron de Spiez, premier magistrat de Berne, la promesse que celui-ci ne nouerait aucunes relations personnelles avec le nouveau représentant du Louvre auprès des Ligues?(7) D'autre part, Stavay-Mollondin, colonel au service du roi et gouverneur de Neuchâtel et Valangin pour la maison de

(1) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 11 e 14 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2.

(3) „J'ay trouvé les esprits si mal satisfaits en ce canton que, dez le lendemain du départ de Mr de Caumartin, qui n'a esté que trois jours avant mon arrivée, ilz ont abattu un may qui estoit dans la cour du logis des ambassadeurs, où estoient ses armoiries, au dessous de celles du roy." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2; *à Brienne.* même date (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. V. 306).

(4) „Il suppléera par son mérite tous mes défauts." *Caumartin à Brienne.* Soleure, 25 octobre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXII. 9051

(5) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 6 mars et 25 avril 1648. Aff. Etr. Suise. XXXI. 13, 24.

(6) „Il ne m'a rien laissé icy ... Il en a très mal usé, et j'ay recogneu en cet homme là, comme aux autres, qu'il y a bien peu de sincérité dans le monde." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 3.

(7) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 avril 1648. Aff. Etr Suisse. XXXI. 24.

Longueville, était son homme-lige.[1] Or, bien que ce personnage renonçât de fait à exercer les fonctions de secrétaire-interprète à l'ambassade, il en conservait cependant le titre et voyait par suite son influence maintenue parmi les Etats catholiques de la Suisse occidentale. Enfin, sur les bords de la Sarine, comme sur ceux de l'Aar, la sympathie reconnaissante des ordres religieux lui demeurait fidèle.[2] A la vérité, sa tentative de procurer aux Jésuites un établissement à Fribourg était «faillie». Mais il avait été plus heureux à Soleure, où de surcroît la supérieure du couvent de la Visitation, édifié depuis peu grâce à la munificence royale, se préparait à nouer avec lui une très active correspondance, sinon à l'insu, du moins sans l'agrément de son successeur.[3]

A tout prendre, si De La Barde avait eu en mains de l'argent comptant, il ne se fût sans doute pas ému outre mesure de l'hostilité déclarée d'un adversaire dont ses amis et lui méprisaient les basses rancunes.[4] Mais le réseau d'intrigues au milieu du quel Caumartin entendait enfermer le nouvel arrivant avait été si bien combiné qu'il présentait peu de fissures. Des cinquante mille écus que celui-ci s'attendait à trouver dans la caisse de l'ambassade dès son entrée en fonctions, près des deux tiers avaient été dilapidés par le ministre rappelé ou affectés à des dépenses dont le caractère d'urgence n'était rien moins que démontré.[5] Or, d'entre les nombreuses disgrâces à quoi se voyaient exposés les agents de la France aux Ligues, la plus cruelle certes était, on l'a dit, l'absence de ressources financières suffisantes pour apaiser les exigences croissantes des alliés du roi dans les cantons de l'une et de l'autre confession.[6] La situation de De La Barde semblait donc fort peu enviable et les débuts de sa mission s'annonçaient très orageux.[7] Quelle ne serait pas en effet la déception des Suisses en apprenant que, contrairement à l'usage suivi depuis près d'un siècle,[8] le nouveau titulaire du poste diplomatique d'Helvétie n'était pas en état de leur payer d'emblée le montant d'une ou de deux annuités de leurs pensions publiques ou particulières?[9] Contraint de se conformer à une tradition jamais interrompue, le successeur de Caumartin, en

(1) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 17 mars 1644. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 41.

(2) Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. II. 249.

(3) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 avril 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 24.

(4) „Jamais homme n'a plus mal servi le roy en Suisse et n'y a mieux fait ses affaires que luy.“ *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 avril 1648. loc. cit.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2; *à Brienne.* 24 janvier et 13 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*: *16,032* f° 114. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 11 février 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4203* f° 85. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 31 mars et 5 mai 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIV. 635; CCCCXV. 919.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 mars et 17 avril 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f°s 123. 138.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 avril 1648. loc. cit.

(8) *De La Barde à (Brienne).* Soleure, 22 février 1648. impr. Archiv für Schweiz. Gesch. V. 309. — Eidg. Absch. V² 1457 *g.*

(9) *contra: Praroman an Freiburg.* Paris, 16. Dezember 1647. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663).

adressant ses lettres de créance à Zurich,(1) pria les autorités du *Vorort* de convoquer à ses frais une «journée» à Soleure au 25 février, mais estima prudent de les aviser que cette première conférence serait de pure forme, vu qu'il attendait de la cour un complément d'instructions.(2) Personne, à la vérité, ne devait être dupe de cette défaite. Néanmoins, grâce à la joie qu'éprouvaient les Confédérés du départ de son prédécesseur, De La Barde, ainsi qu'on l'a dit, n'eut pas à se plaindre de l'accueil des représentants du Corps helvétique.(3) Le cérémonial observé à son égard ne différa pas de celui dont on avait usé au cours de la diète de légitimation de Caumartin.(4) «Tout s'y passa» en démarches courtoises, à la satisfaction réciproque de l'ambassadeur et de ses hôtes.(5) Celui-là parvint à éluder la discussion immédiate de la plupart des questions qu'il appréhendait de se voir poser.(6) Ceux-ci se bornèrent à indiquer les grandes lignes des réclamations qu'ils se préparaient à adresser au diplomate français, au cas où ce dernier ne les eût pas priés d'en ajourner l'exposé détaillé.(7) Ces réclamations avaient trait à l'interruption de plus en plus manifeste du payement des pensions générales et particulières dues aux cantons; à la situation vraiment intolérable faite aux officiers suisses, responsables envers leurs hommes des soldes accumulées dont le trésor du Louvre différait l'acquittement,(8) puis envers leurs gouvernements respectifs des infractions commises par eux au traité d'*Union héréditaire* austro-helvétique;(9) à l'énormité de l'indemnité pécuniaire exigée de la Franche-Comté en échange de la reconnaissance momentanée de sa neutralité, laquelle tenait toujours davantage à cœur aux Confédérés; à l'impossibilité où se sentaient réduits le prélat de Bâle et son chapitre de continuer à subvenir à l'entretien des garnisons royales

---

(1) *Le roi aux XIII cantons; à Zurich; aux dizains du Valais.* Paris, 18 décembre 1647. St-Arch. Zürich. Briefe der französ. Könige *C* IV. 9 (5); Aff. Etr. Suisse. XXIX. 392; Arch. cant. Sion. Vitrines; *à Soleure.* même date: *aux cantons en particulier; à l'abbé de Saint-Gall.* même date. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 393—395; *à Bâle.* Paris, 16 décembre 1647. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (1500—1698); *à Berne.* Paris, 16 décembre 1647. St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige: *à Lucerne.* Paris, 16 décembre 1647. St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsbriefe. — *Zürich an Luzern.* 15./25. Januar 1648. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 22 janvier 1648. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(2) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 30 janvier 1648. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(3) „L'adversion que l'on avoit pour luy a fait que l'on ne m'a pas mal receu icy." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 3.

(4) *Cérémonial de Mr De La Barde, ambassadeur du roy en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 20. — Eidg. Absch. V² 1455*f*.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 25 febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — Eidg. Absch. V² 1456—1457*a*.

(6) *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 29 febbraio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 273.

(7) *Recès de la diète de Soleure des 20 et 21 février 1648.* Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VI. 100. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 février 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 11. — *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 29 febbraio 1648. loc. cit.

(8) *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 21 janvier 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4203* f° 43. — *Obrister und Hauptleute dess alten Guardiregiments, so sich dissmallen bey Hoff befinden, an Freyburg.* Paris, 1. Februar 1648. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(9) *Instruktion, Gewalt und Bevelch auf den fromen u. s. w. H. Niclaus Dachselhoffer, der Zeit alt Schultheiss, und Herrn Johans Rudolff Willading, venner, ihrer Legation halber nacher Solothurn.* 8./18. Februar 1648. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S.* p. 155.

de l'évêché; à la jalousie enfin que la présence persistante de forces françaises aux frontières du pays causait aux magistrats de celui-ci. (1)

Privé dès le début de sa mission des secours financiers indispensables à sa réussite, l'ancien premier commis de Chavigny trouvait-il au moins dans ses instructions l'indication des mesures aux quelles son maître entendait recourir pour donner satisfaction aux divers membres du Corps helvétique? Non pas. A Paris on s'était contenté de lui recommander la prudence, de l'engager à éviter toute allusion à l'importance de la dette de la couronne envers les cantons, (2) de lui prescrire de suggérer aux autorités suisses l'annulation des décrets interdisant le départ de recrues levées pour le service des régiments capitulés en France et l'entrée de troupes «de la nation» sur les terres de la maison d'Autriche. On lui enjoignait en outre de veiller à ce que les Etats catholiques des Ligues n'accordassent à l'Espagne aucun avantage en dehors de ceux que cette puissance était en droit d'exiger d'eux aux termes de son alliance. Enfin on attendait de lui qu'il renouât avec les Grisons, rassurât les Genevois sur les dispositions de la cour à leur égard, prît en main la défense des intérêts du duc de Longueville, «tant en deçà qu'au delà des frontières de Neuchâtel», et qu'il préparât à loisir le renouvellement du traité franco-helvétique de janvier 1602, dont la durée de validité ne devait pas excéder le 14 mai 1651. (3)

Il n'est pas contestable que les difficultés de la tâche assignée à De La Barde se soient trouvées accrues du fait de l'ignorance de Brienne quant «aux choses de Suisse». Mieux eût valu certes qu'au lieu d'adresser de Soleure aux magistrats de Genève la missive royale l'accréditant auprès d'eux, l'ambassadeur se fût, ainsi qu'on le lui conseillait, arrêté quarante-huit heures au pied du Salève à l'effet de dissiper l'impression de malaise qu'y avait laissée la dernière visite de son prédécesseur en janvier 1641. (4) En revanche il n'était pas à prévoir que le gouverneur de Neuchâtel, Stavay-Mollondin, chef avéré des *Caumartinistes*, consentît à invoquer l'appui de l'homme dont il se préparait à saper l'influence naissante au sein des Ligues. Etant donné, d'autre part, les obstacles aux quels ne pouvait manquer de se heurter le renouvellement de l'alliance, il semblait très imprudent de différer d'entamer à fond la négociation de celui-ci. S'il était puéril enfin de songer à détourner les «Waldstætten» de l'Espagne par la voie de la persuasion, combien ne l'était-il pas davantage de prétendre obtenir par de simples promesses le retrait des revendications, justifiées pour la plupart, que les Confédérés s'apprêtaient à adresser au Louvre?

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 février 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 25 febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 7 marzo 1648. Frari. Svizzeri. XLVI nº 275. — Eidg. Absch. V² 1457 *f.*

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 16 mars 1648. Bibl. Nat. Coll Clairambt. CCCCXIV. 459.

(3) *Mémoire et Instruction au Sr De La Barde, Baron de Marolles, conser du roy en ses Conseils, s'en allant ambassadeur de Sa Mté en Suisse.* Paris, 18 décembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 386.

(4) *Le roi à Genève.* Paris, 18 décembre 1647. Bibl. Genève. Portef. histor. nº *3185.* — *De La Barde à Genève.* Soleure, 1er février 1648. *Ibid.*

La question financière suffit à troubler l'harmonie des relations franco-suisses. — Projet de mission helvétique à Paris. — Il fait long feu. — Attitude des Etats catholiques de la région du Gothard envers le Louvre. — Défection de Soleure. — Caumartin la laisse ignorer à la Cour. — La question des «prétendues transgressions dans le service». — Déceptions éprouvées par De La Barde dès le début de son ambassade. — Répit obtenu par lui des magistrats confédérés. — Parti qu'il en tire. — Diète de Bade de juillet 1648.

II. Les échecs subis par Caumartin au cours des derniers mois de sa mission ne se comptaient plus. Quelques-uns lui étaient strictement personnels. D'autres, en plus grand nombre, provenaient de la difficulté qu'éprouvait le gouvernement royal à satisfaire les légitimes revendications de ses alliés d'Outre-Jura. (1) Mais tous, aussi bien les revers avoués par l'ambassadeur que ceux dont il n'avait point donné part à Brienne, eussent pu être très atténués, sinon complètement évités, par un négociateur mieux inspiré et moins entier que ne l'était le prédécesseur de De La Barde. (2)

A elle seule, on l'a dit, la question financière suffisait à troubler l'harmonie des relations déjà séculaires entretenues par la Couronne Très-Chrétienne avec le Corps helvétique. Durant les diètes de Lucerne de mai, puis de juin 1647, les représentants des Etats catholiques des Ligues avaient reconnu la nécessité de dépêcher sans retard à Paris afin de rappeler la reine-régente et son fils au respect des traités. Toutefois les avis s'étaient trouvés partagés quant à l'opportunité de solliciter en cette occurrence le concours des protestants. (3) A Bade, en juillet, les députés lucernois, ayant cru devoir revenir à la charge, s'étaient attirés de la part de certains de leurs collègues cette observation judicieuse que l'heure semblait peut-être mal choisie pour créer des embarras au monarque qui, dans ce même temps, prenait en main la défense des intérêts de «la nation» en Westphalie. (4) Soucieux néanmoins de ne pas compromettre par un échec retentissant le prestige de la France en Helvétie, déjà amoindri grâce à de récentes disgrâces des armes royales aux Pays-Bas et en Catalogne, Caumartin avait laissé la diète générale se clore sans exiger des cantons la levée que son maître lui prescrivait d'obtenir d'eux. (5)

---

(1) *Le roi aux cantons protestants; à Soleure; aux XIII cantons.* Paris, 30 avril 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCIX. 7111, 7115, 7127. — „Nous sommes en une saison, laquelle ne nous permet pas de satisfaire à toutes les choses que nous voudrions.“ *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 10 septembre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXII. 8555.

(2) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 25 janvier 1648. loc. cit.

(3) *Caumartin au baron de Spiez.* Soleure, 22 mai 1647. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. xxii. — Eidg. Absch. V² 1428 *g*; 1434 *e*.

(4) Eidg. Absch. V² 1440 *o*.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 20 luglio 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. 226.

Peu de jours devaient suffire au nouveau représentant du Louvre à Soleure pour se convaincre de l'étendue du discrédit dont, par suite d'erreurs qui ne lui étaient point imputables, souffrait la cause française au sein des Ligues. Que les Confédérés de la région du Gothard continuassent à se rapprocher de la maison d'Autriche, vers laquelle les poussaient leurs affinités politiques et confessionnelles, ainsi que l'incontestable habileté des agents lombards établis à Lucerne, il n'y avait certes là rien d'étonnant.(1) Aussi Caumartin avait-il marqué peu de surprise en apprenant que Schwytz s'opposait au passage sur ses terres des levées grisonnes acheminées vers le Jura(2) et que, cédant aux instances de Casati,(3) les cantons forestiers rappelaient leurs troupes du service de Modène et se proposaient d'en châtier les officiers, coupables de s'être laissés entraîner à faire campagne en Milanais.(4) Que Fribourg persévérât dans son attitude hostile, la chose était explicable en soi, si l'on songe à la violence de la polémique engagée entre l'ambassadeur et les autorités de cet Etat quant à l'opportunité du voyage de l'avoyer Kœnig de Mohr en Flandre.(5) Ce qui, en revanche, semblait incompréhensible, c'est que Soleure, considérée jusqu'au rappel de Méliand comme la citadelle du parti français aux Ligues, passât au camp des adversaires du roi Très-Chrétien.(6) A dire vrai, on l'ignorait à Paris, où Caumartin s'était gardé d'ébruiter cette fâcheuse nouvelle et avait cru devoir taire l'interdiction faite aux colonels et capitaines de ce canton d'y recruter désormais des enseignes pour le service du Louvre.(7) Cette mesure, arrêtée sous le prétexte de favoriser la prompte conclusion de la paix,(8) n'était malheureusement que le prélude de résolutions d'un caractère infiniment plus grave encore. Les efforts tentés derechef par le commissaire impérial et le résident lombard à Lucerne afin d'obtenir la limitation à la seule défensive

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 février et 20 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16082* f°s 106, 120. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 17 mars 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. CCCCXIV. 517.

(2) *Bon al Senato.* Zurigo, 6 aprile 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. 200.

(3) *Il Governatore di Milano alli cantoni cattolici.* Milan, 1 e 2 ottobre 1647. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Modena und Reggio. — *Francesco Casati alli cantoni cattolici.* Coira, 5 ottobre 1647. *Ibid.* — „Che sendo il duca di Modena invasore manifesto dello Stato di Milano, col quale hanno queste leghe anticha corrispondenza et interessi . . . s'intenda a questo specificatamente prohibito il passo a qualsivoglia conditione di gente che volesse traghittare il medesimo duca per questo paese . . ." *Casati alle tre Leghe Grise.* Coira, 26 marzo 1648. St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Johann Frantz Ceberg an Luzern.* Baden, 6. April 1647. St-Arch. Luzern. Herzogthumb Modena und Reggio. — *Uri, Schwytz, Zug und Glarus al duca di Modena.* Altorfo, 12 ottobre 1647. Arch. di Stato Modena. Principi. Svizzeri cantoni. — *Caumartin à Brienne.* Soleure, 25 octobre 1647; *à Mazarin.* Soleure, 31 octobre 1647. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. CCCCXII. 9051; Aff. Etr. Suisse. XXIX. 228. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 21 gennaio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI. — *Léonard Pappus aux cantons alliés d'Espagne.* Lucerne, 18 mars 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. CCCCXV. 1165. — Mémoires de Montglat (éd. Michaud, t. XXIX. 192).

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 mars; *à Brienne.* Soleure, 20 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16032* f° 120. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 14.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 janvier et 29 février 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16032* f° 106; *16034; à Mazarin.* Soleure, 6 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 14.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2; *à Chavigny.* 25 janvier 1648. *Ibid.* f° 3.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 février 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. CCCCXIV. 269.

de l'emploi des régiments suisses à la solde de France paraissaient sur le point d'aboutir.[1]

La crainte que leurs troupes réparties entre les camps adverses ne vinssent aux mains en Crémonais;[2] la résistance opposée par l'archiduc Léopold-Guillaume à la mise en liberté ou à l'échange des contingents helvétiques capturés à Armentières et à Courtrai;[3] les objections de la diète à ce que les compagnies des gardes fussent transportées par mer de Piombino et de Porto-Longone en Catalogne;[4] la répugnance marquée des Confédérés à accomplir, sans un salaire supplémentaire, des travaux de circonvallation autour d'Ypres;[5] le mécontentement soulevé par la prétention, d'ailleurs écartée en haut lieu, des officiers grisons et valaisans de prendre le pas sur leurs collègues suisses, vu que les Trois Ligues et les dizains avaient précédé les cantons dans l'alliance de la Couronne Très-Chrétienne, tout concourait à inciter les autorités des deux confessions à entendre aux conseils perfides des agents de la maison d'Autriche.[6]

Traitée très succinctement dans l'instruction remise à De La Barde, la question des prétendues «transgressions» dans le service préoccupait d'autant plus les membres du gouvernement royal qu'ils se sentaient «faibles sur cet article», qui cessait d'être pour eux «une vieille chanson».[7] Assurément la lettre réversale accordée par Henri IV aux Etats helvétiques de l'alliance de l'Escurial n'avait été motivée que par l'existence du traité de Lucerne du 12 mai 1587.[8] Or, ce traité ayant été non pas renouvelé purement et simplement, mais complété, les 28 avril 1604 et 30 mars 1634, par l'adjonction de clauses additionnelles, Louis XIII aurait pu, semble-t-il, protester avec plus d'énergie qu'il ne le fit à l'instant de la ratification d'un accord qui lésait au premier chef les droits de sa couronne. S'il s'en abstint, ce fut en partie parce que les enseignes des cantons forestiers et de Fribourg lui continuaient leurs services à l'offensive contre l'Autriche et l'Espagne, tant en Allemagne qu'en Italie,[9]

(1) *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 28 dicembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Napoli. XXXIX b. — *De La Barde à Chavigny; à Brienne.* Soleure, 15 et 23 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 30; Bibl. Nat. f. fr. *16032* f°s 148, 154. — *Caracena al rey.* Novara, 20 noviembre 1649. Arch. Gen. Simancas. Estado *3367*.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 mai 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16032* f° 154.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 14. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 et 12 juin 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16034;* Coll. Clairamb^t. CCCCXV. 1217. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 7 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4203* f° 297.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 11 febbraio 1648. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. XL. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 17 mars et 22 septembre 1648; *Brienne à De La Barde.* Paris, 31 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4203* f°s 139, 367; Coll. Clairamb^t. CCCCXIV. 635.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 19 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 42; *à Le Tellier.* même date. Arch. Guerre. CCXLV. 56; *à Le Tellier.* Soleure, 24 juillet 1648. Arch. Guerre. CCXLV. 59.

(6) *Mémoire pour ce que nous (les cantons suisses) avons trouvé nécessaire de représenter à Son Excellence Monsg^r. l'Ambassadeur de France.* Juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16032* f° 192 (transmis par De La Barde à la Cour, le 4 août).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16034. cf.* Politisch theologischer Tractat (Darinnen folgende Fragen erforschet und aufgelöst werden...). Zug 1692.

(8) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 15 novembre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(9) *De La Barde à Zurlauben.* Soleure, 6 juin 1648. St-Arch. Zug. (Frankreich.)

et aussi en outre parce que, à son sentiment, toute mesure restrictive quant à l'emploi des contingents confédérés de ses armées eût été plus préjudiciable au Corps helvétique qu'à lui-même.(1) Mieux eût valu certes dévoiler et ruiner incontinent la dangereuse intrigue qui, de Madrid et de Milan, se nouait avec les «Espagnolisez» de la région du Gothard. On ne sut s'y résoudre à Paris. Par suite, ni Méliand, durant les dernières années de sa mission, ni Caumartin, au cours de la sienne, ne réussirent à éviter les assauts répétés de ceux de leurs hôtes qui reprochaient au gouvernement royal de violer les capitulations conclues avec les colonels et capitaines suisses à sa solde. Aussi bien les cantons commençaient à passer des menaces aux actes. Déjà, en décembre 1647, les officiers des «Waldstætten» au service de France employés à l'offensive en Lombardie avaient reçu l'ordre péremptoire de rebrousser vers le Montferrat, et le Conseil de Soleure, exaspéré de l'attitude hautaine de Caumartin, se préparait à imiter l'exemple des alliés helvétiques de l'Escurial. Sa résolution à cet égard était arrêtée avant l'entrée en fonctions du nouvel ambassadeur. Elle lui fut communiquée le jour même de l'ouverture de sa diète de légitimation.(2)

Un ensemble de circonstances fâcheuses et décourageantes assombrissait les débuts de la mission de De La Barde aux Ligues. Aucune déception ne semblait devoir lui être épargnée. A peine, en effet, avait-il quitté Paris qu'un délégué des officiers du régiment des gardes prenait à son tour le chemin de Soleure, porteur d'une missive où ses collègues et lui se plaignaient avec une extrême vivacité du défaut de payement de leurs soldes personnelles et de celles des troupes placées sous leurs ordres. Encore que prévue, cette démarche était des plus intempestives, car elle ne pouvait qu'accroître l'irritation des Confédérés envers le Louvre.(3) Désespéré de constater combien peu l'on se hâtait de remédier à sa détresse financière et de satisfaire les légitimes revendications des colonels et capitaines de la garde royale,(4) De La Barde hésita à procurer l'ajournement de sa première diète, si grande était son appréhension d'y subir un affront.(5) Conseillé par ses secrétaires-interprètes, il évita néanmoins de recourir à ce dangereux expédient. En revanche il prit sur lui de déclarer qu'un accord, conclu à la dernière heure, venait d'aplanir toutes difficultés entre le monarque français et ses fidèles suisses. Cette assertion était certes dénuée de fondement. Ella contribua cependant pour une part à affermir la résolution des députés

(1) *Brienne à De La Barde.* Paris, 30 juin 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVI. 1527.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2; *à Séguier.* Soleure, 15 février 1648. Bibl. Nat. f. fr. *17935* f° 1; *à Brienne.* Soleure, 6 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16034* (impr. Arch. für Schweiz. Gesch. V. 311).

(3) „Il est incroyable combien elle a aygry les esprits." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI, 7; *à Brienne,* même date. Bibl. Nat. f. fr. *16034.*

(4) *De La Barde à Lucerne.* Soleure. 20 avril 1648. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. (1645-1649.) — „On ne veut plus ouïr parler des affaires de Suisse jusqu'à ce qu'il y soit arrivé quelque inconvénient." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 8 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 27; *à Brienne.* Soleure, 23 mai 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16032* f° 52.

(5) *De La Barde a Chavigny.* Soleure, 1er février 1648. Aff. Etr. Suisse XXXI. 4; *à Séguier.* Soleure, 15 février 1648. Bibl. Nat. f. fr. *17895* f° 1.

du Corps helvétique de différer de plusieurs mois la présentation et la discussion des griefs que leurs supérieurs s'apprêtaient à faire valoir envers la Couronne Très-Chrétienne. [1]

De ce répit, sur lequel il n'osait guère compter, et dont il ne se dissimulait pas l'extrême fragilité, l'ambassadeur sut, à la vérité, tirer le meilleur parti. Les quelques milliers d'écus qui lui avaient été remis à son départ reçurent l'emploi le plus judicieux. La conviction s'était implantée en lui que, sans argent payé sur l'heure, il ne réussirait pas à acheminer de nouvelles troupes suisses vers la Bourgogne. [2] Sous le prétexte qu'elle entretenait déjà six enseignes au service français, Zurich refusait de renforcer en Catalogne le régiment de Rahn, affaibli par le rappel de trois compagnies bernoises rattachées depuis peu au régiment de Watteville en Flandre. [3] Il convenait dès lors de changer de tactique. Mieux valait assurément tourner l'obstacle que l'aborder de front. Appréhendant un échec s'il réitérait des démarches officielles tant sur les rives de l'Aar que sur celles de la Limmat, de la Reuss ou de la Sarine, [4] De La Barde estima préférable de laisser agir sous main certains de ses affidés, autorisés par lui à consentir à quelques menues et indispensables dépenses. Bien lui en prit d'ailleurs. Après avoir repoussé ouvertement les requêtes de l'ambassadeur, les magistrats de Soleure, de Zurich et de Fribourg, dociles aux suggestions intéressées des agents à la solde de France, consentirent à fermer les yeux sur la levée, puis sur le départ des contingents suisses complémentaires dirigés du côté de Saint-Jean-de-Losne. [5]

Si peu versé qu'il fût encore à cette heure dans les affaires de sa charge, De La Barde eut assez de jugement pour ne pas croire à une détente sérieuse de la situation. Grâce à d'habiles et opportunes démarches, le répit dont il jouissait se prolongeait au delà de ses espérances. Or c'était là un très réel succès. Lorsqu'une diète générale s'ouvrit à Bade en juillet 1648, un nouvel et vigoureux

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 et 29 février 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16034; 16032* f° 106. Eidg. Absch. V². 1456-1457 *a.* — *Luzern an De La Barde.* 30. April 1648. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645-1649).

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2. — „Ces gens cy ne naissent pas soldats, quoyqu'ils ayent grande disposition à cette profession, et aussy il leur faut du temps comme aux autres pour s'y dresser.“ *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 19 août 1655. Bibl. Ste Genev. *L* 378, f° 314.

(3) *Le roi aux cantons.* Paris, 7 janvier 1648. Arch. Guerre. CVII. 14. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 7 janvier 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4117* f° 16. — *Ordre royal pour faire lever trois compagnies suisses.* Paris, 7 janvier 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4223* f° 227. — *Ordre royal pour faire tirer quelques compagnies du régiment de Rahn, les envoyer de Catalogne en Flandres et les joindre au régiment de Watteville.* 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4223* f° 227. — *Bon al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 268. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 11 febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *Le colonel May à Berne.* Soleure, 12 avril 1649. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 415.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2. — *G. Melchior Krepsinger, landvogt zu Sargans, an Luzern.* 1er mai 1648. St-Arch. Luzern. Venedig.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 et 29 février et 6 et 27 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16032* fos 106, 123; Coll. Clairambt. CCCCXIV. 269; f. fr. *16034.* — *Bon al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 291.

assaut lui fut livré. (1) Il l'attendait de pied ferme. (2) Tous les griefs nourris envers le Louvre par les divers membres du Corps helvétique y firent l'objet d'un examen approfondi. Néanmoins cette conférence, sur l'importance de laquelle il y aura lieu de revenir plus loin, prit fin sans qu'aucune mesure irréparable y eût été arrêtée. (3) En revanche, alors que des événements graves se déroulaient à la frontière orientale des Ligues, d'autres semblaient à la veille de se produire en France, événements dont les partisans et les adversaires de cette puissance appréhendaient le contre-coup désastreux pour le repos de la Suisse.

Alarmes suisses sur la ligne du Rhin et vers Constance. — Conséquences de la dénonciation de la trêve d'Ulm pour les cantons orientaux et l'ensemble du Corps helvétique. — Offensive conduite par Erlach-Castelen dans le Brisgau. — Convention relative à la navigation sur le « Bodensee ». — Son inefficacité. — Le sort de Constance et des quatre seigneuries de l'Arlberg inquiète les Confédérés des deux confessions. — Lindau et Bregenz à nouveau menacés. — Fermeté de la diplomatie espagnole dans la région du Gothard et du Splügen. — Avances faites aux dizains du Valais par le gouverneur de Milan. — Du Plessis-Praslin et les passages des Alpes Pennines. — Mission accomplie par le chanoine Castelete aux confins du Simplon. — Sentiments divers que certaines clauses du traité de Münster éveillent parmi les cantons. — Le prestige de l'Escurial se fortifie à vue d'œil dans la Suisse catholique. — Activité judicieuse des agents lombards au sein des Ligues. — Zweyer d'Evibach. — Ses démarches auprès de l'empereur et de l'archiduc d'Innsbruck. — Leur résultat. — De La Barde justifie la politique suivie par les cours de Paris et de Stockholm aux frontières de la Souabe et de la Thurgovie. — Les ministres autrichiens renoncent à leur dessein de placer Constance sous le protectorat helvétique. — Les conférences de Nuremberg. — Convention franco-impériale du 4 octobre 1649.

III. La prise de possession par De La Barde de ses nouvelles fonctions à Soleure avait coïncidé avec une recrudescence marquée des alarmes suisses sur la ligne du Rhin et dans la région de Constance. (4) L'ouverture de con-

(1) „Difficile sempre più riuscendo la provision di dinaro, o continue arrivando d'ogni parte le premure e gl'impulsi, ha il Sor Cardinale, sei giorni sono, tenuto conferenza sopra questo particolare importante.“ *Morosini e Nani al Senato.* Parigi, 30 giugno 1648. Frari. Francia. CVIII. no 6. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 et 19 juillet 1648. impr. Arch. für Schweiz. Gesch. V. 322, 324. — *Nouvelles de Soleure.* 16 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *20980* f° 171. — Theatrum Europaeum. VI. 524.

(2) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 15 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 30; *à Mazarin.* Soleure, 29 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 37. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. no 18.

(3) *Mémoire pour ce que nous (les cantons suisses) avons trouvé nécessaire de représenter à Son Excellence Monsgr l'Ambassadeur de France.* Juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16082* f° 192; *16034.* — Eidg. Absch. V2. 1464*g.*

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. no 18.

férences en Westphalie n'avait pas eu pour résultat, on l'a dit, de procurer la suspension des hostilités entre la maison d'Autriche et ses adversaires catholiques et protestants. Tandis qu'on négociait à Münster et à Osnabrück, les armées belligérantes se rapprochaient ou s'éloignaient tour à tour de la frontière des Ligues. Commune aux divers membres du Corps helvétique, l'alerte survenue au cours de l'hiver de 1646 à 1647, ensuite de l'apparition de forces franco-suédoises dans la Bavière et le Vorarlberg et de l'occupation de Bregenz par Wrangel, avait certes cessé. Rassurés désormais quant à la menace d'un coup de main sur le Luziensteig, les Grisons s'étaient décidés à rappeler leurs milices des confins du Guttenberg, tout en continuant à redouter qu'une entente secrète ne se conclût à leur préjudice en Westphalie entre les représentants du Louvre et ceux de l'Escurial. (1) D'autre part, la stricte exécution de la trêve d'Ulm, préparée par Avaugour (14 mars 1647) avait ramené le calme sur la rive orientale du lac de Constance et mis un terme aux récriminations des Confédérés lésés durant plusieurs mois dans leurs intérêts économiques et commerciaux.

Malheureusement Caumartin n'avait pas encore regagné la cour que déjà l'horizon se rembrunissait à nouveau à l'extrême limite des bailliages thurgoviens et du Rheinthal. La dénonciation par l'Electeur Maximilien de l'armistice de mars à l'endroit des seuls généraux de la reine Christine était de nature à mécontenter à la fois protestants et catholiques d'Helvétie, ceux-là parce qu'elle pouvait servir de prélude à un accord définitif entre les gouvernements de Paris et de Munich, ceux-ci parce que la perspective d'une reprise des hostilités entre les garnisons autrichiennes et suédoises de Constance, d'Ueberlingen, de Bregenz et de Lindau leur paraissait désastreuse à tous égards pour le repos des Ligues. (2) En revanche l'annonce de la rupture franco-bavaroise, survenue peu après, éveilla en Suisse des sentiments fort divers. Si les magistrats des cités évangéliques ne dissimulèrent pas la joie qu'elle leur procura, (3) ceux des cantons forestiers en conçurent une déception profonde. De fait, la cause de la maison de Habsbourg et celle de la Ligue catholique, si chères l'une et l'autre aux Confédérés de l'ancienne croyance, étaient soumises à de dures épreuves, et cela aux portes mêmes de la Suisse. (4) A peine avisé de la complète dénonciation de la trêve d'Ulm, Erlach, gouverneur de Brisach, s'était empressé de prendre ses dispositions pour attaquer Fribourg-en-Brisgau, Villingen et Offenbourg. (5) Cimentée dans une conférence tenue en son château de Castelen, tandis que les députés protestants réunis à Aarau, le 21 janvier, complotaient

(1) *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 décembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 87.

(2) *Les plénipotentiaires français à Münster à ceux de Suède à Osnabrück.* 19 décembre 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VI. 247. — *De La Barde aux plénipotentiaires français à Münster.* Soleure, 16 avril 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 21.

(3) *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 260.

(4) *De La Barde aux plénipotentiaires français à Münster.* Soleure, 12 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 15.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 18 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 262.

contre la sécurité de Constance, l'entente se faisait plus étroite entre lui et Wiederholt, commandant à Hohentwiel.(1)

Toujours est-il que les succès des alliés se poursuivaient sans que les Impériaux ou les Bavarois parvinssent à en arrêter le cours. Déjà fort inquiets à la nouvelle que Wrangel était entré dans Dinkelsbühl et que Turenne établissait ses quartiers en Souabe,(2) les Suisses catholiques le furent bien davantage encore lorsqu'ils apprirent la chute de Freising,(3) le péril suspendu sur Munich et l'occupation par les Franco-Suédois de tout le pays situé entre l'Isar et le Lech.(4) De surcroît l'officier gouverneur d'Ueberlingen pour la reine Christine s'était assuré la maîtrise du lac et, contrairement aux engagements souscrits naguère par son chef, percevait des droits de gabelle sur les livraisons de sel faites aux autorités cantonales par les fermiers de la traite en Tyrol et en Bavière.(5)

A la suggestion du colonel et *landammann* uranais Zweyer d'Evibach, agent impérial, et du doyen Pappus, représentant de la cour d'Innsbruck, les magistrats des Etats catholiques d'Helvétie s'attachèrent avec ardeur à imposer aux belligérants un *modus vivendi* qui sauvegardât les intérêts des cantons orientaux.(6) Ils y réussirent dans une certaine mesure. Après quelques semaines de négociations difficiles, une convention fut conclue à laquelle adhérèrent les gouverneurs de Lindau, d'Ueberlingen et de Bregenz.(7) Mais celui de Constance refusa de s'y rallier.(8) Or le sort de cette place préoccupait au plus haut degré les Confédérés de l'ancienne croyance, surtout depuis que Wiederholt, de connivence avec Erlach-Castelen, en menaçait les abords immédiats(9) et que la jonction des armes franco-suédoises était chose faite. Résolus à prévenir la chute de la ville impériale, considérée par eux, ainsi que Lindau, comme la clé de leurs bailliages thurgoviens, ils eussent volontiers consenti à en assumer la défense, pour peu que Ferdinand III les y eût encouragés et qu'aucun conflit ne se fût élevé à ce sujet entre eux et les protestants. Mais aussi bien ce double espoir ne semblait pas près de se réaliser.(10)

---

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 gennaio e 11 febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *Zürich an Luzern.* 21./31. März 1648; *Constanz an Zürich.* 28. April 1648. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1613—1648). — Eidg. Absch. V^{2} 1453—1454.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mai 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 144.

(3) Theatrum Europaeum. VI. 505.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 11. — Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). I. 127.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 14 marzo 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 277. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 juin 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 18. — Eidg. Absch. V^{2} 1461 *b.*

(6) *Brienne à De La Barde.* Paris, 30 juin 1648. Bibl. Nat. Coll. Cairamb^{t}. CCCCXVI. n° 1527.

(7) Theatrum Europaeum. VI. 522.

(8) *Bon al Senato.* Zurigo, 16 maggio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 296. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 48.

(9) *Bon al Senato.* Zurigo, 28 marzo 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 282.

(10) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 21 gennaio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

Très vive encore l'année précédente au sein du Corps helvétique, l'appréhension qu'éveillait l'approche de forces alliées des frontières des Ligues subsistait certes en entier parmi les catholiques,[1] mais tendait à s'affaiblir chez leurs adversaires confessionnels. A Zurich et à Berne, on déplorait assurément les entraves apportées à la liberté du commerce sur la rive orientale du *Bodensee*,[2] mais la substitution de la domination suédoise à la domination autrichienne à Constance eût été accueillie sans beaucoup de regret par les cités évangéliques. En revanche l'opinion se fût soulevée dans ces mêmes cités à la pensée de l'occupation, même temporaire, de la ville impériale par les troupes du roi Très-Chrétien ou de l'introduction dans ses murs d'une garnison fournie par les Confédérés des «Waldstætten».[3]

Si les Suisses protestants s'attendaient à ce que, comme en 1647, les Français rebroussassent incontinent vers le Nord et laissassent aux Suédois le champ libre sur les rives du lac de Constance, leurs illusions furent de courte durée. Dans les opérations de guerre, comme dans les démarches de leurs diplomaties respectives, l'entente était assez étroite à cette heure entre les cours de Paris et de Stockholm. Dès juin 1648, le résident de la reine Christine à Zurich priait De La Barde d'attirer l'attention de Turenne sur l'importance exceptionnelle des quatre seigneuries de l'Arlberg, contiguës à la fois à la Souabe, à la Rhétie et à l'Helvétie. En s'en saisissant à l'improviste, ce général se fût trouvé en mesure de couper les communications du Tyrol avec la Lombardie, d'imposer aux Grisons le renouvellement de leur alliance avec le Louvre, puis la rupture de celle qui les liait à l'Escurial, et de donner un salutaire avertissement aux Confédérés hispanophiles de la région du Gothard.[4] Mais, pour atteindre à ce but, il convenait avant toutes choses de s'assurer la possession de Lindau et de Bregenz. Or, on pouvait inférer d'une missive interceptée par les magistrats des cantons de l'ancienne croyance que tel était bien le dessein de Wrangel.[5]

Dans cette conjoncture difficile, les conseillers ordinaires de Philippe IV firent preuve d'un esprit politique aussi ferme que judicieux. Les avis reçus à Madrid d'Allemagne, de Suisse et d'Italie étaient certes des moins rassurants.[6]

---

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 21 gennaio 1648. loc. cit. — Eidg. Absch. V² 1461 *b*.

(2) *Zürich an Constanz.* 3./13. Mai 1648. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648); *Bürgermeister und Rath der Stadt Lindau an die XIII Orte.* 2. Juni 1648; *Maximilian Willibald, Erbgraff zu Wolfegg an die XIII Orte.* Lindau, 2./12. Juni 1648; *Zürich an Luzern.* 10./20. August 1648. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 juin 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 168. — *Zürich an Luzern.* 19./29. August 1648; *Hans Gaudenz von Rost an Zürich.* Constanz, 31. August 1648 St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648).

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 45; *à Servien.* Soleure, 23 Juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 53; *à Vautorte.* Soleure, 19 août 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 178.

(5) *De La Barde à Servien.* Soleure, 23 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 53.

(6) „Non si può però far altro che avisare anco il modo per pensare al rimedio.“ *Francisco Casati al marqués de Caracena.* Coyra, 26 de mayo 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3365*.

L'«inconstance bavaroise» mettait en péril la cause du catholicisme au sein des diètes germaniques.(1) L'arrière-garde de l'armée impériale venait de se laisser surprendre par les Suédois. Ferdinand III inclinait à signer de «honteux traités» tant à Osnabrück qu'à Münster. De surcroît le jeune archiduc d'Innsbruck, insouciant du péril qui menaçait sa capitale, abandonnait celle-ci pour «courir aux noces» du chef de sa maison à Vienne.(2) D'autre part, les démarches en vue du prompt renouvellement de l'alliance de la France avec le Corps helvétique paraissaient en bonne voie, tandis que les prétentions financières des «Waldstætten» à l'égard de la Couronne Catholique croissaient plutôt qu'elles ne diminuaient.(3) A Milan enfin l'inquiétude atteignait son comble. L'extrémité de Lindau, dépourvue de munitions, et de Bregenz, défendue par de simples milices, y était connue.(4) Or, que ces deux places vinssent à succomber, et le rideau protecteur qu'offrait à la Lombardie l'amitié des Trois Ligues pouvait être déchiré en un instant.

Devant des menaces si diverses, une politique de pure expectative n'eût pas conjuré le péril suspendu sur la Haute-Italie. On le comprit à Madrid, et les successeurs d'Olivarès se préparèrent à passer à l'offensive sur un point à tout le moins de la frontière septentrionale du Milanais. Lutter pied à pied pour le maintien du prestige et la sauvegarde des intérêts matériels de l'Escurial tant en Rhétie que dans la région du Gothard apparaissait certes indispensable, et l'on ne songeait pas dans l'entourage du roi Catholique à se soustraire à l'accomplissement d'une telle tâche. Mais la prudence exigeait qu'on s'assurât la possession d'un autre débouché vers le nord, s'il était encore temps.(5) Ce fut sur la vallée du Rhône que se porta le principal effort de la diplomatie castillane.(6) Appelé au gouvernement de la Lombardie, le marquis de Caracena avait gagné son nouveau poste par la voie du Valais, reconnu les passages de ce pays,(7) fait entrevoir aux autorités la cession de Domo d'Ossola, ainsi que l'entretien d'un régiment de leur nation au service espagnol,(8) et proposé aux dizains de favoriser leurs approvisionnements de sel,(9) puisque aussi bien,

---

(1) *Francisco Casati al marqués de Caracena.* Coyra, 26 de mayo 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3365.*

(2) *Francisco Casati al marqués de Caracena.* Coyra, 26 de mayo 1648. loc. cit.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 21. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 agosto 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Consulta del Consejo sobre lo que escribiò el marqués de Caracena en los negocios de Esguizaros y Grisones.* 11 octubre 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3365.*

(4) *Francisco Casati al marqués de Caracena.* Coyra, 26 de mayo 1648. loc. cit.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 91.

(6) *De La Barde à Servien.* Soleure, 18 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 41.

(7) *De La Barde à Servien.* Soleure, 18 juin 1648. loc. cit. — *De La Barde à (Brienne).* Soleure, 19 juin 1648. impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. V. 321. — *Consulta del Consejo sobre lo que escribiò el marqués de Caracena en los negocios de Esguizaros y Grisones.* 11 octubre 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3365.*

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 19 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 42.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 mai 1649, 26 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. 957; f. fr. *16,033* f° 256.

au mépris des conventions signées par Eustache de Refuge en 1607,(1) les fermiers des gabelles du Lyonnais, artisans de basses intrigues dirigées de Genève contre le Sr Stockalper, de Brigue, officiellement chargé de la fourniture de cette denrée à ses compatriotes, refusaient de souscrire aux légitimes griefs de ceux-ci.(2) Les avantages qu'eût procuré au Milanais l'amitié valaisanne avaient été souvent pesés à Madrid.(3) Ils n'étaient pas contestables. Maîtresse des routes des Alpes Pennines, de celles des deux Rhéties et des défilés du Gothard, l'Espagne, à moins d'une violation inopinée du sol des Ligues par une des armées alliées opérant en Allemagne, pouvait défier les desseins agressifs de ses adversaires, tant en deçà qu'au delà des monts.(4) Privée du concours actif des cantons forestiers, il lui était loisible encore de consolider, par le moyen de son action dans les hautes vallées du Rhin et du Rhône, sa suprématie dans la plaine du Pô.(5) Enfin, à supposer même que Suisses et Grisons lui fissent défaut, elle eût, en maintenant les dizains dans sa clientèle, conservé la liberté de ses communications militaires entre Milan et Dôle, soit par le Pont-de-Grezin, si Berne lui demeurait hostile,(6) soit par le pays de Vaud, au cas où elle fût parvenue à s'entendre avec les souverains de celui-ci.(7)

Il convenait avant tout d'agir avec célérité. Les partisans du Louvre étaient en éveil dans cette région, intrigués par de fréquents passages de corps de cavalerie envoyés de la Franche-Comté dans le Cômasque par le Simplon.(8) Chargé, au lendemain du décès du marquis Villa, d'assurer le rapatriement en France des quelques milliers d'hommes que ce général avait entraînés à

---

(1) *Brienne à De La Barde.* Paris, 27 avril 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. 879. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 123. — *cf.* t. II du présent ouvrage. p. 618, 619.

(2) *Caumartin à l'évesque, baillif et Conseil du Valais.* Soleure, 9 février 1644. Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France. 1600—1686. *A* III. 12. 23. — *Recès de la diète de Sion*, du 4 au 15 mai 1648. *Ibid.* Abschieds. 1626 à 1650. *A* III. 11. 2. p. 738. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 mai, 26 juin, 3 juillet et 4 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 175, 181, 212; *16,034.* — *Brienne à De La Barde.* Paris, 14 et 21 avril, 19 mai, 4 août 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. 753, 831, 1047; CCCCXVI. 1725. — *Mémoire (de De La Barde) pour la Suisse.* 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 janvier 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Le roi à l'évêque, bailli, capitaine et Conseil du Valais.* Paris, 18 octobre 1649. Arch. cant. Sion. Docts histor. 1601—1700. *A* III. 11. 3.

(3) *Consulta del Consejo*... Madrid, 11 octubre 1648. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 février 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(4) *Caumartin au bailli et Conseil du Valais.* Soleure, 27 juillet 1646. Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France. 1600—1686. *A* III. 12. 23. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 123.

(5) „L'esperienze passate di buona vicinanza de loro SSri Illmi con questa nostra Valle non ci danno che dubitare che non siano per continovare in quella ancor in queste turbolenze di guerra in modo che puotressimo dormire securi.“ *Li Sindici e Consiglieri (Gio Matteo Paravicino) della giuridizione dell' Ossola alli SSri Gran balivio, Senato et Consi dil Valese.* Duomo d'Ossola, 7 agosto 1644. Arch. cant. Sion. Litterae mediolanenses. 1522—1775. *A* III. 12. 24. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 18 juin 1648. loc. cit.

(6) *De La Barde à Servien.* Soleure, 23 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 53. — *Mémoire (de De La Barde) pour la Suisse.* 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310. — *Mémoire (de De La Barde) pour les Suisses et Grisons.* 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 364.

(7) *Mémoire (de De La Barde) pour la Suisse.* 1649. loc. cit.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 juin 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. 1217; *à Le Tellier.* Soleure, 19 juin 1648. Arch. Guerre. CCXLV. 56.

sa suite dans le Crémonais, le maréchal Du Plessis-Praslain s'était proposé de les diriger par Ilantz, Andermatt et Sion, puis de là, par le Petit Saint-Bernard, vers la vallée d'Aoste. L'exécution de ce projet n'eût pas souffert de difficultés si De La Barde avait eu de l'argent sous la main pour acheter les magistrats du pays et fournir aux frais des étapes et si l'influence néfaste exercée sur les délibérations des dizains par les Jésuites hispanophiles de cette contrée avait été contrebalancée par l'établissement d'une mission de Pères de l'Oratoire dans les environs immédiats de Sion. (1) Sur les conseils de l'ambassadeur, le maréchal y renonça et, changeant sa résolution, fit embarquer à Gênes, à destination de Marseille, les troupes qu'il s'apprêtait à acheminer vers les Alpes Pennines. (2) Mais l'alerte avait été chaude. Comme il était à craindre qu'elle ne se reproduisît et que, d'autre part, les négociations du chanoine Castelete, dépêché de Milan aux confins du Simplon, préparaient le terrain à un rapprochement valaiso-lombard, (3) Casati n'eut de cesse que les autorités de la Suisse primitive ne se fussent engagées à l'assister dans les démarches entreprises par lui pour détourner les dizains d'entendre au renouvellement de leur alliance avec la France.

Dans ces entrefaites, le texte du traité conclu à Münster était venu à la connaissance des Confédérés. Ceux-ci n'avaient certes pas dissimulé leur joie en apprenant qu'ils étaient réservés dans cet instrument diplomatique et que leur autonomie s'y trouvait solennellement proclamée. Toutefois, et c'était là ce qui éveillait de sérieuses espérances à Madrid, il s'en fallait de beaucoup qu'on approuvât pleinement aux Ligues les remaniements territoriaux et les stipulations confessionnelles décidés en Westphalie. (4) C'était contre ces dernières que les catholiques récriminaient avec le plus d'amertume, alors qu'on applaudissait à Zurich et à Berne aux «résultats immédiats» de la paix : à l'expulsion des moines du Wurtemberg, à celle des Jésuites et des capucins de Lindau, à l'institution à Augsbourg d'un sénat où partisans et adversaires des anciennes doctrines se balançaient en nombre (15 septembre 1648). (5) En revanche c'était d'un accord unanime que les Suisses des deux croyances regrettaient la substitution de la domination française à la domination autrichienne en Alsace. (6)

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 5.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 octobre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* impr Archiv für Schweiz. Geschichte. V. 340. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 17 novembre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXVII. 2765.

(3) *Consulta de 17 de septiembre de 1653, con un memorial de los cantones esguizaros y Grisones por el canonigo Francisco Castelete.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3870.*

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er janvier 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 94.

(5) „I più grati avisi (dell'effettuatione della pace) che pervengono a questi popoli sono quelli che concernono il pregiuditio della religione cattolica.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo. 21 novembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 45. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er janvier 1649. loc. cit. — Werner. Geschichte der Stadt Augsburg (1900), p. 310.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er janvier 1649. loc. cit. — *Memoriale welches die Abgeordneten aus der Freigrafschaft Burgund auf der Tagsatzung zu Baden eingegeben haben.* Juni 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 159.

Déçu de l'espoir d'entraver la marche des négociations à Münster, l'Escurial n'abandonnait pas celui de susciter au Louvre de nouveaux ennemis. En dépit de l'état précaire de ses finances, (1) qui le contraignait de surseoir au retour de Francesco Casati de Coire à Lucerne, (2) son prestige auprès de ses alliés des Ligues reprenait à vue d'œil. La reine Catholique et son frère, le roi de Hongrie, se rendant en Italie, purent s'en convaincre à leur passage dans les cantons forestiers, (3) où la conviction s'implantait de plus en plus que les Espagnols étaient sur le point d'expulser les Français de la Péninsule. (4) Il ne fut donc pas malaisé au gouvernement de Madrid de persuader à ses clients de la région du Gothard que l'échec infligé à la cause de leurs coreligionnaires dans l'Empire était imputable aux seuls ministres de Louis XIV. (5) Il devait lui être tout aussi facile d'exaspérer les craintes qu'éveillait parmi les cités évangéliques la présence de troupes royales dans le Sundgau. (6) Son succès à cet égard dépassa les prévisions les plus optimistes de certains de ses partisans. (7) Le bruit se répandit même un instant de la conclusion d'une alliance étroite entre Ferdinand III et le Corps helvétique. (8) Aussi bien, ne manque pas d'observer De La Barde, «c'est une chose estrange que les protestants «sont à présent en ces quartiers là plus passionnez pour l'Espagne que les «catholiques». (9)

A tout prendre, l'unanime manifestation des griefs suisses à l'endroit de la France était due moins aux dispositions heureuses arrêtées par le Conseil d'Etat de Madrid qu'à l'exceptionnelle maîtrise des agents chargés de défendre les intérêts de celui-ci au sein des Ligues. (10) En l'absence de Francesco Casati, la légation lombarde à Lucerne était gérée par le secrétaire-interprète Sébastien-Henri Crivelli, qu'épaulait le colonel et *landammann* d'Uri, Zweyer d'Evibach, représentant officieux de la maison d'Autriche dans la région du Gothard, «personnage très habile pour ce pays» et dont les avis étaient à cette heure écoutés aussi bien à Zurich que dans les cantons forestiers. (11) A l'ambassade française à Soleure, on ne fut pas long à s'apercevoir que de dangereuses intrigues se

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 agosto 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(2) *Consulta del Consejo sobre lo que escribiò el marqués de Caracena en los negocios de Esguizaros y Grisones.* 11 octubre 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3365.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 mai 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032 f°* 299.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er janvier 1649. loc. cit.

(6) *Brienne à De La Barde.* Paris, 7 avril 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIV. 703.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juin 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032 f°* 168.

(8) „Le Prince d'Orange m'a dit qu'il est adverty de très bon lieu que l'empereur et les Suisses ont fait un traité d'alliance et ligue entre eux sur l'occasion que ces derniers se monstrent allarmez par le voysinage de la France par le moyen de l'Alsace." *Brasset à Mazarin.* La Haye, 7 décembre 1648. Aff. Etr. Hollande. XLVIII. 179.

(9) *De La Barde à Servien.* Soleure, 23 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 53; *à Brienne.* Soleure, 24 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVII. 2443.

(10) *Brienne à De La Barde.* Paris, 27 mars 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIV. 517.

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 avril et 11 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*; *à Mazarin.* Soleure, 23 juillet 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 117.

nouaient sous ses auspices entre l'archiduc d'Innsbruck et les Confédérés des deux confessions et que ces intrigues avaient pour objet de créer un *modus vivendi* qui plaçât Constance sous la protection de ces derniers. (1)

Au cours de leur premier entretien avec Trauttmansdorf à Münster, les plénipotentiaires du roi Très-Chrétien n'avaient pas caché à celui-ci que leur maître ne consentirait jamais à la paix aussi longtemps que la définitive occupation de Brisach par ses armes n'aurait pas reçu l'agrément du gouvernement de Vienne. Après maintes hésitations, Ferdinand III avait autorisé son ministre à «se relascher pour Brisach, moyennant que lui-même pût retenir Lindau». A Paris, on s'était empressé de décliner cette ouverture. Bien plus, Mazarin avait laissé entendre que si l'empereur s'obstinait à vouloir supprimer les franchises dont jouissait cette place, Louis XIV, déjà convaincu de l'atteinte que l'abandon des quatre villes forestières du Rhin allait porter à son crédit, élèverait à son tour des prétentions sur Constance. (2)

Les choses en étaient demeurées là. Zweyer sut néanmoins tirer parti de cet incident, lorsque, vers le commencement de l'automne de 1648, les cités impériales de la rive orientale du *Bodensee* se trouvèrent de nouveau menacées d'un siège par l'armée de Wrangel. (3) A l'en croire, le péril suspendu sur les confins de la Thurgovie était tout autant français que scandinave. Aussi bien le souvenir, opportunément évoqué, des marchandages intervenus en 1646 à Münster n'était certes pas fait pour calmer les appréhensions helvétiques à ce sujet. Quand il jugea le terrain préparé de façon suffisante pour une action diplomatique vigoureuse de l'empereur et de l'archiduc d'Innsbruck, le *landammann* d'Uri engagea ces deux princes à solliciter sans retard de Zurich la convocation d'une diète générale (4) et à exiger des Confédérés de l'une et de l'autre confession qu'ils entreprissent auprès des chefs du corps d'occupation suédois une démarche très ferme afin de les contraindre à évacuer les rives du lac de Constance. (5)

C'était assurément faire trop de crédit aux compatriotes de Zweyer d'Evibach que de les supposer capables d'adresser une missive comminatoire aux généraux alliés dont les troupes victorieuses s'échelonnaient le long de leurs frontières. (6) Tout bien considéré au reste, il convenait de reconnaître que le gouverneur d'Ueberlingen n'était pas seul à supporter la responsabilité des vexations infligées au commerce suisse dans les bailliages orientaux. En refusant de souscrire à la trêve conclue entre belligérants sur les eaux du lac, le com-

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 23 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVII. 2443.

(2) *De La Barde à Vautorte et à Avaugour.* Soleure. 12 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 155.

(3) *Bürgermeister und Rath der Stadt Lindau an die XIII Orte; an Bern.* 11. August 1648 St-Arch. Bern. Teutschlandbuch *Y* (Lindau, Augsburg u. s. w.) p. 53.

(4) *De La Barde à Servien.* Soleure, 18 septembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI 65. *cf.* Arch. für Schweiz. Gesch. V. 331 sqq.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 juin 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 settembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 29.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 settembre 1648. loc. cit

mandant impérial à Constance avait rendu cette trêve illusoire et déchaîné à nouveau des hostilités dont les marchands des Ligues étaient des premiers à pâtir.(1) En soulevant la prétention de couvrir la place confiée à sa garde, par le moyen d'ouvrages avancés «construits sur terre helvétique»,(2) ce même personnage mettait dans un grand embarras les autorités cantonales et les exposait, le cas échéant, aux représailles de Wrangel.(3) Lors donc que De La Barde, sollicité par les soutiens de la cause française de se porter en Argovie, prit ses dispositions pour répondre à cet appel et défendre les intérêts suédois aux confins de la Souabe et de la Thurgovie,(4) il n'eut pas de peine à démontrer aux magistrats confédérés que les critiques dirigées contre la politique du Louvre et celle de la cour de Stockholm dans la région de Constance par les représentants de la maison d'Autriche se retournaient contre celle-ci.(5) Résolus tout d'abord, semble-t-il, à ne pas repousser d'emblée la requête que leur adressait le gouverneur de la ville impériale,(6) — et c'était la raison pour laquelle, rejetant l'idée d'une conférence limitée aux seuls Etats co-souverains des bailliages orientaux, ils avaient réclamé la tenue d'une diète générale, où la majorité des voix leur serait acquise,(7) — les catholiques d'Helvétie s'étaient ralliés en fin de compte au sentiment de leurs adversaires confessionnels et commençaient à reconnaître l'inconvénient d'un empiétement quelconque des fortifications de Constance sur le sol suisse.(8)

Au surplus, de sérieuses désillusions se préparaient pour les magistrats austrophiles des cantons forestiers. Après les avoir engagés à assumer la protection de Constance, au besoin par le moyen d'une démonstration militaire,(9) l'empereur, très peu enclin, on l'a dit, à faire ouvrir à leurs troupes les portes de cette ville, prit le parti de traîner les choses en longueur(10) et de procurer l'ajournement, puis l'échec de la diète dont il avait tout d'abord souhaité la convocation.(11) En réalité le péril français lui paraissait en décroissance, ou du moins très atténué. D'une part, l'archiduc d'Innsbruck était parvenu à

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 e 12 settembre 1648, 20 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. nos 29, 31, 61. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(2) *Johann Anton Arnoldt von Spiringen, landtvogt im Thurgau, an Zürich.* Frauenfeldt, 10/20. Oktober 1648. St-Arch. Luzern. Teutsches Reich I. VIII *B.* Schwäbisch Oesterreich.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna. 22 settembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 ottobre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 35.

(5) *De La Barde à Servien.* Soleure, 15 octobre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. p. 71.

(6) *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 26 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 180.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 6 ottobre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 octobre 1648. impr. Arch. für Schweiz. Gesch. V. 338.

(8) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 22 settembre e 6 ottobre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(9) *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 28. Februar 1648. St-Arch. Luzern. Teutsches Reich I. VIII *B.* Schwäbisch Oesterreich.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 octobre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(11) *De La Barde à Servien.* Soleure, 13 août 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 58. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 ottobre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 38.

concentrer quelques régiments dans les environs de Bregenz,(1) alors qu'en revanche Erlach-Castelen, sortant de Brisach, s'acheminait avec les siens vers le Luxembourg.(2) D'autre part, la cessation des hostilités était imminente. Et ne l'eût-elle pas été, que les progrès de la Fronde à Paris et dans nombre de provinces, progrès bientôt suivis de la défection de Turenne, auraient suffi à modérer l'élan de l'offensive du Louvre en Souabe et dans le Sundgau.(3)

Le souvenir de ce brusque changement d'attitude de Ferdinand III à leur égard était encore présent à l'esprit des Confédérés quand le bruit se répandit aux Ligues que les plénipotentiaires français dépêchés à Nuremberg afin d'y hâter l'exécution de la paix exprimaient le désir de voir Constance remise en gage à leur maître au lieu de Frankenthal, dont les Espagnols refusaient de se dessaisir.(4) On put craindre un instant que l'empereur n'y consentit, sous la réserve que la possession de Lindau lui fût attribuée.(5) Les alarmes, assez vives en Suisse,(6) se calmèrent néanmoins plus rapidement que celles de l'année précédente. L'opinion commençait à prévaloir parmi les cantons que l'installation sur la rive orientale du *Bodensee* de garnisons autrichiennes à titre permanent présentait autant d'inconvénients que le passage éventuel de Constance sous la domination française.(7) Les catholiques se trouvaient au reste quelque peu embarrassés. Leur volonté de favoriser en tout et partout les desseins du chef de la maison de Habsbourg subsistait certes; mais, d'autre part, ils apprenaient avec une satisfaction non déguisée que Lindau et Ueberlingen songeaient à se placer, dans un avenir prochain, sous le protectorat du Corps helvétique.(8) Or, on estimait à Fribourg et à Lucerne que ce projet, approuvé à première vue par les protestants,(9) n'était contraire ni à l'esprit, ni à la lettre de l'*Erbeinung* qui réglait les rapports des Confédérés avec l'Autriche. La controverse sur ce point fut d'ailleurs brève Dès le 4 octobre 1649, intervenait entre les ministres de l'empereur et ceux du roi Très-Chrétien une

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 octobre 1648. loc. cit.

(2) *Erlach à Courval.* Brisach, 26 juin 1648. Aff. Etr. Mayence. II. 62.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 ottobre 1648 e 20 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX nos 37, 61.

(4) *De La Barde à Vautorte et à Avaugour.* Soleure, 12 et 19 août 1649. Bibl. Nat. f. fr *4225* fos 155, 178. — *Obrister und Stadthauptmann auch Bürgermaister der Stadt Constantz an Luzern.* „So solten die französische bey den Nürnbergischen tractaten sich befindende Plenipotentiarii begehren der Cron Franckreich die Stadt Costanz anstatt der Västung Frankenthal einzuräumen." 17. August 1649. St-Arch. Luzern. Teutsches Reich I. VIII *A.* Schwäbisch Oesterreich. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 28 août 1649. *Ibid.*

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*; *à Vautorte et à Avaugour.* Soleure, 12 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 155.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(7) *De La Barde à Vautorte et à Avaugour.* Soleure, 9 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 187; *à Servien.* Soleure, 15 octobre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 71.

(8) *Bürgermeister und Rath der Stadt Lindau an die XIII Orte.* 8. Mai 1648. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *F.* p. 43. — *Bern an Zürich.* 25. August, 4. September 1648. *Ibid.* p. 57. — *Vautorte à De La Barde.* Nuremberg, 5 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4227* f° 288.

(9) *Vautorte à De La Barde.* Nuremberg, 5 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4228* f° 57. — *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 11 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 217.

convention aux termes de laquelle le dépôt d'Ehrenbreitstein aux mains de ce dernier était substitué à celui de Frankenthal.(1) Du coup les craintes qu'avaient fait naître les projets relatifs à Constance et à Lindau se trouvèrent dissipées et les préoccupations des Suisses suivirent un autre cours.(2)

24 octobre 1648. — Le jour même où la paix est signée à Münster, la Fronde obtient un succès impressionnant à Paris. — Angoisses que les nouvelles de France éveillent en Helvétie. — Les «fidèles Suisses». — Danger de Brisach. — Mission d'Herwarth. — Erlach-Castelen en Champagne. — Détresse financière de De La Barde. — Les dettes militaires. — Les gardes. — Situation intolérable faite aux officiers des régiments capitulés. — Prédilection de Mazarin pour les auxiliaires allemands et italiens. — Menaces qui lui sont adressées. — Révolte des compagnies suisses à Dunkerque. — Tension des rapports entre l'ambassadeur français et les autorités cantonales. — Menées de Thomas Werdmüller à Zurich. — Diète de Bade de juillet 1649. — Activité qu'y déploie De La Barde. — Arrivée de Casati en Argovie. — Griefs des petits cantons envers leur allié de Madrid. — Le gouverneur de Milan s'attache à les atténuer. — Il y réussit en partie. — Echec éprouvé par le représentant du Louvre à Soleure. — Importance des avantages remportés par son rival espagnol.

IV. Le 24 octobre 1648 marque une date essentielle dans l'histoire du ministère de Mazarin. Ce jour là, à Münster, où la paix est enfin signée, la suprématie de la France s'affirme dans les affaires d'occident. Mais, contraste saisissant, ce même jour, à l'intérieur, c'est de la capitulation momentanée de la royauté devant l'émeute qu'il s'agit. Quelques semaines plus tard, Louis XIV et la reine-mère abandonnent Paris. Le Parlement met à prix la tête du cardinal. La Fronde triomphe. En dépit de la sérénité qu'affecte Brienne dans sa correspondance avec De La Barde, il est permis de se demander si le mouvement populaire, qui déjà s'étend à la province, ne sera pas le prélude d'événements aussi graves que ceux qui viennent de se dérouler de l'autre côté de la Manche?(3)

En souhaitant avec passion que des nouvelles «favorables et rassurantes» lui fussent adressées de la cour,(4) l'ambassadeur français aux Ligues comprenait

(1) *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 16 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. 4225 f° 189. — *Conventio inter Status Imperii et Legationem Gallicam de tradendo, nomine Imperii, fortalitio Ehrenbreitstein coronae Galliae in sequestrum, donec Franckentalia Electori Palatino restituatur.* Norimbergae, 24 septembris (s. v.) 1649. ap. Du Mont. Corps diplomatique. VI. 527.

(2) *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 23 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. 4225 f° 196. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 ottobre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 102.

(3) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 36. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 28 juillet 1648; Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 99; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX 3293.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. 2933.

à merveille les exigences de la situation que lui créait la rupture consommée entre le Parlement et la royauté. L'annonce de cette rupture suscitait une réelle angoisse en Helvétie. Rares étaient les familles qui ne fussent pas représentées par quelqu'un des leurs dans les régiments au service de la couronne. (1) Le déplorable exemple donné neuf ans auparavant par le colonel Am Rhyn, lequel, traître à ses engagements, avait en plein siège de Turin passé au camp de Thomas de Savoie et provoqué grâce à cet acte de félonie la défaite des troupes ducales, trouverait-il des imitateurs parmi les officiers à la solde du Louvre? L'opinion devait être assez promptement rassurée à cet égard. Et ce fut avec un sentiment unanime de soulagement qu'on accueillit à Soleure la nouvelle du refus catégorique opposé, à une exception près, (2) par les colonels et capitaines suisses, sinon neuchâtelois, (3) à Conti et à Longueville qui les sollicitaient d'embrasser à des conditions fort avantageuses le parti du Parlement, ou les assuraient du prompt et intégral remboursement de leurs créances sur le trésor royal, s'ils consentaient à demeurer neutres entre la cour et ses adversaires. (4)

Tranquillisé quant à la fidélité des contingents helvétiques de la région parisienne, De La Barde craignait que les émissaires du prince de Neuchâtel ne surprissent la religion des Confédérés, grâce aux bruits calomnieux répandus aux Ligues par leurs soins. (5) Ses appréhensions à ce sujet furent assez vite dissipées. Du côté de Brisach, en revanche, les choses paraissaient devoir s'arranger avec moins de facilité. Non pas qu'aucune intrigue fût à redouter de la part du gouverneur de cette place. Sa droiture de caractère et sa loyauté étaient au-dessus de tout soupçon. (6) Mais Turenne, rattaché au parti du Parlement par son frère, le duc de Bouillon, pouvait devenir dangereux. (7) Barthélemy Herwarth, dépêché de Saint-Germain-en-Laye, se concerta avec le

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 59.

(2) *Commission du prince de Conti au Lt-Colonel Jean-Rodolphe May, de Berne pour la levée d'un régiment suisse.* Paris, 1er mars 1649. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 407. — *Jean-Rodolphe May à Berne.* Paris, 2 mars 1649. *Ibid. M* 409. — *Schomberg à Berne.* Paris, 8 mai 1651. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 499.

(3) „Le tambour suisse commence à battre dans Paris, où s'est levée une compagnie de deux cens hommes, sous la charge du frère du colonel Guy." Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles (éd. Saige). I. 183. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. 2933.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. 2933. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 59. — *De La Barde à Boccapaduli.* 27 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier, 12 février et 8 juillet 1649. loc. cit.; Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 281; *16,034*. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 4 février 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 101. — „Mr le duc de Longueville, continuant de faire des levées en Normandie pour les employer contre le roy, pourroit bien penser à remuer quelque chose en Suisse." *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. 3293. — *La duchesse de Longueville au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Janvier 1650. Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuaux du Conseil d'Etat 1648—1650. fos 161vo, 165vo.

(6) *Le Tellier à Erlach-Castelen.* 13 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 47.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 60.

Sr de Castelen afin de se saisir de la personne du maréchal. (1) Ils n'arrivèrent pas à temps pour divertir celui-ci de son dessein de débaucher quelques-uns des régiments de l'armée d'Allemagne. (2) De surcroît les débris de ces derniers, pénétrant dans le pays de Porrentruy, s'y livrèrent à de tels excès que les paysans de l'évêché prirent les armes, repoussèrent les envahisseurs et en massacrèrent un certain nombre, ce qui faillit provoquer les représailles des autorités militaires de Brisach. (3) Erlach eut néanmoins sa revanche. (4) Ses éclaireurs capturèrent, à proximité de Bâle, Tracy, commissaire général des troupes de Turenne. (5) Lui-même, assisté de De La Barde et de Charlevoix, gouverneur adjoint de la forteresse alsacienne, réussit à ramener à la raison plusieurs compagnies de soldats mutins réfugiées en Suisse, d'où elles ne tardèrent pas à être dirigées vers de nouveaux quartiers de ralliement. (6) Et ce fut à la tête d'un corps de huit mille fantassins et de six mille cavaliers aguerris, que, sur l'ordre de la cour, il put bientôt gagner à marches forcées la Champagne afin d'en chasser l'archiduc Léopold-Guillaume, dont l'avant-garde venait de pousser une pointe hardie jusqu'à Crépy-en-Valois. (7)

Si l'on excepte Bâle, où le magistrat avait favorisé plus ou moins ouvertement le «débandement» de l'armée de Turenne, ce qui lui valut d'amers reproches et des menaces de représailles de la part de De La Barde, (8) les Etats helvétiques demeuraient en ces temps difficiles fidèles observateurs du traité d'alliance qùi les liait à la Couronne Très-Chrétienne. (9) A Berne, certes,

(1) „J'adresse mon ordre sur ce qui sera à faire pour mon service en cette occasion au Sr d'Erlak.“ *Le roi au vicomte de Courval.* Saint-Germain-en-Laye, 6 janvier 1649. Aff. Etr. Mayence. II. 159. — *Instruction donnée au Sr Herwart, s'en allant en Allemagne, sur ce qui concerne Mr le maral de Turenne et Monsr le duc de Bouillon.* Saint-Germain-en-Laye, 16 janvier 1649. Arch. Guerre. CXIV. 14. — *Le roi à Erlach.* Saint-Germain-en-Laye, 16 janvier 1649. — *Ordre pour faire recognoistre le dict Sr d'Erlach par les troupes de l'armée d'Allemagne.* même date. impr. Mémoires de Brienne. loc. cit. XXVII. 422. — Gonzenbach. Der General Hans-Ludwig von Erlach (Bern, 1882). t. III. 151. — G. Depping. Barthélémy Herwarth (Revue histor. X. 296).

(2) *De La Barde à Bâle.* Soleure, 29 mars 1649. St-Arch. Basel. *G* 3. Französische Armée. Déserteurs (1642—1746). — *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 22 mai 1649. *Ibid.* — Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle (Paris, 1897). t. I. 178.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 4 mars 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 107, 108; *à Brienne.* Soleure, 30 avril et 14 mai 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 306, 322. — *Ce qui a esté traicté entre Mr de Charlevoix et Messrs les députez de Mr l'évesque de Basle sur l'assassinat des quatre cavaliers du régiment de Mr le lieutenant-général d'Erlach par les subjectz du dict Seigr Evesque dans la vallée de Delémont.* 12 mai 1649. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 maggio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 80.

(4) *Mazarin à Herwarth.* Rueil, 8 mars 1649. ap. Chéruel. III. 313.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 marzo 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 69.

(6) *Brienne à De La Barde.* Rueil, 8 mars 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXX. 3741. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 30 mars 1649. St-Arch. Zürich. Frankreich. X. n° 6. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 299. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 e 10 aprile 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. nos 74, 76. — Mémoires de Brienne (éd. Michaud et Poujoulat. XXVII. 424). — Reuss. op. cit. I. 177.

(7) *Mazarin au maréchal de L'Hôpital.* Rueil, 11 mars 1649. ap. Chéruel. III 315. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 mars 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXX. f° 4007. — *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 20 mars 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXX. f° 4025.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 297.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mars 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

ainsi qu'en Franche-Comté d'ailleurs, la nouvelle du départ pour la région de Reims des troupes commandées par le gouverneur de Brisach fut saluée avec joie. On savait ces troupes, privées de solde, prêtes à tous les pillages et très désireuses de se dédommager dans l'Ajoie et les Franches-Montagnes des souffrances qu'elles avaient endurées en Souabe et dans le Brisgau.([1]) Néanmoins, sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Sarine, de la Reuss et de la Limmat, on déplorait les événements survenus au delà du Jura, et l'opinion était unanime à reconnaître que la cessation des hostilités en France paraissait indispensable au maintien de la concorde parmi les Ligues.([2]) Les espérances éveillées à l'annonce de la mission de Peñaranda à Paris semblaient tenaces. Les Confédérés s'attendaient à ce que deux traités distincts fussent signés à bref délai: l'un entre Louis XIV et le Parlement, l'autre entre le Louvre et l'Escurial.([3]) Déçus quant à la conclusion de ce dernier, ils n'apprirent pas sans regrets que la paix accordée par le monarque français à ses sujets rebelles (11 mars)([4]) avait été précédée de négociations suspectes entre ceux-ci et le ministre espagnol (6 mars), et cela au temps même où, mettant à profit les embarras du roi Très-Chrétien, le gouverneur de Milan, marquis de Caracena, assaillait les Etats du duc de Modène.([5])

Ce n'était pas à dire que, dans les petits cantons notamment, la tentation ne fût grande de tirer parti de la nécessité où se trouvait la cour d'invoquer l'appui militaire des Suisses, pour exiger d'elle l'extinction à tout le moins partielle de sa dette envers le Corps helvétique.([6]) En définitive, grâce à la Fronde, la détresse financière revêtait d'importantes proportions aux Ligues. Encore qu'il gérât l'ambassade « réputée la plus chère de l'Europe »,([7]) De La Barde, privé même de son traitement, n'était pas en mesure de verser un très minime acompte sur leurs pensions et leurs créances aux Confédérés, dont les troupes, demeurées fidèles à la cause royale, permettaient à celle-ci de résister au formidable assaut de ses adversaires.([8]) A plus forte raison la situation faite aux officiers et soldats suisses au service de la couronne devenait infiniment précaire.([9])

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 mars 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXX. f° 4007.
(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 février 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. f° 3373.
(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 février 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. f° 3373.
(4) *De La Barde au baron de Spiez.* Soleure, 16 avril 1649. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 87.
(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 février 1649. loc. cit. — *Brienne à De La Barde.* Rueil, 5 mars 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXX. 3633. — Mémoires du cardinal de Retz (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXV. 135). — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 179 sqq.
(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mars 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034;* Soleure, 6 octobre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 600.
(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 février 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 283.
(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er janvier 1649; *à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. 2933; Aff. Etr. Suisse. XXXI. 94. — *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 15 janvier 1649. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1648—1649. n° L. — *De La Barde aux V cantons catholiques.* Soleure, 24 avril 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649).
(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 février et 26 mars 1649. loc. cit.

La première diète générale réunie à Soleure depuis l'arrivée du nouvel ambassadeur français s'était empressée, on l'a dit, de prendre acte des doléances qu'un délégué du colonel et des capitaines «de la nation» en garnison à Paris avait mission de lui présenter au nom de ces derniers. D'entre tous les régiments capitulés au delà du Jura, celui des gardes était assurément «le plus mal traité». Un arriéré de soldes de près de douze années rendait sa subsistance très incertaine.(1) Apparentés pour la plupart à des magistrats influents de leur patrie,(2) les officiers de ce corps d'élite voyaient leurs plaintes appuyées avec vigueur par les autorités cantonales et refusaient d'accepter les propositions des ministres français(3) qui leur offraient soit le maintien du *statu quo*, soit le licenciement de leurs compagnies, sans payement, à la vérité, mais «avec de bonnes et valables assignations» sur le trésor royal.(4)

Peu enclin en principe à accueillir les réclamations financières des Confédérés, dont l'alliance lui paraissait moins indispensable au succès de la politique du Louvre que ne le jugeaient ses prédécesseurs, Mazarin avait cependant consenti, en juin 1648, à réunir un Conseil extraordinaire, où s'étaient manifestés des avis très divergents quant aux remèdes à apporter à une situation d'heure en heure plus critique.(5) Elle devenait, on l'a dit, absolument intolérable pour les officiers qui, responsables envers leurs hommes des engagements souscrits par la cour de Paris à l'égard de ceux-ci, se voyaient contraints de «faire argent de tout, en vendant leurs biens».(6) Or il n'était pas à présumer que l'autorité helvétique cesserait de les soutenir dans leurs justes revendications.(7) Du moins y eut-il un répit tacite tant que durèrent les hostilités autour de la capitale. Mais, l'hiver une fois écoulé, les choses se gâtèrent rapidement quand il ne fut plus niable que les ressources dont disposait le roi servaient à améliorer les travaux de défense de Casale, de Philippsbourg et de Brisach,(8) ou à apaiser la rébellion des troupes allemandes d'Erlach-Castelen, décidées à suspendre leur marche vers la frontière des Flandres jusqu'au complet

(1) *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 21 janvier 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4203* f° 43. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 1er février 1648 Aff. Etr. Suisse. XXXI. 4. — *Règlement pour le payement des monstres au régiment des gardes suisses.* 8 février 1648. Arch. Guerre. CVII. 51vo. — *Mazarin à Schomberg.* Amiens, 20 juin 1649. ap. Chéruel. III. 349—350.

(2) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 1er février 1648. loc. cit.

(3) *Brienne à De La Barde.* Paris, 21 et 28 janvier 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCXIX. 103; f. fr. *4203* f° 55.

(4) *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 21 janvier 1648. loc. cit. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 31 janvier 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 100.

(5) „Difficile sempre più riuscendo la provision di denaro, o continue arrivando d'ogni parte le premure e gl' impulsi, ha il Sor Cardle, sei giorni sono, tenuto conferenza sopra questo particolare importante.“ *Morosini e Nani al Senato.* Parigi, 30 giugno 1648. Frari. Francia. CVIII. n° 6.

(6) *Diesbach Prémont à Fribourg.* Paris, 19 avril 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(7) „Leurs plaintes feroient un furieux esclat en ce pays.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 janvier 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2.

(8) Reuss. op. cit. I. 183. — P. Ingold. Turenne et le lieutenant général Reinhold de Rosen (Colmar, 1905). p. 9 sqq.

payement des soldes à quoi elles avaient droit.[1] La prédilection de Mazarin pour les auxiliaires d'Outre-Rhin et son dédain marqué à l'endroit de ceux des cantons s'affirmaient ainsi à nouveau.

Le cardinal cherchait d'ailleurs à se dédire et contestait la portée, sinon la validité des quelques promesses données en son nom au Corps helvétique.[2] Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner l'orage simultanément sur les deux versants du Jura. Furieux «de ce qu'on eust bien trouvé de l'argent pour «ceux qui avaient ravagé et fait des cruautez inouies dans la Champagne et «la Picardie», les Suisses avisèrent la cour «qu'ils étaient aussi mauvais garçons «que leur compatriote (Erlach-Castelen) qui commandait ceux qui avaient fait «de si belles choses».[3] Cette menace n'était pas vaine. Elle fut presque aussitôt suivie d'un commencement d'exécution. Les Confédérés en garnison dans la capitale ou ses environs immédiats convinrent «de déposer les armes «en mesme temps, par concert entre eux, après avoir signé une association»; et l'on eut quelque peine à les dissuader de persévérer dans cette voie jugée «offensante» par le souverain qui les entretenait à sa solde.[4] Ceux de Dunkerque se montrèrent plus hardis encore, car ils se saisirent d'une des portes de cette ville comme gage de leurs créances sur la couronne. Averti de cet incident, l'archiduc Léopold-Guillaume s'était empressé de les convier de s'entendre avec lui et d'abandonner la cause d'un monarque qui reconnaissait si mal leur dévouement. Ils lui répondirent que c'était leur faire injure que de les supposer capables de violer leurs serments et transmirent sa missive à la reine-mère, mais en insistant auprès de cette princesse pour que l'on tînt compte à l'avenir de leurs justes revendications.[5]

Tendus entre le gouvernement royal et les Suisses à son service, les rapports ne l'étaient guère moins entre l'ambassadeur de celui-ci aux Ligues et les autorités cantonales. Les efforts tardifs des ministres du roi Très-Chrétien pour empêcher «l'éclat» dont les menaçaient les officiers aux gardes demeuraient vains,[6]

---

(1) *Morosini e Nani al Senato.* Parigi, 11 maggio 1649: Compiègne, 24 maggio 1649. Frari. Francia. CVIII. nos 109, 149. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 juin 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 343. — *Schomberg aux députés des XIII cantons et coalliés à Bade.* Paris, 29 juin 1649. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. n° L.

(2) *Mazarin à Schomberg.* Amiens, 20 juin 1649. ap. Chéruel. Lettres de Mazarin. III. 350; *à Le Tellier.* Compiègne, 5 juillet 1649. *Ibid.* III. 377.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 juin 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 343.

(4) *Brienne à De La Barde.* Amiens, 22 juin 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXII. 5609. — „Aussy tost que nosd. Seigrs les ministres manqueront à l'exécution de ce qu'ils nous promettent, nous manquerons aussi de moyens à continuer nostre service.“ *Les capitaines et officiers commandans les compagnies des régimens de Mollondin et de Watteville à Schomberg.* s. d. (1649). Aff. Etr. Suisse. XXXI. 270.

(5) „Li Svizzeri che si erano cantonati in Doncherchen, per sempre più assicurarsi delle loro paghe, si sono impossessati di una porta, protestando di non voler la rendere, se non precedono prima le conveniente sodisfattioni... Dicono esser sempre stati fedeli a quei Principi che si sono valsi del loro servitio et che haverebbero più tosto cuore per morire che per offendere la loro riputatione et il servitio del re.“ *Morosini e Nani al Senato.* Amiens, 22 giugno 1649. Frari. Francia. CVIII. n° 165.

(6) *Brienne aux officiers des cinq régiments suisses nouveaux.* 31 mai 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 221.

et la diète helvétique se trouvait à nouveau saisie de leurs plaintes.(1) De «fâcheuses résolutions» paraissaient imminentes,(2) car la patience des créanciers civils et militaires de la France était à bout.(3) Des sentiments d'aigreur à l'endroit du Louvre se manifestaient à Berne et plus encore peut-être à Zurich, où les «Espagnolisez» continuaient leurs brigues.(4) L'un des capitaines de cet Etat, Thomas Werdmüller passait au reste pour être le principal fauteur du désordre advenu à Dunkerque et sollicitait en termes pressants son congé.(5) D'autre part, Zweyer d'Evibach, l'agent impérial, se ménageait sur terre grisonne d'importants entretiens avec le résident lombard Francesco Casati.(6) Schwytz enfin, exaspérée de l'échec de ses négociations tant à Paris qu'à Soleure auprès du successeur de Caumartin,(7) agitait de rappeler ses compagnies de France.(8) Or, le fait qu'une mise en demeure était adressée à Milan dans le même temps, pour des raisons identiques, et que la levée de quelques milliers d'hommes demandée aux cantons catholiques «pour la défense du duché» par le colonel et secrétaire-interprète Crivelli n'avait pas été un succès ne diminuait en rien la gravité de cette démarche.(9)

Dans cette conjoncture, il n'était pas surprenant que De La Barde appréhendât d'assister à la diète générale annuelle de juillet.(10) Il se rendit néanmoins à Bade vers les premiers jours de ce mois avec une suite de plus de cent cavaliers.(11) Ses prévisions ne se réalisèrent que trop. Assailli de tous côtés par les officiers du service français et par leurs protecteurs attitrés, les magistrats et députés réunis en Argovie,(12) l'ambassadeur crut affaiblir l'aigreur et la

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 mai et 11 juin 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f°s 326, 335. — „Prévenez nostre ruine en concourant avec les autres cantons à nous faire payer." *Antoine de Reynold du Gayet à Fribourg.* Du Gayet, 5 octobre 1649. Arch. d'Etat Fribourg. Doc^ts. France. IX (1643—1663).

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 juillet 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXII. f° 5761.

(3) „Ces gens cy sont au bout de leur patience" *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 juin 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — „Le feu monte à la teste de ces gens cy." *Du même au même.* Soleure, 21 mai 1649. loc. cit. — „Jamais on ne fut si mal content en Suisse." *Du même au même.* Soleure, 24 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 389. — *Schomberg aux XIII cantons.* Paris, 26 septembre 1649. St-Arch. Luzern Frankr. Pensionen (1645—1649); St-Arch. Basel. Frankr. *F* 1^8. Schweizer Truppen (1600—1670).

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai et 11 juin 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f°s 322, 341.

(5) *Schomberg à Zurich.* Paris, 6 septembre 1649. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225^10 (1649 à 1651). p. 23.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai et 14 juin 1649. loc. cit.

(7) Eidg. Absch. VI. 2 *e.*

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 297.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 17 juillet et 4 août 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Brienne à De La Barde.* Paris. 4 août 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXVI. f° 1725. — *Mazarin au maréchal Du Plessis-Praslin.* Paris, 6 août 1648. ap. Chéruel. III. 163. — *De La Barde à Servien.* Soleure. 13 août 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 58. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 21. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 306. — *Consulta del Consejo de Estado sobre lo que contienen las tres cartas del marqués de Caracena en razon de la paga de las pensiones de los Esguizaros por la negociacion que havia introducido en materia de gente.* Madrid, 1 febrero 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367.* — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 2 avril 1650. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. 1648 sqq. — Eidg. Absch. V^2 1466.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 juin 1649. loc. cit.

(11) „con un seguito di più di cento soggetti di garbo a cavallo." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 90.

(12) *De La Barde aux V cantons catholiques.* Soleure, 24 avril 1649. St-Arch. Zug (Frankreich)

vivacité des critiques dirigées contre le Louvre en ne tarissant pas d'éloges sur la valeur, la constance et la fidélité des troupes suisses tant à l'intérieur du royaume qu'au delà de ses frontières. Mais, loin de répondre à son attente, cette petite habileté augmenta au contraire les exigences des Confédérés et permit à ceux-ci de s'étonner de ce que, redevable à leurs compatriotes du salut de sa couronne, le roi Très-Chrétien refusât de les payer.(1)

Le faste déployé par De La Barde au cours de son séjour en Argovie dépassait de beaucoup l'importance des crédits que lui ouvrait le gouvernement de Paris. A bout d'expédients financiers, celui-ci cessait même de répondre aux demandes de son représentant aux Ligues ou n'adressait à ses créanciers que des offres dérisoires.(2) L'ambassadeur tenta néanmoins un louable effort afin de «calmer la bourrasque».(3) Nuit et jour, pendant une semaine, il s'astreignit à tenir table ouverte et, prenant les Suisses par leur côté faible, fit «bonne chère» en leur compagnie et présida en personne à de nombreux banquets arrosés des vins les plus généreux.(4) Cette diversion aurait eu peut être quelque chance de réussite si, dans l'intervalle, le résident lombard, quittant Coire, n'avait gagné Bade en toute hâte. Sa présence y était instamment réclamée par les pensionnaires de son maître, outrés à la pensée que ce prince comblait de faveurs ses nouveaux clients de Rhétie et non point ceux des cantons forestiers dont l'alliance avec sa couronne durait cependant depuis quatre-vingts ans au moins.(5)

Le voyage du ministre de Milan en Argovie paraissait être le fruit de nombreux conciliabules engagés en Lombardie avec la participation de Crivelli. Dès l'instant que les intrigues n'étaient plus à redouter qui, fomentées naguère de Soleure par Caumartin et par De La Barde, tendaient à persuader aux «Waldstætten» de dénoncer le traité les liant à l'Escurial, puis de dépêcher à Madrid afin d'y réclamer le payement des sommes dont ils demeuraient créanciers, l'heure semblait propice à l'ouverture d'une campagne vigoureuse

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 91. — Eidg. Absch. VI. 8*h*.

(2) *Le roi à De La Barde.* Paris, 12 mai 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. f° 987. — „Je ne sçay si on considère cette affaire par delà selon son importance." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 mai 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 328.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 90.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 91.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° agosto 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 22. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — „Per la parità che pretendono Grisoni con la nation nostra al servicio di S. Mà nascono disgusti tanto grandi che a mala pena il colonello Crivelli ha potuto reparare che non s'habbi precipitato in una risoluzione pregiudiciale." *Relatione sommaria del negotiato in Svizzeri, d'ordine di S. E. (Caracena) dal colonello Crivelli dalli 16 aprile sino alli 18 maggio 1649.* Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni — „Quanto più inporta al servicio di S. Mà Ca il sostentar la lega de'Svizzeri che quella de'Grisoni." *Memoriale d'alcuni particolari che si mettano in consideratione alli ministri di S. Mà per parte del colonello Sebastiano Peregrino Zwyer d'Evibach confidentemente, come servitore di S. Mà.* 6 giugno 1649. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 6 août 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 120. — *Die VI catholischen Orte an Casati.* Luzern, 23. November 1649. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664); *an H. Marchese di Caracena.* 1° dicembre 1649. *Ibid.*; *an Ihr Kön. Mt uss Hispania.* 20 dicembre 1649. *Ibid.*

contre les intérêts français dans la région des Alpes et du plateau suisses. (1) Depuis qu'elle tenait les Ligues Grises dans sa dépendance économique et politique, l'Espagne délaissait quelque peu ses alliés de Lucerne, d'Altorf, de Schwytz et de Fribourg. (2) Vu l'état précaire de ses finances, elle ne leur demandait que rarement des levées, se servait plus rarement encore de leurs passages et avait jugé opportun de faire rappeler le ministre accrédité par le gouverneur de Milan au pied du Pilate. (3) Grâce à la dextérité de ses agents officieux, elle occupait une position «imprenable au cœur de la Suisse», voire à Bade, où, avantage inestimable, le secrétaire des diètes était à la dévotion de Zweyer d'Evibach et lui communiquait les recès de celles-ci avant d'arrêter leur définitive rédaction. (4) Ses espions enfin la tenaient avertie des moindres incidents survenus dans cette région, et le chef de la conspiration contre Gênes, Giovanni-Paolo Balbi n'avait dû qu'à la brièveté de son séjour à Lucerne de ne pas tomber aux mains des magistrats de cette ville qui l'eussent impitoyablement livré aux «sbirres» lombards lancés à sa poursuite. (5)

Afin d'augmenter les chances de succès de la mission de Casati, on s'était décidé à Milan à verser aux officiers suisses du service espagnol un acompte, assez minime à la vérité, sur leurs soldes en souffrance. (6) Mis au fait de cette opportune libéralité, De La Barde perdit rapidement l'espoir de rallier à ses vues les magistrats du Corps catholique des Ligues. En revanche il se flattait d'avoir encore prise sur les résolutions des protestants. Aussi bien s'attacha-t-il à leur démontrer que son adversaire, simple résident lombard à Coire, était sans qualité pour intervenir dans les délibérations d'une diète helvétique, (7) que le marquis de Caracena n'avait pas le pouvoir de lui conférer le titre d'ambassadeur et que, partant, lui accorder audience constituerait un précédent très fâcheux. (8) Le représentant du Louvre en fut pour ses frais de persuasion. Les députés des cités évangéliques voyaient dans un rapprochement, même apparent, entre celles-ci et le gouvernement milanais le plus sûr moyen de manifester les sentiments de réprobation que leur inspirait la politique financière du Louvre. Ils accueillirent donc avec empressement les avances

(1) *Relatione sommaria del negotiato in Svizzeri d'ordine di S. E. (Caracena) dal colonello Crivelli dalli 16 aprile sino alli 28 maggio 1649.* Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Die V alten cathol. Orthe der Eydtgnossenschaft an H. Obersten Heinrich Crivelli.* 16. Mai 1650. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664).

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 359.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 14 giugno 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 8. — Casoni, Annali di Genova (1800). t. VI, 13 sqq.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 359.

(7) „. . . venu à l'assemblée de Bade sans aucune lettre de créance ny du roy d'Espagne, ny mesme du gouverneur de Milan.“ *De La Barde à Zurich.* Soleure, 29 juillet 1649. St-Arch. Bern. Teutschland *G.* p. 131.

(8) „Je vous prie de croire que cette affaire est de plus grande conséquence qu'il ne paroist.“ *De La Barde à Zurich.* Soleure, 22 juillet 1649. St-Arch. Zürich. Frankreich X. n° 14; St-Arch. Bern. Teutschland *G* 131.

de Casati, participèrent à ses banquets et ne firent pas difficulté sinon de le reconnaître en tant qu'ambassadeur, du moins de le traiter comme tel. (1) De son côté, l'envoyé lombard n'eut pas de peine à fortifier les protestants dans l'opinion, qu'ils s'étaient formée d'eux-mêmes, que le dédain affiché par la cour de Paris à l'égard du Corps helvétique datait surtout de l'occupation définitive de Brisach par les armes françaises. (2) L'occasion s'annonçait dès lors propice à la réintroduction, devenue pour ainsi dire périodique, de la question de la limitation à la seule défensive du service exigible des troupes suisses à la solde du roi Très-Chrétien. Le résident milanais sut découvrir des arguments nouveaux pour intéresser les autorités cantonales aux transgressions dont ne cessaient de se plaindre les chefs de la maison d'Autriche. (3) Il réussit de plus à semer l'inquiétude et à jeter le trouble dans l'esprit des Confédérés en laissant entendre que l'empereur et le roi Catholique n'hésiteraient pas, s'il était besoin, à user de représailles envers ceux des Etats helvétiques qui continueraient à méconnaître les clauses essentielles de l'*Erbeinung* et du traité de Lucerne de mars 1634. (4) Dans cette lutte, où la surenchère jouait un rôle décisif, la victoire de Casati, dont l'adversaire ne trouvait d'appui ni à Paris, ni aux Ligues, était certaine. Ainsi que le prévoyait De La Barde, (5) la diète se termina sur une démarche comminatoire faite auprès de lui par une délégation de tous les députés réunis en Argovie. (6) Un mémoire détaillé des dettes de la couronne fut remis entre ses mains. Aussi bien ne chercha-t-il point à en contester l'exactitude. Enfin les officiers des régiments capitulés en France se virent réitérer l'ordre de ne consentir sous aucun prétexte à prendre part à des opérations militaires soit sur le sol même de l'Empire, soit dans des provinces que ce dernier considérait encore comme siennes. (7)

Tension des rapports entre le Louvre et ses alliés d'Outre-Jura. — Mission du capitaine Müller en Suisse. — Les colonels et capitaines des régiments capitulés en France sont à bout de patience. — Les demandes d'argent adressées à Paris par De La Barde y sont mal accueillies. — L'exportation des céréales d'Alsace aux Ligues interdite.

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 mai 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 328. — „Les quatre cantons d'Ury, Schwytz, Undervald et Zoug n'ont rien reçu depuis 1641 que ce que je leur fis toucher l'année passée ... Les Suisses n'avoient jamais souffert cela depuis qu'ils ont alliance avec la France.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 27 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Caracena a los Sres de los Cantones esguizaros confederados con Su Md.* Milan, 1º febrero 1650. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664).

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 92. — Eidg. Absch. VI. 9 *m*; 10 *ggg*.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 357.

(6) Eidg. Absch. VI. 8 *h*.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 luglio 1649. loc. cit. — Eidg. Absch. VI. 10—11 *ggg*. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 juillet et 17 septembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 117, 123

— Inopportunité de cet ordre. — Le roi décide de procéder au licenciement d'une partie des troupes helvétiques à sa solde. — Origines de cette mesure. — Son but avéré. — Complot machiné par Caumartin contre De La Barde. Cruel embarras de celui-ci. — Diète de Lucerne des 22 et 23 novembre 1649. — Départ de Brillac pour la cour. — Les exploits de la «cabale». — Diète à Bade en décembre. — Menaces de rappel de tous les contingents confédérés accordés à la couronne. — Recrudescence des plaintes des officiers de ces derniers. — Paroles malheureuses échappées à Mazarin. — Recès du 18 décembre. — Mission du capitaine Bürkli. — Desseins hostiles contre la France prêtés aux autorités cantonales. — Le roi et sa mère se déclarent incapables de satisfaire les prétentions pécuniaires des Suisses à leur service.

V. Les raisons de la tension signalée dans les rapports du Louvre avec ses alliés d'Helvétie étaient trop complexes pour que cette tension ne subît pas, de-ci, de-là, quelque relâchement. En réalité la diète si nuisible aux intérêts français réunie à Bade en juillet 1649 fut suivie d'un répit de trois mois environ, (1) que De La Barde mit à profit pour s'efforcer, d'ailleurs en vain, d'éclairer la religion de la cour sur les difficultés inextricables au milieu desquelles il se débattait. Brusquement, dans les premiers jours d'octobre, un officier aux gardes, le capitaine Müller, de Bâle, arriva aux Ligues et s'aboucha aussitôt avec des magistrats très influents des cantons des deux confessions. (2) Les plaintes dont il se faisait l'écho apparaissaient plus graves encore que celles proférées jusque là contre le gouvernement royal par les colonels et capitaines suisses à son service. (3) L'effet de ses révélations à Zurich, à Lucerne, à Berne fut considérable. (4) Des menaces «atroces» parvinrent aux oreilles de l'ambassadeur. (5) La dénonciation immédiate de l'alliance du Louvre et le rappel de toutes les troupes à la solde de celui-ci figuraient parmi les moins redoutables. (6) Les choses n'en arrivèrent cependant pas à cette extrémité.

(1) *Zürich an Luzern.* 24. September/4. Oktober 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649).

(2) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 1er octobre 1649. St-Arch. Zürich. Frankr. X nº 28 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er et 9 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr *16,034; 16,032* fº 397. — *Mémoire* („Msgr sçaura, s'il luy plaist, que l'arrivée du capitaine Müller . . ."). 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI 362.

(3) *Les officiers des régiments de Watteville et de Reynold aux XIII cantons.* Paris, 27 septembre 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649): St-Arch. Basel. Frankr. *F* I3 (1605—1670). — *Zürich an Basel.* 24. September/4. Oktober 1649. *Ibid.* — *Schomberg aux députés des XIII cantons et co-alliés à Bade.* Paris, 14 octobre 1649. St-Arch. Aarau. Abschiedsacta und Zeytungen. nº 1. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 octobre 1649. loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsmanual CIII, p. 319 (Zinstags 25. September/5. Oktober 1649).

(4) *Zurich à De La Barde.* 4 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fº 415. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fº 403. — *Mémoire* („L'arrivée du capitaine Müller . . .") 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 296. — *Zürich an Luzern.* 10./20. Oktober 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649).

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fº 397. — „Pour Mr De La Barde, on a souvent menacé de luy faire le mesme compliment qu'à feu Mr de Mortefontaine." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 358.

(6) *Grésy al duca di Savoia.* Lucerna. 2 novembre 1649. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*.

Le successeur de Caumartin reçut de Zurich une missive «très dure» qui ne fit pas double emploi avec celle que les cantons adressaient dans le même temps au roi Très-Chrétien.[1] Or il pouvait s'attendre à pire.[2] En effet, ni la question de la neutralité des deux Bourgognes, ni celle des pensions échues et non payées, ni les protestations que soulevaient l'augmentation des droits de péage en Alsace depuis l'occupation française, les prétentions nouvelles des fonctionnaires des douanes à Valence et à Lyon, ou l'abusive perception d'un impôt sur les minots de sel introduits en Suisse par la voie du château de Joux ne furent poussées plus avant cette fois.[3]

En ce qui concernait l'état des relations politiques de la France avec ses voisins immédiats, avec les Confédérés à tout le moins, le gouvernement aux destinées duquel présidait Mazarin n'avait, semblait-il, plus une faute à commettre. Il n'était cependant pas au bout de ses défaillances. Sans se lasser, De La Barde demandait «de quoy adoucir les esprits», soit une somme de cent cinquante mille écus.[4] Cette requête fut aussi mal accueillie à Paris que les précédentes. En revanche l'ambassadeur apprit coup sur coup deux nouvelles bien propres à augmenter ses inquiétudes. Un décret venait d'être signé qui interdisait l'exportation aux Ligues des céréales de la province d'Alsace, et Schomberg avait décidé le roi à procéder au licenciement d'une partie des régiments suisses à sa solde.[5]

De ces deux erreurs, d'importance égale, la première put être assez promptement effacée.[6] De La Barde ayant transmis à la cour les plaintes justifiées des autorités de Bâle et de Zurich, Mazarin n'hésita pas à prescrire au gouverneur de Brisach d'annuler les effets d'une mesure d'autant plus regrettable qu'il avait été stipulé à Münster que la cession du Sundgau à la France ne préjudicierait en rien aux intérêts économiques du Corps helvétique.[7]

---

(1) *Zürich à De La Barde.* 4 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 415. — *Le Corps helvétique au roi; à Mazarin.* Zurich, 15 octobre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIII. f°s 6601–6611; Aff. Etr. Suisse. XXXI. 249. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr *16,032* f° 407. — St-Arch Luzern. Frankreich. Pensionen (1645–1649). — St-Arch. Basel. Frankreich *F* 1[3].

(2) *De La Barde à Brienne; à Le Tellier.* Soleure, 5 novembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 421: Arch. Guerre. CCXLV. 143.

(3) *Berne à De La Barde.* 20/30 juillet 1649. St-Arch. Bern. Teutsche Missiven XV (1648—1650), p. 155. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 octobre 1649 et 9 septembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 407; f. fr. *16,034.* — *Berne au roi; à De La Barde.* 21/31 août 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CVI. p. 265. — *Le roi à Berne.* Bourg s./Mer, 3 octobre 1650. St-Arch. Bern. Franz. Könige. Missiven. — *Mémoire adressé par De La Barde au roi.* Soleure (janvier 1651). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 285.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 et 15 octobre, 12 novembre 1649. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 octobre 1649 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Ordre du roy à Mr le mal de Schomberg touchant le licenciement de plusieurs troupes suisses et Grisons.* Paris, 10 novembre 1649; *à Mr de Villequier.* même date et même sujet. Arch. Guerre. CXV. 140, 142.

(6) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 13 décembre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIV. f° 7205.

(7) *Le Corps helvétique au roi.* Zurich, 15 octobre, Bade, 20 décembre 1649 Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIII 6601—6611; f fr. *16,032* f° 446. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Brienne à De La Barde.* Paris, 30 novembre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIII. f° 7061. -- „Quant à la deffense que Mr d'Erlac a faite de transporter des bledz ny d'autres grains de l'Alsace aux lieux circonvoisins, quoique l'on sçache icy qu'il n'y en ayt presque pas en ces quartiers là suffisamment pour les garnisons des places, qui doit pourtant estre une matière

L'« intempestif licenciement » en revanche devait entraîner des conséquences irréparables. (1) Il témoignait, à n'en pas douter, de l'anarchie dont continuait à souffrir l'administration générale du royaume et des intrigues inavouables qui en découlaient. Ce coup de surprise était, à dire vrai, l'œuvre des *Caumartinistes*. Les rancunes de l'ancien ambassadeur auprès des cantons ne désarmaient pas. Son dessein tendait manifestement à créer à De La Barde des difficultés telles que celui-ci, contraint de se retirer, lui laissât la place vide. La crainte de ruiner à jamais le prestige du Louvre au sein des Ligues s'effaçait devant le désir qui l'aiguillonnait d'assouvir à tout prix sa vengeance. L'un de ses confidents, le colonel de Stavay-Montet, frère de Stavay-Mollondin, gouverneur de Neuchâtel, avait l'oreille de Schomberg, colonel général des Suisses et Grisons au service de la couronne. Il le convertit sans peine à ses vues. Le complot fut machiné de main de maître. Comme il s'agissait principalement de déconsidérer le représentant du roi en Helvétie, ses ennemis firent en sorte que la première nouvelle de l'événement qui était sur le point de s'accomplir parvînt aux Confédérés par une voie autre que la sienne. Brienne lui-même, auquel Le Tellier cachait ses projets, ignorait tout de ce qui se tramait dans l'entourage de celui-ci contre l'ancien familier de Chavigny et ne put l'en aviser à temps. (2) Par suite, de vigoureux démentis étaient opposés de Soleure aux bruits relatifs à l'imminente réforme d'une partie des troupes suisses à la solde royale. (3) Ce fut l'indiscrétion d'un tiers qui révéla à De La Barde de façon fortuite l'adoption d'une mesure dont, la veille, il niait jusqu'à la possibilité de la prise en considération. Mieux encore, les « Gazettes d'Italie » portèrent à sa connaissance que l'on se décidait enfin à Paris à lui adresser cent mille écus. (4) Son indignation fut extrême en constatant le « mespris » dans lequel était tenu « sa fonction ». (5) Il se maîtrisa, à dire vrai, convaincu que ni Mazarin, ni le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères n'avaient trempé dans la « vilenie » qui l'affligeait. Et cependant la faute lourde dont on le contraignait à endosser les conséquences dépassait en étendue ce que les pires adversaires du Louvre en Helvétie étaient en droit d'attendre de la légèreté

privilégiée pour les raisons que vous sçavez, la passion que Leurs Majestez ont de vous favoriser en toutes rencontres les a obligées d'escrire aud. Sr d'Erlach, en sorte que, s'il n'y a en cela quelque considération qui ruinast absolument le service du roy en ces quartiers là, je m'asseure que vous en aurez au plus tost toute satisfaction." *Mazarin aux XIII cantons.* Paris, 10 décembre 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649); Aff. Etr. Suisse. XXXI. 275.

(1) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 28 décembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV. 156.

(2) „Il ne s'est en aucune façon parlé icy de licentier des Suisses." *Le Tellier à De La Barde.* 17 septembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV. 133.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(4) „Il y a huict jours que j'ay appris par les gazettes d'Italie que l'on devoit envoyer icy cent mil Livres. C'est une honte et chose très prejudiciable au service du roy que l'on aie sceu à Milan et aux Grisons telle chose devant que je le sceusse moy-mesme." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 639.

(5) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 12 novembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV. 145.

de certains ministres du jeune roi.[1] En fait, quinze compagnies suisses et deux grisonnes se voyaient licenciées «sans payement» et renvoyées du jour au lendemain dans leurs foyers.[2] Cette opération dénotait de la part de ceux qui l'avaient résolue une méconnaissance profonde des intérêts de la couronne au delà du Jura. Aussi bien, alors que les «combourgeois» ou les protégés des cantons, tels les Neuchâtelois, conservaient grâce à l'influence de Mollondin la totalité de leurs effectifs au service du Louvre, Schomberg sacrifiait sans hésiter un régiment bernois et trois enseignes de Zurich, au risque de briser la force de résistance du parti français dans ces deux puissants Etats.[3]

Ce fut dans la première moitié de novembre que le roi prévint officiellement son ambassadeur aux Ligues et les divers membres du Corps helvétique de la nécessité où il se trouvait, vu l'épuisement de ses finances, de licencier quelques-uns de ses «fidèles Suisses, pour payer plus exactement les autres».[4] Cette mesure était représentée comme l'inéluctable conséquence des troubles de la Fronde.[5] En soi, une telle affirmation paraissait assez plausible. Placé dans la pénible alternative de renoncer au concours de troupes qu'il considérait avec raison «comme le nerf de ses armées» ou de leur verser des sommes considérables,[6] le gouvernement royal s'était prononcé en faveur de cette dernière solution.[7] Il ne prévoyait certes pas la tempête que sa décision inconsidérée allait déchaîner au sein de la Confédération.

Porteur de la missive que les cantons adressaient au roi, le capitaine Müller s'apprêtait à regagner Paris, lorsqu'il fut avisé que sa compagnie figurait au nombre de celles dont le licenciement venait d'être ordonné.[8] L'annonce de cette disgrâce modifia ses dispositions. De La Barde le pressait de hâter son départ. Il s'y refusa catégoriquement.[9] Son obstination ne pouvait que mettre l'ambassadeur dans un cruel embarras. On protestait en effet au

---

(1) *El marqués de Caracena al rey.* Novara, 20 de noviembre 1649. Arch Gen. Simancas. Estado. *3367.*

(2) *Le roi à De La Barde.* 10 novembre 1649. Arch. Guerre. CXV. 143. — *J. Lochmann, Heinrich Suri u. s. w. an die XIII Orte der Eydgenossenschafft.* Paris, 23. November 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649). — *Ordre du roi au colonel général des Suisses et Grisons pour faire licencier des troupes suisses de plusieurs corps* (novembre 1649). Bibl. Nat. f. fr. *4221* f° 188. — *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 9 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 286. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna. 14 dicembre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 113.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 19 novembre et 28 décembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV. 150. 156.

(4) *Le roi à De La Barde.* 10 novembre 1649. loc. cit. — *Le roi au Corps helvétique.* Paris, 15 novembre 1649. Arch. Guerre. CXV. 145: St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 10. n° 53. — *Mazarin aux cantons.* Paris, 10 décembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 275. — *Mazarin à Le Tellier.* Brühl, 2 mai 1651. ap. Chéruel. IV. 155. — Eidg. Absch. VI. 23*a*.

(5) Eidg. Absch. VI. 23—24*a*.

(6) *El marqués de Caracena al rey.* Novara, 20 de noviembre 1649. loc. cit.

(7) *Zürich an Luzern.* 27. Dezember 1649/6. Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. (1645—1649).

(8) *Le roi aux capitaines Müller et Holzhalb.* Paris, 10 novembre 1619. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 10. n° 52; *au cap*ne *Holzhalb.* même date. *Ibid.* n° 52*a*.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 novembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16.032* f° 430.

Vorort catholique et dans les petits Etats de la région du Gothard contre les termes trop mesurés, au gré des «Waldstætten», du mémoire dans lequel étaient exposés à la reine-mère et à son royal fils les griefs des officiers et soldats suisses à leur service.(1) Dès l'instant que les Confédérés renonçaient à faire parvenir ce mémoire à destination, à quelle voie recoureraient-ils pour transmettre leurs doléances au monarque français?(2) De La Barde fut assez vite fixé à ce sujet. Les plaintes des parents des colonels et capitaines atteints par la réforme «montaient jusques au ciel».(3) La conférence tenue par les cantons forestiers à Lucerne, les 22 et 23 novembre, résolut de solliciter de Zurich la convocation d'une diète générale où seraient proposés et discutés les moyens les plus efficaces de rappeler le gouvernement de Paris au respect des traités et à l'observation de ses engagements.(4) L'ambassadeur jugea sa position presque désespérée. Il obtint néanmoins que l'ouverture de la «journée» assignée en Argovie fût différée jusqu'au 15 décembre.(5) D'autre part, son secrétaire Brillac prit en hâte le chemin de la cour afin d'y exposer la situation «au vrai» et d'affirmer notamment que si, deux mois auparavant, cent mille écus eussent peut-être suffi à calmer l'effervescence populaire en Helvétie, la distribution de cette somme, à l'heure présente, n'aurait pas eu plus d'effet «qu'une goutte d'eau dans la mer».(6)

Peu à peu le réseau d'intrigues patiemment tissé par Caumartin se resserrait autour de son successeur. Pour mieux atteindre celui-ci, les membres de la cabale montée contre lui faisaient «courir fortune à l'alliance franco-suisse».(7) La diète de juillet laissait à De La Barde de si désagréables souvenirs qu'il lui paraissait impossible que celle dont on le menaçait en décembre mît sa patience à une pareille épreuve. Il se trompait cependant. Tout conspirait en cet instant pour l'acculer à la plus lamentable des disgrâces. Les événements de la politique extérieure du royaume et ceux de la politique intérieure des Ligues tournaient à sa confusion. La résistance opposée par l'Espagne à

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 novembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 152. — Eidg. Absch. VI. 21*f*.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 novembre 1649. loc. cit.; *à Le Tellier.* Soleure, 1er décembre 1649. Arch. Guerre. CXVI. 446.

(3) „Arrivano sino al cielo le esclamationi dei parenti degli ufficiali e soldati riformati.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 113.

(4) *De La Barde à Mazarin; à Brienne.* Soleure, 26 novembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 152; Bibl. Nat. f fr. *16,032* f° 134; *à Brienne.* Soleure, 1er décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 436. — *Sarotti al Senato* Zurigo, 18 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 113.

(5) *Zürich an Luzern.* 17./27. November, 22. November/2. Dezember 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649). — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 30 novembre et 30 décembre 1649. Bibl. Ste Geneviève. Mss. *L 37f* fos 96, 96vo. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 décembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 112.

(6) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 30 novembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 129; *à Brienne.* Soleure, 28 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 639. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 111.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 407.

l'exécution de la paix de Münster rendait les Confédérés plus exigeants.[1] Un accord étroit semblait régner entre eux et leurs alliés des Grisons et du Valais pour ne pas reculer devant le rappel immédiat des régiments du service français au cas où, dans ses négociations avec ces derniers, le gouvernement de Paris userait de nouvelles tergiversations.[2]

Desservi assez ouvertement par les délégués des colonels et capitaines auprès des cantons, De La Barde n'hésita cependant pas à requérir leur présence à ses côtés, le jour où il eut audience à la diète.[3] Le discours prononcé par lui au cours de celle-ci ne fut en somme que la paraphrase de la missive royale du 15 novembre et des explications, d'ailleurs embarrassées, contenues dans une lettre de Schomberg, datée du 4 décembre.[4] Toutefois l'ambassadeur ne sut pas éviter la répétition de la faute dans laquelle il était tombé en juillet déjà; et ses louanges hyperboliques à l'adresse des auxiliaires helvétiques des armées françaises exaspérèrent plutôt qu'elles ne calmèrent les passions déchaînées aux Ligues.[5] A dire vrai, Casati n'assistait pas à cet essai malheureux de justification de la mesure impolitique décrétée par le Louvre. Son absence, au reste, n'améliora en rien la position du ministre de ce dernier. En ses lieu et place, Crivelli se chargea d'aviser les députés confédérés que les largesses dont son maître se proposait d'user à leur égard demeuraient subordonnées au maintien de l'interdiction faite naguère par les autorités cantonales aux régiments capitulés en France de servir contre la maison d'Autriche.[6] Mais le coup le plus sensible qui l'atteignit lui vint d'Outre-Jura sous la forme d'une missive, datée de Laon, le 12 décembre, que les officiers réformés adressaient au Corps helvétique afin de combattre certaines allégations de leur colonel général.[7] Selon eux, la détresse du trésor royal n'était qu'apparente. N'avait-on pas trouvé en peu de jours quatorze cent mille Livres pour ramener à la raison les «Allemands pillards» qu'Erlach-Castelen commandait en Champagne?[8] A les entendre, l'auteur responsable de leur ruine était Mazarin. En la présence de quelques-uns d'entre eux, le cardinal n'avait-il pas laissé échapper ces paroles, aussitôt regrettées sans doute: «Je n'ay jamais reconnu

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 111.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 décembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Zürich an Basel.* 9. Januar 1650. St-Arch. Basel. Frankr. *F* 1[3]. Schweizer Truppen. 1600—1670. — *Le Tellier à Mazarin.* Paris, 21 avril 1651. ap. Van Huffel. Doct[s] inédits concernant l'histoire de France (Paris, 1840). p. 69.

(3) *Relation qu'a faite le S[r] Dupré au baron de Grésy de ce qui s'est passé à la diète tenue à Bade.* Bade, 21 décembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(4) *Relation qu'a faite le S[r] Dupré au baron de Grésy de ce qui s'est passé à la diète tenue à Bade en décembre 1649.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Eidg. Absch. VI. 23*a*.

(5) „Le jugement qui fut fait ensuitte de ces éloges par la plupart des députés fut celuy d'une ingratitude extresme mise en pratique par la France envers ceux de nostre nation après qu'elle en avoit receu des services signalés, ce qui estoit bien esloigné de l'effect que M[r] l'ambassadeur se promettoit de son discours.“ *Relation qu'a faite le S[r] Dupré, etc.*

(6) *Proposition du colonel Sébastien-Henry Crivelli, envoyé à Bade par l'ambassadeur d'Espagne.* Bade. 19 décembre 1619. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 448. — Eidg. Absch. VI. 25*i*.

(7) Eidg. Absch. VI *A*. 23—24 *a*.

(8) Eidg. Absch. VI *A*. 24 *a*.

«quel profit l'alliance suisse pouvait apporter à la couronne»? (1) De La Barde eut beau s'inscrire en faux contre la portée d'une phrase malheureuse, dont il contestait même l'exactitude. (2) L'effet était produit. Les résolutions arrêtées le 18 décembre à la diète revêtirent une forme particulièrement brutale, en dépit de la crainte exprimée par l'ambassadeur qu'elles n'indisposassent au plus haut degré le gouvernement royal contre les Confédérés. (3) Aussi bien il fut décidé de procéder au rappel de toutes les troupes, la garde comprise, à supposer que, dans un délai de six semaines, les officiers de celles-ci n'eussent pas reçu pleine et entière satisfaction. (4) A la suggestion de Zweyer d'Evibach, on convint en outre que ce rappel serait immédiat si le Louvre persévérait dans le dessein d'employer «à l'offensive» contre l'Espagne, en Lombardie ou en Flandre, les auxiliaires suisses à son service. (5)

La défaveur avec laquelle étaient accueillis depuis peu par les Confédérés les actes, démarches et ouvertures de leur allié français s'imposait désormais aux esprits les moins prévenus. La participation des députés de la diète aux banquets offerts par les ambassadeurs étrangers paraissait être, à cette époque, la pierre de touche du degré d'influence dont jouissaient ceux-ci au sein des Conseils du Corps helvétique. Or le vide se faisait autour de De La Barde, «encore que les bouteilles de vins les plus exquis d'Arbois et de la Valteline «et d'autres fussent de passage, marchantz soir et matin», dépêchées à ceux des représentants des cantons «qui n'alloient pas prendre les repas auprès de luy». (6) Signe des temps, tout aussi caractéristique: Suspect, aux yeux des «Espagnolisez», de connivence avec le ministre du Louvre, l'envoyé de la cour de Turin (7) déclinait prudemment l'invitation de celui-ci, de peur de compromettre, s'il l'eût acceptée, le renouvellement de l'alliance de son maître avec six des Etats catholiques des Ligues. (8)

Au total, selon l'expression pittoresque du diplomate piémontais, «nonobstant «ses libéralitez», De La Barde «n'emportoit autre fruit de cette assemblée

(1) Eidg. Absch. VI *A.* 24 *a.*

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 dicembre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — „Vous pourrez congnoistre que Son Eminence a des sentiments pour vostre républicque et pour toute la nation bien différents de ce que l'on vous a escrit de France et de ce que l'on vous a dit de bouche lors de la dernière diète.“ *De La Barde à Zurich.* Soleure, 30 décembre 1649. St-Arch. Zürich. Frankreich. X. n° 71.

(3) *Relation qu'a faite le Sr Dupré au baron de Grésy de ce qui s'est passé à la diète tenue à Bade.* Bade, 21 décembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(4) *Les XIII cantons aux officiers des régiments suisses en France.* Bade, 20 décembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 141, 273; *au roi de France.* même date. impr. Archiv für Schweiz. Gesch. VI. 205. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 dicembre 1649. loc. cit. — Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles (1648—1652). t. I. 200 (éd. Saige).

(5) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 24 décembre 1649. Arch. Guerre. XLV. 155. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 115. — Eidg. Absch. VI *A.* 24 *a.*

(6) *Relation qu'a faite le Sr Dupré au baron de Grésy de ce qui s'est passé à la diète tenue à Bade.* Bade, 21 décembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(7) *Le duc de Savoie aux cantons.* Turin, 15 septembre 1649 (Lettres de créance pour Grésy). St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1648. n° L.

(8) *Relation du Sr Dupré, etc.*

«qu'un chagrin, mélancolie, perplexité et le *vacuum* de ses dites bouteilles, «aussi bien que celui de sa bourse». (1) Il avait heureusement gagné un peu de temps et obtenu un court répit, que les surintendants des finances sauraient, il l'espérait du moins, mettre à profit pour lui faire expédier des sommes plus considérables que celles dont Brillac, son secrétaire, venait de prendre livraison en son nom à la cour. (2) Tout dépendait, en résumé, de l'impression que produirait au Louvre l'attitude résolue des cantons. Les manifestations de celle-ci devenaient singulièrement significatives. A la mission du capitaine Müller, qui s'était enfin décidé à regagner Paris, avait succédé celle d'un de ses collègues, le capitaine Bürkli, chargé pour le roi et les princes des lettres que leur adressait la diète de décembre. (3) Entre-temps Schomberg apprenait de source autorisée que, las de solliciter en vain le remboursement de leurs créances, les Suisses méditaient d'envahir l'Alsace avec vingt-cinq mille hommes. (4) Toujours est-il qu'on n'envisageait pas sans inquiétude sur les bords de la Seine la perspective de la subite retraite des quinze mille Confédérés que le roi conservait à sa solde et que la crainte subsistait de les voir, au cours de leur voyage de retour vers le Jura, se saisir d'une place forte en Bourgogne, comme d'un gage précieux pour l'assurance des sommes qu'il leur restait à toucher. (5) Alors qu'un effort financier très sérieux paraissait indispensable pour apaiser l'insistance de leurs réclamations, ce fut par l'offre dérisoire de quatre cent mille Livres, dont un quart seulement eût été versé aux officiers des compagnies réformées, que l'on tenta de restaurer le crédit chancelant du Louvre auprès du Corps helvétique. (6) Le bruit se répandit néanmoins à Soleure de la conclusion d'un accommodement définitif entre le gouvernement de Paris et ses créanciers militaires. Il y causa une grande joie. De La Barde s'en félicita tout le premier. (7) La déception ne fut que plus amère lorsque, au bout de quelques jours, soit le 18 janvier 1650, Bürkli apporta à Zurich la

(1) *Relation du Sr Dupré, etc.*

(2) *Ordonnance de cent mil Livres pour estre portées à Soleure par le Sr Brillac, secrétaire du Sr De La Barde.* Paris, 10 décembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 136. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 450; *à Le Tellier.* Aarau, 22 décembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV f° 153 — *De La Barde à Grésy.* Soleure. 1er janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(3) *De La Barde à Le Tellier.* Aarau, 22 décembre 1649. Arch. Guerre. CCXLV. f° 153. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 18 janvier 1650. St-Arch. Zürich. Frankreich. X. n° 79. — *aux XIII cantons.* Soleure, 18 janvier 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(4) Dubuisson-Aubenay. Journal des guerres civiles. t. I. 200.

(5) *Michele Morosini al Senato.* Parigi, 11 gennaio 1650 (2da). Frari. Francia. CX. n° 250.

(6) *Bern an Zürich.* Samstag, 29. Dezember 1649/8. Januar 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual CIV. p. 138. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 18 janvier 1650. St-Arch. Zürich. Frankreich. X. n° 79. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 29 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 287.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 10 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 276. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° e 15 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. nos 116, 118.

réponse très insuffisante du Conseil royal à la mise en demeure que lui avaient adressée les cantons. (1)

Ni la reine-mère, ni le jeune roi n'admettaient que la ferme volonté dont ils étaient animés de complaire aux désirs de leurs alliés d'Outre-Jura pût être suspectée. Aussi bien les négociations entamées sur leur ordre avec les colonels et capitaines des Ligues avaient commencé avant que ne parvînt au Louvre le recès de la diète de Bade de décembre. (2) Les sacrifices consentis en leur nom dans le projet de traité soumis à l'approbation des chefs des régiments suisses et repoussé par ceux-ci compromettaient l'équilibre des finances royales et ne pouvaient être augmentés. (3) Par suite, bien qu'ils considérassent le licenciement comme «une calamité devenue inévitable», (4) le monarque et ses conseillers remerciaient ceux des Etats confédérés dont les magistrats avaient fait montre de modération en cette conjoncture et invitaient les autres à surseoir à toute résolution irréparable. (5)

Le départ d'une ambassade helvétique pour la cour devient inévitable. — Vains efforts tentés par De La Barde afin de le conjurer. — Incident du Fort-de-l'Ecluse. — Sa répercussion aux Ligues. — Grâce à lui, les susceptibilités patriotiques se réveillent dans les cantons des deux confessions. — Indécisions fâcheuses du gouvernement royal. — Exaspération croissante que soulève en Suisse son attitude. — L'ambassadeur s'estime en danger. — Les solutions possibles. — La diète décide de dépêcher quatre de ses membres à Paris. — On s'attache aux «Cordeliers» à faire différer l'exécution de cette menace. — Expédients auxquels le roi se voit contraint de recourir pour obtenir quelque répit des officiers confédérés à sa solde. — Ses ministres et lui agitent de prononcer l'«exclusion» à l'égard du député soleurois J.-J. de Staal. — Ce dessein est abandonné. — Départ de la députation helvétique. — Instructions qu'elle emporte. — Son voyage. — Son entrée dans la capitale (7 mars 1650), que Louis XIV a quittée l'avant-veille pour se rendre

---

(1) *Schomberg aux XIII cantons.* Paris, 12 janvier 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654); St-Arch. Basel. Frankr. *F I*3. Schweizer Truppen (1600—1670). — *Mollondin, J. Lochmann, Heinrich Suri, Jacques de Wattenwyl etc. an die XIII Orte lobl. Eydtgenossenschaft.* Paris, 2./12. Januar 1650. *Ibid.* — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 18 janvier 1650. loc. cit. — *Morosini al Senato.* Parigi, 18 gennaio 1650. Frari. Francia. CX. n° 253 (2da).

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 janvier 1650. loc. cit.

(3) *Mazarin aux XIII cantons.* Paris, 10 décembre 1649. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649). — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 12 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 11.

(4) *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 12 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 11.

(5) „Vous pouvez estre asseurez qu'à l'advenir il n'y aura plus sujet de plainte et que les compagnies qui resteront dans le service seront aussy profitables qu'elles ont esté par le passé, veu que l'on n'en a retranché que pour avoir moyen de faire subsister désormais celles qu'on gardera.“ *Schomberg aux XIII cantons.* Paris, 12 janvier 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 118. — *Le roi aux XIII cantons.* 29 janvier 1650. Arch. Guerre. CXX. 92; *à Berne.* Janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 467; *16,034.* — *Le roi à De La Barde.* Paris, 28 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4181* f° 85.

en Bourgogne. — Difficultés éprouvées par les envoyés suisses. — Leurs premières négociations. — Ils sont autorisés à prolonger leur séjour en France. — Intrigues de Staal. — Ses collègues et lui sont reçus par le duc d'Orléans. — Grave erreur de protocole commise par ce prince. — Ses conséquences. — Conférence tenue chez Avaux. — L'entente apparaît fort difficile entre les parties. — Symptômes d'indiscipline parmi les contingents des Ligues en garnison dans le royaume. — Retour du roi à Paris. — Démarches de la députation auprès de Mazarin. — Les négociations semblent sur le point de se rompre. — Obstination du cardinal. — Convention du 29 mai 1650. — Sa teneur. — Les envoyés de la diète sont joués. — Amère déception que la relation de leur mission provoque chez leurs compatriotes. — «Journée» de Bade de juillet 1650. — Défiances qui s'y manifestent envers De La Barde. — Recrudescence des intrigues austro-espagnoles. — L'ambassadeur français cherche à gagner du temps. — Diète générale de novembre 1650. — Les «vingt-cinq articles» de griefs. — Leur énumération. — La situation en Franche-Comté. — Armistice et neutralité. — La convention du 29 mai demeure lettre morte. — Projets de représailles nourris contre le Louvre dans certains Etats confédérés.

VI. Licencier près de la moitié des Suisses de l'armée royale était une opération hardie. Les licencier sans les payer était plus que téméraire. Ce fut «la pierre qui fit déborder le vase».(1) Le départ d'une ambassade helvétique pour la cour, départ que De La Barde s'attachait depuis plusieurs mois à prévenir,(2) apparaissait en quelque sorte inévitable. En septembre 1649 déjà, on l'estimait imminent. Berne y poussait au début,(3) mais s'était ravisée en constatant que ce projet recrutait presque exclusivement des adhérents parmi les cantons qui avaient peu ou point d'intérêts engagés au delà du Jura.(4) A Bade, en décembre, l'exaspération provoquée par la nouvelle du licenciement ramenait cette question sur le tapis.(5) Aussi fut-ce d'un avis presque unanime que les députés de la diète se rallièrent en principe à l'idée de dépêcher quatre d'entre eux en mission à Paris, à supposer, ce qui semblait infiniment probable, que le gouvernement royal n'exécutât pas ses engagements avant la Chandeleur.(6)

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 novembre 1649. Bibl. Nat. *f. fr. 16,032* f° 430.

(2) „Est-il possible que nous ne trouvions point dans nostre nécessité un peu de patience près de vous pendant la minorité de nostre roy?" *De La Barde à Fribourg.* Arch. d'Etat Fribourg. Doct^{s}. France. IX (1643—1663). — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 14 dicembre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 dicembre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 115. — *Relation qu'a faite le Sr Dupré etc.* Bade, 21 décembre 1649. loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 18 janvier 1650. loc. cit.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(4) *De La Barde à Berne.* Soleure, 25 janvier 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 539. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 122. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 et 21 février 1650. Bibl. Nat. *f.* fr. *16,034.*

(5) *Relation qu'a faite le Sr Dupré etc.* loc. cit.

(6) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 19 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 144. — Eidg. Absch. VI *A.* 24 *a.*

Le retour de Bürkli à Zurich, les mains vides, entraînait l'exécution immédiate des mesures décrétées en Argovie, le mois précédent. ([1]) Le capitaine reprit donc sans tarder le chemin de la capitale, nanti de pouvoirs suffisants pour procéder au rapatriement de tous ceux de ses compatriotes qui avaient accepté du service dans les armées françaises, sauf peut-être les Cent-Suisses de la garde du roi. ([2]) Cependant — et cette réserve paraissait de nature à refroidir l'ardeur belliqueuse des «Espagnolisez» — il lui était prescrit de ne rompre avec la cour qu'à la dernière extrémité. ([3]) On estimait en effet avec raison, à Zurich comme à Lucerne, qu'à défaut des officiers licenciés, lesquels, en partie du moins, s'apprêtaient à entrer après beaucoup d'autres à la solde de Venise, leurs collègues ayant échappé à la réforme préféreraient un accommodement même imparfait avec la couronne à un éclat dont la conséquence pouvait être l'irrémédiable banqueroute de la plupart d'entre eux. ([4]) Mais l'envoyé de la diète n'eut pas le loisir de faire montre de dispositions pacifiques. Aussi bien, entre-temps, un événement venait de se produire qui ravivait les espérances des adversaires de l'alliance de France au sein des Ligues.

Dans les derniers jours de l'année 1649, un corps de quinze cents Suisses licenciés du service royal était dirigé vers la frontière du Jura. Les mesures arrêtées pour assurer sa subsistance en cours de route demeurèrent-elles inefficaces, ou les étapes fixées en vue de ce rapatriement furent-elles jugées trop fortes par ceux qui avaient à les fournir? ([5]) Ce qui paraît certain, c'est que de fâcheux symptômes d'indiscipline ne tardèrent pas à se manifester dans leurs rangs. Violences et brutalités à l'égard des paysans, larcins commis dans des fermes isolées, «paroles exécrables» proférées «contre l'honneur de la nation française» étaient les moindres peccadilles relevées à leur charge. ([6]) Décidés, semblait-il, à se payer en nature, «ils attendoient toutefois à jeter leur venin» de se trouver «prests à entrer dans leur pays». ([7]) Ce fut à Nantua que le désordre provoqué par leur attitude prit un caractère vraiment alarmant. Aussi bien, après s'être saisis des portes de la ville et avoir tiré de l'argent des principaux

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(2) *Zürich an Luzern.* 21./31. Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min Svizzeri. XI.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 et 18 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 469; *16,034.* — *Morosini al Senato.* Parigi, 15 febbraio 1650. Frari. Francia. CX. n° 268 (3a).

(4) *Zürich an Bern.* 19./29. Januar, 24. Januar/3. Februar. 2./12. März 1648. St-Arch Bern. Venedigbuch *A* 689, 711, 749. — *Morosini al Senato.* Parigi, 14 dicembre 1649 (3a). Frari. Francia. CX. n° 239. — Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXXI (1649), 340, 379. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 15 gennaio e 12 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. nos 118, 122.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) „Essendo usciti nella marchia dalle tappe stabilite per depredar, come hanno fatto in molti luoghi, usando tutte le più fiere violenze et nella robba et nell'honor dei terrazani per pagarsi così da loro medesimi degli avanzi che vanno creditori dalla corona." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 119. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 28 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 23.

(7) *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 28 janvier 1650. loc. cit.

habitants,(1) ils s'apprêtaient à emmener ceux-ci prisonniers au delà de Genève, si le concours «du peuple et de la noblesse des environs, qui se mirent en armes», ne les avait contraint à les relâcher.(2) Avisé de leurs exactions, le lieutenant général en Bresse, comte de Montrevel, se résolut à «leur faire rendre gorge». Sur son ordre, le commandant du fort de l'Ecluse leur barra le passage,(3) les désarma et n'hésita pas à s'assurer de la personne de deux de leurs capitaines, dont l'un de Fribourg et l'autre de Zurich.(4)

En agissant en Bresse avec fermeté et décision, les représentants du gouvernement de Paris n'étaient mûs que du désir de couper court aux déprédations d'une soldatesque mutinée. Ils n'avaient pas suffisamment songé à la répercussion que l'acte d'autorité accompli par eux aurait au delà du Jura. En Helvétie les susceptibilités patriotiques étaient d'autant plus en éveil que l'on s'y sentait moins certain de conserver longtemps encore sur les champs de bataille de l'Europe une prépondérance militaire dont les auxiliaires allemands commençaient à réclamer leur part.(5) L'émoi, déjà intense aux Ligues ensuite du licenciement français, fut à son comble quand y parvint la nouvelle de l'incident de l'Ecluse.(6) La vue de leurs compatriotes regagnant la Suisse «sans armes, sans chevaux, sans bagages, sans argent»(7) était bien faite pour exaspérer les Confédérés.(8) De La Barde fut sommé par eux d'obtenir l'immédiate mise en liberté des deux capitaines prisonniers et la restitution non moins

(1) „En 1650 des capitaines de Zurich, qui avoient esté licenciez, furent assez insolans pour piller un village en sortant de France et proférer plusieurs blasphémes contre l'honneur de Sa Mté et qu'ils passèrent jusques à cet excès de donner un coup de cousteau dans son portrait . . .“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19.

(2) *Madame Royale à Grésy.* Turin, 29 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(3) „Arrivati alla Chiusa, per la qual piazza eran costretti di passare necessariamente per condursi in Helvetia, quel regio commandante si è dimostrato altretanto pronto di loro permettere il passaggio, quanto risoluto di non dargli lo ingresso, in riguardo d'essere armati, che a dieci o dodeci per volta per andare di mano in mano assegnando loro senza confusione gli alberghi; quando, senza che quelli rimasi al di fuori potessero risapere del successo a gli entrati, ha fatto a parte a parte levar dentro gli alloggi a tutti non solo i muschetti, ma sino le spade, arrestando due dei principali capitani, l'uno di Friburgh, l'altro Zurigano, con tutto il bagaglio.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 119.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 10 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 276; *à Brienne.* Soleure, 21 janvier 1650. impr. Arch. für Schweiz. Gesch. VI. 206. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Summarische Erzellung was den beurlaubten Compagnien an der Cluss begegnet.* Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(5) *Luzern an Zürich.* 22. Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(6) *Zürich an Luzern.* 9./19. Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1650 Frari. Svizzeri. XLIX. n° 119. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. loc. cit.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(8) „Ilz s'en reviennent avec un mescontentement qui passe jusques à la rage, laquelle ils veulent communiquer à leurs supérieurs et au peuple de ce païs.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 et 21 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 455; *16,034.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1650. loc. cit. — *Unterwalden ob dem Wald an Luzern.* 28. Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

prompte de tout ce dont avaient été dépouillés leurs soldats. (1) A l'appui de leurs exigences, les autorités helvétiques produisaient une attestation, de pure complaisance certes, émanée du commissaire royal qui avait accompagné jusqu'à la frontière de Genève les troupes licenciées et prétendait être convaincu de la conduite exemplaire tenue par celles-ci en cours de route. (2)

Encore qu'il eût transmis à son ambassadeur aux Ligues les procès-verbaux authentiques établissant que les mesures de rigueur arrêtées par le lieutenant général en Bresse étaient justifiées, le gouvernement de Paris comprit le danger qu'il y avait à faire la sourde oreille aux sommations dont l'accablaient les Suisses. L'ordre fut en conséquence donné à Montrevel et au commandant du fort de l'Ecluse, François de Croizon, jadis envoyé extraordinaire de Condé à Soleure et à Bade, de relâcher leurs prisonniers et de restituer les armes et les bagages dont la saisie provoquait un si vif émoi au delà du Jura. (3) Aussi bien il était trop tard. De La Barde eut beau adresser aux cantons une lettre «pleine de prières et d'adjurations» (4) et leur rappeler les instantes démarches accomplies par lui en vue d'apaiser le pénible incident de l'Ecluse. (5) Les plus exaltés parmi les Confédérés ne parlaient de rien moins que d'assiéger Dijon, comme en 1513, ou de favoriser l'alliance de tout le Corps helvétique avec l'Espagne. (6) «Moy, ni aucun Françoys n'est maintenant en seureté dans «la Suisse», écrivait l'ambassadeur à Brienne, le 23 janvier, «et si ce n'estoit «que ceux de cette ville de Soleure n'ont pas d'adversion pour moy, je courrerois «icy très grande fortune». (7) De son côté, le roi protestait «avec véhémence» à la fois contre les termes «peu mesurés» de la missive que le capitaine Bürkli lui avait remise de la part de la diète et contre la menace de rappel des troupes «de la nation» à son service, puisque en fait, aux termes du traité renouvelé en 1602, il ne devait être recouru à une telle «extrémité» que si la guerre civile éclatait au sein des Ligues. (8)

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo. 22 gennaio 1650. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 25 janvier 1650. loc. cit. — *Johann Victor Wallier an Solothurn.* Dijon, 23. Januar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 122. — Eidg. Absch. VI *A*. 44 *c*.

(2) *Attestation émanée de Louis Moreau, consᵉʳ du roy et comʳᵉ ordʳᵉ des guerres, ordonné pour la conduitte et police des unze compagnies suisses licentiées qui viennent du costé de la mer.* Genève, 11 janvier 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654); St-Arch. Basel. Frankr. *F* I 3 (Schweizer Truppen. 1600—1670). — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 22 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 120.

(3) *Le roi à Croizon.* Compiègne, 10 janvier 1650. St-Arch. Zürich. Frankr. X. n° 174; St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1650—1651. n° LI. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 28 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 23. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 123.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. loc. cit.

(5) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 24 janvier et 3 février 1650. St-Arch. Zürich. Frankr. X. nᵒˢ 99, 111.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,088* f° 98.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 janvier 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambᵗ. CCCCXXV. f° 8171. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 121.

(8) *Le roi au Corps helvétique.* Rouen, 14 février 1650. Arch. Guerre. CXX. 147.

A vues humaines, compliqué comme il l'était d'incidents violents, le conflit financier qui mettait aux prises les Confédérés et le gouvernement royal ne pouvait recevoir qu'une de ces trois solutions: la rupture de l'alliance franco-suisse, le départ d'une mission helvétique pour Paris ou la continuation des démarches stériles introduites auprès des cantons afin de procurer un accommodement entre les parties. A cette heure, la prudence l'emportait encore à Zurich, à Berne, à Lucerne, sur les entraînements irréfléchis. Les liens unissant les deux pays ne semblaient donc pas à la veille de se rompre. En revanche les louables efforts faits par De La Barde pour conserver la direction des négociations paraissaient voués désormais à un complet insuccès. Dès lors il y avait lieu de s'attendre à ce que la diète dépêchât des représentants au Louvre. Elle venait en effet d'adresser aux officiers des régiments non licenciés un dernier courrier les invitant à cesser tout service au roi, au cas où celui-ci hésiterait davantage à acquitter leurs soldes en souffrance.[1] Aussi bien désigna-t-elle incontinent quatre délégués et les chargea-t-elle d'appuyer sans faiblesse les justes revendications des «troupes de la nation» capitulées Outre-Jura.[2] Ce furent le conseiller Weck, de Fribourg et le banneret Wagner, de Berne, «assez modérés» l'un et l'autre, puis le trésorier Werdmüller, de Zurich, homme «peu traitable» et enfin le capitaine Staal de Soleure, «personnage très fascheux et le plus grand ennemy que la France eût en Suisse».[3]

A cette heure, où la royauté luttait contre la Fronde, où le succès du gouvernement légal du pays n'apparaissait rien moins qu'assuré, il importait à l'extrême que l'exécution du projet de députation formé à Bade fût ajournée, de façon à permettre au roi de désintéresser les Confédérés à son service avant que ne se produisît la «démonstration hostile» machinée contre lui par la cabale espagnole.[4] De La Barde s'y employa avec ardeur et redoubla ses démarches auprès des magistrats des cantons afin que ceux-ci consentissent à faire crédit à son jeune souverain.[5] D'abord stériles, ses efforts aboutirent

(1) *Morosini al Senato.* Parigi, 15 febbraio 1650, Frari. Francia. CX. n° 268 (3°).

(2) *Mémoire sur la question si en France l'on a regardé comme important que chaque canton en particulier, pour ses affaires avec cette couronne, ne passât jamais que par le canal de l'ambassadeur du roy résidant en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 93.

(3) „Les capitaines licenciez ont tenu la main que ce fussent les plus fascheux esprits de la Suisse, au moins pour ce qui est du canton de Zurich et de celui-cy." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse XXXI. 146. — *De La Barde à Brienne.* même date. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXV. f° 8171. — *Nóte de De La Barde pour le cardinal Mazarin.* 25 mars 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 503. — „Auff meine Herren der Venneren, zu volg gestriges tags, an sie abgangen bevelchs, gethanen Fürschlag zu einer Gesandschaft inn Frankreich umb Abholung der Vœlcker, so habend Ihr Gnaden darzuo verordnet Herrn Rhattshernn Vincentz Wagner." St-Arch. Bern. Rathsmanual CV (3. Januar—11. Mai 1650), p. 9.

(4) *Caracena al rey.* Novara, 20 de noviembre 1649, Milan, 12 de mayo 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3367.

(5) *De la Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 22 janvier 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *De La Barde à Berne.* Soleure, 22 janvier 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M.* 533. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 janvier 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXV. f° 8171. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 121. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 10 février 1650. St-Arch. Zürich. Frankr. X. n° 126.

pourtant à un certain résultat. Différé du 15 décembre 1649 à la Chandeleur de l'année suivante, le départ pour la cour des envoyés de la diète le fut une fois encore jusqu'au 16 février.(1) Un instant l'ambassadeur s'était nourri de l'espoir de procurer l'annulation du recès de Bade d'où découlait «tout le mal». Après avoir adjuré leurs supérieurs de les rappeler sans retard en deçà du Jura,(2) les officiers suisses, auxquels le gouvernement de Paris offrait en guise de payement des «coupes de bois» à effectuer à leurs frais dans les domaines royaux,(3) déconseillaient l'envoi d'une mission helvétique au Louvre et craignaient «qu'elle ne fût pas admise à l'audience de Sa Majesté».(4) De La Barde, de son côté, avait avisé les autorités cantonales que leur erreur était profonde si elles entendaient enjoindre aux «troupes de la nation» capitulées en France d'y cesser leur service. Jamais Louis XIV ne tolérerait que des étrangers se permissent de donner des ordres «dans les terres de son obéissance».(5) Au cas donc où un licenciement général deviendrait indispensable, il y serait procédé par des commissaires à sa dévotion.(6) N'agitait-on pas d'ailleurs à Paris d'enrôler un corps important d'auxiliaires suédois et de renoncer par la suite au concours onéreux des régiments levés dans le «climat des Ligues»?(7)

Mais il restait à De La Barde une suprême ressource pour ruiner les desseins de la cabale espagnole. Les noms des membres de la mission que la diète s'apprêtait à dépêcher au delà du Jura n'avaient pas été soumis à l'agrément du roi Très-Chrétien. Dès lors il était loisible à ce prince de leur refuser l'accès de ses Etats. De ce droit le monarque français n'eût sans doute pas usé envers trois d'entre eux. L'envoyé soleurois Staal, en revanche, dont les sentiments ne cessaient «d'être contraires au bien des affaires de la couronne»(8) méritait

(1) *Bern an De La Barde.* Montag's, 14./24. Januar, 7./17. Februar 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual CV. 18. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 février 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 157. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier et 25 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034; 16,032* f° 448. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Luzern an die IV cathol. Orte.* 29. Januar/8. Februar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1647—1664). — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 1er mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 44.

(2) *Les officiers au service de France aux XIII cantons.* Paris, 2/12 janvier 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663) — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 19 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 144. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février 1650. loc. cit.

(3) *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 février 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M.* 543. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février 1650. loc. cit.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 gennaio, 26 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX, nos 121. 125. — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 2 avril 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz con Svizzeri. IV.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 125.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 février 1650. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er mars 1650. loc. cit.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 febbraio 1650. loc. cit.

(8) *Le roi à De La Barde.* Paris, 11 janvier 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXV. f° 8041. — *Mémoire de De La Barde pour le cardinal Mazarin.* 25 mars 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 503. — *Mémoire sur la question si en France l'on a regardé comme important que chaque canton en particulier, pour ses affaires avec cette couronne, ne passât jamais que par le canal de l'ambassadeur du roy résidant en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 93—176.

qu'il fût pris à son égard une mesure de rigueur. (1) L'ambassadeur obtint sans peine de son maître une lettre où celui-ci exprimait sa ferme volonté de se soustraire à l'obligation d'accorder audience à l'homme dont les relations étroites avec Zweyer d'Evibach, agent impérial, étaient connues (2) et que le gouverneur de Brisach lui dépeignait comme l'artisan responsable de l'échauffourée survenue depuis peu entre les garnisons royales du Sundgau et les paysans de l'évêché de Bâle. (3) Par malheur l'influence qu'exerçait le magistrat de Soleure sur les autorités de sa ville natale était considérable. De surcroît ses compatriotes au service du Louvre l'avaient chargé de la défense de leurs intérêts et de l'exposé de leurs griefs auprès des diètes helvétiques. (4) Sa désignation en tant que député à Paris ne paraissait donc pas le résultat du hasard. Impuissant désormais à l'empêcher, (5) De La Barde changea ses batteries. Il s'attacha à circonvenir Staal (6) et lui offrit des lettres de recommandation pour le roi et ses ministres. Ce devait être en vain. Cette ouverture fut repoussée et l'ambassadeur ne réussit même pas à connaître le texte, sinon le sens exact des ordres remis par les autorités cantonales au personnage que celles-ci s'obstinaient a vouloir dépêcher à la cour. (7)

Dans ces entrefaites, les membres de la mission helvétique s'étaient réunis à Soleure et y avaient reçu leurs instructions. (8) L'idée d'une transaction entre

---

(1) *Mémoire sur la question si en France l'on a regardé comme important que chaque canton en particulier, pour ses affaires avec cette couronne, ne passât jamais que par le canal de l'ambassadeur du roy résidant en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. Mém et Docts. XV. 93.

(2) *Le roi au canton de Soleure.* Paris, 11 janvier 1650. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen (1650—1654); St-Arch. Zürich Frankr. *A* 225 10. n° 136 *a*; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXV. f° 8037. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 11 janvier 1650. *Ibid.* f° 8041. — *Lettre de De La Barde à un sien ami à Lucerne.* Soleure. 19 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(3) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 28 juillet 1648. Arch d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Mémoire de De La Barde pour le cardinal Mazarin.* 25 mars 1650. Aff Etr. Suisse. XXXI. 503. — *Mémoire de De La Barde annexé à sa missive du 28 mars 1650.* Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 514 — *Mémoire de De La Barde de ce qu'on doit faire quand les deputez seront arrivez à la cour.* Soleure, 15 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 539.

(4) *Mémoire de De La Barde pour le cardinal Mazarin.* 25 mars 1650. loc. cit.

(5) *Solothurn an den König von Franckreich.* 18. Februar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février 1650. loc. cit. — *Mémoire sur la question si en France, etc.* loc. cit.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 16 janvier 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 276.

(7) *Zürich an Luzern.* 6./16. February; *Luzern an Zürich.* 21. Februar/2. März 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — *Soleure au roi.* 18 février 1650. Bibl. Nat f. fr. *16,032* f° 551. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizz. XI. — *Mémoire de De La Barde pour le cardinal Mazarin.* 25 mars 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 503. *Négociation de Mr De La Barde, ambassadeur en Suisse, pour le renouvellement de l'alliance.* 1647—1660. Aff. Etr. Suisse. Mémoires et Docts. t. XX.

(8) *Instruction und Bevelch uff die hochgeachten u. s. w. Herrn Conrathen Werdmüller, des Raths, Seckelmeister und Rychsvogt, wie auch obrist Veldtwachtmeister der Stadt Zürich, sodenne Herrn Haubtmann Vincentz Wagner, des Raths der Stadt Bern; desglychen Herr Rudolf Weck, Schultheiss der Stadt Fryburg und Juncker Haubtman Hans Jacob von Staal, des Raths der Stadt Solothurn, wass dieselben in gesambter Dryzechen Orthen der loblichen Eydtgnossenschafft namen In Franckreych usszerichten habend* 28. Januarii 1650. St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen (1650—1654). — *Wagner à Berne.* Soleure, 8/18 février 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 563. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

la couronne et les contingents suisses à son service ne semblait pas abandonnée, pourvu que cette transaction ne lésât pas les intérêts de ceux-ci. (1) En conséquence le rappel des troupes devait être envisagé comme un ultime et regrettable expédient, auquel il n'y aurait lieu de recourir qu'à la dernière extrémité. (2) Dans ce cas, bien qu'il fût à prévoir que le soin d'organiser le rapatriement des régiments licenciés serait revendiqué par le seul gouvernement royal, on s'était résolu aux Ligues à punir de mort le moindre refus d'obéissance des officiers et soldats aux décisions de la diète. (3) Un suprême espoir demeurait cependant à De La Barde: celui d'un prompt et définitif accommodement des conflits financiers surgis entre le Louvre et ses créanciers militaires. (4) Le secrétaire-interprète Baron s'y employait avec activité à Paris. (5) L'ambassadeur eût souhaité qu'on attendît le retour de son subordonné à Soleure et qu'il fût sursis jusque là au départ de la mission suisse pour la cour. (6) C'était demander trop. (7) A l'exception des Bernois, les Confédérés, dociles aux suggestions des agents de l'Espagne, inclinaient à ne pas retarder davantage l'exécution des décisions de la conférence de décembre. (8) «Ils veullent en toute façon vous «aller voir», écrivait De La Barde à Brienne; «ceux qui sont en France leur «ont escrit qu'ils ne voyent point clair à ce qu'on leur propose». (9) Aussi bien, retenus durant trois jours (10) au «Kloster», faussèrent-ils compagnie à leur hôte, le 20 février (11) et se dirigèrent-ils vers le Jura, escortés par une

---

(1) *Brienne à De La Barde.* Paris, 1er mars 1650 Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVI. f° 8681.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,084.*

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 janvier 1650. loc. cit.

(4) *Brienne à De La Barde.* Paris, 1er mars 1650. loc. cit.

(5) *Mollondin; J. H. Lochmann; H. Suri; Wattenwyl; Lentzburger an die XIII Orte der Eidgenossenschafft.* Paris, 4. Februar 1650 St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654): St-Arch. Basel. Frankr. *F* 13 (Schweizer Truppen. 1600—1670).

(6) „C'est la séparation des deux pays à laquelle on marche. Ce m'est un très sensible regret de voir une affaire de cette conséquence conduite avec une telle vitesse que l'on n'a pas presque le loisir de se recognoistre de part ny d'autre." *De La Barde à Berne.* Soleure, 15 février 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 551. — *De La Barde à un sien ami à Lucerne.* Soleure, 19 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CV. p. 18 (14./24. Januar 1650).

(7) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 20 avril 1650. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1650—1651. n° LI.

(8) „Ces gens cy ne cognoissent point le papier: ilz veulent avoir de l'argent comptant." *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 17 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4226* f° 109. — *Caracena al rey.* Milano, 12 de mayo 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367.* — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CV (Januar—Mai 1650); p. 8 (9./19. Januar 1650); p. 9 (10./20. Januar 1650).

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,084.*

(10) *Zürich an De La Barde.* 15./25. Februar 1650. St-Arch. Luzern (Frankr. Pensionen. 1650—1654). — *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris: au logis de la ville de Bruxelles, 8 mars 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(11) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 124. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février et 1er mars 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *De La Barde à Vautorte.* Soleure, 24 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4226* f° 67. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Conradt Werdtmüller, Vincenz Wagner, Rudolf Weck, Johan Jacob von Staal an die XIII Orte lobl. Eydtgnossenschafft.* Solothurn, 10./20. Februarii 1650: Welschen Nüwenburg, 11./21. Februar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

populace dont les sentiments hostiles à l'égard du roi et de ses conseillers se donnaient libre cours.[1]

Il n'était certes pas besoin de ce nouvel incident pour affaiblir l'autorité déjà très compromise de l'ambassadeur français auprès des représentants du Corps helvétique. Le premier sentiment de De La Barde fut de tirer vengeance de ce qu'il qualifiait d'affront à la dignité dont son souverain l'avait revêtu. Il venait de refuser tous passeports aux membres de la mission suisse.[2] Or ce n'était là qu'un début. A leur arrivée à Neuchâtel, ceux-ci apprirent de la bouche du gouverneur Mollondin que son collègue d'Auxonne, Du Plessis-Besançon les empêcherait de pénétrer dans cette ville, si tant est qu'ils l'atteignissent.[3] A l'instante requête de son ministre aux Ligues, le roi s'était en effet décidé à ne pas les laisser continuer leur route vers Paris. Le marquis de Tavannes et l'abbé d'Ainay avaient reçu l'ordre de ne point tolérer qu'ils dépassassent Dijon ou Lyon.[4] On s'attendait en conséquence à ce qu'ils se vissent arrêtés à Seurre ou à Auxonne.[5] Mais cette mortification leur fut évitée. Aussi bien l'ambassadeur venait à résipiscence. Un éclat, du genre de celui qu'il préconisait, n'aurait eu d'autre résultat que de favoriser le jeu des Espagnols et d'affermir le prestige de leur représentant à Lucerne, lequel promettait aux cantons de l'alliance de son maître le versement de sommes importantes à bref délai.[6] Mieux valait dès lors user de diplomatie et faire contre fortune bon cœur.[7] De La Barde se plia sans hésiter à cet opportun changement d'attitude. Tandis que, par les soins de son entourage, le bruit se répandait de dispositions nouvelles préparées au Louvre en vue de donner satisfaction aux créanciers helvétiques de la couronne,[8] lui-même, tout en ne désarmant pas à l'égard de Staal, ne s'opposa plus à ce que les envoyés de la diète fussent admis à l'audience royale.[9]

Grâce à l'esprit politique dont l'ambassadeur fit preuve en cette conjoncture, le voyage de la mission suisse en France ne fut marqué par aucun

---

(1) „È seguita la mossa dei deputati con solennità et accompagnamento dei Primati non solo a cavallo, ma della bassa plebe con gridi e voci di odio e risentimento contro Francesi." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1650. loc. cit.

(2) *Mémoire de Mr De La Barde.* Soleure, 28 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 514

(3) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris: au logis de la ville de Bruxelles, 8 mars 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France IX (1643—1663).

(4) *Lettre du roy à Mr le Prince pour faire retenir civilement en Bourgogne les députés des Suisses venans en France.* Paris, 7 janvier 1650. Arch. Guerre. CXX. 24; Bibl. Nat. f. fr. *4221* f° 286vo. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 1er mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4205* f° 44.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 février 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 157. — *Caracena al rey.* Milan, 24 de febrero, 12 de mayo 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367*.

(7) *Ordre à Mr l'abbé d'Aisnay pour laisser passer les députés desdits cantons et les bien traicter.* Paris, janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *4221* f° 288.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 127.

(9) *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 1er mars 1650. loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 3 mars 1650. St-Arch. Zürich. Frankr X. n° 148. — *Note de De La Barde pour Mazarin.* 25 mars 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 503.

des incidents fâcheux qu'escomptaient les partisans de l'Espagne aux Ligues. A la vérité, Du Plessis-Besançon les retint à Auxonne pendant vingt-quatre heures afin de solliciter entre-temps les dernières instructions du gouverneur de la province. (1) Mais Weck et ses collègues songèrent d'autant moins à s'en formaliser qu'il les combla de prévenances, les pria à dîner et veilla à ce que les autorités de la ville leur offrissent «matin et soir un vin d'honneur». (2) A Dijon, ils avaient été précédés «à l'auberge» par des délégués des officiers «de la nation» au service de la couronne. Le duc de Vendôme, lieutenant général, leur donna aussitôt audience et s'empressa de les aviser que l'affaire du Fort-de-l'Ecluse se terminerait à la complète satisfaction de leurs supérieurs. (3)

Arrivés le 7 mars à Charenton, où les attendaient avec une escorte de cinquante cavaliers les colonels et capitaines des régiments capitulés, les envoyés suisses firent leur entrée dans Paris quelques heures plus tard. (4) Ils y éprouvèrent une première déception. Le roi en était parti l'avant-veille pour gagner la Bourgogne qu'eux-mêmes venaient de traverser. (5) Ils eussent eu d'ailleurs mauvaise grâce à se plaindre de ce contre-temps. Sur l'ordre de son maître, Vendôme avait lui aussi tenté, mais en vain, de les retenir à Dijon. (6) Non moins sensible leur fut la nouvelle, assez inattendue, que Mazarin négociait la levée d'un corps de troupes allemandes et autorisait à cet effet l'envoi d'une somme de cent vingt mille Livres à Hambourg. (7) La situation ne laissait pas de paraître embarrassante. Une conférence que Weck et ses collègues eurent, le 12 mars, avec le duc d'Orléans, Avaux, Le Tellier, Châteauneuf et Servien accrut encore leurs irrésolutions. (8) Ils se déterminèrent toutefois, le 13, à faire remettre leurs lettres de créance au souverain et à s'enquérir du jour et du lieu où ce prince consentirait à les recevoir. Le capitaine Lentzburger, chargé par eux de remplir cette mission, ne rentra dans Paris que le 20 au matin. (9) La solution la plus rationnelle du différend de droit public que soulevait

(1) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 8 mars 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(2) „In suma ist uns daselb stets fill ehre bewisen worden, nit allein von Gubernatoren, sonders auch vom mere der Statt.“ *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 8 mars 1650. loc. cit.

(3) „Il nous a répondu: Je oubliois de vous dire que je ais resceu ordre du roy de vous donner toute satisfaction pour cela; avisés quelle satisfaction vous désirés!“ *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 8 mars 1650. loc. cit.

(4) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 8 mars 1650. loc. cit. — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 19 mars 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles (éd. Saige). I. 232, 236. — *Kurzverfasste Relation umb das verrichten der zu Ihr allerchrist. Mt zu Franckrych abgeordneter Eidtgnössischen Ehrengsandtschafft, ao 1650.* St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650).

(5) *De La Barde à Grésy.* Soleure, 19 mars 1650. loc. cit. — *Wagner's Bericht aus Paris.* Mittwochen, 10./20. Aprilis 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CV. p. 237. — Mémoires de Mme de Motteville (éd. Michaud et Poujoulat). t. XXIV. 339.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 128.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1650. loc. cit.

(8) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 15 mars 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 19 mars 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri. IV.

(9) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris; au logis de la ville de Bruxelles, 15 et 22 mars 1650. loc. cit.

l'arrivée au Louvre d'une députation helvétique contre le gré de l'ambassadeur du roi aux Ligues eût été que le monarque français invitât les représentants des cantons à regagner Soleure et à y exposer leurs instructions à De La Barde.[1] Louis XIII n'avait pas agi autrement jadis lorsqu'il s'était décidé à redépêcher à Miron les délégués de la diète venus à la cour sans le consentement de celui-ci.[2] La crainte de «rompre l'alliance» et de provoquer le rappel des régiments confédérés du service de la couronne engagea la reine-mère et ses conseillers à user de temporisation.[3] Après avoir tout d'abord convié les envoyés suisses à se rendre à Dijon, on les avisa que rien ne s'opposait à la continuation de leur séjour à Paris, où il leur serait loisible d'entamer avec les ministres demeurés dans cette ville des négociations que le roi se réservait de ratifier ou de désavouer dès son retour de Bourgogne.[4]

Quelque répugnance qu'ils éprouvassent à différer l'exécution de la mission dont on les avait chargés auprès du souverain,[5] les membres de la députation helvétique acceptèrent la proposition qui leur était faite au nom de ce dernier.[6] L'influence exercée par Staal sur leurs décisions devenait prépondérante. Or, «grand pêcheur en eau trouble», ce personnage voyait dans l'éloignement momentané de la cour une occasion peut-être unique d'assurer le succès de ses intrigues. A Dijon, Vendôme, trompé sur la qualité de ses hôtes d'un jour, les avait traités avec des égards particuliers.[7] De cette erreur de tactique l'envoyé soleurois comptait certes se prévaloir pour obtenir en faveur de ses collègues et de lui-même les honneurs réservés aux seuls ambassadeurs.[8] Aussi bien sa situation personnelle s'était quelque peu raffermie. Weck, Wagner et Werdmüller l'avaient assuré qu'ils n'accepteraient de se porter à l'audience du roi et de ses ministres qu'en sa compagnie.[9] Il semblait beaucoup moins certain en revanche que l'on consentît au Louvre à accueillir ses lettres de créance rédigées de sa propre main et que «leur style étrange et plein d'insolence» rendait inacceptables, au sentiment de De La Barde.[10] Ces lettres

(1) *Mémoire sur la question si en France l'on a regardé comme important que chaque canton en particulier pour ses affaires avec cette couronne ne passât jamais que par le canal de l'ambassadeur du roy résidant en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 93—176

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 520.

(3) *De La Barde aux VII cantons catholiques.* Soleure, 16 avril 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri. IV.

(4) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 22 mars 1650. loc. cit. — *Wagner's Bericht aus Paris.* Mittwochen, 10./20. Aprilis 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CV. p. 237.

(5) Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 232.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 128. — *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 22 mars 1650. loc. cit.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 512.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er, 8 et 9 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 520, 530; f. fr. *16,034*; Archiv für Schweiz. Gesch. VI. 219. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 24 juin 1650. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 93—176.

(9) *Mémoire de Mr De La Barde de ce qu'on doit faire quand les deputez seront arrivez à la Cour.* Soleure, 15 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 539.

(10) *Soleure au roi.* 18 février 1650. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 93 sqq. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 et 28 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 496, 512 — *Mémoire de De La Barde* Soleure, 28 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 514.

furent en effet retournées purement et simplement à Soleure. (1) Mais, pour le surplus, les sanctions suggérées par le successeur de Caumartin aux Ligues demeurèrent à l'état de projet. (2) Séduit par ses protestations de dévouement, Gaston d'Orléans le reçut sur le même pied que ses collègues. S'il n'alla pas jusqu'à autoriser ceux-ci à se couvrir en sa présence, le frère de Louis XIII oublia cependant que la députation qui s'apprêtait à négocier avec lui était «l'une des moins célèbres qui eust jamais esté envoyée par les cantons aux «rois de France». (3)

«L'honneur qu'on a faict à ces députez au delà de ce qui leur estoit deu «ne les aura point rendus plus traitables» écrivait De La Barde à la cour, le 9 avril. (4) Craintifs et dociles à l'égard de l'empereur, qui considérait en quelque sorte leurs magistrats comme des protégés de sa maison, les Confédérés paraissaient naturellement enclins à ne pas apprécier à sa juste valeur la puissance d'un prince dont les ministres leur témoignaient une déférence à laquelle ils n'étaient guère accoutumés. (5) De prime abord pourtant, l'attitude des représentants du Corps helvétique surprit en bien le garde des sceaux Châteauneuf, le surintendant Avaux et Particelli d'Emery, chargés plus particulièrement de négocier avec eux. (6) La modération dont tous quatre firent montre dans l'exposé des revendications des cantons était assez explicable. A cette heure, le duc de Lorraine incitait les Comtois, ses voisins, à dénoncer la neutralité des deux Bourgognes. Or, à supposer que cette éventualité se produisît, les Suisses n'avaient-ils pas intérêt à se joindre au roi Très-Chrétien pour exiger du roi Catholique le rétablissement d'un accord conclu à leur requête et sous leur médiation? (7) D'autre part, il ne manquait pas d'esprits avisés à Zurich et à Berne, comme à Lucerne et à Fribourg, pour affirmer

(1) *Mémoire de De La Barde* Soleure, 28 mars 1650. loc. cit. — *Le roi à Soleure* (projet). avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 500, 549.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18, 25 et 28 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 502, 512; *16,034.* — *Mémoire de Mr De La Barde de ce qu'on doit faire quand les députez seront arrivés à la Cour.* Soleure, 15 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 539. — *Mémoire sur la question si en France, etc.* Aff. Etr. Suisse Mém. et Docts. XV. 93–176.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 et 9 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034 ; 16,032* f° 530. — *Mémoire de Mr De La Barde de ce qu'on doit faire quand les députez seront arrivez à la cour.* Soleure, 15 avril 1650. loc. cit. — „On s'est conduit avec les députez si laschement par delà, on les a traittez tellement au dessus de ce qui appartient à des gens de leur estoffe, bref on a si tost tesmoigné les craindre, que cela nous jette icy dans le mespris." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 24 juin 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 172; Suisse. Mém. et Docts. XV. 93–176. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 236.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril 1650. loc. cit.

(5) *Ibid.* — *Gaston, duc d'Orléans, aux XIII cantons.* Paris, 26 juin 1650. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1650—1651. n° LI.

(6) *De La Barde à Grésy* Soleure, 9 avril 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz con Svizzeri. IX.

(7) „Il negotio degli ambasciatori svizzeri è stato rimesso al consiglio, come pure succede di tutti gl'altri, onde s'attrovan al presente in Parigi trattando i loro interessi con più soavità del supposto, poichè offerendosi Lorena di far romper la neutralità alla Franca-Contea, pare che li Svizzeri si dichiarino, quando questo succeda, di voler prender il partito della Francia, e perciò rimettono il trattare rigorosamente nel loro interesse di denaro." *Morosini al Senato.* 29 marzo 1650. Frari. Francia. CXI n° 286 (*3a*).

que le maintien des alliances de France et de Savoie servait d'indispensable contre-poids à l'influence espagnole dans la région du Gothard et du Splügen. Enfin, si les Confédérés repoussaient avec raison la prétention du gouvernement de Paris de s'opposer au rappel des régiments capitulés, sous le prétexte que le traité de 1602 ne les autorisait à recourir à cette extrémité qu'au cas où la guerre civile éclaterait aux Ligues, (1) ils n'ignoraient pas en revanche que, à bout de ressources et d'espérance, nombre des leurs passaient du service du Louvre en Picardie à celui de l'Escurial en Flandre (2) et surtout que l'entente était loin de régner entre Suisses et Grisons à la solde royale quant à la tactique à adopter pour obtenir de la reine-mère et de Mazarin la prompte exécution de leurs engagements financiers. (3)

A la vérité, la situation n'était plus entière lors de l'arrivée de la mission helvétique à Paris. Qu'ils eussent été licenciés ou non, les officiers en garnison dans l'Ile-de-France n'avaient pas attendu, on l'a dit ailleurs, la venue des envoyés de la diète pour discuter avec les représentants de la cour les bases d'un accommodement. (4) A les croire, celui-ci, après avoir passé par diverses phases décevantes, était plutôt en bonne voie. (5) Weck et ses collègues ne tardèrent pas à se convaincre du contraire. (6) Une conférence tenue chez Avaux, le 12 avril, échoua misérablement, en dépit des efforts tentés par les «financiers» (7) pour la faire aboutir. (8) Il était dû aux colonels et capitaines «de la nation» quatre millions d'or. Le Louvre leur offrait, après marchandage, six cent mille Livres comptant et le reste en assignations «de peu de repos». (9) Or ils exigeaient le versement immédiat de treize cent mille Livres. (10) On

---

(1) *Le roi aux XIII cantons.* Rouen, 14 février 1650. Arch. Guerre. CXX. 147. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 février et 22 avril 1650. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M* 449, 543. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 563.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 134.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 marzo e 2 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 129, 130. — *Wagner's Bericht aus Paris.* Mittwuchen. 10./20. April 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CV. 237 — *Die Haübter und etwelche Rathsgesandte gemeiner Drey Pündten zu Chur versamt an die XIII Orte der Eidgenossenschaft.* 5. Mai 1651. St-Arch. Luzern. Graubünden X (1645—1700).

(4) *Mollondin; J. H. Lochmann; J Suri; Wattenwyl. Lentzburger an die XIII Orte der Eidgenossenschaft.* Paris, 4. Februar 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *Verzeichniss der billichen und endtlichen Conditionen so H. Obriste und Haubtlüth der neuen regimenter an die Herrn Ministros Ihre Zahlungen halber begehrt haben.* Januar 1650. *Ibid.* — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 2 avril 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri. IV.

(5) *Mollondin u. s w. an die XIII Orte.* Paris, 4. Februar 1650. loc. cit. — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 9 avril 1650. *Ibid.*

(6) *Die zu Ihr Königl. Majt in Franckrych verordnete Abgesandten an die XIII Orth lobl. Eidtgnossenschafft.* Paris, 26. März/5. April 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(7) „financieren."

(8) *Proposition faite par Messieurs les Surintendans aux colonels et capitaines suisses (mars 1650).* St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *R. Weck à Fribourg.* Paris, 12 avril 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts France. IX (1643—1663).

(9) *De La Barde à Grésy.* Soleure, 4 et 17 mars 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz con Svizzeri. IV. — *Die zu Ihr Königl. Majt in Franckrych verordnete Abgesandten an die XIII Orth lobl. Eidtgnossenschafft.* Paris, 26. März/5. April 1650. loc. cit. — *J. J. von Staal an Solothurn.* Paris, 26. April 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650).

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 133.

paraissait donc loin de compte, et le dessein des ministres royaux de traîner les choses en longueur était désormais percé à jour.(1) Ce fut l'heure que choisit Staal pour reprendre ses brigues un instant assoupies.(2) Une missive adressée par lui à ses supérieurs à Soleure produisit le plus déplorable effet.(3) N'accusait-il pas le duc d'Orléans d'agir envers les Confédérés comme La Trémoille avait agi à l'égard de leurs ancêtres en 1513?(4) Aux Ligues on agitait à nouveau de procéder au brusque rappel de toutes les troupes suisses. En vérité cette menace semblait assez sérieuse.(5) Gaston ne tarda pas à en faire l'expérience à ses dépens. Quatre compagnies helvétiques logées aux portes de Paris avaient reçu l'ordre de gagner sans retard Saint-Quentin, où l'on redoutait un coup de main espagnol. Comme elles hésitaient à obéir, l'oncle du roi sollicita l'appui de Weck et de ses collègues. Mais ceux-ci se refusèrent à intervenir. Selon eux, si leurs compatriotes devaient être acheminés quelque part, c'était vers la frontière du Jura et non vers celle de Picardie.(6) Ils cédèrent de guerre lasse, mais à la condition, aussitôt exécutée, qu'une somme de douze cents Livres serait attribuée à chacun des capitaines suisses à la solde du Louvre, afin de leur permettre d'attendre le retour du roi dans sa capitale.(7)

Depuis six semaines que duraient leurs négociations, les envoyés du Corps helvétique n'avaient obtenu aucun résultat palpable. Leur patience touchait à son terme.(8) Ils ne le cachèrent pas au duc d'Orléans et sollicitèrent de lui leur audience de congé.(9) Ce prince réussit non sans peine à les apaiser. Il n'y fût pas parvenu assurément si la rentrée de son neveu à Paris n'avait été imminente.(10) Elle se produisit vers les premiers jours de mai.(11) Conduits

(1) „Mir ist höchlich leitt das wir bis dato noch nichts oder gar wenig ausgericht habent.“ *R. Weck à Fribourg.* Paris, 5 avril 1650. Arch. d'Etat Fribourg. IX (1643—1663). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L nº 131. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 22 avril 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 449.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(3) *Johann Jacob von Staal an Solothurn.* Paris, 26. April 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. nº 135.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(5) *Morosini al Senato.* Parigi, 19 aprile 1650. Frari. Francia. CXI. nº 293. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L. nº 134. — *Die V alten cathol. Orthen der Eydtgnossenschafft an De La Barde.* 12. May 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650).

(6) „Quand les François voudront mettre en avant qu'il y va de la perte de leurs places par nostre refus, nous leur respondrons que la préservation de nostre totale ruine, nostre réputation et nos justes et raisonnables demandes nous sont autant à cœur et recommandées qu'à eux la conservation de leurs places: qu'en nous donnant raison et argent, que nous fairons les fonctions requises, comme il appartient à gens d'honneur; autrement point d'argent, point de Suisses!“ *J. J. von Staal an Solothurn.* Paris, 26. April 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650). — *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 27 avril 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts France. IX (1643—1663).

(7) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 26 et 27 avril 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(8) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 5 avril 1650. loc. cit.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fº 559.

(10) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 26 avril 1650. — *Déclaration finale de Mrs les ambassadeurs des cantons de Suisse envers Mrs les ministres de Sa Majesté.* Avril 1650. Arch. d'Etat Fribourg. Docts France. IX (1643–1663). — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 6 mai 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 165. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. nº 137.

(11) Le 9 mai.

au Louvre dans les carrosses de la cour, sous l'escorte de Schomberg.[1] les députés de la diète n'eurent qu'à se louer de l'affabilité du souverain et de l'accueil particulièrement gracieux que leur fit la reine-mère.[2] Les prévenances dont ils se voyaient honorés égalaient celles réservées aux ambassadeurs de Venise et des Provinces-Unies.[3] Chez Mazarin, auprès duquel le comte de Bruslon les introduisit, le 13, il suffit que «l'on parlât affaires» pour que les choses se gâtassent quelque peu Aux prétentions «exorbitantes»[4] des divers membres du Corps helvétique, le cardinal répondit par un aveu formel d'impuissance et un appel pressant aux sentiments amicaux des cantons envers la France.[5] A ce coup les négociations faillirent être rompues. Les Suisses préposés à la garde du Palais-Royal abandonnèrent leurs postes, tandis que Weck et ses collègues préparaient de façon ostensible leur départ.[6] Mais le principal ministre conserva d'autant plus son sang-froid que, sourds aux exhortations qui leur venaient du résident milanais à Coire,[7] les officiers grisons l'avaient avisé en secret qu'ils sauraient maintenir leurs troupes dans le devoir et s'opposeraient au rapatriement de celles-ci.[8] Mazarin déclara donc tout net à ses interlocuteurs que leurs menaces le laissaient indifférent et qu'il avait pris ses mesures pour faire entrer au service de la couronne des auxiliaires étrangers moins exigeants que ne l'étaient leurs compatriotes.[9] Le Tellier, secrétaire d'Etat à la Guerre, s'interposa à la dernière heure entre les parties. Ses conseils devaient être écoutés. Moyennant certaines concessions, la désertion des gardes du Palais-Royal tourna court.[10] Un prompt accommodement était d'ailleurs souhaité d'un côté comme de l'autre. Il ne

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(2) „Die Königin hat sich gar cortesisch erzeigt." *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 17 mai 1650. loc. cit. — *Kurtzverfasste relation umb das verrichten der zu Ihr aller Christenl. Majestät In Franckrych abgeordneten Eidtgnössischen Ehrengsandtschafft.* A° 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650). — „On les vit fort gais à la sortie." Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 257.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 mai 1650. loc. cit.

(4) *Mémoire du Samedy 12 mai 1650.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts]. XV. 93 sqq. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 261.

(5) *Rodolphe Weck à Fribourg.* Paris, 17 mai 1650. loc. cit.

(6) *Wagner à Berne.* Paris, 16/26 avril 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 575. — „Se cosi succedera, il negotio sarà di gran conseguenza, poichè nei tempi presenti il corpo de'i Svizzeri è la forza più valida di questo Stato." *Morosini al Senato.* Parigi, 23 maggio 1650. Frari. Francia. CXI. n° 310 (3[a]). — „Hat man uns von tag zu tag aufgeschoben." *Rod. Weck à Fribourg.* Paris, 31 mai 1650. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° gennaio e 11 giugno 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 142 (2[da]). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 juin 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 266.

(7) *Caracena al rey.* Milan, 12 de mayo 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado *3367.*

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 et 14 juin 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(9) „(haverebbe detto Mazarino) che se non volevano satisfarsi del possibile, potevano andarsene, poichè non sarebbero mancati, con tant' oro che costa la nation svizzera alla Francia, soldati più trattabili, Svedesi, Allemani et nationali in maggior numero et di più fruttuoso e meno dispendioso servitio." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 giugno 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 142 (2[da]). — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 266.

(10) Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 266.

s'agissait en définitive que d'une question de chiffres. [1] La cour céda. [2] On convint que les colonels et capitaines, licenciés ou conservés au service, toucheraient une somme de six cent mille Livres, dont quatre cent mille dans les trois jours et le reste avant le commencement d'août. Quant au «principal» de leurs créances, soit trois millions de Livres, le roi se réservait un délai de six mois pour le leur faire verser. Il leur accordait en outre, «pour plus grande seureté», une hypothèque sur les douanes de Lyon et de Valence et «la dace des vins de Paris», ainsi que des gages, parmi lesquels un lot important de joyaux de la couronne. [3]

En France, comme en Suisse, ce fut avec une joie non dissimulée qu'on accueillit la nouvelle de la conclusion de cette convention du 29 mai, dont la négociation avait été si malaisée de part et d'autre. [4] Du coup les préventions nourries contre Staal s'effacèrent. En dépit de l'opposition de De La Barde, le roi se résolut à le traiter sur le même pied que ses collègues et à le gratifier d'une chaîne d'or à l'égal de ceux-ci. [5] Vers la fin de juin, les envoyés de la diète, à l'exception de Wagner toutefois, se décidèrent à regagner leurs foyers. [6] Ils y furent reçus avec des démonstrations d'allégresse, que rien ne justifiait d'ailleurs, [7] et auxquelles succéda un très prompt désenchantement. [8] Aussi bien, avant même qu'ils eussent pris congé de la cour, la question se posait à Berne comme à Lucerne, à Zurich comme à Fribourg, de savoir si le succès de leur négociation n'était pas plus apparent que réel. [9] Quelque

(1) *Die V alten cathol. Orth der Eidtgnossenschafft an die Abgesandten in Franckreich.* 12. Mai 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650). — *Morosini al Senato.* Parigi, 23 maggio 1650. Frari. Francia. CXI. n° 310 (3a). — Journal de Jean Vallier. t. II. 124. 125.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 138/139. — *Weck à Fribourg.* Paris, 31 mai 1650. loc. cit. — *Morosini al Senato.* Parigi, 31 maggio 1650. Frari. Francia. CXI (3a). n° 313. — *Mémoire sur la question si en France, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 93—176.

(3) *Articles accordez entre Messrs les commissaires députez par le roy de France et les Srs ambassadeurs des Treize cantons suisses, pour la forme et le terme du payement des sommes qui sont deues de tout le passé jusqu'à la fin de décembre dernier, tant pour les officiers et soldats licenciez, que ceux qui sont encore dans le service de Sa Maté, sans y comprendre ce qui peut estre deu aux officiers du régiment des Gardes, en conséquence du traité fait avec eux en 1648.* Paris, 29 mai 1650. ap. Du Mont. Corps diplomatique. t. VI. 547; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 457 (21 mai); St-Arch. Aarau. Docts parchemin. n° 131; Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France. 1600—1686. *A* III. 12, 23. — *Ratification royale du traité du 29 mai 1650.* Paris, 20 juin 1650. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1650—1651. n° 41. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 giugno 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 142 (2da). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 et 14 juin 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 257, 266. — Eidg. Absch. VI *A*. 30—31 *a*. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. t. VII. 49.

(4) *Wagner à Berne.* Paris, 21/31 mai 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 463. — *Brienne à De La Barde.* Compiègne, 8 juin 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVII. f° 551. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 143.

(5) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 10 juin 1650. Arch. Guerre. CCXLV. f° 157. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 2 juillet 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVIII. f° 481.

(6) *Gaston d'Orléans aux XIII cantons.* Paris, 26 juin 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650). — *Morosini al Senato.* Compiègne, 28 giugno 1650 (3a). Frari. Francia. CXI. n° 325. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032.* f° 578.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 148.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 140.

(9) „più d'apparenza che di sostanza.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 144.

encourageantes que fussent leurs dernières missives, et en particulier celle présentée à la «journée» de Bade de juillet, qui relatait l'issue favorable de leurs démarches et les mesures arrêtées au Louvre en vue d'assurer par des versements échelonnés la liquidation définitive des créances suisses, (1) des doutes naissaient quant à l'efficacité de la mission qu'ils venaient de remplir. (2) Des officiers arrivés depuis peu de Paris qualifiaient sévèrement leur impéritie. (3) D'autres, demeurés en France, manifestaient l'intention de rapatrier à bref délai, en dépit des arrangements souscrits la veille en leur nom. (4) Au total l'opinion paraissait s'accréditer de plus en plus que Weck et ses collègues s'étaient montrés inférieurs à leur tâche. On les accusait «d'avoir fait leurs affaires particulières», plutôt que celles des colonels et capitaines dont ils avaient pris l'engagement de défendre les intérêts. (5) On s'étonnait enfin qu'ils n'eussent pas tiré parti de leur présence à la cour pour exiger de celle-ci le payement d'une des pensions dues au Corps helvétique, le rétablissement intégral des privilèges des marchands des Ligues à Lyon, à Valence et à Brisach et la suppression du droit de sortie perçu au château de Joux sur chaque minot de sel à destination de la Suisse. (6)

Ce fut dans cette conjoncture critique que s'ouvrit à Bade, au commencement de juillet, une diète générale, aux travaux de laquelle De La Barde participa durant cinq jours. (7) Il eut à y subir de rudes assauts. La nouvelle des revers français du Catelet et de Piombino, précurseurs de ceux de Porto-Longone et de La Capelle commençait à se répandre parmi les cantons. (8) Si, de ce fait, la hardiesse des adversaires du Louvre se trouvait accrue, la perspective de représailles autrichiennes n'était pas sans préoccuper les Conseils de Berne et de Zurich, qui n'avaient pas mis obstacle à ce que leurs troupes à la solde de France guerroyassent sur terre d'Empire. (9) D'autre part, catholiques et protestants appréhendaient avec raison l'inexécution des promesses

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 30 - 31 *b*.

(2) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 1er juillet 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*. (Arch. für Schweiz. Gesch. VI. 227).

(3) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 23 luglio 1650. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. VI *A*. 31 *b*.

(5) „Si va scoprendo che gli ambasciatori ritornati di Francia habbino fatto meglio i fatti proprii che quelli del publico et dei capitani" *Sarotti al Senato*. Zurigo, 30 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 149. — *Contra: J. Lochmann an Zürich*. Saint-Pé (Saint-Bey) 1 aprilis 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich XI. n° 96.

(6) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 11 et 21 février, 9 septembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 473; *16,034*. — *Sarotti al Senato*. Zurigo, 9 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 146. — „S'attendono nuovi particolari circa gli ambasciatori svizzeri che sono in Francia." Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice delib. Sen. CLXXXIV. 48vo (1650). — *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 10 août 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 179. — *De La Barde à l'avoyer Daxelhoffer*. Soleure, 1er septembre 1650. B. Ste Geneviève. Mss. L. 37 *f*. f° 116 10. — Eidg. Absch. VI *A*. 55 *ff*.

(7) *Grésy au duc de Savoie*. Lucerne, 15 juillet 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Discours prononcé à Bade par De La Barde en juillet 1650*. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1650—1658. n° LI. — Eidg. Absch. VI *A*. 30—32 *b*, *c*.

(8) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 1er juillet 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*.

(9) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 24 settembre 1650. Frari. Svizzeri. L n° 158. — *Morosini al Senato* Parigi, 8 novembre 1650 (3a). Frari. Francia. CXII. n° 380.

contenues dans la convention du 29 mai, et cela en raison de l'accroissement des charges qu'allait nécessiter pour le trésor royal l'organisation d'une défensive efficace dans les provinces exposées à l'invasion des armes austro-espagnoles. (1) Tout concourait donc à créer une atmosphère de défiance et d'hostilité autour de De La Barde, (2) dont certains *Caumartinistes* «de l'entourage de Sa Majesté» n'avaient pas hésité à ébruiter en Suisse les objections secrètes à la «trop honorable» réception faite aux envoyés de la diète à Paris. (3) L'ambassadeur avait vu juste en mettant Mazarin et Brienne en garde contre «les fourberies de Staal». Encore que son séjour à la cour eût été très profitable à ses intérêts privés, ce personnage, à peine de retour à Soleure, avait repris la direction du parti de l'Escurial dans les cantons occidentaux et travaillait à déconsidérer l'œuvre accomplie au Louvre avec son acquiescement. (4) A Milan, de surcroît, on se déterminait à agir. (5) L'occasion y paraissait excellente de donner un nouveau coup de sape à l'influence française dans la région située entre le Rhin, le Jura et les Alpes. (6) Un envoyé lombard, Diego de Padilla était sur le point de se porter à Lucerne, d'où, en l'absence de Casati, avec lequel l'agent impérial Zweyer d'Evibach conférait à Coire, Crivelli et lui comptaient bien entraver les négociations de De La Barde et susciter à ce diplomate de nombreuses difficultés. (7)

Gagner du temps, telle devait être dès lors l'unique ambition du représentant du roi Très-Chrétien auprès des Ligues. Les députés réunis à Bade en juillet avaient décidé qu'une diète complémentaire s'ouvrirait dans cette ville le 12 août, à seule fin de permettre aux envoyés à Paris d'y faire la relation de leur mission. (8) Grâce aux démarches de l'ambassadeur français, Zurich consentit à différer jusqu'au 3 septembre et ensuite jusqu'au 9 novembre la tenue d'une première, puis celle d'une seconde assemblée. (9) Mais cet ajournement ne servit guère les intérêts de la couronne en Helvétie. Il contribua tout au contraire à rendre très manifeste l'étendue de la détresse financière qui sévissait au Louvre. Dans la réalité, en dépit des promesses royales, la convention du 29 mai demeurait lettre morte. (10) Les sommes que la cour s'y

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 10 août 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 179.

(2) „Cette diète a esté si fascheuse que les choses ont esté jusques aujourd'huy sur le point d'une rupture." *De La Barde à Brienne.* Bade, 13 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) „Ils (les Suisses) savent tout ce que je vous ai escrit en secret sur la manière dont on les devait traiter." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 24 juin 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 172.

(4) *Brienne à De La Barde.* Libourne, 12 août 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVIII. f° 853. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 juillet 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 582.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 146.

(6) *Caracena al rey.* Milan, 12 de mayo 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado 3367.

(7) *De La Bdrde à Brienne.* Soleure, 22 juillet 1650. loc. cit.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 juillet 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(9) *Zürich an Luzern.* 12/22. August 1650. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 septembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 596. — *Mémoire sur les Suisses.* 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 340. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 8. — Eidg. Absch. VI *A.* 72 *b, c,* 85.

(10) *Morosini al Senato.* Parigi, 8 novembre 1650. Frari. Francia. CXII.

engageait à verser aux officiers suisses recevaient d'autres destinations.[1] Une fois de plus les Confédérés se sentaient joués. Mais, si les protestants l'étaient par la France, les catholiques l'étaient en un même temps par cette puissance et par l'Espagne. Au cours d'une conférence à Brunnen, les petits cantons ne se bornèrent pas en effet à menacer De La Barde de renoncer à l'alliance de 1602 et de rappeler leurs troupes du service de son maitre.[2] Leur patience à l'égard de l'Escurial étant également à bout, des mesures identiques eussent été prises contre ce dernier, qui, malgré les instantes démarches des envoyés des « Waldstætten » à Milan, abandonnait sans ressources le régiment de Crivelli en Lombardie et favorisait ses alliés des Trois Ligues aux dépens de ceux de la région du Gothard.[3]

Les récriminations des Suisses de l'ancienne croyance envers le gouvernement de Madrid permirent à l'ambassadeur français de surmonter la crise dont sa diplomatie n'avait réussi qu'à retarder l'explosion. A dire vrai, durant cette diète de novembre, aucune blessure d'amour-propre ne devait lui être épargnée.[4] Un mémoire lui fut présenté où se trouvaient énumérés « vingt cinq articles de griefs » du Corps helvétique à l'endroit de la cour de Paris. Tous n'étaient point d'ordre financier ou ne concernaient pas les privilèges « de la nation ». Et l'on pouvait s'étonner certes que Mazarin eût jugé inopportun de clore de façon définitive le fâcheux incident du Fort-de-l'Ecluse en ordonnant de restituer aux intéressés les armes dont ils avaient été dépouillés.[5] Néanmoins lá relation que les envoyés en France firent de leur mission fut assez modérée dans le fond et dans la forme.[6] De La Barde, de son côté, crut utile de louer la conduite des troupes suisses, sans le concours desquelles Bordeaux eût été difficilement réduit à l'obéissance.[7] Mais rien n'aurait su détourner les autorités cantonales du dessein qu'elles avaient de poursuivre sans trêve la répétition des sommes qui leur demeuraient dues par des puissances étrangères.[8] Par suite, tandis qu'aux termes de leur recès du 14 novembre les catholiques insistaient à Milan, sinon à Turin, afin qu'il fût fait droit à leurs légitimes revendications, les protestants et eux adressèrent au roi Très-Chrétien une

(1) *Le roi aux cantons.* Octobre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 602. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 10.

(2) *Mémoire sur les Suisses.* 1650. loc. cit.

(3) *Caracena al rey.* Milan, 24 de febrero y 23 de abril 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 22 novembre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Mémoire sur les Suisses.* 1650. loc. cit. — *Consulta de 10 de enero 1651 con una carta del marqués de Caracena, en que remite la protesta que los Esguizaros hicieron al Gran Canciller de Milan, en razon de la satisfacion que pretenden de lo que se les debe. Ibid. 3368.* — Eidg. Absch. VI *A.* 21, 28.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 41 *c*, 44 *c.*

(6) *Abscheid de la journée tenue à Bade, commencée le 9 novembre 1650.* Bibl. Nat. f. fr. *16,034* (impr. Archiv für Schweiz. Gesch. VI. 235).

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 41 *c.*

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

missive quelque peu comminatoire,(1) dont l'ambassadeur, que les subtilités protocolaires ne laissaient pas indifférent,(2) refusa tout d'abord d'assurer la transmission, sous le prétexte que les Confédérés, qui se qualifiaient les «très obéissants serviteurs» de l'empereur, pouvaient, sans déchoir, user de la même formule de politesse dans leur correspondance avec le monarque français.(3)

Au total, les Suisses accordaient à leur allié d'Outre-Jura un dernier délai de deux mois pour s'acquitter de sa dette envers eux. Ce délai écoulé, ils entendaient reprendre leur pleine liberté d'action.(4) Etait-ce à dire qu'ils formassent le projet de se jeter sur l'Alsace, ainsi que le redoutait De La Barde, et que Bâle se fût engagée à leur fournir de l'artillerie, que des radeaux auraient conduite à proximité de Brisach?(5) En vérité, on se refusait au Louvre à admettre la probabilité d'un tel dénouement.(6) Si fréquemment qu'elles se fussent produites jusqu'à cette heure, les menaces helvétiques n'avaient pas été suivies d'effet. Alors que tout semblait compromis, un accord survenait qui liait derechef les créanciers à leur débiteur par des liens plus solides encore que dans le passé. Dès lors, n'y avait-il pas lieu de se rassurer quant à l'imminence d'un péril dont l'angoisse durait ou se renouvelait depuis un demi-siècle?

Contribution annuelle de cent mille Livres imposée par le gouvernement de Paris à celui de Dôle. — Plaintes justifiées qu'elle provoque en Suisse. — Suspensions d'armes successives accordées aux Comtois par les généraux du roi Très-Chrétien. — Appel adressé par ceux-là aux divers membres du Corps helvétique. — Mission de Julien Richard aux Ligues. — La neutralité des deux Bourgognes. — La «plus estroicte union». — Extrême gravité de ce projet. — Conséquences néfastes que son exécution eût entraînées pour la France. — Lutte très vive dans le sein des Conseils de Berne. — Les deux thèses. — Leurs défenseurs. — Zurich fait échec aux desseins nourris à Dôle. — Silence énigmatique du

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Les cantons au roi.* Bade, 14 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 615.

(2) *De La Barde à Daxelhoffer.* Soleure, 1er septembre 1650. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 585.

(3) „La soubscription de la lettre des cantons ne s'estant pas trouvée assez soubmise, je n'envoye point l'original allemand de la lettre, mais cette traduction seulement. Ils n'ont mis que *Très affectionnez serviteurs* et ils mettent à l'empereur *Très humbles serviteurs.* Je suis après à faire réformer cela." (*Note de la main de De La Barde.* 7 décembre 1650.) Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 615. — *De La Barde à Waser,* Soleure, 6 novembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 58.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 9/10. — *Les cantons au roi* (lettre refaite). 7 décembre 1650. Aff. Etr. Suisse. XXX. 316. — Eidg. Absch. VI *A.* 41 *c.*

(5) „Cecy n'est point une chimère." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 et 30 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034; 16,032* f° 641. — „Les Suisses n'ont qu'à se laisser couler de Bâle avec canons, vivres et munitions le long du Rhin et ils y seront (à Brisach) en une demie-journée." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 36. — *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 57.

(6) *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 14 mai 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1441.

Louvre. — Rapprochement entre Berne et Milan. — Ses causes. — La question du sel. — Attitude de De La Barde à l'égard de la Franche-Comté. — Nouvelle mission dépêchée en Suisse par les magistrats de cette province. — Son but. — Intervention de Casati. — La surenchère. — Le nonce et l'ambassadeur piémontais font cause commune avec le ministre de Louis XIV à Soleure pour combattre le principe de la « plus estroicte union ». — Prolongation d'armistice. — Politique d'attente pratiquée par les Confédérés. — Sa justification.

VII. Au cours de la diète de Bade de juillet 1648, alors que De La Barde s'efforçait d'apitoyer les députés du Corps helvétique sur l'état précaire des finances de la France, ceux-ci ne s'étaient pas bornés à contester l'exactitude de cette assertion. Passant à l'offensive, ils avaient affirmé, sans crainte d'être démentis, que le trésor royal, qui faisait faillite à ses engagements envers eux, encaissait « de l'argent suisse » par une voie détournée. Cette allusion transparente à la contribution annuelle de cent mille Livres imposée par le gouvernement de Paris aux Francs-Comtois comme rançon de l'armistice qu'il consentait à leur accorder à la requête des cantons ne portait certes pas à faux. (1) Dans l'impossibilité où elles se trouvaient de réunir à échéances fixes une somme aussi considérable, les autorités de Dôle s'étaient vues contraintes d'augmenter le prix du sel fourni aux Confédérés, si bien que ceux-ci payaient par contre-coup les frais de l'innovation qu'ils avaient eux-mêmes sollicitée en faveur de leurs protégés de la province espagnole. (2)

Depuis le décès de Louis XIII, ainsi qu'on l'a dit plus haut, la situation n'avait cessé d'être précaire, tant dans l'intérieur de la Franche-Comté qu'aux frontières de celle-ci. (3) En juillet 1645, à la vérité, le maréchal de Villeroy, après d'assez laborieuses négociations, était parvenu à obtenir des habitants de ce pays « une partie de ce qu'on désiroit d'eux » à Paris. (4) En un mot, il leur avait « vendu » le repos auquel tous aspiraient. Il s'agissait d'un armistice à long terme et non d'une prolongation de neutralité, car, en ce qui concernait cette dernière « matière », l'intention du Louvre était « de ne rien approfondir » et de laisser les choses dans le *statu quo*. (5) Le dessein de conduire à chef la tentative de conquête échouée en 1636 n'avait pas cessé d'être en faveur auprès

(1) „Quand je leur dis que la France est pauvre, ils savent bien me respondre pertinemment là dessus, et aucuns m'ont dit que le roy tiroit deux cent mil Livres de la Franche-Comté pour la suspension d'armes, dont eux, les Suisses, payent la meilleure partie, prenants de là tout leur sel dont le prix a esté augmenté pour faire cette somme." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 15 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 30 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 novembre 1648 et 26 juillet 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 250; *16,036*. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 février 1648, 8 janvier 1649, 26 juillet 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,034; 16,082* f° 106; f. fr. *16,086*.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 novembre 1648 et 20 octobre 1651. loc. cit.

(3) *Le roi à Caumartin.* Paris, 7 juillet 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCLXXXV. f° 8835.

(4) *Le maréchal de Villeroy à Mazarin.* La Motte, 15 juillet 1645. Aff. Etr. France. *1579* f° 245 — *contra:* Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. (Zürich, 1891). p. 89.

(5) *Mazarin au Corps helvétique.* Paris, 4 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 26. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 17 mars 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIV. f° 517.

du roi Très-Chrétien, lequel attendait sans impatience l'occasion de la renouveler.(1) On ne se faisait donc pas d'illusions à Dôle sur la fragilité de la suspension d'armes dont bénéficiaient les sujets du roi Catholique dans la région du Jura.(2) Mais, étant donné l'indifférence, voire l'ingratitude persistante du gouvernement de Madrid à leur égard,(3) ce n'était point de leur souverain naturel que ceux-ci avaient à espérer un très efficace réconfort.(4) Une fois de plus ce fut à leurs voisins des Ligues qu'ils demandèrent conseil et assistance.(5)

Vers la Noël de 1647, un envoyé comtois avait pris le chemin de Zurich, afin d'exposer aux magistrats du premier des cantons les raisons pour lesquelles les membres du parlement de Dôle redoutaient un coup de main français sur cette ville.(6) Le roi Très-Chrétien considérait en effet comme conditionnelle la trêve accordée en son nom aux autorités du comté de Bourgogne, trêve qui fut d'ailleurs renouvelée en 1649,(7) puis en 1651.(8) Son maintien dépendait « de la conduite des Espagnols ». Or, dès l'instant que ceux-ci paraissaient vouloir rendre la guerre « immortelle », il n'était pas à présumer que le Louvre consentît à respecter un traité de neutralité que les habitants de cette province avaient été des premiers à violer.(9)

Les Suisses, nul ne l'ignorait, avaient les affaires de la Franche-Comté « plus à cœur que toutes autres ».(10) C'est assez dire que l'appel venu de ce pays fut entendu à Bade. Un envoyé de la diète s'aboucha à Paris avec Loménie de Brienne. Les déclarations du secrétaire d'Etat furent extrêmement rassurantes.(11) Elles calmèrent un peu les appréhensions helvétiques, mais non point celles des ministres de Philippe IV. Il importait par suite de songer à d'autres moyens de défense. Dès le mois de juin, le bruit se répandit à la

(1) *Le Père Bizot à Mazarin.* Nîmes, 7 mai 1646. Aff. Etr. France. *1579* f° 248. — *Girolamo Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 260.

(2) *Les XIII cantons au roi Très-Chrétien.* Bade, 13 juillet; Zurich, 12 décembre 1647. St-Arch. Luzern. Grafschafft Burgund. III. Neutralität (1601—1674).

(3) Clerc. Histoire des Etats-Généraux en Franche-Comté (Lons-le-Saulnier, 1881). t. II. 134.

(4) *La chambre des comptes de Dôle à Mrs les chefs, trésorier général et commis des domaines et finances de Sa Mté à Bruxelles.* Dôle, 14 octobre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *977* f° 57.

(5) *Les commis gouverneurs du comté de Bourgogne aux XIII cantons.* Dôle, 27 juin 1647. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1647. n° XLIX. — E. Clerc. Histoire des Etats-Généraux en Franche-Comté (Lons-le-Saulnier, 1881). t. II. 134.

(6) *Gir. Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 260.

(7) *Traité pour la Franche-Comté.* 24 février 1649. Aff. Etr. France. *1579* f° 251. — *Le roi au Corps helvétique.* Compiègne, 10 mai 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXI. f° 4971; St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied Jahrrechnung Baden. 1649. *B* VIII. 129. S. 523. — *Le roi aux XIII cantons.* Compiègne, 10 juin 1649. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen (1618—1649). n° L. — *Le roi à De La Barde.* Compiègne, 20 juillet 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXII. f° 5935.

(8) *Traité de neutralité renouvelé entre la France et la Franche-Comté.* Paris, 24 septembre 1651. Aff. Etr. France. mss. *1579* f° 266; Bibl. Nat. Coll. Baluze. CLXII. f° 164 (impr. Revue historique. t. XXV. 67, 68).

(9) *Mazarin au Corps helvétique.* Paris, 4 mars 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 26.

(10) *Mémoire de ce qui est à représenter à Son Excellence le seigneur ambassadeur de France touchant la Franche-Comté de Bourgogne et Mr l'évesque de Basle.* Juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 196. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(11) *Brienne à De La Barde.* Paris, 16 mars 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIV. f° 459. — *Le Tellier à De La Barde.* Paris, 17 mars 1648. Bibl. Nat. f. fr. *4203* f° 139.

fois en France et aux Ligues que l'Escurial cherchait à renouveler par anticipation son traité avec les cantons catholiques à seule fin d'amener ceux-ci à s'engager de façon plus précise qu'ils ne l'avaient fait en 1634 à assumer la protection de la Franche-Comté contre leur puissant allié d'Outre-Jura.(1) Ce bruit n'était pas sans fondement. Et cependant Casati n'avait pas quitté Coire.(2) Aussi bien, fidèle à sa politique traditionnelle, le gouvernement de Madrid comptait laisser au parlement de Dôle le soin de conduire et de conclure cette négociation délicate.(3)

En réalité, un envoyé comtois, Julien Richard, fut admis à l'audience des députés réunis à Bade en juillet 1648.(4) La question si souvent agitée de la neutralité des deux Bourgognes y revint sur le tapis.(5) Les Suisses paraissaient enclins à exiger son prompt rétablissement et souhaitaient qu'elle fût étendue à l'évêché de Bâle, dont le prélat, malgré l'opposition de la nonciature apostolique et des petits cantons, s'efforçait déjà, sur des conseils reçus de Soleure, de Fribourg, voire de Lucerne, de signer des traités de combourgeoisie avec tous les Etats confédérés et de faire inclure les siens au renouvellement de l'alliance franco-helvétique.(6)

De son côté, le représentant des autorités dôloises s'attacha à élargir le cadre des négociations poursuivies aux Ligues par ses prédécesseurs. Heureux d'avoir obtenu que ses hôtes adressassent une nouvelle et pressante missive au Louvre en faveur de la neutralité comtoise ou, à son défaut, d'un armistice à très long terme,(7) il développa et défendit le projet « d'une plus estroicte union » entre les sujets jurassiens de l'Espagne et l'ensemble des cantons.(8) Ce projet, sur l'extrême gravité duquel De La Barde ne se méprit pas un instant et qu'il combattit avec énergie dès la première heure, répondait aux secrets désirs d'un grand nombre de Confédérés.(9) Julien Richard put s'en convaincre au cours de ses pérégrinations en Helvétie, dont il visita les principaux magistrats.(10) Les Suisses de l'alliance de l'Escurial le soutenaient avec

---

(1) *Brienne à De La Barde.* Paris, 15 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 77.

(2) *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,084.*

(3) *Brienne à De La Barde.* Paris, 15 juin 1648. loc. cit. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 45.

(4) *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 juillet 1648. loc. cit.

(5) *Proposition du Sr Julien Richard, député de la Franche-Comté, à la diète de Bade.* Juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 101. — Eidg. Absch. V2 146 *a.*

(6) *Mémoire de ce qui est à représenter à Son Excellence le seigneur ambassadeur de France, etc.* Juillet 1648. loc. cit. — *Boccapaduli a Pamphili.* San-Gallo. 6 agosto; Wettingen. 13 agosto; Lucerna, 27 agosto e 10 settembre 1652. — *Knab a Pamphili.* Lucerna, 1° ottobre 1652. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. XLIV. — Vautrey. Histoire des Evêques de Bâle. t. II. 238. — Eidg. Absch. VI *A.* 193 *g.*

(7) *Die XIII Orte an den Kœnig.* Baden, 15. Juli 1648. impr. Archiv für Schweiz. Gesch. V. 328. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 juillet et 7 août 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,084;* Coll. Clairambt CCCCXVI. f° 1755. — *Mémoire de ce qui est à représenter, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. V2 1463 *a*

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 juillet 1648. loc. cit.

(9) *De La Barde au baron de Spiez.* Soleure, 16 août 1648. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. xxiii. 79. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 août 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVI. f° 1889.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 23 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVII. f° 2443.

plus de chaleur encore que les parlementaires de Dôle eux-mêmes. (1) Soleure, qu'incommodait le voisinage des garnisons françaises d'Alsace, s'y portait non moins fermement, dans la crainte de voir ces dernières prendre pied sur le versant occidental du Jura. (2) Mais ce fut sur Berne que se concentra l'effort capital de la diplomatie de l'envoyé comtois. (3) Aussi bien deux opinions nettement opposées se faisaient jour dans les Conseils et parmi le peuple de cette ville. Les partisans de la première estimaient avec raison (4) que les Confédérés eussent contrevenu aux engagements souscrits par leurs pères envers le Louvre en janvier 1602 s'ils avaient consenti à s'allier avec les Francs-Comtois avant la complète cessation des hostilités entre la France et l'Espagne. (5) Plus nombreux peut-être, les adeptes de la thèse contraire affirmaient que le souci du maintien de leur indépendance, primant chez les cantons toutes autres considérations, devait les inciter à prendre exemple sur les Hollandais, si résolument hostiles à l'idée de la conquête des Flandres par les armes françaises et à entraver avec énergie l'« encerclement » dont les menaçait leur puissant voisin de l'ouest. (6) Une place eût été réservée dans le traité à Genève, dont l'adhésion demeurait à la vérité douteuse, en raison des craintes qu'éprouvaient les magistrats de cette petite république d'attirer sur eux le courroux du roi Très-Chrétien. (7) Berne de son côté y eût fait inclure le pays de Vaud, après avoir obtenu que Fribourg et les « Waldstætten » lui en garantissent la possession en attendant de consentir à son admission formelle dans la Confédération. (8) Enfin les intrigues fomentées à l'étranger augmentaient les chances de succès de l'entente projetée. Le duc de Longueville souhaitait d'y voir compris son comté de Neuchâtel. (9) En outre, des agents du prince d'Orange préconisaient la conclusion d'une entente helvéto-comtoise et mettaient

(1) *Le Parlement de Dôle aux XIII cantons.* 15 octobre 1648. St-Arch. Luzern. Grafschaft Burgund. III. Neutralität (1601—1674). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034* (impr. Archiv für Schweiz. Gesch. V. 342).

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 244.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 août 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. p. 91.

(4) *Brienne à De La Barde.* Paris, 24 novembre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVII. f° 2837.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 244.

(6) *Venner Willading an Bürgermeister Wettstein.* Bern, 21. September/1. Oktober 1648. St-Arch. Basel. Thesaurus dipl. Wettst. VII. 69. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 novembre 1648. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado de 9 de septiembre 1651 sobre que los cantones de Esguizaros no prorogasen la liga con Francia.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.*

(7) Grenus. Fragments historiques et biographiques sur Genève (juillet 1649). p. 152.

(8) *De La Barde à Vautorte et à Avaugour.* Soleure, 22 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *4225* f° 153. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 ottobre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 octobre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Dr Stenglin an Bürgermeister Wettstein.* Neuchâtel, 23. Juni 1649. (Ersucht auf der Tagsatzung zu Baden bey der vorgeschlagenen Vereinigung mit Burgund des Fürstenthums Neuenburg auch eingedenk zu sein.) St-Arch. Basel. Thesaurus dipl. Wettst. VII 158. — *Bürgermeister Wettstein an Herzog von Longueville, wegen engerer Verbindung der Graffschafft Neuenburg und der Eydgnosschaft* (Oktober 1652). St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. IX. 77. — *Stenglin an Wettstein.* Neuchâtel, 18. Dezember 1652. *Ibid.* IX. 84.

à profit les péripéties diverses de la guerre civile en France pour gagner à leurs desseins les adversaires que cette puissance comptait sur les deux versants du Jura. (1)

Au total, le sort de la « plus estroicte union » dépendait de l'attitude qu'adopteraient à son égard les cantons de la nouvelle croyance. (2) Berne, on vient de le dire, inclinait à ce rapprochement (3) et lui donnait des arrhes en autorisant, malgré les protestations de De La Barde, le passage sur ses terres de levées bourguignonnes et liégeoises à destination de Milan. (4) Bâle et Schaffhouse subordonnaient leur décision à celle de Zurich. On s'attendait assez généralement à ce que le « Vorort » se ralliât à l'opinion du plus puissant des Etats confédérés. (5) Il n'en fut rien. Sur les rives de la Limmat, les considérations de politique pure cédaient le pas aux préoccupations confessionnelles. Admettre les offres comtoises eût été accroître et fortifier du même coup l'élément catholique au sein des Ligues. (6) Cette perspective n'était pas pour séduire les magistrats des cités évangéliques. A la réflexion, ceux-ci reconnurent le bien-fondé des objections zuricoises. Cette fois encore, le plan conçu par l'Escurial de confier aux Suisses la tâche ingrate d'assurer la défense des bailliages d'Amont et d'Aval contre l'invasion française menaçante, plan combattu non seulement par De La Barde, mais par le nonce apostolique et l'ambassadeur de Savoie, échoua de façon presque complète. (7)

Lorsque les membres de la diète de Bade de juillet s'étaient adressés à lui afin de l'engager à appuyer auprès de son maître les doléances des parlementaires de Dôle, le successeur de Caumartin à Soleure les avait avisés qu'il ne serait pas en son pouvoir de leur donner une réponse ferme avant le milieu d'octobre. (8) Or, quoique ce délai fût écoulé et que l'ambassadeur priât Brienne de lui fournir le moyen de tenir sa parole, (9) les desseins du Louvre

(1) „Un né Morlot, qui est dans la Franche-Comté pour les affaires de Mr le Prince d'Orange, s'entremet de cette affaire au nom de son maitre. On dit mesme que Mrs les Estats y prennent part et assistent les Comtois de leurs offices près de Mrs de Berne." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 février 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034* (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. V. 351). — *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 19 février et 12 mars 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. f° 3385; CCCCXX. f° 3835.

(2) *De La Barde à Berne.* Soleure, 5 juin 1648. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M* 135. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 novembre 1648. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(4) *Claude de Bauffremont, baron de Scey, à Berne.* 16 avril 1646; *Jost von Diesbach an Bern.* 6./16. April 1646. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 819, 829. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 mars 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(5) *De La Barde à Brienne* Soleure, 13 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(6) Maag. op. cit. 91.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 ottobre 1649. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. XLI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(8) Eidg. Absch. V2 1463 *a.*

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 octobre et 6 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 226, 244.

demeuraient impénétrables. (1) D'autre part, l'armistice consenti par Villeroy touchait à son terme, (2) et l'envoyé comtois Mairet, chargé de négocier sa prolongation, à Paris d'abord, puis à Saint-Germain-en-Laye, au lendemain de la retraite de la cour dans cette ville, se morfondait dans l'attente d'une décision sans cesse reculée. (3) Le temps pressait cependant. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, le bruit courait avec persistance d'un projet du roi Très-Chrétien de faire assaillir la province espagnole par ses armes au printemps. (4) Déjà, comme en mai 1636, on signalait de Fribourg et de Soleure l'exode en Suisse de nombreux habitants de Saint-Amour et de Saint-Claude, désireux de mettre leurs familles et leurs biens à l'abri de toute surprise. (5) Julien Richard enfin ne demeurait pas inactif. De retour aux Ligues après une courte absence, (6) il multipliait derechef ses démarches dans l'espoir que les cantons assumeraient la protection des intérêts de ses compatriotes et exigeraient de leur allié français le renouvellement de la neutralité de la Franche-Comté et l'éloignement de cette dernière des troupes étrangères qui s'apprêtaient à y établir leurs quartiers d'hiver. (7)

Si le silence énigmatique du gouvernement royal au regard des instances que lui adressait le parlement de Dôle mécontentait à un très haut point les Confédérés des deux confessions, (8) il n'était pas sans inquiéter sérieusement De La Barde. (9) Des complications redoutables surgissaient de toutes parts autour de l'ambassadeur. Satisfaits de se voir inclus au traité de Westphalie, les Suisses l'étaient moins, on l'a dit, de la substitution de la domination française à la domination autrichienne en Alsace. (10) «Plus spéculatifs» que leurs frères catholiques, les protestants en particulier éprouvaient une répugnance presque invincible à agréer les dispositions d'un instrument diplomatique qui, bien qu'il affirmât de façon indiscutable leur autonomie envers l'Autriche, créait le long

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 octobre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 230. — *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVII. f° 2417.

(2) *Zurich à De La Barde.* 9 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 254

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. f° 2443. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 24 novembre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVII. f° 2837. — *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. f° 3293. — Relations de la France et de la Franche-Comté pendant la Fronde (Revue histor. t. XXV. 43 sqq.). — G. Bizos. Etude sur la vie et sur les œuvres de Jean de Mairet. — H. Tivier. Jean de Mairet, agent diplomatique et négociateur à Besançon (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1882). — Longin. François de Lisola. p. 20.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 décembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 51.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er et 8 janvier 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 270; *16,034.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 août et 25 décembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 266; Coll. Clairambt. CCCCXVI. f° 1889.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 3 novembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 novembre 1648 et 5 février 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*; Coll. Clairambt. CCCCXVII. f° 2811. — Clerc. Histoire des Etats-Généraux en Franche-Comté. t. II. 126.

(8) *Brienne à De La Barde.* Paris, 8 et 22 décembre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVIII. fos 2025 et 2131.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 octobre 1648. loc. cit.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er janvier 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 94.

de la frontière du Jura un péril sérieux pour leur indépendance.[1] La nouvelle répandue dans ce même temps aux Ligues du prochain licenciement d'une partie des contingents helvétiques à la solde du Louvre n'était certes pas de nature à faciliter la tâche du représentant de celui-ci au pied du Weissenstein.[2] On comprendra dès lors aisément combien grande fut la déception de De La Barde, le jour où la question de la neutralité des deux Bourgognes revint sur le tapis au sein des diètes générales et particulières.[3] Il n'était pas niable en effet qu'un changement d'orientation ne se fût produit depuis peu dans les rapports des Conseils de Berne avec l'étranger.[4] Les facilités de passage accordées aux troupes lombardes sur les terres de ce canton en étaient, à elles seules, une preuve manifeste.[5] A plus forte raison n'y avait-il pas lieu de présumer que les catholiques, contraints aux termes de leur traité de 1634 avec l'Escurial de secourir la Franche-Comté en cas de nécessité, vissent refuser l'accès du *Mittelland* aux enseignes destinées par eux à assurer la protection de la province espagnole.[6] Mais l'intérêt politique n'était pas seul en jeu dans les relations franco-suisses. Les questions économiques y tenaient une place considérable. Aussi bien, en dépit des arguments persuasifs des agents du Louvre, l'introduction du sel de Provence et de Lorraine, à peine réglée au prix de multiples difficultés avec les dizains du Valais,[7] se heurtait en Helvétie à de nombreux obstacles,[8] soit en raison de la répugnance marquée des Confédérés à rem-

(1) „Ces gens cy tiennent d'ordinaire fort secret ce qui regarde la Bourgogne." *De La Barde à Brienne*. Soleure, 23 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXVII. f° 2443. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 13 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,084*. — „Que les Françoys procureroient de se rendre seigneurs des lacs de Constance, de Genève et de Neufchastel, traittant avec la duchesse de Savoye pour le droict qu'elle a sur le pays de Vaud et avec le duc de Longueville pour le comté de Neufchastel, comme desja l'un et l'autre ont esté accordez, avec lesquels joignant les contrées qu'ilz tiennent jusques à la partie supérieure du Rhin, ils achèveroient de bloquer entièrement les XIII cantons" *Memoriale welches die Abgeordneten aus der Frey Grafschaft Burgund auf der Tagsatzung zu Baden eingegeben haben*. Juni 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 159.

(2) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 20 novembre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXVII. f° 2811.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo*. Lucerna, 3 novembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 5 février 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,084*.

(4) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 6 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 244. — Maag. op. cit. 91.

(5) *De La Barde à Berne*. Soleure. 5 juin 1648. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M* 135.

(6) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 1er janvier 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 94.

(7) *Le roi à Berne*. Paris, 30 juin 1647. St-Arch. Bern. Franz. Kœnigl. Missiven. — *Brienne à De La Barde*. Paris, 12 octobre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXIII. f° 6551. — „Je suis obligé de vous représenter que l'alliance du roy avec le païs de Valais est tout à faict attachée au commerce du sel que ce païs fait avec la France." *De la Barde à Servien*. Soleure. 21 juin 1658. (De ma collection particulière.)

(8) *La reine-mère à Caumartin*. 8 septembre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318*. — *Brienne à Caumartin*. Paris, 6 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCXXXIX. f° 751. — *Le roi à Caumartin*. Juin 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 107. — *Caumartin à Brienne*. Soleure. 22 septembre 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCI. f° 1045. — *De La Barde au baron de Spiez*. Soleure, 1er avril 1648. Stadtbibl. Bern. Miss. Hist. Helv. XV. XXIII. 68. — *Le roi à Berne*. Paris, juin 1648. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 171. — „M^r le colonel de Watteville est plus intelligent en son mestier qu'en une affaire de gabelles." *De La Barde à Brienne*. Soleure, 8 mai 1648 et 12 mai 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; Coll. Clairamb^t. CCCCXV. f° 957. — *Mémoire envoyé en cour touchant l'introduction du sel de France en Suisse*. Mars 1651. Bibl. Ste Geneviève. Mss. *L* 362vo, 370. — *De La Barde à Brieune*. Soleure, 20 octobre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 187.

placer les produits des salines bourguignonnes par ceux moins appréciés des marais salants de Peccais et des hauts fourneaux de Dieuze,(1) soit par suite de la maltôte éhontée des fermiers des gabelles du Lyonnais, lesquels touchaient en secret des pensions de leurs confrères au service du roi Catholique en échange de l'engagement pris par eux de s'abstenir de toute concurrence à l'égard de ces derniers dans les cantons tributaires du gouvernement de Dôle pour cette denrée de première nécessité.(2) Or les événements dont la province espagnole était le théâtre commençaient à avoir une répercussion fâcheuse au delà du Jura et à y déjouer certaines compromissions malhonnêtes. L'élévation du prix des minots de Salins, conséquence de la contribution annuelle imposée aux Comtois par Villeroy,(3) redonnait quelque espoir aux partisans de l'introduction française,(4) mais justifiait les plaintes des Confédérés hispanophiles et les incitait à entendre aux offres de sel de Hall en Tyrol que leur apportait de Vienne le colonel Zweyer d'Evibach.(5)

Depuis sa prise de possession du poste diplomatique de Soleure, De La Barde n'avait pas varié d'opinion quant à la nécessité à laquelle se trouvait acculé son maître d'annexer à bref délai la Franche-Comté, d'où les Espagnols ourdissaient sans cesse contre la France de nouveaux complots. Mais il avait trop le sens des réalités pour ne pas reconnaître que les événements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume, se prêtaient mal à l'immédiate exécution d'un tel dessein.(6) Interrogé par Brienne, il n'hésita pas à conseiller de réserver bon accueil aux instances comtoises, jugées par lui assez raisonnables, et de faire taire les récriminations des Suisses en accordant à leurs protégés un armistice «gratuit» ou onéreux, mais avec la clause formelle, dans ce dernier

---

(1) *Berne au roi*, „en faveur du colonel de Watteville, qui désiroit de réintroduire les sels de Vostre Mté dans les pays de Suisse et pour cest effect commencer par nostre pays" 25 septembre/5 octobre 1647. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L* (1644—1700). p. 47. — *Bon al Senato*. Zurigo, 7 marzo 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 275. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 29 mai, 21 et 31 juillet 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*; *16,032* f° 202. — *Le roi à Bâle*. Paris. 14 août 1648. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXVI. f° 1799. — *Mémoire sur le faict de l'introduction du sel de France en Suisse*. 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 163.

(2) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 8 janvier 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*.

(3) Maag. op. cit. 93.

(4) *Le roi à Lucerne*. Paris, 30 juin 1645. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigsbriefe. — „Il ne nous seroit pas désavantageux que le sel qui vient de Bourgogne en Suisse montast à haut prix, parce que cela favoriserait l'introduction des sels de France. Mais il se faut bien garder de laisser pénétrer cette raison." *De La Barde à Brienne*. Paris, 17 mars 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIV. f° 517. — *Le roi à Berne*. Paris, 10 juin 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. f° 4787.

(5) *Esclaircissement que les entrepreneurs de la réintroduction des sels de France en Suisse donnent aux Srs des Ligues dud. pays sur les objections que les ennemis disent être une nouveauté*. 1648. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 75. — *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 1er janvier 1649. loc. cit. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 6 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 1. — „Pervenuto in questa città l'agente dei deputati dei cantoni svizzeri e condottosi hieri nel collegio ci ha presentata la supplicatione intorno al partito dei sali proposto al residente Vico in Milano." *Il Senato a Sarotti*. 29 settembre 1651. Frari. Sen. I. Corti. (Secreta.) XXVIII. 152*b*.

(6) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 1er janvier 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 270.

cas, que l'indemnité ainsi obtenue des autorités de Dôle serait affectée au remboursement des dettes de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie. [1]

Très involontairement d'ailleurs, les sujets jurassiens de l'Espagne rendirent un service signalé à l'ambassadeur du Louvre à Soleure. Fidèles à un procédé qui leur avait attiré en 1636 l'animosité momentanée des Confédérés, ils profitèrent, au printemps de 1649, de ce que la situation du parti royal en France paraissait compromise, pour laisser en suspens durant quelques semaines leurs démarches auprès des gouvernements cantonaux. [2] Mais les choses changèrent de face dès que le bruit, promptement controuvé au reste, [3] se répandit du projet formé par Condé d'assaillir les bailliages comtois. [4] Tout aussitôt une délégation du parlement de Dôle, composée des conseillers Périgny et Michoutey et du greffier Julien Richard, reprit le chemin des Ligues, s'assura des dispositions favorables de la plupart des membres du Corps helvétique et obtint audience de la diète réunie à Bade en juillet 1649. [5] Casati ne tarda pas à les y rejoindre, [6] ensuite d'un plan concerté entre lui et Zweyer d'Evibach à Milan, et fulmina une nouvelle philippique contre l'entrée sur les terres de l'Empire de contingents helvétiques à la solde du roi Très-Chrétien. [7] Là n'était cependant pas le danger, au sentiment de De La Barde. La présence du résident lombard en Argovie paraissait moins redoutable pour lui que celle des envoyés comtois. [8] Celui-là en effet, depuis son départ de Lucerne et son installation à Coire, voyait l'influence dont il avait joui naguère quelque peu diminuée auprès des cantons forestiers. La lutte qui se poursuivait entre l'ambassadeur français et lui était toute de surenchère et, en s'engageant à payer aux Confédérés une annuité de pensions de trois cent mille Livres, le ministre de la cour de Paris devait avoir nécessairement raison de son rival. [9] Périgny et ses collègues, en revanche, bénéficiaient auprès des Suisses « de la familiarité

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 250. — *Zurich à De La Barde.* 9 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 254.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXIX. f° 2933.

(3) *Le roi à De La Barde.* Compiègne, 20 juillet 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXII. f° 5935.

(4) „Que les treize cantons suisses estant alors assemblés en la diète de Baden, si Messrs les commis au gouvernement jugeoient à propos de députer vers eux quelques personnages du pays pour leur persuader de s'entremettre au restablissement de nostre neutralité, ceste députation produiroit quelqu'effect favorable au repos de ceste province." *XXVIe assemblée des Etats faicte en la ville de Dôle au mois de may de l'an 1649.* A. de Troyes. La Franche-Comté sous les princes espagnols de la maison d'Autriche (Paris, 1847). t III. 105. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 juillet 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXII. f° 5761.

(5) *Le Parlement de Dôle à Berne.* 19 juin 1649. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 377. — Eidg. Absch. VI *A.* 7 *d.*

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 91. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 6 août 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 120.

(7) *De La Barde à Mazarin; à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034*; Aff. Etr. Suisse. XXXI. 117.

(8) „Ils remuent ciel et terre pour engager les cantons à un secours actuel pour le comté de Bourgogne." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 juillet et 26 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(9) *Mémoire sur ce qu'il fault payer aux cantons pour les destourner de l'alliance d'Espagne.* 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 263.

et créance» que leur assurait un commerce quotidien avec les Ligues. (1) Leurs efforts en vue de procurer la rénovation de l'*Union héréditaire* de 1511 et la formation de liens politiques et économiques plus étroits entre les populations des deux versants du Jura trouvaient un terrain bien préparé en deçà comme au delà de la Reuss et de la Limmat. (2) Par bonheur, De La Barde n'était pas seul à affronter le combat que lui offraient ses adversaires. Pour des motifs qui ont été exposés ailleurs, le nonce apostolique et l'ambassadeur de Savoie faisaient cause commune avec lui. Ce dernier avait même avisé son souverain que si la conclusion de l'entente helvéto-comtoise précédait celle du renouvellement de l'alliance helvéto-piémontaise, celle-ci perdrait du coup toute son importance, puisque, à n'en pas douter, l'admission de Genève et du pays de Vaud dans le concert projeté eût équivalu à la reconnaissance implicite par les cantons catholiques de la légitimité du démembrement des Etats de Charles III. (3)

D'entrée de jeu, le ministre français s'estima maître de la situation. (4) Il apportait en effet à la diète une missive royale datée du 10 mai, accordant, «à la contemplation du Corps helvétique», la prolongation de l'armistice pour une durée de trois années, ce dont les autorités de Dôle se déclaraient satisfaites faute de mieux. (5) Une conférence qu'il eut avec les députés des gouvernements confédérés de l'ancienne croyance acheva de leur ouvrir les yeux sur les dangers de la politique que l'Escurial les pressait d'inaugurer. (6) Si, dans son ensemble, le traité hispano-suisse du 30 mars 1634 avait soulevé et soulevait encore les récriminations du Louvre, il convenait de reconnaître que, sur un point à tout le moins, les catholiques en tiraient quelque avantage. Il leur assurait, en cas d'une rupture entre eux et les cités évangéliques, l'assistance effective des troupes cantonnées dans le comté de Bourgogne. (7) A cet appoint, peut-être décisif pour leur cause, allaient-ils renoncer de gaîté de cœur en acceptant que les Comtois prissent un engagement semblable envers les protestants? (8) Ce qui paraît certain, c'est que cet argument, appuyé par les adjurations des représentants du Saint-Siège et de la cour de Turin, fit une impression salutaire dans l'esprit de ceux auxquels il s'adressait et que les

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet et 21 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(2) „Tous les cantons, sans excepter les protestants, ont un merveilleux amour pour ce païs là (la Franche-Comté).“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 et 8 juillet 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXII. f° 5671; f. fr. *16,034.*

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 27 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(5) *Le roi aux cantons.* Compiègne. 10 mai 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXI. f° 4971; St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1648–1649. n° L: St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied. Jahrrechnung Baden. 1649. *B* VIII. 129, *S* 523. — *Le roi à De La Barde.* Compiègne. 20 juillet 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXII. f° 5935.

(6) *Réponse donnée par la diète à Mr Casati etc.* Juillet 1649. St-Arch. Bern. Teutschland *G* 135.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 juillet 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 117

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 juillet 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 117.

membres de la diète de juillet, tout en remerciant le roi Très-Chrétien de la prolongation d'armistice accordée à leurs protégés, se bornèrent à le prier de tenter un pas de plus dans la voie de la conciliation et de souscrire au renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes. (1) Dans cette attitude expectante les Confédérés de l'une et de l'autre croyance devaient persévérer durant trois ans. Les «journées générales» tenues à Bade de 1650 à 1652 laissèrent irrésolue la question de «la plus estroicte union», (2) malgré la confirmation de la neutralité comtoise par la France, le 24 septembre 1651. (3) Et quand, en décembre 1652, les protestants se décidèrent derechef à ne point la préconiser à l'avenir, mais à en abandonner la solution à leurs adversaires confessionnels, (4) nul n'ignorait en Suisse qu'elle ne fût jamais revenue sur le tapis, si le Louvre avait eu la prudence d'affecter à l'extinction de sa dette envers le Corps helvétique les cent mille Livres que lui versait annuellement le gouvernement de Dôle pour prix de la suspension d'armes accordée à ce dernier par Villeroy. (5)

Répercussion en Suisse des troubles intérieurs de la France. — La deuxième Fronde. — Exil de Mazarin. — Satisfaction qu'il cause aux Confédérés. — Hésitations du cardinal quant au choix d'une résidence. — Danger d'une entente entre la diète helvétique et le Parlement rebelle. — De La Barde parvient à le conjurer. — Victoire de la royauté sur ses adversaires à l'intérieur. — Missions accomplies pour les princes par Falkner et Girolles. — Leur échec. — Défection imprévue du comte de La Suze. — Elle n'exerce aucune influence sur les relations de la cour de Paris avec les cantons.

VIII. Si les objections confessionnelles formulées à Zurich contre le projet d'union helvéto-comtoise suggéré par l'Escurial avaient obtenu l'agrément de tous les Etats protestants des Ligues, ce n'était point à dire que ceux-ci n'eussent pas d'autres raisons de s'abstenir d'une résolution précipitée en cette conjoncture délicate. La persistance des troubles intérieurs de la France suffisait en effet à les rendre perplexes. L'intérêt qu'ils avaient à la prompte pacification

(1) *Les XIII cantons au roi de France.* Bade, 13 juillet 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034* f° 281. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 juillet 1649. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 7 *d*, 8 *h*.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1649 et 15 juillet 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034; 16,032* f° 578. — Eidg. Absch. VI *A.* 32 *c*, *k*, 116, 119, 122. — *Consulta del Consejo de Estado, de 9 de septiembre 1651, con dos cartas del marqués de Caracena sobre que los cantones de Esguizaros no prorogasen la liga con Franceses.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3368. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 juillet 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*.

(3) Aff. Etr. France. *1579* p. 260. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 juillet 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 168.

(4) Maag. op. cit. 93.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 juillet 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*.

du royaume était évident. (1) Or les nouvelles que leur rapportaient les membres de la mission suisse dépêchée à la cour en février 1650 paraissaient de moins en moins rassurantes à ce sujet. Reçus en audience par le duc d'Orléans, ainsi qu'il a été dit plus haut, ceux-ci n'étaient parvenus à approcher ni Condé, ni Conti, ni Longueville, arrêtés et emprisonnés tous trois dès le 18 du mois précédent. (2) La deuxième Fronde se préparait, et sa prochaine éclosion mettait en péril la réalisation du traité signé à Paris le 29 mai en vue d'assurer le remboursement des sommes dues aux officiers confédérés à la solde de la couronne. Aux portes mêmes des Ligues, on se battait à Bellegarde, dont la garnison frondeuse s'attendait à être secourue par des auxiliaires levés clandestinement à Fribourg et à Bâle. (3) Aussi la satisfaction fut elle vive à Zurich, à Berne, à Soleure, lorsqu'on y apprit «l'ajustement» de Bordeaux (octobre 1650). (4) Par malheur les «meschants esprits» qui s'attachaient par avance à rabaisser l'importance de cet événement avaient cette fois la vérité de leur côté. (5) Le 20 février 1651, en effet, se répandait à Lucerne le bruit «de la délivrance de Messrs les Princes», dont l'un, Longueville, jouissait du droit de combourgeoisie dans un certain nombre de cantons, et de «l'esloignement» sans doute définitif (6) «de Monsr le cardinal Mazarin» (7). Les transports d'une «joye qui n'estoit pas médiocre» saluèrent aux Ligues l'annonce de la disgrâce de l'homme dans lequel les Confédérés persistaient à voir «un ennemy de leur nation» et accueillirent la perspective de la cessation des querelles et des rivalités intestines qui affaiblissaient la France. (8)

(1) „Les cantons amis de l'Espagne . . ne laissent pas d'entrer dans le sentiment général de tous les Suisses, qui est que, si les affaires de France alloient mal, les leurs n'en iroient pas mieux.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 29 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 147. — *Contra: De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. („Nos désordres leur desplaisoient seulement à cause qu'ils ostent au roy le moyen de satisfaire les cantons et leurs colonels et capitaines.“)

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 25 janvier 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXV. f° 8201 — *La duchesse de Longueville au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Janvier 1650. Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuaux du Conseil d'Etat. 1648—1650. fos 161vo, 165vo. — Mémoires de Brienne (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXVII. 124.) — Greg. Letti. Teatro Gallico (Amsterdam. 1691). I. 266. — Chéruel. Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV. t. III. 380. — *Relation inédite de l'arrestation des Princes, le 8 janvier 1650* (éd. Tamizey de La Roque. Paris, 1871).

(3) *Mazarin à Le Tellier.* 18 mars 1650. imp. ap Chéruel. Lettres de Mazarin. III. 511. — *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable au siège de Bellegarde fait par S. A. Msgr le duc d'Espernon, gouverneur de Bourgogne et de Bresse.* (Dijon, 1653.) — Gualdo Priorato. Histoire du ministère du cardinal Mazarin. t. II. 51 (Amsterdam 1671). — Mémoires de Du Plessis-Besançon (éd. Beaucaire) p. 80. — Dubuisson-Aubenay. Journal des Guerres civiles. I. 244. — Journal de Jean Vallier (éd. Courteault) II. 106—108. — Theatrum Europaeum. t. VII. 394. — Mémoires de Mme de Motteville (éd. Michaud et Poujoulat) XXIV. 341. — Mémoires de P. Lenet (*Ibid.* XXVI. 245). — Mémoires de Mademoiselle de Montpensier (*Ibid.* XXVII. 64). — Mémoires de Montglat (*Ibid.* XXIX. 229).

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 octobre 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 180.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 octobre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(6) „On veut guérir les peuples de l'appréhension du retour de Mr le cardinal.“ *Brienne à De La Barde.* Paris, 21 février 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXII. f° 4019. — „L'on croit maintenant à la cour que Mr le cardinal Mazarin se soit tout à fait retiré.“ *De La Barde à Grésy.* Soleure, 25 février 1652. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 février 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerna, 21 février 1651. loc. cit.

La chute du principal ministre d'Anne d'Autriche entraînait-elle nécessairement son exil ? On l'espérait en Helvétie. Ce fut donc sans beaucoup d'étonnement que les Suisses apprirent la démarche faite au nom de cette princesse auprès du cardinal, alors à Doullens, pour le prier de sortir du royaume «avec toutefois l'assurance de ses bonnes grâces».(1) A cette heure en somme, nul ne connaissait l'itinéraire qu'adopterait le successeur de Richelieu, pourchassé par ses adversaires du dedans, affirmait-il, «pour avoir bien servy sa Majesté» et par ceux du dehors «pour avoir défendu contre leurs entreprises les intérêts de la couronne».(2) Se retirerait-il en Lorraine, en Franche-Comté, en Savoie ou en Provence, voire à Venise, ainsi que le bruit en courait avec persistance?(3) Lui-même paraissait fort indécis.(4) Parvenu à Rethel, il se vit contraint d'arrêter sans plus de retard sa finale résolution.(5) A ne consulter que ses préférences, il eût désiré chercher un refuge soit en Alsace, soit aux Ligues.(6) La Ferté-Senneterre réussit à le détourner du premier de ces desseins. Schlestadt, la seule des cités de la Décapole où la contre-réformation fût en progrès, avait été maltraitée naguère par les Français.(7) «Pour les Suisses», le cardinal ne tarda pas à reconnaître «qu'il avoit esté bien aveugle d'y songer»(8). De La Barde, qui pourtant lui demeurait attaché, se gardait par prudence de l'inviter à le rejoindre à Soleure. Il y eût certes trouvé mauvais accueil.(9) Outre que l'alliance franco-helvétique arrivait à expiration, il semblait certain que «quantité d'officiers réformés et mal contents» le tenaient pour «l'auteur de leur malhèur»(10) et se fussent crus autorisés à se saisir de sa personne comme d'un gage sérieux en vue d'assurer la sécurité de leurs créances.(11) Il ne restait donc à Mazarin d'autre ressource que de gagner le pays de Liège ou de se diriger vers «l'une des villes du Rhin».(12) Il choisit ce dernier parti et établit sa résidence au château de Brühl, près de Cologne.(13)

---

(1) *Brienne à De La Barde.* Paris, 28 février 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXII. f4077.

(2) *Mazarin à Le Tellier.* La Fère, 1er mars 1651. impr. Lettres de Mazarin. t. IV. 48.

(3) *Brienne à De La Barde.* Paris, 21 février 1651. loc. cit. — *Mazarin à Le Tellier.* La Fère, 1er mars 1651. loc cit ; *cf.* Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 184. — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 11 mars 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(4) „Je suis errant d'un costé et d'autre, sans avoir une retraite tant soit peu asseurée.“ *Mazarin à Lionne.* Clermont-en-Argonne, 11 mars 1651. ap. Lettres de Mazarin. IV. 69.

(5) *Mazarin à Beringhen.* Rethel, 4 mars 1651. ap. Lettres de Mazarin. IV. 50.

(6) *Mazarin à Le Tellier.* La Fère, 1er mars 1651. loc. cit.; *à Beringhen.* Rethel, 4 mars 1651. ap. Chéruel. IV. 50. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 31.

(7) *Mazarin à Le Tellier.* La Fère. 1er mars 1651. loc. cit. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. t. I. 116.

(8) *Mazarin à Lionne.* Clermont-en-Argonne, 11 mars 1651. loc. cit.

(9) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna. 28 maggio 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(10) *Albrecht von Wattenwyl an Bern.* Paris, 11./21. März 1651. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 491.

(11) *Mazarin à Lionne.* Clermont-en-Argonne, 11 mars 1651. loc. cit. — „Il (Mazarin) blâmoit souvent nos rois de l'alliance qu'ils avoient contractée avec les Suisses, autant que s'ils l'eussent faite avec les Turcs.“ Mémoires de Brienne (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXVII. 150).

(12) *Brienne à De La Barde.* Paris, 7 mars 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXII. f° 4177.

(13) *Mazarin à Le Tellier.* La Fère, 1er mars 1651. loc. cit. — Mémoires de Mme de Motteville (éd. Michaud). t. XXIV. 384. — Bourelly. Le maréchal de Fabert (Paris, 1879). t. I. 366.

Vivement souhaitée par l'ambassadeur de France à Soleure, cette solution ne le mettait cependant pas à l'abri des complications qu'il avait tout d'abord redoutées en apprenant le dessein du cardinal de se réfugier en Suisse. L'ampleur même de la victoire des Frondeurs faisait naître parmi les cantons des prétentions assurément inattendues. (1) Dès lors que le roi Très-Chrétien ne se trouvait plus en mesure de satisfaire aux réclamations pécuniaires des Confédérés, pourquoi ceux-ci n'auraient-ils pas engagé des négociations avec les Etats du royaume? Pourquoi auraient-ils hésité à acheminer à cette fin une nouvelle mission à Paris? (2) L'attitude impolitique de Schomberg envers les colonels et capitaines « de la nation » ne les poussait-elle pas à entrer résolument dans cette voie? L'un des quatre personnages dépêchés à la cour en février 1650, le banneret Wagner, de Berne, demeuré quelque temps en France après le départ de ses collègues, et cela pour des raisons sur lesquelles il y aura lieu de revenir, n'était-il pas l'inspirateur avéré de ce projet dont l'acceptation par la diète eût entraîné à sa suite des ruines peut-être irréparables? (3) D'emblée l'ambassadeur mesura l'étendue du péril. Son crédit était épuisé, et ses exhortations sans effet. (4) On ne pouvait nier cependant que durant une période assez longue, soit de 1602 à 1616, le trésor royal avait de façon très régulière versé aux Suisses des annuités de douze cent mille Livres. Le souvenir de ce « temps de félicité » ne devait-il pas suffire à entretenir les cantons dans l'espérance d'un prochain retour à des jours meilleurs? (5)

Telles étaient à cette heure les dispositions des Confédérés à l'égard de leur allié français lorsqu'un revirement subit se produisit dans la situation politique au delà du Jura. Turenne, gagné aux intérêts de la reine-mère, acceptait de servir contre Condé. En dépit de l'arrêt du Parlement du 29 décembre 1651 qui mettait sa tête à prix, Mazarin, sous l'escorte des troupes du maréchal d'Hocquincourt, se portait de Sedan vers la Loire, rejoignait le roi à Poitiers (29 janvier 1652) et reprenait sa place au sein du Conseil royal. (6)

L'immédiate répercussion de ces divers événements chez les amis de la France aux Ligues était inévitable. Le projet d'aboucher les créanciers suisses de la couronne avec des représentants du Parlement fit long feu. De La Barde apprit bientôt que « certains particuliers » débauchaient des auxiliaires allemands sur la ligne du Rhin et les dirigeaient vers Bellegarde « pour le service de

---

(1) „Ce qui se passe en France nous met dans le mespris des nations étrangères." *De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVIII. f° 1177.

(2) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 4 août 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 24; *à Brienne.* Soleure, 1er septembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 139.

(3) *De La Barde à Chavigny; à Brienne.* Soleure, 13 juillet, 4 août; 1er septembre 1651. loc. cit.

(4) *Luzern an De La Barde.* 28. März 1651. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1651).

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er septembre 1651. loc. cit.

(6) *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 6, 13 et 21 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. f°s 12—15. — *Brienne à Servien.* Poitiers, 16 janvier 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. *437* f° 181. — Chéruel. Histoire de France sous le ministère de Mazarin. t. I. 26, 108.

M[gr] le Prince »,(1) auquel le gouverneur de Neuchâtel, Mollondin laissait délibérément entrer « les gens de son comté ».(2) Ses soupçons ne tardèrent pas à se préciser. C'était à Bâle et à Berne, dans la première de ces villes surtout, que se machinaient les intrigues dont le but, désormais avéré, « scandalisait » la Suisse entière.(3) Les levées organisées par les capitaines Baumgartner et Bonstetten, le jeune, sous la direction de leur collègue Jean-Henri **Falkner**, que les princes français venaient de charger en partie de leurs intérêts aux Ligues, donnaient la mesure de l'impunité dont jouissaient à cette heure les adversaires de la couronne dans les cantons de son alliance.(4) L'ambassadeur ne put contenir son indignation. Aux autorités bâloises qui, malgré leurs dénégations, se rendaient selon lui complices d'une violation formelle de l'article VIII[e] du traité de Soleure de janvier 1602, il fit savoir que le roi se souviendrait à l'occasion de leur attitude hostile.(5) En revanche, De La Barde affecta de ne pas douter des bonnes dispositions des magistrats des autres cités évangéliques.(6) Il les choisit pour confidents de ses craintes et de ses espérances, s'efforça de leur rendre suspectes les ouvertures soit des agents de la maison d'Autriche, soit de ceux de la Grande-Bretagne, leur rappela très à propos que son souverain n'avait cessé de favoriser les armes protestantes au delà du Rhin et les pria de recommander la patience aux créanciers suisses du Louvre.(7) L'instant où s'accomplit cette démarche ne pouvait être mieux choisi. Les cantons forestiers, travaillés par le résident milanais, inclinaient à imposer la médiation du Corps helvétique entre la cour et la Fronde.(8) Peu portés d'emblée à se charger d'une telle mission, les Conseils de Berne et de Zurich le furent moins encore, lorsqu'ils apprirent l'issue lamentable de la lutte que leurs compatriotes fidèles à la cause royale soutenaient dans Saint-Denis contre les troupes de Condé.(9)

La diète de Bade d'avril 1652 ne fut pas aussi défavorable au service de la couronne que le redoutait De La Barde. Celui-ci obtint un sursis de trois mois pour se procurer une partie des sommes dont les Confédérés exigeaient

---

(1) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 8 janvier 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. X. n° 60. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 8 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 144.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 décembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,088* f° 219.

(3) *De La Barde a Bâle.* Soleure, 29 février 1652. Bibl. S[te] Geneviève. mss. *L 37f.* f° 115[vo].

(4) *De La Barde à Bâle.* Soleure, 20 et 29 février, 1[er] août 1652. Bibl. S[te] Geneviève. mss. *L 37f.* f[os] 115, 116; St-Arch. Basel. Krieg der Fronde (1651—1654). V[1].

(5) *De La Barde à Bâle.* Soleure, 20 février 1652. loc. cit. — „J'en ay escrit aux magistrats de ce canton (de Bâle), mais ils nient la chose nettement ou respondent qu'elles (les levées) se font si secretement qu'il n'en vient rien à leur cognoissance.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 302.

(6) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 4 avril et 22 août 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI.

(7) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 4 avril 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 13. — *Harangue prononcée à Bade par De La Barde.* 15 avril 1652. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VI. 100. — „Il popolo di Parigi brama particolarmente la quiete.“ *Sagredo al Senato.* Saint-Ouen *(Sintuin)*, 3 settembre 1652. Frari. Francia. CXV.

(8) *Schaffhausen an Zürich.* 17./27. März 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 12.

(9) Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 222. 223. — Mémoires de Gourville (éd. Lecestre. Paris, 1894). t. I. 75—76. — Mémoires de Montglat (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXIX. 267).

le remboursement.[1] Mais ses relations avec Bâle tendaient à s'aigrir davantage.[2] Un parent de Le Tellier, le Sr de ***Girolles*** venait d'établir ses quartiers dans cette ville. Naguère intendant à Brisach, «puis détraqué du bon chemin»,[3] ce personnage était signalé à l'ambassadeur par la maréchale de Guébriant comme un transfuge «du bon parti», prêt à embrasser les intérêts de «Mrs les princes» auprès des cantons des deux confessions.[4] Malgré ses protestations de dévouement,[5] le successeur de Caumartin l'avait menacé de requérir son expulsion du territoire des Ligues, puis s'était ravisé.[6] Il regretta presque aussitôt sa longanimité. Averti du danger suspendu sur sa tête, Girolles chercha à se faire «avouer» par Condé dont il n'était jusqu'alors que l'agent officieux.[7] Il y réussit sans difficulté.[8] Son protecteur lui envoya des lettres l'accréditant auprès des Confédérés.[9] Dans ces lettres, où il se qualifiait «général de toutes les armées royales sous le duc d'Orléans», le beau-frère de Henri de Longueville insistait sur le désintéressement de ses vues et accusait Mazarin d'avoir dilapidé les sommes destinées au remboursement des créances suisses.[10] Mais les craintes de De La Barde furent brèves. Redoutant un affront s'il comparaissait en personne devant les Conseils du *Vorort*,[11] le parent de Le Tellier jugea prudent de s'acquitter de sa mission «par correspondance».[12] Bien lui en prit. Catholiques et protestants refusèrent d'entrer en matière.[13] Zurich fit mieux et se dessaisit au profit de l'ambassadeur des missives adressées au Corps helvétique par le prince rebelle.[14]

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 106 *b*.

(2) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 16 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 302.

(3) *De La Barde à Brienne*. Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1177.

(4) *De La Barde à Le Tellier*. Bade, 19 avril 1652. Arch. Guerre. CLVIII. f° 156. — J. Labardei. De rebus gallicis historiarum libri decem. 1643—1652 (Parisiis, 1671). p. 739.

(5) „Il fait son séjour à Basle, d'où il m'a quelquefois escrit qu'il vivoit et vouloit vivre tousjours en personne privée, me donnant des assurances très précises qu'il ne se mesloit en façon quelconque des levées que l'on disoit qui se faisoient secrètement en cette ville là pour Messrs les Princes.“ *De La Barde à Brienne*. Soleure, 23 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 304.

(6) *De La Barde à Le Tellier*. Bade, 19 avril 1652. loc. cit.

(7) *De La Barde à Zurich*. Soleure, 22 août 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 24.

(8) „Il sudetto ambre De La Barde... ha pur ricercato subito copia di questa lettera et qui si è stimato di compiacerlo prontamente. Doppo veduta, ha esso rescritto che Girolles trova pretesto d'haver negotio per poter star sicuro in queste parti, et che vorrà lui osservare se haverà ardir un suddito di presentarsi ad una dieta in faccia d'un ambasciatore.“ *Giavarina al Senato*. Zurigo, 14 settembre 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 151.

(9) *Zürich an Luzern*. 9./19. August 1652. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(10) *Condé aux XIII cantons*. Paris, 24 juillet 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 17; St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654); Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 308. impr. Cosnac. Souvenirs du règne de Louis XIV. I. 298. — „Je seray pourtant bien ayse que vous sçachiez que mon seul interest particulier ne m'a pas fait prendre les armes.“ *Condé à Bâle*. Paris, 24 juillet 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 24 agosto 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 147.

(11) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 14 settembre 1652. loc. cit.

(12) *Girolles à Zurich*. Bâle, 14 août 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 17a. — *De La Barde à Zurich*. Soleure, 22 août 1652. loc. cit.

(13) *An Zürich, Glarus*, 9./19. August; *Bern*, 10./20. August, Schaffhausen, 11./21. August; *Basel*, 12./22. August 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. nos 18 à 22.

(14) *De La Barde à Zurich*. Soleure, 22 août et 5 septembre 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 24 et 26. — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 14 settembre 1652. loc. cit.

Il semblait au premier abord que De La Barde n'eût plus sujet de s'inquiéter des machinations ourdies par les Frondeurs contre le service de son maître. La défection imprévue du comte de La Suze, gouverneur de Belfort, faillit cependant remettre tout en question. Non content d'ouvrir les hostilités aux portes de Bâle,(¹) ce personnage, avec la connivence de certains magistrats et bourgeois de cette ville, réussit à organiser et à loger des levées sur terre suisse. Le dommage ainsi infligé aux intérêts de la couronne était trop flagrant pour que les réclamations présentées à ce sujet par l'ambassadeur n'obtinssent prompte satisfaction. Désavouées par celles des autres cités évangéliques, les autorités bâloises vinrent momentanément à résipiscence et «pour plus grande asseurance de leur bonne volonté» interdirent à Girolles de prolonger son séjour sur les rives du Rhin.(²)

A cette heure, le succès de la cause royale sur celle du Parlement, tant en France qu'à l'étranger, semblait certain. Aussi, lorsque au bout de quelques mois, le 8 février 1653, Mazarin eût fait sa rentrée dans Paris, De La Barde, enfin délivré de la contrainte qui l'avait empêché jusque-là de donner au cardinal exilé des preuves manifestes de son attachement, se hâta-t-il de déclarer très haut que cet événement assurait, de façon définitive selon lui, «le triomphe de la vertu sur l'envie».(³)

Invasion de l'Alsace par des troupes lorraines. — Emoi que cet événement provoque en Suisse. — Mesures prises par Rosen et Charlevoix pour assurer la défense du Sundgau. — Bâle menacée. — Attitude louvoyante du prélat de Porrentruy. — Diète de Bade du 12 avril. — Décisions qui y sont prises. — Déclarations très nettes de De La Barde. — L'ambassadeur français voit avec regret le danger s'éloigner de la frontière des Ligues.

IX. Si, comme on pouvait le prévoir, le contre-coup financier des troubles qui sévissaient en France se faisait sentir avec une extrême rigueur au delà du Jura, une répercussion politique inattendue de ces mêmes troubles tenait

(1) „Tout cela alarme ces gens cy qui craignent que la guerre se face en leur voisinage, à cause de nos désordres qui nous rendent odieux partout. *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 302.

(2) *De la Barde à Brienne.* Soleure, 30 août, 13 et 29 septembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 306, 310, 322. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 12 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII f° 176. — „Je vous escris ceste lettre pour vous prier de faire sortir derechef cet homme de Basle.“ *De La Barde à Bâle.* Soleure, 31 octobre 1652. St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V¹ (1651—1651). — „On a souffert à Basle un homme qui s'estoit déclaré ministre de Monsr le Prince auprès des cantons, lequel y seroit encore si je n'avois fait instance qu'on l'en fist sortir.“ *De La Barde à Zurich, Berne et Lucerne.* Soleure, 8 janvier 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedensschlüsse. 1639—1676).

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1653 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXII. 64.

en haleine les gouvernements des cantons voisins du Sundgau. Un corps de quatre à cinq mille hommes de troupes lorraines, aux ordres du baron de Fauge,(1) signalé depuis peu dans la région de Kreuznach,(2) puis dans celle de Haguenau,(3) prenait son chemin vers le sud, mettant à feu et à sang le pays qu'il traversait.(4) Au fond les desseins poursuivis par ces envahisseurs du sol de l'Alsace demeuraient un mystère.(5) Leurs chefs se disaient «amis de la France».(6) Mais cette affirmation sibylline tendait plutôt à augmenter la confusion dans les esprits qu'à la dissiper.(7) Se réclamaient-ils du service du roi ou de celui du Parlement? Personne ne le savait au juste à cette heure. D'aucuns, non sans quelque apparence de raison, semblait-il,(8) voyaient en eux des auxiliaires de Mazarin, lequel cherchait à rejoindre la cour à Poitiers et avait intérêt à créer une diversion vers le Rhin qu'il venait lui-même de franchir.(9) D'autres, en très grand nombre, croyaient pouvoir déclarer que les Lorrains, «vagabonds faisant la guerre à la mode des Tartares»,(10) s'étaient engagés à pénétrer dans le royaume par la Bourgogne et à rallier les troupes de Condé dans les environs de Bellegarde.(11) Mais, de toutes parts, l'attention se fixait sur Brisach, que

---

(1) *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 6 et 20 janvier, 3 février et 2 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 12, 15, 18, 23. — *De La Barde au même.* Soleure, 15 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 145. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVII. f° 137.

(2) *Extract Schrybens aus Landau vom 19./29. Dezember 1651.* St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich. 3/13 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 142. — *Nouvelles de Haguenau.* 14 janvier 1652. Arch. Nat. *K 1978* (Montbéliard).

(4) *Abschrifftschreybens an den Stattschreiber Gyslern zu Mülhausen abgangen.* 23. Dezember 1651/13. Januar 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde (1651—1654). V1. — *Mülhausen an Basel.* 25. Dezember 1651/5. Januar 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Bâle à l'évêque de Bâle.* 7 janvier 1652. Arch. de l'ancien évêché de Bâle, à Berne. Guerres de France (1651—1652). — *Leopold-Friedrich, Herzog von Würtemberg dem Bischof zu Basel.* Mümpelgart, 1./11. Januar 1652. *Ibid.* — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 15 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 145. — Strobel. Vaterlændische Geschichte des Elsasses (Strasbourg, 1646). t. V. p. 9 sqq. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 187.

(5) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 28 décembre 1651. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 195.

(6) „mais comme tout y est en division, ils peuvent estre aussy bien du mauvais que du bon." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 1er février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 143. — X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie (Rev. hist. LI. p. 225).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 252.

(8) *Mazarin au secrétaire du duc de Lorraine.* Saumur, 12 et 13 février 1652. ap. Chéruel. V. 41, 43. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 210.

(9) „Les uns disent que Mr le cardinal de Mazarin les a envoyez en Alsace et que tout ce qui a esté faict pour leur en empescher l'entrée n'a esté qu'une feinte, et que c'est un corps de réserve pour luy à touts événements." *De La Barde à Chavigny.* Soleure. 2 février 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 46. — „Il y a si peu d'apparence à la croyance qu'on vous a donnée que j'avois pouvoir sur l'armée lorraine que je ne crois pas avoir grande peine à vous dissuader de cette opinion." *La maréchale de Guébriant à l'évêque de Bâle.* Bâle, 29 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France. 1652). — „Die weylen die lothringische Vœlckher under Commando des Herrn Baron de Fauge nun mehr in kœnigl. frantzösischen Diensten begriffen." *Mülhausen an Basel.* 17./27. März 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1.

(10) *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 27 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 16.

(11) *De La Barde à Chavigny.* Soleure. 2 février 1652 loc. cit.; *à Argenson.* Soleure, 8 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 144. —

„Le duc Charles tousjours s'avance,
Pour servir l'Espagne ou la France."

Loret. La Muze historique; livre IIIe, lettre XXe. Dimanche, 19 mai 1652 (tome I. 244).

l'Autriche n'avait cédée que conditionnellement à la France et dont la récupération apparaissait de plus en plus désirable aux ministres de la maison de Habsbourg. [1]

Ensuite d'événements sur lesquels il y aura lieu de revenir au cours de ce récit, la défense de la citadelle alsacienne [2] était confiée non point au «gouverneur en titre», comme du temps d'Erlach-Castelen, mais à un simple lieutenant de roi, le Sr de Charlevoix. [3] Ce personnage se montra d'ailleurs à la hauteur de sa tâche. [4] Sa tactique consista surtout à assurer la résistance des places fortes, notamment d'Huningue, d'Ensisheim et de Thann et à affamer les envahisseurs. [5] Le lieutenant général Rosen et lui tentèrent néanmoins de fermer à ceux-ci l'accès du Sundgau. [6] Ils n'y parvinrent pas. Les quelques milices mises sur pied à leur requête par les villes de la province plièrent au premier choc (25 janvier 1652). [7] Le 7 février, l'ennemi se rendit maître de Ribeauvillé. [8] Peu après, il s'empara d'Erstein, [9] semant sur son passage la ruine et la désolation. [10] Pillée et dévastée par les Lorrains de Fauge et par les «Brandebourgeois» de Rosen, [11] la contrée comprise entre Brisach et la frontière helvétique devait conserver longtemps les traces d'une invasion qui rappelait celle dont les Confédérés avaient arrêté l'élan à Saint-Jacques-sur-la-Birse deux siècles auparavant.

---

(1) „De sorte que la paix de Münster nous asseure peu dans la possession de Brizac et de l'Alsace et il n'y aura que la force qui nous y puisse maintenir.“ *De La Barde à Argenson*. Soleure, 4 janvier et 15 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f°s 139, 145. — *De La Barde à Brienne*. Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVIII. f° 1177.

(2) „der Schlüssel des Rheins und die Libertät Deutschlands.“ *cf.* Aug. Huber. Basels Anteil an den Brisacher Unruhen. 1652—1654 (Basler Zeitschrift für Gesch. und Altertumskunde. I. 272).

(3) „On dit que le lieutenant d'Erlach, nommé Charleroy (sic) a la patente du roi pour commander dans Brisach.“ Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles. I. 218.

(4) *Charlevoix à Bâle*. Brisach, 13 et 14 janvier; *à l'évêque de Bâle*. Janvier 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde (1651—1654). V^1. — X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie (Rev. hist. LI. p. 226).

(5) *De La Barde à Argenson*. Soleure, 1er février 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 143. — *Boccapaduli a Pamphili*. Lucerna, 6 febbraio 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *Charlevoix à Bâle*. Brisach, 9 février 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V^1.

(6) *Charlevoix à Bâle*. Brisach, 14 janvier 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France, 1651—1652). — „On croit qu'on leur rendra bien difficile l'intention contre l'Alsace, veu les grands préparatifs qui se font contre eux.“ *Werdmüller à Argenson*. Zurich, 17/27 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 16.

(7) *De La Barde à Argenson*. Soleure, 25 janvier et 1er février 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 142, 143. — *Werdmüller à Argenson*. Zurich, 31 janvier/10 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 19bis.

(8) *Pierre Fattet, „landrichter“ à Ribeauvillé à la princesse douairière à Montbéliard*. 14 janvier/3 février 1652. Arch. Nat. *K 1978*. — Reuss. op. cit. I. 187.

(9) *Werdmüller à Argenson*. Zurich, 9 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 24.

(10) *Werdmüller à Argenson*. Zurich, 7/17 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 20. — „Il est impossible de raconter toutes les tyrannies, pressures et meurtres qui se font journellement. Ils n'espargnent ny prestres, moynes, ni couvents.“ *Werdmüller à Argenson*. Zurich, 14/24 février 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 22. — *De La Barde à Argenson*. Soleure, 7 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 148.

(11) *Charlevoix à Bâle*. Brisach, 24 avril 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V^1. — Frari. Senato. I. Corti (Secreta). XXVIII. 107. — Reuss. op. cit. I. 188.

La période dite héroïque était close pour les Suisses.(1) L'évocation de ce souvenir glorieux et le danger de l'heure présente provoquèrent chez eux des sentiments très divers. L'indépendance de leur patrie n'était assurément pas en péril, et les Lorrains du duc Charles semblaient moins à redouter que les Bourguignons qui avaient combattu à Grandson et à Morat sous les ordres d'un autre prince de ce nom. Mais ils ruinaient l'Alsace, «le grenier des Ligues» et leurs déprédations gagnaient ou menaçaient les pays adjacents.(2) Leur avant-garde venait de mettre à sac aux portes de Bâle «un village plus proche «de cette ville que la portée du canon»(3) et d'incendier un prieuré relevant de l'abbaye de Bellelay.(4) L'alarme régnait à Montbéliard,(5) à Mulhouse,(6) à Porrentruy,(7) à Soleure,(8) à Berne(9) et jusqu'à Neuchâtel,(10) car la situation apparaissait critique «sur les postes et passages qui correspondent du costé du Doubs».(11)

De même qu'en 1629, en 1630 et en 1636, alors que les cantons appréhendaient un coup de main des armes impériales, une entente étroite s'établit

(1) *Discours sur les affaires générales de la chrétienté (avril 1633) communiqué au cardinal de Richelieu par Mathieu Molé.* ap. Mémoires de Molé. t. IV. 174 sqq. — „Esta nacion se ha ganado tanto credito en los siglos passados que, aunque haia menguado mucho su valor y disciplina, todos los principes los estiman y fomentan su amistad." *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos escritas por orden de ministro de Su Mag*[d] *por el secretario Remigio Rossi.* Milan, 10 y 16 agosto 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizz. e Grigioni.

(2) *Bern an Basel.* 20./30. Januar 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — Eidg. Absch. VI *A*. 98 *a*.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 janvier et 4 avril 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f[os] 141, 151. — *Basel an Bern.* 14./24. Januar; *Bern an Basel.* 15./25. Januar 1652. St-Arch. Bern. Baselbuch *P* 111, 119. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 aprile 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 115 (I[a]). — Eidg. Absch. VI *A*. 104 *e*.

(4) *L'évêque de Bâle à Fauge.* Porrentruy, 9 avril 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1652).

(5) *Hans-Christoph von der Gruen an Basel.* Thann, 5. Februar 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Mümpelgart an Mülhausen.* 8./18. April 1652. St-Arch. Bern. Mülhausen Buch *H* 135. — Duvernoy. Ephémérides de Montbéliard (Besançon. 1832). p. 31 (23 janvier 1652), p. 42 (1er février 1652), p. 95 (18 mars 1652). — *Mandement de Léopold-Frédéric, duc de Würtemberg.* Montbéliard, 14 janvier 1652. Arch. Nat. *K 1978*.

(6) *Basel an Bern.* 3./13. und 17./27. Januar 1652. St-Arch. Bern. Mülhausen Buch *H.* p. 13, 29. — *Mülhausen an Basel.* 25. April 1652 (v. s.). St-Arch. Basel. Politisches *O*2 (1630—1697): Krieg der Fronde. V1. — *Rosen an Mülhausen.* Ensisheim, 22. März 1652. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A*. 97—98 *a*. — E. Schneider. Geschichte des Stadt Mülhausen (1888). p. 121.

(7) Bloesch. Chronik von Biel. p. 76 (30. September 1652).

(8) *Relation von der Conferentz zu Dornach zwischen Basel, Sollothurn und dem Bischof von Basel.* 14./24. April 1652. St-Arch. Basel. Thes. Wettst. IX. 49.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 18 janvier et 28 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f[os] 140, 150. — *Berne à l'évêque de Bâle.* 17 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France, 1651—1652).

(10) *Stavay-Mollondin à Berne.* Neuchâtel, 14 février 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Mandement du gauverneur de Neuchâtel sur l'approche de quelques gens de guerre des frontières.* 1652. Arch. d'Etat Neuchâtel. *P* 31. — *Neuchâtel à Berne.* 17,27 mars 1652. St-Arch. Bern. Mülhausen Buch *H.* p. 113. — *L'évêque de Bâle aux gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Porrentruy, 30 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1652). — *Les maire, maître-bourgeois et Conseil de la Franche-Montagne des Bois à l'évêque de Bâle.* Saignelégier. 7 avril 1652. *Ibid.*

(11) *Les maire, maître-bourgeois et Conseil de la Franche-Montagne des Bois à l'évêque de Bâle.* 4 avril 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1652) — Vautrey. Histoire des évêques de Bâle t. II. 235 sqq.

entre les autorités des divers Etats menacés, et ces dernières, non contentes d'assurer leur propre sécurité,[1] s'attachèrent à fortifier celle de leurs voisins immédiats.[2] Le tambour battit à Bâle et on hissa de l'artillerie sur les remparts.[3] Soleure plaça un cordon de troupes à ses frontières, et son exemple fut suivi par Berne.[4] Le prélat de Porrentruy fit appel au concours de tous ses sujets[5] et reçut des marques de la sollicitude des magistrats neuchâtelois et de ceux de ses combourgeois suisses les plus rapprochés.[6]

Toutefois la participation du Corps helvétique, comme tel, à des mesures de défense générales demeurait réservée.[7] Intéressées au salut de l'une d'elles, ainsi qu'à celui de Mulhouse, les cités évangéliques inclinaient à accueillir les sollicitations de leurs alliés catholiques ou protestants en détresse.[8] Mais l'unité des vues laissait à désirer chez les Confédérés de l'ancienne croyance.[9] Si Fribourg et Soleure se ralliaient à l'opinion en cours à Zurich et à Berne, les cantons forestiers en revanche hésitaient à se prononcer ou plutôt n'agissaient que sous l'influence de leurs affinités politiques et confessionnelles.[10] Insensibles aux appréhensions bâloises, qu'ils jugeaient exagérées,[11] les «Waldstætten» n'apportaient aucun empressement à assister leur allié, le souverain temporel de l'Ajoie.[12] Outre que les Lorrains étaient, à leurs yeux, les auxiliaires secrets de la cause impériale, si en faveur dans leurs hautes vallées, ils répugnaient à prendre leur part des frais qu'eût occasionné une expédition militaire contre les envahisseurs de l'Alsace. Aussi ne dissimulaient-ils pas leur désir de se décharger sur le roi Très-Chrétien du soin de leur fournir les moyens financiers

---

(1) *La maréchale de Guébriant à l'évêque de Bâle.* 24 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle. à Berne (Guerres de France, 1651—1652).

(2) *Solothurn dem Bischof zu Basel.* 30. März: 2. April 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1652). — P. Schweizer. Geschichte der Schweizerischen Neutralität (Frauenfeld, 1893). I. 289.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 aprile 1652. Frari. Svizzeri. LI. nº 114 (2da).

(4) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 6 febbraio 1652. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(5) *Les châtelain, maitre-bourgeois et conseil de la Neufveville à l'évêque de Bâle.* 19 janvier et 28 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1651—1652).

(6) *Solothurn dem Bischof zu Basel.* 30. März 1652. loc. cit. — *D. Hory à Schœttlin.* Chaux-de-Fonds. 21/31 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1652). — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 aprile 1652. Frari. Svizzeri. LI. nº 114 (2da).

(7) *Basel an die XII Orte.* 23. und 24. Januar 1652: *Zürich an Bern.* 16./26. Januar 1652. St-Arch. Bern. Basel Buch *P* 121, 124, 169.

(8) *Bern an Basel.* 20./30. Januar 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — Eidg. Absch. VI *A*. 99 *b*.

(9) A. Heusler. Bürgermeisters Wettsteins Eidgenœssisches Wirken (Basel, 1843). p. 31. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 339).

(10) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4 avril 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. fº 151. — A. Heusler. Bürgermeisters Wettsteins Eidgenœssisches Wirken (Basel, 1843). p. 31. — Eidg. Absch. VI *A*. 103.

(11) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 12 marzo 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(12) *Luzern dem Bischof zu Basel.* 18. Januar 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France, 1652). — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 6 febbraio 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4 avril 1652. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 aprile 1652. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 105.

indispensables à la réalisation de cet effort.(1) Mais leur attente devait être déçue. De même qu'ils s'étaient opposés à ce que Bâle et le prélat de Porrentruy coopérassent, sur l'instante requête du commandant de Brisach, à la défense du Sundgau,(2) de même le Louvre refusait d'intervenir dans les mesures destinées à garantir le sol helvétique de l'invasion étrangère.(3) De La Barde avait bien suggéré de lever un corps de cinq à six mille Suisses, qui n'eût gagné Saint-Jean-de-Losne qu'après la définitive retraite de l'ennemi hors de la région d'Ensisheim et de Thann. Mais cette proposition n'avait pas été goûtée à Paris.(4) Le monarque français entendait d'ailleurs ne pas assumer la protection des Etats de l'évêque de Bâle.(5) Il s'y croyait d'autant moins obligé que ce prince d'Empire ne l'avait pas avisé de son élection,(6) qu'il entretenait des relations suspectes avec Fauge(7) et lui fournissait «gratuitement» des vivres(8) et que, «sur ses conseils», des députés des cantons forestiers venaient de s'aboucher avec le général lorrain dans le camp même de celui-ci.(9) L'ambassadeur fit

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,083* f° 252.

(2) „Je vous en ay voulu donner advis (de l'approche des Lorrains) pour sçavoir s'il ne vous plairoit pas, comme bons voisins, vous joindre à nous pour la deffence commune du pays envers des ennemis qui n'en cherchent indifféremment que la ruine totale.“ *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 14 janvier 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle (Guerres de France. 1651—1654). — *Charlevoix à l'evêque de Bâle.* Brisach, 14 et 21 janvier 1652. *Ibid.* — *L'évêque de Bâle à Charlevoix.* Porrentruy, 16 janvier 1652. *Ibid.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 gennaio 1652. Frari. Svizzeri. *L* n° 98. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 142. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVII. f° 437.

(3) *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 14 janvier 1652. St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 281. — *Brienne à De La Barde.* Saumur, 21 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVII. f° 795. — Eidg. Absch. VI *A.* 104 *a.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 et 9 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVII. f° 437; f. fr. *16,033* f° 234. — *Brienne à De La Barde.* Saumur, 21 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVII. f° 705.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 104 *a.*

(6) „Je ne sçay pas si, depuis que vous avez esté esleu évesque de Basle, vous en avez donné quelque information à Sa Ma^té, au moins n'en ay-je eu icy aucune cognoissance.“ *De La Barde à l'évêque de Bâle.* Soleure, 6 mars 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. (Guerres de France. 1651—1652).

(7) „Vous suppliant de me faire tenir par ce mien trompette un passeport pour la seureté de ceux qui vous iront trouver de ma part.“ *L'évêque de Bâle à Mr de Fauge, lieutenant général de l'armée de S. A. de Lorraine.* Porrentruy, 12 février, 30 mars, 5 et 18 avril 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. (Guerres de France. 1651—1662.) — „Comme Messrs du Conseil ordinaire (de Fribourg) n'ont rien sceu des menées de M^r l'amb^r de France, tant plus en ont ils esté estonnés, ne ayant icelluy la moindre raison de vouloir mal interprêter les actions comme forcées de S. Exc. de Basle, nostre très honoré S^r et allié, ayant mesme lors esté incertain et inconnu quel party les troupes de Lorraine tenoient. Nonobstant toutes ces frivoles cavillations, nosdits souverains Seig^rs sont de parfaite et prompte volonté de tesmoigner à Sad. Exc et son évesché par effet tout le contenu de l'alliance.“ *Jean Daniel de Montenach, chevalier, lieutenant d'advoyer, à Rev^me et Illustri^me M^r le Dr Thomas Henrici, grand doyen et suffragant de l'évesché de Bâle, à Frybourg en Brisgove.* Fribourg, 6 juin 1652. Arch. de l'anc év. de Bâle, à Berne. (Guerres de France. 1652.)

(8) *L'évêque de Bâle à Fauge.* Porrentruy, 5 avril 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 106 *b.* — Vautrey. op. cit. II. 236.

(9) „J'ay au reste entretenu ces jours passés M^r l'ambassadeur de ce qui se passe en l'Alsace sur l'appréhension du passage des troupes de Lorraine, et y ayant inséré que S. Exc. (l'évêque de Bâle) avoit aussi esté recherché par Monsr de Charlevoix de joindre ses troupes à ceux qui s'estoient résolus de leur aller au devant et y allégué l'impossibilité de Son Exc. sur ce subject, avec les raisons les plus pregnantes qu'il me fust possible, j'ai néanmoins remarqué qu'il ne s'en contentoit pas ainsi, concluant

donc savoir aux Confédérés que, parmi les troupes logées en Alsace, seules celles de Rosen étaient avouées par son maître.(1)

La réunion d'une diète générale s'imposait. Elle fut intimée à Bade, au 12 avril.(2) De La Barde en redoutait l'issue et craignait que les créanciers militaires de la Couronne ne lui livrassent un suprême et décisif assaut.(3) Il ne put néanmoins se dispenser d'y assister. Sa présence y fut au reste utile aux intérêts qui lui étaient confiés. L'occasion lui parut opportune de rappeler à ses auditeurs que les forces dont le voisinage les incommodait reconnaissaient pour chef le duc de Lorraine, «général espagnol», allié de Ferdinand III et rattaché depuis peu au parti de la Fronde en France.(4) Que si, bien que «prince d'Empire» et par conséquent neutre, l'évêque de Bâle voyait l'intégrité de ses Etats violée par les deux belligérants, il n'avait qu'à s'en prendre à lui-même et à l'ambiguïté de son attitude.(5) Réduits dès lors à se passer des secours du roi Très-Chrétien, qui depuis le 14 mai précédent n'avait plus d'alliance avec eux, les Confédérés décidèrent que cinq cents des leurs contribueraient à la défense de Bâle et du château de Dornach et que, en cas de nécessité, douze mille hommes entreraient en ligne au premier signal.(6) La retraite subite des Lorrains dans la direction de Saverne(7) n'entraîna point l'annulation immédiate de ces dispositions stratégiques,(8) tant était grande aux Ligues et dans le pays de Porrentruy l'appréhension d'un retour offensif de ces «Ecorcheurs»,(9)

---

qu'il ne debvoit pas marchander de joindre ses dites trouppes aux aultres et exiger par des contributions extraordinaires ou nouvelles l'entretien d'icelles." *Urs Grimm à Schœttlin.* Soleure. 26 janvier 1652 Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. (Guerre de France. 1651—1652.) — *Der Bischof von Basel an Solothurn.* Pruntrutt, 26 januar 1652. *Ibid.* — *Fauge à l'évêque de Bâle.* Dammerkirch (Dannemarie). 1er, 3, 4 et 11 avril 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. loc. cit. — *L'évêque de Bâle à Fauge.* Porrentruy, 24 mai 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. (Guerres de France. 1651—1652.) — Eidg. Absch. VI *A.* 106*b.*

(1) *Charlevoix à l'évêque de Bâle.* Brisach, 8 mars 1662. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 104*a*, 106*a*.

(2) *Zürich an Bern.* 27. März/6. April 1652. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 865. — Eidg. Absch. VI *A.* 104*a*.

(3) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 9 aprile 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(4) *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 21 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 41. — Eidg. Absch. VI *A.* 106*b*. — F. des Robert. Charles IV et Mazarin. (Paris, 1889.) p. 403 sqq.

(5) *L'évêque de Bâle à De La Barde.* Porrentruy, 4 mars 1652. Arch. de l'anc év. de Bâle, à Berne. (Guerres de France, 1651—1652); *à Mme de Guébriant.* Porrentruy, 24 mars 1652. *Ibid.* — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 16 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. f° 25. — Eidg. Absch. VI *A.* 106*a*, *b*.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1652 Frari. Svizzeri. LI. n° 119 (3a). — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 23 aprile 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *Abscheidt des gehaltenen Tags zu Baden.* April 1652. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 869. — Eidg. Absch. VI *A.* 105*a*. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 131).

(7) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 14 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 149. — *De Fauge à Bâle.* Ungersheim, 30. März 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Basel an Bern.* 16./26. April 1652. St-Arch. Bern. Basel Buch *P.* 225.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mars 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 238. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 15 août 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 172. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich. 28 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. f° 43. — Eidg. Absch. VI *A.* 112*a*.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 septembre et 17 octobre 1652. Aff. Etr. Venise LXVIII. fos 175, 182. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 9 novembre 1652. *Ibid.* LXIX. f° 53. — X. Mossmann. loc. cit. p 237.

dont le jeune roi et ses parents rebelles allaient se disputer à coups d'enchères les services. (1) En revanche la diète persista dans son refus de coopérer en quoi que ce fût aux mesures arrêtées en Alsace pour mettre cette province à couvert de nouvelles surprises. (2)

Nul certes mieux que De La Barde n'était capable d'apprécier les avantages que l'évacuation opportune du Sundgau par les bandes de Fauge procurait à la cause de son maître parmi les cantons. (3) Toute campagne entamée dans la région d'Ensisheim par les armes des Confédérés eût été grosse de périls pour le maintien de la domination française entre le Rhin et les Vosges. Si cette éventualité s'était produite, aucune considération n'eût su détourner les Suisses de la tentation d'occuper l'Alsace «en payement» des frais de leur expédition dans ce pays. (4) Et cependant l'ambassadeur ne voyait pas sans regret prendre fin la diversion qui, durant quatre mois, avait accaparé l'exclusive attention des divers membres du Corps helvétique et rejeté à l'arrière-plan les réclamations pécuniaires dont ils ne cessaient de harceler le représentant du Louvre au milieu d'eux. (5)

Importance de la dette de la Couronne Très-Chrétienne envers les cantons. — Le Louvre cherche une diversion à ses embarras financiers. — L'Escurial la lui fournit en déchaînant mal à propos une campagne d'intrigues dont le résultat le plus certain tend à desservir sa propre cause. — Créances accumulées des officiers suisses du service lombard. — Mission de Crivelli à Madrid. — Mission de Zweyer d'Evibach et de Wettstein à Vienne. — Ses fins secrètes. — De La Barde s'attache à réfuter le réquisitoire du gouvernement impérial contre les «transgressions» dans le service des troupes helvétiques à la solde de la France. — Sans argent, le représentant de Louis XIV à Soleure désespère de procéder en temps utile au renouvellement du traité de 1602. — Expédients imaginés par la cour de Paris pour apaiser ses créanciers aux Ligues. — Progrès des négociations de Zweyer d'Evibach et de Casati. — Les projets de Wettstein. — Leur

---

(1) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 27 février 1652. loc. cit. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 16 mars 1652. loc. cit.

(2) *Basel an Bern.* 22. April/2. Mai 1652. St-Arch. Bern. Basel Buch *P* 235. — *Charlevoix à l'évêque de Bâle.* Brisach, 20 juin 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle (Guerre de France, 1652). — *Le gouverneur de Brisach à Bâle.* 12 et 28 août 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 23 *a.* — *Bâle à Harcourt.* 9/19 août 1652. *Ibid.* XI. 23 *b.*

(3) „Ce qui est arrivé bien à propos, car il n'eust pas esté expédient pour le service du roy que ces gens cy fussent entrés en armes dans l'Alsace." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 avril 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 142. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 31 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. f° 35.

(4) *De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1177. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 16 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII f° 156.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 mars 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *à Argenson.* 14 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 149.

hardiesse. — Intrigues nouées par le ministre espagnol à Zurich et à Berne. — Elles échouent en partie, mais demeurent néanmoins redoutables. — Nouvelle et intempestive réforme de quelques-uns des régiments capitulés au delà du Jura. — Erreurs commises par Le Tellier et Schomberg. — L'affaire du prieuré de Saint-Morand. — Ses conséquences. — Efforts de De La Barde afin de conjurer le péril. — Diète de Bade de juillet 1652. — Menaces de rappel des troupes «de la nation» du service royal. — Craintes justifiées de l'ambassadeur à ce sujet. — Les Confédérés et l'Alsace. — Evacuation des villes forestières du Rhin par les Français. — Les convoitises helvétiques paraissent se concentrer sur Brisach. — Gravité de la situation, au sentiment de De La Barde.

X. Lorsque, dans les lettres remises à Girolles, Condé déclarait aux Confédérés que les sommes destinées au remboursement de leurs créances et au payement de leurs pensions avaient été dilapidées par Mazarin, (1) le prince français exagérait les faits et noircissait à dessein la conduite du cardinal. Assurément les quelque cent mille écus que les officiers suisses du service royal s'apprêtaient à toucher au lendemain du traité du 29 mai 1650 avaient reçu une autre affectation, jugée plus urgente par la reine-mère et ses principaux conseillers. (2) L'importance de la dette militaire de la couronne envers les cantons n'avait pas ou peu changé. Elle continuait à atteindre près de quatre millions de Livres. (3) En outre, le désir du gouvernement de Paris de gagner du temps à tout prix devenait par trop apparent et mettait les autorités helvétiques «au désespoir». (4)

Aucune des difficultés du différend d'ordre économique qui divisait le Louvre et les Confédérés n'échappait à la perspicacité des agents de la maison d'Autriche. Ceux-ci en surveillaient les diverses phases avec d'autant plus d'intérêt qu'ils en attendaient plus de profit pour la cause dont eux-mêmes étaient les représentants. Toutefois il y avait lieu de craindre que le plan de conduite tracé par Casati et Zweyer d'Evibach aux créanciers de la couronne de France en Suisse ne fût suivi par ces derniers à l'égard de l'Espagne, au cas où le gouverneur de Milan ne parviendrait pas à éteindre à bref délai une partie des dettes contractées par ses prédécesseurs ou par lui envers les pensionnaires de son maître dans la région du Gothard. (5) En dépit

(1) *Condé aux Treize Cantons.* Paris, 24 juillet 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 308.

(2) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 14 et 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 7, 9. — Eidg. Absch. VI *A.* 46 *c.*

(3) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 14 avril 1651. loc. cit.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 8. — *Le roi aux Treize Cantons.* Paris, 6 juin 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. 1883; St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Kœnige C IV. 9. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, novembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* —Eidg. Absch. VI *A.* 52 *i.*

(5) *El marqués-conde de Pinto (Caracena) al rey.* Milan, 2 de junio 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado *3368.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 26 de noviembre 1651. Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 47 *d*, 61 *dd.*

de leur habituelle prudence, ils ne surent éviter complètement cet écueil.[1] L'erreur commise par le duc d'Orléans en mars 1650, lorsque ce prince accorda aux membres de la mission helvétique des honneurs auxquels ceux-ci n'avaient pas droit, ne nuisit pas aux seuls intérêts du Louvre. Elle devait être pour ceux de l'Escurial aux Ligues le point de départ d'une série de difficultés. Aussi bien le gouvernement de Madrid, en incitant ses alliés de la région des Alpes à ne pas souffrir davantage les fins de non recevoir que celui de Paris opposait à leurs justes revendications, cherchait une diversion à ses propres embarras financiers.[2] Les payements effectués sur son ordre aux cantons catholiques depuis le renouvellement de l'alliance hispano-suisse en 1634 étaient à peu près nuls[3] et le montant de sa dette envers les officiers confédérés à sa solde allait sans cesse grandissant.[4] La situation se tendait visiblement. Il fut bientôt certain que les colonels et capitaines lucernois, fribourgeois ou uranais employés en Lombardie suivraient l'exemple de leurs collègues du service français et solliciteraient l'appui de leurs «seigneurs supérieurs» auprès des ministres de Philippe IV.[5] Convaincu qu'il n'éviterait pas cette extrémité, Casati s'efforça d'en atténuer l'amertume pour son maître.[6] A sa suggestion ce fut au secrétaire-interprète Crivelli, chef d'un régiment helvétique en garnison dans le voisinage du *Naviglio Grande*, qu'incomba la mission d'apporter à Madrid les doléances des «Waldstætten».[7] Par suite, De La Barde se vit prié par ces derniers de faciliter à leur envoyé l'obtention d'un passeport qui lui permît de gagner les Pyrénées par la voie du Lyonnais et du Languedoc.[8] L'ambassadeur s'empressa de satisfaire à ce désir. La perspective de prendre sa revanche sur les «Espagnolisez» des Ligues ne pouvait que lui sourire.[9] Mais, loin d'abandonner ceux-ci, la fortune continuait, comme dans le passé, à servir leurs desseins. Le départ de Crivelli coïncida avec une recrudescence

---

(1) *El marqués-conde de Pinto (Caracena) al rey.* Milan, 2 de junio 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado *8368*.

(2) *Caracena al rey.* Novara, 20 de noviembre 1649. Arch. Gen. Simancas Estado *3367*.

(3) *H. Pfyster, Oberlieutenant, an Freyburg.* Milan. 11 mai 1651. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne-Milan. nº II (1650—1795). — *El marqués-conde de Pinto (Caracena) al rey.* 2 de junio 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado *3368*.

(4) *El marqués de Caracena al rey.* Milan, 9 de enero 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado *3368*. — *Les V cantons catholiques au roi d'Espagne.* 28 août 1651. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. IV. — *Concerto hecho para pagar este año de 1652 a los Esguizaros en el Estado de Milan 38000 escudos.* 31 de mayo 1652. *Ibid.* *3369*.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1649. impr. Arch für Schweiz. Gesch. VI. 202. — *Los Cantones catolicos esguizaros al marqués de Caracena.* 22 de junio 1652. Arch. Gen. Simancas. Estados *3369*. — *Jost von Montenach, hauptmann, an Freyburg.* Meylandt, 5. July 1653. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne-Milan. II.

(6) *Caracena a Pedro Coloma.* Milan, 23 abril 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367*. — *Consulta del Consejo de Estado.* Milan, 16 de julio 1650. *Ibid.* — *Caracena al rey.* Milan, 2 junio 1651. loc. cit.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1651. Frari. Svizzeri. L. nº 47. — *Consulta del Consejo de Estado.* 2 junio y 5 septiembre 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368*. — Eidg. Absch. VI *A*. 74 *m*.

(8) *Passport für Herrn Obersten Crivelli nach Hispanien.* Lucerna, 15. September 1650. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1661).

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 avril 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,084*.

marquée des plaintes du corps d'officiers au service français.[1] Du nord comme du midi, d'Arras comme de Casale, arrivaient journellement en Suisse des militaires débandés, sans ressources, mourant de faim et requérant la vente immédiate des biens des capitaines, responsables envers eux de leurs soldes en souffrance.[2] La situation de ceux-ci, il convient de le reconnaître, devenait intolérable, et les perpétuels conflits d'attributions qui paralysaient l'exécution des ordres du souverain n'étaient pas faits pour la détendre.[3] Depuis l'intempestif licenciement de novembre 1649 et la banqueroute des engagements contractés par le jeune monarque, le 29 mai de l'année suivante,[4] les créanciers de la couronne aux armées avaient usé des divers expédients que leur suggérait Rolland, plus particulièrement chargé de leurs intérêts à la cour, pour acculer le surintendant des finances à la nécessité de leur donner satisfaction. Refus de service, demandes de rappel adressées à leurs supérieurs, mission helvétique à Paris avaient été tentés par eux en vue de forcer la main à leur royal débiteur.[5] Découragés par l'inutilité de leurs instances et la vanité des promesses de la reine-mère et de Mazarin, ils commençaient néanmoins à se radoucir, lorsque d'autres préoccupations plus urgentes vinrent assaillir le représentant du Louvre à Soleure.

Quand, après deux ans d'attente, les Confédérés, las de constater que la conclusion de la paix en Westphalie n'améliorait en rien leurs relations avec certains Etats de l'Empire, s'étaient décidés à protester derechef contre les attentats perpétrés par la Chambre de Spire au détriment de ceux de leurs compatriotes trafiquant au delà du Rhin,[6] De La Barde leur avait spontanément offert ses bons offices et sa pressante intervention auprès des ministres du roi en Allemagne.[7] Mais, ainsi qu'on l'a dit plus haut, il n'avait pu s'opposer à ce que deux très notables austrophiles, le colonel Zweyer d'Evibach, d'Altorf et le bourgmestre Wettstein, de Bâle, prissent en novembre 1650 le chemin de Vienne, où les déléguait la diète helvétique.[8] Encore que leurs démarches aux fins d'obtenir la cessation des tribulations infligées au commerce suisse

(1) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 72 *c.*

(2) „C'est une honte que les colonels et capitaines qui servent le roy soient si mal traitez qu'ils sont.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 256. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 26 juillet 1652. Arch. Guerre. CLVIII. f° 232. — Eidg. Absch. VI *A.* 54 *aa.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 76. — Eidg. Absch. VI *A.* 52 *i.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(5) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 9.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 ottobre 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 104. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1650 Frari. Svizzeri. L. n° 9,10. — Eidg. Absch. VI *A.* 40 *b.*

(7) *Gravamina et rationes Helvetiae reipublicae cantonum contra Postulatum Dominorum Cameralium, von Dr Heider den frantzös. Plenipotentiariis zu Nürnberg übergeben*, vom 1ten Dezember 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 206. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 8 novembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — Eidg. Absch. VI *A.* 41 *c.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 novembre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXX. f° 2071.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 40 *b.*

sur terre germanique n'eussent pas été couronnées d'un succès immédiat,[1] on estimait que ces démarches justifiaient à elles seules leur présence à la cour de Ferdinand III.[2] Néanmoins il semblait peu probable que les instructions remises à ces deux envoyés leur prescrivissent de borner leur action à la défense d'intérêts purement mercantiles en somme.[3] En réalité, ainsi que le constatait avec regret De La Barde, les Suisses continuaient «à avoir vénéra- «ration pour l'empereur, comme pour une puissance de laquelle ils avoient «encore une dépendance volontaire, et Bâle et Zurich luy estoient particulière- «ment affectionnez».[4] Au lieu de se porter à Vienne par la voie de Munich, Zweyer d'Evibach se dirigea vers Coire, où il eut un entretien avec Casati, vit au passage à Feldkirch les conseillers de l'archiduc et s'aboucha dans la capitale de la monarchie avec le comte de Lumiarès, ambassadeur d'Espagne.[5] Le colonel uranais poursuivait avec énergie l'exécution d'un plan conçu depuis peu par ses affidés et par lui-même. Avant son départ, il avait fait adopter par les magistrats de son canton une importante résolution. Plus «impérialistes» que l'empereur, ceux-ci n'attendaient pas que Ferdinand III les priât d'interdire à leurs troupes au service de France de pénétrer sur des terres appartenant ou ayant appartenu à sa maison.[6] Ils protestaient par anticipation contre une telle méconnaissance de la lettre et de l'esprit de l'*Union héréditaire* de 1511 et s'engageaient à y mettre un terme.[7] Dans ces conditions, la tâche des ministres autrichiens se trouvait très simplifiée. La déclaration donnée par eux à Zweyer d'Evibach et à Wettstein ne fut que la paraphrase du document

---

(1) *Instruction für Herrn Carl Mieg, von Basel, der wegen Extradition der arrestierten Güter nach Speyr gesandt worden.* Basel, 13./23. Mai 1651. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. VIII. 233. — *Castel-Rodrigo an die XIII Orte der Eidgenossenschaft.* Wien, 22. Juli 1650. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta uud Zeitungen. 1650—1651. n° LI. — *Joseph Orelli à Argenson.* Zurich, 26 août/5 septembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 151. — *Avisi di Zurigo.* 24 ottobre/3 novembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 167.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 febbraio, 4 marzo, 10 giugno 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 24/25, 30, 49. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 2 maggio 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIII. — *John Pell to secr. Thurloë.* 14/24 october 1654. British Museum. Lansdowne *745.* Mss. f° 26. — Eidg. Absch. VI *A.* 51*f.*

(3) *Particular Instruktion für Bürgermeister Wettstein.* Basel, 12. November 1650. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. VIII. 38. — *Instruktion und Befelch wass unser der XIII Orthen Lobl. Eidtgnosschaft Herrn Ehrengesandte NN. bey der Röm. Kays. May[t] unserem aller gned. Herr anzuebringen haben.* 1650. St-Arch. Aarau. Abscheids Acta und Zeitungen. 1650—1651. n° LI. — „Luy (Zweyer) et son collègue traittent à Vienne d'autres affaires que celle de Basle.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1651. (Arch. für Schweiz. Gesch. VII. 266.) — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 février 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 28 octobre 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 181. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier et 3 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Mémoire envoyé par De La Barde à Berne, Lucerne et Soleure touchant le traitement de l'empereur envers les cantons etc.* Mars 1651. Bibl. Ste Genev. Mss. L. 37*f.* f° 106vo.

(6) *Mémoire envoyé par De La Barde à Berne, Lucerne et Soleure. etc.* Mars 1651. loc. cit.

(7) *Original Instruktion für Oberst Zweyer und Bürgermeister Wettstein, eidgenœssische Gesandte an den Kaiser.* Zürich, 14./24. November 1650. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettsteinianus. VIII. 12. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* Zürich, April 1651. St-Arch. Basel. *Ibid.* VIII. 211.

apporté à Vienne par les négociateurs suisses.[1] Elle innovait cependant sur un point. On désirait à la Hofburg, qu'au moment du renouvellement de l'alliance franco-helvétique, les Confédérés s'abstinssent de se prononcer sur la légitimité des conquêtes opérées par le roi Très-Chrétien ou ses prédécesseurs depuis 1602.[2]

De La Barde attendait avec anxiété l'annonce du retour aux Ligues des deux envoyés suisses en Autriche.[3] Ce lui fut un soulagement d'apprendre que la diète convoquée pour entendre la relation de leur mission était, à son instance,[4] ajournée de la Chandeleur au 19 mars, puis au 16 avril.[5] Privé des instructions de son maître, il espérait que celui-ci lui ferait tenir à temps les ressources financières indispensables au succès de la lutte que ses partisans et lui allaient avoir à livrer.[6] Il fut déçu[7] et ne se rendit pas à Bade,[8] non plus que Casati d'ailleurs.[9] Du moins, résolu à démasquer Zweyer d'Evibach, adressa-t-il aux députés réunis en Argovie un réquisitoire extrêmement mordant

(1) *Wettstein an Basel.* Wien, 11./21. Dezember 1650, 17. und 23. Januar 1651. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettst. VIII. 66, 87, 102. — *Schreiben vom Kaiser ans Kammergericht zu Speyer wegen Aufhebung der Arresten, demselben mit dem Mandato durch einen eigenen Courrier zugesandt.* Wien, 21. 31 Dezember 1650. *Ibid.* VIII. 70. — *Zweyer von Evibach und Wettstein an Basel.* Wien, 7./17. Dezember 1650. St-Arch. Basel. R² (Acta und Handlungen betreffend Exemption von Reich. 1651). — *Der Röm. Kayserl. Majest. an dero Cammergericht abgelassenes Mandatum cassatorium, restitutorium et inhibitorium poenale sine clausula.* Vienne, 31 décembre 1650. St-Arch. Basel. R² 55; Thes. Wettst. VII. 97. — *Mémoire envoyé par De La Barde, etc. — De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — Fäh. Die Exemtion der Schweiz nach dem westfälischen Friedenskongresse. (Basel. 1891. p. 83 sqq.)

(2) *L'Empereur aux XIII cantons.* Vienne, 19 janvier 1651. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C.* p. 1. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Geronimo de La Torre a Pedro Coloma.* Madrid, 15 de abril 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado *3368.* — Eidg. Absch. VI *A.* 51 *b.*

(3) „Ils apporteront de très mauvaise marchandise pour nous.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 et 17 février 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 10, 17. — Heussler. Bürgermeisters Wettsteins Eidgenœssisches Wirken (Basel. 1843). p. 21.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 35. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 32.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 février et 3 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 10; *16,036.* — *Zurich aux autres cantons.* 15/25 février 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 27 février 1651. St-Arch. Zürich. Frankr. X. n° 193.

(6) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 27 février 1651. loc. cit.; *à Brienne.* Soleure. 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 35. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 23.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 février 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — „C'est une raillerie de n'envoyer que trois cents mil Livres en une telle conjoncture.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 et 24 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 32, 47. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 mars et 21 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 47; *16,036.* — „L'estat de noz affaires n'ayant pas permis à Leurs Mtez de m'envoyer encore des ordres pour la prochaine diète, je vous conjure de faire en sorte qu'elle soit encore différée, ou que Messrs les cantons catholiques résolvent quil n'y sera pas parlé de nos affaires.“ *De La Barde à Grésy.* Soleure, 9 avril 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(8) „Je vous dis nettement que je n'iray point à cette diette, parce que j'y recevray l'affront d'y voir prendre en ma présence des résolutions injurieuses à la France.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 41. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 et 25 avril 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 et 29 aprile 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 38, 40.

(9) *Casati alli cantoni cattolici confederati con S. Mà Cattca.* Coira, 4 aprile 1651. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664).

contre ce personnage aux multiples et complaisantes transformations,(1) tour à tour ou simultanément *landammann* uranais, colonel espagnol, agent impérial ou conseiller archiducal.(2) Mais ce fut à réfuter la thèse du gouvernement de Vienne relative aux «soi-disant transgressions dans le service» des troupes suisses à la solde du Louvre qu'il apporta tous ses soins.(3) La prétention du chef de la branche allemande de la maison de Habsbourg d'intervenir sans cesse dans les affaires intérieures des Ligues lui paraissait insoutenable.(4) L'état de guerre existait certes entre l'Espagne et la France, mais non point entre cette puissance et l'Autriche. De quel droit Ferdinand III cherchait-il à peser sur les décisions du Corps helvétique? Etait-il «décent» que ce souverain, qui ne réussissait pas à obtenir l'obéissance des magistrats de Spire,(5) continuât à traiter de «sujets» les Confédérés, dont la paix de Münster venait de reconnaître solennellement la complète autonomie?(6) Les autorités suisses étaient à l'abri de tout reproche. Les auxiliaires levés par la cour de Paris sur le sol des cantons ne combattaient pas la Couronne Catholique en Lombardie.(7) Que pouvait-on leur demander de plus? L'*Union héréditaire*, dont les ministres impériaux invoquaient à tort certaines stipulations, n'avait que faire dans ce débat. N'y étaient inclus, en effet, en dehors de la Franche-Comté, que les provinces possédées à cette heure par l'archiduc Charles-Ferdinand, et non pas les Pays-Bas, ni l'Artois.(8)

A tout prendre, De La Barde eût pu en rester là. Sa philippique avait produit l'impression qu'il en attendait. Mais, à peine de retour de Vienne, Zweyer d'Evibach, avisé du malencontreux incident de l'Ecluse, s'était efforcé de l'exploiter au détriment du Louvre. L'ambassadeur tint à remettre les choses au point, non pas dans des conversations particulières avec les députés du Corps helvétique, mais dans une missive adressée à celui-ci. Quelque peu spécieuse, à dire vrai, son argumentation eut pour but d'établir que le roi, dont les ordres n'avaient pas été suivis, était fondé à se désintéresser d'un différend que les Confédérés pouvaient, s'ils le jugeaient convenable, porter

---

(1) *De La Barde à Berne.* Soleure, 20 mars 1651. St-Arch Bern. Frankr. Buch *M* 645. — *Mémoire présenté par De La Barde contre Zweyer d'Evibach.* Avril 1651. *Ibid.* *M* 653.

(2) „Pour comprendre sa conduite diverse, il faut distinguer ses qualitez." *De La Barde au bourgmestre Waser.* Soleure, 6 novembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 58. — H. C. Amrein. Seb. Peregr. Zwyer von Evibach (St-Gall, 1880).

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 51 *aa.*

(4) *Mémorial remis à Berne par De La Barde.* Avril 1651. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 653.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 marzo e 10 giugno 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 30 et 49. — *Mémorial remis à Berne, etc.* loc. cit.

(6) *De La Barde aux cantons alliés de Milan.* Soleure, 15 novembre 1653. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663); Bibl. Ste Geneviève. mss. *L.* 37*f.* f° 149vo. — *Mémorial remis à Berne, etc.* loc. cit.

(7) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 29 novembre 1652. Bibl. Ste Genev. *L.* 37*f.* f° 127vo.

(8) *Mémoire envoyé par De La Barde à Berne, Lucerne et Soleure, etc.* Mars 1651. loc. cit. — *Mémoire sur les plaintes qu'a faites l'empereur du service des Suisses en France,* le 18e mars 1651. Bibl. Ste Genev. *L.* 37*f.* f° 118vo. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 29 novembre 1652. loc. cit.; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde au bourgmestre Waser.* Soleure, 6 novembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 58. — Eidg. Absch. VI *A.* 51*f.*

devant le parlement de Bourgogne, aux termes des articles 18e et 19e du traité de Soleure de janvier 1602.(1)

Au sentiment de De La Barde, «c'estoit une pitié que les affaires fussent ainsi abandonnées»(2) et «tout alloit crever à Bade faute d'avoir envoyé la somme que l'on avoit destinée pour ce pays».(3) Néanmoins aucune disposition irréparable ne fut arrêtée au cours de la diète qui se termina en Argovie le 25 avril.(4) Pour respectueux qu'ils se montrassent de la puissance impériale, les protestants ne reniaient pas leurs anciennes affinités politiques. En leur nom, Bâle venait de dépêcher l'un de ses conseillers à Heidelberg afin de tenir sur les fonts baptismaux le fils dernier-né de l'Electeur-Palatin.(5) De plus, ils répugnaient à faire le jeu de Ferdinand III «en révoquant leurs enseignes de France»(6) ou en en refusant de nouvelles à cette puissance.(7) Entre les députés des deux confessions un compromis intervint. L'ambassadeur ayant affirmé que Schomberg était sur le point d'accorder satisfaction aux officiers suisses sous ses ordres,(8) la diète, tout en déplorant que les membres de la mission helvétique à Paris eussent si mal rempli leur mandat(9) et qu'en cette occurrence les capitaines grisons se fussent obstinés à désapprouver l'attitude de leurs collègues des autres régiments capitulés,(10) consentit à reculer jusqu'au 17 mai l'échéance fatale, si souvent différée d'ailleurs, du rappel des troupes «de la nation» à la solde du Louvre.(11)

En fixant à De La Barde un terme de trois semaines pour qu'il se procurât une réponse catégorique de son gouvernement à leurs revendications, les députés confédérés n'agissaient pas à la légère. L'alliance renouvelée en 1602 expirait le 14 mai 1651. La perspective de cette inéluctable dénonciation devait, on en jugeait du moins ainsi à Lucerne, à Berne et à Zurich, porter le roi Très-Chrétien à tenter un effort considérable pour éteindre une partie de sa

---

(1) *Mémoire de De La Barde envoyé à Berne, Lucerne et Soleure, etc.* Mars 1651. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L.* 37 *f.* f° 106vo. — *Mémoire sur les plaintes qu'a faites l'empereur du service des Suisses en France*, 18 mars 1651. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L.* 37 *f.* f° 118vo. — *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 9 avril 1651. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 février, 3 mars et 14 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 17, 32, 49. — *De La Barde à la reine-régente.* Soleure, 28 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 53.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 mai 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 maggio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 47.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 49 *b.*

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 108 *a.*

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 52 *h.*

(9) Eidg. Absch. VI *A.* 46 *c.*

(10) Eidg. Absch. VI *A.* 46 *c.*

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 36. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 40. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 mai 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 60. — Eidg. Absch. VI *A.* 49 *b.*

dette envers les cantons.(1) En mai certes, les capitaines suisses en garnison dans l'Ile-de-France reçurent un commencement de satisfaction, (2) ce qui permit de constater l'âpreté déployée par le corps d'officiers des Gardes à s'avantager aux dépens de ceux des autres régiments. (3) Mais ces largesses n'eurent pas de lendemain. (4) Le jeune monarque se vit contraint d'adresser de fréquents appels à la patience de ses créanciers aux Ligues, et la déclaration de sa majorité ne procura à ceux-ci aucun des bénéfices qu'ils s'en promettaient. (5) Exception faite de Stavay-Montet et des membres de sa cabale, il n'était guère de chef de compagnie auquel il ne fût dû soixante mille Livres au bas mot et dont la ruine ne s'annonçât inévitable, à l'heure où il regagnerait ses foyers.(6) Pouvait-on dès lors s'étonner de ce que les prétentions émises par les députés aux diètes helvétiques devinssent chaque jour plus précises et plus draconiennes? (7)

Simultanées ou successives, selon les occurrences, les intrigues autrichiennes et espagnoles étaient à l'origine de toutes les difficultés qu'éprouvait De La Barde à imposer silence aux créanciers militaires et civils de son maître au sein de la Confédération. Avant que ne se séparât la diète générale d'avril 1651, Zweyer d'Evibach avait obtenu par surprise que, dans une missive très humble adressée à l'empereur, ses compatriotes s'excusassent de ne pas observer avec plus de soin l'*Union héréditaire* qui les liait à sa maison. (8) A Bade derechef, en juillet de la même année, Casati avait fait miroiter par écrit aux yeux des représentants des Etats de l'ancienne croyance le payement imminent d'une pension de Milan, pour peu que prissent fin les «transgressions dans le service» relevées à la charge des auxiliaires suisses engagés sous les étendards fleurdelisés. (9) Et il s'était trouvé des députés, aussi bien parmi les catholiques que chez leurs adversaires confessionnels, pour abonder dans son sens et laisser entendre que, l'alliance de France ayant cessé d'exister depuis deux mois, l'heure semblait opportune de ménager un accord politique et commercial entre

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 et 12 mai 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 59; f. fr. *16,036*.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 mai et 2 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 66, 72. — *Extract eines Schrybens uss Paris, vom 9. Mai 1651; Lochmann an Zürich.* Paris, 16./26. Juni 1651. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n°s 91, 92.

(3) *De La Barde à Brienne.* Bade, 13 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*. — Eidg. Absch. VI *A* 61 *g*, 72 *c*.

(4) *De La Barde à la reine-régente; à Brienne.* Soleure, 28 et 29 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 53; *16,036*.

(5) „C'est vouloir tout perdre en Suisse." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 12 mai 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 13. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 mai 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 68. — *Le roi aux cantons.* Paris, 6 juin 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. 4835. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 13 juin 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. f° 4947. — *Morosini al Senato.* Chartres, 20 febbraio 1652. Frari. Francia. CXIV. n° 588 (2da).

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 76.

(7) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 2 maggio 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 72-73 *c*.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 80.

l'Escurial et les Treize cantons.(1) Si irréalisable qu'il parût être au premier abord, ce projet avait séduit le résident lombard à Lucerne et certains magistrats des grandes cités évangéliques.(2) Quatorze années auparavant, alors que Brisach résistait encore à l'armée weimarienne, Saavedra, en mission à Bade, s'en était constitué le champion à mainte reprise.(3) D'autre part, le gouverneur de Milan, marquis de Caracena, venait de nouer des intelligences à Berne à cette fin.(4) L'inclusion des protestants dans l'alliance hispano-helvétique de 1634 n'était-elle pas le seul moyen de conjurer le péril suspendu sur le comté de Bourgogne?(5) A son retour de Dalmatie, où il commandait un régiment de troupes suisses à la solde de la Sérénissime République,(6) Jean-Rodolphe Werdmüller, de Zurich, en avait entretenu à Venise l'ambassadeur de l'Escurial, La Fuente. Mais, son Conseil d'Etat entendu, Philippe IV, craignant d'indisposer ses alliés des «Waldstætten» s'il paraissait rechercher l'amitié de leurs confédérés de la croyance adverse, n'avait pas donné suite à ces ouvertures.(7) A Madrid, on semblait convaincu que les magistrats des cités évangéliques étaient «trop intéressez» à renouer avec la France, pour que l'argent employé à les acheter ne fût pas de l'argent perdu.(8) On inclinait en outre à penser que la démarche du colonel zuricois, «homme de peu»,(9) lui était dictée par le seul espoir de détourner toute intervention austro-espagnole dans le différend de la Thurgovie qui mettait aux prises son canton avec les petits Etats de la région du Gothard.(10)

En revanche, c'était le désir avéré de ménager les susceptibilités des protestants, déjà aigris de ce que la Franche-Comté eût été englobée dans le renouvellement de l'alliance hispano-suisse de 1634, qui empêchait l'Escurial de proposer l'accession du prélat de Porrentruy à ce même traité.(11) Et, de

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 121. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 et 26 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 98: *16,036.* — „Inclusos los herejes." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de septiembre 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.*

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de septiembre 1651. loc. cit.

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de septiembre 1651. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Caracena al rey.* Milan, 18 de septiembre 1650 y 24 de junio 1651. Simancas. Estado. *3367, 3368.*

(5) *Ibid.* — „Bien se deja reconocer que conviene mas tener contentos los Magistrados que no el Pueblo." *El marqués-conde de Pinto al rey.* Milan, 2 de junio 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.*

(6) *Zürich an Bern.* 12/22. Mai 1649; 10./20. April 1650. St-Arch. Bern, Venedigbuch *A* 1103, 1193. — *cf.* Zeller-Werdmüller. Hans-Rudolf Werdmüller u. s. w. (Zürich, 1900). p. 3.

(7) *Consulta de 27 de junio 1652, con una carta del marqués de Caracena de 9 de abril 1652.* loc. cit.

(8) *De la Barde à Brienne.* Soleure, 27 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — „Los Berneses son tan interesados en Francia que no habria con que hazerlos romper con aquella corona y defender la Borgoña." *Consulta del Consejo de Estado.* 9 septiembre 1651. Simancas. Estado. *3368.* — *Caracena al rey.* Milan, 24 de junio 1651. *Ibid.* — *Geronimo de la Torre a Pedro Coloma.* Madrid, 15 de abril 1651. *Ibid.*

(9) „hijo de un mercader de Zurigo... No es hombre de calidad." *Caracena al rey.* Milan, 9 de abril 1652. Simancas. Estado. *3369.*

(10) *Consulta del Consejo de Estado.* 9 septiembre 1651. loc. cit. — *Caracena al rey.* Milan. 9 de abril 1652. loc. cit.

(11) „V. S. si ricordarà anco, come Ella mi fece moto se forse bene di tirarlo (il vescovo di Basilea) nella lega di S. Mtà, come sono li altri cantoni cattolici, et, havendone datto qualche mottivo, mi pare che si sentirebbe voluntieri a discorrer della forma, come anco delli aiuti. Metto anco in consideratione se, ogni voltà si trattasse di tal lega, potriano li SSri Cantoni Protestanti haver prettesto di maggior gelosia, ben sapendo V. S. li concetti che in tal proposito sono corsi dall' essersi inclusa la Borgogna

fait, le dessin des constellations politiques et confessionnelles au sein des Ligues était tracé de façon trop précise pour qu'il ne fût pas très imprudent de songer à en rompre l'harmonie. Le bourgmestre de Bâle, Wettstein s'en rendait compte mieux que personne, car la réalisation de ses plans hardis se heurtait à d'invincibles obstacles. Partisan d'un protectorat du Corps helvétique sur les bailliages comtois et le pays de Montbéliard, (1) «mugueté» par le roi Très Chrétien,(2) il eût souhaité en outre rattacher à la Confédération par des liens plus étroits le comté de Neuchâtel et l'évêché de Bâle, évacué depuis peu par les armes françaises. (3) Le souverain temporel de l'Ajoie, allié des cantons catholiques dès 1579, et Henri de Longueville, dont la maison avait contracté avec certains Etats suisses des traités de combourgeoisie datant de la fin du XIV[e] ou du commencement du XV[e] siècle, désiraient «avec passion» le succès de cette combinaison qui les eût mis tous deux à l'abri des entreprises de leurs adversaires de l'intérieur et de l'étranger. (4) Mais de divers côtés des objections surgissaient dont la moindre devait suffire à réduire à néant les espérances conçues par l'ancien député des cités évangéliques aux conférences de Münster. A Lucerne, à Schwyz, à Sarnen, on marquait de la répugnance à s'engager de façon quelconque à l'égard du prince protestant qu'était Léopold-Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard ou à conclure de nouvelles conventions avec le souverain de Neuchâtel et de Valangin, prince catholique certes, mais qui régnait sur un peuple ayant embrassé la Réforme. (5) Berne et Zurich, d'autre part, n'avaient aucun intérêt à accroître l'influence des «Waldstætten» en admettant dans la Confédération leur protégé de Porrentruy. (6) Elles montraient au reste aussi peu d'empressement à reconnaître l'indigénat helvétique du comté des Longueville ou à faire accueil au représentant de celui-ci dans leurs diètes particulières, ainsi que les en priait le roi de France, (7) lequel, à cette condition et à celle de la réservation de la Haute-Alsace par les Suisses dans leurs traités internationaux, ne se fût pas opposé à l'entrée du prélat de Bâle

---

nella Lega di Milano, mentre bastava la hereditaria.“ *Francesco Casati al colonello Zweyer.* Coira, 23 aprile 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France, 1652). — „En quanto a lo del obispo de Basilea, he escrito a España para saver lo que halla quieren, y entretanto podra ir tratando el coronel (Zweyer) de la materia y avissarnos que es lo que desseara para hacer la Liga.“ *Caracena a Casati.* Fuori del campo sopra Crescentino, 27 giugno 1652. *Ibid.*

(1) *Bürgermeister Ziegler an Bürgermeister Wettstein.* Schaffhausen, 26. Oktober/5. November 1652. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 79.

(2) *Instruction au S[r] Hervard se rendant à Montbelliard pour moyenner l'acquisition de ladite principauté par M[r] le prince de Condé.* 20 mai 1647. Bibl. Nat. f. fr. *4175* f° 391. — G. Depping. Barthelémy Herwarth (Revue hist. X. 298).

(3) A. Heusler. Bürgermeisters Wettsteins Eidgenœssisches Wirken (1651—1656). (Basel, 1843). p. 26 sqq. — Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. II. 230. — W. Oechsli. op. cit. 341.

(4) *Pell to Thurloë.* Zurich, 21/31 july 1655. ap. Vaughan. I. — A. Heusler. op. cit. 28.

(5) A. Heusler. op. cit. 28, 29 sqq.

(6) W. Oechsli. op. cit. 341.

(7) *Le roi à De La Barde.* Compiègne, 18 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. LVIII. 127. — A. Heusler. op. cit. 29.

dans l'alliance des cantons des deux confessions.[1] Enfin l'Espagne elle-même favorisait la formation de nouveaux liens entre Berne et ses voisins d'Outre-Thielle, dans l'espoir de fortifier du côté de l'est la situation de ses sujets de la région de Dôle.[2] Mais si, comme on l'a dit ailleurs, l'idée d'une « plus estroicte union » avec la Franche-Comté avait été abandonnée depuis peu par les protestants des Ligues, il ne restait pas moins acquis que l'influence jadis insignifiante de l'Escurial sur les résolutions de ces derniers ne devenait pas négligeable à cette heure, que toutes les occasions paraissaient bonnes aux ministres de Philippe IV pour concilier à celui-ci des sympathies sur les rives de l'Aar et de la Limmat[3] et que les facilités sans nombre accordées à leurs marchands en Lombardie, dont le gouverneur les protégeait contre les rigueurs de l'Inquisition, étaient bien faites pour attirer les cités évangéliques dans l'orbite de la politique austro-espagnole.[4]

La prudence exigeait, semble-t-il, que dans ces conjonctures critiques le représentant du Louvre à Soleure pût compter sur l'assistance « de toutes les forces du royaume ». Il n'en fut malheureusement rien. Le surintendant des finances continuait, on l'a dit, à se dérober à ses appels.[5] Le secrétaire d'Etat à la Guerre et le colonel général des Suisses et Grisons au service de la Couronne allèrent plus loin encore. Qu'ils l'oubliassent ou non, l'intempestif licenciement conseillé par eux au roi en novembre 1649 avait été la raison déterminante de l'adhésion d'un certain nombre de cantons à la cause de l'Escurial.[6] Or, sans prendre l'avis de l'ambassadeur, ils proposèrent, vers la fin de 1651, « la réforme de plusieurs régiments capitulés ». Cette mesure,

---

(1) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 22 août 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 174. — *Le roi à De La Barde.* Compiègne, 18 septembre 1654. loc. cit.

(2) „Per lo que toco a Longavilla me pareçe que no nos podria estar mal que se separasse de la Liga de Francia, tanto y mas si se pudiesse conseguir que el unirse con los Esguizaros fuesse, obligandosse que desde all'uno consentiran que se haga daño ninguno al condado de Borgoña, pues de otra manera podria ser nos de perjuicio el dia que rompiendosse la tregua que la Francia tiene con a quel condado, nó a Neuchatel, per estar confederados con Esguizaros, y assi se lo escrivirá al coronel (Zweyer). En quanto a lo del obispo de Basilea, he escrito a España para saver lo que halla quieren, y entretanto podra ir trattando el coronel de la materia, y avissarnos que es lo que desseara para haçer la liga.“ *Caracena a Francesco Casati.* Fuori del campo sopra Crescentino, 27 giugno 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle à Berne. (Guerres de France. 1652.)

(3) *Copia traducida de un documento referente a los cantones protestantes* (s. d.). Arch. Gen. Simancas. Estado *3379.*

(4) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 20 marzo, Coira, 2 giugno 1654. Arch. di Stato Piemontesi. Trattati con Svizzeri. — „La maison d'Austriche nous flatte beaucoup. Elle ne nous a pas seulement concédé dans toutes ses terres exemptions de tous imposts, mais concédé encore aux estrangers qui traffiquent en Suisse avec marchandises qui s'y consomment ceste mesme exemption.“ *Lettre de Werdmüller.* Zurich, 18 décembre 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 304. — *Lettera scritta dalla città di Zurigo al Conte ambasciatore Casati per la liberazione dell' inquisizione in Lodi di un loro cittadino.* 16 gennaio 1655. *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 20 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 24/25. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 février 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 17, 32, 41. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 6 septembre 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXI. f° 5969.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

adoptée sur leurs instances,[1] en dépit de l'opposition du maréchal de La Mothe-Houdancourt, et suivie d'autres analogues, malgré les objections de Brienne, ne devait pas peu contribuer à détacher du parti français quelques-uns de ses plus fidèles tenants.[2] De surcroît Mazarin lui-même, de retour de l'exil, abondait par ignorance de la situation et « sans penser à mal » dans l'opinion de ceux des membres du gouvernement royal que Caumartin avait affiliés à sa cabale. Séduit par les protestations de dévouement du banneret Wagner, de Berne, celui des députés suisses demeurés à Paris en juin 1650 après le départ de ses trois collègues, ne venait-il pas de consentir à ce que Le Tellier fît verser à cet intrigant, naguère capitaine à la solde du Louvre, la somme de dix mille Livres, au risque d'ameuter contre l'ambassadeur à Soleure tous les officiers que révoltait un pareil passe-droit?[3]

Assurément il ne s'agissait là que d'un cas particulier. Mais, pour une erreur réparable à coup sûr, combien de maladresses d'une portée plus générale et dont les conséquences menaçaient d'être irrémédiables? Ce n'était pas assez que De La Barde consentît à se faire l'instrument de délations recueillies par lui aux Ligues contre un ministre de la religion « prétendue réformée », réfugié à Charenton et « qui y tenoit des assemblées ».[4] Il fallut que la protection injustifiée accordée aux Jésuites par le jeune roi « scandalisât » jusqu'aux Confédérés de l'ancienne croyance réputés cependant « les plus grands catholiques du monde ».[5] Evincés jadis de la possession de deux prieurés d'Alsace, ces religieux demandaient à y être réintégrés sans attendre le résultat de l'instance introduite en leur nom devant le Grand Conseil.[6] Sur un avis de la cour, Charlevoix, gouverneur intérimaire de Brisach, prit ses dispositions pour leur donner satisfaction et expulser de Saint-Morand les moines de l'ordre de Cluny qui l'occupaient régulièrement.[7] Or leur supérieur n'était autre que le Père Benoît Schwaller, fils d'un avoyer de Soleure dont De La Barde et ses secrétaires-interprètes cultivaient avec d'autant plus de

---

(1) *Le roi à Berne.* Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1652. Arch. Guerre. CXXXV. 237. St-Arch. Bern. Franz Kœnigc. Missiven. (Licenciement du régiment de Watteville.)

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 novembre et 1er décembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 208 et 217. — *Le colonel et les capitaines du régiment de Lochmann suisse au roi.* Barcelone, 6/16 juin 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nº 15*a*. — *De La Barde à Brienne* Soleure, 16 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVII. fº 641. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 février 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 65; *à Schomberg et à Le Tellier.* février 1653. Bibl. Ste Genev. Mss. L. 37*f.* fº 365. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 4 avril 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 166. — *Lochmann à Mazarin.* Zurich, 11 septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 233.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Brienne à De La Barde.* Paris, 18 juillet 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIV. fº 5287.

(4) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 17 avril 1648. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXXIII. 189.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mars 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 238.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mars, 14 juin et 16 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 238, 278, 302. — Le Prieuré de St-Morand en Alsace (Nouvelle revue d'Alsace et de Lorraine. Mai-novembre 1881. p. 153).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 janvier 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

soin l'amitié (1) qu'ils se défiaient des accointances de son collègue avec la cabale des officiers licenciés. (2) De surcroît, les Jésuites et les Capucins, acquis en Suisse au parti de l'Autriche et de l'Espagne, travaillaient ouvertement au retour des armes impériales dans le Sundgau. (3) L'ambassadeur éprouva mille difficultés à convaincre Mazarin des dangers d'une politique pleine d'inconséquences qui déconsidérait le Louvre aux yeux de l'étranger. Il y réussit toutefois. (4) Mais il était écrit que le terrain gagné par lui sur un point serait aussitôt perdu sur un autre. Déjà surpris de constater l'état aigu des relations du chef de la mission diplomatique française à Soleure avec les contrôleurs et trésoriers des Ligues, qui prétendaient s'affranchir de sa tutelle, (5) les Confédérés ne surent dissimuler leur rancœur lorsqu'on les avisa que le cardinal organisait dans le même temps des levées de troupes non régnicoles et qu'il ne les y comprenait pas. (6)

Depuis que, au cours de leur diète d'avril 1652, les députés des XIII cantons, sans se lasser de leurs insuccès répétés, avaient décidé de rappeler d'Outre-Jura les enseignes helvétiques au cas où leurs soldes en souffrance ne seraient pas acquittées avant la Saint-Jean, De La Barde se multipliait pour conjurer le péril. (7) Ses missives au roi, à Mazarin, à Brienne, à Le Tellier devenaient plus pressantes. Mais, les délais accordés au Louvre par ses créanciers suisses ayant été ordinairement prolongés la veille de leur échéance, les ministres de la régente inclinaient à admettre qu'il en serait toujours ainsi dans l'avenir. (8) A dire vrai, l'ambassadeur s'élevait avec énergie contre un tel aveuglement, lorsque, dans la dernière semaine de juin, parvint aux Ligues une requête des officiers du service français, plus amère et plus dure que celles qui l'avaient précédée. (9) Très affecté de la vivacité de cette démarche, De La Barde le fut davantage encore peut-être en apprenant que Schomberg, colonel général des troupes « de la nation », et Stavay-Montet, chef du régiment des gardes, l'avaient approuvée (10) et que, désireux de lui nuire auprès du Corps helvétique, son prédécesseur Caumartin et Stavay-Mollondin,

(1) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 6 octobre 1651 et 1er mars 1652. loc. cit. (impr. Archiv für Schweiz. Gesch. VII. 291).

(2) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 1er mars, Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 238: Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1177.

(3) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 26 janvier, 1er mars et 6 décembre 1652. loc. cit.

(4) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 14 juin 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 278.

(5) *De La Barde à Chavigny*. Soleure, 2 février; *à Brienne*. Soleure, 15 mars et 20 septembre 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 46; Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 300; f. fr. *16,036*.

(6) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 22 mars 1652 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 50. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. I. 266. — Mémoriaux du Conseil du roi, de 1661 (éd. Boislisle). t. I. 324.

(7) *De La Barde à Brienne*. Bade, 19 et 26 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. fos 1177, 256. — *De La Barde aux XIII cantons*. Soleure, 4 et 20 avril 1652. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L*. 37*f*. fos 122, 125.

(8) *Brienne à De La Barde*. Melun, 11 juin 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIX. f° 1679.

(9) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 21 et 28 juin 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 280, 282.

(10) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 21 et 28 juin et 22 novembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 280, 282, 342.

gouverneur de Neuchâtel, engageaient les intéressés à ne se relâcher d'aucune de leurs prétentions. (1)

Ainsi donc c'était l'instant où Crivelli arrivait de Madrid, porteur de lettres de change destinées à apaiser les créanciers suisses de l'Espagne, que l'on choisissait à Paris pour resserrer autour de l'ambassadeur à Soleure un réseau d'intrigues qui, couronnées de succès, eussent sans doute provoqué son rappel, mais infligé du même coup une atteinte sensible au prestige de la Couronne Très-Chrétienne parmi les Ligues. (2) En dépit de la présence de Casati, venu en Argovie pour y combattre les intérêts du Louvre, et de l'absence d'un ministre piémontais dont le concours eût été précieux à De La Barde, (3) celui-ci doubla en juillet, sans qu'aucun incident grave ne se produisît, le cap qu'il n'était plus en son pouvoir d'éviter. (4) Un nouveau délai de quatre mois fut accordé au gouvernement français pour lui permettre de sortir de l'impasse où l'acculait sa dette envers les auxiliaires helvétiques à sa solde. (5) Il s'écoula sans que l'imagination fertile des surintendants des finances parvînt à résoudre le problème compliqué soumis à leur examen. (6) Des conférences, auxquelles prirent part les maréchaux d'Estrées, du Plessis, de L'Hôpital et de Villeroy demeurèrent infructueuses (7) et n'eurent d'autre résultat que celui de faire ajourner du 11 novembre 1652 au 30 mars 1653 le terme fatal du rappel des régiments capitulés au delà du Jura. (8)

Aussi bien cette solution brutale répugnait à l'esprit pratique et positif des Confédérés. S'ils paraissaient y insister, c'était dans l'espoir que sa menace amènerait le Louvre à résipiscence. Ils savaient que son exécution eût ruiné

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 350.

(2) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 juillet 1651. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 168. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 juin 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Li cantoni cattolici a D. Pietro Coloma, del Consiglio di S. Mà Cattca e suo secretario nel Supremo di Stato.* 24 gennaio 1654 St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647–1664); *al Marchese de Almonacid, Conte de Pavios, del Consio de Hazienda di S. Mà Catta.* 24 gennaio 1654. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 19 de agosto 1654, con una carta de los cantones esguizaros catolicos y otra del marqués de Caracena.* Arch Gen. Simancas. Estado. *3371.* — *Caracena al rey.* Milan, 28 de febrero 1655. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 256.

(4) „La diète s'est passée assez paisiblement pour le présent, mais avec des préparations fascheuses pour l'avenir.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 juillet 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 168.

(5) *Abscheid secret de la diète de Bade, commencée le 7 juillet 1652.* Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — **Eidg. Absch. VI** *A.* 118*c.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 mars 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — „Ces gens cy sont au bout de la patience, et si, dans le 11e novembre, je n'ay icy de quoy les contenter, le rappel des troupes de leur nation est infaillible... Ne croyez plus que l'adresse et la conduite de qui que ce soit puisse les retenir dans la modération.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 300. — „Je ressentz en mon particulier des effects de la mauvaise humeur des Suisses, auxquels et le désordre de nos affaires et la disette de finances que nous souffrons... font perdre le respect en diverses rencontres.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 306. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 septembre et 15 novembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 324 et 336. — *J. H. Lochmann à Zurich.* Paris, 3 janvier 1653. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 35 et 35*a.* — *Mémoire sur les moyens à employer pour assurer le payement des Suisses. Ibid.* n° 52.

(7) *Mémoire des responces faictes aux Suisses sur leurs demandes.* Paris, 2 décembre 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 134.

(8) *De La Barde à Brienne* Soleure, 15 novembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 336

ceux-là mêmes qui la conseillaient.(1) Mais, à n'en pas douter, leur patience arrivait à son terme,(2) et le « désordre » des affaires de France « leur faisoit perdre en diverses rencontres le respect » que la reine-mère et son royal fils étaient en droit d'attendre d'eux.(3) Aiguillonnés de la crainte que, après s'être servi de leurs troupes pour vaincre la rébellion de ses sujets, le jeune monarque ne se dérobât délibérément aux exigences de ses créanciers, ils agitaient « d'en venir aux extrémités et de se faire payer de gré ou de force ».(4) Quel sens y avait-il lieu d'attribuer à cet avertissement, dont Brienne contestait à tort la réelle gravité?(5) De La Barde croyait le savoir. Si les cantons donnaient suite à leur projet de rappeler d'Outre-Jura les régiments capitulés, ce serait pour les jeter aussitôt au delà de la frontière de Bâle, occuper tout le Sundgau et tenter peut-être le siège de Brisach.(6)

On a dit ailleurs les sentiments très divers qu'éveilla en Suisse la divulgation des clauses essentielles du traité de Münster. Satisfaits de la reconnaissance solennelle de leur autonomie, les Confédérés le furent moins du changement de domination survenu dans la Haute-Alsace. Les ambitions territoriales de leur allié de Paris les effrayaient.(7) Aussi, résolus à empêcher l'entrée des armes royales dans Constance, souhaitaient-ils qu'une diversion opportune entravât l'exécution des projets de conquête que nourrissait le Louvre.(8) Cette diversion, la Fronde la leur fournit à point nommé. Dans la réalité, elle dépassa en gravité leurs prévisions. Et, par un retour assez explicable en somme, eux, qui appréhendaient naguère l'expansion de la suprématie française sur la ligne du Rhin, se montrèrent surpris de certains symptômes de faiblesse relevés dans la politique extérieure de Mazarin.(9)

Le sort des quatre villes forestières, Rheinfelden, Sæckingen, Laufenbourg et Waldshut intéressait en effet à un haut degré les Suisses des deux confessions. Aux termes de l'un des articles de la paix de Münster, il avait été stipulé qu'elles seraient restituées par le roi Très-Chrétien à l'archiduc Ferdinand-Charles, ainsi que le Brisgau et la Forêt-Noire; mais on était convenu, d'autre

(1) „Jamais les cantons ne se résoudront à rappeler leurs collonels et capitaines qui seroient ruinez pour jamais en se retirant du service sans payement." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 février 1653 Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 366.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 300.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 août 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 306.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, vers le 20 novembre 1652, 13 février 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — „Ces gens cy, pour avoir un sol de plus que ce qu'on leur offre, menaceront non seulement du rappel des troupes, mais de faire la guerre à la France ou au moins à l'Alsace et enfin de venir à toutes les extrémitez." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(5) *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 14 mai 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXXXVIII. f° 1441.

(6) „S'ils sont rappelez, ces gens cy attaqueront certainement l'Alsace, s'en rendront maitres s'ils peuvent et la tiendront jusques à ce qu'ils soient payez, et mesme Brisac, si le désordre qui y est ne cesse." *De La Barde à Le Tellier.* Bade, 19 avril 1652. Arch. Guerre. CLXIII. 156.

(7) „Les protestans sont aussy mal contents de nostre voisinage que les catholiques." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 260.

(9) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 juillet 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 175.

part, que leur rétrocession à tout le moins pourrait être retardée jusqu'au jour où le roi Catholique aurait remis Frankenthal entre les mains de l'Electeur-Palatin et renoncé formellement aux droits éventuels de sa maison sur l'Alsace. [1] Par suite, à la veille de joindre son poste à Brisach, où il succédait au gouverneur défunt Jean-Louis d'Erlach-Castelen, le marquis de Tilladet avait reçu l'ordre de ne se dessaisir de quoi que ce fût, tant que cette condition n'aurait pas été remplie. [2] Cette prétention n'avait rien d'exorbitant. Pourtant elle ne put être maintenue. [3] L'état des affaires intérieures de la France était trop alarmant pour que le gouvernement royal ne cherchât pas à liquider au plus vite les difficultés en suspens avec l'étranger. En juin, puis en juillet 1650, des conventions furent signées à Nuremberg qui assuraient la restitution des villes forestières du Rhin à l'Autriche sans attendre l'accomplissement des engagements que les plénipotentiaires en Westphalie avaient tenté d'imposer à la cour de Madrid. [4]

Au sentiment de l'ambassadeur à Soleure, mieux eût valu, dès l'instant que l'évacuation de Rheinfelden et des autres cités assises à la frontière des Ligues devenait une nécessité, en faire bénéficier le Corps helvétique que la maison de Habsbourg. [5] Très certainement le crédit du Louvre dans la région comprise entre les Alpes et le Jura eut à souffrir de cette malencontreuse cession. [6] Puisque aussi bien la France défendait si mal ses conquêtes, les Confédérés ou du moins la majorité d'entre eux n'étaient-ils pas fondés à lui demander de renoncer en leur faveur à une partie de celles-ci, moyennant que les cantons lui remissent «sa dette». Bâle persistait dans son désir d'annexer Huningue, dont la possession lui paraissait indispensable à la sécurité des habitants de sa banlieue. [7] Soleure nourrissait des espoirs plus vastes. Créancier du roi Très-Chrétien ou de l'archiduc d'Innsbruck — ce point demeurait à élucider — en vertu d'un prêt hypothécaire sur le comté de Ferrette, cet Etat s'attendait à recevoir en payement «quelques bailliages» du Sundgau, voire Brisach, prétention que De La Barde qualifiait d'impertinente. [8]

---

(1) *Vautorte à Erlach.* Nuremberg, 27 avril 1649. Aff. Etr. Allemagne. CXXVII. f° 10vo. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 27 juillet 1650. loc. cit. — *Instruction à Cazet de Vautorte, envoyé à Ratisbonne.* Paris, 12 avril 1653. ap. Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France. t. XVIII (éd. Auerbach). p. 10.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 août 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(3) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 juillet 1650. loc. cit.

(4) *Laudum per Status S. R. Imperii latum in controversia inter Cesareos et Christianissimi Regis legatos de evacuatione quatuor civitatum sylvestrium.* Norimbergae, die 29 junii 1650. — *Convention publique faite et conclue à Nuremberg, le 2 de juillet 1650, entre les Ambassadeurs Plénipotentiaires de l'Empereur et du roi Très-Chrétien, etc.* ap. Du Mont. Corps diplom. VI. 561—562.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 septembre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIX. f° 1533.

(6) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 juillet 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 175.

(7) *Instruktion der Basler Tagsatzungs abgeordneten wegen der auf dem Dorfe Grosshüningen stehenden Pfandsumme.* 30. März/9. April 1652. St-Arch. Basel. Gross Hüningen I. Allgem. und Einzelnes (1608—1816). — *De La Barde à Harcourt.* Soleure, 4 septembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 57.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 décembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

Il n'y avait pas à se leurrer d'illusions. C'était sur la forteresse alsacienne cédée à Louis XIII par les généraux de Bernard de Weimar que se concentraient les convoitises helvétiques aiguisées par l'impuissance momentanée du Louvre à résoudre les difficultés extérieures auxquelles n'avait point mis fin la paix de Münster.[1] Plus à portée des entreprises des Suisses que ne l'était Dijon, jadis assiégée par eux,[2] Brisach, une fois entre leurs mains, eût assuré la protection de Constance contre une attaque venant de l'ouest. Dès les derniers jours de décembre 1650, l'ambassadeur français avait découvert un dessein formé contre elle par le souverain du Tyrol, Casati et Zweyer d'Evibach, avec la connivence de certains Confédérés de marque.[3] Les péripéties déconcertantes du différend de la Thurgovie s'étaient opposées à ce que, à cette heure, les choses fussent poussées plus avant. Mais, au bout d'un an, le danger avait reparu. Les Lorrains de Fauge envahissaient la contrée comprise entre les Vosges et le Rhin. Bâle et Porrentruy se trouvaient menacées. L'opportunité d'une expédition militaire en Alsace commençait à faire l'objet de discussions au sein des diètes.[4] Les ambitions nourries par les députés de celles-ci cessaient même d'être tenues secrètes.[5] Si les plus modérés d'entre eux affirmaient que le gouvernement de Paris n'était pas responsable des déprédations commises sur terre suisse par des troupes qu'il n'avouait pas,[6] les plus exaltés déclaraient hautement que le roi Très-Chrétien avait tout intérêt à se libérer de sa dette envers les cantons en leur abandonnant le Sundgau qu'il se sentait incapable de défendre.[7] Tandis que les capucins de Brisach intriguaient avec l'archiduc Léopold aux Pays-Bas et avec l'archiduc Ferdinand-Charles en Autriche, ceux de Lucerne s'attachaient à persuader aux autorités de la région du Gothard que le rétablissement de la concorde parmi le Corps helvétique dépendait uniquement du prompt éloignement des armes françaises de la frontière des Ligues, où elles n'apportaient «qu'ombrages, inquiétudes et tempestes».[8] «Il est très vrai, «écrivait De La Barde à Brienne, le 6 décembre 1652, que l'on songe en «Allemagne et en Suisse mesme à retirer Brizac de nos mains et que les «choses se disposent peu à peu pour celà.»[9] Or cette affirmation n'était pas

(1) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 16 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 156.

(2) *De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1177.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 641.

(4) „C'est un objet capable d'émouvoir leur puissance (des cantons) contre Brizac mesme, du quel je les entends parler tous les jours, aussi bien que de l'Alsace, comme de choses qu'il vaudroit mieux que le roy donnast aux Suisses, qui lui en sçauroient gré, par le moyen de la quelle il s'acquitteroit de partie de ce qu'il leur doit, que de la laisser perdre." *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 4 mai 1652. loc cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 356. — „C'est une chose estrange et honteuse de voir ce désordre, qui donne lieu aux estrangers d'avoir des pensées sur Brizac." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 6 juin 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 160.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1177.

(7) *De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. loc. cit.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032.*

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032.*

de celles qui se produisent au courant de la plume.(1) Elle apparaissait comme le fruit de méditations prolongées et d'observations contrôlées avec soin.(2) Elle taisait au reste une partie de la vérité. Ce qui faisait l'exceptionnelle gravité de la situation, c'était moins peut-être les intrigues dirigées de l'étranger contre la sécurité de la forteresse alsacienne, que les événements qui depuis quelques mois se déroulaient dans l'enceinte de cette place,(3) événements dont la signification véritable échapperait à l'historien, à supposer qu'il négligeât de remonter à leurs prémices.

Jean-Louis d'Erlach-Castelen, gouverneur de Brisach. — Son caractère difficile. — Sa carrière. — Ses services. — Sa mort. — Tilladet lui succède. — Il ne réussit pas à se faire bienvenir dans la forteresse alsacienne, dont son lieutenant Charlevoix demeure bientôt le seul maître. — Mission de la maréchale de Guébriant dans le Sundgau. — Ses péripéties romanesques. — Arrestation de Charlevoix. — Elle ne peut être maintenue. — La maréchale abandonne la partie. — Arrivée de la comtesse d'Harcourt à Brisach. — Son époux ne tarde pas à l'y rejoindre.

XI. Les calculs politiques ou de simple convenance personnelle qui, dans la règle, décidaient de l'attribution aux princes et aux grands seigneurs, leurs clients, du gouvernement des provinces et des villes constituaient l'une des tares les plus tenaces du régime monarchique, affaiblissaient celui-ci à l'intérieur et le déconsidéraient aux yeux de l'étranger. Jamais cette vérité n'apparut mieux en évidence qu'au cours des régences de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, durant cette dernière surtout. En réalité ce qui se passait à Brisach depuis une douzaine d'années en était un frappant exemple.

Aussi longtemps que le soin d'assurer sa défense était demeuré confié à Erlach-Castelen, la forteresse alsacienne avait été bien gardée. Du jour où cet officier général, l'un des directeurs de l'armée weimarienne, eut non pas livré Brisach au roi de France, ainsi que l'a affirmé très à la légère un historien moderne,(4) mais se fut mis avec ses compagnons d'armes sous la protection

(1) *Vautorte à Brienne.* Ratisbonne, 27 novembre 1653. ap. Négoc. de Münster, etc. t. III. 617. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (Paris, 1884). p. 189.

(2) „Cecy n'est point une chimère." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 641. — „Ces gens cy ont le mesme esprit que les autres peuples. Ils suivent la bonne fortune où elle est et mesprisent ceux qui l'ont mauvaise... Cette marque de nostre foiblesse dans le voisinage des cantons fait grand tort aux affaires du roy en ce pays cy et est cause que quelques uns regardent la maison d'Austriche avec plus de vénération." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 décembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 6 juin 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 160. — Recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France, etc. t. XVIII (éd. Auerbach). p. 11. note.

(4) Molitor. Der Verrath von Breisach. 1639 (Iéna, 1873).

du seul prince qui offrît d'achever l'œuvre si magistralement esquissée par le duc Bernard, aucun danger sérieux n'avait menacé la Haute-Alsace. Caractère difficile assurément, incapable à la longue de tolérer à ses côtés la présence des lieutenants dont la cour cherchait à l'entourer,[1] le noble bernois n'avait jamais trahi sa parole. A son sentiment, le service étranger, librement embrassé par lui, n'était susceptible d'aucune sorte de marchandage. Son dévouement au jeune roi apparaissait donc entier, sans réserves. Et pourtant, depuis le décès de Louis XIII, il ne s'était guère écoulé d'années sans qu'on eût tenté de le remplacer dans son gouvernement par un «Français naturel». C'est ainsi que, quelques mois avant la conclusion des traités de Westphalie, la reine-mère lui avait fait proposer la charge de lieutenant général «effectif» dans l'armée d'Allemagne, sous les ordres de Turenne. Il refusa énergiquement cette offre. La tension de ses rapports avec le frère du duc de Bouillon eût nui, selon lui, au succès d'opérations entreprises en commun.[2] Dans l'intervalle, sa conduite à Lens avait été au-dessus de tout éloge.[3] Condé, «bon juge en pareille matière», déclarait que la hardiesse opportune de son intervention dans la bataille avait décidé du gain de celle-ci.[4] On songea par suite au Louvre à lui conférer la plus haute dignité militaire.[5] Il déclina cette ouverture. Gouverneur de Brisach, sa situation était mieux assise que celle d'un maréchal de France au titre étranger,[6] et l'exemple de Rantzau, arrêté peu après, puis enfermé à la Bastille, ne semblait pas fait pour contredire cette opinion.[7] Erlach rentra donc dans sa forteresse à la tête de ses troupes victorieuses.[8] Malheureusement ce fut pour y mourir (26 janvier 1650).[9]

Tout aussitôt les zizanies, naguère apaisées dans le Sundgau grâce à la fermeté du défunt, se réveillèrent avec une vigueur extrême. On assista au

---

(1) „Cela est fascheux qu'il ne se puisse former de bonne intelligence entre Mr d'Erlach et Mr d'Oysonville“ *Mazarin à Turenne.* Paris, 1er avril 1644. ap. Chéruel. I. 643. – *Le roi à Erlach.* Paris, 26 mai 1643. Arch. Guerre. LXXIV. 299.

(2) „Crescono anco le gelosie dell'Erlach, nessuna promessa, ne meno quella del maresciallato di Francia essendo stata capace d'indurlo a uscire dal governo suo di Brisach. Si voleva che servisse di tenente generale in persona nell'armata del marescial di Turena, ma non ha voluto uscir dall'Alsatia, ansi di Brisach ha fatto sortire diversi che gli eran sospetti.“ *Nani al Senato.* Parigi, 25 febbraio 1648. Frari. Francia. CVII. — *Vautorte à Mazarin.* 25 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *17,906* f° 5.

(3) Mémoires de Goulas (éd. Constant. Paris, 1879). II. 344, 345.

(4) *Erlach-Castelen à Mazarin.* Camp de Lens, 20 août 1648. Musée Condé. à Chantilly. *O.* VII. 321. — *De La Barde au baron de Spiez.* Soleure. 1er septembre 1648. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. xxiii. 80.

(5) *Nani al Senato.* Parigi, 25 febbraio 1648. loc. cit.

(6) „Al baron d'Herlac si va divisando di darli il bastone di marescial di Francia, per levarli con questa marca cospicua il governo di Brisach Non si crede però che rissolvi *(sic)* ad una permuta si svantaggiosa per lui, mentre il governo li rende con la stima il provecchio, et il bastone alla corte li metterebbe in derisione et in sprezzo per esser straniero.“ *Morosini al Senato.* Parigi, 29 settembre 1648. Frari. Francia. CVIII.

(7) *Morosini al Senato.* Chatou, 13 aprile 1649. Frari. Francia. CIX. — Journal de Jean Vallier (éd. Courteault. Paris, 1912). II. p. 95.

(8) *Morosini al Senato.* Parigi, 29 settembre 1648. loc. cit.

(9) Johannis Labardei. De rebus Gallicis historiarum libri decem (1643—1652). (Parisiis 1671). p. 514. — Laguille. Histoire d'Alsace (Strasbourg, 1727). t. II. p. 194.

renouvellement de la lutte soutenue par le gouverneur contre son *ad latus*, à cette différence près cependant, que la victoire demeura au dernier. Investi de la succession d'Erlach,(1) le marquis de Tilladet, gendre de Le Tellier, avait été reçu en mai 1650 à Brisach par le Sr de Charlevoix, qui, lui-même, remplissait les fonctions naguère dévolues au baron d'Oysonville.(2) L'harmonie fut de courte durée entre ces deux personnages. Le premier «appartenait au roi». Le second approuvait l'attitude du Parlement. Des conflits d'attribution, à quoi se mêlèrent des querelles d'ordre privé,(3) ne tardèrent pas à les opposer l'un à l'autre. Chassé de la place par les officiers de la garnison, tous dévoués à son subordonné,(4) Tilladet était encore à cette heure dans la clientèle de Condé, lequel invoquait comme l'une des raisons de sa retraite de la cour le fait que la reine-mère avait trop facilement pris son parti de la révolte survenue à Brisach.(5) Le prince du sang ignorait sans doute qu'en cet instant son protégé tentait une suprême et vaine démarche pour rallier Charlevoix à Mazarin dont la présence inopinée venait d'être signalée au château d'Oberkirch, près d'Obernai.(6)

«Il n'est plus possible de traiter en France; il n'y a plus d'hommes pour cet ouvrage», s'était écrié Richelieu en prenant connaissance du traité conclu par Brulart de Léon et le Père Joseph à Ratisbonne. Cette réflexion, que le dépit arrachait à son prédécesseur, Mazarin l'avait faite sienne en partie. Sans contester le mérite de diplomates formés à l'école de Charnacé, d'Avaux ou de Servien, il ne s'interdisait pas de recourir, le cas échéant, à d'autres collaborations. En 1645, il avait dépêché en mission à Varsovie la veuve de Guébriant, qui y déploya des qualités de dextérité, de souplesse et de prudence tout à la fois.(7) De son exil de Brühl, il la recommanda à la reine-mère, et cette princesse la chargea d'observer de plus près ce qui se passait à Brisach. La maréchale ne se déroba pas à ce qu'on attendait d'elle. Dès l'été de 1651,

---

(1) *Morosini al Senato.* Parigi, 29 marzo 1650 (3a). Frari. Francia. CXI. n° 286. — Strobel. Vaterlændische Geschichte des Elsasses (Strasburg, 1846). t. V. p. 14.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 138/139. — *Charlevoix à Mazarin.* Brisach, 14 juin 1650. ap. Van Huffel. op. cit. p. 60. — Johannis Labardei. De rebus Gallicis. p. 514, 515. — Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles. I. 218. — Longin. François de Lisola (Dôle, 1900). p. 25. — Laguille. op. cit. II. 195.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 98.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 maggio, 3 giugno e 1° luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 47, 48, 52. — Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 82, 121. — Hagemann. Les aventures de la comtesse de Guébriant. p. 17. — A. Huber. Basels Anteils u. s. w. p. 274. — Cte de Cosnac. Souvenirs du règne de Louis XIV (Paris, 1872). t. III. 196, 200.

(5) *Brienne à De La Barde.* Paris, 12 juillet 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIV. f° 5195. — Mémoires du cardinal de Retz (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXV. 268).

(6) „Je crains que, si on n'y apporte un prompt remède et bien efficace, le roy court grand risque de perdre la place (Brisach).“ *Mazarin à Le Tellier.* Brühl, 6 juin 1651. ap. Chéruel. op. cit. IV. 248. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 24 giugno 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 24.

(7) Albert Vandal. Un mariage politique au XVIIe siècle (Revue des Deux-Mondes du 1er février 1883). — L. Farges. Recueil des instructions remises aux envoyés de France en Pologne (Paris, 1888). t. I. xxxvi.

on signale sa présence dans le Sundgau.(1) Elle s'y abouche avec le commandant de la forteresse alsacienne, mais ne réussit à faire reconnaître comme gouverneur de la place ni le marquis de Vardes, ni le comte de Moret, tous deux ses neveux.(2) Entre-temps le bruit se répand, à la vérité, que ces fonctions importantes lui seront dévolues à elle-même, du consentement de Charlevoix, et qu'elle les exercera jusqu'au jour où le cardinal se trouvera en mesure de les assumer en personne.(3) Il n'en est rien cependant. Le lieutenant de roi tient bon et de plus en plus paraît adhérer à la Fronde. Avec une ténacité surprenante, l'ambassadrice revient à la charge. Arrivée vers la fin de janvier 1652 devant les murs de Brisach, on l'y accueille sans défiance.(4) Elle s'occupe aussitôt d'entreprendre le siège de Charlevoix. «Une belle demoiselle de sa suitte», s'y employant avec succès, le «mène en carrosse à la promenade» du côté du Brisgau, où un maréchal de camp de l'armée d'Allemagne (Seyron), qui lui a tendu une embuscade, l'arrête et le conduit sans désemparer à Philippsbourg.(5)

Malheureusement pour elle, Mme de Guébriant n'avait pas songé à tout. Elle ne s'était pas suffisamment assurée des dispositions de la garnison de la forteresse. Avisée de la mésaventure dont son chef venait d'être victime, cette garnison menaça de se soulever,(6) et ce ne fut pas sans peine que l'insti-

---

(1) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 7 novembre 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIII. — J. Labardei. De rebus Gallicis etc. p. 515. — Mémoires du cardinal de Retz (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXV. 392). — Du Buisson-Aubenay. op. cit. II. 121.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 settembre 1651 (2da) e 13 aprile 1652. Frari. Svizzeri. L. 73; LI. n° 115.

(3) „Nous avons dans ce voisinage Madame la mareschale de Guébriant, laquelle, après avoir esté ambassadrice en Pologne, deviendra, comme je croy, gouverneur de Brizac. On me mande qu'elle en pourra faire la fonction pour quelque temps, après quoy il semble que cela regarde du costé de Cologne." *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 20 octobre 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 29. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 81.

(4) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 2 février 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 46.

(5) *Le roi à Rosen.* Saumur, 15 février 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVII. 541. — *Reinhold von Rosen an Mülhausen.* Ensisheim, 27. März 1652. St-Arch. Basel. V1. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1652 (2da). Frari. Svizzeri. LI. n° 111. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 30 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 28. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 252. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 21 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 157. — *Manifeste du Sr de Charlevois sur sa détention et son retour ensuite à Brissac* (Paris, chez Jacob Chevalier, près St-Jean de Latran). in 4° (1652). impr. apud. Mémoires du cardinal de Retz (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXV. 394). — Mémoires de la duchesse de Nemours (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXIII. 654—655). — Merian. Theatrum Europaeum. VII. 166, 167. — J. Labardei. De rebus Gallicis (Parisiis, 1671). p. 736. — Mémoires de Goulas (éd. Constant). t. XII. 356. — Mémoires de La Houssaye (Amsterdam, 1731). I. 556. — Strobel. Vaterlændische Geschichte des Elsasses. t. V. 15. — Laguille. Histoire d'Alsace. II. 197. — Léonce Person. Les papiers de Pierre Rotrou, etc. (Paris, 1883). p. 75. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 185 sqq. — Longin. op. cit. p. 25 sqq.

(6) „Les capitaines et soldats disent hautement qu'ils se donneront plus tost au diable (ce sont les termes dont ces gens là usent) que de recevoir qui que ce soit pour commander dans la place, si on ne leur rend Mr de Charlevoy." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 mars (1re); *à Brienne.* Soleure, 29 mars 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 49; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 250. — „Je vous conjure de ne luy point desnier (à Rosen) l'assistance qu'il vous demande en ce rencontre pour résister à la violence de ceux de Brisach qui ont levé le masque contre le service du roy." *De La Barde à Bâle.* St-Arch. Basel. V1. — Theatrum Europaeum. VII. 166—167 (16 mars 1652). — Eidg. Absch. VI *A.* 106*a*.

gatrice du complot réussit à se réfugier à Bâle.(1) Mais une autre erreur plus grave avait été commise: celle d'incarcérer Charlevoix à Philippsbourg, place dont disposait absolument Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, gouverneur d'Alsace depuis 1649 par la protection de Mazarin, mais qui se décidait à abandonner le cardinal dans sa mauvaise fortune.(2) Cette circonstance aidant, le prisonnier n'hésita pas à invoquer l'appui du grand personnage dont les idées politiques étaient momentanément les siennes.(3) Ses offres furent agréées. Entre ses geôliers, le comte de Cerny,(4) le marquis d'Arson, fils de ce dernier et lui, intervint une convention en due forme, aux termes de laquelle il recouvrait sa liberté et s'engageait en échange à reconnaître comme maître à Brisach le prince lorrain qui lui en confiait la garde.(5)

Quoiqu'on ait pu dire à ce sujet, l'échec des négociations conduites par la veuve de Guébriant était complet et la forteresse alsacienne demeurait plus en danger que jamais.(6) Rentré dans celle-ci dès avril,(7) Charlevoix faisait des courses jusqu'aux portes de Bâle(8) et s'opposait à la démolition des ouvrages d'Huningue entreprise, durant son absence forcée, à la suggestion des autorités de la ville suisse par des soldats détachés de son propre régiment, mais gagnés au parti de la cour.(9) La maréchale, qu'accompagnait le comte de Moret, ne parvenait pas à regagner la confiance de celui dont elle avait machiné la séquestration.(10) Elle voyait sa présence tolérée à regret à la frontière helvétique,(11) où on la rendait responsable de l'état de guerre persistant dans le Sundgau, comme aussi des déprédations commises par les Lorrains

---

(1) *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 23 mars 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 27. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 30 marzo 1652. Frari. Svizzeri. L. n° 112. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 21 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 157. — Mémoires de Montglat. t. III. 339.

(2) *Sagredo al Senato.* Parigi, 24 marzo 1654. Frari. Francia. CXVII. n° 221. — Reuss. op. cit. I. 178. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (Paris, 1884). p. 182 sqq.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 260.

(4) *Cerny à Brienne.* Philippsbourg, 18 janvier 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *437* f° 231.

(5) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 6 juin 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 160. — *Mazarin à Le Tellier.* Bouillon, 24 septembre 1652. ap. Chéruel. op. cit. V. 276. — *Manifeste du Sr de Charlevois, etc.* loc. cit. — Theatrum Europaeum. VII. 167. — J. Labardei. De rebus Gallicis etc. 738. — Mémoires de Conrart (éd. Michaud et Poujoulat. XXVIII. 548). — Cte de Cosnac. Souvenirs du règne de Louis XIV (Paris, 1872). t. III. 241. — Chéruel. Histoire de France sous le ministère de Mazarin. t. II. 66, 67. — Aug. Huber. Basels Anteil an den Breisacher Unruhen u. s. w. p. 284.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 mars 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 49.

(7) *Basel an Charlevoix.* 12./22. April 1652. St-Arch. Basel. Missiven. — *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 25 avril 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 aprile 1652. Frari. Svizzeri. L. n° 121 (2da). — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 4 mai 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 31. — Reuss. op. cit. I. 186. — A. Huber. op. cit. p. 374 sqq.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 30 marzo 1652. Frari. Svizzeri. L. n° 112. — *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 22 avril 1652. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 44. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 31 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 272.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 2 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 154.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 mars 1652 (1re). Aff. Etr. Suisse. XXXII. 49. — *Mémoire de Mazarin.* Gien, 13—14 avril 1652. ap. Chéruel. V. 76, 77.

(11) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 e 27 aprile 1652. Frari. Svizzeri. LI. nos 114, 121. — Staatsarchiv Basel. Rathsprotokoll 10./20; 20./30. März; 22. März/1. April; 27. März/6. April; 3./13. April 1652 (ap. A. Huber. op. cit. p. 279).

sur le territoire bâlois.(1) Enfin De La Barde, qu'elle appelait à l'aide,(2) se dérobait, mû par la crainte d'amoindrir la dignité de sa charge en intervenant dans une intrigue «définitivement échouée» semblait-il.(3)

Cependant l'ancienne ambassadrice en Pologne refusait de s'avouer vaincue et s'obstinait à vouloir reconquérir le terrain perdu par la cause royale entre les Vosges et le Rhin depuis le décès d'Erlach-Castelen. A sa suggestion, Rosen avait été nommé lieutenant général «de tout le pays» et s'efforçait d'affamer Brisach.(4) Il y réussit d'autant moins que Bâle, requise de lui fournir un secours de six cents hommes, refusa péremptoirement de s'associer à ce dessein désapprouvé d'ailleurs par De La Barde.(5) «Plust à Dieu, observait «judicieusement ce dernier, que l'on pust cacher aux cantons ce qui se passe en «Alsace, au lieu de le leur mettre devant les yeux par de semblables demandes?»(6) Au sentiment de l'ambassadeur, la cessation des hostilités dans le Sundgau devenait une nécessité.(7) Un retour offensif des bandes de Fauge était encore à craindre,(8) et les Suisses n'attendaient qu'une occasion pour marcher en armes vers Ensisheim. Sans espoir désormais de redonner vie à «une affaire qui n'avoit esté faicte qu'à demy»,(9) la maréchale n'avait guère d'autre ressource que celle de regagner Paris.(10) Elle s'y décida en juin, sous l'escorte de Rosen et de sa cavalerie brandebourgeoise, dont la retraite causa aux Confédérés presque autant de soulagement que celle des Lorrains.(11)

---

(1) *Charlevoix à l'évêque de Bâle.* Brisach, 11 décembre 1651. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France. 1651—1652). *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1652 (2da). Frari. Svizzeri. LI. nº 111. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 et 26 avril 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 256; Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. fº 1177. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 10 octobre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. fº 181.

(2) Laguille. Histoire d'Alsace. I. 198.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 mars (1re); *à Brienne.* Soleure, 5 avril 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 49; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 252. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 9 aprile 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 21 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 157.

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 9 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII 155. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 maggio 1652. Frari. Svizzeri LI. nº 122. — *Harcourt à Mazarin.* 24 mai 1652. ap. Van Huffel. op. cit. 77—79.

(5) *Basel an Bern.* 22. April/2 Mai 1652. St-Arch. Bern. Basel Buch *P* 235. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 260 — *Reinhold v. Rosen an Basel.* Bollwiller, in aller Eyl, 1. Mai 1652; *la maréchale de Guébriant à Bâle* 2 mai 1652. Arch de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France. 1652); St-Arch. Basel. V1.

(6) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 4 mai 1652. op. cit.

(7) „Madame la mareschale de Guébriant et Roze sont sans doute dans le droict, puisqu'ils agissent selon les intentions de la cour, mais, comme ils n'ont pas des forces pour les soustenir, il se trouve plus d'inconvénient en ce qu'ils font qu'à laisser les choses en l'estat où elles sont dans la saison présente." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 9 et 30 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. fos 155, 159. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 268.

(8) *De La Barde à Argenson.* Bade, 10 juillet; Soleure, 15 août 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 166, 172.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 21 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 157.

(10) „Il faut donc que Mme la mareschale de Guébriant et Mr le comte de Moret s'en reviennent." *Lettre de Mazarin.* Melun, 4 juin 1652. ap. Chéruel. V. 118.

(11) *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 4 mai et 20 et 29 juin 1651. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 31, 163; LXIX. 7. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 maggio e 15 giugno 1652. Frari. Svizzeri. LI. nos 122, 129. — Theatrum Europaeum. VII. 166. — J. Labardei. De rebus Gallicis etc. p. 739.

Le départ de Mme de Guébriant était des plus opportuns. Grâce à lui put être évitée la «guerre des Dames», au déchaînement de laquelle s'attendait De La Barde.(1) A peine, en effet, la veuve du vainqueur de Rottweil quittait-elle Bâle, où la prolongation de son séjour commençait à soulever l'opinion contre la cour de France, que la comtesse d'Harcourt, accompagnée de l'aîné de ses fils, fit son entrée dans cette ville, au milieu de l'allégresse générale, et continua sa route vers Brisach, dont le lieutenant de roi lui ouvrit aussitôt les portes.(2) Son mari, retenu en Guyenne, s'était résolu à s'assurer «par échelons» la possession de la forteresse alsacienne objet de ses convoitises.(3) Ayant reçu coup sur coup la nouvelle de la nomination de Rosen aux fonctions de gouverneur de la Haute et de la Basse-Alsace et de l'accord survenu entre Cerny et Charlevoix à Philippsbourg,(4) le prince lorrain demanda sans plus à Mazarin la révocation de l'officier qui prétendait empiéter sur ses attributions(5) et l'autorisation sinon de se rendre lui-même dans le Sundgau afin de mettre cette province à l'abri des entreprises des ennemis de son souverain,(6) du moins d'exposer «par le menu» à celui-ci ses «légitimes prétentions».(7) Dans la crainte d'essuyer un refus, il confia à sa femme une somme importante, puis la chargea de prendre les devants et de maintenir dans de bonnes dispositions la garnison de Brisach.(8) Le coup avait été mieux combiné que celui exécuté trois mois auparavant sur la personne du commandant de cette place à l'instigation de la maréchale de Guébriant. De fait, abandonnant de nuit son armée qui assiégeait Villeneuve-d'Agen,(9) Harcourt se hâta vers la Franche-Comté, qu'il traversa sous un déguisement et, dans les derniers jours d'août, arriva à l'improviste à Bâle, où il rompit son incognito, revêtit son

(1) „Il n'y a plus d'hommes en Alsace à qui m'adresser pour le service du roy." *De La Barde à Brienne.* Bade, 19 avril 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXVIII. f° 1177; *à Argenson.* Soleure, 6 juin 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 160. — „S'il vous plaist de résoudre la sortie de Mme de Guébriant, je vous donne advis que vous vous gardiez de ses mains. Elle avoit acheptè deux poignards à Langres pour assassiner Mr de Charlevois. Le diable n'est pas plus à craindre." *Lettre écrite de Brisach au gouvernement de Bâle, au nom de toute la garnison.* 4 avril 1652. St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1.

(2) Mittwochs, den 2./12. Junii 1652. St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. 1652—1653. p. 84. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 e 22 giugno 1652. Frari. Svizzeri. LI. nos 129. 131. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 29 juin 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 7. — Cte de Cosnac. op. cit. III. 377.

(3) *Harcourt à Mazarin.* Du Mas d'Agenois, 30 avril 1652. Arch. Nat. *KK 1219.* p. 328.

(4) Cte de Cosnac. op. cit. III. 251.

(5) *Provisions de la charge de gouverneur et lieutenant général pour Sa Mté en la Haute et Basse-Alsace pour le comte d'Harcourt.* Saint-Germain-en-Laye, 26 avril 1649. ap. Van Huffel. op. cit. p. 206.

(6) *Les véritables motifs de la retraite de Monsieur le comte d'Harcourt et les justes raisons qui l'ont obligé de quitter le commandement de l'armée Mazarine* (Paris, chez Jacob Chevalier, proche de St-Jean de Latran. 1652. in 4°). — Reuss. op. cit. I. 190.

(7) *Harcourt à Mazarin.* 22 juin 1652. ap. Van Huffel. op. cit. p. 79. — *L'eslection du comte d'Harcourt au gouvernement de l'Alsace et de la ville et forteresse de Brissac et Philipsbourg par les garnisons* (Paris, chez Louys Hardouin. Rue St-Victor). 1652. — Cte de Cosnac. Souvenirs du règne de Louis XIV (Paris, 1872). t. III. 373.

(8) Reuss. op. cit. I. 190. — Duvernoy. Ephémérides de Montbéliard. p. 192 (25 mai 1652).

(9) *Mazarin à Le Tellier.* La Ferté-sous-Jouarre, 22 août 1652. ap. Chéruel. V. 150. — Mémoires de Montglat (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXIX. 284, 288).

cordon bleu et répondit à quelques curieux qui lui demandaient ce qu'il avait conquis en Guyenne, « qu'il avait pris Brisach ».[1] Aussi bien il se jeta presque incontinent dans cette ville, tout en protestant de sa fidélité à l'égard du roi.[2]

Complots ourdis contre la sécurité de Brisach. — Ouverture de négociations entre Mazarin et le nouveau maître de cette place. — Echec de la mission confiée à Barthélemy Herwarth. — Hostilités dans la région de Belfort. — Le comte de La Suze et le maréchal de La Ferté-Senneterre. — François de Besmaux est dépêché au comte d'Harcourt. — Ses instructions. — Difficultés auxquelles se heurte leur accomplissement. — Intrigues de Lisola. — Prétentions émises par les occupants de la forteresse alsacienne. — Expulsion de Bâle des capitaines La Coste et Hérouard. — Gravel seconde dans cette ville les démarches de Besmaux. — Disgrâces subies par le prince lorrain. — Echec de ses tentatives d'accommodement avec les Impériaux. — Il accepte les conditions que lui impose le Louvre. — Traité signé le 21 mai 1654. — Tension des rapports entre le gouvernement de Bâle et la cour de Paris. — Ses causes. — Louis XIV refuse de céder Huningue aux autorités de la cité suisse.

XII. L'expulsion du marquis de Tilladet de Brisach avait aiguillonné les convoitises autrichiennes au regard de cette place que Ferdinand III eût désiré reconquérir à la faveur des troubles qui affaiblissaient la France. Aussi bien l'intervention occulte d'agents impériaux ne paraissait pas étrangère à la tentative de rébellion militaire survenue parmi les garnisons du Sundgau au lendemain de l'arrestation de Charlevoix.[3] Ainsi qu'on l'a dit, De La Barde n'en était pas à compter les complots ourdis contre la sécurité de la forteresse alsacienne. A la veille de l'invasion des Lorrains et au cours de celle-ci, il avait pu suivre les progrès de l'intrigue nouée à Innsbruck, à Vienne, à Lucerne, à Besançon, pour ravir au gouvernement de Paris l'un des fruits les plus précieux de sa victoire diplomatique de Münster.[4] L'espoir lui demeurait

(1) *Mazarin à Le Tellier.* Bouillon, 24 septembre 1652. ap. Chéruel. op. cit. V. 276. — *L'eslection du comte d'Harcourt, etc.* loc. cit.

(2) *Le manifeste du comte d'Harcourt sur son arrivée en la ville de Brissac, faisant cognoistre le dessein du cardinal Mazarin de s'emparer de cette forteresse, qui estoit le sujet de sa retraite hors de France* (Paris, chez Samuel de Larru, près St-Etienne. in 4°. 1652). — *Le manifeste de Mr le comte d'Harcourt, envoyé à Monsgr le duc d'Orléans, de la ville de Brissac* (Paris, chez Jean Petrinal, rue des Marmousets. 1652. in 4°). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 juin 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 274. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 12 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 176. — *Mazarin à Le Tellier.* Bouillon, 24 septembre 1652. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 settembre 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 153.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 268. — *Mémoire* („Avant hier Lisola..."). Bâle, 6 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 503. — Longin. François de Lisola. p. 25. — Reuss. op. cit. I. 185 sqq.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 décembre 1650, 17 mai et 6 décembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 641; *16,033* f° 264.

cependant que, la maréchale de Guébriant une fois rentrée à la cour, la situation s'améliorerait dans le Sundgau. (1) Selon lui, l'empereur éprouvait trop de difficultés à faire élire son fils roi des Romains, pour que ce prince songeât de longtemps à tenter une entreprise sérieuse sur la rive gauche du Rhin. (2) Or l'ambassadeur se trompait. En dépêchant au Louvre, afin d'exiger le versement entre ses mains de la somme que lui assurait le traité de Westphalie en échange de sa renonciation aux droits de sa maison sur une partie de l'Autriche antérieure, l'archiduc de Tyrol ne cherchait-il pas un prétexte pour légitimer le coup de force que son cousin de Vienne et lui méditaient contre la Haute-Alsace? (3)

Emu de la gravité croissante des nouvelles qui lui étaient adressées de la région de Colmar, comme aussi de Bâle et de Soleure, Mazarin avait senti la nécessité de « composer » avec les occupants de Brisach. (4) Après avoir avisé leur chef que le roi venait de le nommer lui-même au gouvernement de cette place, et qu'il se préparait par suite à en prendre possession, le cardinal attendit en vain une réponse du prince lorrain. (5) Ce dernier ne se laissa pas davantage émouvoir par les menaces dont on le harcelait de Paris. (6) Il ne restait dès lors qu'à négocier. Barthélemy Herwarth se porta en février 1653 à Bâle, d'où il s'aboucha avec un représentant du comte d'Harcourt. (7) Louis XIV exigeait de celui-ci la restitution de la Haute-Alsace et lui offrait en compensation l'administration de la Guyenne. (8) Peu après le bruit se répandit aux Ligues que l'accord était à la veille de se conclure entre les parties. Il fut assez vite démenti. D'un côté, comme de l'autre, on paraissait en effet fort loin de compte. (9)

Dès son arrivée dans le Sundgau, le protecteur de Charlevoix avait rompu avec le comte de La Suze, qui embrassait les intérêts de Condé. (10) Il l'assiégeait dans Belfort en dépit des plaintes des Confédérés, que ruinait la continuation

(1) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 9 et 30 mai 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 155, 159.

(2) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 septembre 1652. Aff Etr. Venise. LXVIII. 175.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 6 juin 1652 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 160. — „Quelques uns nous veulent faire croire que la maison d'Austriche a quelque pensée sur Brizac ensuite de l'envoi que les archiducs de Tirol ont fait à la cour pour y avoir le payement des trois millions à eux promis par le traité de Münster, sur quoy le roy n'a peu les satisfaire dans cette conjoncture." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 175.

(4) „Non è da disprezzare alcuna apertura che possi dar cedito d'accommodare il negotio di Brisak." *Mazarin à Ondedei.* Bouillon, 7 octobre 1652. ap. Chéruel. op. cit. V. 363.

(5) *Mazarin au comte d'Harcourt.* Gien, 16 avril 1652. ap. Chéruel. V. 87—88. — *Mazarin à l'abbé Fouquet.* Brühl, 16 mai 1651. ap. Chéruel. op. cit. IV. 186.

(6) *Mazarin à Le Tellier.* Bouillon, 24 septembre 1652. ap. Chéruel. op. cit. V. 276.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 180 (2da).

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° marzo 1653. loc. cit.

(9) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 193 (3a).

(10) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 27 septembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. 16.033 f° 320. — *Harcourt à l'évêque de Bâle.* Brisach, 16 décembre 1652. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France. 1652). — *Le roi à Léopold-Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard.* Paris, 13 décembre 1653. *Ibid.*

des hostilités à quelques lieues de la frontière de Bâle.(1) Désireux de concentrer dans Brisach tous ses moyens d'action, Harcourt hâta sa réconciliation avec ce voisin,(2) contre lequel le maréchal de La Ferté-Senneterre préparait par ailleurs une énergique offensive.(3) Ainsi délivré d'une partie de ses préoccupations, il attendit de pied ferme Mazarin, prêt à lui résister sur le terrain diplomatique, comme sur le terrain militaire.

Près de six mois s'écoulèrent cependant avant qu'on se décidât au Louvre à adopter à l'égard du prince lorrain une attitude quelque peu nette. Le 29 septembre 1653, le cardinal, étant à Soissons, remit au capitaine de ses gardes, François de Besmaux deux instructions « pour négocier de sa part avec Mr le comte d'Harcourt ».(4) Dans la première, il lui était prescrit de se rendre à Brisach, de conjurer le maître de cette place « de ne vouloir se perdre de gaîté de cœur », de l'engager à abandonner le parti de Condé et de lui laisser entendre que le roi, fatigué de ses continuels atermoiements, pourrait fort bien restituer l'Alsace à l'empereur, ainsi que Philippsbourg à l'évêque de Spire « et en tirer de grandes récompenses qu'on luy offroit », ou encore appeler les armes suédoises dans le Sundgau.(5) Dans la seconde instruction, Louis XIV et son principal ministre examinaient la conduite à tenir à supposer que le comte refusât soit de passer en Guyenne, soit d'accepter les sept cent mille écus qui lui étaient offerts pour prix de sa soumission.(6) En ce cas, « le dict Sr de Besmaux » était autorisé « à pratiquer toutes les voies « qu'il jugeroit sur les lieux les plus propres pour le discréditer et dans Brisach « et dans Philippsbourg ».(7)

Prenant aussitôt son chemin par Dôle, Neuchâtel et Soleure, le capitaine aux gardes de Mazarin gagna Bâle,(8) où Harcourt dépêcha de son côté l'un

---

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo. 12 ottobre 1652, 1° febbraio 1653. Frari. Svizzeri. LI. nos 156, 173. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 12 octobre 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 46. — *Bâle à l'évêque de Bâle.* 18/28 décembre; *Soleure au même.* 31 décembre 1653. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. loc. cit.

(2) *Hab à Argenson.* Zurich, 21 janvier 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 66. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 13 mars 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 205. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 aprile 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LI. n° 195. — *Johann Frantz, Bischoff zu Basel an die XIII Orte.* Pruntrutt, 22. Dezember 1653. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 903.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 mai 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 260. — *La Ferté-Senneterre au duc L-F. de Wurtemberg.* Nancy, 23 décembre 1653. St-Arch. Basel. Politisches V1. — *Bâle à l'évêque de Bâle.* 21/31 décembre 1653. — *L'évêque de Bâle à La Ferté-Senneterre.* 1 janvier 1654. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. loc. cit. — *Die XIII Orte an La Ferté-Senneterre.* 28. Dezember 1653. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 907. — *Nouvelles de Bâle.* 30 décembre 1653/9 janvier 1654. ap. Gazette de France. 1654. p. 59. — Duvernoy. Ephémérides de Montbéliard. p. 481 (20 décembre 1653). — Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. t. II. 237. — Math. Mieg. Der Stadt Mülhausen Geschichten (Mülhausen, 1816). I. 247.

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 30 octobre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 236.

(5) *Instruction au Sr de Besmaux, s'en allant trouver Mr le comte d'Harcourt de la part du cardinal Mazarin.* Soissons, 29 septembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 125.

(6) *Instruction au Sr de Besmaux, etc.*

(7) *Instruction à part au Sr de Besmaux.* même date. *Ibid.* f° 129. — Gualdo Priorato. Histoire du ministère du cardinal de Richelieu. t. II. 221, 224 (Amsterdam, 1671).

(8) *Besmaux à Mazarin.* s. d. (octobre 1653). Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 133.

des siens. L'entente ne put s'établir. L'émissaire du cardinal rebroussa en hâte vers la cour, mais en revint au bout de peu de temps, porteur de nouvelles propositions (1) qui ne devaient pas être mieux agréées que les précédentes. (2) Le prince lorrain consentit bien à le recevoir « dans une hostellerie », mais s'opposa à son entrée dans la forteresse. (3) En revanche, il « luy accorda « douze jours pour luy faire avoir ou le gouvernement de Bourgogne, avec « Auxonne et le château de Dijon, ou le gouvernement de Provence, avec « Antibes, la ville et les tours de Toulon, ou le gouvernement d'Anjou, Saumur, « château d'Angers et Ponts-de-Cé ». (4) Cet ultimatum était inacceptable. (5) Besmaux toutefois ne le repoussa pas d'emblée, (6) ce qui lui attira de durs reproches de la part de son maître. (7) L'officier aux gardes cherchait en effet à « dilayer » et à se ménager des intelligences dans l'enceinte de Brisach. (8) Heureusement pour lui, quand ses menées furent découvertes, il se trouvait en lieu sûr, à Bâle. (9) Harcourt, ne pouvant l'y atteindre, se vengea cependant en requérant et en obtenant des autorités de la ville suisse, en dépit des protestations de De La Barde, (10) l'immédiate expulsion de deux officiers du régiment de Charlevoix, les capitaines La Coste et Hérouard, lesquels s'étaient refusés à prêter serment de « vivre et mourir » avec leur chef. (11) Menacé de

(1) *Mazarin à Harcourt.* Châlons, 31 octobre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. 137. — *Instructions au Sr de Besmaux se rendant à Brisak.* Châlons, 4 novembre 1653. *Ibid.* f° 139. — *R. de Gravel à Mazarin.* Bâle. 5 novembre 1653. Aff. Etr. Allemagne. CXXX. 322. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 13 novembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 238.

(2) *Harcourt à Besmaux.* Brisach, 30 octobre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. 135. — *Besmaux à Charlevoix.* 14 novembre 1653. *Ibid.* f° 149.

(3) *Besmaux à Charlevoix.* Bâle, 18 novembre 1653. *Ibid.* f° 178. — *Negri al Senato.* Zurigo, 29 novembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 39. — *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 4 dicembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(4) *Harcourt à Besmaux.* Brisach, 17 novembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 158. — *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 11 dicembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(5) *Instructions au Sr de Besmaux.* Châlons, 4 novembre 1653. loc. cit.

(6) *Besmaux à Harcourt.* Bâle, 15 novembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 151.

(7) *Mazarin à Besmaux.* Châlons, 3 décembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 192.

(8) „Vous sçavez que, dans mon instruction de la part de Son Emce, il y a que je fairé ce que je jugerai sur les lieux pour discréditer Mr le comte d'Harcourt partout." *Besmaux à Milet de Jeurs.* Janvier 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *441* f° 340.

(9) *R. de Gravel à Mazarin.* Bâle, 25 octobre 1653. Aff. Etr Allemagne. CXXX. 311. — „Ha il conte d'Harcourt, con termini di poca cortesia, licenziato il capitano della guardia del cardal Mazzarino, e sarebbe facilmente passato più oltre, se prima della sua partenza da Brisach havesse penetrato che machinava di solevarli contro il presidio di quella piazza." *Nouvelles de Lucerne* 27 novembre 1653. Arch. Vaticano. Misc. Arm. I. *150* f° 140. — *Negri al Senato.* Zurigo, 29 novembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 39. — *Charlevoix à Besmaux.* Brisach, 5 décembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 196 — *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 décembre 1653. *Ibid.* f° 214.

(10) „Vous ne pouvez leur desnier le séjour en vostre ville, sans faire chose contraire au droit des gens." *De La Barde à Bâle.* 15 (et non 7) décembre 1653. St-Arch. Basel. Politisches. V1.

(11) *Ordre des autorités de Bâle aux Srs de La Coste et Herouard, capitaines d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Charlevoix en garnison à Brisach, de sortir de Basle.* 5/15 décembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. 208. — „Il sodetto Sr d'Harcourt è tanto stimato et possede un cosi universale affetto in quella fortezza di Brisach che tutti si sono dichiariti di viver e morir seco." *Negri al Senato.* Zurigo, 22 novembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. nos 38 e 43. — *Bâle à Zurich.* 5/15 janvier 1654. St-Arch. Zürich. Frankr XI. 60a. — Staatsarchiv Basel. Rathsprotokoll. 1652—1653. p. 423 (Mittwochs, den 16./26. November 1653). — *Bâle à De La Barde.* 7/17 décembre 1653. St-Arch. Basel. Missiven. n° CLIX. — *Harcourt à Bâle.* Brisach, 16 décembre 1653 St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V1 (Mission du chevalier de Bagnols).

subir le même sort, l'émissaire de Mazarin n'osa intervenir avec efficacité en leur faveur. (1)

Dès son entrée dans le Sundgau, Harcourt s'était, on l'a dit, empressé d'affirmer très haut que le roi ne comptait pas de sujet plus dévoué que lui. (2) Cette assertion s'éloignait certes de la vérité. (3) Néanmoins elle avait convaincu les magistrats de Bâle, auxquels il demandait de lui servir de « répondants » à Paris. (4) Comme le bruit s'accréditait toujours davantage de ses négociations secrètes avec l'archiduc d'Innsbruck et le duc de Lorraine, (5) il crut utile de le démentir et se fit délivrer par les officiers sous ses ordres une déclaration constatant qu'à aucun moment il n'avait traité avec l'étranger, bien que, à maintes reprises, « des propositions tentantes » lui eussent été adressées. (6) Au Louvre même, on se refusait à croire à la félonie possible du maître de Brisach (7) et l'on inclinait de préférence à penser qu'il imaginait des compétitions autour de cette place afin de la vendre très cher à son souverain. (8) Il fallut cependant se rendre à l'évidence. Encore qu'il s'en défendît avec énergie, Henri de Lorraine « persévérait de plus en plus dans la mauvaise voie » (9) et « négociait journellement » soit avec les agents de l'Autriche et de l'Espagne, soit avec le duc Charles, son parent, que les ministres de l'Escurial incitaient à reconquérir l'Alsace. (10)

D'entre les nombreuses intrigues conduites de front par le comte d'Harcourt, la plus dangereuse était celle dont un Franc-Comtois, François-Paul de Lisola, tenait les fils. Ce personnage, que Mazarin qualifiait de « brouillon », (11) était appelé à rendre à la diplomatie de la cour de Vienne des services de premier ordre. Après avoir touché cinquante mille pistoles à Besançon, (12) il s'était porté à Strasbourg, à Fribourg, puis à Bâle et enfin à Brisach, dans le dessein très arrêté de procurer la remise de cette dernière place non point aux mains de Ferdinand III, qui répugnait à violer trop ouvertement le traité de Münster,

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 19 décembre 1653. Aff. Etr. Suisse XXXII. 122.

(2) *Negri al Senato.* Zurigo, 6 dicembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 40.

(3) *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 décembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. 214.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo. 6 dicembre 1653 e 3 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n°s 40 e 45.

(5) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 septembre, 13 novembre et 25 décembre 1653. Aff. Etr. Venise LXVIII. 231, 238, 244. — *Mémoire* („Avant-hier Lisola..."). Bâle, 6 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 503. — Theatrum Europaeum. VII. 385.

(6) Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. f° 223 (23 décembre 1653). — *Negri al Senato.* Zurigo, 3 gennaio 1654. Frari Svizzeri LII. n° 45. — Chéruel. Histoire de France sous le ministère de Mazarin. t. II. 134.

(7) *Gravel à Mazarin.* Bâle, 5 novembre 1653. Aff. Etr. Allemagne. CXXX. 322. — Laguille. Histoire d'Alsace. I. 200.

(8) *Gravel à Mazarin.* Bâle. 5 novembre 1653. loc. cit. — Longin. François de Lisola. p. 27.

(9) *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 décembre 1653. loc. cit.

(10) *Lettre reçue par Vautorte à Ratisbonne.* 31 août 1653. ap. Négoc. de Münster, etc. III. 587. — *Besmaux à Charlevoix.* Bâle, 2 décembre 1653. Bibl. Nat. Coll Clairamb^t. CCCCXLI. 178. — *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 décembre 1653. *Ibid.* 214. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 13 novembre et 25 décembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 238, 244. — Mémoires de Montglat (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXIX. 298).

(11) *Mazarin à Brachet.* Paris, 18 avril 1654. ap. Chéruel. VI. 152.

(12) *Mémoire* („Avant-hier Lisola..."). Bâle, 6 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 503.

mais en celles du marquis de Castel-Rodrigo, ambassadeur de Philippe IV à la Hofburg. (1) Ses négociations étaient fort avancées, lorsque Besmaux rompit les siennes. (2) Il les poussait à la fois avec La Suze, commandant à Belfort, « huguenot criblé de dettes » (3) et avec le prince lorrain, dont l'abord semblait assurément moins aisé. Les grandes lignes d'une entente provisoire étaient cependant tracées. (4) Harcourt eût obtenu, avec Brisach et Philippsbourg, « toute l'Alsace », érigée en principauté en sa faveur, sous la suzeraineté impériale. (5) Il se fût de plus engagé à pénétrer en France à la tête d'une armée de douze mille hommes à la solde de la maison d'Autriche. (6) Par suite on envisageait le maintien du Sundgau « et de ses appartenances » sous la domination du roi Très-Chrétien comme une éventualité très incertaine. (7) Les hésitations du gouvernement de Madrid à ratifier cet échange de vues allaient donner à celui de Paris le temps d'aviser et de remettre en question des résultats que la cour de Vienne considérait déjà comme définitifs. (8)

Que le recouvrement de Brisach exigeât l'emploi de moyens plus énergiques que ceux auxquels il avait été recouru jusqu'alors, on en tombait d'accord au Louvre. (9) L'un des secrétaires de Mazarin, Gravel, arrivé à Bâle en novembre 1653, y fut suivi de près par Besmaux, (10) fort occupé à traîner les choses en longueur et à « endormir » l'adversaire par de fallacieuses assurances et des demandes de délais sans cesse renouvelées. (11) Or l'heure était passée des négociations stériles. Le cardinal le fit savoir à ses agents secrets aux confins des Ligues. Il leur prescrivit de lui transmettre, le cas échéant, les ouvertures qui leur parviendraient de Brisach, (12) les engagea à nouer à tout prix de sérieuses intelligences dans cette place et leur rendit confiance par la promesse que La Ferté-Senneterre recevrait l'ordre de les assister avec la plupart de ses forces. (13) De fait une succession de disgrâces bien propres à ébranler sa foi robuste dans le succès des plans qu'il avait formés s'abattit

(1) *Gravel à Mazarin.* Bâle, 5 novembre 1653. Aff. Etr. Allemagne. CXXX. 322. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 13 novembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 238. — A. F. Pribram. Franz Paul, Freiherr von Lisola (Leipzig, 1894). p. 67 sqq.

(2) *Hab à Argenson.* Zurich, 18/28 mars 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 106. — *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 avril 1654. ap. Chéruel. VI. 153.

(3) Longin. op. cit. 25.

(4) „I hear that Count Harcourt hath declared for the Spaniard and received a spanish garrison into Brisac." *Thurloë to Pell.* Whitehall, may 1654. ap. Vaughan. op. cit I. 3.

(5) Reuss. op. cit. I. 197. — A. F. Pribram. Franz Paul, Freiherr von Lisola (Leipzig, 1894). p. 72.

(6) Pribram. op. cit. 72.

(7) *Hab à Argenson.* Zurich, 10/20 décembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 89.

(8) A. F. Pribram. Franz Paul. Freiherr von Lisola (Leipzig, 1894). p. 60.

(9) *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 décembre 1653, Saint-Germain-en-Laye, décembre 1653. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. 211, 236.

(10) *Mémoire* („Avant-hier Lisola ..."). Bâle, 6 novembre 1653 Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 503.

(11) *Mémoire.* Bâle, 6 novembre 1653. loc. cit. — *Le roi à Bâle.* Paris, 10 janvier 1654 (créances pour Besmaux). St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde V¹. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 29 janvier 1654 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 249.

(12) *Mazarin à Besmaux.* Paris, 9 janvier 1654. Bibl Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. 267.

(13) *Gravel à Mazarin.* Bale, 25 octobre 1653. Aff. Etr Allemagne. CXXX. 311. — *Mazarin à Besmaux.* Saint-Germain-en-Laye, décembre 1653. loc. cit.

en quelques semaines sur le vainqueur de Turin et de la Riotta. En décembre 1653, la garnison de Philippsbourg, travaillée sous main par Gravel et Milet de Jeurs, rentra dans le devoir.(1) Maîtresse désormais de Belfort, après un siège de moins de deux mois,(2) dont le pays de Montbéliard, l'évêché de Bâle et le canton de Soleure ressentirent le contre-coup,(3) l'armée royale surprenait Huningue et Thann, bloquait Landseron et se rapprochait de Brisach, où le découragement s'emparait des soldats de Charlevoix.(4)

Ce fut dans cette conjoncture que parvint à Henri de Lorraine la nouvelle de l'arrestation à Bruxelles du duc Charles, l'un des plus fermes soutiens de sa cause (25 février 1654).(5) Entouré d'embûches, il voyait ses illusions s'envoler les unes après les autres.(6) L'abbaye de Münster, qu'il destinait à son fils Alphonse-Louis, lui échappait.(7) Lisola, qu'il sommait de lui procurer dans un délai de trois semaines la ratification espagnole de son accord provisoire avec l'empereur, se dérobait.(8) Lui qui, en décembre 1653 encore, déclarait vouloir rompre toutes négociations avec la cour, sollicitait en janvier 1654 leur reprise.(9) Il posait, à la vérité, cette condition: que La Ferté-Senneterre serait substitué à Besmaux en tant que plénipotentiaire royal.(10) Mazarin lui refusa cette satisfaction d'amour-propre et exigea qu'il députât un

---

(1) *Harcourt à Bâle.* Brisach, 12 et 20 décembre 1653 (Lettres de créance et de rappel des Srs des Minières et de Beauregard). St-Arch. Basel. Frankreich *A.* I. — *Hab à Argenson.* Zurich 24 décembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX 92. — *Mazarin à Besmaux.* Paris, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. 255. — *Nouvelles de Philippsbourg.* 4 janvier 1654 ap. Gazette de France, 1654. p. 65. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (Paris, 1884). p. 186 — Reuss. op. cit. I. 197.

(2) *Hab à Argenson.* Zurich. 30 décembre 1653, 7 janvier et 11 février 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 94; LXIX. 96. 99 — *De La Barde à Argenson.* Soleure. 1er janvier. 19 et 26 février 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 225. 252. 253. — *Negri al Senato.* Zurigo, 31 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 49 — *Articles de la capitulation du comte de La Suze* Belfort. 7 février 1654. *Ibid.* — Merian Theatrum Europaeum. VII. 578. — Chéruel. op. cit. II. 137.

(3) *Le roi au duc de Wurtemberg (Léopold Frédéric).* Paris. 13 décembre 1653. Arch. d'Etat Fribourg Docts. France. IX (1643 -1663). — *Léopold-Frédéric, duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard à La Ferté-Senneterre.* Montbéliard. 3 janvier 1654 — *Les cantons catholiques au même.* 6 janvier 1654. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerres de France. 1653—1658). — „Des peuples libres et fiers de leur naturel ne voyent pas volontiers de plus puissants qu'eux près de leurs confins.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 8 janvier 1654. Aff. Etr Venise. LXVIII. f° 246. — *Huxelles à l'évêque de Bâle.* Camp devant Belfort, 9 janvier 1654. — *L'évêque de Bâle à Huxelles.* Porrentruy. 10 janvier 1654; *à De La Barde* Porrentruy, 19 janvier et 6 mai 1654. Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne. loc. cit. — *Hab à Argenson.* Zurich, 28 janvier 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 98. — *De La Barde à l'évêque de Bâle.* Soleure, 8 mai 1654. Arch. de l'anc év. de Bâle, à Berne. loc. cit.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 14 marzo e 9 maggio 1654. Frari Svizzeri. LII. nos 56. 66

(5) *Negri al Senato.* Zurigo, 28 marzo 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 58 — C. de Vendegies. Biographies et fragments des manuscrits du baron de Vuorderen (Paris. 1870). p. 35 — Erdmannsdoerfer. Deutsche Geschichte vom westfälischen Frieden bis zum Regierungsantritt Friedrichs des Grossen (1648—1740). (Berlin, 1888). I. 184.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 9 maggio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 66, 68. — August Huber. Basels Anteils u. s. w. p. 288.

(7) *Vautorte à Harcourt.* 29 septembre 1653. ap. Négoc. de Münster, etc. III. 602. — *Avisi da Bruntruto* (Porrentruy). 30 settembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Caraffa a Chigi.* Lucerna. 22 gennaio e 21 maggio 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(8) *Mazarin à Besmaux, à Bâle.* Paris, 18 avril 1654. ap. Chéruel. VI. 153. — Longin. op. cit. 28.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure. 8 janvier 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII f° 246.

(10) *Hab à Argenson.* Zurich, 7 janvier 1654. Aff. Etr. Venise LXIX. 96. — *Negri al Senato* Zurigo, 17 gennaio 1654. Frari. Svizzeri LII. n° 47.

des siens à Paris. [1] Cette démarche, Harcourt n'eut pas à la regretter. Plus enclin à l'indulgence que son principal ministre, [2] le jeune monarque daigna « faire remettre en faveur du comte les choses en l'estat où elles estoient « avant qu'il eust rien faict à l'égard de Brisak ». [3] On consentait en somme, au Louvre, au rachat de cette place que Louis XIII avait jadis acquise à deniers comptants des généraux de Bernard de Weimar, dont le cercueil y reposait encore à cette heure. [4] Pour conserver à la France le plus beau fleuron de l'activité diplomatique de Richelieu, aucun sacrifice ne semblait trop onéreux. Une amnistie sans réserve; deux cent mille Livres à la garnison et cent mille Livres à Charlevoix, pour prix de l'abandon de sa lieutenance de roi; le gouvernement de la Haute et de la Basse-Alsace confirmé au prince rebelle, avec une dotation de quinze cent mille Livres, telles étaient les conditions assurément inespérées que se voyait proposer Harcourt. [5] Il les eût acceptées d'emblée, si de nouvelles démarches de Lisola ne l'avaient plongé une fois encore dans des hésitations qui déconcertaient son entourage et déroutaient les prévisions de De La Barde. [6] Ce fut, en effet, le 21 mai seulement qu'intervint entre lui et le marquis de Castelnau, plénipotentiaire de la cour de Paris, le traité qui devait sceller de façon définitive l'accord des parties. [7] A la dernière heure, des difficultés d'ordre financier s'étaient produites. [8] Si

(1) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 29 janvier et 16 avril 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f°s 249, 260. — *Besmaux à Mazarin.* Bâle, 25 février 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI 332.

(2) *Mazarin à Besmaux.* Paris, 18 février 1654. — „J'ay esté en colère contre vous, croyant que vous aviez outrepassé vos ordres.“ *Du même au même.* Paris, 18 mars 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. 376.

(3) *Mémoire envoyé à Besmaux.* Paris, 20 janvier 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. 284.

(4) „Capitorono ultimamente in Brisach dodici gentilhuomini della corte Sassonia Weimaresa, vestiti di duolo et hanno trasportato da quella piazza il cadavere del defonto Duca Bernardo di Veimar per esser unito al sepolcro de suoi predecessori. E ciò seguito con gl'atti tutti della più solenne ceremonia. Nell'uscir di Brisach fece quel governatore giocar l'artigleria e moschettaria di tutto il presidio per un'hora intiera, acclamando le attioni del medesimo Principe, che acquistò già con tanto valore piazza così importante.“ *Negri al Senato.* Zurigo, 9 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 147. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 118.

(5) „Il conte d'Arcourt ha liberamente ceduto il governo d'Alsatia, di Brisach e di Filisbourg, con la ricompensa di quello d'Angiou.“ *G. B. Nani al Senato.* Montpellier, 6 gennaio 1660. Frari. Francia. CXXIV. — Reuss. op. cit. I. 198. — Gualdo Priorato. Histoire du ministère du cardinal Mazarin. t. III. 418 sqq. (Amsterdam, 1671).

(6) *Mazarin à Besmaux.* Paris, 7 février 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. 301. — *Hab à Argenson.* Zurich, 29 avril 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 120. — „Je ne comprends plus rien en l'affaire de Brizac; aujourd'hui elle est accommodée et demain tout est rompu.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 30 avril et 7 mai 1654. *Ibid.* LXVIII. 262, 263.

(7) *Mémoire des choses accordées entre S. A. Mgr le comte d'Harcourt, comte de Brionne et d'Armagnac, pair et grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en la Haute et Basse-Alsace, grand bailli de Haguenau et gouverneur particulier de la ville et forteresse de Philipsbourg et M^r le m^is de Castelnau, lieutenant général ès armées de Sa M^té.* Brisach/Blodelsheim, 21 mai 1654. St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V^1; Gazette de France, 1654. p. 601. — *De La Barde à Besmaux.* Soleure, 23 mai 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. f° 4206; *à Argenson.* Soleure, 28 mai 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 266. — *Harcourt à Castelnau.* Brisach, mai 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXLI. f° 410. — Loret. La Muze historique. Livre IV, lettre VIIIe. Samedi, 15 février 1653 (tome I. 342). — Reuss. op. cit. I. 198. — Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. XMXLIX. 6.

(8) *Mémoire pour Messrs les magnifiques Seig^rs du Magistrat et Conseil de la ville et canton de Basle* (remis au nom de toute la garnison de Brisach). 1654 St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V^1. — Merian. Theatrum Europaeum. VII. 580.

l'ambassadeur à Soleure, sollicité par Besmaux, n'avait consenti à donner sa caution à un marchand de Bâle pour cinquante mille Livres, tout eût été remis en question.[1] Aussi bien les autorités de la ville suisse acceptèrent de se charger du dépôt des sommes destinées à la garnison de la forteresse et à son chef et de la garde des otages appelés à répondre de la stricte exécution de ce qui avait été convenu de part et d'autre.[2]

Dès le milieu de juin 1654, la paix régnait à nouveau dans le Sundgau.[3] Harcourt s'était dirigé vers la Basse-Alsace, à la tête d'une notable fraction des troupes de Brisach.[4] En attendant que le marquis de Saint-Geniez et le Sr de Baussan prissent possession de cette place au nom de Mazarin,[5] Castelnau venait de l'occuper et s'apprêtait à entrer dans Landseron.[6] Besmaux avait regagné la cour.[7] L'un des agents les plus actifs de la politique espagnole aux Ligues Grises, le sénateur milanais Casnedi, accompagné du gouverneur du fort Fuentès, s'était porté en hâte vers Bollwiller, dans l'espoir de traverser les négociations en cours, mais n'était point arrivé à temps.[8] Les Suisses se félicitaient de la cessation de troubles qui avaient lésé leurs intérêts commerciaux[9] et s'attachaient à obtenir soit pour eux-mêmes, soit pour leurs protégés de Mulhouse la confirmation d'anciens ou la concession de nouveaux privilèges de diverse nature.[10]

---

(1) *De La Barde à Besmaux.* Soleure, 23 mai 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairambt CCCXLI. p. 417. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 30 septembre 1654 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 121. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. 10/20 mai 1654.

(2) Castelnau, pour le roi, et le fils du comte d'Harcourt, pour ce dernier. — *Daniel Iselin à Besmaux.* Bâle, 26 mai 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCXLI. 424. — *Negri al Senato.* Zurigo, 30 maggio e 6 giugno 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 69, 70 — *Basel an Zürich.* 20/30 Mai 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI nº 84. — *Promesse donnée par Mrs de Basle au comte d'Harcourt et à Mrs de Castelnau et Charlevoix, etc.* St-Arch. Basel. Politisches. V1. — *Harcourt à Bâle.* Brisach, 22 mai 1654 (Lettres de créance pour le Sr de La Chesnaye). St-Arch. Basel. Politisches. V1. — *Projet de revers que Mrs de Basle donneront en recevant les otages.* Bâle, mai 1654. *Ibid* V1.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 juin 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII 268. — F. des Robert. Charles IV et Mazarin (Nancy, 1899). p. 605.

(4) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 giugno 1654 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. e Grigioni. — *Harcourt à Bâle.* Strasbourg, 4 juin 1654. St-Arch. Basel. Politisches. V1. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4 juin 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 267. — *Mazarin à l'abbé Fouquet.* Reims, 8 juin 1654. ap. Chéruel. op. cit. VI. 173. — Theatrum Europaeum. t. VII. 580. — Strobel. Vaterlændische Geschichte des Elsasses. t. V. 32.

(5) *Nouvelles de Brisach.* 18 juin 1654. ap. Gazette de France, 1654 p. 631. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 3/13 mars 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX 204. — *Mazarin à l'évêque de Bâle.* Paris, 16 février et 23 avril 1657. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 63: Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 357. — Gualdo Priorato. op. cit. III. 422. — H. von Müllenheim-Rieberg. Die Annexion des Elsass durch Frankreich (Strasbourg, 1896). p. 23.

(6) *Castelnau à Bâle.* Brisach, 1er juin 1654. St-Arch. Basel. Politisches. V1. — *Harcourt à Bâle.* Brisach, 1er juin 1654. *Ibid.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 giugno e 12 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 71, 85.

(7) *Harcourt à Bâle.* Brisach, 1er juin 1654. loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 giugno 1654. loc. cit

(8) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 28 mai 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 266.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 décembre 1652 Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 8 janvier 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 246.

(10) *Bürgerm. Petri an Bürgerm. Wettstein.* Mülhausen, 26. Februar (s. v.) 1651. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VIII. 178. — St-Arch. Bern. Teutsch-Missivenbuch XVI. 450 (16/26. Januar 1652). — Staatsarchiv Basel. Rathsprotokoll. 1652–1653. p. 372 (Montags den 22. August 1. Sep-

Parmi les cantons, aucun n'avait souffert autant que celui de Bâle des hostilités qui désolaient la Haute-Alsace. Aucun ne s'était senti aussi exposé aux représailles de l'armée royale victorieuse des troupes françaises dissidentes logées sur la rive gauche du Rhin. (1) Nombreux étaient, en effet, les griefs qu'on nourrissait au Louvre contre les magistrats de la cité helvétique et en particulier contre le bourgmestre Wettstein, non moins ardent que l'était Zweyer d'Evibach dans la Suisse catholique à soutenir en tout et partout les intérêts de la maison de Habsbourg. (2) En dépit de leurs dénégations, (3) il ne semblait pas contestable qu'ils eussent embrassé le parti de Condé et favorisé l'acheminement « vers Bellegarde » de levées clandestines pour le service de la Fronde. (4) Tandis que Girolles, représentant avéré du premier prince du sang, séjournait dans leurs murs et qu'eux-mêmes y donnaient asile aux agents venus de l'étranger pour tenter de débaucher la garnison de la forteresse alsacienne, ils s'étaient empressés, à la demande d'Harcourt, d'expulser de leur sol les officiers demeurés fidèles à la cause du roi, (5) encore que De La Barde les eût munis de passeports, et n'avaient cessé, malgré l'opposition de ce dernier, de conserver de très étroites relations avec les occupants de Brisach. (6) Leur attitude paraissait à ce point hostile qu'on s'était préoccupé à la cour de mettre l'embargo sur les biens de leurs ressortissants établis en France. (7)

C'est assez dire que les prétextes ne manquaient pas à Paris pour maintenir un corps de troupes important dans le voisinage immédiat de Bâle, et qu'une fin de non recevoir assez sèche avait accueilli les doléances des auto-

---

tember 1653). — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 11 mars 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. n° 18. — *Déclaration royale concernant l'exemption de douanes pour les Confédérés à Brisach, en Alsace et en Sundgau, remise aux députés des cantons évangéliques à Bade, le 4/14 juillet 1655. Ibid.* n° 52.

(1) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 8 janvier 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 60. — *Brachet à Bâle.* Colmar, 26 mars 1654. St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V1.

(2) *De La Barde à Harcourt.* Soleure, 4 et 18 septembre 1653 St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. nos 57, 57bis.

(3) *Basel an Zürich.* 5./15. Januar 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 60a.

(4) *Mazarin à Le Tellier.* Dijon, 18 mars 1650. ap. Chéruel. III. 511. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 8 janvier 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 60. — *De La Barde à Zurich, Berne et Lucerne.* Soleure, 8 janvier 1654. St-Arch. Luzern. Frankreich. Kriege und Friedensschlüsse. 1639—1676.

(5) *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 17 août 1652. St-Arch. Basel. Frankreich *G* 3. — „L'on en a chassé par deux fois deux capitaines de la garnison de cette place (Brisach) qui s'en estoient retirez et réfugiez à Basle, pour n'avoir pas voulu prester un serment qu'ils estimoient contraire au service de Sa Mté." *De La Barde à Zurich, Berne et Lucerne.* Soleure, 8 janvier 1654. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 538.

(6) *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 22 avril 1652. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 41 — *Marguerite du Cambout, comtesse d'Harcourt à Bâle.* Brisach, 8 août 1652. St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V1 (1651—1654); Rathsprotokoll. 28. Dezember 1653/7. Januar 1654. — *Harcourt à Bâle.* Brisach, 3 juillet. 12, 16, 20 et 23 décembre 1653, 22 mai 1654 (créances pour Bassand, des Minières, Beauregard, Bagnols, Laubépin et La Chesnaye). St-Arch. Basel. Frankr. *A* I. — *De La Barde à Harcourt.* Soleure, 4 septembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 57. — *Basel an Harcourt.* 12./22. Dezember 1653. St-Arch. Basel. Missiven. n° CLIX. — *De La Barde à Mazarin* Soleure, 19 décembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 122. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 8 janvier 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 60.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 19 décembre 1653. loc. cit.

rités cantonales à ce sujet. (1) Celles-ci, attentives, à la vérité, aux progrès de l'évolution qui préparait le succès définitif des armes royales, avaient quelque peu modifié leurs dispositions apparentes depuis la prise de Belfort par La Ferté-Senneterre. Après maintes hésitations, elles s'étaient décidées à fournir contre argent comptant des vivres à ce général. (2) Puis, comme on l'a dit plus haut, elles avaient prêté leurs bons offices en vue de faciliter l'exécution matérielle du traité du 21 mai. Ces petits services, rendus à la dernière heure, suffisaient-ils à leur assurer des marques spéciales de la bienveillance du roi Très-Chrétien? (3) Elles eurent la hardiesse de n'en pas douter. Leur volonté d'acquérir Huningue était toujours aussi vive. Cette volonté les avait induits peu auparavant à menacer le Louvre de combattre le renouvellement de son alliance avec le Corps helvétique, au cas où il ne leur serait pas donné satisfaction au préalable sur ce point particulier qui leur tenait au cœur. (4) Changeant subitement de tactique, elles suggérèrent à Besmaux de proposer à son maître de leur céder le village contesté, moyennant l'abandon des nombreuses créances, soit au total vingt-six mille pistoles, que possédait leur Etat sur la Couronne Très-Chrétienne. (5) Mais la réponse de Mazarin à l'offre de ce marché dangereux fut ce qu'elle devait être. La démarche faite auprès du capitaine des gardes du cardinal n'était justifiée par aucun précédent. Les derniers conquérants de l'Alsace n'avaient pas trouvé Huningue entre des mains suisses. (6) L'hypothèque de vingt mille florins consentie en 1613 sur cette place par l'archiduc Maximilien au profit de Bâle, qui la possédait à bail depuis quatre-vingt-dix ans, pouvait fort bien subsister sous la domination française jusqu'à ce qu'intervînt le remboursement du capital et des intérêts. (7) En soi, cet argument d'ordre juridique paraissait irréfutable. Mais, ne l'eût-il pas été, que

(1) „Or vous savez qu'il a esté publié cy devant que quelques païsans rebelles de Suisse estoient allez trouver le duc Charles de Lorraine pour l'embarquer à les assister et que ce prince devoit. tant pour cest effect que pour quelque dessein qui regarde Brizac, prendre des quartiers d'hiver avec ses troupes dans l'Alsace. C'est en quoy le roy a jugé à propos de le prévenir." *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 8 janvier 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich XI. n° 60. — *De La Barde à Zurich, Berne et Lucerne.* même date. St-Arch Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedensschlüsse. 1639—1676).

(2) *Le roi à Bâle.* Paris, 17 décembre 1653. St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V[1]. — *La Ferté-Senneterre à Bâle* Nancy, 24 décembre 1653. *Ibid* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 7. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, janvier 1654 (et *non* 1656). Aff. Etr. Suisse. XXXV. 120vo.

(3) „Ils ne sont pas dignes de grâce ou traitement favorable de vostre part jusques à ce qu'ils se montrent plus raisonnables." *De La Barde à Harcourt* Bâle, 4 septembre 1653 St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 57. — *Mazarin à De La Barde.* Soleure, 6 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 2.

(4) *De La Barde à Harcourt.* Soleure, 4 septembre 1653. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 57.

(5) *Mémoire sur les intérêts de la ville de Bâle sur Huningue.* 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 310.

(6) *Mémoire donné à Messrs de Basle touchant Huningue et les debtes d'Alsace.* 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 186. — „C'est une affaire qu'il fault obtenir par voie de justice." *Charlevoix à Bâle.* Brisach, 2 mai 1652. St-Arch. Basel. Gross-Hüningen. I (Allgemeines und Einzelnes. 1608 bis 1816). — *Erklärung des französischen Gesandten wegen des Dorfes Grosshüningen.* Solothurn, 24. Februar 1654. *Ibid.*

(7) *Des Herrn frantzösischen Ambassadorn bescheid Herrn Rathshern Beker (Beck). Abgesandten der Stadt Basel, in Schrifft übergeben, by Badischem Jahrrechnungstag anno 1655, anbetreffend die begehrte Restitution dess Dorffs Hüningen.* St-Arch. Zürich. Frankr. XII. n° 53.

des considérations politiques extrêmement pressantes se fussent opposées à l'acceptation du vœu formulé par les compatriotes de Wettstein. Ainsi que le reconnaissait de façon très judicieuse le principal ministre de Louis XIV, en souscrivant au désir que Besmaux s'était chargé de lui transmettre, le jeune roi eût annulé d'un trait de plume les résultats les plus féconds et les moins discutables du patient labeur de ses plénipotentiaires à Münster.(1) C'était en somme au morcellement de la Haute-Alsace qu'on lui demandait de consentir. Il s'y refusa. Au cas contraire, en effet, aucun des membres du Corps helvétique n'eût résisté à la tentation d'exiger « en payement de ce qui lui restait dû » par le Louvre « la cession des bourgs et terres le plus à sa bienséance ».(2)

Etat des discordes intestines du Corps helvétique. — Mission du baron de Grésy, envoyé du duc de Savoie auprès des cantons catholiques. — Son but. — Difficultés surgies entre la cour de Turin et le Vatican au sujet de la vacance du siège épiscopal de Lausanne. — Attitude de De La Barde en cette conjoncture. — Le prieur Fauche de Domprel et le Père Benoît Schwaller de Soleure. — Importance des succès diplomatiques remportés par le nonce du pape à Lucerne. — Echecs infligés à l'ambassadeur français. — Premières démarches en vue du renouvellement de l'alliance helvéto-piémontaise. — Leur développement. — Précieux appui prêté par Fribourg au ministre de Charles-Emmanuel II. — Celui-ci réussit à mener à bien sa tâche. — Intérêt que prend De La Barde aux négociations du baron de Grésy. — Inquiétude que lui procure en revanche l'immixtion abusive du représentant du Saint-Père dans les affaires intérieures du Corps catholique des Ligues. — Le nonce se fait attribuer le droit de visite des couvents cisterciens de Rathhausen et d'Eschenbach. — Il s'attache à envenimer les conflits entre les cantons des deux confessions. — L'ambassadeur français s'efforce au contraire de les apaiser. — Les Confédérés de la nouvelle croyance paraissent momentanément privés de l'appui de leurs coreligionnaires de l'étranger. — De La Barde prend en main leurs intérêts, ainsi que ceux de leurs protégés de Genève. — Il recommande ceux-ci à son souverain. — Péripéties de l'affaire Du Piau. — Amélioration des rapports entre le Louvre et la république du Léman. — Mesures gracieuses consenties par le roi Très-Chrétien à l'égard des Genevois. — Secours assurés aux catholiques d'Helvétie en cas de rupture entre eux et leurs alliés de l'autre confession. — De La Barde

(1) *Mémoire donné à Mrs de Basle touchant Huningue et les debtes d'Alsace.* 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37 *f* f° 186.

(2) „Je serois ravy de m'employer pour les advantages de Mrs de Basle, mais ce que vous proposez à l'esgard du village de Hunninghen fait trop de conséquence, n'y ayant après cela aucun canton qui ne demandast, en payement de ce que le roy leur doibt, les bourgs et terres qui seroient le plus à leur bienséance.“ *Mazarin à Besmaux.* Paris, 7 février 1654. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLI. f° 301.

ne parvient pas à convaincre les «Waldstætten» du péril auquel ils s'exposent en ne résistant pas mieux aux empiétements de la Curie romaine sur leurs libertés politiques et religieuses. — L'ambassadeur français désespère d'assurer le maintien de la paix intérieure en Suisse.

XIII. Toujours prompts à s'unir dès qu'il s'agissait d'assurer la défense de leurs intérêts économiques en péril au delà des frontières,(1) les Confédérés continuaient, comme dans le passé, à amoindrir leur prestige aux yeux de l'étranger par le spectacle affligeant de discordes intestines sans cesse renaissantes. Tandis que les différends territoriaux entre Berne et Fribourg se réveillaient à l'instant où on les jugeait apaisés,(2) ceux de la Thurgovie reprenaient une tournure inquiétante, car les deux parties menaçaient de les vider par un recours aux armes.(3) Tout au plus un répit de quelques mois s'était-il produit durant l'hiver de 1651,(4) répit que les catholiques avaient eu l'impudence de mettre à profit pour proposer aux protestants de s'associer à eux en vue d'une médiation «unique» dans les affaires intérieures de la France.(5) Mais, dès l'automne suivant, la situation revêtait derechef une extrême gravité grâce à l'éclosion d'incidents nouveaux,(6) issus pour la plupart des froissements journaliers que provoquait le roulement bisannuel établi dans l'administration des «bailliages communs» entre magistrats de l'une et de l'autre croyance.(7)

Au total les questions confessionnelles qui, depuis plus d'un siècle, séparaient les Suisses en deux camps hostiles n'étaient pas de celles dont un arbitrage, si désintéressé qu'il fût, pût venir aisément à bout. Maintenir ou restaurer dans la mesure du possible l'union au sein du Corps helvétique avait été jadis et continuait d'être la politique traditionnelle du Louvre. De cette

---

(1) „Depuis que nos roys ont eu alliance avec les cantons, ils sont tous unis ensemble pour nous gaster tout.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 mars 1651. Bibl. Nat f. fr. *16,033* f° 52.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 janvier et 25 septembre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 23 novembre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — „Tous les jours plus augmente la mésintelligence entre les cantons catholiques et les protestants.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min Svizzeri. XI. *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 luglio e 19 agosto 1651. Frari. Svizzeri. L. n°s 54, 64. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er septembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 139 — *Recès de la diètine réunie à Sion, les 10 et 11 septembre 1651.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. *A* III 11. 2. p. 13. — *Statthalter Hirzel an Wettstein.* Zürich, 13. Oktober 1651. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 10. — Dierauer. op. cit. IV. 74.

(4) In tutta l'Helvetia viene sommamente lodato l'aggiustamento seguito ne' gli affari della Turgovia e par che, non restando più d'una lunga quiete, ogn'uno se ne trovi al più alto segno contento.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 dicembre 1651 e 2 marzo 1652. Frari Svizzeri. L. n° 93: LI. n° 106.

(5) *Schaffhausen an Zürich.* 17./27. März 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 12. — Eidg. Absch. VI *A.* 102*f.*

(6) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 26 septembre et 24 octobre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 178, 183. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 settembre 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 153. — Eidg. Absch. VI *A.* 123*a.*

(7) *contra:* Utzinger. Bürgermeister J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken (Zürich, 1903). p. 1. — Boyve. Annales histor. de Neuchâtel et Valangin. t. IV. 66.

ligne de conduite, Vialard, Méliand et Caumartin, ce dernier surtout, s'étaient, à dire vrai, écartés à mainte reprise. Mais De La Barde paraissait résolu à la faire sienne, et son intervention pacifique dans les diètes générales et particulières avait d'autant plus de chance d'être appréciée qu'elle se trouvait combattue par la presque unanimité de ses collègues accrédités auprès des Ligues.(1) Les députés des cantons catholiques se trompaient donc lorsque, réunis à Lucerne, les 28 et 29 septembre 1651, ils classaient la France au nombre des puissances acquises sans réserve à leurs supérieurs au cas d'une rupture entre ceux-ci et les autorités des cités évangéliques.(2) En revanche leurs prévisions semblaient exactes quant à l'adhésion complète du Saint-Siège, de l'Autriche, de l'Espagne et de la Savoie à la cause dont ils s'étaient constitués les champions, soit dans la Suisse orientale, soit dans la région de la Sarine et des lacs romands.(3)

Vers les derniers jours d'octobre 1649, on signalait la présence à Lucerne d'un envoyé piémontais, le baron de Grésy.(4) Le sens précis de ses instructions demeurait enveloppé de mystère. D'aucuns craignaient que sa venue ne fût «une manœuvre française» et qu'on attendît à Paris de connaître les conditions qui lui seraient faites par les cantons catholiques pour la prolongation de leur alliance avec la cour de Turin avant de pousser plus à fond les négociations en vue de la conclusion d'un traité franco-helvétique confirmatif de celui de janvier 1602.(5) Il y avait certes une part de vérité dans cette supposition. Le diplomate savoyard s'était en effet chargé de sonder les dispositions des Suisses de l'ancienne croyance et de leur persuader que l'heure semblait propice au renouvellement de l'entente qui les liait à la maison ducale.(6) Mais à cela ne se bornait pas la mission dont on l'avait investi. Il lui était prescrit en outre d'assister le nonce apostolique et l'ambassadeur de France dans leur campagne contre «la plus estroicte union» suggérée par l'Escurial entre ses sujets francs-comtois et le Corps helvétique, de procurer l'échec du projet bernois de l'inclusion de Genève et du pays de Vaud dans la Confédération(7) et enfin de sauvegarder le droit imprescriptible du souverain du Piémont de désigner un candidat au siège épiscopal de Lausanne, vacant

(1) **Eidg. Absch.** VI *A.* 72 *b.*

(2) **Eidg. Absch.** VI *A.* 81 *n.*

(3) **Eidg. Absch.** VI *A.* 81 *n.*

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 ottobre 1649. **Arch. Vaticano.** Nunz. Svizz. XLI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1649. **Bibl. Nat.** *f. fr. 16,034.*

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 ottobre 1649. loc. cit. — „L'on creut quand j'arrivay icy que mon voyage estoit concerté avec la France, qui souhaitteroit que je peus renouveler l'alliance sans leur payer ny les pensions, ny les créances particulières, afin de se servir vers eux de cet exemple, mais que ma conduite avoit destrompé ceux qui estoient tombés dans cette pensée." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 décembre 1649. **Arch. di Stato Piemontesi.** Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1649. loc. cit.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Thonon, 12 octobre 1649. **Arch. di Stato Piemontesi.** Lett. min. Svizzeri. XI.

ensuite du décès de Jean de Watteville.(1) Pour l'accomplissement de cette quadruple tâche, il pouvait compter sur l'appui sans réserve de De La Barde, faire état de l'hostilité systématique du résident lombard, que celui-ci fût à Lucerne ou à Coire, et conserver l'espoir d'amener le représentant du Vatican à l'assister dans son opposition aux desseins pleins de hardiesse des protecteurs du gouvernement de Dôle et de la petite république du Léman. En revanche le baron de Grésy savait de source sûre qu'il aurait «le nonce contraire» dans la question de la désignation d'un nouveau titulaire à l'évêché suisse. Ses prévisions à ce sujet se réalisèrent en plein.(2)

L'Eglise de Lausanne n'ayant plus de chapitre, le duc de Savoie prétendait, on l'a dit, nommer lui-même un successeur au prélat défunt.(3) Passant outre aux objections, d'ailleurs mal fondées, de la Curie romaine, il fit choix de la personne de Jean-Jacques Fauche, de Domprel, archidiacre de Besançon et prieur de Morteau.(4) Une telle désignation paraissait impolitique au premier chef. Vassal du roi d'Espagne, ce candidat n'avait pas obtenu l'agrément de l'ambassadeur français, lequel s'empressa de le desservir à Turin.(5) D'autre part, Fribourg ne lui était pas entièrement favorable.(6) On se souvenait sur les bords de la Sarine que le dernier évêque, comtois lui-même, s'était refusé à quitter sa patrie et à prendre en mains l'administration du diocèse.(7) On souhaitait en conséquence dans cette ville que le nouvel élu fût un ecclésiastique «national», astreint à la résidence, et l'on travaillait, en dépit de l'opposition piémontaise, à y faire transférer de Lausanne le siège de l'évêché.(8) Peu sympathique à cette dernière proposition,(9) De La Barde abondait en revanche avec beaucoup d'à-propos dans le sens de la première.(10) Il suggéra sans hésiter la candidature du Père Benoît Schwaller, fils de l'un des avoyers de Soleure, bénédictin, ancien élève des écoles de Paris et de Lyon et complétement acquis aux intérêts de la France.(11) Encore que cette idée ne fût approuvée qu'à demi au Louvre,(12) l'ambassadeur réussit à l'imposer à

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 novembre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 novembre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 12 aprile 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 novembre 1649. loc. cit.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 novembre 1649. loc. cit.

(6) *Ibid.* — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 30 juin et 6 août 1652. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643–1663). — Arch. d'Etat Fribourg. Manual. n° CC. p 261vo. — Schmitt et Gremaud. Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne. t. II. 437.

(7) *Sacrati a Panzirolo.* Lucerna, 12 maggio 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 mai 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 559.

(10) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 6 août 1652. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663).

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 août et 5 novembre 1649, 6 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 421, 559; f. fr. *16,034.* — *Grésy au marquis de Saint-Thomas.* Lucerne, 22 novembre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(12) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 403.

Turin,(1) sinon à Rome, où elle se heurta d'emblée à une très vive hostilité.(2) Chaque parti conservait ses espérances, lorsque, frappé d'une attaque de paralysie dont l'issue fatale fut assez prompte, le religieux soleurois se retira de la lutte.(3) Cet événement assura le succès des démarches du nonce. Sans laisser à ses adversaires le loisir de se concerter, il fit en sorte que le pape nommât à l'évêché de Lausanne le prévôt du chapitre de Lucerne, Jost Knab (1652).(4) C'était là une violation manifeste des privilèges de la maison de Savoie(5) et par contre-coup un échec pour le gouvernement de Paris, qui les appuyait.(6) De La Barde ne se tint cependant pas pour battu et insista auprès des magistrats du chef-lieu du diocèse pour que ceux-ci réservassent leur décision jusqu'au jour où la cour de Turin se serait prononcée en parfaite connaissance de cause sur ce cas épineux.(7) Mais ses efforts demeurèrent stériles.(8) Dans les deux cantons catholiques de la Suisse occidentale il ne se trouvait pas d'homme d'Etat de taille à résister aux empiétements du Vatican. Fribourg et Soleure cédèrent. Le petit-fils de Charles-Emmanuel Ier imita cet exemple et l'ambassadeur français renonça en fin de compte à défendre des prérogatives dont les intéressés eux-mêmes ne semblaient plus guère se soucier.(9)

Dans le projet de la missive qu'il souhaitait voir adresser au pape par les autorités du lieu de sa résidence et par celles des bords de la Sarine, De La Barde glissa une phrase très propre à concilier à ces dernières la bienveillance d'Innocent X. Il leur faisait dire que le concours militaire du souverain du Piémont serait d'un très grand poids durant la lutte qu'elles soutenaient contre les ambitions des Suisses protestants.(10) Dès le milieu de décembre 1649 en réalité, Lucerne et Fribourg s'étaient décidées à invoquer

---

(1) *Le marquis de Lullin à De La Barde.* Thonon, 1er octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 419. — *Madame Royale à Grésy.* Turin, 12 octobre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 27 dicembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(2) *Madame Royale à Grésy.* Turin, 12 octobre 1650. loc. cit.

(3) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 30 juin 1652. Arch. d'Etat Fribourg. Documents. France. IX (1643—1663).

(4) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 30 juin 1652. Arch. d'Etat Fribourg. Documents. France. IX (1643—1663). — Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. t. IV. 59.

(5) *contra:* „La mesme année (1651) il (Grésy) détourna par le moyen de Mr le nonce Boccapaduli le dessein que Mrs de Fribourg avoient d'establir pour évesque de Lausanne le prévost de la cathédrale en luy conférant les revenus d'une des chartreuses qu'ils ont dans leur canton, et à cet Evesché fut nommé le Prévost de la cathédrale de Lucerne, auquel Mr l'évesque de Strambin a succédé." *Ecriture de Mr le mis de Grésy remise à Mr le Patrimonial Leonardi, concernant les services qu'il a rendus en Suisse à S. A. R.* 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Materie Politiche. Negoz. con Svizzeri. VI. fasc. 19.

(6) *Boccapaduli a Pamphili.* Reichenau, 16 luglio 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(7) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 30 juin 1652. Arch. d'Etat à Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663); *à Diesbach de Torny.* Soleure, 6 août 1652. *Ibid.* — *Boccapaduli a Pamphili.* Reichenau, 16 luglio 1652. loc. cit. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 29 octobre 1652. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 126.

(8) *De La Barde à l'ambassadeur de France à Rome.* Soleure, 20 février 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 304.

(9) *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 19 febbraio 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII.

(10) *Proiect de lettre pour escrire au pape de la part des cantons de Fribourg et Soleure en 1651, pour conserver au duc de Savoye la nomination de l'évesque de Lauzanne.* Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 183.

l'assistance de la cour de Turin, tant au regard du conflit de la Thurgovie que de celui des bailliages vaudois.(1) Cet appel avait été entendu.(2) Un plan d'attaque combinée contre la puissance bernoise se dessinait. *Madame Royale* assurait les alliés de son fils en *Uechtland* que son appui matériel leur était acquis. Elle les mettait en outre en mesure de consulter des actes de propriété tirés des archives de sa maison à seule fin de justifier les prétentions territoriales qu'ils faisaient valoir envers Berne.(3)

Ainsi donc, à l'occasion du différend qu'ils avaient avec le plus puissant de leurs voisins et confédérés, les Conseils de la cité helvétique plaçaient leur suprême espoir en l'assistance militaire du prince dont l'aïeul s'était vu dépossédé par eux d'une partie de ses Etats «du climat des Ligues». En compensation le désir du duc de Savoie de se créer des titres durables à la reconnaissance de ses coreligionnaires de la Suisse occidentale ne semblait pas douteux. A défaut d'autres raisons, son intérêt l'y poussait. Si, en effet, le renouvellement de l'alliance de sa couronne avec six d'entre les cantons catholiques lui tenait à cœur,(4) il paraissait difficile que ceux-ci entrassent dans ses intentions aussi longtemps que les engagements financiers souscrits à leur égard par ses prédécesseurs n'auraient pas été remplis.(5) Or, on ne se trouvait pas en mesure à Turin de liquider ce passé onéreux.(6) De plus, c'était vers Fribourg, mieux encore que vers ses alliés de la région du Gothard, que devait tendre en cette occurrence l'effort de la diplomatie piémontaise. Le souvenir de l'acte inqualifiable commis en juillet 1639 par le colonel Am Rhyn, abandonnant en pleine bataille le camp des *Madamisti* pour se porter dans celui des *Principisti*, jetait une ombre sur les relations naguère très cordiales de la cour de Savoie avec le gouvernement lucernois. La prétention des parents de l'officier félon de réacquérir les hautes charges du régiment suisse à la solde de Charles-Emmanuel II n'était pas admissible.(7) La duchesse-mère en avait disposé en faveur d'un Fribourgeois.(8) Elle avisa celui-ci de sa volonté de le conserver à son ser-

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(2) *La duchesse de Savoie à Grésy.* Turin, 22 janvier 1650. Arch. di Stato Piemontesi. loc. cit.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *La duchesse de Savoie à Grésy.* Turin, 19 février 1650. *Ibid.*

(4) *Gesuch der Herzogin Mutter von Savoyen um Verlängerung der Bündnisse.* Mittwoch, 13ten August 1643. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXVII. 200*a*.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 ottobre 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — „Avec rien on ne fait rien." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 26 octobre et 30 novembre 1649 loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 6 novembre 1649 Frari. Svizzeri. XLIX. nº 107. — *Les VI cantons catholiques à Grésy.* Bade, 20 décembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. loc. cit.

(6) J'ay affaire avec une nation que l'on a desia mené deux fois par le né *(sic)* et qui aujourd'huy ne veut plus de parolles." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 janvier 1650. loc. cit. — „Huit ou neuf cent mille ducatons." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XVII.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1649. loc. cit.

vice([1]) et prescrivit dans le même temps au baron de Grésy d'offrir à ses hôtes d'assurer l'avenir de l'alliance de sa maison avec eux moyennant le versement d'une seule annuité des pensions échues.([2])

Introduites au cours de la diète catholique du 22 novembre 1649,([3]) les démarches ayant pour but la conclusion d'un nouveau traité helvéto-piémontais languirent durant près de dix-huit mois.([4]) L'entente ne semblait point aisée à réaliser entre les créanciers «tenaces» qu'étaient les Confédérés de l'ancienne croyance et le débiteur à bout d'expédients qui se présentait devant eux avec la proposition quelque peu ridicule de leur concéder une délégation sur les arrérages de la dot de *Madame Royale*, que celle-ci n'arrivait pas à toucher du roi Très-Chrétien, son neveu.([5]) Déjà Grésy, découragé, songeait à se contenter d'une simple prolongation du terme de l'alliance,([6]) lorsque, en février 1650, Fribourg([7]) se rallia sans réserves à ses vues et s'engagea à lui procurer l'adhésion des petits Etats de la Suisse primitive.([8]) Désormais le branle était donné à la négociation du ministre de Charles-Emmanuel II.([9]) Mais le plus difficile demeurait à accomplir. Les cantons forestiers se montraient intraitables et faisaient étalage de prétentions impossibles à satisfaire.([10]) L'envoyé du duc, très fermement convaincu que la clé de la situation était à Lucerne, redoubla ses instances auprès des autorités de cette ville.([11]) L'opposition violente de l'avoyer Fleckenstein faillit tout compromettre.([12]) Les adjurations fribourgeoises et l'aggravation du conflit confessionnel aux Ligues en eurent cependant raison.([13]) Le *Vorort* catholique vint à résipiscence (août 1650).([14]) Mais plusieurs mois

(1) *La duchesse de Savoie à Grésy.* Turin, 12 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI

(2) *Grésy aux VI cantons catholiques.* Lucerne, 3 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 febbraio 1650. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 122. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 20 *a.*

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 1º febbraio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — Claretta. Storia di Carlo Emanuele II (Genova, 1877). II. 49.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 janvier 1650. loc. cit.

(7) „come utile contro i pericoli che possono correre dagli eretici." *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 1º febbraio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(8) *Fribourg à Grésy.* 14 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février et 1er mars 1650. *Ibid.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 mars 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fº 190.

(9) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 20 mai 1650. Arch. di Stato Piemontesi. loc. cit.

(10) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février et 19 et 22 mars 1650. loc. cit.

(11) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 20 mai 1650. loc. cit. — *La duchesse de Savoie à Grésy.* 12 juin 1650. *Ibid.*

(12) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 avril 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(13) *La duchesse de Savoie à Grésy.* Turin. 2 juillet 1650. loc. cit. — *Grésy al secretario di Stato del duca.* Lucerna, 2 agosto 1650. loc. cit.

(14) „Uff heüt haben meine Gned. Herren guet funden den Herrn Baron von Criessy (Grésy) betreffend die Sollicitation und Erneuwerung der Bündnüss mit Ihr Königl. Durchlaucht zu Savoy, uff bestimden Tag anzuhören." Mittwoch, den 7. August 1650. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXX. 107b. — *Scolteto e Consiglio maggiore di Lucerna al duca di Savoia.* 10 agosto 1650. Arch. di Stato Piemontesi. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 37.

s'écoulèrent avant que Unterwalden et Zoug se décidassent à imiter cet exemple.(1) Schwytz et Uri, en revanche, persistaient dans leur obstination(2) et en donnaient pour motif que la remise au souverain du Piémont de la majeure partie de sa dette envers eux pourrait être invoquée par le roi Très-Chrétien lorsque ce prince serait appelé à discuter les conditions du renouvellement de sa propre alliance.(3) Le premier de ces cantons résista à toutes les sollicitations du baron de Grésy jusqu'en février 1651.(4) Le second tint ferme quelques semaines de plus (avril).(5) L'acte clôturant cette longue et épineuse négociation intervint à Lucerne, le 14 mai,(6) et la cérémonie de la solennisation du traité fut célébrée à Turin le 30 janvier de l'année suivante.(7)

Loin d'entraver les démarches de son collègue piémontais, De La Barde les avait plutôt secondées.(8) Il lui importait à l'extrême, en effet, de les voir aboutir «à peu de frais», et leur résultat favorable semblait être de bon augure pour celles dont lui-même assumait la conduite.(9) En revanche l'activité déployée par le nonce apostolique ne le laissait pas indifférent et lui inspirait de vives inquiétudes. Arrivé en Suisse peu avant le départ de Caumartin de ce pays, l'évêque de Città di Castello, Francesco Boccapaduli,(10) prélat d'allure autoritaire, s'immisçait avec une énergique insistance dans les affaires intérieures du Corps helvétique, non moins que dans les relations entre ce dernier et l'étranger.(11) L'ambassadeur français avait eu presque aussitôt à se défendre contre ses entreprises. L'abbé de Citeaux, sujet du roi Très-Chrétien, possédait dans sa juridiction particulière deux couvents de femmes, Rathhausen et Eschenbach, situés l'un et l'autre sur les terres de Lucerne.(12) Un bref pontifical, sollicité par le ministre du Saint-Siège, enleva le droit de visite de ces monastères à l'abbé de Saint-Urbain, vicaire-général de celui de Citeaux(13) et le lui conféra

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 juin 1650. loc. cit.

(2) *Grésy au marquis de Saint-Thomas.* Lucerne, 29 décembre 1650 et 16 février 1651. loc. cit.; *au duc.* 17 janvier 1651. *Ibid.*

(3) „Pleust à Dieu que, l'année qui vient, l'on nous voulust traicter de mesme“ (au sujet de l'accession de Fribourg au renouvellement du traité piémontais). *De La Barde à Grésy.* Soleure, 4 mai 1650. loc cit. — „Les Françoys commencent à dire que la couronne de France espère recevoir un traitement aussy favorable que celle de Savoye dans son renouvellement d'alliance, ce qui fait déjà ouvrir les yeux à beaucoup de monde“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 août 1650. loc. cit. — *Grésy au marquis de Saint-Thomas.* Lucerna, 11 ottobre 1650. loc. cit.

(4) *Grésy au marquis de Saint-Thomas.* Lucerne, 16 février 1651. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 28.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 mars, 11 et 18 avril 1651. loc. cit. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 11 aprile 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLIII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 37. — Eidg. Absch. VI *A.* 47 *a.*

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 mai 1651. loc. cit.

(7) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 janvier 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 141. — Claretta. Storia di Carlo-Emanuele II (Genova, 1877). II. 50 sqq. — Eidg. Absch. VI *A* 94. — Wicquefort. L'ambassadeur et ses fonctions. I. 215.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 août 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 590.

(9) *De La Barde à Grésy.* Soleure, 4 mars 1650. loc. cit.

(10) et non *Boccapaduci* (Eidg. Absch. VI *B.* 1841).

(11) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 175.

(12) *De La Barde à l'avoyer de Lucerne.* Soleure, 30 juin 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(13) *Le roi à De La Barde.* Paris. 28 avril 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. f° 889.

à lui-même ou, à son défaut, aux Pères Jésuites de la mission des petits cantons.[1] La violation de privilèges jamais contestés était flagrante. Le gouvernement de Paris prit résolument en main les intérêts des Cisterciens, chargea De La Barde de protester en son nom auprès des Conseils du *Vorort* catholique et porta le litige au Vatican.[2] Le succès de ces multiples démarches parut d'emblée très problématique. Les Jésuites avaient à Rome un avocat puissant dans la personne du cardinal Panzirolo.[3] En revanche, les Confédérés de la région du Gothard ne possédaient pas d'homme d'Etat capable de les défendre des empiétements de la nonciature apostolique.[4] On le vit bien quand, dans ce même temps, Boccapaduli prétendit exiger que le nouvel abbé de Wettingen, contrairement aux règles de sa confrérie, fît confirmer son élection par le Saint-Siège.[5] Le bref incriminé par l'ambassadeur français ne fut donc pas annulé,[6] encore qu'on agitât au Louvre «de ne recevoir plus dans le royaume aucun général d'ordres étrangers» jusqu'à ce que le pape se fût décidé à restituer à l'abbé de Citeaux les monastères lucernois «eximés de sa juridiction».[7] Aussi quand, au bout de deux ans, le procureur général de ce dernier tenta de reconquérir le droit dont on l'avait frustré, dut-il se retirer prudemment devant l'impossibilité manifeste de conduire à bien son dessein.[8]

Si regrettable que fût cette immixtion de l'évêque de Città di Castello dans les affaires du Corps catholique des Ligues, elle ne menaçait pas le repos de celles-ci. Il n'en allait malheureusement pas ainsi des conseils départis par lui à ses coreligionnaires des petits cantons à l'occasion des conflits confessionnels qui les mettaient aux prises avec leurs confédérés protestants. La politique agressive suivie par les Lucernois et leurs adhérents à l'égard des cités évangéliques recevait ses inspirations de Rome, car l'on n'y trouvait

(1) *De La Barde à l'avoyer de Lucerne.* Soleure, 30 juin 1648. loc. cit — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 décembre 1648, 11 juin 1649 Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* impr. Arch. für Schweiz. Gesch. V. 365. — *De La Barde à Boccapaduli.* Soleure, 12 décembre 1648 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 4 e 18 maggio 1649. *Ibid.*

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 27 avril 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. f° 879. — *De La Barde à l'avoyer de Lucerne.* Soleure, 30 juin 1648. loc. cit. — *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 14 août 1649 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XLI. — *Le roi aux cantons catholiques.* Paris, 30 novembre 1649. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Le roi à Lucerne.* Août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 376. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 22 novembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — Eidg. Absch. VI *A.* 42 *v.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 décembre 1648 et 11 juin 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 29 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(4) „Ces gens cy sont incapables de distinguer ce qui est de la puissance légitime du Pape d'avec ce que ses ministres usurpent.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 7 novembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 185.

(5) *Le roi à Lucerne.* août 1649; *aux XIII cantons.* Paris, 30 novembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 376; Coll. Clairambt. CCCCXXIII. f° 7069. — Eidg. Absch. VI *A.* 12 *a*, 35 *a*, *b.*

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 1° giugno 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Aquariva al Cardle Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio e 9 novembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Rospigliosi a Aquaviva.* Roma, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juin 1649 et 2 août 1652. loc. cit. et f. fr. *16,033* f° 300. — *Le roi à Lucerne.* août 1649. loc. cit.

(8) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 3 mars 1651 Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France IX (1643—1663). — *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 7 maggio 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII

jamais satisfaisantes les propositions d'accommodement émanées des réformés.(1) Le résultat de ces excitations quotidiennes ou périodiques, c'était la guerre civile dont l'ambassadeur français s'attachait à conjurer l'explosion.(2) En juillet 1651, son arrivée subite à Bade, où on ne l'attendait pas, contribua à y pacifier les esprits.(3) Il en fut de même en septembre. Cette fois, à la vérité, son intervention sembla providentielle.(4) Depuis longtemps la situation n'avait été aussi tendue entre les deux partis rivaux. Fiers du dénombrement de leurs forces, les catholiques dressaient leurs plans de campagne et se préparaient d'autant plus volontiers à une vigoureuse offensive qu'ils savaient leurs adversaires «destituez de l'appui de l'étranger».(5) Engagée dans une lutte à outrance contre la Porte Ottomane,(6) Venise, que les petits cantons, courroucés de voir la France et l'Espagne faillir à leurs promesses, songeaient naguère à admettre dans leur alliance,(7) Venise était si peu en mesure de secourir Berne et Zurich que, avec l'agrément tacite du Louvre, et contrairement aux désirs de l'Escurial,(8) elle levait elle-même des troupes en Rhétie, dans le «*Mittelland*»(9) et la vallée du Rhône, ainsi que dans la région de la Limmat(10) et de la Reuss.(11) Dès lors il y avait lieu de s'étonner que Schwytz continuât à entraver le passage de ces dernières à Lachen et à Sargans,(12)

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 25 agosto 1648. loc. cit. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 19 settembre 1648 e 28 ottobre 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 52.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 54.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 settembre 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 68. — *Discours prononcé devant la diète de Bade.* septembre 1651. *Ibid* — „L'ambasciatore di Francia non attende ad altro che a procurar con tutti la quiete e l'unione.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1651. loc. cit.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 81. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 245).

(6) Eidg. Absch. VI *A*. 72*a*. — Bernardi. Venezia e il Turco nella seconda metà del secolo XVII (Firenze, 1902). p. 34.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 giugno 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 10.

(8) „Ci giova sperare che quando non habbia egli (De La Barde) ordini diversi dalla corte, potrà indurlo a promovere ufficii conformi al nostro bisogno.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 marzo e 28 giugno 1648. Frari. Sen. I. Corti (Secreta). reg. XXI. f° 7; Svizzeri. XLIX. n° 14. — *Bon al Senato.* Zurigo. 21 marzo e 25 aprile 1648. — *De La Barde à Bon.* Soleure, 26 mars 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 278, 289 — „Je n'ay pas voulu empescher la levée de ce régiment (pour Venise) à Soleure, veu principalement que, n'estant pas composé de Suisses, je n'ay pas jugé que cela praejudiciast au service du roy.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 1er août 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 169.

(9) *Instruction uff die ... Herrn Niclaus Dachselhofer, der Zeit alt Schultheiss, und H. Johans Rudolff Willading, Venner, beid des Kleinen Raths der Stadt Bern, Irer Legation halb nacher Solothurn.* 8./18. Februar 1648. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S.* p. 156.

(10) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna. 11 febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *Schwytz an Luzern.* 6 mai 1648. St-Arch. Luzern. Venedig. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 22 mai 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 32. — *Gio. Ambr. Sarotti a Lucerna.* Zurigo, 25 maggio 1649; *Giov. Giavarina a Lucerna.* Zurigo, 15 febbraio 1652. St-Arch. Luzern. Venedig. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 21 décembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXIX. 57. — Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice Delib. Senato. CLXXVI. 131vo, 137; CLXXX 52; CLXXXI (1652). *189* f° 112; *191* f° 1; CLXXXVII. 152. — Frari. Sen. I. Corti (Secreta). reg. XXI (1647). fos 111vo, 134, 166; XXIII (1648). fos 192b, 210; reg. XXIII (1648). fos 152b, 199; XXII (1648). f° 7.

(11) *Autorisation de faire des levées à Lucerne pour le service de Venise en Dalmatie.* 18 décembre 1652 St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXX. 497.

(12) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 23 giugno 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XL. — Frari. Indice Delib. Sen. CLXXX. 30vo.

puisque, rentrées dans leurs foyers, elles demeuraient à la disposition du Corps évangélique dont elles augmentaient la force de résistance. Des princes protestants d'Allemagne et des villes libres de ce pays, celui-ci n'avait à attendre que des encouragements platoniques. L'empereur, à la sollicitation des «Waldstætten», se fût chargé de les tenir en respect, au cas où ils eussent été tentés de passer des paroles aux actes. (1) D'autre part, Berne n'était plus en droit de compter sur la neutralité bienveillante des dizains du Valais à son égard, depuis que Zweyer d'Evibach, dépêché de Lucerne dans la vallée du Rhône, y avait combattu avec succès les conseils pacifiques venus de Zurich. (2)

Sur un point toutefois, on l'a dit, les prévisions des catholiques d'Helvétie ne semblaient pas justifiées. En supposant que le concours et les sympathies du Louvre leur étaient acquises par avance, ils commettaient une lourde erreur. Plus que jamais, le roi de France avait intérêt à ce que son ambassadeur aux Ligues travaillât au rétablissement de l'union entre les divers Etats confédérés. (3) Quand donc, dans leur diète tenue à Lucerne, le 29 septembre, ils prièrent De La Barde d'insister auprès de son maître afin que ce prince usât de menaces envers les Genevois, au cas où ceux-ci répondraient affirmativement aux demandes de secours que leur adressaient les grands cantons évangéliques, leur requête n'avait aucune chance d'être agréée. (4)

Depuis la mission de courtoisie dont avait été chargé l'ancien syndic Jacques Godefroy, au moment du décès de Louis XIII, l'état des relations de la petite république avec son puissant voisin de l'ouest s'était sensiblement amélioré. (5) Il devenait même presque satisfaisant ensuite du voyage accompli en mars 1650 par la cour à Dijon, où les Syndics et Conseils s'étaient fait représenter par deux membres de ceux-ci. (6) Tandis, en effet, que le roi et sa mère paraissaient vouloir éviter la rencontre des envoyés suisses, avec lesquels ils avaient failli du reste se croiser sur la route de Paris, une réception très bienveillante attendait les députés genevois et la promesse leur était donnée que les intérêts de leurs compatriotes établis dans le royaume seraient sauvegardés à l'avenir. (7) Au total, si les incidents de frontière soulevés par des agents du duc de Savoie persistaient dans la région de Vendœuvre, (8) ils

---

(1) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 3 ottobre 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XLIII.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 e 21 ottobre 1651. Frari. Svizzeri. L. n°s 77, 78. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 24 ottobre 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIII. — *Abscheid de la diète tenue à Sion du 9 au 20 décembre 1651.* Arch. canton. Sion. Abscheide. 1651—1699. *A* III. 11. 3. p. 20.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 72 *b.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 82 *r.*

(5) *César de Vendôme, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, à Genève.* Dijon, 30 mars 1650. Arch. Genève. Portef. histor. *3215.*

(6) *Genève au roi; à Brienne.* 8 mars 1650 Arch. Genève. Lettres XXXI. *D.* 95; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVI. 8803. 8807 (Mission des conseillers Voisine et Gallatin). — Gautier. Histoire de Genève (éd. 1909). VII. 315.

(7) *Le roi à Genève; Brienne à Genève.* Dijon, 2 avril 1650. Arch. Genève. Portef. histor. *3216.*

(8) *Genève à Berne.* 24 mars/3 avril, 27 avril/7 mai, 24 septembre/3 octobre 1647. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. p. 187, 199. 238 — *Zürich und Bern an den Herzog von Savoyen.* 23. September/2. October 1650. *Ibid.* VI. 262.

étaient en notable décroissance aux limites du bailliage de Gex.(1) Certes le procès intenté aux autorités de la cité de Calvin par le «tenace et turbulent» Jean Du Piau, «se qualifiant prieur de Saint-Jean-hors-les-murs», entrait dans une nouvelle phase.(2) Débouté de ses prétentions sur Saint-Victor et Chapitre par le parlement de Bourgogne, puis par le Conseil royal, grâce à l'intercession des protecteurs suisses, hollandais et anglais de Genève,(3) ce personnage revenait à la charge avec une ardeur singulière et, fort des termes d'un arrêt qu'il avait obtenu par surprise du Grand Conseil,(4) cherchait à s'emparer des prieurés de Saint-Gervais et de Satigny(5) et menaçait de faire procéder à la saisie des biens des Genevois dans les provinces cédées à la France par le traité de Lyon.(6) De La Barde n'avait pu refuser son appui à une cause qu'il savait juste(7) et dont Zurich et Berne embrassaient de façon très vive la défense.(8) Mais Du Piau ne se laissait arrêter par aucun obstacle. En dépit d'une nouvelle sentence rendue le 13 juillet 1651, et qui eût découragé tout autre que lui,(9) il reprenait ses brigues auprès de la cour de Dijon.(10) Il fallut «pour lui imposer un perpétuel silence»(11) l'ordonnance du 12 avril 1657, par laquelle étaient cassées sans exception les assignations et les procédures lancées ou entamées à sa requête dès l'origine de son différend avec les autorités de Genève.(12)

---

(1) *Genève à Berne.* 11/21 janvier, 20/30 août, 31 octobre/10 novembre, 19/29 novembre 1650. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. p. 223, 226, 276; *à Berne.* 27 mai/6 juin 1650; 2/12 avril 1651. *Ibid* Genfbuch. V. p. 302, 354.

(2) *Zurich à Genève.* 13/23 juillet 1654. Arch. Genève. Portef. histor. *3274.*

(3) *Berne au roi.* 5/15 novembre 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CVII. 130. — *Les IV cantons protestants au roi.* Zurich, 7/17 novembre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt CCCCXXX. 2089. 2105. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 609; *à Mazarin.* Soleure, 22 novembre 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 182. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 21 novembre 1650. St-Arch Bern. Frankr. Buch *N* 403. — *Zürich an Basel.* 11./21. November 1650. St-Arch. Basel. Politisches *N* 9. — Gautier. op. cit. VII. 329.

(4) *De La Barde au roi.* Soleure. 22 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 39. — *Genève au roi.* 4 mars 1651. Arch. Genève. Lettres XXXI. *D.* 98. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 12 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 191.

(6) *Extraict des registres du Grand Conseil du roy.* 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 618. — *Genève à Berne.* 3/13 novembre 1650; 6/16 février, 18/28 juillet, 1/11 août 1651; *les cantons protestants au roi.* Zurich, 7/17 novembre 1650; 23 juillet/2 août 1651 St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 318, 336, 346, 358, 370, 372.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 609.

(8) *Les cantons protestants au roi de France.* Zurich, 22 février/4 mars 1651. Arch. Genève. Portef. histor. *3227.*

(9) *Arrest du Conseil concernant le prieuré de Saint-Victor-lez-Genève.* 13 juillet 1651. Bibl. Nat. CCCCC. Colbt *433* f° 827.

(10) *Zurich, Berne et Schaffhouse au roi.* Zurich, 26 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 196. — *Genève au roi.* 14 juin, 5 et 19 juillet 1654. Aff. Etr. Genève. II. 390; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 177; *à Séguier.* même date Bibl. Nat. 500 Colbt CCCCXXXIII. 830; *à La Margerie.* 8 et 20 juillet: 26 décembre 1654. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXXIV. 307, 309, 331; *au duc d'Epernon.* 24 août 1654. Bibl. Nat. f fr. *20,477* f° 243; *à Mazarin.* 16 décembre 1656. Aff. Etr. Genève. II. 396. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 29 mai 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 159. — *Genève à De La Barde.* 26 septembre 1654. Arch. Genève. Lettres *D.* n° 32 (1653—1655). p. 163.

(11) *Genève au roi; à Brienne.* 9/19 novembre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXX. 2125, 2127; *à Mazarin.* même date. Aff. Etr. Genève. II. 384.

(12) *Ordonnance royale pour l'affaire de Jean Du Piau.* Paris, 12 avril 1657. Aff. Etr. Genève. II. 399.

Mais aussi bien on n'avait pas attendu à Paris la clôture de ce long procès pour donner aux magistrats de la petite république du Léman des marques palpables du changement d'attitude du gouvernement de la régente à leur égard. Le jeune roi, qui, dès son retour au Louvre, leur avait fait demander, le 12 mai 1650, l'« établissement d'une poste dans leur ville, malgré « l'opposition de quelques particuliers », (1) leur accorda en 1653 une sauvegarde « afin qu'il ne fût point logé de gens de guerre dans leur voisinage ». (2) Puis suivit, en mai 1654, un « arrêt portant exemption de tailles » pour les habitants de Chancy, Avully et Moëns enclavés dans le pays de Gex (3) et enfin, le 23 janvier 1656, une ordonnance interdisant toute station de troupes françaises sur les terres de Genève. (4) C'était donc à un insuccès certain que marchaient les autorités des cantons forestiers lorsqu'elles sollicitaient de la cour de Paris une démonstration militaire qui eût immobilisé au pied du Salève les forces d'ailleurs restreintes que les protestants de la région du Léman se proposaient de mettre à la disposition de leurs coreligionnaires suisses. (5)

En dépit de la déception qui se préparait pour eux du côté du Louvre, les catholiques avaient encore la partie belle au cas d'une rupture entre eux et leurs confédérés de la confession réformée. Ce que le roi Très-Chrétien se refusait à faire en leur faveur, le duc de Savoie était prêt à l'entreprendre, soit par le moyen d'une diversion vers Evian et Thonon, soit en détachant un corps de cavalerie sur un autre point. (6) L'empereur, l'archiduc d'Innsbruck et l'électeur de Bavière leur offraient une aide immédiate. (7) L'Espagne, bien qu'en guerre avec la France et le Piémont et en difficulté avec les officiers des « Waldstætten » et de Fribourg à sa solde, qu'elle laissait « mourir de faim » (8) et qui invoquaient l'énergique intervention de leurs supérieurs contre les procédés hautains du gouverneur de Milan, surtout depuis sa victoire de

(1) *Le roi à Genève.* Paris, 12 mai 1650. Bibl. Genève. Portef. histor. *3216.*

(2) *Sauvegarde pour ceux de Genève afin qu'il ne soit logé gens de guerre dans leur voisinage.* Paris, 1653. Aff. Etr. Genève. II. 387.

(3) Paris, 21 mai 1654. Aff. Etr. Genève. II. 388. — *Genève à Brulart de Léon.* 31 mars/9 avril 1646. Arch. Genève. Lettres XXX. *D.* p. 143; *à La Margerie.* 7 juin 1655. Bibl. Nat. CCCCC. Colbt *483* fo 847.

(4) Paris, 23 janvier 1656. Aff. Etr. Genève. II. 392.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 82 *r.*

(6) „Acciò l'istesso duca abbia a fare almeno comparire qualche gente dalla parte del lago di Ginevra per obligare i Bernesi a dover stare sopra di se.“ *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 3 ottobre 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 76 *h*, 82 *q*, 88 *f.*

(7) *Giavarinà al Senato.* Zurigo, 14 ottobre 1651. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 81 *n.*

(8) *Consulta del Consejo de Estado de 10 de enero 1651.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.* — *Caracena al rey.* Milan, 9 de enero 1651. *Ibid.* · *Consulta de 30 de marzo 1651, con un papel de apuntamientos del marqués de Almonacid sobre lo estado en que estan las consignaciones para la satisfacion de lo que se debe a Esguizaros y Grisones. Ibid.* — „Ich und die mynige radicitus extirpiert unndt exterminiert werdindt.“ *Jost von Montenach, hauptmann, an Freiburg.* Meylandt, 5. July 1653. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne—Milan. II. — *Fuensaldaña al rey.* Milan, 15 de mayo 1658. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3375.*

Casale,[1]. l'Espagne se croyait en mesure d'empêcher les Grisons de la croyance évangélique de secourir Zurich et Berne, ainsi qu'ils en manifestaient l'intention.[2]

Il y avait là certes de quoi faire douter De La Barde du succès de ses démarches pour le maintien de la paix en Helvétie. Il les continua cependant avec un redoublement d'ardeur durant les mois qui suivirent, cherchant à amortir le choc des prétentions contradictoires dans le différend thurgovien[3] et à concilier les divergences berno-soleuroises quant à la possession du district de Bœtzberg,[4] ou berno-fribourgeoises dans la question du partage des bailliages romands.[5] Mais il ne se méprenait nullement sur l'origine du danger qui menaçait le repos des Ligues. Ce danger venait moins de Casati, dont le séjour prolongé à Coire provoquait des protestations parmi les cantons forestiers, que du représentant du Vatican, toujours prêt à «jeter de l'huile sur le feu», et que ses coreligionnaires de la région du Gothard considéraient si bien comme leur conseiller attitré qu'ils lui demandaient de tenter de surprendre dans une conversation avec le résident vénitien à Zurich le secret du plan de campagne dressé par les autorités de cet Etat.[6] Au sentiment de l'ambassadeur français, c'était non point un *Te Deum* que l'on eût dû chanter sur les bords de la Sarine à l'occasion de la nomination d'un nouvel évêque, mais un *De Profundis,* puisque, sans nécessité, par pure faiblesse, Fribourg abdiquait l'un après l'autre, entre les mains du Saint-Père et des Jésuites, ses privilèges les moins contestables.[7] Boccapaduli lui réservait au reste une suprême déception. Au moment de gagner Venise, où il se voyait transféré, le ministre d'Innocent X à Lucerne, décidé «à pousser au dernier point les avantages du pape»,[8] laissa derrière lui un internonce[9] et choisit pour remplir cette charge le prélat dont la récente élection au siège épiscopal de Lausanne soulevait de graves objections de la part du Louvre et de la cour de Turin.[10] Ce fut à De La Barde un prétexte nouveau de conjurer les Confédérés de

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado, de 26 de noviembre de 1651.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *8368.* — *De La Barde à Argenson* Soleure, 14 novembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 186. — *Sculteto e consiglio della città di Lucerna al Sig*r *D. Crivelli, agente in Milano.* Lucerna, 29 aprile 1653. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647–1664).

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 76 *k.*

(3) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 27 juin et 22 septembre 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. nos 16 et 27; *aux XIII cantons.* Soleure, septembre 1652. Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* f° 123vo. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 settembre 1652. Frari. Svizzeri. L. n° 153. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 26 septembre et 24 octobre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 178, 183.

(4) *De La Barde à Berne.* Soleure, 1er juillet 1653. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 9.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 septembre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 3 ottobre 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIII.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 52. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 175. — *De La Barde à Diesbach de Torny.* Soleure, 29 octobre 1652. Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* f° 126.

(8) *De La Barde à Argenson* Soleure, 5 septembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 175.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 décembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 190.

(10) *Knab a Pamphili.* Lucerna, 10 décembre 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

l'ancienne croyance d'opposer désormais une résistance plus énergique aux empiétements du Vatican sur leurs libertés. (1) L'insuccès de sa démarche était prévu. Il ne paraissait pas douteux. Après avoir protesté en vain contre les modalités de la nomination du successeur de Jean de Watteville, le représentant de Louis XIV à Soleure ne devait pas espérer faire échec à l'institution d'un internonce, puisque dans l'espèce il s'agissait d'une seule et même personne. (2) C'était là, dira-t-on peut-être, de légers mécomptes, dont les partisans de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues n'avaient pas lieu de s'alarmer outre mesure. Mais, si l'on songe que l'alliance franco-suisse était expirée depuis le 14 mai 1651 et que les négociations pour son renouvellement se heurtaient à des difficultés graves et inattendues, on comprendra que De La Barde suivît d'un œil anxieux les péripéties diverses de la mainmise d'une puissance étrangère sur les libertés helvétiques.

Premières tentatives faites en vue de préparer le renouvellement de l'alliance franco-suisse. — Négociations intermittentes de Caumartin à ce sujet. — Malgré son désir de les pousser à fond, il se voit contraint d'en suspendre le cours. — Mazarin partisan d'une politique d'attente. — La reine-mère se range à cette opinion. — De La Barde en revanche s'attache à la combattre dès sa prise de possession du poste diplomatique de Soleure. — Son attitude durant la diète de Bade de juillet 1648. — Arguments qu'il fait valoir auprès du cardinal en faveur de la prompte conclusion des démarches commencées par son prédécesseur. — Multiples exigences des autorités cantonales. — L'ambassadeur les déclare inacceptables. — L'heureuse issue de la mission du baron de Grésy ouvre les voies à la remise sur le tapis de la question de la rénovation du traité de 1602. — Diètes de Bade de juillet et de novembre 1650. — Découragement que ressent De La Barde de leur résultat. — Intrigues de Vincent Wagner à Paris. — Le projet d'alliance franco-bernoise. — Emoi que sa divulgation soulève au sein des Ligues. — La succession du représentant du Louvre en Suisse paraît à la veille de s'ouvrir. — Echec de la campagne menée à la cour par les chefs de la cabale caumartiniste. — De La Barde hostile à l'idée d'une simple prolongation du terme du traité. — Le péril augmente aux portes de Brisach. — L'ambassadeur s'efforce d'éviter la rupture, puisqu'il ne peut conclure l'accord.

XIV. On a dit avec quel intérêt soutenu De La Barde avait suivi les diverses phases de la négociation de l'envoyé piémontais, dont on le soup-

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mai 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 559 — *Brienne à De La Barde.* Libourne, 11 août 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXVIII. f° 841. — *Knab a Pamphili.* Lucerna, 28 gennaio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *De La Barde à l'ambassadeur de France à Rome.* Soleure, 20 février 1653. Bibl. Ste Geneviève. *L 37f.* f° 304.

(2) *De La Barde à l'ambassadeur de France à Rome.* Soleure. 20 février 1653. Bibl. Ste Geneviève. *L 37f* f° 304.

çonnait, bien à tort d'ailleurs, d'inspirer quelques-unes des démarches. Des conditions mises par les cantons catholiques au renouvellement de leur entente écrite avec la cour de Turin il comptait certes se prévaloir, le moment venu, pour peu qu'elles fussent «bénignes», et en exiger de semblables en faveur de son maître, dont l'alliance avec le Corps helvétique arrivait à expiration.(1) La question de la rénovation ou de la prolongation de durée de l'instrument diplomatique qui liait à la France les Confédérés suisses et Grisons ne s'était pas imposée à l'esprit de Richelieu. D'autres, plus urgentes, retenaient son attention. A l'heure où, en janvier 1641, Caumartin prit le chemin des Ligues afin d'y occuper la place laissée vacante par le rappel de Méliand, la santé de Louis XIII ne donnait point encore d'inquiétudes. Or le traité de janvier 1602 avait été conclu pour la durée des règnes de Henri IV et de son fils et huit ans après. La perspective de son échéance semblait lointaine. Aussi l'instruction remise au nouveau ministre n'y faisait elle aucune allusion.

Près de dix-huit mois s'écoulèrent ainsi, sans que, ni de Paris, ni de Soleure, on estimât opportun de rompre le silence à ce sujet. Confirmé dans ses fonctions par la reine-régente, l'ambassadeur auprès du Corps helvétique jugea enfin qu'il convenait d'amorcer sans retard une négociation qui s'annonçait longue et difficile. Il ne lui suffisait pas de savoir que les ordres du défunt roi quant à ce point particulier subsistaient,(2) ou d'apprendre qu'on désirait au Louvre «mesnager le temps propre pour cela».(3) Il souhaitait des précisions. Selon lui, et cette opinion paraissait assez défendable en soi, plus le renouvellement de l'alliance franco-suisse serait différé, moins il y avait de chances de le voir aboutir au résultat espéré par les conseillers de la couronne.(4) A l'entendre aussi, mieux eût valu confier à son expérience des choses des Ligues le soin de conduire à chef cette œuvre compliquée que d'en charger son successeur éventuel.(5) Convaincu par suite qu'il fallait «aller vite» et profiter de ce que les Espagnols «déboursaient peu d'argent» dans le pays, il s'ouvrit en secret de son dessein à quelques-uns des députés réunis à Bade en juillet 1643.(6) Mais il n'avait pas d'encouragements à attendre de Paris, où la reine-mère, influencée par Mazarin, se désintéressait si bien des affaires d'Outre-Jura qu'elle considérait comme un événement sans importance la confirmation des anciennes combourgeoisies helvéto-valaisannes et ne comprenait pas à quel point l'Escurial allait en tirer parti pour accroître son prestige dans

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(2) *Le maréchal de Châtillon à...* Paris, 8 juillet 1643 (pièce de ma collection particulière). — *La reine-mère à Caumartin.* 17 août 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.*

(3) *Le roi à Caumartin.* Paris, 7 juillet 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCLXXXV. f° 8835.

(4) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 8 juin 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 18.

(5) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 8 juin 1643. loc. cit.

(6) *Caumartin à Chavigny.* Soleure, 31 juillet 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCLXXXVI. f° 9299.

la vallée du Rhône.(1) Caumartin n'était pas au bout de ses surprises. L'indifférence que témoignait le principal ministre d'Anne d'Autriche envers l'alliance des cantons tournait presque à l'hostilité depuis qu'un examen sommaire des comptes de l'administration de Sully permettait de constater que le traité franco-suisse négocié par Brulart de Sillery et Méry de Vic avait coûté au trésor royal «plus d'un million d'or».(2) Par suite il paraissait opportun de choisir entre ces deux solutions: Reconnaître avec l'ambassadeur aux Ligues que le «renouvellement» était chose indispensable et y procéder sans retard, de peur qu'à la longue les prétentions helvétiques ne devinssent inacceptables.(3) Ou bien user de temporisation, ainsi que le recommandait Mazarin,(4) et attendre l'occasion propice; en un mot «ne se point empresser de l'affaire».(5) La reine était acquise d'avance aux vues du cardinal. Elle les fit prévaloir. Rebuté de l'espoir de procurer l'immédiate réalisation de ses plans,(6) Caumartin ne renonça cependant pas à celui d'en assurer l'exécution avant que sa mission ne prît fin. Au cours de l'année 1645, il exposa derechef à sa souveraine les raisons qui, selon lui, militaient en faveur de ce que lui et les partisans de la couronne en Suisse considéraient désormais comme une inéluctable nécessité.(7) Ces raisons furent jugées excellentes en haut lieu. Mais la disette de deniers, en excluant la possibilité de réunir les sommes indispensables à un pareil effort, devait «faire esloigner pour quelque temps cette pensée».(8) L'ambassadeur s'aperçut-il enfin de l'inanité de démarches que les exigences helvétiques et la détresse financière de la couronne empêchaient d'aboutir? Ce qui semble certain, c'est que, l'occasion s'étant présentée en juillet 1645 «de mettre les fers au feu», il la laissa volontairement échapper et n'y insista plus jusqu'à son départ de Soleure.(9)

L'opportunité de l'abandon momentané par le successeur de Méliand de toute idée de ramener sur le tapis le renouvellement du traité franco-suisse était évidente. Elle le devint davantage encore dans la suite. Si, en effet, l'instruction de Caumartin passait sous silence cette question délicate, celle confiée à De La Barde ne l'abordait que de façon détournée.(10) Aussi bien il était prescrit à ce dernier d'en esquiver la discussion et «de s'arranger à «supposer plustost l'alliance comme une chose establie de longue main et à

(1) *Recès des diètes ordinaires tenues à Sion, du 4 au 17 mai 1643 et du 4 au 21 décembre 1644.* Arch. cant. Sion. Abscheide. 1626—1650. *A* III. 11. 2. p 657. 686. — *La reine-régente à Caumartin.* Paris, 29 septembre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.*

(2) *Caumartin à Brienne* Soleure, 2 octobre 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 32.

(3) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 2, 3 et 30 octobre 1643. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCLXXXVIII. 480; CCCLXXXIX. 871.

(4) *La reine-mère à Caumartin.* Paris, 20 octobre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.*

(5) *La reine-mère à Caumartin.* Paris, 3 novembre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.*

(6) *La reine-mère à Caumartin.* Paris, 13 octobre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.*

(7) *Caumartin à Brienne.* Soleure, 7 janvier 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 81.

(8) *Brienne à Caumartin.* Paris, 18 avril 1645. Bibl. Nat. Coll. Clairambt CCCXCXIX. f° 8951.

(9) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juillet 1645. Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 116.

(10) *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance avec les Treize Cantons depuis 1647 jusqu'en 1762, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. 17—58.

«en parler en termes généraux sans rien particulariser».[1] L'ambassadeur fut prompt à se convaincre qu'une politique qui consistait uniquement à ajourner l'aplanissement des obstacles qu'elle rencontrait était une détestable politique. Ses avis sur ce point, mais sur ce point seulement, ne différaient pas de ceux de son prédécesseur.[2] Il fut l'un des premiers à déplorer le détachement que l'on affectait à la cour dès qu'il s'agissait des «choses de Suisse», à reconnaître que «la conclusion du tout» ne pourrait être retardée au delà du printemps de 1650,[3] à abonder dans l'opinion de Caumartin que les prétentions des Etats confédérés augmentaient au fur et à mesure que diminuait le délai à courir jusqu'à l'échéance du traité,[4] à affirmer que seule la constitution d'un fonds spécial, à l'abri de prélèvements inconsidérés, permettrait de faire face aux difficultés financières de l'opération,[5] à insister enfin pour que, prenant le contre-pied de l'Escurial qui cherchait à persuader aux petits cantons que le roi Très-Chrétien ne les considérait plus comme ses alliés puisqu'il cessait de payer leurs pensions,[6] le Louvre prévînt la désagrégation du Corps helvétique souhaitée par le roi Catholique et mît ce monarque dans l'impossibilité de détourner ses coreligionnaires suisses de la clientèle de la France[7] et de leur imposer à tous son protectorat, avec l'addition de cet article XXe des capitulations de Milan de septembre 1639, par lequel il était interdit aux Grisons de rechercher d'autres amitiés à l'étranger.[8]

Lorsqu'il se rendit à la diète de Bade, en juillet 1648, De La Barde savait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, que des embûches l'y guettaient et que les nombreux griefs nourris contre le Louvre par les Confédérés y feraient l'objet d'un examen approfondi.[9] Cette certitude ne l'empêcha pas, après avoir exhorté ses hôtes à l'union, de s'efforcer d'entendre, sinon de rechercher s'ils seraient

---

(1) *Mémoire et instruction au Sr De La Barde, baron de Marolles, conser du roy en ses Conseils, s'en allant ambassadeur de Sa Mté en Suisse.* Paris, 18 décembre 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 386. — *Négociation de Mr De La Barde pour le renouvellement de l'alliance. 1647—1660.* Aff. Etr. Suisse. Mémoires et Docts. t. XX.

(2) *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155. — *Négociation de Mr De La Barde, ambassadeur en Suisse, pour le renouvellement de l'alliance, depuis l'année 1647 jusqu'en l'année 1660.* Aff. Etr. Suisse. Mémoires et Docts. t. XX.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 avril; Bade, 10 juillet: *à Chavigny.* Soleure, 25 avril 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034;* Aff. Etr. Suisse. XXXI. 21.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 mars et 3 avril 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fos 120 et 135. *Brienne à De La Barde.* Paris, 28 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 99.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 avril 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 138. — „Les Suisses se prétendoient créanciers d'environ soixante et dix millions sur leurs contrats." *Négociation de Mr De La Barde.* 1647—1660. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 avril 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(7) „Ilz n'auroient aucune retenue ny répugnance à se séparer de nous." *Mémoire pour la Suisse* (de De La Barde). 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mai 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 144. — *Mémoire pour la Suisse* (de De La Barde). 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 18.

disposés à renouveler leur alliance avec son souverain.([1]) Mais, comme il garantissait à peine le payement d'un semestre de pensions à cette occasion, alors que le trésor en devait dix annuités et davantage aux Suisses, ceux-ci accueillirent cette ouverture sans enthousiasme.([2]) Il ne s'agissait là d'ailleurs que de travaux d'approche.([3]) Ce que l'ambassadeur désirait avant toutes choses, c'était d'obtenir que les cantons de l'ancienne croyance n'accordassent pas de levées au gouvernement de Madrid.([4]) Sur ce point son succès ne fut que partiel.([5]) Ce qu'il souhaitait en outre, on l'a dit, c'était la prolongation «gratuite» de l'armistice en Franche-Comté, ou du moins la promesse que, si le roi en jugeait autrement, les sommes provenant de la contribution annuelle imposée aux autorités de Dôle seraient versées aux Confédérés en déduction de leurs créances sur la couronne.([6]) Mais sa déception ne tarda pas à être complète à cet égard. La lutte contre la Fronde et contre l'Espagne absorbait et au delà les ressources disponibles du trésor royal.

En sollicitant avec insistance l'autorisation d'entamer sans désemparer les négociations du renouvellement de l'alliance, De La Barde était guidé par cette considération, de tous points décisive, que deux ou au plus trois diètes générales seraient tenues avant l'expiration légale du traité de 1602.([7]) On a dit ailleurs les assauts furieux que lui livrèrent les créanciers de la couronne durant la «journée» de Bade de juillet 1649, le faste inutile qu'il y déploya et les dispositions hostiles rencontrées par lui chez nombre de députés suisses.([8]) Le terrain n'était guère propice à la reprise de démarches, si prudentes dussent-elles être, en vue d'assurer la continuité des accords qui liaient les deux pays l'un à l'autre.([9]) Il l'était d'autant moins que les Confédérés se trouvaient las de l'indifférence affectée à leur égard par la reine-mère et son principal ministre et qu'il fallait s'attendre à les voir se dérober aux premières ouvertures sérieuses que leur adresserait l'ambassadeur.([10]) Celui-ci ne laissa pas cependant de sonder

(1) „S'è il Sor De La Barde trasferito da Soloturno a Bada, entrando in città con numerosa e pomposa comparsa per haver conto non solo di tutti i trattati e sostenervi gli affari della corona, in contra punto della instanza che potessero fare in dieta Spagnuoli, ma per espressamente esortar i cantoni a conservarsi uniti et per intendere, non per ricercare se vorebbero rinovare la lega colla Francia." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 18. — *Mémoire sur les formes qui ont esté observées soit pendant la négociation en Suisse qui a précédé le traité de 1663, soit relativement au cérémonial, etc.* Aff. Etr. France. mss. *1859* fº 204. — *Caracena al rey.* Pizzighettone, 22 de julio 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. nº *3365.*

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1648. loc. cit. — *Proposition faite à la diète par Mr De La Barde.* 12 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 56. — *Caracena al rey.* Pizzighettone, 22 de julio 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3365.* — Eidg. Absch. V² 1464 *g.*

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 21 luglio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(4) *Sarotti al·Senato.* Zurigo, 18 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 20.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 21 luglio 1648. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 novembre 1648. Bibl. Nat. f. fr *16,032* fº 250.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 mai 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(8) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 27 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 juillet et 10 septembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.* — *Brienne à De La Barde.* Compiègne, 3 août 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 233.

derechef leurs intentions en ce qui concernait l'échéance prochaine du traité conclu jadis par eux avec la Couronne Très-Chrétienne. Les députés réunis en Argovie se bornèrent pour toute réponse à lui rappeler l'énormité de la dette de son maître envers le Corps helvétique et l'inefficacité des mesures arrêtées jusque-là pour en diminuer l'importance.(1) Mais, lui parti, les membres de la diète prirent entre eux l'engagement de ne traiter qu'en commun l'affaire du renouvellement et de n'y entendre qu'à certaines conditions, dont les plus judicieuses sortaient à n'en pas douter «de l'officine de Casati»,(2) telles le remboursement préalable d'une partie de leurs créances, la limitation à la seule défensive du service des troupes suisses à la solde de France et l'obligation pour le roi de n'employer celles-ci ni aux Pays-Bas, ni en Alsace.(3)

Les choses étaient arrivées à ce point de tension lorsque parvint aux Ligues l'avis du brusque licenciement «sans payement» d'un nombre assez considérable d'enseignes helvétiques en garnison dans le royaume, et celui, non moins grave peut-être, du pénible incident survenu à l'Ecluse au cours du rapatriement de ces dernières. On put craindre que l'indignation soulevée par ces événements ne fût le prélude de la rupture des relations politiques entre les deux pays.(4) L'ambassadeur fut chargé d'avertir les Confédérés que s'ils poussaient à bout la patience de son souverain, celui-ci renoncerait à leur amitié. Or une telle défection pouvait entraîner celle de l'Espagne. Cette puissance en effet n'avait traité avec eux qu'afin de contrecarrer les desseins du Louvre dans la région des Alpes. Maîtresse désormais des routes militaires grisonnes, il lui était loisible de se passer de celles du Gothard.(5) Cette déclaration brutale porta-t-elle le trouble chez les «Waldstætten»? Toujours est-il qu'elle hâta la conclusion du renouvellement de l'alliance helvéto-piémontaise et redonna aux pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues l'espoir d'une solution conforme à leurs désirs et à leurs intérêts.(6) En fait la tourmente ne dura que peu de semaines. Aussi bien le printemps ne s'écoula pas sans que l'ambassadeur eût tenté à plusieurs reprises de rallier le gouvernement royal à ses vues.(7)

Si enclin qu'il fût à traiter sur le pied d'une égalité parfaite tous les alliés de son souverain, à quelque confession qu'ils se rattachassent, De La Barde ne pouvait pas ne point tenir compte des dispositions manifestées envers la

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 septembre 1649. loc. cit. — ***Mémoire adressé par De La Barde au roi*** (janvier 1651). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 285.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 365.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 27 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 août et 3 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 365; *16,034*; *à Mazarin.* Soleure, 17 septembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 123.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 décembre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 450.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1650. loc. cit.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 mai et 15 juillet 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 168; Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 578. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1650. loc. cit.

cause qu'il représentait par les diverses autorités cantonales et ne point imprimer à ses négociations l'orientation qui lui semblait la plus opportune à cette heure. Or les Zurichois «continuaient dans leur chaleur à l'égard de la France» [1] et paraissaient attendre que les engagements contractés par le Corps helvétique en janvier 1602 fussent expirés pour proposer à leurs Confédérés d'en enregistrer purement et simplement le définitif abandon. [2] Soleure, d'autre part, dont l'influence sur les décisions des petits Etats de la Suisse primitive n'était pas à dédaigner, semblait suivre avec moins de docilité que dans le passé les suggestions austrophiles du conseiller Staal. [3] Après mûre réflexion, l'ambassadeur français résolut de porter son principal effort sur Lucerne. [4] Ce canton, en effet, était à la veille de consentir au renouvellement de son alliance avec la maison de Savoie. Ce fut donc à gagner l'avoyer Fleckenstein, par l'entremise du ministre piémontais, baron de Grésy, que s'attacha le successeur de Caumartin aux Ligues. [5] Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs de se préparer à affronter la diète de Bade de juillet 1650, [6] aux travaux de laquelle, ainsi qu'on l'a dit plus haut, [7] il participa durant cinq jours. [8] Sondés au préalable sur leurs intentions, les divers membres du Corps helvétique s'étaient trouvés d'accord pour l'aviser que les résolutions à attendre d'eux en ce qui concernait le maintien ou la suppression des alliances de la Confédération avec l'étranger dépendaient des satisfactions qui leur seraient accordées soit de Paris, soit de Milan. [9] L'ambiguïté de cette réponse autorisait de sa part toutes les suspicions. Les pensionnaires du roi en Suisse le suppliaient de ne point aborder de front la question brûlante du renouvellement d'alliance. [10] Les assauts furieux que lui livrèrent les créanciers civils et militaires de la couronne; la défection des députés de Zurich et de Berne passés à l'improviste au camp de ses adversaires, [11] à l'instigation du banneret Wagner, auquel Mazarin venait cependant, contre l'opinion du représentant du Louvre à Soleure, de faire verser la somme de dix mille Livres; [12] l'émoi

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 471.

(2) *Mémoire pour la Suisse* (de Mr De La Barde). Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310.

(3) *De la Barde à Brienne.* Soleure, 21 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 9 novembre 1649. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(5) „Après avoir renouvelé l'alliance de Savoye, il fault, s'il vous plaist, que vous fesiez la mesme chose de celle de France avec les cantons catholiques; c'est de quoy je vous supplie tout de bon. Vous m'obligeriez aussy de me faire savoir comme vous vous estes acquis Mr l'advoyer Fleckenstein, car on m'escrit qu'il n'y a que vous qui sçachiez comme il le fault prendre.“ *De La Barde à Grésy* (avril 1651). Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 maggio e 2 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 137, 145.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 juillet 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(8) *De La Barde à Brienne.* Bade, 6 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 juillet 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett min. Svizzeri. XI.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 137.

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 146.

(11) *Caracena al rey.* Milan, 18 setiembre 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367.*

(12) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 juin 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

soulevé à la fois par la lenteur apportée à la solution de l'incident de l'Ecluse et par l'inexécution de la convention du 29 mai,(1) tout l'incitait à suivre les conseils prudents de son entourage.(2) Il ne put s'y résoudre. Mais la froideur de l'accueil réservé à sa harangue, la vivacité des objections qu'elle provoqua, la gravité des menaces dont l'écho parvint à ses oreilles le convainquirent enfin qu'une politique d'abstention et de temporisation était seule capable de conjurer la catastrophe qu'il redoutait.(3)

J'ai dit ailleurs comment De La Barde réussit à faire différer de trois semaines une diète générale fixée d'abord au 12 août et combien celle tenue à Bade du 9 au 19 novembre faillit compromettre de façon irrémédiable l'avenir des relations entre les deux pays.(4) Chaque jour apportait à l'ambassadeur de nouvelles et pénibles surprises. Grâce aux indiscrétions volontaires commises au Louvre par les Caumartinistes, le Conseil royal ne pouvait décider l'envoi d'une somme quelconque en Suisse sans que les Confédérés, aussitôt prévenus, ne sommassent le trésorier des Ligues de la leur verser, «la croyant déjà leur».(5) Mais ce n'étaient là que menus incidents de la campagne de dénigrement systématique menée à la cour contre le chef de mission. Des préoccupations infiniment plus graves assaillaient celui-ci à cette heure.

Vers les dernières semaines de l'année 1650, il était manifeste que De La Barde, naguère si ardent à repousser les attaques des «Espagnolisez» d'Helvétie, ne mettait plus la même énergie à les combattre. Il y avait à ce changement d'attitude deux raisons principales: le bruit que des négociations parallèles aux siennes étaient conduites à Paris par le député bernois Vincent Wagner,(6) et l'appréhension, certes fondée, qu'il éprouvait de voir le roi ordonner son brusque rappel.(7) Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, d'entre les envoyés suisses accueillis à la cour en février 1650, trois avaient regagné leurs foyers

---

(1) *Note des pièces réclamées à la cour par De La Barde.* 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 97. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 décembre 1650, 3 mars et 14 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,034, 16,036;* Aff. Etr. Suisse. XXXII. 8.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1650. loc cit.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 12 e 19 luglio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Les cantons au roi.* Zurich, 15 juillet 1650. Aff. Etr. Suisse. XXX. 300. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 50. — Eidg. Absch. VI *A.* 31 *b.*

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 novembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(5) „Quand ils (les Suisses) savent qu'une somme est entre les mains du trésorier, ils la croyent desja à eux et qu'elle leur appartient.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 635. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 10 février et 26 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 23; Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 octobre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 242. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n°s 9/10.

(7) „Les soings que prenoit Mr De La Barde pour acheminer la négociation du renouvellement ne sont plus si grands. C'est ce que l'on a icy remarqué depuis les advis que l'on a eu que Mr de Meillan (Méliand) doit estre icy envoyé pour ce faire; de quoy les cantons tesmoignent de l'agrément, sur ce que Leurs Matez désirent leur envoyer un ministre qui leur sera à tous beaucoup agréable et des louables qualités duquel ils ont eu occasion de prendre connaissance pendant quatre années qu'il a servy en ce pays leurs dictes Matez en qualité d'ambassadeur.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 janvier 1651. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

en juillet. En dépit des sollicitations pressantes de ses collègues, le quatrième s'était refusé à imiter leur exemple et avait prolongé son séjour «au logis de la ville de Bruxelles», non «pour y continuer ses desbauches», comme on l'insinuait à Soleure,(1) mais afin de suivre une intrigue dont il attendait un profit personnel immédiat. A l'insu du Conseil souverain de Berne, et avec l'unique connivence de quelques-uns des membres de celui-ci,(2) Vincent Wagner suggéra aux ministres français la conclusion d'une alliance particulière entre le Louvre et le plus grand des cantons.(3) Ce dernier se fût engagé à lever à lui seul pour le service du roi Très-Chrétien six mille hommes de «bonnes troupes». En échange — et il s'agissait là d'une idée très en faveur depuis longtemps dans le «Mittelland» — le gouvernement de Paris se fût obligé à fournir annuellement à son allié soixante à soixante-dix mille minots de sel de Provence, à raison de cent dix sols le minot rendu à Morges.(4) De ce prix de cent dix sols l'autorité bernoise n'eût acquitté que la moitié en argent comptant. Le reste devait être compensé par la restitution au trésor royal des quittances d'une partie des pensions et rentes dont elle demeurait créancière.(5) Agréée par le monarque français, cette proposition quelque peu irréfléchie lui eût coûté près de cent soixante mille Livres par an.(6) Elle menaçait en plus de ruiner son prestige au sein du Corps helvétique. En revanche elle pouvait servir de stimulant et d'«aiguillon» aux autres Etats confédérés et les inciter à suivre l'exemple qui leur venait des bords de l'Aar.(7) Dans la réalité, sa divulgation en octobre souleva une très vive émotion aux Ligues. Les gouvernements cantonaux ne ménagèrent ni l'ambassadeur ni les Conseils de Berne.(8) Ceux-ci, désireux d'apaiser ce conflit naissant,(9) se virent contraints de désavouer Wagner.(10) Toutefois, dès les premiers jours de l'année 1651, l'incident était à ce point oublié que, fort de l'adhésion de ses supérieurs,(11) le banneret reprit en mai le chemin de Paris avec la mission d'y négocier un traité qui assurât de façon plus régulière l'introduction du sel de Provence en Suisse.(12)

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 octobre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 242.

(2) St-Arch. Bern Rathsmanual. CVII. p. 239 (14./24. Dezember 1650).

(3) *Mémoire adressé par De La Barde au roi.* Soleure (janvier 1651). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 285 — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 10.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 octobre 1650. loc. cit.; *à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. — *Bern an Wagner.* 8/18. August; 14./24. Dezember 1650 St-Arch. Bern. Rathsmanual. CVI. p. 227; CVII. p. 239.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 octobre 1650 et 24 octobre 1653. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 14 octobre 1650. loc. cit.

(7) „Cela n'a pas esté mal faict de l'escouter, affin que cela servist d'aiguillon pour les autres." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 novembre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXX. f° 2071.

(8) „Il est incroyable comme cela les a picquez." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 novembre 1650. loc. cit.

(9) St-Arch. Bern Rathsmanual. CVII 239 (Samstag, 14./24. Dezember 1650).

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 novembre 1650. loc. cit.

(11) „Es findind meine Herren gut dass mit der angesehnen authorisation des Herrn Wagner zu einem frantzösischen Saltztractat Inngchalten werde." St-Arch. Bern. Rathsmanual. CVII 241, 253 (16./26., 18/28. Dezember 1650); Rathsmanual. CVIII. 261 (21./31. März 1651).

(12) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 2 juin 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 16.

La crainte d'être remplacé à bref délai dans un poste dont il appréciait la haute importance, sinon les agréments à cette heure contribuait en outre, on vient de le dire, à rendre De La Barde extrêmement circonspect dans ses démarches. Dès le mois de novembre 1650, Mazarin avait confié à l'homme d'Etat vénitien Michel Morosini son désenchantement de la politique suivie aux Ligues par l'ancien premier commis de Chavigny,(1) auquel il ne ménageait pas de-ci, de-là ses critiques plus ou moins acérées.(2) L'intention du cardinal paraissait être de dépêcher à Soleure Schomberg en qualité d'ambassadeur extraordinaire et de lui adjoindre Méliand. L'alliance une fois renouvelée, celui-ci aurait succédé à De La Barde comme ambassadeur permanent en Suisse, où l'on conservait de sa mission un excellent souvenir.(3) Le Conseil des finances devait être convoqué spécialement afin d'aviser aux moyens d'assurer la réussite de ce dessein. Cette séance eut lieu au bout de quelques semaines chez le garde des sceaux Châteauneuf. Y assistèrent le maréchal d'Estrées, Méliand et Caumartin, jadis représentants de la couronne auprès des cantons. Schomberg, qui y avait, semble-t-il, sa place marquée, fut laissé à l'écart.(4) Aussi bien des rivalités de personnes commençaient à se dessiner. Stavay-Mollondin, gouverneur de Neuchâtel, insistait pour que cette double mission échût au duc de Longueville et à Caumartin et que la charge de colonel général des Suisses et Grisons lui fût attribuée à lui-même. D'autres mettaient en avant le nom d'Estrées. On ne parvint pas à s'entendre.(5) Etant donné ce résultat négatif, les deux principaux intéressés, Caumartin et Méliand avaient suggéré depuis peu que le roi se contentât d'obtenir des Confédérés une prolongation d'alliance «de trente a trente six mois».(6) Trois cent mille Livres eussent suffi, estimait-on, pour permettre à De La Barde de mener à bien cette opération préliminaire.(7) Après quoi la reine-régente eût départagé les ambitions en présence et fait choix de celui de ses conseillers qu'elle jugeait le plus apte à poursuivre à Soleure les négociations du renouvellement du traité de 1602. Mais, si précaire était à cette heure l'état du trésor royal qu'on hésitait même au Louvre à consentir la dépense nécessaire au succès de la «prolongation».(8)

Délivré momentanément de la crainte d'une disgrâce imminente, l'ambassadeur ne l'était pas de celle d'une rupture éclatante entre son souverain et

(1) *Morosini al Senato.* Parigi, 22 novembre 1650. Frari. Francia. CXII. n° 388 (5a).

(2) „Je sçay que Vostre Eminence a tesmoigné à un gentilhomme, qui luy disoit que Mme la mareschale de Guébriant avoit désiré une conférence avec moy touchant l'affaire de Brizac, qu'elle s'adressoit mal et que j'estois parent de Mr de Chavigny. Cela a esté cause que je me suis abstenu autant qu'il m'a esté possible de me mesler de ceste affaire." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 novembre 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 60.

(3) *Morosini al Senato.* Parigi, 22 novembre 1650. loc. cit.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 8.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 avril 1651. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 février, 7 mars et 14 avril 1651. loc. cit.

(7) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 23.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 avril 1651. loc. cit.

les Confédérés. L'idée d'une simple prorogation du terme de l'alliance ne lui souriait guère.(1) Il l'appréciait d'autant moins qu'elle eût été en quelque sorte le prélude de sa retraite. De plus, il la jugeait néfaste.(2) Du côté français elle n'avait pas de précédents.(3) Si les cantons forestiers venaient d'en proposer une toute semblable au ministre piémontais, qui s'était d'ailleurs empressé de décliner cette offre, c'est qu'ils comptaient y trouver leur avantage.(4) Elle eût ouvert la voie aux traités à très courte échéance, auxquels on se montrait hostile au Louvre.(5) Enfin, au sentiment de De La Barde, l'économie à réaliser par la «prolongation» au regard du «renouvellement» devait être insignifiante et les prétentions helvétiques aussi draconiennes pour celle-là que pour celui-ci.(6)

Aux premiers jours de mai, à la veille de l'expiration de l'alliance de Soleure de janvier 1602, la situation du représentant de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues apparaissait donc des plus critiques. Le personnage chargé de négocier soit la rénovation, soit la confirmation pure et simple de cet instrument diplomatique, pour une période dont la durée restait à débattre, n'en possédait même pas une copie authentique.(7) Il ne savait à laquelle des deux solutions se ralliait son gouvernement.(8) Alors qu'il répondait encore du succès pour peu qu'on lui fît tenir trois cent mille Livres et qu'il s'engageait à «conclure et parachever le tout au prix de douze cent mille Livres», ses instances demeuraient vaines(9) «et le mal augmentait à mesure que le remède s'éloignait».(10) Zweyer d'Evibach et Wettstein, de retour de leur mission à Vienne, apportaient à leurs compatriotes des preuves palpables de la bienveillance du chef de la maison d'Autriche à leur endroit.(11) A dire vrai, la diète s'était contentée d'assurer l'empereur qu'elle prendrait en considération ses observations avant de procéder au renouvellement de l'alliance franco-suisse et qu'elle ne transigerait pas sur la question de la limitation de l'emploi des auxiliaires helvétiques à la solde du Louvre.(12) Elle réservait sa décision quant au désir

(1) „Plus nous approchons de la fin de l'alliance, et plus je vois croistre l'indignation de ces gens cy." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 631.

(2) „La nécessité des affaires retient ma plume sur ce sujet." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 octobre 1650 et 24 février 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIX. f° 2007; f. fr. *16,033* f° 5.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 février 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 21.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 février 1651. loc. cit.

(5) *Ibid.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 41; *à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 22.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 13 janvier 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 5.

(8) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 avril et 26 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036;* Aff. Etr. Suisse. XXXII. 22.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 635; *à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 36.

(10) *Brienne à De La Barde.* Paris, 22 mars 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXII. f° 4329.

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 février et 3 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 10, 32; *16,036.* — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. III. 652.

(12) *De La Barde à Brienne* Soleure, 27 janvier 1651; *à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; Aff. Etr. Suisse. XXXII. 36. — Eidg. Absch. VI *A.* 53 *l.*

manifesté par Ferdinand III de ne voir inclure dans le traité en préparation que les pays possédés par la couronne de France en 1602.(1) Mais il n'était pas contestable que, depuis le voyage accompli en Autriche par le colonel impérial et son collègue, l'Alsace et Brisach se trouvaient en danger(2) et, «qu'en se laissant couler de Basle avec canons, vivres et munitions le long du Rhin», un corps de troupes confédérées eût atteint et investi cette place «en une demi-journée».(3) Si l'on ajoute à cela que Zurich interdisait toutes levées sur son territoire,(4) que défense était faite aux officiers du service français appelés aux Ligues d'approcher De La Barde,(5) que l'état des finances royales ne permettait pas d'exécuter la convention de Paris du 29 mai 1650,(6) que les rancunes soulevées par l'incident de l'Ecluse subsistaient,(7) que la cour «à bout de ressources» contestait les privilèges des marchands suisses dans le royaume et refusait de reconnaître la validité de ceux que la maison d'Autriche leur avait accordés en Alsace,(8) on comprendra que l'ambassadeur à Soleure «perdît l'espérance du renouvellement» du traité franco-helvétique avant son expiration et, qu'une fois ce délai passé,(9) il ne tînt pas à attacher son nom à celui d'une «alliance estropiée».(10) Son principal effort devait tendre dès lors à éviter la rupture, puisqu'il ne pouvait conclure l'accord.(11) Certain de n'avoir négligé aucune des obligations de sa charge et de s'être constamment attaché à ouvrir les yeux des ministres du roi sur les dangers de la politique que ceux-ci pratiquaient à l'égard des Confédérés,(12) il réussit à faire ajourner jusqu'au 16 avril l'ouverture d'une diète générale à Bade.(13) Les députés des cantons l'y attendaient et s'étaient mis d'accord entre eux sur l'ordre des sujets qui y seraient discutés.(14) Mais De La Barde n'y parut point et se

(1) *Punti che il conte Alf. Casati rappresenta a V. E. per parte del conte Francesco, suo zio, in conformità della sua lettera credentiale.* Febbraio 1618. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 36.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L nº 24/25. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. loc. cit.

(3) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 29 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 36.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 maggio 1651. Frari. Svizzeri. L. nº 42.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 53 *l.*

(6) *Le roi aux cantons.* Paris, 6 juin 1651. St-Arch. Zürich. Frankreich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. fº 4883.

(7) *Mémoire de Mr De La Barde.* Soleure, janvier 1651 (et non 1659). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 285. — Eidg. Absch. VI *A* 59 *d.*

(8) *Mémoire adressé par De La Barde au roi* (janvier 1651). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 285. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 août 1651 et 6 décembre 1652. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIV. fº 5565; impr. Archiv für Schweiz. Gesch VIII. 220. — *De La Barde à l'abbé d'Aisnay.* Soleure, ... septembre 1652. Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* fº 122vº.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* fº 641.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 février 1649. Bibl. Nat f. fr. *16,032* fº 283.

(11) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. nº 27.

(12) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 février et 17 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036; 16,033* fº 41.

(13) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 35. — St-Arch Bern. Rathsmanual (Zinstag, 18./28. Februar 1651). p. 144: *Zürich an Bern.* 28. Februar/10. März 1651. *Ibid.* p. 174. — *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 9 avril 1651. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(14) Eidg. Absch. VI *A.* 49 *b.*

contenta de dépêcher l'un des siens en Argovie afin d'excuser son absence.[1] La défaillance inopinée de l'un des combattants clôturait ainsi la première phase de la lutte très âpre engagée autour du renouvellement de l'alliance franco-helvétique. Mais les agents de la maison d'Autriche auraient eu tort d'envisager à cette heure la partie comme gagnée par eux. L'enjeu que se disputaient le Louvre et l'Escurial dans la région comprise entre le Rhin, les Alpes et le Jura était d'une importance trop considérable pour qu'on pût songer en France à déserter la lice avant d'avoir épuisé les nombreuses ressources d'une diplomatie réputée avec raison la plus artificieuse de l'Europe.

Avantages et inconvénients de la politique de temporisation suivie par le gouvernement de Paris à l'égard du Corps helvétique. — Acompte important que la reine-régente fait verser aux officiers des régiments suisses à la solde du roi son fils. — Diète de Bade de juillet 1651. — Vains efforts tentés par De La Barde afin d'apaiser les exigences des créanciers de la couronne. — Dans les missives adressées en son nom aux Etats confédérés, le jeune monarque exprime le vif désir qui l'anime de renouveler l'alliance de sa maison avec eux. — Sommes considérables demandées par l'ambassadeur pour mener à bien la tâche qui lui est confiée. — Redoublement des intrigues de la cabale caumartiniste. — Déclaration de la majorité de Louis XIV. — Son influence sur la marche des négociations. — De La Barde s'abstient de paraître à la diète générale du 12 novembre 1651. — On insiste au Louvre pour que l'Alsace, Brisach et le Sundgau soient inclus dans le traité en préparation. — Objections à prévoir de la part des Suisses. — L'ambassadeur se convainc de plus en plus de la nécessité de ne point précipiter ses démarches. — Motifs de son changement d'attitude. — Il ajourne de diète en diète les communications attendues de lui par ses hôtes. — Dilemme auquel il accule ceux-ci le 19 janvier 1653. — Les autorités cantonales se décident de leur côté à atermoyer. — Menaces de rappel de toutes les troupes helvétiques au service de France. — De La Barde réussit à conjurer en partie ce danger. — Il s'attache à rejeter sur le nouveau surintendant des finances la responsabilité de ses échecs successifs. — Les offres de la cour sont jugées «mesquines et injurieuses» par ses anciens alliés d'Helvétie. — Interprétation léonine donnée par l'ambassadeur à certaines dispositions du traité de paix perpétuelle de 1516. — Les députés de la diète lui démontrent, pièces en main, son erreur. — Défaveur croissante dans laquelle il tombe auprès d'eux. — De La Barde dénonce les entraves apportées par les agents des finances à l'exercice régulier de sa charge.

XV. La politique de temporisation que De La Barde s'était vu contraint de pratiquer, faute de mieux, au cours des premiers mois de l'année 1651,

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 e 29 aprile 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 38, 40.

offrait cet avantage qu'elle devait permettre au roi de recouvrer les sommes indispensables au renouvellement de son alliance avec le Corps helvétique et, le moment venu, d'en proposer la continuation sans laisser à ses ennemis le loisir d'y faire opposition. Mais elle présentait aussi un réel danger. Surpris de constater que l'ambassadeur du roi Très-Chrétien, si ardent naguère à les presser de conclure un traité confirmatif de celui de 1602, se dérobait en fin de compte à la discussion de leurs conditions, les Confédérés pouvaient fort bien, changeant d'attitude, ne lui accorder qu'un délai très court pour accepter ou décliner ces dernières. (1) Or l'heure était difficile. La moindre erreur de jugement paraissait susceptible d'entraîner des conséquences graves. Mazarin venait de partir pour l'exil. Condé avait rompu avec la reine-mère. Le gouvernement royal était entouré de trop d'adversaires pour qu'il n'évitât pas à tout prix de s'en créer de nouveaux. Avant de se séparer, les députés réunis à Bade en avril avaient dépêché à Paris un courrier exprès à l'effet de protester contre l'inexécution des engagements contractés à leur égard par la couronne. (2) Sur les instances de son ambassadeur aux Ligues, la reine-mère céda. A ceux de ses conseillers qui, de parti-pris, contestaient l'utilité de l'alliance helvétique, elle répondit en rappelant les services éminents rendus au roi et à ses prédécesseurs par les régiments capitulés à leur solde. (3) Ce fut cette considération qui valut aux colonels et capitaines « de la nation » l'heureuse surprise qu'ils n'osaient guère espérer. Anne d'Autriche, en effet, leur fit verser six cent mille Livres comptant et leur remit une somme égale en « billets d'espargne ». (4)

De La Barde tenait-il enfin un moyen efficace de renouer les négociations suspendues par lui depuis plusieurs mois? Toujours est-il que la diète convoquée à Bade dès le 2 juillet 1651 s'ouvrit en sa présence. (5) Accompagné de cent-vingt chevaux, il déploya autant de faste qu'à la « journée » de décembre 1649 et, ne reculant devant aucune dépense, (6) s'endetta personnellement pour assurer le succès de son plan. (7) Mais l'esprit pratique des Confédérés s'accommodait mal des appels faits à leur longanimité. L'ambassadeur eut le tort d'insister par trop dans sa harangue sur les malheurs qui assaillaient la France. (8) Aussi bien ces malheurs n'intéressaient les cantons qu'en raison des retards qu'ils apportaient à la solution de leurs revendications

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 juin 1651. Bibl. Nat. *f. fr. 16,038* f° 76.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 40. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 avril 1651. Bibl. Nat. f fr. *16,036.* — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 15 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 56. — Eidg. Absch VI *A.* 52 *h.*

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 52.

(6) *De La Barde à Brienne.* Bade, 6 juillet 1651. Bibl. Nat f fr. *16,036.* — *Nouvelles de Bade.* 6 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *20,980* f° 171; *20,979* f° 124. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 55.

(7) *De La Barde à Brienne.* Bade, 6 juillet 1651. loc. cit.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

pécuniaires envers la couronne. (1) Quant à la maison d'Autriche, il leur était indifférent d'apprendre que l'empereur pourrait devenir le chef des deux branches de celle-ci, à supposer que Philippe IV décédât sans postérité masculine. Une telle perspective semblait plutôt de nature à réjouir ceux d'entre eux qui, tels les petits Etats de la région du Gothard, adhéraient sans réserve à la politique des Habsbourg. (2) En revanche ce leur fut un précieux réconfort de savoir que le roi Très-Chrétien les comprendrait dans le traité de paix que ses ministres négociaient avec les plénipotentiaires du roi Catholique. (3) Toutefois l'ambassadeur éprouva une déception amère. Il comptait que ses hôtes témoigneraient quelque satisfaction des payements effectués entre les mains de leurs compatriotes au service de la couronne. Or, on lui fit entendre que les arrangements intervenus entre la cour et les officiers suisses «ne touchaient pas au public». (4) Ce que les Confédérés exigeaient plus que jamais, c'était une réponse explicite aux divers points contenus dans le mémoire que leurs députés à la diète avaient remis naguère à De La Barde. (5) Celui ci s'exécuta certes, mais ne put acquiescer sans restrictions et d'une manière uniforme aux multiples sollicitations dont il se voyait l'objet. Selon lui, en se montrant moins pressants, les cantons eussent daigné reconnaître les libéralités d'un gouvernement qui, de 1602 à 1651, avait distribué près de vingt-cinq millions de Livres parmi les Etats composant le Corps helvétique. (6) De l'avis des Suisses, en revanche, on oubliait trop à Paris que, depuis l'année 1630, eux-mêmes avaient fourni à la France plus de quatre-vingt mille hommes et que ces derniers, encore qu'ils n'y fussent pas obligés, s'étaient laissés employer en Flandre, en Catalogne et dans d'autres terres de la dépendance de la maison d'Autriche. (7)

En mettant les choses au mieux, il semblait douteux que De La Barde réussît, au cours de cette «journée» de Bade, à amener les députés suisses à ses vues. Il s'y était rendu cependant moins désarmé qu'au regard des précédentes. En dehors d'une missive datée du 6 juin, dans laquelle Louis XIV posait nettement aux magistrats des Treize cantons la question du renouvellement du traité de Soleure de janvier 1602, (8) l'ambassadeur avait pu en com-

(1) „Ces gens cy n'ont d'amitié pour nous que ce que l'argent leur en fait naistre." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 22 août 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 174.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 54. — *Les XIII cantons aux colonels et capitaines suisses en France.* Bade, 15 juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 131. — Eidg. Absch. VI *A.* 60 *d.*

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 septembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — Eidg. Absch. VI *A.* 59—60 *d.*

(6) *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155. — Eidg. Absch. VI *A.* 60 *d.*

(7) *Les cantons aux colonels et capitaines en France.* 15 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 54. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1651, 15 febbraio 1653. Frari. Svizzeri. L. n° 54; LI. n° 176.

(8) *Le roi aux cantons.* Paris, 6 juin 1651 (2 lettres). St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. f°s 207 et 208. — Eidg. Absch. VI *A.* 59 *d.*

muniquer à ses hôtes une seconde, où le jeune monarque exprimait aux Confédérés le désir « de commencer son alliance avec eux au même temps « qu'il commençait à régner par lui-même ».[1] A cette heure parvenait en outre aux Ligues, avec des pouvoirs réguliers pour assurer la conclusion de la négociation,[2] une somme de deux cent mille Livres, dont plus de la moitié fondit d'ailleurs instantanément en frais de diètes et autres dépenses accessoires de toute nature.[3]

Quoi qu'on en pensât à la cour, les prévisions financières de De La Barde ne variaient pas. L'ambassadeur avait sollicité, dès mai 1651, une ordonnance de quatre cent mille Livres. Il ne se déjugeait donc point en insistant pour qu'on lui en fît tenir encore deux cent mille.[4] A la condition que son appel fût entendu, le successeur de Caumartin s'engageait à conclure une alliance nouvelle pour la durée du règne de Louis XIV, celle du dauphin à naître et huit ans après. Au cas contraire, il continuait à craindre que l'argent mis à sa disposition suffît à peine à procurer pour une année, soit jusqu'au 14 mai 1652, la « prolongation » si instamment recommandée par ses adversaires.[5] Son effort tendait d'ailleurs à ruiner les espérances égoïstes de ceux-ci, en proposant spontanément qu'on lui adjoignît, le moment venu, un ambassadeur extraordinaire dans la personne d'un très haut dignitaire de la couronne, qui n'eût été ni Méliand, ni Caumartin.[6] La défiance que lui inspiraient les menées de ses deux prédécesseurs ne faisait en effet que croître. N'était-ce pas leur homme-lige, Stavay-Mollondin, gouverneur de Neuchâtel, qui se donnait à tâche de le discréditer aux yeux des Confédérés et de convaincre ces derniers « qu'il se moquait d'eux » et n'exécutait à leur égard aucune des instructions de la cour?[7] N'était-ce pas un autre chef de leur cabale, le banneret Wagner, de Berne, qui s'attachait à persuader à ses compatriotes de dépêcher une mission à Paris afin de s'y aboucher « avec les Etats du royaume »?[8] Y avait-il lieu de s'étonner dès lors que les députés de la diète prêtassent l'oreille aux instances d'un envoyé comtois qui leur demandait de la part de

(1) *Le roi aux cantons.* Paris, juillet 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 130. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 56.

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 27 juin 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIII. f° 5045.

(3) *Le roi à De La Barde.* Paris, 4 juillet 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXIV. f° 5113. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 23. — *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 29 juillet 1651. St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied Jahrrechnung. 1651. *B* VIII. 130. S. 267.

(4) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. loc. cit.

(5) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. loc. cit.; *à Brienne.* Soleure, 11 août 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*.

(6) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. loc. cit.

(7) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. loc. cit.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 juin, 13 juillet et 11 août 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 72; *16,036.* — „Ce projet approche du crime" *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 4 août 1652. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 56.

l'archiduc Léopold-Guillaume de faire de la neutralité des deux Bourgognes l'une des clauses essentielles du renouvellement de l'alliance helvétique? (1) Dans cette conjoncture, De La Barde se sentait à la merci d'une surprise. (2) Le mal fut cependant moindre qu'il le redoutait. Passant par-dessus sa tête, les membres de l'assemblée adressèrent, le 15 juillet, une missive assez forte au monarque français pour lui rappeler les engagements souscrits par lui et ses prédécesseurs envers eux. Mais le projet d'acheminer une ambassade suisse à la cour ne fut pas poussé plus avant cette fois. (3)

Au total on ne jugeait pas aux Ligues que la discussion d'un traité quelconque avec le Louvre pût être utilement poursuivie tant que le roi n'aurait pas pris lui-même en mains les rênes du gouvernement. (4) Or cet événement était imminent. Le 7 septembre, en un lit de justice tenu à Paris, la majorité de Louis XIV fut déclarée. Une diète générale venait précisément de s'ouvrir à Bade. De La Barde ne put se dispenser d'y assister. (5) S'autorisant de ce fait nouveau, il proposa aux Confédérés de deux choses l'une: ou une annuité de pensions «de toute nature», s'ils acceptaient de ratifier sans plus les «articles» soumis à leur approbation, ou deux mille écus à chaque canton, au cas d'une prolongation de l'alliance pour une durée de trois années. (6) Aussi bien, grâce aux manœuvres occultes de Mollondin, cette dernière solution gagnait des partisans, notamment à Soleure, où, en dépit des démarches contraires de l'ambassadeur, l'avoyer Schwaller lui était désormais acquis. (7) Mais, quoique ses efforts en vue de maintenir la concorde au sein du Corps helvétique fussent unanimement appréciés, (8) De La Barde était encore très éloigné du but que son gouvernement et lui formaient le dessein d'atteindre. A peine un obstacle disparaissait-il que d'autres surgissaient pour entraver ses négociations. Sa crainte de voir les offres lombardes ou tyroliennes préférées aux siennes (9) se dissipait peu à peu, car le trésor de Milan était vide, et les con-

---

(1) *Mémoire rédigé à Bade pour estre remis à Mr De La Barde, en faveur du renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes.* 1650. — *Leopold-Wilhelm, Ertzherzog zu Oesterreich, an die XIII Orte.* Bürzenn in Hennegau, 21. Juli 1650. St-Arch. Aarau. Abschiedsacta und Zeitungen (1650—1651 . n° LI. — Eidg. Absch. VI *A* 61*f*.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 52.

(3) *Les cantons au roi.* Zurich, 15 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 56.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 17 giugno e 26 luglio 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 50, 56.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 settembre 1651. loc. cit. — *Genève au roi.* 16/26 septembre 1651. Arch. Genève. Lettres XXXI. *D* (1649—1653). p. 181.

(6) „3000 Franken". Eidg. Absch. VI *A*. 59*d*. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 14 septembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 143. — *Luzern an Zürich.* 17. Februar 1652. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(7) *De La Barde à Brienne.* Bade, 14 septembre 1651. loc. cit.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 settembre 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 67.

(9) *Caracena al rey.* Milan, 18 de septiembre 1650. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367*. — *Consulta de 9 de septiembre 1651. Ibid. 3368.* — *Geronimo de la Torre a Pedro Coloma.* Madrid, 15 de abril 1651. *Ibid. 3368.* — *Casati à Lucerne.* Coire, 27 mai 1652. St-Arch. Luzern. Spanien. Schweizerregim. in Spanien. 1640—1660. XIV.

tributions extraordinaires levées tant à Naples qu'en Sicile ne parvenaient pas à en combler le déficit. (1) Mais, en revanche, la surintendance des finances en France passait en de nouvelles mains et la difficulté d'assurer l'envoi aux Ligues d'un complément de fonds s'affirmait chaque jour davantage. Convaincu que l'aggravation des troubles du royaume était à cette heure l'unique préoccupation de la cour, De La Barde prit derechef le parti de déserter la lutte. Ce fut donc en vain que les députés de la diète l'attendirent à Bade, le 12 novembre. (2)

L'ambassadeur se trompait toutefois en supposant que les « choses de Suisse » laissaient son maître indifférent. On ne s'en était jamais tant inquiété à Paris que depuis le départ de Mazarin pour l'exil. Si l'argent y manquait, le désir y subsistait très vif de ne pas renoncer à l'amitié, plus de deux fois séculaire, qui attachait au Louvre les divers membres du Corps helvétique. (3) De La Barde reçut donc, en novembre encore, un mémoire où se trouvait exposée en détail l'opinion de son gouvernement sur les difficultés en cours et la meilleure manière de les résoudre. Le roi souhaitait que le renouvellement de l'alliance de sa couronne avec les cantons pût se produire sans changements notables sur le texte adopté en l'an 1602. (4) En un point cependant il exigeait une modification dont l'importance ne devait échapper ni aux Confédérés, ni à aucun des Etats liés à eux par des accords particuliers. Henri IV ayant obtenu, dans l'instrument diplomatique de Soleure, l'inclusion « spécifique » de la Bresse, ainsi que du Bugey et du Valromey, qu'il venait d'acquérir quelques mois auparavant, Louis XIV estimait que, dans l'établissement du texte du nouveau traité, l'Alsace et le Sundgau « et principalement Brisach » étaient appelés à prendre la place de ces provinces « incorporées » dès lors de façon définitive au royaume dont elles faisaient « partie intégrante ». (5)

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1651. F r a r i. S v i z z e r i. L. n° 23. — *El marqués-conde de Pinto (Caracena) al rey.* Milan, 2 de junio 1651. — *Consulta del Consejo de Estado de 26 de noviembre 1651.* — *Caracena al rey.* Final, 16 de setiembre 1651. A r c h. G e n. S i m a n c a s. Estado. *3368.* — *Pedro Coloma a Fernando de Contreras.* Madrid, marzo 1652. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 10 de diciembre 1652.* A r c h. G e n. S i m a n c a s. Estado. *3369.*

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 novembre 1651. B i b l. N a t. f. fr. *16,033* f° 206. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 novembre 1651. F r a r i. S v i z z e r i. L. n° 84.

(3) *Brienne à De La Barde.* Paris, 10 janvier 1651. B i b l. N a t. Coll. Clairambt. CCCCXXXII. f° 3683.

(4) *Mémoire au Sr De La Barde, baron de Marolles-sur-Seine.* Paris, novembre 1651. A f f. E t r. S u i s s e. XXXVIII. 88. — *Confirmation de Mr De La Barde dans ses fonctions d'ambassadeur en Suisse.* Paris. 1er novembre 1651. A f f. E t r. S u i s s e. XXXII. 31. — *Pouvoir à Mr De La Barde pour le renouvellement de l'alliance avec les Suisses.* Paris, 1er novembre 1651. *Ibid.* XXXII. 32.

(5) *Punti che il conte Alfonso Casati rappresenta a V. E. (governre di Milano) per parte del conte Francesco, suo zio, in conformità della sua lettera credentiale.* Febbraio 1648. A r c h. d i S t a t o L o m b a r d i. Trattati. Svizzeri. Grigioni. — *Mémoire adressé par De La Barde au roi* (janvier 1651). A f f. E t r. S u i s s e. XXXVII. 285. — *Mémoire au Sr De La Barde, consor du roy en ses Conseils et ambassadeur en Suisse.* Novembre 1651. B i b l. N a t. f. fr. *16,033* f° 197. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 15 novembre 1653. S t - A r c h. L u z e r n. Frankr. Bünde (1653—1654).

A première vue cette prétention n'avait rien de déraisonnable en soi. Substituer les conquêtes françaises de la paix de Münster à celles de la paix de Lyon ne semblait pas devoir soulever de graves objections. Néanmoins le précédent invoqué par le gouvernement de Paris n'était qu'apparent. Tandis, en effet, que l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse avait eu lieu sans conditions, la cession de Brisach et de la Haute-Alsace au roi Très-Chrétien n'allait pas sans d'importantes restrictions. La ratification du roi Catholique était nécessaire à la perfection de cet accord, qu'eût achevé de rendre définitif le versement d'une somme considérable entre les mains de l'archiduc d'Innsbruck. Les Suisses consentiraient-ils, devançant l'accomplissement de ces deux formalités, à inclure au traité la forteresse cédée jadis à Louis XIII par les directeurs de l'armée weimarienne? La question était délicate, car, s'ils s'y refusaient, on pouvait craindre qu'ils ne se jugeassent dispensés désormais de servir la France entre les Vosges et le Rhin et, dans ce cas, n'eût-il pas été préférable « de ne rien spécifier du tout » ? [1]

Toujours est-il que, pour prix de leur adhésion à ses vues sur ce point particulier, le monarque français offrait à ses anciens alliés des Ligues des promesses qui, si elles étaient accomplies, ne paraissaient certes pas à dédaigner, bien qu'elles n'égalassent pas celles de l'année 1602. Les observations de De La Barde au sujet des dangers qu'eût présenté la simple prolongation du traité commençaient-elles à porter leurs fruits? Ce qui semble certain, c'est qu'en cet instant le renouvellement était seul en cause. Pour l'obtenir aux mêmes conditions de durée que le précédent, on consentait au Louvre à accorder annuellement à chacun des Etats confédérés une « pension de toute nature » aussi longtemps que la paix avec l'Espagne n'aurait pas été conclue, puis, à partir de cette date, douze cent mille Livres par « exercice », jusqu'à la complète extinction de la dette de la couronne envers les cantons. [2] Les privilèges des marchands « de la nation » établis dans le royaume eussent été confirmés et précisés, les droits de douane en Haute-Alsace et à Brisach abaissés dans de notables proportions, l'ensemble des lettres réversales ratifié, l'introduction du sel de Provence aux Ligues réglée enfin à la satisfaction entière des parties. [3] L'intérêt qui s'attachait à la solution rapide de cette dernière question grandissait d'ailleurs sans cesse et l'on se ralliait en France à l'idée de rembourser progressivement aux Suisses le montant de leurs créances par d'importants prélèvements faits à leur intention dans les salines de Peccais. [4]

(1) *Mémoire adressé par De La Barde au roi* (janvier 1651). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 285.

(2) *Mémoire au Sr De La Barde, etc.* Novembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 197. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 gennaio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 168. — *cf.* Eidg. Absch. VI *A.* 137 *c.*

(3) *Mémoire au Sr De La Barde, etc.* Novembre 1651. loc. cit. — *Notes pour servir au renouvellement du traité d'alliance.* 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 86.

(4) *Notes pour servir au renouvellement du traité d'alliance.* 1651. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 mai et 22 septembre; novembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 68; *16,036.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 gennaio 1653. loc. cit.

Nul mieux que De La Barde n'était apte à apprécier les avantages qu'eût procurés à son souverain le renouvellement de l'alliance franco-helvétique sur la base du projet dont on vient d'indiquer les grandes lignes. Mais nul mieux que lui ne se trouvait en mesure de juger de la gravité des obstacles qui s'opposaient à sa réalisation. A ceux d'entre les pensionnaires du roi qui le pressaient de mettre à profit les bonnes dispositions des députés de la diète pour hâter la conclusion de sa négociation,(1) l'ambassadeur répondit très nettement que, partisan convaincu de leur manière de voir, il ne pouvait cependant pousser plus avant ses démarches tant que la guerre civile n'aurait pas pris fin en France et que les sommes destinées à assurer leur succès recevraient à la dernière heure une autre affectation.(2) La décision arrêtée ainsi par le représentant du Louvre à Soleure était justifiée. Elle ne laissa pas toutefois que d'étonner et d'inquiéter une partie de ses hôtes.(3) D'aucuns voulaient y découvrir un calcul et prétendaient que si le gouvernement royal ajournait la tenue de nouvelles conférences, c'est qu'il espérait, sa paix une fois signée avec l'Escurial, restreindre les avantages que, pressé par la nécessité, il s'était vu contraint d'offrir de prime abord aux Confédérés.(4) D'autres, moins défiants, se bornaient à déplorer ce qu'ils qualifiaient une «inexcusable défection» et recommandaient le retour à la politique énergique de la menace, soit du rappel des régiments capitulés, soit de l'invasion de l'Alsace.(5) Comme cette attitude semblait prévaloir dans un grand nombre de cantons et que les intrigues fomentées par les officiers du service français ou par ceux que l'on se proposait de réformer augmentaient,(6) De La Barde crut devoir se porter à Bade en juillet 1652.(7) Ce voyage nuisit quelque peu à son prestige. En affirmant en pleine diète que les troupes suisses, satisfaites désormais du traitement qu'elles recevaient dans le royaume et «touchées de la misère du roi»,

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 gennaio 1652. Frari. Svizzeri. L. n° 98. — „Hingegen aber unsere Völker ihre Dienst als wann die Pündtnuss in ihrem Vigore were, immerzu fortsezent." *Luzern an Zürich.* 17. Februar 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 5.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 février 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 234. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 marzo (2da) e 27 luglio (2da) 1652. Frari. Svizzeri. L. nos 108, 141.

(3) „Befindend unsers theils darüber dass zwar by gegenwärtigen bekanter zeiten beschaffenheit in den Sachen nit zu præcipitieren." *Bern an Zürich.* 16./26. Februar 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 6. — *Schaffhausen an Zürich.* 16./26. Februar; *Glarus an Zürich.* 1./11. März 1652; *Solothurn an Zürich.* 12. März 1652; *Basel an Zürich.* 10./20. März 1652. *Ibid.* nos 7, 8, 9 et 11. — *Die XIII Orte der Eidgenossenschaft an De La Barde.* Zürich, 17. März 1652. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(4) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 12 marzo 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1652. Frari. Svizzeri. L. n° 110.

(5) „Ils disent tout hault icy qu'ils ont dans leur voisinage où employer leurs gens qui reviendront de France et fortiffier de leur expérience les peuples qu'ils y joindront, pour se saisir de bons gaiges et obliger la France à les satisfaire." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 septembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 165. — *Die V cathol. Orte an Zürich.* 14. März 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 10. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 mars 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 250.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mars et 22 novembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 238; *16,033* f° 342. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 aprile 1652 (1a). Frari. Svizzeri. L. n° 115.

(7) *Proposition faite à Bade par Mr De La Barde en juillet 1652.* St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1.

venaient d'assurer ce prince de leur inaltérable dévouement à ses ordres, (1) l'ambassadeur dénaturait la vérité. Une missive des colonels et capitaines, écrite le 18 juin et communiquée en Argovie avant que les députés ne se séparassent, lui infligea sur ce point un cruel démenti. (2) Il obtint néanmoins que toute solution fût différée jusqu'en novembre 1652 d'abord, puis jusqu'au 15 janvier 1653. (3) Mais l'occasion de conclure à des conditions avantageuses, soit « au tiers des frais faits en 1602 », s'éloignait de plus en plus. (4) D'autre part, au siège même de sa résidence, De La Barde éprouvait de continuelles contrariétés. Prévenues contre lui par Mollondin, les autorités de Soleure menaçaient de le traiter avec aussi peu d'égards qu'Hotman de Mortefontaine, l'un de ses prédécesseurs, de la personne duquel elles avaient failli se saisir comme d'un otage appelé à répondre de la stricte exécution des engagements contractés par le gouvernement royal à l'endroit de ce canton. (5) Il paraissait certain en outre que l'idée d'acheminer une mission vers Paris gagnait du terrain; (6) que le bloc des prétentions helvétiques demeurait compact; (7) que l'envoyé lombard à Lucerne s'apprêtait à reprendre l'offensive et que Zweyer d'Evibach conspirait à Milan contre la sécurité de Brisach. (8) Mais ce n'était point assez. A la veille de l'ouverture de la diète de Bade de janvier 1653, où il prévoyait déjà que la lutte serait chaude, (9) De La Barde fut avisé de l'arrivée aux Ligues d'un délégué des officiers suisses du service français, choisi parmi les affiliés notoires de la cabale caumartiniste. Après avoir conféré avec Mollondin à Neuchâtel, ce personnage intriguait « à force » à Soleure et y travaillait si bien les esprits que l'ambassadeur hésitait à se porter en Argovie, dans la crainte de le laisser derrière lui. (10) Il s'y résigna cependant et, le 19 janvier, se résolut à demander de façon très nette aux Confédérés s'ils préféraient renouveler leur alliance avec la France sans attendre que les hostilités eussent cessé entre cette puissance et l'Espagne, ou si, imitant

---

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 118 *c*.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 118 *c*.

(3) *Freiburg an Zürich*. 30. September; *Glarus an Zürich*. 21. September; *Solothurn an Zürich*. 30. September; *Die V cathol. Orte an Zürich*. 22. Oktober; *Schaffhausen an Zürich*. 22. Oktober/1. November 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 28 à 34. — *De La Barde aux V anciens cantons catholiques*. Soleure, 21 septembre et 19 octobre 1652. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 27 luglio (2da) e 26 ottobre 1653. Frari. Svizzeri. LI. nos 141 et 157. *Knab a Pamphili*. Lucerna, 24 settembre 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — *De La Barde à Zurich*. Soleure, 9 janvier 1653. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 36.

(4) *De La Barde à Argenson*. Soleure, 23 novembre 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 188.

(5) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 20 décembre 1652 et 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 352; *16,036* (Archiv für Schweiz. Gesch. VIII. 226).

(6) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 14 e 28 dicembre 1652. Frari. Svizzeri. LI. nos 164, 166.

(7) *Die V alte cathol. Orthe an De La Barde*. Luzern, 21. Oktober 1652. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654). — Eidg Absch. VI *A*. 61 *d*, 107 *b*, 128 *a*.

(8) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 17 janvier 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 358.

(9) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 25 gennaio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 171.

(10) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 23 marzo 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 110. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 20 décembre 1652 et 17 janvier 1653. loc. cit.

l'exemple de leurs pères à l'époque de Henri IV, ils estimaient opportun de différer la conclusion des négociations jusqu'au complet rétablissement de la paix. (1)

De La Barde, il est à peine besoin de le dire, inclinait à la première de ces deux solutions. Tout son effort tendit à la faire aboutir. Un instant, il crut y avoir réussi. Séduits par la perspective de toucher, séance tenante, le montant de deux annuités de pensions, les membres de la diète, au cours de conférences « secrètes » avec leur hôte, assurèrent celui-ci de leur très ferme volonté d'accepter ses offres. (2) Les représentants de Lucerne, de Schwytz, de Zoug et de Glaris en particulier se déclaraient partisans du « renouvellement » immédiat. (3) Le marché paraissait conclu. (4) Il échoua par suite d'un ensemble de circonstances malaisé d'ailleurs à éviter. (5) Ce fut une missive plus âpre des officiers suisses en France, lesquels mettaient leurs supérieurs en garde contre les habiletés de la diplomatie royale à Soleure, (6) et affirmaient leur intention de rapatrier coûte que coûte. (7) Ce fut l'avis que les joyaux de la couronne « engagés » aux chefs d'un certain nombre de régiments capitulés, (8) et confiés d'un commun accord au colonel de Stavay-Montet, (9) puis à son collègue Rahn, (10) avaient été enlevés subrepticement de chez ce dernier à Paris (11) par les capitaines Werdmüller et Holzhalb, de Zurich et Waldkirch, de Schaffhouse, venus dans la capitale à cette intention, et que, transportés aux Ligues, ils y étaient « retenus » en dépit des protestations des autres

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 173. — Eidg. Absch. VI *A.* 136 c.

(2) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 5 janvier 1653. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. n° LII; St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied zu Baden. 19 Januar 1653. *B* VIII. 132. S. 47. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 février 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 février 1653. loc. cit.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 173.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 174.

(6) *Lettre écrite aux colonels et capitaines en France par les députés de la diète.* 8 février 1653. Aff. Etr. Suisse XXXII. 152. — *De La Barde à Brienne* Soleure, 13 février 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036* — Eidg. Absch. VI *A.* 169 c.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 137 c.

(8) *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 27 février 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXIX. f° 3563. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 octobre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 193 — *Negri al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 62. — *John Pell to secretary Thurloë.* 30 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 239.

(9) et non au colonel de Stavay-Mollondin. *contra: Négociation de Mr De La Barde.* 1647—1660. loc. cit.

(10) *Ordonnance de 3000 L en faveur des officiers suisses des régiments de Mollondin, de Watteville, Roll, Guy, Lochmann, Reynold et compagnies franches Stockalper, May lieutt colonel, May l'aisné, Diesbach, Tscharner, Planta, Buol, etc.* Saint-Germain-en-Laye, 23 février 1649 (avec l'inventaire des diamants délivrés en gage aux officiers suisses . . .). Aff. Etr. Suisse. XXXI. 104. — *Bern an Zürich.* 23. Dezember 1652 (v. s.). St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 102.

(11) et non à Lyon. *contra:* Bapst. Histoire des joyaux de la couronne (Paris, 1888). p. 324 sqq. — „Die verpfändete Kleinodien waren in ein Loch ob dem Camin verborgen . . . Habent desswegen in aller stille dieselben zu unseren Handen genommen und unss damit zue Heimbreyss resolviert, nit mit gringer Gfahr Lybs und Läbens, wyl wir darumb durch beide Armeen passieren müssen." *Thomas Werdmüller und Dietegen Holzhalb an Zürich.* 29. Septembris (v. s). St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 98.

intéressés.[1] Ce fut l'arrivée en Argovie du secrétaire-interprète Crivelli, muni de sommes importantes que le gouverneur de Milan le chargeait de distribuer aux Confédérés.[2] Ce fut une lettre de celui-ci mettant comme condition à cette répartition la promesse à donner par les alliés de son maître qu'ils cesseraient de tolérer que les troupes suisses à la solde française guerroyassent aux Pays-Bas, où des leurs étaient tombés entre les mains des généraux du roi Catholique.[3] Ce fut l'engagement pris par les cantons de faire de la reconnaissance de la neutralité comtoise l'une des clauses du nouveau traité. Les bonnes dispositions tout d'abord manifestées par les membres de la diète ne survécurent pas à cette accumulation de disgrâces pour la cause royale.[4] Deux missives furent incontinent adressées à Louis XIV et aux chefs des enseignes helvétiques à son service. Dans la première, l'éventualité du rappel intégral des régiments capitulés était nettement envisagée. Dans la seconde elle se trouvait entourée de certaines réserves « aussi bien de temps que de circonstances ».[5] Au total les intéressés recevaient l'ordre d'exécuter leur projet de rapatriement, pour peu qu'ils n'eussent pas obtenu satisfaction avant le 30 mars, ou que des instructions complémentaires de leurs supérieurs ne leur fussent pas parvenues à cette date.[6] Mais il y avait plus. Du coup toutes négociations étaient suspendues, et Bâle, mettant à profit l'irritation qui se faisait jour chez ses confédérés contre leur commun allié, incitait ceux-ci à embrasser sa cause dans le différend d'Huningue.[7]

Les décisions arrêtées à Bade ne l'avaient pas été à l'unanimité des membres de la diète. Nombreux étaient aux Ligues ceux qui désapprouvaient cette dernière de n'avoir pas tenu mieux compte des difficultés exceptionnelles que rencontrait la royauté française à triompher de la rébellion d'une partie

(1) „Je m'acquitterois mal de ma tâche si je ne vous sollicitois de punir ces insolents.“ *Schomberg à Zurich.* Metz, 10 septembre 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 97. — *Hans-Jakob Rahn an Zürich.* 6. Oktober 1652 (v. s.). St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 99. — *Supplication der 3 allhiesigen uss Frantzös. Kriegsdiensten licencierten H. Haubtlüthen.* Zürich, 14./24. Februar 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 93. — *Les syndics des créanciers des colonels et capitaines suisses à Zurich.* Paris, 8 octobre 1652; *Zurich an Schomberg.* November 1652; *Bern an Zürich.* 23. Dezember 1652 (v. s.). St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n°s 100, 101, 102. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 11 octobre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 330. — *Negri al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 62. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *John Pell to secretary Thurloë.* 30 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 239. — Eidg. Absch. VI *A.* 137 *c.*

(2) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 2 janvier 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 197. — *Casati à Lucerne.* Coira, 20 gennaio 1653. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. IV. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier et 13 février 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 novembre 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 159. — Eidg. Absch. VI *A.* 139 *aa.*

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 febbraio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 174. — *Knab a Pamphili.* Lucerna, 11 febbraio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(5) *Les cantons au roi.* Bade, 8 février 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 150. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 février 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — Eidg. Absch. VI *A.* 137 *c.*

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1653. Frari. Svizzeri LI. n° 176. — Eidg. Absch. VI *A.* 137 *c.*

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 137 *c.*

de ses sujets.[1] De La Barde, lui, n'avait pas varié dans son opinion. Ce fut avec un dégoût extrême qu'il sortit de Bade[2] et rapporta à Soleure les cent et quelques mille Livres dont les Suisses venaient de faire fi. On ne devait plus s'attendre dès lors à ce qu'il consentît à ne pas se désintéresser du désaccord né entre les officiers du service royal à l'occasion du transfert dans leur patrie des joyaux de la couronne dont le colonel Rahn avait eu le dépôt.[3] A cette heure le recours à la manière forte avait ses préférences. Après avoir conseillé à son maître de renvoyer à leur point de départ les missives que lui adressait directement le Corps helvétique, il s'était ravisé et proposait qu'on déclarât aux colonels et capitaines des auxiliaires confédérés à quel point leurs menaces laissaient la cour indifférente et combien peu le roi inclinait à « s'assujettir à leur avarice ».[4] Mais son humeur chagrine ne dura guère. L'enjeu de sa négociation était trop important pour qu'il risquât de le perdre sans retour en suivant sa première inspiration. Les données du problème à résoudre devenaient chaque jour moins complexes. Elles se réduisaient depuis peu à cette unique alternative: « faire l'alliance avec les Suisses ou se passer d'eux désormais ».[5] Contrairement aux affirmations mensongères des membres de la cabale, la plus minime prolongation du traité eût coûté presque aussi cher que son renouvellement. De La Barde se détermina donc à insister auprès des cantons pour que la décision de rappeler les troupes le 30 mars fût annulée et qu'une diète générale se tînt au siège de l'ambassade avant l'expiration de ce délai.[6]

Ce que le ministre français sollicitait du Corps helvétique ne lui fut accordé qu'en partie. Le recès fixant au 30 mars le retour au pays des régiments capitulés ne subit aucune retouche. Cela était d'ailleurs sans importance, puisque les Confédérés, dans leur for intérieur, ne songeaient pas à pousser les choses à l'extrême.[7] D'autre part, une diète générale fut bien assignée

---

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LI. n° 178.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1653. loc. cit.

(3) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 11 octobre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,083* f° 330. — *An Zürich: Bern.* 23. Dezember 1652/2. Januar 1653; *Solothurn.* 30 Dezember 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI; *Freiburg.* 11. Januar 1654. *Ibid.*; *Solothurn.* 12. Januar 1654. *Ibid.* *Recess so H. Haubtmann Grim von Solothurn wegen der frantzösischen Kleinodien allhie zugestellt worden ist.* 3./13. Januar 1653; *Zürich an Bern.* 7./17. Januar 1653; *Endtliche resolution der H. Obersten und Haubtleüthen so sich jetzt noch in den diensten Ihrer Kön. Mayt in Franckreich befindent, die Kleinodien betreffendt.* Baden, 20. Januar 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. nos 104, 107, 109. — „Nel trasporto delle gioie, che dalla regina furono gia date in deposito, non ha voluto il medesimo ambasciatore punto ingerirsi." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 febbraio 1653. Frari. Svizzeri. LI n° 176. — *John Pell to secretary Thurloë.* 30 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 239.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 février 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 366.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 novembre 1652. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *à Mazarin.* Soleure, 13 février 1653 (1re). Aff. Etr. Suisse. XXXII. 63.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 180 (2da).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 février, 9 mai et 18 avril 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 366; *16,033* f° 374; *16,036*; *à Mazarin.* Soleure, 13 février 1653 (1re). Aff. Etr. Suisse. XXXII. 63. — „A Svizzeri è stato ordinato qualche esborso accompagnato da molte promesse per il restante, ad oggetto di divertire le loro rissolutioni dal lasciare questo servitio." *G. Sagredo al Senato.* Parigi, 11 marzo 1653 (2da). Frari. Francia. CXVI. n° 87.

par Zurich au 18 mars, mais à Bade et non point à Soleure. Il se contenta par suite d'y dépêcher l'un de ses secrétaires. (1) Le souvenir de son dernier séjour en Argovie lui demeurait odieux. Les représentants des cantons s'étaient livrés à son égard à « toutes les violences civiles qu'ils avoient pu » et peu s'en était fallu qu'ils ne passassent « à de plus fascheuses » pour le contraindre de verser sans conditions entre leurs mains les sommes confiées à sa garde. (2) Et cependant l'espoir ne l'abandonnait pas de conduire à chef sa négociation. Il était convaincu de bonne foi que « l'affaire » eût été « enlevée » dès janvier, si La Vieuville, le nouveau surintendant, avait tenu ses engagements envers les officiers suisses en garnison dans l'Ile-de-France ou rapatriés aux Ligues, et si lui-même s'était senti en mesure d'augmenter quelque peu les offres que la cour l'autorisait à adresser aux Confédérés. (3) S'il avait renoncé à payer quoi que ce fût aux membres de la diète de janvier, c'est que ceux-ci, travaillés par les agents de l'Autriche et de l'Espagne, trouvaient ses conditions inacceptables. (4) Avec une louable obstination, De La Barde revint à la charge, surtout auprès des protestants et s'efforça de leur persuader que l'infériorité des concessions françaises au regard de celles faites en 1602 par Brulart de Sillery et Méry de Vic n'était qu'apparente et que « le roy leur vouloit donner de sa pauvreté, s'il falloit ainsy dire ». (5) L'ambassadeur alla même jusqu'à proposer le versement de deux annuités de pensions au lieu d'une, bien que, ajoutait-il avec une délicieuse ironie, personne ne mît en doute « que ce n'estoit ni l'or, ni l'argent qui émouvoient » ses hôtes. (6) Mais il en fut pour ses démarches et n'eut pas à se servir des pleins-pouvoirs renouvelés qui lui étaient adressés de Paris sur ses instances. (7) Les membres de la conférence réunie à Berne, vers la fin de mars, à l'effet de tenter un accommodement entre les Conseils de cette ville et leurs sujets rebelles, ayant pris connaissance des dernières offres du Louvre, les jugèrent « mesquines et inju-

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mars 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 370. — Eidg. Absch. VI *A.* 152 *d.*

(2) *De La Barde à Servien.* Soleure, 11 avril 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 69.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mars 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,083* f° 370; *à Servien.* Soleure, 11 avril 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 69.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 13 février 1653. loc. cit.

(5) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 22 mars 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 39. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. 1652—1653. p. 249 (Donerstag, 31. März/10. April 1653).

(6) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 13 mars 1653. Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* 188vo; 8 février 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 61. — *Crivelli al governatore di Milano.* Einsiedeln, 4 aprile 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. – „Elle sçait (Sa Mté) que vous estes riches et opulents et que ce ne sera point la considération de l'argent qui vous portera au renouvellement d'alliance.“ *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 12 janvier 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 37.

(7) *De La Barde à Brienne* Soleure, 18 avril 1653. Bibl. Nat f. fr. *16,033* f° 374. — „Im übrigen ist die begerende Pundtsernüwerung von solicher wichtigkeit dass wir vor einichem Schluss über dieselbig, ouch mit unserm höchsten gewalt werdent das Geschefft gebührlich zuerduhren und zuberathschlagen haben.“ *Zürich an Luzern.* 31. März/10. April 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

rieuses» [1] et, avec aussi peu de conviction que dans le passé, préconisèrent derechef le rappel des troupes à la solde française, menace très inefficace en somme, si l'on songe que, sur les trois mille hommes du contingent helvétique à la disposition de la couronne, quinze cents à peine étaient de «vrais Suisses» et que les autres n'eussent pas obtempéré aux injonctions de la diète. [2]

Jusqu'alors De La Barde, desservi par les Caumartinistes auprès de la cour et au sein des cantons, avait évité avec assez d'à-propos la plupart des embûches qui lui étaient dressées. Quelques erreurs de jugement commises par lui coup sur coup ne contribuèrent pas peu à donner de l'avantage à ses adversaires aux Ligues, comme sur le versant occidental du Jura. Témoin de la dextérité avec laquelle le nonce Boccapaduli imposait à ses coreligionnaires d'Helvétie son interprétation, toujours léonine, des droits acquis aux représentants du Saint-Siège dans leurs hautes vallées, l'ambassadeur français chercha à suivre ses traces. Le secrétaire envoyé par lui à Zurich en avril l'ayant avisé que les ecclésiastiques de cet Etat «prêchaient» l'abstention en matière d'alliance avec une puissance catholique et prétendaient que la *paix perpétuelle* de 1516 assurait à elle seule aux marchands suisses la jouissance de leurs privilèges dans le royaume, il déclara cette thèse insoutenable. La sienne l'était plus encore. Il paraissait étrange en effet d'affirmer, ainsi que le faisait De La Barde, que le traité signé à Fribourg en novembre 1516 n'avait de valeur qu'en tant que sa coexistence avec l'alliance de 1452, renouvelée dès lors à huit reprises, demeurait effective; que les mots *perpétuel* et *perpétuité* ne s'appliquaient qu'à la durée du règne de François Ier; que ce monarque n'avait jamais songé à engager à cet égard la volonté de ses successeurs et à prendre exemple sur l'empereur Maximilien, qui, lui au moins, en 1511, à l'occasion de la solennisation de l'*Union héréditaire* austro-suisse, avait nettement spécifié agir en son nom propre et en celui de ses «après-venants». [3] Cette interprétation léonine de l'un des accords franco-helvétiques ne pouvait que soulever des protestations à Zurich. Elles n'intimidèrent pas De La Barde, qui, l'année suivante, en pleine diète, précisa avec beaucoup de vigueur encore son point de vue en cette matière. Cette maladresse faillit lui coûter cher et le déconsidérer de façon définitive auprès des Confédérés. Aussi bien ceux-ci lui démontrèrent, pièces en mains, son erreur et le contraignirent à donner de sa démarche cette explication «piteuse» qu'elle était le fait d'un malentendu. [4]

(1) „Sollichen geringen und schimpflichen conditionierte Offerten des Herrn Ambassador.“ *Project Abscheidts.* Actum: Bern der 28. Martii (v. s.) 1653. St-Arch. Bern. Engelland Buch *A* 81. — *Vergleich des Königs mit der Eidgenossenschafft betreffend der Regimenter Bezahlung für deren Ansprachen.* 26. März 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654).

(2) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 16 avril 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. nº 47. — Eidg. Absch. VI *A.* 169—171 c.

(3) *Instruction (de De La Barde) au Sr Baron allant à Zurich, en avril 1653.* Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* fº 187. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* fº 5*i*.

(4) „The ambassador presently gave over contradicting us and said that he speake it lovely by way of discourse.“ *Information given to John Pell (by H. C. Hirzel).* 28 july 1654. loc. cit.

Assurément la situation eût été retournée si, dès cet instant, sans attendre que ses négociations fussent plus avancées, il avait argué de la transgression par les cantons forestiers, puis par les Ligues Grises des stipulations essentielles de ce traité de 1516, pour déclarer que son maître le considérait désormais comme caduc. (1)

Dans ce même temps, l'ambassadeur commit une seconde imprudence dont les conséquences pesèrent durant plusieurs mois sur son activité diplomatique et faillirent en compromettre l'issue. Déjà rendu défiant, grâce aux menaces réitérées de ses hôtes, il le devint davantage encore ensuite des embûches que lui tendaient de Paris ses adversaires. A seule fin de l'embarrasser, ceux-ci ne « rougissaient » pas en effet d'aviser les Confédérés des moindres envois de fonds acheminés au delà du Jura. Partant De La Barde crut devoir faire part au roi de sa crainte que les sommes adressées ainsi aux « Cordeliers » n'atteignissent pas leur destination et fussent interceptées en cours de route par les créanciers de la couronne. (2) Il s'aperçut presque aussitôt du danger qu'offrait cette démarche et, revenant sur son affirmation première, s'efforça de convaincre le gouvernement royal des bons sentiments que nourrissaient désormais envers lui Berne et Soleure, les seuls Etats qu'eussent à traverser les commis de la trésorerie des Ligues dépêchés du Louvre au siège de l'ambassade. (3) Or ses ennemis, toujours aux aguets, ne laissèrent pas échapper cette occasion de lui nuire. A leur suggestion, le surintendant des finances décida que les sommes affectées aux payements à opérer en Suisse seraient déposées à Lyon. (4) Plus tard, à la vérité, il consentit à ce qu'elles fussent transférées chez un banquier de Zurich; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, De La Barde, assujetti à la nécessité de traiter « argent en mains », se trouvait privé de la ressource d'avoir immédiatement à sa portée les quelques milliers de Livres indispensables au succès de ses négociations. (5)

Eclosion de la guerre civile en Suisse. — La rébellion paysanne. — Ses origines. — Ses causes. — Sa rapide extension. — Son arrêt momentané. — Sa reprise. — Secours intérieurs et étrangers invoqués par les gouvernements cantonaux. — Milan. — Le Saint-Siège. — Venise. — La cour de Turin. — Attitude menaçante du duc de Lorraine. — De La Barde offre son entremise aux Etats confédérés. — Cazet de Vautorte et les soulevés. — Défaite de ceux-ci. — La répression. — A sa faveur, l'ambassadeur français s'efforce de hâter la marche

(1) *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 31 juillet 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 141v°.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 décembre 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 635. — *De La Barde à Brienne.* Soleure. 14 août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 433.

(3) *Mémoire sur l'opportunité de faire tenir de l'argent en Suisse.* 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 219.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,088* f° 433.

(5) *Brienne à Servien.* Amiens, 15 septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 237.

des négociations du renouvellement de l'alliance. — Il réussit à détacher Soleure des anciens cantons catholiques. — Représailles que cette défection suggère à ces derniers. — Aggravation des dissensions intestines en Rhétie.

XVI. Cependant des événements se déroulaient aux Ligues qui semblaient devoir faciliter la prompte conclusion des négociations poursuivies jusque là sans succès par De La Barde. L'union que celui-ci n'avait point réussi à rétablir parmi les membres du Corps helvétique se réalisait peu à peu entre les divers gouvernements confédérés contre une partie de leurs sujets respectifs. Brusquement la guerre civile venait d'éclater, non pas entre cantons des deux confessions, mais au sein même de quelques-uns de ces derniers. Le souvenir du mouvement populaire de 1641 était toujours vivace dans le *Mittelland* bernois. (1) Les enseignements de la Jacquerie napolitaine ne devaient pas arrêter les paysans suisses dans la résolution qu'ils avaient prise de pousser jusqu'au bout leurs revendications et de combattre les mesures fiscales dont ils se prétendaient les victimes. (2) Déboutés de leurs plaintes à Lucerne, le 8 janvier 1653, (3) les pâtres de l'Entlebuch se soulevèrent le mois suivant. (4) Dès le 16 mars, leurs bandes mal disciplinées entouraient le chef-lieu, (5) dont les communications avec Uri, Schwytz et Unterwalden ne demeurèrent assurées que par la voie du lac. (6) La solidarité qui liait les uns aux autres les Etats confédérés ne pouvait manquer de s'affirmer en cette circonstance. (7) Sans renoncer à imposer leur médiation aux belligérants, (8) les cantons s'apprêtèrent à soutenir de leurs armes le *Vorort* catholique, (9) où la situation empirait à

---

(1) „Nous sommes icy en un pays d'où, toute principauté et noblesse ayants esté chassées, on croit que tous les hommes sont esgaux.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 8 août 1652. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 170.

(2) „Credo che fra questi rustici vi sia il formulario di Masaniello, perchè, secondo quello, parmi che vadino regolando li loro interessi.“ *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 8 maggio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV. — Th. von Liebenau. Der luzernische Bauernkrieg vom Jahre 1653 (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XVIII. 244 sqq.). — Th. von Liebenau. Der Schriftführer der Entlebucher im Grossen Schweizerischen Bauernkriege. — L. Eckhardt. Die Bedeutung des Schweizer. Bauernkrieges. 1653 (Die Schweiz, 1858).

(3) Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIX. 87).

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 febbraio et 1° marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. nos 178 (2da) et 180 (2da). — *Avisi di Jod. Knab.* Lucerna, 25 febbraio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV. — *De La Barde à Argenson.* Soleure. 27 février 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 202. — Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch XIX. 128 sqq.).

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 182 (2da). — *Avisi di Jod. Knab.* Lucerna, 18 marzo 1653 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XLV. — *Caraffa al card^le Pamphili.* Bologna, 2 aprile 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 187 (2da). — Liebenau Der luzernische Bauernkrieg. 1653 (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIX. 189 sqq.).

(7) *Recès des diètes tenues à Sion du 10 au 20, puis le 30 mai 1651.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651 à 1699. *A* III. 11. 2. p. 31 et 37. — Berchtold. Histoire du canton de Fribourg (1852). t. III. 39.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mars 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 370. — Eidg. Absch. VI *A.* 144 sqq., 148.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 mars 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 204 — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1653. loc. cit. — *Crivelli al governatore di Milano.* Einsiedeln, 9 aprile 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Bluntschli. Geschichte des Schweiz. Bundesrechtes. t. I. 433.

vue d'œil ensuite de zizanies nées dans l'intérieur même de la cité entre les magistrats et le corps de bourgeoisie. (1) Mais bientôt le mouvement populaire gagna les contrées avoisinantes. Il s'étendit au district soleurois d'Olten, (2) au district bâlois de Liestal, (3) à la Gruyère, (4) à l'Emmenthal et au Hasli, où il prit incontinent un caractère d'extrême gravité. (5) On jugea en haut lieu qu'il était préférable de ne pas le heurter de front et qu'on aurait plus facilement raison des rebelles en paraissant prêt à négocier avec eux. (6) Les « Waldstætten » provoquèrent la réunion de conférences à Lucerne, le 28 février (7) et du 6 au 18 mars, (8) à Gersau, le 25 avril (9) et à Brunnen, le 17 mai. (10) Dans la seconde quinzaine de mars et jusqu'au milieu d'avril, les autorités de Berne eurent avec celles de Fribourg, de Soleure, de Zurich et d'autres Etats protestants de fréquents conciliabules. (11) Enfin deux diètes générales assignées à Bade, le 18 mars et le 29 avril, eurent à connaître de ces multiples différends, mais ne parvinrent pas à les résoudre. (12)

Un instant apaisée sur les rives du lac des Quatre-Cantons, (13) la rébellion s'y déchaîna à nouveau et reprit de plus belle dans les plaines du *Mittelland.* (14) Les assemblées tenues à Langnau, le 13 mars, puis à Sumiswald et à Huttwyl, les 28 et 30 avril et 14 mai, avaient fait l'union entre les paysans soulevés. (15)

(1) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 8, 22 e 29 maggio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 24 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 207 (2da). — Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIX. 220 sqq.). — K. Wirz. Unpartheyische subztanzliche Beschreibung der Eydtgnœssischen Unruhen im Jahr Christi 1653 (Historische und critische Beyträge u. s. w. Zürich, 1739). — Dierauer. op. cit. IV. 30.

(2) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 24 avril 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 210.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 191 (3a). — Heusler. Der bernische Bauernkrieg von 1653 in der Landschaft Basel (Basel, 1854). — Th. Burckhardt-Piguet. Oberzunftmeister Benedict Socin. p. 43 sqq.

(4) Zur Geschichte des Bauernkriegs (Freiburger Geschichtsblätter. IX. [1902]).

(5) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 et 27 mars 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 204, 206. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 avril 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033.* 372. — Dändliker. Geschichte der Schweiz. t. II. 694 sqq. — Hans Bögli. Der bernische Bauernkrieg. 1641 und 1653. — Hofmann. Zur Geschichte des Bauernkrieges im Kanton Bern (Berner Taschenbuch. 1883). — H. Nabholz. Der Anteil der Grafschaft Lenzburg am Bauernkrieg. 1653 (Taschenbuch der histor. Gesellsch. des Kantons Aargau. 1902. p. 33).

(6) W. Utzinger Bürgerm. J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken. 1652—1669 (Zürich, 1903). p. 17 sqq.

(7) Eidg. Absch. VI *A* 143. — Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIX. 147 sqq.).

(8) Eidg. Absch. VI *A*. 144 sqq.

(9) *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 24 Aprile 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — Eidg. Absch. VI *A*. 161.

(10) Eidg. Absch. VI *A*. 174

(11) Eidg. Absch. VI *A*. 148, 153. — Utzinger. Bürgermeister J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken (Zürich, 1903). p. 15.

(12) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 15 maggio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — Cysat. Brevis relatio discordiae motus et belli ab rusticis subditis contra suos magistratos in Helvetia (1653). — Eidg. Absch. VI *A*. 149, 163. — Liebenau. op. cit. (Jahrb für Schweiz. Gesch. XIX. 211 sqq.).

(13) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 191 (3a). — *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 24 aprile 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — Helvetia. t. VI (Aarau, 1830). — Dierauer. op. cit. IV. 34.

(14) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 e 19 aprile 1653. Frari. Svizzeri. LI. nos 193, 197. — Hans Bögli. op. cit. — W. Oechsli. Quellenbuch zur Schweizer Geschichte (1901).

(15) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 15 maggio 1653. Arch. Vaticano Nunz. Svizzera. XLV. — Heussler. Der Bauernkrieg von 1653. p. 86. — Hoffmann. op. cit. — Dändliker. op. cit. — Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIX. 288 sqq. XX. 15 sqq.).

Berne fut menacée d'un siège, et les alarmes redoublèrent à Lucerne. (1) Tout comme en septembre 1651, les Confédérés de l'ancienne croyance, suspectant la fidélité d'une partie de leurs milices, invoquèrent l'appui des princes catholiques à l'étranger. Les réponses qu'ils en reçurent les rassurèrent jusqu'à un certain point. Le gouverneur de la Lombardie et son représentant à Lucerne, le colonel Crivelli leur conseillèrent assurément la prudence. (2) Mais l'un et l'autre tinrent prêt un secours de cavalerie allemande, sous la conduite d'un chef de guerre expérimenté. (3) L'erreur commise à Milan, où l'on dédaignait de s'occuper du peuple des « Waldstætten » pour ne réserver de faveurs qu'à ses magistrats (4) commençait à être reconnue, car ceux-ci, soucieux de ne pas mécontenter davantage leurs administrés, hostiles pour une bonne part à l'alliance espagnole, inclinaient à tirer de cette dernière tous les profits qu'elle était susceptible de leur procurer. (5) Du Saint-Siège en revanche, auquel ils demandaient des hommes et de l'argent, les cantons forestiers espérèrent en vain une assistance effective. Innocent X désirait ne pas intervenir dans un conflit entre catholiques. (6) Néanmoins son nonce, l'évêque d'Aversa, estima l'heure propice pour réveiller les anciennes passions confessionnelles de ses coreligionnaires de la Suisse primitive et pour insinuer que le chef des rebelles de l'Entlebuch était en relations étroites avec des prédicants bernois (7) ou que Zurich méditait de s'emparer par surprise de « la clé des *Waldstætten* ». (8) A Venise, les sympathies de l'oligarchie dirigeante paraissaient acquises à la cause des oligarchies helvétiques en péril. Mais, si l'on comptait sur les rives de l'Adriatique que la répression du soulèvement fournirait à la République des condamnés pour ses galères, il n'y avait pas lieu de s'attendre à ce que les autorités de Saint-Marc s'employassent à faciliter à celles de Berne et de Lucerne le rétablissement de l'ordre dans ces deux cantons. (9)

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1653. loc. cit. — *De La Barde à Argenson.* Soleure 15 et 29 mai 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 213, 215. — Jecklin. op. cit. I. n° 1765. — Ausgewählte Schriften des Raimund Fürsten Montecuccoli (p. p. Veltzé. Wien. 1900). IV. 256. — G. J. Peter. Zürichs Anteil am Bauernkrieg. 1653. (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XXXIII). — Th. v. Liebenau. Der Luzernische Bauernkrieg vom Jahre 1653 (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XVIII, XIX, XX). — Dierauer. op. cit. IV. 27. — Aloïs Vock. Der grosse Volksaufstand in der Schweiz (Helvetia. VI. 1830). — *Les capitaine et officiers de la compagnie de la Neufveville au maistre bourgeois et conseil de la Neufveville.* Berne, 11/21 mars 1653. Arch. de Neuveville.

(2) *Casati a Casnedi.* Coira, 4 marzo 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Crivelli al governatore di Milano.* Einsiedeln, 9 aprile 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(3) *Crivelli al governatore di Milano.* Einsiedeln, 9 aprile 1653. loc. cit. — *Caraffa al Senato.* Lucerna, 29 maggio 1653. loc. cit. — *Caracena al rey.* Milan, 28 de febrero *1655.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.*

(4) „Bien se deja reconocer que conviene mas tener contentos los magistrados que no el pueblo". *El marqués-conde de Pinto (Caracena) al rey.* Milan, 2 de junio 1651. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.*

(5) *Crivelli al governatore di Milano.* Einsiedeln, 9 aprile 1653. loc. cit.

(6) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 15 maggio 1653. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. XLV.

(7) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 1° maggio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(8) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 22 e 29 maggio 1653. loc. cit.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 5 (1a).

A Turin, d'autre part, on se tenait sur la réserve, mais pas pour les mêmes raisons qu'au Vatican. Le bruit ne s'accréditait-il pas avec persistance que les rebelles de l'Entlebuch offraient au duc de Savoie de lui rétrocéder le pays de Vaud, pour peu que ce prince consentît à les aider à triompher du gouvernement qui les opprimait? (1) Par suite, pressentant elles aussi un danger, au cas où la Jacquerie du « Mittelland » arriverait à ses fins, les Ligues Grises, Mulhouse, Genève et Neuchâtel venaient de répondre affirmativement aux demandes de secours qui leur étaient adressées de Berne et de renforcer de quelques enseignes la petite armée concentrée sur les rives de l'Aar. (2) Non moins inquiétante et tout aussi énigmatique paraissait être l'attitude du duc de Lorraine, qu'une délégation des assemblées de Langnau et de Huttwyl avait prié de se mettre à la tête des soulevés d'Helvétie pour les conduire à la victoire. Sans donner, à dire vrai, son adhésion positive à cette requête, l'ancien souverain de Nancy accordait un refuge dans son camp aux chefs du mouvement populaire dont il considérait la réussite comme très incertaine. (3) La situation diplomatique semblait donc fort indécise aux yeux de l'ambassadeur français, lorsque celui-ci proposa aux belligérants la médiation de son maître. (4)

Si, en 1641, Caumartin avait encouru le soupçon de n'être pas demeuré étranger à la première rébellion bernoise, son successeur, douze ans plus tard, put croire de bonne foi qu'il ne s'exposait point à pareil reproche. (5) L'un de ses secrétaires-interprètes, Jean-Philippe Vigier s'était présenté de sa part en Argovie, le 18 mars, et avait joint ses instances à celles des députés suisses

---

(1) „On a quelque opinion que des estrangers mal affectionnez à la Suisse ont fait naistre cette division d'esprit et qu'ils se servent des ecclésiastiques et religieux pour la fomenter.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 1er mai 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 211. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 210. — „Stià attento all'offerte del paese di Vò al duca di Savoia.“ *Il Senato al residente a Zurigo.* 1653. Frari. Indice Delib. Sen. CXCXI. f° 80vo. — *Negri al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1653 (2da). Frari Svizzeri. LII. n° 6. — Claretta. Storia di Carlo-Emanuele II (Genova, 1877). t. II. 70.

(2) *Le gouverneur de Neuchâtel (Stavay-Mollondin) à tous les châtelains et maires du pays.* Neuchâtel, 15/25 avril 1653. Arch. d'Etat Neuchâtel. U 19/16. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XV (1651—1656). f° 80vo (Séance du 28 février 1653); *Berne à Neuchâtel.* 20 juin 1653. *Ibid. P.* XIV. n° 28. — *Instruction a Noble André Pictet, Sr conser et ancien syndic, député à Berne au sujet du soulèvement des sujets de ce canton.* 23 mars 1653. Arch. Genève. Portef. hist. *3256.* — *Genève au bailli de Gex.* Mars 1653. *Ibid.* Lettres *D.* n° 32 (1653—1655). p. 8. — *Genève à Berne.* 9/19 mars et 8/18 juin 1653. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 389, 400. — Grenus. Fragments historiques, etc. p. 158. — Eidg. Absch. VI *A.* 156 *i.* — Boyve. op. cit. IV. 71. — Jecklin. op. cit. nos 1766, 1767. — Math. Mieg. Der Stadt Mülhausen Geschichte (Mülhausen, 1816). I. 248. — Mathias Graf. Geschichte der Stadt Mülhausen (1822). p. 46. — Schneider. Geschichte der Stadt Mülhausen (1888). p. 122.

(3) *Basel an Bern.* 2./12. November 1653. St-Arch. Bern. Baselbuch *C.* p. 253. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033.* f° 505. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 novembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 239. — „Resta sempre più confermato che molti dei ribelli di Berna, Basilea e Lucernesi si siano portati dal duca di Lorena per persuaderlo a venir sopra i Stati Svizzeri, con certezza di buon esito a qual si sia impresa“ *Negri al Senato.* Zurigo, 29 novembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 39.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 marzo e 10 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. nos 187 (2da). 203.

(5) „Je vous ay tesmoigné . . . la part que je prens en ce qui se passe dans vostre louable canton et le désir que j'ay de vous y rendre toute sorte d'offices et de service, mesme de ma personne, s'il est besoing.“ *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 5 mars 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

afin de ramener la concorde au sein du Corps helvétique.[1] Le 31 de ce mois, Michel Baron, collègue du précédent, ayant obtenu audience des magistrats de Berne, leur remit une missive où l'ambassadeur exprimait en ces termes ses sentiments de bienveillance envers eux: « Si ma personne peult « estre utile en vostre ville pendant cette conjoncture, je m'y transporteray « avec toute ma maison pour courir la mesme fortune que vous ».[2] Ces témoignages de sympathie furent réitérés en son nom devant la diète de Bade, le 29 avril, tandis que, ce jour-là, l'un des siens exhortait à la modération les paysans assemblés à Huttwyl et les adjurait de ne pas faire intervenir l'étranger dans les querelles intestines des Confédérés.[3]

A Paris, comme à Soleure, l'opinion était unanime à reconnaître que l'occasion de renouveler à peu de frais son alliance avec le Corps helvétique n'avait jamais été meilleure pour le gouvernement royal.[4] Après des négociations difficiles,[5] une convention complémentaire de celle de mai 1650 venait d'être conclue entre la couronne et les officiers des Ligues à sa solde, convention dont ceux-ci se déclaraient satisfaits.[6] Grâce au réveil du parti français dans la Suisse primitive, si Schwytz persistait dans ses prétentions exorbitantes, Uri du moins renonçait à réélire au *landammanat* le colonel Zweyer d'Evibach et lui fermait ainsi momentanément l'accès des diètes générales.[7] Ce fut assez pour que De La Barde tentât de restreindre dans une certaine mesure l'importance des sacrifices financiers à quoi il avait consenti en principe durant les « journées » précédentes.[8] Cette « reculade » souleva bien des colères en Argovie, où l'on parut « scandalisé » de ce que le représentant du

---

(1) *De La Barde aux cantons.* Soleure, 17 et 22 mars 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L.* 37*f* fos 132, 132vo; St-Arch. Aarau. Abschiedsacta und Zeytungen 1652—1653. n° LII. — Eidg. Absch. VI *A.* 152 *d.*

(2) *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 mars 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L.* 37*f* f° 133. — Eidg. Absch. VI *A.* 155 *e.*

(3) *De La Barde à l'assemblée des paysans à Hutwyl.* Soleure, 29 avril 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L.* 37*f* f° 134. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXVII (1653). p. 74 (27. April/6. Mai 1653). — Flückiger. Klaus Leuenberger und der schweizerische Bauernkrieg von 1653 (Bern, 1903).

(4) *De La Barde aux députés réunis à Bade.* Soleure, 22 mars 1653. St-Arch. Aarau. Abschiedsacta und Zeytungen. n° LIII. — „Je croy que vous devez prendre cette occasion pour renouveler l'alliance." *Servien à De La Barde.* Paris, 22 avril 1653 Aff. Etr. Suisse. XXXII. 173. — „Li fattionarii di Francia hanno avisato subito l'ambasciatore Della Barde che, stante tale disgusto, sarebbe hora tempo di procurar la rinovatione delle Lega." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 17 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 205.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 e 25 gennaio 1653. Frari. Svizzeri. LI. nos 168, 171. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 23 mai 1653. Arch. Guerre. CCXLV. 172. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 4 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 85; *à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(6) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 8 mars 1653. St-Arch. Aarau. Abschiedsacta und Zeytungen. 1653. n° LIII. — *Zürich an Luzern.* 26 März/5. April 1653. St-Arch. Luzern. Frank. Bünde (1653—1654). — *Die Oberste und Hauptlüt der Eidtgn. Regiment und Frey Compagnies (M. Hässy; De Mollondin; Heinrich Lochmann) an die XIII Ortt lobl. Eidtgenosschafft.* Paris, 22. März 1653. *Ibid.* — *La diète aux colonels et capitaines au service du roi.* Bade, 10/20 mai 1653. Arch. Guerre. CCXLV. 171bis. — Eidg. Absch. VI *A.* 169 *c.*

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 155 *e.*

Louvre profitât de la détresse de quelques-uns des Etats confédérés pour essayer de leur imposer des conditions qu'il n'eût osé leur offrir « en un autre temps ». (1) Mais, du fait même de la situation critique à laquelle ils se trouvaient acculés, les gouvernements cantonaux étaient tenus à user de ménagements envers leur ancien allié d'Outre-Jura. Les Bernois demandèrent presque aussitôt à celui-ci de mettre à leur disposition, le cas échéant, un corps de cavalerie prélevé dans les troupes de Bresse. (2) De son côté, De La Barde leur proposa à nouveau ses bons offices, (3) mais il éprouva de la difficulté à conserver ses communications avec eux. Les rebelles interceptaient les courriers, menaçant « de couper nez et oreilles » à tous messagers rencontrés porteurs de missives en langue « non germanique ». (4) Cazet de Vautorte, l'un des plénipotentiaires français à Ratisbonne, fut même arrêté par une bande de paysans sur la route de Soleure à Zurich et n'obtint qu'avec peine l'autorisation de continuer son voyage vers l'Allemagne. (5) Convaincu qu'il lui serait aisé d'en imposer à Leuenberger, l'instigateur du mouvement populaire dans l'Emmenthal, l'ambassadeur se décida à l'aller trouver en rase campagne, sous l'escorte d'une quarantaine de cavaliers. Mais aussi bien sa déception fut vive. Avec un très grand sang-froid, le chef des rebelles lui déclara de façon fort nette « que le peuple étant tout et le gouvernement peu de chose », son erreur était grande s'il comptait poursuivre et conclure avec celui-ci, sans le concours de celui-là, les négociations du renouvellement de l'alliance franco-suisse. (6)

A cette heure il n'y avait rien de surprenant à ce que les soulevés parlassent haut. Après les combats indécis de Bubikon, de Wohlenswil et de Gislikon, leurs bandes venaient d'amener à composition les magistrats du plus

---

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 160 *a*.

(2) *De La Barde à Brienne* Soleure, 4 avril et 16 juin 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 372; St-Arch. Bern. Frankreichbuch *M*. 699. impr. Archiv für Schweiz. Gesch. VIII. 230. — *Berne au roi*, 1er juin 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 206. — *Berne à De La Barde*. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXVII (1653). p. 160, 169 (30 mai/9 juin; 2/12 juin 1653).

(3) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 10 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 203.

(4) „L'ambasciatore ha anco scritto, ma li sollevati hanno intercetto le lettere . . . . Li paesani sollevati di Berna havevano tolto et aperto tutte le lettere con comminatione di tagliar loro il naso e le orecchie se altra volta se ne trovassero che non fossero scritte in caratteri tedeschi." *Giavarina al Senato*. Zurigo, 17 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 204.

(5) „Demnach Monsr de Vautour (Vautorte) Königlicher französischer Extraordinari Ambr, so nacher Rägenspurg zuoreisen vorhabens, gestrigs tags durch die wilden und ungestümen Bauern im Läberberg uffgehalten." St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. CLVII. 387 (28 mai 1653). — *Vautorte à Brienne*. Saint-Gall, 29 mai 1653. ap. Négociations secrètes de Münster et d'Osnabrug (La Haye, 1726). t. III. 551. — „Veniva da Soloturn, e nel camino fù fermato dalli sollevati che pretendevano di non lasciarlo passare che con due soli servitori." *Giavarina al Senato*. Zurigo, 3 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 210.

(6) „L'ambasciatore di Francia, che opera quanto può per aggiustar le differenze, andò l'altro giorno a ritrovarlo (Leuenberger) con seguito di quaranta cavalli. Fù accolto et ascoltato; ma riportò corte risposte. Ben gli disse quest' huomo che se vorrà la Maestà Christma far lega, doverà hora far trattare con esso e non con li governi, che niente sono e niente possono senza li paesani." *Giavarina al Senato*. Zurigo, 24 maggio 1653. Frari Svizzeri. LI. n° 207 (2da).

puissant des cantons (Mellingen, 4 juin) et elles se portaient vers Lucerne.(1) La jonction des forces berno-zurichoises(2) et la défaite infligée par Sigismond d'Erlach à l'armée paysanne à Herzogenbuchsee (8 juin)(3) allaient changer la face des choses.(4) De La Barde assista de Soleure aux dernières convulsions du mouvement populaire qui avait failli renverser les oligarchies helvétiques.(5) Il fut avisé de la capture d'Emmenegger, chef de la révolte dans l'Entlebuch et de celle de Leuenberger, l'instigateur de la rébellion de l'Emmenthal,(6) de la répression impitoyable qui s'ensuivit,(7) de la pacification laborieuse entreprise par les membres des conférences de Stans et de Zofingue,(8) des divergences d'opinions survenues à ce sujet entre le colonel Zweyer d'Evibach et le *landammann* Arnold, d'Uri,(9) et du réveil très momentané des troubles dans le canton de Lucerne en septembre et en octobre 1653.(10) S'il ne crut devoir se rendre en personne à aucune des diètes tenues à cette époque, c'est qu'il craignait avec raison que sa détresse financière ne préjudiciât au succès de ses démarches.(11) Il ne restait d'ailleurs pas oisif. Dans une instruction à lui remise en novembre 1651, il lui était prescrit de ne pas hésiter à conclure ses négociations avec un ou plusieurs des Etats suisses, à supposer que l'ensemble du Corps helvétique refusât de s'associer à ses vues.(12) Des pouvoirs spéciaux lui avaient même été adressés à cet effet. Or, si pressantes qu'eussent été ses instances et celles de son maître auprès des Confédérés, il convenait de reconnaître que l'accession unanime de ceux-ci au

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 31 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 209 (2da). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 juin 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 80. — Heussler. Der Bauernkrieg von 1653. p. 115. — Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch XX. 72 sqq.). — Dierauer. op. cit. IV. 48. — Utzinger. Bürgerm. J. H. Wasers eidgenœss Wirken (Zurich, 1903) p. 37.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 6 juin 1653. loc. cit. — Dr A. Heusler. Der Bauernkrieg von 1653 (Basel, 1848). p. 37. — G. J. Peter. Zürichs Anteil am Bauernkrieg (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XXXIII, XXXIV).

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 110. — Eidg. Absch. VI *A*. 182 *a*. — Bögli. op. cit. — Liebenau. op. cit. (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XX. 113).

(4) *Negri e Giavarina al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 2. — *Negri al Senato.* Zurigo, 3 luglio 1653. *Ibid.* n° 8.

(5) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 12 giugno 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Stenglin an Wettstein.* Neuchâtel, 25 juillet 1653. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 131.

(6) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 12 juin 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 217. — *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 19 giugno 1653. loc cit.

(7) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 31 juillet 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 224. — *Fco Casati al Gran Cancelliere di Milano.* Altorfo, 28 ottobre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Th. v. Liebenau. Ueber die Gestændnisse und letzten Augenblicke der luzernischen Bauernführer (Anzeiger für Schweiz. Gesch. X. 75). — Eidg. Absch. VI *A*. 187.

(8) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 3 juillet 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 220. — *Werdmüller à Argenson.* Zurich, 19 juillet 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 70. — Eidg. Absch. VI *A*. 177, 182.

(9) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 19 giugno 1653. loc. cit.

(10) *Ulrich Dulliker und Lorenz Meyer an Luzern.* Baden, 21. August 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Hab à Argenson.* Zurich, 1er octobre 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 78. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*.

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 juin 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 392.

(12) „Si quelques cantons veulent traiter de l'alliance auparavant les autres, ledit ambassadeur pourra conclure avec eux, leur accordant et promettant à proportion de ce que dessus.“ *Mémoire au Sr De La Barde, conser du roy en ses Conseils et son ambassadeur en Suisse.* Novembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 197. — Jacob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann. 1906). p. 8.

renouvellement de leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne ne paraissait pas réalisable à bref délai.(1) Toutes les promesses relatives à un emploi des troupes capitulées plus conforme aux stipulations du traité de 1602,(2) au respect des privilèges des marchands « de la nation » établis en France et aux gages à constituer afin d'assurer le prompt remboursement des créances des cantons sur le trésor royal laissaient ces derniers indifférents.(3) Ce qu'ils exigeaient désormais, c'était « de l'argent clair et liquide ».(4) Bâle, en outre, persistait à réclamer Huningue en pleine propriété(5) et offrait en compensation l'autorisation d'édifier dans ses murs des magasins pour l'approvisionnement de Brisach, ce qui, selon Herwarth, eût été pour le Louvre « un très mauvais marché ».(6) Dans ces conditions n'était-il pas préférable, en dépit de l'interdiction à lui faite par la diète de négocier avec elle autrement « qu'à visage découvert »,(7) qu'il tentât de traiter en secret avec les Conseils d'un ou de deux des Etats confédérés?(8) Tel devait être d'ailleurs son avis. Ce fut dès lors à mettre dans son jeu les magistrats de Berne et de Soleure qu'il s'attacha avec passion, et cela afin de procéder par étapes au « renouvellement » tant avec les protestants, par le moyen du premier de ces cantons, qu'avec les catholiques grâce à l'entremise du second.(9) Malheureusement l'influence dont jouissait à Berne le banneret Wagner continuait à s'exercer au détriment des intérêts français.(10) A Soleure, en revanche, « où la nécessité était grande », ensuite des dépenses extraordinaires occasionnées par la lutte contre l'extension du mouvement agraire,(11) l'ambassadeur allait trouver un terrain bien préparé

(1) *Projet de lettre du roy aux cantons.* Paris, 20 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 184, 185. — *De La Barde à Schwytz.* Soleure, juin 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 185vo.

(2) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 16 novembre 1653. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Lucerne à Le Tellier.* 11 décembre 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (1639—1676).

(3) *Le roi à Schwytz, Uri, Unterwalden et Zoug.* Lucerne, 13 juin 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 192.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 mars 1652 et 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 avril 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 70. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 23 mai 1653. Arch. Guerre. CCXLV. f° 172. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 12 juin 1653. St-Arch. Zurich. Frankreich. XI. n° 51. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 15 juillet 1653. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C.* 15.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 mai et 17 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 480; *16,036.* — *Brienne à Servien.* Amiens, 15 septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 237. — *Demande de satisfaction de l'assemblée de Bade adressée à l'ambassadeur.* 4 mai 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 156.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 170.

(8) „Nous ne ferons aucune difficulté de conclure l'alliance avec vous seuls, en cas que, contre nostre opinion, les autres cantons retardassent d'y entrer". *Le roi à Berne.* Paris, 20 juin 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 193.

(9) Quoique le bien de nos affaires requerre que nous fassions alliance avec tous en mesme temps, nous ne ferons aucune difficulté de conclure l'alliance avec vous seul." *Le roi à Berne.* 20 juin 1653. ap. *Mémoire sur les formes qui ont esté observées, etc.* Aff. Etr. France. *1859.* f° 204.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 novembre et 26 décembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 511. 523.

(11) „La dépense extraordinaire que sont obligez de faire Mrs de Soleure les a décidés à renouveler." *De La Barde au Corps helvétique.* Soleure, 1er juillet 1653. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C.* p. 3. — „La conjoncture de leur guerre les portoit à desirer de toucher de l'argent pour l'y employer." *De La Barde à Servien.* Soleure, 4 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 85.

à l'achèvement de son œuvre. Par le fait, dès les derniers jours de juin déjà,[1] la restauration de l'alliance de ce petit Etat avec la Couronne Très-Chrétienne était chose accomplie.[2]

Il y avait à l'accession de Soleure aux propositions du Louvre une autre raison encore que celle qui vient d'être indiquée. A Berne, à Bâle et ailleurs en Suisse, on reprochait aux autorités de ce canton de n'avoir pas montré assez d'énergie dans la répression du soulèvement des paysans de la région d'Olten et de s'être laissées entraîner à transiger avec eux.[3] On comptait par suite exiger d'elles l'exemplaire châtiment des coupables et une quote-part très élevée dans la répartition des frais qu'avait nécessités la campagne ouverte contre les insurgés.[4] Or il ne pouvait être indifférent à ces mêmes autorités de voir la défense de leur cause embrassée par le représentant de la cour de Paris accrédité auprès des Confédérés. De fait, ce dernier s'efforça de justifier leur confiance dans son intervention. Mais ses multiples démarches ne furent pas couronnées de succès.[5] Les commissaires réunis à Zofingue n'entendaient pas qu'il se mêlât d'interpréter les combourgeoisies intercantonales. Ils l'en avisèrent et, courroucés d'apprendre dans le même temps l'heureux achèvement de ses négociations à Soleure, le prévinrent que l'argent versé par lui aux magistrats de cette ville servirait à acquitter l'indemnité pécuniaire imposée à ceux-ci.[6] Aussi bien n'en alla-t-il pas autrement.[7] De La Barde ne put empêcher ses hôtes de s'incliner devant la volonté de leurs alliés. De barbares et sanglantes exécutions capitales marquèrent l'écrasement définitif d'une rébellion qui avait fait trembler les gouvernements oligarchiques de l'Helvétie.[8] Mais des ferments de discordes intestines subsistaient dans l'Emmenthal et l'Entlebuch, entretenus par le souvenir des cruautés inutiles dont les vainqueurs avaient usé envers les vaincus et par le supplé-

---

(1) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 30 juin 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(2) *Traité de renouvellement d'alliance entre le roi et le canton de Soleure.* 2 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 83; Bibl. Nat. f. fr. *12,165*; 500 Colbt. CCCXXX. 20 — *Ratification royale de ce même traité.* Paris, 12 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 182; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* p. 161. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse XXXII. 84. — *Negri al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. nº 14. — *Négociation de Mr De La Barde, ambassadeur en Suisse, pour le renouvellement de l'alliance.* 1647 à 1660. Aff. Etr. Suisse Mém. et Docts XX. — *Précis de la négociation pour le traité d'alliance conclu en 1663.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. fos 17—58. — Eidg. Absch. VI *B.* 1618.

(3) *Negri e Giavarina al Senato.* Zurigo. 7 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LII. nº 2. — *Extrait d'une lettre à De La Barde.* Bade, 21 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 226.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo. 28 giugno 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII nº 6. — *Hab à Argenson.* Zurich, 12 janvier 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. fº 97. — Eidg. Absch. VI *A.* 187 *p.*

(5) *Negri al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1653. Frari. Svizzeri. LII. nº 10 (2da).

(6) *Roole et quittance des pensions générales qu'il plaist au roy donner aux seigneurs de la ville et canton de Soleure, etc.* 1655. Bibl. Nat. f. fr. *26,224* nº 2026. — Eidg. Absch. VI *A.* 185 *p*, 186 *r.*

(7) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 30 juin 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(8) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 12 giugno 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — Eidg. Absch. VI *A.* 185 *p*, *q.*

ment de charges sous lequel ces derniers continuaient à ployer.(1) L'ambassadeur ne put se dispenser de signaler ce danger à ceux-là qui en niaient l'existence.(2) Ses prévisions se rencontraient avec celles du résident vénitien à Zurich et n'étaient pas plus encourageantes.(3) La guerre civile qui prenait fin aux Ligues servait de prélude à la guerre confessionnelle dans ce pays. Déjà le retard apporté par Berne à licencier ses milices déchaînait les protestations des cantons catholiques.(4) Chez les Grisons, au reste, la situation n'apparaissait pas meilleure. Les demandes d'assistance adressées des rives de l'Aar à la diète de Rhétie donnaient l'occasion de constater l'irrémédiable persistance des divisions intestines dans cette contrée, où la faction française mettait tout en œuvre afin de provoquer la rupture des traités de Milan du 3 septembre 1639.(5) De cette aggravation de troubles dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, les « Espagnolisez » rejetaient la responsabilité sur De La Barde. Mais ne l'accusaient-ils pas aussi d'avoir fomenté la révolte des paysans(6) et ne contestaient-ils pas l'affirmation, cependant certaine, que le duc de La Valette, commandant l'armée qui assiégeait Bellegarde, avait reçu de Paris l'ordre de se porter avec ses forces au secours de Berne et de Lucerne, au cas d'un succès marqué des chefs du mouvement populaire dans la Suisse centrale?(7)

Défaillances du trésor royal. — Elles suffisent à justifier De La Barde du reproche de n'avoir su profiter de la rébellion paysanne pour achever les négociations du renouvellement de l'alliance franco-helvétique. — Autres erreurs relevées à la charge du gouvernement de Paris. — Griefs de Mazarin et de Servien à l'adresse du représentant de leur maître en Suisse. — De la Barde dévoile au cardinal, au duc de Longueville et au surintendant des finances, dont le frère brigue d'ailleurs sa succession, les intrigues de la cabale caumartiniste et de ses

---

(1) *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 19 août 1653; *à Argenson.* Soleure, 7 septembre 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 305vo; Aff. Etr. Venise. LXVIII. 228. — Maag op. cit. p. 101. — H. Türler. Der Prozess gegen Landvogt S. Tribolet. 1653—1654 (Berner Taschenbuch, 1891).

(2) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 27 août 1653 Aff. Etr. Suisse. XXXII. 99.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 21 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 4 (2da).

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 10 juillet 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 222.

(5) *Negri e Giavarina al Senato.* Zurigo, 7 giugno 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 2 (2da). — *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 3 luglio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — Jecklin, op. cit. I. n° 1765.

(6) „Je ne responds à la ridicule calomnie du capitaine May, qui dit que j'ay eu intelligence avec les paysans de Berne, sinon que les paysans seroient les maistres dans ce canton si j'avois voulu m'employer pour eux.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure. 11 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 83. — „Nella cui occasione, l'ambasciatore di Francia, con la sua interposizione, sollecitò maggiormente la ribellione dei loro sudditi.“ *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 208 c.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure (fin décembre 1655). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 155vo.

agents aux Ligues. — L'ambassadeur acquis à l'idée du « renouvellement par échelons ». — Avantages et inconvénients de ce procédé. — Colères que soulève à Vienne, à Innsbruck et dans la région du Gothard l'adhésion de Soleure aux vues du Louvre. — De La Barde cherche à se créer des appuis à Berne. — Offensive générale de la diplomatie espagnole en Helvétie. — Son succès à Fribourg et dans une partie des cantons forestiers. — Réquisitoire français contre la politique confessionnelle de l'Escurial. — Diète de Bade du 10 août 1653. — Absence de tout principe directeur dans les démarches poursuivies de Paris auprès des Etats confédérés. — Variations fâcheuses de Mazarin dans les ordres envoyés par lui au ministre du roi à Soleure. — Intrigues de Vincent Wagner. — Déceptions éprouvées par De La Barde lors de son arrivée en Argovie. — Il se voit combattu par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de l'assister. — Les fautes commises au Louvre font le jeu de ses ennemis dans les grandes cités évangéliques. — Echec du dessein formé par l'ambassadeur de mettre en opposition Berne et Zurich. — Les cantons des deux confessions décidés à vendre très cher leur alliance au roi Très-Chrétien. — Le recès de la diète d'août apparaît moins défavorable à la cause française que ne le redoutait De La Barde. — Diète de Lucerne du 18 septembre. — L'envoyé lombard y tient victorieusement tête aux attaques de la partie adverse. — La lutte se poursuit au sujet de la rédaction de l'article Ier du projet de traité. — Les catholiques se déclarent résolus à repousser les modifications de texte suggérées par l'ambassadeur français.

XVII. Désastreuses pour la Suisse, les conséquences de la révolte des paysans ne l'étaient guère moins pour la diplomatie française dans ce pays. Que celle-ci eût failli à sa tâche en ne sachant pas tirer parti des inquiétudes des gouvernements cantonaux pour leur imposer le renouvellement de leur alliance avec le Louvre, la chose n'était pas douteuse. On en tombait d'accord à Paris comme à Soleure.

En réalité la plupart des plaintes émanées de l'ambassade, plaintes dont l'écho parvenait sans cesse à la cour, étaient irréfutables. Les défaillances répétées du trésor royal, l'inexécution presque constante des engagements financiers contractés envers les officiers confédérés à la solde de France, (1) le licenciement intempestif d'une partie de ceux-ci à l'insu du représentant de la couronne au delà du Jura, la méconnaissance maladroite des privilèges acquis aux marchands « de la nation » dans l'intérieur du royaume, l'augmentation des droits de douane dans la Haute-Alsace constituaient autant d'erreurs fâcheuses propres à rendre infiniment précaires les multiples négociations conduites de front par le successeur de Caumartin au « Kloster ». Ces erreurs, toutes imputables au gouvernement de Paris, n'étaient cependant pas les seules que l'on relevât à sa charge. Que dire, en effet, de la tolérance injustifiable

(1) *Die XIII Orte an den König von Frankreich.* 22. August 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

dont jouissaient à la cour même les « mauvois Françoys » et les « mauvois Suisses » acharnés à la ruine du service royal en Helvétie, les Schomberg et les Caumartin, les Stavay-Mollondin et les Stavay-Montet, à la fois instigateurs et exécuteurs des mesures les plus maladroites dès qu'elles leur semblaient de nature à déconsidérer le titulaire du poste diplomatique de Soleure, fomentateurs attitrés, de surcroît, des nombreuses intrigues nouées soit aux Ligues, pour y provoquer l'expulsion de De La Barde et son remplacement par l'un d'eux, soit en France afin d'atteindre à ce même résultat par le moyen d'un « concordat » négocié secrètement entre les chefs des auxiliaires suisses de la couronne et qui eût acheminé à bref délai le rapatriement de ceux-ci dans leurs foyers? (1)

Au Louvre certes, on ne donnait pas tort à l'ambassadeur sur tous les points de son réquisitoire. Si, pour de bonnes raisons, le principal ministre répugnait à se prononcer quant aux rivalités dont sa faiblesse ou son indifférence encourageaient le développement, il n'allait pas jusqu'à nier l'évidente légitimité des récriminations que cet état des choses arrachait à De La Barde. On reconnaissait sans peine dans l'entourage de Mazarin qu'en négligeant d'adresser un fort envoi d'argent à Soleure dès le début de la rébellion des paysans suisses, le roi avait laissé échapper l'occasion de renouveler dans d'excellentes conditions son alliance avec l'ensemble du Corps helvétique. (2) On ne faisait aucune difficulté d'avouer que l'entente séparée avec un seul des membres de celui-ci, entente désapprouvée à cette heure en haut lieu, eût dû être évitée si Brienne et ses collègues avaient usé de quelque diligence dans la transmission du contre-ordre préparé à cet effet. (3) Mais, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le cardinal, encore que certain de pouvoir compter sur l'absolue fidélité de De La Barde à ses instructions, n'approuvait pas entièrement les démarches poursuivies par ce dernier. Il se joignait à Servien pour lui reprocher d'user de longueur (4) et de varier dans l'estimation des sommes nécessaires à l'achèvement de l'œuvre délicate qui lui était confiée. (5) Ebranlé enfin par la con-

(1) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 février 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 201; *à Servien.* Soleure, 9 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXII. 73; *à Brienne.* Soleure, 16 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 385; *à Longueville.* Soleure, 16 mai 1653. Bibl Institut. Coll. Godefroy. CCCCCXV. 150. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — „La cabale possède tout à fait Mr le mareschal de Schomberg.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10. — *De La Barde à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 160.

(2) *Brienne à Mazarin.* Paris, 16 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 210.

(3) *Brienne à Mazarin.* Paris, 16 juillet 1653. loc. cit.

(4) „Est-il possible que l'on ait creu à la cour qu'une affaire qui a esté négociée pendant six années au moins par les ambassadeurs du roy Henry IV et avec la despence de plus de six millions aie peu estre faicte en un an par moy avec des sommes si esloignées de celle-là et, qu'au lieu de quelque louange que je mérite de l'avoir conduite au point où elle est, je reçois un très injuste blasme de longueur et de retardement.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 février 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 546.

(5) *Servien à De La Barde.* Paris, 22 avril 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 173. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 mai; *à Mazarin.* même date. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 385; Aff. Etr. Suisse. XXXII.

tinuité des assauts livrés à son protégé, il ne s'opposait plus que faiblement à l'idée de son rappel « honorable », une fois l'alliance renouvelée. (1)

Au printemps de 1651, la multiplicité des concurrents qui briguaient son poste avait permis à De La Barde d'échapper aux embûches que lui dressaient ses adversaires. Il en fut de même au printemps de 1653. A la liste déjà longue des candidats qui se disputaient sa succession, un nom s'était ajouté depuis peu: celui d'Ennemond Servien, ambassadeur à Turin et frère de l'ancien plénipotentiaire à Münster. (2) Or le représentant de la couronne à Soleure entendait ne point se laisser dépouiller sans protestation d'une charge où il avait le sentiment de ne s'être pas créé d'ennemis, mais d'avoir trouvé ceux que Caumartin s'était attaché à lui ménager au moment de son départ. (3) Ce lui fut une occasion d'adresser à Mazarin, à Abel Servien et au duc de Longueville trois missives où rien ne fut épargné pour convaincre ces personnages de l'indignité des membres de la cabale de son prédécesseur, que « sa passion déréglée de revenir aux Ligues » comme chef de mission incitait à suggérer ou à accomplir des actes infiniment préjudiciables aux intérêts de la France dans ce pays. (4) Dans la première et la seconde, l'ambassadeur affirmait à nouveau, avec preuves à l'appui, que les Confédérés étaient avertis avant lui des moindres décisions du Conseil royal, et cela grâce à Caumartin, qui les communiquait aussitôt à son principal lieutenant à Paris, Stavay-Montet, dont il s'engageait à faire triompher, à l'heure propice, la candidature au colonellat du régiment des gardes suisses. (5) Dans la troisième, De La Barde s'en prenait avec une vivacité extrême à l'homme de confiance de Henri d'Orléans, dévoilait les trames ourdies par ce gouverneur de Neuchâtel auprès des magistrats de Soleure afin de lui susciter des embarras et de le désigner aux représailles des créanciers de la couronne, relevait les « incivilités, pièces et avanies » dont il s'était permis d'user à son égard et l'accusait sans détours de comploter avec le trésorier des Ligues et ses commis la ruine de sa négociation dans le seul des cantons catholiques qui n'eût d'autre alliance étrangère

---

(1) „Vous n'aurez qu'à me faire sçavoir quel employ vous désireriez après celuy-là.“ *Mazarin à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 16 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 183.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 avril 1653. Aff. Etr Suisse. XXXII. 70.

(3) *De la Barde à Servien.* Soleure, 9 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 73. — *Avis de Suisse.* 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 275.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036;* Soleure, octobre 1653. Bibl. Nat. f fr. *16,033* f° 252vo, — *De La Barde à Servien.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

(5) *Extraict d'une lettre escrite par un gentilhomme de Fribourg à l'ambassadeur du roy en Suisse.* Fribourg, 22 février 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 77. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 mars 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 60. — „Il n'y a plus moyen de vivre dans cette ambassade. C'est une chose inouïe et honteuse que des gens recogneus pour contraire au service du roy facent et défacent ce qu'ils veulent pour les compagnies de cette nation.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 avril 1653. Bibl. Nat. f fr. *16,033* f° 581. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 9 mai 1653. loc. cit.; *à Mazarin.* Soleure, 11 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 86. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 402. — „L'on sçait jusques à un sol près ce que l'on nous a envoyé à Lyon.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

que celle de la France. [1] Comme conclusion, le chef de mission demandait le désaveu formel de l'auteur des indiscrétions répétées qui paralysaient ses démarches, le choix de mesures propres à l'empêcher de les continuer et le châtiment de ses complices, quelque haute que fût leur situation. « Il fault, ajoutait-il, croire l'ambassadeur du roy en tout, ou ne le croire en rien ». [2]

Combattue à Paris, où elle avait cependant pris naissance, l'idée du renouvellement « par échelons » de l'alliance franco-helvétique offrait bien certains avantages. Acceptée, elle eût permis de réunir plus à loisir les sommes nécessaires à chacune de ces opérations et dissipé une fois pour toutes l'appréhension du rappel des troupes suisses du service royal. [3] Aussi, dès le lendemain de son succès à Soleure, De La Barde s'était-il empressé d'inviter les autres cantons à imiter l'exemple que leur donnait l'un d'eux et à souscrire aux conditions de son maître. [4] Il convenait, en effet, d'agir avec célérité et de ne pas laisser aux Espagnols le temps d'achever leurs préparatifs pour déjouer la démarche française. [5] Mais la rébellion des paysans était vaincue et par suite l'argent se faisait moins rare chez les Confédérés des deux confessions. [6]

En dépit des obstacles semés sur sa route, l'ambassadeur avait nourri l'espoir de triompher, avant la Saint-Jean, de la résistance opposée par le Corps helvétique à l'adoption de son projet. [7] L'avis qu'il ne serait pas tenu de diète à Bade en juillet fut pour lui une première déception. [8] La nouvelle que le complément de fonds sur lequel il comptait demeurait en dépôt à Lyon acheva de le décourager. [9] Sa tâche devenait en effet singulièrement difficile. L'initiative prise par le gouvernement soleurois soulevait des colères non seule-

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 septembre, 6 octobre et 3 novembre 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 165; *16,036.* — *De La Barde à Longueville.* Soleure, 16 mai 1653. Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCCCCXV. 150.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 65.

(3) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 5 janvier 1653. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. n° LII. — *De La Barde à Brienne* Soleure, 16 mai et 25 juillet 1653 (2de). Bibl. Nat f. fr. *16,033* f° 385; *16,036.* — *Le roi à Berne.* Paris, 20 juin 1653. loc. cit.

(4) *De La Barde à Zurich* Soleure, 1er juillet 1653. St-Arch. Zürich Frankreich. XI (1652—1654). n° 55; *à Schwytz.* Juin 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 135vo; *à Berne* Soleure, 1er juillet 1653. *Ibid.* f° 139; St-Arch. Bern. Frankreich Buch *C.* p. 9; *au Corps helvétique* Soleure, 1er juillet 1653 St-Arch. Bern. Frankreich Buch *C.* p. 3. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 30 juin et 29 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654); *à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 10.

(5) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 16 juillet 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 223.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 84.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 juillet 1653. loc. cit.; *à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(8) *Berne à De La Barde.* 16 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 216; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 408. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 19 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 404; *à Servien.* Soleure, 18 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 89. — „Cette conduite a esté suggérée à Messrs les Surintendants par des gens qui ne désirent pas la prospérité des affaires du roy en Suisse ... Je supplie V. Em. très humblement de ne prester point l'oreille à telles canailles.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 90.

ment en Suisse,(1) mais à Vienne et à Innsbruck, et l'empereur se plaignait de ce que les autorités d'un canton catholique eussent accepté de conclure un traité à part avec le Louvre sans s'inquiéter des réserves que l'Autriche et l'Espagne désiraient y voir introduire.(2) Parmi les Etats de l'ancienne croyance, Fribourg paraissait animé d'intentions conciliantes,(3) tout comme Lucerne d'ailleurs, qui eût été plus à l'aise pour exprimer librement son opinion, si les Confédérés de son groupe avaient suivi ses inclinations.(4) A Zurich et à Bâle, en revanche, l'hostilité envers la cour de France grandissait sans cesse.(5) C'était dès lors au concours de Berne qu'il convenait de faire appel et cela d'autant mieux que le banneret Wagner, encore qu'il appartînt à la «cabale», semblait moins inaccessible à la persuasion que dans le passé.(6) Des travaux d'approche habilement conduits permirent d'acquérir la presque certitude que les autorités du plus puissant des cantons ne répugnaient pas à entendre aux propositions du Louvre et à accepter les conditions accordées par De La Barde au seul des Etats suisses qui, jusque là, se fût rallié à ses vues.(7) Pour vaincre les dernières hésitations de ces anciens alliés de sa couronne, il eût suffi peut-être que le monarque français cessât de couvrir de sa protection leur vassal, le baron de Coppet, lequel en appelait au Conseil royal de deux sentences rendues contre lui sur les rives de l'Aar au profit de sa partie adverse, le Sr Grenus, de Genève,(8) ou qu'il apportât moins d'ardeur à embrasser les intérêts soleurois en conflit avec ceux de Berne dans l'affaire du bailliage de Bœtzberg.(9)

---

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 10. — *Extrait d'une lettre écrite de Bade à De La Barde.* 21 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 226.

(2) *L'empereur aux XIII cantons.* Ratisbonne, 5 août 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 56; Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 144. — *Negri al Senato.* Zurigo, 16 agosto 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 20. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 193 *h.*

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 91.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036; à Mazarin.* Soleure, 25 juillet 1653. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Basel an Zürich.* 29. Dezember 1653 (v. s.). St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 59.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 11 et 18 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 86, 90; *à Servien.* Soleure, 18 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 89; *à Brienne.* Soleure, 18 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 410.

(7) *Berne au roi.* 28 mai/7 juin 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 189. — *Berne à De La Barde.* 6/16 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 708; St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXVII. 274.

(8) *Berne au roi.* 4/14 mars 1645; 6/16 décembre 1651; 2/12 octobre 1654. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXI. p. 149; CXXI; Welsches Missivenbuch *L* (1644—1700). p. 22. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 420. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 20 février 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 515. — *Instruktion, Gewalt und Bevelch auf den fromen u. s. w. H. Cesarem Lentulum, syner Abfertigung halb zu der zu Solothurn residirenden frantzösischen H. Ambassadoren De La Barde.* 7/17. Februar 1654. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S.* p. 407. — *Le roi à Berne.* Paris, 6 novembre 1654. St-Arch. Bern. Franz. König Missiven. — *Instruktion u. s. w. auff die fromen u. s. w. Herrn Johans Rudolff Willading, Seckelmeister Tütschen Landts, Herrn David Müller alt Landtvogt zu Lausanne, und Herrn Cæsarem Lentulum, alt Landtvogt zu Oron, all des Kleinen Raths der Stadt Bern.* 30. April/10. Mai 1655. *Ibid.* Instructionsbuch *S.* p. 486.

(9) *De La Barde à Berne.* Soleure, 1er juillet 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 139; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C.* p. 9; *au roi.* Soleure, 4 septembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 450.

De La Barde, on vient de le dire, avait éprouvé une déception en apprenant la suppression pure et simple, pour cette année 1653, de la diète générale qui se tenait habituellement en Argovie dans les premiers jours de juillet. (1) Il s'efforça tout aussitôt de remédier à cette situation en suggérant aux divers membres du Corps helvétique de dépêcher leurs députés au *Kloster* à cette même date. Sa répugnance à les recevoir au siège de l'ambassade était incontestable. (2) Il appréhendait la forme de plus en plus brutale de leurs revendications. Mais, d'autre part, la convocation « inopinée » de cette conférence lui paraissait un gage certain de succès. (3) Toujours prêts à lui nuire dans l'esprit des Confédérés, ses adversaires à la cour, dont il qualifiait avec la dernière sévérité les menées, (4) n'auraient pas eu le temps de lui tendre de nouvelles embûches. (5) Zweyer d'Evibach, qu'il avait fait exclure du *landammanat* d'Uri, n'aurait pu assister à la diète de Soleure au titre d'agent impérial. Staal, l'un de ses ennemis personnels, voyait son influence décroître au pied du Weissenstein. Berne et Lucerne lui promettaient leur appui. Les difficultés que soulevait la question de la neutralité comtoise étaient en voie d'aplanissement. La plupart des cantons enfin désapprouvaient la prétention des « trafiquans » de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse d'introduire en France, en se fondant sur leurs privilèges, des marchandises de provenance autre que la Suisse. Mais le *Vorort* ne semblait pas disposé à donner son agrément à ce projet. Il fallut par suite que l'ambassadeur y renonçât et attendît l'assignation régulière d'une « journée » générale au 10 août. (6)

On admettait assez communément aux Ligues que ce mois-là ne s'écoulerait pas sans que l'ambassadeur français, un instant découragé par l'insuccès de ses démarches, ne reprît celles-ci avec une recrudescence de vigueur dans l'espérance de les voir enfin aboutir. Mais on savait aussi que le désir exprimé par le roi de ne conclure d'alliance qu'avec l'ensemble du Corps helvétique, et non pas avec des membres isolés de celui-ci, se heurtait à maints obstacles. Tout le premier, De La Barde s'en rendait compte. Partant il n'était rien moins que certain de l'issue du nouveau combat qui, avec sa participation, allait s'engager en Suisse. L'appréhension qu'il éprouvait de voir les « Espagnolisez » mettre à profit l'ajournement de la diète pour préparer leurs brigues ne diminuait pas. (7) Elle était fondée d'ailleurs. A Milan, on venait de se résoudre à attaquer une énergique offensive, de manière à neutraliser l'effet de celle que

(1) „Maintenant nous voila reculez jusques à une diète qui se tiendra au mois d'août.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 404. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 19 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 juin 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 394.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse XXXII. 90.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 404. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 16 juillet 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 223.

le représentant du Louvre pouvait se sentir enclin à entreprendre à Lucerne.[1] Casati s'attardait encore en Lombardie;[2] mais son lieutenant Crivelli avait regagné Altorf.[3] Tandis que Zweyer d'Evibach quittait en hâte Ratisbonne afin de s'opposer, au nom de l'empereur, à l'adoption des conditions du gouvernement français par les divers membres du Corps helvétique,[4] l'agent de l'Escurial auprès des petits cantons se déclarait prêt à verser à ceux-ci une annuité de pensions, pour peu qu'ils consentissent soit à suspendre leurs négociations avec la cour de Paris, soit à les conclure sous la double réserve que les auxiliaires des Ligues au service de la Couronne Très-Chrétienne ne seraient plus employés désormais qu'à la défensive et qu'aucun des articles du nouveau traité ne préjudicierait à l'alliance hispano-suisse de 1634.[5] Or il ne fallait pas s'attendre à ce que les Confédérés de l'ancienne croyance résistassent longtemps à l'appât d'un gain que leurs magistrats jugeaient inespéré. De La Barde eut beau insister sur ce fait que l'argent qu'ils allaient toucher de l'Espagne, étant leur propriété en vertu d'engagements précis, devait leur être délivré sans conditions.[6] Quelques-uns d'entre eux, dont Fribourg, circonvenus par le résident lombard, remirent à celui-ci une déclaration dans laquelle ils s'obligeaient à ne rien accorder au Louvre qui pût léser les intérêts de l'Escurial.[7]

Vaincre les Espagnols sur le terrain diplomatique avec leurs propres armes avait été de tout temps l'ambition des représentants de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie. Cette ambition, De La Barde la cultivait au même degré, sinon plus que ses prédécesseurs. Ses secrétaires, Vigier et Brillac s'en

---

(1) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Bada, 1° settembre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 201. — *Francesco Casati a Lucerna.* Milano, 4 giugno 1653. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Meyer, bürgermeister, an Ludwig Hartmann, rittern und löblicher Statt Luzern wolbestelten Stattschreibern.* Freiburg, 16. November 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(3) *Caraffa a Pamphili.* Wettingen, 7 agosto 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(4) *Der Kaiser an die XIII Orte.* Regensburg, 5. August 1653. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeytungen. 1652—1653. n° LIII. — *Caraffa a Pamphili.* Rheinau, 15 agosto 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Negri al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 22 (2da). — *Hab à Argenson.* Zurich, 29 octobre 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 81.

(5) *Luzern an Crivelli.* 19 September und 15. Dezember 1653. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — Eidg. Absch. VI *A.* 191 *b.*

(6) *De La Barde aux V petits cantons.* Soleure, 11 octobre 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 147vo; St-Arch. Luzern. Frankreich. Bünde (1653—1654); *à Lucerne.* Soleure, 15 novembre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(7) *Promesa que hicieron los cantones esguiçaros de no rinovar la liga con Francia en 1653.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3372. — En ella (dieta de Zoug) se haza assentado la exclusion en la lega de Francia de los payses conquistados, con otras conveniencias del servicio de S. Md." *D. Diego Zapata al conde Fco Casati.* Milan, 5 y 24 novembre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Et perchè già li Sigri del cantone di Friborgo, senza far maggiore dilatione et haver tanti riguardi in una causa tanto giusta et raggionevole, si sono dichiariti ancor essi ... per l'esclusione delli nuovi, overo usurpati Paesi nella Lega di Francia, e di volere effettivamente et prontamente ancora rimediare alle trasgressioni, come me ne hanno assicurato in scritto, et cosi ancora li SSri delli cantoni di Urania, Switz, Undervaldo e Zugo ..." *Casati a Lucerna.* Altorfo, 11 novembre 1653. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664).

inspirèrent à l'occasion des démarches qu'il les chargea d'entreprendre en son nom auprès de la diète de Gersau. (1) Les rois Catholiques avaient passé jusque là aux yeux de leurs alliés des petits cantons pour les « uniques soutiens de la vraye foy ». Cette réputation, quelque peu compromise ensuite de l'entente hispano-grisonne de l'année 1639, était-elle justifiée? On continuait à le contester à Paris et à affirmer qu'à aucun moment le gouvernement de Madrid n'avait cessé de dissimuler « sous le manteau de la religion » les desseins politiques les moins avouables. L'argumentation du ministre français et celle de ses collaborateurs semblait bien propre à ébranler la robuste confiance des « Waldstætten » dans les scrupules confessionnels du chef de la branche espagnole de la maison d'Autriche. Sur quelle puissance extérieure s'appuyait le parti protestant aux Trois Ligues, sinon sur celle du gouverneur de la Lombardie? Alors que le huguenot Rohan prenait sous sa protection les capucins de la mission d'Engadine, bien qu'il les sût dévoués corps et âmes à la cour d'Innsbruck, (2) Casati n'avait-il pas acquiescé de Coire aux décrets d'expulsion rendus contre eux par la majorité de la diète grisonne? (3) Combien différente, en revanche, apparaissait dans le même temps l'attitude du roi Très-Chrétien à l'égard des petits Etats de l'ancienne croyance? Etait-ce afin de s'assurer la jouissance de leurs passages ou l'assistance de leurs troupes qu'il s'attachait à renouveler son alliance avec eux et s'offrait à répartir dans leurs vallées des sommes relativement considérables? Assurément non. La France possédait d'autres voies d'accès à la Péninsule que celle du Gothard. Et ce n'étaient pas les cinq enseignes des cantons forestiers au service de sa couronne qui pesaient d'un grand poids dans la balance des résolutions du jeune monarque et de la reine sa mère. (4) Il n'existait donc qu'une explication plausible de l'insistance mise par le Louvre à ne pas laisser péricliter son entente plus que deux fois séculaire avec les Confédérés de la Suisse centrale. Selon De La Barde, il ne fallait voir dans cet effort réitéré que le souci de son maître d'assurer aux Ligues la prépondérance du catholicisme dont Philippe IV abandonnait la défense pour lier partie avec le gouvernement anglais ou pour soutenir assez ouvertement la Porte Ottomane contre la république de Venise. (5)

Les circonstances étaient telles quand, le 10 août, une diète générale ayant été convoquée à Bade, et non à Soleure ainsi que le désirait l'ambas-

(1) *Projet de lettre-patente en faveur des cinq anciens cantons catholiques, contenant la promesse royale de l'envoi en Suisse d'une somme annuelle de 400,000 écus jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne.* 19 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653 1654). — *Luzern an De La Barde.* 21. July 1653. *Ibid.*; *an die IV alte cathol. Orth.* 21. July 1653. *Ibid.* — *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 26 juillet 1653. *Ibid.*; *à Lucerne.* Soleure, 4 août 1653. *Ibid.* — *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 31 juillet 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 141vo. — *Caraffa a Pamphili.* Wettingen, 7 agosto 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV. — *Negri al Senato.* Zurigo, 9 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 18 (2da). — Eidg. Absch. VI *A.* 191 *a.*

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 août 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,084.*

(3) *Ibid.*

(4) *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 31 juillet 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 141vo.

(5) *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 31 juillet 1653. loc. cit.

sadeur, celui-ci se rendit en Argovie, très décidé à aplanir dans la mesure du possible les obstacles qui entravaient la marche de sa négociation.[1] Il savait à cette heure la résistance qu'opposeraient à ses desseins les agents de l'Espagne.[2] Il savait que, sûre de l'amitié fidèle de deux ou de trois des cantons de l'ancienne croyance, cette puissance insistait pour que le renouvellement de l'alliance franco-suisse, si tant est qu'il vînt à chef, fût l'œuvre de l'ensemble du Corps helvétique et non pas seulement d'un certain nombre des Etats de celui-ci.[3] Ce qu'il ignorait en revanche, ou plutôt ce qu'il se refusait à admettre, c'est que son gouvernement abondât sur ce point dans le sens des conseillers du roi Catholique et lui infligeât à lui-même un désaveu qui risquait de ruiner à tout jamais le succès de ses démarches. Or, en dépit des protestations contraires de Mazarin,[4] il était manifeste que la politique suivie à Paris à l'égard des Ligues de Suisse se caractérisait par l'absence d'un principe directeur et qu'elle subissait le contre-coup des caprices quotidiens ou du manque d'entente de ceux qui en assumaient en sous ordre la responsabilité.[5] D'une semaine à l'autre, cette politique variait et se déjugeait à ce point qu'il semblait difficile de supposer qu'elle fût l'œuvre d'une seule et unique personne. Elle l'était cependant. Toutefois il convient de faire observer que le ministre qui la mettait en pratique ne résistait qu'imparfaitement lui-même aux suggestions contradictoires qui cherchaient à surprendre sa religion.

Aussi bien, à première vue, éprouve-t-on quelque étonnement à constater que, partisan déterminé, le 20 juin encore,[6] du renouvellement partiel ou pour mieux dire par échelons de l'alliance de son maître avec le Corps helvétique, Mazarin combattait ouvertement cette solution dès le commencement de juillet.[7] Néanmoins tout s'explique, à la réflexion. Presque dans le même temps, en effet, un bernois de marque, le banneret Vincent Wagner fortifiait de sa présence à la cour les intrigues de la cabale caumartiniste. Or l'influence que les conseils de ce personnage insinuant exerçaient sur les résolutions du gouvernement royal était incontestable.[8] On se souvient que, demeuré seul à Paris après le départ de ses collègues de la mission suisse en juin 1650,

---

(1) *Caraffa a Pamphili.* Muri, 31 luglio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV. — „Con tutti i mezzi possibili.“ *Negri al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. nº 16 (2da). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 429. · „Vi è pur arrivato con numeroso seguito et con molto decoro.“ *Negri al Senato.* Zurigo, 16 agosto 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. nº 20.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril 1653 Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 431.

(3) *Luzern an seine Ehrengesandten zu Baden.* 22. und 27. August 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Ulrich Dullicker und Lorenz Meyer an Luzern.* Baden, 23. August 1653. *Ibid.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo.

(4) „De ce costé icy, il n'est rien oublié pour faire réussir cette alliance.“ *Mazarin à De La Barde.* Pontoise, 12 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 222.

(5) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 30 juin 1653. St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied Jahrrechnung zu Baden. 10. August 1653. VIII. 132. S. 179.

(6) *Le roi à Berne.* Paris, 20 juin 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 193.

(7) *Brienne à Mazarin.* Paris, 16 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 210.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

le représentant du plus puissant des cantons y avait ébauché avec le garde des sceaux un projet d'alliance séparée entre la France et Berne, projet dont l'introduction du sel de Provence dans le *Mittelland* constituait l'unique raison d'être.[1] Quoique l'exagération manifeste de ses prétentions eût entraîné l'échec de ses démarches,[2] l'envoyé bernois se refusait à en convenir. Contre toute évidence, il niait même les avoir entreprises, et Châteauneuf, décédé dans ces entrefaites, n'était plus là pour lui infliger un démenti.[3] De retour dans ses foyers, il avait résolu de poursuivre la réalisation de son dessein par un autre moyen. Et ce moyen n'était pas pour lui déplaire, puisque aussi bien il ne pouvait manquer de contrarier les négociations de l'ambassadeur ordinaire à Soleure. Wagner estima donc qu'il atteindrait facilement ses fins en suggérant aux divers membres du Corps helvétique d'enfler leurs revendications pécuniaires à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne.[4] Sur ses conseils, la diète réunie à Bade en juillet 1651 avait décidé que chaque canton aurait à fournir l'état exact de ses créances envers le gouvernement de Paris.[5] L'intrigue se dessinait mieux désormais. L'astucieux banneret aspirait à entreprendre un nouveau voyage à la cour, avec la mission d'exiger de celle-ci qu'elle satisfît sans retard à la requête des Confédérés. Plutôt que d'accéder à cette dernière, le roi eût sans doute préféré s'entendre directement avec Berne et consentir à la remise sur pied des pourparlers interrompus en 1650. Or, De La Barde avait procuré l'échec de ce plan machiavélique. Wagner s'était aussitôt vengé en obtenant des députés ses collègues, grâce à l'appui de l'agent impérial Zweyer d'Evibach, qu'il fût interdit aux divers Etats suisses d'entamer des négociations secrètes avec le Louvre, et en persuadant à celui-ci que son intérêt était de souscrire à cette résolution.[6] Cela n'avait empêché l'ambassadeur ni de conclure sa négociation à Soleure, ni de pousser fort avant ses démarches à Berne avec l'assistance, très momentanée à la vérité, de ce même banneret dont il avait désarmé l'hostilité en lui laissant espérer des lettres d'introduction auprès de Mazarin.[7] Mais Wagner était passé maître dans l'art de jouer double. Tandis que les magistrats de sa ville natale assuraient à l'envi De La Barde et ses secrétaires qu'ils adhéreraient à leurs vues, alors même que les autorités des autres cantons se sépareraient d'eux sur cette question, le principal ministre de Louis XIV, que le subtil bernois avait volontairement négligé d'aviser de sa volte-face, persistait à désapprouver tout projet de «renouvellement» qui ne rallierait pas l'unanimité du Corps helvétique.[8] Aussi bien, un revirement

---

(1) *De La Barde à Servien*. Soleure, 9 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 73.
(2) *Le roi à Berne*. Paris, 10 juin 1651, 20 juin 1653. St-Arch. Bern. Franz. Kœnigl. Missiven.
(3) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.
(4) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 23 janvier 1654. loc. cit.
(5) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 23 janvier 1654. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 61 *d*, 118 *c*.
(6) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 23 janvier 1654. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 118 *c*.
(7) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 23 janvier 1654. loc. cit.
(8) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 17 octobre 1653 et 23 janvier 1654. loc. cit.

commençait à s'opérer dans l'opinion des conseillers de la couronne quant à l'opportunité du maintien d'une étroite entente avec les Confédérés. On regimbait de plus en plus à Paris à la pensée d'« acheter » à ceux-ci une alliance dont ils étaient appelés à tirer autant de bénéfices que la France.(1) On ignorait sans doute dans l'entourage du cardinal que, lors de la solennisation du traité de 1602 à Notre-Dame, l'avoyer Jean-Rodolphe Sager, de Berne, s'était accordé la satisfaction « de dire en face à Henri IV » que ce prince « avoit fait rechercher les Suisses de leur amitié par Messieurs de Sillery et de Vic, et que aucun ministre du grand roy n'avoit relevé cette parole ».(2) Par suite, à l'ouverture de la diète générale, où il comptait, avec quelque excès de confiance certes, voir aboutir sa négociation,(3) De La Barde reçut non sans surprise deux avis également inquiétants pour le succès de cette dernière : d'une part la confirmation d'un dépôt de trois cent mille Livres chez un banquier de Zurich, où cette somme se trouvait moins en sûreté que partout ailleurs et risquait d'être « enlevée » par les créanciers militaires de la couronne, comme l'avaient été les joyaux mis en séquestre chez le colonel Rahn,(4) et, d'autre part, celle de l'ordre adressé de Paris à ce même banquier de ne se dessaisir de ces fonds entre les mains de l'ambassadeur que si celui-ci lui fournissait la preuve qu'ils seraient employés à procurer le renouvellement intégral et non partiel de l'alliance franco-helvétique. (5)

Combattu par ceux qui avaient le devoir de l'assister, et plus que jamais en butte aux intrigues de ses adversaires français et suisses, De La Barde se présentait cependant à Bade le front haut. Ses agents secrets à Berne et à Lucerne croyaient pouvoir l'assurer que les députés de ces deux Etats appuyeraient de leur influence ses démarches au sein de la diète.(6) Son illusion à ce sujet fut de courte durée. Une brusque évolution de Wagner rejeta les Conseils du grand canton protestant dans le camp hostile à l'immédiate conclusion de la négociation qu'il s'attendait à voir aboutir.(7) La répugnance des cités évangéliques à accueillir les avances du Louvre se dessinait désormais de façon inquiétante.(8) Zurich, dont la défection avait eu pour unique origine le licenciement intempestif de quelques-unes de ses enseignes au service royal

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) *Proposition de De La Barde à Bade.* 10 août 1653. ap. *Mémoire sur les formes qui ont esté observées, etc.* Aff. Etr. France. *1859* f° 204.

(4) „A dire vray, j'ay peur qu'ils ne facent comme des pierreries de la couronne et qu'ils se payent par leurs mains." *De La Barde à Brienne.* Bade, 14 août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 433. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

(5) „Faisant donner ordre au marchand Hess de ne me point fournir l'argent qui est à Zurich qu'en cas que l'alliance se fît avec tous les cantons et non avec un ou plusieurs." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 429.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 mai 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(7) *De La Barde à Berne.* Soleure, 8 septembre 1653. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C.* p. 29. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

(8) *Caraffa a Pamphili.* Constanza, 21 agosto 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV.

en 1649,(1) Zurich triomphait et entraînait à sa suite Bâle et Schaffhouse, où les résolutions austrophiles n'étaient plus contrebalancées par les suggestions bernoises.(2) Les prétextes ne manquaient certes pas pour justifier cette attitude. Un instant assoupies, les plaintes des officiers à la solde de la couronne devenaient extrêmement pressantes et indisposaient à un très haut point leurs seigneurs et supérieurs envers la cour de France.(3) L'offensive contre des provinces de la maison d'Autriche exigée des régiments capitulés par le roi Très-Chrétien continuait à provoquer les récriminations des agents impériaux et espagnols en Helvétie.(4) Les réticences du gouvernement de Paris quant à la reconnaissance de la neutralité de la Franche-Comté autorisaient toutes les suspicions.(5) Son refus très net de débourser aucune somme en Suisse avant l'heureux aboutissement des négociations équivalait à une tentative de pression à laquelle les divers magistrats cantonaux répugnaient à se soumettre.(6) Son hésitation à traiter les marchands des Ligues sur le même pied que les Français naturels mécontentait la plupart des Etats confédérés.(7) Enfin le résultat des conférences occultes tenues entre De La Barde et l'autorité soleuroise exaspérait si bien contre celle-ci les membres de la diète que, malgré les explications fournies par ses députés à Bade, ces derniers se voyaient exclus des délibérations relatives à l'entente franco-helvétique et à son renouvellement.(8) Si l'ambassadeur avait pu se méprendre sur la nature des sentiments que nourrissaient à son égard les députés du *Vorort,* leur attitude au cours de cette «journée» aurait dissipé ses doutes. Alors que tous leurs collègues, même ceux entachés d'«hispanisme», acceptaient avec empressement d'honorer sa

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 juillet et 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,086.*

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août et 3 octobre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo; Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Brienne à Servien.* Amiens, 15 septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 237.

(3) *Werdmüller, Bürkli und Holzhalb an Zürich.* 14. Februar 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 27 juin et 25 juillet (2de) 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 394; *à Servien.* Soleure, 4 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 85. — *Caraffa a Pamphili.* Rorschach, 4 settembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XLV. — *Negri al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 25. — *Lochmann à Mazarin.* Zurich, 11/21 septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 233. — *Zurich à Brienne.* 11 mars 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 301vo. — *Les cantons au roi.* Bade, 8 mai et 15 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 18; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 628. — *Mazarin aux Surintendants.* Péronne, 16 août 1654 ap. Chéruel. op. cit. VI 280. — *Verbindung zwischen den Herren Obristen und Haubtleuthen deren in Kœnigl. frantzös. Diensten stehenden Eidtgen. Regimentern auf nicht erfolgenden bessren Tractament und Bezahlung die Waafen niderzuleggen und für einen Mann zu stehen.* 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 131.

(4) *Servien et Fouquet à De La Barde.* Paris, 30 septembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 465. — „Vado qui facendo pagare la pensione a quelli dei sette cantoni che effettivamente non si trovano haver gente che servà nelle trasgressioni di Francia." *Francesco Casati à Fribourg.* Altorf, 7 et 25 novembre 1653. Arch. Fribourg. Espagne—Milan. II. — Eidg. Absch. VI *A.* 191 *b.*

(5) *Caraffa a Pamphili.* Muri, 31 luglio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLV. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo.

(6) *Luzern an seine gesandten in Baden.* 22. und 27. August 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — Eidg. Absch. VI *A.* 171 *c,* 194 *ss.*

(7) *Skt-Gall an Zurich.* 14./24. September 1652. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 31. — Eidg. Absch. VI *A.* 194 *ss.*

(8) *Caraffa a Pamphili.* Constanza, 21 agosto 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Negri al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 22. — Eidg. Absch. VI *A.* 192 *c.*

table de leur présence, les représentants de Zurich, fidèles observateurs des instructions qu'ils tenaient de leurs supérieurs, déclinèrent les avances de leur hôte et persistèrent dans leur refus de se rendre chez lui.(1)

Dès l'instant que s'évanouissait l'espoir conçu par De La Barde de neutraliser l'hostilité du premier des cantons par la conclusion d'un accord séparé avec Berne;(2) dès l'instant qu'on négligeait au Louvre de désintéresser les officiers du «Vorort»,(3) ce qui eût permis à la fois de réimplanter l'influence française sur les bords de la Limmat et de recouvrer les joyaux de la couronne, sequestrés en Suisse,(4) que leurs possesseurs menaçaient de vendre, sans que l'autorité suprême jugeât à propos d'intervenir,(5) il était dans la logique des choses que la diplomatie royale aux Ligues changeât de tactique et concentrât sur les seuls Etats de l'ancienne croyance l'effort qu'elle se proposait de tenter auprès de l'ensemble du Corps helvétique.(6) Le banquier de Zurich, détenteur des fonds destinés au «renouvellement», reçut l'ordre de les tenir à là disposition du chef de mission à Soleure sans exiger de lui des justifications particulières.(7) Ce dernier au reste aurait eu tort de se décourager.(8) Le résultat de la diète d'août ne répondait certainement pas à ce qu'il avait souhaité. La volonté des Confédérés de vendre très cher à la France une amitié qu'ils croyaient indispensable à cette puissance s'affirmait avec force.(9) Mais, si l'on songe que le représentant du roi Très-Chrétien avait à résister à une coalition où figurait, à côté des agents impériaux et espagnols, le nonce apostolique à Lucerne,(10) il convient de reconnaître que ses adversaires n'étaient pas fondés à se glorifier du succès remporté par eux. Leur chef de file, le banneret Wagner échouait une fois de plus dans son projet de se faire dépêcher à la cour avec de pleins-pouvoirs pour amener celle-ci

---

(1) „Alcuni vi mostrano inclinatione, ma Zurigo, come principale, si esprime con assoluta negativa fin hora.“ *Negri al Senato.* Zurigo, 23 luglio 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 22.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — „Sa Majesté sçait que vous estes riches et opulents et que ce ne sera point la considération de l'argent qui vous portera au renouvellement d'alliance.“ *De La Barde aux cantons protestants* Soleure, 12 janvier 1654; *à Zurich.* même date et 19 janvier et 8 février 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 61 à 64.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. loc. cit.

(5) *Rahn an Zürich.* 6./16. Oktober 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 27 août 1653. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 112; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 448 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 août et le... septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 231vo; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 459 — *An Zürich: Bern,* 26. Dezember 1653/5. Januar 1654; 25. Januar/4. Februar; 1./11. März 1654; *Freiburg,* 11. Januar; *Solothurn,* 12 Januar. 13 März; *Schaffhausen,* 2./12. Februar 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 114 123. — *Gründtlicher Bericht warumb Herrn Obristzunfftmeister Werdmüller, Herrn Haubtmann Dietegen Holtzhalb und Herrn Haubtmann von Waldkirch mit rechten fügen nit zuzumuthen die Kleinodien uss Ihrer Hand und Gwalt zu geben.* 1654. *Ibid* n° 136. — *Extract uss den actis dass Kleinodien Gescheft betreffend.* 1652—1654. *Ibid.* n° 137.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 20 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 27. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 2 septembre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(7) *Servien à De La Barde.* Paris (fin de 1653). Aff. Etr. Suisse. XXXII 270.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 30 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 23. — *Caraffa a Pamphili.* San Gallo, 10 settembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 10 septembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 229.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, septembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 459.

à résipiscence.([1]) Zurich, Berne et Schaffhouse ne réussissaient ni à assurer le maintien de la mesure prise naguère de ne ratifier d'autre «renouvellement» que celui qui serait le fruit de négociations à quoi auraient participé tous les Etats confédérés,([2]) ni à obtenir qu'une missive énergique fût adressée à Louis XIV pour le menacer du rappel des troupes, si ces dernières n'étaient pas payées de leurs soldes avant le 15 octobre.([3]) De surcroît Glaris, jusque-là hésitant, paraissait incliner à un prompt accommodement avec le Louvre.([4])

Ensuite des indications contenues dans le recès de la diète générale qui prenait fin en Argovie, l'axe de la politique étrangère aux Ligues se déplaçait momentanément de Bade à Lucerne. Une «journée» catholique venait d'être assignée dans cette ville au 18 septembre.([5]) De La Barde s'empressa de profiter de cette occasion de réitérer auprès des cantons de l'ancienne croyance les démarches qu'il n'avait pu faire agréer par ceux de la nouvelle.([6]) Encouragé assez ouvertement par les autorités du plus important des cantons de la région du Gothard,([7]) l'ambassadeur comptait que les gouvernements de la Suisse primitive et celui de Zoug n'opposeraient pas une très vive résistance aux arguments persuasifs dont ses secrétaires-interprètes usaient à leur égard. Or il se trompait.([8]) Les ministres des cours de Vienne et de Madrid n'entendaient pas se laisser déposséder sans lutte de l'influence exercée par eux dans une contrée qu'ils considéraient en quelque sorte comme un fief de la maison d'Autriche. En l'absence de Casati, retenu à Milan, son lieutenant Crivelli eut à subir le premier assaut des pensionnaires du Louvre. Un envoi de fonds qu'il reçut très à propos lui permit d'arrêter durant un temps les progrès de ses adversaires français et de conjurer la menace du rappel des enseignes helvétiques à la solde d'Espagne en Lombardie.([9]) Après maintes escarmouches, d'un caractère plutôt général, dont l'issue ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion dans la Suisse protestante,([10]) le débat se concentra sur la rédaction de l'article I[er] du traité projeté, ce qui ne laissa subsister aucun doute quant à la divergence des points de vue auxquels se plaçaient les parties en présence.

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

(2) „C'est un grand coup que, dans la dernière diète, ilz ayent pris résolution de se départir de celle que nos adversaires avoient fait prendre aux cantons de ne renouveler l'alliance que conjointement." *De La Barde à Brienne.* Soleure, septembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 459.

(3) „Cela avoit esté proposé par le conseil des canailles qui sont en France, comme j'ay sçeu." *De La Barde à Brienne.* Soleure, septembre 1653. loc. cit.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

(5) *Caraffa a Pamphili.* Einsiedeln, 18 settembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — Eidg. Absch. VI *A.* 198.

(6) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 30 juin 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 septembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 461.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 14.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. Bibl Nat. f. fr. *16,036.* — *Caracena al rey.* Milan, 2 de abril 1651. Arch. Gen. Simancas Estado. *3371.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 23 maggio e 6 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 68, 89.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 septembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 461.

Si Henri IV n'avait pu pardonner à Méry de Vic les conditions consenties par lui aux Ligues Grises, lors du renouvellement de l'alliance en 1602; si Louis XIII n'avait pas eu à se louer des intempérances de langage commises par ce même personnage au cours de sa mission en Suisse en 1618, le traité négocié par Sillery et lui à Soleure était demeuré jusque là à l'abri de toute critique. Il ne devait pas en être plus longtemps ainsi. Avec les meilleures intentions du monde, les deux plénipotentiaires du gouvernement royal s'étaient préoccupés de faire inclure dans l'instrument diplomatique en préparation la totalité des provinces qui composaient à cette heure la monarchie française. La chose en soi ne présentait pas de difficultés. Il suffisait de s'en tenir textuellement aux termes du «renouvellement» signé par Henri III.(1) Vic et son collègue en jugèrent autrement et insistèrent pour qu'il fût stipulé que les pays cédés à leur souverain en vertu de la paix avec la Savoie en 1601 seraient considérés comme partie intégrante du royaume. C'était courir de gaîté de cœur au devant des dangers inhérents aux spécifications.(2) Ainsi qu'on l'a dit plus haut, De La Barde avait comme devoir pressant de tenter de réparer cette erreur. Pour y parvenir, deux voies lui demeuraient ouvertes: soit le retour pur et simple à la rédaction de 1582, soit la substitution dans celle-ci des acquisitions françaises du traité de Münster à celles du traité de Lyon incorporées depuis un demi-siècle déjà à la couronne. De ces solutions, la première semblait la plus avantageuse. Néanmoins l'ambassadeur se fût rallié à la seconde, si les catholiques l'avaient adoptée. Or, seul Lucerne y inclinait.(3) Consultés le 18 septembre, les députés des quatre autres petits Etats de la Suisse centrale se déclarèrent prêts à renouveler leur alliance avec le roi Très-Chrétien, mais à la condition formelle que l'article Ier du traité de 1602 ne subirait aucune modification.(4)

Lucerne incline à suivre l'exemple de Soleure et à souscrire au renouvellement de l'alliance franco-suisse. — Campagne désespérée conduite de Milan pour maintenir intacte l'union des «Waldstætten» en matière de politique étrangère. — Elle est

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 513.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er et 8 août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 423, 429.

(3) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654); *à Lucerne.* Soleure, 2 septembre 1653. *Ibid.* — *Luzern an die IV alte cathol. Orth.* 13. September 1653. *Ibid.*

(4) *Les cinq anciens cantons catholiques à De La Barde.* Gersau, 28 juillet 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 427. — „C'est une chose très difficile de faire départir ces gens cy de ce qui a esté une fois mis dans un traité." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er août 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 423. — *Negri al Senato.* Zurigo, 27 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 28. — *Avisi di Caraffa.* Einsiedeln, 25 settembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Johan-Anthoni Arnold an Ulrich Dullicker.* Altorf, 20. September 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Luzern an De La Barde.* 19. September 1653. *Ibid.* — *Memoriale was in namen und uss special befelch meiner gned. Herrn... die hochgeachten u. s. w. H. Hauptman Laurentz Meyer, Statthalter und Oberzüghern und Landtvogt Caspar Pfyffer, Vennern, bey Ihr. Exc. H. De La Barde... zu verrichten habent.* 19. September 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 23 septembre 1653. *Ibid.*

approuvée à Vienne et à Madrid. — De La Barde s'attache à réfuter les arguments espagnols en faveur de la non-inclusion de l'Alsace dans le traité en préparation. — Péripéties diverses de la lutte d'influence engagée dans la région du Gothard. — Accession du « Vorort » catholique à l'alliance renouvelée. — Ses conséquences. — Les intrigues de la cabale caumartiniste empêchent l'ambassadeur de pousser plus loin son succès. — Perplexité des Confédérés de l'alliance de l'Escurial. — Nouvelles instructions adressées de Paris à De La Barde. — Satisfaction qu'en éprouve celui-ci.

XVIII. Ce n'était point par pur caprice que les petits Etats de la Suisse primitive se refusaient à suivre Lucerne dans l'évolution qui portait ce canton à accueillir avec faveur les ouvertures de De La Barde. Les représentants de la maison d'Autriche aux Ligues avaient sujet de se féliciter de ce que leurs démarches eussent momentanément arrêté la majorité des « Waldstætten » dans la voie dangereuse où on la sollicitait de s'engager.(1) Rien n'avait été négligé de leur part pour atteindre à ce résultat. Tandis, en effet, que le gouverneur de Milan adressait en hâte quelque argent à Crivelli et que ce dernier s'efforçait de maintenir Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug dans l'orbite de la politique austro-espagnole,(2) l'empereur, non content de livrer aux Confédérés les chefs de la rébellion paysanne réfugiés en Allemagne,(3) consentait à atténuer dans ses missives au Corps helvétique « les formules hautaines et blessantes » contre lesquelles celui-ci ne cessait de protester depuis la reconnaissance de son autonomie à Münster.(4)

On ne surprendra personne en affirmant que les arguments invoqués par les autorités des petits cantons pour justifier leur « procédé » en cette conjoncture étaient de source et d'inspiration lombardes. Les moines et autres religieux à la dévotion de la maison de Habsbourg se préparaient de longue date à les mettre en valeur.(5) A leur sentiment, en souscrivant aux désirs de l'ambassadeur du Louvre, ainsi qu'y inclinait Lucerne et que l'avait déjà fait Soleure, les catholiques suisses eussent violé l'*Union héréditaire* qui les liait à l'Empire.(6) L'Alsace en effet y était comprise, selon eux.(7) Or le traité conclu

(1) *De La Barde aux cinq anciens cantons catholiques.* Soleure, 11 octobre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(2) *Brienne à Servien.* Amiens, 15 septembre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 237. — *Negri al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 18.

(3) *Hab à Argenson.* Zurich, 3 décembre 1653. Aff. Etr. Venise. LXIX. 87.

(4) *L'empereur au Corps helvétique.* 5 août 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 144. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 février 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 250. — Eidg. Absch. VI *A.* 221 *b.*

(5) „Les religieux leur fourrent de si grands scrupules dans l'esprit pour l'Alsace et pour les places conquises…“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 509. — „Un ministre impérial et deux du roy d'Espagne et de plus tous les ecclésiastiques sont contre nous.“ *Du même au même.* Soleure. 21 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 511.

(6) *Avisi di Caraffa.* Einsiedeln, 25 settembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Meyer, Bürgermeister, an Ludwig Hartmann, Stadtschreiber in Luzern.* Freiburg, 16. November 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

en Westphalie n'attribuait cette province à la France que de façon conditionnelle, soit au prix d'une somme importante dont le versement demeurait à effectuer entre les mains de l'archiduc d'Innsbruck.(1) De plus, le roi d'Espagne n'ayant pas renoncé jusqu'à cette heure à ses droits éventuels sur l'Autriche antérieure, ses alliés d'Helvétie se trouvaient tenus de refuser tout service au roi Très-Chrétien soit à Brisach, soit dans le Sundgau.(2) Que s'ils se décidaient néanmoins à accepter les termes de l'article Ier du «renouvellement» de 1582, on jugeait indispensable, à Vienne comme à Madrid, qu'ils exigeassent du Louvre une contre-lettre spécifiant que leurs troupes ne seraient astreintes à pénétrer en Alsace qu'une fois la paix rétablie entre les deux couronnes.(3) Quant à introduire dans le texte du traité une clause autorisant les Confédérés à prêter leur concours au monarque français, au cas où le chef de la branche allemande de la maison de Habsbourg ferait attaquer Brisach par des forces espagnoles ou lorraines et non allemandes, on ne semblait disposé, ni en Lombardie, ni dans la Suisse primitive, à s'arrêter longtemps à cette distinction subtile.(4)

Si sérieuses qu'elles parussent au premier abord, ces diverses objections n'étaient pas absolument irréfutables. De La Barde s'attacha autant qu'il le put à en amoindrir l'importance.(5) On admettait, en effet, que Louis XIV ne pouvait payer à la cour de Tyrol les trois millions de Livres, dont il se reconnaissait débiteur, avant que celle-ci lui eût fourni la renonciation formelle de Philippe IV aux droits éventuels de sa couronne sur l'Alsace.(6) Il était acquis en outre que les catholiques d'Helvétie n'avaient contracté envers le gouvernement de Madrid d'autre engagement que celui de défendre Milan(7) et que, les Espagnols possédant la Lombardie non point en vertu d'une entente écrite, mais par la seule force des armes, ils paraissaient mal venus à contester la complète souveraineté de la France sur Brisach et le Sundgau, souveraineté garantie par les Etats de l'Empire en compensation de l'évacuation des villes forestières

(1) *Les plénipotentiaires français à la reine-régente.* Münster, 17 septembre 1646. ap. Négoc. de Münster, etc. III. 300. — *Instructions à Cazet de Vautorte, envoyé à Ratisbonne.* Paris, 12 avril 1653. ap. Recueil des Instructions aux ambrs de France, etc. (t. XVIII. éd. Auerbach. p. 8 sqq.). — *Vautorte à Brienne.* Ratisbonne, 17 juillet 1653. Négoc. secrètes de Münster et d'Osnabrug (La Haye, 1726). t. III. 563. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 septembre et 3 octobre 1653. loc. cit. — Hauwiller. Frankreich und Elsass im 17ten und 18ten Jahrhundert (Strasburg, 1900). p. 15.

(2) *Mémoire de De La Barde relatif à l'inclusion de l'Alsace dans le traité à renouveler.* 1656. St-Arch Bern. Frankr. Buch *C* 309. — Eidg. Absch. VI *A*. 191 *a*.

(3) *De La Barde aux cinq anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 septembre et 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 455; *16,036*.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 septembre 1653. loc. cit.

(5) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. loc. cit. — *Mémoire de De La Barde relatif à l'inclusion de l'Alsace dans le traité à renouveler.* 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C*. p. 309.

(7) *De La Barde aux cinq anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Réponse de De La Barde au mémoire des cantons protestants.* Soleure, 15 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 277.

du Rhin par les garnisons royales,(1) ce qui suffisait à dissiper l'équivoque de l'inclusion persistante de l'Autriche antérieure dans l'*Erbeinung.*(2) Jamais roi Très-Chrétien n'avait renouvelé son alliance avec les Confédérés sans y comprendre la totalité des provinces de la monarchie à l'époque de la signature du traité.(3) Le précédent des Trois-Evêchés et celui de Pignerol aidaient à rétorquer les objections soulevées par les «Espagnolisez» de la Suisse primitive.(4) Il eût été étrange au reste que, la conclusion des négociations s'opérant sur la base du texte adopté en 1582,(5) les Etats helvétiques non alliés de l'Escurial se trouvassent astreints à des obligations plus onéreuses à l'égard du Louvre que ceux qui n'avaient d'engagements qu'envers ce dernier.(6) Enfin il n'était pas niable, qu'en présence de la prétention émise par les «Waldstætten» de ne défendre l'Alsace qu'après la cessation des hostilités entre les deux couronnes, mieux eût valu pour la cour de Paris suspendre ses démarches aux Ligues jusqu'à la signature de la paix.(7)

A Lucerne, où l'on souhaitait à cette heure que De La Barde obtînt gain de cause, le succès de sa négociation apparut assez compromis. Aussi les Conseils du «Vorort» catholique dépêchèrent-ils deux de leurs membres à l'ambassadeur français afin de l'exhorter à se départir d'une exigence qui favorisait le développement des intrigues espagnoles parmi les cantons forestiers.(8) Néanmoins le successeur de Caumartin sut résister à ces suggestions. Toute hésitation de sa part sur ce point capital eût ruiné l'œuvre dont il poursuivait avec passion la réalisation.(9) Dans ce temps là d'ailleurs, Casati quittait Milan et prenait le chemin de la Lévantine.(10) Mais, arrivé à Altorf, il jugea prudent

(1) Eidg Absch. VI *A.* 224 *ff.*

(2) *Réponse de De La Barde au mémoire des cantons protestants.* Soleure, 15 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 277.

(3) „Il a esté tousjours praticqué que ce que nos roys possédoient actuellement fust compris dans l'alliance.“ *De La Barde à Schwytz* Soleure, juin 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 185vo. — *De La Barde aux cantons alliés de Milan.* Soleure, 31 juillet et 15 novembre 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 175; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Mémoire de De La Barde relatif à l'inclusion de l'Alsace dans le traité à renouveler.* 1656. St-Arch. Bern Frankr. Buch *C.* p. 309.

(4) *Mémoire de De La Barde relatif à l'inclusion, etc.* — *De La Barde à Zurlauben.* Soleure, 11 avril 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 169.

(5) „Affin de nous accommoder à l'estat de vos affaires, j'ay évité exprès telles spécifications et indications particulières, affin de ne rien changer dans les termes généraux des alliances de 1582 et 1602.“ *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 480. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 19 janvier 1654. St-Arch. Bern Evangel. Absch. *F* 813. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 15 novembre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Relation du voyage de Mr de Sillery et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 505.

(8) *Luzern an De La Barde.* 28. July 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1653. loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1653 (2da). Frari. Svizzeri. LII. n° 18. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 23 settembre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 10 agosto 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 23.

(10) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 11 octobre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

de s'y recueillir.(1) L'avis lui parvenait en effet des dispositions francophiles qui prévalaient au pied du Pilate et il tenait à se renseigner sur la gravité de ce revirement de l'opinion au siège même de la résidence des envoyés lombards aux Ligues.(2) Ce fut d'Uri qu'il fit connaître aux « Waldstætten » les conditions auxquelles il leur verserait l'annuité de pensions dont on le savait porteur.(3) Ces conditions n'avaient pas varié.(4) Elles restaient celles que Crivelli avait communiquées à la diète catholique de septembre. On exigeait à Milan que, si les alliés suisses de l'Espagne se décidaient à renouveler leur entente avec le Louvre, ils refusassent d'y comprendre les conquêtes réalisées par les rois Très-Chrétiens depuis 1602.(5) L'engagement écrit qu'il sollicitait de leur part subit, après discussion, de telles transformations que plusieurs d'entre eux consentirent à le signer.(6) Ce ne fut néanmoins pas le cas des magistrats uranais, lesquels réclamèrent « leur dû » et l'obtinrent sans restrictions d'aucune sorte, ce qui leur valut l'approbation chaleureuse de l'ambassadeur français.(7)

Alors qu'on s'attendait à Lucerne à ce que De La Barde précipitât ses négociations, celui-ci tout au contraire jugea prudent de temporiser. Il savait Casati désireux de regagner sans retard la Rhétie, où sa situation n'était point aussi précaire que dans la Suisse primitive. Il comptait donc que le départ de ce rival dangereux lui laisserait à lui-même le champ libre dans les cantons forestiers.(8) Par malheur l'année devait prendre fin avant que ses prévisions ne se réalisassent La résistance inopinée des autorités d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden raviva les espérances des adversaires de l'alliance française au sein du *Vorort* de l'ancienne croyance. Elle retarda l'accession de Glaris au traité, accession qui un instant avait paru imminente.(9) Elle eut sa répercussion jusqu'à Soleure, où l'on désirait d'autant moins assumer « isolément » une part dans la défense de l'Alsace, que le duc de Lorraine se rapprochait des Ligues

---

(1) *Fco Casati a Lucerna.* Altorfo, 5 e 16 ottobre 1653. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. IV.

(2) *Caracena al rey.* Milan, 28 de febrero 1653. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.*

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 de febrero y 31 de mayo 1653. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3370.*

(4) „Vous cognoissez par là que la France vous est utile, non seulement en ce qu'elle vous peut faire toucher en vertu de son alliance, mais en ce qu'elle vous attire mesme du proffit du costé de l'Espagne ou de Milan, estant certain que si je n'avois pas poussé nostre affaire de l'alliance, les Espagnols ne se seroient pas mis en peine de vous envoyer cette pension." *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 11 octobre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Caracena al rey.* Milan, 28 febrero 1655. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.*

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 décembre 1652 Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. nº 43.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 6 dicembre 1653 e 3 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 40, 45.

(7) „Il y a encore une chose à considérer, qui est que cette pension vous est deue en vertu du traicté d'alliance que vous avez avec le roy d'Espagne." *De La Barde aux cinq anciens cantons catholiques.* Soleure, 11 octobre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 499. — *De La Barde à Uri.* Soleure, 20 novembre 1653. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* fº 155vo.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 29 novembre 1653 e 31 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 39, 49.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 décembre 1653 et 16 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 519, 535.

à la tête d'une armée.(1) Elle fournit enfin aux Conseils de Zoug l'occasion de se livrer à une manifestation dont la spontanéité brutale déconcerta catholiques et protestants : celle du rappel des quelques centaines d'hommes que cet Etat entretenait à la solde du Louvre.(2)

Si le gouverneur de Milan espérait que l'attitude provocante de l'un des petits cantons à l'égard de la France entraînerait les autres à rompre avec cette puissance, ce calcul devait être déjoué. L'exemple de Zoug ne fut suivi par aucun de ses confédérés.(3) Lucerne, au contraire, s'affranchit résolument des derniers obstacles qui retardaient son adhésion aux offres de De La Barde. La décision prise par Casati de faire de Coire sa résidence habituelle soulevait chaque jour de nouvelles protestations sur les bords de la Reuss.(4) Lorsque, après avoir versé quelque argent aux protégés de son maître en Helvétie, ce personnage se fut hâté de rejoindre son poste en Rhétie, les partisans de la Couronne Très-Chrétienne dans la patrie de Pfyffer estimèrent avoir partie gagnée.(5) Le jeu normal de la politique de bascule des alliances multiples ne s'opposait pas à ce que, ayant touché une annuité de pensions de l'Espagne, la ville suisse en obtînt deux de la France.(6) Le 29 janvier 1654, l'ambassadeur du roi recevait à peu de distance de Soleure une délégation des autorités de Lucerne.(7) L'entente définitive n'était dès lors qu'une question d'heures.(8) Elle fut signée le 8 février.(9) Sur cent membres dont se composait le Conseil

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 novembre et 12 et 26 décembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 513, 517, 523. — „L'empereur et les Espagnolz leur déclarent nettement (aux Suisses) qu'ils prétendent y rentrer (dans Brisach)." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 7.

(2) *Negri al Senato.* Zurigo, 27 dicembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 44. — *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 1° gennaio 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 17 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 47.

(4) *Crivelli al Gran Cancelliere in Milano.* Altorfo, 16 dicembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Casati a Lucerna.* Altorfo. 11 novembre 1654. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — „Quanto alla residenza attuale, è cosa certa che li Signori Svizzeri la ambiscono e per propria riputatione, acciò paiano sostenuti in occasione delle loro differenze con protestanti, e per accreditare la loro mercantia al contrapeso d'ambe le Corone..." *Casati a Zapata.* Coira, 15 aprile 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376*

(5) *Fürtrag so Herr Ambassador Casati zur Handen der löbl. mit Ihrer Kön. Cath. M^t zu Hispanien verpünten Orthen hinderlassen.* Luzern, 15. Januar 1654 (abgelesen den 27ten Januar). St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654) — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 538.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 janvier 1654. loc. cit. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* 13 febbraio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Negri al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 21.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 542. — „Pour cet effect, je vous prie que je puisse conférer avec quelques membres de vostre Conseil ordinaire et Grand Conseil... lesquels je seray bien aise de pouvoir voir à Subiguen jeudy au matin." *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 24 janvier 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Negri al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 50.

(8) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 31 janvier 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(9) *Instruction und bevelch uff die Edlen u s.w. Herren Hauptmann Alphons Sonnenberg, des Inneren Raths und Buwherrn und Herren Ludwig Hartmann, Ritter und Stattschryberen der Statt Lucern, wass sy by Ihr Excellenz dem französischen Herren Ambassadorn De La Barde in Solothurn zu verrichten, den 6ten Februar 1654.* St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De la Barde à Brienne.* Soleure, 7 fevrier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 548. — *Acte d'adhésion du Canton de Lucerne au traité de Soleure*

du *Vorort* catholique, il s'en trouva quatre-vingt douze pour l'approuver.(1) De La Barde eut d'autant plus à se louer de ce résultat que sa ténacité triomphait en somme de toutes les contradictions, que le texte de l'article Ier du «renouvellement» de 1582 passait sans retouches dans l'instrument de 1654 et qu'on s'engageait à Lucerne, comme on l'avait fait à Soleure, à défendre contre les ennemis de la Couronne Très-Chrétienne l'ensemble des conquêtes réalisées par elle depuis 1602.(2)

Tout entier à la joie que lui causait le succès de ses démarches auprès du principal des cantons forestiers, De La Barde estimait que la capitulation de celui-ci entraînerait celle des autres Etats de son groupe.(3) Et il ajoutait avec quelque mélancolie que si, à la dernière heure un «empêchement» devait retarder la conclusion générale de son œuvre, cet empêchement viendrait de la cour de Paris.(4) Il se trompait sur le premier point. Mais ses appréhensions quant au second allaient se réaliser a très brève échéance.

A vues humaines, certes, la désagrégation au profit de la France du faisceau hispanophile des petits cantons voisins du Gothard semblait de nature à fortifier les espérances conçues par le représentant du Louvre à Soleure d'un prompt achèvement de ses négociations dans cette région.(5) Insensibles aux récriminations lombardes,(6) aux menaces de représailles que leur adressait le marquis de Caracena, comme aussi à la perspective du licenciement de

du 2 juillet 1653. 8 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 15; Bibl. Nat. Coll. Clairambt *444* f° 1567. — *Bündniss Lucern's mit König Ludwig XIV von Frankreich.* 8. Februar 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 8 et 12 février 1654. *Ibid.* — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 12 février 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 251. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 24 février 1654. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Ratification par le roi du renouvellement d'alliance avec Lucerne.* Paris, 5 mars 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 17. — *Lettres de revers qui doivent estre insérées dans la ratification du traité de Lucerne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 17; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde. n° VI *d.* — *Erklärung Luzerns an die vier alten Orte über die Bundeserneuerung mit Frankreich.* Samstag, 28ten Märtzen 1654. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXI. 255 *a.*

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1654. loc. cit.

(2) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 12 février et 25 avril 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde à Mazarin; à Brienne.* Soleure, 13 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 138; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 550.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 50. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 février 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 550. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 4 décembre 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 147.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10; *à Brienne.* même date et 20 février 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 538; *16,036.* — „Le party qui m'est contraire se trouve en France.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 27 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 142.

(5) *Memorial de los cantones esguizaros.* Septiembre 1654. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.* — *Consulta de 31 de octubre de 1654 por la republica de los cantones esguizaros.* — *Consulta de 22 de febrero de 1655 con carta del marqués de Caracena sobre assistencias de Esguizaros. Ibid. 3372.* — „Certissimo è che, non residendo persona come altre volte in Svizzeri, sempre più si discrediterà il nostro partito, e tutto piede vi pigliarà il contrario passaggiandone, come moderatore il campo, il solo ministro francese.“ *Casati a Zapata.* Coira, 15 aprile 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.*

(6) „E stata veramente cosi inaspettata, per non dire strana, la rissolutione presa dalle SSrie V. V. nel punto della rinovatione della lega con Francia, che non si può negare quante mormorationi ne siano seguite da per tutto.“ Fco *Casati a Lucerna.* Coira, 5 maggio 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

leurs enseignes à la solde espagnole,(1) les membres du Conseil de Lucerne, malgré qu'en eût Crivelli, ne regrettaient pas la décision arrêtée par eux, le 8 février.(2) La venue dans leur ville d'un cordelier milanais, le Père Francesco Marini, chargé de les admonester et de tenter de «les ramener dans la bonne voye», les laissait indifférents,(3) et la damnation qu'ils encouraient, au dire des religieux à la dévotion de la maison d'Autriche, ne leur paraissait pas devoir être «éternelle».(4) En outre Uri et la minorité catholique de Glaris donnaient à Casati et à son lieutenant des inquiétudes d'autant plus sérieuses(5) que leur défection aux intérêts de l'Escurial eût été le prélude de celle de Fribourg et d'Appenzell-Rhodes Intérieures.(6) Pour résister utilement à l'offensive française, les agents du gouvernement de Madrid attendaient un secours de Milan. Ce secours leur vint de Paris. Forgé de toutes pièces par la «cabale»,(7) le bruit se répandit en effet aux Ligues que les démarches de De La Barde ne rencontraient pas l'approbation royale et qu'un ambassadeur extraordinaire ayant l'oreille des Confédérés — Méliand sans doute — allait recevoir l'ordre de recommencer les «négociations de l'alliance» sur nouveaux frais.(8) Ce fut assez pour faire perdre au successeur de Caumartin une partie du terrain conquis par sa diplomatie.(9) Les cantons primitifs, Zoug et Glaris, qu'il croyait avoir ralliés à ses vues,(10) se plaignirent derechef de ce que Soleure et Lucerne

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 567.

(2) „Li Signori del cantone di Lucerna, sebbene si sono pentiti di aver fatto l'errore e essersi impiegati tanto avanti con Francia, non hanno però mancato instante di aggiustarsi e... cercato che qualcheduno di questi altri cantoni gli facesse compagnia." *Enrico Crivelli al conte Casati.* Altorfo, 15 maggio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 5 mars 1654 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 254. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 et 13 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 560, 567.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 13 febbraio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 et 13 mars 1654. loc. cit.

(5) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10; *à Brienne.* Soleure, 13 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 567. — *De La Barde à Fribourg* Soleure, 24 février 1654. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — *Caracena al rey.* Milan, 28 de febrero 1655. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.* — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 giugno 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 27 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 29. — „La persécution ne cesse point. Je croy qu'il y faudra enfin succomber." *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 625.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 638. — *Mémoire touchant les Suisses.* 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 155.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 542.

(10) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 13 juin 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *De La Barde à Brienne* Soleure, 4 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 535. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10; *à Servien.* Soleure, 5 février 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 369vo. — *De La Barde à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. *Ibid.* f° 760. — *Fco Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

eussent conclu leur accord avec lui sans les en prévenir.(1) Les protestations contre le service exigé des régiments capitulés hors de France devinrent extrêmement vives,(2) et la volonté des Etats suisses de l'ancienne croyance de ne consentir à aucun «renouvellement» dont le texte s'écarterait de celui du traité de 1602 s'affirmait de façon de plus en plus catégorique.(3)

La lutte était engagée désormais trop à fond pour qu'elle prît fin autrement que sur la défaite totale de l'un des deux partis qui la soutenaient.(4) Elle se continua donc avec des alternatives de succès et de revers français et espagnols, à Brunnen en février,(5) à Lucerne en mars, à Fribourg et à Altorf en avril.(6) Si De La Barde, qu'appuyaient les autorités du *Vorort* catholique, paraissait très résolu à gagner à n'importe quel prix à ses plans l'adhésion des cantons primitifs et de leurs confédérés des bords de la Sarine, Casati et Crivelli rivalisaient d'ardeur afin d'y mettre obstacle.(7) Tandis que celui-ci adjurait le Conseil d'Uri de demeurer ferme à ses affinités politiques en repoussant les avances du Louvre,(8) et s'apprêtait à avoir à Bellinzone une conférence importante avec le sénateur milanais Casnedi, le très habile artisan des capitulations hispano-rhétiennes de l'année 1639,(9) celui-là se rendait de Coire à Wesen pour s'y aboucher avec Zweyer d'Evibach et juger par lui-même s'il était prudent de persister à préconiser le rappel des troupes suisses du service

(1) *Die Abgesandten der vier Orten Ury, Schwytz, Unterwalden ob und nit dem Kernwaldt und Zug an Bürgermeister und Rath der Statt Zürich.* Brunnen, 27. Februar 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 49. — *Glarus evangel. relig. an Zürich.* 26. Februar/7. März 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 67. — *Negri al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 62. — Eidg. Absch. VI *A.* 209 *a*, 213 *a.*

(2) *F^co Casati al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 14 novembre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avisi del Carafa.* Lucerna, 1° gennaio 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Schwyz, Unterwalden und Zug an Uri.* 27. Februar 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 65. — *Erklärung dess Landts Ury gegen den frantzösischen H. Ambassador De La Barde.* 12. März 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 28 marzo 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 58. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 septembre et 27 novembre 1654. Bibl. Nat f. fr. *16,033* f°s 652, 702. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 1° gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 209 *a*, 218 *o.*

(4) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 février et 6 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036; 16,033* f° 560. — *Die Abgesandten der vier Orten Ury, Schwytz, Unterwalden ob und nit dem Kernwaldt und Zug an Bürgermeister und Rath der Statt Zürich.* Brunnen, 27. Februar 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 49. — Eidg. Absch. VI *A.* 209 *a.*

(6) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 24 février et 2 avril 1653. Arch. d'Etat Fribourg. Doct^s. France. IX (1643—1663). — *Negri al Senato.* Zurigo, 7 marzo 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 54. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 29 aprile 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 avril 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 591.

(7) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 maggio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Negri al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 57.

(8) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Bellinzona, 13 aprile; Altorfo, 29 aprile 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(9) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Bellinzona, 13 aprile 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Avisi di Carafa.* Lucerna, 16 aprile 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *Jean-Gaspard Hab à Argenson.* Zurich, 13 mai 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 124.

français, alors que les enseignes des «Waldstætten» à la solde lombarde étaient menacées d'un sort identique.(1)

Sollicités, avec une insistance égale de part et d'autre, de se prononcer pour ou contre la rédaction de l'article II° du traité renouvelé par Soleure et Lucerne,(2) les Confédérés de l'alliance espagnole se trouvaient dans une grande perplexité. Ils n'ignoraient certes pas que la crainte du péril intérieur et extérieur était la raison déterminante invoquée sur les bords de l'Aar et sur ceux de la Reuss pour justifier l'attitude des deux Etats séparatistes dans la question qui troublait l'harmonie du Corps catholique des Ligues.(3) Cette raison n'aurait su les laisser indifférents. Mais par ailleurs on les assurait, qu'en suivant l'exemple qui leur était ainsi donné, ils se créeraient d'irréconciliables ennemis.(4) Cette dernière considération suffit à les rendre circonspects. A De La Barde, qui les pressait de se résoudre,(5) Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug, auxquels se joignit presque aussitôt Fribourg, répondirent en mai qu'ils lui accordaient à lui-même un délai de deux mois pour leur faire connaître s'il consentait à conclure avec eux sur la base du traité de 1602, sans aucune retouche.(6)

Cependant un véritable coup de théâtre se préparait à Paris. Le 21 juin, en effet, de nouvelles instructions étaient expédiées à l'ambassadeur en Suisse. Ces instructions annulaient tous les ordres adressés précédemmeut à De La Barde au sujet de la rénovation de l'alliance.(7) Après avoir reçu, à l'occasion de son sacre, les félicitations d'une partie des Etats confédérés,(8) le jeune roi paraissait résolu à hâter lui aussi le terme des négociations poursuivies avec

(1) *El marqués de Caracena al rey.* Novara, 20 de noviembre 1649. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3367.* — *El marqués de Almonacid a Pedro Coloma.* Madrid, 25 de octubre 1653. *Ibid. 3370.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 8 novembre 1653. Frari. Svizzeri. LII. n° 35 — *Zweyer von Evibach an Wettstein.* Altorf, 16./26. März 1654. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 157. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 maggio 1654. loc. cit. *Memorial de los cantones esguizaros.* Setiembre 1654. Arch. Gen Simancas. Estado. *3371.* — *Consulta de 31 de octubre 1654 por la republica de cantones esguizaros. Ibid. 3371.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 89. — *Diego Zapata, canciller del Estado de Milan, al coronel Crivelli.* Milan, 8 de julio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(2) *De La Barde à Unterwalden-le-Haut.* Soleure, 21 mars 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 156.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 53. — Eidg. Absch. VI *A.* 214 *e*, 218 *o.*

(4) *Brienne à De La Barde.* Paris, 9 mai 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 71. — Eidg. Absch. VI *A.* 209 *a.*

(5) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 giugno e 8 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(6) *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 5 ottobre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 et 22 mai 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 598; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 82. — *Negri al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 69. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 19 giugno 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 218 *o* (Luzern, 16. Juni 1654), 237 *a* (Brunnen, 7. Dezember 1654), 238 (Brunnen, 8. Januar 1655).

(7) *Brienne à De La Barde.* Réthel, 21 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 171.

(8) *Lucerne au roi.* 9 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 671. — *Luzern an Zürich.* Dezember 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 88.

ceux-ci par son représentant à Soleure. Le fait que Condé, à la tête d'une armée espagnole, menaçait d'investir Arras[1] donnait un fort grand poids à l'opinion de ceux qui au Louvre estimaient l'amitié des cantons indispensable à la prospérité de la monarchie aux prises avec des adversaires tenaces en deçà comme au delà des frontières du royaume. Un revirement très louable commençait, semblait-il, à se dessiner dans le choix des moyens employés pour y parvenir.[2] Mazarin se déclarait prêt à accorder plus de crédit désormais aux avis de De La Barde[3] et à s'abstenir de solliciter ceux de Méliand et de Caumartin.[4] L'intention de reconnaître son zèle était manifeste.[5] On affectait de lui marquer de la confiance et de lui laisser carte blanche pour la conduite de sa négociation.[6] Le roi l'autorisait à traiter avec l'ensemble du Corps helvétique ou avec ceux des membres de celui-ci qu'il jugerait disposés à « conclure ».[7] On cessait d'insister à Paris sur les conditions acceptées par Soleure et Lucerne.[8] L'ambassadeur recevait plein-pouvoir de passer par celles que lui imposeraient les cantons demeurés à l'écart du « renouvellement »,[9] dût-il même consentir soit à n'apporter aucune modification au traité de 1602,[10] soit à remettre à ses hôtes une lettre réversale les exonérant de l'obligation de défendre l'Alsace aussi longtemps que Philippe IV n'aurait pas renoncé à ses droits éventuels sur cette province et que l'archiduc d'Innsbruck n'aurait pas produit la quittance des trois millions de Livres que le monarque français s'était engagé à lui verser.[11] La conviction s'implantait peu à peu dans l'esprit des ministres du Louvre que les auxiliaires suisses pouvaient être employés utilement ailleurs qu'à Brisach et dans le Sundgau et qu'il y avait apparence que l'abandon par la cour de Madrid de toute prétention sur la contrée comprise entre les Vosges et le Rhin serait l'une des conditions de la paix entre les deux couronnes.[12]

---

(1) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 19 novembre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 181.

(2) *Brienne à De La Barde.* Réthel, 21 et 24 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 171, 172. — „Ce n'est pas le moyen d'avancer une négociation que de retrancher les moyens nécessaires pour la conclure.“ *Brienne à De La Barde.* Sedan, 29 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 198.

(3) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 6 janvier; Vincennes, 8 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 2, 219.

(4) *Brienne à De La Barde.* Réthel, 21 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 171.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,088* f° 567.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10.

(7) *De La Barde à Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug.* Soleure, 22 août 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 171.

(8) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Bellinzona, 13 aprile 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(9) „a qual sia patto e prezzo.“ *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Bellinzona, 13 aprile 1654. loc. cit.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 83.

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, le ... octobre 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 117. — *Brienne à De La Barde.* Réthel, 21 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 171. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,086.*

(12) *Brienne à De La Barde.* Réthel, 24 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 172.

Plus Mazarin assure De La Barde de sa bienveillance, plus il ferme les yeux sur les menées des adversaires de l'ambassadeur aux Ligues. — Stavay-Mollondin et Stavay-Montet. — Restrictions apportées de Paris à l'emploi des sommes destinées aux cantons par le Trésor royal. — Nouvel et intempestif licenciement de troupes helvétiques à la solde de la couronne. — Représailles que cette mesure provoque dans certains Etats confédérés. — Le régiment de Lochmann. — Inimitié croissante des Suisses de la nouvelle croyance à l'égard de De La Barde. — L'attitude hostile de Zurich continue à préoccuper celui-ci. — Appui que trouvent dans cette ville les capitaines licenciés du service français. — Le colonellat des Gardes. — La candidature de Werdmüller à cette charge rallie les suffrages des Conseils du «Vorort». — Objections de Mazarin à ce projet. — De La Barde ne réussit pas à en triompher.

Evolution manifeste dans la politique étrangère du Corps helvétique. — L'influence espagnole s'infiltre dans les diètes des cités évangéliques. — Elle périclite en revanche dans celles des cantons catholiques. — Efforts tentés par la diplomatie de l'Escurial pour gagner Zurich à ses intérêts. — Casnedi et le gouverneur du Fort Fuentès. — Les offres lombardes. — Zweyer d'Evibach propose son entremise au «Vorort» auprès de la cour de Vienne. — Inquiétudes chez les «Waldstætten». — Désir qui se fait jour parmi les protestants des Ligues de travailler au rétablissement de la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Mission de Jean-Jacques Stockar à Londres et à La Haye. — De La Barde et le péril britannique. — Projet formé par Cromwell d'aplanir toutes divergences théologiques entre Luthériens, Calvinistes et Zwingliens. — Pell et Dury en Suisse. — Leur activité. — Diète de Bade de juillet 1654. — Les griefs nourris contre la France par le Corps helvétique y reviennent sur le tapis. — Situation difficile de l'ambassadeur. — Celui-ci se tourne à nouveau vers les catholiques. — Le succès d'Arras. — Occasion perdue. — Reprise de l'offensive diplomatique espagnole aux Ligues. — Fribourg accède au renouvellement de l'alliance franco-suisse. — Les cantons primitifs et Zoug persistent dans leur refus d'accepter les offres de De La Barde.

XIX. Mazarin ne mettait pas en doute que les instructions nouvelles adressées à De La Barde seraient accueillies par celui-ci avec une extrême satisfaction et que la marche des négociations, jugée trop lente au Louvre, s'en trouverait accélérée.(1) Or le cardinal ne fut pas peu surpris et chagrin

(1) „J'admire l'impatience que l'on a dans une affaire qui se doit conduire avec grande patience." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 mai 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 610. *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *Brienne à De La Barde* Réthel, 24 juin 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 172.

de constater que son espoir était prématuré. Aussi bien l'inanité des promesses dont il se montrait prodigue envers l'ambassadeur aux Ligues semblait plutôt de nature à accroître qu'à aplanir les difficultés de la tâche de ce dernier.[1]

Le contraste était frappant certes entre les intentions manifestées à Paris au regard des affaires de Suisse et la brutalité des faits. Plus Mazarin assurait De La Barde de sa bienveillance, plus il fermait les yeux sur les menées des adversaires de celui-ci à la cour et moins il paraissait en mesurer les conséquences. Obsédé des plaintes continuelles qui lui venaient de Soleure, d'où on signalait à son attention l'attitude vraiment intolérable de Stavay-Mollondin[2] et de Stavay-Montet, complotant l'un et l'autre avec Caumartin la ruine du service royal en Helvétie à seule fin d'assouvir leurs ambitions ou leurs rancunes,[3] le cardinal s'était contenté de conseiller la patience à son protégé et lui avait recommandé de se concilier à tout prix les bonnes grâces de ses opposants.[4] C'était là une pure défaite. Celui à qui elle s'adressait ne se le dissimula pas. Son amertume s'en accrut. A l'heure même où son souverain l'assurait de sa confiance et s'engageait à le mettre en possession, le moment venu, des sommes indispensables à la perfection de l'œuvre du « renouvellement », ses adversaires obtenaient par une voie détournée l'aggravation des formalités qu'il avait à remplir pour se procurer l'argent nécessaire à l'accomplissement de sa mission.[5] La capitulation imprévue du Louvre sur l'article Ier relatif à la défense de l'Alsace[6] était due d'ailleurs à leur inspiration. Et cette capitulation, l'ambassadeur la jugeait néfaste, car elle menaçait de le déconsidérer davantage encore aux yeux de ceux d'entre les Confédérés dont les sympathies se détachaient de lui pour aller ouvertement à ses deux prédécesseurs.[7]

Depuis six ans et plus qu'il occupait le poste diplomatique de Soleure, De La Barde avait subi de nombreuses mortifications. Mais celles qui l'assaillaient en cette année 1654 devaient lui être particulièrement sensibles. Il n'en

(1) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 29 mai et 29 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 610, 682; *à Mazarin*. même date. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 129.

(2) „De Stavay-Mollondin, on peut dire avec vérité que c'estoit l'âme qui faisoit mouvoir tout ce corps de Suisses, lequel, comme vous sçavez, est fort dépourveu d'officiers“ *Mazarin à Turenne*. La Fère, 6 juillet 1656 ap. Chéruel. op. cit. VII. 263.

(3) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 2 janvier et 20 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; f. fr. *16,033* f° 571. – *De La Barde à Servien*. Soleure, 5 février 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 369vo. — *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 23 janvier, 27 février, 11 septembre et 27 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10, 29, 142: Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 652. — *Brienne à De La Barde*. Réthel, 24 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 172.

(4) *Mazarin à De La Barde*. Paris, 21 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 66. — „C'est une chose estrange que l'on donne part en France des affaires de ce pays cy à un homme (Caumartin) que chacun sçayt les vouloir traverser.“ *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 12 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 87.

(5) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 10 juillet et 4 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 97, 114; *à Brienne*. Soleure, 16 octobre 1654 Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 676; *à Servien*. Soleure, 30 octobre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 131.

(6) *De La Barde à Fribourg*. Soleure, 1er mai 1654. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663).

(7) *De La Barde à Brienne*. Bade, 16 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 630. — *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 1er mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 68.

avait pas, au reste, épuisé la douloureuse série. Le bruit commençait, en effet, à se répandre aux Ligues du prochain licenciement d'une partie des troupes suisses à la solde du roi. Convaincu qu'un vent de démence soufflait à Paris, l'ambassadeur adjura Brienne et Le Tellier de faire surseoir à l'exécution d'une mesure très propre à ruiner sa négociation.(1) On oubliait donc au Louvre que le renvoi brutal dans leurs foyers des compagnies de Werdmüller et de Bürkli en 1649, puis de celle de Grebel, quelque temps plus tard, avait suffi à jeter Zurich dans le camp des adversaires de la cause française.(2) Que son maître fût contraint de recourir à cette extrémité, De La Barde n'y contredisait pas.(3) Ce qu'il demandait en revanche, c'était à être consulté sur les modalités de l'opération. Ce qu'il appréhendait, c'était de voir celle-ci confiée à l'arbitraire de Schomberg et de son âme damnée Stavay-Montet, intrigant sans scrupules, qui, à la différence du colonel Reynold de Fribourg, continuait à bâtir sa fortune sur les disgrâces de ses collègues.(4)

Le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères inclinait à prendre en considération la requête qui lui venait de Soleure. Sa voix ne fut pas écoutée. Le roi résolut de se priver des services de deux de ses régiments suisses. Son choix se porta sur ceux de Lochmann et de Stavay-Montet.(5) En ce qui concernait ce dernier, il ne s'agissait à la vérité que d'une fausse sortie, ménagée avec beaucoup d'à-propos par son chef, qui réussit à procurer de l'avancement à la plupart de ses capitaines, en les faisant admettre aux Gardes.(6) C'était donc, une fois encore, contre Zurich, canton d'origine de Lochmann, que paraissait dirigée l'intrigue ourdie par la cabale, laquelle recrutait de nouveaux adhérents à Soleure, à Fribourg, à Neuchâtel et jusque dans les Grisons.(7) Mais elle l'était tout autant, sinon davantage, contre l'ambassadeur aux Ligues, dont les avis continuaient à être systématiquement contredits par le colonel général des troupes de «la nation».(8) Au sentiment de De La Barde,

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er mai 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 593.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier et 20 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *16,033* f° 571. — *De La Barde à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 160.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 567; *à Mazarin.* Soleure, 24 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 67. — „Les gardes, françois et suisses, pressent furieusement pour leur monstre." *Mazarin aux Surintendants.* Péronne, 16 août 1654. ap. Chéruel. VI. 280.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 24 avril 1654. loc. cit. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 octobre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 373.

(5) *Le roi à De La Barde.* Paris, 19 février 1654. Arch. Guerre. CXLIII. 128. — *Le roi aux XIII cantons.* 10 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *4188* f° 159. — *De La Barde à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. loc. cit. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VII 47.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 65.

(7) *De La Barde à Hab.* Soleure, 17 mars 1654. Bibl. Ste Geneviève mss. *L 37f* f° 266. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 571; *à Mazarin.* Soleure, 17 avril et 1er mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 65, 68.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 janvier, 13 mars et 3 avril 1654. Bibl. Nat f. fr. *16,033* fos 542, 567; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 64. — *De La Barde à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 160. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 65. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure. 3 octobre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 373.

la faveur consentie au frère de l'homme de confiance des Longueville devait être considérée comme une prime accordée à l'indiscipline. Par suite elle ne pouvait manquer de semer le découragement chez les officiers demeurés fidèles à leurs capitulations.(1) A la suggestion de Stavay, on avait certes songé à atténuer l'impression déplorable produite sur les bords de la Limmat par le licenciement de Lochmann(2) en demandant à celui-ci de lever un autre régiment dont il eût été le chef.(3) Mais ce «remède» constituait une nouvelle faute. Il était de ceux dont on prétend avec raison qu'ils sont pires que le mal.(4) Aussi bien son résultat le plus clair fut de donner la mesure exacte des sentiments de désaffection dont souffrait le service français au sein du Corps helvétique.(5) Il se trouva une imposante majorité dans les Conseils du *Vorort* pour interdire aux capitaines de ce canton tous enrôlements à la solde du Louvre.(6) Des précautions identiques allaient être prises dans nombre d'Etats confédérés. Soleure et Lucerne, dont l'acquiescement à la restauration de l'alliance franco-suisse soulevait tant de colères, se voyaient priées avec instance de s'abstenir de recruter des auxiliaires pour les armées royales ailleurs que sur leurs propres terres,(7) et le second de ces cantons se dérobait à l'invitation de la Couronne Très-Chrétienne de fournir à cette dernière des troupes qu'il n'eût au reste pas réussi à faire passer sans encombre jusqu'à la frontière du Jura.(8)

La nouvelle, encore que promptement controuvée, de la désignation d'un ambassadeur extraordinaire pour assurer l'achèvement de l'œuvre dont De La Barde ne venait pas à bout avait sapé celle-ci jusque dans ses fondements.(9) Le bruit, trop tôt confirmé, du licenciement du régiment de Lochmann faillit réduire à néant les quelques résultats si péniblement acquis à cette heure par le ministre du Louvre auprès des Ligues.(10) L'accord des

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 68.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 février 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.*

(3) *Le roi à De La Barde.* Paris, 10 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *4188* f° 155. — *De La Barde à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. loc cit. — *De La Barde à Brienne* Soleure, 20 mars 1654. loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 4 mai 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 129.

(4) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 5 mars 1654. Arch. Guerre. CLVIII. 146. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 10 mars, Réthel, 23 juin 1654. Bibl. Nat. f. fr. *4188* f°s 155, 377. — *De La Barde à Mazarin; à Brienne.* Soleure, 1er mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 68; Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 593. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 13 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 135.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 82.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 571.

(7) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 4 maggio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure. 25 mai, 8 juin 1654; 7 mars 1655. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (1639—1676). — Eidg. Absch. VI *A.* 207 *o*, 218 *o*.

(8) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 4 maggio 1654 Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — „Rappresentandogli (a De La Barde) che, si prima si fa la dichiarazione, li altri cantoni, nelli negoziati per Francia escluderanno li deputati di Lucerna nella dieta suddetta." *Crivelli a Casati.* Altorfo, 25 giugno 1654. *Ibid.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 27 giugno 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 73. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 16 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 630. — Eidg. Absch. VI *A.* 218 *o*.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10; *à Brienne.* Soleure, 30 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 542.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er et 22 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 68, 82; *à Brienne.* même date. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 593.

diverses opinions en présence, si difficile à réaliser dans les affaires intérieures du pays, se fit instantanément entre les Etats des deux confessions pour exiger du monarque français des garanties plus amples et plus effectives avant de souscrire au renouvellement d'alliance dont ce prince recherchait les Confédérés. Les protestants à Aarau et les catholiques à Brunnen confirmèrent solennellement leurs précédentes délibérations à ce sujet, (1) décidèrent de s'opposer à toute addition dans le texte de l'article Ier du traité de 1602 et s'obstinèrent à vouloir demeurer dans l'expectative tant que la cour n'aurait pas répondu point pour point aux doléances contenues dans le mémoire qu'ils lui avaient adressé depuis peu. (2)

Si le licenciement des enseignes de Lochmann mécontentait à la fois catholiques et protestants, il ne lésait sérieusement en fait d'intérêts que ceux de ces derniers. Or point n'était besoin de ce nouvel incident pour éloigner du Louvre les sympathies de ses anciens alliés de la confession réformée. (3) Les instances répétées du roi, jointes à celles de son ambassadeur aux Ligues ne parvenaient pas à triompher de la répugnance de certains magistrats influents des cités évangéliques à «vendre leur sang» à un prince étranger qui les payait en ingratitude et ne cessait de trahir la confiance qu'ils avaient mise en lui. (4) De surcroît la situation de De La Barde à leur égard semblait d'autant plus délicate qu'il s'était acquis leur inimitié en se plaignant auprès d'eux de l'attitude austrophile du bourgmestre Wettstein de Bâle (5) et en demandant au comte d'Harcourt à Brisach d'user de représailles envers ce canton et celui de Schaffhouse qui poussaient les autres gouvernements confédérés à dépêcher à Paris une mission chargée d'instructions comminatoires. (6)

---

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 14 febbraio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nº 52. — *Die Abgesandten der vier Orten Ury, Schwytz, Unterwalden ob und nit dem Kernwaldt an Bürgermeister und Rath der Statt Zürich.* Brunnen, 27. Februar 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 49. — *An Zürich: Schaffhausen,* 8./18. März; 22. April/2 Mai; *Basel,* 9./19. März; 22. April/2. Mai; *Bern,* 9/19. März: *Glarus,* 18. April; *Appenzell,* 3./13. Mai 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 74—81. — *Abscheid des gehalttnen Tags zu Arauw, mittwuch den 5ten April 1654* („Daz man sich in kein Handlung des Pundts halb inlassen welle biss allen orten und einem jeden satifaction wyderschehen sye"). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 55. — *Zürich an Bern.* 8./18. August 1654. *Ibid.* — *Bedenckliche Gründ einer Statt Zürich der französischen hilfflichen Verständnuss oder Pundts halber.* St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 73 *c.* — *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 16 aprile 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 65.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 février, 15 mai, et Bade, 16 juillet 1654. loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 30 maggio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nº 69. — *John Pell to Ol. Cromwell.* Zurich, 17 june 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* fº 154. — Eidg. Absch. VI *A.* 207 *a*, 209 *a*.

(3) Notes by John Pell (1654). British Museum. Lansdowne. mss. *751* fº 241. — *Negri al Senato.* Zurigo, 16 maggio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nº 67.

(4) „Dans Zuric ils se demandent les uns aux autres: Es-tu de ceux qui veulent vendre leur sang au roy de France?" *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 560.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 13 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 138.

(6) „Li cantoni evangelici tengono qualche disgusto col Sor Della Barde, quale ha participato al Sor d'Harcourt in Brisach alcune cose non convenevoli seguite nel trattanamento di lega et esso le ha palesate senza alcuna riserva." *Negri al Senato.* Zurigo, 17 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nº 47. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 13 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 138. — Eidg. Absch. VI *A.* 208 *c.*

Au total l'ambassadeur français augurait fort mal de l'avenir. Ses prévisions les plus défavorables se trouvaient confirmées, voire dépassées. Après avoir paru se rallier à ses vues, Glaris protestant s'en éloignait derechef.(1) Berne, où des intérêts particuliers, sur lesquels il y aura lieu de revenir, primaient à cette heure ceux de l'Etat, observait une réserve plutôt hostile à l'endroit des offres du Louvre.(2) Toutefois c'était à Zurich que le renouvellement de l'alliance franco-helvétique rencontrait le plus d'opposition, à Zurich que «la plus estrange adversion» se manifestait contre lui.(3) Aussi bien De La Barde considérait ce canton comme absolument perdu pour la France(4) qui y comptait cependant de précieux amis, tels que le bourgmestre Waser, le colonel Rahn, le major-général Werdmüller, précédemment à la solde de Venise, et l'ingénieur du même nom auquel le *Vorort* devait son enceinte fortifiée.(5) Mais les capitaines licenciés depuis 1649 y étaient puissamment épaulés. Le beau-père de l'un d'eux, le trésorier Schneeberger n'indiquait-il pas chaque dimanche aux ecclésiastiques le thème de leur prédication et n'abusait-il pas de sa charge pour exiger qu'ils déconseillassent du haut de la chaire tout rapprochement avec les rois Très-Chrétiens, qualifiés par lui d'«Infidèles» et de «persécuteurs» de leurs sujets huguenots?(6) Le personnage auquel avait été confié à Zurich le soin de la «transmission des dépêches de la cour», Jean-Gaspard Hab ne se voyait-il pas contraint, sous la pression des «mal affectionnés de la France», de renoncer à cette charge?(7) Certains officiers zurichois réformés du service de la couronne ne s'apprêtaient-ils pas à gagner Ratisbonne dans l'intention d'entrer à celui de l'empereur?(8) Au lendemain de l'écrasement de la rébellion des paysans de l'Emmenthal et de l'Entlebuch, l'un des membres des Conseils du *Vorort* n'avait-il pas suggéré de faire envahir l'Alsace par les troupes levées dans les cités évangéliques?(9) Enfin l'opinion ne s'accréditait-elle pas chaque jour davantage sur les bords de la Limmat

(1) *Glarus evangel. relig. an Zürich.* 26. Februar/7. März 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 47. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 mars et 3 avril 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 567; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 64.

(2) *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 janvier 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 37. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 janvier et 3 avril 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 535, 579; *à Mazarin.* Soleure, 3 et 17 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 64, 65.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 janvier 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 10. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mars, 3 avril et 22 mai 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 560; *16,036*; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 64.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f°s 560. 567. — „Zurich seems resolved newer to renew it with hope that the other protestant cantons are free to do what they think good in it.“ *Pell to Thurloë.* Zurich, 2/12 june 1656. ap. Vaughan. I. 6.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 mars 1654. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, le ... novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 136.

(7) *Jean-Gaspard Hab à Argenson.* Zurich, 15/25 juillet 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 136.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 avril 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 591.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, le ... novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 136.

que la paix perpétuelle de 1516 suffisait au besoin à assurer la continuité des relations pacifiques entre les populations des deux versants du Jura? (1)

Avec une opiniâtreté digne d'éloges, De La Barde s'efforçait néanmoins de tenir tête à l'orage. Convaincu de l'importance capitale que représentaient les intérêts particuliers dans la politique helvétique, il s'attachait à les résoudre dans la mesure des ressources financières mises à sa disposition. Sa persévérance allait-elle être enfin récompensée? Il le croyait sincèrement. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que, grâce à son intervention, les deux capitaines zurichois réformés en 1649 consentaient à se rendre à Lyon pour y toucher les sommes dont la couronne demeurait débitrice à leur égard et y rapporter les joyaux soustraits par eux au colonel Rahn, ce qui eût coupé court aux poursuites dont ils étaient l'objet de ce chef dans leur ville natale. (2) Or les intrigues inexplicables de Besmaux, alors à Bâle, où il négociait la sortie du comte d'Harcourt de Brisach et, plus encore, la nouvelle du licenciement de Lochmann suffisaient à réduire à néant cet espoir. (3) Et cependant, en dépit des apparences contraires, le péril redouté par les soutiens de la cause française en Helvétie pouvait certes être conjuré. Aussi bien Melchior Hessi, de Glaris, décédé depuis peu, laissait vacante la charge de colonel du régiment des gardes suisses du roi. Le gouvernement de Lucerne la briguait en faveur de l'un de ses bourgeois, Jost Pfyffer, (4) de même que celui de Berne eût désiré naguère la voir échoir aux mains du capitaine Albert de Watteville. (5) Mais De La Barde inclinait à ce qu'elle fût attribuée à un officier zurichois. A défaut de Lochmann, que ses compatriotes accusaient à tort de s'être enrichi au service de la France, (6) le major général Werdmüller, autrefois à la solde de la Sérénissime République, eût été très qualifié pour occuper cette haute situation militaire. (7) Lui-même l'ambitionnait «avec passion» et y posait ouvertement sa candidature. (8) Il sut rallier à celle-ci les plus influents parmi les membres des Conseils de son canton. La perspective d'obtenir pour l'un des leurs le poste de confiance que n'avaient occupé jusqu'alors que des confédérés de l'ancienne croyance devait séduire les magistrats du *Vorort.* De fait ceux-ci s'opiniâtrèrent si bien à embrasser les intérêts de Werdmüller, que l'ambassadeur fut bientôt convaincu du désir qui les animait tous de subordonner, le cas

---

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 53. — *Zürich an Bern.* 6./16. Mertzen 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 51.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 février 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* f° 160.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *à Hab.* Soleure, 12 mars 1654. loc. cit.

(4) *Lucerne à Mazarin.* 11 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 67.

(5) *Bern an den Kœnig; an Schomberg.* 1./11. Juni 1650. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CVI. p. 59.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 83. — *Mazarin à Zurich.* Paris, 1er mai 1654. Aff Etr. Suisse. XXXIV. 69.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 83.

(8) *Copie d'une lettre escrite à Mr De La Barde par un des principaux de Zurich.* 21 mai 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 600.

échéant, l'accession de Zurich au «renouvellement» et la restitution des joyaux de la couronne à la satisfaction préalable de la requête présentée au ministre de Louis XIV à Soleure par l'ancien major général au service vénitien.(1)

Au demeurant une occasion peut-être unique s'offrait aux adeptes de la doctrine zwinglienne en Suisse de savoir «s'ils estoient excommuniez ou non», si le roi Très-Chrétien attachait moins de prix à leur amitié qu'à celle des catholiques et si l'abnégation dont ils faisaient preuve en ne s'opposant pas à ce que leurs troupes à la solde du Louvre combattissent à l'offensive dans des provinces sur lesquelles la maison d'Autriche élevait des prétentions ne constituait pas pour eux un titre très particulier à la reconnaissance du monarque français.(2) Dès lors que le protestant Turenne jouissait de la confiance de son maître et assumait la direction de la principale de ses armées, le protestant Werdmüller n'était pas mal venu à briguer la succession de son compatriote Hessi à la tête du régiment des gardes suisses.(3) Il l'était d'autant moins que l'ambassadeur approuvait sa démarche.(4) Chaque jour davantage en effet, De La Barde, auquel on ne pouvait reprocher d'apporter de la tiédeur dans la défense des intérêts de ses coreligionnaires des Ligues,(5) se prononçait avec plus d'énergie en faveur des exigences zurichoises.(6) Cette solution eût présenté à ses yeux le double profit de préparer l'accession du premier des cantons au renouvellement de l'alliance et de faire échec aux ambitions de Stavay-Montet, dont le passage «auprès de la personne de Sa Majesté» eût provoqué sans doute le rappel immédiat en deçà du Jura des auxiliaires protestants de l'armée royale.(7) Que si Louis XIV hésitait à créer un semblable précédent, encore qu'un capitaine d'Erlach, de Berne, eût naguère rempli durant

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1655. loc. cit. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 juillet 1654. Arch. Guerre. CCXLV. 174. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 30 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 122 (IIde).

(2) „Ils disent qu'ils veulent savoir s'ils sont excommuniez ou non et si Sa Mté les veult traiter à l'esgal des catholiques, alors que leurs gens de guerre ont tousjours servi partout où on a voulu." *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 juillet 1654. Arch. Guerre. CCXLV. 174.

(3) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 juillet 1654 Arch. Guerre. CCXLV. 174. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 31 juillet et 17 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 104, 222.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 27 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 142. — „Ses actions luy ont acquis beaucoup de réputation parmy les Suédois, les Allemans et les Vénitiens... C'est une chose si extraordinaire parmy ceux de ceste nation, qu'une telle conduite ne peut estre que très favorablement considérée par V. Em." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 juin 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 199.

(5) Je ne puis me rendre sur ce subject, bien que je sois aussy bon catholique qu'un autre." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1655. loc. cit.

(6) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 juillet 1654. Arch. Guerre. CCXLV. 174. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 septembre 1654. loc. cit. — *J.-J. Rahn à De La Barde.* Zurich, 12 novembre 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 260.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 535: *à Le Tellier.* Soleure, 3 juillet 1654. Arch. Guerre. CCXLV. 174.

quelque temps l'intérim de ces fonctions,(1) la difficulté pouvait être tournée en recourant à la formation d'un second régiment des Gardes, mesure qui eût réjoui les protestants sans mécontenter les catholiques.(2) Mais aussi bien c'eût été demander trop à Mazarin. Le cardinal avisa l'ambassadeur que son projet «estoit chose à la quelle il ne falloit point penser».(3) Elever Werdmüller au grade de maréchal de camp et lui confier l'un des corps étrangers au service de France, telles étaient les dernières concessions que l'on consentît à faire à l'amour-propre des Suisses réformés,(4) l'expédient suprême imaginé par le Louvre, où l'on nourrissait l'espoir robuste de ramener Zurich à la raison par des moyens autres que ceux dont De La Barde continuait à préconiser l'emploi comme une impérieuse et inéluctable nécessité.(5)

XX. Les scrupules religieux qui détournaient le roi Très-Chrétien d'admettre un officier de la nouvelle croyance à commander le régiment de ses gardes suisses n'étaient pas partagés par le roi Catholique. Une évolution extrêmement intéressante, dont on a signalé plus haut les premières et curieuses manifestations, se dessinait dans la politique étrangère du Corps helvétique. Depuis la conclusion de l'entente rhéto-lombarde du 3 septembre 1639, une transformation lente, mais certaine s'était opérée dans les affinités, jusque là presque invariables, qui attiraient les cantons des deux confessions dans l'orbite de telle ou telle des grandes puissances dont l'amitié paraissait indispensable à leur prospérité. Si l'influence française gagnait du terrain à Lucerne et dans les autres petits Etats de la région du Gothard, si elle tenait en éveil la minorité catholique aux Ligues Grises et appuyait discrètement son opposition aux empiétements du parti adverse, lequel prenait le mot d'ordre à Milan, l'influence espagnole, contre toute attente, s'infiltrait dans les Conseils des cités évangéliques, naguère encore si rebelles à ses directions et y favorisait à l'égard du Louvre une hostilité qui, pour être superficielle, ne menaçait pas moins de compromettre ou de faire différer le renouvellement du traité franco-suisse de janvier 1602.(6) A l'offensive attaquée par De La Barde dans les cantons fo-

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 30 septembre 1654 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 122; Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 55. — „Si les huguenotz estoient en estat de dire au roy qu'ils se soubstrairoient de son obéissance, s'il ne faisoit des présidents de leur religion, il faudroit que Sa Mté en passast par là. ou qu'elle se résolut de perdre cette partie de ses subjets." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1655. loc. cit

(2) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 juillet 1654 Arch. Guerre. CCXLV. 174.

(3) *Brienne à De La Barde.* Sedan, 29 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 198. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 26 novembre et 22 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 275, 301.

(4) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 24 novembre 1654. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juillet; *à Mazarin.* Soleure, 30 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 101; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 209.

(5) *Mazarin à Zurich.* Paris, 1er mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 69. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 24 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 275.

(6) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 luglio 1652. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El Consejo de Estado, concurriendo el duque de San Lucar, marqués de Velada, conde de Peñaranda, don Melchior de Borja, duque de Alba y marqués de Los Balbases, al rey.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3873.*

restiers, Casati répondait par une diversion redoutable dont l'effort se portait sur Zurich et Berne.(1)

Quand, en mai 1654, le bruit se répandit que le roi d'Espagne, désireux d'imiter l'exemple du roi de France, se proposait de conclure une alliance générale avec tous les membres du Corps helvétique, ce bruit ne fut démenti ni par les protestants, ni par le résident lombard à Lucerne.(2) A dire vrai, ce dernier, ainsi qu'on l'a vu plus haut, abandonnait l'espoir de rallier Berne aux desseins politiques de l'Escurial, les intérêts que cet Etat avait engagés au delà du Jura étant trop vitaux pour qu'il fût permis de compter sur une adhésion quelque peu sincère de sa part aux vues qui prévalaient à Madrid et à Milan.(3) Mais il ne déplaisait pas aux autorités du plus puissant des cantons confédérés d'exercer une pression sur les décisions du Louvre en paraissant prêtes à accueillir les ouvertures de ses adversaires. En fait ce fut à circonvenir les magistrats de Zurich que les agents impériaux et espagnols s'appliquèrent avec une ardeur extrême.(4) Leur tâche se trouvait singulièrement facilitée ensuite du licenciement du régiment de Lochmann. L'irritation provoquée sur les bords de la Limmat par cette mesure maladroite était si vive qu'elle justifiait la confiance de Casati et de Zweyer d'Evibach dans le succès prochain de leurs démarches.(5) Installé depuis peu dans le voisinage immédiat de Zurich, où il possédait un bien-fond, le colonel uranais, sous le prétexte d'entretenir les Conseils du *Vorort* du résultat de ses négociations dans le différend entre Bâle et la Chambre impériale de Spire, les incitait sans relâche à entendre de préférence aux offres de la maison d'Autriche qu'à celles qui leur venaient de la cour de France ou de son représentant à Soleure.(6) Le sénateur milanais Casnedi et le gouverneur du fort Fuentès arrivaient d'ailleurs à la rescousse,(7) car, après avoir échoué dans leur tentative tardive d'empêcher Harcourt de se dessaisir de Brisach au profit de Mazarin, l'un et l'autre tiraient parti de leur bref séjour à Zurich pour proposer aux autorités de ce canton,

(1) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 giugno 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) *Hab à Argenson.* Zurich, 6 mai 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 122. — *Fco Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 luglio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 260.

(3) „Because many of them looke upon France with hopes of gaining their ends by it, especially Bern, which is entangled in a kind of particular treaty.“ *John Dury to John Pell.* 20 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. 751 f° 237.

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4 décembre 1653 et 11 juin 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 241, 268. — *Hab à Argenson.* Zurich. 20 mai 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 126. — *Crivelli a Casati.* Altorfo. 25 giugno 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 31 juillet 1654. Arch. Guerre. CCXLV. 194.

(5) *Fco Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 maggio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Zweyer von Evibach an Wettstein.* Altorf, 19./29. Mai 1654. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 173.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 3 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 64. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 et 12 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 133, 260. — *J.-J. Rahn à De La Barde.* Zurich, 12 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 260.

(7) *Hab à De La Barde.* Zurich, 20 mai 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 126.

ainsi qu'à celles de Bâle et de Schaffhouse, un traité de commerce qui eût permis aux marchands de ces trois Etats de créer des établissements nouveaux dans la Haute-Italie sans s'exposer aux rigueurs de l'Inquisition.(1) C'était bien, sous une forme détournée, l'alliance de leur maître que les envoyés lombards offraient aux cités évangéliques.(2) On s'en était entretenu à mots couverts durant la diète d'Aarau d'avril,(3) et les catholiques des Ligues ne considéraient pas sans amertume la possibilité d'une solution aussi contraire à leurs intérêts économiques et politiques.(4) De fait, tandis que De La Barde ne réussissait pas à obtenir que le Corps protestant d'Helvétie, imitant l'exemple de Soleure et de Lucerne,(5) félicitât le roi du succès de ses armes,(6) Zweyer d'Evibach persuadait sans peine à Zurich d'adresser par son entremise à Ferdinand III une missive particulière «pleine de respect».(7) De surcroît la présence simultanée et concertée(8) sur les rives de la Limmat de ministres anglais, hollandais, impériaux et espagnols n'était pas de nature à calmer les appréhensions et les susceptibilités ombrageuses des «Waldstætten».(9)

Que les alliés catholiques de l'Espagne se vissent payés d'ingratitude par cette puissance, dont la plupart d'entre eux s'étaient cependant refusés à abandonner les intérêts dans la tourmente des mauvais jours, la chose paraissait très certaine. Partout, ou presque partout en somme, l'Escurial soutenait ouvertement ou appuyait en secret les revendications protestantes.(10) Acquis à la cause de l'Electeur-Palatin et par conséquent hostile aux prétentions bavaroises, il étonnait l'Europe par son indifférence à l'égard des empiétements de la majorité

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 13 février 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 138. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* 20 marzo 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 31 juillet 1654. Arch. Guerre. CCXLV. 194. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 juin et 6 août 1654 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 268, 275. — *De La Barde à .....* Soleure, 6 août 1654. Bibl. Ste Geneviève mss. *L* 37*f* f° 309vo. — *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos, escritas por orden de Ministro de Su Magd por el secretario Remigio Rossi.* Milano, 10 e 16 agosto 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A* 271 *h.*

(2) „Creesse que redunderia en grandissima ventaja y servicio de Su Magd siempre que se pudiesse concertar alguna amistad y correspondencia con los cantones protestantes al exemplo del tratado que el Señor Emperador Carlos 5° hizo el año de 1552 con todos los cantones, tanto protestantes como catholicos, el qual se podra ben renovar sin el menor perjuicio de la religion catholica, y aun podria suceder que viniese a resultar en acrecentamiento de catholicos en aquella.“ *Copia traducida de un documento referente á los cantones protestantes* (s d.). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 82.

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 juin 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 268.

(5) *Lucerne au roi.* 9 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 671. — *Soleure au roi.* 9 octobre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 374. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 novembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(6) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 12 et 19 septembre 1654. St-Arch. Luzern. Frankreich. Unruhen. 1578—1788 (2e fasc.). — *Luzern an De La Barde.* 14. September 1654; *Le roi à Lucerne.* Paris, 27 octobre 1654. *Ibid.* — *Uri an Zürich.* 5. Januar 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. n° 2.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 260.

(8) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 23 juillet 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 272.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 juin, 23 juillet et 6 août 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 268, 272, 275. — *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 25 giugno 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *Negri al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 93.

(10) *De La Barde à Rahn.* Soleure, le ... juillet 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 170.

réformée en Rhétie et par ses accointances officielles avec les chefs de la révolution d'Angleterre. La reconnaissance par les cités évangéliques du régime nouveau instauré à Londres était un succès de sa politique sur celle du Louvre.(1) Etant donné au reste l'état des esprits à Berne et à Zurich, cette démarche ne pouvait qu'agréer aux magistrats de ces deux cités. La défiance invétérée que leur inspirait le gouvernement catholique de la France, malgré la fermeté de son attitude envers le Saint-Siège, n'était même pas compensée par la sûreté de leurs relations avec les Huguenots, dont ils critiquaient à la fois l'inconsistance politique et les variations de doctrines(2) et auxquels ils hésitaient à confier la direction d'âmes des étudiants suisses admis à suivre l'enseignement des universités du royaume.(3) Partant leurs sympathies allaient de préférence aux protestants d'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, et c'était à maintenir ou à rétablir la concorde entre tous leurs coreligionnaires à l'étranger que ne cessait de tendre leur diplomatie confessionnelle.(4)

Dans cet ordre d'idées, il était naturel que la continuation des hostilités entre Anglais et Hollandais affligeât à un haut degré les autorités des cités évangéliques.(5) Vers la fin de mars 1652 déjà, le gouvernement de Zurich avait attiré l'attention de celui de Berne sur l'intérêt que ne pouvait manquer d'offrir toute tentative sérieuse de médiation helvétique entre les belligérants.(6) A Bade, le mois suivant, l'accord s'était fait entre les députés des Etats de la nouvelle croyance.(7) Des missives rédigées par leurs soins, missives dont De La Barde approuvait l'esprit,(8) avaient été expédiées à la fois à Londres et à La Haye, où elles trouvèrent bon accueil.(9) Puis d'autres préoccupations

---

(1) Holzach. Über die politischen Beziehungen der Schweiz zu Oliver Cromwell (Basler Zeitschrift für Geschichte u. s. w. IV. 185). — Eidg. Absch. VI *A*. 109 *b*.

(2) *Notes by John Pell* (1654). British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 241. — Eidg. Absch. V^2 1455 *n*.

(3) *Pell to Thurloë*. Zurich. 1/11 july 1654. ap. Vaughan. op. cit. I. 19. — Eidg. Absch. V^2 1455 *n*.

(4) „Mr le Protecteur a tousiours eu la pensée de se faire eslire protecteur de tous les huguenots et protestans." *Mazarin à Bordeaux*. La Fère, 3 octobre 1654 (ap. Chéruel. Lettres de Mazarin. VI. 333). — Eidg. Absch. V^2 1455 *n*; VI *A*. 109 *b*.

(5) E. G. Schulz. Die Schweiz und der englisch-niederländische Krieg. 1652—1654 (ap. Sonntags-Beilage der Allg. Schweizer Zeitung. Basel. t. V [1900]).

(6) *Zürich an Bern*. 16./26. März 1652. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 33. — *Bern an Zürich*. 20./30. März 1652. *Ibid*. *A* 37.

(7) *Zürich an Bern*. 24. März/3. April 1652: *Bern an Zürich*. April 1652. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 41, 55. — *Instruktion, Bevelch und Gewalt auf den fromen u. s. w. Herrn Niclaus Dachselhoffer, Schultheiss, und H Vincenz Wagner, Venner, beid des Kleinen Rhats Irer Ehrengesandtschaften und Verrichtung halber nacher Baden*. 31. März/10. April 1652. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S*. p. 297. — *Concept Schreibens der evang. Stænde der Eidgen. an die General Staaten und an Protector in Engelland*. Juni 1652. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 65, 66. — *Hab à Argenson*. Zurich, 17/27 juin 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 131.

(8) *De La Barde à Zurich*. Soleure, 27 juin 1652. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. n° 16.

(9) *Ordines Generales Unitarum Provinciarum Belgico-Germanicarum Dominis Consulibus, scultetis, landtamannis et senatoribus cantonum Helvetiae evangelicorum*. Hagae comitum, 23 mai 1652. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 59. — *Consules, Sculteti, Landammann et Senatores cantonum Helvetiae evangelicorum ad Parlementum Reipublicae anglicanae* (17/27. Februar 1652). *Ibid*. 66. — Holzach. op. cit. (Basler Zeitschrift. IV. 186, 236, 240). — Karl Stæhlin. Über die diplomatischen Verbindungen Englands mit der Schweiz (Basler Beiträge zur vaterländischen Geschichte. VII. 48).

surgissent qui ajournent la réalisation de ce dessein. Mais, en janvier 1653, celui-ci revient sur le tapis. Le 19, au cours d'une diète générale tenue en Argovie, les mandataires du Corps protestant décident de dépêcher Jean-Jacques Stockar à Cromwell et de lui proposer derechef la médiation des cantons de la confession réformée entre la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies.(1) Cette démarche, que les adversaires du Louvre aux Ligues exploitent comme un défi porté à cette puissance, est aussitôt mise à exécution.(2) Parti de Schaffhouse «en secret», le 20 février 1653,(3) l'envoyé des cités évangéliques se rend en droite ligne à Cologne, afin d'éviter le territoire français, et arrive en mars à Londres, où sa négociation se prolonge durant près d'une année.(4) Lorsque, le 7 février 1654,(5) il obtient à grand peine son audience de congé du Lord-Protecteur, c'est pour passer en Hollande. Conseillé et guidé par Wicquefort,(6) il poursuit avec succès dans ce pays l'œuvre de médiation dont l'ont chargé ses supérieurs(7) et apprend incidemment de la bouche du résident français Chanut à quel point les préparatifs belliqueux du gouvernement britannique préoccupent et indisposent la cour de Paris. A son départ de La Haye, le 14 juin,(8) Stockar emporte du moins la certitude que la paix est conclue entre les deux républiques protestantes riveraines de la mer du Nord(9) et que les cités helvétiques de la nouvelle croyance, Genève comprise, y seront

(1) *Instruction und Bevelch uff den Edlen, vesten und wysen Herrn Johann Jacob Stockher, Stattschryber der Stadt Schaffhusen, was er in namen der H Bürgerm., Schultheissen, Landtammann, Syndiquen und Rathen der Ev. Stett und Landen der Eidtgnossenschafft, namblich Zürich, Bern, Glarus, Basel, Schaffhausen, Appenzell, dessglischen der evang. zugewandten orthen in Pünten, zu Genff, St Gallen, Mülhusen und Biel in Engelland und Holland usszerichten hat.* 26 Februari 1653. St-Arch. Basel. Politische *St*. p. 4; St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 87 (impr. Holzach. op. cit. 238). — *Project Abscheidts.* Actum Bern, 28. März/7. April 1652. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 82 (Interpositions Gesandtschaft). — Holzach. op. cit. (IV. 189). — Eidg. Absch. VI *A*. 142 *d*. — Alf. Stern. Die reformierte Schweiz in ihren Beziehungen zu Karl I von England u s. w. (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. III. 1—48).

(2) *Brienne à De La Barde.* Réthel, 24 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 172.

(3) *Stadtschreiber Hirzel an Wettstein.* Zürich, 13./23. Februar 1652 St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 106. — *Brasset au comte Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz.* La Haye, 20 mars 1653. ap. Groen. Archives de la maison d'Orange-Nassau. 2e série. t. V 102.

(4) *J. J. Stockar an Herrn Johan Jacob Zieglern, Bürgermeistern der Statt Schaffhusen.* London, 3./13. und 10./20. Juni 1653. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 103, 107. — *Stockar an Bürgerm. Ziegler.* London, 10. November 1653. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. IX. 144. — *J. J. Stockar an Bürgermeister und Rath der Statt Zürich.* London, 6/16. Oktober, 23. und 30. Dezember (v. s.) 1653: 9./19. Januar, 16./26. Januar; 27. Januar/6. Februar 1654. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 131, 153, 163, 179, 187. — Dierauer. op. cit. IV. 77. — Eidg. Absch. VI *A*. 160 *b*.

(5) St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 369.

(6) „Engellandt will vor entlichem Schluss von Stillstandt der Waffen nichts hören, sondern fehrt mit ihren præparatoriis zu See noch immer zu starckh fort, darüber Franckreich, wie ich alhiesigem Ambassadoren Monsr de Chanut, den ich diser Tagen besucht, wohl abgemerckt, sehr jalous ist." *Stockar an Schaffhusen.* Haagen, 23. Mai/2. Juni 1654. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 251. — Eidg. Absch. VI *A*. 226 *c*.

(7) *Stockar an Bürgermeister der Statt Schaffhusen.* Haag. 9./19. Februar, 16./26. Februar, 23. Februar/4. März, 23. Mai/2. Juni 1654 St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 195, 227, 251; St-Arch. Basel. Politisches *St*. p. 74.

(8) St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 369.

(9) *Zurich à Genève.* 1/11 juin 1654. Arch. Genève. Portef. histor. *3274*. — Holzach. op. cit. (IV. 202). — Alf. Stern. Geschichte der Revolution in England (Berlin, 1881). p. 260.

«incluses et réservées, le moment venu».(1) A supposer qu'il n'en eût pas été assuré, ses doutes auraient été dissipés dès son retour à Zurich, où des députés anglais et bataves n'allaient pas tarder à fraterniser.(2)

En prétendant que leur arrivée aux Ligues inquiétait De La Barde parce qu'elle remettait en question le renouvellement de l'alliance franco-suisse que cet ambassadeur avait représenté à Mazarin comme imminent, les envoyés de Cromwell auprès du *Vorort* n'avaient raison qu'en partie.(3) L'intrigue britannique juxtaposée sur l'intrigue austro-espagnole achevait certes de compliquer la tâche du ministre du Louvre à Soleure; mais il n'était pas exact que celui-ci eût induit le cardinal en erreur quant aux difficultés qui lui restaient à vaincre avant d'atteindre au but de ses efforts.

Lorsqu'il apprit que Zurich convoquait à l'improviste une diète protestante à Aarau au 23 juin, l'ambassadeur français fut de suite fixé sur les raisons qui motivaient cette démarche.(4) Il lui apparut d'emblée que le danger anglais était beaucoup plus redoutable que le danger lombard(5) et que si celui-là semblait de nature à ramener au Louvre les sympathies des petits cantons, inquiets de voir l'amitié de leurs confédérés de l'autre confession recherchée à la fois par les protecteurs et par les adversaires de la cause catholique, il menaçait en revanche d'aliéner au roi Très-Chrétien les seuls Etats suisses qui eussent constamment refusé d'autres alliances importantes que la sienne. Mais, tandis que la seule idée d'un rapprochement hispano-zurichois était «chose monstrueuse», toute entente très étroite entre le gouvernement de Londres et les cités évangéliques(6) semblait par avance quelque peu «ridicule», car, à moins que les Anglais «eussent des ailes», il n'était pas à prévoir qu'au cas où une guerre civile se déchaînerait aux Ligues, leur intervention pût s'exercer utilement au profit des protestants de ce pays.(7) Quant au fallacieux espoir

(1) *Zurich à Genève.* 10 août 1654. Arch. Genève. Portef. histor. *3274.* — *Zürich an Bern.* 8./18. August 1654. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 327. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 août 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 473. — K. Stählin. Über die diplom. Verbindungen Englands mit der Schweiz (Basler Beiträge u.s.w. VII p. 67).

(2) *Zurich à Genève.* 1/11 juin 1654. Arch. Genève. Portef. histor. *3274* — *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 25 giugno 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *The reformed cantons to Oliver Cromwell.* November 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 218. — *Negri al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 76. — „It is reported that the Switzers expect an ambassador out of the Low Countries." *Pell to Thurloë.* Zurich, 1/11 july, 22 july/1 august 1654. ap Vaughan. op. cit. I 16, 31 — *Bylaüffige substantzliche Beschreibung meiner Innamen aller evangel. Städten und Orthen in der Eydtgenossenschafft nacher Engel- und Holland gethanen Reiss und was Ich by jeder Repub. für verrichten gehabt.* 25. August/4. September 1654. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 341. — *Acta von derjenigen Behandlung, welche H. Stocker, Stadtschreiber zu Schaffhausen in dem Namen der L. Evangel. Orten by dem Englischen Protector Kromwell und den Herren General Staaten besorgt hat.* St-Arch. Basel. Politisches *S*1. — Holzach. op. cit. (IV. 213). — Eidg. Absch. VI *A.* 219—220, 226 *c.* — Helvetia (de Balthasar). Zurich, 1823. p. 563—582.

(3) *John Pell to Ol. Cromwell.* Zurich, 17 june 1654. British Museum. Lansdonwe. mss. *751* f° 154.

(4) *Zurich à Genève.* 1/11 juin 1654. Arch Genève. Portef. histor. *3274.* — *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 25 giugno 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 219.

(5) *Negri al Senato* Zurigo, 13 giugno 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 71.

(6) *Pell to Thurloë.* 15/25 july 1654. ap. Vaughan. I. 27.

(7) *Notes by John Pell* (1654). loc. cit. — *De La Barde à Rahn.* Juillet 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 170.

que Cromwell, avant de traiter avec la cour de Paris, exigerait la complète extinction de la dette de celle-ci envers Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, et que le monarque français se soumettrait à cette étrange prétention, il fallait une dose de naïveté peu commune pour y persévérer.(1)

La réalité apparaissait suffisamment décevante pour que De La Barde évitât de s'arrêter à des suppositions dont l'invraisemblance éclatait au grand jour. Il était constant en effet qu'un facteur nouveau entrait dans les hésitations du Corps évangélique des Ligues à se rallier aux propositions françaises. Sur les bords de l'Aar, comme sur ceux de la Limmat, on refusait de s'engager à fournir des levées au roi Très-Chrétien, si celles-ci devaient être employées contre l'Angleterre. On attendait en conséquence, avant de pousser plus avant les négociations introduites par l'ambassadeur, de connaître l'état de celles qui se poursuivaient à cette heure entre Londres et Paris.(2) La harangue prononcée à Aarau par John Dury, l'un des envoyés de Cromwell, fut l'expression fidèle de la pensée du Lord-Protecteur.(3) Les projets que nourrissait celui-ci étaient aussi vastes qu'irréalisables. Ne s'efforçait-il pas d'aplanir toutes divergences théologiques entre Luthériens, Calvinistes et Zwingliens?(4) Ses agents parcouraient à cette fin l'Allemagne, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné.(5) L'un d'eux, le Grison Stoppa venait même d'être emprisonné à Bâle, à la requête du gouverneur de Lyon, mais son arrestation n'avait pas été maintenue.(6) Aussi bien, tandis que les Conseils de Genève lui demandaient de l'argent pour achever de fortifier cette ville,(7) et que Dury et Pell visitaient les cités suisses de la ligne du Rhin,(8) ce dernier poussait jusqu'à Forstegg, près de Werdenberg, où se rendait de son côté le doyen des pasteurs de Coire.(9) De fait, bien que le nonce apostolique prolongeât son séjour dans la Cadée,(10)

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, novembre 1654. Aff. Etr Suisse. XXXIV. 136. — Holzach. op. cit. (Basler Zeitschrift u. s. w. IV. 232).

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 136. — *The reformed cantons to John Pell* (1655). British Museum. mss. Lansdowne 755 f° 15.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 2 et 23 juillet 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 271, 272 — *Propositum . . . quem habet Joannes Duraeus, anglus minister* (juillet 1654). Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — Eidg. Absch. VI *A*. 219—220 *a*.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 juin et 3 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 622, 624; *à Argenson.* Soleure, 25 juin et 23 juillet 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 270, 272. — *Negri al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 93.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 juin 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,038* f° 618. — *Brienne à De La Barde.* Sedan, 1er juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 176. — „Mr le Protecteur a tousiours eu la pensée de se faire eslire protecteur de tous les huguenots et protestants." *Mazarin à . . . . .* impr. Chéruel. op. cit. VI. 633.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 19 juin 1654. loc. cit. — *Thurloë to Pell.* 23 and 30 june 1654 (v. s.). loc. cit.

(7) Grenus. Fragments historiques, etc. p. 159 (février 1653).

(8) *Pell to Thurloë.* Zurich, 5/15 august 1654. loc. cit.

(9) *A memorandum for M. P(ell) of my meating with the minister of Chur.* 18/28 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 226 sqq. — *Avvisi del abbate Galli.* Lucerna. 31 dicembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII.

(10) *De La Barde à Argenson.* Soleure. 18 juin et 30 juillet 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 269. 271 — Eidg Absch. VI *A*. 219.

les Grisons furent représentés en Argovie, le 23 juin, à la conférence qui réunit, en dehors des députés des quatre cantons évangéliques, ceux de Glaris, de Saint-Gall, de Bienne et de Mulhouse, à défaut de ceux de Genève.(1)

Les circonstances étaient telles lorsque s'ouvrit à Bade, le 5 juillet, une diète générale à laquelle partisans et adversaires de la France déléguèrent leurs « porte-paroles » les plus déterminés. De La Barde y demeura douze jours entiers.(2) Trois diplomates étrangers l'y avaient précédé où l'y rejoignirent.(3) C'était, à côté du commissaire impérial dans les « Waldstætten », le colonel Crivelli, qui n'avait pu décider Casati à quitter Coire,(4) et un envoyé du parlement de Dôle. Le secrétaire-interprète Vigier et son chef se partagèrent les rôles. Le premier reçut l'ordre d'agir auprès des catholiques.(5) Sa déception fut profonde.(6) Si l'on excepte Soleure et, jusqu'à un certain point, Lucerne,(7) tous les Etats de l'ancienne confession soulevèrent des difficultés, prévues ou inattendues.(8) Non contents de s'opiniâtrer à ne consentir au renouvellement de l'alliance que si le texte du traité de 1602 ne subissait aucune retouche,(9) ils émirent la prétention d'y faire comprendre l'évêque de Bâle, leur protégé,(10) d'y réserver l'*Union héréditaire* austro-suisse et de n'accorder désormais de levées à la Couronne Très-Chrétienne que pour la seule défensive.(11) Fribourg témoigna de moins d'empressement encore et se rallia sans hésiter à l'opinion des protestants.(12) Or celle-ci, exprimée en pleine diète par l'organe du principal député zurichois, était fort peu rassurante.(13) La confiance qui présidait jadis aux relations franco-helvétiques n'apparaissait plus guère que comme un lointain souvenir. Tous les griefs nourris contre la France par les Confédérés de la

---

(1) *Zurich à Genève.* 1/11 juin 1654. Arch. Genève. Portef. histor. *3274.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 624. — *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 16 luglio 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 219 *a.*

(2) *Information given to John Pell (by H. C. Hirzel).* 28 july 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 183. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 1/11 july 1654. ap. Vaughan. I. 16.

(3) *Information given to John Pell, etc.*

(4) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 25 giugno 1654. Arch. di Stato Lombardi Trattati con Svizzeri e Grigioni. — „En la dieta de julio de 1654 a Baden, adonde fue enviado Crivelli con 4000 escudos, la mayor parte a quenta de los creditos camerales de los Esguizaros.“ *El marqués de Caracena al rey.* Milan, 28 de febrero 1655. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.*

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 224 *ff.*

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 18 luglio 1654. Frari. Svizzeri. LII. 77. — Eidg. Absch. VI *A.* 224 *ff.*

(7) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 25 giugno 1654. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 630.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 4 luglio 1654. Frari. Svizzeri. LII n° 75. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 630.

(9) *Information given to John Pell, etc.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 18 luglio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 77.

(10) St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXI. 516 *b* (Montag, 11. October 1655).

(11) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 630.

(12) *Information given to John Pell, etc.* — *Notes by John Pell* (1654). British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 241. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 16 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 630.

(13) *Information given to John Pell, etc.*

croyance évangélique revenaient sur le tapis, considérablement aggravés.(1) Aussi longtemps que satisfaction n'aurait pas été accordée à ceux-ci sur les très nombreux points du mémorial remis par eux à l'ambassadeur, l'accord semblait irréalisable entre le Louvre et ses anciens alliés suisses de la nouvelle confession.(2) Bien qu'il lui en coûtât vraiment d'user de l'autorisation que lui donnait Mazarin d'accéder aux prétentions des divers cantons quant à la rédaction de l'article Ier du traité projeté, De La Barde crut désarmer l'opposition des protestants en consentant à ce que l'Alsace et Brisach demeurassent exclus de ce dernier.(3) Mais il regretta presque aussitôt sa démarche. Au vote final, qui précéda la clôture de la diète et suivit le banquet auquel présida le successeur de Caumartin,(4) une seule voix, celle de Soleure(5) se prononça nettement en faveur des propositions françaises. Sept les prirent *ad referendum* avec de multiples réserves et cinq leur furent tout à fait contraires.(6)

Avant de regagner sa résidence au pied du Weissenstein,(7) l'ambassadeur s'était efforcé de représenter à une partie des députés confédérés la fragilité des garanties que leur offrait l'alliance anglaise et l'impuissance où se trouvaient les Hollandais et les luthériens allemands de les secourir, alors qu'en revanche la France, débouché indispensable à leur commerce et à leur industrie, continuait à les assurer de l'appui efficace de sa protection.(8) A dire vrai, cette dernière affirmation était contestée, très à tort d'ailleurs. On persistait, à Zurich et à Berne, à penser que De La Barde avait joué double, soit en proposant sa médiation pour mettre un terme à la rébellion des paysans, soit en conservant par devers lui les sommes qui lui étaient expédiées de Paris à cette intention,(9) hypothèse d'autant plus invraisemblable certes que, de l'aveu même de Brienne, le successeur de Caumartin à Soleure était fondé à se plaindre des entraves apportées de la cour à la libre disposition des fonds attribués à sa charge.(10)

Dès lors le devoir de l'ambassadeur français semblait nettement tracé. Devant l'hostilité déclarée des protestants, le souci de sa dignité exigeait qu'il

(1) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 13 febbraio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Information given to John Pell, etc.*

(2) *Information given to John Pell, etc.* — *Notes by John Pell* (1654). British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 241. — *Die XIII Orte an den König.* 15. Juli 1654. impr. Archiv für Schweiz. Gesch. VIII. 262.

(3) *De La Barde à Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug.* Soleure. 22 août 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 171. — Eidg. Absch. VI *A*. 222 g.

(4) *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 16 luglio 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII.

(5) *Notes by John Pell* (1654). loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo. 4 luglio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 75.

(6) *Information given to John Pell, etc.*

(7) *Negri al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 78.

(8) *De La Barde à Rahn.* Soleure, le … juillet 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 170. — *Notes by John Pell* (1654). loc cit.

(9) „How little assistance we are to hope from France we learned by experience in our late troubles with the rebellious peasants.“ *John Pell to Ol. Cromwell.* Zurich, 17 june 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 154. — Eidg. Absch. VI *A* 208 c, *d*.

(10) *Brienne à De La Barde.* Sedan, 29 juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 198.

fît derechef volte-face et s'adressât aux catholiques, qui, eux du moins, observaient une modération relative dans l'exposé de leurs griefs et de leurs exigences.(1) La lutte reprit avec un redoublement d'intensité à Fribourg, à Zoug et dans les petits Etats voisins du Gothard.(2) La question de l'inclusion de Brisach au traité passait à l'arrière-plan depuis que le roi s'était désisté de sa prétention à ce sujet. Celle de la réserve de l'*Union héréditaire*, introduite par les partisans de l'Autriche, suffit d'ailleurs à aggraver les difficultés que De La Barde cherchait vainement à surmonter.(3) A eux seuls, les cantons primitifs formaient un faisceau que son homogénéité rendait redoutable. L'ambassadeur se promit de le désagréger. Travaillés par lui, les Conseils d'Unterwalden et de Zoug vacillaient déjà dans leurs résolutions.(4) A Altorf, les pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne obtenaient qu'une missive comminatoire fût adressée au gouverneur de Milan, au cas où celui-ci persisterait à ajourner le payement des soldes dues aux enseignes suisses à son service.(5) Un léger effort financier eût réussi sans doute à substituer l'influence française à l'influence lombarde dans la vallée d'Uri.(6) Au moment de l'exécuter, De La Barde se vit refuser les sommes dont l'emploi lui était indispensable à cet effet.(7) Il lui fallut une constance extrême pour «souffrir tout ce qu'il debvoit comme chrestien»,(8) pour accepter «d'estre condamné à faire l'alliance sans qu'on lui en donnât les moyens»(9) et pour ne pas abandonner son ambassade «à quelque agent ou secrétaire de Mr le mareschal de Schomberg», l'instigateur de ses nombreuses disgrâces.(10)

Ce fut dans ces entrefaites que, le 20 août 1654, Turenne força les lignes espagnoles devant Arras et mit en fuite l'armée de Condé et de l'archiduc

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 15 agosto 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 84.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 636. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 14 août 1654. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643–1663): *à Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug.* Soleure, 22 août 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 171. — *Béat Zurlauben à De La Barde.* Zoug, 26 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 656. — *Negri al Senato.* Zurigo, 12 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 85. — *J. J. Stricker à De La Barde.* Altorf, 13 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 656. — *Christophe Pfyffer à De La Barde* Lucerne, 15 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 656.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16.033* f° 668.

(4) *Béat Zurlauben à De La Barde.* Zoug, 26 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 656 — *Christophe Pfyffer à De La Barde.* Lucerne, 15 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 656. — *Brienne aux Surintendants.* La Fère, 8 octobre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 239. — *De La Barde à Zoug.* Soleure, 30 novembre 1654. St-Arch Zug. Frankreich. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(5) *Negri al Senato.* Zurigo, 8 novembre 1653 e 6 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 35, 89. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Caraffa a Pamphili* Muri, 8 ottobre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *Avisi di Caraffa.* Birseck, 16 settembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 89.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 652.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 16 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 676.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 682.

(10) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 3 octobre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 373 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 83.

Léopold-Guillaume.[1] La nouvelle de ce succès, auquel avaient coopéré de façon brillante les régiments helvétiques à la solde du Louvre,[2] pouvait faire impression aux Ligues et ramener à la cause défendue par De La Barde ceux d'entre les Confédérés, qui, jusque là dociles aux inspirations venues de Milan, voyaient dans les difficultés financières de la France le signe avant-coureur de sa décadence militaire.[3] Il semblait certain, en effet, que, victorieuses, les troupes du roi Catholique se fussent aussitôt dirigées vers Brisach.[4] Par malheur le détachement qu'affectait Mazarin à l'égard des «choses de Suisse» était manifeste, et les Conseils extraordinaires réunis sur son ordre[5] ne parvenaient pas «à tirer la négociation du labyrinthe où ils la voyaient engagée».[6] Si le cardinal s'étonnait de la lenteur de la marche de celle-ci, l'ambassadeur s'attendait au contraire à ce qu'elle reculât, en raison de la recrudescence des intrigues fomentées contre lui par Caumartin.[7] La situation empira bientôt à tel point que Soleure et Lucerne agitèrent de reprendre leur liberté d'action.[8]

L'occasion de mettre à profit le succès d'Arras pour précipiter la conclusion du renouvellement global de l'alliance franco-suisse était désormais faillie.[9] De La Barde le constata avec regret. L'unanimité des Etats confédérés ne se rencontra, on l'a dit, ni pour féliciter le roi de sa victoire, ni pour lui adresser des vœux au sujet de son sacre.[10] Ce que redoutait l'ambassadeur français devenait d'ailleurs une réalité. La crainte que l'annonce de la défaite infligée par Turenne à leurs troupes ne relevât les affaires de la Couronne Très-Chrétienne au sein des Ligues poussait les Austro-Espagnols à recourir à tous les moyens dont ils disposaient pour empêcher le réveil des influences contraires, si funestes

---

(1) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 14 septembre 1654. St-Arch. Aarau. Abscheidsacta u. s. w. (1654-1656). nº LIX. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 14 septembre 1654. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663). — *Les particularitez de la levée du siège d'Arras par les Espagnols.* ap. Gazette de France. 1654. p. 925. — Mémoires du maréchal de Turenne (éd. Maréchal). II. 2—20. — Theatrum Europaeum. t. VII. p. 588. — G. Letti. Teatro gallico (Amsterdam. 1691). I. 338.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 652. — *De La Barde aux cantons catholiques.* Soleure, 12 septembre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* fº 172vo. — „Ceux de vostre nation y ont très bien fait et ont eu bonne part à la gloire et au butin qui est inestimable.“ *De La Barde à Fribourg.* Soleure. 14 septembre 1654. loc. cit. — *Le roi à Lucerne.* Paris, 27 octobre 1654. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigsbriefe. nº 261: Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 249.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 650. — *Dr Pell to secretary Thurloë.* Zurich, 2/12 septembre 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *745* fº 14.

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure. 10 septembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 260; *à Brienne.* Soleure, 2 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,088* fº 668.

(5) *Brienne à De La Barde.* Paris, 9 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 71. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 24 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 275.

(6) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 24 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 275.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 octobre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 129; le ... novembre 1654. *Ibid.* fº 136.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 septembre et 13 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 222; *à Brienne.* Soleure. 30 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 661.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 octobre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fº 668.

(10) *Les cantons catholiques au roi.* Lucerne, 30 septembre 1654. St-Arch. Luzern. Frankr I. — *Soleure au roi.* 9 octobre 1654. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* fº 374. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 novembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

à leurs intérêts. D'Innsbruck, l'archiduc Ferdinand-Charles se reprenait à adjurer les Suisses de n'assumer aucun engagement relatif à la défense de Brisach.(1) De Milan, le marquis de Caracena donnait à Francesco Casati l'ordre de se porter de Coire à Lucerne et de verser aux cantons forestiers une annuité de leurs pensions si De La Barde s'engageait à agir de même, ce qui semblait peu probable.(2) Renchérissant à leur tour sur l'énergie déployée par les ministres de la maison d'Autriche, les envoyés anglais redoublaient leurs démarches afin de hâter la conclusion d'une alliance helvéto-britannique(3) et obtenaient de Berne la promesse que cet Etat ne traiterait pas avec la France sans l'assentiment de Zurich.(4)

Le subit et multiple assaut auquel il se voyait en butte ne modifiait pas, d'une manière générale, la ligne de conduite que s'était proposée De La Barde. Il lui suggéra néanmoins un changement de tactique. Sans renoncer à faire front aux Austro-Espagnols dans la Suisse primitive et aux Anglo-Bataves à Zurich, il résolut de frapper un coup d'éclat à Fribourg. L'un des trésoriers des Ligues se porta à l'improviste dans cette ville et y versa entre les mains des magistrats une somme de cinquante mille Livres.(5) L'effet de cette libéralité fut immédiat en quelque sorte.(6) Décidée dès la fin de novembre,(7) l'accession de cet Etat aux stipulations du traité accepté par Soleure et Lucerne devint définitive le 21 décembre.(8) Presque au même temps, l'ambassadeur

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 664.

(2) *Francesco Casati a Lucerna.* Altorfo, 5 ottobre 1653. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. IV. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, octobre 1653; 27 novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 702; Aff. Etr. Suisse. XXXIII. 117. — *Li cantoni catt^{ci} confederati con S. M^{tà} cattolica al governatore di Milano, marchese di Caracena.* 24 gennaio 1654 e 28 giugno 1655. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647 bis 1664). — *Bartolomeo Arese alli cinque cantoni cattolici.* Milano, 6 luglio 1656. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 16 de julio 1656, con una carta y una relacion que el Cardenal Trivulcio dirigio al rey de todo lo succedido en las alteraciones entre los cantones catolicos y protestantes.* Arch. Gen. Simancas. Estado *3873.*

(3) „for assistance and diversion in case that France or any of their other Popish neighbours fall upon them." *John Dury to John Pell.* 20 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 237.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, le ... novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 136. — *John Dury to John Pell.* 20 december 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 237.

(5) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 7 décembre 1654. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663).

(6) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 8 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Nouvelles de Fribourg.* 18 novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *20,980* f° 171. — *Forme des lettres patentes que M^r De La Barde a promis de faire délivrer au canton de Fribourg.* Soleure, 2 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 146.

(8) *Acte d'adhésion du canton de Fribourg au traité de Soleure du 2 juillet 1653.* Fribourg, 21 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 151. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 septembre et 17 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 117, 222; *à Argenson.* Soleure, 24 décembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 301. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 22 décembre 1654. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX. — *De La Barde à Lucerne* Soleure, 22 décembre 1654. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653 bis 1654). — *Béat-Jacques de Montenach à Crivelli.* Fribourg, 26 décembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Lettres patentes ... portant asseurance au canton de Fribourg du payement des dettes, en vertu de la signature du traité d'alliance.* Paris, février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 171. — *Ratification royale du traité d'alliance avec Fribourg.* 1655. Arch. Fribourg. Lettres royales. — Eidg. Absch. VI *B.* 1620. — Bibl. Nat. f. fr. *20,979* f° 166.

renouvelait sa tentative avec l'espoir de pratiquer une brèche dans le bloc des cantons forestiers.[1] Il n'y parvint point, faute d'argent.[2] Uri, Schwytz et Unterwalden, auxquels se joignit Zoug, consentirent en vérité à lui dépêcher une mission aux «Cordeliers».[3] Mais les membres qui la composaient étaient trop nombreux pour que l'entente désirée pût s'établir avec De La Barde.[4] En vain celui-ci s'offrit-il, en échange de la renonciation des «Waldstætten» à toute réservation de l'*Union héréditaire*, à leur procurer une contre-lettre les exonérant de l'obligation de défendre Brisach avant la conclusion de la paix entre les deux couronnes.[5] Cette proposition ne fut même pas prise *ad referendum.*[6] Il n'en fallut pas davantage pour amoindrir dans de notables proportions l'impression de satisfaction éprouvée de prime abord à Paris à l'annonce de l'accession de Fribourg au «renouvellement» et pour accroître en revanche les sentiments d'amertume que la défection de plus en plus manifeste de Zurich faisait naître dans l'esprit des conseillers du roi Très-Chrétien.[7]

Avantages que procure à la France l'accession de Fribourg au renouvellement du traité de 1602. — Etat des négociations à Berne. — Politique égoïste des magistrats de cette ville. — Recrudescence des intrigues de Vincent Wagner. — Convention négociée par ses soins afin d'assurer l'introduction du sel de Provence aux Ligues. — Les conseils de l'ambassadeur ne sont pas écoutés à Paris. — Ce que Mazarin accorde à l'envoyé suisse. — Ce qu'il refuse à De La Barde. — Le cardinal reconnaît trop tard qu'il a été trompé. — A Berne, l'intérêt

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1654 e 16 gennaio 1655. Frari Svizzeri. LII. nos 87, 106.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 septembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 652; *à Mazarin.* Soleure, 17 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 222. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 23 octobre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 127. — *Brienne aux surintendants.* La Fère, 8 octobre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 239. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 4 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 147 (Ire); Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 706 (IIde). — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 dicembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 100. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 18 dicembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 237 *a.*

(3) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 18 dicembre 1654. loc. cit.

(4) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 18 dicembre 1654. loc. cit. — *Avisi dell'abbate Galli.* Lucerna, 24 dicembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *Negri al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 103.

(5) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „L'ambasciatore di Francia ha offerto per ultimo che, facendo la lega ch'hanno fatto quelli di Lucerna, farà venire una lettera del suo re con la quale dichiari che, mentre duri la guerra, questi quatro cantoni non siano obbligati a servire più oltre di quello dovevano per la lega che fecero con Enrico 4°." *Crivelli a Casati.* Altorfo, 25 dicembre 1654. loc. cit. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 gennaio 1655. loc. cit. (Trattati. Svizzeri). — *contra: Negri al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 103.

(7) *Avisi di Parigi.* 25 dicembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

de l'Etat disparait derrière celui des particuliers. — Modifications que les autorités de ce canton entendent introduire dans le contrat passé par Wagner. — Au Louvre on se décide à user de patience envers le gouvernement bernois. — Diète d'Aarau du 5 mars 1655. — Résolutions votées à la suggestion du général Sigismond d'Erlach. — Menaces du départ d'une ambassade helvétique pour la cour. — Succès remporté par De La Barde auprès des catholiques de Glaris. — Un à un tous les Etats confédérés de l'ancienne confession consentent au renouvellement de leur entente avec la France. — Contre-mine préparée par le résident lombard avec l'appui du nonce du Saint-Siège. — Echec partiel et inattendu de la levée demandée aux petits cantons par le représentant du Louvre. — Ses causes.

Etat des négociations du renouvellement de l'alliance au printemps de l'année 1655. — Difficultés qu'éprouve De La Barde à traiter séparément avec chacun des cantons de la nouvelle croyance. — L'ambassadeur s'efforce de rendre acceptable au gouvernement de Berne la convention du sel du 22 mai 1654. — Indiscrétions commises par certains membres de la cabale caumartiniste. — Divergences de vues toujours plus sensibles entre le gouvernement de Paris et son représentant à Soleure. — Ce dernier cherche à tenir les esprits en haleine à Zurich au sujet de l'attribution possible du colonellat des Gardes à Jean-Rodolphe Werdmüller. — Honneurs conférés à celui-ci. — Diète de Bade de juillet 1655. — Déceptions imméritées que De La Barde y subit et qui le font désespérer du succès de ses efforts. — Colères soulevées à Zurich par la nomination de Stavay-Montet aux fonctions de chef du régiment des Gardes suisses.

XXI. Si diminué qu'il fût, ensuite de l'obstination des cantons primitifs à maintenir leur point de vue et de la recrudescence des intrigues anglaises et autrichiennes au sein des cités évangéliques, le succès diplomatique remporté par De La Barde à Fribourg n'était pas moins considérable.(1) Il ouvrait une nouvelle et large brèche dans le faisceau des Etats catholiques et hispanophiles de l'Helvétie et affaiblissait l'opposition que rencontrait dans la Suisse occidentale le projet de remise sur pied du traité de 1602.(2) S'il ne procurait pas au roi Très-Chrétien la jouissance des passages alpestres donnant accès à l'Italie, il lui assurait en revanche la faculté de lever en tout temps un régiment entier de troupes fidèles dans la région la plus voisine du Jura.(3) Pour en recruter un second, il eût été nécessaire que l'ambassadeur réussît à détacher Berne de Zurich.(4) Il s'y employait certes avec ardeur depuis plusieurs mois. Mais il convient de reconnaître que l'inefficacité de ses démarches à cet effet

(1) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 1° gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) „that the popish Cantons had done unwisely and unfaithfully in hastening to renew the French League." *News from Zurich.* 10/20 march 1655. British Museum. Lansdowne. 745.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 120.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 septembre 1654. loc. cit.

ne lui était pas imputable et que la cabale caumartiniste en assumait une très large part.[1]

Peu s'en était fallu que l'accession de Berne au renouvellement de l'alliance franco-suisse ne suivît de quelques jours celle de Soleure, ce qui eût fait faire à celui-ci un pas décisif et entraîné les Etats confédérés des deux confessions dans la voie que leur traçait le plus puissant d'entre eux. Aussi bien, le 16 juillet 1653, les autorités de ce dernier se déclaraient prêtes à accepter les conditions du gouvernement de Paris, même au cas où cet exemple ne serait pas imité par les autres membres du Corps helvétique.[2] Le succès du parti français sur les rives de l'Aar paraissait certain, et Vincent Wagner, tout le premier, assurait l'ambassadeur de son dévouement, lorsqu'une intrigue habilement nouée par la «cabale» réduisit à néant ce dessein. On a dit ailleurs les variations sans nombre du banneret bernois et son esprit de docilité absolue à l'égard des contingences.[3] Sollicité de gagner la cour par ceux-là qui apportaient le plus d'acharnement à troubler les négociations de De La Barde,[4] il s'y rendit à l'automne,[5] dans l'intention de proposer derechef au Louvre l'alliance de son canton au prix d'une convention qui eût mis fin à celle intervenue le 1er mai 1645 entre les Srs de Watteville et du Soulier et le fermier des gabelles du Lyonnais, et assuré à l'Etat de Berne le monopole de la vente aux Ligues du sel de Provence.[6] La politique égoïste qui prévalait à cette heure au pied du Gurten ne connaissait pas d'obstacles. Il fut bientôt manifeste que les démarches du protégé de la cabale se multipliaient à Paris, que l'ambassadeur à Soleure en était jalousement tenu à l'écart et que la sauvegarde des intérêts du Corps helvétique et de ceux de la Couronne Très-Chrétienne était le moindre souci des intrigants qui, en poussant à l'ou-

---

(1) *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 janvier 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 37. — „Estant injuste et inique de m'imputer les mauvois effectz qui viennent de la faute d'autrui. Si on n'avoit point donné des charges en France à des Suisses que l'on sçavoit estre mes ennemis et ennemis du service du roy en Suisse...; si on n'avoit point engagé le roy en une despence de soixante quinze mil L par an pour une fourniture de sel au canton de Berne, sans obliger ce canton à faire l'alliance avec le roy: si dans cet affaire l'on n'avoit point voullu gratiffier des capitaines suisses qui méritoient au contraire des chatimenz: si on n'avoit point licencie ceux qui devoient estre conservez dans le service, l'alliance auroit esté plus tôt faitte avec les cantons protestans qu'avec les catholiques.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 366.

(2) *Berne à De La Barde.* 6/16 juillet 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXIII 98. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXVII. p. 271 (6/16 juillet 1653).

(3) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 26 juillet 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 23; *à Brienne.* Soleure, 11 août 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,036; à Servien.* Soleure, 9 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 73.

(4) „Cet homme altyer et bizarre veut aller à Paris, espérant y trouver de grands advantages. Il y est appelé par ceux qui veullent troubler ou allonger nostre affaire.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 octobre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036.* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 avril 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 106.

(5) „Si prepara uno de' principali signori di Berna per il viaggio di Francia ad effetto di stabilire il negotio della provisione de sali.“ *Avisi di Caraffa.* Lucerna, 6 novembre 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV.

(6) *Mémoire de De La Barde.* Soleure, novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 690. — *Mémoire sur le faict de l'introduction du sel de France en Suisse.* 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 163.

verture en France de négociations parallèles à celles qui se poursuivaient au delà du Jura, n'avaient d'autre dessein que de provoquer le rappel ou la retraite volontaire de De La Barde.(1)

Encore qu'il ne se méprît nullement sur les visées de ses adversaires français et suisses, l'ambassadeur, tout entier au désir de voir aboutir le renouvellement du traité de 1602, ne faisait pas une opposition de principe à ce que la mission de Wagner à Paris se continuât, pourvu qu'on le tînt au courant de ses vicissitudes.(2) Sa crainte subsistait certes que les concessions souhaitées par les autorités du plus puissant des Etats confédérés ne le contraignissent à en consentir de semblables après coup à Soleure et à Lucerne.(3) Mais il était le premier à reconnaître que la conclusion d'une convention franco-bernoise au sujet de l'introduction du sel de Peccais aux Ligues pouvait entraîner pour le gouvernement royal de très heureuses conséquences si l'on stipulait qu'elle ne sortirait point ses effets avant l'entrée en vigueur de l'alliance rénovée.(4) Il lui paraissait en outre indispensable que le canton helvétique s'engageât à défendre Brisach avec trois mille hommes au bas mot et à assurer la protection du Sundgau en accordant passage sur ses terres aux troupes régnicoles acheminées vers l'Alsace, puisque aussi bien rien n'était moins certain que le maintien ou l'établissement de la domination française en Lorraine et en Franche-Comté.(5)

Cependant, on l'a dit, les prétentions bernoises étaient excessives. La discussion en fut âpre et malaisée et les choses traînèrent en longueur.(6) Ce fut assez pour que Wagner, dont ces retards déjouaient les calculs, suggérât à ses supérieurs de s'abstenir de toute négociation avec De La Barde.(7) Celui-ci s'efforçait au contraire de mettre à profit l'absence de son cauteleux adversaire pour gagner à ses vues la majorité des Conseils de la cité suisse. Il n'y réussit pas. Aussi crut-il devoir prier le Louvre de donner quelque satisfaction au banneret sur des points d'importance secondaire.(8) On l'assura qu'il en serait fait selon son désir. Par suite sa déception et sa douleur furent extrêmes lorsque lui parvint la nouvelle, qu'en dépit des objections de Brienne et de Servien,(9) le principal ministre du roi, capitulant sur toute la ligne,

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 octobre et 21 novembre 1653. Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *16,038* f° 511.

(2) *De La Barde à Servien.* Soleure, 9 mai 1653. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 73.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 octobre 1653. loc. cit.

(4) *De La Barde à Berne.* Soleure, 6 avril 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1163. — *De La Barde à Brienne.* Soleure. 1er et 8 mai 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,088* fos 593, 597.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 et 24 octobre 1653. loc. cit.

(6) *Le roi à Berne.* Paris, 30 mai, 17 novembre 1654 St-Arch. Bern. Franz Kœnigl. Missiven.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 166.

(8) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 19 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 72.

(9) *De La Barde à Servien.* Soleure, 5 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 86. — *Brienne à De La Barde.* Rethel, 24 juin; Sedan, 1er juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 89, 92.

accordait à l'envoyé bernois plus que ce dernier ne demandait.(1) Caumartin était en droit de se réjouir du résultat de ses menées.(2) Grâce à ses instigations perfides, Mazarin n'avait pas insisté pour que la restauration du traité de 1602 fût la rançon nécessaire des avantages que la convention «du sel» procurait aux compatriotes de Wagner.(3) Bien plus, dans la crainte que, si l'instrument de ladite convention, muni de la ratification royale, (4) était remis entre les mains de l'ambassadeur à Soleure, celui-ci ne se refusât à l'adresser à Berne tant que les magistrats de cette ville ne lui auraient pas fait parvenir leur adhésion définitive à l'accord conclu par lui avec Soleure et Lucerne,(5) il avait résolu de la confier à Aligre, directeur des finances, et les multiples instances de De La Barde pour obtenir l'annulation de cette décision devaient demeurer longtemps stériles.(6) Etait-ce à dire cependant que le cardinal s'abusât au point d'espérer que les autorités du «Mittelland», reconnaissantes du peu d'énergie qu'il avait déployée à défendre en cette conjoncture les intérêts de la Couronne, lui en tiendraient compte en cessant d'entraver les négociations de De La Barde?(7) Assurément non. Pour expliquer son attitude incertaine, il suffira de rappeler que l'utilité de l'alliance helvétique lui paraissait très contestable et que sa politique personnelle le portait à recruter des troupes auxiliaires en Allemagne, en Ecosse et en Italie plutôt que dans la région comprise entre les Alpes et Jura.(8)

C'était déjà quelque chose, à coup sûr, que Mazarin consentît à ne pas rendre l'ambassadeur responsable de l'échec désormais à prévoir de la mission de Wagner. Mais il semblait quelque peu excessif de solliciter de sa part la

---

(1) *Liquidation faite par Mrs d'Aligre et de Saint-Port (Caumartin), commissaires à ce députés pour le roy, des sommes dûes par Sa Mté au canton de Berne.* Paris, 22 mai 1654. Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. 16. — *Négociation de Mr De La Barde.* 1647—1660. loc. cit. — *Le roi à Berne.* Paris. 30 mai 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 84. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 juin 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 87; *à Brienne.* même date. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 612. — *Negri al Senato.* Zurigo, 20 giugno 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 72. — *Berne au roi.* 30 novembre/10 décembre 1654. St-Arch. Bern. Welches Missivenbuch *L* (1644—1700). p. 136. — Maag. op. cit. 122.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 juin 1654. loc. cit.

(3) *Berne au roi.* 13/23 janvier 1655. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L.* p. 140.

(4) „Véritablement il est estrange que l'on ait voulu donner au canton de Berne vingt-cinq mil escuz annuellement sans faire l'alliance et qu'on vueille que je la face en ne donnant rien qui approche aux autres cantons.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, le ... novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 136. — *Mémoire de De La Barde.* Soleure, ... novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 690. — *Servien à De La Barde.* Paris, 15 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 142.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 juin 1654. loc. cit. — „Il (Wagner) a demandé que le traité demeurast entre les mains de Mr d'Aligre.“ *Brienne à De La Barde.* Sedan, le 1er juillet 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 92.

(6) *Mazarin à De La Barde.* Vincennes, 8 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 115. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre, 23 octobre et 6 novembre 1654; 1er et 8 janvier 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 678, 684; *à Mazarin.* Soleure, 17 et 30 septembre (Ire), 29 octobre et 13 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 117, 121, 129, 135. — *Berne à Aligre.* 30 novembre/10 décembre 1654. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L* (1644—1710). p. 139. — *Berne à Brienne.* 21/31 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 355.

(7) *Berne à Servien.* 30 janvier/9 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 321.

(8) *News from Zurich.* 11/21 march 1657. ap. Vaughan. II. 123. — Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles (éd, Saige). I. 266.

réparation d'une erreur qui n'eût pas été commise si l'on s'était borné à suivre ses avis plutôt que ceux de gens notoirement résolus à obtenir son rappel ou sa retraite volontaire, au risque de provoquer un recul peut-être irréparable de l'influence française au sein des Ligues.([1])

A son départ de Paris, le banneret bernois avait laissé entendre que ses démarches continuaient à recevoir la pleine approbation de ses supérieurs.([2]) On s'attendait dès lors à ce qu'il s'abouchât avec De La Barde dès son retour dans ses foyers.([3]) Il s'abstint au contraire avec soin de le visiter. L'ambassadeur fut le seul à n'en manifester aucune surprise, «la civilité, selon lui, étant bannie à perpétuité de l'Empire des rustres».([4]) Tardivement, en septembre, Mazarin reconnut enfin qu'il avait été trompé. Mais son attitude demeura tout aussi irrésolue que dans le passé.([5]) Encore qu'il parût regretter de n'avoir pas mieux écouté les avis du représentant de la couronne à Soleure, ce fut par un refus très net que le principal ministre accueillit le conseil que lui donnait ce dernier de profiter de ce que la ratification bernoise ne s'était pas produite dans le délai fixé, pour annuler purement et simplement la convention du 22 mai.([6]) Circonvenu par Caumartin, le cardinal persistait à penser que l'entrée en vigueur de celle-ci ne devait pas être subordonnée au renouvellement de l'alliance et que ce renouvellement s'imposerait de soi-même aux Confédérés lorsque la certitude s'affermirait parmi eux de la continuité des victoires françaises aux frontières du nord et à celles des Pyrénées.([7])

Au total les appréhensions de De La Barde ne faisaient que croître. Elles n'avaient jamais été plus fondées. Si Berne se décidait enfin à ratifier le traité signé par son envoyé à Paris,([8]) ce n'était point dans l'intention d'en observer les clauses, mais uniquement «pour sauver sa réputation» et ne pas paraître désavouer un de ses principaux magistrats.([9]) La discussion se poursuivait serrée dans les Conseils de cette ville entre partisans et adversaires du rapprochement avec la France.([10]) L'intérêt de l'Etat disparaissait derrière celui des particuliers. Les combinaisons les moins avouables retenaient l'attention

---

(1) „Ce seroit donc une chose nouvelle, extraordinaire, inouïe en Suisse et qui seroit d'une indicible conséquence pour les autres cantons, que le roy paiast à Mrs de Berne touts les ans six-vingt-cinq mil L . . . sans que ce canton fist l'alliance.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 686. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 14 novembre et 3 décembre 1654. St-Arch Bern. Frankr. Buch *C* 69, 87. — *Ratification de la convention du sel par Berne.* 18/28 janvier 1655. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXII. p. 60.

(2) *Negri al Senato.* Zurigo, 25 aprile 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 63.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 février 1655. Bibl. Nat. f fr. *20,981* f° 56.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 624.

(5) *Mazarin à De La Barde.* Vincennes, 8 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 115.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16.033* f° 646. — *Mazarin à De La Barde.* Vincennes, 8 septembre 1654. loc. cit.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 août 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 636. — *Servien à De La Barde.* Paris. 15 décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 142.

(8) *Berne au roi.* 18/28 janvier; 21/31 mars 1655. Arch. Guerre. CCXLV. 196.

(9) *Mémoire de De La Barde.* Soleure, le ... novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 690. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 164.

(10) *Pell to Thurloë.* Zurich, 6/16 january 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 106.

des «Deux Cents».(1) Dans la crainte de ne pouvoir écouler chaque année les cinquante mille minots que leur assurait la convention du 22 mai, les autorités de la cité suisse entendaient en céder par avance la moitié à deux capitaines soleurois, Grimm et Wallier, affiliés à la «cabale» et associés secrets de Wagner.(2) Enfin, sans désarmer à l'égard de De La Barde, elles se déclaraient néanmoins prêtes à négocier avec ce dernier un traité qui eût limité à vingt-cinq, puis à vingt mille minots la fourniture du sel de Provence aux divers districts du canton, et cela pour une durée de trois et non plus de douze ans.(3) Restait la question du renouvellement de l'alliance.(4) Le débat à quoi elle donna lieu, vers la Noël de 1654, dégénéra en tumulte. Le banneret intervint avec énergie pour que la résolution en fût ajournée et provoqua même dans ce dessein une «émotion populaire» qui contraignit l'avoyer Graffenried à quitter la salle des séances.(5)

Désormais la cause était entendue. A moins que le roi ne consentît «à obtenir de la générosité de Mrs de Berne» ce que la majorité des Conseils de cette ville lui refusait à la suggestion de Wagner;(6) à moins qu'il ne se résolût «à faire un troisiesme secrétariat d'Estat» en faveur de ce dernier, qui eût eu «son canton pour département»,(7) il convenait de renoncer à des avances dont l'unique résultat paraissait être de mettre mieux en lumière l'hostilité déclarée du gouvernement de la plus puissante des républiques suisses envers la Couronne Très-Chrétienne et son antipathie à l'égard du représentant de celle-ci auprès des Ligues.(8) Ce n'était pas en insistant pour que le Louvre ne le désavouât pas quand, afin de réveiller son crédit chancelant, il prétendait avoir en sa possession la ratification royale de la convention du 22 mai, que l'ambassadeur pouvait espérer triompher des préventions nourries contre lui sur les bords de l'Aar.(9) Ses déclarations les moins agressives, aussitôt travesties, indisposaient tous les Confédérés de la nouvelle croyance. Ne lui

(1) *Mémoire de De La Barde.* Soleure, le ... novembre 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 690.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 octobre 1654 et 19 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 668; f. fr. *20,981.* — *Mémoire de De La Barde.* le ... novembre 1654. loc. cit. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXI. 60 (Mittwoch, 20/30. September 1654), 271 (Donstag, 30. November/10. Dezember 1654).

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 octobre 1654 et 8 et 22 janvier, 26 février et 7 mai 1655: *à Servien.* Soleure, 20 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 138; Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 55; *16,035* f° 56vo. — *Berne à Mazarin.* 13 janvier 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 3. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 février 1655. loc. cit. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 mai 1655. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 589. — *Mémoire de Mrs de Berne „pour le sel".* Juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 87vo. — *Mémoire de De La Barde.* Soleure, 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 162vo.

(4) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXI (Mittwoch, 15./25. November 1654).

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 décembre 1654 (IIde). Bibl. Nat. f. fr. *16,036*; *à Mazarin.* Soleure, le ... décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 145 — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXI (Donnstag, 14./24. Dezember 1654).

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 janvier 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 162.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 février 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56.

(8) „Je croy bien qu'en cela il n'y a point de vostre faute, et que cet inconvénient vient de quelque autre cause dont vous n'avez pas esté le maistre." *Mazarin à De La Barde.* Paris, 23 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 174. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 166 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 83.

(9) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 1er décembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 111.

reprochait-on pas d'avoir affirmé que la continuation de la guerre entre la France et l'Espagne était profitable aux intérêts des cités évangéliques et ne tirait-on pas de ces paroles la conclusion que, la paix une fois signée, son maître n'aurait de cesse qu'il n'eût imposé son alliance à l'ensemble du Corps helvétique? (1) Au point de vue strictement économique, Berne dépendait trop de ses puissants voisins d'Outre-Jura pour qu'un désaccord de longue durée pût subsister entre elle et eux. (2) Mieux valait user de patience et attendre l'occasion favorable de renouer une négociation que de basses intrigues avaient peu à peu détournée de son véritable objet. (3)

Au milieu des contradictions d'une situation politique que compliquaient comme à plaisir des interventions inspirées par le seul souci de satisfaire des intérêts particuliers, (4) une chose demeurait cependant hors de doute: à savoir la volonté du gouvernement bernois de ne point se séparer de ceux des autres cantons réformés sur la question du renouvellement de l'alliance franco-suisse. (5) Cette tactique était-elle de nature à contenter De La Barde et à faciliter sa tâche? Assurément non. Schaffhouse et jusqu'à un certain point Bâle, que les contestations relatives à la possession d'Huningue et aux péages du Sundgau indisposaient contre le Louvre, réglaient, ainsi qu'on l'a dit, leur attitude sur celle du *Vorort*. (6) Or les erreurs volontaires commises à Paris au regard de Berne l'avaient été aussi à l'endroit de Zurich. Les licenciements intempestifs des années 1649 et 1654 et le refus obstiné du jeune roi de confier au major général Werdmüller, officier protestant, le commandement du régiment de ses Gardes créaient dans les rapports du gouvernement zurichois avec la cour de France une tension des plus regrettables. (7) Par suite, lorsque celui-là convoqua une diète des Etats de la confession réformée à Aarau, pour le 5 mars, fut-il aisé de prévoir que l'ambassadeur de Louis XIV n'aurait pas à se féliciter du résultat des délibérations qui y seraient prises. (8)

---

(1) *News from Aarau*. 27 june 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745* f° 118 *b*.

(2) „But these that seeme most averse from the League used to affirm this as an undeniable truth that the freundship of France is almost absolutly necessary for them." *Notes by John Pell* (1654). British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 241. — „The number of persons interested is so great amongst us and we so neare to France that it is feared that we shall close at last." *From Bern*. 12/22 february 1655. *Ibid*. *745* f° 56.

(3) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 27 mars 1654; *à Mazarin*. Soleure, 26 mars 1655 Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 57; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 177.

(4) *News from Bern*. 12/22 february 1655. loc. cit. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 26 février 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56. — „Il n'y a pas un Suisse qui ne parle des affaires publiques selon l'advantage des siennes particulières." *De La Barde à Brienne*. Soleure, 2 juillet 1655. Bibl Nat. f. fr. *16,035* f° 93.

(5) Eidg. Absch. VI *A*. 207 *b*.

(6) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 23 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 538. — *Mémoire de De La Barde adressé à Berne, au sujet de la restitution de Huningue réclamée par Bâle* (1655). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C*. p. 127. — Eidg. Absch. VI *A* 259 *i*.

(7) *De La Barde à Brienne* Soleure, 22 janvier et 27 mars 1654. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f°s 55, 57.

(8) *News from Zurich*. 14/24 februar 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745*. — *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 5 mars; *à Brienne*. Soleure, 19 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981*; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 166.

De fait l'entente s'établit très promptement entre les divers membres du Corps évangélique des Ligues. Et cette entente se trouva dirigée tout naturellement contre le Louvre. L'un des députés bernois, le général Sigismond d'Erlach, agissant sous l'inspiration de Wagner(1) dont les prétentions pécuniaires éhontées n'étaient même plus tenues secrètes,(2) proposa et fit décider que les protestants ne renouvelleraient que conjointement, le cas échéant, leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne et demeureraient sur la réserve aussi longtemps qu'il n'aurait pas été répondu de façon satisfaisante aux nombreux griefs énumérés dans le mémoire remis naguère à De La Barde.(3) Le vote de cette résolution fut le signal d'une offensive générale contre la politique suivie par la France en Helvétie.(4) L'énormité des créances des cantons envers le trésor royal et les innovations fâcheuses introduites à Lyon et en Alsace en matière de douanes et de privilèges commerciaux(5) revinrent avec d'autant plus d'insistance sur le tapis que la véritable raison de ce changement d'attitude devait être tue, car elle n'était autre que le désir de ne pas favoriser celle des puissances catholiques du continent qui menaçait de rompre avec l'Angleterre.(6) On agita en conséquence à Aarau de députer une ambassade solennelle au roi.(7) Cette extrémité put être évitée, grâce à l'énergique opposition des chefs du parti français à Zurich.(8) Mais ceux-ci ne surent empêcher le départ pour la cour de missions spéciales, dont l'une, composée de trois capitaines de Berne, de Soleure et de Fribourg, fut chargée de rappeler Louis XIV au respect des

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 et 26 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 166, 177.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 26 février et 19 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56.

(3) „... to make no haste to renew the League with France, nor to separate from one another in that business, and jointly to send the French King a deduction or large complaint of their grievances.“ *News from Zurich.* 25 february/7 march 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 mars et 2 avril 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981*; f. fr. *16,035* f° 37. — *News from St Gall.* 23 april/3 mai 1655. Lansdowne. *745.* — *Mémoire des sommes deues à la ville et république de Zurich par Sa Maté Très-Chrestienne, tant des prests faits aux rois ses prédécesseurs que de quelques contrats passez au nom des roys, et de l'argent de paix et d'alliance.* avril—mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,036* f° 55. — Eidg. Absch. VI *A.* 239 *b.*

(4) „But said the governor (bailli) of Baden: „We know the French will not make good this promise, and we are resolved to breake the League totally and finally.“ *News from Zurich.* 10/20 march 1655. loc. cit.

(5) *Mémoire des sommes dues à la ville et république de Zurich par S. M. Très-Chrétienne.* 1655 (913,933 L). — *Prétentions liquidées envers S. M. par la ville et république de Berne.* 1655 (en principal: 554,800 L et pour les intérêts: 1,157,440 L). — *Mémoire des sommes dues à la ville et canton de Basle par S. Mté.* 1655 (189,900 écus d'or). St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 36, 40, 41. — *Dette envers Schaffhouse:* 91,000 L (Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 51). — P. Schweizer. Ludwig XIV und die Schweizer. Kaufleute. 1652—1664 (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. VI).

(6) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 15 janvier 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 303. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 janvier et 5 février 1655. Aff. Etr. Venise. XXXIV. 162, 164.

(7) *News from Zurich.* 25 februar/7 märz 1655. British Museum. mss. Lansdowne. *745.* — Eidg. Absch. VI *A.* 239—240 *a.*

(8) *An Zürich: Glarus evangel.* 7./17. März; *Schaffhausen.* 12./22. März; *Basel.* 17./27. März; *Appenzell ausser Rhoden.* 22. März; *Bern.* 20./30. April 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 19—31. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 4 mars 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. n° 17. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981*; *à Mazarin.* Soleure, 26 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 177.

traités de Paris et de Poitiers des années 1650 et 1654 et s'acquitta de sa tâche sans user de ménagements.(1)

De plus en plus, le successeur de Caumartin se sentait impuissant à satisfaire les revendications protestantes. Aussi cherchait-il dans le même temps à se concilier les bonnes grâces des «Waldstætten». L'entreprise certes était malaisée. Désagrégé un instant, ensuite de la défection des Lucernois, le faisceau des petits Etats hispanophiles de la région du Gothard avait eu le loisir de se reformer, et ses membres, auxquels la personne de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien ne paraissait guère moins antipathique qu'aux magistrats de Berne et de Zurich, s'obstinaient à repousser les avances qui leur étaient adressées des «Cordeliers».(2) Aussi bien les efforts de De La Barde venaient d'être couronnés d'un succès partiel. Le 13 février 1655, Glaris catholique, cédant à ses instances, avait adhéré au renouvellement de l'alliance dans des termes identiques à ceux acceptés par Soleure, Lucerne et Fribourg.(3) Il semblait même que cet événement n'eût pas été étranger à la convocation de la diète d'Aarau du 5 mars, car le *Vorort* redoutait de voir la «contagion française» s'étendre à la partie réformée du canton mixte, ainsi qu'aux Rhodes appenzelloises.(4) Mais c'était avant tout de l'Espagne que les cités évangéliques attendaient en cette conjoncture leur principal réconfort. Or leur confiance était mal placée. On se préoccupait beaucoup plus à Madrid d'empêcher les alliés de la Couronne Catholique aux Ligues de reconnaître le «tyran du Portugal»(5) que d'acquitter les soldes du régiment des «Waldstætten» au service lombard ou de payer les pensions dues aux petits Etats de la Suisse primitive.(6) On

(1) *Zürich an Luzern.* 27. Januar/6 Februar 1655. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655 bis 1659). — *Berne au roi.* 30 janvier/9 février 1655. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L* (1644—1700). p. 145. — *An Zürich: Schaffhausen.* 29. Januar/8 Februar: *Schwyz.* 9/19. Februar; *Appenzell cath.* 9. 19. Februar; *Appenzell evang.* 30. Januar 9. Februar; *Basel* 31. Januar/10. Februar; *Solothurn.* 10./20. Februar: *Luzern.* 11. 21. Februar; *Bern.* 2./12. Februar; *Zug.* 13./23. Februar; *Freiburg.* 13. 23. Februar; *Sankt-Gall.* 20. Februar/2. März 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 3—13. — *De La Barde à Brienne* Soleure. 15 et 22 janvier, 5 février, 14 mai (2de), 4 et 11 juin 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 159; Bibl. Nat. f. fr. *20,981*; *16,035* f° 65v°, 76, 83. — *Mazarin aux XIII cantons* Paris, 4 mai 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 33, 33*a*; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 376. — *Le roi aux cantons.* Paris, 15 mai 1655. *Ibid.* 378. — *Samuel Egli an Zürich.* Combiene (Compiègne), 21. 31. Mai 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 35. — *Negri al Senato.* Zurigo, 22 maggio e 3 luglio 1655. Frari Svizzeri. LIII nos 127, 133.

(2) *Fco Casati al Gran Cancelliere di Milano* Altorfo, 14 novembre 1653. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „The popish cantons are already so incensed against the French ambassador, now lying at Soloturn, that it is thought they will not endure him to tarry any longer in Switzerland.“ *News from Zurich* 7/17 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.*

(3) *Adhésion des catholiques de Glaris au traité de Soleure du 2 juillet 1653.* 13 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 37. — *Negri al Senato.* Zurigo, 20 febbraio 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 111. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 18 février 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 309.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 avril 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16.035* f° 37.

(5) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de julio 1655. Arch Gen. Simancas. Estado. *3372.*

(6) *Caracena al rey.* Milan, 18 de mayo 1653. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3372.* — *Diego Zapata, canciller del Estado de Milan, al coronel Crivelli.* Milan, 8 julio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — „La dicha nacion es tan codiciosa y venal que todas las negociaciones con ella consisten en dinero, sinque otras conveniencias ni razones la mueva.“ *Consulta del Consejo de Estado.* 3 de julio 1655. loc. cit. — *Consulta de 22 de noviembre de 1655 sobre lo que representó Fray Francesco Maria Vici, comisario general de la provincia de Esguizaros. Ibid.* Estado. *3372.*

ne contestait certes pas le péril que les menées de De La Barde faisaient courir aux intérêts de la maison d'Autriche en Helvétie. Une conférence venait de se réunir sur les bords du *Naviglio Grande*, à laquelle avaient pris part, outre le chancelier de Milan et le sénateur Casnedi, Casati et Crivelli.(1) Mais l'«indolence» de celui-là, dont les séjours à Lucerne s'espaçaient de plus en plus, n'était compensée ni par l'activité de celui-ci,(2) ni par l'obstination de Zweyer d'Evibach à demander aux cantons ayant renouvelé leur alliance avec le Louvre d'en suspendre l'exécution durant un temps et à ceux de la région du Gothard d'exclure de leurs délibérations les transfuges de la cause espagnole.(3)

On estimait en Lombardie, qu'en dépit de certains symptômes alarmants relevés à Zoug et à Schwytz, l'entente demeurait entière quant à la politique étrangère entre le gouvernement de Madrid et les petits Etats de l'ancienne croyance.(4) On se réjouissait des réclamations adressées de Fribourg à Paris pour exiger la suppression du péage établi au fort de Joux et le rappel des troupes de «la nation» employées à l'offensive contre l'Autriche.(5) On savait De La Barde aux prises avec de graves difficultés financières.(6) On espérait qu'elles se perpétueraient et que, si raisonnables qu'elles fussent au total, les demandes de fonds faites par lui à la cour continueraient à y recevoir mauvais accueil.(7) On ignorait en revanche que ses amis en Suisse venaient de lui consentir, sur sa garantie personnelle, le prêt d'une somme très propre à dissiper les hésitations du bloc des cantons forestiers.(8) Le branle était donné. Les dernières négociations furent brèves. Le 2 mars, Uri ratifia les «articles» souscrits naguère par Lucerne.(9) Le 5, soit le jour même de la conférence d'Aarau, Zoug suivit cet exemple.(10) Puis ce fut le tour de Schwytz, le 6,(11)

(1) *El marqués-conde de Pinto (Caracena) al rey.* Milan, 28 de febrero 1655. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3372.

(2) *Borromeo al card^le Rospigliosi.* Bellinzona, 28 aprile 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(3) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 31 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 170.

(4) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 31 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(5) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 8 septembre 1654. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663). — *Fribourg à De La Barde.* 7 avril 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 38vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 193 *d.*

(6) *Luzern an De La Barde.* 1. April, 21. Juni 1655. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655 bis 1659).

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er et 15 janvier et 5 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 159; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 14; *20,981* f° 55. — *Mazarin à Brienne.* Guise, 30 juillet 1655. ap. Chéruel. op. cit. VII. 23.

(8) *Orelli à Argenson.* Zurich, 24 février, 6 mars 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 202. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 avril 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 37. — *Borromeo al card. Rospigliosi.* Bellinzona, 28 aprile 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(9) *De La Barde a Brienne.* Soleure, 26 février 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56. — *Adhésion du canton d'Uri au traité de Soleure du 2 juillet 1653.* Altorf, 2 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 36. — *Negri al Senato.* Zurigo, 6 marzo 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 113.

(10) *Adhésion de Zoug, etc.* 5 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 32. — *Negri al Senato.* Zurigo. 20 marzo 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 117.

(11) *Acte d'adhésion de Schwytz, etc.* 6 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 35.

d'Unterwalden-le-Bas, le 8,[1] d'Appenzell catholique, le 10[2] et d'Obwald le 15 de ce mois-là.[3] L'abbé de Saint-Gall devait être plus long à se laisser convaincre. Il ne vint à résipiscence que le 20 avril, et sa capitulation fut saluée avec joie à Soleure, car ses Etats étaient assez vastes pour fournir à eux seuls plusieurs enseignes à l'armée royale.[4]

L'importance du succès diplomatique de De La Barde était considérable. Grâce à lui, la France se voyait désormais assurée du concours « des soldats les plus courageux de la Suisse ».[5] En vain le gouverneur de Milan chercha-t-il à regagner le terrain perdu en provoquant l'intervention du nonce apostolique à Lucerne.[6] Bien que sujet du roi d'Espagne, comme son prédécesseur Caraffa, le patriarche d'Alexandrie, Federico Borromeo refusait de suivre les errements de ce dernier et de se départir de la neutralité que lui imposait sa situation de ministre du « Père commun » et d'arbitre des différends confessionnels en Helvétie.[7] Circonvenus par l'ambassadeur français, les « Waldstætten » et Zoug s'engageaient en somme à défendre tous les Etats possédés à cette heure par le roi Très-Chrétien, qu'il s'agît de la Catalogne ou de l'Alsace.[8] Ils ne tardèrent pas à s'en repentir.

Malgré l'insuccès de la tentative de levée faite aux Ligues au printemps de 1654, on n'avait pas renoncé au Louvre à l'espoir de la voir aboutir. Par suite, avant même que les négociations avec les catholiques eussent pris fin, De La Barde reçut de la cour l'ordre de se préparer à recruter parmi ceux-ci un régiment de « bonnes troupes » sous la conduite du colonel Pfyffer.[9]

---

(1) *Acte d'adhésion d'Unterwalden-le-Bas, etc.* Stans, 8 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 31.

(2) *Acte d'adhésion des catholiques d'Appenzell.* 10 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 34.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4, 11 et 18 mars 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 311, 312, 313. — *De La Barde au roi.* Soleure, 12 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 27. — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 marzo 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 115. — *Acte d'adhésion d'Unterwalden-le-Haut.* Sarnen, 15 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 38. — Eidg. Absch. VI *B.* 1620.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 avril 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 45v°. — *cf.* Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VII. 39. — *Acte d'adhésion de l'abbé de Saint-Gall, etc.* 20 avril 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 33.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 175.

(6) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 mars 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 314.

(7) *Borromeo al card^le Rospigliosi.* Bellinzona, 28 aprile 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56v°. — „Curioso equivoco è seguito nella rinovatione della lega tra la Francia et li cantoni cattolici in avantaggio della corona, per artificio dell'ambasciatore La Barde. Resta essa stabilita con tutte le conditioni dell'anno 1602 con Henrico IV° et, perchè in quella vi è espresso che li cantoni siano obbligati di defender con le loro genti li Stati posseduti, pretende lo stesso ambasciatore che per la sola generalità dell'anno 1602 debbano hora impiegar i soldati a diffesa di tutto quel paese che possede presentemente la corona, cioè d'Alsacia, di Catalogna et di altri luoghi.“ *Negri al Senato.* Zurigo, 29 maggio 1655. Frari. Svizzeri. LIII, n° 128.

(9) *Orelli à Argenson.* Zurich, 10/20 mars 1655 Aff. Etr. Venise. LXIX. 206. — *De La Barde aux quatre petits cantons catholiques.* Soleure, 24 mars 1655. St-Arch. Zug (Frankreich). — *News from Zurich.* 28 march/7 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745* f° 69 — Liebenau. Ein Schreiben von Mazzarini (Anzeiger für Schweiz. Geschichte V *A.* 38).

D'emblée Soleure et Lucerne adhérèrent à cette requête.(1) En revanche des objections sans nombre l'accueillirent tant sur les bords de la Sarine que dans la région du Gothard.(2) A dire vrai, la pépinière d'hommes qu'était la Suisse primitive s'épuisait peu à peu.(3) Or les cantons de l'ancienne croyance, ou du moins certains d'entre eux(4) venaient d'accorder quelques enseignes aux ducs de Parme et de Modène, et les intérêts de ce dernier, mais de ce dernier seulement,(5) avaient trouvé dans l'ambassadeur français un défenseur aussi discret qu'avisé.(6) Il était cependant des causes plus profondes aux hésitations qu'éprouvaient les Confédérés à répondre de façon favorable aux sollicitations dont on les harcelait de la part du roi Très-Chrétien. Il y avait la répugnance instinctive qu'inspiraient à la fois et le service meurtrier entre tous imposé aux troupes «de la nation» à la solde de France(7) et la perpétuelle menace de représailles autrichiennes et lombardes, au cas où les auxiliaires helvétiques de l'armée royale continueraient à guerroyer sur les terres de la dépendance de la maison de Habsbourg. Il y avait la jalousie, assez excusable en somme, provoquée par le traitement de faveur accordé aux Bernois,(8) lesquels, bien que très décidés à ajourner le renouvellement de leur alliance avec la couronne,(9) allaient devenir en quelque sorte les

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Luzern an De La Barde.* 11 mai 1655. St-Arch. Luzern. Frankreich. XXII (Kriege und Friedenschlüsse. 1639—1676). — *Bewilligung eines Aufbruchs von 3 oder 4 Compagnien für Frankreich.* Montag, 22. Mertzen 1655. — *Instruktion an die Hauptleute in französischen Diensten.* 12. Meyen 1655. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXI. 419 *b*, 443 *b*. — Eidg. Absch. VI *A.* 244 *a* (Brunnen, 8. April).

(2) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 15 et 29 mars 1655. Arch. Fribourg. France. IX. (1643—1663).

(3) „La république de Lucques demande au canton de Lucerne soixante-cinq Suisses pour garder le Palais, du nombre desquels elle désire qu'il n'y en ait que sept ou huit mariez, afin que les autres, qui ne le seront pas, prennent femme à Lucques pour y faire des familles helvétiques." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 octobre 1653. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 232.

(4) *Refus d'une levée pour le service de Parme.* 22 mars 1655. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXI. 419 *b*.

(5) „Sur quoy je ne doute point que vous ne mettiez en considération que ce prince (Parme) n'a point d'alliance avec vous." *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 20 mars 1655. St-Arch. Luzern. Frankreich. XXII (Kriege und Friedenschlüsse: 1639—1676).

(6) *Joseph Orelli à Argenson.* Zurich, 6/16 janvier, 14/24 avril 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 188, 216. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 25 mars, 8 et 29 avril et 13 mai 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 314, 316, 319, *322*. — *Negri al Senato.* Zurigo, 4 aprile 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 59. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 30 avril 1655. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 329. — *De La Barde à Genève.* Soleure, 14 avril 1656. Arch. Genève. Portef. histor. *3312*.

(7) „La scarsezza della levata procede del desiderio che hanno questi genti di sopravidere, dicendo liberamente che da Francia pochi ne tornano, che male volontieri militano dove non abbiano sicurezza di stare in presidio." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 maggio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 30 avril et 28 mai 1655. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 juillet 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 634.

(9) „J'ajoute icy que je trouve un peu estrange qu'il faille tant de peine à esbranler l'alliance du canton de Berne." *Mazarin à De La Barde.* Paris, 19 janvier 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 161. — *Berne à De La Barde.* 13/23 janvier 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 5vo. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 20 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 175. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 30 avril 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 194; *à Brienne.* Soleure, 14 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 61vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 216 *h* (Aarau, 13. Mai 1655).

dispensateurs de l'introduction du sel de Provence aux Ligues et réaliser de ce chef d'importants bénéfices. (1)

Grâce à la coupable indifférence de Mazarin et aux écarts de la politique brouillonne qu'il couvrait de son autorité, les succès indiscutables acquis à De La Barde en mars et en avril ne devaient pas avoir de lendemain. Les efforts tentés par celui-ci afin de convaincre Fribourg, Zoug et les cantons primitifs de la nécessité qu'il y avait pour eux à se plier sans retard aux obligations que leurs magistrats venaient de contracter envers son maître, demeurèrent stériles. (2) D'autre part, les cités évangéliques interdirent sous peine de mort à leurs ressortissants de s'enrôler au service royal, (3) et Bâle fit expulser les officiers de Turenne qui recrutaient jusque dans ses murs des auxiliaires pour l'armée de ce dernier. (4) Ce fut au prix de démarches répétées et souvent rebutantes que l'ambassadeur réussit à mettre sur pied sa levée. (5) Le régiment aux ordres du colonel Pfyffer comprenait trois compagnies de Soleure, trois de Lucerne, deux d'Appenzell, une de Glaris, une des terres de l'abbé, mais non de celles de la ville de Saint-Gall, (6) une de Bienne et une de Neuchâtel. (7) Sa première montre eut lieu à Saint-Jean-de-Losne, et quelques-unes de ses enseignes furent dirigées vers Perpignan, tandis que le reste gagnait la route d'Amiens. (8)

XXII. Bien que conduites par à coups, les négociations du renouvellement de l'alliance franco-suisse avaient en deux mois réalisé de notables

---

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 6 marzo 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nº 113. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 avril, 7 et 28 mai et 18 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 45vo, 56vo, 72vo, 87vo. — *Le roi à Berne.* Paris, 15 mai 1655. St-Arch. Bern. Franz. Kœnige. Missiven. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 119vo.

(2) *Negri al Senato.* Zurigo, 4 aprile e 13 giugno 1651. Frari. Svizzeri. LII. nos 59, 71. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 8 septembre 1651. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643–1663). — *News from Zurich.* 28 march/7 april 1655. loc. cit. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 14 avril 1655. Arch. d'Etat Fribourg. France (1643–1663). — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 56vo. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 maggio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(3) *News from Zurich.* 18/28 march 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 17 aprile 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nº 121.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 9 marzo e 17 aprile 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nos 112, 121.

(5) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 8 avril 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 316.

(6) „The ambassador (De La Barde) importunes the town of San Gall to renew the alliance with his King apart. But they have answered that they cannot separate themselves from the protestant cantons." *News from San-Gall.* 23 april/3 march 1655; *News from St Gall.* 2/12 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745* fº 71. — *Negri al Senato.* Zurigo, 24 aprile e 8 e 15 maggio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nos 122, 125, 126. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 28 avril/8 mai 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 220.

(7) *News from Zurich.* 28 march/7 april 1655. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai 1655 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 65vo. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 19/29 mai 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 226.

(8) *Le roi à De La Barde.* 30 mars et 20 avril 1655. Bibl. Nat. f. fr. *4190* fos 136, 168. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 23 et 30 avril 1655. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *II* 327, 335. — *News from Zurich.* 8/18 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745* — *De La Barde à Epernon.* Soleure, 2 mai 1655. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* fº 312. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 17 maggio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — Liebenau. Ein Schreiben von Mazzarini. loc. cit.

progrès. Plus de la moitié des Etats composant la Confédération s'y trouvaient désormais ralliés. Tous les cantons de la clientèle ordinaire de l'Escurial lui restaient acquis. Le prince-abbé de Saint-Gall s'y était laissé englober, et si le prince-évêque de Bâle en demeurait encore exclus, comme les dizains valaisans d'ailleurs, (1) ce n'était pas qu'il n'eût tenté souvent de s'y faire recevoir. (2) Mais il y avait des ombres aux succès de la diplomatie française aux Ligues. Les catholiques contestaient l'étendue des obligations à quoi ils venaient de souscrire, (3) et leurs frères réformés opposaient une hostilité manifeste aux sollicitations du Louvre. (4) C'était à réduire celle-ci que De La Barde devait consacrer son principal effort. (5) Aussi sa tâche apparaissait-elle d'autant moins aisée que la résolution prise par les Confédérés de l'ancienne croyance de traiter avec la cour de Paris soulevait plus de protestations parmi ceux de la nouvelle. (6)

La tactique qui consistait à négocier séparément avec chacun des Etats du Corps helvétique avait réussi au regard des «Waldstætten» et de leurs adhérents. Elle ne pouvait être employée à l'endroit des cités évangéliques dont l'union en matière de politique étrangère s'affirmait toujours plus étroite. (7) Pour faire brèche dans leur bloc, c'était à Berne qu'il convenait de travailler. (8) De La Barde n'avait jamais varié d'opinion à ce sujet. Il insista en conséquence auprès de Mazarin afin que celui-ci le chargeât de reprendre à nouveaux frais les démarches dans lesquelles avait échoué le banneret Wagner et de rendre acceptable au gouvernement bernois la «convention du sel» du 22 mai 1654. (9)

Les prétentions émises par les autorités du puissant canton suisse s'étaient singulièrement radoucies au demeurant. (10) On avait enfin compris à Paris qu'il

(1) *Recès des diètes tenues à Sion du 16 au 26 mai 1655; du 17 au 24 mai et du 6 au 22 décembre 1656. — Recès de la diètine de Viège, du 21 novembre 1655.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. *A* III. 11. 3. p. 63, 77, 91, 116.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 193 *g*, 222 *d.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56vo. — *Soleure au chancelier Séguier.* 6 et 30 mai 1655. Bibl. Nat. Coll. Moreau *725.* p. 162, 167.

(4) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 25 avril 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 14vo. — „The french king begins to flatter us in his letters and to speak of giving us satisfaction. We shall not make such haste to renew our alliance with him us was beleewed a while agoe." *News from Bern.* 12,22 february 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745* f° 56. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 4 mars 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. n° 17. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 mars et 4 juin 1655 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 76; f fr. *20,981.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 3 aprile 1655 Frari. Svizzeri. LIII. n° 119. — *Borromeo a Rospigliosi.* Bellinzona, 28 aprile 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — *Mazarin aux cantons protestants.* Compiègne, 2 juin 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 43. — „All the protestant Cantons have resolved to defer their renovation of the french League though they hear that now all the popish Cantons have signed it." *Pell to Thurloë.* Zurich, 24 february, 6 march 1655. ap. Vaughan. I. 135.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 55.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 27 marzo 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 118.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 juin 1655 (2de). loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 239 (Aarau, 5 mars 1655).

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 56vo.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 janvier, 5 et 19 mars, 2 avril, 4 (1re) et 7 mai, 11, 18 et 25 juin et 2 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* fos 55, 56vo; *16,035* fos 37, 56, 61vo, 83, 85vo, 87vo, 93.

(10) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 20 mars 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 176. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 61vo.

n'était pas de plus sûr moyen d'amener celles-ci à résipiscence que de s'abstenir de leur livrer la ratification royale de la dite convention et de les persuader que, si le monarque français entretenait un ambassadeur à Soleure, c'était précisément pour épargner à ses anciens alliés des Ligues le souci de se faire représenter à tout propos par des missions spéciales auprès du Louvre. (1) Par suite on se déclarait prêt à Berne à réviser, de concert avec De La Barde, les stipulations arrêtées à la cour le 22 mai. (2) On renonçait à la substitution suggérée par Wagner en faveur de ses amis Grimm et Wallier, et on consentait en principe à conduire de front les négociations du renouvellement de l'alliance et celles du contrat à imposer aux fermiers des salines de Provence. (3) Dès lors, sans qu'il en coûtât plus cher au roi, on conservait le ferme espoir de substituer au traité conclu en France par le banneret bernois un autre traité, qui, moyennant la fourniture annuelle de vingt mille minots de sel aux supérieurs de celui-ci, entraînerait leur unanime adhésion à l'entente politique que le gouvernement de Paris désirait réaliser avec l'ensemble du Corps helvétique. (4)

Par malheur Berne ne crut pas devoir tenir secret le résultat provisoire des démarches tentées auprès d'elle par le représentant du monarque français. Ses députés en donnèrent part à leurs collègues des cités évangéliques réunis à Aarau, le 26 juin. (5) Et ceux-ci surent se rappeler à l'attention de Louis XIV par une missive dont le ton très vif ne laissa pas que d'inquiéter certains membres des Conseils du Louvre et d'arracher à De La Barde cette exclamation de dépit: « L'empereur les traite de gens de néant et ils l'endurent; « mais, à cause que le roy leur escrit favorablement et civilement, ils en « abusent! » (6) Aussi bien il y avait quelque excuse à l'attitude agressive des Confédérés de la croyance réformée envers la cour de Paris. Les divergences de vues existant entre celle-ci et son ministre en Suisse étaient connues grâce à de coupables indiscrétions émanées des chefs de la cabale caumartiniste. (7) Ils savaient le roi et Mazarin enclins à ne pas insister auprès d'eux sur la

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 juin 1655 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 76. — „Ces gens cy ne sont pas pour s'adoucir par la civilité dont vous userez envers eux. Ilz en deviendront plus hardis et plus mesprisans.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 83.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai 1655 (1re). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 61vo.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 20 novembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 138. — *Berne à De La Barde.* Soleure, 13 janvier 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 3. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 et 25 juin et 2 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 83, 87vo, 93.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier, 18 et 25 juin: Bade, 16 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 55vo; *16,035* fos 85vo, 87vo, 98vo. — *Mémoire de Mrs de Berne pour le sel.* Juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 87vo. — *Instruktion auf den fromen u. s w. Herrn Johanns Rudolff Willading, Seckelmeister Teütschen Landts, und Herr Sigmund von Erlach, generaln, des kleinen, Hr Daniel Morlot, Obersten, und H. Johann Georg Im Hoff, alt Hofmeister, des grossen Rahts.* 6./16. Juni 1655. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S* 466.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 mai et 4 juin 1655 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 72vo, 76. — Eidg. Absch. VI *A.* 253 *c.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 juin 1655 (2de). loc. cit. — *cf.* Bibl. Nat. Coll. Clairambt *658* f° 171 sqq.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 juin 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 81.

promesse de défendre Brisach et l'Alsace contre la maison de Habsbourg. [1] Et l'obstination mise par De La Barde à ne se dessaisir en leur faveur d'aucune des sommes dont on lui confiait la garde, tant qu'ils n'auraient pas consenti à renouveler l'alliance franco-helvétique sur le modèle de l'article Ier du traité de 1582, et non de celui de 1602, suffisait à les exaspérer et à justifier, selon eux, leur refus d'entendre aux sollicitations françaises. [2]

Ainsi donc, tandis que prévalait derechef à Paris une politique faite de concessions et de faiblesse à l'égard des cantons, à Soleure, dans l'entourage immédiat de l'ambassadeur, on persistait à penser que rien ne justifiait une telle condescendance aux prétentions suisses. L'une des têtes du parti français sur les bords de la Limmat, le major général Werdmüller, naguère encore chargé par le Sénat vénitien d'un commandement important en Dalmatie, [3] qualifiait d'autant plus sévèrement cette défaillance, que De La Barde et lui s'accordaient à reconnaître « qu'il n'y avait pas un Confédéré qui ne parlast des affaires publiques selon l'advantage des siennes particulières ». [4] Or la vérité de cette assertion ne semblait pas contestable. Son auteur était lui-même le type accompli du personnage dont il se plaisait à flageller les visées ambitieuses et égoïstes. [5] Le désir d'obtenir le régiment des Gardes et, dans la suite, le colonellat général des troupes « de la nation » croissait chez lui en raison inverse des difficultés qu'il éprouvait à le satisfaire. [6] Il eût été facile à De La Barde de couper court à ses illusions en lui déclarant que jamais le roi ne se résoudrait à confier à un officier protestant le soin de veiller sur sa personne et que, d'autre part, les Suisses répugnaient à voir aux mains d'un des leurs la charge suprême qu'il convoitait. [7] Mais il entrait dans les plans de l'ambassadeur de tenir les esprits en haleine à Zurich quant à la possibilité de l'exaucement d'un vœu qui eût réjoui tous les protestants de la région de l'Uetliberg. [8] Aussi bien cependant Werdmüller entendait ne pas être joué. Las d'espérer un avancement sans cesse différé, ce personnage venait de prendre le parti d'adresser ses doléances à Paris et d'y solliciter l'accomplissement des promesses qu'il se figurait à tort lui avoir été faites par le repré-

---

(1) „Accepter l'alliance … pour les seuls pays que le roy Henry 4 possédoit en l'an 1602 … est contraire à mon sentiment.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 juin 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 81

(2) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 15 novembre 1653. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654). — *Le roi aux cantons protestants.* Compiègne, 4 juin 1655. St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven *C* IV. 9. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 juin 1655 (2do). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 76.

(3) Zeller-Werdmüller. Hans Rudolf Werdmüller u. s. w. (Zürich, 1900). p. 3.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 93.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 juillet 1655. loc. cit. — „Cet homme est un hardy inventeur de tout ce qu'il croit estre à l'avantage de sa prétention.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 septembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 114vo.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 juillet 1655. loc. cit.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 septembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 114vo; *à Mazarin.* Soleure, 15 octobre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 218.

(8) *J.-J. Rahn à De La Barde.* Zurich, 8/18 avril 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 185. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 10 septembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 212.

sentant de la couronne à Soleure. (1) Celui-ci eut quelque peine à remettre les choses au point et à fournir la preuve que, loin de se départir de la réserve que lui imposaient ses fonctions, il s'était d'autant plus attaché à ne pas encourager les aspirations irréalisables de l'officier zurichois que la marche rapide des négociations avec Berne rendait moins indispensable à cette heure la recherche à tout prix de l'appui du *Vorort*. (2) Cependant, comme il paraissait opportun de ne pas laisser péricliter les bonnes dispositions d'un homme dont l'influence sur les autorités de son canton n'était pas à dédaigner, (3) il fut décidé de satisfaire une partie de ses prétentions. On agita de le nommer maréchal de camp, voire lieutenant général de l'ensemble des troupes suisses à la solde de France, ce qui eût diminué d'autant les prérogatives de Schomberg. (4) Après mûre réflexion, on lui conféra, avec l'assentiment de l'ambassadeur, le grade de lieutenant général « sans plus ample spécification » ; on le gratifia d'un régiment étranger et d'une compagnie aux Gardes (5) et on lui accorda un emploi important dans l'armée de Turenne. (6)

En prévision de la diète annuelle qui réunissait à Bade, à la Saint-Jean, les députés du Corps helvétique, on se préoccupait à Paris d'aplanir quelques-unes des difficultés dont De La Barde redoutait que le contre-coup n'affaiblît sa position en Argovie. Les satisfactions consenties à Werdmüller, bien qu'elles ne fussent pas complètes, étaient de nature à faciliter la tâche de l'ambassadeur auprès des cantons protestants. Le retour aux Ligues d'un des envoyés spéciaux dépêchés par eux au Louvre leur donnait contentement, car il apparaissait qu'un effort sérieux allait être tenté par le trésor royal pour éteindre une partie de leurs créances sur ce dernier. (7) Enfin, non content de blâmer le duc de Lesdiguières de ce que des soldats français eussent participé aux massacres organisés dans les vallées vaudoises du Piémont, (8) Louis XIV accordait un refuge en Dauphiné aux survivants de ceux-ci. (9)

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 10 septembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 212.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 10 septembre 1655. loc. cit.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 septembre et 2 décembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f°s 112vo, 143vo.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 septembre 1655. loc. cit.; *à Mazarin.* Soleure, 15 octobre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 218. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 14 septembre et 2 novembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 216, 224.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 octobre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 218. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 12 novembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 224. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 novembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 223.

(6) *Orelli à Argenson.* Zurich, 26 mai/5 juin 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 228. — *Pouvoir de lieutenant général en l'armée de Flandres, en l'absence et sous l'autorité de M^r le mareschal de Thurenne, pour le S^r colonel de Werdmüller.* Compiègne, 29 novembre 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 200.

(7) *Samuel Egli an Zürich.* Combiène (Compiègne), 21./31. Mai 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 35. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 8 juillet; *à Mazarin.* Bade, 16 juillet 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 205; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 96vo.

(8) *Le roi au duc de Lesdiguières.* Compiègne, 1er juin 1655. St-Arch. Basel. Thesaurus diplomaticus Wettsteinianus. IX. 200.

(9) *Pastor Leger to Pastor Ulrich.* Geneva, 7 mai 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 304. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 16/26 juin 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 241. — *News from Zurich.* 5/15 july 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.*

Ce fut dans cette conjoncture que, le 4 juillet 1655, De La Barde se rendit à Bade avec une suite aussi nombreuse qu'imposante.(1) Ce voyage était à deux fins. L'ambassadeur avait à remplir auprès du Corps helvétique une mission conciliatrice, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.(2) Il avait en outre à négocier avec les seuls députés des cités évangéliques l'accession de celles-ci au renouvellement de l'alliance franco-suisse.(3) Résolu à mettre sans retard les fers au feu, il se croyait en mesure, pourvu qu'on lui fournît à temps l'argent nécessaire,(4) de vaincre l'opposition que formaient à ses desseins les représentants de Cromwell et ceux du gouverneur de la Lombardie.(5) Bâle et Berne, entre autres, lui paraissaient à la veille de se rallier à ses offres,(6) lesquelles n'avaient pas varié depuis la «journée» tenue en Argovie en janvier 1653 et se résumaient dans la promesse du versement d'une somme de un million deux cent mille L par an à compter de cette date.(7) Son espoir d'une issue favorable de la diète pour les intérêts qu'il défendait s'accrut encore au cours de celle-ci. Le bruit commençait en effet à se répandre de la prise de Landrecies par Turenne et de l'invasion du Milanais par les forces royales.(8) L'appoint très opportun que ces événements apportaient à la cause française en Helvétie n'était pas à dédaigner, à la condition qu'il fût complété par les «libéralitez» auxquelles les Confédérés estimaient avoir droit de la part du représentant de la couronne. Mais, à défaut de Méliand, dont l'hostilité désarmait peu à peu, Caumartin continuait ses brigues avec une ardeur inlassable.(9) Trop éloigné de Paris pour qu'il lui fût aisé de se faire rendre justice, De La Barde eut à subir de nouvelles et imméritées déceptions. Les sommes qui lui furent adressées étaient insuffisantes, et leur emploi soumis à des réserves telles qu'elles plaçaient en quelque sorte l'ambassadeur sous la dépendance du trésorier des Ligues.(10) Ses démarches

---

(1) *Orelli à Argenson.* Zurich, 23 juin/3 juillet 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 234. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 8 luglio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 30 june/10 july 1655. ap. Vaughan. I.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 254 *e.*

(3) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 15 luglio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 108vo.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 septembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 112vo.

(6) *Project antreffend die eventual Pundts Articul in Erläutherung und Verbesserung der im Pundtsbrieff mit Franckreich von anno 1602 begriffnen Puncten, welche von mynen gnedigen Herren Rhätten und Bürgern abgehört und befolchen worden, selbige mynen hochgeehrten gnedigen Herren Ehrengesandten nachher Baden ze übergeben, selbige als ein Vorschlag nach Ihrer Instruction mit sich ze nemen.* 21. Juni 1655. St-Arch. Bern. Frankreich Buch *C* 91. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 8 et 16 juillet; Soleure, 13 août; *à Mazarin.* Bade, 16 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 96vo, 98vo, 111; Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 205. — *Negri al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 134.

(7) *Mémoire remis par Mr De La Barde aux députés protestants à Bade, à l'occasion de la proposition de renouvellement d'alliance.* Juillet 1655. St-Arch. Bern. Frankreich Buch *C* 111. — Eidg. Absch. VI *A.* 137.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 et 30 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 101, 108vo. — Mémoires de Turenne (éd. Maréchal). t. II. 24 sqq.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 avril 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 209vo.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 août; Bade, 25 novembre et 2 décembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 111, 139vo, 143vo.

afin d'amener Bâle à renoncer à toutes prétentions sur Huningue demeurèrent stériles, (1) et ses négociations avec les députés bernois ne donnèrent aucun résultat appréciable. (2) Au reste, au bout de quelques semaines déjà, « le funeste succès du siège de Pavie » (3) et les victoires du roi de Suède en Pologne allaient « gonfler le cœur des protestants » (4) que l'issue défavorable de la mission exécutée par leurs envoyés à Turin menaçait par surcroît de « pousser aux extrémitez ». (5)

Tout concourait à cette heure à rendre infiniment problématique la réalisation prochaine des plans politiques formés par le gouvernement de Paris à l'égard de l'Helvétie. La guerre civile entre cantons des deux confessions paraissait imminente dans ce malheureux pays. Or la France, alliée des catholiques, ne l'était plus des protestants et, à première vue du moins, il semblait difficile qu'elle parvînt à se soustraire à l'obligation de secourir ceux-là contre ceux-ci. Grâce au travail souterrain entrepris par ses adversaires, De La Barde perdait peu à peu tout crédit aussi bien à Fribourg que chez les « Waldstætten », où l'on regrettait déjà d'avoir prêté l'oreille à ses sollicitations. (6) Les trois cent mille L avec lesquelles il répondait en juin de triompher de la répugnance des cités évangéliques à accéder aux désirs du Louvre ne suffisaient en décembre à assurer le renouvellement de l'alliance ni à Zurich, ni à Berne, ni parmi les Etats de leur groupe, car les prétentions de ces derniers augmentaient ensuite des fallacieuses espérances dont les leurrait Caumartin quant aux véritables dispositions de la cour envers eux. (7) Au point où les choses étaient arrivées, il ne restait guère une faute à commettre. Tel ne fut cependant pas l'avis de Mazarin. Tenu au courant, presque au jour le jour, des contingences de la politique du *Vorort*, le principal ministre savait de quel poids l'attribution du colonellat du régiment des gardes à Werdmüller pesait dans les préoccupations des magistrats de ce canton. Rien ne lui eût été plus aisé,

---

(1) *Mémoire de Mr De La Barde au sujet de la restitution d'Huningue réclamée par Mrs de Bâle.* Juillet 1655. St-Arch. Bern. Frankreich Buch *C* 127. — Eidg. Absch. VI *A.* 259 *f.*

(2) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 8 luglio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — *Projet de déclaration remis aux députés protestants par De La Barde.* Bade, 4/14 juillet 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 49. — *Mémoire des cantons protestants sur leurs prétentions* (1655). Aff. Etr. Suisse. XXXV. 59.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 118. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 22 septembre/2 octobre 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 259.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 septembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 112vo.

(5) *De La Barde à Mazarin; à Brienne.* Soleure, 1er octobre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 215; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 118.

(6) „Et pour y parvenir (au renouvellement), il seroit à propos d'envoyer dans le pays un ambassadeur qui fust connu des cantons, qui leur fust agréable et dans lequel ils prissent créance. Ce seroit le moyen d'obtenir d'eux ce que l'on désireroit et à bon compte. Car si l'on se repose dans le soin de celuy qui est là, l'on peut tenir pour asseuré qu'il ne fera jamais d'accommodement dont le roy puisse recevoir de la satisfaction, n'estant en estime, ny en crédit avec ceux qui peuvent servir en ce rencontre.“ *Mémoire* (1655). Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 234. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er octobre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 215.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er octobre et 19 novembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 215, 223; *à Brienne.* Bade, 15 octobre et 25 novembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 124vo, 139vo.

dès lors, que d'ajourner de quelque temps encore la solution de cette question délicate et de laisser les Zurichois persévérer dans une illusion que l'ambassadeur et lui avaient tout intérêt à ne point dissiper.(1) Il n'en jugea pas ainsi. Le bruit, bientôt confirmé, se répandit aux Ligues vers la fin de décembre que la situation briguée par l'ancien major général en Dalmatie était définitivement confiée à Stavay-Montet, que ses incessantes intrigues contre les chefs de corps suisses au service de la couronne désignaient de longue date à l'animadversion de ses collègues tant en France qu'en Helvétie.(2) De cette décision maladroite et brutale, prise malgré les instances contraires de De La Barde, les effets pernicieux ne pouvaient manquer de se faire sentir à très brève échéance et de rendre plus instables encore les rapports empreints de froideur que le Louvre entretenait avec les protestants d'Outre-Jura.

L'affaire des joyaux de la couronne. — Ses origines. — Ses conséquences. — La nonciature apostolique à Lucerne hostile au maintien de la paix des Ligues. — Le « défensional » protestant. — Appel à l'étranger. — Activité déployée par les ministres de Cromwell en Suisse. — De La Barde ne cherche point à l'entraver. — Les Vaudois du Piémont. — Massacres dans les « vallées ». — Emoi et réprobation qu'ils provoquent à Londres, à La Haye et parmi les Confédérés de la nouvelle croyance. — Mission de Gabriel Wyss à Turin. — Son échec. — Mesures arrêtées à la diète d'Aarau du 26 juin 1655. — Craintes de l'ambassadeur français ensuite de la participation avérée de troupes royales aux opérations militaires dans la région de Torre-Pellice. — Diversions suggérées par lui. — Insuccès des tentatives d'entremise de Cromwell auprès du duc de Savoie en faveur de ses sujets opprimés. — Ambassade solennelle dépêchée à Charles-Emmanuel II par le Corps évangélique d'Helvétie. — Attitude des « Waldstætten ». — Ennemond Servien. — Le traité de Pignerol du 14 août 1655. — Conférences de Payerne d'octobre. — Leur but. — Leur résultat. — Entrevue des députés protestants avec De La Barde à Soleure. — Réserve dont ceux-là croient devoir user envers celui-ci. — Ce qu'ils lui taisent.

XXIII. Champ-clos des compétitions de l'étranger qui se donnaient libre cours dans ses diètes et dans les Conseils de ses divers cantons, l'Helvétie était troublée en outre par des différends dont les uns affectaient un caractère nettement confessionnel, tandis que d'autres, dûs à des circonstances fortuites,

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 mars 1654 (1re). Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 58.

(2) *De La Barde à...* Soleure, s. d. (1652). Aff. Etr. Suisse. XXXV. 63. — *De La Barde à Mazarin; à Brienne.* Soleure, 24 décembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 229; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 154. — *Ordre du roy au mareschal de Schomberg afin qu'il donne la commission de colonel du régiment des gardes suisses à Mr de Stavay-M(ontet).* 26 décembre 1655. Arch. Guerre. CXLV. 457. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 mars 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 206vo.

mettaient l'action gouvernementale au service d'intérêts particuliers. Parmi ces derniers figurait en bonne place l'affaire des joyaux de la couronne[1] confiés en dépôt au colonel Rahn, puis enlevés de chez celui-ci et transportés en Suisse par trois capitaines de Zurich et de Schaffhouse, qui refusaient de s'en dessaisir.[2] Grâce à ce coup d'audace, les officiers «de la nation» à la solde du Louvre se voyaient frustrés d'un gage dont la valeur dépassait six cent mille £.[3] Leurs supérieurs, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, prirent fait et cause pour eux. De Berne comme de Fribourg, de Soleure comme de Lucerne, de Schwytz et d'Altorf, les plaintes affluèrent au *Vorort* que l'on sollicita de contraindre au besoin par la force ses ressortissants à restituer ce qu'ils avaient ravi par surprise et «contre tout droit».[4] Bien que soucieux de ne point paraître céder à une pression d'origine étrangère, les magistrats zurichois ne se dérobèrent pas à la démarche réclamée d'eux.[5] Les détenteurs des pierreries furent menacés d'un châtiment exemplaire au cas où ils se refuseraient à obtempérer aux ordres du Conseil souverain[6] et des pourparlers furent entamés à Vienne afin d'en faire revenir ceux des joyaux que l'on supposait y avoir été engagés.[7] Comme on redoutait sur les bords de la Limmat qu'une diète générale n'évoquât à elle le différend, rien ne fut épargné pour conjurer cette éventualité.[8] Ce devait être en vain. Les griefs des capitaines, exposés à Bade en juillet 1654 par le *landammann* Zurlauben de Zoug,[9] devinrent si pressants que Zurich ne put se soustraire davantage à la nécessité d'en tenir compte. La soumission des trois officiers récalcitrants était chose accomplie dès le milieu de septembre.[10] Mais l'entente entre les divers intéressés quant au choix de la ville où serait conservé à l'avenir le précieux dépôt demeurait

---

(1) „It is a long story." *Pell to Thurloe*. Zurich, 1/11 july 1654. ap. Vaughan. I. 16.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 janvier 1654. Bibl. Nat. f. fr. *16,036* (Archiv für Schweiz. Gesch. VIII. 254). — G. Bapst. Histoire des joyaux de la Couronne de France (Paris, 1889). 325.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 18 aprile 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 62.

(4) *Schaffhausen an Zürich.* 15/25. März 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 126. — *Die V cathol. Orte an Zürich.* Luzern, 16. Juni 1654. *Ibid.* 141. — *An Zürich : Solothurn*, 26. Juni ; *Bern*, 10./20. Juni 1654. *Ibid.* 139, 142. — Eidg. Absch. VI *A.* 209 *k*, 218 *i*.

(5) *Hab à Argenson.* Zurich, 8 juillet 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 135.

(6) „Bey Verliehrung üwer Ehren und Guts." *Zürich an Werdmüller und Holzhalb.* 8./18. März. 22. Juni/2. Juli, 28. Juli/2. August 1654. — *Supplication H. Zunftmeisters Werdmüllers und H. Hauptmann Dietegen Holzhalb beider Ehefrauen vor Rath und Bürger.* Zürich, 8./18. März 1654. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 125, 128, 148, 164. — *Dietegen Holzhalb an Zürich.* 3./13. April 1654. *Ibid.* 147. *Th. Werdmüller; Dietegen Holzhalb an Zürich.* 22. Juli/1. August 1654. *Ibid.* 163. — *Negri al Senato.* Zurigo, 2 maggio 1654. Frari. Svizzeri. LII. 64.

(7) *Hab à Argenson.* Zurich, 5/15 août 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 143.

(8) *Conrad Werdmüller an Zürich.* Baden. 3./13., 7./17. July 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 151, 158. — *Zürich an Heinrich Waser und Conrad Werdmüller in Baden.* 4./14. July 1654. *Ibid.* 156.

(9) *Ungefahrliche Verzeichnuss der proposition so, von dess Cleinodien Geschäffts wegen, Herr Landtaman Zur Lauben vor den Herrn gem. Eidtgnossen gethan.* Baden, 8./18. July 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 160. — Eidg. Absch. VI *A.* 222—223 *m*.

(10) *Negri al Senato.* Zurigo, 12 settembre 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 85. — *Caraffa a Chigi.* Lucerna, 16 settembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII.

incertain, et il n'était pas téméraire de penser qu'elle donnerait encore lieu à de longues et laborieuses négociations.(1)

Considérée à Zurich et à Berne non comme une question de droit public, mais comme un procès où ne se trouvaient intéressés que des particuliers,(2) l'affaire des joyaux de la couronne n'était pas susceptible de créer un malentendu entre les cantons des deux confessions. Elle l'était d'autant moins que, de l'avis des protestants, leur très étroite union apparaissait plus indispensable que jamais, puisque aussi bien le fossé qui séparait en Suisse partisans et adversaires des nouvelles doctrines religieuses s'élargissait chaque jour davantage.(3) Le rapprochement réalisé en 1653 entre les gouvernements helvétiques de l'une et de l'autre croyance, sous la pression de la rébellion qui menaçait leur existence à tous, n'avait pas eu de lendemain. Les ministres du Saint-Siège, Carlo Caraffa, évêque d'Aversa, d'abord, puis son successeur Federico Borromeo, patriarche d'Alexandrie, s'étaient efforcés d'empêcher qu'une entente durable ne se produisît entre leurs coreligionnaires des Ligues et les adeptes de la Réforme dans ce pays. Ils y étaient parvenus sans beaucoup de difficulté, et leur opposition avait fait échouer au sein de la diète de Lucerne le projet de rénovation des pactes intercantonaux élaboré par les représentants des cités évangéliques.(4)

En prévision du refus catégorique des Confédérés de l'alliance espagnole de coopérer à l'œuvre de salut national dont les protestants assumaient l'initiative, ceux-ci s'étaient résolus à resserrer les liens qui les unissaient les uns aux autres. La tension des rapports entre Berne et Fribourg et l'état précaire de la paix confessionnelle en Thurgovie suffisaient à justifier cette mesure de précaution.(5) Les grandes lignes du nouveau *Défensional* furent arrêtées au cours d'une conférence tenue à Kœnigsfelden, du 30 mars au 2 avril, entre le général bernois Sigismond d'Erlach et le bourgmestre de Zurich, Jean-Henri Waser.(6) Sans exception aucune, les réformés du «climat des Ligues», les Grisons notamment, se virent invités à y accéder.(7) Mais ce fut aux Provinces-Unies et surtout à l'Angleterre que les cités évangéliques décidèrent de s'adresser afin de faire contre-poids à l'accroissement de puissance que le renouvellement de leur alliance avec le Louvre apportait aux catholiques d'Helvétie.

Depuis huit mois et plus qu'ils prolongeaient leur séjour en Suisse, les envoyés de Cromwell avaient fait montre d'une activité fébrile. Tandis que l'un d'eux, John Pell se consacrait très particulièrement aux négociations de l'al-

(1) *Appenzell Ausser Rhoden an Zürich.* 2/12. November 1654; *Landammann Zurlauben an Obrist Rahn.* Zug, 3./13. November 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. nos 172, 173.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 403*f.*

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 242*f* (St Urban, 15. März 1655).

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 218*m.*

(5) *Orelli à Argenson.* Zurich, 18/28 novembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX, 174.

(6) *News from Zurich.* 24 march/3 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 745 f° 66 — Eidg. Absch. VI *A.* 242—244. — Dierauer. loc. cit. IV. 66. — Utzinger. Bürgerm. J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken. p. 53 sqq.; 121 sqq.

(7) *News from Zurich.* 24 march/3 april 1655. loc. cit.

liance helvéto-britannique, souhaitée avec passion par le Protecteur,(1) l'autre, John Dury, aux prises avec la chimère de l'entente théologique entre tous les réformés d'Angleterre et du continent,(2) parcourait les Ligues, de Coire à Genève, et conférait avec les pasteurs de Berne, de Bienne, de Neuveville, de Neuchâtel et de Lausanne.(3) Hostile en principe à l'aplanissement des divergences de doctrine qui affaiblissaient la «cause évangélique», De La Barde songeait d'autant moins en revanche à combattre un rapprochement entre le gouvernement de Londres et les Confédérés de la nouvelle croyance, que ce rapprochement, qu'il jugeait d'ailleurs presque aussi malaisé à opérer que l'unité confessionnelle, servait en somme ses desseins. Nul plus que lui certes n'avait intérêt à déconseiller à ses hôtes protestants la politique des alliances multiples qui minait l'influence acquise jadis au Louvre dans les hautes vallées des cantons forestiers. Mais, d'une part, Mazarin recherchait à cette heure l'amitié anglaise afin d'acculer l'Espagne à la nécessité de conclure la paix et, d'autre part, Zurich et Berne donnaient comme prétexte de leur répugnance à remettre sur pied le traité de 1602 avec la France la crainte que cette puissance ne rompît avec Cromwell et les Puritains.(4) Or, encore que sa réalisation apparût de moins en moins probable, cette éventualité ne pouvait être complètement écartée.

Aussi bien, à la frontière occidentale du Piémont, un événement se préparait dont la répercussion sur la politique générale offrait trop d'avantages au roi Catholique pour qu'on ne fût pas tenté d'y voir sa main.(5) Subitement, le 25 janvier 1655, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, annulant d'un trait de plume les récentes concessions consenties par lui à ses sujets des «vallées», leur ordonna, sous peine de mort, d'évacuer dans les trois jours les terres «où leurs pères et eux avaient habité de temps immémorial».(6) Et, quelques semaines plus tard, comme les Vaudois mettaient peu d'empressement à obtempérer à cette injonction, de cruelles exécutions, auxquelles participèrent des troupes françaises,(7) ensanglantèrent Luzerna, San-Giovanni, Torre Pellice,

---

(1) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 25 maggio 1655 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mars 1655. Bibl. Nat. f. fr. *20,981* f° 56vo.

(3) *Pell to Thurloë.* Zurich, 25 november/5 december 1654, 23 december 1654/2 january 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 86, 99, 122. — *News from Geneva.* 27 january/6 february 1654, 16/26 january 1655. *Ibid.* I. 117. — Eidg. Absch. VI *A.* 240 *h.* — Gautier. Histoire de Genève. VII. 340—341.

(4) „Our treaty with France stands still, and it is very incertain what will be the issue of it." *Thurloë to Pell.* London, 29 june 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 206.

(5) *Sagredo al Senato.* Parigi, 15 giugno 1655. Frari. Francia. CXVIII. n° 352 (2da). — *Orelli à Argenson.* Zurich, 23 juin/3 juillet 1655 Aff. Etr. Venise. LXIX. 234.

(6) *Pastor Leger to Pastor Ulrich.* 16 february 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 261. — F. Holzach. Über die politischen Beziehungen der Schweiz zu Oliver Cromwell (Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde). V. p. 1. — J. Leger. Histoire générale des Eglises vaudoises (Lyon. 1669). p. 153.

(7) „The are extracted out of many letters. I send you in which you may observe that not only the Duke of Savoy's troupes, but also and chiefly those of France have been employed in the destruction of the said churches." *Letter sent unto Mr Stouppe (Stoppa), from Geneva by Mr Léger, born in the valleys of Piemont, Pastor und Divinitie reader to the said city.* 1655. British Museum. Addit. mss. *4156* art. 138. — Holzach. op. cit. p. 3. — Claretta. op. cit. I. 131. — A. de Rochas d'Aiglun. Les vallées vaudoises (Paris, 1881). p. 89 sqq.

Fenile, Bibiana, Campiglione, Bricherasio et San-Secondo, aux portes de Pignerol (17 avril).(1)

Si l'on excepte le Vatican, l'Espagne, Venise et certaines petites cours de la Haute-Italie, où «la généreuse résolution» du fils de Victor-Amédée fut louée plutôt que blamée,(2) la nouvelle des massacres commis à peu de lieues de Turin souleva une indignation générale parmi les gouvernements et les peuples de l'Europe.(3) Exaspérés de la persécution dont ils étaient l'objet, les habitants des «vallées» avaient pris les armes et résistaient avec succès à l'offensive des forces ducales.(4) Mais, pour soutenir à la longue une lutte inégale, l'appui de leurs coreligionnaires de l'étranger leur était indispensable.(5) Ils l'invoquèrent dès la première heure et dépêchèrent des émissaires en Dauphiné, à Zurich, à Berne, à Genève, ainsi qu'aux princes réformés d'Allemagne, au Lord-Protecteur d'Angleterre et aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.(6) Point n'était besoin certes d'éveiller la commisération des Confédérés des cités évangéliques à l'égard de leurs frères persécutés au delà des monts.(7) Loin de calmer les passions confessionnelles sur les bords de l'Aar et de la Limmat et chez les protestants de la Suisse occidentale, la fixation au 20 mai d'une «journée de jeûne et de prières» les excitait au contraire à un haut degré(8) et n'excluait

(1) *News from Bern.* 21/31 mai 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.* — „Enfin le Seigneur a enlevé la cloison de la vigne qu'il avoit si longtemps cultivée ès pauvres vallées du Piémont. Les sangliers des bois l'ont brottée et les esperviers sont venus d'un vol plus viste que le vent à deschirer les pouvres et gémissantes colombes jusques ès fentes des rochers les plus hauts.“ *Extrait d'une lettre escrite du Val Cluson (Chisone).* 1er mai 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 301. — Jean Léger. Histoire générale des Eglises évangéliques des vallées de Piémont ou Vaudoises (Leyde, 1669). II. 108 sqq. — G. Meyer von Knonau. Die evangel. Kantone und die Waldenser. 1663—1664. (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte. Leipzig. 1911. p. 120 sqq.) — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 342—343. — *Contra:* Claretta. Storia di Carlo-Emanuele II. t. I. 75 sqq. (Œuvre extrêmement médiocre d'un polémiste catholique, et non d'un impartial historien. Les faits les plus avérés y sont travestis au gré des passions religieuses de l'auteur. Si l'on ajoute à cela que les noms propres, non italiens, cités par celui-ci, subissent sous sa plume une transformation qui les rend méconnaissables (v. p. 543. n. 10) on comprendra l'instinctive défiance qu'inspire au lecteur averti une méthode historique aussi sujette à caution.)

(2) „Fatta dal duca di Savoia la generosa risoluzione di cacciare gli Eretici dalla valle di Pinerolo...“ *Sagredo al Senato.* Parigi, 11 maggio 1655. Frari. Francia. CXVIII. n° 342 (1a).

(3) *Genève à Berne.* 14/24 avril 1655. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 486.

(4) *Sagredo al Senato.* Parigi, 15 giugno 1655. Frari. Francia. CXVIII. n° 352 (2da). — Claretta. op. cit. II. 121, 122.

(5) *Genève à Berne.* 16/26 mai 1643. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 448.

(6) *Sagredo al Senato.* Parigi, 11 maggio 1655. Frari Francia. CXVIII. n° 342 (1a). — *News from Zurich.* 8/18 june 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.* — Eidg. Absch. VI *A.* 245 *a.* — Claretta. op. cit. I. 137.

(7) *News letter concerning the massacre in Piedmont.* 22 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751.* — *Negri al Senato.* Zurigo. 15 maggio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 126. — „Questa attione, che ha dato gran lustro alla religione del duca, ha recato grande spiazzere agl'heretici di Genevra et a Protestanti de' cantoni svizzeri, li quali ne dissimuleranno la passione per poi sforzarla a congiuntura migliore.“ *Sagredo al Senato.* Saint-Ly (Saint-Leu d'Essérent). 25 maggio 1655. Frari. Francia. CXVIII. n° 345 (2da). — *Zurich à Genève.* 30 avril/10 mai 1655. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3291.* — „C'est une chose admirable comme touts les protestants prennent ceste affaire à cœur.“ *De La Barde à Lullin.* Soleure, 13 août 1655. Bibl. Ste Geneviève. L. 37 *f* f° 313.

(8) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 mai 1655. Aff. Etr. Suisse. LXVIII. 321. — Eidg. Absch. VI *A.* 245 *a.*

pas la crainte que des représailles ne fussent exercées envers les moines et autres religieux appelés à traverser ces contrées.(1)

Dès le mois de mars, les Conseils des cantons de la nouvelle croyance avaient fait remettre au duc de Savoie une missive pressante, afin de recommander à son bienveillant examen les griefs de ses sujets des «vallées».(2) Sa réponse fut de nature à ne les contenter ni quant au fond, ni quant à la forme.(3) Lorsqu'une deuxième diète se réunit à Aarau, le 13 mai, «les massacres étaient consommés».(4) On n'hésita pas néanmoins à revenir à la charge auprès de la cour de Turin.(5) Mais on ne s'en tint pas là. De vives instances en faveur des Vaudois persécutés furent adressées aux gouvernements de tous les Etats réformés.(6) De plus, un député bernois, le major Gabriel Wyss, prit aussitôt le chemin du Piémont.(7) Cette dernière démarche n'offrait d'ailleurs aucune chance de succès.(8) Après maints atermoiements, le duc fit savoir aux représentants du Corps protestant que l'attitude agressive et la rébellion de leurs coreligionnaires des vallées justifiaient la sévérité de la répression dont ceux-ci étaient l'objet.(9) Puis, sûr de la neutralité sympathique de Fribourg et des «Waldstætten»,(10) qui désapprouvaient l'intervention de leurs confédérés de l'autre croyance dans les affaires intérieures d'une puissance étrangère, il attendit sans impatience la réplique de la diète d'Aarau à sa fin de non-recevoir.(11)

La mission de Wyss à Turin était en somme un échec. L'envoyé bernois n'avait réussi ni à dissiper les préventions du duc à l'égard des Vaudois, ni à convaincre ces derniers de la nécessité de poser les armes avant d'entrer en négociation avec leur légitime souverain.(12) Cet échec néanmoins ne découragea

---

(1) „Ilz ont très mal traitté un religieux françois qui passoit par Neuchâtel et ilz nous maudissent d'une estrange sorte.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 11 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035.* f° 83.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 240 *e.*

(3) *News letter concerning the massacre in Piedmont.* 22 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751.*

(4) *News letter concerning, etc.* loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 61vo.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 245 *a.*

(6) *Oliver Cromwell to the evangelical cantons.* 25 mai 1655. — *William, landgraff von Hessen, to the evangelical cantons.* 26 mai 1655. — *The evangelical cantons to Oliver Cromwell* 17 june 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* fos 320, 323, 333. - Eidg Absch. VI *A.* 245 *a.*

(7) *News from Bern.* 14/24 mai 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745* f° 183. — *Negri al Senato.* Zurigo, 29 maggio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 128. — *Sagredo al Senato.* Parigi, 15 giugno 1655. Frari. Francia. CXVIII. 86. — Berner Taschenbuch. 1875—1876. p. 14, 57 sqq. — *News from Zurich.* 8/18 june 1655. ap. Vaughan. I. 195.

(8) *Contra : News letter from Grenoble.* 1 june 1655 („M. le major Wys. député des cantons, a esté fort bien receu de S. A. R. et espère que sa négociation sera fructueuse avec l'aide de Dieu“). British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 324.

(9) *Le duc de Savoie aux cantons protestants.* Turin, 3 juin 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 314. — Eidg. Absch. VI *A.* 252 *a.* — Dierauer. op. cit. IV. 81.

(10) *Negri al Senato.* Zurigo, 3 luglio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 133. — Waldenser und Piemontesische Aktion. 1655 (24 p. in-4°).

(11) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 22 juillet 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 329. — *De La Barde à Servien.* s. d. (1655). Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 315. — Eidg. Absch. VI *A.* 254 *i*, 258 *xx.*

(12) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 14 juin 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 326. — Eidg. Absch. VI *A.* 252 *a.* — Holzach. op. cit. p. 6.

pas les autorités des cités évangéliques. Ce que n'avait pu procurer le représentant de l'une de celles-ci, une ambassade solennelle dépêchée en Piémont au nom de l'ensemble du Corps protestant des Ligues jouirait peut-être d'assez de considération pour l'obtenir. La diète réunie à Aarau le 26 juin résolut d'en tenter l'expérience.(1) Mais encore convenait-il d'entourer cette démarche de garanties de succès qui la rendissent acceptable à tous les Etats confédérés de la nouvelle croyance. Il ne suffisait pas pour vaincre l'obstination du gouvernement de Charles-Emmanuel qu'une escadre anglaise croisât devant Nice et Villefranche ou qu'un ministre de Cromwell s'employât à ramener le calme dans les esprits à Turin.(2) Le résident hollandais à Paris insista donc, comme l'avait fait le *Vorort* quelques semaines auparavant, afin que De La Barde fût prié de provoquer l'intervention diplomatique de son maître dans les conférences qui allaient s'ouvrir au delà des monts.(3)

C'était avec un sentiment de stupeur non dissimulé que l'ambassadeur français à Soleure et les magistrats des cantons protestants avaient appris qu'un certain nombre de soldats royaux participaient aux massacres perpétrés dans les «vallées» et «servaient de bourreaux au duc de Savoie».(4) De La Barde voyait dans cette fâcheuse et inhumaine coopération la ruine définitive de ses négociations avec Berne et Zurich pour le renouvellement de l'alliance, et ses agents dans ces deux villes se gardaient de le détromper à ce sujet.(5) Ils appréhendaient la subite interdiction des passages accordés à la requête et sous le couvert du roi Très-Chrétien aux levées allemandes dirigées vers la Haute-Italie à travers la plaine et le plateau suisses.(6) Il leur semblait difficile enfin que, voulue ou non, cette maladresse ne compromît pas le rapprochement franco-anglais en préparation.(7) De leur côté, les partisans du Louvre en Helvétie regrettaient qu'au lieu de s'attaquer aux Vaudois, «sentinelles fidèles de Pignerol»,(8) les forces royales, jointes à celles de la maison de Savoie, n'eussent pas profité de l'absence du gouverneur de Milan, retenu dans le

(1) *Pell to Thurloë.* Zurich, 9/19 june 1655. ap. Vaughan. I. 195. — Eidg. Absch. VI *A.* 252 *a.* — Holzach. op. cit. p. 13. — Meyer v. Knonau. Die evangel. Kantone und die Waldenser. p. 124.

(2) Holzach. op. cit. p. 8. — Alf. Stern. Geschichte der Revolution in England (Berlin, 1881). p. 279.

(3) *Pastor Léger to Pastor Ulrich.* Geneva, 7 may 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751.* p. 304. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 68. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 12 juillet 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 78. — *Negri al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 135. — Eidg. Absch. VI *A.* 245 *b.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 61vo. — *Pell to Thurloë.* Geneva, may 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 190. — „Les protestants de Suisse disent que les Françoys ont servi de bourreaux au duc de Savoie." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 juin 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 76. — Holzach. op. cit. 5. — Eidg. Absch. VI *A.* 245 *b.*

(5) *News letter concerning the massacre in Piedmont.* 22 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751.*

(6) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 27 mai 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 323. — Eidg. Absch. VI *A.* 221 *a.*

(7) *News letter concerning the massacre in Piedmont.* 22 april 1655. loc. cit.

(8) *Pastor Léger to Pastor Ulrich.* Geneva, 7 mai 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 304.

Modénois, pour envahir la Lombardie.(1) De surcroît la politique incertaine de Mazarin prêtait à des interprétations contradictoires. S'il paraissait manifeste que Louis XIV désavouait la participation de ses troupes aux excès commis dans les «vallées»(2) et que les autorités de Pignerol accorderaient un refuge dans cette place ou ses environs aux survivants des massacres d'avril,(3) on doutait en revanche que cette dernière mesure fût ratifiée à Paris.(4) L'attitude adoptée par De La Barde en cette conjoncture n'était d'ailleurs rien moins qu'encourageante. Tout en réprouvant la persécution dont souffraient les sujets protestants du duc, l'ambassadeur du Louvre laissait entendre que leur conduite ne lui semblait pas exempte de reproches.(5) Aussi bien, sur les conseils de Werdmüller, défenseur plus chaleureux peut-être des intérêts de la couronne que de ceux de ses propres compatriotes, n'hésitait-il pas à suggérer l'idée de deux diversions simultanées, l'une — française — à la frontière du Jura; l'autre — piémontaise — sur les rives du Léman,(6) ce qui, selon lui, eût engagé les Confédérés à recommander à leurs voisins de Franche-Comté de se contenter de la neutralité «nouvelle» qui leur était accordée, sans insister davantage pour obtenir le rétablissement de l'ancienne.(7) Mais, comme à cette heure on évitait à Paris de donner sujet de mécontentement au gouvernement de Londres, le recours à la «manière forte», recommandé de Soleure, n'avait aucune chance d'être adopté en haut lieu.(8) De La Barde reçut donc l'ordre d'aviser les cantons évangéliques que le roi louait leur dessein de travailler à ramener la paix entre la maison de Savoie et les habitants des «vallées» et que lui-même, résolu à imposer sa médiation,(9) dépêchait à cette fin à Turin le huguenot Montbrun, lieutenant général de ses armées, et lui prescrivait, ainsi qu'à l'ambassadeur ordinaire Ennemond Servien, de procurer à très bref délai un rapprochement durable entre les Vaudois et leur souverain. Ce que Louis XIV taisait en revanche avec soin, c'est que les puritains anglais faisaient de son efficace intervention en faveur de leurs coreligionnaires du Piémont la condition *sine qua non* de l'alliance franco-britannique en préparation.(10)

---

(1) *Le duc de Modène au prince Thomas (de Savoie).* Modène, 6 mars 1655. Aff. Etr. Modène. II. 55. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 20 mai 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 321.

(2) *Le roi au duc de Lesdiguières.* Compiègne, 1er juin 1655. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettsteinianus. IX. 200.

(3) *Mazarin à Antoine de Bordeaux.* La Fère, 19 juin 1655 (impr. Chéruel. VI. 490). — *Pastor Léger to Pastor Ulrich.* Geneva, 7 mai 1655. loc. cit. — *News from Zurich.* 5/15 july 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 745.

(4) *News from Geneva.* 17/27 july 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 745 f° 122. — *News letter concerning the massacre, etc.* loc. cit.

(5) *News from Aarau.* 27 june/7 july 1655. British Museum. Lansdowne mss. 745 f° 118 b.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. 16,085 f° 101.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juillet 1655. Bibl. Nat. f. fr. 16,085 f° 101.

(8) Holzach. op. cit. 5—6.

(9) *De La Barde aux députés des cantons protestants, à Aarau.* Soleure, 13 mai 1655. St-Arch. Bern. Evangel. Absch. F 963. — Cte de Cosnac. Mazarin et Colbert (Paris, 1892). t. II. 490. — Vaughan. The protectorate of Oliver Cromwell and the State of Europa, etc. (London, 1839). I. 188.

(10) Holzach. op. cit. 23. — Claretta. op. cit. I. 150.

En réalité, sur un point à tout le moins, la politique étrangère de Cromwell subissait un grave échec. Un envoyé spécial du Protecteur, Samuel Morland,(1) désigné pour accomplir une mission en Italie, avait poussé jusqu'à Turin, encore que le major Wyss, rencontré par lui à Montmélian, eût cherché avec raison à le dissuader de traverser les monts.(2) Impuissant à mener à bien sa tâche, le ministre anglais n'avait pas tardé à rebrousser vers Genève, où l'inaction commençait à lui peser.(3) Dès lors deux voies demeuraient ouvertes au gouvernement de Londres. Il pouvait, à son gré, encourager la médiation du Louvre entre le souverain de la Savoie et ses sujets de la nouvelle croyance, ou inciter les cantons évangéliques à entrer en lice avec toutes leurs forces pour assurer le triomphe des revendications des Vaudois du Piémont. On ne s'attendait pas en revanche à le voir entreprendre à la fois l'une et l'autre de ces démarches. Il s'y détermina cependant.(4) Tandis que son ambassadeur à Paris adjurait Mazarin de précipiter la conclusion des négociations de Servien et de Montbrun et de contraindre le jeune duc et sa mère au rétablissement du *statu quo ante* à Torre-Pellice et dans les vallées environnantes, John Pell s'attacha à convaincre ses coreligionnaires suisses que le maintien du prestige de la cause protestante en Europe exigeait qu'ils marchassent sans retard au secours de leurs frères opprimés au delà des Alpes.(5)

Si certains politiques des bords de la Limmat se croyaient en mesure d'affirmer à l'envoyé britannique que sa campagne serait couronnée de succès, leur erreur était profonde. Zurich, où de belliqueux instincts parurent un moment prévaloir, ne tarda pas à se joindre aux autres cités évangéliques pour reconnaître l'inopportunité d'une rupture avec la maison de Savoie. Céder aux désirs de Cromwell, c'eût été la guerre assurée avec les cantons catholiques alliés de Charles-Emmanuel II; c'eût été sans doute s'exposer aux représailles de la France à l'instant où cette puissance offrait d'employer ses bons offices en faveur des victimes des vallées vaudoises;(6) c'eût été enfin, pendant un temps, la ruine de toutes transactions commerciales pour les marchands de Bâle, de Schaffhouse et de Saint-Gall dans la Haute-Italie.(7) Ce fut dans cette conjoncture que la diète réunie à Aarau le 26 juin décida, ainsi qu'on l'a dit, le départ d'une ambassade solennelle à destination de Turin.(8) Appuyée par Berne et Zurich, cette solution intermédiaire ne rallia qu'avec peine l'assentiment des deux cités évangéliques de la ligne du Rhin, où l'on eût préféré laisser

(1) Claretta (op. cit. I. 125), avec sa légèreté coutumière, le désigne sous le nom de *Morandel*.
(2) *Pell to Thurloë*. Zurich, 14/24 july 1655. ap. Vaughan. I. 220. — Holzach. op. cit. 6—8.
(3) *Samuel Morland to John Pell*. August 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 755 f° 30.
(4) Holzach. op. cit. 9, 53—54.
(5) Holzach. op. cit. 9. — Eidg. Absch. VI *A*. 252 *a*.
(6) Vaughan. The protectorate of Oliver Cromwell, etc. I. 232 sqq.
(7) Vaughan. The protectorate of Oliver Cromwell, etc. I. 232 sqq.
(8) G. Meyer von Knonau. Die evangelischen Kantone und die Waldenser in den Jahren 1663 und 1664 (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte. n° 103—104. Leipzig. 1911). — Th. Burckhardt-Piguet. Oberzunftmeister Benedict Socin. p. 50 sqq.

sans réponse les instances anglaises.(1) En revanche, l'unanimité se retrouva parmi les Etats de la nouvelle croyance, lorsque la question se posa de savoir si les catholiques seraient conviés à participer à cette mission. Elle fut résolue par la négative, avec d'autant moins d'hésitation que l'opposition de Fribourg et des «Waldstætten» à tout dessein d'intervention dans les affaires intérieures du Piémont était plus manifeste.(2) Restaient, à dire vrai, les objections du gouvernement de Charles-Emmanuel II au départ pour la Péninsule d'ambassadeurs protestants accrédités auprès de lui contre sa volonté et sans le concours de ses alliés suisses de l'autre confession.(3) Ces objections certes n'étaient pas dépourvues de valeur, car, dès l'instant que le roi Très-Chrétien assumait l'arbitrage des différends pendants entre le duc et ses sujets, il semblait inutile, voire dangereux d'élargir le cadre d'une négociation déjà suffisamment compliquée en soi.(4) Mais la diète passa outre à ses décisions.(5) Le 12 juillet, ses envoyés quittèrent Morat, lieu de leur rendez-vous,(6) et prirent le chemin de Turin, où, arrivés le 24, ils obtinrent le 28 du jeune prince une première audience, ménagée par Gabriel Wyss qui les avait précédés de peu de jours sur les rives de la Doire Ripaire.(7) A cette heure encore, leurs prétentions s'affirmaient excessives et menaçantes. Au cas où leurs offres de médiation ne seraient pas agréées, ils comptaient intervenir en tant que parties dans le conflit qui divisait leurs coreligionnaires des «vallées» et le chef de la maison de Savoie.(8) De fait, le duc ne s'opposa pas à ce qu'ils se portassent à Pignerol, où se trouvaient déjà les ambassadeurs français, ainsi que ses représentants à lui et ceux de ses sujets opprimés.(9) Par malheur pour eux, ni les uns, ni les autres n'étaient de taille à lutter sur le terrain diplomatique contre Servien, personnage cependant «effacé et modeste».(10) Celui-ci n'avait pas dissimulé son mécontentement en constatant que leur venue coïncidait avec une recrudescence des exigences des Vaudois

(1) *Basel an Zürich.* 21. Juni/1. Juli; *an Schaffhausen.* 30. Juni/10. Juli 1655. St-Arch. Basel. Missiven. — Eidg. Absch. VI *A.* 252 *a.*

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 254 *i.* — Claretta. op. cit. I. 127.

(3) Claretta. op. cit. t. I. 128.

(4) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 3 août 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 331.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 252 *i.*

(6) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 22 luglio 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(7) *Negri al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nº 135. — *News from Bern.* 28 july/7 august 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.* — J. J. Stockar. Gesandtschaft der evangel. Kantone nach Turin. 1655 (Helvetia. Denkwürdigkeiten u. s. w. 1827). — Holzach. op. cit. 27. Claretta. op. cit. I. 129, 152.

(8) „We hope the cantons have given order to their ambassrs to speake out, if need be, and to tell Savoy that if they may not be admitted as mediators, the will by Parties." *News from Grenoble.* 11/21 july 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745.*

(9) *Les députés des Eglises réformées des vallées de Piedmont aux ambassadeurs des cantons évangéliques, à Turin.* Pignerol, 31 juillet 1655. St-Arch. Bern. Piedmont Buch *A.* p. 111. — *Negri al Senato.* Zurigo, 21 agosto 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nº 140. — Achtundvierzigstes Neujahrsblatt der zürcherischen Hülfsgesellschaft. 1848. p. 20. — Holzach. op. cit. 27—29.

(10) Horric de Beaucaire. Instructions aux ambassadeurs et ministres de France en Piémont (Paris, 1898). t. I. XLIX.

et qu'elle menaçait de remettre en question certaines concessions obtenues de ces derniers à grand'peine.(1) Aussi se décida-t-il à brusquer les choses. Dominés par lui, les envoyés des cités évangéliques entrèrent dans son jeu.(2) Ils s'attendaient assurément à ce que cette condescendance reçût sa juste récompense. Vive fut donc l'indignation qui les saisit, lorsqu'ils s'aperçurent que le traité signé à Pignerol le 14 août, sous les auspices du plénipotentiaire français et les leurs,(3) ne faisait aucune mention de la part qu'avaient prise les protestants d'Helvétie au rétablissement de la paix dans les «vallées».(4) Cette «omission» n'était pas due au hasard. Le roi Très-Chrétien n'avait consenti à agir comme médiateur entre le duc et ses sujets de Torre-Pellice et des localités avoisinantes qu'à la condition de demeurer seul en nom, soit au cours des négociations, soit à l'instant de leur conclusion.(5) Les objections que soulevèrent à ce propos les délégués du Corps évangélique des Ligues devaient rester stériles.(6) L'empire exercé par Servien sur ses collègues piémontais rendait sa situation si forte que les ambassadeurs suisses renoncèrent à la lutte et acceptèrent de bonne grâce le fait accompli.(7)

Le départ d'une mission helvétique pour Turin, départ suggéré et sollicité par les ministres de Cromwell, n'avait cependant pas satisfait complètement ceux-ci. Aussi bien Pell et Dury souhaitaient qu'il y fût sursis jusqu'à ce qu'eux-mêmes ou d'autres envoyés britanniques se trouvassent en mesure de l'accompagner au delà des Alpes.(8) Or, à Zurich et à Berne, on avait trop d'intérêt à ne point froisser les susceptibilités du Lord-Protecteur pour que le

---

(1) He told me (one of the burgomasters of Zurich) that card[al] Mazarin had written to the duke of Savoy, blaming him, not for dealing so cruelly with the Piedmontois, but for choosing no better time to do it in." *Pell to secretary Thurloë.* Geneva. may 1655. Vaughan. op. cit. I. 190. — Holzach. op. cit. 29 sqq.

(2) „M[r] l'ambassadeur de France ne permet pas à M[r] le Patrimonial Truchi et à moy de porter lesdicts rebelles au point que l'on désireroit pour la plus grande satisfaction de Vos Royalles Altesses, car, ayant, il y a quatre jours, dit au ministre Léger et aux autres députés des rebelles et aux ambassadeurs suisses qu'on les restabliroit dans La Tour et dans Saint-Jean, pourveu qu'ils quittassent tout ce qu'ils ont au delà du Pelice, à quoy, ne consentant pas tout à fait lesdits rebelles, mais faisant encore de nouvelles instances pour se conserver ce qu'ils ont au delà dudict Pelice, M[r] l'ambassadeur leur en offrit la moitié en eschange de l'autre moitié en argent." *Grésy à Madame Royale.* Pignerol, 8 août 1655. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XI.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 2 septembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 336. — J. Léger. Histoire générale des Eglises vaudoises (Leyde, 1669). p. 216.

(4) Holzach. op. cit. 29 sqq.

(5) Holzach. op. cit. 30 sqq.

(6) *Grésy à Madame Royale.* Pignerol, 4 août 1655. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(7) *Grésy à Madame Royale.* Pignerol, 8 août; Turin, 9 septembre 1655. loc. cit. — *Salomon Hirzel; Carl von Bonstetten; Benedict Socin und J. J. Stockar an die vier Evangel. Orte.* Turin, 21./31. August 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 25. — *Hans Caspar Hirzel to John Pell.* Zurich, 30 august/9 september 1655. *Ibid.* [Claretta (t. I. 152) travestit ainsi que suit les noms des ambassadeurs suisses à Turin: Salomone Kirzel; Carlo di Boustellan, barone di Vaumaren (Vaumarcus); Benedetto Socino; Gian Giacomo Stochel di Nauforen (Stockar de Neunforn), ecc.].

(8) *Instructions from Oliver Cromwell to John Pell.* 20 july 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *751* f° 352. — *Samuel Morland to John Pell.* August 1655. *Ibid.* Lansdowne. *755* f° 30. — *Memorandum.* December 1655. *Ibid. 755* f° 133.

vœu qu'exprimaient ses représentants sur les bords de la Limmat ne fût pas pris en sérieuse considération.(1) Il avait donc été prescrit, dès le milieu d'août, aux ambassadeurs suisses en Piémont de traîner les choses en longueur de manière à permettre aux plénipotentiaires anglais et hollandais de participer aux conférences et d'y faire prévaloir leurs vues.(2) Mais ces instructions nouvelles n'atteignirent que tardivement leurs destinataires.(3) Le traité signé à Pignerol venait au reste de ramener le calme dans les vallées vaudoises, et les représentants des cités évangéliques à Turin en avaient approuvé les principales stipulations.(4) Cela devait suffire pour qu'à Londres et à La Haye on les soupçonnât de s'être vendus au roi de France ou au duc de Savoie.(5) A Zurich, à Berne, à Bâle et à Schaffhouse, les explications loyales qu'ils donnèrent de leur conduite furent admises sans difficulté. On ne les blâma pas d'avoir clos leurs négociations en l'absence de tous envoyés des gouvernements britannique et néerlandais.(6) Par suite, les démarches qu'entreprirent ces derniers dans l'espoir d'obtenir la révision du traité du 14 août, jugé par eux néfaste aux intérêts de leurs coreligionnaires du Piémont semblaient, en dépit de l'opinion dominante au sein des grands cantons protestants, vouées à un complet insuccès.(7)

Dans ces entrefaites, John Pell avait rejoint Samuel Morland à Genève, où ne tardèrent pas à se porter de leur côté un diplomate anglais, Georges Downing, ainsi qu'un représentant des Etats-Généraux de La Haye, Rodolphe

---

(1) „Il nous seroit grandement à souhait que, pour plusieurs raisons, les deux très hauts et puissants Estats d'Angleterre et de Hollande pourroient estre interessez et par leur très valable authorité establir les dicts traités... Nous avons tertouts grand subject d'estre fort soigneux qu'en cest affaire le Seigr Protecteur d'Angleterre ne reçoive aulcun mescontentement, puisqu'il prend tant à cœur l'interest de tous les réformez en général et de ceux des vallées en particulier." *The Evangelical Cantons to their ambassadors in Savoy.* 17 august 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 20. — *cf.* Holzach. op. cit. 33.

(2) *Grésy à Madame Royale.* Pignerol, 19 août 1655. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(3) Holzach. op. cit. 33.

(4) *Grésy à Madame Royale.* Pignerol, 20 août 1655. loc. cit.

(5) *J. J. Stockar to John Pell.* Schaffhouse, 14/24 octobre 1655. British Museum. Lansdowne. 752 f° 124. — *Henry Ulrich to his father.* London, 6/16 september 1655. *Ibid.* f° 53. — *Les ambassadeurs des villes et cantons évangéliques, assemblez à Payerne, à Genève.* 3/13 octobre 1655. Arch. Genève. Portef. histor. *3291.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 23 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 149. — Gautier. Histoire de Genève. VII. 345 sqq. — Holzach. op. cit. 35.

(6) *The ambassadors in Savoy to the Evangelical cantons.* Turin. 21/31 august 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 25. — „S'ils eussent aussi euz quelque particulière information de Messrs les ambassrs d'Angleterre et de Hollande avant les traittez commencez, ils eussent suspendu toute négociation et attendu avec joye leur puissante collaboration." *Les ambassadeurs des villes et cantons évangéliques, assemblés à Payerne, à Genève.* 3/13 octobre 1655. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3291.* — Eidg. Absch. VI *A.* 270 *d.*

(7) *Grésy à Madame Royale.* Turin, 9 septembre 1655. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *George Downing, John Pell and S. Morland to the secretary Thurloë.* Geneva, 5/15 september 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 41. — *Henry Ulrich to his father.* London. 6/16 september 1655. *Ibid.* f° 53. — *Memorandum.* December 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 755 f° 133.

d'Ommeren.(1) A la demande expresse de celui-ci, Zurich se rallia à l'idée d'une conférence qui réunirait dans la région des lacs de la Suisse occidentale, et non point à Bâle comme le souhaitait Cromwell, des députés de tous les cantons et alliés de la nouvelle confession.(2) Son choix s'arrêta sur Payerne.(3) Tandis que les délégués helvétiques à Pignerol regagnaient leurs foyers;(4) que Georges Downing, renonçant à exécuter sa mission à Turin, reprenait le chemin de Londres(5) et que, pour mieux affirmer les sentiments de réprobation que leur inspirait l'intervention de protestants dans les affaires des vallées vaudoises, les catholiques décidaient l'envoi d'une ambassade d'obédience auprès du Souverain Pontife,(6) des événements, dont la répercussion menaçait à première vue de se faire sentir bien au delà des frontières des Ligues, paraissaient à la veille de se produire au siège des anciennes journées de marche franco-suisses. La composition même de l'assemblée qui se tint à Payerne du 11 au 14 octobre témoignait assez que les questions confessionnelles y occupaient autant, sinon plus de place que les questions politiques. Le *Vorort* y avait convoqué, outre les députés des trois autres cités évangéliques, ceux de Glaris, d'Appenzell, des communes de Rhétie, de la ville de Saint-Gall, de Mulhouse, de Bienne et de Genève. Tous, à l'exception des Grisons et de Genève,(7) dont l'abstention avait été remarquée déjà à la diète d'Aarau de juin 1654, répondirent à cet appel.(8)

En fait, si on se sentait tenu au pied du Salève à observer certains ménagements à l'égard des deux puissances dont les terres enserraient la petite république à l'ouest et au midi et dont les troupes entreprenaient à tout propos des incursions dans les mandements de Peney et de Jussy,(9) on n'épargnait pas les critiques à l'œuvre accomplie à Pignerol «avec la complicité des

(1) *Thurloë to J. Pell.* Whitehall, 27 july/6 august 1655. ap. Vaughan I. 228. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 26 août 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 338. — *Negri al Senato.* Zurigo, 28 agosto e 18 settembre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nos 141, 144. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 25 août/4 septembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 251. — *John Caspar Hirzel to John Pell.* Zurich, 6 september 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *752* f° 51. — *George Downing, John Pell and S. Morland to secretary Thurloë.* Genève, 5/15 september 1655. *Ibid.* f° 41. — *Memoranda by John Pell.* October 1655. *Ibid.* f° 95. — Gautier. Histoire de Genève. t VII. 347.

(2) *Zurich à Genève.* 17/27 septembre 1655. Arch. Genève. Portef. historique. n° *3291.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 119vo. — Eidg. Absch. VI *A*. 269.

(3) *Zurich à Genève.* 17/27 septembre 1655 Arch. Genève. Portef. histor. n° *3291.* — *J. Gaspard Hirzel to J. Pell.* Zurich, 20 september 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *752* f° 58.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 septembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 116vo. — *Negri al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 146.

(5) *J. Gaspard Hirzel to John Pell.* Zurich, 20 september 1655. loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 146.

(6) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 12 août 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 332.

(7) „Save only from Geneva and the Grisons, who sent excuses." *Pell to Thurloë.* Geneva, 10/20 october 1655. ap. Vaughan. I. 277.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 9 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 147. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 16 ottobre 1655. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. XLVIII. – Holzach. op. cit. (Basler Jahrb. V. 41). — Eidg. Absch. VI *A*. 269. — Mathias Graf. Geschichte der Stadt Mülhausen (1822). t. III. 49.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 10 gennaio 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 46. — *News from Nyon.* 19 february (v. s.) 1655 British Museum. Lansdowne. mss. *745* f° 59. — *News from Geneva.* 30 april/10 may 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 174. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 12/22 may 1655. *Ibid.* I. 181. — „The Grisons

ambassadeurs des cantons protestants». [1] Ces critiques, suggérées par les pasteurs des «vallées», battaient leur plein en cet instant, [2] encore qu'au départ de Turin l'envoyé schaffhousois, Jean-Jacques Stockar eût passé à Genève afin d'exposer aux autorités de cette ville les raisons pour lesquelles ses collègues et lui avaient acquiescé aux stipulations du traité rédigé par Servien, seul médiateur officiel entre le duc et ses sujets réformés. [3] Or il importait à l'extrême aux Confédérés de la nouvelle croyance de ne pas laisser s'accréditer davantage l'opinion que leurs envoyés auprès de Charles-Emmanuel n'avaient pas défendu avec assez d'énergie les intérêts des Vaudois du Piémont. L'un des premiers soucis des membres de la conférence de Payerne fut donc d'adresser aux Conseils de Genève une missive très forte à l'effet de se disculper des accusations que les ecclésiastiques de Torre-Pellice et quelques-uns de ceux des rives du Léman se plaisaient à répandre contre eux. Il était regrettable certes, et les magistrats de Zurich et de Berne en tombaient d'accord avec Pell et Ommeren, que les représentants du gouvernement britannique et des Provinces-Unies n'eussent pas été conviés à participer aux négociations de Pignerol. Les conditions de paix obtenues par les habitants des «vallées» auraient été sans doute meilleures. Mais de ce contre-temps ne semblait-il pas injuste de rendre responsables ceux qui, n'ayant pas eu la conduite des délibérations, ignoraient ou du moins prétendaient ignorer, [4] qu'en faisant durer celles-ci, ils donneraient aux envoyés anglais et hollandais le loisir de les rejoindre sur les bords du Chisone? Rien n'était perdu d'ailleurs, au sens propre du mot, puisqu'on se proposait d'intercéder tant auprès du roi Très-Chrétien que du duc de Savoie afin que ces deux princes améliorassent dans ses dispositions principales la patente accordée aux Vaudois. [5]

Le mystère dont demeuraient entourées les négociations qui se poursuivaient à Payerne ne pouvait qu'éveiller des appréhensions parmi les Etats catholiques des Ligues et de l'étranger. [6] Encouragés par les succès répétés

are too far off, so that they had not timely notice, and the Genevenses though they take it kindly to be invited to all such meetings yet never appear, for fear of displeasing the French King their protector." *Pell to Thurloë.* Geneva. 10/20 october 1655. ap. Vaughan. I. 277.

(1) *Les ambassadeurs des villes et cantons évangéliques, assemblez à Payerne, à Genève.* 3/13 octobre 1655. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3391.*

(2) *Les ambassadeurs des villes et cantons évangéliques, etc.* — Eidg. Absch. VI *A.* 270 *d.*

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 146. — *R. van Ommeren à Zurich.* Genève, 19/29 octobre 1655. St-Arch. Bern. Piedmont Buch *A.* p. 153.

(4) *Grésy à Madame Royale.* Pignerol, 20 août 1655. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Negri al Senato.* Zurigo, 23 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 149.

(5) *Les ambassadeurs des villes et cantons évangéliques, assemblés à Payerne, à Genève.* 3/13 octobre 1655. loc. cit. — „Wir hettend auch über den jüngst zu Peterlingen abgefassten recess das Piemontesische Geschäfft betreffend gern unsere gutmütige weitere intention eröffnet wan wir die zeit gehabt." *Schulth. und Rath der Stadt Bern an die Herrn Englischen Gsanten zu Genf.* 9./19. Januar 1656. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 534. — Eidg. Absch. VI *A.* 270 *d.*

(6) „se ben può credersi che vi sia forse qualche altro riguardo." *Negri al Senato.* Zurigo, 9 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 147. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 21 ottobre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — *Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.*

des armes suédoises, les protestants d'Helvétie ne songeaient-ils pas à organiser une expédition militaire contre le souverain du Piémont? (1) On le redoutait à Rome et à Lucerne. De La Barde lui-même demandait à être tranquillisé à ce sujet. (2) Il le fut. A l'issue de la conférence, tandis que Pell et Ommeren regagnaient Zurich, (3) les députés suisses se portèrent à Soleure pour l'assurer que les intérêts de la France n'auraient à souffrir en rien des décisions qu'ils venaient d'arrêter. (4) A les entendre, les partisans des solutions pacifiques s'alarmaient à tort. Si les ministres anglais et hollandais avaient pris la résolution de faire convoquer une assemblée des représentants de tous les «cantons et alliés évangéliques», c'était afin de les remercier de leur efficace médiation entre les gouvernements de Londres et de La Haye et pour examiner, de concert avec eux, les moyens de rendre moins amère aux Vaudois l'acceptation de certains articles du traité du 14 août et de leur accorder un complément de garanties. (5) L'exactitude de ces informations n'était pas contestable. Mais les députés suisses cachaient à l'ambassadeur français une partie de la vérité. N'avaient-ils pas jugé l'occasion bonne de dénoncer à Pell et à Ommeren l'attitude comminatoire des catholiques à l'égard des protestants dans les bailliages communs où ceux-là se trouvaient en majorité? (6) La «reconfirmation» de la Ligue Borromée, l'inclusion de Glaris dans cette alliance à la fois politique et confessionnelle, (7) la création de liens plus étroits entre le prélat de Porrentruy et ses coreligionnaires d'Helvétie, (8) ce qui représentait un danger sérieux pour Berne et Bâle, ne justifiaient-elles pas les demandes de secours adressées par les magistrats du *Vorort* et des Etats de son groupe aux gouvernements de Londres et de La Haye et à leurs plénipotentiaires accrédités auprès des Confédérés? (9) Or, de tout cela il avait été question à Payerne. Mais on s'y était préoccupé, en outre, du péril nouveau dont le différend d'Arth, surgi entre Schwytz et Zurich, menaçait la paix en Suisse. (10) Aussi bien,

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 28 ottobre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 et 15 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f°s 119vo, 124vo.

(3) *Memorandum by John Pell.* October 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 755 f° 95.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 124vo.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 octobre 1655. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 270 *b.*

(6) Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 340 sqq.). — Eidg. Absch. VI *A.* 270 *c.*

(7) Dierauer. op. cit. t. IV. 85. — Eidg. Absch. VI *A.* 267 *a.* — Utzinger. Bürgermeister J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken. p. 77.

(8) *Traité de défense (et non d'alliance) entre l'évêque de Bâle et les cantons catholiques.* 22 août 1652 (impr. ap. A. de Troyes. La Franche-Comté sous les princes espagnols, etc. III. 425). — Oechsli. Orte und Zugewandte. p. 131. — *Renouvellement de l'alliance entre l'évêque de Bâle et les cantons catholiques.* 16 septembre 1655. Eidg. Absch. VI *A.* 1630.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 septembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 116vo. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 23 septembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 339. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 29 septembre/9 octobre 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 201. — Eidg. Absch. VI *A.* 267 *a*, 270 *c*, 272 (n° 158). — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 340 sqq.). — Utzinger. Bürgermeister J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken. 1652—1659 (Zürich, 1903). p. 77. — Dierauer. op. cit. IV. 71 sqq.

(10) Eidg. Absch. VI *A.* 271 *g.*

quelque malaisé qu'il fût à cette heure de prévoir exactement les suites que comporterait cet incident, n'y avait-il pas lieu d'être surpris qu'elles eussent fait par avance l'objet de la très particulière sollicitude des membres de la conférence d'octobre?

Les Nicodémites d'Arth. — Mesures décrétées contre eux par Schwytz. — Intervention du «Vorort». — Les deux opinions en présence: la liberté de croyance ou l'omnipotence absolue de l'Etat dans tous les domaines. — La tension augmente d'heure en heure entre les parties en cause. — Berne décidée à soutenir Zurich. — Le nonce approuve les dispositions belliqueuses des «Waldstætten». — Inquiétudes de De La Barde. — Son embarras. — Expédients qu'il propose pour prévenir l'écrasement des catholiques. — Il se trompe quant aux intentions du gouvernement de Madrid. — Intérêt majeur qu'a ce dernier à ce que la paix des Ligues ne soit pas troublée. — Diète de Bade de novembre—décembre 1655. — Aggravation de la situation. — Les deux partis font le compte des secours qu'il leur sera possible d'obtenir de l'étranger. — Conférences de Brugg et de Genève. — Attitude du Louvre. — Négociations actives entre les autorités des cités évangéliques et les envoyés britanniques et hollandais. — Le gouverneur de Milan et les Confédérés de l'alliance de son maître. — Promesses données par celui-là à ceux-ci. — Déception que provoque dans la région du Gothard la politique pleine de réserve de la cour de Paris. — Suprêmes et vaines tentatives de conciliation faites à Bade par l'ambassadeur français, du 28 décembre 1655 au 3 janvier 1656. — La rupture. — Siège infructueux de Rapperswyl. — Entrée en scène des troupes bernoises. — Grave échec subi par elles à Villmergen. — Ses conséquences. — Les belligérants des petits cantons se renforcent. — Les secours lombards. — Desseins poursuivis par le marquis de Caracena.

XXIV. Ainsi qu'il a été dit ailleurs, le rapprochement qui s'opéra en 1653 entre les gouvernements des cantons des deux confessions, dont l'existence se trouvait menacée par les progrès de la rébellion paysanne, devait être éphémère. (1) L'intervention passionnée du nonce apostolique suffit à détourner les catholiques d'acquiescer au projet d'institution d'un droit public helvétique proposé par les protestants. (2) Dès lors le maintien de la paix religieuse au sein des Ligues, déjà si compromis en 1651, était plus que jamais à la merci d'un incident futile. On s'attendait à ce que celui-ci se produisît en Thurgovie

(1) T. von Liebenau. Der luzernische Bauernkrieg vom Jahre 1653 (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XX. 92).

(2) Utzinger. Bürgermeister Johann Heinrich Wasers eidgenœssisches Wirken. 1652—1659 (Zürich, 1903). 77 sqq. — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse (1913). IV. 66, 70 sqq. — Eidg. Absch. VI *A.* 218 *m*, 249 *a*, 257 *pp*, 263 *c*.

ou dans le Toggenburg. Il éclata sur les rives du lac de Zoug, à Arth, commune schwytzoise, qui abritait de longue date un faible noyau de familles réformées affiliées à la secte des *Nicodémites.* (1) Grâce à la conduite prudente de leurs chefs, ces dernières avaient échappé jusque là sinon à tous embarras, du moins à toutes persécutions graves. Même durant les vicissitudes du procès Kesselring, leur repos n'avait pas été troublé. Il ne l'aurait pas été sans doute, si elles ne s'étaient avisées, en 1653, de témoigner quelque sympathie aux paysans rebelles de l'Entlebuch et de nouer des intelligences avec l'autorité zurichoise deux ans plus tard. (2) Ce fut assez pour déchaîner des colères longtemps contenues. Abjurer ou mourir, tels étaient les deux termes du dilemme posé aux hétérodoxes schwytzois. Résolus à ne point s'y soumettre, trente-sept d'entre eux abandonnèrent à la dérobée leurs foyers, le 22 septembre 1655, et se retirèrent sur les terres de Zurich. (3) Ce devait être pour eux le salut. Moins fortunés, leurs frères demeurés à Arth furent appréhendés et jetés en prison. Quelques-uns eurent la tête tranchée. D'autres se virent livrés à l'Inquisition en Lombardie. (4)

La situation devenait grave. Non content d'accorder un refuge aux victimes de l'intolérance de l'un des «Waldstætten», Zurich appuyait celles-ci dans la revendication de leurs biens laissés au pays. (5) A cette requête, Schwytz répondit sur l'heure en exigeant que les fugitifs lui fussent remis sans conditions. (6) Deux opinions, difficilement conciliables, se trouvaient désormais en présence: celle défendue par le *Vorort,* où l'on estimait que la liberté de croyance ne devait être sujette à aucune restriction; celle soutenue par les Confédérés de l'ancienne confession, partisans déterminés de l'omnipotence de l'Etat en matière politique comme en matière de foi et de la souveraineté cantonale absolue dans tous les domaines. (7) Si minimes que semblassent en

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 119vo; *à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 26 novembre 1655. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 315vo. — Heusler. Bürgermeister Wettsteins eidgenœssisches Wirken in den Jahren 1651—1666 (Basel, 1843). p. 38. — Dierauer. op. cit. IV. 83. — Utzinger. op. cit. p. 81.

(2) Dierauer. op. cit. IV. 83.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 146. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 18/28 octobre 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 282. — *El marqués de Caracena al rey* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3373.* — *Humiles servi propter religionem orthodoxam exules .. domini Ol. Cromwell.* Tiguri, 15/25 aprilis 1657. British Museum. Lansdowne. mss. *754* f° 170.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 27 novembre 1655 (2da). Frari. Svizzeri. LIII. n° 156. — Dierauer. op. cit. IV. 84. — J. Häberli-Schaltegger. Die Arther Auswanderer von 1653 (Neue Zürcher Zeitung, 1899. nos 358—360). — A. Denier. Die Nicodemiten in Arth, oder der Hummelhandel (Der Geschichtsfreund. t. 36). — Die Hospitaler oder die Auswanderung aus Arth. 1655 (Schweiz. Mercur. 1832—1833).

(5) „La coustume de Suisse en pareil cas est que ceux qui font profession de la religion contraire à celle de leur canton sont obligez à s'en retirer, mais ils ne perdent point leurs biens. Neantmoins l'on doute que le canton de Schwytz veuille demeurer dans les termes de ceste coustume pour ceux qui se sont retirez à Zurich." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 30 septembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 335.

(6) *Schwytz an Zürich.* 27. September, 27. October 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 90. — Dierauer. op. cit. IV. 85.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 119vo.

cette conjoncture les chances d'un accommodement, les protestants jugèrent utile néanmoins de députer une ambassade à Schwytz.[1] Ce fut peine perdue. Leur proposition de soumettre le litige à un arbitrage se heurta à un refus catégorique.[2] On ne concevait pas au pied des Mythen que les intérêts du catholicisme pussent être mis en discussion, quelque garantie d'impartialité qu'offrissent les médiateurs (2—3 novembre 1655).[3] D'heure en heure, l'espoir d'une solution pacifique s'affaiblissait.[4] Schwytz considérait comme une atteinte à ses droits régaliens la démarche que tentaient auprès d'elle les envoyés des cités évangéliques[5]. Par suite elle persistait à vouloir hâter le procès des fugitifs d'Arth, «présents ou absents».[6] Zurich, de son côté, menaçait de se saisir sans délai des biens de l'abbé de Notre-Dame des Ermites et en général de ceux de tous les ecclésiastiques de l'ancienne confession établis sur ses terres.[7] Le danger eût été assurément moindre si l'on avait pu prévoir que le conflit demeurerait circonscrit aux deux Etats chez lesquels il venait de prendre naissance.[8] Or Berne avait partie liée avec Zurich,[9] et quoique, d'entre les «Waldstætten»,[10] Zoug seul approuvât les procédés brutaux dont Schwytz se faisait gloire,[11] on devait craindre que, dans leur ensemble, les Confédérés de la région du Gothard n'embrassassent le parti de ce dernier canton.[12]

---

(1) *News letter from Zurich.* 26 october/5 november 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 139. — Utzinger. op. cit. p. 83.

(2) *Zürich an John Pell.* 30. October/9. November 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 143. — *Relazione et considerazioni sopra le differenze religionarie e altri negozi che occorrono in Svizzeri,* li 12 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Factum der Streitigkeit halber zwischen den evangel. Orthen und denen von Schwytz.* 1656. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 462.

(3) *J. R. Stuckius to John Pell.* 1/11 november 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 153. — Utzinger. Bürgermeister J. H. Wasers u. s. w. p. 83.

(4) „Le discordie non cessano: anzi pare che ne siano per arrivare a rottura." *Ceberg a Casati.* Schwytz, 11 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — „Ogni minimo accidente può attacare il fuoco alla materia gia disposta." *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 14 novembre 1655 *Ibid.*

(5) *Les V anciens cantons catholiques au roi de France.* Lucerne, 7 avril 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1656—1661). — Eidg. Absch. VI *A.* 275, 278 *a.*

(6) *Memorandum concerning the Protestants of Schwyz* (s. d. 1655). British Museum. Lansdowne 752 f° 149. — *Negri al Senato.* Zurigo, 9 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 147. — Dierauer. op. cit. IV. 85.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 et 15 octobre 1655. loc. cit.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 133.

(9) *Papel que dió Carlo Conrado (de Beroldingen), imbiado de parte de los 5 cantones cattolicos de Esguizaros al marqués de Caracena* (s. d. 1655). Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3373.* — *Pell to Thurloë.* Zurich, 18/28 october 1655. loc. cit — *News from Berne.* 9/19 november 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 298. — Eidg. Absch. VI *A.* 242—243.

(10) „Lucerna siempre timida." *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(11) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 7 octobre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 340.

(12) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 28 octobre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 342. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 11 novembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

Le nonce apostolique de Lucerne voyait enfin ses efforts couronnés de succès. Dans les deux camps en Suisse on se préparait à la guerre civile. Sans même attendre l'arrivée de la mission des protestants à Schwytz, les représentants des Etats catholiques de l'Helvétie s'étaient assemblés à Einsiedeln, le 29 octobre, pour aviser aux moyens de rendre Rapperswyl inexpugnable. (1) Les diètes des 6 et 10 novembre ne servirent qu'à préciser les intentions belliqueuses de la plupart des membres de la Ligue Borromée. (2) De leur côté, les grands cantons évangéliques perdaient patience. Leurs députés réunis à Aarau du 16 au 19 de ce mois inclinaient aux mesures extrêmes. (3). De La Barde jugea qu'une intervention de sa part s'imposait. (4) Soutenu par Berne et Soleure, il pria le *Vorort* d'assigner une «journée» générale à Bade au 21 novembre. (5) Depuis plusieurs semaines, l'ambassadeur français se préoccupait à juste titre des conséquences néfastes qu'entraînerait pour les intérêts dont il avait la charge une rupture confessionnelle jugée par lui désormais inévitable. Quel n'allait pas être l'embarras du roi Très-Chrétien, dont l'alliance rétablie avec les catholiques ne l'était point encore avec les protestants? (6) Quelle perturbation cet événement ne jetterait-il pas dans le service des troupes «de la nation» au cas probable où leurs supérieurs les rappelleraient au pays? (7) Déjà les Confédérés de la nouvelle et de l'ancienne croyance, ces derniers principalement, cherchaient à s'enquérir auprès de lui des dispositions de son maître à leur égard et de l'assistance dont ils auraient à faire état de sa part. (8) En tant qu'ambassadeur, De La Barde ne pouvait agréer les arguments invoqués

(1) *Relazione et considerazioni sopra le differenze religionarie e altri negozi che occorrono in Svizzeri*, li 12 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A*. 274 *b*.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 278 (Luzern); 280 (Küssnacht).

(3) *De La Barde à Argenson*. Soleure, 14 octobre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 341. — *Negri al Senato*. Zurigo, 23 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 149. — „The great Council of two hundred here in Zurich have ordered their Militia." *Pell to Thurloë*. Zurich, 18/28 october 1655. ap. Vaughan. I. 283. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 29 octobre 1655 (2de). Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 133. — *News letter from Zurich*. 18/28 november 1655. British Museum. Lansdowne *752* f° 207. — Eidg. Absch. VI *A*. 282.

(4) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 8 octobre et 5 novembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 119vo. 133vo. — *Casati al gran cancelliere di Milano*. Coira, 9 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — „The french Ambassador urgeth peace very earnstly." *News from Zurich*. 28 november/8 dezember 1655. British Museum. Lansdowne *746*. — *Caracena al rey*. Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3373*.

(5) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 29 octobre 1655. loc. cit. — *Papel que dió Carlo Conrado, imbiado de parte de los 5 cantones cattolicos de Esguizaros al marqués de Caracena* (s. d. 1655). Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3378*. — *News letter from Zurich*. 26 october/5 november 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 139. — *Ceberg a Casati*. Schwytz, 11 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Negri al Senato*. Zurigo, 16 novembre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 151.

(6) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 5 novembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 133vo. — *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 9 dicembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(7) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 29 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 129. 133. — „Spero che il desiderio di questi cantoni di Lucerna per la quiete è l'interesse dell' ambre di Francia perchè non segua rottura pregiuditiale agl' interessi del suo re..." *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 25 novembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(8) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 8 et 29 octobre 1655. loc. cit.

par Schwytz à l'appui de ses prétentions.(1) En tant que catholique, en revanche, il ne cachait pas l'antipathie que lui inspiraient les «pervertis et fugitifs» d'Arth et laissait entendre à ses coreligionnaires suisses, mais à eux seulement, que leur plan de conduite avait sa pleine approbation. (2) Il lui importait en effet de ne pas s'aliéner les protestants, alors que tout espoir d'enlever de haute lutte leur accession au renouvellement du traité franco-helvétique de 1602 ne devait pas être abandonné. (3)

Maintenir dans la mesure du possible l'équilibre entre les partis aux prises et empêcher que l'un d'eux ne subît un trop grave échec, telle devait être par suite la tactique de l'ambassadeur de la cour de Paris. (4) A l'entendre, et son opinion ne semblait pas déraisonnable en soi, les catholiques, réduits à leurs seules ressources, n'étaient pas en état de résister au choc de leurs adversaires. (5) Il convenait donc, tout en évitant d'éveiller des susceptibilités à Berne et à Zurich (6) et en s'attachant de plus en plus Werdmüller, rappelé depuis peu de France et investi par ses compatriotes de pouvoirs militaires presque dictatoriaux, (7) de ne pas laisser ignorer aux autorités de ces deux cantons que les «Waldstætten» invoquaient l'assistance royale et que, à moins de forfaire à ses engagements, Louis XIV aurait peine à la leur dénier, au cas où les cités évangéliques ne se décideraient pas, elles aussi, à rentrer dans la clientèle de la couronne Très-Chrétienne. (8) Il paraissait dès lors indispensable d'acheminer sans retard des troupes en Alsace, en Bresse, dans le pays de Gex, en Dauphiné et en Lyonnais, de manière à influer sur les décisions des Bernois et à les empêcher de marcher avec toutes leurs forces

---

(1) *De La Barde aux cinq anciens cantons catholiques.* Soleure, 3 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 200; *à Reding.* même date. *Ibid.* f° 203. — *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.* — „Punir de mort ceux de vos cantons qui changeront de religion ... fait horreur aux médiateurs et aux parties ... Dites moy, je vous prie, si je dois désirer qu'un protestant de Zuric se rende catholique, parce que infailliblement on luy coupera le col, et en ce cas je voudrois bien sçavoir si vous le souffririez sans recommencer la guerre." *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 208vo.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 octobre 1655. loc. cit. — „Je demeure d'accord de tout ce que vous me mandez touchant les pervertis et fugitifs de Schwytz Je les tiens criminels envers Dieu et envers les hommes et je confesse que, comme tels, il n'est pas permis à Mrs de Zurich de les recevoir chez eux, selon les traittez de voz alliances." *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 25 octobre 1655. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 194vo; *à Reding.* Soleure, 13 novembre 1655. *Ibid.* f° 196vo.

(3) *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 178.

(5) „Difficilement les catholiques pourroient soustenir une guerre contre les protestants, si le roy ne s'en mesloit." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4 novembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 343. — „Les catholiques ne sont pas suffisants pour soustenir une guerre contre les protestants." *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 novembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 344. — „Si le roy ne soustient les catholiques ... ils sont perdus sans ressource." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4 (2de).

(6) *De La Barde au roi.* Soleure, 29 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 129.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 octobre et 5 novembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* fos 133, 133vo. — *Negri al Senato.* Zurigo. 30 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 150. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 9 dicembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — Zeller-Werdmüller. Hans-Rudolf Werdmüller u. s. w. p. 3—4.

(8) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 4 novembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 343.

au secours de Zurich. (1) Que si le roi, très désireux de maintenir la paix en Helvétie, répugnait cependant à se rallier à ces vues et à sembler favoriser l'un des partis en présence au détriment de l'autre, les démonstrations militaires suggérées de Soleure pouvaient être exécutées dans le Sundgau par des bandes lorraines agissant à leurs risques et périls et, dans la région du Léman, par une armée à la solde du duc de Savoie. (2) Il importait en outre d'insister dans ce même temps auprès de Schwytz afin que ce canton se relâchât de quelques-unes de ses prétentions (3) et, sans attendre l'ouverture de la diète de Bade, mît en liberté les anabaptistes prisonniers. (4)

La politique préconisée par De La Barde était en somme judicieuse. Ses arguments en faveur du maintien de l'équilibre des forces adverses au sein de la Confédération paraissaient sans réplique. Sur un point pourtant sa perspicacité se trouvait en défaut. Il n'était pas exact qu'à cette heure l'Espagne poussât à la désunion du Corps helvétique. (5) A l'instant où la fidélité de ses alliés des «Waldstætten» subissait de fâcheuses intermittences, (6) où leur arrogance devenait extrême, où un succès durable de leurs armes, au cas d'une guerre civile, les eût sans doute incités à exiger avec hauteur du gouverneur de Milan le remboursement de leurs créances, (7) il n'était pas indifférent au roi Catholique de se concilier les bonnes grâces des protestants, ne fût-ce que pour entraver les négociations du renouvellement de l'alliance de ceux-ci avec la Couronne de France (8) et peser d'autre part sur les décisions grisonnes. (9)

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 et 15 octobre, 5 novembre, 17 décembre 1655 et 6, 12 et 22 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 119vo, 124, 133vo, 152vo, 164vo, 169, 178; *à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 229.

(2) *De La Barde au roi; à Brienne.* Soleure, 29 octobre et 17 décembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 129, 133, 152vo; *à Mazarin.* Soleure, 12 janvier (2de) 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4.

(3) *De La Barde à Schwytz.* Soleure, 22 décembre 1655. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* fo 198vo.

(4) *De La Barde à Reding.* Soleure, 13 novembre 1655. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* fo 196vo.

(5) „Cela se fait suivant la maxime du roy d'Espagne (de mettre les catholiques aux mains avec les protestants), qui demande la division, la discorde et la guerre partout, afin d'y trouver son avantage.“ *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 novembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 344. — *Casati a Schwytz.* Coira, 13 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — „Acreditar la confianza del cumplimiento de la Liga, y no mostrar mala voluntad contra los otros cantones (herejes), pues aunque (h)oy no tienen liga con V. Md se han resistido a la renovacion de la de Francia.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(6) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 9 dicembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

(7) „... si hallandose mas fuertes, quisieren pedir con mayor instancia y amenazas, como suelen, satisfacion de sus creditos contra la Real Hacienda.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. loc. cit.

(8) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 25 novembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — „Acreditar la confianza del cumplimiento de la Lega y no mostrar mala voluntad contra los otros cantones que aunque (h)oy no tienen liga con V. Md se han resistido a la renovacion de la de Francia, y insinuando (aunque por medios tibios) desearian las conveniencias de esta corona.“ *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(9) „Despues de esto con la amistad de los protestantes se conservaran mas facilmente los Grisones, los quales siendo la mayor parte protestantes se goviernan muy conformes a los consejos de los cantones de la misma religion.“ *Copia traducida de un documento referente a los cantones protestantes* (s. d.). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

En réalité on pouvait affirmer, qu'en cette fin d'année 1655, l'Escurial avait au moins autant d'intérêt que le Louvre à ce que le repos des Ligues ne fût pas troublé.(1) Si donc, à la suggestion de Casati, le parti hispanophile, aussi bien à Lucerne que dans la Suisse primitive, se montrait hostile à la réunion d'une diète générale,(2) c'était dans la crainte que, sous le prétexte de faire œuvre de médiation bénévole, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien ne réussît à convaincre les magistrats de Berne et de Zurich de la nécessité de réserver à l'avenir un accueil meilleur à ses ouvertures.(3) Cette diète générale se tint toutefois en Argovie au jour fixé par le *Vorort*.(4) Un instant De La Barde conçut l'espoir que les deux harangues qu'il y prononça serviraient à ramener le calme dans les esprits.(5) Nombreux en effet étaient les catholiques que le sentiment de leur faiblesse engageait à modérer l'ardeur belliqueuse des «Waldstætten».(6) Si le nonce continuait à souffler la discorde.(7) Casati en revanche prêchait la conciliation,(8) et son attitude était celle des évêques de Bâle et de Constance, ainsi que des Ligues Grises et des six Etats confédérés demeurés étrangers au conflit.(9) Par malheur la nouvelle de l'exécution de trois des Nicodémites arrêtés à Arth n'était pas faite pour apaiser les rancunes éveillées sur les bords de la Limmat.(10) Des paroles aigres furent échangées entre les représentants de Zurich et ceux de Schwytz, qu'appuyaient avec énergie les autres cantons forestiers.(11) Aussi, quand ceux-ci

(1) „... come ancora gli offitii che si fanno dal residente di Spagna, che non vorebbe esser posto in necessità di alienarsi i protestanti, con dar aiuti a cattolici..." *Borromeo a Rospigliosi* Lucerna, 25 novembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — *El Consejo de Estado, concurriendo el duque de San-Lucar, marqués de Velada, conde de Peñaranda, don Melchor de Borja, duque de Alva, y marqués de Los Balbases, al rey.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(2) *Zweyer a Casati.* Lucerna, 8 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Ceberg a Casati.* Schwytz, 11 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(3) „L'ambasciatore di Francia pare che vuole ingerirsi in ogni cosa: valendosi dal pretesto di queste sommosse propone e previene per una dieta generale, sperando di esserne egli l'arbitro e mediatore." *Casati al gran cancelliere di Milano* Coira, 9 e 14 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — „Jo non ho punto di dubbio che la interposizione del Signor De La Barde non sia proposta con fini dupplicati e maligni." *Casati a Ceberg.* Coira, 3 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Pell to Thurloë.* Geneva, 7/17 november 1655. ap. Vaughan. I.

(4) *Mémoire sur les formes qui ont esté observées, etc.* Aff. Etr. France. *1859.* p. 204. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 novembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 228.

(5) *Negri al Senato.* Zurigo, 27 novembre e 4 dicembre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. nos 156 (2da), 157. — *Propositions faites à Bade par Mr De La Barde.* Novembre 1655. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 57. — Eidg. Absch. VI *A.* 284 *g* (Baden, 21. November—8. Dezember).

(6) „Aussy ceux d'entre les catholiques qui cognoissent leur foiblesse font ils ce qu'ils peuvent pour éviter la guerre." *De La Barde à Argenson.* Soleure. 11 novembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 344.

(7) *News concerning Switzerland* (january 1656). British Museum *752* f° 296.

(8) *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3373.*

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 27 novembre 1655 (2da). loc. cit. — Jecklin. n° 1787.

(10) *Negri al Senato.* Zurigo, 27 novembre 1655 (2da). loc. cit.

(11) *Zweyer von Evibach an Wettstein.* 19./29. Oktober 1655. St-Arch. Basel. Thesaurus Wettsteinianus. IX. 211. — *On friday last november 1655.* ap. Vaughan. op. cit. I. 305. — Eidg. Absch. VI *A.* 284 *g.*

et ceux-là regagnèrent leurs foyers, le 8 décembre, il s'en fallait de peu que la rupture ne fût définitivement consommée. [1]

Au total, dès lors que la guerre semblait inévitable, il était de l'intérêt des parties de ne négliger aucune démarche propre à fortifier leur situation. La députation que les catholiques des « Waldstætten » se décidèrent à dépêcher à leurs confédérés protestants eut moins pour objet de suggérer à ces derniers de nouvelles ouvertures pacifiques que de tenter de les détacher de la cause zurichoise. [2] Avisés de ce dessein machiavélique, les autorités du *Vorort* en combattirent aussitôt la réalisation. Leurs envoyés et ceux de la Suisse primitive faillirent en venir aux mains à Schaffhouse. [3] Berne, d'autre part, ménagea une conférence des Etats de son groupe à Brugg, où il fut plus question d'armements que de conciliation. [4] Tandis enfin que, dans une réunion à Lucerne, le 26, les « tenants » de Schwytz préparaient une énergique défensive, [5] les deux grands cantons évangéliques jugèrent opportun de faire le compte des secours qu'ils avaient à attendre de l'intérieur ou de l'étranger. De la France, dont l'alliance avec le Corps protestant des Ligues était expirée, Zurich et Berne avaient plus à craindre qu'à espérer. [6] On les assurait, il est vrai, de bonne source, que cette puissance observerait entre eux et leurs adversaires une absolue neutralité. [7] Venise, où continuait à prévaloir une politique pleine de prudence, se dérobait à leurs sollicitations. [8] La majorité réformée en Rhétie se déclarait prête à tenter une diversion du côté de Sargans; mais, dans ce cas, n'était-il pas à redouter que les catholiques grisons ne recouvrassent eux aussi leur liberté d'action? [9] Seule la petite république du

---

(1) *Proposition der evangel. Orten gegen den Herrn frantzös. Ambassadorn die Satisfaction betreffend.* Baden, 7. Dezember 1655. St-Arch. Zürich Frankr. XII. 61. — „Tellement qu'il n'y a nulle apparence qu'on puisse desmesler cest affaire qu'avec l'espée.“ *News letter from Zurich.* 28 november/8 december 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 207. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 11 dicembre 1655. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII. — *Bürgerm^r und Rath Zürich an John Pell.* 18./28. Dezember 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 252.

(2) *Extrait de lettre de Zurich.* 20/30 décembre 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 265 — Eidg. Absch. VI *A.* 287 *a*, 294 *b*.

(3) *Extrait de lettre de Zurich.* 20/30 décembre 1655. loc. cit.

(4) *News letter from Zurich.* 10/20 december 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 235. — Eidg. Absch. VI *A.* 291—293 (26. Dezember).

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 294.

(6) *contra:* Dändliker. Geschichte der Schweiz. II. 209.

(7) „Il S^or De La Barde ne tratta del par suo, et le sue parole et offerte sono molto differenti dell'effetti.“ *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 gennaio e 8 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX; Nunz. di Napoli. LVI.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 166. — *Carolus, dux Venetus Consulibus et Senatui Civitatum Thuregi et Bernensis.* 15 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 42. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas Estado. 3373.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 157. — *News letter.* 26 january/5 february 1656. British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 376. — *Erzherzog Ferdinand-Karl an die III Bünde.* Innsbruck, 14. Februar 1656 (impr. Archiv für Schweiz. Geschichte. VIII. 273). — *Alf. Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 17 marzo 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Merian. Theatrum Europaeum. VII. 1004. — Mayer. Geschichte des Bistums Cur. II. 363. — C. Camenisch. Zum Verhalten der III Bünde wæhrend des ersten Vilmergerkrieges

Léman, dont l'exemple fut bientôt suivi par Bienne[1] et par Neuchâtel,[2] inclinait à coopérer sans conditions, aux côtés de ses «comprotecteurs» et coreligionnaires, à la lutte qui se préparait au cœur de l'Helvétie.[3] De fait, trois compagnies à sa solde ne devaient pas tarder à prendre la route du *Mittelland* et des bailliages libres.[4]

A première vue cependant, c'était moins d'hommes que de deniers comptants que manquaient les Confédérés de la nouvelle confession.[5] Et cette constatation devait forcément les conduire à invoquer l'appui financier de celles des puissances étrangères qui se trouvaient en mesure de leur avancer de l'argent. Durant et surtout depuis les conférences de Payerne, ils n'avaient cessé d'adresser à Londres et à La Haye de pressantes instances à ce sujet.[6] Leurs magistrats entretenaient en outre une correspondance suivie avec Cromwell, auquel, à la suggestion de Werdmüller, ils demandaient, entre autres faveurs, d'exiger de l'Espagne, quand le gouvernement anglais négocierait la paix avec cette couronne, l'annulation des stipulations de l'alliance hispano-suisse de 1634 contraires à la sécurité du Corps évangélique des Ligues.[7] Or les résolutions qu'on avait pu différer en octobre devenaient une nécessité deux mois plus tard. De nouvelles assises protestantes se tinrent à Genève du 23 au 28 décembre, auxquelles intervinrent, aux côtés des députés de Zurich et de Berne, les envoyés britanniques et hollandais.[8] L'idée d'un traité de subsides avec l'Angleterre

---

(Anzeiger für Schweiz. Geschichte. t. VIII. 273). — Jecklin. op. cit. nos 1784, 1785, 1786. — P. Gillardon. Nikolaïschule und Nikolaïkloster in Chur (Schiers. 1907). p. 105. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 128).

(1) G. Bloesch. Chronik von Biel. p. 77 (Dezember 1655).

(2) Boyve. Annales historiques de Neuchâtel et de Valangin. t. IV. 82 sqq.

(3) *Genève à Berne.* 16/26 et 20/30 novembre 1655. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 401. 408.

(4) *Genève à Berne.* 16/26 novembre 1655; 1/11 janvier 1656. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 404, 416. — *Bern an Genf.* 2./12. Januar; 3./13. Januar 1656. Arch. Genève. Portef. histor. *3300.* — *Zürich an Genf.* 18./28. Dezember; 28. Dezember 1655/7. Januar 1656; 5./15. Januar 1656. Arch. Genève. Portef. histor. *3291;* British Museum. Lansdowne 752 fos 257, 320. — „January the fifth. Geneva sent three hundred foot to augment the Zurich army.“ *Pell to Thurloë* Geneva. 9/19 january 1656. ap. Vaughan. op. cit. I. 181. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 12 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 353.

(5) *Extrait de lettre du 18/28 janvier 1656.* British Museum. Lansdowne. mss. 752 f° 353.

(6) *Bürgermr und Rath Zürich an J. Pell.* 18./28. Dezember 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 252. — *Zürich an Pell und Morland.* 27. Dezember 1655/6. Januar 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 273. — *Schultheiss und Rath der Statt Bern an die Herren Englischen Gsanten zu Genf.* 9./19. Januarii 1656. St-Arch Bern. Engelland Buch *A* 530. British Museum. Lansdowne 752 f° 325. — Holzach. op. cit. (Basler Zeitschrift. V. 39 sqq.).

(7) *Letter from the deputies of Zurich and Bern to Messrs Pell and Morland.* Dezember 1655; *the burgmeister and Council of Zurich to John Pell* 21/31 october 1655. British Museum. Lansdowne. mss. 755 f° 18: 752 f° 130. — *The evangelical Cantons to Oliver Cromwell.* 27 dezember 1655/6 januar 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 275. — „Si sente come li Svizzeri protestanti hanno dimandato assistenze nelli pericoli della guerra che sovrasta in quelle parti alli Stati d'Olanda et anco a Cromwell, sopra di che non erano state prese risoluzioni in alcuna parte, attendendosi il fine che risulterà della convocata dieta di Bada.“ *Francesco Giustinian al Senato.* Parigi, 11 gennaio 1656. Frari. Francia. CXVIII. p. 256. — Holzach. op. cit. 41.

(8) *Abscheid zu Genff,* in Dezember 1655. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 481. — *Justification de la guerre dans la Suisse du costé des cantons protestants.* Janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 303. — Eidg. Absch. VI *A.* 290—291.

et les Provinces-Unies semblait plus en faveur que jamais sur les rives de l'Aar et de la Limmat.(1) Elle l'était moins à La Haye, où l'on estimait avoir assez à faire à assister l'électeur de Brandebourg contre le roi de Suède. Elle commençait peut être à poindre dans l'esprit de Cromwell. Mais Pell et Morland n'avaient point encore reçu d'ordres à ce sujet, et le temps pressait. On se sépara sans que rien de définitif eût été arrêté d'une et d'autre part.(2)

A Genève, les membres du Corps évangélique des Ligues avaient tenu à ce qu'on les supposât plus besoigneux et plus en péril qu'ils ne l'étaient en réalité.(3) A les croire, leurs adversaires pouvaient compter sur l'appui du Saint-Père, de l'empereur, de l'électeur de Bavière, de l'archiduc d'Innsbruck, du roi d'Espagne, du parlement de Dôle, des autorités de Milan, du duc de Savoie, de l'évêque de Bâle et, jusqu'à un certain point, sur celui du roi Très-Chrétien.(4) Mais cette énumération, d'une précision frappante, n'avait pas convaincu Ommeren.(5) Au sentiment du ministre hollandais, la seule puissance catholique qui se trouvât vraiment en état et en volonté d'assister les « Waldstætten » était le Piémont.(6) Encore eût-il suffi d'une déclaration de guerre immédiate adressée par le gouvernement de Londres à Charles-Emmanuel II, pour que, aux termes de leur alliance avec la maison ducale, les Confédérés de l'ancienne confession pussent être requis de lui accorder une levée de quelques milliers d'hommes, dont le passage dans la Haute-Italie les aurait affaiblis(7) et par suite contraints d'entendre aux propositions d'accommodement émanées des cantons neutres. En réalité, bien que Berne adjurât Genève de l'aider à défendre le pays de Vaud,(8) le danger savoyard était beaucoup moins imminent qu'on ne le supposait dans le *Mittelland*.(9) Les instructions remises par la cour

(1) **Holzach. op. cit. (Basler Zeitschrift. V. 39).**

(2) **Holzach. op. cit. (Basler Zeitschrift. V. 42—43).**

(3) Eidg. Absch. VI *A*. 290—291.

(4) *Papel que dió Carlo Conrado, imbiado de parte de los 5 cantones cattolicos de Esguizaros al marqués de Caracena* (s. d. 1655). Arch. Gen. Simancas. Estado. n° 3373. — *Bürgermeister und Rath Zürich an Pell und Morland*. 18./28. Januar 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 347. — „Interea tum ex fideli certaque relatione intelligimus, tum re ipsa experimur adversarios nostros... a potentissimis quibusque religionis suae complicibus, hispano inprimis et Papa, non parum confirmari et subsidiis necessariis sublevari.“ *The Reformed cantons to Oliver Cromwell*. 18/28 january 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 352. — Eidg. Absch. VI *A*. 278 *a*, 285 *q*, 287—288, 290—291. — Vautrey. op. cit. II. 240, — Dierauer. op. cit. IV. 87. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. VIII. 340).

(5) Eidg. Absch. VI *A*. 290—291.

(6) *Carlo-Emanuele II alli cantoni cattolici*. Torino, 6 febbraio 1656 (impr. Archiv für Schweiz. Gesch. VI. 457). — Eidg. Absch. VI *A*. 290—291.

(7) *Pell to Thurloë*. Zurich, 21/31 july 1655. ap. Vaughan. I.

(8) *Genève à Berne*. 16/26 novembre 1655. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 408. — *Berne à Genève*. 27 décembre 1655/6 janvier 1656; 25 janvier/4 février 1656. Portef. histor. *3300*; British Museum. Lansdowne 752 f° 268.

(9) *Negri al Senato*. Zurigo, 27 febbraio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 178.

de Turin à son représentant à Lucerne semblaient nettement pacifiques.[1] Si donc ce diplomate s'attachait à persuader aux Bernois de ne point faire cause commune avec les Zurichois,[2] ce n'était pas tant dans l'intention de semer la zizanie parmi les protestants, que pour s'opposer à ce que ceux-ci écrasassent leurs adversaires.[3] Dans le même temps, en effet, il lui était prescrit de s'abstenir de visiter Fribourg, de peur qu'une telle démarche de sa part n'éveillât des alarmes sur les bords de l'Aar et de la Limmat.[4]

Tout bien considéré, en dépit de l'affirmation des députés suisses à Genève, les sympathies acquises aux «Waldstætten» chez leurs coreligionnaires de l'intérieur et de l'étranger risquaient fort de demeurer platoniques. Les encouragements qui leur venaient de Vienne,[5] de Munich et d'Innsbruck ne paraissaient devoir être suivis d'aucune assistance effective.[6] L'appui financier de Rome ne leur était rien moins qu'assuré.[7] Le Vatican se contentait d'adjurer l'Escurial de ne les point abandonner.[8] De Fribourg et de Soleure, où l'on redoutait une surprise bernoise;[9] de Glaris, d'Appenzell, de l'abbaye de Saint-Gall, de Porrentruy,[10] des conseils de modération continuaient à leur être adressés, à défaut de la promesse d'une participation quelconque aux dangers qu'ils allaient courir.[11] Si le Valais, où ils avaient dépêché Zweyer d'Evibach, inclinait à les soutenir et décrétait l'expulsion des protestants de la vallée du

---

(1) *Instruction de Madame Royale à vous, baron de Grésy, pour le voyage que vous allez faire en Suisse* (janvier 1656). Arch. di Stato Piemontesi Svizzeri. Lett. min. XI. — „Nous avons dépesché le baron de Grésy vers Mrs de Berne pour les inviter de joindre leurs offices aux nostres pour estouffer ce feu en sa naissance.“ *Le duc de Savoie à Zurich.* Moncalieri, 10/20 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 42. — *News letter.* 26 january/5 february 1656. British Museum. Landowne 752 f° 376.

(2) „De Savoya se despacho el theniente de la guardia con carta de S. A. a los cantones prometiendoles lo que podia y que havia cometido al baron de Gresy que en su nombre pasase officios con los Berneses para que aquietasen los Zuriganos, o a los menos quedasen neutrales.“ *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3373.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(4) *Instruction de Madame Royale au baron de Grésy.* loc. cit. — *Grésy à Madame Royale.* Aix. 25 janvier 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(5) *Der Kaiser den Kathol. Orten.* Wien, 25. Januar 1656 (impr. Anzeiger für Schweiz. Gesch. VI. 457).

(6) „En este proposito parece que tambien se sirva V. Md de mandar escrivir al marqués de Castel Rodrigo, que pase officios con el Señor Emperador paraque Su Magd Cesarea ponga su mano y authoridad Imperial en el sosiego de aquella discordia, que es lo que mas se deve procurar y sera de mayor conveniencia a los intereses de la augustisima Casa en ambas Lineas.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656 Arch. Gen. Simancas. Estado. 3373.

(7) *Casati à Schwytz* Coira, 13 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 285 *m.* — Th. v. Liebenau. Die Stellung des Auslandes im ersten Villmergerkrieg (Anzeiger für Schweiz. Gesch. t. VI).

(8) „Al mismo tiempo se vio en el Consejo el breve de Su Santidad ... exortando a V. Md a que asista a los cantones catholicos en la ocasion presente con quanto fuere posible.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3373.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 160. — Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. t. II. 240.

(10) *Bern an Basel.* 24. Januar/3. Februar 1656. St-Arch Bern. Basel Buch C 261. — W. Oechsli. op. cit. 258.

(11) *Negri al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 170. — Eidg. Absch. VI *A.* 312.

Rhône,(1) la lutte d'influence engagée par eux avec Zurich et Berne dans les bailliages ultramontains ne tournait pas à leur profit, et l'on pouvait déjà prévoir que ceux-ci demeureraient neutres entre leurs co-seigneurs de l'une et de l'autre confession.(2)

En réalité Schwytz et les Etats de son groupe eussent fait bon marché de sympathies qui, encore qu'elles leur apportassent un réconfort moral, n'amélioraient en aucune façon leur situation matérielle, s'ils avaient pu du moins compter sur l'assistance effective de l'Espagne ou sur celle de la France.(3) Or, tel n'était certes pas le cas. On a dit ailleurs à quel point De La Barde déplorait l'aggravation survenue dans les rapports de Zurich avec les cantons forestiers et combien il insistait pour que son maître maintînt la balance égale entre les deux parties, tout en s'opposant, par le moyen d'une menace discrète de diversion, à ce que les protestants prissent trop d'avantage sur les catholiques. C'était, à n'en pas douter, à ce projet de démonstration militaire que faisait allusion l'ambassadeur français, lorsqu'il assurait les magistrats des «Waldstætten» que le roi Très-Chrétien ne les abandonnerait point dans leur nécessité.(4) Interprétée dans un sens très large par ceux auxquels elle s'adressait, cette promesse les avait mis en confiance.(5) Leur désillusion ne fut que plus cruelle quand ils acquirent la certitude qu'elle ne serait pas suivie d'effet et qu'aucune intervention directe du Louvre ne se produirait à leur profit.(6) De là à déclarer que le représentant de ce dernier aux Ligues embrassait aveuglément les intérêts des cités évangéliques, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi d'autant plus aisément à Schwytz, que Casati y aida en répandant à la fois des insinuations perfides contre De La Barde et des

(1) *Bern an Zürich.* 16./26. September, 27. September/7. Oktober 1650; 26. März/5. April 1651. St-Arch. Zürich. Akten. Wallis (1560—1752). *A* 258/2. — *Recès des diètes ordinaires tenues à Sion, du 10 au 18 juin 1652; du 10 au 11 novembre et du 5 au 20 décembre 1655.* Arch. cant. Sion Abscheide. 1651—1700. *A* III. 11. 3. p. 26, 75, 81. — *Zytung uss Wallis.* 8./18. Juli 1655. *Ibid.* — Oechsli. Orte und Zugewandte. p. 304. — *News letter from Zurich.* 7/17 july 1655. British Museum Lansdowne 745 f° 118 *b.* — *Relazione e considerazioni sopra le differenze religionarie e altri negozi che occorrono in Svizzeri*, li 12 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Wagner, gouverneur du pays de Vaud, à Genève.* 11/21 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 335. — *Negri al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1655. loc. cit. — Grenat. Histoire moderne du Valais. p. 309. — Eidg. Absch. VI *A.* 259 *b.*

(2) *Conseil de guerre tenu à Sion, les 10 et 11 novembre 1655, par le grand bailli Rothen et les membres dudit Conseil.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 75. — *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 26 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Liebenau. I baliaggi italiani nella prima guerra di Villmergen (Bolletino storico della Svizzera italiana). 1893. p. 3.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 13 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *Papel que dió Carlo Conrado, etc.* loc. cit.

(4) *Papel que dió Carlo Conrado, imbiado de parte de los 5 cantones cattolicos de Esguigaros al marqués de Caracena* (s. d. 1655). Arch. Gen. Simancas. Estado. n° 3373. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4. — *Mémoire sur les mouvements en Suisse.* 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 197.

(5) *Ibid.*

(6) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 9 dicembre 1655, 24 marzo 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII; XLIX. — *Negri al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 167 (2da). — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 9 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Les V anciens cantons catholiques au roi; à Mazarin.* Lucerne, 7 avril. 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 124, 126.

accusations précises contre le gouvernement de Paris.[1] Il laissa entendre que l'ambassadeur français détournait son maître d'assister les « Waldstætten », parce que ceux-ci réclamaient dans le même temps l'appui de Milan;[2] qu'il dissuadait Soleure et Fribourg, voire la cour de Turin de prendre parti dans le différend d'Arth[3] et qu'il s'attachait à procurer libre passage en Alsace aux renforts étrangers attendus à Zurich et à Berne.[4] Tout cela était déjà très invraisemblable en soi. Mais aussi bien la crédulité des pâtres de la Suisse primitive paraissait sans limites. Sur la foi d'une missive interceptée, faussement attribuée à Pell,[5] ils admirent l'existence d'une vaste conspiration dont la réussite eût entraîné leur ruine.[6] Le résident lombard parvint à les convaincre que le roi Très-Chrétien, ayant ménagé une entente secrète entre la Suède et les cités évangéliques, était prêt à introduire une garnison bernoise dans Brisach, à consentir à l'entrée de plusieurs enseignes zurichoises dans Constance et Lindau, à faciliter l'occupation de Bellinzone et d'Urseren par les Grisons et à se déclarer ouvertement en faveur des Confédérés de la nouvelle croyance, si ceux de l'ancienne obtenaient des secours du gouverneur de Milan.[7]

A tous autres que ceux auxquels il s'adressait, ce dernier avis eût dû sembler suspect. N'était-ce pas une suprême habileté du marquis de Caracena, déjà fort préoccupé d'assurer la défense du duché, que de mettre martel en tête aux alliés de son maître dans la région du Gothard en les avertissant que le seul envoi d'un corps de troupes espagnoles dans leurs vallées suffirait à attirer sur eux de redoutables représailles de la part d'une puissance rivale? Toujours est-il que cette considération, loin d'interrompre le cours des sollicitations réitérées de Schwytz et de Lucerne auprès de l'autorité lombarde, contribua au contraire à lui donner plus d'ampleur.[8] Le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie se montra surtout prodigue d'encouragements. S'il ne crut pas pouvoir garantir l'acheminement immédiat de trois régiments

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 17 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 17 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(3) *Ibid.* — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 8 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX; Nunz. di Napoli. LVI.

(4) *Ibid.*

(5) *Capitoli inclusi in una lettera intercetta d'un ministro d'Inghilterra.* Febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(6) *De La Barde au roi.* Soleure, 29 octobre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 129.

(7) „Nella confederazione nuova fatta da questi reformati o protestanti svizzeri con S. M^à di Svetia... fu concluso (sotto qual unione sia occultamente compreso il re di Francia) che a detti protestanti svizzeri sia consegnata la fortezza e città Brisach, Constanza e Lindo; e Brisach habbia da esser in mano de Bernesi, Constanza de Zurigani, et a Lindo sia messa una guarnigione de quattro città protestanti a spese e pagamento del re di Francia..." *Capitoli inclusi in una lettera intercetta, etc.*

(8) „A Milano si è spedito per sollicitar ogni più presto soccorso di gente." *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 13 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *Papel que dió Carlo Conrado (de Beroldingen)... al marqués de Caracena.* loc. cit. — *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 288 *c, d.*

vers la Lévantine, (1) du moins s'engagea-t-il, avec l'assentiment de la régence d'Innsbruck, à faire avancer six cents fantassins et deux cents cavaliers dans la direction de Constance, (2) à mettre à la disposition des cantons forestiers des «ingénieurs émérites», (3) à convaincre le parlement de Dôle de la nécessité de soutenir l'effort catholique au delà du Jura (4) et à autoriser quelques compagnies suisses de Crivelli à regagner leurs foyers. (5) De ces multiples promesses, une seule, la dernière, devait être pleinement accomplie, et encore ne le fut-elle pas assez à temps pour que les intéressés en retirassent un bénéfice très appréciable. (6)

Dès l'instant que l'Espagne, leur protectrice naturelle, insensible aux exhortations du Saint-Siège, (7) tardait à les secourir; que, sous le prétexte de ne pas paraître marcher sur les brisées de l'ambassadeur français, le résident lombard renonçait à offrir sa médiation aux parties, (8) et qu'enfin la mission du major Am Rhyn et du lieutenant Schmidt, envoyés de la diète de Lucerne à Turin, était demeurée sans résultat, (9) les Confédérés des petits cantons

---

(1) *Bürgermeister und Rath Zürich an Pell.* 18./28. Dezember 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 252. — „Interim adversarii Principum et Regum papisticorum omnium opem implorant. Gubernator Mediolanensis tres illis legiones promisisse dicitur.“ *J. Rudolf Stuckius to John Pell.* Tiguri, 18/28 decembris 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 259. — *Zürich an Genf.* 18./28. Dezember 1655. Arch. Genève. Portef. histor. *3291.*

(2) *Papel que dió Carlo Conrado (de Beroldingen)... al marqués de Caracena.* loc. cit.

(3) „Sta sul punto di mandar da Milano alli cattolici 3 ingenieri, qualche capo et munitioni da guerra“. *Il residente veneto a Milano a Negri.* 2/12 gennaio 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 309. — *Carta de lo que han escrito los deputados de los cinco cantones ezguizaros cattolicos al marqués conde de Pinto.* Lucerna, 14 diciembre 1655. *Ibid. 3373.* — *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3373.* — *El Consejo de Estado, concurriendo el duque de San-Lucar, marqués de Velada, conde de Peñaranda, Don Melchior de Borja, duque de Alba y marqués de los Balbases, al rey.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.*

(4) *Ibid.* — *Copia de lo que se respondio en voz al landsscriba de los 5 cantones cattolicos, Carlos Corrado.* Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.* — Eidg. Absch. VI *A.* 343 *g.*

(5) *Relazione et considerazioni sopra le differenze religionarie e altri negozi che occorrono in Svizzeri.* 12 novembre 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Lettera scritta al colonello Crivelli dalli deputati delli cantoni cattolici congregati in Küssnacht.* 10 novembre 1655. *Ibid.* — „Al cui effetto fu dalli Francesanti impresso nei consiglieri che la Borgogna, in tempo della guerra fra li cantoni, havesse ricusato l'aggiuto che dispone la lega alli confederati, anzi inhibito che nessun s'arrolasse sotto pena rigorosa“ *Alf. Casati al governatore di Milano.* Bremgarten, 31 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Relazione et considerazioni, ecc.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 11 dicembre 1655, 29 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. nos 158, 170. — *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. loc. cit. — „Que entre tanto les ha (el marqués de Caracena) embiado ducientos Esguizaros del regimiento de Criveli y quedava disponiendo otros 400 infantes y ducientos cavallos.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. loc. cit.

(7) *Breve de Su Santidad para Su Mag*d. Roma, 3 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.*

(8) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(9) *Papel que dió Carlo Conrado (de Beroldingen), etc.* loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 165 (2da). — „Uff heüt habent meine gned. Herren erkent daz Ihr Rhatzfründt H. Maior Jost Am Ryn nacher Turin an Ihr Königl. Durchl. dess Hertzogen uss Savoia solle verschickt und abgesandt werden um daselbst, luth der Pündtnuss, den schuldigen Beisprung zue sollicitieren.“ Sambstag 5. Februar 1656. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. 15 *b.* — *contra: Discours que Mr le marquis de Grésy a fait aux députés des cantons à la diète qu'il a fait tenir le 1er de juin 1671.* Arch. di Stato Piemontesi. Materie Politiche. Negoz. con Svizzeri. VI. fasc. 19.

n'avaient plus guère d'autre ressource que d'affronter courageusement une lutte où les mâles vertus guerrières héritées de leurs ancêtres pouvaient tout au plus compenser la supériorité du nombre et des moyens d'action acquise à leurs adversaires. (1) Une diète générale était assignée à Bade au 28 décembre. (2) De La Barde s'y rendit de Mellingen, en la compagnie de représentants des « Waldstætten », à l'exception il est vrai de ceux de Schwytz, (3) qui, dans le même temps, adressaient à Berne une lettre de menaces. (4) Cette dernière tentative de conciliation permit de constater l'obstination croissante déployée dans les deux camps et l'inutilité des efforts faits par l'ambassadeur français, le bourgmestre Wettstein, de Bâle et le clergé du « Mittelland » afin de détourner le *Vorort* de la solution irréparable vers laquelle il s'acheminait. (5) On entendait désormais, sur les rives de la Limmat, que la querelle « fust desnouée par l'espée ». (6) Débordé par l'âpreté des passions qui s'entrechoquaient autour de lui, le ministre du Louvre ne put obtenir que, à sa considération, la ville de Bade, siège des diètes générales, fût du moins « décrétée neutre » de part et d'autre. (7)

Lorsqu'ils se séparèrent, le 3 janvier 1656, les députés réunis en Argovie savaient la guerre civile inévitable. (8) Trois jours plus tard, Zurich, entraînant Berne à sa suite, (9) en prit l'initiative et rompit avec Schwytz. (10) L'entrée en campagne des forces protestantes fut presque immédiate. Tout eût plié devant elles, si leurs chefs avaient agi de concert. Ils ne surent s'y résoudre. La jonction de leurs armes resta à l'état de projet. (11) L'effort militaire réalisé par le *Vorort* était considérable, car il mettait en ligne de douze à quatorze mille

(1) „Les ecclésiasticques et religieux qui les ont animez (les cantons catholiques) ne les peuvent assister que de leurs prières, qui ne sont pas tousjours efficaces.“ *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 7 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 317. — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. 35 *b* (Sontag, 16. Januar 1656).

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 295.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 11 novembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 344. — *Extrait de lettre de Zurich.* 20/30 décembre 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 265.

(4) *Schwyz an Bern.* 19./29. Dezember 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 284.

(5) *Negri al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1656 (2da). Frari. Svizzeri. LIII n° 163.

(6) *News letter from Zurich.* 28 november/8 december 1655. British Museum. Lansdowne 752 f° 207.

(7) *News from Zurich.* 8/18 november 1655. ap. Vaughan. I. 298. — „C'est le lieu où vous vous assemblez ordinairement et où vos actes sont conservez, lesquels pourroient courir fortune par des accidents assez fréquents dans les attaques et défenses des places.“ *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 7 janvier 1656. Arch. Genève. Portef. histor. *3300*. — *Zürich an Bern.* 30. Dezember 1655/9. Januar 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 287. — *Extrait d'une lettre de Zurich.* 3/13 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 314. — Eidg. Absch. VI *A*. 310 *b*.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 169. — Eidg. Absch. VI *A*. 298. — Dierauer. op. cit. IV. 88.

(9) *Papel que dió Carlo Conrado (de Beroldingen), etc.* loc. cit. — „Zurigani e Bernesi hanno fatto causa commune.“ *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(10) *Manifeste des cantons suisses protestants sur les raisons de la guerre qu'ils ont déclarée aux catholiques de Schwytz.* 27 décembre 1655 (v. s.). ap. Gazette de France. *1656*. p. 121. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 169.

(11) *Errores des jetzmahligen Schweizerkriegs. 1656.* British Museum. Lansdowne 753 f° 149.

hommes et soixante-quinze pièces d'artillerie. (1) Il parut de prime abord irrésistible. Frauenfeld et la Thurgovie entière furent soumis sans coup férir. (2) Puis, tandis qu'un corps important occupait Kappel afin de tenir Zoug en échec; (3) qu'un autre se saisissait du passage de Rheinau, de Kaiserstuhl, (4) et du comté de Bade, moins la ville, qui résista, Werdmüller vint investir Rapperswyl avec sept mille fantassins. (5) Il comptait l'enlever en quelques heures, et attaquer aussitôt le gros des troupes catholiques concentré à Lachen. (6) Ses calculs furent déjoués. Les assauts qu'il livra demeurèrent infructueux. (7) Secondés par un certain nombre d'auxiliaires suisses du service lombard, les défenseurs de la place avaient eu le loisir d'en fortifier les approches. (8) Au surplus l'hiver sévissait exceptionnellement rigoureux et contrariait les travaux des assiégeants. (9) La situation devenait critique pour ceux-ci, car l'audace de leurs adversaires croissait de jour en jour. Zurich se décida à appeler à l'aide ses alliés des cités évangéliques. Cette démarche n'eut d'autre résultat que de mettre mieux en lumière leur défaut d'entente. Schaffhouse achemina bien des renforts vers la Limmat, mais insista pour qu'ils ne fussent point employés à l'offensive. (10) Espérait-elle, grâce à cette réserve, conserver un rang privilégié parmi les cantons neutres? Si oui, son erreur était sans excuses. (11) Bâle autorisa en secret «quelques-uns de ses officiers» à prendre du service «devant Rapperswyl» (12). Glaris et Appenzell de la nouvelle croyance, en revanche, contraints de compter avec une minorité catholique remuante, observaient une

---

(1) *Extrait de lettre de Zurich.* 3/13 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 314.

(2) *Ibid.* — *John Rod. Stuckius to John Pell.* 3/13 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 38. — *Pell to Thurloë.* Geneva, 9/19 january 1656. ap. Vaughan. I. 328. — Merian. Theatrum Europaeum. VII. 1006.

(3) *Zürich an Genf.* 7./17. Januar 1656. British Museum. Lansdowne 752.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 164v°. — *Extrait d'une lettre de Zurich.* 3/13 janvier 1656. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 310*a.*

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4. — *Negri al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 167 (2da). — „Parecio que todo el esfuerzo de los de Zurigo se aplicaze a la conquista de Rapersvil.“ *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.*

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 8 e 15 gennaio 1656 (2da). Frari. Svizzeri. LIII. nos 165, 167 (2da).

(7) *Pell to Thurloë.* Geneva, 30 january/9 february 1656. ap. Vaughan. I. 342.

(8) „200 Esguizaros del regimiento del Coronel Crivelli.“ *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.* — *Errores des jetzmahligen Schweitzerkriegs.* 1656. loc. cit. — „Un ingegnere dell'esercito che fu mandato al tempo di quelle rotture in queste parti e si trovò in Raperswil in quel'assedio, facendo dopo, a mia instanza, un disegno della piazza e come si doveva fortificare...“ *F. Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 9 ottobre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 167 (2da). — Gazette de France. annee *1656.* p. 188 (4 février).

(10) *Extrait de lettres de Zurich,* du 10/20 janvier et du 24 janvier/3 février 1656. British Museum. Lansdowne 752 fos 338, 371. — *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.*

(11) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(12) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 185.

attitude pleine de prudence.(1) C'était, à dire vrai, du *Mittelland* que les autorités du *Vorort* attendaient le secours décisif. C'était du général Sigismond d'Erlach qu'elles réclamaient, afin de dégager les troupes de Werdmüller, un vigoureux effort «devers Unterwalden, Lucerne et les bailliages libres».(2) «Faire sortir l'ours bernois de sa tannière» avait été de tout temps une tâche malaisée. De cette tâche les adjurations zurichoises étaient cependant venues à bout. Mais, ainsi qu'on l'a dit, de mesquines rivalités d'amour-propre avaient empêché la fusion des deux armées protestantes.(3) Or les conséquences de ce regrettable état des choses risquaient d'être désastreuses. Erlach, qui se gardait mal, se laissa surprendre, le 24 janvier, à Villmergen près de Lenzbourg par le corps lucernois de Christophe Pfyffer, très inférieur en nombre au sien, et subit une honteuse déroute.(4) L'espoir d'une jonction prochaine des forces des grands cantons de la nouvelle confession devait être abandonné.(5) Tandis que son collègue battait en retraite, Werdmüller se hâta de signer une suspension d'armes (13 février), qui ne précéda que de quelques semaines la levée du siège de Rapperswyl (11 mars).(6)

Pas plus que l'insuccès zurichois, la défaite bernoise n'avait un caractère définitif. Les ressources militaires des deux alliés demeuraient presque intactes.(7) Or elles étaient considérables. S'ils n'avaient pas quarante mille hommes sur pied, ainsi que l'affirmait un peu à la légère l'ambassadeur piémontais à Lucerne, les gouvernements des cités évangéliques pouvaient du moins faire

---

(1) *Extrait d'une lettre de Zurich.* 24 janvier/3 février 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 371 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. loc. cit. — „Praeter Genevenses et Scaphusianos nemo est qui rationem nostri habeat." *J. Rod. Stuckius to John Pell.* 7/17 february 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 8.

(2) *Zürich an general von Erlach.* 7./17. Januar 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 322.

(3) *Errores des jetzmahligen Schweitzerkriegs.* loc. cit.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 29 gennaio 1656. Frari. Svizzeri LIII. n° 170. — *News of the war in Switzerland.* January 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 310. — „Bernates etiam vicinam terram hostilem hisce diebus ingressi erant, sed non pugnarunt feliciter." *J. R. Stuckius to John Pell.* 17/27 january 1656. British Museum Lansdowne 752 f° 314. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 27 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 182. — *Nouvelles,* du 24 janvier 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Pell to Thurloë.* Geneva, 23 january/2 february 1656. ap. Vaughan. op. cit. I. 338. — T. v. Liebenau. Die Legende von Vilmergen (Kathol. Schweizerblätter. 1889). — Des Stadtschreibers Spillmann von Brugg Beschreibung der Vilmerger Schlacht (Helvetia. Denkwürdigkeiten. 1823). — A. Zesiger. Die erste Schlacht bei Villmergen (Anzeiger für Schweiz. Gesch. X. 467—478). — Umparteyische Relation was zwischen den catholischen und uncatholischen Herrn Eydtgnossen vom 4. Jenner bis auff den 14ten dess Monats Februar diss lauffenden 1656 Jahrs fürgangen (éd. T. v. Liebenau. Anzeiger für Schweiz. Geschichte. VIII. 163).

(5) „Und wie sie sich ohne genugsame genommne abred mit der Stadt Bern mit Ihrem Feldzug praecipitiert, als haben sie hernach viel mühe bedorfft den Bären aus seinem Loch ins Feld zu bringen; da dann die Bernates gleich bei der ersten Action fautes begangen, aus ohnfürsichtig- und trunckenheit in insidias gefallen und neben dem Schaden nit wenig Schimpf davon getragen." *Errores des jetzmahligen Schweitzerkriegs.* loc. cit.

(6) Arnold Keller. Die erste Schlacht bei Villmergen. (Argovia. t. XXIII.). — Der erste Vilmerger Krieg. 1656 (Neujahrsblatt Bern. 1851). — Dierauer. op. cit. IV. 91. — Rickenmann. Geschichte der Stadt Rapperswil (1878). p. 245 sqq.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 185.

état d'un contingent de la moitié de ce chiffre. (1) Mais l'effet moral de «l'infortunée advanture de Villmergen» (2) et de la retraite sans gloire de Werdmüller de devant Rapperswyl fut d'autant plus puissant que l'issue défavorable de ces événements était de nature à surprendre la très grande majorité des Confédérés et à confondre toutes leurs prévisions. Il se propagea bien au delà des frontières de la Suisse, amplifié par des exagérations qui transformaient en désastre ce qui n'était en réalité qu'une très passagère disgrâce. (3)

Toujours est-il que la rencontre du 24 janvier laissait le différend d'Arth irrésolu. Chacune des parties restait sur ses positions. Seule leur tactique respective s'était modifiée. Autant jusque-là les protestants avaient mis d'ardeur à précipiter la rupture, autant il leur importait désormais de traîner les choses en longueur. Supérieures à celles des catholiques, les ressources financières dont ils disposaient devaient, bien qu'assez précaires, leur permettre de réduire ces derniers à la nécessité de capituler. (4)

Décevante pour Zurich et Berne au point de vue militaire, la campagne entreprise par ces deux cantons en janvier 1656 l'avait été aussi sous d'autres rapports. (5) Il est certain en effet que, sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Limmat, on attendait sinon des Etats réformés d'Helvétie, du moins de ceux du dehors mieux que de platoniques encouragements. Or ces espérances ne s'étaient pas réalisées. Isolées à l'heure où éclatait la guerre civile, les grandes cités évangéliques continuaient à l'être au lendemain de la disgrâce qui les atteignait. (6) Elles accueillaient sans doute avec reconnaissance les offres de service des huguenots du Languedoc, notamment celles de Villefranche-Montbrun, passé depuis peu à Genève. (7) Mais il y avait lieu de redouter que, à la suggestion de De La Barde, l'archevêque de Lyon ne favorisât dans cette ville des enrôlements au profit des «Waldstætten», avec l'intention avérée de procurer de la part du roi une interdiction absolue de toutes levées destinées à l'étranger. (8)

Au regard de la situation des protestants, qui demeurait stationnaire en somme, celle des catholiques s'améliorait dans de notables proportions. Les

---

(1) *Grésy au Mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 9 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(2) *Berne à Genève.* 31 janvier/10 février 1656. Arch. Genève. Portef. histor. *3300.*

(3) „On croit comme évangile à la cour que vous avez souffert un grand eschec devant Raperschwil et perdu trente piesses de canon. Ce sont des Suisses qui ne rougissent pas de le publier.“ *Im Thurm à Werdmüller.* Paris, 1er et 8 février 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 201, 203.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 169. — „Appare assai chiaro che li protestanti non habbiano altra mira che tirar a lungo per consumar in tanto le forze de'i cattolici et attender essi forse da parti lontane maggiori assistenze.“ *Borromeo al cardinale Barberini.* Lucerna, 8 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLIX.

(5) „Und steht das Werk in den terminis das sie mit Schaden und disreputation fried machen müssen.“ *Errores des jetzmahligen Schweizerkriegs. 1656.* British Museum. Lansdowne. mss. *753* f° 149.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 181.

(7) *Mémoire sur la demande des cantons catholiques et protestants.* 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 202. — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1656 (2da). Frari. Svizzeri. LIII. n° 176.

(8) *Mémoire sur la demande des cantons catholiques et protestants.* loc. cit.

succès remportés par eux rendaient leurs alliés plus empressés, plus confiants. (1) Enhardis par la défaite bernoise, Soleure et Fribourg songeaient à se déclarer ouvertement pour les petits cantons, (2) puisque aussi bien Schaffhouse commettait l'imprudence de «sortir de sa neutralité». (3) Symptôme non moins grave, ce même Etat de Fribourg négociait le retrait de ses enseignes à la solde génoise, afin de les jeter dans le pays de Vaud ou le *Mittelland*, (4) tandis qu'un corps valaisan s'apprêtait à les rejoindre, le cas échéant, dans la région de Châtel-Saint-Denis. (5) De son côté, le duc de Savoie, que les Confédérés de la nouvelle croyance ne menaçaient directement d'aucune diversion, ainsi qu'on le redoutait à Paris, (6) mais dont les sujets des «vallées» recommençaient à s'agiter à l'instigation des agents britanniques aux Ligues, (7) mettait à profit les embarras de Berne pour inquiéter Genève. (8) Toutefois l'appoint décisif sur lequel les «Waldstætten» n'osaient plus guère compter leur venait à cette heure de l'Espagne ou, pour mieux dire, de Milan. (9) C'était le régiment Crivelli arrivant à la rescousse au lendemain de Villmergen. (10) C'était de la cavalerie et de l'infanterie lombardes franchissant le Gothard pour secourir les «clients suisses» du roi Catholique, (11) que le gouvernement de Dôle, contrairement à ses promesses, renonçait en revanche à assister en

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 24 febbraio 1656. Arch. Vaticano Nunz. Svizzera. XLIX.

(2) Theatrum Europaeum. VII. p. 1005.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 8 febbraio 1656. loc. cit. — *Im Thurm à Werdmüller.* Paris. 15 février 1656. St-Arch. Zurich. Frankreich. XI. n° 201 — Eidg. Absch. VI *A.* 320*h.*

(4) *Grésy à Madame Royale.* Bade. 7 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Weymann. Die Haltung der Republik Genua im ersten Vilmerger-Krieg (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. 1903. p. 139—148).

(5) „Los Valesanos, aunque no tienen Liga con este Estado, pasan de buena amistad y correspondencia y siendo estos coligados con los cantones catholicos y rogados a tomar las armas en su servicio, han embiado aqui para saver si, llegado el caso de necesidad, podran asegurarse de tener algun socorro como confinantes y buenos vecinos, a que respondi podian estar ciertos se le daria el posible segun el tiempo presente.“ *Caracena al rey.* Milan. 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado n° *3373.* — *Wagner, gouverneur du pays de Vaud, à Genève.* 11/21 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 335. — *Grésy à Madame Royale.* Bade. 17 février 1656 loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 326*l.*

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 182.

(7) *Grésy à Madame Royale.* Bade. 17 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(8) *Genève à Berne.* 20/30 novembre 1655. St-Arch. Bern. Genfbuch VI. 408. — *De La Barde à Lullin.* Soleure, 17 décembre 1655. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 317. — *News letter from Zurich.* 24 january/3 february; 26 january/5 february 1656. British Museum. Lansdowne 752 fos 365. 376. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *Negri al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 178.

(9) „Siendo las armas de Su Magestad las unicas que, de los demas coligados que tienen, les sacaron de aquel accidente.“ *Proposiciones hechas por el embajador de Grisones y Esguizaros, y lo que contiene el papel que dió al Sr Duque de San Lucar.* (1663.) Arch. Gen. Simancas. Estado *3379.*

(10) *Negri al Senato.* Zurigo. 11 dicembre 1655; 29 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. nos 158, 170. — *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.*

(11) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 24 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX (1a); Nunz. di Napoli. LVI (2da). — *Grésy à Madame Royale.* Bade. 24 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid. 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado *3373.*

cette conjoncture critique.[1] Ce brusque changement d'attitude du marquis de Caracena s'expliquait à la rigueur et par les débuts heureux de l'action militaire des cantons forestiers, et par le désir tardif de remplir les engagements solennels contractés en 1634 à Lucerne, au nom de Philippe IV, envers des alliés qui tenaient entre leurs mains l'une des clés de la Péninsule.[2] Mais était-ce bien là toute la pensée de l'Escurial? Les collègues étrangers du résident milanais aux Ligues commençaient à être pris de doutes à ce sujet. Certains d'entre eux voyaient une corrélation manifeste entre les événements d'Helvétie et ceux d'Italie. Dès lors que Louis XIV négociait avec le duc de Modène un traité d'alliance offensive contre les maîtres de la Lombardie,[3] le roi d'Espagne n'avait-il pas intérêt à rompre avec la politique suivie jusque-là par ses prédécesseurs et lui en Suisse? Ne se décidait-il pas à appuyer ouvertement l'effort des «Waldstætten», avec l'espoir que le roi de France agirait de même en faveur des cités évangéliques et qu'une diversion, se produisant à point nommé entre le Rhin et les Alpes, dégagerait le Crémonais et le Novarais du péril suspendu sur ces deux provinces?[4]

Neutralité du Louvre entre les belligérants. — Satisfaction qu'elle cause sur les bords de l'Aar et de la Limmat. — On n'approuve pas à Paris l'idée de De La Barde d'exécuter des démonstrations militaires dans la région du Jura. — En cherchant à ménager à la fois Zurich et Schwytz, l'ambassadeur français ne réussit qu'à perdre les sympathies des catholiques et de leurs adversaires. — Politique prudente suivie par Mazarin au regard de la Suisse. — Le repré-

(1) „... oultre que la Ligue héréditaire que nous avons avec tout le Corps helvétique ne pourroit subsister avec l'assistance que nous donnerions à l'un des partys." *Le Parlement de Dôle aux cantons catholiques.* 13 janvier 1656. — „Pour ce que nous nous treuvons à présent environnez de toutes partz de troupes françoises..." *Le Parlement de Dôle à Fribourg.* 19 janvier et 9 juin 1656. Arch. d'Etat Fribourg. Documents concernant la Franche-Comté (1630—1684). — *Negri al Senato.* Zurigo, 10 aprile 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 184.

(2) „Y es uno de los mayores balvartes para que no pasen a Italia las herrores que en Alemania han tomado tanto asiento y dilatacion desde las ultimas herejias deste y del siglo pasado. Tambien es una gran defensa al dominio de V. M[d] en el Estado de Milan, con quien tienen anchos confines los pasos para hacer venir a el Alemanes y comodidad de subministrar promptamente mucha gente suya en las occasiones de guerra repentinas... Ayudan tambien a la conservacion de Valesanos en la fe con quien se dan la mano, y unos y otros se defienden mejor y estan interpuestos entre los cantones herejes y los Grisones." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(3) Mémoires de Du Plessis-Besançon (éd. Horric de Beaucaire). p. 59.

(4) „Si fà qui gran rifiesso che Spagnuoli diano soccorsi ai cantoni cattolici et si pubblicano anco maggiori di quelli che sono, forse per tirar di Francia qualche rissolutione, da che potrebbe causare considerabili novità." *Negri al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1656 (2[da]). Frari. Svizzeri. LIII. n° 176. — „Si continua qui nel primo dubbio che Spagnuoli habbino fomentato la guerra e soccorsi i cattolici con pensiero che Francesi facessero lo stesso a protestanti et così divertire il loro dissegno sopra il Stato di Milano et che inoltre non haverebbero abbandonata l'occasione di impossessarsi di qualche posto in Helvetia." *Negri al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1656 (2[da]). Frari. Svizzeri. LIII. n° 182. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de marzo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3373.

sentant de la couronne à Soleure hésite à s'y rallier. — Sentiments de défiance qu'il inspire aux magistrats des petits Etats de la région du Gothard. — Griefs que ceux-ci font valoir contre lui. — Son attitude au moment de la rupture entre le «Vorort» et les «Waldstætten». — N'admettant pas toutes les prétentions émises par ces derniers, il ruine son crédit auprès d'eux. — De La Barde est sollicité par les cantons neutres de faire œuvre de médiateur. — Ses démarches. — Obstacles qu'il rencontre. — Services qu'il rend à la cause de la paix. — Habile initiative du gouvernement piémontais. — Arrivée en Suisse du baron de Grésy. — Ses premières négociations. — Malentendu persistant entre l'ambassadeur français et ses coreligionnaires d'Helvétie. — Désignation du duc de La Rochefoucauld comme ambassadeur extraordinaire à Soleure. — On renonce au Louvre à y donner suite. — Intrigues britanniques parmi les Ligues. — Déceptions éprouvées par John Pell. — Les catholiques reçoivent des encouragements de l'étranger. — Paix du 7 mars 1656. — De La Barde en attribue à tort tout le mérite au nonce apostolique.

XXV. Au milieu de leurs désillusions, les magistrats des cités évangéliques avaient cependant éprouvé un réel soulagement. Les démonstrations militaires françaises ou piémontaises redoutées par eux du côté de l'Alsace, de la Bresse, du pays de Gex, de la Savoie et du Dauphiné ne s'étaient pas produites. En apparence du moins, le Louvre observait une neutralité scrupuleuse entre les catholiques, ses alliés, et les protestants qui avaient cessé de l'être.[1] Ce n'était pas qu'il n'eût été sollicité par ceux-ci, comme par ceux-là, de sortir de sa réserve. Zurich et Berne, plus à court d'argent que d'hommes, lui avaient exprimé le désir de toucher leurs pensions échues.[2] Lucerne et les Etats de son groupe émettaient des prétentions d'ailleurs prévues, soit le payement des arrérages des sommes qui leur restaient dues, l'exécution des engagements stipulés dans le dernier traité en leur faveur, au cas où ils se trouveraient eux-mêmes «molestez par guerre», et une diversion importante sur le versant oriental du Jura.[3]

Avant que les hostilités eussent éclaté, De La Barde, partisan de l'équilibre politique aux Ligues,[4] approuvait simultanément la requête zuricho-bernoise et deux d'entre les trois points de celle des «Waldstætten».[5] Quand ses négociations à l'effet d'empêcher la rupture eurent définitivement échoué, son attitude devint plus nette, et les sympathies que lui inspirait la cause de ses

(1) *Le roi aux VII cantons catholiques.* Paris, 25 janvier 1656. St-Arch. Luzern. Franz. Königsbriefe. n° 262.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 169.

(3) *Les VII cantons catholiques à Mazarin.* Lucerne, 7 janvier 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 2. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 169. — Eidg. Absch. VI *A.* 320 *f.*

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 178.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. loc. cit.; *à Mazarin.* même date. loc. cit.

coreligionnaires suisses s'affirmèrent avec une certaine énergie. [1] Convaincu que Schwytz et ses adhérents seraient écrasés par des forces qu'il estimait, avec quelque exagération, six fois supérieures aux leurs, [2] l'ambassadeur français crut devoir aviser le Louvre de la faute irréparable que commettrait sa diplomatie en laissant amoindrir ses alliés catholiques d'Helvétie [3] au profit d'adversaires que leurs ententes particulières, réalisées ou en perspective, avec les puissances protestantes de l'Europe soustrayaient chaque jour davantage aux influences venues de Paris. [4] Aussi bien De La Barde prévoyait-il l'instant où, ensuite d'un désastre essuyé par les cantons forestiers, son maître serait contraint de recourir à la voie des armes pour garantir leur indépendance menacée. [5] Et cependant, même dans ce cas, il eût été politique, selon lui, de continuer à ménager Zurich et Berne et de verser à ces deux villes une partie des sommes à quoi elles avaient droit, ne fût-ce qu'afin de les empêcher de rappeler leurs troupes du service royal. [6]

Ce n'était pas en faisant montre d'une absence de logique aussi déconcertante que le représentant du monarque français à Soleure pouvait espérer le rallier à ses vues. On n'admettait pas dans l'entourage de Louis XIV que celui-ci pût être contraint, aux termes de l'alliance, de secourir des Suisses contre d'autres Suisses. [7] On n'estimait pas, en outre, qu'il fût prudent de prendre parti dans les affaires des Ligues, tant que le traité de 1602 ne serait pas renouvelé avec l'ensemble du Corps helvétique. Des conseils de modération continuaient donc à être départis par le Louvre dans les deux camps, en dépit de l'ouverture des hostilités et du déchaînement de passions confessionnelles qui les entretenait. [8] Il importait en effet à l'extrême au gouvernement de Paris que les cités évangéliques ne rappelassent pas leurs troupes à sa solde, ainsi que le souhaitaient les agents de la maison d'Autriche, et

---

(1) „Il n'y a que Dieu qui puisse sauver les catholiques de Suisse par le moyen du roy, qui les doibt assister, puisqu'ils sont ses alliez; autrement ce sera une honte éternelle à la France de les avoir laissé périr.“ *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 185. — *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 208vo.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). loc. cit.

(3) „Ce seroit une chose honteuse à la France de laisser périr les cantons catholiques.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 octobre 1655, 12 janvier 1656 (2de). loc. cit.: *au roi.* même date. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 378: Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 133: *à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 178.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4; *à Brienne.* Soleure, 22 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 178.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 et 12 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 164vo, 169.

(7) *Mémoire sur les mouvements en Suisse.* 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 197.

(8) *Le roi aux cités évangéliques.* Paris, 25 janvier 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 43; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 16; *aux cantons catholiques.* Paris, 25 janvier 1656. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigsbriefe. n° 262; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 15. — *Mazarin aux cantons catholiques.* Paris, 21 janvier 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 13. — *Mazarin à Soleure.* 19 février 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 103.

qu'elles lui en accordassent d'autres, sous les auspices de Werdmüller.[1] Aussi bien, si le roi comblait depuis peu ce dernier de grâces et d'honneurs, au point que De La Barde s'en montrait surpris et inquiet,[2] c'était avec l'intention manifeste de se servir de lui pour gagner l'autorité zurichoise aux intérêts de la couronne.[3] Par suite l'idée que suggérait l'ambassadeur français de démonstrations militaires à exécuter dans la région jurassienne[4] et ses démarches auprès de la cour de Turin à ces mêmes fins ne pouvaient être que désavouées et contredites, à la grande indignation des cantons forestiers.[5]

En assurant Mazarin qu'il avait tout essayé pour détourner de la Suisse le fléau de la guerre civile, De La Barde disait vrai.[6] En laissant entendre en revanche que ses efforts à cet effet seraient récompensés et appréciés par les deux parties, il était l'objet d'une regrettable illusion.[7] En cherchant à ménager à la fois Zurich et Schwytz, il n'avait réussi qu'à perdre les sympathies des protestants et celles des catholiques. Les premiers ne lui savaient aucun gré d'avoir conseillé au roi de s'acquitter de sa dette envers eux.[8] Mais ils ne lui pardonnaient pas ses négociations, aussi bien à Paris qu'à Turin, en vue d'arrêter, le cas échéant, leur marche victorieuse vers les Mythen.[9] Les derniers confondaient dans un même sentiment d'animadversion le Louvre et son représentant à Soleure, sans parvenir cependant à départager la responsabilité des griefs qu'ils leur imputaient à l'un et à l'autre.[10] En tout état de cause, les gouvernements des « Waldstætten » nourrissaient contre De La Barde une rancune tenace. Ils lui reprochaient, avec une insistance que ses tentatives de justification ne réussissaient pas à désarmer,[11] de les avoir trompés au cours de la diète tenue *in extremis* à Bade à la fin de

(1) *Le roi à Werdmüller.* Compiègne, 30 novembre 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 201. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 et 12 janvier 1656. loc. cit.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 185.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 10 septembre 1655, 12 janvier (2de) et 24 février 1656: *à Brienne.* Soleure, 3 et 10 septembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 212: XXXVI. 4, 26: Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f°s 112v°, 114v°. — „Mr De La Barde a ordre de vous présenter un régal que vous considérerez sans doute plus par le portrait (du roy) qu'il contient que par les diamants dont il est garny." *Brienne au général Werdmüller.* 28 décembre 1655. Aff. Etr. Suisse XXXIV. 438. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars et fin mars 1656. Aff. Etr. Suisse XXXVI. 116. — Zeller-Werdmüller. Hans Rudolf Werdmüller u. s. w. (Zürich, 1900). p. 4.

(4) *De La Barde au mis de Lullin.* Soleure, 17 décembre 1655. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 317. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4. — „J'ay remué ciel et terre en France et à Turin afin que l'on envoyast des troupes sur la frontière." *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 208v°.

(5) *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 7 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 317. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 185.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 182.

(7) *De La Barde. à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 7 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 317. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656. loc. cit.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 182 (2da).

(10) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 8 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. di Napoli. LVI.

(11) Je n'ay jamais dit que les protestants m'eussent donné parole en se retirant de Bade, pour aller faire leur Noël, d'y revenir." *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 208v°. — Eidg. Absch. VI *A*. 329 *g*.

décembre 1655.(1) Très imprudemment, certes, l'ambassadeur avait cru pouvoir affirmer que si les députés du *Vorort* rentraient chez eux, c'était pour y quérir de nouvelles instructions et que les dispositions pacifiques de Zurich ne faisaient aucun doute. Confiants dans cette déclaration, les envoyés de Schwytz et des cantons de son groupe avaient pris patience et perdu deux ou trois jours que les protestants s'étaient empressés de mettre à profit pour hâter leurs armements.(2) On a dit ailleurs les insinuations perfides répandues par Casati au détriment des intérêts français et de leur représentant attitré aux Ligues. On a dit l'impression profonde qu'elles avaient produit dans l'esprit fruste des montagnards des «Waldstætten». Depuis Villmergen, ces sentiments de défiance ne s'étaient pas atténués.(3) Bien au contraire. Plus que jamais, à Lucerne, à Schwytz et à Zoug, on accusait le gouvernement royal de pactiser avec les chefs des deux grandes cités évangéliques, de souhaiter la ruine des Etats catholiques alliés de l'Espagne,(4) d'avoir détourné le duc de Savoie, Fribourg, Soleure et les dizains valaisans de leur dessein de se porter au secours des Confédérés de la Suisse primitive,(5) de chercher, grâce à l'envoi d'un corps de cavalerie dans le pays de Gex, à incommoder les communications des cantons occidentaux avec la Franche-Comté,(6) de se soustraire enfin aux obligations que lui imposait le traité renouvelé de la veille avec les membres de la Ligue Borromée.(7) Sur un point cependant l'incertitude régnait. Les multiples protestations adressées de Lucerne et d'ailleurs au roi avaient-elles été transmises à ce prince, ou bien De La Barde s'était-il permis de les intercepter au passage? Dans le premier cas, certains magistrats des «Waldstætten», influencés par le résident milanais, suggéraient que ceux-ci renonçassent purement et simplement à l'alliance de France. Dans le second cas, leur pro-

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. nº 167 (2da).

(2) „contra toda buena fe.“ *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado, *3373.* — *Relacion de los Esguizaros.* 1656. *Ibid.* — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 11 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Eidg. Absch. VI *A.* 310 *a.*

(3) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 24 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Negri al Senato.* Zurigo, 15 aprile 1656. Frari. Svizzeri. LIII. nº 186. — Eidg. Absch. VI *A.* 325 *p.*

(4) „Les cantons catholiques se plaignent fort de Mr De La Barde et disent hautement qu'il marche d'intelligence avec les protestants et qu'il voudroit, à leurs despens et préjudice, renouveler l'alliance avec les protestants.“ *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 9 février 1656. loc. cit. — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 21 mars 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *De La Barde à Mazarin.* Bade, 1er juin 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 45. — „Il est impossible de diminuer le desgoust qu'ils ont de la France pour leur avoir manqué en cette occasion, dans la première année de l'alliance renouvelée et dans une guerre où il s'agissoit de la conservation de la religion et enfin dans le mesme temps qu'ils ont esté assistez par des troupes du Milanois.“ *De La Barde à Brienne.* Bade, 8 juin 1656. Bibl. Nat f. fr. *16,035* fº 221vo.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février et 10 mai 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 185, 216. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 8 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. di Napoli. LVI. — *J. J. Stricker à De La Barde.* Altorf, 25 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 275.

(6) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 et 24 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Eidg. Absch. VI *A.* 320 *l.*

(7) *De La Barde à Brienne.* Aarau, 10 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 193. — *De La Barde à Brienne; à Mazarin.* Bade, 8 juin; Soleure, 7 juillet 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 221vo; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 52. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 19 décembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 193.

position, si elle eût été agréée, ne tendait à rien moins qu'à rompre toutes relations entre les cantons forestiers et le successeur de Caumartin.(1)

Allié, jusqu'au 14 mai 1651, de l'ensemble du Corps helvétique, le Louvre ne l'était plus, en janvier 1656, que des seuls Etats catholiques de celui-ci. Cependant ses ministres, héritiers d'une tradition presque deux fois séculaire, continuaient à négocier l'accession des cités évangéliques au renouvellement du traité de 1602. Et c'était précisément là ce qui rendait la situation de De La Barde délicate, ce qui enlevait à cet ambassadeur une partie de l'influence dont avaient joui ses prédécesseurs, accrédités comme lui auprès de tous les Confédérés, ce qui lui valait les suspicions des belligérants, surpris de ce qu'il ne se prononçât pas de façon plus catégorique en faveur des prétentions de l'un ou de l'autre d'entre eux.

Lorsque se produisit la rupture du *Vorort* avec ses adversaires de l'ancienne croyance, le ministre français se trouvait à Bade.(2) Bien que ses démarches répétées en vue de la «conservation de la paix» eussent échoué, il prolongea quelque peu son séjour en Argovie, dans l'espoir que sa présence à proximité du théâtre des opérations militaires lui permettrait, tel Mazarin le 26 octobre 1630,(3) de se porter au devant des combattants à la dernière heure et de leur épargner une lutte fratricide.(4) Quand il se décida à regagner Soleure, les hostilités étaient engagées et la défaite des catholiques paraissait probable.(5) Or cette perspective n'était pas de nature à modifier son plan de conduite. Sa volonté de maintenir un équilibre raisonnable entre les forces des deux parties demeurait entière. A son sentiment, si le roi avait le devoir d'empêcher que les «Waldstætten» ne fussent écrasés par leurs ennemis,(6) il avait aussi l'obligation de ne pas rompre avec les protestants.(7) Les moyens d'assurer cet équilibre étaient exposés, on l'a dit, dans un mémoire adressé par lui à la cour. Mais celle-ci, dont les conceptions politiques différaient sur certains points d'avec les siennes, n'avait pas cru devoir s'y rallier.(8)

La nouvelle, survenue dans ces entrefaites, de la disgrâce infligée aux troupes bernoises à Villmergen ne porta pas De La Barde à changer ses dispositions. La menace suspendue sur Rapperswyl ne se dissipait pas et il semblait certain, qu'une fois maîtres de cette ville, les Zurichois la garderaient «éternellement».(9) L'ambassadeur continua donc à insister pour que les intérêts

---

(1) *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 21 mars 1656. loc. cit.

(2) *De La Barde à Brienne.* Bade, 6 janvier 1656. loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 8 gennaio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. nº 165 (2da).

(3) V. Cousin. La jeunesse de Mazarin (Paris, 1865). p. 594.

(4) *De La Barde à Berne.* Soleure. 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *C* 341.

(5) „Leur perte est comme infaillible et je ne leur voy autre retraite que les lieux inaccessibles de leurs Alpes.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). loc. cit.

(7) *Ibid.*

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. loc. cit.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure. 22 janvier et 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 178, 185.

de la cause catholique aux Ligues fissent l'objet d'un sérieux examen à Paris. Ses démarches à cette fin paraissaient devoir lui concilier les sympathies de ses coreligionnaires suisses. Il en eût été ainsi sans doute, si, à l'exemple du résident lombard, il avait consenti à approuver en bloc toutes leurs prétentions. (1) Or sa conscience et le sentiment de sa responsabilité le lui interdisaient. Le refus de Schwytz d'admettre même le principe d'un arbitrage qui n'eût engagé ce canton à rien, puisqu'il se réservait la faculté de s'opposer à la nomination d'un surarbitre, provoquait chez lui un mécontentement non dissimulé. (2) Les cruautés exercées envers les prisonniers d'Arth, l'obstination des geôliers de ceux-ci à ne point leur rendre la liberté avant la réunion de la diète de Bade étaient considérées par lui comme un retour affligeant aux scènes de barbarie du moyen-âge. (3) Mais c'était surtout contre l'interdiction faite par les «Waldstætten» à leurs ressortissants de s'établir dans les autres Etats confédérés que protestait le représentant du Louvre à Soleure, (4) et ses arguments, il convient de le reconnaître, paraissaient décisifs. Si, au lieu de «conserver le loup dans la bergerie», l'autorité schwytzoise avait accordé aux Nicodémites du lac de Zoug ce «droit de migration» quinze ans plus tôt, ceux-ci n'eussent pas «infesté» le pays de leurs doctrines subversives, ni provoqué un incident dont les conséquences s'annonçaient désastreuses pour le repos des Ligues. (5) Or l'esprit infiniment peu subtil des catholiques de la Suisse primitive s'accommodait mal de discussions de cette nature. Dans la simplicité de leur entendement, ils jugeaient que quiconque n'embrassait pas leur cause sans restriction aucune passait au camp de leurs ennemis. (6) Aussi De La Barde acheva-t-il de ruiner son crédit auprès d'eux en tentant de leur démontrer que l'intervention armée de la France et de l'Espagne dans les différends confessionnels de l'Helvétie serait fatale à leur indépendance. (7)

A première vue, étant donné les préventions et les défiances dont il se savait l'objet dans les deux camps, De La Barde paraissait peu apte à se charger du rôle de médiateur entre les belligérants suisses. (8) Tel ne fut cependant pas l'avis des autorités des cantons neutres. Réunis à Soleure, le

---

(1) *Die IV evangel. Orte an Pell und Morland.* Zurich, 26 january/5 february 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 378. — „Vous auriez voulu qu'un ambassadeur, qui doibt estre neutre pour procurer la paix, adherast à tous vos sentiments.“ *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 208vo.

(2) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* 3 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 200. — „Cela est véritable que Messrs les députez de Zurich s'estoient desja relaschez sur le point de la migration, que je le soustenois encore contre les cantons catholiques, de sorte qu'il est certain que si j'eusse eu plus de communication de vos affaires elles n'en eussent pas eu moindre succès.“ *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 341.

(3) *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 208vo.

(4) *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Bade, 7 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 317. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 febbraio 1656. loc. cit.

(5) *De La Barde à Reding.* s. d. (2de) janvier 1656. Bibl Ste Geneviève *L 37f* f° 203.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 31 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 36.

(7) *De La Barde à Reding* (s. d. (1re) janvier 1656). Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 203.

(8) *Les V anciens cantons catholiques au roi.* Lucerne, 7 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 126.

22 janvier, les représentants de ces derniers, soit ceux de cette ville, de Fribourg, de Bâle et de Schaffhouse, estimèrent qu'il leur serait impossible de faire aboutir leurs démarches pacifiques, si elles n'étaient appuyées par l'un des diplomates étrangers accrédités auprès du Corps helvétique,(1) voire auprès d'une partie de ses membres seulement.(2) Or le nombre des ministres capables d'assumer une telle tâche semblait assez restreint. Casati n'était pas en situation de la remplir. Il avait, il est vrai, dépêché son secrétaire au bourgmestre Waser de Zurich, afin de s'excuser en quelque sorte de ce que l'alliance de Philippe IV avec les cantons catholiques imposât à ce prince la nécessité de secourir Schwytz et les Etats de son groupe.(3) Toutefois le résident milanais s'interdisait par avance de marcher sur les brisées de son collègue français en proposant sa médiation aux Confédérés des deux confessions.(4) Quoique sujet du roi d'Espagne,(5) le nonce apostolique, rallié depuis peu aux vues de De La Barde, travaillait certes au rétablissement de la paix avec une entière bonne foi.(6) Mais on ne pouvait oublier dans les cités évangéliques que le Saint-Siège venait d'accorder aux «Waldstætten» une contribution financière importante.(7) Les envoyés anglais et hollandais, antipathiques de longue date aux «papistes» de la Ligue Borromée, l'étaient davantage encore depuis la conférence de Payerne d'octobre.(8) Il semblait bien en somme que le recès officiel de celle-ci laissait volontairement dans l'ombre ou déguisait une partie de la vérité. Il n'y était fait allusion ni à un projet de partage des bailliages libres et de «plus peut-être» entre Zurich et Berne,(9) ni aux intelligences nouées par Pell et Morland dans les vallées vaudoises pour y fomenter, à l'heure propice, une rébellion nouvelle contre le duc de Savoie et empêcher ce prince d'assister de ses armes Fribourg et les autres alliés suisses de sa maison.(10) On y eût vainement cherché trace de conciliabules préparatoires de l'invasion du Chablais par des troupes bernoises et genevoises, appuyées d'un fort contingent de huguenots français.(11) Or le secret de ces délibérations

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 22 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — Eidg. Absch. VI *A.* 312 sqq.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 312 sqq.

(3) *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. loc. cit.

(4) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 gennaio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(5) „Les nonces du pape à Vienne et en Suisse sont sujets du roy d'Espagne." *De La Barde à R. de Gravel.* Soleure, 27 février 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 203.

(6) *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Bade, 7 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 317. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 mars 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 204vo. — *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. loc. cit.

(7) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 24 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. di Napoli. LVI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 mars 1656. loc. cit.; *à Lionne.* Soleure, 30 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 325.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (2de). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 17 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(9) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(10) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. loc. cit.

(11) *Ibid.*

occultes n'avait pas été si strictement gardé qu'il ne commençât à transpirer dans les diètes catholiques, où le projet prêté au Lord-Protecteur soulevait d'unanimes protestations. (1) En outre, quoique le résident vénitien sur les bords de la Limmat entretînt des relations plutôt amicales avec les gouvernements des petits Etats de la région du Gothard, ces derniers n'ignoraient pas que la Sérénissime République avait fait verser aux grands cantons de son alliance les sommes qu'elle leur devait aux termes de celle-ci. Aussi bien n'en fallait-il pas davantage pour que ses intentions leur devinssent suspectes, au même titre que celles de la Curie romaine l'étaient aux cités évangéliques. (2) Au total, vers la fin de janvier 1656, seul De La Barde, en dépit des défiances dont il se sentait l'objet dans l'un et l'autre camp, se trouvait en mesure d'assister de son influence l'initiative des délégués des «neutres». (3) L'ambassadeur ne put se soustraire à leurs instances. Deux des siens les accompagnèrent à Zurich, puis à Lucerne. (4) Lorsqu'ils regagnèrent Soleure, ce fut avec la conviction bien établie que les «Waldstætten», malgré leur victoire, souhaitaient la paix, (5) mais que le *Vorort* et Berne en revanche, dont les représentants s'étaient réunis à Aarau dès le 5 février, (6) paraissaient résolus à tenter derechef la fortune des armes. (7)

Il devint bientôt manifeste que de très graves obstacles contrariaient la marche des négociations. Schaffhouse s'était vue évincée de celles-ci sous le prétexte, d'ailleurs plausible, qu'elle avait pris parti ouvertement pour Zurich. (8) D'un autre côté, si, dans ce dernier canton, ainsi qu'à Berne, les préventions nourries à l'égard de De La Barde diminuaient, (9) elles augmentaient à Lucerne et dans la Suisse primitive, où l'on accusait l'ambassadeur français de ne menacer les cités évangéliques de l'intervention armée de son maître en faveur des catholiques que dans l'espoir de les contraindre à renouveler sans délai leur traité avec le gouvernement de Paris. (10) Les services rendus à la cause de la paix par le ministre du Louvre à Soleure ne semblaient cependant pas

(1) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. loc. cit. — *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(2) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. loc. cit.

(3) „Au lieu que s'il (le roi) faisoit l'alliance avec touts les cantons, cela luy donneroit moyen par l'autorité qu'il auroit près des uns et des autres, de maintenir la religion et la paix dans la Suisse.“ *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 15 novembre 1653 St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653-1654). — Eidg. Absch. VI *A.* 312—314.

(4) *News letter from Zurich.* 19/29 january 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 360. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 185. — *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 janvier et 4 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f°s 182, 185.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 311—316.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. loc. cit.

(8) *Grésy à Madame Royale.* Bade. 17 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Eidg. Absch. VI *A.* 320 *h.*

(9) *Die Evangel. Orte an Pell und Morland.* 26 january 5 february 1656. British Museum. Lansdowne *752* f° 378.

(10) *Negri al Senato.* Zurigo, 20 febbraio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 177. — *Les V anciens cantons catholiques au roi.* Lucerne, 7 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 126.

négligeables. La détente survenue assez rapidement dans les dispositions des belligérants protestants était en partie son œuvre. Sa déclaration catégorique que le roi Très-Chrétien, éclairé sur la situation intérieure des Ligues, n'abandonnerait pas les alliés de sa couronne en Helvétie [1] avait produit d'autant plus d'impression sur les députés des cantons réformés à Aarau, que des avis de Turin leur faisaient craindre une résolution identique de la part du duc de Savoie. [2] L'attitude nouvelle adoptée par les envoyés anglais achevait au reste de semer le découragement parmi eux. Leurs instances répétées auprès des représentants de Cromwell [3] avaient, il est vrai, décidé celui-ci à leur consentir en principe une avance de vingt mille L sterling. Mais la brièveté de la campagne ouverte en Argovie et son issue malheureuse remettaient tout en question et laissaient prévoir que l'offre britannique ne serait pas maintenue sans difficulté. [4]

Ce fut dans cette conjoncture, au moment où les cantons neutres désespéraient du succès de leurs négociations, que l'habile initiative du gouvernement piémontais empêcha la reprise des hostilités. Encore que sa maison n'eût d'alliance à cette heure qu'avec six d'entre les Etats catholiques de la Suisse, Charles-Emmanuel II ne gardait pas rancune aux protestants de ce pays de leurs pressantes démarches auprès de sa mère et de lui-même en faveur des Vaudois des vallées. [5] Il ne pouvait oublier au demeurant le traité signé entre son grand-père et les autorités de Berne, le 23 mai 1617. Il s'avisa donc que sa médiation serait agréable aux deux parties, et le baron de Grésy fut dépêché au Corps helvétique afin de la proposer à ses membres. L'instruction remise à ce diplomate lui prescrivait de s'aboucher prudemment avec De La Barde et de le consulter avant d'entamer sa négociation. [6] Il se garda de suivre celle-là à la lettre, dans la crainte de compromettre le résultat de celle-ci. [7] Bien lui en prit d'ailleurs. Arrivé aux Ligues dans les derniers

---

(1) *Die IV evang. Orte dem König von Frankreich.* Zürich, 27. Dezember 1655/6. Januar 1656. Eidg. Absch. VI *A.* 301—302. — *De La Barde à Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* f° 208vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 315*a*.

(2) *Relatione del modo con cui fù stabilita la pace tra li cantoni cattolici e li protestanti, a mediatione del duca di Savoia.* Bada, 7 marzo 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri. M. 5. — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 4 avril 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Eidg. Absch. VI *A.* 315 *a*, *b*, *c*.

(3) „Weilen durch den krafftigen Beytrag von so hohen Orten das Interesse dess evangelischen Convent sehr erspriesslich kan und wird favorisiert und beförderet werden.“ *Schultheiss und Rath der Statt Bern an die Herren Englischen Gsanten, zu Genf.* 9 19 januarii, 21 februarii 3 märz 1656. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 536.

(4) *Bern und Zürich an Pell.* 27. Februar 8. März 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 51. — Holzach. op. cit. (Basler Zeitschrift u. s. w. V. 44).

(5) *Instruction de Madame Royale à vous baron de Grésy pour le voyage que vous allez faire en Suisse.* (Décembre 1655.) Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(6) *Instruction au baron de Grésy, etc. — Madame Royale à Grésy.* Turin, 21 janvier 1656. *Ibid.* — *Relatione del modo con cui fù stabilita la pace tra li cantoni cattolici e li protestanti a mediatione del duca di Savoia.* Bada, 7 marzo 1656. *Ibid.* Negoz. con Svizzeri. M. 5.

(7) *Grésy à Madame Royale.* Aix, 25 janvier 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

jours de janvier, l'envoyé du duc ne fit que toucher barre à Soleure. Il passa de là à Berne, le 31,(1) obtint audience des magistrats du *Vorort*, le 5 février et atteignit Lucerne le 7.(2) L'un de ses premiers soucis devait être de calmer les ressentiments nourris dans cette ville contre l'ambassadeur du Louvre et de déconseiller le départ de la mission menaçante que Fribourg, Zoug et les cantons forestiers se proposaient d'acheminer vers Paris.(3) Ce fut seulement après avoir satisfait à ce qu'il considérait être une des obligations de sa nouvelle charge, que le ministre de Charles-Emmanuel II se porta, le 9 février, à Mellingen,(4) tandis que, dans le même temps, son collègue français gagnait Brugg.(5) Des conférences venaient de s'ouvrir dans ces deux villes à la sollicitation des députés des Etats neutres en vue de la conclusion d'un armistice. De La Barde estimait que celui-ci n'aurait aucune chance d'être agréé par les protestants, s'il ne leur donnait la certitude que les prétentions qu'ils défendaient en matière de liberté religieuse ne seraient jamais combattues dans l'avenir par les catholiques. Grésy soutenait l'opinion contraire.(6) Elle finit par prévaloir. La trève de cinq jours, signée à Brugg, le 9, par ceux-là et à Mellingen, le 10 février, par leurs adversaires,(7) lui valut, beaucoup plus qu'au représentant du roi Très-Chrétien, la reconnaissance des Confédérés de l'une et de l'autre confession.(8)

Ainsi donc l'ambassadeur français aux Ligues éprouvait une nouvelle déception. Ses efforts à l'effet de procurer la cessation des hostilités dans ce pays demeuraient méconnus. Son collègue piémontais lui en ravissait le fruit à la dernière heure. Mais aussi bien les négociations commençaient à peine. La paix était incertaine et la suspension d'armes très brève. Il demanda et

(1) *Grésy à Carron de Saint-Thomas.* Soleure, 3 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 4 février 1656. loc. cit. — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 9 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(3) *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 1 mars et 4 avril 1656. loc. cit.

(4) *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 9 février 1656. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne* Aarau, 10 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 193. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657; *à Zurich.* Soleure, 24 février 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 130: St-Arch. Bern Frankr. Buch *C* 341.

(6) *Grésy à Carron de Saint-Thomas.* Soleure, 3 février 1656. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 7 mars 1656. Arch. di Stato Piemontesi Svizzeri. Lett min. XI.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Aarau, 10 février 1656. Aff. Etr. Suisse XXXVI. 22; *à Brienne,* même date. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 193. — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 11 février 1656. loc. cit. — *De La Barde à G. Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 316, 317.

(8) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 12 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — „He told me (Waser) that the ambassadour of Savoy had laboured much and those of Basilea toward the pacification ad Baden; but the French Ambr had helped no more towards it than if he had beene an image of stone.“. *John Pell to secretary Thurloë.* 1/11 march 1656. British Museum. Lansdowne *746.* — „L'aviso (della tregua) ha qui sommamente piaciuto.“ Fco *Giustinian al Senato.* Parigi. 11 gennaio 1656. Frari. Francia. CXVIII. n° 72. — *contra: De La Barde à Brienne.* Aarau, 10 février 1656 loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 176 (2da). — Gazette de France. *1656.* p. 213. („Le Sr De La Barde a si heureusement fait réussir la continuation de ses soins qu'il a porté les uns et les autres à une suspension d'armes.“)

obtint qu'une diète générale fût assignée au 13 février à Bade,(1) d'où Grésy avait réussi à faire éloigner la garnison catholique.(2) En réalité, on ne saurait trop y insister, l'influence exercée par le successeur de Caumartin sur les délibérations du Corps helvétique diminuait à vue d'œil. Sa table, cependant ouverte à tous, n'était plus fréquentée que par une infime minorité de députés.(3) Chose étrange, encore que ses sympathies allassent aux cantons forestiers, un malentendu difficile à éclaircir subsistait entre eux et lui. Avec l'obstination qui leur était coutumière, Schwytz et les Etats de son groupe exigeaient du roi Très-Chrétien l'équivalent pécuniaire des secours que ce prince eût dû leur fournir aux termes de l'un des articles du traité d'alliance reconfirmé depuis peu; et leur exaspération croissait en raison des objections opposées par l'ambassadeur à cette prétention.(4) Aussi, en apprenant que De La Barde se rendait en Argovie, avaient-ils insisté, sans succès d'ailleurs, pour que Casati s'y portât de son côté.(5)

Telle se présentait la situation aux Ligues, lorsque le prestige, déjà si affaibli, du ministre français dans ce pays eut à y subir une nouvelle atteinte. Le bruit commençait en effet à se répandre de la demi-disgrâce qui le menaçait. A l'annonce de la rupture survenue entre Zurich et les cantons catholiques, Louis XIV s'était décidé à dépêcher un ambassadeur extraordinaire en Suisse, avec la mission de rétablir entre les Etats confédérés la concorde que les efforts de l'envoyé ordinaire n'avaient pas réussi à y maintenir. Dès le 31 janvier, son choix s'était fixé à cette fin sur François, duc de **La Rochefoucauld**, prince de Marsillac, le célèbre auteur des ***Maximes***.(6) Celui-ci s'apprêtait à prendre le chemin de Soleure, quand parvint à Paris la nouvelle de l'échec bernois de Villmergen. Ce devait être assez pour qu'il fût sursis à son départ(7). Mais l'alerte, très vive dans l'entourage de De La Barde, durait encore le

---

(1) *News letter from Zurich.* 26 january/5 february 1656 British Museum. Lansdowne 752 f° 376. — *J. Rod. Stuckius to John Pell* Zurich, 7/17 february 1656. *Ibid.* 753 f° 8.

(2) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. loc. cit.

(3) „Il y a quinze jours qu'il est icy à Baden, sans qu'aucun député, ni des catholiques, ni des protestants mange avec luy.“ *Grésy à Madame Royale.* Bade, 21 février 1656. loc. cit.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 mars 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 200vo. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 18 mars 1656 Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 121.

(5) Eidg. Absch VI *A.* 318 *h.*

(6) *Projet d'instruction du roy pour le duc de La Rochefoucauld, allant ambassadeur extraordre pour Sa Mté près du Corps helvétique.* 1er février 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 9. — „Le roy a résolu d'envoyer un extraordinaire en Suisse pour négocier la paix. Monsgr le duc de La Rochefoucaud fust nommé hier au Conseil pour cela. Il y a eu beaucoup de brigues.“ *Im Thurm à Werdmüller.* Paris, 1er et 8 février 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 202. 203. — „From Paris they write that their King is sending the duke of Rochefoucault into Switzerland as ambassador extraordinary to offer his interposition.“ *Pell to Thurloë.* Geneva, 30 january/9 february 1656. ap. Vaughan. op. cit. I. 341. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *Negri al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1656 Frari. Svizzeri. LIII. n° 178. — *Madame Royale a Grésy.* Turin, 28 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(7) *Im Thurm à Werdmüller.* Paris, 15 février 1656. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. n° 204. — „L'andata del ambasciatore straordinario resta sospesa.“ *Francesco Giustinian al Senato.* Parigi, 22 febbraio 1656. Frari. Francia. CXVIII. 189. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 29 février et 17 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 104. 116.

jour où s'ouvrirent les négociations de paix. En dehors de la mortification personnelle qu'elle lui infligeait de la façon la plus inopportune, la réalisation de ce projet, au dire du représentant du Louvre aux Ligues, eût achevé de ruiner les affaires de la couronne parmi les cantons et remis en question les avantages acquis à la France au cours des pourparlers de la restauration de l'alliance de cette puissance avec les cités évangéliques. (1)

Dès l'instant que l'appréhension lui demeurait de se voir imposer à la dernière heure un collègue appelé à recueillir tout le profit de ses propres démarches, De La Barde avait intérêt à ce que les choses ne traînassent pas en longueur. L'ambassadeur piémontais, devenu entre-temps son confident, (2) partageait cette opinion. (3) L'un et l'autre eurent cependant à lutter contre l'intrusion de la diplomatie britannique dans l'œuvre de médiation qu'ils cherchaient à conduire à chef. Aussi bien Cromwell, attentif à tirer parti des moindres événements susceptibles de favoriser l'exécution de ses vastes desseins, estimait que les demandes de secours adressées à son gouvernement par les cantons protestants lui conféraient le droit d'offrir à ceux-ci son assistance durant les préliminaires de paix ouverts en Argovie. (4) Des instructions venaient d'être remises en son nom à Morland et à Pell. (5) Ce dernier avait aussitôt quitté Genève et gagné Berne, puis Zurich, où l'attendait Ommeren, peu soucieux désormais d'accomplir à Turin la mission qu'il tenait de la confiance des Etats Généraux des Provinces-Unies. (6) De Londres, on lui avait prescrit de s'aboucher avec La Rochefoucauld, ou, à son défaut, avec De La Barde et de régler sa conduite sur celle des ministres d'un prince dont l'alliance avec la Grande-Bretagne semblait prochaine. (7) Or une déception cruelle lui était réservée. D'une part, les autorités des cités évangéliques, très désireuses de se ménager l'appui de leurs protecteurs anglo-bataves, entendaient ne l'invoquer que comme suprême ressource (8) et craignaient que la présence intempestive à Bade de John Pell et de son collègue néerlandais ne nuisît, plutôt qu'elle ne profitât aux démarches entreprises par les délégués des cantons neutres. Elles regrettaient donc assez

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Bade, 17 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 194vo.

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(3) *Madame Royale à Grésy.* Turin, 11 février 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Negri al Senato.* Zurigo, 27 febbraio e 5 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 173.

(4) *Further instructions to John Pell, esq. our Resident at Zurich.* 21 february/2 march 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 28.

(5) *Further instructions etc.* loc. cit.

(6) *Les Etats Généraux à toutes les provinces en particulier.* La Haye, 25 janvier/4 février 1656. British Museum. Lansdowne *752* f° 374. — *John Pell to secretary Thurloë.* Zurich, 28 february/10 march 1656. British Museum. Lansdowne *746* fos 13 et 14 (2 lettres). — *Les Etats Généraux aux cantons protestants.* La Haye, 23 février/5 mars 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 43ter. — St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. X. p. 58. (Créances pour Rodolphe van Ommeren.)

(7) *John Pell to De La Barde.* 22 february/4 march 1656. British Museum. Lansdowne *755* f° 201: *753* f° 44. — „But if the Duke (La Rochefoucauld) come into Switzerland as extraordinary, I should receive instructions for treating with him." *John Pell to Thurloë.* Zurich, 28 february 10 march 1656. loc. cit.

(8) *Bern und Zürich an Pell und Morland.* 19./29. Februar 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 12.

ouvertement que leurs hôtes protestants n'eussent pas attendu à Genève l'issue des négociations engagées en Argovie.(1) D'autre part, De La Barde, tout en s'attachant à ne point mécontenter l'envoyé du gouvernement de Londres, osa bien prétendre que la paix était en trop bonne voie pour qu'il lui parût utile de s'adjoindre de nouveaux ouvriers afin d'en hâter la conclusion. En fortifiant de ses conseils le parti qui la souhaitait à Zurich, le ministre de Cromwell était assuré de rencontrer l'approbation de la grande majorité des Confédérés.(2)

De fait, la vérité n'était pas telle que se la représentait l'ambassadeur français. La diète générale assignée à Bade au 13 février venait certes de s'ouvrir à cette date. Mais les «Waldstætten» observaient une attitude pleine de défiance, et leurs députés n'y avaient pas encore pris séance le 26 de ce mois.(3) L'entente était difficile entre les cantons «de la religion», hostiles aux violences exercées contre ceux qui la pratiquaient ou l'embrassaient,(4) et les cantons «papalins», partisans de la souveraineté absolue de l'Etat et convaincus «qu'ils pouvoient rostir leurs sujets s'ils vouloient».(5) Cependant, comme le temps pressait, les arbitres mirent sur pied dans les quarante-huit heures un premier projet, jugé presque aussitôt irréalisable. Un deuxième projet, rédigé le 19, devait avoir meilleur succès (20 février).(6) Mais bien des obstacles demeuraient à vaincre avant de formuler des conditions définitives, acceptables par les deux parties. De surcroît l'inquiétude continuait à régner. La trêve, qu'il fallut prolonger quatre fois,(7) profitait moins aux catholiques qu'aux protestants, lesquels, dans leur for intérieur, n'abandonnaient pas l'espoir de prendre leur revanche de l'échec de Villmergen.(8) Et pourtant un revirement de fortune en leur faveur paraissait fort peu probable. Au soir du 24 janvier, les vainqueurs avaient trouvé dans les bagages de Sigismond d'Erlach les minutes de missives adressées par Zurich et Berne à la plupart des princes et Etats de l'Europe,(9) soit afin de leur demander appui, soit pour tenter de justifier l'entrée en campagne des Confédérés de la nouvelle croyance.(10) Or les réponses à ces «consultations» intéressées commençaient à affluer sur les rives de l'Aar, comme sur celles de la Limmat. Il en venait de Vienne, de Munich, d'Innsbruck,

(1) *John Pell to secretary Thurloë*. Zurich, 28 february/10 march 1656. loc. cit. (2ds.)

(2) *De La Barde à Pell*. Soleure, 4 mars 1656. Lansdowne 753 f° 45. — *John Pell to Thurloë*. Zurich, 24 february/6 march 1656. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. VI *A*. 319.

(4) *Memorandum concerning Swiss Affairs* (april 1656). British Museum. Lansdowne 753 f° 163.

(5) *Ibid.*

(6) Eidg. Absch. VI *A*. 319.

(7) *De La Barde à Brienne*. Bade, 17 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 194vo. — Eidg. Absch. VI *A*. 317*a*, 319. — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. 50*b* (Mittwoch, 16. Februar 1656).

(8) *Negri al Senato*. Zurigo, 5 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 179.

(9) *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 3 febbraio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(10) „Les griefs de la religion ès seigneuries communes ne peuvent estre mieux compris qu'en les distribuant par ordre.“ *Letter from the deputies of Zürich and Bern to Messrs Pell and Morland*. December 1655. British Museum. Lansdowne 755 f° 18.

de La Haye, de Paris, de Heidelberg, de Francfort. (1) Toutes recommandaient le prompt rétablissement de la concorde en Helvétie et l'immédiate cessation d'une guerre fratricide. Si l'on songe en outre qu'un coup de main catholique contre le «Vorort» pouvait se produire; (2) que l'entente entre les deux grands cantons protestants n'était pas parfaite; (3) que Soleure, Fribourg et les «Waldstætten» insistaient auprès du Louvre pour obtenir l'équivalent pécuniaire du secours qui leur avait été dénié quelques semaines auparavant; (4) que l'assistance lombarde était acquise aux petits Etats de la région du Gothard; (5) que la concentration de forces savoyardes dans le Chablais menaçait la domination bernoise dans le pays de Vaud (6) et que, exaspérés comme ils l'étaient, les Schwytzois et leurs adhérents ne parlaient de rien moins que d'exclure de toute amnistie les Thurgoviens et les habitants des bailliages d'Outre-Monts, qualifiés par eux «rebelles et parjures», (7) on comprendra sans peine que les magistrats des cités évangéliques inclinassent peu à peu aux idées pacifiques. Au total ils n'étaient plus retenus que par le désir de faire triompher le principe de droit public que contestaient leurs adversaires. (8) Ils savaient De La Barde favorable à leur attitude en cette conjoncture. (9) Par malheur Grésy soutenait l'opinion opposée et approuvait que Schwytz châtiât ceux de ses sujets qui changeaient de religion. (10) L'adoption de ce point de vue, combattue avec une extrême vigueur par le bourgmestre Wettstein de Bâle, et avec moins d'énergie par l'envoyé du duc de Longueville en Argovie, (11) con-

---

(1) *Ferdinand Karl, Erzherzog zu Oesterreich, an die Evangel. Orte.* Innsbruck, 27. Januar 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 380. — *Des Heiligen Röm. Reichs Chur Fürsten und Stenden an die reformierten Orthen der Eydgenossenschaft.* Frankfurt, 3. März 1656. *Ibid.* 753 f° 71. — *Ferdinand Maria, Churfürst von Baiern, an die evangel. Orth der Eidgenossenschaft.* München, 19. Januar 1656. *Ibid.* 752 f° 357. — *Karl Ludwig, Churfürst von Baiern, an die evang. Orth.* Heidelberg, 22. Januar/1. Februar 1656. *Ibid.* f° 361. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* s. d. *Ibid.* f° 373. — *Le roi de France aux cantons protestants.* Paris, 25 janvier 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 16. — *Les Etats-Généraux aux cantons protestants.* La Haye, 23 février 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 43ter.

(2) *Im Thurm à Werdmüller.* Paris, 15 février 1656. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 204.

(3) „Bernates nos deserunt; nisi fiduciam in Deo collocaremus, actum esset de nobis.“ *J. Rod. Stuckius to John Pell.* Zurich, 7/17 february 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 8. — *Errores des jetzmahligen Schweitzer Kriegs.* 1656. *Ibid.* f° 149.

(4) *Im Thurm à Werdmüller.* Paris, 15 février 1656. loc. cit. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 18 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 121. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juin 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 231.

(5) *Caracena al rey.* Milan, 20 de enero 1656. Arch. Gen. Simancas Estado. n° *3373*.

(6) *News letter from Zürich.* 25 january/5 february 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 376.

(7) **Eidg. Absch.** VI *A*. 324*c*.

(8) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* 3 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 200.

(9) *De La Barde à Reding.* Janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 274; *à Lucerne.* Soleure, 26 février 1656. *Ibid.*; *à Pfyffer.* Soleure, 15 avril 1656. *Ibid.* f° 208vo. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 341. — „E proponeva (De La Barde) di permettere la libertà di conscienza anche nei luoghi dove non ci era mai stata.“ *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(10) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 7 mars 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(11) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. loc. cit. — *Negri al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 192. — Eidg. Absch. VI *A*. 319.

sacrait la défaite diplomatique des protestants, déjà vaincus sur le champ de bataille. ([1]) En désespoir de cause, ceux-ci durent se soumettre à une médiation qui tournait contre eux. La paix était conclue. Elle fut signée le 7 mars 1656 à Bade ([2]) et provoqua chez les cantons forestiers les manifestations d'une allégresse que ne partagèrent assurément pas leurs confédérés de l'autre confession. ([3])

Avec une impartialité à laquelle il convient de rendre hommage, De La Barde, enclin cependant à donner son appui aux alliés suisses de son maitre, s'était prononcé sans réticence, on l'a dit, contre la prétention des catholiques de s'ériger juges souverains à l'endroit de leurs sujets en matière de religion et de juridiction. ([4]) Il estimait en effet cette prétention insoutenable en soi et pleine de périls pour le repos des Ligues dans l'avenir. ([5]) Quand il put se convaincre qu'elle triompherait en fin de compte et que la «superbe» des «Waldstætten» s'en trouverait accrue, un brusque changement se produisit dans son attitude. Toujours partisan certes des solutions pacifiques, ([6]) il affecta de se désintéresser désormais des négociations qui les préparaient. ([7]) Son amour-propre eût moins souffert assurément si le traité du 7 mars avait été l'œuvre du nonce apostolique. Aussi n'hésita-t-il pas à lui en attribuer l'honneur. ([8]) Ce faisant, il altérait sciemment la vérité. ([9]) L'entremetteur étranger de la paix et des multiples prolongations d'armistice qui l'avaient précédée n'était pas le patriarche d'Alexandrie, mais bien l'ambassadeur extraordinaire du gouvernement piémontais. ([10]) Aucun doute n'était possible à cet égard.

---

(1) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février 1656. loc. cit. — „La pace è veramente seguita con vantaggio e decoro della religione cattolica, mentre li punti di libertà di conscienza e libera trasmigratione de' suditi da un luoco all' altro sono stati abbandonati da questi Sig[ri] (di Zurigo).“ *Negri al Senato.* Zurigo, 18 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 182 (2[da]).

(2) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 7 mars 1656. loc. cit. — *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Aarau, 10 mars 1656 Aff. Etr. Venise. LXXVII. 107. — *De La Barde au roi.* Soleure, 12 mars 1656. Bibl. S[te] Geneviève *L 37 f* f° 380. — *Negri al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 180. - *Negri a Lucerna.* Zurigo. 15 marzo 1656. St-Arch. Luzern. Venedig. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 28 marzo 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — Gazette de France, année *1656.* p. 307, 479. - Bluntschli. Geschichte des Schweizer. Bundesrechtes (Zürich, 1832). t. II. 285.

(3) *Genève à Berne.* 17/27 mars 1656. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 444. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 28 marzo 1656. loc. cit.

(4) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 3 janvier 1656. Bibl. S[te] Geneviève *L 37 f* f° 200.

(5) *De La Barde à Reding.* Janvier 1656. Bibl. S[te] Geneviève *L 37 f* f° 274: *à Du Plessis-Besançon.* 7 janvier 1656. *Ibid.* f° 317.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 janvier 1656 Bibl. Nat f. fr. *16,035* f° 169.

(7) *John Pell to secretary Thurloë.* 1/11 march 1656. British Museum. Lansdowne *746.*

(8) *De La Barde au nonce en Suisse.* Soleure, 8 mars 1656. Bibl S[te] Geneviève *L 37 f* f° 322. — *contra:* „La guerre fut terminée en 1656 par l'interposition de M[r] De La Barde.“ *Négociations de M[r] De La Barde.* 1647—1660. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts] XX.

(9) *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 mai 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 216.

(10) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 février et 7 mars: Lucerne, 28 mars 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Relazione del modo con cui fù stabilita la pace tra li cantoni cattolici e li protestanti, a mediatione del duca di Savoia.* Bada, 7 marzo 1656. *Ibid.* Negoz. con Svizzeri. M. 5. — „Ben, il barone de Gresi, ministro di Savoia ha havuto grand' aura per la prudente maniera che

Sans son actif concours, Wettstein n'eût pas réussi à calmer les passions qui, de part et d'autre, s'opposaient à tout rapprochement entre les Confédérés. Ce concours s'exerçait certes au profit des catholiques. (1) Mais, comme de Turin on ne demandait en somme à ceux-ci, pour prix de l'intervention ducale, que d'appuyer auprès du Vatican le maintien des anciens droits de nomination à l'évêché de Lausanne conférés jadis à la maison de Savoie, et de ne point accueillir à la légère les doléances des Vaudois des vallées, (2) cette intervention semblait à peu près désintéressée. (3) La tâche assumée par le baron de Grésy n'était pas achevée d'ailleurs. Durant plusieurs mois encore, la patience de ce diplomate allait être mise à l'épreuve et son habileté consister à rendre la continuation de la médiation savoyarde indispensable aux deux parties. (4)

En cherchant à diminuer l'importance des services rendus par Grésy à la cause de la paix, De La Barde ne réussit qu'à accroître l'hostilité que lui témoignent à lui-même les catholiques d'Helvétie. — Satisfaction que l'on éprouve à Paris à la nouvelle de la cessation des troubles au delà du Jura. — Mazarin incline à contenter à tout prix les Confédérés. — Etat déplorable des relations entre le successeur de Caumartin à Soleure et les gouvernements des petits cantons. — La liquidation de la guerre civile. — Travail ingrat des arbitres. — Diète de Bade d'avril 1656. — Attitude qu'y observe De La Barde. — Ses démarches imprudentes. — Il croit à l'imminence de l'accession des protestants au renouvellement de l'alliance. — Son erreur. — Exigences manifestées par les magistrats des cités évangéliques. — Raisons de la prolongation du séjour de l'ambassadeur français en Argovie. — Diètes générales de juillet et d'août. — Leur résultat. — Préparatifs inquiétants des catholiques. — L'influence de Zurich s'exerce dans

---

ha trattato con ogn' uno.“ *Negri al Senato*. Zurigo, 18 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 182 (2da). „All' incontro (di De La Barde) l'ambasciatore di Savoia riporta le lodi maggiori per la desterità de' suoi negoziati.“ *Negri al Senato*. Zurigo, 15 aprile 1656. *Ibid*. LIII. n° 186. — *Grésy à Zurich*. Lucerne, 10/20 mars 1656. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. X. 88. — „Mr le baron de Grésy, contre l'opinion de Mr De La Barde et de beaucoup d'aultres, a eu tant de pouvoir auprès des cantons indifféremment à les disposer à une trève...“ *Il luogotenente Schmidt à Madame Royale*. Bada, 7 agosto 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. 454. — *Succincte relation que fait le marquis de Grésy par les ordres et commandemens de S. A. R. de toutes les choses qu'il a faites avec Messieurs les Suisses en trois ambassades, depuis vingt deux ans.* 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Materie Politiche. Negoz con Svizzeri. VI. fasc. 19.

(1) *Grésy à Madame Royale*. Bade, 7 mars 1656. loc. cit.

(2) *Harangue faite à Zurich par le baron de Grésy au sujet des Vaudois du Piémont.* 7 juin 1656. British Museum. Lansdowne. mss. 753 f° 233.

(3) *Instruction de Madame Royale à vous, baron de Grésy, pour le voyage que vous allez faire en Suisse.* Décembre 1655. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Grésy à Madame Royale*. Lucerne, 14 mars 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Eidg. Absch. VI *A*. 334 *d*.

(4) *Grésy au secrétaire d'Etat Hirzel, à Zurich.* Lucerne, 27 mars 1656. British Museum. Lansdowne. mss. 753 f° 85.

un sens défavorable à la réussite des négociations du Louvre avec les Etats réformés des Ligues. — Examen des diverses clauses sur lesquelles l'accord ne peut s'établir. — Situation de plus en plus critique de De La Barde.

XXVI. Si, dans ses dépêches à la cour, De La Barde affectait d'ignorer le rôle prééminent joué par le baron de Grésy dans les conférences de la médiation qui venait de prendre fin, il s'attribuait en revanche à lui-même le mérite de l'issue favorable de celles-ci. Par suite, les «Gazettes» étaient remplies des éloges qu'il se décernait ou dont on le soupçonnait avec raison d'être l'inspirateur. (1) Or il ne pouvait commettre de maladresse plus insigne. Elle lui valut l'inimitié de l'envoyé piémontais et accrut encore celle que lui témoignaient les catholiques d'Helvétie. (2) Très décidés à ne pas laisser s'accréditer une opinion qui froissait leurs susceptibilités, Lucerne et les Etats de son groupe se préparèrent à charger le colonel Pfyffer, chef d'un des régiments suisses à la solde de France, d'exposer au roi leurs légitimes griefs à l'endroit de son ambassadeur et de ramener à ses proportions vraies la part d'influence qu'avait exercée ce dernier sur les délibérations des médiateurs. (3)

Les démarches que se proposaient d'entreprendre à Paris les cantons de l'ancienne croyance ne paraissaient pas superflues. La joie que causait au Louvre la nouvelle de la cessation des hostilités au delà du Jura était non moins vive qu'à Saint-Marc. (4) Mais elle procédait d'une erreur d'appréciation des faits, imputable d'ailleurs à De La Barde, dont les assertions ên cette conjoncture ne se trouvaient pas contredites par ses adversaires habituels. On admettait donc dans l'entourage royal que la conclusion de la paix aux Ligues

---

(1) „La Barde, habile personnage,
Et que l'on tient presque aussi sage
Que l'aîné des défunts Catons,
A pacifié les Cantons,
Tant protestants que catholiques
Par de beaux discours politiques.
Adresse, esprit, prudence, ardeur,
Tous vrais talents d'ambassadeur,
Si bien que ces Suisses confrères,
Nos alliez et nos compères,
A qui les ennemis couvers
Brassoient d'effroyables revers
Pour miner leurs bourgs et leurs villes,
Par des dissentions civiles,
Se sont enfin si réunis,
Faizans des brindes infinis,
Que dézormais ils n'auront garde
(Grâces à Monsieur De La Barde)
De se combattre en insensez
Comme ils ont fait ces jours passez."

Loret. La Muze historique, livre VII, lettre XIIe. Samedi, 18 mars 1656. t. II (1655–1658). (éd. Livet, 1877). p. 172.

(2) „Je crois que vous aurez ri de la façon que Mr De La Barde fait parler les Gazettes de France, mais j'espère qu'il passera pour un ridicule, puisque la vérité viendra tousjours plus au jour. Je ne dois pas rechercher une preuve plus grande de la gloire qui m'est due que la lettre des treize cantons que j'ay envoyée à LL Royales Altesses." *Grésy à Carron de Saint-Thomas.* Lucerne, 7 avril 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — „La pace seguita tra Svizzeri, oltre il contento che ha apportato a questa corte per la molta parte che il ministro di Sua Mà n'hebbe nella trattatione, serve ancora di efficace motivo a rinovare e stabilire la vecchia alleanza." *Francesco Giustinian al Senato.* Parigi, 28 marzo 1656. Frari. Francia. CXIX. n° 102.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo e 13 aprile 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLIX. — *Pfyffer an Luzern.* Paris, 24. und 27. Mai 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(4) Frari. Ind. Delib. Sen. (Corti). vol. CLXXXXVIII. 4, 14, 18vo. — Gazette de France. 17 mars 1656 (Mission du Sr de Brillac).

représentait une victoire de l'influence française dans ce pays, qu'elle était définitive et que les traces du différend qui avait mis aux prises des Confédérés des deux confessions s'effaceraient rapidement.[1] Allant plus loin, on estimait que, la rébellion des paysans en 1653 ayant facilité le renouvellement de l'alliance de 1602 avec les catholiques, la guerre civile de l'année 1656 entraînerait l'adhésion des protestants à ce même renouvellement.[2] Pour une fois Mazarin approuvait qu'un effort sérieux fût tenté afin de ramener aux intérêts dont il avait la garde l'ensemble du Corps helvétique.[3] Le projet de dépêcher La Rochefoucauld en Suisse était abandonné.[4] Nul Français ne disputerait désormais à De La Barde les lauriers que celui-ci se disait occupé à cueillir. Un incontestable revirement se dessinait dans les dispositions de la cour à son égard. Trois cent mille L devaient lui être remises pour assurer la rénovation du traité avec les protestants, trente mille pour faciliter «l'introduction» du sel et quatre-vingt mille pour dégager les joyaux de la couronne déposés entre les mains de certains officiers des Ligues.[5] Mais les catholiques n'étaient pas oubliés dans la répartition des faveurs royales. Bien qu'il affirmât que son alliance avec eux ne lui imposait pas l'obligation de les secourir contre leurs propres compatriotes,[6] Louis XIV consentait à leur accorder l'équivalent pécuniaire de l'assistance qui leur avait été refusée en janvier.[7]

Il y avait au désir de satisfaire à tout prix les Confédérés qui se manifestait à Paris une raison très plausible. Son traité avec le duc de Modène créait au roi Très-Chrétien le devoir d'ouvrir une offensive énergique dans la Haute-Italie.[8] Déjà le bruit se répandait que Werdmüller organisait parmi ses coreligionnaires des cités évangéliques d'importantes levées pour le service de la couronne.[9] Mais on entendait au Louvre que celles-ci fussent étendues aux cantons de l'ancienne croyance, et De La Barde se voyait sollicité d'en hâter la mise sur pied.[10] Or, si disposée qu'elle fût à faciliter la réconciliation des deux partis confessionnels aux Ligues, la diplomatie autro-espagnole ne souhaitait pas que cette réconciliation eût comme premier résultat de fortifier

---

(1) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars et 18 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 116, 138.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 176.

(3) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars 1656. loc. cit.

(4) *Ibid.*

(5) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 116.

(6) *De La Barde à Grésy.* Soleure, 25 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 323vo.

(7) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 18 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 121. — *De La Barde à Grésy.* Soleure, 25 mars 1656. loc. cit.

(8) Mémoires du comte de Souvigny (éd. Contenson). (Paris, 1906). II. 303.

(9) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars 1656. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 24 marzo 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLIX.

(10) *Le roi aux cantons.* Paris, 28 février 1656. Bibl. Nat. f. fr. *4191* f° 50. — *Le roi à Lucerne.* Paris, 28 février 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (1639—1676): Franz. Königsbriefe. n° 263. — *Negri al Senato.* Zurigo, 5 marzo 1656. Frari. Svizzeri. LIII n° 179 — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars et 18 avril 1656. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 381. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 62.

de nouveaux contingents helvétiques les armées de Louis XIV.(1) L'empereur et son cousin d'Espagne avaient à ce sujet des vues identiques, bien que l'un des articles du traité de Münster imposât au premier une certaine réserve.(2) C'était assez que l'attitude suspecte des partisans de la couronne Très-Chrétienne en Rhétie pût faire redouter de la part du comte d'Harcourt, alors en Alsace, un coup de main sur la Valteline, voire sur Milan.(3) Il convenait d'obtenir des «Waldstætten», dût l'exécution de leur paix avec Zurich et Berne en être retardée, qu'ils s'opposassent aux desseins de leur allié français. Ce fut aisé en somme.(4)

Il était une chose certes dont De La Barde n'avait pas dissimulé la gravité à son souverain: à savoir l'état déplorable de ses relations avec les magistrats des cantons catholiques. Ces relations s'étaient encore envenimées au cours des dernières semaines.(5) Et l'envoyé piémontais, dont le représentant du Louvre continuait à méconnaître le complet désintéressement,(6) ne protestait plus guère quand ses coreligionnaires suisses insinuaient que celui-ci les desservait à Paris et favorisait les cités évangéliques à seule fin d'obtenir plus facilement leur accession au renouvellement du traité de 1602.(7) En vain le successeur de Caumartin à Soleure s'était-il efforcé de persuader aux «Waldstætten» que le roi s'apprêtait à les secourir, à l'heure où la paix avait été signée.(8) Cette habileté faisait long feu.(9) En haine de De La Barde, les Confédérés de l'ancienne croyance se prononçaient par avance contre toute concession de levée à leur allié français.(10) A la suggestion de Schwytz, ils consentaient même à ce qu'un messager spécial fût dépêché à Louis XIV pour

---

(1) *J. B. Bernard, vicaire général, à De La Barde.* Brisach, 18 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 134.

(2) *Relazione di Germania di Girolamo Giustiniani.* 25 febbraio 1654. ap. Fontes rerum austriacarum. 2e serie. t. XXVI. p. 394. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 1er août 1656. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV f° 11. — *Gravel à De La Barde.* Francfort, 27 mai 1657. *Ibid.* f° 78.

(3) „Ben è vero che, stante il non vedersi veri similitudini di operar molto per i gia scritti fini sopra dell'Alsatia, il farsi da Grigioni fattionarii di Francia diverse preventioni sospette, vi è che dubita che potesse detto Conte d'Harcourt aver dissegno di avanzarsi all'improvista verso la Valtellina per inquietare da quella banda anco il Stato di Milano." *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 18 maggio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(4) *De La Barde à Mazarin* Soleure, 7 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 40. — *J. J. Ulrich to John Pell.* 1/11 may 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 168.

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 12 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37f* f° 380: *à Mazarin.* Soleure, 7 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 40.

(6) *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 mai 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 216.

(7) *Negri al Senato.* Zurigo, 20 febbraio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 177. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 24 février et 25 mai 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 24 marzo 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 22 aprile 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 188.

(9) *Luzern an De La Barde.* 23. März, 23. Juni 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. (1655—1659.)

(10) „Es sollen auch die französischen Herren Officierer oder Hauptlüth sich vom Vatterland nit begeben... wegen Herrn De La Barde, Ambassadorn zu Solothurn, betrug und untreüw, welcher er in diesem Unwessen gegen den fünff lobl. alten Orthen gantz unpundtsgnössisch gebrucht und erzeigt." 29. März 1655. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. 65*a*. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — „It is the spanish interest to keep France from gelting great recruits out of Switzerland, and therefore to hinder the protestants from renewing their league with France." *Pell to Thurloë.* Bade, 1/11 mai 1656. loc. cit.

se plaindre de l'indifférence que son ambassadeur n'avait cessé de témoigner à leur égard au cours de la dernière guerre civile. (1)

Si le traité conclu en Argovie, le 7 mars 1656, mettait un terme aux hostilités dans la plaine suisse, on ne pouvait cependant prétendre qu'il y ramenât la confiance et la concorde. A ce point de vue, les ministres autrichiens et espagnols aux Ligues continuaient à avoir la partie belle. Des arbitres choisis dans les deux camps se réunirent le 19 avril à Bade, où des négociations stériles allaient se poursuivre durant trois mois. (2) Les diètes préparatoires tenues par les catholiques à Lucerne, les 18 et 19 mars, puis le 10 avril, et à Brunnen le 23 mars laissaient d'ailleurs prévoir que les difficultés éprouvées jusque là par les médiateurs n'étaient pas près de prendre fin (3) et que, poussés par le gouverneur de Milan, les «Waldstætten» ne consentiraient à accepter la décision des «neutres» qu'au cas où elle leur serait favorable. (4) L'article relatif à la suppression des «nouvelles fortifications» souleva de prime abord des controverses passionnées. (5) La prétention des Lucernois et de leurs adhérents de conserver les ouvrages édifiés par eux à Rapperswyl et de contraindre le *Vorort* à raser les siens ne pouvait être admise, (6) pas plus au reste que celle de Schwytz de réclamer de Zurich la livraison des enfants des fugitifs d'Arth (7) ou le partage de la Thurgovie. (8) Les catholiques refusèrent néanmoins de céder sur le premier point et ne le firent que de mauvaise grâce sur les deux autres. (9) Ils exigèrent en outre la «reconfirmation» du serment d'allégeance

---

(1) „Es haben meine Gn. Herrn by disen gefahrlich undt unbeständigen Zyten alle Wärbungen und recruta aberkhent und daz solche ohne gebührende begrüessung und licenz M. Gned. Herrn von keinem mehr vorgenommen werde. Es sollen ouch die frantzös. Herren Officierer oder Houptlüth sich vom Vatterland nit begeben, wir seyen dan dess volkommnen Fridens und Rhustandts versichert... Wegen Herrn De La Barde, Ambassadorn zu Solothurn, betrug und unthreüw... ist entschlossen einen Herrn an Ihr allerchristenlichisten Mt mit einer ernstlichen Klagschrift und Factum tale... abzufertigen." St-Arch. Luzern. Rhatssitzung. 29. März 1656. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1656. loc. cit. — *Luzern an seine Gesandten in Baden (Dulliker und Meyer).* 18. April 1656. *Ibid.* Frankr. Pensionen (1655—1659). — *Les V anciens cantons catholiques au roi.* Lucerne. 7 avril 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1656—1661); *à Mazarin; à Brienne.* Même date. *Ibid; an Herrn Obersten Jost Pfyffer, des Rhats.* 7. April 1656. *Ibid.* — *Memorial für H. Obersten Pfyffer etlicher Punkten halber welche er, nebent deme was das Schreiben an So Mt begryfft, mündtlich gehörig guter Orthen, inn aller V Orth namen ablegen und repræsentieren (soll).* April 1656. *Ibid.* — *Mazarin aux V anciens cantons catholiques.* Paris, 12 mai 1656. *Ibid.* — *Brienne aux mêmes.* Paris, 23 mai 1656. *Ibid.* — *Le roi aux V anciens cantons catholiques.* Paris, 23 mai 1656. St-Arch. Luzern. Königl. franz. Missive. n° *264.* — *Die fünff Cathol. Orthen an De La Barde.* Luzern, 7. August 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(2) Eidg. Absch. III *A.* 330—334.

(3) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 13 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37f* f° 325. — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 14 mars 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — *Casati al Principe Cardle Trivultio, governatore di Milano.* Altorfo, 16 marzo 1656. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 18 marzo 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — Eidg. Absch. VI *A.* 325, 327, 328.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 196. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 5 juin 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 227vo.

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 12 mars 1656. loc. cit.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 325 *a*, 327 *a*, 330 *a*.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 329 *k*.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 325 c.

(9) *De La Barde à Brienne.* Bade, 4 mai 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 214vo.

des habitants des bailliages communs et se montrèrent opposés à toute transaction en ce qui concernait la répartition des indemnités à percevoir de chacune des deux parties.(1)

Le jour même où les arbitres s'assemblèrent à Bade, une diète s'ouvrait dans cette ville.(2) Grésy, qui avait assisté à celles de Lucerne, le mois précédent,(3) s'y porta, ainsi que les envoyés de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies et de l'Electeur-Palatin.(4) Si celui-là poursuivait sans défaillance son œuvre de médiation, ceux-ci en revanche se proposaient d'« enfler le cœur » aux protestants et de les dissuader de souscrire aux conditions imposées à leurs plénipotentiaires en Argovie six semaines auparavant.(5) De cette intention, contraire aux intérêts des cantons catholiques, les députés de ces derniers ne doutaient certes pas. Aussi comptaient-ils sur le nonce et sur l'ambassadeur de Savoie pour les aider à la combattre.(6) Mais l'avis de la prochaine venue à Bade de cet « autre advocat des cités évangéliques » qu'était De La Barde leur causa un réel désappointement.(7) Le représentant du Louvre s'y rendit en effet le 25 avril au soir.(8) Il eût été préférable pour lui de s'abstenir d'y paraître. Son désir d'effacer les préventions nourries envers sa personne par ses coreligionnaires des Ligues(9) l'incita à commettre de graves maladresses. Les Lucernois et leurs adhérents souhaitaient, on l'a dit, le partage de la Thurgovie et du Rheinthal avec Zurich, ou du moins l'échange des droits possédés par eux sur ces deux provinces contre la propriété intégrale des bailliages communs, « deçà comme delà les monts ». L'ambassadeur combattit ce projet et demanda qu'on laissât les choses en l'état, afin de conserver « les restes » du catholicisme dans la région de Frauenfeld et de Sargans.(10) C'était

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Bade, 5 juin 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 227vo. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 15 juin 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 330, 334.

(3) *Casati al Principe Cardle Trivulzio.* Altorfo, 16 marzo 1656. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 3/13 april 1656. ap. Vaughan. op. cit. I. 377.

(4) *De La Barde à Brienne.* Bade, 23 avril 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 213vo. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 26 avril 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(5) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 26 avril et 3 mai 1656. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 27 aprile 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(6) *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 28 mars 1656. loc. cit.

(7) *Les V petits cantons au roi.* Lucerne, 7 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 126. — „Il signor Ambasciator di Francia doveva similmente per oggi portarsi a Bada, dicono liberamente cattolici per far l'advocato de' Protestanti et averebbero volontieri veduto che se ne fusse astenuto." *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 20 aprile 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(8) *Memorandum concerning Swiss affairs.* April 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 163. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 26 avril 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI. — Et non le 22 avril; *contra : Lettre escrite à Londres, par un gentilhomme de la suite du résident de Mylord Protecteur en Suisse, sur les affaires de ce païs là.* Avril 1656. ap. Gazette de France. année *1656*. p. 565.

(9) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 24 février 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 130.

(10) *Harangue prononcée à Bade par Mr De La Barde*, avril 1656. British Museum. Lansdowne. mss. *753*. f° 126. — „J'ay esté averty que l'on a publié chez vous une calomnie contre moy, aussy mal fondée que ceux qui l'ont inventée sont meschantz et malicieux. Ilz ont rapporté que j'ay dit que les cinq cantons catholiques devoient donner la Turgovie au canton de Zurich pour avoir la paix et que vous deviez donner au canton de Berne les quatre bailliages que vous avez communs avec ce canton.

une nouvelle faute. Il ne s'en tint pas là et se rangea du côté des protestants dans la question de la répartition des indemnités à allouer à chacun des belligérants. Tout aussitôt les récriminations des petits cantons reprirent de plus belle. Grésy, qui, dans l'intervalle, avait reçu de Turin l'ordre de s'employer à «rapatrier» son collègue français avec les «Waldstætten», dut y renoncer. (1) Le doute n'était guère permis. Aussi longtemps que l'appréhension l'avait obsédé d'assister impuissant à l'écrasement de ses coreligionnaires suisses, au partage des bailliages libres entre les cités évangéliques et à un coup de main de Berne sur le Chablais et le Faucigny, De La Barde s'était attaché à prévenir la catastrophe dont il voyait les catholiques menacés. Depuis en revanche que la situation s'éclaircissait au profit de ces derniers, il paraissait n'avoir qu'une préoccupation, celle de se concilier les sympathies des protestants afin de conclure au plus vite le renouvellement de leur alliance avec la couronne. (2)

Un fait capital, dont on chercherait vainement la trace dans le recès de la diète générale du 13 février, s'était produit au cours de celle-ci. Huit jours auparavant, sous la menace d'une intervention armée de la France et de la Savoie, les députés du Corps évangélique des Ligues avaient agité entre eux de conjurer ce double danger, grâce à la prompte rénovation de leur traité avec le roi Très-Chrétien. (3) A Bade, ils firent mieux et en donnèrent à l'ambassadeur la promesse formelle. (4) A cette date, la paix n'était pas signée. Dès qu'elle le fut, De La Barde leur rappela l'engagement pris à son égard et les prévint que, s'il se rendait en Argovie le 13 avril, ce serait seulement afin de les mettre en demeure de «conclure» une négociation qui n'avait que trop duré. (5) Au total, à cette heure, le ministre français se sentait aussi près

Tout cela est hors de raison; c'est la vengeance d'un personnage auquel j'ay refusé pension. J'ay tousjours soutenu les catholiques. Cela a esté tellement esloigné de ma pensée que lorsqu'on a parlé de faire un eschange de la part que les cantons catholiques ont en la Turgovie et au Rheintal contre celle que les cantons protestants ont dans les bailliages communs, tant deçà que delà les monts, j'ay dit qu'il falloit laisser les choses dans l'estat où elles sont, affin de conserver les restes de la religion catholique qui sont en ces deux bailliages de la Turgovie et du Rheintal.“ *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 12 juillet 1656. Arch. d'Etat Fribourg (France IX. 1643—1663). — Bibl. Ste Geneviève. *L* 37*f* f° 213vo.

(1) *Discours prononcé à Bade par Mr De La Barde.* 17/27 avril 1656. ap. Vaughan. op. cit. I. 386. — „Il sembloit que les catholiques, sur mes instances, s'estoient un peu rapatriez avec Mr l'ambassadeur De La Barde. Mais les discours qu'il tient que les frais de la guerre sont dûs aux protestants, et non pas aux catholiques, les ont obligés à de nouvelles plaintes qu'ils font contre luy ... Si bien que, par cette conduite, il (De La Barde) détruit tout ce que je tasche de faire pour le service du roy.“ *Grésy à Madame Royale.* Bade, 25 mai 1656. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(2) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 25 mai 1656. loc. cit. — *contra: Borromeo a Rospigliosi.* Wettingen, 2 giugno 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — „Yet the french ambassador laughs at all those that say there will be a new war.“ *Pell to Thurloë.* Bade, 1/11 may 1656. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 315 *b.*

(4) „The great senate of two hundred at Berne have voted the league with France, and have promised the french ambassador that they will renew it.“ *Pell to Thurloë.* Zurich. 10/20 april 1656. ap. Vaughan. I. 382. — „Vous m'avez donné vostre parole de renouveler selon les conditions honnestes et équitables dont nous conviendrions ensemble.“ *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 22 juin 1656. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 75; British Museum. Lansdowne 753 f° 244.

(5) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 6 avril 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 72; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 169; *à Werdmüller.* Soleure, 25 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L* 378 f° 206vo. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 21 mars et 1er avril 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 129, 137.

du but qu'il pouvait l'être sans l'appoint des ressources financières indispensables à la «perfection» des démarches ouvertes sous ses auspices.(1) A ses yeux, le succès de ces dernières semblait si bien assuré qu'il s'inquiétait déjà de savoir si son maître consentirait à admettre au bénéfice du nouveau traité Mulhouse et Genève, qui le souhaitaient ardemment.(2) Il insistait même pour qu'on fixât la date de sa solennisation.(3) Or c'était aller quelque peu vite en besogne. A mesure que se dissipait le péril suspendu sur leurs frontières de l'ouest et du midi, les cantons protestants, à l'exception de Berne toutefois, se rendaient mieux compte de l'intérêt qu'il y avait pour eux à ne pas précipiter leurs résolutions.(4) Quand leurs magistrats eurent consenti à fermer les yeux sur la mission exécutée aux Ligues par des officiers de la garnison de Brisach, chargés de recueillir «les débris d'armées étrangères» qui s'y étaient réfugiés;(5) quand ils se furent employés à favoriser les enrôlements clandestins pour le service du duc de Modène ou pour celui du duc de Mantoue, l'un et l'autre alliés du roi;(6) quand enfin ils eurent manifesté l'intention de ne pas faire obstacle à la levée de deux régiments de «la nation», combattue par Fribourg, qui venait cependant de renouveler son alliance avec la couronne,(7)

(1) *De La Barde à Brienne.* Bade, 2 mars 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 198.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 12 mars 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 200vo. — *Les Syndics et Conseils de Genève à Berne.* 19/29 mars 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 139. — *Berne à Genève.* 21 mars/3 avril 1656. Arch. Genève. Portef. histor. *3300.* — *Instruktion an... Herrn Anthoni von Graffenried, Herrn zu Carouge unnd Altschultheis, Abraham von Werdt, alt Sekellmeister Teütschen Landts, und Herrn Samuel Frisching, Venner, des Kleinen Rahts der Statt Bern, Ihrer weiteren Abfertigung halb nacher Baden.* 31. März/10. April 1656. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S* 547. — Eidg. Absch. VI *A.* 259 *c.* — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 361.

(3) *De La Barde à Brienne.* Bade, 2 mars 1656. loc. cit.

(4) „Questi Sigri (di Zurigo) vanno sotto varii pretesti prolungando la conclusione della detta lega, poichè da essa, quando sii fatta, non possono più promettersi nella presente grave congiuntura quei vantaggi che hanno goduto fin hora nel tenerla sospesa, et quando non altro si assicurano della mancanza alla parte contraria di aiuti francesi, come che sariano atti partiali che precederiano l'adito alla nuova conventione.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 dicembre 1656 e 6 gennaio 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. nos 9, 19.

(5) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 16 mars 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37 f* f° 323vo. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 23 et 29 mars 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 337, 343; Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 206.

(6) „Que mon dit Seigneur le duc de Mantoue tiendra en la ville et château de Casal une garnison suffisante, et, pour la seureté et deffense de la citadelle, il y sera mis 400 Suisses... Que la levée des Suisses se fera aux dépens et des deniers de Sa Maté par son ambassadeur en Suisse...“ *Traité entre le roi de France et le duc de Mantoue.* Paris, 18 septembre 1655. — *Francesco Giustinian al Senato.* Compiègne, 15 novembre 1655. Frari. Francia. CXVIII. 212. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de Beringhen, conseiller du roi en ses conseils et premier écuyer de la maison de Sa Mté, s'en allant à Mantoue.* Paris, 21 février 1656. impr.: Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France. t. XV. 192, 403. — *De La Barde à Genève.* Soleure, 13 mars et 14 avril 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37 f* f° 208. — Arch. Genève. Portef. hist. *3312.* — „Casale tire si peu de gens des petits cantons qu'il en est honteux...“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 juin 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 137.

(7) *Le roi à Fribourg.* Paris, 28 février 1656. Arch. Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663). — „La conjoncture présente ne vous peut dispenser de consentir à une levée, puisque vous estes obligés de le faire selon l'alliance, quand vous n'avez point de guerre dans le pays.“ *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 2 janvier, 4 juin, 16 septembre et 6 décembre 1656 et 2 janvier 1657. Arch. d'Etat Fr ibourg. France. IX (1643—1663); Bibl. Ste Geneviève. *L 37 f* f° 199. — *Bumann à Fribourg.* Paris, 6 mars 1657. *Ibid.*

ils estimèrent que celle-ci ne pouvait leur demander davantage en cette conjoncture délicate, et les efforts tentés auprès de Bâle et de Schaffhouse par le gouverneur de Brisach ne réussirent point à les amener à résipiscence. (1) Les prétextes ne leur manquaient assurément pas pour justifier cette prudente retraite. L'échec de la candidature de Werdmüller au colonellat des Gardes suisses en était un. La désignation de cet officier comme lieutenant général dans l'armée de Turenne aux Pays-Bas ne pouvait certes que flatter l'amour-propre de ses compatriotes. (2) Mais il ne demeurait pas moins acquis que les hauts emplois militaires dans l'entourage du souverain étaient réservés aux seuls Confédérés de l'ancienne croyance au détriment de ceux de la nouvelle. (3) Il y avait au reste entre les prétentions pécuniaires des protestants et les offres du Louvre un écart que «l'obstination de Mrs des Finances» rendait chaque jour plus sensible. (4) Par suite, on ne reculait devant aucun expédient à Zurich pour récupérer par voie détournée une partie des sommes que le gouvernement de Paris devait à ce canton. (5) Et c'est ainsi que, mettant à profit les indiscrétions intéressées de leur combourgeois, le banquier Hess, chargé par le trésor royal des versements à faire à De La Barde, les magistrats du *Vorort* élevaient ou abaissaient arbitrairement le cours des monnaies, selon que l'ambassadeur avait à toucher «des écus d'argent ou des louis d'or». (6)

Malgré qu'il en eût, le ministre de Louis XIV à Soleure n'avait pas à se louer du résultat de la diète générale tenue à Bade, le 19 avril. Les protestants, incités à cela par les envoyés d'Angleterre et des Provinces-Unies, se dérobaient à l'exécution de leurs promesses, et les catholiques, après avoir entendu la relation de Zweyer d'Evibach de son voyage en Allemagne, se félicitaient des encouragements que leur apportait ce personnage au nom de l'empereur, de l'archiduc d'Innsbruck et de l'archevêque de Salzbourg. (7) «Enflammés qu'ils étaient contre la France par les Espagnols et les capucins» (8)

(1) *Negri al Senato.* Zurigo, 11 maggio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. nº 180.

(2) *Pouvoir de lieutenant général en l'armée de Flandres, en l'absence et sous l'autorité du mal de Turenne, pour le colonel Werdmüller.* Paris, 29 novembre 1655. Arch. Guerre. CXLVI. 55. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (1re). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 3. — Zeller-Werdmüller. Hans Rudolf Werdmüller u. s. w. p. 4.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 164vo; *à Mazarin.* Soleure, 12 janvier 1656 (1re) Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 3.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 janvier 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 176. — *Instruction uff den edlen u. s. w. Landtvogt Ludwigen Cysat, was er in unserem Namen bei Irer Exc. M. De La Barde, Irer allerchrist. Majt zu Frankrych in lobl. Stat Solothurn residierenden ordentm Ambassadoren, zu verrichten.* 17. März 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(5) *Les XIII cantons à Mazarin.* Bade, 14 juin 1656; *Lucerne au même.* 16 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 144, 318.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 novembre 1655. Bibl Nat. f. fr. *16,035* fº 133vo.

(7) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 19 mars 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659). — *Le roi aux V anciens cantons catholiques.* Paris, 23 mai 1656. St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsbriefe. nº 264. — Eidg Absch VI *A.* 334 *a.*

(8) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 21 mai 1654. Aff. Etr. Venise LXVIII. 265 — *De La Barde à Du Plessis Besançon.* Soleure, 7 janvier 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37 f* fº 317. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 avril 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 161.

et froissés de ce que De La Barde eût demandé aux cités évangéliques une levée qu'eux-mêmes avaient cependant refusé de lui accorder, ils ne parlaient de rien moins que de dénoncer l'alliance renouvelée depuis peu avec le roi Très-Chrétien [1] et travaillaient soit à empêcher Zurich et Berne de « conclure » avec l'ambassadeur, soit à leur suggérer de ne le faire qu'à des conditions avantageuses, dont ils eussent eu leur part. [2] De surcroît la conférence qui réunissait à cette heure en Argovie les arbitres désignés par les cantons neutres s'annonçait, on l'a dit, pleine de surprises fâcheuses. De La Barde jugea de son devoir d'imiter l'exemple du baron de Grésy et de prolonger lui aussi son séjour à Bade. Plusieurs semaines s'écoulèrent ainsi, sans que les défiances respectives des deux parties pussent être vaincues. D'un côté, les « Waldstætten » suspectaient l'impartialité des médiateurs. [3] De l'autre, les protestants continuaient à redouter que, de Rome et de Milan, on ne poussât les catholiques à une nouvelle rupture. [4] De l'aveu du nonce apostolique, [5] l'hostilité brutale des Schwytzois était la raison principale de l'échec de toutes tentatives d'accommodement. [6] L'ambassadeur français, encore qu'il ébauchât un rapprochement avec Zurich et Berne, en tombait d'accord. [7] Ce que la plupart de ses collègues étrangers et lui appréhendaient ne sut être évité. [8] Le 14 juin, les arbitres se séparèrent sans avoir réussi à mener à bien leur tâche. [9] Désespéré de l'insuccès de ses démarches, le successeur de Caumartin avait, dès les premiers jours de ce mois, regagné Soleure. [10]

En réalité, la prolongation de l'incertitude, en ce qui concernait l'exécution de la paix du 7 mars, servait dans une certaine mesure la politique extérieure du *Vorort*, puisqu'elle lui permettait d'écarter les sollicitations bernoises en faveur du renouvellement de l'alliance franco-suisse. [11] D'autre part, quoi qu'il leur en coûtât de ne pouvoir fournir des troupes au gouverneur de Milan.

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 14 juillet 1656. B i b l. N a t. f. fr. *16,035* f° 239.

(2) *De La Barde à Brienne.* Bade, 5 juin, Soleure, 14 juillet et 25 août 1656. B i b l. N a t. f fr. *16,035* f°s 227vo, 239, 268.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1656. F r a r i. S v i z z e r i. LIII. n° 196.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 1° luglio 1656 (2da). F r a r i. S v i z z e r i. LIII. n° 203.

(5) „Borromeo, the pope's nuncio, who ordinarily resides at Lucerne, was expected yesternight at Wettingen." *Pell to Thurloë.* Baden, 15/25 may 1656. ap. V a u g h a n. I. 409. — The pope's nuncio still continues at the monastery of Wettingen, where he was visited by the ambassadors of France and Savoye." *Pell to Thurloë.* Baden, 29 mai/8 june 1656 *Ibid.* I. 416.

(6) „Non sono ad ogni modo fuori di dubbio che tutte queste buone disposizioni all'accomodamento non possono ricever qualche alteratione dalle popolari incapacità di questi di Svitz." *Borromeo a Rospigliosi.* Wettingen, 8 giugno 1656. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. XLIX. — *From Aarau.* 13/23 january 1657. ap. V a u g h a n. II. 85.

(7) *De La Barde à Brienne.* Bade, 13 août 1656. B i b l. N a t. f. fr. *16,035* f° 264.

(8) *Borromeo a Rospigliosi.* Wettingen, 2 giugno 1656. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. XLIX.

(9) E i d g. A b s c h. VI *A.* 333.

(10) *Borromeo a Rospigliosi.* Wettingen, 8 giugno 1656. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. XLIX. — *John Pell to Samuel Morland.* Zurich, 5/15 june 1656. B r i t i s h M u s e u m. Lansdowne. mss. *746* f° 836. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 22 juin 1656. S t - A r c h. Z ü r i c h. Frankr. Buch. XII. 75.

(11) *De La Barde à Brienne.* Bade, 4 et 10 mai et 13 août 1656. B i b l. N a t. f. fr. *16,033* f°s 214vo, 216, 264. — *Negri al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1656. F r a r i. S v i z z e r i. LIII. n° 200.

qui cependant les payait si mal,(1) les cantons forestiers savaient, à n'en pas douter, que leur ténacité faisait le jeu de la maison d'Autriche, très intéressée à empêcher que le Louvre obtînt des levées de Confédérés des deux confessions.(2) Néanmoins, si tendue qu'apparût la situation, la diète générale annuelle ne fut pas différée.(3) Elle se réunit à Bade, le 2 juillet(4) et fut suivie, à dix jours d'intervalle, d'une nouvelle conférence,(5) à laquelle participèrent, à défaut de l'ambassadeur piémontais, des agents de l'empereur et du roi d'Espagne.(6) De La Barde s'y porta le lundi 17,(7) afin tout à la fois d'assister au prononcé de la sentence arbitrale à rendre par les représentants des cantons neutres et de tenter derechef d'amener à résipiscence les députés des cités évangéliques.(8) Ce devait être en vain. Ni les banquets offerts par lui à ces derniers,(9) ni la harangue «fort nerveuse» qu'il leur adressa(10) ne réussirent à procurer le rétablissement d'une concorde que l'accession des protestants au traité de 1602 rénové eût sans doute contribué à acheminer.(11)

Grâce à l'opposition mesquine de Schwytz, la sentence arbitrale, souhaitée avec impatience par la plupart des Confédérés, ne sortit aucun de ses effets.(12) Les membres de la diète étaient infiniment mal venus à prêcher l'union aux Grisons, alors qu'eux-mêmes n'arrivaient pas à la consolider chez eux et qu'elle paraissait loin de régner au sein des «Waldstætten».(13) Sans attendre la fin des débats engagés en Argovie, Lucerne avait convoqué à Werthenstein une conférence catholique, à laquelle ses magistrats s'étaient contentés d'inviter les représentants de Fribourg et de Soleure et non ceux de la Suisse primitive, dont les résolutions, trop fréquemment violentes, soulevaient à juste titre leurs

---

(1) *Pedro Coloma al marqués de Almonacid.* Madrid, 9 de septiembre 1654. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.* — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* 28 giugno 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado, de 9 de septiembre 1656, sobre lo que representan y suplican los cantones esguizaros cattolicos en el Memorial incluso.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.*

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 341 *n.*

(3) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 3 juillet 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 338—339.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 339.

(6) *John Pell to colonel Lockhart.* 31 july/10 august 1656. British Museum. Lansdowne. mss. *746* f° 26.

(7) Gazette de France. *1656.* p. 784.

(8) *John Pell to Samuel Morland.* Zurich, 26 june/5 july 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 85 *b.* — „La lega tra questi Sigri et la Francia si va riducendo a termini migliori di prima." *Negri al Senato.* Zurigo, 8 luglio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 204. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 20 luglio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. L. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 20 juillet 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 243. — *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Bade, 28 juillet 1656. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 328.

(9) *Negri al Senato.* Zurigo, 22 luglio 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 206.

(10) Eidg. Absch. VI *A.* 340 *a.* — British Museum. Lansdowne 753 f° 324.

(11) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 13 luglio 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — „At Baden the deputies are so busy about the renewing of the French League that they doe very little toward the finishing of their pacification at home." *John Pell to secretary Thurloë.* Zurich, 24 july/3 august 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 27. — Eidg. Absch. VI *A.* 340.

(12) Eidg. Absch. VI *A.* 346 *a.*

(13) Eidg. Absch. VI *A.* 339 *l.*

critiques.[1] Il s'agissait d'aviser aux moyens d'obtenir que, dans le cas d'une nouvelle rupture confessionnelle aux Ligues, le gouvernement siégeant sur les bords de la Sarine jouât un rôle moins effacé qu'en janvier et se procurât coûte que coûte l'assistance des dizains valaisans pour opérer une diversion contre Berne.[2] Il y avait lieu en outre de convaincre les autorités neuchâteloises de la nécessité d'observer dans l'avenir une stricte neutralité dans les conflits déchaînés en Helvétie[3] et de persuader aux parlementaires de Dôle que leur intérêt bien entendu devait les porter à ne pas laisser écraser leurs protecteurs des «Waldstætten».[4] Si l'on songe enfin qu'Enkevort était sur le point de passer en Italie et que le bruit s'accréditait, qu'à son retour en deçà des Alpes, il s'arrêterait avec une partie de ses troupes à proximité du Gothard,[5] on comprendra que, lorsque la diète de Bade se sépara, le 26 août, les appréhensions fussent toujours vives au sein des cités évangéliques, que les prétentions des catholiques de la Suisse primitive ne désarmassent pas et que l'inlassable effort déployé durant six semaines par les représentants des cantons neutres n'eût abouti à aucun résultat.[6]

De La Barde n'eut pas à attendre la clôture de la diète pour être fixé quant aux intentions du Corps protestant au regard du renouvellement de l'alliance franco-suisse.[7] Une pressante recharge adressée dès le 22 juin aux membres de cette assemblée étant demeurée sans réponse,[8] il soupçonna Zurich de l'avoir interceptée.[9] Cette crainte était-elle fondée? A Aarau et à Bade, dans les conciliabules tenus par les députés de la croyance réformée, on s'était certes préoccupé de donner satisfaction à l'ambassadeur, pourvu que ce fût à des conditions «honnestes et équitables».[10] Ce que signifiait au juste cette réserve, le ministre du Louvre ne tarda pas à l'apprendre. L'influence

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 10 agosto 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — Eidg. Absch. VI *A.* 342-343 (31. Juli 1656).

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 343 *d, e.*

(3) Eidg. Absch. VI *A* 343 *h.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 343 *g.*

(5) *De La Barde à Gravel.* Soleure, 1er août: *Gravel à De La Barde.* Francfort, 8 août 1656. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 11, 11vo.

(6) *John Pell to colonel Lockhart.* 31 july/10 august 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 19. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 13 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 264. — *Concept Schreibens so die Saetze durch den frantzös. Ambassadorn zu Sollothurn an Stand Lucern gelangen lassen, weil ettliche Orte sich geweigert das Fridensinstrument zu unterschreiben und zu besiglen.* 17. August 1656. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. XI. 21. — *Negri al Senato.* Zurigo. 26 agosto 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 213.

(7) „Quand je leur parle de leur bien commun (à Bade), ils tesmoignent tousjours assez de satisfaction, mais quand nous venons à nos affaires, qui concernent d'ordinaire les payements, ce n'est plus la mesme chose." *De La Barde à Brienne.* Bade, 20 juillet 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 243.

(8) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 22 juin 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 171; St-Arch. Zürich. Frankr. Buch. XII. 72.

(9) *De La Barde à Berne.* Soleure, 8 juillet 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 177.

(10) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 22 juin 1656. loc. cit. — „*Verzeichnus wie und wellicher gestalten die loblichen Evangelischen Orth, alls Bern, Basell, Schaffhausen und Appenzell in bysein der Herrn Ehrengesandten von Zürich, das vor dem uffgesetzte Pundtesproject durchgangen und uss Ihren Instructionen perfectioniert und verbesseret habent.*" Freitags, den 18/28ten Julij 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 85.

du «Vorort» l'emportait sur celle de Berne, (1) où l'idée de renouer avec la Couronne Très-Chrétienne comptait de très nombreux partisans. (2) Une cabale dirigée par le trésorier Schneeberger, beau-père de l'un des capitaines licenciés du service de France en 1649, travaillait ouvertement à aliéner à cette puissance les sympathies des Conseils du premier des cantons. (3) La mission accomplie naguère à Londres et à La Haye était son œuvre. (4) Par suite, lorsque le texte des articles élaborés par les députés des cités évangéliques et mis au net «par le Sénat et les ecclésiastiques de Zurich» (5) fut communiqué à De La Barde, (6) il se trouva qu'il «différait de celui des anciens, non seulement en quelques choses accidentelles, ainsi qu'il avait été représenté à Son Excellence, mais dans toutes les essentielles». (7) Néanmoins, comme ils lui étaient délivrés «sous le nom du public», De La Barde ne s'en tint pas à une réponse générale. (8) Il entra dans le détail et fit savoir à ses hôtes ce que son maître était disposé à leur concéder et ce qu'il se voyait dans la nécessité de leur refuser. (9) La confirmation des privilèges des marchands des Ligues établis dans le royaume et de ceux des Cent-Suisses de la Garde (10) ne souffrait pas de difficulté, pas plus d'ailleurs que l'intégrale exécution de

---

(1) *Zürich an Bern.* 31 Juli/10. August 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 261. — *Appenzell Ausser Rhoden an Zürich.* 4./14. August 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 94.

(2) *Negri al Senato.* Zurigo. 17 giugno 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 200. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 juillet 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C 179.* — *Borromeo a Rospigliosi.* Muri, 24 agosto 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX.

(3) *Negri al Senato.* Zurigo, 17 giugno 1656. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure. 25 août et 15 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 268; Aff. Etr. Suisse. XXXV. 246vo.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 août 1656. loc. cit.

(5) *Memoriale der Satisfactions Punkten so die lobl. Evang. Stett, Lænder, auch zugewandten Orth Inn der Eydtgnossenschafft, besonder undt insgemein, vor Ratification und Authentisierung des Puntes mit der Kön. Mt in Franckreich begehrend.* August 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 91. — *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 31 july/10 august 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 19.

(6) *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 7/17 august 1656. *Ibid.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 268. — *Projet d'articles d'alliance avec Sa Royalle Mté de France à deslivrer de la part des Louables cantons évangéliques et coalliez des Ligues de Suisse à S. Exc. Mgr l'ambassadeur* (1656). Aff. Etr. Suisse. XXXV. 111.

(7) *Réponse de Mr De La Barde au mémoire et project donné à Son Excce par Mrs les députés des cantons protestants, le 7/17 août 1656.* 18 août 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 319; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 94; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 277 (avec la date du *15* août). — *Articles de l'alliance avec Sa Royale Mté de France, à deslivrer de la part des louables cantons évangéliques et coalliez... à Son Excellence, Mr l'ambassadeur.* Août 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 205.

(8) *Articles de l'alliance, etc.* loc. cit.

(9) *Réponse de Mr De La Barde au mémoire et project donné à Son Excellence par Mrs les députés des cantons protestants, le 17 août 1656.* British Museum. Lansdowne *753* f° 319. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 24 août 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 335; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 97; *à Berne.* Soleure, 9 septembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 269.

(10) *Soleure au chancelier Séguier.* 6 mai; *Les XIII cantons au même.* Zurich, 30 mai 1655. Bibl. Nat. Coll. Moreau *725* fos 162, 167. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 31 octobre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 421; *à Mazarin.* Bade, 20 juillet 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 161. — *Soleure à Mazarin.* 6 février 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 99. — *Die Hundert Schweitzer der Königslybsguardy an die XIII Orte.* Paris, 27. Juni 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 86. — *De La Barde à Bochart Sarron de Champigny.* Soleure, 4 mai 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 327. — *Les cantons protestants à Mazarin.* Zurich, 5/15 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 97.

la convention de 1650 avec les officiers confédérés,[1] instamment réclamée par les catholiques eux-mêmes, qui venaient de dépêcher à cette fin le capitaine d'Affry à Paris,[2] l'«ordonnancement» de trois années de pensions ou le versement des sommes destinées à retirer les joyaux de la couronne engagés en Helvétie.[3] Il était en revanche d'autres points, d'une importance beaucoup plus considérable, sur lesquels on n'admettait au Louvre aucune transaction. Il n'aurait su être question, en effet, d'accorder aux Francs-Comtois, à la demande de leurs protecteurs d'Outre-Jura, un nouveau traité de neutralité.[4] A ce traité, ni Fribourg, ni Soleure, ni les «Waldstætten» n'avaient fait allusion au cours de leurs négociations avec De La Barde. Ils le regrettaient assurément et poussaient dès lors les cantons réformés à l'exiger formellement.[5] Cette invite avait chance d'être accueillie avec faveur à Zurich et à Berne, car l'autorité dôloise s'était abstenue d'inquiéter les protestants durant la guerre de Villmergen.[6] A la rigueur, le roi eût pu consentir à entrer dans les vues des magistrats des cités évangéliques, si, aux lieu et place du duché de Bourgogne et du Bassigny, désormais à l'abri de tout danger d'invasion, semblait-il, le Corps helvétique se fût décidé à étendre la «garantie de neutralité» à l'Alsace, au Sundgau et à une partie du Brisgau.[7] Or une telle ouverture était trop hardie pour qu'elle eût chance d'être agréée par les Suisses de l'ancienne ou de la nouvelle confession. Il ne paraissait pas expédient en outre que le gouvernement royal renonçât, au profit de l'un des Etats confédérés, à la possession de Huningue; non point que l'on songeât au Louvre à brider Bâle,[8] mais bien parce que la petite ville cédée naguère par Bernard de Weimar à Jean-Henri Herwarth couvrait Brisach.[9] Enfin il n'y avait aucune

---

(1) *Mazarin à Uri.* Paris, 22 septembre 1654. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 228. — *Mazarin à Zurich.* Paris, 22 septembre 1654. St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. n° 86. — *Réponse de Mr De La Barde au mémoire et project, etc.* loc. cit. — *Mazarin aux XIII cantons.* La Fère, 27 juillet 1656. Aff Etr. Suisse. XXXVI. 164. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15.

(2) *De La Barde à Brienne.* Bade, 10 août et 20 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f°s 256vo, 370vo; *à Le Tellier* (s. d.) 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37 f* f° 379.

(3) „Pour ce qui est des joyaux, S. M^té^ fera payer à Paris la somme pour laquelle ils sont engagés, quand ils luy seront représentez" *Réponse de Mr De La Barde, etc.* 18 août 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 95, 95*a*, 95*c*. — *Mémorial des articles de satisfaction que les cantons de la religion réformée et leurs alliés demandent etc.* 7/17 août 1656. British Museum. Lansdowne *746*. — *Points sur lesquels insistent M^rs^ des cantons protestants.* Août 1656 *(Mémoire des points de satisfaction, etc.).* Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 274vo.

(4) „Le roy a accordé un traité de neutralité à ceux du comté de Bourgogne jusques à la paix générale, duquel traité s'estans contentés, il n'est pas raisonnable qu'ils en demandent un autre." *Réponse de Mr De La Barde au mémoire et projet, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. *222 f*, 254 *h*. — *Harangue du député franc-comtois à Bade* (Belmont). 18 juillet 1656. Eidg. Absch. VI *A*. 340 *b*; Arch. d'Etat Fribourg. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne.* Bade, 27 juillet 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 243.

(6) *Memorandum concerning Mr De La Barde's reply to the memorial and project of alliance with France.* August 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 117.

(7) *De La Barde à Brienne.* Bade, 27 juillet, Soleure, 1er septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f°s 241, 304vo.

(8) *Memorandum concerning Mr De La Barde's reply, etc.* loc. cit.

(9) *Réponse de Mr De La Barde au mémoire et projet donné à Son Exc^ce^, etc.* loc. cit. — Mémoires du marquis de Pomponne (éd. Mavidal). Paris, 1860. t. I. 160.

raison de «déguiser» sous un nom autre que celui de «pensions» les versements opérés annuellement entre les mains des autorités zurichoises.(1) Dès lors l'entente à quoi De La Barde travaillait depuis plusieurs mois aboutissait à un échec, et l'ajournement de toute décision quant au renouvellement de l'alliance franco-helvétique devenait pour lui, comme pour les magistrats des cités évangéliques, une nécessité.

Atteint de disgrâces dont la simultanéité était bien faite pour lui enlever l'espoir d'un changement de fortune favorable à ses desseins, l'ambassadeur n'avait même pas la ressource de chercher un appui chez les catholiques, puisque ceux-ci lui demeuraient hostiles au même degré que les protestants et que, se sachant desservi par eux auprès de la cour, (2) il s'efforçait d'acheter leur silence par des offres de pensions. (3) Mais les cantons forestiers, auxquels il en était dû de vingt à trente, exigeaient de lui «une satisfaction raisonnable et réelle». (4) Or, cette satisfaction, De La Barde se trouvait d'autant plus empêché à l'accorder, qu'ensuite du refus de Lucerne et de ses adhérents de participer à la dernière levée française, l'unanimité venait de se faire dans le sein du Conseil royal pour leur supprimer tous subsides et les priver de l'indemnité pécuniaire dont on s'était de prime abord résolu à les gratifier en compensation de l'assistance matérielle qu'ils avaient vainement attendue du Louvre en janvier. (5)

Tout autre, à la place de De La Barde, eût sans doute déserté la lutte et demandé son rappel. Suspect aux protestants, dont les magistrats souhaitaient son prompt départ; (6) odieux aux catholiques, qui ne cachaient pas leur joie des revers français aux Pays-Bas (7) et cherchaient à se rendre Venise favorable, à seule fin de faire échec aux négociations de leur allié de Paris; (8) très attaqué à Soleure, où la cabale caumartiniste se trouvait fortifiée par la nomination

(1) „Zuric a des raisons de vouloir quitter les pensions, qui donnent le nom de mercenaires... Zuric a esté en plus grande estime estant hors que dedans l'alliance.“ *Memorandum concerning Mr De La Barde's reply to the memorial and project of alliance with France.* August 1656. British Museum. Lansdowne 753 f° 317.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 30; *à Brienne.* Soleure, 31 mars 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 206vo. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 27 aprile 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz XLIX.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Muri, 7 settembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 21 octobre 1655. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(4) *Mémoire des cantons catholiques adressé à De La Barde.* Août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 262vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 311 *w.*

(5) *Mazarin à De La Barde.* La Fère, 20 juin; Compiègne, 21 septembre 1656. Chéruel. op. cit. VII. 239; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 182; Eidg. Absch. VI *A.* 341 *w.*

(6) „Many of them think that the king must send another Ambassadour hither before the League can be renoved: so great is the aversion of the protestant cantons from this Ambassr.“ *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 21/31 august 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 20.

(7) *De La Barde à Brienne.* Bade. 3 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 251vo.

(8) *Anordnung eines Te Deum für den durch die Venediger über die Türken erfochtenen Sieg.* Samstag, 17. Julij 1649. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll LXIX. 380 *a.* — *Negri al Senato.* Zurigo, 10 giugno 1656 Frari. Svizzeri. LIII. n° 197. — *Lucerna al residente di Venezia.* 18 giugno 1657. St-Arch. Luzern. Venedig.

de Stavay-Montet au commandement des Gardes; (1) sans influence enfin dans la vallée du Rhône, (2) l'ambassadeur de Louis XIV était en outre en butte aux sarcasmes des surintendants des finances royales, las à la fois de lui adresser des sommes qui, d'après ses déclarations formelles, devaient suffire à assurer le «renouvellement» et de constater que, tel un décevant mirage, la perspective de l'entente définitive s'éloignait au lieu de se rapprocher. (3)

Au total, les revers ne se comptaient plus qu'avait subis la diplomatie française aux Ligues de Suisse depuis le départ de Méliand en juillet 1640. Et ces revers semblaient d'autant moins négligeables qu'ils n'étaient pas compensés par des succès chez les alliés du Corps helvétique dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

Les Grisons et la guerre de Villmergen. — Echec des tentatives faites de Soleure en vue de soustraire la Rhétie aux influences espagnoles. — Politique confessionnelle suivie par le roi Catholique dans la région des Alpes. — Ce prince abandonne à leur sort ses coreligionnaires des hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — L'archiduchesse d'Innsbruck prend le contre-pied de l'attitude effacée de son cousin de Madrid. — Les missions de capucins sont soutenues par elle en Engadine. — Situation difficile du prélat de Coire et de ses ouailles. — Intolérance des chefs du parti protestant. — Elle est blâmée par le gouvernement de Paris. — Crainte d'une entente franco-espagnole au détriment de la Rhétie. — Démarches grisonnes à l'effet de la prévenir. — Les catholiques des Trois Ligues et le congrès de Münster. — Casati demeure impénétrable. — Recrudescence des intrigues françaises. — Bruit d'un nouveau séquestre de la Valteline entre les mains du Saint-Père. — Son origine. — Négociations à l'effet de préparer le rachat des Droitures à l'Autriche. — Obstacles auxquels elles se heurtent. — Leur aboutissement. — Protestations de l'évêque de Coire.

XXVII. — Durant les quelques semaines qui précédèrent l'éclosion de la guerre civile en Helvétie, alors que les dizains valaisans se préparaient à acheminer vers le glacier du Rhône des troupes pour secourir les cantons forestiers, les cités évangéliques s'attendaient, on l'a dit, à ce que les protestants grisons organisassent une diversion puissante du côté de Sargans. (4) Cet

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 31 mars et 21 avril 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 206vo: Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 161.

(2) *Recès de la diète de Sion* du 7 au 17 mai 1645; du 16 au 26 mai 1655; du 17 au 21 mai 1656. Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. *A* III. 11. 2. 3. — *De La Barde aux dizains du Valais.* Soleure. 7 mai 1655. Bibl. Ste Geneviève. *L 37f* f° 192.

(3) *Mazarin à De La Barde.* Compiègne, 21 septembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 182.

(4) *Projectierter Bundesbrief der evangelischen Orte, nebst Beibrief, nach dem auf der evangelischen Conferenz vom 13. Mai 1655 zu Aarau festgestellten Wortlaut.* ap. Eidg. Absch. VI *B.* 1759.

espoir avait été déçu. Cédant aux conseils qui leur venaient d'Innsbruck, les adeptes de la nouvelle confession en Rhétie s'étaient abstenus de toute démonstration belliqueuse, dans la crainte de voir leurs compatriotes catholiques se ranger aussitôt au parti des « Waldstætten ». (1) Ils avaient même, au cours de la diète de Bade du 13 février 1656, adjuré les Suisses de mettre un terme à leurs dissensions. (2) La riposte, à la vérité, fut prompte. Le 2 juillet déjà, oublieux de leurs propres discordes, les députés réunis en Argovie adressaient au gouvernement de Coire l'instante prière de veiller au maintien de l'union entre les Trois Ligues. (3) Cette recommandation n'était certes pas superflue. Elle eût gagné cependant à émaner non point des Confédérés, dont les querelles intestines revêtaient un caractère chronique, mais de l'un des grands Etats limitrophes des hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

Il suffira de rappeler quelles étaient, à la veille de la paix de Westphalie, les relations entretenues par les autorités du pays grison avec les diverses puissances de l'Europe centrale et occidentale. Après des alternatives de succès et de revers, que réglaient assez exactement les vicissitudes des armes franco-suédoises en Bavière, (4) les négociations entamées de Soleure par Caumartin à l'effet de ramener les communes de Rhétie dans l'orbite de la politique du Louvre (5) avaient définitivement échoué. Salis-Marschlins et les chefs du parti anti-autrichien s'étaient retirés sous leurs tentes. L'ambassadeur avait renoncé à son projet de se porter en Engadine. Mis en demeure de choisir entre l'alliance du roi Très-Chrétien et celle du roi Catholique, les compatriotes de Jenatsch et de Guler paraissaient désormais résolus à ne point se départir de cette dernière. (6) Tout au plus pouvait-on constater chez les membres de la minorité catholique, que leur pasteur spirituel, le prélat de Coire, aux prises avec d'incessantes difficultés financières, défendait fort mal contre les « empiétements protestants », le désir de confier, avec l'assentiment du Saint-Siège, la protection de leurs intérêts confessionnels au représentant du gouvernement de Paris. (7)

Le temps était passé en effet où, « vraie colonne de la foy » aux yeux des Confédérés de la région du Gothard, le roi d'Espagne couvrait la plupart des actes de sa diplomatie du « manteau de la religion ». (8) Les traités de Milan

---

(1) *Erzherzog Ferdinand Karl an die III Bünde.* Innsbruck, 14. Februar 1656. ap. Jecklin. op cit. I. n° *1787*.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 321 *p.*

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 339 *l.*

(4) Vochezer. Geschichte des fürstlichen Hauses Waldburg (Kempten 1907). t. III. 853, 861.

(5) *Oberst Zweyer an Bürgermeister Wettstein.* 20. März 1647. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. V. 203.

(6) „The Grisons. resolved rather to have the Spaniards for Allyes than the French for masters. *Information given to John Pell (by H. C. Hirzel).* 28 july 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 183.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 22 settembre 1648 e 23 marzo 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. XLI. — *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 10 novembre 1648 et 13 mars 1649. *Ibid.* XL. XLI.

(8) *Copia traducida de un documento referente à los cantones protestantes* (s. d.). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

avaient donné la juste mesure du zèle déployé par Philippe IV et ses ministres à combattre les adversaires de la cause du catholicisme dans la Rhétie de deçà les monts. Son engagement de ne s'entremettre sous aucun prétexte dans les démêlés intérieurs des Trois Ligues, fût-ce même pour faire maintenir le *statu quo* du 3 septembre 1639, l'autorisait à écarter les demandes de secours que lui adressaient ses coreligionnaires des hautes vallées du Rhin et de l'Inn et les conseils d'intervention que lui prodiguaient ses alliés des petits cantons, dont les tentatives de médiation étaient vues de mauvais œil sur les rives de la Plessur. Tout autre en revanche apparaissait l'attitude adoptée par la cour d'Innsbruck à l'égard de ses voisins de l'Ouest.(1) L'obstination de l'archiduchesse Claudia à appuyer la propagande des missionnaires capucins de la Basse-Engadine n'avait pas peu contribué à exaspérer les passions confessionnelles dans ce malheureux pays et à creuser le fossé qui y séparait les adeptes de l'ancienne croyance de ceux de la nouvelle.

Toutefois, entre les deux partis aux prises, la lutte n'était pas égale, on l'a dit. Elle l'était d'autant moins pour les catholiques, que la France ne se trouvait pas en mesure de leur fournir une assistance efficace et que l'Espagne, qui naguère encore les couvrait de sa protection, s'abstenait de combattre les prétentions de leurs adversaires. Ce qu'on redoutait au Vatican ne tarda pas à se produire. Impuissants à s'opposer davantage à l'exécution d'un décret bannissant les missionnaires capucins des trois communes de Stalla, Almens et Sagens, les coreligionnaires grisons des « Waldstætten » perdirent courage. La diète terminée à Coire au commencement de novembre 1647 enregistra leur capitulation.(2) Ce fut assez pour que le nonce apostolique se fît un devoir d'adjurer Caumartin et Casati de s'entremettre en faveur de la minorité opprimée.(3) L'occasion s'offrait belle à l'ambassadeur du roi Très-Chrétien d'achever sa carrière helvétique sur un succès. Il n'eut garde de la laisser échapper. Les communes de l'ancienne confession furent averties par lui que son collègue à Rome se concertait avec le cardinal-secrétaire d'Etat afin de leur venir en aide.(4) Or c'était là précisément ce que le résident lombard avait intérêt à empêcher.(5) Et il y réussit en ménageant une transaction à quoi les catholiques prêtèrent les mains, parce qu'elle constituait à leurs yeux un « moindre mal » que le recès de novembre.(6) Ni leurs chefs, ni eux n'eurent d'ailleurs à se

---

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 4 e 11 febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 12 e 19 novembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — Jecklin. op. cit. n° 1721.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 19 novembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 22 febbraio e 22 agosto 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 12 novembre 1647. loc. cit.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 12 novembre 1647. loc. cit. Lucerna, 19 novembre 1647. *Ibid.* XXXVI.

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 19 novembre 1647. loc. cit. — *Accordo fatto tra i cattolici e protestanti delle Leghe della Rhetia.* Novembre 1647. *Ibid.* — *Christoforo Moro a Boccapaduli.* Coira, 26 novembre 1647. *Ibid.* XXXIX. — *Vergleich zwischen den Catholischen und Evangelischen der III Pündten.* November 1647. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700). — Jecklin. op. cit. n° 1721.

louer de cette décision. Tandis que l'évêque et son chapitre inclinaient à approuver l'accord ainsi conclu à la dernière heure,(1) et que la presque unanimité de leurs ouailles se ralliaient à cette opinion,(2) les protestants, se ravisant, regrettèrent aussitôt les quelques concessions consenties à leurs frères de l'autre croyance et exigèrent derechef l'immédiate expulsion des ordres religieux du pays.(3)

Caumartin venait de quitter Soleure, où De La Barde s'installait à peine. La médiation française semblait dès lors assez malaisée à mettre sur pied. Il se trouva néanmoins, parmi les communes évangéliques surtout, un groupe de personnages influents disposé à l'invoquer. D'aucuns, à la vérité, préconisaient l'arbitrage du Corps helvétique et non pas des seuls cantons alliés des Trois Ligues. D'autres recommandaient un appel à l'entremise de la république de l'Adriatique, du gouvernement de Londres ou de celui des Provinces-Unies.(4) La crainte de mécontenter les autorités lombardes procura l'échec de ces divers projets, dont le retrait simultané consomma la ruine de la minorité catholique en Rhétie.(5) Pressé d'intervenir par le nonce, qui n'osait se porter en personne à Coire, de peur d'y être injurié,(6) Casati évita de s'engager et maintint son attitude expectante.(7) A continuer la résistance, l'évêque grison et son troupeau risquaient de déchaîner sur eux les pires catastrophes.(8) Ils reculèrent une fois encore et transigèrent, dans l'espoir «d'éteindre le feu» qui les menaçait.(9) Ce devait être pour leur très grand dommage. Aussi bien quand, au bout de quelques semaines, le roi Très-Chrétien prescrivit à son ministre à Soleure d'interposer sa médiation dans les conflits confessionnels qui désolaient le pays grison,(10) il n'était plus temps. L'expulsion des pères missionnaires d'Almens et de Bivio venait de s'accomplir.(11)

---

(1) *Der Bischoff zu Chur an die cathol. Orte.* 12. November 1647. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700).

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 24 dicembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 23 dicembre 1647. *Ibid.*

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 31 dicembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX. — *L'évêque de Coire à Boccapaduli.* 18 janvier 1648. *Ibid.* — *Der Bischoff zu Chur an die cathol. Orte.* Chur, 31. Dezember 1647 und 18. Januar 1648. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700). — Jecklin. op. cit. I. n° 1723.

(4) *L'évêque de Coire à Boccapaduli.* Coire, 23 décembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(5) „Dal congresso tenuto qui in Coira hieri et l'altro hieri da questi catt^{ci} si è compreso maggiormente l'animo che le forze; le risolutioni sono di persistere uniti a non ceder punto alchuno alli heretici." *Casati al nunzio in Lucerna.* Coira, 18 giugno 1648. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700).

(6) *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 1° febbraio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Napoli. XXXIX A. — *Memorial que el nuncio de Su Sant^{d} dió al rey sobre los inconvenientes que se siguen a la religion cattolica de la permision dada a los Grisones herejes en el contado de Chavena.* Octubre 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3365*.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 11 febbraio 1648. loc. cit. — *De La Barde à Boccapaduli.* Soleure, 24 février 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(8) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 11 febbraio 1648. loc. cit. — Jecklin. n° 1726.

(9) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit.

(10) *Le roi à De La Barde.* Paris, 19 juin 1648 (2de). Bibl. Nat. Coll. Clairamb^{t}. CCCCXVI. f° 1393. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 luglio 1648. loc. cit.

(11) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit. — *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 8 août 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

Malgré l'intolérance dont ils faisaient preuve à l'égard des catholiques, intolérance que blâmaient leurs coreligionnaires suisses (1) et que ne justifiait pas suffisamment peut-être l'excès de zèle propagandiste déployé naguère par les capucins dans la Basse-Engadine, les protestants des Trois Ligues ne se montraient pas rassurés. Le gouvernement de Paris les tenait en haleine, et l'opinion s'accréditait un peu partout qu'il avait barre sur eux. La crainte qu'une entente franco-espagnole ne se produisît à Münster à l'exclusif profit des Grisons de l'ancienne croyance obsédait, on l'a dit plus haut, l'esprit timoré des chefs du Conseil de Coire. (2) A y regarder de près en effet, les traités de Milan de 1639 n'annulaient pas celui de Monçon, puisque aussi bien le Louvre, partie contractante, n'admettait pas la caducité de ce dernier. Or le seul mot de Monçon était odieux aux montagnards du massif rhétien. Il rappelait à ceux-ci la longue période d'incertitudes et d'angoisses qui avait précédé leur rupture avec le roi Très-Chrétien. On comprendra dès lors que les compatriotes de Jenatsch ne se laissassent rebuter par aucune démarche afin d'écarter d'eux un péril dont la persistance des rancunes françaises à leur endroit augmentait l'imminence. (3) Ils avaient prié Venise de les assister de sa protection au cours des négociations engagées en Westphalie. (4) Des requêtes analogues furent adressées en leur nom aux cantons évangéliques, à la reine de Suède, ainsi qu'à leur allié lombard. (5) Ce devait être en vain. Le nœud de la situation se trouvait à Paris et nulle part ailleurs. Si l'on en avait douté, l'apparition d'un *factum* intitulé «*Pour le fait des Grisons*» eût, comme on l'a dit, ouvert les yeux aux moins prévenus d'entre les membres de la diète des Trois Ligues. Dans ce mémoire, répandu «sous le manteau» par les soins des partisans du Louvre en Rhétie, il était affirmé que, la paix une fois conclue entre la France et l'Espagne, ces deux puissances régleraient dans un délai de six mois, sur la base du *statu quo* de 1617, la nature exacte des rapports de vassaux à souverains à établir entre les Valtelins et les Grisons. (6) L'effet produit par cette révélation chez les protestants avait été considérable. Tandis qu'en cette conjoncture critique Carlo de Salis, frère du maréchal de camp, prenait le chemin de Soleure afin d'implorer, au nom de ses coreligionnaires, les bons offices de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien, (7) on ébauchait sur les rives de la Plessur

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 264.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 10 dicembre 1647: 22 dicembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XXXIX, XL. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 dicembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 87.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 48.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 48. — *Il Senato al residente a Zurigo.* Venezia, 28 dicembre 1647; 4 gennaio 1648. Frari. Senato. I. Corti (secreta). reg. XXI.

(5) *Die III Bünde an Zürich.* 30. Januar/9. Februar; 20./30. April 1646. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser. III *A*. 176. 3. nos 127 et 131. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 15 settembre e 13 ottobre 1646. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 155. 162. — *Villani al Prevosto Moro.* Lucerna, 18 ottobre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(6) *Francesco Casati al Governatore di Milano.* Coira, 4 dicembre 1647. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(7) *Caumartin à Mazarin.* Soleure, 21 juin 1647. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 210. — *Bon al Senato.* Zurigo, 23 e 29 febbraio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nos 271, 273.

une transaction confessionnelle qui permît au corps entier des Trois Ligues de revendiquer son autonomie absolue à l'égard de l'étranger. Mais les catholiques ne se prêtèrent pas à la démarche désintéressée qu'on sollicitait d'eux.(1) Aussi bien ils attendaient du congrès de Münster, où le ministre du Saint-Siège à Cologne défendait leur cause, la réparation des injustices dont on les accablait.(2) Un des leurs, le Père capucin Christoforo di Tusculano, délégué en Westphalie par l'évêque de Coire et la congrégation *de propaganda fide*, fut en conséquence chargé d'insister pour que le statut des adeptes de l'ancienne croyance dans la Rhétie de deçà et dans celle de delà les monts fît l'objet d'une convention spéciale entre les deux rois et que ceux-ci s'engageassent à reconnaître la validité du traité imposé, le 18 décembre 1623, par le nonce Scappi aux Trois Ligues, que l'Autriche opprimait à cette heure.(3)

Interrogé à mainte reprise sur les desseins que les gouvernements de Paris et de Madrid formaient à l'égard des Grisons, Casati s'était contenté de donner à ses interlocuteurs des réponses évasives. Il semblait néanmoins résulter de celles-ci que, si la reine-régente Anne d'Autriche insistait pour qu'on en revînt aux capitulations conclues jadis par Du Fargis et Olivarès, Philippe IV en revanche était d'avis de laisser ses alliés de Coire se prononcer en toute liberté et faire un choix judicieux entre les «articles» de Madrid de 1621, ceux de Monçon de 1626, de Chiavenna de 1636 et de Milan de 1639.(4) Cette dernière solution eût assurément compliqué un état de choses déjà fort embrouillé, puisque aussi bien, dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, les sympathies populaires allaient au traité négocié par Bassompierre à la cour de Philippe III, encore que l'unanimité du Corps helvétique, requise pour en procurer l'exécution, n'eût pas été plus réalisable en 1647 qu'en 1621.(5) Le mystère continuait donc à planer sur ce qui se tramait au sujet des Grisons en Westphalie.(6) Ce mystère, l'interprète Tschudi et le capitaine Carlo de Salis, venus à Soleure pour complimenter De La Barde à son arrivée, tentèrent en vain de l'éclaircir.(7) Leurs inquiétudes se fussent certes dissipées si la vérité leur avait été connue. Le texte de l'article qui provoquait leur émoi ne différait guère de celui qui trouva place douze ans plus tard dans le traité des Pyrénées. Les plénipotentiaires français s'étaient bien efforcés d'obtenir le retour au *statu quo* de l'année 1617, mais sans succès. Le ministre de l'Escurial leur avait fermé la bouche

(1) *Bon al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1647. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 252.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 10 dicembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(3) *De La Barde à Servien.* Soleure, 13 juillet 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 53. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 22 dicembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — Mayer, Geschichte des Bistum Cur. II. 365.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 4 gennaio 1648. loc. cit.

(5) *L'évêque de Coire à Boccapaduli.* 23 décembre 1647. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXIX.

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna. 12 gennaio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 29 febbraio 1648. loc. cit.

en faisant observer qu'ils étaient malvenus à se substituer aux Trois Ligues dans une démarche que celles-ci ne songeaient pas à entreprendre.(1)

Divisés sur la question confessionnelle, les Grisons l'étaient aussi sur l'opportunité de la prompte conclusion de la paix entre la France et l'Espagne. Autant les catholiques la désiraient avec passion, autant leurs adversaires souhaitaient la continuation des hostilités dans la Haute-Italie, aux Pays-Bas et à la frontière des Pyrénées.(2) Ne leur laissait-on pas entendre que, sitôt les armes posées, le premier souci des belligérants de la veille serait d'assurer le séquestre de la vallée de l'Adda entre les mains du Souverain Pontife?(3) A n'en pas douter, ce bruit provenait de sources suspectes. On le savait répandu à la fois par les Valtelins, qu'excédait la persécution dirigée contre les missionnaires capucins de l'Engadine, et par les chefs du parti anti-autrichien en Rhétie, impatients de voir leurs compatriotes s'humilier devant le roi Très-Chrétien et solliciter le renouvellement de son alliance.(4) En revanche, il était démenti simultanément de Rome et de Milan.(5) Mais l'eût-il été d'ailleurs encore, que les alarmes des protestants des Trois Ligues ne se fussent pas calmées pour cela. En fait, elles provoquèrent chez eux des manifestations fort diverses et souvent contradictoires. Le *landammann* Sprecher, qu'ils dépêchèrent en Lombardie, eut mission de mettre les autorités de cette province en garde contre le projet prêté à Erlach-Castelen d'exécuter de Brisach, ainsi que le redoutait Casati, un coup de main sur le Luziensteig.(6) Dans le même temps, de pressants appels furent adressés aux cantons évangéliques, au gouvernement de Londres, à ceux de La Haye et de Stockholm, puis au sénat de Venise et à la cour de Vienne.(7) De plus, comme on craignait à Coire que les Suédois ne cherchassent à se saisir des passages grisons afin de maintenir ouvertes leurs communications avec l'Italie,(8) la reine Christine se vit suppliée de détourner ses généraux de l'accomplissement d'un tel dessein et d'intercéder auprès du Louvre pour que les plénipotentiaires de celui-ci à Münster contribuassent à assurer la protection des intérêts politiques des

(1) *Note de Mr de Brienne pour Mr De La Barde.* Paris, février 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 102.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 48. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 dicembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 87.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 48. — *Bern an Zürich.* 4./14. Dezember 1648. St-Arch. Bern. Pündtenbuch *B.* p. 491. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 29 dicembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 29 dicembre 1648 e 12 gennaio 1649. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 gennaio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 55.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 5 gennaio 1649. *Ibid.* Nunz. Svizz. XXXVI. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma. 23 gennaio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. di Napoli. XXXIX *A.*

(6) *Casati al Governatore di Milano.* Coira, 26 agosto 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(7) *Bon al Senato.* Zurigo, 11 aprile 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 287. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 31 décembre 1648. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 52.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 56. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 marzo 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

Trois Ligues au sein de la conférence.[1] Une fois engagées dans cette voie, ces dernières devaient être tentées d'exposer elles-mêmes au roi Très-Chrétien leurs griefs et leurs appréhensions. Elles ne s'y décidèrent cependant qu'après quarante-huit heures de discussions orageuses entre leurs représentants à la diète.[2] De La Barde, à l'entremise duquel on recourut en cette conjoncture, fut en outre avisé que le retour au *statu quo* de 1617 entraînerait sans aucun doute le rétablissement de l'alliance avec la France, caduque en fait depuis l'expulsion des troupes de Rohan des deux Rhéties.[3] Bon gré, mal gré, les «Espagnolisez» avaient dû donner leur consentement à ces résolutions,[4] car on redoutait un soulèvement populaire dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.[5] Du moins eurent-ils la satisfaction, au cours de ce même *Beitag*, d'infliger à leurs adversaires un échec assez sensible en s'opposant avec succès, contrairement à l'opinion du protestant Ulysse de Salis et du catholique Castelberg, à ce qu'une mission grisonne prît le chemin de la Westphalie, où la validité du capitulat de Milan de septembre 1639 eût risqué fort d'être remise en question.[6]

Dans ces entrefaites, les négociations engagées à Münster et à Osnabrück s'étaient heureusement terminées. La paix venait d'être rétablie dans l'Empire. Il s'en fallait de beaucoup qu'elle le fût en Rhétie, où les agents de l'archiduc de Tyrol fomentaient d'autant plus aisément les discordes intestines, que celui-ci détenait une partie de l'autorité souveraine dans huit d'entre les dix Droitures, et dans la Basse-Engadine.[7] L'anomalie de cette situation avait préoccupé de tout temps les patriotes grisons. L'un d'eux, Meinrad Buol, de Davos, en mission à Innsbruck vers la fin de 1636, s'était enquis auprès de Maximilien de Mohr, conseiller de l'archiduchesse-régente, de l'accueil que réserverait cette princesse à l'offre du rachat des droits de sa maison sur quelques-unes des communes des Trois Ligues.[8] La réponse faite à cette question précise ne fut pas décourageante. Mais il parut à Coire que les prétentions autrichiennes étaient trop élevées, et cette fois les négociations ne furent pas poussées plus avant. Elles ne reprirent que sept ans plus tard, soit à l'automne de 1643.[9] Les ressources financières dont disposait la cour de Tyrol semblaient bien près d'être épuisées. Aussi l'idée de retirer une importante somme d'argent

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 52.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 52. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 14 janvier 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 96.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 2 marzo 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1649. loc. cit.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 62. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 marzo 1649. loc. cit. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 23 aprile 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 5 gennaio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. loc. cit.

(8) M. Valer. Die Beziehungen der III Bünde zu Tirol (1632—1652). (Chur, 1903). p. 41 sqq.

(9) *Ibid.* p. 42 sqq.

de la «vente» des Droitures gagnait du terrain dans l'entourage du jeune archiduc.(1) Aux conférences protestantes réunies à Brugg en décembre de cette année-là, les autorités de Zurich et de Berne furent unanimes à approuver l'opération projetée et à se déclarer prêtes à en faciliter la réussite.(2)

Dès cette époque, la question soulevée naguère par Meinrad Buol prenait une réelle consistance. Les puissances limitrophes des Ligues Grises ou ayant des intérêts dans ce pays étaient en droit de se préoccuper de son opportunité ou d'en dénoncer les inconvénients. Elles le firent sans retard. Au total, seules d'entre elles, les cités évangéliques d'Helvétie s'y montrèrent nettement favorables.(3) A Venise, on eut l'appréhension que le gouvernement d'Innsbruck ne tendît un piège à celui de Coire.(4) Au Vatican, on fulmina contre un dessein dont la réalisation semblait devoir porter un coup funeste à la cause catholique dans une partie des Alpes rhétiques.(5) A Milan et à Madrid, l'occasion parut excellente de relever de singulières contradictions dans l'attitude de l'archiduchesse, puisque aussi bien cette princesse, après avoir protesté contre certaines clauses du capitulat hispano-grison de l'année 1639, faisait elle-même bon marché des préférences cultuelles de ses sujets des Droitures et s'apprêtait à livrer ceux-ci sans défense à la brutale intolérance de leurs frères de la nouvelle croyance.(6) A Paris, enfin, où la politique à courtes vues du principal ministre défunt était toujours en faveur, on affectait de se désintéresser des difficultés pendantes entre Coire et Innsbruck et on laissait à Caumartin pleine liberté d'y intervenir ou de les ignorer.(7)

Le conflit qui mit aux prises Davos et les autres communes de la troisième Ligue eut pour conséquence de suspendre la marche des négociations du rachat.(8) En revanche, les luttes confessionnelles qui désolèrent la Rhétie de 1645 à 1647 ne s'opposèrent pas à ce que de fréquents échanges de vues eussent lieu entre le gouvernement d'Innsbruck et les autorités grisonnes,(9) et cela en dépit de la violente campagne ouverte par les nonces apostoliques de Vienne et de Lucerne contre les projets mûris par la veuve de Léo-

(1) M. Valer. op. cit. p. 42.

(2) *Vico al Senato.* Zurigo, 18 ottobre 1643. Frari. Svizzeri. XLII. n° 230. — *Abscheid des gehaltnen Tags zu Brugg.* 22. Dezember 1643. St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J* 149. — Eidg. Absch. V² 1301 *c*.

(3) Eidg. Absch. V² 1301 *c*.

(4) *Il Senato al residente a Zurigo.* 25 luglio 1643 e 25 gennaio 1648. Frari. Senato. I. Corte (Secreta). Reg. XIV (1643). f° 81; Reg. XXI (1647). f° 181.

(5) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna, 3 gennaio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI. — *Pamphili a Gavotti.* Roma, 21 gennaio 1645. *Ibid.* Nunz. Napoli. XXXIX *A*.

(6) *Consulta del Consejo de Estado sobre la venta que la Señora archiduquesa Claudia trata de hacer a Grisones de la superioridad que su hijo tiene en el valle de Añadino.* Madrid, 10 de febrero 1645. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3360*.

(7) „L'aliénation que l'archiduchesse du Tyrol veut faire des droits souverains qui appartiennent à ses enfants n'importe point au roy.“ *La reine-régente à Caumartin.* 29 septembre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318*.

(8) M. Valer. op. cit. p. 43.

(9) *Gavotti a Panzirolo* Lucerna, 3 gennaio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI.

pold V.(1) Or celle-ci était tenace en ses résolutions. Ni les conseils pressants de son confesseur, le Père jésuite Wolfgang Gravenegg, ni les objections suscitées de la *Hofburg*, où la diplomatie pontificale s'efforçait par avance de dissuader l'empereur de ratifier l'accord rhéto-tyrolien, ne réussirent à arrêter le cours des négociations.(2) Le commissaire autrichien chargé en 1647 de faire prêter un nouveau serment d'allégeance aux sujets de son maître dans les Droitures n'ayant pu mener à bien sa tâche,(3) la question de l'aliénation de ces dernières revêtit un caractère d'opportunité d'autant plus grand que l'état des finances archiducales devenait moins prospère.(4) Sans entente préalable, Salis-Marschlins, dans sa patrie, et Maximilien de Mohr, grison d'origine, le conseiller très écouté de la princesse autrichienne, travaillaient avec ardeur à la réalisation d'un dessein qui leur était cher et trouvaient dans la personne du colonel Jacob de Salis, pour lors en mission à Innsbruck, un collaborateur précieux et infatigable.(5) Les prétentions du souverain du Tyrol s'étaient quelque peu adoucies, et l'écart tendait à diminuer qui les séparait des offres de la partie adverse.(6) Au cours d'une diète réunie à Davos en mars 1648, l'idée de dépêcher une députation à l'archiduc n'avait pas été sérieusement combattue.(7) A Coire, en avril, il en fut autrement. L'auditeur de la nonciature en Helvétie vint y rejoindre Casati, et tous deux, assistés de leurs coreligionnaires des Trois Ligues, qu'effrayait la perspective de perdre la puissante protectrice qu'était pour eux la maison de Habsbourg, livrèrent bataille aux défenseurs du projet de rachat des Droitures et de la Basse-Engadine.(8) La lutte fut âpre. Le prélat grison s'en tint à l'écart, en raison de la situation délicate que lui créaient les fiefs possédés en Tyrol par l'évêché.(9) A cette heure, les inquiétudes des catholiques de Rhétie étaient fondées. Les dirigeants protestants estimaient avoir tout sujet de se réjouir. Ne promettaient-ils pas le maintien de l'ancienne croyance dans les districts que s'apprêtait à leur céder l'Autriche?(10) Ne renonçaient-ils pas

(1) *Gavotti a Panzirolo.* Lucerna. 3 gennaio 1645. loc. cit. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 21 gennaio 1645; 8 febbraio, 28 marzo, 11 e 25 aprile, 6 giugno, 11 e 21 novembre 1648; 5 giugno 1649; 17 settembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII; Nunz. Napoli. XXXIX *A.* — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 agosto 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten. p. 361.

(2) *Claudia, arciduchessa, a Gavotti.* Innsbruck, 30 gennaio 1645. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXXVI. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 24 marzo 1648. loc. cit. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 25 aprile 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(3) M. Valer. op. cit. p. 45.

(4) *Francesco M. Casnedi a Casati.* Milano, 1° gennaio 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *G. Bon al Senato.* Zurigo, 11 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 261.

(5) U. v. Salis-Marschlins. Denkwürdigkeiten (1603—1649). (éd. Mohr, 1858). p. 358.

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 3 marzo 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — Jecklin. op. cit. I. n° 1727.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 24 marzo 1648. loc. cit.

(8) *Villani a Panzirolo.* Coira, 21 aprile 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *Relazione sulle cose de' Grisoni.* s. d. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(9) *Villani a Panzirolo.* Coira, 21 aprile 1648. loc. cit. — *L'évêque de Coire à Boccapaduli.* 10 novembre 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(10) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit.

à réclamer la restitution d'Untercalven?[1] N'acceptaient-ils pas le prix de cent vingt mille florins, stipulé par l'archiduc Ferdinand-Charles comme équivalent de la cession d'une partie de ses droits?[2] Les principaux d'entre eux ne s'engageaient-ils pas à avancer une notable portion de cette somme à leur gouvernement?[3] Or c'était précisément là ce qui entretenait les défiances des paysans, très enclins à appréhender que les patriciens ne cherchassent à s'avantager et à s'enrichir à leurs dépens.[4] Ils eussent souhaité en revanche que le trésor royal français consentît aux Trois Ligues un prêt suffisant à assurer le succès de l'opération qui leur était proposée, dût cette faveur entraîner pour eux l'obligation de renouveler leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne.[5] D'autre part, des communes entières, telle la catholique Tarasp, protestaient contre toute atteinte portée au *statu quo* et déclaraient s'opposer à la rupture des liens, si fragiles fussent-ils, qui les rattachaient encore à l'Autriche.[6]

Peu à peu la situation changeait de face. Les rôles tendaient à s'intervertir. De solliciteurs les Grisons devenaient sollicités. Vers les derniers jours d'avril, l'archiduc Ferdinand-Charles les fit prier de hâter leurs résolutions, car lui-même, en butte aux très vives récriminations du Saint-Siège et de l'Espagne,[7] n'était pas certain de pouvoir maintenir à la longue ses offres.[8] Mais l'indécision régnait sinon à Coire, du moins dans d'autres districts du pays, où le marché projeté semblait trop onéreux, bien que, dans l'intention de le faciliter, on acceptât en Tyrol de le limiter de prime abord aux seules Droitures et de n'y point comprendre l'Engadine.[9] Autant, dans le Prættigau, l'idée du rachat était en faveur,[10] autant elle soulevait de critiques par ailleurs.[11] La diète réunie à Davos en août raffermit, à la vérité, les espérances des partisans de l'indépendance complète de la troisième Ligue.[12] L'archiduc comptait dès lors que ses voisins de l'ouest accéderaient promptement à ses vues. Mais son attente fut déçue. Malgré le prêt de dix mille florins consenti par Zurich à quelques-unes des communes intéressées,[13] l'année 1648 s'acheva sans que

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit.

(2) M. Valer. op. cit. 52. — Jecklin. op. cit. n° 1731.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 273.

(5) *Bon al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1648. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit. — Jecklin. op. cit. n° 1744.

(7) „Et è universalmente stimata fatalità che anche questo Principe (Ferdinando-Carlo), nella combustione generale, vadi cercando garbugli per intorbidar la sua quiete." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 settembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 33.

(8) *G. Bon al Senato.* Zurigo, 9 maggio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. n° 293.

(9) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 luglio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL.

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 21.

(11) M. Valer. op. cit. 53.

(12) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 25 agosto 1648. loc. cit.

(13) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 48.

les Grisons eussent dépêché à Innsbruck, ni ratifié le prix qui leur était demandé et qu'ils trouvaient «trop cher de moitié».[1]

Cependant l'opposition au principe du rachat faiblissait aussi bien en Rhétie que dans l'entourage du souverain du Tyrol.[2] De part et d'autre, au printemps de 1649, on «remit les fers au feu». En dépit des efforts du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, Ferdinand III s'était résolu à approuver le contrat d'aliénation préparé par son cousin.[3] Cette décision, sur laquelle on n'osait guère compter à Coire, fit disparaître les derniers scrupules de la diète des Trois Ligues. Deux des Droitures, Belfort et Schanfigg menaçaient de se soulever, plutôt que de tolérer qu'une modification quelconque fût apportée à leur statut.[4] On n'insista pas, et pleine liberté leur fut laissée de «se racheter elles mêmes», à l'heure qui leur semblerait la plus opportune.[5] Contraint par le représentant du pape à Lucerne de sortir de sa réserve,[6] l'évêque grison venait de protester «par acte authentique» contre la conclusion que ses compatriotes s'apprêtaient à donner à leurs négociations avec l'archiduc.[7] Il n'eut point la fermeté de persister dans sa détermination,[8] surtout lorsqu'il se convainquit que les Jésuites d'Innsbruck, par intérêt personnel, poussaient à la réalisation du dessein de Ferdinand-Charles.[9] Dès le 18 avril, la troisième Ligue avait pris sur elle de dépêcher des députés en Tyrol.[10] Des conférences ouvertes à Feldkirch aboutirent, le 4 juin 1649, à un premier traité en vertu duquel, moyennant la somme de soixante quinze mille florins, dont les cités évangéliques avançaient à elles seules près de la moitié, le prince autrichien renonçait à tous les droits de sa maison sur Davos, Klosters, Castels, Schiers-Seewis et Churwalden.[11]

Désormais le branle était donné à la renonciation intégrale de la cour d'Innsbruck à ses prétentions sur les autres Droitures et sur la Basse-Engadine. Si, d'une part, les districts non encore «rachetés» enviaient le sort de ceux

(1) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 maggio 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — M. Valer. op. cit. 54.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 14 giugno 1648. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 8. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 30 giugno 1648. loc. cit.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 marzo e 11 maggio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(4) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 27 febbraio 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. nº 49. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 9 marzo e 27 aprile 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(6) *Bon al Senato.* Zurigo, 11 gennaio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI. nº 261. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 28 aprile 1648. loc. cit.

(7) *Protesta di Monsgr Vescovo e Capitolo di Coira da presentarsi al Sero Arciduca Ferdinando Carlo d'Inspruch per le ragioni del vescovato sopra la valle di Schanfigk, compresa nella vendita che il detto Sermo pretende di fare dell' otto Dritture che possede nella terza Lega.* Coira, 1º febbraio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 25 maggio 1649. *Ibid.*

(8) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 30 marzo, 25 maggio e 1º giugno 1649. loc. cit.

(9) *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 21 marzo 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 18 giugno 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(10) M. Valer. op. cit. 57.

(11) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 15 giugno 1649. loc. cit. — St-Arch. Chur. Urkunden. nº 263 (Innsbruck, 10 juin 1649); nº 264 (Vienne, 20 juillet 1649). — M. Valer. op. cit. 59.

qui venaient de s'affranchir de la tutelle tyrolienne,(¹) l'archiduc, bien que l'état de ses finances se fût sensiblement amélioré, était excédé des contestations incessantes à quoi servait de prétexte l'exercice en terre grisonne des privilèges, assez mal définis au demeurant, qu'il avait hérités de ses ancêtres.(²) La modération de ses exigences en ce qui concernait l'évaluation de ses droits sur la région d'Ardez et le reste de la troisième Ligue facilita singulièrement la perfection de l'œuvre qui lui tenait à cœur.(³) Moyennant quatorze mille florins, les six communes de Zernez, Süs, Lavin, Guarda, Steinsberg et Vettan reconquirent, le 3 juillet 1652, leur pleine autonomie.(⁴) Puis, le même jour, ce fut le tour de Schuls, Sent, Remüs, Samnaun et Schleins (douze mille six-cents florins).(⁵) Enfin, le 27ᵉ de ce mois, les districts de Belfort et de Schanfigg, de prime abord hostiles à la modification du *statu quo*, recouvraient eux aussi leur indépendance au prix de vingt et un mille cinq cents florins.(⁶) Une nouvelle et tardive protestation de l'évêque de Coire fut impuissante à changer le cours des événements. A l'exception de Tarasp et de Räzüns, la Rhétie entière se trouvait dès ce jour libre de toute attache à l'égard du souverain du Tyrol.(⁷)

Importance du rachat des Droitures au regard de la marche des négociations du renouvellement du traité franco-grison. — Tout comme son prédécesseur, De La Barde juge indispensable la reprise de relations étroites entre les Trois Ligues et le Louvre. — Continuité de ses efforts à cette fin. — Etat des esprits en Rhétie. — On n'y juge pas inadmissible la coexistence de deux alliances avec l'étranger. — Rapide essor des «pratiques» françaises dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — Difficultés auxquelles elles se heurtent. — Absence de souplesse chez l'ambassadeur français. — Elle fait le jeu de son rival espagnol. — Activité déployée par ce dernier. — Ouvertures que le roi Très-Chrétien adresse au gouvernement de Coire. — Les Grisons se décident à prendre l'avis des Suisses. — Atermoiements de ceux-ci. — Leur cause. — Menaces lombardes.

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 agosto 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 153.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 luglio 1651 (2da). Frari. Svizzeri. L. n° 57. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 23 gennaio 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV.

(3) La viltà del prezzo fa vedere che la risoluzione degli Arciducali non è tanto per l'interesse quanto per tirarsi fuori dell' impegni ne' quali li pare di essere ogni giorno per l'irrespettività di quelli sudditi." *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 27 febbraio 1652. loc. cit.

(4) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 27 febbraio 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV. — M. Valer. op. cit. 68.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 6 luglio 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — St-Arch. Chur. Urkunden. n° 266 (3. Juli 1652). — Grundriss der Geschichte gemeiner Drey Bündten Lande (1774). II. 249. — M. Valer. op. cit. 68. — Mayer. Geschichte des Bistums Cur. II. 366.

(6) *Ibid.* — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 6 luglio 1649. loc. cit.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 8 febbraio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 giugno 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 129.

— Les communes souveraines se déclarent hostiles à tout projet de renversement de leurs alliances. — Diète des Trois Ligues de décembre 1650. — Echec de De La Barde. — Casati rassure ses hôtes quant au danger, imaginaire selon lui, de représailles françaises. — Recès de Coire de janvier 1651. — Il consacre le maintien des capitulations de Milan de septembre 1639.

XXVIII. Lorsque, le 29 septembre 1643, la reine-régente avisait Caumartin que la question du rachat des Droitures la laissait indifférente,(1) elle commettait, sous la responsabilité de son principal ministre, une très grave erreur de jugement. Sans aller jusqu'à affirmer, ainsi qu'on le prétendait à Rome, que le projet caressé par la cour de Tyrol était une «machine de guerre» dirigée contre la France, il est permis de supposer que les conseillers de l'archiduchesse Claudia nourrissaient bien l'arrière-pensée de s'attacher les Grisons par les liens de la reconnaissance et de les éloigner de leur ancien allié d'Outre-Jura.(2) De fait, la clause stipulant que, devenus autonomes, les habitants de la troisième Ligue s'interdiraient de négocier et de traiter avec les ennemis de la maison de Habsbourg indiquait de façon suffisamment claire qu'on entendait à Innsbruck les empêcher de renouveler leurs accords avec le roi Très-Chrétien.(3)

Sur un point, on l'a vu, De La Barde suivait la politique de son prédécesseur abhorré. Le prompt rétablissement de relations amicales entre le gouvernement royal et les Grisons lui paraissait souhaitable à tous égards.(4) Sans nier l'importance extrême de la rénovation de l'alliance avec les Suisses et les Valaisans, il considérait l'entente avec les Trois Ligues comme plus urgente encore.(5) C'est que l'article XXe du principal instrument diplomatique signé à Milan le 3 septembre 1639 stipulait que si, au moment de l'expiration des engagements contractés simultanément à Paris et à Coire en 1602, l'état de guerre existait entre le Louvre et l'Escurial, les effets de la prolongation desdits engagements, aussi bien pour l'une que pour l'autre des parties, seraient suspendus jusqu'à la conclusion de la paix. Or cet inconvénient pouvait être écarté, on le supposait du moins dans l'entourage de Mazarin, pourvu que le nouveau traité fût ratifié avant que l'ancien ne devînt caduc.(6)

---

(1) *La reine-régente à Caumartin.* 29 septembre 1643. Bibl. Nat. f. fr. *20,318.*

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 7 aprile 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL; *a Pamphili.* Lucerna, 23 gennaio 1652. *Ibid.* XLIV.

(3) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 12 maggio 1648. loc. cit.

(4) *Mémoire pour la Suisse* (de De La Barde). Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 décembre 1648. impr. Archiv für Schweiz. Gesch. V. 347.

(5) *Punti che il conte Alfonso Casati rappresenta a V. E. (il governatore di Milano), per parte del conte Francesco, suo zio, in conformità della sua lettera credentiale.* Febbraio 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 18 octobre 1649. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIII f° 6629. — *Mémoire pour la Suisse.* Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 310.

(6) *Mémoire pour la Suisse.* loc. cit. — *Mémoire pour les Suisses et les Grisons.* 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 364. — *Brienne à De La Barde.* Fontainebleau, 11 novembre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXX f° 2165.

Malgré la rupture de toutes relations officielles entre le roi Très-Chrétien et les autorités des Trois Ligues, des enseignes de ce pays continuaient, on l'a dit, à servir la France contre l'Espagne, notamment aux Pays-Bas. Cet état de choses, assurément anormal, provoquait de vives protestations de la part du résident lombard à Coire.(1) Celui-ci eut bientôt d'autres sujets de plaintes. A peine arrivé à Soleure, De La Barde avait adressé au gouvernement grison une missive dont son rival parvint à se procurer la copie. Il s'agissait bien, ainsi que le craignait Casati,(2) d'une offre de renouvellement d'alliance soumise par le ministre de Louis XIV aux délibérations des communes de Rhétie.(3) Or le trésor de Milan était à peu près vide,(4) et la lutte promettait d'être chaude entre partisans et adversaires de la politique hispanophile inaugurée par Jenatsch dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(5) Encore que la mission accomplie auprès de l'ambassadeur français par le secrétaire-interprète Tschudi et le capitaine Carlo de Salis eût été purement officieuse,(6) il y avait quelque chose de changé dans les dispositions des magistrats des Trois Ligues à l'égard de la Couronne Catholique. La visite faite à De La Barde par le *landrichter* catholique d'Ilantz, Castelberg(7) venait de provoquer le départ pour Coire de l'un des gentilshommes attachés à la personne du successeur de Caumartin.(8) Fort heureusement pour les soutiens de la cause lombarde, les prétentions du Louvre et celles des autorités grisonnes semblaient à première vue difficiles à concilier.(9) Le représentant de celui-là entendait que celles-ci, en acceptant de négocier avec lui, dénonçassent *ipso facto* leurs traités avec la cour de Madrid(10) et adressassent des excuses formelles à son souverain au sujet de leur participation aux événements regrettables de l'année 1637.(11)

---

(1) *Casati al Governatore di Milano.* Coira, 6 febbraio 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 3 marzo 1648. loc. cit.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril et 28 mai 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,082* fos 299, 328; *à Mazarin.* Soleure. 17 septembre 1649. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 123.

(3) *Casati al Governatore di Milano.* Coira, 6 febbraio 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Consulta del Consejo de Estado sobre lo que escribio el Marqués de Caracena en los negocios de Esguizaros y Grisones.* Madrid, 11 octubre 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3365.*

(4) *Consulta del Consejo de Estado de 14 de julio 1656.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.* — *El Cardenal Trivulcio al rey.* Milan, 10 de mayo 1656. *Ibid.* — *Relacion de lo que forzosamente es necesario gastar en los ocho meses futuros deste presente año de 1656, reduciendose a solo lo inexcusable menos que se ha podido... Ibid.* — „Los creditos desta nazion eran de cantitades immensas. *Resumen de lo que paró sobre las asistencias de Esguizaros y Grisones para comprobacion de los puntos que tocan al conocimiento del Consejo (1671).* Simancas. Secretarias provinciales. n° 2022.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° agosto 1648. Frari. Svizzeri. XLIX n° 22.

(6) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 24 marzo 1648. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL. — *contra: Bon al Senato.* Zurigo, 29 febbraio 1648. Frari. Svizzeri. XLVI n° 273.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 5 agosto 1648. loc. cit.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1648. Frari. Svizzeri. XLIX n° 43.

(9) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna. 24 marzo 1648. loc. cit. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 24 décembre 1648. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 86.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre et 23 octobre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034;* Coll. Clairambt. CCCCXVII f° 2443.

(11) *L'évêque de Coire au nonce.* Coire, 13 mars 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 71.

Sur les rives de la Plessur, en revanche, on n'estimait pas qu'il y eût incompatibilité entre les alliances de France et d'Espagne, ni qu'il convînt au gouvernement d'un pays libre de s'humilier devant le roi Très-Chrétien. Tout au plus paraissait-on disposé à le prier de ne point «prendre à mauvaise volonté» de la part des Trois Ligues «ce qui s'était passé» onze ans auparavant.(1) Mais, entre ces opinions divergentes, il y avait place, semblait-il, pour une solution moyenne. Dans certaines communes grisonnes, on insinuait en effet que le Louvre aurait intérêt à avancer les sommes indispensables au rachat de l'Engadine et des Droitures, puisque aussi bien la reconnaissance de celles-ci lui serait à jamais acquise.(2) Ce point de vue était certes contestable. L'argent fourni par le monarque français aux anciens alliés de sa couronne dans les hautes vallées alpestres eût profité en première ligne à l'ennemi séculaire de cette dernière.(3) Néanmoins, au sentiment de De La Barde, il n'y aurait pas eu lieu de se préoccuper outre mesure de cet inconvénient, si, pour prix de l'assistance financière de la cour de Paris, les magistrats de la troisième Ligue se fussent engagés à faire souscrire ceux des deux autres aux conditions mises par le gouvernement royal à la rénovation du traité conclu au temps de Méry de Vic.(4)

Toujours est-il que les «pratiques» françaises prenaient un essor rapide en Rhétie et que l'alarme grandissait à Milan.(5) Non content de gagner de nombreux adhérents à la cause qu'il représentait, et cela au risque d'entrer en conflit avec le nonce du Saint-Siège à Lucerne,(6) De La Barde venait, en mars 1649, d'obtenir que les Grisons adressassent à son souverain une missive qui constituait un effort caractérisé vers le rapprochement souhaité des deux parts.(7) Il semblait donc que les négociations fussent à la veille d'aboutir. L'ambassadeur, dont Salis-Marschlins entretenait les espérances,(8) se crut à tort maître de la situation. A dire vrai, les difficultés intérieures de ce malheureux pays facilitaient sa tâche. N'appréhendait-on pas le retour aux plus sombres jours des droitures criminelles des années 1618 et 1619?(9) Enhardis par le succès de leurs démarches à Feldkirch, les protestants «rachetés» de la maison d'Autriche faisaient à nouveau montre d'intolérance envers leurs compatriotes de l'autre confession et se préparaient à les contraindre, comme ils l'avaient déjà tenté en 1642, de désavouer en termes formels le traité

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 71.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 24 marzo 1648. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre et 23 octobre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,034;* Coll. Clairambt. CCCCXVII. f° 2443.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1648. loc. cit.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. loc. cit.

(5) *Consulta del Consejo de Estado etc.* Madrid, 11 octubre 1648. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3365.*

(6) *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 13 marzo 1649. loc. cit.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. loc. cit.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 octobre 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 403.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 marzo 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 68.

imposé aux Trois Ligues par le représentant du Vatican en 1623.(1) Surpris par eux, les capucins de Bivio venaient d'être reconduits sous escorte au delà de la Bernina. Il est juste d'ajouter que des représailles s'exerçaient impitoyables partout où les catholiques se trouvaient en majorité.(2)

Insensiblement De La Barde se rapprochait du parti des prédicants, dont les adversaires, abandonnés à la fois par lui et par Casati, accablaient de leurs doléances la nonciature apostolique en Helvétie.(3) Il allait même plus loin et laissait entendre que son maître n'était pas opposé en principe à la pratique discrète du culte réformé dans la vallée de l'Adda.(4) Déjà l'espoir s'éveillait chez les membres du Conseil de Coire d'écarter, grâce à une prompte entente avec le Louvre, le péril extérieur suspendu sur leur patrie. Pourvu que le roi de France s'engageât, ainsi que l'avait fait celui d'Espagne, à ne point s'immiscer dans leurs affaires particulières et à ne pas exiger la remise en vigueur du néfaste traité de Monçon, les Grisons semblaient enclins à renouveler sans plus leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne.(5) Mais, on l'a dit, la souplesse n'était pas chez De La Barde la qualité dominante. Par suite, au lieu de se plier aux circonstances et de faciliter à la diète des Trois Ligues le changement d'orientation politique dont celle-ci prenait en somme l'initiative, l'ambassadeur français s'attacha maladroitement à l'humilier et à obtenir d'elle le désaveu formel et explicite de l'expulsion des armes de Rohan des deux Rhéties en l'année 1637.(6) Il ne sut pas, au reste, s'arrêter dans cette voie dangereuse. La missive adressée à son souverain par les autorités du chef-lieu de la Cadée fut de sa part l'objet de critiques dépourvues de bienveillance. A l'entendre, les Grisons n'avaient pas à assurer le roi de leur volonté de conserver l'alliance qui les liait à sa couronne, mais bien à le solliciter de consentir au renouvellement de celle-ci. Il était en outre indispensable que les traités de Milan du 3 septembre 1639 fussent soumis à une révision consciencieuse et qu'on en retranchât toutes les clauses nuisibles aux intérêts de la France.(7)

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 dicembre 1648. F r a r i. S v i z z e r i. XLIX. n° 48. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 31 agosto 1649 e 26 aprile 1650. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. XL. XLII. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 22 gennaio 1650. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizzera. CCXXXVII.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 agosto 1649. F r a r i. S v i z z e r i. XLIX. n° 94 — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 10 agosto 1649. loc. cit. — *Der Bischoff, Landtrichter und Rathsbotten cathol. Gemeinden an die cathol. Orten.* 3. August 1649; *Relatione vera della prigionia delli R.di Padri capucini Missionarii in Bivio, da Protestanti.* Augusto 1649; *Die Haüpter und ein Anzahl der Rathsgesandten gmeiner Drey Pündten evangel. Religion in Chur versambt an die cathol. Orte.* Chur, 21./31. August 1649. S t - A r c h. L u z e r n. Graubünden. X (1645—1700).

(3) *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 13 marzo 1649. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. F r a r i. S v i z z e r i. XLIX. n° 71.

(4) *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 13 marzo 1649. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. XLI.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 24 marzo 1648. loc. cit. — *De La Barde à Servien.* Soleure, 14 janvier 1649. A f f. E t r. S u i s s e. XXXI. 96. — *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 13 marzo 1649. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. F r a r i. S v i z z e r i. XLIX. n° 71.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. loc. cit.

(7) *Il vescovo di Coira a Boccapaduli.* Coira, 13 marzo 1649. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. loc. cit.

Ainsi donc, c'était l'heure où Casati regagnait Coire en hâte, afin d'y combattre les menées anti-espagnoles, que choisissait le représentant du Louvre à Soleure pour accumuler des prétentions très propres à semer le découragement parmi les partisans de celui-ci dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(1) C'était dans l'instant même où les Grisons offraient spontanément de dépêcher une mission à la cour et de donner une preuve éclatante de leurs sentiments francophiles, (2) que De La Barde prenait sur lui d'ajourner de plusieurs mois la réponse à la lettre dans laquelle les Trois Ligues, indifférentes à la rébellion de la Fronde (3) et aux plaintes cependant motivées de leurs officiers au service de la couronne, (4) exprimaient au roi Très-Chrétien leur désir de s'accommoder sans retard avec lui. (5)

Pour tout esprit impartial, un peu au fait des aspirations grisonnes et des procédés de négociation des chefs du pays, il semblait difficile que ces derniers se pliassent aux exigences du ministre français à Soleure. Par suite, on estimait à Zurich, qu'à moins de demander aux communes de Rhétie le renouvellement formel du traité de 1602, le Louvre ne réussirait jamais à les rallier à ses vues politiques. (6) L'obstacle le plus sérieux au rétablissement des relations amicales interrompues par le coup de force de Jenatsch était assurément l'article des capitulations de 1639 où le gouvernement siégeant à Coire s'interdisait de rechercher l'alliance de la France aussi longtemps que cette puissance serait en guerre avec l'Espagne. (7) A supposer qu'on l'eût oublié sur les bords de la Plessur, le lieutenant-général de Philippe IV en Lombardie se fût chargé de le rappeler à ceux-là mêmes qui en avaient pris l'engagement envers son maître. (8) Les termes énergiques de la missive où il reprochait à ses voisins du nord de violer leur foi en tolérant que des officiers et des soldats avoués par eux assistassent dans les rangs ennemis aux combats livrés soit en Flandre, soit dans la Haute-Italie laissait assez prévoir le redoublement de protestations à quoi donnerait lieu de sa part le succès toujours possible des démarches de De La Barde auprès de la diète des Trois Ligues. (9) Et ce n'était certes pas les

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril 1649. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 299.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 2 marzo 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 marzo 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 71.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 14 dicembre 1649. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 9 avril 1649. loc. cit.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 aprile 1649. Frari. Svizzeri. XLIX. n° 74.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 settembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 155. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 28 octobre 1650. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 181.

(8) *Casati alli Sig*ri *Capi delle Tre Leghe Grise.* Coira, 26 marzo 1648. St-Arch. Chur. Akten.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 febbraio 1648. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — „...Aber seines erachtens lobl. Gm. Pündten in forderung dessen wasz ihnen gebürt, als aber in haltung desz capitulats fleissiger seyendt, weilen etwelche ihre fendle oder compagnien in Franckhreich wider die Spanischen sich weiter ze dienen (als die evangelischen mit Spania nit verpünten eydtgnössischen lobl. Ortten Völckher) sich gebrauchen lassendt, welchem man remedieren sollte, dann zur Zeit da Franckreich und Spanien in krieglichem Zwitract bederseits soweit ze dienen nit wohl bestohn möge.“ *Die Haüpter und Rhattsgesandten Gem. III Pünten in Chur an vollkhomnem*

dénégations embarrassées de celle-ci qui eussent suffi à calmer son indignation, ni à l'empêcher d'acheminer des troupes vers la frontière de la Valteline.(1)

Toutefois le résident lombard en Rhétie ne se sentait pas encore rassuré. L'appréhension persistait en effet chez les Grisons d'un accord secret à leur sujet, négocié ou même déjà conclu entre les deux couronnes.(2) Si le monarque français parvenait à la dissiper, n'était-il pas à craindre que, pour lui témoigner sa reconnaissance, le gouvernement de Coire ne passât outre à la réalisation du dessein que Salis-Marschlins et ses adhérents, appuyés par De La Barde, poursuivaient avec une persévérance inlassable?(3) Or la missive royale du 30 novembre 1649, interceptée par l'ambassadeur à Soleure et remise le 29 mars 1650 seulement à ses destinataires,(4) contenait à cet égard des déclarations fort précises. Aussi bien le fils de Louis XIII y affirmait sa volonté «d'oublier le passé» et de couvrir désormais de sa protection les Trois Ligues dans leurs relations avec l'étranger.(5) De cette volonté il avait donné des arrhes en les faisant inclure dans la paix de Münster.(6) Son projet de défendre leurs intérêts au cours de ses négociations avec l'Espagne demeurait invariable. En revanche il affectait de ne pas mettre en doute que, sensibles à ses avances, elles s'adresseraient sans retard à son ministre auprès du Corps helvétique afin de régler les conditions du renouvellement de leur alliance avec la France.(7)

La perplexité où les ouvertures venues de Paris plongèrent les membres de la diète de Rhétie ne fut certes pas minime. Deux opinions nettement con-

---

Beytag versambt. 3/13 aprilis 1650. St-Arch. Chur. Copie. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 132. — *Il governatore di Milano alle Tre Leghe.* Milano, 13 agosto 1650. St-Arch. Chur. Akten. — Jecklin. op. cit. n° 1745.

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1650. loc. cit. — *Les Trois Ligues au gouverneur de Milan.* Coire, 19/29 avril 1650. *Ibid.* — „Invigili a mosse di militie spagnuole verso confini di Valtellina." *Il Senato al segretario a Zurigo* (1650). Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice Delib. Sen. CLXXXV. 76.

(2) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 23 marzo 1649. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI. — Jecklin. op. cit. nos 1735, 1746.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 agosto 1648. loc. cit. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1648. Bibl. Nat. f. fr. *16,084.*

(4) *Le roi aux Ligues Grises.* Paris, 30 novembre 1649. St-Arch. Chur. Akten (trad. allde). — *Les Trois Ligues à De La Barde.* Coire. 2/12 avril 1650. Frari. Svizzeri. L. — Jecklin. op. cit n° 1745.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 132. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 10 maggio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1650. loc. cit. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 10 maggio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(7) „Esz ist uns von der kœnigl. Mt zu Franckhreich ein Schreiben, datiert in Paris den letzten novembris anno 1649, den 29 merzen disz Jars erst eingelangt, inhalts daz gemelte kön. Mt unsers an dieselbe de dato 6 jenner 1649 gethones und ouch uff eüch zemohlen gelangtes schreiben repetiert, und noch ferner schreibt, daz jenige, so sich anno 1637 zu getragen, wolle er gehren der damaligen conjunctur zu messen, allein seige nach selbigem mehr der pündtnusz ohnerliches verloffen und sage er aus meinung der Königin, so man die pündtnusz, wie sie vor disem gsin, weiters continuieren welle, man sich bey dem Herrn De La Barde, seinem ambassator in der Eydtgnossenschafft, anmelden und versichert sein solle, in zwüschen so der guete will dem effect volge, dasz man in den im römischen Reich gefolgte und zwüschen Franckhreich und Spanien noch hoffende Friden und allen Begebenheiten die proben königl. Guethertzigkheit zu emp(f)achen habe, was zu conservierung unser interesse betreffe." *Die Haüpter und Rhatts gesandten Gem. III Pündten in Chur an vollkhomnem Beytag versambt.* 3/13 aprilis 1650. St-Arch. Chur. Copie. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1650. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 mai 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

tradictoires se manifestèrent au sein de celle-ci. Plutôt que d'en arriver aux extrémités, on décida d'un commun accord de solliciter les avis des cantons.(1) Cette démarche était inattendue, sinon pour Casati, qui l'avait préparée, du moins pour De La Barde, aux yeux duquel les Grisons n'avaient pas plus de commerce avec les Suisses que n'en avaient les Juifs avec les Samaritains.(2) Si, jaloux comme ils l'étaient de leur indépendance, les montagnards de la région du Splügen consentaient à invoquer les conseils des magistrats d'Helvétie et à leur communiquer le texte des missives adressées de Coire au roi de France et au gouverneur de Milan,(3) il fallait qu'ils y eussent été poussés par des influences hostiles au rétablissement de la prépondérance du Louvre dans les Alpes rhétiques. Les Confédérés avaient intérêt en effet à ce que leurs voisins de l'est ne les devançassent pas dans une négociation qu'eux-mêmes cherchaient à traîner en longueur.(4) De plus, les autorités de la Suisse primitive ne cachaient pas l'indignation que leur inspirait l'attitude des prédicants grisons, qui, tous partisans du renouvellement de l'alliance française,(5) s'efforçaient de contraindre par la violence les adeptes de l'autre croyance à ratifier derechef les arrangements confessionnels conclus au temps de la Réforme au profit de cette dernière.(6) Requis d'employer leurs bons offices à Rome en faveur de la minorité catholique persécutée dans les Trois Ligues, les «Waldstætten» ne s'étaient pas soustraits à ce devoir.(7) Ils s'attachaient néanmoins à donner à leur intervention un caractère très général, afin de ne point mettre en conflit les intérêts de l'évêque de Coire et ceux de ses ouailles, qui n'étaient pas identiques en cette matière.(8) Dans ces conditions, puisque aussi bien les Confédérés cherchaient à tenir la balance égale entre les deux couronnes, on ne devait s'attendre ni à ce qu'ils encourageassent les Grisons à accepter les offres françaises, ni à ce qu'ils leur déconseillassent formellement d'y souscrire. Mais leurs tergiversations, qui s'affirmèrent durant la diète de Bade de juillet 1650, servirent en somme les plans de l'Escurial.(9) En réalité elles fournirent au gouvernement de la Rhétie un prétexte plausible de différer ses résolutions

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 maggio e 25 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 135, 144. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 mai 1650. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 janvier 1650. Bibl. Nat. f. fr. *16,034.*

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 135.

(4) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 30 agosto 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(5) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 18 ottobre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1650 (2da). Frari. Svizzeri. L. n° 7.

(6) *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 22 gennaio 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXXXVII.

(7) *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 26 aprile 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Panzirolo a Boccapaduli.* Roma, 12 giugno 1650. loc. cit.

(8) *Der Bischoff zu Chur an die cathol. Orte.* Chur, 19. April 1650. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700). — *Instruttione alli Molto RR. PP. capucini, cioè il Padre Faustino nuovo, e il padre M. Antonio, vecchio Provinciale della Provincia di Brescia, e il Padre Matthià e P. Sebastiano, pure provinciale nuovo e vecchio, insieme col Padre Ludovico, deffinitore della Provincia Elvetica, di quanto devono negotiare a Roma appresso S. Stà... a nome delli cantoni cattolici.* Lucerna, 12 gennaio 1650. — *I cantoni cattci al papa.* Lucerna, 16 marzo. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 22 novembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 e 30 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 148. 149.

et de faire la sourde oreille aux instances de plus en plus pressantes que lui adressait le représentant du Louvre à Soleure.(1)

Tandis que les atermoiements des Suisses faisaient le jeu des partisans de l'Espagne dans la haute vallée du Rhin,(2) les communes de ce dernier pays étaient appelées à délibérer sur le maintien ou sur le changement de l'orientation générale de la politique extérieure des Trois Ligues.(3) Les chefs de celles-ci leur avaient communiqué en copies le texte de la missive de De La Barde introduisant auprès d'eux la question du renouvellement du traité de 1602, et de celle où le gouverneur de Milan les menaçait de l'inimitié de son maître pour peu qu'ils acceptassent les offres françaises.(4) C'était dès lors au peuple souverain qu'il appartenait de se prononcer en suprême instance et d'indiquer de façon claire à laquelle des deux solutions allaient ses préférences. D'une part, l'ambassadeur de Louis XIV affirmait avec quelque apparence de raison que, en repoussant ses ouvertures, les Grisons consacreraient leur définitif asservissement aux volontés du roi Catholique.(5) D'autre part, le résident de celui-ci sur les bords de la Plessur laissait entendre que la perte de la Valteline serait pour eux le juste châtiment de leur passage au camp des adversaires de la maison d'Autriche.(6) Or, si le secrétaire-interprète Tschudi et Ulysse de Salis-Marschlins persistaient à espérer une issue favorable de leurs démarches en vue du «renouvellement»,(7) leur opinion différait essentiellement de celle des «Espagnolisez» de Rhétie. Aux yeux de ces derniers, De La Barde, dont le succès n'eût été rien moins que probable dans une période

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 luglio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 147. — *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 31 décembre 1650. St-Arch. Chur. Akten.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 luglio 1650. loc. cit.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 156.

(4) *Die Haübter und Rhattsgesandten gem. III Pündten in Chur an vollkhommen beytag versambt.* 3./13. Aprilis 1650. St-Arch. Chur. Copie. — „De manera que a la prudencia de V.V. S.S. no me queda que añadir mas de pedir les y suplicarles quel hagan entender a todas las comunidades (por que ninguna pueda alegar ignorarlo) que el dar oydos a platicas de renovacion o prorrogacion de la Liga con Francia, durante la guerra entre las coronas, es derechamente contra lo capitulado de Milan, lo qual, por parte de S. Md, se han mantenido y se quiere mantener, y que por ningun caso se disimulara, ni pasara por una contravencion tan manifiesta y en punto tan esencial, como mas particularmente lo entenderan V.V. S.S. del embaxador el conde Franceso Casati." *Caracena a los Sres de los cantones Grisones.* Milan, 13 agosto 1650. St-Arch. Chur. Akten. — *Boccapaduli a Panzirolo.* Lucerna, 16 agosto 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1650. loc. cit.

(5) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 28 juillet, 15 et 31 décembre 1650. St-Arch. Chur. Akten; Frari. Svizzeri. L.

(6) *Casati alle Tre Leghe Grigie.* Coira, 3 dicembre 1650 e 20 gennaio 1651. St-Arch. Chur. Akten. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 ottobre 1650 e 4 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 3 et 25. — „Pare, et con molta raggione, strano a Sua Eccza che se l'anno dall' 1604, quando le SSie VV. non havevano lega con S. Mà, mio Sigre, furno considerate molte inconvenienze nel rinovare la lega di Francia, ricercatali personalmente dalli ambasciatori di quella corona, che ne fù quasi per cosi dire resa dubbiosa la conclusione... hora che le SSrie VV. sono confederate con S. Mà et con vincolo obbligatorio di non puoterla rinovare con Francia mentre dura la guerra fra le Corone, si metta in consulta se comple di mandar esse deputationi a ricercarla..." „... Ne si vede in tal caso che frutti puotrebbero cavare dalla Valtellina e contadi, mentre habbino da nutrire l'esercito francese; dove all' incontro osservando il trattato fatto con S. Mà, questo li mantiene la libertà et pace nelle Leghe et il dominio della Valtellina." *Francesco Casati alle Tre Leghe.* Coira, 20 gennaio 1651. St-Arch. Chur. Akten.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 octobre 1650. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIX. f° 2007.

de «paix assurée»,[1] marchait à la plus certaine des défaites dès lors que la guerre sévissait entre les deux couronnes, que les avantages militaires remportés par l'Escurial n'étaient pas contestables[2] et que les prédicants, ces alliés compromettants de la cause française, échouaient dans leur tentative de fomenter un mouvement populaire au sein des Trois Ligues.[3]

En dépit des encouragements qui lui venaient de Coire et d'autres villes grisonnes, l'ambassadeur ne pouvait se faire illusion très longtemps quant à l'état d'infériorité numérique dans lequel le parti du roi Très-Chrétien en Rhétie se trouvait à l'égard du parti espagnol.[4] Changeant une fois de plus ses batteries, il crut habile d'insinuer, qu'à défaut du renouvellement de l'alliance, son maître se contenterait peut-être de sa prolongation[5] et qu'il ne soulèverait pas d'objections de principe au rétablissement du culte réformé dans la vallée de l'Adda.[6] C'était en somme reconnaître à mots couverts la définitive caducité du traité de Monçon. Aucune perspective n'aurait su captiver l'attention des Grisons au même degré que celle-là. Et pourtant elle n'aplanissait pas l'unique obstacle, presque insurmontable, à la vérité, qui s'opposât à la restauration de l'influence française au sein des Trois Ligues, à savoir les engagements contractés par celles-ci envers l'Escurial en 1639. A eux seuls, ces engagements expliquaient le succès croissant des démarches de Casati.[7] Il n'était pas à prévoir en effet que les compatriotes de Jenatsch consentissent à un renversement d'alliances qui leur eût aliéné à coup sûr les autorités de Milan[8] et probablement aussi celles de Venise.[9] Tout au plus, les ouvertures qu'ils recevaient de Soleure allaient-elles leur permettre d'insister, sans grand résultat d'ailleurs, auprès du gouverneur de la Lombardie en faveur d'un adoucissement du sort des protestants de la Valteline[10] et de la suppression de la clause du traité hispano-helvétique de 1634 par laquelle le roi Catholique s'obligeait à empêcher les Grisons de secourir leurs coreligionnaires suisses au cas d'une

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1650 Frari. Svizzeri. L. n° 156. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1650. *Ibid.* n° 5.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 e 10 settembre 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 155, 156.

(3) *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 15 e 29 novembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 20 gennaio 1651. Frari. Svizzeri. L: St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 novembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 10.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 ottobre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 3 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 35.

(6) *De La Barde aux Trois Ligues.* Soleure, 15 décembre 1650. Frari. Svizzeri. L. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 18 — „Vous pouvez leur faire entendre (aux Grisons)... que, par leur traité avec Milan, leur religion est perpétuellement exclue de la Valteline, et que, s'ils désirent de l'y remettre un jour, il se faut réserver une porte de derrière pour y rentrer, ce qui ne se peut faire qu'en continuant l'alliance avec la France" *Instruction pour Mr Rahn allant aux Grisons* (1651). Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 271.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 158.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 ottobre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 2.

(9) *Il Senato a Sarotti.* 27 agosto 1650. Frari. Sen. I. Corti (Secreta). XXVI (1650). f° 137.

(10) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 novembre e 31 dicembre 1650. Frari. Svizzeri. L. nos 8 e 18. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 24 gennaio 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

rupture entre les cantons des deux confessions.[1] Mais l'heure n'était plus aux atermoiements. L'ambassadeur exigeait une réponse catégorique à ses offres,[2] et les prédicants cherchaient à déchaîner à nouveau la guerre civile dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.[3] Vers les premiers jours de septembre, les Trois Ligues avaient adressé au roi Très-Chrétien une missive pour le prier de veiller à ce que leurs intérêts fussent sauvegardés au cours des conférences qui se poursuivaient entre Paris et Madrid.[4] Alarmé, De La Barde sollicitait de son maître l'autorisation de consacrer soixante mille Livres à l'achat d'un certain nombre de voix au sein de la diète de Rhétie.[5] Ses conseils ayant été écartés, sa surprise ne fut donc pas extrême, lorsque lui parvint l'avis que, dans leur «Beitag» de décembre 1650, les Grisons s'étaient décidés à observer strictement leur alliance avec la Couronne Catholique et à laisser au roi de France le soin d'obtenir de celui d'Espagne l'annulation de ceux des articles du traité de 1639 qui empêchaient les négociations entre Soleure et Coire d'aboutir à un résultat satisfaisant pour les deux parties.[6]

Très sensible à un échec qu'il qualifiait, avec quelque exagération, de «faillite non rajustable»,[7] l'ambassadeur français l'attribuait à la fois aux démarches habiles des agents lombards et au silence opposé par la cour à ses fréquentes demandes de subsides.[8] Sa déception fut d'autant plus amère qu'il s'était jusque-là bercé de l'espoir de déjouer les intrigues de ses adversaires. Aussi bien, le 24 novembre, il adressait aux chefs du gouvernement grison une missive dont ceux-ci n'avaient pas cru devoir celer l'extrême importance aux autorités des communes souveraines.[9] En cette conjoncture en effet, De La Barde jouait serré. Les diverses manifestations de l'opinion en Rhétie durant les derniers mois servaient d'ailleurs son dessein. Alors que l'armée de Wrangel

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 maggio 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 46. — „Expugnatur articulus foederis VI Pagicorum *(sic)* cum rege Hispaniarum initus ubi cautum, si inter dictos Pagicos et Rhetos quacumque de causa bellum oboriatur, ut Rex tum Rhetorum ditionem invadere teneatur." *Paper enclosed in letter from Dr Pell to the secretary Thurloë.* 26 august 1654. British Museum. Lansdowne. mss. *745* f° 12.

(2) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 24 novembre 1650. Frari. Svizzeri. L; St-Arch. Zürich. Graubünden. XIV (172. 4. 13).

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 e 19 novembre 1650 (2da). Frari. Svizzeri. L. nos 7 e 10. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 15 e 29 novembre 1650. loc. cit.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 settembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 156. — Jecklin. op. cit. I. n° 1745.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 octobre et 9 décembre 1650, 10 mars 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXIX. f° 2007; f. fr. *16,032* f° 631; *16,033* f° 35; *à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 10.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1650. Frari. Svizzeri L. n° 10. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 13 dicembre 1650. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1651. loc. cit. — Jecklin. op. cit. I. n° 1747.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 35.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 30 décembre 1650 et 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,032* f° 641; *16,033* f° 35.

(9) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 24 novembre 1650. St-Arch. Zürich. Graubünden. XIV (172. 4. 13); Frari. Svizzeri. L; Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 270. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 e 31 dicembre 1650. Frari. Svizzeri. nos 13 et 18.

menaçait leurs frontières, les Trois Ligues avaient donné à entendre qu'elles étaient prêtes à renouveler leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne.(1) Cette déclaration, elles l'avaient confirmée à deux ou trois reprises, soit par écrit, soit dans les instructions verbales remises au secrétaire-interprète Tschudi, dépêché à cette fin à Soleure.(2) En outre, elles paraissaient regretter les violences dont les «soulevés» de 1637 (3) avaient usé envers le duc de Rohan. Plus récemment encore, les officiers grisons à la solde du Louvre venaient de rendre à la cause royale un signalé service en refusant de s'associer à leurs collègues des régiments suisses, lesquels se préparaient à gagner le Jura à la tête de leurs troupes.(4) Ces avances étaient trop significatives pour qu'elles eussent échappé à Louis XIV et à la reine, sa mère. Le jeune monarque attendait qu'elles devinssent une réalité pour conclure ses négociations avec l'Espagne et se résoudre à traiter les anciens alliés de sa maison soit en amis, soit en ennemis.(5)

La menace était directe. L'ambassadeur français en espérait le meilleur succès. Mais Casati veillait. Il sut rassurer ses hôtes à point nommé et les convaincre que son souverain mettrait à leur disposition toutes les forces du Milanais, au cas où la garnison de Brisach tenterait de surprendre le Luziensteig.(6) Cette affirmation suffit, on l'a dit, à décider du résultat de la diète assemblée à Coire en décembre et à ramener à l'Escurial les sympathies hésitantes de ses clients de Rhétie. Néanmoins, sur un ordre venu de Soleure, le secrétaire-interprète Tschudi hasarda une suprême démarche auprès des députés du pays réunis sur les bords de la Plessur vers la fin de l'année 1650.(7) Pour peu que ces derniers consentissent à lui dépêcher quelques-uns d'entre eux, le successeur de Caumartin se faisait fort de leur indiquer le moyen de supprimer l'obstacle qui s'opposait au rapprochement souhaité de part et d'autre.(8) Ce moyen, tenu à peu près secret au delà du Jura, ne l'était pas à Paris. Renonçant momentanément à la rénovation de son alliance avec les Confédérés d'Helvétie et les Grisons, le roi se fût contenté de demander à ceux-ci et à ceux-là d'en proroger purement et simplement l'échéance.(9) D'incontestables avantages

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 octobre 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CCCCXVII. f° 2443. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 127.

(2) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 24 novembre 1650. loc. cit.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* f° 35. — *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 10.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 maggio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 46. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 193 (2da). — Du Buisson-Aubenay. Journal des guerres civiles (éd. Saige, 1883). I. 266.

(5) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 24 novembre 1650. loc. cit.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 novembre 1650, 21 gennaio 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 8, 22. — *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 11 gennaio 1651. *Ibid.*

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1650. Frari. Svizzeri. L. n° 18.

(8) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 15 et 31 décembre 1650. Frari. Svizzeri. L; St-Arch. Chur. Akten. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 27. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 7 febbraio 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIII.

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 février et 10 mars 1651. Bibl. Nat. f. fr. *16,033* fos 21 et 35.

eussent découlé pour le Louvre de l'adoption de cette combinaison. Alors que les effets du «renouvellement» ne se fussent «manifestés» qu'après la conclusion de la paix entre les deux couronnes, ceux d'une prolongation eussent été immédiats, la France acquérant le droit d'exiger des Trois Ligues qu'elles fermassent l'accès de leurs passages à ses ennemis et missent à sa disposition des auxiliaires «qui obéissaient mieux et ne criaient pas tant que les Suisses».[1]

Durant six semaines la lutte reprit, âpre et violente, entre De La Barde et Casati, le premier insistant afin que la diète déléguât quelques-uns de ses membres auprès de lui à Soleure, le second combattant cette ouverture et «insinuant avec force» que, si leurs pères avaient pu hésiter en 1602 à accepter les offres de Henri IV, alors que la paix régnait sur les deux versants des Pyrénées, il était pour le moins étrange que les Grisons songeassent à se rapprocher du Louvre dans le temps où les hostilités entre celui-ci et l'Escurial battaient leur plein et où leur alliance avec le roi Catholique les assurait d'une puissante protection contre les entreprises de leurs ennemis.[2]

Encore que les termes de la lettre du résident lombard en date du 21 janvier eussent été jugés trop vifs et qu'on l'eût prié d'en atténuer certains passages avant de l'adresser aux communes,[3] il ne paraissait pas douteux que De La Barde échouerait dans sa tentative de regagner le terrain perdu pour la cause qu'il défendait. Le recès de la diète réunie à Coire en février 1651 fut décisif à cet égard.[4] Trente-huit voix contre seize et dix abstentions s'y prononcèrent en faveur du maintien du *statu quo* et décrétèrent qu'aucun envoi de députés ne serait fait à l'ambassadeur du roi de France à Soleure.[5] Seules, les Droitures inclinaient à donner quelque satisfaction à celui-ci. La Cadée et surtout la Ligue Grise demeuraient en revanche hostiles à ses prétentions.[6]

Dans la missive par laquelle De La Barde reçut l'avis de cette résolution, il n'était cependant pas dit qu'elle dût être considérée comme irrévocable. L'espoir subsistait en effet chez certains membres du gouvernement grison que, la guerre une fois terminée, la Rhétie redeviendrait maîtresse de ses destinées et s'affranchirait de la tutelle que lui imposaient les traités de Milan de l'année 1639. Mais le ministre du Louvre ne sut pas dissimuler le dépit que lui causait son échec. Sous le prétexte que la dépêche lui en faisant part n'était scellée que du sceau de la ville de Coire, et non de ceux des Trois Ligues, il la retourna à ses auteurs.[7] Et ce fut sur ce banal incident protocolaire

(1) *De La Barde à Chavigny.* Soleure, 21 avril 1651. Aff. Etr. Suisse. XXXII. 10.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 21 gennaio e 11 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. nos 22, 27.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 febbraio 1651. loc. cit.

(4) *Pfarrer Esajas Schucanus an Dr und Professor Wettstein.* Scams. 20./30. Januar 1651. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VIII 86. — *Boccapaduli a Pamphili.* Lucerna, 17 mars 1651. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 marzo 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 31. — *Les Trois Ligues à De La Barde.* Coire, 24 février/6 mars 1651. *Ibid.* — Jecklin. op. cit. n° 1749.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 febbraio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 28.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 maggio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 43.

que s'acheva la première phase de la campagne diplomatique entreprise de Soleure en vue de substituer derechef l'influence française à l'influence lombarde au sein des hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

Instructions au colonel Rahn, dépêché par De La Barde en Rhétie. — Opportunité relative des négociations dont il est chargé. — Dangers qui menacent Casati. — Démarches significatives entreprises par les agents espagnols auprès des petits cantons. — Attitude du Saint-Siège. — Ordres adressés de Madrid au gouverneur de Milan à ce sujet. — Situation précaire de la minorité catholique sur les deux versants du Splügen. — Intrigues vénitiennes dans la haute vallée du Rhin. — Le résident lombard les combat. — Opposition manifeste des intérêts de Saint-Marc et de ceux de l'Escurial parmi les Trois Ligues. — Négociations occultes entamées par les agents britanniques à Coire. — Leur but. — Conférence de Forstegg. — Son échec. — Incidents violents en Rhétie. — Projet de réforme du gouvernement grison. — Mort de Jean-Pierre Guler. — Satisfaction qu'en éprouvent les «Espagnolisez».

XXIX. Fut-ce le très minime espoir d'une revanche prochaine que lui laissait entrevoir la missive des Trois Ligues de février 1651? Fut-ce le succès relatif obtenu par la cause française dans les Droitures et notamment dans le Prættigau, où Salis-Marschlins jouissait d'une influence prépondérante? (1) Toujours est-il que, le colonel Rahn, l'un des agents de l'ambassadeur, conduisant sa famille aux bains en Engadine, De La Barde lui remit des instructions très détaillées afin de hâter la conclusion du renouvellement du traité de Soleure de l'an 1602. Aucun des arguments propres à ébranler la confiance du gouvernement de Coire dans l'efficacité de la protection de l'Espagne ne fut à cette fois passé sous silence. Les capitulations de septembre 1639 n'apparaissaient-elles pas «nulles de toute nullité, en ce qui était de contraire à l'alliance de la France?» (2) L'article IIe de celle-ci ne s'opposait-il pas à leur «existence»? Etait-il compréhensible que les compatriotes de Jenatsch et de Guler hésitassent en 1651 à négocier avec le Louvre, alors que, douze ans auparavant, ils n'avaient pas répugné à le faire avec l'Escurial, au mépris de leurs engagements antérieurs envers le roi Très-Chrétien? (3) S'ils éprouvaient de la crainte à «renouveler», que ne se contentaient-ils de «prolonger» leurs accords avec la cour de Paris «pour la durée du règne de Louis XIV et huit ans après», quitte à en suspendre l'exécution jusqu'à la signature de la paix? L'essentiel

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 3 giugno 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 48.
(2) *Instruction pour Mr Rahn allant aux Grisons* (1651). Bibl. Ste Geneviève. *L.* 37*f* f° 271.
(3) *Lettres sur l'alliance des Grisons et sur leur traité faict avec l'Espagne en 1639.* (1651) Bibl. Ste Geneviève. *L.* 37*f* f° 269.

était qu'ils se missent en mesure «de peser le fort et le foible» de l'une et de l'autre alliance, et, pour cela, il semblait indispensable qu'ils les pratiquassent simultanément toutes deux.(1)

Le moment ne paraissait guère propice à l'introduction de démarches de cette nature auprès de la diète des Trois Ligues. Après avoir rompu avec le Parlement, Mazarin cherchait un refuge à l'étranger. Tandis que Turenne se ralliait à la cause royale, Condé l'abandonnait à son tour. Les succès militaires de l'Espagne devenaient inquiétants. De surcroît les dissensions religieuses reprenaient avec violence en Rhétie au lendemain d'une légère accalmie.(2) Mais l'alliance de France tirait à sa fin. Par suite, la crainte d'une surprise de la dernière heure obsédait l'esprit du résident lombard sur les bords de la Plessur,(3) et les Grisons éprouvaient une légitime satisfaction à se voir de sa part l'objet de largesses à quoi ils n'étaient plus habitués.(4) Cette attitude très politique de Casati eut un résultat immédiat. En dépit des démarches désespérées de Salis-Marschlins, le traité de 1602 arriva à expiration, le 14 mai 1651, sans qu'un suprême effort eût été tenté à l'effet d'en assurer la rénovation.(5) Les Trois Ligues étaient demeurées fidèles à la promesse donnée par leurs députés au marquis de Leganès en septembre 1639.(6) Un danger subsistait néanmoins, à savoir qu'elles adhérassent aux décisions du Corps helvétique, au cas où celui-ci se résoudrait à redevenir l'allié du roi Très-Chrétien. A Madrid, comme à Milan, on s'apprêta dès lors à mener une campagne active parmi les «Waldstætten» pour obtenir d'eux tout à la fois qu'il ne fût apporté aucune modification aux accords hispano-suisses de 1634 et que les Grisons restassent exclus des négociations du renouvellement de ceux arrêtés, au temps de Henri IV, entre les cantons et la royauté française.(7)

Au cours des années suivantes, les deux grands partis qui se disputent la prééminence au sein des Trois Ligues voient tour à tour leurs efforts couronnés de succès ou frappés de disgrâces inattendues. Dès le mois de janvier 1652, Casati apprend qu'une cabale s'organise dans le dessein de le contraindre à regagner Milan, et cela aux termes d'un décret rendu jadis à Coire afin d'interdire la demeure permanente d'ambassadeurs et de résidents étrangers dans cette ville.(8) A peine ses agents et lui ont-ils fait écarter ce projet,

(1) *Instruction pour Mr Rahn allant aux Grisons, etc.* Bibl. Ste Geneviève. *L.* 37*f* f° 271.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 agosto 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 62.

(3) *Caracena al rey.* Milan, 24 de junio 1651 (1a). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.* — Frari. Indice delib. Sen. Svizzeri e Grigioni. CLXXXIX (1652). 167vo.

(4) *Bon al Senato.* Zurigo, 11 aprile 1648. Frari. Svizzeri. XLV. n° 287. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 luglio 1651 (2da). Frari. Svizzeri. L. n° 57.

(5) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de septiembre 1651 (sobre que los Cantones de Esquizaros y los Grisones no prorrogasen la Liga con Francia). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.*

(6) *Caracena al rey.* Milan, 24 de junio 1651 (2da). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3368.*

(7) *Caracena al rey.* Milan, 24 de junio 1651 (2da). *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de septiembre 1651. loc. cit.

(8) *Raggioni per le quali le Tre Leghe de' Sigri Grisoni hanno deliberato di non permettere più la residenza ordinaria ad alcuni ambasciatori de Principi forestieri nei suoi paesi.* MDCXX. Frari. Svizzeri. XI. — „S'intende che pensino alcuni di far all'hora instanza che sia licentiato il conte Casati

appuyé assez ouvertement par les chefs de la «faction française», que de nouveaux sujets d'appréhension l'assaillent. C'est tout d'abord l'active correspondance échangée entre Salis-Marschlins et son ancien général en Piémont, le comte d'Harcourt, gouverneur de Brisach, dont à cette heure les intrigues ne sont point encore percées à jour.(1) La crainte d'un coup de main sur le Luziensteig n'est pas près de se dissiper. D'autre part, les inquiétudes de l'envoyé lombard se réveillent quand il constate la présence simultanée dans la haute vallée du Rhin de nombreux officiers grisons du service du Louvre et les efforts tentés par eux, de Coire, pour empêcher que leurs enseignes en garnison dans l'intérieur du royaume ne se joignent aux régiments suisses dont le rappel en deçà du Jura paraît imminent.(2) Dans ce même temps, un transfuge de la cause espagnole, Castelberg, parvient à se faire réélire *landrichter* de la première Ligue.(3) L'évêque s'émeut à la vérité et, impuissant à contester la validité du scrutin, supprime ou obtient qu'on supprime une partie des prérogatives attachées à cette charge.(4) Mais il ne demeure pas moins acquis que les chefs du pays appartiennent tous trois désormais au parti anti-autrichien,(5) que le bourgmestre du chef-lieu de la Cadée a un fils à la solde du roi de France et que, par suite, le prestige lombard subit une sensible atteinte dans la région de Trons et d'Ilantz.(6) Enfin, comme si ces divers incidents ne suffisaient pas à ébranler la situation de Casati, la tension confessionnelle grandissante chez les Grisons ne contribue pas peu à augmenter sa perplexité. La précaution qu'avait prise Philippe IV, le 3 septembre 1639, en s'engageant à ne jamais intervenir dans les affaires intérieures des Trois Ligues ne le mettait pas à l'abri des adjurations passionnées du Saint-Siège, où l'on trouvait étrange que l'autorité milanaise ne couvrît pas de sa protection les catholiques des deux Rhéties persécutés par leurs adversaires protestants.(7)

---

ambasciatore catt^co, portando che, in virtù del capitulato, non habbia a risieder colà un tal ministro." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 marzo 1652 (2da). Frari. Svizzeri. LI. n° 108.

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 ottobre 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 154.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1653. Frari. Svizzeri. LI. n° 193 (2da).

(3) *Francesco Casati a Casnedi.* Coira, 18 aprile 1652. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — „Il landrichter Castelberg, che fu zio del detto abbate (di Disentis) et che doppo d'haver giurata la lega in Milano, fu dei primi a cercar d'introdurre anche quella de Francia, al cui effetto li fu data una compagnia in quel regimento di guardia..." *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 maggio 1651. Frari. Svizzeri. L. n° 45. — *Capitolo di lettera di Mons^gr Vescovo di Coira al Nunzio a Svizzeri.* 23 aprile 1652. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLII. — *Francesco Casati a Casnedi.* Coira, 18 aprile 1652. loc. cit.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1652. Frari. Svizzeri. LI. n° 124. — *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Coira, 8 novembre 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(6) *Casati al Segretario di Stato.* Coira, 8 novembre 1653. loc. cit.

(7) *Die Haüpter und Rathsbotten gemeiner III Pündten evangel. Religion an die Gemeinde Samnaun und Davos.* 22. November/2. Dezember 1650. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700). — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 de junio 1652 (con un Memorial del Nuncio sobre los catolicos de la Valtelina). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3869.* — *Informatione del governo de Grigioni in Valtellina per quello riguarda la religione cattolica, doppo la lega da i medesimi fatta con S. M^tà, l'anno 1639, sino al presente.* Coira, 29 novembre 1652. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Religioni. Valtellina. n° 2066.

Or la question ainsi soulevée était des plus délicates. La moindre imprudence commise en Lombardie menaçait d'avoir son immédiate répercussion au delà du Splügen, car si, sous le prétexte que le traité de Soleure de 1602 n'avait pas été renouvelé, certaines communes de la première Ligue se refusaient à reconnaître la validité du brevet de survivance octroyé de Paris au secrétaire-interprète Tschudi en faveur de son fils, (1) d'autres en revanche accusaient nettement l'Escurial de ne point tenir les engagements contractés par lui à leur égard. (2) Ce fut sur son lieutenant général dans la Haute-Italie, marquis de Caracena, que le monarque espagnol se déchargea du soin de calmer les appréhensions du nonce apostolique de Lucerne et de mettre fin à des doléances devenues en quelque sorte périodiques. (3) Néanmoins on n'entendait point à Milan mécontenter des alliés dont le concours militaire était presque indispensable à la défense de la Lombardie. La réponse faite au représentant du Vatican se ressentit de cette préoccupation. Tout ce à quoi le gouverneur voulut bien consentir, ce fut à protester «pour la forme» contre la suppression d'un couvent de dominicains dans la Rhétie proprement dite. (4) Mais l'examen des nombreuses plaintes adressées de Chiavenna, de Morbegno et de Sondrio aux prélats de Côme et de Coire (5) aboutit à cette conclusion, sévère en somme, «que les assertions valtelines manquaient de fondement» et que leurs auteurs, adversaires irréconciliables de la domination grisonne, croyaient hâter la délivrance de la vallée de l'Adda «en faisant d'une mouche un éléphant». (6)

Qualifier d'abusives les récriminations des adeptes de l'ancienne croyance en deçà comme au delà du Splügen semblait assurément un moyen commode de les écarter, sinon de les étouffer; mais ce n'était point résoudre le conflit qui mettait aux prises les deux confessions sur l'un et l'autre versant des Alpes rhétiques. Au total, si les ministres anglais considéraient les traités de 1639 comme «une gangrène rongeant le corps des Eglises évangéliques» dans

---

(1) *Brevet de survivance de la charge de secrétaire interprète du roi aux Ligues Grises en faveur de Jean-Jacques Tschudi, fils de Laurent.* Paris, 29 octobre 1643. Aff. Etr. Suisse. XXIX. 71. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 marzo 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 marzo 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 de junio 1652. loc. cit. — *Memoriale del Nuncio tocante a los catolicos de Valtellina. Ibid.* — *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 ottobre 1652. — *D. Diego Zapata al conte Fco Casati.* Milano, 6 ottobre 1652. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Religioni. Valtellina. nº *2166.* — *Nota delli transgressi de' Protestanti contro il capitolato colla corona di Spagna in pregiuditio della religione cattolica in Valtellina, dati e giustificati dal Sor Arciprete di Sondrio all' Eccmo Sigr marchese di Caracena, mentre fu governatore di Milano, l'anno 1654.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXII.

(4) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 29 maggio 1653. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV. — *Caracena alle Tre Leghe.* Milano, 14 maggio 1653. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *Francesco Casati a Casnedi.* Coira, 4 marzo 1653; 21 dicembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Religioni. Valtellina. *2166;* Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(6) „Estos hombres suelen hacer de una mosca un elefante." *F. Casati a Casnedi.* Coira, 23 octubre 1652. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Religioni. Valtellina. *2166.*

les Trois Ligues, (1) la minorité catholique de ces dernières pouvait, en ce qui la concernait, renchérir sur cette comparaison significative, puisque aussi bien le changement d'orientation politique inauguré par Jenatsch avait rouvert pour elle l'ère des difficultés et des persécutions. (2) L'expulsion de leurs coreligionnaires de la Basse-Engadine, le brutal exode en Tyrol de quatre ou cinq missions de capucins, (3) la séquestration d'un couvent de dominicains (4) et l'affectation exclusive au culte réformé des temples de Zizers, d'Untervaz, d'Alveneu et d'autres encore, tel était pour les diocésains de l'évêque de Coire l'attristante série de violences à quoi se livraient envers eux leurs compatriotes de la nouvelle croyance. (5) Si l'on ajoute à cela que ceux-ci invoquaient sans cesse d'imaginaires prétextes pour conserver leurs établissements en Valteline ou rentrer dans cette province dont l'accès leur était interdit, (6) on comprendra, qu'en s'abstenant d'intervenir dans les affaires intérieures de ses alliés de Rhétie, l'Escurial ne semblait pas uniquement guidé par le souci de respecter les engagements contractés en son nom à l'égard des Trois Ligues en 1639. (7) De pressantes considérations politiques contraignaient le petit-fils de Philippe II à fermer les yeux sur des « excès confessionnels » contre lesquels ne cessait de protester le Saint-Siège. (8) Le péril français n'était pas encore complètement écarté, que déjà d'autres surgissaient, qui, pour paraître moins redoutables à première vue, ne laissaient pas cependant d'inquiéter les hommes d'Etat de Madrid et de Milan. C'est ainsi que, de Venise et de Londres, à la fois, l'amitié des Grisons était recherchée.

Sur les rives de l'Adriatique, le désir d'assurer aux levées de la Sérénissime République le libre usage des routes alpestres semblait peut-être moins vif que dans le passé. Mais en réalité il ne s'était pas affaibli. Les vicissitudes éprouvées en Rhétie par les auxiliaires suisses et allemands enrôlés au service de Saint-Marc; l'instabilité des décisions de la diète de Coire tolérant ou inter-

(1) „ ..that League made anno 1639 between the king of Spaine and the Grisons is a gangrene to the common-wealth and reformed churches of Rhætia..." *Memorandum concerning the capitulon of 1639 between Spain and the Grisons* (August 1654). British Museum. Lansdowne 755 f° 42.

(2) *Orelli à Argenson.* Zurich, 23 décembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. f° 182.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 30 juillet 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. f° 274.

(4) *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 29 maggio 1653. loc. cit.

(5) *Uri an Luzern.* 14. Januar 1651; *Protestation der Catholischen in Pündten wider die beschehene gwaltthätige Impatronirung der cathol. Kirchen zu Samnaun.* Januar 1651. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700). — *Diego Zapata, gran canciller del Estado di Milan, al Conde Fco Casati.* Milan, 8 agosto 1652. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 30 juillet 1654. loc. cit. — *News letter from Coire.* 12/22 december 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 226. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 5 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 6/16 janvier 1655. Aff. Etr. Venise. LXIX. 188. — Jecklin. op. cit. L. n° 1777.

(6) Romegialli. Storia della Valtellina (Sondrio, 1839). IV. 60 sqq.

(7) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 21 de octubre 1654 *(con un resumen de copia de Consulta del Consejo de Italia, y otros papeles, y un memorial dado por el nuncio tocante a los catolicos de la Valtellina).* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.*

(8) *Diego Zapata a Casati.* Milan, 6 octubre 1652. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Religioni. Valtellina. n° 2166. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 de junio 1652. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3369.*

disant, au gré de ses caprices, le passage de soldats étrangers sur le sol des Trois Ligues; (1) la survivance au sein de celles-ci d'un parti qui regrettait la rupture du traité de Davos de l'an 1603, tout devait inciter le Sénat de la Seigneurie à ne négliger aucun moyen de s'attacher par des liens indissolubles les légitimes souverains de la Valteline. (2)

Vers les derniers jours de l'année 1653, Casati fut avisé que des intrigues vénitiennes s'ourdissaient un peu partout dans la haute vallée du Rhin et que des auxiliaires grisons cherchaient à gagner l'Etat de Terre-Ferme. (3) Il prit aussitôt ses mesures pour déjouer ce dessein. Un des anciens compagnons d'armes de Jenatsch, le colonel Rosenroll s'offrit à renforcer de quelques centaines d'hommes les garnisons du Cômasque. (4) Par suite, les tentatives de levées faites dans la région du Splügen pour le compte du duc de Modène, allié de la France, aboutirent à un incontestable échec. (5) D'autre part, le résident lombard continuait à protester contre la présence d'enseignes des Trois Ligues dans les régiments étrangers à la solde de la Couronne Très-Chrétienne et leur reprochait d'avoir contribué, comme celles des cantons forestiers d'ailleurs, à l'insuccès du siège d'Arras. (6) Mais le péril que pressentait l'envoyé milanais résidait moins dans la menace de l'entrée de troupes grisonnes au service de la Sérénissime République que dans l'opposition de plus en plus évidente des intérêts de Venise et de ceux de l'Espagne en Rhétie; dans le fait que, si les capitulations du 3 septembre 1639 rendaient malaisé le renouvellement de l'alliance du roi Très-Chrétien avec le gouverne-

---

(1) Jecklin. op. cit. n° 1728.

(2) *Francisco Maria Casnedi a D. Pedro Coloma.* Milan, 18 enero 1654. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.* — Frari. Indice Delib. Sen. Svizzeri e Grigioni. CXCI. f° 8 (1653).

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 abril 1654 (con carta del Senador Francisco Maria Casnedi, y papel que escribio en 1639 para concluir la liga con Grisones). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.* — *Francisco Maria Casnedi a Pedro Coloma.* Milan, 7 e 18 de enero 1654. *Ibid.*

(4) *Consulta de 21 de abril 1654 sobre la proposicion que el Coronel Risoloro (Rosenroll) hizo al marqués de Caracena de reclutar un regimiento de 1000 Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.*

(5) „Stia attento alle leve del duca di Modena, alla loro qualità et per dove sian destinate.“ *Il Senato al residente a Zurigo.* Frari. Svizzeri e Grigioni. Delib. del Senato. CXCIII. p. 190 (1654). — *News letter from Coire.* 12/22 december 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 226. — *Orelli à Argenson.* Zurich, 16/26 dicembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 180. — „Nachdeme solche pundtstägliche Versamblung geendet war, so hat sich zugetragen dasz ein modenesischer Herr sich underfangen etwaz werbungen in unsern Landen in desz Hertzog von Modena dienst vorzenehmen, derowegen wir rahtsam erachtet solche werbung still zu stellen.“ *Die Haübter und Rahtsgesanndten gem. III Pündten zuo Ilanz an volkhomnem pundstag versambt.* 26. November/6. Dezember 1654. St-Arch. Chur. Copie.

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 11 aprile e 9 maggio 1654. Frari. Svizzeri. LII. nos 60, 66. — „L'ambasciatore di Francia non cessa di praticare li cantoni popolari per la rinnovazione della Lega, offrendoli un riversale che non siano obbligati a servire oltre i limiti della vecchia lega, cosa contraria al fatto, mentre oggi e il presidio e il soccorso che se pretende dare ad Arras resta constituito in buona parte de Svizzeri.“ *Fco Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Jecklin. op. cit. nos 1778. 1779. — „Es hat auch Ir Ecc. Herr Ambassador Graf Casati ein Schreiben einlangen lassen und wegen der in Franckhreich dienenden compagnien sich erklagt.“ *Die Haübter und Rathsgesanndten gem. Drey Pündten zuo Ilanz an vollkomnem Pundtstag versambt.* 26. November/6. Dezember 1654. St-Arch. Chur. Copie. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 10 décembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 299. — *Caraffa a Pamphili.* Lucerna, 10 dicembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. XLVII.

ment de Coire, elles n'interdisaient point l'établissement d'une entente étroite entre les autorités de Saint-Marc et les souverains de la Valteline, (1) et enfin dans l'appréhension que le Vatican ne favorisât en secret la réalisation de ce projet. (2)

Dès lors que le roi Catholique avait consenti à remettre les Grisons en possession de la vallée de l'Adda, il était indispensable que l'influence espagnole demeurât souveraine dans la Rhétie de deçà, comme dans celle de delà les monts. Aussi bien les traités du 3 septembre 1639 avaient été conclus dans le double dessein de protéger la frontière septentrionale de la Lombardie contre toute agression et d'assurer la jonction territoriale des deux maisons d'Autriche, soit par la route militaire Colico-Tirano-Bormio, soit par celle de Thusis et de Coire. (3) Maître des passages du Splügen et de la Bernina, l'Escurial se trouvait en mesure, semblait-il, de déjouer les entreprises de ses adversaires dans la région des Alpes. Une attaque brusquée tentée de Brisach sur Constance pouvait à la vérité intercepter les communications entre la Haute-Italie et la Souabe par le Gothard. (4) Elle n'eût su en revanche empêcher l'accès du Vorarlberg aux *tercios* espagnols acheminés vers Innsbruck, ni celui du Cômasque aux régiments allemands descendant vers le *Naviglio Grande*. (5) A Venise, au contraire, où l'on continuait à déplorer la mainmise lombarde sur les Trois Ligues, le réassujettissement de la Valteline à celles-ci était vu d'un œil favorable. L'éventualité d'une rupture nouvelle entre la République et le gouvernement de Vienne paraissait sans doute peu probable. Mais, à supposer qu'elle se produisît, le Sénat avait désormais la tranquillisante certitude que les arrangements à conclure entre les autorités grisonnes et lui lieraient à la fois ces dernières et les populations de leurs provinces transalpines. (6)

Toujours est-il que les pratiques vénitiennes n'étaient pas avancées au point qu'il fût impossible, en faisant quelque dépense, d'en contrecarrer les progrès. (7) On s'y attacha de Milan, non sans succès. A Madrid en revanche, alors que le danger était de toute évidence, on affectait encore d'en contester l'existence. Pour mieux lutter contre lui, (8) Casati ne se borna pas à solliciter l'appui des partisans les plus décidés de la cause espagnole, tel l'archiprêtre

(1) *Francisco Maria Casnedi a Pedro Coloma.* Milan, 7 enero 1654. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 23 de agosto 1654. *Ibid.*

(2) *Francisco Maria Casnedi a Pedro Coloma.* Milan, 18 de enero 1654. loc. cit.

(3) *Papel que escribio en 1639 Francisco Maria Casnedi para concluir la lega con Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.*

(4) „Non è dubbio però che la mente de Spagnuoli fù solamente di congiungere li loro dominii con quelli della Casa d'Austria di Germania... e far un balvuardo inespugnabile al ducato di Milano.“ *Relazione della Republica di Venezia* (s. d.). p. 71. ap. Li Tesori della Corte romana (Bruxelles, 1672).

(5) *Nouvelles de Milan.* 6 mai 1654. ap. Gazette de France. *1654.* p. 523.

(6) *Papel que escribio en 1639, ecc.*

(7) *Casnedi a Coloma.* Milan, 18 de enero 1654. loc. cit.

(8) *Consulta del Consejo de Estado, de 23 de agosto de 1654.* loc. cit.

de Sondrio,(1) qu'il devait desservir dans la suite.(2) Il n'hésita pas à demander le concours du maréchal de camp Ulysse de Salis-Marschlins, de la «faction française»,(3) et celui de son neveu, le capitaine Jacques de Salis.(4) Partant, il n'était pas à prévoir que les négociations du gouvernement de Saint-Marc aboutissent à un résultat satisfaisant. En réalité elles ne se prolongèrent guère au delà de l'été de 1654.(5) Mais le répit dont le résident lombard paraissait appelé à bénéficier de ce chef fut, à proprement parler, de nulle durée. A peine «la rumeur vénitienne» commençait-elle à s'apaiser, qu'on signalait la présence à Zurich d'envoyés britanniques prêts à nouer des relations fréquentes et efficaces avec tous les protestants du «climat des Ligues». «Les gens de bien aux Grisons» se trouvèrent instantanément «consolés par la venue de Mrs les Anglois».(6) C'était l'heure où les communes de Rhétie essayaient sans succès d'obtenir de la cour de Madrid la restauration, au moins partielle, du culte évangélique à Chiavenna, en Valteline, puis à Bormio;(7) où elles échouaient dans leurs tentatives répétées de faire rétablir le *statu quo* politique et religieux de l'année 1637, de procurer la démolition du fort Fuentes et d'entourer de certaines garanties le passage des troupes espagnoles sur les terres des Droitures et de la Cadée;(8) où elles protestaient contre le dessein prêté au Souverain Pontife de créer un évêché à Sondrio;(9) où enfin le joug lombard s'appesantissait de façon si lourde sur le pays entier «qu'un homme de bien n'y pouvoit plus gagner son pain avec d'autres princes», ni «déclarer en public» le regret que lui causait la disparition progressive «des libertés grisonnes».(10) Ce fut assez pour que les prédicants et leur parti exprimassent le très vif désir d'exposer aux envoyés de Cromwell l'état réel des choses dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(11) La conférence projetée eut lieu, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, au château de Forstegg, près de Sax, dans

(1) *Casnedi a Coloma.* Milan, 18 de enero 1654. loc. cit.

(2) *Odoardo Cibo al card^le Cibo.* Lucerna, 20 agosto 1677. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXI.

(3) „Es el brazo derecho con que obran los Franceses en los Grisones." *Casnedi a Coloma.* Milan, 18 de enero 1654. loc. cit.

(4) *Ibid.*

(5) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 23 de agosto 1654. loc. cit. — *Caracena al rey.* Milan, 2 de agosto 1654. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.*

(6) *Memorandum concerning the Grisons* (august 1654). British Museum. Lansdowne *755* f° 47. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 5 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(7) *Information given to John Pell (by H. C. Hirzel).* Zurich, 28 july 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 183. — *Memorandum concerning the Grisons* (august 1654). loc. cit.

(8) *Paper enclosed in letter from Dr Pell to the secretary Thurloë.* 26 august 1654. British Museum. Lansdowne *745* f° 12.

(9) „Intendendo noi adesso che l'arciprete di Sondrio fa in Roma tutti li maggiori sforzi per sottrahere la detta valle dalla diocesi di Como." *Instruttione che dovra guardare il Senatore Francesco Maria Casnedi, mentre va in Domaso.* Milano, 12 gennaio 1654. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.* — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 marzo 1653. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(10) *Memorandum concerning the Grisons* (august 1654). British Museum. Lansdowne *755* f° 47. — *News letter from Coire.* 12/22 december 1654. *Ibid. 751* f° 226.

(11) *Ibid.*

le bailliage zurichois de ce nom. John Dury s'y rencontra en décembre avec le premier pasteur de Coire, Hartmann Schwarz, dûment autorisé à cette démarche par les Conseils de cette ville. (1) L'entretien ne manqua pas d'intérêt. Il porta successivement sur les dissensions intestines qui affaiblissaient la Rhétie, sur les traités signés à Milan, le 3 septembre 1639, et sur les relations des Trois Ligues avec les puissances étrangères. Sa conclusion fut des plus affligeantes. On tomba d'accord pour reconnaître la gravité de la situation intérieure du pays, puisque aussi bien la majorité protestante, en conflit permanent avec la minorité catholique, ne parvenait pas à apaiser les passions politiques qui la divisaient elle-même. (2) On admit comme une vérité indiscutable que l'alliance espagnole, conséquence prévue des « insolences françaises », avait de trop profondes racines dans la région du Splügen et de la Bernina (3) pour qu'il parût possible de l'en extirper, à moins que la maison d'Autriche ne subît de nouveaux revers en Europe et que les Etats de la confession réformée ne renonçassent à leurs regrettables rivalités. (4) La patience, ce souverain remède à tant de misères, s'imposait dès lors comme un devoir aux patriotes des Trois Ligues, excédés du joug que l'Espagne faisait peser sur eux. Mais elle n'était point la vertu dominante chez les prédicants, qui eussent désiré voir les flottes anglaises combattre à la fois « le roi Catholique aux Indes et le pape en Italie ». Dury éprouva par suite quelque peine à les convaincre de l'inanité de leurs espérances et à les décider à différer une prise d'armes jusqu'à des temps meilleurs. (5)

Malgré tout néanmoins, Casati ne se sentait pas rassuré. (6) L'échec de la conférence de Forstegg n'avait pas un caractère définitif. Pour peu que le parti français triomphât à Zurich, un soulèvement anti-espagnol était à craindre en Rhétie. (7) Et les motifs ne manquaient pas de considérer cette éventualité comme très réalisable. Les légers succès remportés par le résident lombard ne compensaient pas les dangers qui le menaçaient. A la diète d'Aarau d'avril 1654, les cantons évangéliques avaient à la vérité convié les Trois Ligues à ne point se séparer du Corps helvétique dans les négociations du renouvellement de leur traité avec le Louvre. (8) Mais était-il certain que ces dernières suivraient ce conseil, au cas où l'invasion du Milanais par le duc de Modène, allié du

(1) „He, before he made any answer to this motion, did produce a commission which he had from the Senate of Chur under their seale, to conferr with me.“ *A memorandum from John Dury to John Pell (of my meeting with the minister of Chur).* 18/28 december 1654. British Museum. Lansdowne 755.

(2) *Ibid.*

(3) It was occasionned by the insolency of the French and how it was contracted by the traiterie of their owne commissionners.“ *A memorandum from John Dury, etc*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Negri al Senato.* Zurigo, 9 maggio 1654 Frari. Svizzeri. LII. n° 66.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 marzo 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(8) *Francesco Casati à Lucerne.* Coire, 4 juillet 1654. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. IV. — Eidg. Absch. VI *A.* 212 *c.*

roi Très-Chrétien, ne rencontrerait pas d'obstacles et où la Valteline, Chiavenna et les bailliages suisses d'Outre-Monts continueraient à servir de refuge aux familles du Cômasque que la guerre chassait de leurs foyers? (1) La réception brillante réservée à Coire à la marquise de Castel-Rodrigo, femme de l'ancien gouverneur des Pays-Bas, (2) effaçait-elle l'impression déplorable produite dans cette même ville par les procédés du comte d'Ems, lequel, à seule fin d'assouvir ses rancunes contre le capitaine Carlo de Salis, l'un des chefs du parti français, n'hésitait pas à faire violer par ses troupes la frontière de Rhétie? (3) D'un autre côté, De La Barde reprenait ses pratiques en sourdine et ne perdait pas l'espérance de les voir aboutir à un résultat satisfaisant. (4) Réunis à Chiavenna, les officiers du régiment grison cantonné en Lombardie réclamaient avec force aux autorités de cette province leurs soldes échues, (5) tandis que les auxiliaires de la même nation ou ceux des «Waldstætten», en garnison dans la région de Milan, regagnaient peu à peu leurs foyers. (6) Les empiétements des protestants des Trois Ligues sur les droits et privilèges de leurs compatriotes de l'ancienne croyance devenaient «insupportables» et c'était miracle que les dernières diètes de l'année 1654 n'eussent pas été le théâtre d'incidents sanglants. (7) Enfin il ne semblait pas douteux que le projet de réforme du gouvernement de Coire fût nettement contraire aux intérêts de l'Espagne. (8)

En septembre 1655, la situation parut à ce point périlleuse, que le nonce apostolique à Lucerne, sujet du roi Catholique, et les colonels Crivelli et Zweyer d'Evibach, agents de la maison d'Autriche en Suisse, se rendirent dans la capitale de la Cadée (9) pour y assister Casati de leur influence, et que le gouverneur de Milan fit remettre en hâte à celui-ci une partie des pensions dues aux alliés grisons de son maître. (10) La levée du siège de Pavie par le duc

(1) *Orelli à Argenson.* Zurich, 15/25 juillet 1655. Aff. Etr. Venise LXIX. 239. — *El cardenal Trivulcio al rey.* Milan 10 de mayo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3373.

(2) *Orelli à Argenson.* Zurich, 2/12 septembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXIX. 153.

(3) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 28 octobre et 5 novembre 1654. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 290, 292.

(4) *Caraffa a Pamphili.* Muri, 15 e 26 novembre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 5 gennaio 1655 Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *De La Barde à De La Haye, ambassadeur à Constantinople.* Soleure, 27 mai 1655. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 312vo.

(5) *News letter from Chur.* 24 april (v. s.) 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(6) *Caraffa a Pamphili.* Muri, 8 ottobre 1654. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *De La Barde à Argenson.* Soleure, 24 juin 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 327. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 6 agosto 1655 e 10 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(7) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 5 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Luzern an den Bischoff zu Chur.* 30. Januar 1656. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700).

(8) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 settembre 1654. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(9) *De La Barde à Argenson.* Soleure, 9 septembre 1655. Aff. Etr. Venise. LXVIII. 337.

(10) „The earl of Casati is gone hence to Milan to solicite for pensions for the Grisons and popish cantons and to consult about a prevention of the alliance between France and the cantons." *From Chur.* 23 january/2 february 1656. ap. Vaughan. I. 123. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 12 agosto 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII.

de Modène (14 septembre), en même temps qu'elle plongea dans l'affliction ceux des compatriotes de Jenatsch qui se nourrissaient encore de l'espoir de réintroduire, avec l'appui de la France, la liberté des cultes en Valteline, sauva le prestige de l'Escurial d'un désastre imminent dans les deux Rhéties.(1) Aussi quand, au cours de l'année suivante, le colonel Jean-Pierre Guler, l'un des chefs du parti anti-autrichien, sinon du parti réformé,(2) trouva la mort en cherchant à surprendre le *Hof*, résidence du prélat de Coire,(3) les Espagnols, qui jusque-là avaient assisté sans mot dire aux persécutions subies par leurs coreligionnaires des hautes vallées du Rhin et de l'Inn, ne dissimulèrent-ils pas leur satisfaction et se firent-ils auprès du Vatican un titre de gloire de cet événement, auquel la plus stricte prudence les avait engagés à demeurer étrangers.(4)

L'horizon s'éclaircissait quelque peu pour les maîtres de Milan dans la région de Coire et d'Ilantz et dans les Engadines.(5) L'effort français, entravé à deux reprises par la rébellion des paysans, puis par la guerre de Villmergen, se concentrait derechef sur la Suisse et, plus particulièrement, sur les cantons protestants, dont l'adhésion au renouvellement du traité de Soleure de l'année 1602 eût entraîné celle des Grisons.(6)

Nouvel aspect de la tâche dévolue à De La Barde. — L'opposition la plus tenace au renouvellement du traité de 1602 a son siège sur les bords de la Limmat. — Le mémorial d'août 1656. — Son origine. — Zurich et le service mercenaire. — Regrets et inquiétudes qu'éveille en Suisse le changement de domination sur-

(1) „Li Protestanti grisoni hanno sentito con poco gusto la retirata de' Francesi dall' assedio di Pavia, mentre speravano che, proseguendo con vittoria nel Milanese, haverebbono permesso libertà di religione nella Valtellina." *Negri al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1655. Frari. Svizzeri. LIII. n° 146. — *News from Zurich.* 8/18 november 1655. ap. Vaughan. op. cit. I. 299.

(2) „Si el obispado yra desminuyendose, sera mas por el mal govierno de los ecclesiasticos que por la violencia de los protestantes, que muchas veces lo han defendido, como mas singularmente se experimentó el año 1656, en ocasion de la surpresa intentada por el colonel Guler, protestante que en dicho accidente quedo muerto de mano de los mismos ciudadanos de Coyra, sus colegas de la misma secta." *Respuesta del conde Casati, en 3 de junio 1671, a los puntos del papel del padre capuchino.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3382.*

(3) „Mentre pure nell' anno 1656, nel qual tempo io mi ritrovai colà, ne fecero (i protestanti) effettivamente il tentativo, che anche gli riusciva, se non restava morto il colonello Guller che n'era il capo." *Alf. Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° novembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.* — Mayer. Geschichte des Bistums Cur. t. II. 363 sqq.

(4) „Les réformez ont perdu un grand pillier et les Espagnolisez en ont une grande joye." *Nouvelles de Zurich.* 21/31 janvier 1656. British Museum. Lansdowne 752 f° 360. — „The pope's nuncio is often and very familiarly with the count Casati." *From Chur.* October 1656. ap. Vaughan. II. 31.

(5) *Project und Verglychsmittel der cathol. Orthen Eerendeputierten uff dem Bytag zu Chur übergeben.* 1656. St-Arch. Luzern. Graubünden. X (1645—1700).

(6) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Milano, 5 gennaio 1655. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni; con Svizzeri e Grigioni. — *Alf. Casati al governatore di Milano.* Coira, 1° marzo 1657, 6 marzo 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

venu dans la Haute-Alsace ensuite de la paix de Westphalie. — Le roi Très-Chrétien se voit reprocher de n'avoir exécuté « honnestement » aucune des clauses de son alliance avec les cantons. — Le « factum » de Wettstein. — Ses conclusions. — Les prétentions du « Vorort ». — Elles sont jugées inadmissibles à Paris. — Concessions auxquelles on est prêt à consentir dans l'entourage du monarque français. — De La Barde exige la punition de l'auteur du « factum ». — Ses suppositions erronées à cet égard. — Réponse ferme de l'autorité zurichoise. — Tension croissante des rapports entre l'ambassadeur et les gouvernements des cités évangéliques. — Diète d'Aarau du 15 novembre 1656. — Incohérence des discussions qui s'y produisent. — Légers symptômes de détente. — La question du choix des officiers et celle de l'inclusion de Brisach dans le traité paraissent au premier abord insolubles. — Menaces échappées au chef de mission. — Les deux moyens de répression suggérés par lui à son souverain. — Celui-ci les rejette l'un et l'autre après examen. — L'exclusion possible de Mulhouse, de Genève et du pays de Vaud sème l'alarme à Berne et à Bâle. — L'incident d'Aarau du 26 février 1657. — L'ambassadeur tente en vain d'en limiter les conséquences et de réparer son erreur. — Il s'obstine, d'autre part, à différer l'exécution des ordres de la cour, qu'il juge trop favorables aux intérêts du Corps helvétique, et combat la concession de lettres réversales à ce dernier. — Il persiste en outre à prétendre que le traité de paix perpétuelle de 1516 ne peut subsister sans l'alliance. — Démarches de Brillac à Zurich. — Mesures décrétées contre les marchands suisses à Lyon. — Stupeur et protestations qu'elles provoquent aux Ligues. — Les cités évangéliques refusent néanmoins de se rallier aux vues du « Vorort », partisan de la rupture des négociations. — Reprise de celles-ci sur nouveaux frais. — De La Barde et les autorités de Genève. — Services qu'il obtient d'elles. — Gravité de la situation intérieure en Helvétie. — Discussions violentes au sein des Conseils de Zurich et de Berne. — Le peuple et ses magistrats. — Celui-là contraint ceux-ci à recourir aux solutions pacifiques.

XXX. L'inutile tentative faite par De La Barde en vue de soustraire les Ligues Grises à l'influence prépondérante que la maison d'Autriche exerçait sur leur politique, et de les rattacher à la cause dont lui-même était le représentant, ne contribuait pas à faciliter l'accomplissement de la tâche que cet ambassadeur assumait au sein du Corps helvétique. Les délibérations de la diète réunie à Bade en juillet et en août 1656 donnaient l'exacte mesure des obstacles qui lui restaient à surmonter avant d'atteindre au but de ses efforts.(1) La guerre civile était terminée certes, mais la persistance des dissensions intestines des Confédérés entretenait l'inquiétude d'un nouvel et subit recours à la voie des armes. Enfin la discussion des articles du projet de rétablissement de l'alliance franco-suisse subissait de continuels à coup, non point que le

(1) J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (ed. Wartmann), p. 9.

ministre du Louvre formulât à ce sujet des exigences déraisonnables, ainsi qu'on le prétendait à Zurich et à Bâle, (1) mais bien parce que, du côté des cantons, la volonté du *Vorort* se substituait de plus en plus à celle de Berne dans la conduite des négociations. (2)

Encore que le «mémorial» présenté en août à De La Barde par le premier député de Zurich l'eût été au nom du «louable Corps évangélique des Ligues», (3) l'opposition tenace faite à la rénovation du traité de 1602 avait son siège sur les rives de la Limmat et non ailleurs. (4) Elle puisait sa force dans l'élément populaire, dont les délégués composaient la majorité des Conseils de ce canton. Elle prenait le mot d'ordre chez tous les adversaires du Louvre, qu'ils fussent partisans de l'Espagne, sympathiques à l'alliance anglaise ou enclins à ne contracter d'engagements «avec aucune puissance quelconque». (5) Mais de là à affirmer, comme le faisait l'ambassadeur à Soleure, sur la foi d'informations suspectes, que l'origine milanaise du mémorial suisse d'août était indiscutable, il y avait loin, on en conviendra. (6) Ce qui, en revanche, ne souffrait pas de contestation, c'est que, si à Berne le prompt rétablissement des anciennes relations de cet Etat avec la France apparaissait de plus en plus nécessaire, (7) à Zurich le principe même de l'opportunité d'une «entente écrite» avec la cour de Paris rencontrait de fougeux et intraitables contradicteurs et que ceux-ci n'hésitaient pas à exploiter à leur avantage des incidents complétement étrangers à la lutte d'influence qui se poursuivait au pied de l'Uetliberg. Procurer l'échec des négociations du renouvellement de l'alliance du Louvre, ou du moins l'ajournement indéfini de leur conclusion, tel devait être désormais le but suprême des efforts de la faction anti-française, (8) dont les membres attachaient une importance particulière à déclarer, qu'à leur sens, le retour à un traité politique avec la Couronne Très-Chrétienne n'était pas indispensable, puisque aussi bien la paix perpétuelle de 1516 suffisait à assurer le maintien

---

(1) *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341.

(2) *Réflexions ... si le Corps helvétique doit renouveler avec la couronne de France l'alliance ...* (1654). Aff. Etr. Suisse. V. Supt. 93 *(Wettstein. Bedenken ob eine Eidgenossenschafft die zu Ende gelaufenen Bünde mit der Krone Frankreich erneuern soll).*

(3) *Responce (de De La Barde) au mémoire des louables cantons catholiques.* Bade, 19 août 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 août et 29 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 268, 362vo. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 9 septembre 1656. St-Arch. Bern. Frankreich *C* 269.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 11 (2da).

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 septembre et 3 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 362vo, 373vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 348 c.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 268. — *Relazione del conte Alfonso Casati* (settembre 1656). Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(8) „Enfin ils (les Zurichois) ont dressé des articles, sachans que le roy ne pourroit les accepter, affin de faire par cette voye indirecte ce qu'ils n'ont peu faire directement ... Les mal affectionnez de Zuric la jettent (cette alliance) dans de continuelles longueurs, en ce qu'ils l'ont premièrement rejetée de diète en diète et puis de semaine en semaine." *De La Barde à Berne.* Soleure, 9 septembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 269.

des privilèges commerciaux acquis depuis près de deux siècles aux marchands suisses établis dans l'intérieur du royaume. (1)

Le prétexte à ce déchaînement de rancunes trop longtemps contenues avait été signalé à mainte reprise par De La Barde à l'attention de Mazarin et de Brienne. C'était « l'intempestif licenciement », en 1649, des capitaines Thomas Werdmüller et Holzhalb, dont les parents épousèrent aussitôt les griefs et ameutèrent l'opinion contre le monarque français et son représentant à Soleure. (2) Toutefois il y avait des causes autrement profondes à l'état d'esprit qui régnait sur les bords de la Limmat et aliénait au Louvre tant de sympathies dans le plus influent des cantons helvétiques. Ces causes étaient soit générales, soit particulières. Parmi les premières, le contraste de mœurs et de races entre les populations du versant oriental et celles du versant occidental du Jura occupait une place prépondérante. En outre les arguments tirés de la différence des institutions politiques des deux pays n'étaient pas négligeables. Mais ils s'effaçaient devant les sentiments de réprobation qu'inspirait à certains Confédérés le service mercenaire, qui les « diminuait » aux yeux de leurs voisins, introduisait aux Ligues la vénalité et son cortège de hontes et de misères et faisait « de la guerre un négoce », (3) de l'alliance un traité « sentant davantage le commerce que l'amitié », des capitulations militaires une mainmise du plus fort sur le plus faible, puisque aussi bien les troupes suisses à la solde de la France étaient en réalité « prisonnières » au milieu des armées royales. (4)

D'entre les raisons particulières du changement d'attitude des cantons réformés à l'égard du Louvre, on ne peut méconnaître que les modifications territoriales survenues aux frontières occidentale et septentrionale de l'Helvétie, ensuite du traité de Münster, dussent arrêter l'attention des Suisses et très spécialement de ceux dont les Etats touchaient au Jura ou se trouvaient limitrophes de la ligne du Rhin. Convaincus par de multiples expériences que mieux valait avoir plusieurs voisins qu'un seul, les Confédérés de Zurich, de Berne et de Bâle déploraient que la France, déjà maîtresse sinon de Montbéliard, du moins de Belfort et de Brisach, menaçât à la fois Dôle et Constance. En s'engageant envers cette puissance à défendre la Haute-Alsace, ne s'exposeraient-ils pas aux représailles de la maison d'Autriche, et cela à l'heure où le bruit s'accréditait avec insistance que l'empereur et son cousin d'Inns-

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 novembre 1655, 25 août 1656. loc. cit. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 9 septembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 269.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 3 et 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 373vo, 380vo; *à Mazarin.* Soleure, 6 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 120.

(3) „C'est une chair qu'on achète toutes les années.“ Wettstein. *Bedenken ob eine Eidgenossenschaft die zu Ende gelaufenen Bünde mit der Krone Frankreich erneuern soll. (1664) (Réflexions si le Corps helvétique doit renouveler avec la couronne de France l'alliance, etc.)* Aff. Etr. Suisse. Ve supt. 93.

(4) „Ne mesurant leur alliance argentée qu'à l'aulne de leur profit particulier.“ *Ibid.* — „Il est certain que, depuis que l'argent de France et d'Espagne a esté apporté dans le pays, les étrangers ont vu avec desplaisir que nous avions abandonné la vertu pour nous adonner au vice.“ *Ibid.*

bruck méditaient un coup de main sur le Sundgau par la voie de Rheinfelden et de Münchenstein ? (1)

Au surplus, d'autres considérations, très pressantes aussi, incitaient les autorités des cités évangéliques à surseoir à l'ouverture de nouvelles négociations avec leur ancien allié de l'ouest et à traîner en longueur celles déjà commencées. Promettre et ne pas tenir semblait être depuis quelque trente ans la maxime favorite de la diplomatie du Louvre. On s'en était aperçu à Monçon, à Ratisbonne, à Cherasco. Les conventions financières conclues à Paris et à Poitiers en 1650 et en 1654 demeuraient lettre morte. (2) L'énormité de la dette contractée par la Couronne Très-Chrétienne envers le Corps helvétique inquiétait les partisans les plus déterminés de la continuation de l'entente politique entre les deux pays. Presque aucune des clauses du traité de 1602 n'avait été « honnestement exécutée » du côté français. Grâce à l'élasticité des licenciements artificiels et du complétement arbitraire des enseignes à la solde royale, ce n'était pas de six à seize mille hommes, ainsi que le stipulait l'alliance, mais parfois de trente à quarante mille, qui, en une seule année, renforçaient les armées de Louis XIV. D'autre part, celui-ci s'était refusé en 1653 à accueillir la requête que le baron de La Sarraz lui présentait au nom du gouvernement bernois mis en danger par la rébellion de ses sujets. On reprochait même à De La Barde, sans preuve convaincante, à la vérité, et contre toute vraisemblance, d'avoir appuyé en secret les prétentions des paysans soulevés de l'Emmenthal. (3) « Nos ancestres, « affirmait-on à Bâle et à Zurich, eussent agacé leurs chiens après un pareil traistre, « en le chassant du pays, et lui auroient coupé le nez et les oreilles. » Il répugnait en outre aux protestants d'Helvétie de se voir imposer par la contrainte une amitié que leurs magistrats ne recherchaient pas à cette heure et de céder aux menaces à peine déguisées d'un prince dont son ambassadeur disait « qu'il était en mesure de dicter sa loi à tous les potentats de la terre », ce qui semblait excessif et ne l'empêchait pas « de baiser le devant et le derrière de Cromwell. » (4) De surcroît, la fortune favorisait les armes castillanes, et la paix intérieure n'était point assurée en France. Enfin, et cet argument paraissait un des plus puissants d'entre ceux dont se servaient à Zurich les partisans de la temporisation, les cités évangéliques n'avaient-elles pas avantage à conserver leurs troupes au pays tant que les arbitres chargés d'aplanir les difficultés qui retardaient le rétablissement de la concorde parmi les Ligues n'auraient pas rendu leur sentence? (5)

---

(1) Wettstein. Bedenken u. s. w.

(2) „On peut conclure de la quantité d'alliances non observées que les François se sont fait une maxime d'Estat de n'en observer aucune.“ *Ibid.*

(3) Wettstein. Bedenken u. s. w. — „As for the french ambassador at Solothurn it is very well known that when the Boors rebelled, he was very glad of it, hoping that thereby the protestant cantons might be necessited to submit to any conditions that France should please to propose.“ *Pell to Thurloë.* Geneva, 16/26 january 1656. ap. Vaughan. op. cit. I. 331. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 11.

(4) Wettstein. Bedenken u. s. w.

(5) *Ibid.*

Néanmoins, si, comme on l'a dit ailleurs, il se trouvait dans le sein des Conseils du *Vorort* une majorité pour estimer que l'alliance de la France était plus nuisible qu'utile au Corps helvétique, (1) l'opinion contraire groupait de nombreuses adhésions. Il convenait donc de compter avec elle. Par suite l'éventualité du renouvellement du traité de 1602 n'était pas complétement écartée. Toutefois les conditions mises à sa réalisation avaient de quoi rebuter un gouvernement soucieux du maintien de sa considération et de sa dignité. A la rigueur, il n'eût pas été difficile de désigner par un mot autre que celui de *pensions*, que réprouvait l'orgueil zurichois, les subsides annuels versés aux divers Etats confédérés. (2) Mais le projet d'une partie de ceux-ci de ne contracter désormais à l'égard du roi Très-Chrétien que des engagements à court terme, « de six à dix ans au plus », ainsi que cela se pratiquait au temps de Louis XII, n'avait aucune chance de rencontrer l'agrément du Louvre, où l'on désirait fixer à huit années après le décès de Louis XIV la limite de durée du traité à conclure par De La Barde. (3) L'entente eût pu se faire au besoin sur la question de la « titulature nouvelle » à laquelle prétendaient les autorités cantonales, depuis que l'empereur avait formellement reconnu leur autonomie à Münster, et sur celle du chiffre des levées sollicitées des Suisses par leur allié d'Outre-Jura, voire sur la possibilité d'admettre au commandement de la Garde royale des officiers appartenant à la confession réformée. (4) Mais, sur d'autres points d'importance capitale, la cour de Paris paraissait décidée à refuser toute concession. Des considérations d'ordre politique et militaire continuaient à s'opposer à ce qu'il fût fait droit aux revendications bâloises relatives à Huningue. (5) A moins de renoncer à l'un des principaux avantages que lui procurait la présence de troupes helvétiques dans ses armées, le monarque français n'aurait su consentir à abandonner aux cantons le choix et la nomination des colonels et capitaines de celles-ci, ni souffrir que des auxiliaires suisses protestants à sa solde s'abstinssent de le servir « à l'offensive » (6) et se montrassent plus difficiles que les catholiques, sous le prétexte que, depuis le 14 mai 1651, les stipulations de l'ancien traité entre les deux nations étaient désormais lettre morte et que l'article Ve de l'*Union héréditaire* de 1511 réservait tous les pays de la maison de Habsbourg, autrichiens ou espagnols, tels que la Franche-Comté, les Pays-Bas, l'Autriche antérieure, la Lombardie, la Cata-

---

(1) „Nous serions malheureux si nous n'avions pas d'autre protection que la France.“ *Ibid.*

(2) *Ibid.* — *Response (par De La Barde) au mémoire des cantons protestants, faite le 15 août 1656.* Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 277; British Museum. Lansdowne *758* f° 309. — *Véritable discours sur le renouvellement de l'alliance des cantons protestants avec la couronne de France.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 205.

(3) *Mémoire que le roy a commandé estre faict pour son ambassadeur en Suisse.* 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 406. — Eidg. Absch. VI *A.* 348—349 *c.*

(4) *Ibid.*

(5) *Response (par De La Barde), etc.* 15 aout 1656. loc. cit. — *Mémoire que le roy a commandé estre faict, etc.* loc. cit. — *Véritable discours, etc.* loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 401.

logne.(1) Il n'y avait pas lieu en revanche de s'attarder à l'insoutenable prétention de quelques « exaltés » de Zurich d'exiger le dépôt de Brisach et d'une partie du Sundgau entre les mains des Confédérés comme garantie de la sincérité des promesses consenties à ceux-ci par le roi Très-Chrétien. Mais, à cette heure déjà, où la situation apparaissait moins confuse que durant les années précédentes, il semblait probable que le principal effort de la lutte porterait sur la « réservation » de l'Alsace, réservation que les catholiques n'avaient pas suffisamment spécifiée au gré des protestants(2) et à laquelle ceux-ci entendaient ne point renoncer tant que l'archiduc d'Innsbruck n'aurait pas été mis en possession des trois millions de Livres que lui assurait le traité de Münster, et que le roi d'Espagne n'aurait pas fait abandon de ses droits éventuels sur le pays compris entre les Vosges et le Rhin.(3)

Au vrai, la plupart de ces conditions étaient connues de De La Barde. Elles ne le surprirent pas.(4) Les catholiques lui en avaient posées d'analogues, quoique moins draconiennes.(5) Et cependant il s'était employé avec succès à vaincre leurs scrupules.(6) Toutefois l'hostilité de Zurich le préoccupait.(7) Ce n'était pas sans raison.(8) Dans ces entrefaites un *factum*, imprimé depuis plusieurs mois déjà,(9) où se trouvaient exposés en termes violents et incisifs les nombreux griefs nourris sur les rives de la Limmat et de l'Aar contre le gouvernement de Paris, fut répandu sous le manteau. On ne pouvait, à l'ambassade de Soleure, laisser passer sans protester ce « libelle injurieux ».(10) Le successeur de Caumartin exigea en conséquence la punition de l'« écrivain voilé », qu'il supposait à tort être le trésorier Schneeberger, beau-père de l'un

---

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 15 septembre et 10 novembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 246; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 375. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 26 décembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 194. — *Mémoire que le roy a commandé estre faict, etc.* loc. cit. — *Mémoire* („L'on ne sçait quelle foy ajouster ..."). 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 432.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 280vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 8. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 21 décembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 305. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 26 décembre 1656. loc. cit.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre et 22 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 380vo, 418vo. — *De La Barde au maréchal de Gramont.* s. d. 1657. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 334vo. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 août 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 473.

(4) *Véritable discours sur l'affaire du renouvellement de l'alliance des cantons protestants avec la couronne de France.* 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 103.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 111.

(6) *Véritable discours sur le renouvellement de l'alliance des cantons protestants avec la couronne de France.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 205.

(7) *Copie de ce qui est escrit par Mr le général Werdmüller.* Zürich, 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 426.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 362vo. — *J. R. Werdmüller à De La Barde.* Zurich, 6 décembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 189. — *Mémoire* („L'on ne sçait quelle foy ajouster..."). 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 432.

(9) Heusler. Bürgermeister Wettsteins Eidgenœssisches Wirken u. s. w. (Basel, 1843). p. 51.

(10) „Prenez soing d'oster à quelques particuliers la liberté de dire et d'escrire des choses dont le roy seroit obligé de vous tesmoigner quelque ressentiment." *Brienne à Zurich.* Paris, 19 décembre 1656. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 116. — *Proposition faite par Mrs les deputez de Zurich à S. Exc. Monsgr l'ambassadeur De La Barde.* Décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 207.

des capitaines licenciés en 1649. [1] Sa démarche fut accueillie avec courtoisie par les Conseils du *Vorort.* Ceux-ci désavouèrent l'auteur des pages incriminées, [2] affirmèrent qu'elles ne sortaient point de leur «chancellerie» [3] — ce qui était exact, car elles émanaient du bourgmestre Wettstein, de Bâle, [4] — dépêchèrent à la cour pour se justifier, mais se déclarèrent impuissantes à châtier un de leurs membres sur de simples présomptions. [5] Cet incident ne fit au reste qu'exaspérer les rancunes autrichiennes contre le ministre français. Les tergiversations dont on usait depuis plusieurs mois à l'égard des ouvertures du Louvre provoquèrent la remise de diète en diète de toute résolution au sujet de l'adhésion des cités évangéliques au traité renouvelé par les cantons catholiques avec la Couronne Très-Chrétienne. [6] La «journée générale» tenue à Bade en juillet et en août n'avait servi qu'à rendre plus manifeste le désaccord entre le gouvernement de Paris et ses anciens alliés protestants. [7] Le résultat de la conférence réunie à Aarau du 15 au 17 septembre ne fut pas pour amener une détente dans les rapports de De La Barde avec les autorités des deux grands Etats réformés. [8] Bien au contraire, l'aigreur augmenta de part et d'autre. En l'absence de l'ambassadeur, qui n'avait pas été convié à les rejoindre en Argovie, [9] les députés de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse affirmèrent leur volonté de ne renoncer à aucune des conditions énumérées dans le «mémorial» d'août et d'attendre que le roi leur fît faire à ce sujet de nouvelles propositions. [10] Mais le courrier dépêché en leur nom à Soleure n'avait point encore atteint cette ville, que déjà un secrétaire de De La Barde se présentait devant eux, porteur d'une missive où son chef qualifiait en termes amers leur refus de comprendre au traité les acquisitions territoriales les plus récentes de la couronne, dénonçait les menées de la cabale

(1) *Copie de ce qui est escrit par Mr le général Werdmüller* (1657). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 426. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85; *à Brienne.* Soleure, 13 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 369.

(2) *Brienne à Zurich.* Paris, 19 décembre 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 116.

(3) *Zurich à De La Barde.* 20/30 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 404vo.

(4) Wettstein. *Bedenken ob eine Eidgenossenschaft die zu Ende gelaufenen Bünde mit der Krone Frankreich erneuern soll.* Cette satyre, imprimée en 1654, parait avoir été tenue secrète durant plusieurs mois. De La Barde n'en eut connaissance qu'en 1656. — *cf.* Heusler. Bürgermeister Wettsteins Eidgenœssisches Wirken in den Jahren 1651—1666 (Basel, 1843).

(5) *Proposition faite par Mrs les députez de Zurich, etc.* Décembre 1657. loc. cit.

(6) *De La Barde à Berne.* Soleure, 9 septembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 269. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 13 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 369.

(7) *Sitzung des Mittwochs 11./21. Juni 1656.* Raths Protokoll Basel (29. September 1655—7. Oktober 1657). p. 131; Samstag, 19./29. July 1656. *Ibid.* p. 158. - *Negri al Senato.* Zurigo, 4 settembre 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 215.

(8) *Negri al Senato.* Zurigo, 14 ottobre 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 220. — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 9.

(9) „So great is the aversion of the Protestant Cantons from this Ambassadour." *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 21/31 august 1656. loc. cit. — „In the mean time these cantons grow more and more into a dislike of the french ambassadour and have little mind to treate with him; in so much that some would have them balk him and send an express to the french court." *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 18/28 september 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 32*b*.

(10) *John Pell to secretary Thurloë.* Zurich, 10/20 september 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 29. — Eidg. Absch. VI*A*. 348—349*a*, *c*.

zurichoise hostile à la France et demandait qu'une diète protestante fût convoquée sans délai pour lui permettre d'y exposer ses vues sur la situation. (1) Le *Vorort* marqua peu d'empressement à acquiescer à ce désir. Il en mit davantage à obtenir que les députés de la diète d'Aarau ne se séparassent pas sans avoir répliqué point pour point aux derniers arguments invoqués par l'ambassadeur et s'être plaints des commentaires injurieux (2) que provoquait à Paris la libre manifestation de leur volonté d'entourer de garanties très sérieuses la conclusion des négociations en cours. (3)

Plus ou moins ouvertement, Zurich poussait à la rupture. Cette extrémité ne put être évitée que grâce à l'action modératrice exercée par Berne dans les délibérations des Conseils du Corps protestant. (4) L'assignation d'une nouvelle diète fut l'œuvre des magistrats de ce canton, que certains de leurs collègues de Bâle appuyaient de façon discrète. (5) Peu s'en était fallu, qu'à la suggestion du *Vorort*, les cités évangéliques ne dépêchassent au Louvre afin de solliciter de Mazarin le désaveu formel des procédés d'intimidation dont son protégé usait envers elles. (6) Ce projet n'avait pas été tenu si secret que De La Barde n'en eût eu connaissance. Quand, le 15 novembre, (7) celui-ci se présenta à Aarau, (8), il était porteur d'une missive royale louant sa conduite passée et l'encourageant à y persévérer. (9) Les calculs de la cabale de Schneeberger se trouvaient donc déjoués. (10) Néanmoins l'ambassadeur éprouva quelque regret à constater combien peu l'assistance de la députation bernoise le mettait

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 360. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 ottobre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 4 (2da). — *John Pell to secretary Thurloë.* Zurich, 10/20 september 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 29. — *Pell to Lockhart.* Zurich, 18/28 september 1656. ap. Vaughan. II. 23. — Eidg. Absch. VI *A.* 348—349 *c.*

(2) „Schimpfliche Bescheid." Eidg. Absch. VI *A.* 348 *a.*

(3) *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 18/28 september 1656. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 348—349 c.

(4) *Lettre en chiffres reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 278.

(5) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 26 octobre 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 108.

(6) *Réponse (de De La Barde) au mémoire et projet donné à Son Excellence par Mrs les députés des cantons protestants, le 17 août 1656.* Bade, 18 août 1656. British Museum. Lansdowne *758* f° 319. — *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 18/28 september 1656. loc. cit.

(7) et non le 14. — „Wegen des frantzösischen Pundtsgeschäffts". St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXVII (September 1656—Februar 1657). p. 45 (8./18. Oktober 1656).

(8) „Five days hence the Deputies of the Protestant cantons are to meet the French ambr at Arau." *John Pell to colonel Lockhart.* Zurich, 30 october/10 november 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 22 *b.*

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 370vo. — *Relation der Aarauischen Conferentz gehalten mit dem frantz. H. Ambr De La Barde wegen der Pundtsgeschäfften, angefangen 5./15. November 1656 und geendet den 9./19. dito.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 277. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 15 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 16 novembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. L. — *Brienne à De La Barde.* Août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 418.

(10) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 401. — *Brienne à De La Barde.* Paris, août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 418.

à l'abri des surprises fâcheuses que lui préparait la députation zurichoise. (1) Il en venait à déplorer de n'avoir pas suffisamment pesé les offres renfermées dans un premier mémoire, daté de décembre 1655, (2) que lui avaient adressé naguère les représentants des cantons protestants. (3) Si le nombre des exigences formulées par ceux-ci ne semblait pas accru, il était certain en revanche que l'importance de ces exigences se précisait de façon inquiétante. (4)

Depuis que, la paix étant conclue, sinon très assurée en Suisse, le gouverneur de Milan se voyait délivré du souci de faire tenir des secours aux alliés de son maître dans la région du Gothard, ses agents multipliaient leurs efforts afin de rendre stériles ceux de la partie adverse. (5) L'incohérence des discussions qui se produisirent à Aarau du 15 au 19 novembre ne put que les réjouir. (6) Elle était en somme le fruit de leurs conseils. L'obstination des protestants à refuser de dissimuler dans des lettres-annexes les stipulations que le Louvre n'avait pas intérêt à voir insérer dans le corps du traité recevait la pleine approbation de l'autorité lombarde. (7) Malgré tout cependant, la diète de novembre ne se termina point sans que certaines indications utiles s'en fussent dégagées, qui permirent à De La Barde d'orienter son action mieux qu'il n'avait réussi à le faire dans le passé. De prime abord, il apparut qu'aucune des prétentions helvétiques d'importance secondaire ne serait maintenue. (8) D'autres, plus essentielles, étaient également retirées. Alors qu'en septembre encore les représentants des cités évangéliques affirmaient que l'*Union héréditaire* réservait la totalité des Etats de la maison d'Autriche, on consentait, au bout de deux mois, à restreindre ce privilège aux seules provinces dépendant de la succession de l'archiduc Sigismond et à la Franche-Comté. (9)

---

(1) *Lettre de Berne.* 13/23 juillet 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 54. — *De La Barde à Rolland.* Soleure, 6 octobre 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 382vo; *à Brienne.* Soleure, 13 octobre et 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 369, 380vo. — *Relation der bernischen Ehrengesandten in Aarau.* 17./27. Dezember 1656. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXVII (September 1656—Februar 1657). p. 274.

(2) *De La Barde à Brienne.* Bade, 2 décembre; Soleure, 17 décembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 143vo, 152vo.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juin et 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 231, 380vo. — Paul Schweizer. Ludwig XIV und die schweizer. Kaufleute. p. 143.

(4) *Ibid.* — *Il Senato al segretario a Zurigo.* „sopra le difficoltà nel rinovar la legha tra Francesi e cantoni protestanti." Frari. Delib. Sen. CXCVIII (1656). f° 236.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 380vo. — *Avvisi del Conte Ambre Casati.* 2 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 380vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 8. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341. — Eidg. Absch. VI *A.* 352—353 *a.*

(7) *Francesco Casati al segretario di Stato.* Coira, 22 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 352—353 *a.*

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85.

(9) *Relation der Aarauischen Conferentz gehalten mit dem frantz. H. Ambr De La Barde wegen der Pundtsgescheфften, angefangen 5./15. November 1656 und geendet den 9./19. dito.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 277. — *Mémoire que le roy a commandé estre fait pour son ambassadeur en Suisse.* 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 406. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 et 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 375, 380vo. — *Avvisi del Conte Ambre Casati.* 2 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

On ne s'opposait plus en outre à ce que la durée du traité en préparation fût notablement accrue, ni à ce que les troupes suisses à la solde du roi continuassent leurs services à ce prince tant qu'une nouvelle et effective rupture n'aurait pas éclaté au sein des Ligues. (1) En revanche, les divergences de vues soulevées par la question du choix des colonels et capitaines des levées tendaient à s'exaspérer. (2) La raison donnée par les gouvernements cantonaux qu'ils étaient mieux en mesure que personne d'apprécier les qualités militaires de leurs ressortissants semblait au premier abord défendable. (3) En réalité elle ne l'était pas. Que l'autorité helvétique rendît les chefs des régiments et des compagnies responsables de toutes infractions à leurs capitulations; qu'elle s'arrogeât le droit de les rappeler et de les châtier au cas où ils accompagneraient le monarque français ou ses généraux dans des provinces autrichiennes ou espagnoles réservées par l'*Union héréditaire*, il n'y avait là rien que de très légitime en soi. (4) Mais que le roi se vît contraint de faire accueil à un capitaine Thomas Werdmüller, artisan notoire de la plupart des revers subis par sa diplomatie sur les rives de la Limmat, c'était demander trop. (5) Et cependant, on le savait à Soleure et on ne l'ignorait ni à Zurich, ni à Berne, le différend capital portait sur un autre point. (6) Oui ou non, l'Alsace et Brisach seraient-ils compris au traité renouvelé? (7) Oui ou non, certains Etats confédérés continueraient-ils à prétendre que, la cession de ce pays à la France n'étant que conditionnelle, ils n'avaient pas à en assumer la défense? (8) En dépit des dénégations du *Vorort*, on estimait à Paris que l'accord conclu par De La Barde avec les alliés helvétiques de l'Espagne obligeait ceux-ci à laisser servir leurs troupes dans toute l'étendue des terres occupées en 1654 par le roi Très-Chrétien. (9) A Aarau, en novembre, on insistait sur cet axiome que, l'Alsace joutant la Suisse et en étant le grenier, (10) les cantons ne devaient à aucun prix courir le risque de s'exposer aux représailles de

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. loc. cit.

(2) *Véritable discours sur le renouvellement de l'alliance des cantons protestants avec la couronne de France.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 205.

(3) *Ibid.* — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C.* p. 341. — *Véritable discours, etc.* loc. cit.

(4) *Véritable discours sur le renouvellement, etc.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 205. — *Lettre en chiffres reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 278.

(5) *John Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1656/10 january 1657. British Museum. Lansdowne 746 f° 43. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 août 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 473.

(6) *Relation der Aarauischen Conferentz gehalten mit dem frantz. H. Ambr De La Barde wegen des Pundtsgeschefft, angefangen 5./15. November 1656 und geendet den 9./19. dito.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 277.

(7) *De La Barde à Berne.* Soleure, 21 décembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 305. — Gautier. Histoire de Genève. VII. 363 sqq.

(8) „Cela estant ainsy, on ne voit comment les louables cantons protestants peuvent s'excuser d'admettre spécifiquement dans l'alliance qui est à renouveler le païs d'Alsace et ce que Sa Mté possède en ces quartiers là." *Mémoire de De La Barde relatif à l'inclusion de l'Alsace dans le traité renouvelé.* 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 309. — *Véritable discours, etc.* loc. cit.

(9) *De La Barde aux V anciens cantons catholiques.* Soleure, 31 juillet 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654).

(10) „Et Milan est-il plus éloigné?" *Mémoire de De La Barde, etc.*

la maison de Habsbourg en consentant à reconnaître comme une possession de droit ce qui n'était à leurs yeux qu'une possession de fait. (1)

Au total, chacune des deux parties maintenait ses positions. L'obstination déployée par les protestants semblait invincible. (2) Elle créait au représentant de la France une situation qui fût devenue intenable au cas d'une récidive de guerre civile aux Ligues. (3) De La Barde affirmait n'avoir rien à se reprocher. Sa patience, selon lui, était digne d'éloges. N'avait-il pas lu d'un bout à l'autre devant les députés réunis à Aarau les articles de son contre-projet de traité et n'était-on pas tombé d'accord pour qu'il ne consultât à nouveau le roi que sur ceux relatifs à l'inclusion de l'Alsace, à la durée de l'alliance, au choix des officiers et à la spécification des privilèges commerciaux accordés aux Suisses « habitués dans le royaume » ? (4) N'attendait-on pas à Zurich et à Berne la solennisation de l'accord conclu entre le roi et les catholiques pour négocier avec ce prince une entente à part qui eût assuré aux cités évangéliques, en cas de guerre civile ou étrangère, un subside français de vingt mille écus par mois ? (5) L'ambassadeur ne le pensait pas. Ce qu'il voyait de ses yeux lui donnait assez à réfléchir pour qu'il ne s'arrêtât pas à une pareille supposition. Convaincu désormais que seul l'emploi de la manière forte aurait raison de la répugnance des cantons protestants à entrer dans la voie où les avait précédés Soleure, Fribourg et les « Waldstætten », (6) il s'appliqua à l'ébranler par des menaces dont l'espacement voulu, gradué avec un certain art, ne pouvait manquer de mettre martel en tête aux chefs de la cabale anti-française en Helvétie. (7)

Par malheur les deux moyens indiqués par De La Barde comme étant les plus capables de ramener aux intérêts de son maître le Corps évangélique des Ligues ne semblaient pas d'une exécution très aisée à cette heure. L'adoption de l'un d'eux était subordonnée à l'état d'avancement des négociations de la paix entre la France et l'Espagne. Pour peu que celle-là obtînt de celle-ci la cession des bailliages comtois, le ministre du Louvre en Suisse croyait pouvoir répondre de la prompte adhésion de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse aux désirs du roi Très-Chrétien. Aucun des gouvernements confédérés

(1) *Mémoire de De La Barde, etc.* loc. cit. — *Francesco Casati al segretario di Stato.* Coira, 22 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde au capitaine Stadler.* Soleure, 30 novembre 1656. British Museum. Lansdowne 745 f° 110. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 9. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er et 15 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 396vo, 416. — Eidg. Absch. VI *A.* 358—359 *a.*

(2) *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 380vo.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 8. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankreichbuch *C* 341.

(5) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 21 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. L. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 mars 1657 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 102.

(6) *Lettre en chiffres reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 278.

(7) *De La Barde à Berne.* Soleure, 31 janvier et 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341, 403.

ne se serait montré assez hardi pour repousser les offres d'amitié du puissant et redoutable voisin dont les terres eussent été limitrophes de l'Helvétie, de Genève à Bâle.(1) Quant au deuxième moyen, il n'y avait lieu d'y recourir qu'en cas d'échec du premier. Il consistait à assurer, grâce à une ingénieuse combinaison, le pays compris entre les Vosges et le Rhin contre l'imminente agression austro-espagnole. Louis XIV eût autorisé Philippe IV à acheminer par le Sundgau des troupes vers la Franche-Comté, «toutes et quantes fois que cette province serait menacée d'invasion». En compensation on se fût engagé à Madrid à faciliter le passage dans la région de Dôle des renforts français dirigés vers Brisach. En fait l'Alsace eût été substituée au duché dans le traité de renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes. Les Suisses auraient trouvé leur compte à ce marché qui eût entraîné la suppression de la contribution annuelle de cent mille Livres payée par le gouvernement comtois à celui de Paris et, par contre-coup, l'abaissement du prix du sel de Salins exporté aux Ligues.(2)

Pour recommandables qu'ils fussent, aucun de ces moyens, que de coupables indiscrétions portèrent aussitôt à la connaissance des cantons, ne devait retenir l'attention du Louvre.(3) La cessation des hostilités entre la France et l'Espagne ne semblait pas prochaine. Mieux valait donc essayer d'une autre voie pour amener à résipiscence les autorités des cités évangéliques. D'accord avec son souverain, l'ambassadeur adressa à celles-ci un premier avertissement, dont le caractère comminatoire n'échappa pas à ceux qui le reçurent. Après une suprême tentative pour vaincre l'hostilité du *Vorort*(4) et démontrer à ce dernier que, l'Alsace ayant été «conquise» et non «acquise» par le roi, la somme à payer à l'archiduc d'Innsbruck ne pouvait être assimilée à un prix d'achat, mais bien à une «récompense», à un «dédommagement»,(5) De La Barde changea de tactique. Il consentit à admettre pour un instant que, cédant aux raisons invoquées par les partisans de la «non inclusion» de la province autrichienne au traité, le monarque français s'offrît à bailler aux Confédérés de la nouvelle croyance des lettres de revers qui les eussent exonérés de l'obligation de la défendre au cas où la maison de Habsbourg porterait la guerre dans la région de Brisach comme représailles de l'inexécution de

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 304vo.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 304vo; *à Mazarin.* Soleure, 8 septembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 65.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 396vo.

(4) „Sa Maté ne demande pas que vous la nommiez (l'Alsace) dans le traité d'alliance, mais il est juste que le premier article, qui parle généralement de la deffense des pays possédez de part et d'autre, demeure en son ancienne et perpétuelle forme.“ *De La Barde à Berne.* Soleure, 31 décembre 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 305.

(5) *Mémoire (de De La Barde) relatif à l'inclusion de l'Alsace dans le traité à renouveler.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 309. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 360.

l'une des clauses des articles de Münster par le gouvernement de Paris. (1) C'eût été là certes un dur sacrifice, car on comptait dans l'entourage du roi que l'adhésion pure et simple des cantons au projet du Louvre donnerait à réfléchir à Vienne et rendrait plus malaisée l'offensive impériale entre les Vosges et le Rhin. (2) Or ce sacrifice appelait une compensation. Dès la fin d'août, répondant au « mémorial » que lui présentait le premier député du *Vorort*, (3) l'ambassadeur avait laissé entendre que si les dernières conquêtes françaises ne trouvaient point place dans l'alliance renouvelée, son maître tiendrait à l'écart de celle-ci toutes les provinces, villes ou bailliages dont l'ensemble du Corps helvétique n'avait pas garanti la possession ou la protection à tel ou tel de ses membres. (4) L'allusion était suffisamment claire. Ceux qu'elle visait ne s'y trompèrent point. « L'exclusion royale » menaçait à la fois Mulhouse, que Zurich et Bâle s'efforçaient de faire admettre au traité et défendaient jalousement contre les entreprises du comte d'Harcourt et d'autres généraux de Louis XIV, (5) Genève, dont l'entente intervenue en 1579 entre Henri III et quelques cantons avait jusque là sauvé l'indépendance, (6), enfin le pays de Vaud, encore qu'il fût sous la domination des Bernois depuis cent-vingt ans et que Henri IV leur en eût confirmé la propriété. (7) L'espoir caressé au Louvre d'exercer une pression efficace sur les décisions de la diète d'Aarau ne paraissait pas niable. Aussi bien, tandis qu'on se décidait en France à n'accorder aucun privilège aux marchands suisses de la nouvelle confession en Alsace, (8) le roi Très-Chrétien affectait de se montrer satisfait d'une solution très propre à ménager les susceptibilités piémontaises et rappelait avec une

(1) *Mémoire de De La Barde, etc.* 18 août 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 309. — *Brienne à De La Barde.* Paris, décembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 195. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 26. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 1° marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 2 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 209. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 8/18 january 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 78. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 1er septembre 1657. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 304vo.

(3) *Memoriale und Erklerung der Herrn Gesandten von den Evangelischen Orthen und Zugewandten Iren allersyths gnedigen Herren und Oberen begehrender Satisfaction halber* (s. d). St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 128 *c*.

(4) *Response (de De La Barde) au mémoire et project donné à Son Excce par Messrs les députés des cantons protestants.* Bade, 18 août 1656. British Museum. Lansdowne *753*. — *Mémoire que le roy a commandé estre faict pour son ambassadeur en Suisse.* 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 406.

(5) *News letter from Zurich.* 25 february/7 march 1655. British Museum. Lansdowne *745*. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 5/15 june 1656. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. — S. von Jakubowski. Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im 17ten Jahrhundert (Strassburg, 1898). p. 78.

(6) *Projet de lettre du roi à De La Barde.* Paris, novembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 317.

(7) *Mémoire de De La Barde, etc.* 18 août 1656. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 309. — *Projet de lettre du roi à De La Barde.* Paris, novembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 317. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 21 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 370vo. — *Memorandum concerning Mr De La Barde reply to the Memorial and project of alliance with France.* 1656. British Museum. Lansdowne *753* f° 317.

(8) *Projet de lettre du roi à De La Barde.* Paris, novembre 1656. loc. cit.

insistance significative que les rapports entre les cours de Paris et de Turin, tendus en 1602, étaient excellents en 1656. (1)

A y regarder de près, Berne et Bâle avaient beaucoup plus à redouter que Zurich et Schaffhouse l'exécution de la menace française. Partant De La Barde s'attendait à ce que la prompte adhésion de ces deux Etats à ses vues politiques entraînât celle du *Vorort* et de son satellite. (2) De surcroît, la lutte se poursuivait avec une âpreté rarement égalée sur les bords de la Limmat entre partisans et adversaires du renouvellement du traité de 1602. (3) A la vérité, des intérêts particuliers dominaient le débat. (4) Les officiers zurichois poussaient à l'acceptation des offres royales, parce que leur rejet eût brisé la carrière de la plupart d'entre eux. (5) La faction Schneeberger contrecarrait ce dessein par représaille du licenciement de 1649 dont avaient eu à souffrir certains de ses membres. (6) Elle sut faire prévaloir ses volontés. (7) Les instructions remises aux députés du *Vorort* dépêchés aux conférences d'Aarau, du 15 au 26 janvier 1657, ne furent rien moins que gallophiles. (8) Désorientés par le choc violent des opinions contraires, les envoyés de Berne jugèrent bon de réclamer des ordres très précis de leurs supérieurs. (9) Cette démarche ne réussit ni à ramener le calme au sein de la diète, ni à apporter quelque clarté dans la discussion des points contestés. De part et d'autre on piétinait sur place. (10) Outré de constater que chacune de ses concessions était suivie d'une

(1) *Projet de lettre du roi à De La Barde, etc.* loc. cit.

(2) *Brienne à Zurich.* Paris, 19 décembre 1656. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 116. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 25 décembre 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 118; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 328. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 18. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 11 gennaio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Zürich an Bern.* 29. Dezember 1656/8. Januar 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 333. — „Si sono lasciate le cose in termini tali che rimane molta speranza di un breve perfetto aggiustamento.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1657 (Ia). Frari. Svizzeri. LIV. n° 26.

(3) „Li principali del governo contra i popolari.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 6 gennaio 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 20.

(4) „Hanno fra loro havuto acerbe contese per la diversità non meno delle opinione che degli affetti... Proposti diversi partiti et temperamenti, ma, superata una difficoltà, ne insorgeva un'altra maggiore. Nel congresso di quel giorno si può dire che si siano piuttosto esacerbati gli animi in vece di disporsi alla necessaria unione, in modo che li privati interessi et fini di diversi hanno continuamente impedita la conclusione di alcun aggiustamento.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 21.

(5) „Vivono al presente questi capitani gonfii di speranze della conclusione della nuova Lega con la Francia.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 22 (4a).

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 dicembre 1656 (2da) e 24 febbraio 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. nos 11 e 34.

(7) *Lettre en chiffres reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 278.

(8) *John Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1656/10 january 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 43. — *Lettre en chiffres, etc.* loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 gennaio 1657. loc. cit. — P. Schweizer. Ludwig XIV und die Schweizer Kaufleute. p. 144.

(9) *Antoni von Graffenried; Abraham von Werdt; Samuel Frisching an Bern.* Aarau, 14/24. Januar 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 397.

(10) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 14 décembre 1656. St-Arch. Zürich. Frankreich XII. 114; *à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 26. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 1° febbraio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

aggravation des prétentions helvétiques. De La Barde inclinait à annuler ses promesses de novembre. (1) Il ne le déclara toutefois pas expressément. Mais, à dire vrai, la négociation prenait un tour de plus en plus fâcheux. Un nouveau mémoire lui ayant été remis, où se trouvaient consignées les « dernières conditions » de ses hôtes, l'ambassadeur y répondit par l'exposé sommaire des siennes, qui ne différaient guère en définitive de celles acceptées par les catholiques. (2) Puis comme, à l'instant de regagner leurs foyers, les députés confédérés exprimaient l'espoir que, dans le cas où l'entente ne parviendrait pas à s'établir, le roi voulût bien ne point se départir envers les cités évangéliques d'une bienveillance dont son père et son aïeul leur avaient donné tant de preuves, le successeur de Caumartin les avisa, sur un ton que n'eût pas désavoué celui-ci, qu'ils n'eussent pas « trop à s'y fier ». (3)

A supposer que De La Barde se proposât de détourner les cantons de la confession réformée d'adhérer au renouvellement de l'alliance franco-suisse, son attitude n'eût certes pas différé de ce qu'elle fut en cette circonstance. L'effet produit par son accès d'humeur intempestif ne put être atténué. (4) De retour dans sa ville natale, l'avoyer Graffenried, l'un des députés à la diète, ne dissimula pas son appréhension quant aux desseins agressifs nourris au Louvre à l'endroit de ses coreligionnaires d'Helvétie. Aussi bien les représentants des cités évangéliques en Argovie encoururent-ils le reproche de n'avoir pas relevé avec assez de vivacité et d'indignation les paroles comminatoires de l'ambassadeur. (5) Comprenant un peu tard son erreur, celui-ci tenta de la réparer et, sans rien céder sur le fond, s'efforça de regagner la confiance des magistrats de Berne, auxquels il dépêcha l'un de ses secrétaires, le Sr de Brillac. (6)

L'incident survenu à Aarau, le 26 janvier 1657, était regrettable à tous égards. Déjà très ébranlé aux Ligues, ainsi qu'à Paris, le crédit de De La Barde risquait de ne pas se relever de cet à-coup. (7) Il importait dès lors d'empêcher

(1) *John Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1656/10 january 1657. loc. cit. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341. — Eidg. Absch. VI *A.* 359*a.*

(2) *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 31 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 2 febbraio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 febbraio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 27. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. loc. cit. — *News letter from Basilea.* 7/17 february 1657. British Museum. Lansdowne *749* f° 86. — Eidg. Absch. VI *A.* 358—359*a.* — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 10.

(3) *Lettre en chiffres reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. loc cit. — „Havendo gli soggionto (à De La Barde) li deputati, nell' atto di licentiarsi, che, non rinovandosi la lega, supplicavano il re conservargli la sua benevolenza et gratia, mantenendogli, come dicono, la pace eterna, gli habbi l' ambasciatore risposto che, non vi essendo alleanza, von vi sarebbe pace, ne che in questa si confidassero.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 febbraio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 27.

(4) „Ils ont cela de propre que de comprendre plustost les choses qu'on leur monstre avec une massue que d'un doigt seul.“ *Lettre en chiffres, etc.* loc. cit.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 e 17 febbraio 1657. loc. cit. nos 27 et 32 (2da).

(6) *De La Barde à Berne.* Soleure, 31 janvier 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 403.

(7) *J. Pell to Sir William Lockhart.* Zurich, 19/29 march 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 24. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 13 aprile 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

coûte que coûte qu'une mission helvétique ne prît le chemin de la cour pour se plaindre de la façon brutale dont étaient conduites du côté français les négociations du «renouvellement».[1] L'insistance mise par l'ambassadeur à affirmer que ce dernier était sur le point d'aboutir avait modifié les résolutions de Mazarin et de Brienne.[2] Tous deux recommandaient à leur maître de se relâcher de sa prétention d'obtenir l'inclusion de l'Alsace au traité et lui conseillaient à cette fin d'accorder aux Confédérés une lettre de revers les exonérant de l'obligation de le suivre dans cette province tant que le sort de celle-ci ne serait pas définitivement réglé.[3] Le besoin urgent qu'on éprouvait au Louvre de renforcer d'une imposante levée suisse les armées royales,[4] joint au fait que, grâce aux indiscrétions de Caumartin, personne n'ignorait en Helvétie l'inclination du jeune monarque à ne point combattre celles des exigences des anciens alliés de sa maison qui lui semblaient justifiées, rendait doublement souhaitable une concession sans réticences sur ce point particulier.[5] Mais il importait aussi qu'aucune diète générale ne fût assignée à Bade tant que l'émoi causé par les paroles imprudentes échappées à l'ambassadeur ne serait pas calmé. Par suite celui-ci ne devait avoir de cesse qu'il n'eût obtenu des arbitres chargés de hâter la pacification définitive du pays la promesse que le prononcé de leur sentence serait ajourné jusqu'à nouvel avis.[6]

L'obstination que mettait De La Barde à différer l'exécution des ordres de la cour, lorsque ces derniers lui paraissaient inspirés par ses ennemis personnels, était invincible.[7] Il jugea tel celui de céder sur la question de l'inclusion de l'Alsace au traité et se promit à part soi d'obtenir des conditions meilleures que celles qu'on l'autorisait à accorder, dût le *Vorort* rester en dehors de l'alliance, comme cela avait été le cas en 1602.[8] La menace de ne réserver dans celle-ci ni le pays de Vaud, ni Mulhouse était dirigée expressément contre Berne et Bâle.[9] Celle de dénoncer la «paix perpétuelle» et

(1) „It was a false report that this Canton would send colonel May to the french Court to complain of the ambassador.“ *J. Pell to Thurloë.* (Berne) 5/15 february 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 47*b.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 43 (2da). — *J. Pell to William Lockhart.* Zurich, 19/29 march 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 24. — *Zürich an Bern.* 30 april/10 mai 1657. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 93. — *News from Zurich.* 7/17 january 1658. British Museum. Lansdowne *748* f° 34. — *Mémoire* („L'on ne scait quelle foy ajouster...“). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 432.

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 16 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 210.

(3) *Brienne à De La Barde.* Paris, 23 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 215.

(4) „per la stima che la Francia ha di questa natione et per il bisogno che tiene urgente di militie“. *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 25. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 23 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 215. — *Francesco Giustinian al Senato.* Paris, 13 febbraio 1657. Frari. Francia. CXIX. n° 113. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 31 maggio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(5) *Brienne à De La Barde.* Paris, 23 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 215.

(6) *J. Pell to Thurloë.* 31 december 1656/10 january 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 13 — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 2 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 24 février 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 130.

(7) *De La Barde à Gravel.* Soleure, 15 février 1657. Aff. Etr. Allemagne. CCXXXIV. 103.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 25 (2da).

(9) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 380vo.

d'en supprimer désormais les effets bienfaisants pour les deux parties n'avait d'autre but que d'intimider les protestants de Zurich et des cantons orientaux.(1)

En avril 1653 déjà, puis en juillet de l'année suivante, l'ambassadeur français s'était attiré de vives inimitiés aux Ligues en prétendant que le traité conclu à Fribourg le 29 novembre 1516 «ne pouvait subsister sans l'alliance» et que les mots «perpétuel et perpétuité» ne s'appliquaient dans la réalité qu'à la durée du règne de François Ier.(2) Présentée sous cette forme, l'affirmation n'était guère recevable. Poussé dans ses derniers retranchements par les députés de la diète, De La Barde, ainsi qu'on l'a dit plus haut, fut amené à reconnaître son erreur, imputable selon lui à un simple «malentendu». En découlait-il que l'argument invoqué par les Suisses à l'appui de leur thèse fût à l'abri de toute critique? Non certes. De fait la question était mal posée. Il suffit à l'ambassadeur d'en modifier les termes pour que la vérité passât incontinent de son côté. On ne pouvait nier en effet qu'en s'alliant avec l'Espagne et en accordant l'accès de leurs routes militaires aux ennemis du Louvre, les cantons catholiques, en 1587, en 1604 et en 1634, et les Grisons en 1639, eussent contrevenu à l'une des clauses essentielles du traité de Fribourg.(3) Or ce traité avait été conclu par un roi Très-Chrétien avec l'ensemble du Corps helvétique et non point avec chacun de ses membres en particulier. Sa violation par une partie des intéressés n'autorisait-elle pas le monarque français à les déclarer tous déchus des privilèges que leur avait accordés son ancêtre? En d'autres termes, les protestants n'étaient-ils pas appelés à supporter les conséquences de la faute commise par leurs confédérés de l'ancienne croyance? Tel était l'avis qu'adoptait après mûre réflexion le représentant de la cour de Paris à Soleure.(4) Et, le jour même de la clôture de la diète d'Aarau, l'occasion lui avait paru bonne de s'ouvrir à ses hôtes de ses résolutions. Comme ceux-ci, à l'instigation des députés zurichois, inclinaient à penser que la paix perpétuelle suffirait à assurer dans l'avenir la parfaite cordialité des relations entre les deux pays,(5) sa réponse, on l'a dit, avait été «qu'ils n'eussent pas trop à s'y fier».(6) Que signifiaient au juste ces paroles sibyllines? S'agissait-il d'une rupture diplomatique en perspective ou de la

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 366 *b.*

(2) *Instruction de De La Barde, au Sr Baron, dépêché par lui à Zurich, en avril 1654.* Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 187. — *Information given to John Pell (by H. C. Hirzel).* 28 july/7 august 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 183. — *Copy van een Brief van een Welgesinde aen een sijner goede Vrienden en Eedgenootsche Patriotten over Het ware verstant des Eeedgenootsche met de Kroon Vranckryck gemaekte eenwige Vrede in't Jaer 1516. In meert anno 1690.* Pièce (1690).

(3) *Mémoire que le roy a commandé estre faict pour son ambassadeur en Suisse.* 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 406.

(4) *Mémoire que le roy a commandé, etc.* loc. cit. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85.

(5) *Copy van een Brief van een Welgesinde, etc.* loc. cit.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 163. — Eidg. Absch. VI *A.* 358—359 *a.*

suppression pure et simple des privilèges commerciaux et militaires dont jouissaient les Suisses établis dans le royaume? La première hypothèse semblait exclue ensuite de la démarche faite à Berne par le Sr de Brillac. (1) La seconde, en revanche, paraissait assez vraisemblable, étant donné les sentiments d'amertume qu'éveillait chez l'ambassadeur l'obstination des Conseils de Zurich à repousser ses ouvertures. (2) Il n'y eut bientôt plus de doute à ce sujet quand on vit le secrétaire de De La Barde, sa mission dans le «Mittelland» accomplie, gagner à la hâte les bords de la Limmat et y profiter de l'émoi causé par la divulgation des paroles de son chef à Aarau pour tenter d'enlever de haute lutte l'adhésion du *Vorort* au renouvellement de l'alliance franco-helvétique. (3) Ses instructions étaient à la fois simples et précises. Elles lui prescrivaient de mettre les magistrats du premier des cantons en demeure de se prononcer pour ou contre le rétablissement du *statu quo ante*; de les aviser que, dans le second cas, le roi se considérerait comme dégagé des obligations que lui créait à leur égard le traité de 1516, et de s'attacher à reconstituer le parti français sur des bases plus solides dans la patrie de Rahn et de Werdmüller. (4)

Brillac n'avait point encore quitté Zurich lorsque y parvint un courrier dépêché en hâte de Lyon par les marchands suisses de cette ville. Ceux-ci poussaient un cri d'alarme et appelaient à l'aide. (5) Subitement les privilèges dont leurs prédécesseurs et eux avaient joui pendant deux siècles venaient de leur être retirés. Les officiers de la couronne prétendaient les soumettre aux impôts et daces exigés des autres étrangers, et cette mesure allait être étendue à toutes les provinces du royaume. (6) La stupeur fut profonde que provoqua au pied de l'Uetliberg l'acte énergique du gouvernement de Paris. (7) Il convient de reconnaître que l'opinion ne s'égara pas dans la recherche des responsabilités. Dès la première heure, elle désigna nettement De La Barde comme l'inspirateur de ce coup d'éclat, et les dénégations embarrassées de l'ambassadeur ne servirent qu'à confirmer l'exactitude des soupçons dont il était l'objet. (8)

---

(1) *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 36 (2da).

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 38.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 marzo 1657 (3a). Frari. Svizzeri. LIV. n° 39. — *Die schweizer. Kaufleute in Lyon an Zürich.* Lyon, 22. März/1. April, 7./17. April 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 133, 144. — *Appenzell Ausser Rhoden an Zürich.* Herisau, 25. Februar/7. März 1657. *Ibid.* XII. 135. — *Bern an Zürich.* 2./12. März 1657. *Ibid.* XII. 136. — *Glarus evangel. Religion an die Conferenz der evangel. Orten in Aarau.* 16./26. März 1657. *Ibid.* XII. 139. — Eidg. Absch. VI *A.* 366 *b.*

(6) *J. R. Werdmüller à De La Barde.* Zurich, mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 268. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 marzo 1657 (3a). loc. cit. — *News from Zurich.* 26 february/8 march 1657. ap. Vaughan. op. cit. t. II. — H. Wartmann. Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (St-Gall, 1906). p. 11.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 366 *b.*

(8) *De La Barde aux cantons protestants et coalliez.* Soleure, 16 mars 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 137. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 17 avril 1657. *Ibid.* XII. 146. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 marzo e 7 e 21 aprile 1656 (3a). Frari. Svizzeri. LIV. nos 39, 48, 51. — Eidg. Absch. VI *A.* 366 *b.*

Si le représentant du Louvre auprès des Ligues espérait avoir raison de l'opiniâtreté zurichoise en brusquant les choses, il tombait dans une erreur grave. Ni les démarches réitérées de Brillac, ni les adjurations de Werdmüller, de Waser et des autres chefs du parti français ne purent ébranler la résolution des magistrats du *Vorort* de résister à la pression qui s'exerçait sur eux.(1) Peu s'en fallut qu'ils ne rappelassent incontinent les enseignes de leur canton à la solde royale.(2) Surpris et exaspéré de l'échec de son plan, mais convaincu néanmoins qu'il suivait la bonne voie, De La Barde songeait de son côté à recourir à des moyens d'intimidation plus efficaces encore, à revenir sur l'incident du Fort-de-l'Ecluse de janvier 1650, sur les déprédations commises en Lyonnais et en Bresse par les troupes licenciées des capitaines Thomas Werdmüller et Holzhalb et sur le détournement des joyaux de la couronne confiés naguère à la garde du colonel Rahn.(3)

Les circonstances étaient telles lorsqu'une diète réunit à Aarau du 27 au 30 mars les députés des cités évangéliques.(4) Zurich s'était opposée à ce que l'ambassadeur français y fût convoqué.(5) Et cette exclusion témoignait assez de la tension des rapports entre ce dernier et les représentants du Corps protestant.(6) Si, en effet, ceux-ci différaient d'opinion quant à l'opportunité du maintien de l'alliance du Louvre; si les uns y poussaient, tandis que d'autres cherchaient à l'entraver, tous unanimement éprouvaient une répugnance presque insurmontable à continuer à négocier avec le successeur de Caumartin en Suisse.(7) Or, plus que jamais, De La Barde se croyait à la veille de triompher des obstacles semés sur sa route.(8) Revenu de la déception que lui avaient causée de prime abord les nouvelles du *Vorort*, il se louait d'avoir changé de méthode dans ses démarches auprès des Confédérés, car, déclarait-il, «ils ont «cela de propre de comprendre plus tost les choses qu'on leur montre avec «une massue que d'un doigt seulement».(9)

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 marzo e 7 aprile 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nos 40, 48 (3a). — „Essendo essi (Zurigani) di natura tenace nelle loro prime deliberationi et coraggiosissimi nel sostenerle.“ *Del medesimo.* 10 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 38 (2da).

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 40 (1a).

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 103.

(4) *Instruktion an... Herrn Anthoni von Graffenried, Herrn zu Carouge, alt Schultheiss; Herrn Abraham von Werdt, alt Seckelmeister Teutschen Landts, und Herrn Daniel Frisching, Venner, als Abgesandte uff die Aarauische Conferenz.* Bern, 16./26. März 1657. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S.* p. 553. — Eidg. Absch. VI *A.* 366—367.

(5) „as not desiring his presence there.“ *John Pell to William Lockhart.* Zurich, 19/29 march 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 24.

(6) „but they gave (Zurich) the french ambassador no notice of that meeting, as not desiring his presence there.“ *Pell to Thurloë.* Zurich, 19/29 march 1657. ap. The protectorate of Oliver Cromwell and the State of Europe, etc. (éd. Robert Vaughan. London, 1839). t. II. 125.

(7) „Others are not much against it, but are so adverse from treating with this ambassador that perhaps for his sake they will hinder it with all their might as long as he is in this country.“ *John Pell to Sir William Lockhart.* Zurich, 19/29 march 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 24.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 123.

(9) *Lettre en chiffre reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 278.

Il y avait certes quelque exagération dans les espérances conçues par l'hôte des «Cordeliers» à Soleure.(1) Néanmoins un fait était indiscutable. L'état des négociations franco-suisses paraissait en léger progrès depuis la fin de janvier. La majorité dans les Conseils du *Vorort* continuait bien à combattre le projet de rénovation du traité de 1602. Mais la minorité, stimulée par les encouragements de Brillac, gagnait peu à peu du terrain.(2) Elle ne parvint cependant pas à obtenir une voix prépondérante dans le sein de la députation zurichoise en Argovie. Celle-ci arrivait à la diète avec des instructions fort peu conciliantes.(3) Ses membres purent supposer un instant que leurs collègues des autres cités évangéliques s'y rallieraient. En réalité aucune opinion discordante ne se fit entendre à Aarau lorsque le bourgmestre Waser, nanti d'instructions dont il désapprouvait certes l'esprit, y proposa de protester de la manière la plus formelle contre la prétention du roi Très-Chrétien et de son ministre aux Ligues de n'observer dans l'avenir la paix perpétuelle que si l'alliance était renouvelée, d'exiger en premier lieu l'immédiate cessation des entraves dont souffrait le commerce suisse à Lyon,(4) de suspendre toute autorisation de levées pour le service étranger et, au risque de porter une atteinte sensible à la prospérité économique des cantons orientaux, de restreindre les transactions commerciales entre les deux pays.(5)

Mais aussi bien, cette manifestation nécessaire de solidarité avec leurs compatriotes établis au delà du Jura une fois accomplie,(6) les députés de Berne et de Bâle estimèrent qu'il convenait de s'arrêter là et refusèrent de suivre ceux du *Vorort* dans la voie périlleuse où ceux-ci cherchaient à les entraîner.(7) Au lieu donc de clore ses travaux «à la précipitée», la diète reprit par le menu l'examen des points demeurés en litige dans le mémoire contenant les dernières conditions mises par le gouvernement de Paris à la définitive conclusion des négociations en cours. C'est ainsi que vinrent ou furent ramenées sur le tapis la question du régime douanier à instituer entre les Ligues et l'Alsace et celle des réserves à apporter au service des troupes suisses dans cette province et à celui des enseignes protestantes dans le reste du royaume au cas d'une nouvelle guerre huguenote. L'inclusion du pays de

(1) *Pell to Thurloë.* Zurich, 26 march/5 april 1657. ap. Vaughan. II. 129.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 febbraio, 24 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nos 34 (2da), 43 (2da).

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1657. loc. cit.

(4) *Die schweizer. Kaufleute in Lyon (Heinrich Ziegler, Hans-Jacob Gonzenbach u. s. w.) an Zürich.* Lyon, 22. März/1. April 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 133.

(5) *Bern an De La Barde.* 4./14. Februar 1657. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXVII. p. 438. — *News from Basilea.* 7/17 february 1657. British Museum. Lansdowne 749 f° 86. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 marzo e 7 aprile 1657 (3a). Frari. Svizzeri. LIV. nos 43 e 48. — *Bern an Zürich.* 20. Februar/2. März 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 132. — *Pell to Thurloë.* 26 march/5 april 1657. ap. Vaughan. II. 129.

(6) *Les cantons protestants au roi; à Mazarin; à Champigny; à l'archevêque de Lyon.* Mars 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 140, 141.

(7) *Zurich à Berne.* Soleure, 30 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. Ve suppt. 93. — *Basel an Zürich* 24. April/4. Mai 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 150.

Vaud dans l'alliance en préparation, la confirmation du traité de «comprotection» de Genève et l'assurance à donner aux officiers de la confession réformée que rien ne s'opposerait désormais à ce qu'ils atteignissent aux plus hautes charges militaires en France firent aussi l'objet de discussions approfondies durant cette session. (1)

A peu de choses près, l'entente semblait établie, ou sur le point de se conclure quant à ces divers points. (2) Elle ne l'était en revanche ni sur la réservation de Brisach et du Sundgau, exigée par les cités évangéliques, ni sur la nomination des colonels et capitaines des corps de troupes helvétiques à la solde royale. Mais, à cette heure déjà, il apparaissait clairement que seule l'obstination de Zurich empêchait la réalisation de l'accord, et que, cette obstination une fois disparue, Berne, Bâle et Schaffhouse ne tarderaient pas à se rallier aux vues exposées dans le mémoire que leur avait remis le ministre français. (3) Celui-ci multipliait au reste ses démarches afin de triompher des hésitations de ses hôtes. La diète terminée, il obtint que son maître adressât aux cantons protestants une pressante missive pour les aviser que le maintien des privilèges concédés jadis au commerce suisse à Lyon dépendait désormais de leur plus ou moins d'empressement à répondre aux sollicitations du Louvre. (4) D'ores et déjà cependant, le jeune monarque ne parvenait pas à dissimuler son regret que les cités évangéliques se fussent laissées devancer par les Etats catholiques d'Helvétie dans la clôture des négociations. (5) «Vous jugez «bien, ajoutait le roi, qu'il y a quelque chose à redire, dans la dignité et «dans la puissance où il a pleu à Dieu de me mettre, qu'une affaire de cette «nature soit de longtemps poursuivie de ma part sans qu'elle succède.» (6)

Cette missive eût sans doute produit plus d'impression sur les magistrats des cantons protestants, si ceux-ci avaient admis sans réserve son authenticité.

(1) *Memoriale und Erklerung der Herren Gesandten von den Evangelischen Orthen und Zugewandten Iren allersyths gnedigen Herren und Oberen begehrender Satisfaction halber* (s. d.). St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 128 *c.* — Eidg. Absch. VI *A.* 366—367 *b.*

(2) *Project du traité d'alliance selon le dernier escrit donné à S. Exc. par Mrs les députez.* Février 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 129.

(3) „Pour le renouvellement de l'alliance avec la couronne de France, en parlant politiquement, je serois de vostre opinion tout à fait, si nostre républicque et Estat n'auroit pas plus et des plus grands déffauts que la vostre... si nous mesmes estions unis, s'il n'y avoit pas de dangereuses mésintelligences et factions entre nous, si on se gouvernoit, et les sujets, comme anciennement. Mais, tout cela estant, vous me pardonnerés si je dis franchement que, en parlant selon le monde, je ne vouldrois en aucune façon empescher l'alliance. Vous ne sçavez pas si bien que nous où le soulier nous blesse... Finallement nous avons plus d'interest avec la France que vous n'avés avec la maison d'Austriche." *Lettre de Berne.* 13/23 juillet 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 54.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure. 30 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 419; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 149. — *Mazarin à Berne, à Zurich.* Paris, 17 et 24 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 417; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 322; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 148. — *Le roi aux cantons protestants* Vincennes, 17 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 415; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 147. — *Projet de response du roy aux cantons protestants.* s. d. (1657). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 430.

(5) *Le roi à De La Barde.* Vincennes, 17 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 409. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 58.

(6) *Ibid.*

A Zurich et à Berne, en effet, on la croyait « supposée ». (1) Deux vérités, en cet instant, paraissaient incontestables. A la suggestion de son ambassadeur aux Ligues, Louis XIV, tout d'abord enclin à accueillir certaines d'entre les revendications helvétiques, se reprenait, décidé semblait-il à ne transiger sur aucune de ses prétentions de la première heure. (2) D'autre part, De La Barde veillait avec un soin jaloux à ce que la direction des négociations ne lui fût point ôtée, ce qui n'eût pas manqué de se produire en cas de réussite du projet conçu par le *Vorort* de dépêcher au Louvre afin d'y plaider en faveur du maintien de la « paix perpétuelle ». (3)

Parmi les concours qui s'offraient à l'ambassadeur pour l'aider à parachever l'œuvre du « renouvellement », celui des autorités genevoises n'était certes pas à dédaigner. La seule pensée d'un désaveu possible du traité de comprotection de l'année 1579 par le monarque français devait d'autant plus suffire à bouleverser les esprits au pied du Salève, que les relations de la petite république avec le gouvernement de Paris s'étaient sensiblement améliorées depuis quelque temps. (4) A la vérité, De La Barde soulevait bien des objections, de forme principalement, à l'inclusion pure et simple de celle-ci dans l'alliance franco-suisse. (5) Comme en 1598 à Vervins, la diplomatie royale répugnait à contrister le Saint-Siège en assumant au grand jour la défense d'un « nid d'hérétiques ». On souhaitait dès lors au Louvre, et cette solution bâtarde était combattue avec énergie sur les bords du Léman, que toutes dispositions à prendre pour assurer le maintien de l'indépendance de Genève trouvassent place dans une lettre-annexe et non dans le corps même du traité. (6) Mais, cette question réservée, l'ambassadeur français, qu'il s'agît des procès poursuivis contre les Syndics et Conseils par « l'enragé Du Piau » ou de celui que leur intentait le curé de Saconnex, témoignait de sentiments bienveillants envers les magistrats de la cité calviniste. (7) Ces derniers l'avaient fait complimenter par les conseillers Pictet et Grenus du succès de sa médiation au

(1) *Le roi à De La Barde.* Vincennes, 17 avril 1657. loc. cit. (en marge de la copie, on lit ces mots, écrits d'une main *bernoise:* „Il semble par le style que cette lettre soit supposée"). St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 146. — *Zürich an Bern.* 31. August/10. September 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 495.

(2) „Nostre ambassadeur... s'est relasché au delà de la mesure des justes bornes. Il a esté si avant qu'il n'y a plus moyen de passer outre." *Le roi aux cantons protestants.* Sedan, 20 août 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 489; British Museum. Lansdowne *754* f° 275.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 6 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Mémoire concernant les Suisses.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 346.

(4) *Negri al Senato.* Zurigo, 29 agosto 1654. Frari. Svizzeri. LII. n° 83. — *De La Barde à Genève.* Soleure, 5 avril 1656, 16 février 1657. Arch. Genève. Portef. histor. n°s *3312, 3322.*

(5) *Genève à Zurich.* 19/29 mars 1656. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 71. — *Berne à Genève.* 24 mars/3 avril 1656. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3300.*

(6) *Jean-Gaspard Waser, Salomon Hirzel, Jean-Gaspard Hirzel à Genève.* Aarau, 19/29 mars 1657. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3323.* — *Genève à Berne.* 24 mars/3 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 411. — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 363.

(7) *News from divers parts.* May—july 1654. British Museum. Lansdowne *751* f° 163. — *De La Barde à Genève.* Soleure, 27 août 1656 et 16 février 1657. Arch. Genève. Portef. histor. n°s *3312, 3322.* — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 420v°. — *Sarrasin à Genève.* Paris, 23 juillet 1658. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3325.*

lendemain de Villmergen.(1) Quand, le 6 avril 1657, De La Barde les avisa que l'obstination de Zurich à ne point renouveler l'alliance menaçait de provoquer l'annulation de la «paix perpétuelle», ils se décidèrent à agir.(2) Leur intervention était sollicitée à la fois par les cantons protestants et par le Conseil royal.(3) Brienne, en effet, avait mandé à son audience le représentant de Genève à Paris, Jacques Sarrasin et, après s'être plaint des entraves que le *Vorort* et les Etats de son groupe mettaient à la conclusion des négociations, l'avait prié de façon très nette d'engager son gouvernement à hâter dans la mesure du possible l'achèvement d'une œuvre dont la réussite devait être pour lui d'un intérêt capital.(4) Ceux auxquels s'adressait cet appel ne cherchèrent pas à se soustraire à l'accomplissement de la tâche qu'on leur imposait. Mais cette tâche était délicate. Il importait que les Genevois s'abstinssent de mécontenter les cours de Vienne et de Madrid et de s'aliéner les sympathies de leurs coreligionnaires d'Helvétie.(5) Ils surent éviter ce double écueil. Deux envoyés de la Seigneurie, André Pictet et Jacob Dupan se rendirent à Soleure auprès de De La Barde et lui firent agréer leurs services.(6) Ils gagnèrent ensuite Zurich et Berne.(7) Les arguments invoqués par eux en faveur d'un prompt acquiescement des cités évangéliques au renouvellement de l'alliance franco-suisse paraissaient certes irréfutables. Que le roi Très-Chrétien vînt à mettre ses menaces à exécution et du coup les cantons protestants perdaient leur principal, pour ne pas dire leur unique appui sur le continent; Genève se trouvait à la merci des entreprises hispano-savoyardes, et les Vaudois du Piémont voyaient leur situation empirer à l'heure même où la preuve était faite, qu'en rétrocédant Saluces à Charles-Emmanuel en 1601, Henri IV avait stipulé «le maintien de leurs privilèges et la sauvegarde de leur religion».(8)

Les instances amicales des magistrats genevois présentaient-elles quelques chances de succès là où de réitérées démarches de l'ambassadeur français avaient échoué? Il eût été téméraire de répondre à cette question par l'affirmative. Mais ce qu'il convient de reconnaître en revanche, c'est que ces instances se produisaient à l'instant le plus propice et que De La Barde puisait en elles un précieux réconfort. Les divisions persistantes au sein du Corps helvétique favorisaient plutôt qu'elles ne desservaient les desseins du gouver-

---

(1) *Genève à De La Barde.* 19/29 mars 1656. Arch. Genève. Lettres *D.* n° 33 (1656—1658). p. 41. — *De La Barde à Genève.* Soleure, 5 avril 1656. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3312.*

(2) *De La Barde à Genève.* Soleure, 6 avril 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 225. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXVIII (Februar—Mai 1657). p. 198 (28. März/7. April 1657).

(3) *De La Barde à Genève.* Soleure, 6 avril 1657. loc. cit. — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 364.

(4) Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 363.

(5) Gautier. op. cit. VII. 364.

(6) Gautier. op. cit. VII. 366, 367.

(7) *Verzeichnuss wass H. alt Bürgermeister Pictet und Du Pan, alss Abgesandte von unseren ... Relligionsgenossen der Statt Genf, mittwuchs den 17./27. Juni 1657, allhie (in Zürich) proponiert habend.* St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 155. — Gautier. op. cit. VII. 369.

(8) *Le roi à Lesdiguières.* Paris, 22 février 1656. — *News from Geneva.* 27 may/6 june 1656. British Museum. Lansdowne 753 fos 104, 214.

nement de Paris et les négociations de ceux qui les secondaient. Or ces divisions existaient aussi bien chez les Etats confédérés de l'une et de l'autre confession que parmi chacun de ceux-ci pris isolément. Les premières éveillaient des regrets en France, comme en Espagne, car leur durée inattendue privait ces puissances des services d'auxiliaires qui avaient constitué jusque là le noyau de leurs armées. Les diètes succédaient aux diètes, sans que les médiateurs, contraints d'user d'une extrême circonspection, réussissent à trouver des formules de conciliation capables d'obtenir l'assentiment unanime des intéressés. (1) Ni l'offre spontanée de l'ambassadeur français de départager les avis contradictoires des représentants des cantons « neutres », ni ses efforts en vue de dissiper les défiances que chacun des deux partis nourrissait à l'égard de l'autre ne parvenaient à hâter le prononcé de la sentence arbitrale. (2) Le nonce, que la crainte d'avoir à verser de nouveaux subsides à ses coreligionnaires d'Helvétie portait à préconiser désormais les solutions pacifiques, (3) ne détourna qu'avec peine les Lucernois de leur dessein de fêter avec éclat le premier anniversaire de la bataille de Villmergen. (4) Quant aux Schwytzois, leur obstination brutale à rejeter presque sans examen les diverses propositions d'accommodement qui leur étaient faites rendait infiniment problématique l'issue favorable du travail des médiateurs. (5)

Aussi bien n'était-ce là, on vient de le dire, qu'un des côtés de la situation intérieure aux Ligues. Comme si les dissensions confessionnelles ne suffisaient pas à ruiner ce malheureux pays, des discordes intestines sévissaient parmi les deux groupes de cantons dont se composait le Corps helvétique et jusque dans les Conseils de plusieurs des Etats confédérés. Tandis que les rapports de Lucerne avec Zoug et ses alliés de la Suisse primitive continuaient à être empreints d'une certaine aigreur, surtout depuis l'empressement mis par le *Vorort* catholique à renouveler son alliance avec la France, sans s'être assuré

---

(1) „Procedono gli arbitri medesimi con destra lentezza. Procurano di differire al possibile il disgustare alcuno delle parti. Et fanno intanto godere il beneficio della continuatione dell' amnistia." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 8. — *J. Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1656/10 january 1657. British Museum. Lansdowne *746* f° 43. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 6 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 14 avril 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. f° 72vo. — *Instructio ad meliorem certioremque intelligentiam pacis in Helvetiam reductae necessaria.* British Museum. Lansdowne *748* f° 59. — Eidg. Absch. VI *A.* 345 *b.*

(2) *De La Barde à Berne.* Soleure, 11 février 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 36 (2da). — *Pell to Thurloë.* Zurich, 9/19 april 1657. ap. Vaughan. II. 143.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 36 (2da).

(4) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 25 gennaio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(5) *Ibid.* — „Quelli all'incontro di Svitz, Urania, Zuch et Underwald si dichiarano et protestano esser pronti a decider le differenze con li armi, portati più dall' impeto della passione e dell' interesse che dalla consideratione delle proprie forze." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 36. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 41. — „Li soli Svitensi, molto proclivi a nuove rotture male impressi in questa vicinanza, sono dagli altri tenuti con fattica in freno." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1657. Frari Svizzeri. LIV. n° 43.

au préalable de l'assentiment des autres « Waldstætten », [1] de profondes divergences de vues se faisaient jour à Berne et à Zurich quant à la politique à suivre à l'égard de ces derniers. Déjà divisés sur la question de l'opportunité de renouer des liens étroits avec la monarchie française, les magistrats des grandes cités évangéliques l'étaient en outre sur celle de l'acceptation de leur défaite ou d'une prompte reprise des hostilités. De même que l'une des séances des « Deux Cents » avait été troublée en décembre 1654 par l'intervention brutale du trésorier Vincent Wagner, ameutant l'opinion populaire contre les conseillers acquis au projet de rénovation du traité de 1602, de même, les 28 et 29 décembre 1656, de graves dissentiments s'étaient produits sur les bords de l'Aar entre les partisans de la guerre, représentés par le général d'Erlach, et ceux du rétablissement de la concorde helvétique groupés derrière l'avoyer Graffenried. La victoire était demeurée à ces derniers. Mais la lutte se poursuivait âpre et sans merci entre le vaincu de Villmergen, assisté de son cousin Gérard d'Erlach, commandant de l'artillerie bernoise, et le colonel Guy, de Neuchâtel, retiré en Champagne et qui, mis en cause par ses contradicteurs, n'hésitait pas à rejeter sur eux seuls l'entière responsabilité des dispositions tactiques arrêtées au cours de cette journée néfaste. [2]

A Zurich, au reste, une crise toute semblable se préparait. Elle éclata en mars 1657, à la veille de la deuxième diète d'Aarau de cette année-là. Comme on armait derechef sur les rives de la Limmat en raison des informations alarmantes reçues de Schwytz, les alliés catholiques de ce petit Etat crurent devoir adresser au *Vorort* une missive menaçante. [3] Ce fut assez pour que le parti de la revanche dans le premier des cantons se ressaisît et poussât à la réalisation de ses desseins belliqueux. [4] Mais, plus sage que certains de ses magistrats, le peuple sut leur forcer la main et empêcher qu'une décision prise *ab irato* ne provoquât entre les Confédérés une nouvelle et irrémédiable rupture. [5] De même qu'à Berne toutefois, d'inopportunes récriminations portant sur les événements de l'année précédente vinrent compliquer une situation déjà suffisamment hérissée de difficultés. Et le général Werdmüller, en butte à l'hostilité passionnée du capitaine de ce nom, vit s'ouvrir contre lui une campagne de calomnies sur laquelle il y aura lieu d'insister au cours de ce récit.

---

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 7 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. mss. L. — „La prontezza di Lucerna a sodisfattioni della Francia non è stata nel modo che si credeva." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 14 (2da). — Eidg. Absch. VI *A*. 247 (Brunnen, 21 mai 1655).

(2) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXXVII (27. November/6. Dezember 1656). p. 192. — „In the meantime here was a rumour of a great sedition in the city of Berne." *Pell to Thurloë.* Zurich, 18/28 december 1656. ap. Vaughan. II. 69. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 12 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern (1838) t. IV. 221.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 43.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 36.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 marzo 1657. loc. cit.

Situation respective des partis politiques en Suisse au commencement de l'année 1657. — Les cantons catholiques et le scellement des instruments de l'alliance. — Lucerne et la levée française. — Emoi à Milan. — Les autres « Waldsættten » demeurent fidèles aux intérêts de l'Espagne. — Attitude hésitante de Fribourg. — L'ambassadeur français est tenu en échec par les magistrats des cités évangéliques et par la majorité de ceux des cantons catholiques. — Menaces de De La Barde à l'endroit de Zurich. — Ouvertures faites à Faesch par Mazarin. — Missive sévère que celui-ci adresse au représentant de la couronne à Soleure. — Séjour du duc de Longueville à Neuchâtel. — Ombrage qu'en prend De La Barde.

XXXI. Rien ne saurait mieux dépeindre les changements survenus depuis la paix de Westphalie dans la politique des grandes puissances de l'Europe occidentale qu'un examen rapide de la situation respective des partis en Suisse au commencement de l'année 1657. Naguère encore inféodés à l'Espagne, les cantons de l'ancienne croyance ou, pour mieux dire, certains d'entre eux tendaient à reprendre leur liberté d'action. A cette heure, aux yeux du roi Catholique, seuls les Etats protestants d'Helvétie adoptaient une attitude conforme aux intérêts de l'Escurial. (1) En revanche, au sentiment du roi Très-Chrétien et de ses ministres, c'était sur Lucerne, à défaut des cités évangéliques, transfuges de la cause anti-autrichienne, que devait se concentrer l'espoir d'une prochaine et décisive amélioration des relations entre les deux pays. (2) Soleure, en effet, dont De La Barde venait de faire casser l'une des enseignes au service royal, (3) adhérait derechef à la cabale caumartiniste (4) et poussait ouvertement les cantons de son groupe à se dédire de tous engagements à l'égard du Louvre, (5) puisque aussi bien, non content de s'abstenir de les secourir avant et depuis Villmergen, le gouvernement de Paris négligeait d'exécuter les promesses qu'il leur avait consenties en renouvelant son alliance

(1) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 1er février 1657. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 220vo. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 2 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) „Pagandoles (la Francia) cinco pensiones, quando de nuestra parte se les dificulta una.“ *Consulta del Presidente Arese para el Conde de Fuensaldaña.* Milan, mayo 1658. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3375.*

(3) *Ordonnance du roy, du 8 janvier 1657, par la quelle Sa Maté casse la compagnie de Mrs Grim et Wallier.* Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37f* f° 385vo.

(4) *Lettre de De La Barde à B. Rolland,* du 6 octobre 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 382vo. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février et 15 et 16 mars 1657 (1re). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85, 102, 110.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 310vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 16 (1a). — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85, 86. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 9 febbraio e 10 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

avec eux, et cela à seule fin de conserver intact le fonds destiné à apaiser, le cas échéant, les exigences des protestants. (1)

La confiance de l'ambassadeur de Louis XIV dans l'imminente accession des cités évangéliques au traité conclu par les catholiques était telle, qu'il avait laissé leurs noms en blanc dans l'instrument préparé à l'intention de ces derniers. Toutefois, à côté de ce traité général, il en avait été dressé de particuliers avec chacun des Etats confédérés alliés de l'Espagne et de la Savoie, les autorisant à réserver ces deux puissances, pourvu qu'ils s'engageassent à ne point accorder passage sur leurs terres aux ennemis de la France. (2) A la vérité, l'apposition des sceaux cantonaux sur ces parchemins demeurait en souffrance. (3) Bien qu'il ne s'agît là que d'une formalité accessoire, De La Barde estima que le moment était venu d'en solliciter l'accomplissement et, comme d'autre part on lui prescrivait de Paris de demander une levée de troupes à ses hôtes, il se décida à joindre les deux requêtes et à les présenter le même jour aux magistrats du *Vorort* catholique. (4)

Habitué à voir ses moindres démarches contrariées par les ministres de la maison d'Autriche, (5) l'ambassadeur français éprouva une surprise heureuse (6) lorsque le gouvernement de Lucerne l'avisa que satisfaction lui était donnée sur ces deux points. (7) En revanche l'indignation de Casati fut d'autant plus vive que depuis peu toute la politique du résident lombard consistait à empêcher les protestants de renouveler et les catholiques de sceller leur alliance avec le Louvre. (8) Cet événement eût causé moins d'émoi à Milan, s'il s'était produit dans l'un des petits cantons à *landsgemeinden*, où l'élément populaire cédait trop souvent aux sollicitations de l'étranger, pour peu qu'elles fussent appuyées

---

(1) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 1er septembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 64. — *De La Barde à Brienne*. Soleure, 6 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 366. — *Lucerne à Brienne*. 25 octobre 1657. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(2) *Histoire des négociations des ministres du roy auprès des cantons suisses et de leurs alliés, de 1660 à 1689*. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Mémoire sur les formes qui ont esté observées soit pendant la négociation en Suisse, etc.* Aff. Etr. France. *1859* f° 204 sqq,

(3) *De La Barde à Lucerne*. Soleure, 4 novembre 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

(4) *De La Barde à Lucerne*. Soleure, 4 et 11 novembre 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659). — *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 30 novembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. L. — *Sarotti al Senato*. Zurigo, 2 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 9.

(5) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 30 dicembre 1656. loc. cit. LIV. n° 18.

(6) *De La Barde à Lucerne*. Soleure, 11 novembre 1656. loc. cit.

(7) *Casati al Segretario di Stato a Milano*. Coira, 22 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Luzern an De La Barde*. 1. Dezember 1656. St. Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedensschlüsse, 1639—1676). — *Sarotti al Senato*. Zurigo, 2 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 9. — *Avisi del conte ambasciatore Casati*. 2 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano*. Altorfo, 2 dicembre 1656. *Ibid*. — *De La Barde à Lucerne*. Soleure, 3 décembre 1656. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1656—1659). — Eidg. Absch. VI*A*. 357*p*.

(8) *Avisi del conte ambasciatore Casati*. 2 dicembre 1656. loc. cit. — *Sarotti al Senato*. Zurigo, 16 dicembre 1656 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 14. — *De La Barde à Pfyffer*. Soleure, le... mars 1657. Bibl. Ste Geneviève. *L 37f* f° 222. — *Mémoire de Mr De La Barde* („Les cantons ont tesmoigné...“). 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 417. — *Crivelli al veedor general a Milano*. Altorfo, 5 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

d'espèces sonnantes. (1) Mais, que les Conseils du premier des «Waldstætten» se laissassent acheter par les émissaires de De La Barde ; (2) qu'ils autorisassent leurs troupes à la solde de France à servir au Quesnoy, à Saint-Guislain, voire même en Alsace ; (3) qu'ils fermassent les yeux sur les enrôlements faits dans leur ville pour fortifier le régiment Pfyffer en Picardie, (4) le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie en prenait malaisément son parti et songeait à user de représailles envers les officiers de ce canton en garnison dans le Cômasque ou dans le Crémonais. (5) Toutefois la défaillance de Lucerne n'entraînait pas nécessairement celle de ses alliés de la région du Gothard, ainsi qu'on le croyait à Soleure. (6) En réalité, elle eut pour principal résultat de stimuler l'ardeur des partisans de l'Espagne à Altorf, à Schwytz, à Stans, à Sarnen, à Zoug, où l'on voyait de mauvais œil le *Vorort* catholique poursuivre et conclure avec l'étranger des négociations qui n'avaient pas l'agrément des Etats confédérés de son groupe. (7)

Les défiances persistantes qu'éveillaient dans la Suisse primitive les velléités d'indépendance de Lucerne en matière de relations extérieures servaient mieux en cette conjoncture les intérêts de l'Escurial que ne l'eussent fait les démarches des agents de celui-ci dans les petits cantons. D'un commun accord, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zoug, approuvés par le nonce apostolique, refusèrent d'autoriser la levée française que l'ambassadeur avait déjà sollicitée de leurs députés quelques mois auparavant. (8) En cela ils suivaient d'ailleurs l'exemple des Conseils de Fribourg, auxquels De La Barde reprochait sans

(1) *Avisi del conte ambasciatore Casati.* 2 dicembre 1656. loc. cit.

(2) „Ma che essi di Lucerna, che sono soli 100 e si puo dire quasi solo 36, che governano et hanno voti, non sono escusabili." *Avisi del conte ambre Casati.* 2 dicembre 1656. loc. cit. — „Il buon odore dei gigli delle doble francesi è stato quello che ha attirati assai li signori di Lucerna a tutte le facilità, havendone l'ambasciatore esborsato loro mille subitamente et eshibito il pagamento di oltre mille et 500 fra pochi giorni per resto della promessa pensione." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 9. — *Casati al gran cancelliere a Milano.* Coira, 24 ottobre 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Crivelli al veedor general a Milano.* Altorfo, 5 novembre 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(3) *Francesco Casati al Segretario di Stato a Milano.* Coira, 2 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(4) „The letters out of France say that some of our Swisses went from Paris towards Mardike and Bourbourg; that the popish Swisses are, ready to mutiny, saying they will not be with the English, whose good success they desire not to see as being the greatest ennemies they have in the world." *News from Zurich.* 11/21 march 1657. ap. Vaughan. II. 123. — *Refus de la levée demandée par Casati et Crivelli.* Lucerne, 11 mai 1657. St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. 270a.

(5) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 10 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(6) „Lucerna, si crede, sara facilmente seguita dai rimanenti cattolici." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 dicembre 1656 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 11 (2da). — „In questi quattro cantoni stanno ancor saldi in non voler seguire l'esempio di Lucerna." *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 20 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 dicembre 1656. loc. cit. — *Crivelli a Francesco Casati.* Altorfo, 6 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(8) *De La Barde à Schwytz.* Soleure, 25 novembre 1656. Bibl. Ste Geneviève. *L 37 f* f° 216vo; *à Uri.* Soleure, 16 décembre 1656. *Ibid.* f° 217. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 22 février 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 62.

cesse de rechercher avidement les bénéfices d'un traité[1] dont ils hésitaient à supporter les charges.[2] Peu à peu d'anciennes affinités politiques et économiques entre les maîtres de Milan et les coseigneurs de la Lévantine reprenaient vie. Le successeur de Caumartin aux Ligues eut beau menacer ses coreligionnaires d'Helvétie de leur supprimer « les pensions et les bienfaits du roy Très-Chrétien » pour peu qu'ils tardassent davantage à remplir leurs engagements à son égard.[3] Ce que l'ambassadeur obtint non sans peine, ce fut le scellement des conventions particulières passées avec chacun des alliés de l'Espagne.[4] Celui du traité général, consenti par Lucerne et Nidwald,[5] demeurait en souffrance dans les autres chancelleries de la Suisse primitive, grâce surtout aux intrigues soleuroises.[6] Quant à la levée, sa concession était différée par Uri, Schwytz, Zoug et le Haut-Unterwalden,[7] sous le prétexte que le rétablissement de la paix des Ligues laissait encore à désirer, prétexte assurément spécieux, puisque dans le même temps les « Waldstætten » accordaient des troupes au gouverneur de Milan.[8]

Ainsi donc, tenu en échec par la totalité des Confédérés de la nouvelle croyance, De La Barde l'était en plus par la grande majorité de ceux de

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 mai 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 56vo. — *Ordonnance du roy pour l'abolition des impôts et péages sur les fromages de Suisse à Lyon et autres lieux voisins, envoyée par Mr De La Barde à Mr Nicolas de Diesbach de Torny,* le 20 avril 1656. Arch. Fribourg. Doct. France. IX (1643—1663). — *De La Barde à Bochart Sarron de Champigny.* Soleure, 13 juillet 1656. St-Arch. Bern. Frankr. *H* 379.

(2) *Le roi à Fribourg.* Paris, 10 janvier 1649. Arch. Fribourg. Lettres royales. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 16 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 12 mars 1657; 28 mars 1658, 4 et 16 février 1659. Arch. Fribourg. France (1645—1663). — „Vous vous estes contentez de toucher nostre argent comptant en faisant l'alliance, pour le quel vous nous avez donné du papier et de la cire, qui nous a cousté bien cher, puisque vous n'avez exécuté depuis en façon quelconque nostre traitté... Mais le roy... leur fera rendre (aux Fribourgeois), jusqu'au dernier denier, tout ce qui a esté payé au public et aux particuliers, lorsque l'alliance a esté faicte, ou ils n'envoyeront quoique ce soit à Lyon et cognoistront d'ailleurs qu'il ne se faut pas jouer à un roy de France et passer des traictés avec luy pour ne les point exécuter après avoir touché son argent.“ *De La Barde à Diesbach de Torny.* Soleure, 16 janvier 1658. Arch. Fribourg. France. IX (1643—1663). — *contra: Negri al Senato.* Zurigo, 30 gennaio 1655. Frari. Svizzeri. LII. n° 108.

(3) *De La Barde à Schwytz, à Uri.* Soleure, 25 novembre et 10 décembre 1656. loc. cit.; *à Pfyffer.* Soleure, mars 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 222; *à Zoug.* Soleure, 8 mai 1657. St-Arch. Zug (Frankreich).

(4) „Alla appositione del sigillo all'instrumento della Lega non hanno dichiarata tanta aversione, ma bene alla concessione della levata.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 e 23 dicembre 1656 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. nos 14, 16. — Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLIV. 285—289.

(5) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 6 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 2 febbraio 1657. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 8 septembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 210vo; *à Mazarin.* Soleure, 6 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 120. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 6 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(7) „Vedendo il pregiudicio che apporterebbe alla loro patria.“ *Crivelli a Casati.* Altorfo, 6 gennaio 1657. loc. cit.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 dicembre 1656. loc. cit. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 2 febbraio e 10 marzo 1657. loc. cit. — *Memoria del colonello Crivelli sopra la leva da domandarsi in Svizzeri.* 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — „All popish cantons have deputies now at Lucerne, consulting with Crivelli concerning sending two thousand Swisses to Milan this spring.“ *Pell to Thurloë.* Zurich, 12/22 march 1657. ap. Vaughan. II. 123. — *De La Barde à Zoug.* Soleure, 8 mai 1657. St-Arch. Zug (Frankreich); *à Reding.* Soleure, 14 juin 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 226vo.

l'ancienne.(1) Les sentiments hostiles que ces derniers nourrissaient à l'endroit du Louvre(2) n'avaient cependant pas de très profondes racines. Il eût suffi de quelque argent pour les dissiper.(3) En mars 1657, Schwytz, s'étant avisé d'imposer un droit de passage aux soldats français isolés acheminés de la Haute-Italie vers l'Allemagne, avait renoncé à cette prétention ensuite des instances de De La Barde, appuyées d'espèces sonnantes.(4) La répugnance visible des «Waldstætten» à accepter l'offre de la médiation officieuse et bénévole de l'ambassadeur n'avait en soi rien de blessant pour celui-ci, puisque son collègue, le résident vénitien à Zurich voyait dans le même temps ses conseils pacifiques méconnus.(5) Au surplus les magistrats des cantons forestiers ne continuaient-ils pas à prier le représentant de Louis XIV à Soleure d'intercéder en leur faveur auprès de son maître afin que ce dernier ne les abandonnât pas, au cas, peu probable d'ailleurs selon lui, d'une récidive de guerre civile aux Ligues?(6)

En fait, on ne saurait trop y insister, le nœud de la situation était à Zurich.(7) Que le premier des cantons protestants consentît à suivre l'exemple du premier des cantons catholiques, à sceller le renouvellement du traité de 1602, puis à accorder, comme dans le passé, des troupes à la Couronne Très-Chrétienne, et du coup les Suisses des deux confessions eussent approuvé ses résolutions. Or il ne semblait pas que cet espoir fût à la veille de se réaliser. Sans doute les divergences de vues persistantes entre le gouvernement de Paris et son ministre à Soleure n'étaient-elles pas étrangères au recul de l'influence française sur les bords de la Limmat. Aussi bien, d'une part De La Barde ne cessait d'affirmer que seule une politique faite de fermeté réussirait à triompher de la résistance opposée par le *Vorort* et les Etats de son groupe à l'accomplissement des vœux du Louvre au regard de l'Helvétie.(8) Lui-même prenait l'énergique initiative de l'attitude à observer désormais envers ses hôtes protestants, puisqu'il menaçait tour à tour ceux-ci de l'abolition de la paix perpétuelle de 1516, de celle du traité de comprotection de l'année 1579 et de la non-inclusion du pays de Vaud dans l'alliance.(9) Allant plus loin, il leur

(1) *contra : Colbert de Croissy à De La Barde.* Brisach, 30 juillet 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 348.

(2) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 22 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er septembre 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 64; *à Brienne.* Soleure, 8 septembre 1656. loc. cit.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LV. n° 127. — *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 31 ottobre e 19 dicembre 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(5) Frari. Delib. Senato (Corti). CC. 17, 59.

(6) *De La Barde à Gravel.* Soleure, 15 février 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 103.

(7) *Zürich an Johan Heinrich Waser und Salomon Hirzel... zu Arau.* 5./15. Januar 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 127.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Mémoire* („L'on ne sçayt quelle foy ajouster...") Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 432.

laissait entendre que les prélats de Bâle et de Coire, le premier surtout, [1] ne se sentaient pas si affermis sur leurs sièges, [2] qu'ils ne pussent être sollicités de les résigner en faveur d'un cardinal français, et par ces mots l'ambassadeur désignait assez clairement Mazarin, dont le désir de se faire élire prince d'Empire [3] avait été tenu moins secret que le projet conçu jadis à Rome d'offrir à Richelieu l'évêché de Genève. [4] D'autre part, en revanche, loin d'abonder dans les mesures proposées par son ministre aux Ligues, le Louvre apportait une mollesse extrême à faciliter l'exécution du décret qui privait de leurs privilèges les marchands suisses de certaines villes du royaume. [5]

Au total l'insuccès presque complet des démarches entreprises par De La Barde auprès des cantons des deux confessions n'était guère contestable. A elle seule, l'attitude de Zurich dédommageait l'Espagne des échecs diplomatiques subis par cette puissance dans la région du Gothard. [6] Le 10 mai 1657, les magistrats du *Vorort* suggéraient à ceux de Berne de dépêcher sans retard un courrier au roi afin de se plaindre des procédés comminatoires dont usait son ambassadeur à leur égard [7] et d'exprimer le désir que les négociations fussent poursuivies désormais à la cour et non plus en Suisse. [8] Or, dans ce même temps, un marchand bâlois, Albert Fæsch, se trouvait à Paris, où l'appelaient des affaires particulières. Prévenu de sa présence, Mazarin souhaitait apprendre de sa bouche les raisons secrètes de la répulsion de ses coreligionnaires et compatriotes à continuer à traiter avec De La Barde. Sur le préavis de Zurich, il fut décidé de laisser cette ouverture sans réponse. [9]

Affirmer, comme le faisait l'ambassadeur français, que la conclusion de ses négociations avec les députés des cités évangéliques lui semblait imminente

---

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 26 aprile 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) Mort de l'évêque de Bâle, Jean-François de Schœnau, le 30 novembre 1656 „con infinito contento di questi popoli, poichè havesse finito di incrudelire quei sudditi protestanti nel Münsterthal.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 12. — *De La Barde à l'évêque de Bâle.* Soleure, 19 juillet 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 228vo.

(3) „Ho presentito che il cardinale Mazarino. dopo di haver pretesa, e non riuscitogli per se, la elezione in vescovo di Basilea, ora esibisce all' eletto e a suo vescovato la sua protezione.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 26 aprile 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(4) *Francesco Barberini al nunzio Bichi.* Roma, 10 settembre (*et non* dicembre) 1631. Bibl. Barberine. Latin *8114* (obligeante communication de Mr l'abbé Auguste Leman, à Lille).

(5) *De La Barde à De La Ravoye.* Soleure, décembre 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 339vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 108.

(6) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 1er février 1657 (et non *1651*). Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 320vo.

(7) *Zürich an Bern.* 30. April/10. Mai 1657. Aff. Etr. Suisse. Ve suppt. p. 93.

(8) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 25 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 268. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 6 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1656 e 21 aprile 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nos 18, 54. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 16 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 110. — *Werdmüller à Zurich.* Zurich, mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 268. — *Mémoire* („L'on ne sçait quelle foy ajouster...“). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 432.

(9) *Zürich an Bern.* 30. April/10. Mai 1657 (note française en marge). loc. cit.; 31. August/10. September 1657. *Ibid.* — *Pell to Thurloë.* Zurich, 3/13 september 1657. ap. Vaughan. op. cit. I. 241.

était s'insurger contre la matérialité des faits et en nier l'évidence.(1) Mais aussi bien il y avait moins d'ignorance que de calcul dans sa conduite. A dire vrai, la crainte continuait à l'obséder de se voir, au dernier moment, frustré du fruit de ses travaux par un envoyé extraordinaire, que celui-ci eût nom La Rochefoucauld, ainsi qu'il en avait été question en février 1656, ou Longueville, comme le bruit en courait à cette heure. De là ses tergiversations.(2) Or le successeur de Caumartin comptait sans Mazarin, que finissaient par lasser ses plaintes continuelles et ses erreurs d'appréciation quant aux dispositions réelles des petits Etats auprès desquels il se trouvait accrédité.(3) La missive que le cardinal lui fit tenir, le 15 avril 1657, fut assurément la plus sévère que ce ministre ait jamais adressée à l'un des représentants de la couronne à l'étranger.(4)

Un diplomate mieux avisé que ne l'était De La Barde et moins imbu de ses propres mérites eût pressenti, à certains signes infaillibles, le blâme dont il allait être l'objet. On s'étonnait même en Suisse qu'il y eût échappé jusque là.(5) Négociateur imprudent et sans scrupules,(6) ne venait-il pas, dans les derniers six mois, de dépenser en pure perte deux cent soixante dix mille Livres?(7) Dès le 6 mars, Mazarin l'avait averti qu'il continuait à le défendre, bien que le bruit se fortifiât de plus en plus en France, comme aux Ligues, que l'alliance eût été renouvelée depuis longtemps sous toute autre direction que la sienne.(8) Cette réticence, dans laquelle il vit, avec raison peut-être, une remontrance déguisée, exaspéra l'ambassadeur et lui fit commettre une suprême maladresse: celle de prétendre imposer au Conseil royal une politique de représailles qui répugnait à celui-ci, d'insister pour que des sanctions fussent prises à Paris contre ceux d'entre les officiers soleurois qui lui témoignaient de l'hostilité(9), de menacer de se retirer au cas où sa requête ne serait pas agréée,(10) de se plaindre à la fois de ce que trop d'influences diverses et contradictoires se manifestassent dans la surveillance et le contrôle des affaires de sa charge(11) et de ce que les mesures décrétées sur ses instances contre

(1) *De La Barde à Mazarin.* Bade, 2 mars 1656; Soleure, avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 123. 228.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mars 1657 et 11 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 111; XXXVII.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 juillet 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 52 — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 22 janvier, 25 août et 6 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* fos 178, 268, 366.

(4) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 15 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 310.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62.

(6) „Tassato ed imputato dalli suoi emuli di avere negoziato con puoca fede e con puoca prudenza." *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 13 aprile 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(7) *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 13 aprile 1657. loc. cit.

(8) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 6 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 289.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février, 9 et 23 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85, 99, 111.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 9 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 86.

(11) „Il n'y a rien qui jette plus de confusion dans les affaires que la multitude de ceux qui s'en meslent à l'insceu les uns des autres." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 88.

les marchands suisses à Lyon ne fussent pas exécutées avec plus de rigueur, (1) d'incriminer sans cesse de manque de perspicacité les négociateurs du traité de 1602 (2) et d'affirmer enfin, avec une absence de modestie déconcertante, (3) que, satisfaits de ses efforts en vue d'arriver à une entente, les Confédérés des deux confessions l'étaient moins en revanche de la parcimonie des moyens d'action dont il disposait à cet effet. (4)

La réponse de Mazarin à cet intempestif plaidoyer fut aussi précise que cinglante. De l'avis du cardinal, l'ambassadeur aux Ligues obéissait à une inspiration fâcheuse en tentant de rejeter sur autrui la responsabilité de ses déboires. (5) N'en était-il pas le principal, sinon l'unique artisan? (6) N'avait-il pas à mainte reprise «répondu de tout», pour peu qu'on lui fît tenir de Paris des sommes dont lui-même fixait au préalable l'importance? Ne s'était-on pas empressé d'accéder à ses désirs? Et n'avait-il pas dû reconnaître chaque fois l'erreur de ses calculs? «Cela est hors du train de la prudence ordinaire, «ajoutait le ministre, d'establir la certitude des événemens sur des causes incer- «taines qui peuvent arriver ou n'arriver pas». Enfin, quelque grandes que fussent «les lumières» du successeur de Caumartin à Soleure, il était permis de trouver étrange qu'il prétendît que «ses sentiments fussent reçus comme des loix». (7)

La dernière phrase de cette mercuriale en adoucissait, à dire vrai, l'amertume. «Recevez-la comme une médecine qui vous est préparée d'une main amie», concluait Mazarin. (8) Il ne fallut rien moins que ce paternel conseil pour atténuer l'effet déprimant que ne pouvait manquer de produire sur l'esprit de De La Barde l'annonce, trop certaine cette fois, de l'imminente arrivée du duc de Longueville à Neuchâtel. (9) Ce voyage, dont on le menaçait depuis près de trente mois, (10) était l'œuvre de la cabale caumartiniste. (11) Grimm et Wallier, les deux capitaines qui la représentaient à Soleure, s'en faisaient une arme pour détourner les autorités de leur canton de sceller l'alliance et celles des cités évangéliques de consentir à son renouvellement. (12) Selon eux, le

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mars 1657. loc. cit.

(2) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 10 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 375. — *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(3) „L'aversion, ou plus tost le dégoust des Suisses, tant catholiques que protestants, est général pour la France et non pas particulier pour moy.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mars 1657. loc. cit.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mars 1657. loc. cit.

(5) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 15 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 310.

(6) „Si nous voulions croire aux avis qui nous sont venus de plusieurs endroicts, vous ne seriez pas exempt du blasme d'avoir contribué à ce dégoust et à ceste généralle aversion (des Suisses pour la France).“ *Mazarin à De La Barde.* Paris, 15 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 310.

(7) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 15 avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 310.

(8) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 15 avril 1657. loc. cit.

(9) *Francesco Giustinian al Senato.* Parigi, 13 febbraio 1657. Frari. Francia. CXIX. n° 113. — *Pell to Morland.* Zurich, 11/21 june 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 188. — Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. t. IV. 88.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 11 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII.

(11) *De La Barde à Mazarin.* Soloure, 3 août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 143.

(12) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février, 15 et 16 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85, 102, 110.

roi, lassé du retard mis par l'ambassadeur à la conclusion de sa négociation, se décidait à dépêcher aux Ligues l'un des princes de son sang, porteur de conditions plus acceptables et de sommes dont l'immédiat versement devait donner pleine satisfaction à ceux auxquels elles étaient destinées.(1)

Il paraissait assurément excessif que le ministre du Louvre prétendît s'opposer à la venue d'un prince souverain dans ses Etats, sous le prétexte que ces derniers étaient limitrophes de la Suisse et que son séjour au pied du Jura pouvait nuire à la marche des négociations du renouvellement de l'alliance franco-helvétique.(2) Il n'en alla cependant pas autrement.(3) A l'heure même où le gouvernement zurichois priait les autorités de Berne de l'aider à obtenir du roi Très-Chrétien la désignation d'un envoyé extraordinaire, seul capable de résoudre les difficultés dont De La Barde ne réussissait point à triompher,(4) celui-ci n'hésitait pas à affirmer, pour la dixième fois peut-être, que les mesures prises par lui eussent rendu la conclusion du traité absolument certaine, si les résolutions irréfléchies arrêtées à Paris n'avaient en fin de compte dérangé tous ses calculs.(5) Quand la missive où se trouvaient consignées ces doléances arriva au Louvre, le courrier porteur de celle contenant la mercuriale adressée au représentant de la couronne à Soleure était en route pour cette ville. Mazarin s'abstint en conséquence de répondre à la nouvelle et intempestive manifestation de l'esprit chagrin de ce dernier. Longueville achevait ses préparatifs de départ. Ils ne furent pas contrariés. Bien plus, comme l'ancien chef de la députation française à Münster offrait «d'employer ses soins» à faire aboutir les démarches poursuivies par De La Barde auprès des cités évangéliques, sa proposition fut acceptée avec reconnaissance. On convint toutefois qu'il ne serait chargé d'aucune mission ni officielle, ni même officieuse.(6)

Entré dans Neuchâtel le jeudi 12 juillet, le duc y reçut dès le lendemain une délégation du Conseil de Berne(7) et, les jours suivants, des envoyés des autres cantons que des liens de combourgeoisie attachaient à sa maison.(8) Dès lors qu'il accueillait avec une égale courtoisie les représentants des deux

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 avril, 15 juin et 27 juillet 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 120, 137, 140. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 16/26 july 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 212.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 3 et 17 août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 143, 146.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 luglio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(4) *Zürich an Bern.* 30. April/10. Mai 1657. Aff. Etr. Suisse. V. suppt. p. 93. — „This Senate (of Zurich) had two days before received two letters from Berne, wherein that signified their hopes of obtaining better conditions by the Duke of Longueville, than ever had been offered them by the french ambassador." *Pell to Thurloë.* Zurich, 16/26 july 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 212.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, avril 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 123. — *Bern an Zürich.* 18./28. Juli 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 164.

(6) *Mazarin à Longueville.* La Fère, 22 juin 1657. Bibl. Nat. Mélanges Colbt LI *A.* f° 5 (ind. Chéruel. op. cit. VII. 735).

(7) *Instructionzedel an meine Herrn General von Erlach und Herrn Zeugherrn Lehrber zum Hertzogen zu Longueville nacher Nüwenburg.* 11./21. July 1657. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S.* p. 604.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 luglio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 9/19 july 1657. ap Vaughan. op. cit. II. 209. — Boyve. op. cit IV. 88—90. — Eidg. Absch. VI *A.* 373 c. — *Relation du voyage d'Henri II d'Orléans-Longueville dans sa principauté de Neuchâtel et Valangin en 1657.* ap Journal helvétique. mai 1782.

confessions, les apparences étaient sauves. Néanmoins les protestants se refusaient à admettre qu'il n'eût pas emporté de Paris des pleins pouvoirs pour traiter avec eux.(1) Force leur fut de se rendre à l'évidence des faits.(2) Ils ne se tinrent cependant pas pour battus, car, après avoir tenté en vain de convaincre le prince français que leurs supérieurs attendaient de lui mieux et plus qu'un simple échange de vues sur la situation,(3) ils l'adjurèrent de faire acte d'ambassadeur extraordinaire, s'engageant dans ce cas à traîner les choses en longueur jusqu'à sa désignation définitive en cette qualité.(4) Mais le beau-frère du grand Condé s'était assagi depuis les événements de la Fronde auxquels il avait été mêlé. Longueville savait le crédit dont le ministre à Soleure jouissait auprès de Mazarin, en dépit de toutes opinions contraires.(5) Se sentant surveillé par De La Barde, qui épiait ses moindres démarches, les interprétait au gré de sa passion et en avisait aussitôt le Louvre,(6) il se tint durant les cinq semaines de son séjour à Neuchâtel sur une prudente réserve,(7) se contenta de dépêcher l'un des siens à Aarau et à Zurich pour y offrir « en termes généraux » ses services au Corps évangélique des Ligues(8) et, sans qu'on eût à lui en donner l'ordre de la cour, sut résister à la pression que cherchaient à exercer sur son attitude les affiliés à la cabale caumartiniste en Suisse.(9) Lorsque, le 17 août, le duc reprit le chemin de Paris,(10) il s'était

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 juin 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 137. — *Zürich an Bern.* 15./25. July 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 162. — *Schaffhausen an Bern.* 18./28. July 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 437; *an Zürich.* 18./28. July 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 163. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 luglio 1657. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LI. — Eidg. Absch. VI *A.* 381 *a*, 381 *b*.

(2) „Ilz ont bien congneu (vos députés) qu'il (Longueville) n'a aucun pouvoir pour nostre affaire de l'alliance.“ *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 juillet 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 421. – *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nº 80.

(3) *Instruktion Zedel an ... Herrn General von Erlach und Herrn Zeugherrn Lehrber zum Hertzogen zu Longueville nacher Nüwenburg.* Bern, 11/21 july 1657. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S* 604. — *Zürich an Bern.* 15/25 july 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 431. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 23 july/2 august, 13/23 august 1657. ap. Vaughan. (The protectorate of Oliver Cromwell and the State of Europe, etc.) II. 217, 230. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 11 agosto 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nº 82 (2da).

(4) *Mémoire* („L'esprit de contradiction ...“). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 346.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1657. Frari. Svizzeri, LIV. nº 80.

(6) „On a remarqué à Neufchastel qu'on n'y parle pas bien du gouvernement et que lorsque les députez furent voir Mr de Longueville, auxquels il donna à disner, que la santé de Son Eminence ne fut pas beue, ce qui a fait parler bien du monde.“ *Mémoire* („L'esprit de contradiction ...). 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 346. — „Mr de Longueville est possédé par des personnes qui ont remué le ciel et la terre pour empescher le renouvellement d'alliance avec les cantons ...“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 3 août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 143.

(7) „Non ha però voluto detto Sor duca accettare alcuna entrattura di negotio e s'è ne sinora apertamente scusato.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 luglio 1657. loc. cit. — *Mazarin à De La Barde.* Péronne, 31 août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 361.

(8) *Schaffhausen an Zürich.* 27. Juli/6. August 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 171. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 août 1657 et 11 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 146; XXXVII. — Eidg. Absch. VI *A* 381 *a*.

(9) *Mémoire* („L'esprit de contradiction ...“). loc. cit.

(10) *De La Barde à Diesbach de Prémont.* Soleure, août 1657. („Mr de Longueville est party de Neufchastel dès le 17e ...“). Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* fº 329vo. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 6/16 august 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 230. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 30 agosto 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *contra:* „Le prince passa par Colombier, où il fut jusqu'au samedi 10 août (recte *18* août) qu'il partit pour la France ...“ Boyve. op. cit. IV. 92.

tout au plus chargé d'assurer le roi et son principal ministre du désir qu'éprouvaient les cantons protestants de renouveler leur alliance avec la France et d'aider à dissiper le malentendu qui retardait l'accomplissement de cet acte «nécessaire» à la prospérité des deux pays. (1)

Que la présence du prince français à dix lieues de Berne ait eu son contre-coup dans cette ville, ainsi qu'à Zurich; qu'elle ait éveillé sur les bords de l'Aar, comme sur ceux de la Limmat, de fallacieuses espérances et conduit les autorités des grandes cités évangéliques à adopter à l'égard de l'ambassadeur ordinaire une attitude plus énergique, voire plus obstinée, cela paraît certain. (2) Que, d'autre part, Henri de Longueville se soit cru permis de confier à ses alliés de la nouvelle confession combien quelques-unes des conditions que tentait de leur imposer De La Barde lui semblaient déraisonnables, il n'y a pas lieu d'en douter. (3) Mais quant à prétendre, avec ce dernier et ses agents particuliers aux Ligues, à l'existence d'une sorte de complot fomenté sous les auspices du duc à seule fin d'avantager les protestants au détriment des intérêts de la France, ce serait faire œuvre de dupe que d'y insister. (4)

Succès marqués de la diplomatie du Louvre parmi les catholiques d'Helvétie. — Inquiétudes à Zurich. — Le roi admet l'opinion de De La Barde quant à la caducité conditionnelle du traité de paix perpétuelle de l'an 1516. — Diète d'Aarau du 31 mai 1657. — L'ambassadeur français n'y est pas convié. — Il se rend à Bade le 3 juillet. — Procédés dilatoires dont il est victime. — Le recours

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 agosto 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. nº 85. — *Schaffhausen an Zürich.* 26. August/5. September 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 193. — *Bern an Zürich.* 31. August/10. September 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 196. — *Henri d'Orléans-Longueville aux cités évangéliques.* Neuchâtel, 17 août; Caen, 20 octobre 1657. — *Mollondin aux mêmes.* Neuchâtel, 20/30 août, 30 octobre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 186, 192, 207, 208; St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 519, 523. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 5/15 november 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 273.

(2) „L'arrivée de Mr de Longueville en ces quartiers nous a tout boulleversé et a donné subject à nos Espagnols et mal intentionnez de faire différer la signature du traité et encore d'en changer des articles et d'en demander de nouveaux." *Werdmüller à Mazarin.* Zurich, 20 août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 359.

(3) *Mémoire* („L'esprit de contradiction . . ."). loc. cit. — *Mémoire de De La Barde à Mazarin.* Soleure, 6 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 401. — *Mémoire adressé au cardinal Mazarin par le Sr Lochmann, sur la continuation de la correspondance de Mr de Longueville et du gouverneur Mollondin avec ceux de Zuric.* Zurich, 6/16 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 398.

(4) „Je sçay la correspondance que ceux qui en sont les autheurs ont chez vous et le dessein qu'ils ont fait, il y a longtemps, de se servir du voyage de Mr le duc de Longueville à Neuchâtel pour prolonger et traverser l'affaire de l'alliance . . . Je sçay ce qui s'est passé entre Mr le duc de Longueville et vos députés . . ." *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 juillet 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 421; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 165. — *Bern an Mazarin.* 20/30. Juli 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 166. — *Mémoire de Lochmann (à Mazarin) sur la continuation de la correspondance de Mr de Longueville et du gouverneur Mollondin avec ceux de Zuric.* loc. cit. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 1er août 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 168. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 28 septembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 151.

à la manière forte tend à prévaloir dans la politique suivie par la cour de Paris à l'égard des cantons de la nouvelle croyance. — L'affaire de la restitution des joyaux de la couronne revient sur le tapis. — Représailles édictées derechef contre le commerce suisse à Lyon. — Griefs respectifs des deux parties. — Leur exposé. — Missive royale adressée aux cités évangéliques le 29 décembre 1657. — Emoi qu'elle provoque sur les bords de l'Aar et de la Limmat.

XXXII. L'effet que produisit sur la marche des négociations du renouvellement de l'alliance franco-helvétique le séjour de Longueville à Neuchâtel ne surprit personne aux Ligues. Il était prévu. Déjà prédisposées, sous la pression de Zurich, à «gagner du temps», ne fût-ce qu'afin de ménager les susceptibilités de l'Autriche et de l'Espagne dont elles recherchaient les bonnes grâces, (1) les cités évangéliques mirent plus d'énergie encore à refuser les concessions qui leur étaient demandées quant à l'inclusion de l'Alsace dans le traité et au droit de nomination des colonels et capitaines des levées organisées en Suisse pour le service de la Couronne Très-Chrétienne. (2) L'activité déployée par De La Barde leur causa de l'appréhension. (3) En mars, les dizains du Valais, se rendant à ses instances, avaient acquiescé au rétablissement de l'alliance, et cela aux mêmes conditions (4) que les cantons de l'ancienne croyance. (5) Désormais tous les Etats catholiques compris entre le Rhin et les Alpes rentraient derechef dans la clientèle de la France. Ce succès de la politique du Louvre n'aurait su laisser indifférent le gouvernement zurichois, car il en faisait présager d'autres. Aussi l'émoi fut-il vif sur les bords de la Limmat quand s'y répandit la nouvelle que, le 19 mai, Glaris-protestant, se séparant de ses alliés réformés, avait accepté le projet de traité que l'ambas-

(1) *De La Barde au maréchal de Gramont.* Soleure, s. d. (1657). Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 334vo.

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 31 maggio e 7 giugno 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 agosto 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 82 (2da). — *Zürich an Bern.* 31. August/10. September 1657. — *Réflexions si le Corps helvétique doit renouveler, etc. (Bedenken).* Aff. Etr. Suisse. V. suppt. p. 93. — Eidg. Absch. VI *A.* 570 *e.*

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 172.

(4) C'est-à-dire avec une lettre réversale sauvegardant leurs intérêts à l'endroit de Milan. *Recès de la diète de Sion* du 6 au 8 juin 1657. Arch. cant. Sion. Abscheids 1651—1659. p. 121.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 29 septembre et 29 décembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 362vo, 420vo. — *Traité particulier entre le roi de France et la république de Valais.* 3 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 92—96; Arch. cant. Sion. caisse IV. n° 42; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLIV. 289vo. — *Ratification de ce traité.* Soleure, 28 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 116. — *Lettres patentes portant asseurance du payement d'une pension de toute nature et autres aux Srs du pays et république de Valais, etc.* Paris, 28 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 115; Arch. de Valère (Sion). tiroir XCVIII (année 1657). — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. 17—58. — „J'envoye à Mr le comte de Brienne le traicté d'alliance renouvellée avec le païs et république de Valais. Les deputez avec les quels j'ay travaillé à ceste affaire offrent de faire un régiment de quatorze compagnies, ce que j'ay esté contraint d'accepter comme une condition sans la quelle ils ne vouloient point faire l'alliance.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 9 mars 1657 (Ire). Aff. Etr. Suisse XXXVI. 99. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 27 mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 296. — *De La Barde aux dizains du Valais.* Soleure, 16 avril 1657. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 225vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 90.

sadeur soumettait à ses représentants.[1] Comme, en outre, le trésorier Wagner changeait une fois de plus d'attitude et favorisait à Berne les négociations de De La Barde;[2] que ce dernier attendait de Paris d'importants subsides[3] et qu'il réussissait depuis peu à lever d'assez nombreux auxiliaires dans la Suisse orientale et le Valais,[4] il semblait difficile de se refuser à constater que, battu au centre de la position, c'est-à-dire à Zurich et dans le ***Mittelland***, le parti français obtenait en revanche de sérieux avantages sur les ailes de celle-ci. Vers ce même temps au reste parvenait aux autorités du *Vorort* une missive, datée de Paris, le 17 avril, dans laquelle le roi Très-Chrétien offrait à nouveau de restituer aux marchands des Ligues à Lyon leurs anciens privilèges en échange de l'approbation par les cités évangéliques des articles du projet de traité dont leurs députés avaient pris récemment connaissance.[5] Or, si courtoise que parût cette dépêche, si mesurés que fussent les termes de la lettre dont l'ambassadeur avait cru devoir l'accompagner,[6] il n'était pas moins évident que Louis XIV adoptait en somme la manière de voir de son envoyé en Suisse quant à la caducité conditionnelle de la paix perpétuelle de 1516 et que dès lors les efforts tentés par les affiliés à la «cabale» afin de provoquer le rappel en France du successeur de Caumartin à Soleure pouvaient être considérés comme ayant définitivement échoué.[7]

A Berne, à Schaffhouse, à Bâle surtout, où la nécessité s'imposait d'entretenir des relations amicales avec le souverain de l'Alsace, quel qu'il fût, on s'attendait à ce que Zurich cessât de s'opposer à la réalisation de l'entente franco-helvétique.[8] Mais aussi bien la situation faite au gouvernement de ce canton semblait des moins enviables.[9] Encore que ses membres s'en défendissent, ils étaient les prisonniers d'une coterie, elle-même au service d'intérêts particuliers. Les «licenciés» de l'année 1649, leurs familles, les magistrats acquis à leur cause formaient une association puissante et menaçante, prête à

---

(1) *Recès de la diètine de Viège, du 21 novembre 1655; de la diète de Sion, du 6 au 22 décembre 1656.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. *A* III. 11. 3. p. 77, 121. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 mai 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 132. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 59. — *Frantzös. Pundts-Instrument der evangel. zu Glarus.* 19. Mai 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 153; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXLIV. 289vo.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 mai 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 130.

(3) *Mazarin à De La Barde.* Montreuil, 27 mai 1657 Aff. Etr. Suisse XXXVI. 333.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 giugno 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 66. — „Les quatre compagnies de Valais sont parties le 5e de ce mois.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 juin 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 137.

(5) *Le roi aux cantons protestants.* Vincennes, 17 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 415; St-Arch. Zürich Frankr. XII. 146*a*. — *Mazarin à Berne.* Vincennes, 17 avril 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 417; St-Arch. Zürich Frankr. XII 148.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 58.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62. — *Brienne à De La Barde.* août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 418. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 141.

(8) *Appenzell Ausser Rhoden an Zürich.* Herisau, 11./21. Mai 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 154. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 22 novembre 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LI

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1655. Frari. Svizzeri. LIV. n° 90 (2da).

briser tous ceux qui tenteraient de lui rompre en visière.([1]) Ils continuaient à être maîtres de la place, lorsque s'ouvrit à Aarau, le 31 mai, une diète particulière à laquelle, pour leur complaire, l'ambassadeur français ne fut pas invité à se rendre.([2]) Ce dernier, y eût-il été convié d'ailleurs, aurait sans doute hésité à paraître en Argovie.([3]) Des paroles violentes avaient été proférées dans le Conseil de Zurich à l'adresse du roi Très-Chrétien.([4]) Le représentant de Louis XIV aux Ligues se fût dû à lui-même de les relever vertement, s'il s'était rencontré aussitôt après avec les députés du *Vorort*. Or il lui importait à l'extrême que ses rapports avec les protestants ne s'aggravassent pas à cette heure. Outre que les troupes recrutées par ses soins dans les cantons orientaux ne pouvaient gagner le Jura qu'en traversant les terres des deux grandes cités évangéliques avec l'agrément des autorités de celles-ci,([5]) il n'ignorait pas que l'état des affaires de son maître en Allemagne poussait ce prince à renouveler sans retard l'alliance de sa couronne avec les Confédérés de la croyance réformée([6]) et que des instances se poursuivaient à Lyon auprès des marchands suisses de cette ville afin de les inciter à exercer une pression efficace sur les résolutions de leurs coreligionnaires d'Helvétie.([7])

Etant donné que la conférence particulière d'Aarau, à laquelle assistait un envoyé de l'Electeur-Palatin,([8]) pouvait être considérée avec raison comme une sorte de préparation à la diète générale de juillet,([9]) De La Barde avait intérêt à attendre l'ouverture de celle-ci avant d'entreprendre la suprême démarche souhaitée par le roi et son principal conseiller. De plus en plus l'opinion s'accréditait en Suisse, comme à l'étranger, que les députés confédérés de la nouvelle confession ne quitteraient pas Bade sans avoir donné pleine satisfaction au ministre français. Aussi, lorsque ce dernier se rendit dans cette ville, le 3 de ce mois,([10]) était-ce avec le ferme espoir de conclure une négociation qui n'avait que trop duré.([11]) Ses partisans purent croire un instant qu'il en

(1) *Sarotti al Senato*. Zurigo. 13 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 21. — *Lettre en chiffres reçue par De La Barde pendant la diète d'Aarau.* Mars 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 278.

(2) *Sarotti al Senato*. Zurigo. 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62. — „The french ambassador, being not invited, had taken no notice of that assembly; so that they had no message from him whilst they were there.“ *Pell to Thurloë*. Zurich, 28 mai/7 june 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 169. — Eidg. Absch. VI *A*. 369—370 (Aarau, 31. Mai bis 2. Juni 1657).

(3) *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 31 maggio e 7 giugno 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(4) „Dimostrano una poca stima di un tanto re.“ *Sarotti al Senato*. Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62.

(5) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 2 e 9 giugno 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. nos 64 e 66.

(6) *Negri al Senato*. Zurigo, 5 agosto 1656. Frari. Svizzeri. LIII. n° 208.

(7) *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 31 maggio 1657. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LI. — P. Schweizer. Ludwig XIV und die schweiz. Kaufleute (Jahrb. für Schweiz. Gesch. VI).

(8) *Pell to Thurloë*. Zurich, 21/31 mai 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 164. — Eidg. Absch. VI *A*. 369 *a*.

(9) *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 7 giugno 1657. loc. cit

(10) *Crivelli a Casati*. Bada, 7 luglio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 12 luglio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(11) *Mémoire* („Son Excellence a fait deux offres aux magnifiques Seigrs des louables cantons...“) Juillet 1657. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659).

serait ainsi.(1) Les représentants des cantons catholiques une fois rentrés dans leurs foyers, ceux des cités évangéliques demeurèrent quatre jours entiers en conférence secrète avec lui.(2) Tous, à l'exception des Zurichois, inclinaient à se rallier aux vues du gouvernement de Paris. Mais l'opposition obstinée de ceux-ci suffit à empêcher qu'aucune décision n'intervînt avant qu'ils se séparassent.(3)

Si accoutumé qu'il fût à de semblables déceptions, De La Barde ne laissa point passer celle-là sans protester de la manière la plus vive contre les procédés dilatoires dont il était la victime. Convaincu que Longueville avait une part de responsabilité dans la nouvelle disgrâce qui l'atteignait,(4) il adressa aux cantons réformés, et notamment à Berne une missive sévère pour les blâmer, très à la légère d'ailleurs, de comploter avec le prince de Neuchâtel la ruine du service royal aux Ligues,(5) les sommer en quelque sorte de lui donner, avant la diète convoquée à Aarau au 14 août,(6) une réponse catégorique et les avertir qu'ils n'eussent pas à espérer de la cour des conditions supérieures à celles que les conseillers Frisching et Hirzel s'étaient bénévolement chargés de leur transmettre de sa part.(7) L'ambassadeur poussait d'autant plus vigoureusement sa pointe en cette conjoncture, qu'il se sentait pour une fois en parfaite communion d'idées avec son gouvernement. Tout en conservant par devers lui l'impression, pour ne pas dire la certitude que des fautes graves avaient été commises par le négociateur du renouvellement du traité de 1602, Mazarin estimait que mieux valait désormais couvrir sans réserve ses démarches que de continuer à prêter l'oreille aux insinuations malveillantes de la cabale caumartiniste à son endroit.(8)

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 giugno 1657 (3a). Frari. Svizzeri. LIV. n° 73. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 5 luglio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Mazarin à Colbert.* Sedan. 15 août 1657. ap. Chéruel. VIII. 611.

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 luglio 1657. loc. cit — *Projet du texte du traité d'alliance remis par De La Barde à la diète de Bade.* Juillet 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 158. — *Projet de la lettre-annexe. Ibid.* XII. 159.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 luglio 1657. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 77. — *Antwort dess Herrn Ambassador De La Barde über der H. Gsandten von der Lobl. Evangel. Orten Satisfactionsbegeren.* July 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 160.

(4) *Zürich an Bern.* 31. August/10. September 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 445. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 11 janvier 1658 Aff. Etr. Suisse. XXXVII.

(5) *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 juillet 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 421: St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 165*a*; *aux cantons protestants.* Soleure, 1er août 1657. *Ibid* XII. 168.

(6) *Projet de lettre-annexe selon le dernier escrit que Messrs les députez des louables cantons évangéliques... ont envoyé à Mr De La Barde à Soleure.* Aarau, 10/20 août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 145; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 177. — *Mémoire et déclaration de Messrs les députez des cantons évangéliques touchant la satisfaction que leurs seigrs supérieurs demandent.* août 1657. *Ibid.* XII. 179.

(7) *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 juillet 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 421. — *An Zürich: Basel*, 29. Juli/8. August; *Schaffhausen*, 29. Juli 8. August 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 172, 173. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 9 août 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 182. *Project de l'alliance selon le dernier escrit que Messrs les députez des louables cantons évangéliques assemblez à Arauw de la part de leurs supérieurs ont envoyez à Mr l'ambr De La Barde à Soleure*, le 10/20e août 1657. *Ibid.* XII. 183. — *Les cantons protestants à De La Barde.* 10/20 et 13/23 août 1657. *Ibid.* XII. 184, 185.

(8) *Brienne a De La Barde.* Paris, 23 janvier et août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 215, 118. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 avril 1657. Bibl. Nat. f fr *16,035* f° 209vo; *à Mazarin* même date Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 40. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62.

On se refusait donc au Louvre à consentir à la moindre concession, soit sur la question de l'«inclusion de l'Alsace», soit sur celle du «droit de nomination des officiers».[1] Que si cependant, entraînés par Zurich, les cantons protestants persistaient dans leur obstination, le roi entendait ne pas rompre pour cela les conférences en cours. Mais, dans ce cas, la «non réservation» du pays de Vaud par le monarque français eût été la juste représaille de l'«exclusion» de Brisach et du Sundgau par les cités évangéliques.[2] N'eût-il pas semblé étrange, en effet, que les Confédérés renonçassent à garantir à leur royal allié la possession d'un territoire cédé en termes formels par l'empereur, alors que lui-même se serait engagé à les aider à défendre une province savoyarde sur laquelle le chef de la branche allemande de la maison d'Autriche conservait certains droits de suzeraineté?[3] A supposer, en outre, que l'entente ne parvînt pas à s'établir entre les parties, on déclarait d'ores et déjà au Louvre la paix perpétuelle «nulle de toute nullité», sa coexistence avec l'alliance demeurant la condition *sine qua non* de sa validité.[4] En présence d'adversaires aussi retors que l'étaient le trésorier Schneeberger et son gendre Thomas Werdmüller, il importait de se prémunir contre une surprise.[5] N'était-il pas à craindre en effet que Zurich, ayant obtenu la confirmation du traité de 1516, au prix de son accession à celui de 1602 renouvelé, ne s'empressât, sous un prétexte futile, de dénoncer ce dernier et n'émît la prétention de se contenter désormais des avantages que lui procurait le premier?[6]

Dans une missive adressée de Sedan, le 20 août 1657, aux magistrats des Etats confédérés de la croyance réformée, Louis XIV les avisait que son ministre à Soleure s'était «relasché au delà de la mesure des justes bornes» et qu'«il n'y avoit pas moyen de passer outre».[7] En réalité, stimulé par la certitude de n'être point désavoué en haut lieu, De La Barde ouvrait résolument une énergique offensive.[8] A l'entendre, son maître paraissait décidé à ne pas tolérer la présence d'aumôniers protestants dans son régiment des Gardes

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85. — *Brienne à De La Barde.* Paris, août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 418.

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 418.

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 novembre 1656. Bibl. Nat. f. fr. 16.035 f° 380vo. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 août 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 173; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 191 *e*.

(4) *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. loc. cit

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20.

(7) *Le roi aux cantons protestants.* Sedan, 20 août 1657. British Museum. Lansdowne 754 f° 275: St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 188. cop. *C* IV. 9. orig.

(8) *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 août 1657. loc. cit. — „Quant à ce qui est du pouvoir que j'ay de Sa Mté, jamais aucun de ses ambassadeurs en Suisse n'en a eu de plus ample, mais il ne s'ensuit pas de là que je le doive estendre à des choses que j'estime praejudiciables non seulement au service du roy, mais encore au bien commun de la France et de la Suisse" *De La Barde à Zurich.* Soleure, 6 septembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 194.

suisses[1] et «à faire honte» aux officiers des troupes «de la nation» à sa solde de ce que ces dernières, prêtes à combattre en rase campagne, refusassent d'être employées à l'assaut des places fortes.[2] De surcroît, le projet nourri à Zurich et à Berne de «réserver» les gouvernements de Londres et de La Haye rencontrait de sérieuses objections à Paris, et cela pour ces deux raisons péremptoires: que, d'une part, ces gouvernements n'avaient eux-mêmes réservé que très tardivement, soit au bout de six mois, les cantons réformés dans le traité de paix intervenu entre eux et que, d'autre part, la question ne se posait pas du refus des Confédérés de servir contre l'Angleterre et les Provinces-Unies, la voie de mer étant la seule ouverte au roi pour attaquer ces puissances, et les capitulations des régiments helvétiques s'opposant à ce que ceux-ci fussent embarqués pour n'importe quelle destination.[3]

Cependant, plus Zurich employait de faux-fuyants et de subterfuges pour traîner les choses en longueur, — n'affirmait-on pas dans cette ville que la missive royale du 20 août avait été «fabriquée de toutes pièces» à Soleure?[4] — plus l'ambassadeur insistait afin que l'abolition, au moins momentanée, des privilèges des marchands des Ligues à Lyon reçut son plein effet.[5] Aussi bien ce n'était pas à cela seulement que De La Barde bornait son dessein. Il en précipita l'exécution en transmettant en novembre au *Vorort* et à Schaffhouse des dépêches adressées de la cour à ces deux cantons dès le 27 mars, mais demeurées entre ses mains dans l'espoir que la prompte conclusion du renouvellement de l'alliance le dispenserait de la nécessité d'en faire usage.[6] Dans ces dépêches, le monarque français se déclarait prêt à acquitter le montant de sa dette à l'égard des officiers suisses et exigeait en revanche que les joyaux de sa couronne confiés en dépôt au colonel Rahn, puis soustraits à celui-ci par trois capitaines des régiments de Mollondin et de Watteville, fussent incontinent rapportés à Paris.[7] Le terrain sur lequel on se plaçait au Louvre

(1) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 20 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 232. — *Brienne à De La Barde.* Paris, août 1657. loc. cit. — Cette prétention fut abandonnée à la dernière heure: *De La Barde au comte de Soissons.* Soleure, 6 septembre 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 102.

(2) *Jacob Scherer, Statthalter, und in namen der Hundert Eidtgnossen jetz und by der Armée in Ihr Königklich Maytt Leibsgwardi Dienst, an die Herren gesandten der XIII Orte zu Baden.* Paris, 21. August 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 189. — *Zürich an Bern.* 31. August/10. September 1657. loc. cit.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février et 17 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85. 163.

(4) *Zürich an Bern.* 31. August/10. September 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 195.

(5) *L'archevêque de Lyon aux cantons protestants.* 7 avril 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII 143. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 17 août, 2 et 23 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 146, 156, 166. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16.035* f° 366.

(6) *Le roi à Zurich.* Paris, 27 mars 1657. British Museum. Lansdowne *748* f° 132; St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige C IV. 9; Frankr. XII. n° 186. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 25 octobre; *à Zurich.* Soleure, 11 novembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. nos 192, 193.

(7) *Le roi à Zurich.* Paris, 27 mars 1657 loc. cit. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, août 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 144. — „Je sçay que vos louables cantons n'ont point esté réservez par les républicques d'Angleterre et de Hollande dans le traité qu'elles ont fait entre elles, quoyque le Sr Stocker fust de vostre part en ces quartiers là, mais seulement six mois après qu'il a esté faict, par un escrit hors du traité, que Mr Pell, résident d'Angleterre à Zurich fit venir, ce qui ne vous oblige

était d'ailleurs admirablement choisi. Parmi les rares questions qui divisaient en ce moment les cités évangéliques, celle de la restitution des «pierreries» à leur légitime séquestre paraissait l'une des moins négligeables. En la remettant sur le tapis et en menaçant de faire saisir les biens des marchands de Zurich et de Schaffhouse établis en France, le roi n'avait pas à craindre de froisser les sentiments de la majorité des protestants d'Helvétie.(1) N'ayant dès lors plus de ménagements à garder envers le gouvernement du *Vorort*, il adressa de Rethel, le 11 septembre, à Bochart Sarron de Champigny, intendant de Lyon et à l'archevêque de cette ville l'ordre de procéder à l'exécution immédiate des mesures décrétées en Conseil comme représailles des excès de la «cabale» zurichoise, responsable de l'échec des divers projets de renouvellement du traité d'alliance de 1602.(2)

L'émoi causé sur les bords de la Limmat par les avis alarmants reçus de Lyon fut considérable.(3) Il semblait justifié, au reste. A cette heure, en effet, le bruit se répandait de la prochaine visite de Louis XIV à Brisach. Et ce bruit semait l'inquiétude parmi les cantons évangéliques,(4) que le gouverneur autrichien de Waldshut adjurait d'autre part de ne point s'engager à défendre l'Alsace contre les armes impériales ou espagnoles.(5) A dire vrai, la situation de De La Barde devenait particulièrement délicate. Désigné clairement par les marchands de la seconde ville de France comme l'inspirateur de la disgrâce qui les atteignait,(6) il repoussait certes cette insinuation et prétendait s'être entremis sans succès en leur faveur auprès de son souverain.(7) Mais, à Zurich, à Bâle, à Saint-Gall, on continuait à le soupçonner non sans raison de «jeter

---

point à réserver ces deux républicques dans le traité qui est à faire entre Sa Mté et vous... joint que l'Angleterre et la Hollande sont réservez par leur situation qui empesche le roy de les attacquer autrement que par mer, sur la quelle Sa Mté ne peut employer les gens de guerre suisses." *De La Barde à Berne.* Soleure, 29 août 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 473.

(1) *Bern an Zürich.* 16./26. April 1656; *Glarus an Zürich.* 16./26. September 1656. St-Arch Zürich. Frankr. XII. 182, 185. — *De La Barde a Brienne.* Soleure, 6 octobre 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 366. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 25 octobre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 192. — *Copie d'une lettre qui vient d'estre receue de Mr De La Barde et que Son Eminence est suppliée de vouloir lire* (1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 282.

(2) *Ordre royal adressé à l'archevêque de Lyon et à l'intendant du Lyonnais.* Rethel, 11 septembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 189. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 25 octobre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 192 — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 108.

(3) *Copie de ce qui est escript par Mr le général Werdmüller.* Zürich (1657). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 426. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 settembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 90 (2da). — „In the territories of Zurich, many thousands of artisans would be undone, because they get their living by preparing of commodities which the merchants sold in France." *Pell to Thurloë.* Zurich, 12/22 novembre 1657. ap. Vaughan. II. 274.

(4) „Non vedendo volontieri questa gente su'i proprii confini tal novità." *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 11 ottobre 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(5) *Pell to Thurloë.* Zurich, 8/18 june 1657. ap. Vaughan. I. 78. — *Hans Dietrich von und zu Schœnau an Zürich.* Waldshut, 17. Juli 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 156; *an die evangel. Orten.* Waldshut, 18. Oktober 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 529; St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 205.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 173.

(7) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 25 octobre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 192.

de l'huile sur le feu» et d'inciter les magistrats lyonnais à user de plus de rigueur dans l'accomplissement des ordres qu'il leur avait fait expédier de Paris.[1]

La perplexité des Conseils du *Vorort* était grande.[2] Céderaient-ils, dans l'espoir d'éviter ainsi l'exécution de la menace qui leur venait du Louvre, ou répondraient-ils à celle-ci en s'obstinant dans leur précédentes résolutions? La crainte de n'être pas suivis par leurs confédérés des autres cités évangéliques les décida à écarter cette dernière alternative.[3] Mais, comme leur orgueil s'opposait à ce qu'ils souscrivissent à la première, ce fut à un moyen terme qu'ils s'arrêtèrent. Pour donner satisfaction aux officiers licenciés du service royal en 1649, on convint que les joyaux ne seraient pas retournés à Paris tant que les créances militaires suisses envers la couronne n'auraient pas été éteintes au préalable.[4] Afin de paraître entrer dans les sentiments du monarque français, on dépêcha auprès de son représentant à Soleure le colonel Rahn, chargé de l'aviser que les magistrats zurichois consentaient à ce que le séquestre du gage dont il s'était vu dépouillé par surprise lui fût à nouveau confié. En échange de cette marque de bonne volonté, on espérait sur les bords de la Limmat que l'ambassadeur userait de son influence pour faire rendre aux commerçants des Ligues établis à Lyon les marchandises qui leur avaient été saisies.[5]

La réponse à cette requête n'était que trop aisée à prévoir. Il fut facile à De La Barde de rappeler au gouvernement de Zurich que si la missive du roi relative à la restitution des joyaux leur avait été transmise avec un retard de six mois, ils ne pouvaient ignorer certes les intentions de son maître à cet égard, puisque dès mars, soit de la cour par les officiers des régiments capitulés, soit de Lyon par les négociants suisses fixés à demeure dans cette ville, des avis sûrs leur étaient parvenus quant aux représailles qui se préparaient contre eux et aux moyens de les éviter.[6]

Au total De La Barde se refusait à entreprendre la démarche sollicitée de lui par les autorités zurichoises. Comme il les engageait en revanche à se pourvoir devant le Conseil royal, celles-ci n'eurent d'autre ressource que de suivre cet avis.[7] Dès le 14 novembre, renonçant à invoquer l'intercession de

(1) *Ibid. — Hans Jakob Gonzenbach an Johan Caspar Hirzel.* Lyon, 27. November/7. December 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 193 *a.* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février et 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15, 20.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo. 24 novembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 106.

(3) *Appenzell in den usseren Rhoden an Bern.* 12./22. November 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 563.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 108

(5) „Tale partito è riprovato e dichiarito ridicolo da fattionarii francesi." *Sarotti al Senato.* Zurigo. 8 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 108

(6) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 10 décembre 1657. British Museum. Lansdowne *754* f° 311: St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 196. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 109. — *Mémoire sur la mission de Rahn à Soleure.* décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 195.

(7) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 10 décembre 1657. loc. cit. — *Mémoire sur la mission du colonel Rahn à Soleure.* décembre 1657. loc. cit.

W. Lockhart, envoyé extraordinaire du Lord-Protecteur à Paris,[1] les gouvernements des cités évangéliques tentèrent de se justifier auprès de Mazarin de l'accusation que le successeur de Caumartin faisait peser sur elles de se laisser guider dans une question d'intérêt général par le souci d'assurer la défense d'intérêts particuliers.[2] A les croire, si des conditions acceptables leur avaient été présentées de prime abord, si la validité de la paix perpétuelle de 1516 ne s'était pas trouvée contestée «contre tout droit et toute raison», ils n'eussent pas hésité à renouveler un traité dont les avantages, sinon l'absolue nécessité paraissaient indiscutables. Ils ne dissimulaient pas au reste l'antipathie que leur inspirait le caractère de De La Barde, celui d'entre les ambassadeurs de France qui leur avait donné jusque là «le moins de satisfaction».[3]

La missive zurichoise adressée au roi le 13 décembre paraphrasait en quelque sorte ce violent réquisitoire. Elle fournit au diplomate incriminé l'occasion recherchée par lui de se faire couvrir par son souverain[4] et de suggérer à ce dernier les arguments les plus propres à rétorquer les exigences du premier des cantons. Or ces arguments semblaient décisifs.[5] Celui tiré de la caducité de la paix perpétuelle de 1516 l'était très particulièrement. Violée à mainte reprise par les Confédérés et les Grisons, celle-ci pouvait être dénoncée à toute heure par la partie lésée.[6] En prescrivant à l'autorité lyonnaise de n'accorder aucun répit aux marchands suisses de leur ressort jusqu'au rétablissement de l'alliance et à la restitution des joyaux de la couronne, Louis XIV indiquait suffisamment sa volonté d'user d'un droit qui n'aurait su lui être contesté.[7] La prétention des magistrats des cités évangéliques de ne point s'engager à défendre la Haute-Alsace était d'autant plus insoutenable qu'ils demandaient avec insistance que le régime douanier de cette province fût assimilé à celui dont jouissaient leurs compatriotes en France avant l'abolition des privilèges

(1) *Schaffhausen an Zürich.* 18./28. September 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 200. — *Basel an Zürich.* 19./29. September 1657. *Ibid.* XII. 203. — *Bern an Zürich.* 21. September/1. Oktober 1657. *Ibid.* XII. 204.

(2) *Die vier evangel. Orte an den König von Frankreich.* Zürich, 4./14. November 1657. British Museum. Lansdowne 754 f° 293; *an Mazarin.* 4./14. November 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 377.

(3) „Nebend deme kein königl. frantz. Ambr niemaln in der Eidgenossenschaft gewesen, der über unsere gemeine beschwerden, in specie auch der Zinssen und Pensionen halber, unss mindern satisfaction geleistet, dann Er mehr nit Inn syner bald zechen Intrigen ambassade als nur einem Ort 21.000 fs, einem andern 10.500 und den übrigen gar nichts erlegen und bezahlen lassen.“ *Die vier evangel. Orte an den König.* Zürich, 4./14. November 1657. loc. cit.; *an Mazarin.* 4./14. November 1657. loc. cit. — „Continuano contra Sua Eccellenza acerbe doglianze; meditano i modi per farlo rimuovere da queste provincie.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 109.

(4) *Zurich au roi.* 3./13 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 198. — „Quant à ce que nostre ambassadeur vous a dit du traité de 1516, c'est chose qu'il a faite par nostre ordre.“ *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 159.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 163.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20.

(7) *Schaffhausen an Zürich.* 12./22. Oktober 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 208. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 20 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 205. — *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 551.

découlant pour eux de la paix perpétuelle.(1) Le désir exprimé à Zurich et à Berne de réserver Venise dans le nouveau traité n'avait en soi rien d'excessif, puisque la république de l'Adriatique était l'alliée de ces deux cantons et que le roi favorisait d'autre part ses levées à l'étranger.(2) Mais on estimait inadmissible que cette concession fût étendue à l'Angleterre et aux Provinces-Unies, dont la stabilité des relations avec la Couronne Très-Chrétienne n'était rien moins qu'assurée.(3) Enfin le projet d'abandonner aux autorités helvétiques la désignation des officiers des régiments capitulés était vraiment « trop extravagant » pour qu'il parût nécessaire d'en démontrer le ridicule à ses auteurs.(4)

Le mémoire qui groupait de façon si explicite les divers points sur lesquels l'entente n'avait pu s'établir entre le gouvernement de Paris et ses anciens alliés du Corps protestant des Ligues parvenait au Louvre à une heure très opportune. Le roi et son principal ministre se montraient las des atermoiements continuels dont usaient les adversaires de l'influence française en Suisse pour entraver le renouvellement du traité de 1602. Après avoir fait un juste départ entre les fautes imputables à De La Barde et les erreurs où tout autre que lui fût tombé, Louis XIV et Mazarin reconnaissaient enfin que la dignité du chef de la maison de France ne pouvait s'accommoder davantage des lenteurs calculées d'une négociation qui n'avait déjà que trop duré.(5) Nette et tranchante, la missive adressée par le jeune monarque aux cantons protestants, le 29 décembre 1657, mit les choses au point, dissipa de nombreux malentendus et ruina les espérances de ceux qui, à Zurich et à Berne, comptaient encore que le Louvre désavouerait son représentant à Soleure.(6) Non content de couvrir celui-ci et d'approuver « toutes ses interprétations et gloses » de certains articles des traités de 1516 et de 1602,(7) le roi affirmait de la façon la plus formelle qu'aucune des déclarations faites aux Confédérés par son ambassadeur ne l'avait été sans son ordre.(8) Comme, au même temps, De La Barde blâmait très vivement l'état d'esprit des magistrats du *Vorort* envers la France et son souverain et exigeait l'immédiat châtiment des auteurs de propos diffamatoires répandus contre la personne de ce dernier, on put se convaincre sur les bords de la

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 novembre et 14 décembre 1657. loc. cit. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 1er janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 1.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 novembre 1657. loc. cit. — *Giov. Francesco Marchesini, segretario, al Senato.* Toulon, 1° giugno 1660. Frari. Francia. CXXXIII. n° 9.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 novembre 1657. loc. cit.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 166. — *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. loc. cit.

(5) „La raison n'a pas de pouvoir sur leurs esprits, et c'est ce qui les choque davantage lorsqu'elle n'est pas conforme à leurs intérêts.“ *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 7 février 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 331vo.

(6) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. loc. cit.

(7) *Les cantons protestants à Mazarin.* Zurich, 4/14 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 377

(8) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. loc. cit.

Limmat de la gravité du péril à quoi l'imprudente obstination des chefs de la cabale anti-française exposait les intérêts politiques et économiques du Corps évangélique des Ligues.[1]

Perplexité du gouvernement de Zurich. — Ses causes. — Succès remportés par De La Barde dans la Suisse catholique. — La mission de Faesch à Paris décidée. — Instructions remises à celui-ci. — Ses premières démarches à la cour. — Le procès entre le baron de Coppet et les héritiers de François Grenus. — L'affaire Tronchin. — Sa gravité. — L'envoyé bâlois est admis à l'audience de Mazarin. — Résultat de celle-ci. — Le cardinal exige vainement de son interlocuteur la production d'un plein pouvoir. — Diète d'Aarau de février 1658. — L'ambassadeur français conseille la rupture des négociations engagées avec Faesch. — Il obtient gain de cause. — Doléances croissantes des marchands suisses à Lyon. — De La Barde redevient maître de la situation. — Les autorités de Berne et de Saint-Gall forcent la main à celles de Zurich. — Derniers pourparlers. — Levées aux Ligues. — L'équilibre entre les deux partis. — Capitulation du « Vorort ». — L'ambassadeur la lui facilite. — Ses avances aux protestants. — Concessions réciproques. — Diète à Aarau, le 24 mai. — L'entente entre le Louvre et les cités évangéliques y est signée le 1er juin. — Les lettres-annexes. — Les lettres-patentes. — Leur teneur. — Satisfaction éprouvée par De La Barde.

XXXIII. Malgré qu'ils en eussent, les membres du gouvernement de Zurich se trouvaient acculés à une situation des plus embarrassantes. Les menaces du Louvre commençaient à être suivies d'effet, et les plaintes réitérées des Suisses établis à Lyon semblaient être la meilleure preuve que les autorités de cette ville se décidaient enfin à exécuter à la lettre les prescriptions que De La Barde leur faisait adresser par la voie de Paris.[2] Or ces plaintes rencontraient de l'écho à Saint-Gall, à Schaffhouse, à Bâle, à Berne, à Hérisau, où l'on estimait que les intérêts commerciaux des Confédérés au delà du Jura méritaient bien d'être pris en sérieuse considération et où l'on déplorait que les catholiques d'Helvétie fussent seuls à jouir des avantages pécuniaires dont l'alliance de la France assurait le maintien à ceux qui y avaient adhéré.[3]

Dans ces entrefaites, l'ambassadeur, s'il n'était pas parvenu à se servir des pleins pouvoirs qui l'autorisaient à conclure ses négociations avec les cités

(1) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 20 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 205. — *Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1657/10 january 1658. ap. Vaughan. II. 304.

(2) *Sarotti al Senato* Zurigo, 8 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 108. — Wartmann. Jakob Hochreutiners Gesandtschafs-Bericht. p. 11 sqq.

(3) *Appenzell in den usseren Rhoden an Bern.* 12./22. November 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 561. — *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. loc. cit.

évangéliques, avait du moins remporté dans la Suisse primitive un succès qui marquait le déclin de l'influence espagnole déjà si fort en baisse au pied du Pilate. (1) Habilement ramené à la cause du Louvre par les agents français, dont la tâche se trouvait facilitée grâce à la détresse du trésor de Milan et au mauvais traitement infligé aux troupes helvétiques à la solde lombarde, Schwytz venait de se décider à apposer son sceau sur l'instrument de l'alliance renouvelée. (2) Aussi bien l'abbé de Saint-Gall s'apprêtait à l'imiter. (3) Dès lors, il fallait de toute nécessité que le *Vorort* imaginât un dérivatif aux menaces qui, à cette heure, l'assaillaient de diverses parts. L'ingéniosité déployée par le trésorier Schneeberger et ses alliés du Conseil de Zurich, jointe aux avis sagaces du bourgmestre d'un canton voisin, (4) le lui fit découvrir sans difficulté. (5)

Au cours de la diète d'Aarau de novembre 1656, les députés de Bâle avaient suggéré à leurs collègues des autres cités évangéliques l'idée d'accréditer au Louvre un agent permanent, dont la désignation bisannuelle eût échu à tour de rôle à chacune d'elles. L'examen de cette proposition avait été différé. (6) Mais, presque aussitôt après, le bruit se répandait que la ville suisse allait dépêcher à Paris un envoyé spécial, avec la mission de souscrire en son nom au renouvellement du traité de 1602. A dire vrai, on parvint à la détourner de l'exécution de ce dessein. (7) Il avait été décidé par suite que si une députation helvétique prenait le chemin de la cour, elle y emporterait les pouvoirs « très restreints » de tout le Corps protestant et serait chargée à la fois de disculper celui-ci des accusations dirigées de Soleure contre lui et de solliciter discrètement le rappel du représentant de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues. (8) Il entrait en effet dans les plans du parti prépondérant à Zurich de traîner les choses en longueur. C'était même la raison pour laquelle, au printemps de l'année 1657, on avait repoussé sans examen sur les bords de la Limmat les ouvertures, cependant intéressantes, que Mazarin adressait aux magistrats des cités évangéliques par le moyen d'un marchand de Bâle, Albert

(1) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 17 febbraio 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 32. — *De La Barde à Gravel*. Soleure, 17 mai 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 77vo.

(2) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 1° dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 107.

(3) *De La Barde à l'abbé de Saint-Gall*. Soleure, 20 juin 1658 (de ma collection particulière).

(4) Jean-Rodolphe Wettstein, de Bâle.

(5) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 14 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 172.

(6) *Instruction uff die hochgeachte u. s. w. H. Anthoni von Graffenried, Herren zu Carrouges und Corcelles, Schultheissen; Herrn Abraham von Werdt, alt Seckelmeister Teütschen Landts und Herrn Samuel Frisching, Venner, all des Raths der Statt Bern, als wider abgeordneten Ehrengesandten uff die Araw. Evangel. Conferenz.* 3./13. Januar 1657. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *S* 585. — Eidg. Absch. VI *A*. 353 *b*.

(7) *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 6 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. LI.

(8) „Tali lettere et successi hanno reso questi Signori più gonfii et altieri che mai, et poco curandosi del Sor Ambor De La Barde, dignissimo ministro, non lasciano di dire liberamente che sperano debba egli esser rimosso dalla carica.“ *Sarotti al Senato*. Zurigo, 12 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 58.

Fæsch, de passage à Paris.(1) Mais, depuis peu, la situation se modifiait lentement au désavantage des adversaires de la France dans la Suisse septentrionale. De La Barde résistait à tous les assauts et se refusait à «quitter la place».(2) L'espoir qu'avait éveillé le voyage de Longueville à Neuchâtel était définitivement déçu. Les «politiques» de Zurich paraissaient à bout d'expédients. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, l'idée leur vint de se raccrocher à la planche de salut que, très à la légère, le principal ministre s'était empressé de leur tendre quelques mois auparavant et dont eux-mêmes avaient si délibérément fait fi.(3)

Après avoir duré près de quinze années en Suisse, les négociations en vue du renouvellement du traité de 1602 étaient appelées sans doute à traverser encore de nombreuses vicissitudes en France.(4) Tel paraissait être du moins l'avis du *landammann* uranais Zweyer d'Evibach, dont l'influence grandissante auprès de la cour de Vienne tendait en revanche à décroître parmi les cantons forestiers. Tel était aussi celui de son collègue et ami Jean-Rodolphe Wettstein,(5) qui, dans ce même temps, réussissait à capter la confiance du marquis de Saint-Geniez, gouverneur de Brisach, en protestant de son attachement aux intérêts du Louvre, alors que nul plus que lui ne s'opposait à l'inclusion de l'Alsace dans l'instrument diplomatique en préparation et à l'abandon des prétentions de sa ville natale sur Huningue.(6) Fæsch semblait d'ailleurs très qualifié pour se charger de la négociation délicate que lui réservaient les adversaires suisses de l'ambassadeur français à Soleure. Fils du bourgmestre de Bâle, et proche parent de Gaspard Hirzel, l'un des chefs de la cabale zurichoise, il connaissait à merveille les desseins de celle-ci et s'offrait à les servir.(7) Sa mission, décidée en secret à Aarau en novembre,(8) fut aussitôt exécutée. Ayant quitté ses foyers le 20 de ce mois, il atteignit Paris le 7 décembre(9) et, avec l'aide de Boulenger, secrétaire de Longueville, entre-

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15. — *Zürich an Bern.* 30. April/10. Mai 1657 Aff. Etr. Suisse. V. suppt. p. 93. — *Pell to Thurloë.* Zürich, 3/13 september 1657 (ap. Vaughan. op. cit. I. 241).

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 62. — *Instruction au Sr Faesch.* novembre 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 543.

(3) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 27 décembre 1657. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 338. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 11 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. — *Le major Im Thurm à De La Barde.* Zurich. 9/19 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février et 18 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15, 23.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1658. loc. cit.

(5) *Hans Rudolf Wettstein an Hans Caspar Hirzel.* Riehen. 18./28. Januar 1658. St-Arch. Zurich Frankr. XIII. 6.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 172.

(7) *Hans Caspar Hirzel an Herrn Seckelmeister Zwickhar (Zwicker) von St Gallen.* Zürich, 2./12 November 1657. St-Arch. Zürich Frankr. XII. 212. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 14 novembre 1657 et 22 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 19.

(8) „En 1657, par une intrigue du feu Sr Wagner de Berne et de quelques particuliers de Zuric, tous les protestants envoyérent, sans le sceu de Mr De La Barde, un nommé Fæsch, du canton de Basle, à la cour.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb. CXXXIII. 173

(9) *Albrecht Faesch an Zürich.* Paris. 1./11. Dezember 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII 233

prit sans retard ses premières démarches à la cour. (1) L'envoyé bâlois était porteur de lettres de créance pour le roi (2) et d'une recommandation de Wettstein à l'adresse de Servien. (3) Son principal effort devait tendre à obtenir la révocation ou du moins un adoucissement notable des mesures de rigueur décrétées contre les marchands suisses de Lyon. (4) Reçu le 17 par Brienne, il vit le lendemain le comte de Soissons (5) et le prince de Neuchâtel, dont on lui avait prescrit de suivre en toutes occasions les conseils amicaux, (6) puis fut admis à l'audience du roi et à celle de Mazarin, le 22. (7) Il ne fit au reste qu'entrevoir le cardinal ce jour là et eut à attendre plus d'un mois avant de reprendre contact avec lui.

Ce répit, l'envoyé officieux des cités évangéliques résolut de le mettre à profit pour liquider certaines questions d'intérêt particulier, et non général, qu'il s'était bénévolement chargé d'introduire auprès des ministres français compétents. De ces questions, deux au moins sollicitaient de façon très pressante l'attention des magistrats de Berne. L'une et l'autre avaient trait à des conflits de juridiction. Le procès engagé entre les héritiers de François Grenus, de Genève et le baron de Coppet, procès auquel il a été fait allusion plus haut, (8) passait un peu à l'arrière-plan depuis que celui soutenu par la ville

---

(1) *Appenzell ausser Rhoden an Zürich.* Herisau, 23. November/3. Dezember 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 226. — *Schaffhausen an Zürich.* 25. November/5. Dezember 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 229. — *Herrn Faeschen Relation seiner Paryser Reiss.* Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 763. — Eidg. Absch. VI *A*. 426 *e*.

(2) *Les cantons évangéliques et leurs coalliés au roi; à Mazarin.* Zurich, 4/14, 17/27 novembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 214, 215, 222, 225; Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 382. — *Mémoire de De La Barde pour Mazarin, sur la levée de troupes en Suisse*, 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 283. — *Zurich au roi.* 3/13 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 198. — *Albrecht Faesch an Bern.* Paris, 11./21. Dezember 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 567; *an Zürich.* 11./21. Dezember 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 235.

(3) *Wettstein à Servien.* Bâle, 17 novembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 383.

(4) *Instruction au Sr Faesch.* 4 novembre 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 543; St-Arch. Zürich. Frankr. XII 213. — *Mémoire de Lochmann (à Mazarin) sur la continuation de la correspondance de Mr de Longueville et du gouverneur Mollondin avec ceux de Zurich.* Zurich, 6 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 398. — *Hans Jakob Gonzenbach an Hans Caspar Hirzel.* St Gallen, 4./14. November 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 217. — *Hans Caspar Hirzel an Benedict Socin und Andreas Burckhardt.* Zürich, 5./15. November 1657. *Ibid.* XII. 219. — *Socin und Burckhardt an Hirzel.* Basel, 11./21. November 1657. *Ibid.* XII. 220. — *Schaffhausen an Zürich.* 12./22. November 1657. *Ibid.* XII. 221. — *Alb. Faesch an Zürich.* Paris, 1./11. Januar 1658. *Ibid.* XIII. 2. — *Faesch aux cantons évangéliques.* Paris, 15/25 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. V. suppt. p. 93.

(5) *Faesch an die evangel. Orte.* Paris, 15./25. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 8vo. — *Eugène de Savoie (comte de Soissons) aux cantons protestants.* Paris, 2 avril 1658. *Ibid.* XIII. 27.

(6) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 27 décembre 1657. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 388. — *Longueville aux cantons protestants.* Rouen, 29 janvier 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 9.

(7) *Faesch an Bern.* Paris, 18./28. Dezember 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 236. — *Herrn Faeschen Relation u. s. w.* — *Instruction au Sr Faesch, etc.*

(8) *Le roi à Berne.* Paris, 20 janvier 1651. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXXXII. 50. — *Berne au roi.* 6/16 décembre 1651 et 29 décembre 1654/8 janvier 1655. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXI. p. 149; Aff. Etr. Suisse. V. suppt. 74; *à Mazarin.* 2/12 octobre 1654. Aff. Etr. Suisse XXXIV. 244. — *G. Sagredo al Senato.* Parigi, 17 febbraio 1654 (1a). Frari. Francia. CXVI. f° 254. — *Mazarin à Berne.* Paris, 24 novembre 1654. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 531. — St-Arch. Bern. Raths-

suisse contre Jacques Tronchin, « homme subtil au delà du commun », était entré dans sa phase aiguë. (1) Condamné pour émission de fausse monnaie en 1646, puis effigié à Berne au bout de quelques années, ce personnage s'était fixé à Lyon, où il avait été reçu bourgeois en 1650. (2) Dès lors, avec une ténacité et une fertilité de ressources de procédure qui rappelaient celles déployées au préjudice de l'autorité genevoise par Jean Du Piau, prieur de Satigny, il avait, s'étant réfugié en France, « décliné toutes les citations » à lui adressées par le gouvernement du plus puissant des cantons et obtenu la cassation à son profit des jugements rendus hors sa présence par ce dernier. (3) Or, dans le temps même que Fæsch arrivait à Paris, le bailli de Gex, Charles de **Brosses** se portait à Genève, sur l'ordre de son maître, afin d'y notifier aux magistrats de la petite république la teneur d'un arrêt du Conseil royal annulant les diverses sentences prononcées en Suisse au détriment de Tronchin et condamnant la partie adverse aux frais du procès. (4) C'est assez dire que l'intervention officieuse de l'envoyé bâlois auprès de la cour n'avait aucune chance d'être prise en considération. Elle ne servit pas à sortir d'embarras les Genevois, qui appréhendaient à la fois de mécontenter leurs protecteurs d'Helvétie en accordant l'*exequatur* à l'arrêt dont on leur donnait connaissance et de s'exposer aux représailles françaises s'ils autorisaient, à l'instance de Berne, la saisie et la vente des biens possédés par le coutumace dans leur juridiction. (5) En réalité, pendant près de dix ans encore, cette affaire, débordant toujours plus du cadre restreint où les deux gouvernements suisses s'étaient efforcés de la maintenir, allait passionner l'opinion sur les rives de l'Aar et du Léman, exposer les anciens compatriotes de Tronchin à des surprises de toute sorte, provoquer à Paris des décisions judiciaires successives et contradictoires, motiver à Genève même l'intervention conciliante du prévôt des marchands de Lyon,

---

manual. CXXI. 105 (Montag, 2./12. Oktober 1654): 183 (Freitag, 3./13. November 1654) — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 20 février 1654, 14 mai 1655. Bibl. Nat. f fr. *16,035* f° 61vo; *16,036.* — *Ordonnance royale (signée: Séguier et Molé) relative au procès entre Daniel de Bellujon, baron de Coppet et les héritiers de François Grenus, de Genève.* Paris, 20 janvier 1655. Aff. Etr. Genève. II. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 12 mai 1655. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 192vo. — *Arrest du Conseil royal touchant les différends du baron de Coppet, les héritiers de François Grenus de la ville de Genève et les Confédérés de la ville et canton de Berne.* Paris, 12 juillet 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 193. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, s. d. (octobre 1655). Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 377.

(1) *Berne au roi.* 20/30 juillet 1657; *à Mazarin.* 27 octobre/6 novembre 1657; 11/21 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 342. 372; XXXVII. 21. — *J. R. Burckhardt an Johan Caspar Hirzel.* Basel, 3./13. Januar 1658 (*et non* 1657). St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 126. — *Bern an Zürich.* 12./22. Oktober 1657. *Ibid.* XII. 210.

(2) *J. Tronchin à Samuel Morland.* Lyon, 8/18 mai 1657. British Museum. Lansdowne *754* f° 209. — *News letter from Geneva.* 30 november/10 december 1657. *Ibid.* f° 309.

(3) *J. Tronchin à Samuel Morland.* Lyon, 8/18 mai 1657. loc. cit.

(4) *Mémoire* („Jeudy au soir vint icy Monsr de Brosses, bailly de Gex, qui dit avoir commission du roy de présenter à Messsrs des lettres de S. Mté, ensemble un arrest du privé Conseil du roy concernant les différens d'entre L. Exc. de Berne et le Sr Jacques Tronchin"). Genève, 2 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 231. — *News letter from Geneva.* 30 november/10 december 1657. loc. cit.

(5) *News letter from Geneva.* 30 november/10 december 1657. loc. cit.

Gaspard ***Charrier*** et aboutir enfin, en 1666 et 1667, à des transactions qu'il ne fut pas aisé de mettre au point. (1)

Quand, le mercredi 23 janvier 1658, à 8 heures du soir, (2) Fæsch fut admis à l'audience de Mazarin, en présence du secrétaire de Longueville, les chances de succès de sa mission avaient plutôt diminué qu'augmenté. (3) De La Barde ne s'était pas fait faute de le desservir auprès du cardinal, d'insister sur ses conférences répétées avec des «gens suspects», voire de demander son expulsion en guise de protestation contre l'hostilité manifeste déployée par Zurich et ses alliés au cours de leurs négociations avec lui-même. (4) Cette suggestion avait été bien accueillie en haut lieu. Le 29 décembre 1657, ainsi qu'on l'a dit, alors que l'envoyé suisse n'hésitait pas à envisager comme imminent le rappel du successeur de Caumartin et son remplacement par un «très grand personnage de l'entourage royal», (5) alors que l'ambassadeur

---

(1) *Arrest portant que le nᵉ Tronchin (Jacques) prouvera dans six semaines qu'il estoit bourgeois de Lyon et sujet de Sa Mᵗᵉ devant les crimes qui luy sont imposés par le canton de Berne.* Paris, 4 mars 1657; *Arrest relatif à la mesme affaire.* Paris, 8 avril 1657; *Arrest pour Tronchin.* Compiègne, 28 juillet 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 21, 28, 71. — *Diverses pièces relatives au procès de Jacques Tronchin contre les Sᵍʳˢ de la république et canton de Berne.* 1657. Bibl. Nat. f. fr. *17,842* f° 112. — *Pell to Morland.* Zurich, 9/19 july 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 211. — *Faesch aux cantons évangéliques.* Paris. 15/25 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. V. suppᵗ. 93. — *Le roi à Berne.* Paris, 26 février 1658. St-Arch. Bern. Franz. Kœnige. Missiven. — *Herrn Faeschen Relation seiner Paryser Reiss.* Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 763. — *Genève à Mazarin.* 8 octobre 1658. Aff. Etr. Genève. II. 404. — *Représailles octroyées par Sa Majesté, le 16 novembre 1658, contre les habitants de Genève y dénommez.* Aff. Etr. Genève. II. 408. — *Brienne à Charrier.* Paris, 16 février 1660. Aff. Etr. Genève. III. 8. — *Arrest contre Tronchin.* Paris, 20 avril 1662. Aff. Etr. Genève. II. suppᵗ. f° 101. — *Mémoire touchant Jacques Tronchin, bourgeois de Genève, poursuivi par Messʳˢ de Berne pour fausse monnaie.* 20 août 1662. Aff. Etr. Genève. III. 53. — *Genève aux cantons évangéliques* (sur les représailles obtenues en France par Tronchin). 29 août/8 septembre 1662. Arch. Genève. Lettres XXXV *D.* — *J. Tronchin à J. B. Colbert, contrôleur général des finances* (au sujet des droits du roi sur les terres possédées par la Sʳⁱᵉ de Genève dans la baronnie de Gex, sans titre légitime). Lyon, s. d. (1663). Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCCCCXIV. 115. — *Acte du Sʳ Tronchin contre le député de Genève.* Lyon, 6 novembre 1662. Aff. Etr. Genève. III. 26. — *Réponse pour J. Tronchin au mémoire du député de Genève.* 1663. Aff. Etr. Genève. III. 30. — *Mémoire contre le Sʳ Tronchin.* 1663. *Ibid.* III. 31. — *Plaintes du député de Genève contre Tronchin.* 1663. *Ibid.* III. 32. — *Genève au roi.* 19/29 septembre 1665. Arch. Genève. Lettres XXXV *D.* — *Négociations du Sʳ G. Charrier à Genève.* 1665—1668. Aff. Etr. Genève. III. 42—87 (*cf.* Rott. Inventaire sommaire, etc. III. 403—404). — *Le roi à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 25 octobre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 58.

(2) *Faesch aux cantons protestants.* Paris, fin de janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. V. suppᵗ. f° 93. — *Faesch an Zürich.* Paris, 15./25. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 8.

(3) „Ihr Durchl. von Longueville seind widrumb nacher der Normandy verreist; scheint sie getrauen bei disem Werkh nicht viel auszurichten ..." *J. R. Burckhardt an Johan Caspar Hirzel.* Basel, 3./13. Januar 1658 (et non 1657). St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 126. — *Herrn Faeschen Relation u. s. w.* loc. cit. — *Faesch aux cantons évangéliques.* Paris, 15/25 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. V. suppᵗ. 93.

(4) *Mémoire de De La Barde à Mazarin, sur la levée de troupes en Suisse* (décembre 1657). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 283. — *Mémoire* („Mʳ De La Barde mande d'avertir Son Eminence ..."). (fin 1657). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 428. — *Mémoire (de De La Barde) à Mazarin.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 425. — *Lettre d'un des principaux de la Suisse (à Mʳ Mouslier) que Son Eminence est très humblement suppliée de voir.* 12 janvier 1658 Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 427. — „Il n'y a plus qu'un expédient à prendre en cette affaire, qui est de déclarer à Faische que le roy ne se soucie ni de paix ni d'alliance avec les Suisses, faire exécuter les ordres envoyez à Lyon et renvoyer Faische." *Mémoire.* 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 70. — *Extrait d'une lettre de Zurich à De La Barde.* Janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. V. suppᵗ. f° 9. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 19. — *News from Zurich.* 18/28 february 1658. British Museum. Lansdowne *748* f° 39.

(5) *Mémoire (de De La Barde) à Mazarin.* Soleure, 6 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 401.

vénitien accrédité auprès du Louvre considérait le renouvellement de l'alliance franco-helvétique à Paris comme chose faite, ([1]) Louis XIV avisait les autorités des cités évangéliques que les pourparlers conduits par De La Barde avec leurs représentants avaient sa complète approbation et que nul autre que lui n'aurait mission d'en assurer la conclusion. ([2])

Dès l'instant que le roi annonçait aux magistrats des cantons protestants sa volonté formelle de ne traiter désormais avec eux que par l'entremise de son ministre aux Ligues, il était, semble-t-il, hors de propos que Fæsch s'obstinât à poursuivre ses démarches à la cour. ([3]) L'envoyé bâlois ne cherchait pas à prétendre au reste que l'accueil trouvé par lui auprès de Brienne, le 17 décembre, eût été très encourageant. ([4]) Le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ne lui avait pas caché qu'à son avis les protestants d'Helvétie étaient mal venus à solliciter de son maître le maintien de la paix perpétuelle, puisque eux-mêmes l'avaient violée à maintes reprises en consentant à ce que des forces impériales passassent en Lombardie par la voie de Rapperswyl et des Grisons. ([5]) Par suite on pouvait craindre que Mazarin ne renchérît encore sur ces reproches. ([6]) La missive royale du 29 décembre autorisait à cet égard toutes les appréhensions. ([7]) Mais aussi bien les promesses données par Longueville aux députés bernois à son départ de Neuchâtel n'avaient pas été vaines. ([8]) Le prince s'était attaché à convaincre le cardinal que les obstacles à la conclusion de la négociation poursuivie en Suisse depuis dix ans provenaient davantage peut-être de l'attitude hautaine du diplomate qui en avait la conduite que de la mauvaise volonté des membres de la diète protestante. ([9]) Et ces insinuations étaient de celles qui devaient nécessairement laisser des traces dans l'esprit du principal ministre. ([10]) Courroucé de prime abord en constatant que le projet de traité apporté à Paris par l'envoyé bâlois ne différait en rien

(1) *F. Giustinian al Senato.* Parigi, 8 gennaio 1658. Frari. Francia. CXX.

(2) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 décembre 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 554; St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9. — *Bern an Zürich.* 6./16. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 3. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 17 janvier 1658. *Ibid.* XIII. 4. — „Unnd wirdt alles Mr De La Barde renvoyirt." *Faesch an Bern.* Paris, 18./28. Januar 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 577.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 10 gennaio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 gennaio e 7 febbraio 1658. Frari. Svizzeri LIV. nos 115 (2da), 117.

(4) „The count of Brienne spoke roughly." *Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1657/10 january 1658. loc. cit.

(5) *Albrecht Faesch an Bern.* Paris, 11./21. Dezember 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 567

(6) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 10 gennaio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(7) *Mazarin aux cantons protestants.* Paris, 1er janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 7.

(8) *Longueville aux cantons protestants.* Rouen, 29 janvier 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 583.

(9) *Faesch aux cantons évangéliques.* Paris, 15/25 janvier 1658. loc. cit. — *Longueville aux cantons protestants.* Rouen, 29 janvier 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 9. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 8 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 23.

(10) „The Duke of Longueville spoke very courteously." *Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1657/10 january 1658. loc. cit.

de celui que De La Barde avait rejeté à Aarau en août,(1) Mazarin demanda à brûle-pourpoint à son interlocuteur de s'efforcer d'obtenir de ses supérieurs des pleins pouvoirs qui lui permissent « de terminer l'affaire sans retard », c'est-à-dire dans les quarante-huit heures.(2)

Supposer un instant que les gouvernements de la Suisse évangélique accéderaient à ce désir était bien mal connaître et leur façon de procéder en pareille matière et les mobiles, assez peu dissimulés pourtant, de leur politique étrangère. Ce que Fæsch avait prédit au cardinal se réalisa de point en point.(3) L'offre de ce dernier souleva de vives colères dans le sein du Conseil de Zurich. Mis au pied du mur, les chefs de la cabale anti-française se refusèrent à capituler. Il semblait cependant que leur satisfaction dût être grande de ne plus avoir à traiter avec De La Barde, qu'ils abhorraient et soupçonnaient d'intercepter les missives adressées par eux à Paris.(4) Mais aussi bien tout concourait à leur rendre odieuse la solution très simple à quoi s'arrêtait Mazarin. L'adopter, c'eût été renoncer aux atermoiements qui avaient si utilement servi jusque là les desseins des « Espagnolisez » dans les cantons des deux confessions.(5) Au surplus l'avis leur parvenait de France que, quoi qu'il arrivât, l'ambassadeur conserverait la direction des négociations relatives à la restitution des joyaux de la couronne et que la définitive mise au point du traité renouvelé lui serait réservée.(6) Enfin il s'en fallait de beaucoup que l'attitude de Fæsch eût la complète approbation des magistrats du *Vorort*. La longueur et l'inefficacité de son séjour à la cour indisposaient contre lui l'opinion dans les deux grands Etats protestants. On reprochait à cet « homme de néant » de se parer d'une qualité qu'il ne possédait pas et d'agir dans son propre intérêt, infiniment plus que dans celui de ses commettants.(7) L'insistance apportée par lui à demander qu'un don d'argent fût accordé au secrétaire de Longueville prêtait en outre à la critique.(8) Pour toutes ces raisons, on estimait préférable sur les bords de la Limmat de refuser à l'envoyé bâlois les pouvoirs qu'il sollicitait et de députer en revanche au roi une ambassade des cités

(1) „Le traité que led. Faische a donné à Son Em. est celui qui a esté donné à Mr De La Barde par les protestants au mois d'aoust et qu'il a rejetté plusieurs fois.“ *Mémoire à Son Eminence* (décembre 1657). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 425. — *Mazarin à De La Barde*. Paris, 2 avril 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 25; *aux cantons protestants*. même date. *Ibid.* XXXVII. 27.

(2) *Faesch an Zürich*. Paris, 15./25. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 8, 8*a*. — *Herrn Faeschen Relation seiner Paryser Reiss*. Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 763.

(3) *Albert Faesch aux cantons protestants*. Paris, 15/25 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. V. suppt. 93. — *Herrn Faeschen Relation seiner Paryser Reiss*. Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 763.

(4) *News from Zurich*. 18/28 february 1658. British Museum. Lansdowne *748* f° 39.

(5) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20; *à Servien*. même date. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 344.

(6) *Albert Faesch aux cantons protestants*. Paris, 15/25 janvier 1658. loc. cit. — *Herrn Faeschen Relation seiner Paryser Reiss*. Mai 1658. loc. cit.

(7) *Lettre de Zurich à Mr De La Barde, que Son Eminence est très humblement suppliée de voir*. 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 277.

(8) *Extrait d'une lettre de Zurich à De La Barde, que Son Eminence est très humblement suppliée de voir* (janvier 1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 9. — Eidg. Absch. VI *A*. 403 *a*.

évangéliques à seule fin de disculper ces dernières des continuels reproches qui leur étaient adressés à la suggestion de De La Barde. (1) Telle fut la proposition que les représentants de Zurich formulèrent durant la diète qui se tint à Aarau du 15 au 21 février 1658. A dire vrai, ils ne réussirent à en faire passer que la première partie. On convint de ne point entrer dans les vues exposées par Fæsch au nom du cardinal. (2) Toutefois les objections du successeur de Caumartin au départ d'une mission suisse pour la cour finirent par prévaloir. (3) La réalisation de ce projet, jugée dispendieuse par les surintendants des finances, n'eût eu d'autre résultat que de différer la conclusion des négociations. Elle menaçait de plus d'inciter les catholiques des petits cantons à prendre une résolution analogue, voire même à revenir sur leur adhésion au rétablissement de l'alliance, et cela sous le prétexte qu'aucun des engagements souscrits par le Louvre à leur égard n'avait été tenu et que l'exécution de l'accord de Paris de l'année 1650 demeurait encore en suspens. (4) On se contenta dès lors d'écrire au roi et à Mazarin afin de protester derechef auprès d'eux contre l'interprétation française de la paix perpétuelle de 1516 et d'infliger un démenti formel à l'affirmation de De La Barde que des intérêts particuliers se substituaient de plus en plus à ceux des Etats confédérés dans les préoccupations des négociateurs suisses du renouvellement des «articles» de 1602. (5) Mais la diète ne se sépara pas sans avoir adressé au duc de Longueville un suprême appel en faveur de la cause de ses combourgeois d'Helvétie (6) et supplié ce prince de mettre au service de ceux-ci le regain d'influence que lui valait à la cour le traité d'alliance qu'il

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15. — „Le Sr Faische se vante qu'il a escrit dans les cantons protestans que s'ils veulent envoier icy des députés, qu'ils obtiendront ce qu'ils voudront pour l'alliance.“ *Mémoire à S. Eminence (Mazarin).* 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 425. — *Lettre de Zurich à De La Barde, etc.* loc. cit.

(2) *Instruktion an... Herrn Johann Anthoni Tillier, Seckelmeister welschen Landes, und Herrn Samuel Frisching, Venner, beid des Kleinen Rhats der Statt Bern, Ihrer Abfertigung halb uff die uff 4ten Hornung ausgeschribene evangeltsche Conferenz nacher Arauw.* 1. und 2. Februari (s. v.) 1658. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S.* p. 637. — *Project Schreibens an den H. Faeschen.* Aarau, Februar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 14. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 19.

(3) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 13 febbraio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Hans Heinrich Waser, Salomon Hirzel, Hans Caspar Hirzel an Zürich.* Aarau, 7./17. Februar 1658. St-Arch Zürich. Frankr. XIII. 13. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 19. — Eidg. Absch. VI *A.* 403 *a.*

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15.

(5) *Project Schreibens an H. Cardinal Mazarin wegen des Pundts-Geschäfft.* Februar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 17. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 14/24 février 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 589; Aff. Etr. Suisse XXXVII. 23; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 18. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 125. — *Les cantons protestants à Mazarin.* Zurich, 16/26 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 37. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 marzo 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — Eidg. Absch. VI *A.* 402—403 *a.*

(6) *Die evangel. Orte an den Herzogen von Longueville.* Aarau, Februar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 15. — *News from Zurich.* 25 february/7 march 1658. British Museum. Lansdowne 748.

venait de conclure, en tant que prince de Neuchâtel, avec le roi Très-Chrétien (12 décembre 1657). [1]

Décontenancé tout d'abord par la contradiction manifeste des décisions de son maître, aussi bien en ce qui concernait la conduite des négociations avec les cités évangéliques, que le choix du lieu où elles seraient poursuivies et achevées, De La Barde s'était vite ressaisi. Entre-temps, en effet, tandis que Fribourg persistait dans ses hésitations à remplir les engagements que lui imposait l'alliance renouvelée, [2] ceux des cantons forestiers qui jusque là inclinaient à différer le scellement de cette dernière étaient venus à résipiscence. [3] Fier de ce succès, l'ambassadeur se sentait en mesure d'user de moins de retenue dans ses conférences avec les protestants et de plus d'insistance dans ses démarches auprès de la cour. [4] Très déterminé à ne pas tolérer d'empiétements sur ses attributions, il supportait malaisément que l'intendant d'Alsace, Colbert de Croissy entretînt avec l'autorité soleuroise une correspondance justifiée cependant en partie, si l'on songe que le Sundgau continuait à être considéré comme le grenier des Ligues. [5] Mais c'était à obtenir le prompt licenciement de Fæsch que tendait son principal effort, [6] comme aussi à assurer l'intégrale exécution des mesures édictées de Paris contre les marchands suisses de Lyon. [7] Ni l'intendant Bochart Sarron de Champigny, ni l'archevêque Camille de Neufville de Villeroy n'avaient jugé opportun de suivre à la lettre les prescriptions royales. Les quelques saisies ordonnées par eux en novembre 1657 venaient d'être annulées en février 1658. [8] On songeait moins dans la seconde ville de France à contester les

---

(1) *Traité d'alliance entre le roi de France et le duc de Longueville, en tant que prince de Neuchâtel et Valangin.* La Fère, 20 juin, et Paris, 12 décembre 1657. Du Mont. Corps dipl. VI². 198; Eidg. Absch. VI *B*. 1637. — Boyve. op. cit. IV. 92 sqq. — Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. p. 21. — Arch. Nat. *K* 653. II. 23. — St-Arch. Luzern. Neuenburg. 1601—1680 (III). — St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 1. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 220).

(2) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, février 1658; 4 février 1659. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663); Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 231vo. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 septembre 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 84.

(3) *Francesco Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 21 novembre 1657. Arch di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. LII. — „Quando un negozio commincia andar male e mancano li mezzi per rimediarlo, non se ne può aspettar che peggio.“ *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 10 aprile 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(4) „Tratta hormai quasi imperiosamente con li protestanti per il medesimo fine, valendosi dell' intrinseche dissensioni fattionarei che li travagliano.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 7 mars 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 601; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 23.

(5) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 27 décembre 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 338.

(6) *Faesch an Benedict Socin.* Paris, 18./28. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 5.

(7) *Copie d'une lettre qui vient d'être reçue de Mr De La Barde et que Son Eminence est suppliée de vouloir lire* (1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 282.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20. — „Les Suisses ne peuvent estre esmeus que par le gain ou par la crainte de la perte, et non pas par la raison, qui les chocque quand elle est contraire à leurs pensées... Malheureusement l'arrest du Conseil à Mr de Champigny et à l'archevesque de Lyon n'ont *(sic)* pas esté exécutés. On n'a exigé des marchans que des promesses au lieu d'argent comptant.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 8 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 23.

privilèges des Confédérés qu'à en limiter l'étendue. [1] Or c'était manquer de logique. De deux choses l'une, en effet: ou bien le traité de 1516 avait perdu toute valeur; ou bien il subsistait en son entier. L'ambassadeur lui-même en était tombé d'accord, peu de mois auparavant. [2] A l'extrême rigueur, encore qu'elle eût été résolue par l'affirmative, la question de savoir si l'ordonnance interdisant la sortie des espèces d'or et d'argent était applicable aux marchands des Ligues pouvait faire l'objet d'un nouvel examen. [3] Prétendre en revanche, avec les fermiers des cinq grosses fermes, que l'exemption des droits de douane dont jouissaient ces mêmes marchands ne concernait que les produits « manufacturés en Suisse », c'était feindre d'ignorer le texte de la charte octroyée par François Ier au commerce helvétique, laquelle ne comportait de restrictions d'aucune sorte. [4]

Cependant plusieurs semaines devaient s'écouler avant que De La Barde ne reprît en main la conduite exclusive des négociations. [5] Fæsch, à dire vrai, commençait à désespérer du succès des siennes et ne le célait ni aux autorités cantonales, ni aux négociants de Lyon, lesquels se chargeaient d'ailleurs d'une partie des frais de son séjour à Paris. [6] Mais, malgré tout, Mazarin se nourrissait encore de l'illusion, qu'après y avoir mieux réfléchi, les magistrats des cités évangéliques adopteraient ses propositions et ne s'opposeraient pas à traiter définitivement avec lui. [7] Son indignation fut extrême lorsque, à la réception des missives adressées au roi et à lui-même par la diète protestante, aucun doute ne subsista dans son esprit quant au complet échec du plan dont la conception lui appartenait en propre. Fæsch, qui s'était chargé de les lui remettre, le 26 mars, put se convaincre du danger qu'il y avait à pousser à bout la patience du cardinal. [8] Celui-ci lui déclara de façon très catégorique qu'il se désintéresserait à l'avenir du renouvellement du traité de 1602 et que son souverain saurait se procurer par ailleurs des alliances plus stables et plus efficaces que ne l'était celle des Confédérés de la croyance

---

(1) *L'archevêque de Lyon aux cantons protestants.* Lyon, 9 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 232.

(2) *De La Barde à Champigny.* Soleure, 4 mai 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 327.

(3) *De La Barde à Servien; à Brienne.* Soleure, 13 juillet 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 63; Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 237vo.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 mars, 13 juillet et 3 août 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 381; Bibl. Nat. f fr. *16,035* fos 237vo, 251vo. — *Memorial der Skt Gallischen Kauffläthen wegen Handhabung der Eydtgnössischen Zolls Immunitet in Franckrych.* Aarau, 8./18. Januar 1657. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 821.

(5) *Schaffhausen an Zürich.* 7./17. Februar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 24*b* — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 26 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 62.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1658. Frari. Svizzeri. LIV. 117. — *Faesch an die IV evangel. Orte.* Paris, 5./15. April 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 28. — *Bern an Zürich.* 31. März/10. April 1658. *Ibid.* XIII. 29*b.* — *Zürich an Faesch.* 5./15. April 1658. *Ibid.* XIII. 33. — *Johan Caspar Hirzel an die Abgesandten der Stadt Zürich in Aarau.* Frauenfeld, 23. Januar/2. Februar 1659. *Ibid.* XIII. 75. — *Die Kaufleute von St Gallen an die IV evangel. Orte.* St Gallen, 17./27. Februar 1659. *Ibid.* XIII. 75*a.*

(7) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 26 mars 1658. loc. cit.

(8) *Faesch an die IV evangel. Orte.* Paris, 19./29. März 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 25. — *John Pell to Thurloë.* Zurich, 8/18 april 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 439*b.*

réformée. [1] Pour être moins précises, les menaces contenues dans sa dépêche à ces derniers en date du 2 avril paraissaient tout aussi dignes de retenir leur attention et d'éveiller leurs inquiétudes. [2] Il semblait absolument certain que De La Barde redeviendrait à bref délai maître de la situation [3] et que le roi ne se départirait en rien de ses prétentions, ni sur le sujet de l'inclusion de l'Alsace dans l'entente projetée, ni quant à son droit de choisir les officiers des régiments helvétiques à son service. [4] Il était à prévoir en outre qu'aucune modification ne serait désormais introduite dans le texte de l'alliance renouvelée entre lui et les cantons catholiques. [5] Mais il y avait plus. La campagne menée par l'ambassadeur contre les commerçants suisses à Lyon commençait à porter ses fruits. [6] L'idée d'exiger d'eux le payement intégral des taxes inscrites à leur débit depuis février 1657 et de s'assurer d'un gage sérieux pour la restitution des joyaux de la couronne en confisquant les biens des marchands de Zurich et de Schaffhouse «habitués dans le royaume» paraissait enfin sourire à Mazarin. [7] Par suite Fæsch vivait dans la continuelle appréhension d'être reconduit à la frontière du Jura. [8] On répugna néanmoins à user envers lui d'une telle rigueur. Et ce fut de sa propre initiative qu'il fixa le jour de son départ et prit congé de la cour, le 1er mai, après s'être convaincu qu'aucun des ministres ne consentirait dorénavant à l'entendre et que le roi allait mettre les cantons protestants en demeure d'accepter ou de refuser catégoriquement son alliance. [9]

La mission de Fæsch était la dernière carte jouée par les membres de la cabale caumartiniste pour entraver le renouvellement du traité de Soleure de

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 febbraio 1658. loc. cit. — „Ich apaisierte Ihr Eminence so viel mir müglich.“ *Faesch an die IV evangel. Orte.* Paris, 19./29. März 1658. loc. cit. — „Da questa sprezzante forma di procedere, molto opposta alla lora insussistente superbia, si trovano straordinariamente abbattuti e confusi.“ *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 18 aprile 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(2) *Mazarin aux cantons protestants.* Paris, 2 avril 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 65; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 26. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 2 avril 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 25. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 140 (2da).

(3) „Sa Mté, ayant trouvé les sentiments de son ambassadeur justes et sa conduite équitable en cette occasion, a renvoyé le tout par devers luy, avec lequel vous pourrez agir, traiter et conclure tout ce qui sera besoin sans avoir davantage recours à Sa Mté par nouvelle députation ou autrement.“ *Mazarin aux cantons protestants.* Paris, 2 avril 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 26. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 12 avril 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 26.

(4) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 18 aprile 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(5) *Schaffhausen an Zürich.* 7./17. April 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 34. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1658 (2da). loc. cit.

(6) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 1er janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 2.

(7) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 2 avril 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 25. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 140 (2da). — *Ordonnance rendue par l'intendant de justice, police et finances de Lyon contre certains marchands suisses.* 24 mai 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 40. — *Sankt-Gallen an Zürich.* 1./11. Juni 1658. *Ibid.* XIII. 42.

(8) *Albert Faesch à Berne.* Paris, 18/28 janvier 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 577. — *Schaffhausen an Zürich.* 31. März/10. April 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 29.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1658 (2da). Frari. Svizzeri. LV. n° 140. — *Herrn Faeschen Relation seiner Paryser Reiss.* Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 763. — „Es hat hütiges morgens Hr Albrecht Fæsch von Basel Relation gethan umb sein Verrichten zue Paryss.“ *Hans Heinrich Waser; Conrat Werdtmüller an Zürich* Baden, 6./16. Juli 1658 St-Arch Zürich. Frankr. XIII. 47.

l'an 1602.(1) Battus à Paris, leur résistance semblait à peu près épuisée. Elle tirait d'autant plus à sa fin que la zizanie régnait parmi les cités évangéliques.(2) Le résultat négatif de la diète de février en ce qui concernait l'entente projetée avec la France n'était qu'apparent. De profondes divergences de vues venaient de se révéler entre les membres de celle-ci. Tandis qu'à Bâle et à Saint-Gall, on inclinait à accéder en désespoir de cause aux désirs du roi Très-Chrétien (3) et que, si à Berne on hésitait à suivre cet exemple, il fallait en chercher uniquement la raison dans la répugnance des magistrats de cet Etat à renouer avec De La Barde,(4) à Zurich en revanche le parti dirigeant persistait dans son hostilité à toute concession.(5) Mais aussi bien les dernières missives de Fæsch éveillaient de vives alarmes. C'était des intérêts particuliers qui avaient guidé jusque là les adversaires de l'alliance franco-helvétique renouvelée. Ce fut des intérêts particuliers qui décidèrent l'adhésion des cantons protestants au traité que leurs confédérés de l'autre croyance avaient approuvé depuis plusieurs années déjà.(6) Les mesures édictées de Paris contre les marchands suisses de Lyon causaient un grave préjudice au commerce de Bâle, de Schaffhouse et de Saint-Gall.(7) La pensée que le roi Très-Chrétien refusait de s'engager à défendre le pays de Vaud était insupportable aux autorités du *Mittelland*.(8) Ces dernières, que De La Barde harcelait d'objurgations,(9) firent savoir en mai à Zurich qu'il leur semblait difficile de persévérer dans une voie désormais sans issue et que, plutôt que de s'exposer aux représailles du Louvre, elles préféraient s'entendre avec celui-ci sans retard,(10) fût-ce contre l'avis du *Vorort*, dont on désapprouvait à Berne l'attitude dans la question du

(1) *Extraict de deux lettres de Zurich que Son Eminence est très humblement suppliée de voir.* 8/9 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 febbraio e 2 marzo 1658. Frari. Svizzeri. LIV. nos 117. 125. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 febbraio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Francesco Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 15 maggio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(3) *Extraict d'une lettre de Zurich que Son Eminence est très humblement suppliée de voir.* janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 9. — „Troppo pregiudiciati rimanendo altrimenti li loro interessi." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 marzo 1658. Frari. Svizzeri. LV. no 125. — *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 6 marzo 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Sankt-Gallen an Zürich.* 8./18. April 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 34*a*.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 marzo e 6 aprile 1658. Frari. Svizzeri. LV. nos 129, 135 (2da).

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 marzo 1658. loc. cit.

(6) „In all these protestants cantons private interest inclines many to promote the renewing of the french League." *News from Zurich.* 4/14 march 1658. British Museum. Lansdowne 748 fo 40.

(7) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 24 gennaio 1658. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LII: *a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1658. *Ibid.* — *Extraict d'une lettre de Zurich à De La Barde que Son Eminence est très humblement suppliée de voir.* Janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 9. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 18 avril 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 35.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 20.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er mars 1658. loc. cit.; *à Berne.* Soleure... British Museum. Lansdowne 754 fo 272.

(10) *Wagner à Mazarin.* Berne, 24 avril/4 mai 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 71.

séquestre des joyaux de la couronne. (1) Le résultat de cette déclaration, qui ne prêtait à aucune ambiguïté, fut presque immédiat. Malgré l'opposition violente des capitaines licenciés en 1649 et de leurs tenants, les Conseils du premier des cantons décidèrent de faire un pas vers la conciliation et de renoncer à leur prétention de désigner eux-mêmes les officiers des troupes capitulées en France. (2)

Le renouvellement de l'allianee était-il désormais assuré, ainsi que l'affirmait De La Barde ? (3) Oui certes, mais à la condition que, tout en ne s'endormant ni à Paris, ni à Soleure sur cet incontestable succès, on ne s'obstinât pas à brusquer les choses. (4) Or, autant Mazarin avait hésité à rompre avec Fæsch, autant il se multipliait à cette heure pour donner satisfaction à l'ambassadeur aux Ligues. (5) Celui-ci, craignant qu'il ne dépassât la mesure, prit à tâche d'atténuer la gravité de ses résolutions. Jaloux à l'extrême de leurs libertés, les Confédérés pouvaient fort bien se cabrer devant la menace, de si haut qu'elle vînt. A Berne, comme à Zurich, il importait de ménager les susceptibilités de certains patriciens, de panser de nombreuses blessures d'amour-propre et de ne pas s'arrêter aux procédés qu'emploieraient les autorités de ces deux Etats pour diminuer l'éclat de leur capitulation et en faire admettre la nécessité par leurs administrés. Il ne fallait surtout pas que, d'entrée de jeu, le comte de Soissons, dont la nomination à la charge de colonel général des Suisses et Grisons rencontrait une approbation unanime en Helvétie, (6) suivît les regrettables errements de son prédécesseur, le maréchal de Schomberg. (7) Or, à côté des multiples arguments particuliers invoqués par les adver-

(1) *Le roi à Zurich.* Paris, 8 janvier 1658. St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C.* IV. 9. — *Extraict d'une autre lettre (de Zurich) du 3e mars 1658, importante d'estre veue.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 9. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 mars 1658. loc. cit — *Copie d'une lettre qui vient d'être reçue de Mr De La Barde et que Son Eminence est suppliée de vouloir lire* (1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVI 282.

(2) *Bern an Zürich.* 19. Februar/1. März 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 22. — *News from Zurich.* 25 february/7 march, 4/14 march 1658. British Museum. Lansdowne *748.* — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 mars 1658. loc. cit. — „S'intende che il denaro speso abbondantemente dal Sor Ambasciatore di Francia abbia tanto prevalso nelli altri cantoni protestti che, unitisi ostinatamente a voler che si concluda la rinovatione della Lega con Francia, non sia stato possibile a quelli di Zurich, che n'era estremamente averso, di continuar nel suo parere.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 marzo 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 marzo 1658. Frari. Svizzeri. LV. nº 129.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 22. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 18 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 61.

(4) *Extraict d'une autre lettre de Zurich, etc.* loc. cit.

(5) *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 12 avril 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* fº 346.

(6) *Provisions de la charge de colonel général des Suisses en faveur de Mr le comte de Soissons.* Paris, 18 novembre 1657. Bibl. Nat. f. fr. *4192* fº 249. — *Lucerne à Mazarin.* 22 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 411; *au comte de Soissons.* même date. St-Arch. Luzern (Frankr. XXII). — *Bern an Zürich.* 23. Dezember 1657/2. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 240. — *Basel an Zürich.* 31. Dezember 1657/10. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 241. — *Le comte de Soissons à Lucerne.* Paris, 31 janvier 1658. *Ibid.* — *Pell to Thurloë.* Zurich, 31 december 1657/10 january 1658. loc. cit. — *Mazarin à Lucerne.* Paris, 18 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 61vo.

(7) *De La Barde au comte de Soissons.* Soleure, 5 avril 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* fº 392vo. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juin 1658. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fº 231; *à Rolland.* Soleure, 5 juillet 1658. (De ma collection particulière.)

saires de la France à l'appui de leur opposition au renouvellement de l'alliance de cette puissance avec le Corps protestant des Ligues, il en était un, d'intérêt général, que De La Barde demandait à son maître de ne pas perdre de vue.

Si les deux grands cantons évangéliques retardaient la conclusion de leurs négociations avec la couronne, c'était en partie parce qu'ils redoutaient d'avoir aussitôt après à fournir des troupes à celle-ci, (1) alors qu'à la même heure un régiment levé sur leurs terres par les soins du résident vénitien s'acheminait vers le Bergamasque. (2) En Suisse, on tenait un compte exact des prélèvements d'hommes faits pour le service de l'étranger, et l'on se félicitait de l'affaiblissement que chacune de ces «saignées» apporterait à la partie adverse, au cas d'une reprise des hostilités entre les Etats de l'une et de l'autre confession. Or, à cet égard, les protestants avaient été jusque là moins sollicités et par suite plus épargnés que les catholiques. Au printemps de l'année précédente, l'Espagne ayant demandé à ces derniers une levée de trois à quatre mille hommes pour la défense de Milan, (3) De La Barde s'était efforcé de la ruiner, soit en en organisant une pour son maître, soit en répandant des sommes assez considérables parmi les cantons forestiers. (4) Débordé et d'ailleurs souffrant, (5) Crivelli avait dû appeler Casati à la rescousse, et celui-ci s'était hâté vers Coire à son secours. (6) Après de très laborieuses négociations, les agents de la maison d'Autriche avaient atteint en partie leurs fins. (7) Lucerne certes, où le colonel Pfyffer gagnait aux intérêts français de nombreux adhérents, (8)

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 marzo e 18 aprile 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 febbraio, 7 marzo e 13 aprile 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. nos 31, 47 e 137. — *Sarotti a Zurigo.* Zurigo, 4/14 febbraio 1658. British Museum. Lansdowne 754 f° 340. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 aprile 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(3) *Memoria del colonello Crivelli* (s. d.). Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 27 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 41. — Eidg. Absch. VI *A.* 362 *e.*

(4) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 11 aprile 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *De La Barde à Du Plessis-Besançon.* Soleure (avril 1657). Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* f° 332vo. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 10 marzo e 15 aprile 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 mai 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 130. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 17 maggio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI.

(5) *Sarotti al Senato.* Wettingen, 31 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 45 (2da). — *Lucerna al governatore di Milano, conte di Fuensaldaña.* 11 maggio 1657. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. 1657. — Eidg. Absch. VI *A.* 362 *e.*

(6) *Fuensaldaña a Lucerna.* Milano, 2 gennaio 1657. St-Arch. Luzern Spanien. Kriege. 1657. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 12 aprile 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 aprile 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 51. — *F. Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 27 maggio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Memoriale von H. Obersten Crivelli, crafft seiner Credentialen von den V cathol. Conferentz aussgegeben.* 9. März 1657. *Ibid.* — *Casati a Lucerna.* Altorfo, 3 maggio 1657. *Ibid.* — *Luzern an Casati.* 11. Mai 1657. *Ibid.*

(7) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 26 maggio 1657. loc. cit. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 juin 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 137.

(8) *Sarotti al Senato.* Wettingen, 31 marzo 1657 (2da): Zurigo, 26 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nos 45 (2da), 62.

s'était abstenue d'envoyer des enseignes en Lombardie.(1) En revanche, à Zurich et à Berne, on avait applaudi en secret au succès du résident espagnol dans la Suisse primitive, (2) tout en regrettant que l'ambassadeur français n'eût pas réussi, lui aussi, à mettre un régiment sur pied dans le région du Gothard. Les cités évangéliques y eussent trouvé en effet un double avantage: celui de ne pas avoir à fournir leur part des contingents de troupes sollicités de Soleure, de Fribourg et des «Waldstætten» aux termes de l'alliance renouvelée, puis la certitude, qu'en cas d'une récidive de guerre civile, leurs milices rencontreraient moins d'ennemis devant elles. (3)

Mais presque aussitôt l'équilibre s'était rétabli à cet égard entre les cantons des deux confessions. Après avoir fait miroiter derechef aux yeux des Grisons, puis à ceux des Confédérés de la Suisse primitive l'intérêt que leur offrirait son alliance, et cela à seule fin de les engager à lui ouvrir les routes militaires aboutissant à la Haute-Italie, (4) Venise, épuisée par sa guerre contre la Porte ottomane, s'était décidée en février 1658 à demander une levée à ses alliés de Zurich et de Berne; (5) et cette requête, que De La Barde et ses agents n'avaient point combattue, comme celle de l'année précédente, venait de lui être accordée. (6) Par suite, dans les deux grandes cités évangéliques on répugnait à autoriser à bref délai le départ pour l'étranger de nouveaux auxiliaires protestants, et l'ambassadeur français, tout le premier, admettait la légitimité de cette réserve. (7)

A cette fois, le successeur de Caumartin en Suisse voyait juste en somme. Par la force même des choses, l'opposition zurichoise à l'entente avec la cour de Paris allait être contrainte de capituler. (8) Son principal inspirateur, le

---

(1) „Il stato delli nostri affari, con grandissimo nostro condoglio confessiamo non si trova anchora talmente composto et rimesso nel pristino, che dalla pace possiamo intieramente assicuraci, poichè le sentenze diffinitive de gli Sig[ri] arbitri della parte de Protestanti sono riusciti tanto disuguali et contrarii che a Dio solo è notorio qual piega e esito . . . il negotio potra pigliare.“ *Lucerna al governatore di Milano.* 11 maggio 1657. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 17 maggio 1657. loc. cit. — *De La Barde à R. de Gravel.* Soleure, 17 mai 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 77[vo].

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 26 aprile 1657. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1657 (2[da]). Frari. Svizzeri. LIV. n° 56. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Altorfo, 27 maggio 1657. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 365 *z.*

(3) *Sarotti al Senato.* Wettingen, 31 marzo 1657. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 luglio 1657. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. LI.

(4) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 3 luglio e 2 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Articoli per la rinovazione e perpetua continuazione dell'alleanza fra la Ser[ma] Rep[ca] di Venezia et l'Eccelse Tre Leghe Grise.* 1658. Frari. Svizzeri LV. — *De La Barde à Gueffier et à Du Plessis-Besançon.* Soleure, 7 mars 1658. Bibl. S[te] Geneviève *L 37 f* f° 314[vo].

(5) *Sarotti a Zurigo.* Zurigo, 4/14 febbraio 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 340. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 aprile 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 137. — Mémoires de Du Plessis-Besançon (éd. Horric de Beaucaire). p. 207.

(6) *De La Barde à Sarotti.* Soleure, 7 mars 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 126. — *Zürich an Bern.* 29. März/8. April; 8./18. April 1658. St-Arch. Bern. Venedigbuch *B.* p. 77, 89. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 aprile 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(7) *Sarotti al Senato.* Wettingen, 31 marzo 1657. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 30 maggio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(8) *Conrad Wirtz, Pfarrer, an Bürgermeister in Zürich.* Grimmenthurn, 8./18. Mai 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 39.

trésorier Schneeberger était mort. (1) Les divers appuis qu'elle avait su se procurer au delà des frontières des Ligues lui faisaient défaut successivement. L'échec de Fæsch venait de porter un coup fatal à l'entremise bénévole de Longueville. Ce dernier n'avait eu d'ailleurs en main d'autre projet d'accommodement que celui communiqué à De La Barde en août 1656. Enfin le résident anglais John Pell, rappelé subitement à Londres, était sur le point de prendre congé de ses coreligionnaires des cités évangéliques, auprès desquels il ne devait pas être remplacé. (2) Or, bien que l'entente fût entière à cette heure entre les gouvernements français et britannique, le représentant de celui-ci à Zurich passait pour le conseiller avisé des chefs du parti hostile au rapprochement franco-helvétique. Il avait même prêté une oreille complaisante aux confidences de Jean-Gaspard Hirzel, lorsque ce personnage s'était ouvert à lui du plan machiavélique qui consistait à faire acheter par Cromwell, à l'insu des ambassadeurs du Louvre et de l'Escurial, le lot de joyaux de la couronne cédé en gage aux officiers suisses du service royal, ce qui eût permis de désintéresser ces derniers et de substituer assez promptement l'influence anglaise à l'influence française au sein des cantons protestants. Mais, à Londres, on n'avait osé souscrire à ce projet, dont l'exécution eût été si contraire aux engagements déjà contractés de part et d'autre ou sur le point de l'être entre les deux pays. (3)

A mesure que disparaissaient les obstacles semés sur sa route, De La Barde sentait le besoin de supprimer les causes de la répulsion qu'éprouvaient les magistrats de Zurich à traiter avec lui. Il avait naguère prêté ses bons offices au gouvernement de Soleure, en obtenant que l'ambassadeur de France à Constantinople sollicitât de la Porte l'élargissement de deux bourgeois de ce canton entrés à la solde de Venise et faits prisonniers par les Turcs. (4) Plus récemment, il s'était entremis non sans succès auprès des autorités judiciaires du royaume en faveur du Sr de Diesbach de Prémont, de Fribourg, qui, bien que marié dans cette ville, avait noué des relations extra-conjugales avec une «demoiselle» de Paris. (5) L'occasion ne s'était pas encore offerte à lui d'«obliger» les Conseils du *Vorort*. Il la saisit avec empressement dès qu'elle se présenta. Un marchand de cet Etat, André Meyer, exposé aux rigueurs de l'Inquisition à Reggio, implorait l'assistance de ses supérieurs. De La Barde

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 maggio 1658. Frari. Svizzeri. LV. nº 145.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 giugno 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Zürich an Bern.* 23. Juni/3. July 1658; *Antoni von Graffenried ; J. Bucher an Bern.* Baden, 28. Juni/8. July 1658. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 549, 559. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 13 luglio 1658. Frari. Svizzeri. LV. nº 152. — Eidg. Absch. VI *A.* 425 *b.*

(3) F. Holzach. Über die politischen Beziehungen der Schweiz zu Oliver Cromwell. (Basler Zeitschrift für Geschichte. IV. 227 sqq.)

(4) *De La Barde à De La Haye, ambassadeur à Constantinople.* Soleure, 27 mai 1655. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fº 312vo.

(5) *De La Barde à MMrs le Président de Nesmond et Talon.* Soleure, 26 avril 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fº 393vo.

proposa spontanément de le recommander à la protection du duc de Modène et réussit à le tirer de ce «mauvais pas». (1) Mais les rancunes de Zurich à l'égard de l'ambassadeur français étaient tenaces. Une diète protestante devant se réunir à Aarau du 30 avril au 11 mai, (2) ce dernier n'en fut point officiellement avisé. (3) Il s'y rendit néanmoins, convaincu que sa présence contribuerait à dissiper certains malentendus. (4) Elle était indispensable en fait, puisque aussi bien le premier document dont les députés eurent à prendre connaissance fut la missive royale qui lui restituait, à l'exclusion de tous autres, la conduite des négociations. (5) D'entrée de jeu, De La Barde put constater chez ses hôtes des dispositions plus conciliantes que dans le passé. (6) Ceux-ci consentaient à accepter pour base de leurs délibérations le traité de 1602 (7) et ne s'opposaient pas à ce que lui-même se préoccupât de la forme à donner à leur adhésion au «renouvellement». (8) Là devaient s'arrêter toutefois les concessions helvétiques. Quand l'ambassadeur exprima le désir que quelques retouches fussent apportées aux 3e et 23e articles du projet qui lui avait été remis à la diète de Bade d'août 1656; (9) quand il voulut spécifier que les cantons n'auraient le droit de rappeler leurs troupes de France que si la guerre éclatait chez eux; (10) quand il insista pour que les Confédérés ne s'engageassent à réserver que les provinces autrichiennes appartenant aux archiducs de la branche de Sigismond, (11) il se vit en butte aux objections tenaces des membres de l'assemblée. (12) Mais la difficulté principale, on ne l'ignorait ni d'un côté ni de l'autre, continuait à être l'Alsace, dont, à défaut de Berne où le parti

(1) *De La Barde au duc de Modène.* Soleure, janvier 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 319vo.

(2) Cette diète est indiquée dans la collection des *Recès* comme ayant eu lieu le 30 avril. En fait elle se prolongea jusqu'au 11 mai (St-Arch. Bern. Evangel. Absch. *G* 635—643). Le 26 avril, le Conseil de Berne désigna pour y prendre part le trésorier Tillier et le banneret Frisching. Mais, dès le surlendemain, ce dernier fut remplacé par son collègue Bucher (obligeante communication de Mr le Dr Türler, archiviste de la Confédération).

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 maggio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 15 maggio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(4) „Je me rendray à Arau mardy au soir." *De La Barde à Zurich.* Soleure. 28 avril 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 36. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 maggio 1658. loc. cit.

(5) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 2 avril 1658. St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven *C* IV. 9. — *Memoriale über die Aarauwische Conferentz vom 20. bis 30. April 1658* (v. s.). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 661. — Eidg. Absch. VI *A.* 412 *a.*

(6) *Wagner à Mazarin.* Berne, 24. April/4. Mai 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 7.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 416 *a.*

(8) *Memoriale über die Aarauwische Conferentz vom 20. bis 30. April (v. s.) 1658.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 661.

(9) Eidg. Absch. VI *A.* 412—413.

(10) Eidg. Absch. VI *A.* 412—413.

(11) Eidg. Absch. VI *A.* 412 *a.*

(12) „Wir habend ewer Schreiben, sambt dessen Einschlüssen, empfangen, was durch den Herrn Ambassadoren bereits proponirt und schriftlich zu einem vermeinten dreifachen Fürschlag übergeben, auch was darüber, der Elsässischen Landen halber, an ihme begert worden." *Bern an seine Gesandten in Aarau.* 24. April/3. Mai 1658. St-Arch. Bern. Instruct. Buch *S.* — *Memoriale über die Aarauwische Conferentz, u. s. w.* — Eidg. Absch. VI *A.* 412—413.

français gagnait du terrain,(1) Bâle, Zurich et Schaffhouse demandaient obstinément l'exclusion du traité.(2) La harangue que prononça De La Barde, le 1er mai, harangue toute «empreinte de la doctrine janséniste» à laquelle il se rattachait, ne réussit pas à convaincre ses auditeurs de l'opportunité des modifications proposées par lui aux articles projetés, et la diète se sépara sans avoir pris de résolution ferme quant à l'adoption de ces derniers.(3)

L'ambassadeur français touchait de trop près au but de ses efforts pour que ce nouveau contre-temps fût capable de le rebuter.(4) Les atermoiements de Zurich avaient cessé. Une conférence protestante s'ouvrit derechef à Aarau le 24 mai.(5) Il s'y rendit, non plus «à l'improviste», mais ensuite d'une convocation régulière.(6) Sa confiance dans le succès final de ses démarches paraissait justifiée. Les sommes distribuées en son nom aux membres de la diète d'avril ne l'avaient pas été en vain.(7) Les banquets qu'il s'était «résigné» à présider «durant dix-huit jours» lui ramenaient peu à peu les sympathies des députés confédérés.(8) A tour de rôle, les «principaux» de Zurich se portaient à Soleure «pour y avancer leurs intérêts particuliers».(9) D'autre part, rien n'était négligé sur les bords de la Limmat afin de conclure avec Schaffhouse une entente qui procurât la prompte restitution au Louvre des joyaux de la couronne sequestrés en Suisse.(10) Aucune note discordante quant à la nécessité du «renouvellement» ne se faisait plus entendre dans les échanges de vues auxquels se livraient entre eux les Conseils des cités évangéliques. Contrairement aux résolutions de naguère, on n'insistait en deçà du Jura ni sur la neutralité

(1) *Letters from Zurich.* 22 april/2 mai 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 441vo. — *Johann Anthoni Tillier, J. Jacob Bucher an Bern.* Aarau, 15./25. Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 683.

(2) *Letters from Zurich.* 18/28 march, 22 april/2 mai 1658. loc. cit. — „The greatest difficulty yet behind concernes Alsatia, which Basil desires to be excepted. Schaffhusen and Zurich have almost as much reason as Basil to desire the same. Bern is not so neerly concerned.“ *Letters from Zurich.* 6/16 mai 1658. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 maggio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Proposition du colonel Jean-Gaudenz Rost, député d'Autriche, faicte à Zurich et à Bade aux cantons protestants, avec leur responce.* 9 juillet 1658 (de ma collection particulière).

(3) *Letters from Zurich.* 6/16 mai 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 442vo. — *Des Herrn Ambr Proposition zu Aarau.* 21. April/1. Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 611—614. — Eidg. Absch. VI *A.* 412.

(4) „La virtù et l'auttorità del Sor Ambor di Francia nel congresso d'Arau ha potuto, dopo molte sessioni, obligare tutti i deputati dei cantoni et altri confederati protestanti ad humiliarsi ai voleri del suo re et ad accordare la rinovazione dell'alleanza senza alteratione dall'antica.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 144. — *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(5) *Instruktion an Tillier und Bucher für die „Abtruck- und Beschliessung des franz. Pundts“.* Bern, 11./21. Mai 1658. St-Arch. Bern. Instruct. Buch *S* 648—655.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 415—417.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1658. loc. cit. — „A tali consigli e deliberazioni è commune opinione che li habbia ridotti li molti danari et promessi date dal Sor Ambasciatore di ricompensa a quelli soggetti che si sono impiegati nei cantoni per la defensione dei suoi interessi.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 maggio 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 145.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 maggio 1658. loc. cit.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 maggio 1658. loc. cit.

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 6 aprile 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 135 (2da). — *J. Pell to Thurloë.* Zurich, 1/11 april 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 439.

des deux Bourgognes, ni sur le péage du château de Joux, ni sur l'inexécution de la convention financière de 1650, ni sur la cession d'Huningue à Bâle.[1] Mais c'eût été mal connaître les Confédérés que de les supposer prêts à capituler sans avoir épuisé toutes les ressources que leur suggérait la rare opiniâtreté dont ils avaient donné mainte preuve jusque là. Le marchandage recommença de plus belle en mai, tant sur la question de l'Alsace que sur celle des modifications à apporter au texte du traité projeté.[2] Devant la menace d'un nouvel ajournement, De La Barde impatienté prit le parti d'abandonner quelques-unes de ses positions.[3] «Parlons à cœur ouvert, dit-il à ses con«tradicteurs. Si je désistais des éclaircissements que j'ai demandés sur les III[e] «et XXIII[e] articles, seriez-vous instruits pour signer?» A dire vrai, ils ne l'étaient pas. Mais ils le furent au bout de peu d'heures.[4] Le sort en était jeté. La lutte soutenue depuis près de dix ans dans le sein des Conseils de Zurich par les parents et amis des officiers licenciés du service français en 1649 contre les représentants des intérêts commerciaux de cette ville à l'étranger se terminait à l'avantage de ces derniers.[5] Le 1[er] juin 1658 fut signé à Aarau, entre le gouvernement royal, d'une part, et les cités évangéliques, ainsi que Saint-Gall, Bienne et Mulhouse d'autre part,[6] un traité qui ne différait qu'en des points sans importance de l'acte diplomatique auquel avaient adhéré les catholiques, de 1653 à 1655. Aussi bien le texte en est-il, à quelques mots près, celui de l'alliance renouvelée le 24 septembre 1663 avec l'ensemble des Etats confédérés.[7]

Deux lettres-annexes faisaient corps avec le traité.[8] La première confirmait le droit acquis au roi de nommer lui-même les colonels et capitaines des troupes helvétiques à sa solde. Elle accordait aux protestants la faculté de requérir du Louvre des secours en hommes ou en argent, à leur choix, dans certains cas déterminés. Elle fixait les modalités de la concession des passages, les conditions de la fourniture du sel de Provence aux Ligues et tranchait en faveur des marchands «de la nation» le conflit surgi entre ceux-ci

(1) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 7 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Mémoire et déclaration de Messrs les députés des cantons évangéliques touchant la satisfaction que leurs seigneurs demandent.* s. d. (1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 25.

(2) *Johann Anthoni Tillier; J. Jacob Bucher an Bern.* Aarau, 15./25. Mai 1658. St-Arch. Bern Frankr. Buch C 683. — *Abscheid de la conférence d'Aarau.* 14—23 mai (v. s.) 1658. Aff. Etr. Suisse V. supp^t. 93. — *Mémoire pour corriger l'instrument de l'alliance. Ibid.* — *Réponse de l'ambassadeur au mémorial à lui remis par les députés de la diète.* Aarau, 18/28 mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 689. — Eidg. Absch. VI *A.* 416.

(3) *Abscheid de la conférence d'Aarau, etc.* loc. cit.

(4) *Abscheid de la conférence d'Aarau, etc.* loc. cit.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 30 maggio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(6) *Biel an Bern.* 8./18. Mai 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 669.

(7) *Traité d'alliance entre le roy de France et Messrs les cantons protestants et leurs alliez.* Aarau, 1er juin 1658. ap. Rott. Invent. sommaire, etc. III. 487; St-Arch. Zürich. Frankr. III. 50. — *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Abscheid de la conférence d'Aarau, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 416—417. 465 a.

(8) „They have subscribed the league in the old forme; the alterations are to be put into the Lettre-annexe." *Letters from Zurich.* 3/13 june 1658. British Museum. Lansdowne 754 f° 144.

et la douane de Lyon quant à la sortie des espèces et à l'exemption de toutes taxes pour les produits importés de Suisse, qu'ils y eussent été manufacturés ou non.(1) La seconde assurait les cités évangéliques du payement intégral de ce qui leur était dû aux termes de la paix perpétuelle de 1516. Elle les exonérait de l'obligation de servir contre leurs coreligionnaires huguenots et donnait à leurs officiers la promesse que la religion professée par eux ne nuirait en rien à leur avancement.(2) Qui plus est, le monarque français s'engageait à demeurer neutre au cas où une guerre confessionnelle éclaterait parmi les cantons. Elle proclamait en outre l'entière validité du traité de comprotection de Genève de l'année 1579 et de l'inclusion du pays de Vaud au nombre des terres dont le roi garantissait la possession à ses actuels souverains.(3)

Etant donné la menace du Louvre de se désintéresser du sort des bailliages bernois de la région du Léman, pour peu que les cantons protestants se refusassent à coopérer à la défense de Brisach et de la Haute-Alsace, l'opinion tendait à prévaloir que De La Barde avait eu gain de cause quant à cette dernière et légitime exigence. Il n'en était rien cependant.(4) L'accord existait, à dire vrai, sur un point: L'emploi des troupes suisses dans le Sundgau ne devait être autorisé que sous certaines réserves. Or l'entente n'avait pu s'établir au regard de la fixation de celles-ci, et l'on était convenu de part et d'autre d'en référer au roi.(5) Non pas que la rédaction proposée par l'ambassadeur différât sensiblement, quant à la forme du moins, de celle arrêtée par la diète évangélique.(6) Mais il s'y était glissé deux phrases dont les Confédérés appréhendaient avec raison qu'elles ne fussent exploitées contre eux à l'avenir.(7) Dans la première, De La Barde tentait d'affirmer, par une voie détournée, que l'*Union héréditaire* ne les obligeait à réserver que l'Autriche

(1) *Première lettre-annexe au traité renouvelé.* Aarau, 1er juin 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 78 (111); St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1656—1661); impr. Eidg. Absch. VI *B.* 1662—1665. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 20 juin 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 43. — Ella Wild. Die eidgenœss. Handelsprivilegien in Frankreich. 1441—1635 (St Gall, 1909). p. 215.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 85. — „L'intention de Sa Majesté (en ce qui regarde la charge de colonel des gardes suisses) n'a jamais esté d'en exclure les officiers protestants..." *Mazarin à De La Barde.* Paris, 20 février 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 232. — *Le roi aux cantons protestants* (juillet 1657). St-Arch. Zürich. Beilage zum Abschied. *B* VIII. 134. S. 141.

(3) *Deuxième lettre-annexe au traité renouvelé.* Aarau, 1er juin 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 76 (114); Bibl. Nat. f. latin *6019.* p. 95; St-Arch. Luzern. Frankreich. Bünde (1656—1661); impr. Eidg. Absch. VI *B.* 1665—1668. — *Le roi aux cantons protestants* (juillet 1657). Beilage zum Aarauerabschied. *B* VIII. 134. S. 143.

(4) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 7 juin 1658 (de ma collection particulière). — *De La Barde à Gueffier.* Soleure, 27 juin 1658 (de ma collection particulière).

(5) *De La Barde à Le Tellier.* Soleure, 7 juin 1658. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 417 *b.*

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 juin 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 35.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 juin 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 35. — *Die Haubtleutte von Ihr Königl. Majest. Guarde Regiment Schweizer und Püntner an die XIII Orte.* September 1660: *Bern an Zürich.* 10./20. September 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 132—133.

antérieure. Dans la seconde, il s'efforçait de les amener à servir en Alsace dès l'heure où son maître se serait libéré de sa dette de trois millions de livres envers l'archiduc d'Innsbruck, alors qu'en revanche Zurich et les Etats de son groupe attendaient pour prendre un tel engagement que les divers articles de la paix de Münster eussent été exécutés «dans toutes leurs parties».(1)

En dehors du traité d'alliance et de ses lettres-annexes, quatre autres instruments diplomatiques avaient été signés ou arrêtés à Aarau ce même jour. Le premier concernait les avantages accordés par le roi au commerce helvétique en Alsace. Ces avantages devaient être égaux, voire supérieurs à ceux dont bénéficiaient les marchands des Ligues du temps où la domination autrichienne s'étendait sur Brisach et le Sundgau.(2) Le second confirmait les immunités et privilèges dont jouissaient depuis deux siècles les Suisses trafiquant en France.(3) Le troisième assurait aux cantons protestants, sous la forme de lettres-patentes, le payement annuel de quatre cent mille écus jusqu'à complète extinction de leurs créances civiles et militaires sur le trésor royal.(4) Le quatrième mettait fin aux négociations qui se poursuivaient depuis plusieurs années entre la couronne et Berne au sujet de la fourniture du sel de Provence à cet Etat. Il annulait en réalité la convention conclue avec les surintendants des finances par le banneret Wagner au cours de l'un de ses séjours à Paris et donnait satisfaction à ceux qui, sur les bords de l'Aar, répugnaient à acheter à deniers comptants une partie, si minime fût-elle, du produit des marais salants de Peccais. On y stipulait en effet que le roi, dont la dette envers le canton suisse atteignait le chiffre énorme de «mille sept cent quarante deux mille deux cent quarante L», éteindrait celle-ci «en dix-sept exercices» par le moyen

---

(1) „Il est accordé entre Sa Maté et nous que les gens de guerre suisses se trouvants en son service ne seront employez sans nostre exprez consentement dans les païs d'Alsace, Zuntgau, Brisac et ce qui en dépend contre la maison d'Austriche, avec laquelle nous avons faict en l'année 1511 l'alliance héréditaire pour les dits païs, entre autres jusques à ce que Sa Maté ait payé la récompense de trois millions mentionnée au traité de Münster.“ *Project que Son Excce s'estoit chargée d'envoyer au roy pour en estre agréé.* — „Nous les cantons avons réservé que les gens de guerre suisses se trouvants à son service ne seront employez sans nostre exprez consentement dans les païs d'Alsace, Zuntgau, Brisac et ce qui en dépend, contre la maison d'Austriche jusques à ce que le traicté de Münster sur ce cas soit accomply.“ *Project que Messrs les députez ont insisté qui fust envoyé à Sa Mté pour estre agréé. cf.* Eidg. Absch. VI *A.* 416—417. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 29 maggio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 8 juin 1658 (de ma collection particulière); *à Corberon.* Soleure, 10 juin 1658. *Ibid.*

(2) *Lettres patentes sur le sujet du commerce suisse en Alsace.* Aarau, 1er juin 1658 (Ratification royale: Calais, 19 juillet 1658). Aff. Etr. Suisse XXXVII. 80. — Rott. Invent. sommaire, etc. III. 488 — St-Arch. Zürich, Frankr. XIII. 49.

(3) *Lettres patentes confirmant les privilèges des marchands suisses dans l'intérieur du royaume.* Aarau, 1er juin; Calais, 19 juillet 1658. Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. p. 23 (impr.). St-Arch. Zürich. Frankr. XIII 142. — impr.: Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd Wartmann). p. 149. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 20 juin 1658 (de ma collection particulière). — *Le roi aux cantons.* 19 juillet 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. n° 52

(4) *Lettres-patentes remises aux cantons protestants, leur assurant le payement annuel de 400,000 écus, etc.* Aarau, 1er juin 1658 (Ratification royale: Calais, 19 juillet 1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 117. — St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. n° 49.

de la livraison annuelle au gouvernement bernois de vingt mille minots de sel, calculés au prix de cent sols l'un.(1)

Tous les traités signés à Aarau, le 1er juin, y compris les lettres-patentes accordées à certains cantons en particulier,(2) furent ratifiés par Louis XIV à Calais, le 19 juillet, et la date de la solennisation de l'alliance fixée aux derniers jours de septembre. Certes le bourgmestre Wettstein de Bâle, appuyé en secret par le colonel Zweyer d'Evibach d'Uri et ouvertement par la cabale anti-française de Zurich, avait réussi à empêcher ses coreligionnaires suisses de souscrire aux conditions de la cour de Paris en ce qui concernait le service des troupes helvétiques en Alsace.(3) Certes, en dépit de l'accession des dizains au renouvellement du traité de Soleure de 1602, bien des difficultés subsistaient qui indisposaient contre le roi Très-Chrétien les autorités valaisannes, indignées des continuelles entraves apportées par le fermier des gabelles du Lyonnais et ses protecteurs, les surintendants des finances, à l'introduction du sel marin dans la vallée du Rhône(4) et découragées de l'appui que donnait le Louvre aux démarches du duc de Savoie pour faire passer par le Cenis, au détriment du Simplon, les marchandises acheminées de Milan vers les Flandres.(5) Certes l'heure où les Grisons rechercheraient spontanément l'amitié de la France semblait encore assez éloignée. Mais, malgré les protestations des ministres d'Espagne et d'Autriche aux Ligues,(6) il ne demeurait pas moins acquis que l'importance du succès diplomatique obtenu par De La Barde allait s'affirmer chaque jour davantage(7) et que, déjà assuré de se faire ouvrir en cas de

(1) *Prétentions liquidées envers Sa Mté pour la ville et république de Berne.* avril. 1655. Aff. Etr. Suisse XXXV. 25. — *Traité passé avec le roy de France en l'année 1658, portant liquidation de toutes les sommes dues pour prest à la république de Berne par la Couronne de France, avec promesse de fournir pendant dix-sept ans vingt mille minots de sel de Peccais en payement des dites sommes.* Aarau, 1er juin 1658 (Ratification royale: Calais, 19 juillet 1658). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 133. etc. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 7 février 1659. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1205.

(2) *Lettre-patente pour une cense annuelle à Mrs de Zurich, avec la pension; Lettre-patente en faveur de Mrs de Basle.* Aarau, 1er juin, Calais, 19 juillet 1658. ap. Du Mont. Corps diplom. VI2 480: Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 68: St-Arch. Basel *H* 414. — *Le roi à Zurich.* Calais, 19 juillet 1658. St-Arch. Zürich. Franz. königl Missiven C IV. 9.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 juin 1658. Aff. Etr. Suisse XXXVII. 35.

(4) *De La Barde au Baillif et Conseil du Valais.* Soleure, 23 juillet 1652, 13 mars 1660 et 13 septembre 1663. Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12. 23. — *Mémoire* („Le Sr d'Affry n'estant ni au service . . .“). 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 281. — Arch. de Valère (Sion). tiroir XCVIII, année 1657. — *Recès de la diète de Sion,* du 6 au 8 juin 1657. Arch. cant Sion. Abscheids. 1651—1699 *A* III. 11, 3. — *De La Barde aux surintendants des finances.* Soleure, 28 décembre 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 389: *à Mazarin.* Soleure, 14 juin 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 38. — *Mémoire* („Son Eminence est très humblement suppliée . . .“) 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 90. *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er novembre 1658. Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12. 23. — *Traité fait pour le sel de France par Mr Stockalper de la Tour avec Mrs Nicolas et Théodore Burlamachi.* St-Gingolph. 16/26 avril 1659. *Ibid.*

(5) *Chrétienne (Christine), duchesse de Savoie, aux dizains du Valais.* Turin, 30 avril 1647. — *Le duc de Savoie aux mêmes.* Turin, 13 juillet 1652. Arch. cant. Sion. Litterae Sabaudiae. 1621—1700. *A* III. 13. 1. — *De La Barde à Brienne.* Bade, 13 août 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 264. — *Stockalper à Caumartin.* St-Maurice, ce . . . février 1657. Arch cant. Sion. Corresp. des ambrs de France. 1600—1686. *A* III. 12. 23.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(7) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 11 février 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 102.

besoin les routes militaires des « Waldstætten », le gouvernement de Paris se trouvait désormais en mesure de recruter pour ses armées de nouveaux auxiliaires chez les cantons suisses des deux confessions. (1)

Menaces auxquelles le bourgmestre Waser se voit en butte de la part des chefs du parti austrophile sur les bords de la Limmat. — Jean-Rodolphe Werdmüller. — Sa candidature à la charge de colonel général des Gardes suisses. — Cabale formée contre lui dans sa ville natale. — Accusations dont il est l'objet. — Il se retire à Versoix. — De La Barde le prend sous sa protection. — L'officier zurichois réussit à regagner en partie la confiance des autorités du « Vorort ».

Zweyer d'Evibach. — Sa carrière. — Influence dont il jouit auprès des petits cantons. — Elle tend à décliner au lendemain de Villmergen. — De La Barde prend position contre lui. — Tension des rapports entre Uri et Schwytz. — Représailles édictées contre Zweyer. — Péripéties de la lutte que ce personnage soutient contre ses ennemis. — Rapprochement ébauché entre Altorf et Zurich. — Le nonce et le résident lombard soutiennent contre l'ambassadeur français le « landammann » persécuté. — Mort de ce dernier.

XXXIV. Lorsqu'ils virent les députés zurichois regagner leurs foyers, le 2 juin, et qu'ils apprirent de leur bouche le résultat des négociations qui venaient de prendre fin à Aarau, les chefs du parti français sur les bords de la Limmat ne dissimulèrent pas leur joie. Le plus qualifié d'entre ceux-ci, le bourgmestre Waser fut en butte aux récriminations passionnées de ses adversaires, qui espéraient lui faire payer très cher dans la suite son intervention décisive en faveur du renouvellement de l'alliance du Louvre. (2) Or cette prétention n'avait rien d'excessif, étant donné le succès de la campagne menée par eux, dans les derniers mois de l'année 1657, contre un autre protagoniste du rapprochement franco-helvétique.

Passé, ainsi qu'on l'a dit, du service de la république de Venise à celui du roi Très-Chrétien, (3), le général Jean-Rodolphe Werdmüller s'était dès la première heure révélé le plus actif artisan de l'œuvre dont la réalisation procurait tant de soucis à De La Barde. Toutefois ses démarches n'avaient pas

(1) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 7 juin 1658; *à Le Tellier*. même date. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 35; Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 395. — *Mémoire de De La Barde à Mazarin sur la levée de troupes en Suisse*. 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 283.

(2) *De La Barde à Mazarin*. Soleure, 18 janvier 1658. Aff Etr. Suisse. XXXVII. 8. — „Qualcheduno delli deputati disse che questa liga di Francia avrebbe una volta costata la testa al borgomastro Vaser di Zurigo.“ *Relazione scritta dal col. Crivelli al conte ambasciatore Casati*. Baden, 20 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(3) *G. B. Nani al Senato*. Aix, 24 febbraio 1660. Frari. Svizzeri. CXXIV. n° 55 (3a). — Zeller-Werdmüller. Hans Rudolf Werdmüller, als venetianischer Generallieutenant der Artillerie in der Levante. 1641—1667 (Zürich, 1900).

été gratuites. Dans la crainte que, si la cour ne les récompensait pas à leur juste valeur, l'intéressé n'entravât les négociations du « renouvellement », au lieu de les seconder, (1) l'ambassadeur s'était employé à lui faire obtenir de hautes charges militaires et des distinctions honorifiques que d'aucuns jugeaient excessives. (2)

Soutenu au début par les Conseils de sa ville natale, qui souhaitaient son élection au colonellat du régiment des Gardes suisses que briguait dans ce même temps le catholique soleurois Laurent de Stavay-Montet, Werdmüller perdit presque aussitôt leur appui et leurs sympathies. Son parent Thomas, l'un des capitaines si malencontreusement licenciés en 1649, ne lui pardonnait pas sa rapide fortune dans un service dont lui-même avait été exclu. (3) Il réussit à le rendre odieux à la fois au corps pastoral, dont certains membres le suspectaient d'« irréligion », (4) et au peuple de Zurich, qui déjà lui reprochait son échec devant Rapperswyl l'année précédente (5) et voyait de mauvais œil les marques d'estime prodiguées à ce soldat, fils de ses œuvres, par les rois de France et de Suède. (6)

Néanmoins un éclat eût été sans doute évité si, dans ces entrefaites, la nouvelle ne s'était répandue des mesures décrétées contre les marchands zurichois à Lyon. (7) L'application de ces mesures ne pouvait manquer d'entraîner des représailles sur les bords de la Limmat. Werdmüller en fut la première victime. (8) Ses adversaires articulèrent à son endroit des griefs précis. On l'accusa d'avoir soustrait à la connaissance des autorités du *Vorort* le texte des missives que lui adressaient le monarque français, son principal ministre et l'ambassadeur

(1) *De La Barde à Brienne.* Bade, 29 novembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 37; *à Mazarin.* Soleure, 24 décembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 229.

(2) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 2 novembre 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 129. — *Le roi à Zurich; à Werdmüller.* Compiègne, 29 et 30 novembre 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. nos 200, 201. — *Pouvoir de lieutenant général en l'armée de Flandres, en l'absence et sous l'autorité de Mr le mareschal de Thurenne, pour le Sr colonel de Werdmüller.* Compiègne, 29 novembre 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 208. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 17 décembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 152vo. — *Mémoire de ce qu'il est nécessaire d'envoier à Mr De La Barde et que Mr Vertmuller supplie qui lui soit accordé.* 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 193.

(3) *De La Barde au bourgmestre Waser.* Soleure, 20 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 205 *a*. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 173.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 110; Zurigo, 10 maggio 1659. *Ibid.* LVII. n° 212.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 110. — Alf. Mantel. Zürcherische Wehranstalten in der Zeit zwischen den beiden Villmergerkriegen (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XXXVI. p. 186—187).

(6) „Les asseurances que S. M. Très Chrestienne m'a données, dans une lettre qu'elle m'a escritte, d'avoir quelque bonté pour moy (ce qu'aussitost j'ay déclaré aux premiers et devant les Deux Cents) les a mis (mes ennemis) en telle rage contre moy que je n'en dois attendre que violences extrêmes." *Jean-Rodolphe Werdmüller à Mr Ulrich, premier ministre dans l'Eglise de Zurich.* Zurich, 8/18 septembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 188. — *Jean-Rodolphe Werdmüller à Zurich.* 9/19 décembre 1657. *Ibid.* XII. 205. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1657. loc. cit.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 173. — *Alb. Faesch an Zürich.* Paris, 1./11. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 2.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. loc. cit; *à Zurich.* Soleure, 28 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 207 *b*.

à Soleure. (1) On le blâma d'entretenir avec ce dernier une correspondance occulte, nuisible aux intérêts politiques des cantons protestants. (2) Enfin on le mit en demeure de ne point s'immiscer dans l'affaire de la restitution des joyaux de la couronne dérobés au colonel Rahn et de cesser désormais toute propagande en faveur du renouvellement de l'alliance franco-suisse. (3)

A dire vrai, la conscience de Werdmüller était beaucoup moins rassurée que le supposaient ses amis. Si l'officier zurichois avait communiqué au Conseil des Deux Cents la première des missives dont on l'honorait de Paris, (4) c'est que cette missive ne contenait rien qui pût l'exposer à la réprobation de ses supérieurs. (5) Il affirmait avec énergie n'en point posséder d'autres. (6) Or, dès le 6 janvier 1657, le résident de la Sérénissime République sur les bords de la Limmat avisait son gouvernement des confidences à lui faites par l'ancien commandant des forces de la Seigneurie en Dalmatie. Sarotti déclarait avoir vu les lettres dans lesquelles le roi et Mazarin lui offraient le grade de lieutenant-général, avec trente mille livres de traitement, pour peu qu'il réussît à triompher de l'opposition des « Espagnolisez » de son canton à la réalisation des projets de De La Barde. (7) L'existence de ces documents compromettants, reconnue d'ailleurs par ce dernier, était d'autant moins niable que, de Soleure, on signalait au cardinal les dangers d'une indiscrétion qui eût permis à Fæsch de s'en procurer les minutes. (8)

Toujours est-il que la situation de Werdmüller devenait périlleuse. Ses adversaires se proposaient de lui faire appliquer la question (9) et ne désespéraient pas d'obtenir sa tête, (10) en attendant celle du bourgmestre Waser. (11) Ses tentatives de justification ayant échoué, le général résolut de « s'éloigner de Zurich pour n'y estre pas trop à charge à ses amis ». (12) Il était dès lors

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 110.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1657. loc. cit.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. loc. cit. — *Alb. Faesch an Zürich.* Paris. 1./11. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 2.

(4) *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich à Son Excce Msgr l'ambassadeur De La Barde.* décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 207.

(5) *Lettre de l'un des principaux de la Suisse (a Mouslier) que Son Eminence est très humblement suppliée de voir.* Zurich, 12 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 427.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. loc. cit.

(7) *Le roi à Werdmüller.* Compiègne, 30 novembre 1655. St-Arch. Zürich. Frankr. XI. 201. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 6 gennaio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 19. — *Mémoire des cantons protestants* (annexe à la lettre de De La Barde à Brienne, du 2 décembre 1657 [VII]). Bibl. Nat. f. fr. *16.035* f° 143v°.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 173.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 21 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 173.

(10) „S'il ne plaist à Vostre Emce protéger puissamment le général Vertmuller, c'est un homme perdu, la cabale espagnole le poussant si vertement que, s'il ne s'estoit retiré de Zuric, je croy qu'il y perdroit la teste" *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 8

(11) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 janvier 1658. loc. cit. — *Relazione scritta dal colonello Crivelli al conte ambasciatore Casati.* Baden, 20 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(12) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 173. — „Voici le pot descouvert et le venin craché à pleine gorge." *Lettre de l'un des principaux de la Suisse à Mouslier, etc.* Zurich, 2 janvier 1658. loc. cit.

du devoir de De La Barde de prendre en main les intérêts d'un homme « qui se perdoit » pour avoir défendu avec une vigueur peut-être excessive la cause française dans le premier des cantons suisses. (1) A peine de compromettre sans retour le succès de ses négociations en vue du renouvellement de l'alliance, il semblait indispensable que l'ambassadeur tirât une satisfaction éclatante de l'injure infligée à un serviteur éprouvé de la couronne aux Ligues. (2) La persécution dirigée contre Werdmüller porta le successeur de Caumartin à Soleure à supplier Mazarin de faire expulser Fæsch de la cour (3) et de ne point clore l'instruction ouverte naguère contre les capitaines zurichois coupables de s'être livrés à des « pilleries » en Bresse et dans le pays de Gex. (4) Le gouvernement du *Vorort*, qu'il crut devoir avertir de son dessein, ne s'en alarma pas outre mesure. La prescription paraissait acquise à des actes, très excusables selon lui, dont les derniers remontaient à plus de huit années. (5) On s'efforça du reste à Zurich de donner le change au Louvre quant au fond de l'incident Werdmüller, d'en dénaturer le sens exact et de le réduire à de très minimes proportions. (6)

A en croire la déclaration officielle du *Vorort*, bien que la lutte fût vive dans son sein entre partisans et adversaires du renouvellement du traité de 1602, ni la personne du roi Très-Chrétien, ni celle de son principal ministre n'avaient jamais fait l'objet d'insinuations désobligeantes de la part des autorités du premier des Etats confédérés. (7) Par suite, c'était à tort que De La Barde prétendait le contraire et demandait la recherche et le châtiment des coupables. (8) Aucune corrélation n'existait, affirmait-on, entre l'attachement de Werdmüller aux intérêts français et les difficultés qui l'assaillaient. (9) Ces difficultés lui eussent été épargnées, si, au lieu de « s'absenter », il avait consenti à s'expliquer « devant ses juges naturels » du Conseil des Deux Cents. (10) Au demeurant les membres de celui-ci souhaitaient avec passion qu'il fût établi que la communication à eux faite de la plus ancienne en date des missives royales avait été spontanée et que, s'ils exigeaient de leur compatriote la

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, dicembre 1657. Frari. Svizzeri. LIV. nº 111. — „Pour ce qui touche Mr Vertmuller, Sa Maté le soustiendra hautement et elle ne souffrira point sans ressentiment qu'on maltraite, pour l'amour d'elle, un homme qu'on croit avoir esté dans ses intérêts.“ *Mazarin à De La Barde.* Paris, 1er janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 11. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 17 janvier 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 4. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 8 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 23.

(2) *De La Barde à Waser.* Soleure, 20 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 205 *a*.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 21 décembre 1657, 18 janvier et 15 février 1658. loc. cit.

(4) *De La Barde à Waser.* Soleure, 20 décembre 1657. loc. cit.

(5) *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich à Son Exce Msgr l'ambassadeur De La Barde.* Décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 207.

(6) *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich, etc.* loc. cit — *Alb. Faesch an Zürich.* Paris. 1/11. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. nº 2.

(7) *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich, etc.* loc. cit.

(8) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 20 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 205. — *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich, etc.* loc. cit.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 gennaio 1658. Frari. Svizzeri. LIV. nº 113.

(10) *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich, etc.* loc. cit.

production des autres, c'était surtout afin d'éclaircir certains points obscurs dans un procès pendant entre son cousin Thomas et lui. (1)

Aussi bien la brutalité des faits semblait démentir ces assurances pacifiques. En dépit des supplications de sa femme, (2) qui n'avait pas quitté le pays, et de l'intervention énergique de l'ambassadeur français, son défenseur attitré, (3) le lieutenant général zurichois se voyait acculé à une situation de plus en plus précaire. Une citation à comparaître devant les autorités de sa ville natale l'atteignit à Versoix, où il venait d'être nommé commandant de place. (4) Louis XIV, à la demande de De La Barde, lui fit intimer l'ordre de n'en point sortir, à moins qu'il n'obtînt un sauf-conduit régulier de ses supérieurs, (5) «et le mit en la garde de tous les habitants de ce lieu». (6) Dans le même temps, Mazarin ne taisait pas à Fæsch les sentiments d'indignation qu'avait éprouvés le roi à la nouvelle du traitement infligé à un personnage couvert de sa protection. (7) Avant de prendre congé de la cour, l'envoyé bâlois eut d'ailleurs l'occasion de s'y entretenir avec son compatriote exilé, lequel y arriva vers la fin de mars 1658. (8) L'adhésion des cantons protestants au rétablissement du traité de 1602 devait nécessairement apaiser en partie les passions soulevées en Suisse contre Werdmüller. (9) Ce dernier regagna ses foyers en novembre, avec la ferme intention de confondre ses calomniateurs. (10) Cet acte «vraiment courageux» en imposa-t-il à ceux-ci? (11) Ce qui paraît certain, c'est que l'amende minime prononcée contre lui au bout de quelques mois mit un terme à la persécution dont il était l'objet depuis près de deux ans. (12)

XXXV. Si les menaces adressées par le gouvernement de Paris à ses anciens alliés de la Suisse protestante, pour le cas où les autorités du *Vorort* continueraient à persécuter Werdmüller, semaient la tristesse et le découragement-

(1) *Proposition faite par Messrs les députez de Zurich, etc.* loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 décembre 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 207 *b.*

(2) *Anna Werdmüller, insampt lieben Kindern, an Zürich.* Zürich, 28 Dezember 1657/7. Januar 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 208.

(3) *De La Barde à Zurich* Soleure, 28 décembre 1657. loc. cit.

(4) *Citation an Herrn Rathsherrn Hans Rudolf Werdmüller.* Zürich, 9./19. Dezember 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII 209. — *Pell to Thurloe.* Zurich, 31 december 1657,10 january 1658. ap. Vaughan. II. 304.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, dicembre 1657 e 9 febbraio 1658. Frari. Svizzeri. LIV. nos 111. 118. — *Défense faite par le roy au Sr général Jehan-Rodolphe Werdmüller, se trouvant présentement au bourg de Versoix, d'en sortir* (janvier 1658). St-Arch. Zürich. Frankreich. XII. 214.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 15.

(7) *Mazarin à De La Barde.* Paris. 15 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 11.

(8) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 26 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 62.

(9) *Lettre de l'un des principaux de la Suisse (à Moulier) que Son Emce est très humblement suppliée de voir.* Zurich, 12 janvier 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 427. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 18 mars 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 61.

(10) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 5 dicembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(11) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 dicembre 1658. Frari. Svizzeri. LV. nº 179 (18).

(12) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 maggio 1659 Frari. Svizzeri. LVII nº 212. — *J. Rodolphe Werdmüller au bourgmestre Rahn* Zürich. 1.11 juillet 1659 St-Arch. Zürich. Frankr. XIV. 85.

ment chez les partisans de l'alliance de France à Berne et à Zurich, (1) elles emplissaient de joie en revanche le cœur des austrophiles des «Waldstætten» et celui de leurs adhérents catholiques des cantons occidentaux. (2) Aussi bien il n'était pas téméraire d'affirmer que, depuis la néfaste rupture de Villmergen, jamais la paix intérieure des Ligues n'avait semblé plus précaire qu'à cette heure. (3) Si manifeste, en effet, que fût la répugnance du peuple de Zurich à suivre ses magistrats dans la voie périlleuse où ceux-ci cherchaient à l'entraîner, si opposés que parussent être la plupart des «Waldstætten» à la politique agressive de Schwytz, (4) les cantons neutres, impuissants à apaiser les rancunes tenaces des belligérants de la veille, ajournaient leur sentence arbitrale dans la crainte, justifiée d'ailleurs, que ceux qui l'avaient invoquée refusassent de s'y soumettre. (5)

Par bonheur pour le maintien de la paix confessionnelle et politique en Helvétie, les catholiques de ce pays avaient eux aussi à compter avec une dissension intérieure qui rappelait en bien des points l'affaire Werdmüller, à cette différence près cependant que le monarque dont Lucerne, Zoug et deux des cantons primitifs encouraient l'hostilité était non pas le roi Très-Chrétien, mais le chef de la branche allemande de la maison d'Autriche. En réalité le conflit aigu surgi dans la région du Gothard autour de la personne du colonel Sébastien Peregrin Zweyer d'Evibach fut des plus opportuns, en ce sens qu'il ajourna le déchaînement d'une nouvelle guerre fratricide prête à éclater à cette même heure entre les Confédérés de l'une et de l'autre confession.

De même que les rois de France et d'Espagne confiaient à des Suisses les fonctions importantes de secrétaires-interprètes de leurs ambassades respectives à Soleure et à Lucerne, de même l'empereur, bien que représenté dans cette dernière ville par des «commissaires» permanents, ne répugnait pas à accréditer auprès des cantons des envoyés extraordinaires, ou à poste fixe, de nationalité helvétique. Le 14 août 1644, Jean-Dietrich de Stauffacher, fils d'un *landammann* de Glaris, avait remis au *Vorort* catholique des lettres de créance émanées du gouvernement de Vienne et s'était aussitôt acquitté de ses instructions en pleine diète. (6) A dire vrai, ce personnage ne faisait que

(1) *De La Barde à Waser.* Soleure, 20 décembre 1657. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 17 gennaio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 10 gennaio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — Frari. Indice delib. Sen. CCII. f° 132vo (Nuovi disgusti tra cattolici e protestanti [1658]). — Eidg. Absch. VI *A.* 441 *a*, 449.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 356 *a.*

(5) *Sostanza delli punti trattati e decretati nella dieta tenuta dalli cinque cantoni cattolici in Lucerna, li 5 settembre del 1656.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Crivelli al gran cancelliere di Milano.* Altorfo. 14 settembre 1656. *Ibid.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 6 gennaio 1657 (2da). Frari. Svizzeri. LIV. n° 20. — Eidg. Absch. VI *A.* 346 *a.*

(6) Liebenau. Ein Stauffacher als Kaiserlicher Gesandter in der Schweiz (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. 1879. p. 111).

suivre les traces de son compatriote uranais, Sébastien Peregrin Zweyer d'Evibach. Né à Altorf en 1589 et entré dès 1619 à la solde impériale, celui-ci, servi d'ailleurs par une intelligence alerte et une souplesse de caractère peu commune, devait jouir de très bonne heure d'une notoriété considérable tant en deçà qu'au delà de la frontière des Ligues. Colonel d'un régiment d'infanterie allemande en 1631, grand-maître de la cour de l'évêque de Constance, conseiller de guerre et chambellan de Ferdinand II, il remplit durant les années suivantes mainte mission de confiance dans les petits cantons et y défendit avec un zèle inlassable et un succès presque constant les intérêts de la branche allemande et ceux de la branche espagnole de la maison d'Autriche. (1)

Passé en 1638 au service de l'Espagne en Lombardie, Zweyer d'Evibach subit son premier échec. Ses troupes, mal payées, ne tardent pas à se débander, puis à rapatrier, et lui-même, de retour au pays, éprouve quelque difficulté à résister aux réclamations de ses officiers qui le rendent responsable de la misère à quoi les accule la rupture des engagements contractés envers eux par le gouverneur de Milan. (2) Aussi, l'occasion s'offrant à lui de rentrer à la solde impériale, la saisit-il avec empressement (1641). Très améliorée ensuite du décès de Marx Jacob de Schœnau, commissaire de la cour de Vienne à Lucerne (1643), sa situation diplomatique ne contribue pas peu à accroître l'influence dont il dispose déjà dans son canton d'origine. (3) Elu *Statthalter* en 1645, puis *landammann* au bout de deux ans, il met à profit son passage dans ces charges successives pour se faire déléguer aux diètes générales et s'avantager aux dépens de l'ambassadeur de France que rien ne protège plus désormais de ses indiscrétions. (4) C'est en vain qu'en 1646 Caumartin, ainsi qu'il a été dit ailleurs, s'insurge contre les inconvénients résultant du cumul sur une seule et même tête des fonctions d'agent d'une puissance étrangère et de député aux «journées» de Bade. (5) Grâce à l'énergie déployée par le colonel impérial, plaidant *pro domo sua*, le principe de la souveraineté cantonale absolue dans tous les domaines triomphe une fois encore, et le prédécesseur de De La Barde voit sa prétention repoussée. (6)

A dater de cet incident, une lutte sans merci se poursuit entre le ministre du roi Très-Chrétien aux Ligues et le *landammann* uranais. Celui-là ne cesse

(1) *Zweyer von Evibach an die XIII Orte.* Im Käyserl. Veld Lager bÿ Sarburg. 24. November 1635. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *A.* Neutralität Geschäft (1542—1678). p. 891. — K. C. Amrein. Sebast. Peregrin Zweyer von Evibach; Ein Characterbild aus dem XVIIten Jahrhundert (St Gall, 1880). — Allg. Deutsche Biographie. XLV. 575 sqq.

(2) *Lucerna all' Illre Sigre, nostro Sigre ossmo Il Sigre Marchese questore Flaminio Crivelli, del Conso secreto di S. Mà Cattca a Milano.* s. d. (1662). St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. — *Lucerna al Sigre Principe di Ligne, governatore del Stato di Milano* (s. d.) (vers 1674). *Ibid.* — Eidg. Absch. V *A.* 1154 *e*, 1175 *mm*, 1181 *a* sqq.

(3) *Zweyer von Evibach an Luzern.* Altorf, 16. November 1645. St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648). — K. C. Amrein op. cit. p. 22.

(4) St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXVII. p. 315 (Montag, 31. August 1643).

(5) *Caumartin à Berne.* Soleure, 12 et 18 août 1646. St-Arch. Bern. Frankreich Buch *M* 613. 619.

(6) Liebenau. Oberst Zwyer's Sturz (Anzeiger für Schweiz. Geschichte. 1885. p. 465 sqq.). — K. C. Amrein. op. cit.

de dénoncer aux diètes helvétiques les fréquentes tentatives faites par celui-ci pour décrier le service du Louvre aux yeux des Confédérés. Zweyer, de son côté, persévère dans le dessein de substituer l'influence autrichienne à l'influence française partout où cette dernière règne encore en maîtresse.[1] Hostile en somme au projet d'une députation suisse à Münster, il s'y rallie dès qu'on l'avise que Caumartin le désapprouve. La mission accomplie par Wettstein et lui à Vienne en 1650 et 1651 achève de le rendre odieux au titulaire du poste diplomatique de Soleure. Mais aussi bien la revanche de son adversaire est proche. Si les mesures que suggère le chef du gouvernement d'Altorf pour débloquer Lucerne assiégée par les paysans rebelles en 1653 ne soulèvent aucune critique, il n'en est pas de même de son attitude au cours de la première guerre de Villmergen.[2] A cette guerre, son ami, le bourgmestre de Bâle et lui se sont opposés avec énergie, alors que les magistrats de Schwytz s'efforçaient de la rendre inévitable.[3] Il suffit dès lors de l'échec d'une opération militaire entreprise sur ses conseils, pour déchaîner contre lui des haines longtemps contenues.[4] Accusé de trahison, parce qu'il se montre prévenant et courtois à l'égard des protestants,[5] et d'impiété, tout comme Werdmüller, ensuite de son peu d'inclination à l'extension des privilèges de la nonciature en Suisse,[6] il voit les capucins de Soleure lui interdire l'entrée de leur couvent[7] et ses collègues aux diètes refuser d'y siéger à ses côtés.[8]

En quelques semaines, la tension des rapports entre Uri et Schwytz devient comparable à ce qu'elle était entre ce dernier canton et Zurich au temps de l'affaire Kesselring.[9] De plus en plus déterminé à se rendre solidaire des actes de son chef, le Conseil d'Altorf refuse obstinément l'accès du Gothard aux troupes schwytzoises engagées à la solde du duc de Parme et ne laisse passer qu'avec difficulté celles avouées par la république de Venise.[10] Tout aussitôt d'actives représailles atteignent Zweyer,[11] qui, de Bâle où il conférait

(1) *News from Zurich*. 7/17 april 1655. British Museum. Lansdowne. mss. *745*.

(2) Allg. Deutsche Biographie. loc. cit

(3) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 7 avril 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 209vo

(4) *De La Barde au marquis de Lullin*. Soleure, 10 novembre 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 330. — Liebenau. Oberst Zwyer's Sturz. loc. cit.

(5) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 7 avril 1656. loc. cit. — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. p. 98 n (Mittwochen, 5. July 1656). — *De La Barde au marquis de Lullin*. Soleure, 10 novembre 1656. loc. cit. — Daendliker Geschichte der Schweiz. II. 711.

(6) *De La Barde au cardinal Antoine (Barberini)*. Soleure, janvier 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 340vo.

(7) *De La Barde à Brienne*. Soleure, 7 avril 1656. loc. cit.

(8) *De La Barde au Président de Thou*. Soleure, 1er novembre 1657. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 336vo; *à Corberon*. Soleure, 10 juin 1658 (de ma collection particulière). — Eidg. Absch. VI *A*. 368 *h*, 371 *b*.

(9) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 28 aprile 1657 (3a). Frari Svizzeri. LIV. n° 54. — „La fatale discrepanza che passa tra questi governi per conto di religione porta seco inseparabile una certa loro insaziabilità di pretendere un punto, dopo superato l'altro, in che cattolici adducono molti essempii." *Sarotti al Senato*. Zurigo, 23 giugno 1657 (2da). *Ibid*. LIV. n° 70

(10) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 28 aprile 1657 (3a). Frari. Svizzeri. LIV. n° 54.

(11) „Les quatre cantons catholiques l'ont déclaré *Schelme* et l'ont banny de leurs pays." *De La Barde à R. de Gravel*. Soleure, 25 janvier 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 193.

avec Wettstein, ne parvient à regagner ses foyers que par la voie détournée de la Furka et du Glacier du Rhône, la seule qui lui demeure ouverte désormais. [1] Sans hésiter, Schwytz met sa tête à prix et le fait pendre en effigie. [2] A Soleure et à Fribourg, quelques voix timides s'élèvent à dire vrai en sa faveur. [3] Mais à Lucerne, à Zoug, à Sarnen, voire à Stans, où il présente cependant en personne sa défense, [4] l'opinion lui est hostile et souhaite sa mort, seule capable de ramener la concorde parmi les « Waldstætten ». [5]

A la longue, la situation menaçait de devenir inextricable. Uri retournait sans les ouvrir les missives le convoquant aux diètes catholiques. [6] D'autre part, les députés des quatre petits Etats de la Suisse centrale s'abstenaient de paraître aux diètes générales, afin de n'y point rencontrer le *landammann* uranais et siégeaient entre eux à Bremgarten, à Mellingen ou à Lucerne. [7] La lutte soutenue par les autorités d'Altorf était trop inégale pour que celles-ci ne cherchassent pas à se procurer des appuis en Helvétie et à l'étranger. Zweyer se multipliait à cet effet, nouant des intelligences dans les dizains valaisans [8] et créant au delà du Rhin un mouvement d'opinion favorable à ses revendications. [9] Mais, plutôt que de se laisser affamer, et pour rompre le blocus qui s'organisait à ses dépens, [10] Uri ne tarda pas à faire des avances à Zurich [11] et à invoquer l'arbitrage des huit cantons neutres, dont quatre

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 79 (2da).

(2) „The have (Swits) proclamed colonel Tsweyer to be a traiter and heretic.“ *Pell to Thurloë.* Zurich, 29 june/9 july 1657. ap. Vaughan II. 99. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — „Ces cantons l'ont déclaré *chelme*, qui est un mot de la dernière infamie parmy les Allemans...“ *De La Barde à Gueffier.* Soleure, 27 juin 1658 (de ma collection particulière).

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 390 *(228)*, 417 *b.*

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 agosto 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 80.

(5) St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXII. 286 *a* (Montag, 18. Juni 1657). — „Es wird auch gar kein Hoffnung iemahlen mer sein dass die Vatterländischen Empörungen erlöschen wann nit der Zwyer ab der Wält ist.“ *Plazid Meyer, Lieutenant Seiner Heiligk. Leibwache, an seinen Vater, Ludwig Meyer, Statthalter in Luzern.* Rom. 5. Oktober 1658 (ap. Liebenau. Oberst Zwyer's Sturz. p. 167).

(6) *Pell to Thurloë.* Zurich, 29 october/8 november 1657. ap. Vaughan. II. 209. — „L'affaire du colonel Zweyer est en plus mauvais estat que jamais.“ *De La Barde à Gueffier.* Soleure, 6 juin 1658 (de ma collection particulière). — *Zapata a Casati.* Milan. 10 dicembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 396 *a*, 433 *a*, 138 *b.*

(7) *Nouvelles de Basle.* 4 novembre 1657. ap. Gazette de France. *1657.* p. 1184. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 13 giugno e 12 settembre 1658 e 13 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII, LIII. — *Relazione scritta dal colonello Crivelli al Sor conte Ambasciatore Casati.* Bada, 13 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 settembre 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 161 — *F. Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 11 settembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 373 *b*, 389 *(226)*, 391 *a*, 393 *(232)*.

(8) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 17 mars 1656. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 116.

(9) *De La Barde à R. de Gravel.* Soleure, 25 janvier 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 193

(10) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 29 agosto 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 15 settembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(11) „Zweyer ne laisse pas d'avoir les protestants pour amis, parce qu'il les a favorisés sous main dans leur dernière guerre contre les catholiques“ *De La Barde à Ennemond Servien.* Soleure, 5 juillet 1658 (de ma collection particulière). — Eidg. Absch. VI *A.* 405 *a*, 421 *a.*

étaient protestants. (1) A la grande joie de ces derniers, le différend débordait enfin du cadre étroit où les efforts du nonce avaient réussi à le maintenir jusque là. (2)

La perplexité de la plupart des ministres étrangers accrédités auprès du Corps helvétique était extrême. Si minime que fût l'influence dont il disposait chez les «Waldstætten», le résident de Venise aux Ligues l'employait à ramener la concorde parmi les catholiques, dans la crainte que l'éclosion d'une nouvelle guerre civile ne nuisît à l'acheminement régulier d'auxiliaires suisses et allemands vers l'Etat de Terre-Ferme. (3) Bien que peu enclin à quitter Coire, tant que sa situation matérielle ne s'améliorerait pas, (4) et à s'installer à Altorf, ainsi qu'on l'en sollicitait de ce lieu, (5) Casati ne cachait pas ses sympathies pour le *landammann* victime de l'intolérance schwytzoise et, au risque de soulever des protestations à Lucerne, continuait à le considérer comme un agent de la maison d'Autriche, et non comme un «simple particulier». (6) Toutefois la situation du nonce apostolique apparaissait sans contredit plus délicate encore. Acquis en secret à la cause de Zweyer, (7) lequel comptait de nombreux partisans au sein du Sacré Collège, (8) le patriarche d'Alexandrie, quoi qu'on affirmât le contraire à Uri, (9) ne pouvait approuver l'intrusion des cantons évangéliques dans un différend qui n'intéressait selon lui que les seuls catholiques d'Helvétie. (10) D'autre part, il lui était malaisé d'éviter la désignation d'un commissaire ecclésiastique, dès l'instant que le procès intenté à son protégé par les autorités de Schwytz suivait son cours. (11) Mais, entre le premier magistrat d'Altorf et le représentant du Saint-Siège à Lucerne, il n'aurait su

(1) *Pell to Thurloë*. Zurich, 26 november/6 december 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 280. — Eidg. Absch. VI *A*. 376 *a*.

(2) *Crivelli a Casati*. Bada, 7 luglio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *contra: De La Barde à Waser*. Soleure, 9 février 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 250vo.

(3) *Borromeo a Rospigliosi*. Lucerna, 14 marzo 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(4) *Casati a Zapata*. Coira, 15 aprile 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376*.

(5) *Relazione scritta dal colonello Crivelli al Sor conte Ambasciatore Casati* Bada, 13 luglio; Altorfo, 2 agosto 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Papel en que el marqués de La Fuente representó a S. Magd Cesarea lo que se le ofrecia sobre cosas de Esguizaros, en 21 de enero 1659*. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376*. — *Consulta del Consejo de Estado*. Madrid, 25 septiembre 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376*.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano*. Coira, 27 novembre 1658 e 7 gennaio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Papel en que el marqués de La Fuente representó a Su Magd Cesarea lo que se le ofrecia sobre cosas de Esguizaros, en 21 de enero 1659*. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376*. — „Così li partiti proposti dal medesimo colonello (Zweyer) sono quei solo che si puonno tentare, quando vi siano li mezzi convenienti per secondarli.“ *Casati a Zapata, gran cancelliere di Milano*. Coira, 15 aprile 1659. Arch. Gen. Simancas Estado. *3376*. — *Sarotti al Senato*. Zurigo, 24 maggio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 214. — Eidg. Absch. VI *A*. 459 *v*.

(7) Eidg. Absch. VI *A*. 406 *(239) a*.

(8) *De La Barde au cardinal Antoine (Barberini)*. Soleure, janvier 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 340vo.

(9) *Lettre de De La Barde*. Soleure, 23 février 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 349.

(10) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 23 giugno 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 70 (2da).

(11) *De La Barde au cardinal Antoine (Barberini)*. Soleure, janvier 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 340vo.

y avoir de divergences de vues très profondes.[1] Tous deux se rencontraient pour reconnaître que l'éclosion d'une nouvelle guerre civile achèverait de consommer la ruine de la Suisse.[2] Celui-ci parvint donc sans peine à persuader à celui-là de «s'absenter du pays», avec l'espoir que l'annonce de son départ ramènerait le calme dans les esprits.[3] Arrivé en octobre 1658 à Vienne, où il avait déjà accompli une mission, au printemps de l'année 1656,[4] le colonel impérial y fut presque aussitôt rejoint par le bailli Wirz d'Unterwalden, chargé de le desservir auprès de Léopold Ier.[5] Mais le parti du chef de la maison de Habsbourg était désormais arrêté.[6] Par suite, l'accueil très sympathique fait à la Hofburg à l'agent du gouvernement autrichien en Helvétie suffit à convaincre l'envoyé des cantons forestiers et de Zoug de la complète inutilité de sa démarche.[7]

Tout d'abord, en apprenant la «rude sentence» prononcée contre Zweyer à Schwytz et à Lucerne,[8] De La Barde n'avait pas dissimulé sa joie. Le *landammann* d'Uri n'était-il pas à ses yeux le plus dangereux des adversaires que la France comptât aux Ligues?[9] N'avait-il pas sur d'autres hispanophiles l'inappréciable avantage d'entretenir des relations amicales avec les magistrats des cités évangéliques et de voir ses conseils suivis par eux?[10] Qu'il s'agît de l'inclusion de la neutralité comtoise dans le renouvellement de l'alliance de 1602, de la non inclusion de Brisach et du Sundgau dans ce même traité, ou bien encore de l'acheminement peu souhaitable d'une mission helvétique vers Paris, l'ambassadeur ne s'égarait guère dans ses suppositions en laissant entendre que ces divers projets avaient été suggérés aux députés de Zurich, de Berne ou de Bâle soit par le représentant le plus qualifié de l'Autriche

(1) *contra: De La Barde au cardinal Antoine (Barberini).* Soleure, janvier 1658. loc. cit.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Lettera scritta dal colonello Zwyer a S. M. Cesarea.* 27 settembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 384 *b.*

(3) *Borromeo al card. Francesco Barberini.* Lucerna, 30 ottobre 1658. Bibl. Vaticano. Cod. Pat. Barberini. *7141*; *a Chigi.* Lucerna, 31 ottobre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — Liebenau. op. cit. (Anzeiger für Schweiz. Gesch. *1885.* 467).

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 334 *a.*

(5) *Papel en que el marqués de La Fuente representó a Su Magd Cesarea lo que se le ofrecia sobre cosas de Esguizaros, en 21 de enero 1659.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — Eidg. Absch. VI *A.* 452 *c.*

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 dicembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 31 ottobre 1658 e 6 febbraio 1659. loc. cit. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 25 mars 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 242. — *Papel en que el marqués de La Fuente, etc.* loc. cit. — *Fuensaldaña al rey.* Milan, 7 julio 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — Eidg. Absch. VI *A.* 468 *a.*

(8) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(9) *De La Barde au capitaine Stadler.* Soleure, 30 novembre 1656. British Museum. mss. Lansdowne *745* f° 40. — *Relazione scritta dal colonello Crivelli al Sigr conte Ambasciatore Casati.* Bada, 13 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde au bourgmestre Waser.* Soleure, 9 février 1659 (de ma collection particulière).

(10) *De La Barde (à Soleure).* 21 février 1658. British Museum. Lansdowne *754* f° 343: à *Ennemond Servien.* Soleure, 5 juillet 1658 (de ma collection particulière).

dans la région du Gothard, soit par son *alter ego* le bourgmestre Wettstein.[1] Dès lors, il n'était pas indifférent à De La Barde que l'impunité fût acquise ou non aux actes de celui contre lequel il s'efforçait de longue date d'entretenir les préventions de ses coreligionnaires des « Waldstætten »[2] et à qui, avec une singulière absence de logique, il faisait grief de chercher à se soustraire par la fuite aux responsabilités encourues,[3] au temps où lui-même interdisait à son protégé Werdmüller, retiré à Versoix, de répondre aux citations de l'autorité zurichoise et de comparaître devant elle.[4] Aussi d'actives démarches furent elles entreprises en son nom, tant aux Ligues qu'à Rome et en Allemagne, afin de détourner de l'homme qu'il qualifiait par dérision « roi de la Suisse » les sympathies des gouvernements étrangers.[5]

Toutefois l'ambassadeur ne fut pas long à reconnaître qu'en cette conjoncture les inconvénients de son attitude surpassaient de beaucoup les avantages de celle-ci. A vouloir coûte que coûte atteindre Casati au travers de Zweyer d'Evibach, il courait un double risque.[6] D'une part, en effet, ses sollicitations constituaient un encouragement aux protestants, dont l'alliance avec son maître était à peine conclue, tandis que celle des catholiques comptait déjà plusieurs mois d'existence. Aussi bien, à l'issue de l'assemblée d'Aarau, le 2 juin 1658, les députés de ceux-là s'étaient portés à Bade afin d'entendre le *landammann* uranais y présenter sa justification[7] et de mettre à profit les dissentiments de leurs confédérés de l'ancienne croyance pour améliorer les affaires de la cause évangélique au sein des Ligues.[8] D'autre part, en accaparant de plus en plus l'attention des divers membres du Corps helvétique, le différend surgi entre les « Waldstætten » suspendait toute vie politique en Suisse.[9] Il avait retardé la conclusion de l'entente du Louvre avec les cantons réformés, en

(1) *De La Barde au cardinal Antoine (Barberini).* Soleure, janvier 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 340vo; *à R. de Gravel.* Soleure, 25 janvier 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 193. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 22 février 1658 Aff. Etr. Suisse. XXXVII 19.

(2) „Mon opinion ne sera jamais que, si cest homme est coupable, il doive demeurer impuni, soubs prétexte que son affaire tient les cantons catholiques en quelque désunion.“ *De La Barde (à Soleure).* 21 février 1658. British Museum Lansdowne *754* f° 348. — „No ay duda que la principal en su persecucion la tiene el Embaxador de Francia.“ *Papel en que el marqués de La Fuente representó a S. Magd Cesarea lo que se le ofrecia sobre cosas de Esguizaros, en 21 de enero 1659.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.*

(3) *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure. octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 243.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, dicembre 1657 e 9 febbraio 1658. Frari. Svizzeri LIV nos 111, 118.

(5) *De La Barde (à Soleure).* 21 février 1658. loc. cit. — *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 12 avril 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 346. — *De La Barde au cardinal Antoine Barberini).* Soleure, octobre 1658. loc. cit.

(6) *Relazione scritta dal colonello Crivelli al conte ambasciatore Casati.* Bada, 13 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi Svizzeri e Grigioni.

(7) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 6 giugno 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 giugno 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 147.

(8) *Crivelli a Casati.* Bada, 7 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 19 settembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi Svizzeri e Grigioni.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 14 luglio 1657, 26 gennaio e 16 febbraio 1658. Frari. Svizzeri. LIV. nos 76; 116, 120.

écartant depuis deux ans nombre de questions importantes de l'ordre du jour des diètes générales.[1] Il menaçait de ravir à la France le fruit de son alliance avec les cantons catholiques, et Mazarin ne cachait pas son déplaisir d'apprendre que Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse prétendaient intervenir comme arbitres dans un procès dont il eût été désirable que la connaissance appartînt aux seuls coreligionnaires de l'inculpé.[2] Pour ces multiples raisons, l'ambassadeur, changeant ses batteries,[3] joignit ses efforts à ceux des représentants des Etats confédérés qui cherchaient à réconcilier Schwytz et Altorf.[4] Or c'était là une tâche malaisée à accomplir, d'autant que le Conseil d'Uri s'obstinait à maintenir en fonctions le magistrat dont les autres «Waldstætten» s'étaient promis de faire tomber la tête.[5] Ils n'y réussirent point. Atteint d'une indisposition grave à Kaiserstuhl, au cours de l'été de 1659, Zweyer se sentait perdu.[6] Sa mort, survenue en octobre de l'année suivante,[7] ne ramena pas la concorde dans la région du Gothard. L'humeur agressive des Schwytzois procura l'échec d'une tentative de conciliation qui paraissait à la veille d'aboutir en août 1661.[8] Et ce ne fut qu'au prix de nombreuses et pénibles démarches, dont les parties ne leur tinrent aucun compte, que les médiateurs suisses parvinrent à établir un *modus vivendi* à peu près acceptable, mais non point à effacer les traces du conflit désastreux qui avait creusé entre deux des cantons forestiers un fossé difficile à combler.

Renouvellement des difficultés au sujet de l'inclusion de l'Alsace au traité. — Imprudences françaises. — Menaces échappées à De La Barde. — Réveil du parti autrichien dans la plupart des cantons. — Menées de Zweyer d'Evibach. — L'affaire du provincial des Augustins de Constance. — Complot simulé contre la sécurité de cette ville. — L'ambassadeur français en démontre sans peine l'inanité. — Projets belliqueux nourris à Zurich et à Berne. — Persistance des

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 settembre et 10 novembre 1657 13 luglio 1658. Frari. Svizzeri LV. nos 94 (2da), 104, 152. — *Terza relazione della dieta di Baden mandata dal colonello Crivelli al conte ambasciatore Casati.* 27 luglio 1658. Arch di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 7 luglio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Crivelli a Casati.* Bada, 7 luglio: Altorfo, 9 agosto 1658. *Ibid.*

(4) *Mémoire de De La Barde à Mazarin, sur la levée de troupes en Suisse.* 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 283. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 3 gennaio e 14 febbraio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 19 dicembre 1658 e 27 febbraio 1659. *Ibid.* LII. LIII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 25 dicembre 1658 e 12 marzo 1659. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 378, 387, 406, 421, 472, 536.

(5) Allg. Deutsche Biographie. XLV. 575 sqq.

(6) „Il n'est plus en estat de faire grand mal à la France.“ *De La Barde à Ennemond Servien.* Soleure, 5 juillet 1658 (de ma collection particulière). — *De La Barde à Pisenti.* 31 juillet 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 350vo.

(7) K. C. Amrein. op. cit.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg Absch. VI *A.* 520, 771 *b.* — K. C. Amrein. op. cit. p. 166.

dissensions dans le camp catholique. — Isolement politique des cantons forestiers. — Inquiétudes de De La Barde. — Retard apporté à l'approbation royale, puis à l'exécution des accords du 1er juin. — Diète de Bade du 10 décembre 1658. — Son résultat. — Satisfaction que l'on en éprouve à Paris. — Echange de ratifications à Aarau, le 15 janvier 1659. — Obstacles que rencontre le projet de levée française aux Ligues. — Réserve observée par les autorités des cités évangéliques. — Attitude de Venise. — Nécessité du prompt rétablissement de la concorde en Helvétie. — Unanimité des ministres étrangers à cet égard. — Démarches de De La Barde auprès des cantons médiateurs. — Elles se heurtent à celles du nonce apostolique. — Solution bâtarde adoptée à Bade en mars 1659. — Abandon du projet de levée française.

XXXVI. L'affaire Zweyer, on l'a dit, avait pendant deux ans et plus entravé la conclusion des négociations du renouvellement de l'alliance franco-suisse. Elle faillit en outre remettre en question les résultats, si favorables pour De La Barde, de la diète tenue à Aarau du 24 mai au 2 juin 1658. Avant de se porter à Vienne, sur les conseils du nonce, le *landammann* d'Uri s'était promis de tirer de l'hostilité déclarée que lui témoignait l'ambassadeur du roi Très-Chrétien une éclatante vengeance. Un ensemble de circonstances très propres à l'encourager servit d'ailleurs son dessein. Et tout d'abord une fissure indiscutable existait dans le recès arrêté en Argovie. La question de l'inclusion de l'Alsace au traité n'était pas tranchée. Elle demeurait ouverte.[1] Par suite, la politique des agents impériaux devait consister à empêcher l'entente des deux parties sur ce point particulier.[2] C'est ainsi que, du côté français, de nombreuses imprudences continuaient à se produire. La prise de Dunkerque par les armes royales avait fait suffisamment impression aux Ligues pour qu'il ne fût pas nécessaire d'insinuer qu'elle pourrait être le prélude de la conquête des Pays-Bas et de l'expulsion des Espagnols de la Lombardie.[3] Le bruit ne se répandait-il pas déjà du projet caressé par Louis XIV d'obtenir des Etats confédérés la cession de leurs bailliages d'Outre-Monts en échange de quelques districts de la Haute-Alsace?[4] D'autre part, l'attitude de De La Barde devenait inquiétante. Non content de différer l'exécution des engagements financiers contractés par lui au nom de la couronne le 1er juin, ajournement qu'excusait à la vérité le peu d'empressement mis par le roi à les ratifier,[5] l'ambassadeur

(1) *Négociation de Mr De La Barde, etc.* 1647—1660. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(2) *Hans-Dietrich von und zu Schœnau, Waldvogt, an die XIII Orte.* Waldshut. 4. Juni 1658. St-Arch. Bern. Teutschland *A* (Kayser). p. 145. — *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 giugno 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 agosto 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 158.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 juillet et 13 septembre 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 70. 150.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 dicembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 marzo e 18 luglio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Mémoire* („Son Em. sera, s'il luy plaist, avertie...“). Aff. Etr. Suisse XXXVII. 169.

français déclarait ouvertement que, si ses hôtes ne se rangeaient pas à son avis quant à la nécessité d'inclure Brisach et le Sundgau dans le traité, le Louvre paraissait décidé à renoncer au renouvellement de ce dernier.(1) Bien plus, pour peu que les protestants persistassent dans leur détermination, on menaçait à Paris non pas de les assaillir en cas de rupture confessionnelle aux Ligues, ce qui eût été violer la lettre de l'alliance, mais d'autoriser en revanche le gouverneur de l'Alsace à soutenir les catholiques, puisque aussi bien ceux-ci, seuls d'entre les Confédérés, consentaient à l'assister si besoin était contre les forces de la maison d'Autriche.(2)

Ainsi donc la politique aventureuse du principal ministre de Louis XIV favorisait la réussite des intrigues de Zweyer d'Evibach. Elle la favorisait d'autant plus que ces dernières trouvaient dans les cantons de l'ancienne et de la nouvelle croyance un terrain très propice à leur développement.(3) L'annonce de l'accession au trône impérial du successeur de Ferdinand III, et cela en dépit des efforts tentés de Paris pour l'empêcher,(4) contre-balançait l'effet produit par la confirmation de la prise de Dunkerque(5) et augmentait la crainte révérencielle dont les Suisses n'avaient cessé jusque-là de faire montre envers leur voisin d'Outre-Rhin.(6) L'inexécution des promesses royales rendait fort douteux le maintien de la suprématie française à Lucerne,(7) où certain ecclésiastique, dont De La Barde exigeait au reste le châtiment, tonnait du haut de la chaire contre les chefs du parti du Louvre et menaçait d'excommunication majeure ceux de ses compatriotes qui continuaient leurs services au roi Très-Chrétien, «allié des hérétiques».(8) A Soleure, où les membres de la cabale caumartiniste redoublaient d'activité, une conspiration s'ourdissait à

(1) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 21 août 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 236vo.

(2) „Si j'en estois creu en France, on excluroit l'Alsace de l'alliance des protestants et l'on feroit avec les catholiques une alliance particulière pour cette province, qui seroit obligée de les assister envers et contre tous, c'est à dire contre les protestants mesmes, de deux ou trois cents chevaux et mesme de plus grand secours.“ *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 8 juin 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 234.

(3) *Note* („Mr De La Barde, par sa lettre du 9e may ...“). 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 257. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 7 septembre 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 78 — Relazione di Germania di Battista Nani (1658). (Fontes rerum austriacarum, série II. tome XXVII. 20.)

(4) *Bigot à Bouillaud.* Francfort, 21 juillet 1658. impr. Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. t. XXIII. 253. — Valfrey. Hugues de Lionne (Paris, 1881). p. 95 sqq. — Dr Erich Joachim. Die Entwickelung des Rheinbundes vom Jahre 1658 (Leipzig, 1886). 251, 256. — Erdmannsdoerfer. Deutsche Geschichte u. s. w. (1648—1740). t. I. 293. — H. Vast. Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire (Rev. Hist. t. LXV. 1897).

(5) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 27 juin 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 44. *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 29 juin 1658. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedenschlüsse. 1639—1676).

(6) *Basel an Zürich.* 21. Juni/1. Juli 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 45. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 juillet et 16 août 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 70, 75.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 16 août 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 75.

(8) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 21 septembre 1658. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedenschlüsse. 1639—1676). — *Borromeo a Chigi* Lucerna, 26 settembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Luzern an De La Barde.* 28. September 1658. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1658—1659). — *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 243.

seule fin de priver le gouvernement de Paris des principaux fruits de sa laborieuse entente avec le Corps helvétique.(1) A Fribourg, l'un des deux avoyers affichait des sentiments hispanophiles et voyait son attitude approuvée par la majeure partie de la population.(2) Mais l'attention inquiète de l'ambassadeur était surtout sollicitée par les avis qu'il recevait des cités évangéliques.

On a dit plus haut les multiples raisons qui avaient engagé Zurich et les Etats de son groupe à ratifier la capitulation obtenue de leurs députés par le ministre du roi en Argovie. A la dernière heure, le bruit, habilement propagé par celui-ci, que Mazarin s'était assuré le concours de nombreux auxiliaires anglais, au cas où les levées helvétiques projetées ne seraient pas accordées par les cantons de la nouvelle croyance, avait suffi à dissiper bien des hésitations sur les rives de l'Aar et sur celles de la Limmat.(3) La déception ne fut que plus cruelle le jour où les explications embarrassées de De La Barde ne laissèrent subsister aucun doute quant à l'origine de ses tergiversations.(4) S'estimant joués, les magistrats de Berne firent cause commune avec ceux du *Vorort,* adoptèrent leur manière de voir et se déclarèrent prêts à veiller sur la Franche-Comté, si les petits Etats de la Suisse primitive s'opposaient de leur côté à tout changement de domination en Lombardie.(5) Or c'était là ce qu'attendait avec impatience Zweyer d'Evibach pour tenter un coup de partie dont il espérait le succès définitif de sa campagne hispanophile. Le 15 juillet, l'émoi fut vif à Bade à la nouvelle de la découverte d'un dessein français sur Constance. Les détails relatifs à la préparation de cette entreprise étaient si précis, qu'il paraissait malaisé à première vue d'en contester l'exactitude. Un ancien aumônier du régiment de Stavay-Montet à la solde de France,(6) Jean-Joseph de Jadois, Père provincial de l'ordre des Augustins en séjour dans la cité impériale, avait, sans entente préalable avec De La Barde, écrit à celui-ci pour lui proposer de livrer la ville à un corps de troupes venant de Brisach.(7) Aussitôt interceptée, la missive contenant cette offre avait été confiée au gouverneur de Constance, lequel s'était empressé d'en donner

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 7 avril 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 209vo. — *Relazione scritta dal colonello Crivelli al conte ambasciatore Casati.* Baden, 20 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) *Francesco Casati à Fribourg.* Coira, 12 marzo 1658. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne—Milan. II (1650—1795). — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 settembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 septembre 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 84. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 4 et 16 février 1659. Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France (1643—1663).

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 agosto 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 158.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 17 ottobre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(5) *Relazione fatta dal colonello Crivelli al conte ambasciatore Casati.* Altorfo, 2 agosto 1658 Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 septembre 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 84.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 août 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 75.

(7) *J. Jo. de Jadois, pater indignus, à De La Barde.* Constance, 30 juin 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Estratto di lettera venuta di Turgovia, in data de 12/22 luglio 1658. Ibid.* — *Extrait d'une lettre adressée de Zurich à De La Barde.* 15/25 juillet 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 157.

avis aux autorités helvétiques.[1] L'existence d'un complot ne paraissait certes pas niable. Mais ce complot n'était point dirigé contre la sécurité de la place forte que les Suisses continuaient à considérer comme le boulevard de la Thurgovie. Il avait uniquement pour but de discréditer la politique du Louvre au sein des Ligues et de rendre nuls les sacrifices consentis à Paris pour assurer le renouvellement du traité de 1602. L'ambassadeur eut vite fait de remettre les choses au point et de dévoiler la supercherie machinée contre le service de son maître par ses pires ennemis.[2] La missive incriminée portait la date du 30 juin.[3] Or, le 2 juillet, jour où l'on prétendait qu'elle avait été saisie, Rost, gouverneur de Constance, était à Zurich,[4] prêt à se rendre à Kaiserstuhl pour y négocier secrètement avec Zweyer d'Evibach, puis à Bade, où le «Père Jean» (de Jadois) les rejoignit tous deux.[5] Afin de donner plus de poids à l'accusation dont celui-ci consentait à être l'objet, on convint qu'il chercherait à voir De La Barde en particulier. Malgré l'échec de cette démarche machiavélique, la conspiration suivit son cours. L'«éclat», on l'a dit, se produisit le 15 juillet.[6] Aussi bien l'enquête conduite par l'ambassadeur en personne établit sans peine l'inanité des griefs mis à sa charge. Il était acquis en effet que, le 17 juillet, le Provincial des Augustins se trouvait encore en Argovie et que, rentré le surlendemain à Constance, il y avait été arrêté sur le champ avec d'autres ecclésiastiques, ses compatriotes.[7] A elle seule, cette constatation éclairait d'un jour très curieux les dessous de l'affaire et démontrait la fourberie de ceux qui l'avaient «imaginée» en «fabriquant» de toutes pièces à Bade l'écrit antidaté par eux.[8] Au surplus il paraissait fort invraisemblable que De La Barde eût joué un rôle quelconque dans une négociation dont le caractère spécial exigeait qu'elle fût traitée directement avec Saint-Geniez, gouverneur de Brisach.[9] Néanmoins le bruit fait autour de cet incident dépassa de beaucoup les limites de la Suisse, et Mazarin dut s'employer avec énergie à le réduire à ses justes proportions.[10]

---

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 août 1658. loc. cit.

(2) *De La Barde aux cantons.* Soleure, octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 238.

(3) *J. Jo. de Jadois, pater indignus, à De La Barde.* („Je suis certain de tous mes religieux ... vous vous disposerez pour la fin de septembre ....") Constance, 30 juin 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz.; Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 212.

(4) *J.-G. Werdmüller à De La Barde.* Zurich, août 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 186. — *De La Barde aux cantons.* Soleure, octobre 1658. loc. cit.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 août 1658. loc. cit.

(6) *Diaire de l'assemblée de Bade depuis le 8 juillet jusques au 17 juillet 1658* (de ma collection particulière). — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 août 1658. loc. cit.

(7) *Extrait d'une lettre adressée de Zurich à De La Barde.* 15/25 juillet 1658 Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 157. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 2 août 1658. loc. cit.; *aux cantons.* Soleure, octobre 1658. loc. cit.

(8) *De La Barde aux cantons.* Soleure, octobre 1658. loc. cit.

(9) *De La Barde aux cantons.* Soleure, octobre 1658. loc. cit.

(10) *Mazarin à De La Barde.* Paris, 20 août 1658. Aff. Etr. Suisse XXXVII. 194. — „Je vous fais ce mot à la haste, sur l'advis que j'ay que les Impériaux, malicieusement et avec la fin qui se juge aysément, sèment un bruit dans l'Allemagne que la France a eu des intelligences pour surprendre Constance et que l'affaire se tramoit par Mr De La Barde ... Je vous jure sur mon honneur que la

L'émoi, on l'a dit, avait été grand à Bade, le jour où y fut divulgée la nouvelle du coup de main médité contre Constance. Il eût été autrement considérable encore chez les protestants, si les préoccupations de ceux-ci ne s'étaient concentrées dans ce même temps sur une question d'un intérêt plus immédiat pour eux : celle de leurs rapports avec les cantons catholiques.(1) L'issue malheureuse de la rencontre de Villmergen, l'insuccès du siège de Rapperswyl et les restrictions mises à l'exercice du culte réformé dans les bailliages communs exaspéraient l'opinion à Zurich et à Berne.(2) De La Barde s'en était convaincu à Bade, où il avait séjourné quelque peu au commencement de septembre, en compagnie des députés des cités évangéliques et de Soleure, sans parvenir toutefois à dissiper le malentendu dont la persistance empêchait les arbitres désignés par les cantons neutres d'accomplir leur mission.(3) L'idée que les divisions des « Waldstætten » fournissaient au *Vorort* et à ses alliés de la nouvelle croyance une occasion peut-être unique de prendre leur revanche de l'échec subi par eux durant l'hiver de 1656 progressait de façon inquiétante chez deux au moins des Etats composant le Corps protestant des Ligues.(4) Déjà Zurich faisait saisir sur ses terres les biens qu'y possédaient les habitants de Bade, et cela afin de marquer son mécontentement de ce que les autorités de cette ville continuassent à en fortifier l'enceinte à la sollicitation de leurs protecteurs des cantons forestiers.(5) Pour peu que Bâle et Schaffhouse consentissent à adopter les vues belliqueuses des autres cités évangéliques, tout espoir de rétablissement de la paix confessionnelle en Suisse s'effondrait irrémédiablement. Les amis de ce pays hésitaient néanmoins à admettre la possibilité d'un nouveau conflit sanglant entre les deux partis.(6) Mais à cela on pouvait objecter, qu'au lendemain des conférences de Payerne d'octobre 1655,

première nouvelle m'en a esté donnée par le bruit que les Autrichiens ont respandu dans l'Allemagne, et que Mr De La Barde n'a jamais escrit un seul mot de rien d'approchant.“ *De La Barde à R. de Gravel.* Paris, 19 octobre 1658. impr. Chéruel. op cit. IX. 84.

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 21 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 18. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna. 11 luglio 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — Eidg. Absch. VI *A.* 369.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo. 14 settembre 1658. Frari. Svizzeri. LIV. n° 163. — Eidg. Absch. VI *A.* 395, 441 *a.*

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 settembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. – *Crivelli a Casati.* Altorfo. 13 settembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 settembre 1658. Frari. Svizzeri. LII. n° 165. — *De La Barde aux députés des cantons évangéliques à Aarau.* Soleure. 14 octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 248vo. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 9 e 23 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 436.

(4) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 13 settembre e 5 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 ottobre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 dicembre 1658. Frari. Svizzeri. LIV. n° 185. — „Con li cantoni cattolici parlano i protestanti alto più che mai.“ *Del medesimo.* Zurigo. 11 gennaio 1659. *Ibid.* LIV. n° 189. — Eidg. Absch. VI *A.* 127 *b.*

(5) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 3 octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 246. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 17 ottobre e 1 novembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — Eidg. Absch. VI *A.* 363 *a.* — Fricker. Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden (Aarau, 1880). p. 139 sqq.

(6) „Vi è chi crede che questi (protestanti) non habbiano mira più intensa che far paura e riportare per mezzo di quella alcuna cosa di più oltre ciò che pur troppo gli va permettendo la disunione de cattolici.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 3 ottobre 1658 e 16 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. LII'

l'entente semblait loin d'être faite entre les membres de celle-ci et que cependant, trois mois plus tard, Zurich et Berne entraient en campagne. (1)

Aussi bien l'homogénéité des décisions du Corps catholique, si caractéristique encore quelques années auparavant, n'était plus qu'un vain mot. (2) Uri, on l'a dit, se tenait à l'écart des diètes des « Waldstætten » et nourrissait contre la plupart de ceux-ci de violents ressentiments. Puis, tandis que Lucerne et Unterwalden préconisaient les solutions pacifiques, Schwytz et Zoug appuyaient l'opinion contraire et se préparaient fiévreusement à la lutte, avec la certitude que leurs alliés d'Helvétie ne les abandonneraient pas. (3) L'aggravation imprévue de l'affaire Zweyer préserva les Suisses, on ne saurait trop y insister, d'une rupture politique et confessionnelle que certains d'entre eux paraissaient ne point appréhender. En tout état de cause, en effet, nul n'aurait su prétendre que les petits cantons riverains du lac de Lucerne se trouvaient en mesure d'affronter le choc de leurs confédérés réformés. (4) Aucun des concours sur lesquels ils eussent pu compter en d'autres temps ne leur était acquis à cette heure. De Vienne, ni d'Innsbruck, ils n'avaient rien à espérer, le chef de la maison d'Autriche ayant été offensé par eux dans la personne de l'un de ses représentants officiels aux Ligues. (5) De Milan on ne leur promettait point d'assistance, car le lieutenant de Philippe IV en Lombardie avait assez à faire à défendre cette province contre les forces ennemies qui l'assaillaient. (6) A Paris, bien qu'on souhaitât la ruine de Zweyer, le roi Très-Chrétien n'était pas enclin à accorder aux « Waldstætten » un appui qui eût risqué de procurer l'échec des négociations engagées avec les protestants au sujet de l'Alsace et de justifier les refus de levées opposés depuis un certain temps à De La Barde, comme à Casati d'ailleurs. (7) De Turin, dont le gouvernement, sourd aux adjurations de Fribourg, suivait les avis du Louvre, il eût été imprudent d'attendre une efficace intervention, non plus que du Valais au reste, puisque aussi bien, en dépit des efforts du nonce, l'alliance décennale entre les dizains et les membres de la Ligue Borromée n'avait pas été renouvelée depuis 1645. (8)

Quoiqu'il en soit, De La Barde, dans l'esprit duquel ces diverses considérations eussent dû, semblait-il, produire quelque impression, témoignait au

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 ottobre 1658. loc. cit.

(2) „Lacrimabile si considera da ogn'uno il loro stato (de cattolici) presente, poichè, per le proprie particolari discordie, non possono unirsi a prendere le conveniente deliberazioni per il pubblico bene." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 dicembre 1658. Frari. Svizzeri. LIV. 185.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 17 ottobre 1658. loc. cit.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

(5) „... offeso da loro in persona d'uno che porta carattere di suo ministro." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. loc. cit.

(6) „Impotente alle proprie diffese ..." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. loc. cit.

(7) *De La Barde à Gravel.* Soleure, 22 février et 17 mai 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 62, 79vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 settembre 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 161. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. loc. cit.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 settembre 1658. loc. cit. — *Recès de la diète tenue à Sion, du 2 au 14 juin 1660.* Arch. cant. Sion. Abscheids 1651–1699 *A* III. 11. 3.

contraire de l'inquiétude. L'assurance dont il faisait montre peu de mois auparavant l'abandonnait. Il appréhendait qu'un éclat imprévu ne remît les armes aux mains de ses hôtes, et cela tandis que la question de l'inclusion de l'Alsace au traité renouvelé demeurait encore en suspens.([1]) A la «journée» d'Aarau d'octobre, où l'un des siens s'était rendu afin d'excuser les retards apportés à l'exécution des promesses royales, les députés protestants paraissaient convaincus que les menaces de guerre civile en Suisse ne provenaient pas uniquement du peu d'inclination des «Waldstætten» à se soumettre à la sentence des arbitres, mais qu'elles avaient des causes bien autrement profondes.([2]) L'ambassadeur souhaitait en conséquence la prompte convocation d'une diète générale à Bade.([3]) Il la souhaitait avec d'autant plus d'impatience que, si entre-temps ses démarches réitérées auprès du gouvernement de Zurich avaient abouti à l'acquiescement de celui-ci au texte français du projet d'inclusion de Brisach et du Sundgau dans l'alliance franco-helvétique,([4]) il était toujours à craindre en revanche qu'un brusque revirement ne se produisît dans les résolutions du parti dirigeant sur les bords de la Limmat.([5])

Cependant, au sein des cités évangéliques, l'étonnement faisait place à de la stupéfaction, à mesure que De La Barde, si pressé naguère de conclure ses négociations avec leurs représentants, imaginait prétextes sur prétextes pour excuser les retards apportés à l'expédition de la ratification royale.([6]) Vers les derniers jours d'octobre, à la vérité, le bruit se répandit que Louis XIV, après avoir donné, le 19 juillet, sa pleine adhésion aux articles arrêtés à Aarau le 1er juin, consentait enfin à l'exécution des promesses qui s'y trouvaient contenues. De Soleure, ce bruit ne devait pas être démenti.([7]) Néanmoins l'ambassadeur demeurait impénétrable.([8]) Quand, le 7 novembre, il se décida à répondre aux instantes interrogations que lui adressaient les magistrats de Zurich et de Berne, ce fut pour les aviser que son maître approuvait les engagements «signés de part et d'autre» quatre mois auparavant,([9]) et que lui-même se rendrait en décembre en Argovie pour y assister à la double solennité de l'échange des ratifications et de l'apposition des sceaux sur les deux instruments du traité.([10])

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 ottobre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *De La Barde à Waser.* Soleure, 9 février 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 250vo. — *Mémoire des choses à résoudre pour l'affaire de Suisse.* 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 249.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 ottobre 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 170. — Eidg. Absch. VI *A.* 445—146 *a.*

(3) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 5 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 novembre 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 175.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 novembre 1658. Frari. Svizzeri. LV. n° 178.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 septembre 1658. loc. cit. — *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 14 octobre et 7 novembre 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 53. 54.

(7) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 5 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Crivelli al Senato.* Altorfo, 23 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Mazarin à De La Barde.* Calais, 10 août 1658. impr. Chéruel. loc. cit. VIII. 769. — *Le Tellier à Werdmüller.* Paris, 25 août 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 195.

(10) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 7 et 21 novembre 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *C* 777. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 novembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII.

Fidèle à sa parole, De La Barde fit son entrée à Bade le mardi 10 décembre au soir.(1) Ce qu'il appréhendait s'y produisit dès le lendemain. Le roi ayant passé sous silence dans sa ratification l'article relatif à «l'inclusion de Brisach et du Sundgau», les Confédérés protestants s'émurent. Ils redoutaient un piège. Ce ne fut certes pas sans peine que l'ambassadeur parvint sinon à les rassurer, du moins à diminuer leurs inquiétudes.(2) L'omission de la clause relative à l'Alsace n'était pas accidentelle. Il importait à l'extrême au monarque français, on l'a dit ailleurs, que l'empereur demeurât dans l'ignorance des arrangements négociés à ce sujet entre le Louvre et les Suisses de la croyance réformée et qu'il abandonnât l'espoir que les conditions imposées de ce chef aux cantons alliés de l'Espagne ne seraient pas agréées en fin de compte par l'ensemble du Corps helvétique.(3) On attachait d'autant plus de prix à Paris à ce qu'il en fût ainsi, que l'on savait le successeur de Ferdinand III très désireux d'obtenir de la cour d'Innsbruck la cession des villes forestières pour mieux menacer Brisach,(4) et que Bâle, Zurich et Berne prétextaient à l'envi l'existence d'un dessein autrichien contre la forteresse alsacienne pour ne pas inclure celle-ci parmi les places dont les Confédérés reconnaissaient la possession à leur nouvel allié.(5) A l'effet de triompher des derniers scrupules protestants, De La Barde n'hésita pas à engager sa parole et celle de son souverain que les troupes accordées à celui-ci par les Suisses ne seraient point employées entre les Vosges et le Rhin tant que la paix de Münster n'aurait pas été intégralement exécutée et que, d'autre part, les marchands des Ligues continueraient à jouir dans cette région des privilèges à eux concédés jadis par la maison d'Autriche.(6)

Quand prit fin la diète réunie à Bade en décembre et que l'ambassadeur fit le compte des insuccès qu'il y avait éprouvés et des avantages qu'elle venait

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 dicembre 1658. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 15 dicembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Instruktion an ... Herrn Anthoni von Graffenried, Herrn zu Carouge undt Alt Schultheis und Herrn Hans Jacob Bucher, Venner und des Raths der Statt Bern, Ihrer Abfertigung halb nacher Araw unnd Baden.* 23. November/2. Dezember 1658. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *S* 721. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. III *A.* 461—462.

(3) *De La Barde aux cantons protestants.* Bade, 26 décembre 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 795.

(4) *Note* („Mr De La Barde, par sa lettre du 9e may ..."). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 257.

(5) *De La Barde au capitaine Stadler.* Soleure, 30 novembre 1656. British Museum. mss. Lansdowne 745 f° 40. — *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 15 décembre 1656. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 330vo. — *Gravel à De La Barde.* Francfort, 24 février 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 103.

(6) „Encore que le roy, pour des raisons très importantes, que je vous ay représentées, ait passé sous silence l'article de l'Alsace que j'avois projetté, neantmoins, puisque vous m'avez représenté sur ce sujet des raisons que vous estimez importantes pour la seureté et repos de vos Estats, je vous donne parolle de la part de Sa Mté que les colonels, capitaines et gens de guerre de vos cantons se trouvants au service de Sa Mté ne seront aucunement employez contre la teneur du susdit article, et vous et vos marchands jouirez en Alsace des droits et privilèges dont vous y jouissiez sous le régime autrichien." *De La Barde aux cantons protestants.* Bade, 26 décembre 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 795; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 57*c.* — *Die evangel. Orte und Solothurn an Colbert de Vandières.* 28. Januar/7. Februar 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 68. — Eidg. Absch. III *A.* 461-462.

de lui procurer, il se trouva que ceux-ci dépassaient de beaucoup ceux-là.[1] Assurément, au banquet qu'offrit De La Barde aux députés du Corps helvétique, des abstentions significatives s'étaient produites qui avaient permis de constater qu'à Bâle, à Fribourg, à Soleure, à Lucerne, certains intérêts particuliers, hostiles aux conditions françaises du «renouvellement», demandaient à être ménagés.[2] De même, le projet de «solenniser» l'alliance, non point à Paris comme jadis, mais en Suisse rencontrait par avance une vive opposition dans ce pays.[3] En outre les partisans les plus déterminés de la politique du Louvre aux Ligues ne cachaient pas leur déception de ce que le roi n'eût pas saisi l'occasion de son séjour à Lyon, où l'avaient rejoint vers la fin de novembre sa tante et son cousin de Savoie[4] et l'étaient venus saluer les représentants de quelques-uns des cantons et de leurs alliés,[5] pour convier tous les Etats confédérés à lui dépêcher leurs plénipotentiaires à l'effet de procéder au «dernier acte» de la négociation qui s'achevait.[6] En revanche, la harangue «pacifique» de l'ambassadeur avait été accueillie avec sympathie et déférence par les représentants des deux partis confessionnels.[7] Et, ce qui constituait un succès plus important encore, les cités évangéliques renonçaient à exiger que les stipulations relatives à l'Alsace fussent insérées dans le corps du traité et se contentaient par suite de les voir comprises dans l'une des lettres-annexes de celui-ci.[8]

Pour que l'entente pût être considérée comme définitivement établie entre le roi Très-Chrétien et les protestants d'Helvétie, il restait à en mettre au point les instruments et à procéder à leur échange dans une diète spéciale, que Zurich convoqua à cet effet. Demeuré seul à Bade avec les députés de la croyance réformée après la clôture de la «journée générale»,[9] De La Barde

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 dicembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 15 dicembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(3) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 5 ottobre 1658, loc. cit.

(4) *Francesco Giustinian al Senato.* Parigi, 3 dicembre 1658. Frari. Francia CXXI. n° 409 (1a).

(5) *Mazarin à Genève.* Lyon, 27 novembre 1658 (impr. Chéruel. op. cit. IX. 750). Aff. Etr. France. CCLXXIX (avec la date du 29 novembre). — *Fribourg à Mazarin.* 15 novembre 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 207. — *Le roi à Fribourg.* Lyon, 11 janvier 1659. Aff. Etr. France. CCLXXXVIII. 227. — Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 373.

(6) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 dicembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(7) *Diaire de la diète d'Aarau.* 15 janvier 1659 (de ma collection particulière). — Eidg. Absch. VI *A*. 461—462.

(8) *Sonderbarer Abscheid der evangelischen Ortten zu Baden uffgericht im decembri 1658.* St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 58. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1659 (1a). Frari. Svizzeri. LV. n° 187. — *De La Barde à Gueffier.* Soleure, 4 janvier 1659 (de ma collection particulière); *à Pisanti.* 9 janvier 1659 (même source). — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 gennaio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „... con la dichiaratione che quanto al punto dell'Alsazia, che era il più controverso, non se ne faccia espressa mentione nel trattato, ma s'intende che per scrittura a parte debbono esser cautelati li medesimi cantoni di non doversi astringer la loro gente a militarvi senza loro particolar consenso." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Diaire de la diète d'Aarau.* 15 janvier 1659 (de ma collection particulière). — „Ainsy cette affaire si pénible de l'alliance entre le roy et toute la république de Suisse est entièrement achevée." *De La Barde à Gueffier.* Soleure, 23 janvier 1659 (de ma collection particulière).

(9) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 2 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

insista pour que l'accomplissement de cette formalité fût fixé à une date très rapprochée. Le *Vorort* s'empressa de lui donner satisfaction sur ce point.(1) Aussi bien la conférence tenue à Aarau le 15 janvier 1659 fit faire un pas décisif au renouvellement de l'accord de 1602 entre la France et les cités évangéliques.(2) Mais l'ambassadeur n'était pas au bout de ses surprises. En lui remettant le parchemin de l'alliance revêtu des sceaux de leurs cantons respectifs, les députés réunis en Argovie exprimèrent le désir formel qu'on en revînt aux anciens errements et, qu'au lieu du double traité négocié d'une part avec les catholiques et de l'autre avec les protestants, il n'en subsistât qu'un seul, conclu celui-là avec l'unanimité du Corps helvétique.(3) Or rien ne pouvait être plus agréable à De La Barde que la perspective de relever son crédit à la cour en obtenant des Suisses davantage qu'il ne leur demandait.(4) En réalité on n'en jugeait pas différemment à Paris et, à moins que la proposition de la diète d'Aarau ne cachât un piège, ce qu'il n'inclinait pas à supposer, Mazarin y puisait l'assurance que les Confédérés, désormais unis à la France par une alliance «générale», ne refuseraient plus à son maître les levées de troupes dont ce prince les requérait.(5)

Ni le principal ministre de Louis XIV, ni le représentant de celui-ci à Soleure ne voyaient juste en cette conjoncture. A l'issue de la «journée» de Bade de décembre 1658, De La Barde avait laissé entendre à ses hôtes qu'il les prierait à bref délai de lui accorder deux régiments pour le service du roi.(6) Cette ouverture officieuse avait paru satisfaire les catholiques, si l'on excepte ceux de Fribourg.(7) Les protestants en revanche s'étaient réservés.(8) Le 15 janvier 1659, à Aarau, où la question revint à l'ordre du jour, l'ambassadeur éprouva une très vive déception en constatant que Zurich, qu'il croyait avoir gagné à ses vues, soulevait à nouveau des difficultés et cherchait à détourner ses confédérés, plus besoigneux ou moins timorés qu'elle,

(1) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 2 gennaio 1659. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(2) *Abscheidt des gehaltnen Tags zu Araw, angefangen den 5ten Januarii 1659* (v. s.). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 805. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1659. Frari. Svizzeri. LV. n° 193. — *Robert de Gravel à De La Barde.* Francfort, 7 février 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 197vo. — *Nouvelles de Basle.* 28 janvier 1659. ap. Gazette de France. *1659.* p. 164.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 465—466 *a.*

(4) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 21 novembre 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 55. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 janvier 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 100; *à R. de Gravel.* même date. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 193. — Eidg. Absch. VI *A.* 466 *a.*

(5) „Je ne désapprouve point, s'il n'y a pas quelque inconvénient qui m'est inconnu, la pensée des cantons protestants de vouloir que ce qu'ils viennent de faire et ce que les cantons catholiques ont fait avant eux passe et se réunisse à une mesme action.“ *Mazarin à De La Barde.* Paris, 11 févier 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 102.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1659. Frari. Svizzeri. LV. n° 187 (1a). — *Borromeo à Chigi.* Lucerna, 2 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(7) *Le roi à Fribourg.* Lyon, 11 janvier 1659. Aff. Etr. France. CCLXXVIII. p. 227. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 4 février 1659. Arch. d'Etat Fribourg (France. IX. 1643—1663).

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 janvier 1659. loc. cit.

de se démunir de soldats au profit de l'un quelconque des Etats qui les entouraient. (1)

A quel mobile obéissaient les magistrats du *Vorort* en retirant d'une main à De La Barde ce qu'ils lui concédaient de l'autre? Eux-mêmes déclaraient très nettement que leur attitude s'expliquait par la continuelle menace d'une soudaine rupture avec les cantons forestiers. (2) Cette affirmation certes ne pouvait être contestée, mais elle ne contenait qu'une partie de la vérité. En fait, ce à quoi l'on tendait principalement sur les bords de la Limmat, c'était à contraindre l'ambassadeur d'imposer en quelque sorte par la persuasion aux gouvernements catholiques de l'Helvétie l'obligation de renoncer à leurs velléités belliqueuses. (3) Or, en s'efforçant d'acheminer au delà du Jura plusieurs milliers de Confédérés, (4) le ministre français servait la cause de la paix, puisque chaque prélèvement opéré pour le compte de l'étranger dans la pépinière d'hommes qu'était la Suisse rendait plus malaisée l'éclosion d'une nouvelle guerre civile au sein des Ligues. Au contraire, bien qu'occupés dans ce même temps à organiser une levée de troupes pour le service de leur maître en Lombardie, (5) les agents de l'Espagne favorisaient indirectement la continuation des discordes intestines entre cantons, dès lors qu'ils s'attachaient à détourner les alliés de l'Escurial d'accorder au Louvre les enseignes que leur demandait De La Barde. (6) Le dernier mot demeura néanmoins à celui-ci. Les finances milanaises n'étaient pas assez prospères (7) et la résidence prolongée de Casati à Coire soulevait trop de protestations chez les «Waldstætten» (8) pour que l'opposition des représentants de la maison d'Autriche aux négociations diplo-

---

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — „Gli altri, non tanto politici e più bisognosi di tirar l'utile della levata, non prendono sì alto queste riflessioni e inclinano alla concessione." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 466 *a.*

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 gennaio 1659 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Tschudi à (Waser).* Coire. 18 janvier 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 59. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 gennaio e 1° febbraio 1659. Frari. Svizzeri. LV. nos 193. 194. — *Avisi di Zurigo.* 22 febbraio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(3) „Sono di senso che queste bravate essi protestanti le facciano per riputatione e per vender tanto più cara al Sigr ambasciatore di Francia la mercantia delle pretese levate." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 e 30 gennaio 1659. loc. cit. — *Zürich an die evangel. Orte.* 2./12. Februar 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 72.

(4) *Colbert à Soleure.* Paris, 7 février 1659 (de ma collection particulière).

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 avril 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 121.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 febbraio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(7) *Consulta de 17 de abril 1657, con cuatro cartas del conde de Fuensaldaña.* Arch Gen. Simancas. Estado. *3874.* — *Carta de los cantones confederados de Esguizaros a S. M. C.* Baden. 24 de julio 1658. *Ibid. 3376.* — *De La Barde à Servien.* Soleure, 8 février 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 349. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 5 febbraio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(8) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 aprile 1658, 15 aprile e 19 maggio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Casati à Simon Petermann Meyer, chevalier, à Fribourg.* Coire, 9 juillet, 6 août 1658. Arch. Fribourg. Recueil de lettres intéressantes. 1656—1663. — *Relazione scritta dal colonello Crivelli al conte ambasciatore Casati.* Bada. 13 luglio; Altorfo, 2 agosto 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Zapata.* Coira, 15 aprile 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.*

matiques de la cour de Paris dans la région du Gothard eût quelque chance d'y éviter un retentissant échec. Dès février, les Confédérés de l'ancienne croyance, ceux de Fribourg compris, donnaient leur adhésion au projet de levée française.(1)

Si De La Barde s'attendait à ce que les protestants lui sussent gré, comme en 1657,(2) d'un succès qui les délivrait en somme d'une partie de leurs inquiétudes, il se trompait. Loin de se montrer satisfaits du départ prochain pour l'étranger d'un notable contingent des forces militaires dont disposaient leurs adversaires confessionnels, les magistrats des cantons évangéliques redoublèrent d'activité afin de veiller à ce que pas un seul homme ne sortît de leurs terres pour s'enrôler à la solde de la Couronne Très-Chrétienne.(3) La «journée» d'Aarau du 15 janvier se termina sans qu'ils vinssent à résipiscence.(4) Le trésorier des Ligues leur avait cependant remis quatre-vingt mille Livres et leur en promettait davantage, pour peu qu'ils se départissent de leur obstination.(5) Une nouvelle diète, tenue le 4 février, n'eut pas meilleur résultat. Entraînés à la suite de leurs collègues zurichois, qu'encourageaient les officiers du service français exaspérés de l'inexécution des conventions de Paris et de Poitiers des années 1650 et 1654,(6) les députés de Berne, de Bâle et de Schaffhouse y affirmèrent une fois de plus la volonté de leurs supérieurs de repousser toute demande de levée tant que subsisterait pour eux la crainte d'une agression des «Waldstætten».(7) A cette fois l'ambassadeur perdit patience. Convaincu, très à tort d'ailleurs,(8) que le résident vénitien Sarotti contrecarrait ses démarches au pied de l'Uetliberg, il l'en accusa publiquement, avant même de s'être livré à l'enquête sommaire qui lui eût démontré la fausseté de ses allégations.(9) Les critiques adressées en son nom aux magistrats des cités

---

(1) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 29 gennaio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 10 février 1659. Arch. d'Etat Fribourg (France. IX. 1643—1663).

(2) v. p. 573.

(3) *Avisi di Zurigo.* 22 febbraio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 465—466 *a*.

(5) *De La Barde à Gueffier.* Soleure, 4 janvier 1659 (de ma collection particulière). — „Sono li medesimi rimasti sodisfatti per il pubblico e privato in rilevanti somme che si fa conto ascendere ad 80 mille franchi.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — „A Zurigani sono toccati in loro parte 80 mille franchi, condotti in città sopra un carro con grande strepito e concorso del popolo.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 gennaio 1659. Frari. Svizzeri. LV. n° 199. — *Quittanz umb vier pensionen.* Zurich, Januar 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 64.

(6) *Les XIII cantons à Mazarin.* Zurich, 21 février 1655, 7 février 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 341; XXXVII. 225. — *Les XIII cantons au roi.* 22 février 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 22; *Les cantons protestants à Mazarin.* Aarau, 28 mars 1655 (v. s.). Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 352. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 8 février 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 9.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 28 février 1658. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 103. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 e 13 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 16 febbraio 1659. Frari. Svizzeri. LV. n° 197. — Eidg. Absch. VI *A*. 469 *b*.

(8) „Il Sor ambasciatore di Francia, dignissimo ministro...“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 12 maggio 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 58.

(9) *Crivelli a Casati.* Altorfo. 19 gennaio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

évangéliques paraissaient en revanche plus justifiées. On pouvait admettre à la rigueur que les catholiques se fussent, en 1656, refusés à fournir des troupes à la France, bien qu'ils lui en eussent accordé en 1655 alors que la guerre civile était aux portes.(1) La tension des rapports entre cantons des deux confessions suffisait à expliquer cette mesure de prudence, que les protestants eux-mêmes s'étaient empressés de suivre, le jour où Venise les avait fait sonder en vue de la concession d'une levée à ses généraux de Terre-Ferme.(2) Mais entre-temps le Louvre venait de renouveler son alliance avec les divers membres du Corps helvétique. Ne devait-on pas juger excessif qu'il fût loisible à un gouverneur de Milan d'empêcher le roi Très-Chrétien de jouir des principaux avantages que lui assurait le rétablissement du traité de 1602, et cela en réveillant au moment opportun d'anciennes discordes au sein de la Confédération?(3)

Toutefois, à la veille de la réunion de la diète convoquée à Bade au 2 mars, De La Barde crut prudent de ne pas pousser les choses à l'extrême et de se réserver une porte de sortie, au cas où, pour une cause ou pour une autre, son maître renoncerait à accroître le nombre des auxiliaires suisses de ses armées. Le bruit commençait en effet à se répandre qu'en raison de l'accession de la France à la Ligue du Rhin (15 août 1658)(4) et du traité avec l'Angleterre et la Hollande pour la pacification du Nord (21 mai 1659), le Louvre montrait moins de hâte à mettre sur pied sa levée et paraissait disposé à en réduire l'importance.(5) L'ambassadeur se garda de le démentir. Au contraire, à peine arrivé en Argovie avec une suite nombreuse, où figuraient la plupart des officiers destinés à commander les enseignes protestantes en formation,(6) il laissa entendre que le roi, souhaitant avant tout mettre à l'épreuve la fidélité de ses «nouveaux alliés» envers sa couronne, se contenterait sans doute d'un «petit régiment» au lieu de deux et que si, aux prises avec des préoccupations de politique intérieure, les deux grandes cités évangéliques estimaient devoir réduire à un très faible contingent leur participation à la levée projetée, il n'y serait vu aucun inconvénient à Paris.(7) Etant donné l'état de l'opinion sur les bords de la Limmat, De La Barde marchait à une

(1) *De La Barde à Schwytz.* Soleure, 25 novembre 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 216vo; *à Uri.* Soleure, 16 décembre 1656. *Ibid.* f° 217. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 mai 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 130; *à Du Plessis-Besançon.* s. d. (1657). Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 332vo.

(2) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 6 février 1659. St-Arch. Bern Frankr. Buch *H* 177; St-Arch. Zürich. XIII. 69.

(3) *De La Barde aux cantons protestants* Soleure, 10 février 1659. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 185; St-Arch. Zurich. Frankr. XIII. 71.

(4) Gualdo Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna, 1670). I. 167. — Dr Erich Joachim. Die Entwickelung des Rheinbundes vom Jahre 1658 (Leipzig, 1886) 444.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 marzo 1659. loc. cit. — *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 13 marzo 1659. *Ibid.*

(7) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 10 février 1659. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 185. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° marzo 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 199. — *Avvisi del Borromeo:* Lucerna, 20 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

déconvenue certaine. Il comptait sur le succès complet de ses démarches. Ce succès ne fut que partiel. Seuls Berne et Schaffhouse consentirent à lui accorder la satisfaction que Zurich, soutenue par Bâle, s'obstinait à lui refuser.(1)

Plus que jamais la conviction s'implantait dans l'esprit de l'ambassadeur que le rétablissement de la paix, sinon d'une absolue concorde au sein des Ligues était indispensable à la réussite de la mission qu'il y accomplissait.(2) Outre que, au cas d'un nouveau recours aux armes en Helvétie, la situation du roi Très-Chrétien, allié des deux parties, eût été fort délicate,(3) de fâcheuses surprises étaient à redouter tant que les cantons de l'ancienne croyance seraient en quête d'appuis militaires à l'étranger. La diète siégeait encore, lorsque le bailli Wirz d'Unterwalden se rendit à Bade et y fit, en la présence des seuls catholiques, la relation de sa mission à la cour impériale et à celle d'Innsbruck.(4) De prime abord De La Barde eut sujet d'être rassuré. On renonçait à Vienne au projet de dépêcher un envoyé spécial en Argovie pour y combattre la conclusion de ses négociations.(5) Mais toutes les nouvelles apportées par le magistrat de Sarnen ne paraissaient pas également favorables. L'échec de ses démarches en vue de desservir Zweyer d'Evibach auprès des chefs de la maison d'Autriche n'était plus contestable.(6) Or l'ambassadeur français travaillait, on l'a dit, avec une ardeur inlassable à précipiter la chute du *landammann* uranais. D'autre part, celui-ci, dont les relations avec les protestants devenaient de jour en jour plus étroites, croyait pouvoir leur affirmer que l'empereur ne songeait ni à conquérir la Thurgovie, ni à s'entremettre de façon quelconque dans les différends du Corps helvétique.(7) Par suite on devait craindre que, délivrés de leurs inquiétudes à ce sujet, les Conseils de Zurich et de Berne n'adoptassent une politique énergique à l'égard des cantons forestiers.(8) Enfin de persistantes et troublantes insinuations, d'origine espagnole, commençaient à semer l'inquiétude parmi ces derniers, où le bruit s'accréditait

(1) *Bern an Zürich.* 9./19. Februar 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 73 *a.* — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 e 29 marzo 1659. Frari. Svizzeri. LVII. nos 200, 206. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 marzo 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 20 mai 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 246. — Eidg. Absch. VI *A.* 479 *e.*

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 19 marzo 1659. loc cit.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 364 *o.*

(4) *Der Kaiser an die IV cathol. Orte.* Wien, 5. Februar 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *De La Barde à Mazarin.* Bade, 27 mars 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 114. — Eidg. Absch. VI *A.* 478 *q.*

(5) *Mémoire des choses à répondre pour l'affaire de Suisse.* 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 249. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure. 25 janvier 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 100.

(6) „Di questa non felice speditione vien con ogni maggiore esageratione incolpato il Zweyer." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 maggio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 211.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Bade, 27 mars 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 114 — *Papel en que el marqués de La Fuente representó a S. Mdad Cesarea lo que se le ofrecia sobre cosas de Esguizaros, en 21 de enero 1659.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.*

(8) „Les affaires furent hier sur le point d'une rupture entre les cantons catholiques et protestants." *De La Barde à Mazarin.* Bade, 20 mars 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 109.

avec insistance que, dans le traité intervenu entre les cités évangéliques et la France, un article secret obligeait celle-ci à secourir celles-là si une nouvelle guerre civile éclatait en Suisse.(1)

Ainsi donc, préoccupé déjà de la versatilité croissante des protestants, De La Barde n'augurait rien de bon de l'attitude pleine de défiance des catholiques à son égard.(2) S'il n'avait pas caché à ceux-ci que les mouvements populaires survenus en France empêcheraient sans doute le roi de leur être secourable dans leur nécessité, ce n'était point, comme on se le figurait à Lucerne, que le Louvre eût pris des engagements secrets envers les cantons réformés,(3) mais bien parce que le désir du gouvernement royal et de son représentant aux Ligues tendait à provoquer un rapprochement entre les deux partis confessionnels de ce pays, au besoin en les affaiblissant l'un et l'autre. En fait l'insistance mise par l'ambassadeur à obtenir des cités évangéliques une importante participation à la levée française projetée pouvait être considérée comme l'éclatante démonstration de cette tactique rassurante.(4)

Il convenait par suite que De La Barde appuyât du poids de son autorité les démarches entreprises par les médiateurs suisses en vue de faire accepter par les intéressés leur sentence arbitrale.(5) Estimée trop peu ferme par les protestants, cette dernière trouvait dans le camp adverse d'ardents contradicteurs qui ne pardonnaient pas au bourgmestre Wettstein de Bâle de l'avoir inspirée et rédigée.(6) A Bade, en décembre 1658, les députés des « Waldstætten » et de leurs adhérents l'avaient rejetée, comme ils avaient repoussé d'ailleurs l'idée de déférer le surarbitrage des différends helvétiques soit au roi de France, ainsi que le souhaitait son ministre à Soleure, soit à l'empereur.(7) Au cours de trois diètes particulières tenues à Lucerne en février 1659, diètes auxquelles Francesco Casati, venu de Coire dans ces entrefaites, évita cependant

---

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1659. Frari. Svizzeri. LV. n° 197.

(2) *Relazione scritta dal colonello Crivelli, etc.* Baden, 26 luglio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 204.

(3) „Si dichiararono unitamente li sudetti cattolici di non voler mediatore in questo negozio ... Il morto sculteto Pfyffer disse sopra questo che non gli Spagnuoli, overo Austriaci, come prima era desseminato, ma l'ambasciatore di Francia procurava di tenere disuniti li cantoni." *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 marzo 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 1° aprile 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(5) *De La Barde aux députés des cantons catholiques assemblés à Lucerne.* Soleure, 17 février 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 251vo. — „Cantons catholiques et protestants seront tousiours contraires comme le feu et l'eau. Mais comme les deux qualitez contraires de ces deux éléments font plus tost subsister le monde qu'ils ne le ruinent, je croy que la Suisse subsiste aussy par les sentiments opposez de ces cantons." *De La Barde à Vedoa.* Soleure, 5 juin 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 350.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 445 *g*, 450 *a*, 477 *i*.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 dicembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Progetto amicabile delli cantoni arbitri, fatto verso li cantoni interessati d'ambe le religioni, concernente le loro controversie.* Bada, dicembre 1658. *Ibid.* — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 dicembre 1658. *Ibid.* — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 450 *a*, 454—455 *a*.

d'assister, n'ayant pas jugé prudent de dépasser Einsiedeln,(1) la répugnance des alliés suisses de l'Espagne à approuver les propositions émanées des représentants des cantons neutres s'affirma avec plus de vigueur encore, et les efforts de l'ambassadeur du Louvre afin d'amener les catholiques à résipiscence demeurèrent stériles. (2)

En fait De La Barde ne dissimulait pas ses sentiments intimes. La prétention émise par ses coreligionnaires d'interdire la liberté des cultes en Thurgovie, pays protestant, lui paraissait insoutenable.(3) Il différait d'avis sur ce point avec le nonce apostolique, lequel, bien qu'ayant prêché tout d'abord la conciliation aux cantons forestiers,(4) encourageait leur résistance à l'acceptation de la sentence arbitrale.(5) Cette divergence d'opinions se manifesta avec une certaine aigreur durant la diète générale ouverte à Bade le 2 mars. Assisté des médiateurs helvétiques, le représentant du Louvre y combattit résolument les conclusions du ministre du Saint-Siège(6) et s'attacha à assurer les Lucernois et leurs adhérents que de la décision qu'ils allaient prendre dépendrait le rétablissement définitif de la paix au sein des Ligues ou la continuation des troubles qui désolaient celles-ci.(7) Mais aussi bien l'obstination des «Waldstætten», Uri compris, semblait invincible.(8) En désespoir de cause, l'ambassadeur français suggéra l'idée d'une trêve de trois ans. Cette proposition ne rencontra pas d'écho.(9) Une entrevue qu'il eut à Wettingen, dans les derniers

---

(1) *Casati al governatore di Milano; al gran cancelliere.* Coira, 10 aprile, 19 mayo 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 febbraio e 7 maggio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1º marzo 1659. Frari. Svizzeri. LVII. nº 199.

(2) *De La Barde aux députés des cantons catholiques assemblés à Lucerne.* Soleure, 17 février 1659 loc. cit. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 27 février 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 203. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 468, 471, 473.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 27 février 1659. loc. cit.; *à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 17 juin 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fº 254vº.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(5) *Progetto d' amicabile proposizione delli cantoni mediatori cattolici e protestanti sopra le differenze vertenti tra li cantoni interessati dell' una e l' altra religione sopra il regimento della Turgovia, prefetture communi e luoghi misti, trattate nella dieta di Bada nel mese di dicembre 1658. — Considerazioni del Nunzio sopra i punti proposti da i mediatori ad instanza de' cantoni protestanti. — De La Barde à Gueffier.* Soleure, 4 janvier 1659 (de ma collection particulière). — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 e 23 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — „Mr le nonce est d'advis que les catholiques rejettent ces articles sans les examiner.“ *De La Barde au cardinal Antoine (Barberini).* Soleure, 13 février 1659 (de ma collection particulière).

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 marzo 1659. Frari. Svizzeri. LVII. nº 200. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — „Car il est certain, Monseigneur, que si les cantons catholiques rejettent les articles d'accommodement proposez par les arbitres, les protestants reprendront les armes et recommenceront la guerre.“ *De La Barde au cardinal Antoine (Barberini).* Soleure, 13 février 1659. loc. cit.; *aux cantons catholiques.* Soleure, 17 février 1659. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 475—476 *b, c.*

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 30 gennaio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1º e 22 marzo 1659. loc. cit. — „Persistono nondimeno li cantoni cattolici nella negativa.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 marzo, Coira, 10 aprile 1659. loc. cit.

(9) *Borromeo a Chigi.* Muri, 20 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

jours de mars, avec le patriarche d'Alexandrie le convainquit de la nécessité de changer de tactique et de se rallier, momentanément du moins, aux desseins du nonce.([1]) Appuyée par Borromée et De La Barde, la combinaison consistant à confier aux arbitres le soin d'enregistrer les objections opposées des deux parts à leur projet de sentence et d'en rédiger un nouveau réunit une majorité parmi les députés de la diète.([2]) Cette solution bâtarde laissait toutes difficultés en suspens et ne faisait qu'en ajourner le règlement.([3]) Les protestants ne cachèrent pas leur mécontentement.([4]) Mais, s'ils l'exprimèrent de façon fort vive, ceux d'entre eux qui avaient autorisé la levée française ne revinrent pas sur leur décision. Bien plus, vers les premiers jours d'avril, une surprise heureuse ayant modifié la répartition des voix dans le Conseil de Zurich, celui-ci céda à son tour aux sollicitations dont il était l'objet.([5])

En dépit des intrigues de Caumartin, la persévérance déployée par son successeur à Soleure recevait sa récompense. Mais ce succès tardif ne devait procurer à De La Barde qu'une satisfaction d'amour-propre. La fortune favorisait les armes de la France. D'importants contingents de troupes étrangères venaient d'être enrôlés à sa solde. La nécessité d'en accroître le nombre ne s'imposait pas à ce moment.([6]) C'était déjà beaucoup que d'avoir triomphé de l'hostilité du gouvernement zurichois et débusqué les Espagnols de quelques-unes de leurs positions chez les « Waldstætten ». On jugea préférable à Paris de ne point prescrire la mise sur pied de la levée enfin accordée.([7]) Aussi, dès le commencement de mai, tandis que Fribourg, après maints ajournements, se décidait à sceller l'instrument de son alliance renouvelée avec le roi Très-Chrétien,([8]) les magistrats des cantons protestants enregistraient-ils avec joie l'abandon d'un projet auquel ils ne s'étaient ralliés qu'à leur corps défendant et pour ne point paraître se dérober dès la première heure à l'exécution de l'une des principales clauses du laborieux accord intervenu entre eux et la couronne de France.([9])

(1) *Borromeo a Chigi.* Wettingen, 27 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(2) *Diaire de la diète de Bade,* du 5 au 27 mars 1659 (de ma collection particulière). — *Borromeo a Chigi.* Wettingen, 27 marzo 1659. loc. cit.

(3) *Crivelli a Casati.* Lucerna, 29 marzo 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) „Li protestanti sono partiti senza poter celare il disgusto e rammarico d'esser delusi nelle loro pretensioni. Così è terminato un pericoloso cimento per la religione." *Borromeo a Chigi.* Wettingen, 27 marzo 1659. loc. cit.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 207. — *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 10 aprile 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. – *De La Barde à Zurich.* Soleure, 13 juin, 3 juillet et 10 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 84, 86, 90.

(6) „per restar la Francia sufficientemente provvista di gente da altre parti." *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 17 aprile 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(7) *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 17 aprile 1659. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 aprile 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 210.

(8) *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 4 et 10 février et 21 mai 1659. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643–1663).

(9) „Delle levate per la Francia non si è più fatto parola." *Borromeo a Chigi.* Coira, 14 maggio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

Avantages considérables qu'assure au gouvernement de Madrid la libre disposition des passages des Alpes rhétiques. — Caractère particulier de la lutte diplomatique engagée dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. — Situation difficile du résident lombard à Coire. — Plan de conduite de celui-ci. — Menaces de représailles de De La Barde à l'adresse du gouvernement des Trois Ligues. — Service des troupes grisonnes à la solde du Louvre. — Habileté déployée par Casati pour faire ouvrir aux levées allemandes de son maître la route du Splügen. — Réponse de la diète de Rhétie aux griefs que lui exposent simultanément les ministres du Louvre et de l'Escurial. — De La Barde se bute à l'idée d'obtenir des Grisons «tout ou rien.» — Il revient à la charge auprès d'eux. — Répit obtenu par l'envoyé de Milan. — Sous le couvert de l'autorité vénitienne, le secrétaire-interprète Tschudi réussit à acheminer des troupes françaises vers la Lombardie. — Reddition de Trino et de Mortara (juillet-août 1658). — Recrudescence des menées anti-autrichiennes au sein des Trois Ligues. — Voyage de Casati à Einsiedeln. — De La Barde suspend momentanément ses démarches en Rhétie. — Il les reprend avec l'appui de Zurich. — Crainte du gouvernement grison de n'être pas réservé dans la paix franco-espagnole. — Casati s'efforce de la dissiper. — Refus des chefs du pays de dépêcher des députés à l'ambassadeur du roi Très-Chrétien à Soleure. — Diète de Davos d'août 1659. — Le résident milanais y affirme à nouveau sa maîtrise. — Mouvement populaire dans la région du Splügen. — Les autorités de Coire font appel à l'assistance du gouverneur de la Lombardie.

XXXVII. C'était certes un très gros succès pour le roi Très-Chrétien que d'être parvenu à consolider l'influence de sa politique parmi les cantons des deux confessions. Mais c'en était un non moins considérable pour le roi Catholique que d'avoir réussi à maintenir dans son exclusive clientèle les Trois Ligues de Rhétie. D'aucuns inclinaient même à penser que, la question des «passages» primant à cette heure celle des «levées», [1] l'Escurial, maître des routes alpestres aboutissant de la Lombardie dans le Tyrol, soit par le Splügen, soit par le Stelvio, et pouvant faire interdire à ses ennemis l'accès du Gothard, se trouvait dans une situation plus avantageuse que le Louvre, auquel son alliance avec les Suisses ne permettait pas d'entraver la jonction territoriale des deux branches de la maison d'Autriche. [2]

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(2) „Son certo che a S. M. C. importa più a cavare maggior frutto della sola Lega de Grigioni, quando vi si mantenga il predominio, che non faranno Francesi del rimanente del Corpo elvetico per il solo riguardo del passo.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

Si Richelieu avait vécu en 1659, il se fût sans doute incliné une fois encore devant l'événement accompli. Persuadé très à tort que les Grisons s'étaient montrés d'une ingratitude inexcusable à l'égard de son maître; ignorant, ou plutôt ne voulant pas savoir que les passages de leurs Alpes étaient le seul capital dont pussent faire état les besoigneuses populations des Trois Ligues,(1) il eût persévéré envers elles dans une indifférence d'autant plus regrettable que la rupture des relations franco-rhétiennes était en somme son œuvre.

Mazarin, du moins, auquel était échue la lourde tâche de réparer dans la mesure du possible l'erreur de jugement de son prédécesseur, n'hésitait pas à reconnaître que si l'offensive française contre les possessions espagnoles en Lombardie demeurait toujours réalisable par la voie du Dauphiné, grâce à la connexité des intérêts du Louvre et de la cour de Turin, les avantages de cette offensive ne compensaient pas l'inconvénient majeur qui résultait pour les alliés du maintien des communications de la Péninsule avec l'Allemagne par les deux Rhéties.(2) La lutte se continuait donc âpre et violente dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn entre partisans et adversaires de l'alliance de l'Escurial.(3) Elle différait d'ailleurs du tout au tout quant à son caractère, sinon quant à son but, de celle qui venait de prendre fin momentanément en Suisse. La révolution de 1637 avait été fomentée, on l'a dit, par une minorité de patriciens avides auxquels le gouverneur de Milan s'était empressé de promettre sous main le commandement des garnisons grisonnes installées à ses frais aux diverses frontières des Trois Ligues et même dans l'intérieur du pays.(4) Mais dès lors les fortifications édifiées à l'effet d'assurer la défense de celui-ci avaient été rasées, les troupes licenciées, les emplois militaires lucratifs supprimés.(5) Le payement des pensions lombardes souffrait de continuels ajournements, et le service mercenaire étranger dans les places et les camps du Cômasque, du Crémonais, du Novarais se trouvait de plus en plus décrié.(6) Si l'on ajoute à cela que la certitude, désormais acquise, d'une entente prochaine de la France avec l'ensemble du Corps helvétique incitait les chefs du parti anti-autrichien en Rhétie à préparer leurs batteries en vue de la conclusion d'une nouvelle alliance entre les Trois Ligues et le roi Très-

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 31 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(3) „Si aggiunge che li Svizzeri protestanti, benchè vadano procrastinando la rinovazione della lega con Francia, questo non è però che per maturare certi loro interessi, ma finalmente la rinoveranno, nel qual caso avremo una negoziazione molto calda per far il medesimo con Grigioni e per conseguenza rendere inutile la nostra." *Relazione del conte Alfonso Casati* (settembre 1656). Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 1° marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(5) *Ibid.*

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 17 gennaio 1657. loc. cit. — Relazione di Germania di Battista Nani (1658). ap. Fontes rerum austriacarum. II° série. tome XXVII. p. 21.

Chrétien;(1) si l'on tient compte en outre du fait que la cour de Madrid, rebutée par l'incohérence et la versatilité des dispositions du gouvernement de Coire, inclinait à les considérer l'une et l'autre comme un « mal » inévitable,(2) il conviendra de se convaincre que la position du résident de Philippe IV sur les rives de la Plessur n'était rien moins qu'enviable.

Au surplus le plan de conduite adopté par Francesco Casati ne devait pas rencontrer de sérieuses objections en Lombardie. Il s'agissait en effet pour l'Escurial de reconstituer coûte que coûte le faisceau hispanophile des patriciens grisons(3) et de persuader à ceux-ci que la paix perpétuelle de l'an 1516, ayant été conclue par les autorités des Trois Ligues avec François Ier en tant que « duc de Milan », se trouvait en réalité abrogée depuis que le duché avait passé sous la domination castillane. Au dire du représentant de la Couronne Catholique à Coire, les compatriotes de Jenatsch pouvaient donc se considérer comme libérés de tout lien contractuel envers le roi Très-Chrétien.(4)

Au total, cette manière de voir n'avait même pas le mérite de la nouveauté. De La Barde continuait à la défendre en Suisse avec une persévérance inlassable et soutenait cette thèse, d'apparence assez spécieuse à première vue, que, le traité de paix de novembre 1516 ayant été signé avec l'ensemble des Etats confédérés, sa violation par quelques-uns de ceux-ci entraînait sa caducité complète. En conséquence l'ambassadeur de Louis XIV n'hésitait pas à accuser les cantons forestiers d'avoir transgressé de parti pris leurs engagements à l'égard de son maître.(5) Mais, favorable à ce dernier tant qu'elle demeurait limitée à l'Helvétie, cette déclaration lui eût été de tous points néfaste si elle avait été répétée à Coire. L'alliance franco-grisonne étant expirée depuis le 14 mai 1651, le seul argument capable de produire impression sur l'esprit des montagnards des hautes vallées du Rhin et de l'Inn était la menace de représailles justifiées par leurs nombreuses infractions au traité conclu à Fribourg en l'an 1516. Dès lors que l'Autriche les rappelait au respect de l'*Union héréditaire*, il semblait naturel que la France les fît souvenir de l'existence de la *paix perpétuelle*.(6) L'ambassadeur ne poussait pas plus loin son avertissement. Mais, tenus à moins de réserve que lui, les chefs du parti du Louvre en Rhétie exprimaient très librement ce qu'ils estimaient être le fond

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano*. Coira, 7 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) „Finalmente queste due nationi di Svizzeri e Grigioni bisogna prenderle per quelle che sono, cioè un governo popolare imperfetto.“ *Casati al gran cancelliere di Milano*. Coira, 17 gennaio 1657. loc. cit.

(3) *Casati al governatore di Milano*. Coira, 1° marzo 1657. loc. cit.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano*. Coira, 1° marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Scrittura presentata dal Sor Ambasciatore di Spagna ai Sigri Capi delle Leghe Grise*. Coira, 4 luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. — *contra: De La Barde à Pisenti*. Soleure, 31 juillet 1659. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 350vo. — *De La Barde aux Trois Ligues*. Soleure, 31 juillet 1659. Frari. Svizzeri. LVII.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano*. Coira, 1° marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *De La Barde à Schauenstein*. Soleure, 17 octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 276.

de sa pensée. Le point de départ de leurs déductions une fois admis, la logique de celles-ci paraissait irréfutable. Selon eux, les traités de Milan de 1639, conclus au mépris des engagements souscrits par les Trois Ligues à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne en 1602, étaient nuls «de toute nullité».(1) Par suite, la clause qui restreignait le droit des Grisons de renouveler leur alliance avec le gouvernement de Paris était sans valeur.(2) D'autre part, celle-ci étant expirée, les protestations au sujet de la présence de troupes grisonnes dans l'armée des ducs de Modène et de Mercœur qui venait de conquérir Valenza-del-Po (13 septembre 1656) paraissaient déplacées,(3) puisque les capitulations militaires faites en Rhétie ne comportaient désormais aucune restriction et que les soldats de ce pays avaient à servir le roi partout où ce prince le jugerait à propos.(4) Mais, de ce que des enseignes levées dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn pour le compte du Louvre participassent aux opérations militaires dans le nord de la Péninsule, il ne s'ensuivait pas que les relations entre Paris et Coire fussent redevenues amicales.(5) Elles l'étaient si peu, que la crainte d'un coup de main de la garnison de Brisach sur le Luziensteig subsistait toujours, que la perspective de cet événement entretenait l'inquiétude chez les gouvernants des Trois Ligues et que le souvenir de la marche hardie du marquis de Cœuvres, puis du duc de Rohan de Soleure ou de Bâle vers la Plessur semblait bien fait pour justifier ces appréhensions.

Cependant de nombreux auxiliaires allemands continuaient à emprunter la voie du Splügen et celle du Stelvio pour gagner la Haute-Italie.(6) Cet état des choses soulevait les protestations des adversaires de la maison d'Autriche.(7) Toutefois ces protestations demeuraient vaines. Non pas que Casati contestât à ses hôtes le droit de repousser la prétention de la cour de Vienne de se servir des routes militaires des Alpes rhétiques pour faire descendre des troupes dans la Péninsule. Mais, à son sens, dès l'instant qu'il les avouait au nom de

(1) *De La Barde à Schauenstein.* Soleure, 17 octobre 1658. loc. cit. — „Le traicté de 1639, qui a esté faict entre vous et les Espagnols, est nul de toute nullité.“ *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 14 août 1659. St-Arch. Chur. Akten. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 93.

(2) *De La Barde à Schauenstein.* Soleure, 17 octobre 1658. loc. cit.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 22 novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 14 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. L. — Jecklin. op. cit. n° *1793* (6). — Socini. L'assedio di Valenza (Torino, 1657).

(4) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 9 juin 1656. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 275. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *De La Barde à Schauenstein.* Soleure, 17 octobre 1658. loc. cit.

(6) *News from Chur.* 5/15 august 1656. ap. Vaughan. II. 3. — „Las levas de Alemania han empezado a entrar en el Estado.“ *El cardenal Trivulcio al rey.* Milan, 10 de mayo 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3373.* — *News from Coira.* 4/14 novembre 1656. British Museum. Lansdowne *746* f° 66. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 14 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. L. — Jecklin. op. cit. I. n° 1790.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 21 dicembre 1656; 31 gennaio 1657 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 18.

son maître le roi d'Espagne, aucun obstacle ne pouvait être apporté à leur entrée sur terre grisonne.(1) La diète réunie à Davos dans les derniers jours de novembre 1656 eut à donner son avis quant à cette interprétation léonine du traité du 3 septembre 1639 et à l'exigence manifestée par le résident lombard d'acheminer vers Milan, pourvu que ce fût par des voies différentes, plus de soldats étrangers que ne le prévoyaient les capitulations,(2) comme aussi d'établir un pont sur l'Adda, à Dubino en Valteline, afin de faciliter leur passage.(3) Sa résolution était attendue avec impatience, d'autant que l'ambassadeur français protestait à nouveau contre ce qu'il qualifiait un acte déloyal des gouvernants grisons à l'égard de son souverain.(4) Par malheur le peu d'argent envoyé du Louvre à Soleure fondait en Suisse, où il suffisait à peine à satisfaire les créanciers de la couronne.(5) En revanche, un effort financier avait été réalisé en Lombardie et une partie des sommes dues aux communes de Rhétie par le trésor de Milan venait de leur être versée.(6) Ce fut assez pour décider du sens de la réponse que la diète ferait aux sollicitations dont elle était l'objet. De La Barde se plaignait des passages accordés aux troupes impériales dirigées vers la Haute-Italie. Casati s'indignait de la présence d'enseignes de la Cadée et des Droitures dans l'armée d'invasion à Valenza.(7) On avisa le premier que les Trois Ligues, Etat souverain, n'avaient pas à s'excuser d'exécuter l'une des clauses essentielles de l'alliance conclue par elles avec l'Espagne «en toute indépendance». On fit savoir au second que, ses protestations paraissant légitimes, il en serait tenu compte, et que les officiers grisons du service français recevraient l'ordre de rapatrier au cas où le duc de Modène émettrait la prétention de les employer derechef, eux et leurs

(1) „In dem letsten Schreiben so die Herrn Heüpter vom 18./28. disz an euch abgechen lassen, haben sie andeütung gethon eüch bey nechstem zu berichten welcher massen ir eüch mit diesem gegenwertigen Durchzug zuverhalten habend, alsz sagen wür euch hiemit dasz, usz allerhandt hochbedenklichen Ursachen, wir ratsamb befunden für diszmal berüertem Volckh den durchzug nicht zu verhindern, es seige durch Engadein oder Münsterthal ..." *Die Haübter und etwelche der Räthen gem. III Pündten zu Chur versampt.* 21./31. August 1656. St-Arch. Chur. copie. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 27 dicembre 1656. loc. cit. — „Esz ist unsz auch ein Schreiben von Ihr Kön. M^t zu Hungern und Böheimbd eingelangt, wormit dieselbe uns ansinnet denen von dem Hertzogthumb Meylandt herauszkhommenden östreichischen Offizierer sichern durchzug zu gestatten, welches wir nit zu weigern rathsamb erachtet." *Die Haübter und etwelche Räthen gem. III Pündten zu Chur beyeinannderen versampt.* 13./23. February 1658. Stadt-Arch. Chur. copie.

(2) *News from Coira.* 4/14 novembre 1656. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Coira, 10 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 12. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 27 dicembre 1656. loc. cit.

(3) „Stimano un puoco rispetto verso di loro." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *News from Coira.* 4/14 novembre 1656. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 6 dicembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Brienne à De La Barde.* Paris, 2 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 209.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° novembre 1656. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) „contro e dentro Valenza." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 18 ottobre 1656. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 6 dicembre 1656. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 14 dicembre 1656. loc. cit. — *News from Chur.* 6/16 january 1657. ap. Vaughan. II. 84. — *News from Chur.* 7/17 july 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 213. — *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 26 agosto 1659. St-Arch. Chur. Akten.

soldats, en Milanais.(1) Encore qu'il ne fût pas douteux que cette menace demeurerait sans effet,(2) De La Barde ne se dissimula pas l'importance de l'échec qui lui était infligé. La majorité des voix dans le *Bundestag* paraissait si bien acquise aux intérêts du roi Catholique, que le représentant de ce prince avait obtenu sans trop de difficulté l'ajournement du départ pour la Lombardie de la mission chargée de requérir du gouverneur de cette province l'immédiate exécution des engagements financiers contractés par son maître envers les Trois Ligues en 1639.(3) Et ce ne fut pas la levée de quatre compagnies grisonnes, dont une destinée à renforcer la garnison de Brisach, qui pouvait contre-balancer les avantages résultant pour l'Escurial du succès des démarches de son ministre sur les bords de la Plessur.(4)

A y regarder de près cependant, la mainmise espagnole sur la politique intérieure et étrangère des Conseils de Coire était plus apparente que réelle. Casati ne se faisait pas d'illusions à ce sujet. Les échecs successifs de De La Barde provenaient pour une bonne part de ce qu'il se butait à l'idée d'obtenir des Grisons «tout ou rien» et d'exiger d'eux, qu'en acceptant l'alliance de son souverain, ils renonçassent formellement à celle du roi Catholique.(5) En réalité, les compatriotes de Jenatsch n'eussent pas été éloignés de renouveler leur entente écrite avec le Louvre, si celui-ci leur avait accordé une réversale qui les autorisât à observer et à exécuter en tout temps les engagements contractés par eux envers l'Espagne.(6) En 1602, Henri IV n'en avait-il pas octroyé une semblable aux six cantons alliés de cette dernière puissance? L'argument paraissait sans réplique. L'ambassadeur de Louis XIV tentait pourtant de le rétorquer en établissant une distinction subtile qui n'aurait certes pas été du goût des protestants d'Helvétie, à supposer qu'ils en eussent eu connaissance, mais à laquelle eussent applaudi en revanche les «Waldstætten» et leurs adhérents. Selon lui, si le roi Très-Chrétien ne s'était pas opposé avec plus de vigueur à ce que les Confédérés de l'ancienne confession réservassent leur traité avec Milan, c'est qu'il admettait que ce traité, signé en 1587, avait été pour eux l'unique moyen d'assurer à leur religion une protection que la France, déchirée par les guerres civiles, n'était pas en mesure de lui accorder.(7)

Quoiqu'il en soit, l'idée de conclure une «seconde» alliance étrangère était envisagée sans répugnance par les Grisons. Plus besoigneux que jamais,

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 6 dicembre 1656. loc. cit. — *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 14 dicembre 1656. loc. cit.

(2) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 14 dicembre 1656. loc. cit.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 6 dicembre 1656. loc. cit.

(4) *Brienne à Mazarin.* Paris, 2 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 209.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *De La Barde à Henri de Schauenstein.* Soleure, 17 octobre 1658. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 276.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(7) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 31 juillet 1659. St-Arch. Chur. Akten; Frari. Svizzeri. LVII. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

ceux-ci eussent accepté d'emblée l'amitié de la France, à la condition de ne pas perdre celle de l'Espagne. Aussi Casati recommandait-il à son maître de ne pas combattre, le cas échéant, un rapprochement rhéto-vénitien. Si, en effet, la Sérénissime République, qui dans ce même temps négociait avec les autorités de Saint-Gall,(1) parvenait à renouer avec les Trois Ligues les relations politiques et commerciales interrompues depuis la dénonciation du traité de Davos en 1612, l'espoir d'un prompt accord franco-grison caressé par De La Barde eût été à peu près anéanti.(2)

A cette heure toutefois, l'influence prépondérante exercée par les «Espagnolisez» dans les délibérations de la diète de Rhétie ne semblait guère contestable. Grâce à elle, les auxiliaires allemands entrés à la solde du gouvernement lombard traversaient le Splügen, enseignes déployées, et rendaient incertain le maintien des succès obtenus jusque là par les armées alliées dans la Haute-Italie.(3) Bien que les nouvelles de la santé de l'empereur fussent des plus alarmantes, on résolut à Paris de contrecarrer l'incessant va-et-vient de troupes étrangères sur les deux versants des Alpes grisonnes, et De La Barde reçut l'ordre de profiter de ce qu'un francophile avéré, le capitaine Carlo de Salis occupait la première magistrature des Dix Droitures pour adjurer le Conseil des Trois Ligues de refuser désormais passage aux Impériaux et pour invoquer à cette fin l'assistance efficace des cantons suisses.(4) Cette intervention se produisait à l'heure opportune. D'Autriche l'avis parvenait en effet à Casati que l'arrivée aux frontières de Rhétie d'un puissant contingent d'auxiliaires allemands était attendue pour le milieu de mars 1657.(5) L'ambassadeur d'Espagne auprès de la cour de Vienne, marquis de La Fuente, le priait en conséquence d'en avertir le gouvernement d'Innsbruck et de requérir de celui de Coire l'ouverture des routes alpestres donnant accès à la Lombardie.(6) On put supposer de prime abord que cette démarche échouerait. Salis, l'un des trois chefs, s'efforça de persuader à ses deux collègues que l'intérêt du pays exigeait dorénavant plus de prudence dans la concession des passages aux puissances étrangères en général et surtout moins de partialité envers

(1) *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Francisco-Maria Casnedi a D. Pedro Coloma, en materia de liga entre Venecianos y Grisones.* Milan, 18 de enero 1654. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3371.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 febbraio 1657 e 2 ottobre 1658. loc. cit. — *Articoli per la rinovazione e perpetua continuazione dell' alleanza fra la Ser. Rep*ca *di Venezia et l'Eccelse Tre Leghe Grise.* 1658. Frari. Svizzeri. LV. nº 137 (annexe).

(3) *Die Haübter und Rahtsgesanndten gm. III Pündten zu Chur versamptt.* 21./31. August 1656. St-Arch. Chur. copie. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 31 gennaio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Brienne à De La Barde.* Paris, 16 janvier 1657. Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 210.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 21 febbraio 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) „The count Casati hath demanded a pass for six thousand foot and three thousand horses non ready to march from the emperor into Italy.“ *News from Chur.* 17/27 february 1657. ap. Vaughan. op. cit. II. 115. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 marzo 1657. loc. cit.

l'une d'entre elles. A sa suggestion il fut répondu au résident milanais que sa requête serait soumise aux délibérations des communes souveraines et que, si celles-ci l'accueillaient, ce ne serait pas sans s'être assurées qu'en échange on tenait à leur disposition les sommes prévues au traité.(1) Or tel était précisément le cas. Du fait de l'argent reçu d'Italie, Casati avait la partie belle.(2) Dès les premiers jours de mars, en dépit des protestations venues de Soleure, elle semblait gagnée.(3) En stipulant qu'ils accédaient aux désirs du roi Catholique et non à ceux de l'empereur, les membres de la diète grisonne estimaient être à l'abri de toutes critiques.(4) A dire vrai, ils en encouraient des deux parts. Les Espagnols leur reprochaient déjà d'avoir contribué à la chute de Valenza en autorisant leurs enseignes au service du Louvre à suivre le duc de Modène en Lombardie.(5) Avec plus de raison encore, les Français allaient rejeter sur eux la responsabilité de la levée du siège d'Alexandrie (17 juillet—22 août 1657) rendue inévitable grâce à l'importance des renforts allemands que continuait à recevoir le gouverneur du duché.(6)

Casati était trop au courant des procédés habituels de ses hôtes et de leurs exigences financières pour se leurrer de l'espoir que le répit dont il bénéficiait serait de longue durée. L'année 1657 était à peine écoulée que déjà ses embarras d'argent le mettaient à la merci des créanciers de la Couronne Catholique en Rhétie.(7) Sa situation devenait presque aussi difficile à Coire qu'elle l'eût été à Lucerne ou à Altorf, où il ne faisait plus que de rares et courtes apparitions.(8) De surcroît les dissensions confessionnelles, jamais éteintes dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, y reprenaient un nouvel et dangereux essor,(9) dont les partisans du Louvre n'étaient pas des derniers à tirer profit pour avancer leurs affaires. Impuissants en effet à empêcher la concession des passages de leur pays à l'Espagne, ils s'efforçaient en revanche de procurer, soit directement, soit indirectement, les mêmes avantages à la

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 marzo 1657. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1657. loc. cit.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° e 6 marzo 1657. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 marzo 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 41.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 6 marzo 1656. loc. cit.

(5) *Borromeo a Rospigliosi.* Lucerna, 14 dicembre 1656. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. L. — Jecklin. op. cit. I. nos 1793, 1794.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° marzo 1657. loc. cit. — Gualdo Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna, 1670). I. 235.

(7) *El conde de Fuensalida al rey.* 24 de septiembre 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3374. — *Consulta de 24 de julio 1657 sobre la conveniencia que se satisfagan a Esguizaros y Grisones las sumas que se les estan debiendo. Ibid.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 gennaio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Demnach haben wir bey Ihr Ecc. Hr Graff Casati umb bezahlung der uszstendigen Jahr und Steigerischen Kriegsgelder ernstlich angehalten" *Die Haübter und etwelche Rähten gem. III Pündten zu Chur bey einanderen versampt.* 13./23. Februar 1658. St-Arch. Chur. copie.

(8) *Consulta del Consejo de Estado, con una carta del conde de Fuensaldaña en cosas de Esguizaros y Grisones.* 9 de julio 1658. Arch. Gen. Simancas. Estado. n° 3375.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 aprile e 4 agosto 1657. Frari. Svizzeri. LIV. n° 80.

France. Après avoir laissé entendre en novembre 1657 que De La Barde était à la veille de requérir des Grisons l'ouverture de leurs routes militaires aux troupes que le roi Très-Chrétien formait le dessein de diriger vers le Cômasque, ce qui n'était à proprement parler qu'un ballon d'essai, [1] ils adoptèrent une autre et plus efficace tactique. Par faveur spéciale, le gouverneur de Milan avouait durant leur passage en Suisse et en Rhétie les auxiliaires destinés à combattre le Turc sous la bannière vénitienne. [2] Le fils du secrétaire-interprète chargé des intérêts de la cour de Paris à Coire, Jean-Henri Tschudi en profita pour acheminer à l'armée du duc de Modène, sous le couvert de la Sérénissime République, de nombreux mercenaires, isolés ou en bandes. [3] Or, la répression de cet abus ne semblait point chose aisée. Outre que les soldes offertes par le Louvre avaient plus de vogue que celles promises et rarement déboursées par l'Escurial, [4] il était incontestable que les recrues françaises, loin de tomber à la charge des communes qu'elles traversaient, devenaient au contraire pour celles-ci une source de bénéfices, car elles payaient sans discussion et à haut prix les vivres qu'elles y consommaient. [5] Le gouverneur de la Lombardie proposait que des gardes fussent placés à ses frais aux frontières intérieures des deux Rhéties, à seule fin de refouler tous les gens de guerre qui s'y présenteraient désormais non munis de passeports réguliers. [6] Cette extrémité, à quoi l'on répugnait de recourir à Coire, put cependant être évitée. On se contenta dès lors de solliciter l'active intervention des résidents vénitiens à Zurich et à Milan, ainsi que celle des officiers grisons au service

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 novembre 1657. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LI.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 13 febbraio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Déclaration des autorités de la commune de „Bergels under Porta“ (Bregell unter Porta) au sujet du passage de 1200 hommes levés pour le service de Venise contre le Turc.* 28 mars 7 avril 1658. St-Arch. Chur. Akten. — *Zürich und Bern an die III Bünde.* 3./13. April 1658. *Ibid.* — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 maggio 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — Jecklin. op. cit. nº 1794.

(3) *Casati al gran cancelliere di Stato a Milano.* Coira, 13 febbraio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 31 de mayo 1653. — *Carta del marqués de Almonacid a Don Pedro Coloma, de 25 de octubre de 1653, en que envia el papel que contiene las razones sobre si se debian despedir los Esguizaros que servian en el Estado de Milan.* — *Consulta sobre lo que el marqués de Caracena escribe acerca de la satisfacion de Esguizaros y Grisones.* Madrid, 31 de octubre 1654, 5 de agosto 1655. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 17 de abril 1657. — *Dos relaciones de lo que alcanzan del regimiento de Esguizaros y compañias francas de la misma nacion y de lo de las compañias francas de Grisones.* 29 de agosto 1658. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375.* — *Casati al gran cancelliere di Stato a Milano.* Coira, 13 febbraio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „So dann ist von Ihr Ecc. Herr Graaff Ambassador Fr. Casati unsz ein Memorial representiert wormit er sich bekhlagt dasz nit allein etwelche compagnia unszer nation in der Cron Franckhreich diensten dasz Hertzogthumb Meylandt feindlichen anzufahlen sich gebrauchen lassen und unser auff Davosz und Ilantz underscheidenlich gegebnen ordinationen und befelchen ungeachtet, in ermeltem Hertzogthumb feindtlichen verharret, sonderen auch in unseren landen unlengsten ein neüwe compagnia geworben und ebenmäszig dorthin geführt worden, welches alles dem mailandischen auffgerichten Capitulatschwur strackhs zuwider, dannenharo ermelte Ihr Ecc. ernst gemessen begehrt dasz die vorher gegebne ordinationen vollstreckht und zumallen ins künfftige der gleichen unbefugte attentaten verhütet werden.“ *Die Haübter und etwelche Rähten gem. III Pündten zu Chur bey einanderen Versampt.* 13./23. February 1658. St-Arch. Chur. copie.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 13 febbraio 1658. loc. cit.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 29 maggio 1658. loc. cit.

de la Couronne Très-Chrétienne.(1) Mais par un juste retour, de même que, l'année précédente, la concentration de renforts allemands dans le nord de la Péninsule avait procuré la levée du siège d'Alexandrie par les alliés, de même l'intelligente, sinon très scrupuleuse initiative prise par Tschudi en février 1658 devait permettre à ces derniers d'obtenir la reddition de Trino (22 juillet), puis celle de Mortara (25 août 1658).(2)

Si contraires que fussent ces deux événements aux intérêts de la monarchie catholique dans la Haute-Italie, il n'y avait pas lieu cependant de désespérer du salut de ceux-ci, tant que la France demeurerait officiellement exclue de la jouissance des passages des Alpes rhétiques. Or, loin de se calmer à cet égard, les inquiétudes de Casati augmentaient d'heure en heure. Convaincu de prime abord que les intrigues vénitiennes, qui se poursuivaient encore,(3) serviraient son dessein et qu'un rapprochement durable entre la Sérénissime République et les Trois Ligues suffirait à écarter le danger du renouvellement du traité de Soleure de 1602, le résident lombard commençait à douter de l'efficacité de cette diversion.(4) Ses appréhensions se trouvaient d'ailleurs partagées par l'archiduc d'Innsbruck.(5) L'arrivée à Coire, en septembre, de l'un des officiers grisons à la solde du Louvre, le capitaine Henri de Schauenstein, dont il surveillait de longue date les intelligences suspectes avec les chefs de l'opposition anti-autrichienne, lui fit craindre que le moment ne fût proche où un assaut décisif serait livré aux défenseurs des capitulations de Milan de l'année 1639.(6) Il ne se trompait guère. A peine l'annonce de la laborieuse clôture des négociations de De La Barde avec le Corps protestant d'Helvétie fut-elle parvenue en Rhétie, vers la fin de janvier 1659, que les pratiques françaises fomentées par le capitaine Salis et le secrétaire-interprète

---

(1) „Demnach unsz glaubwürdig vorkhommen alsz solte unterm prætext und nammen der venetianischen Truppen andere und sonst unerlaubte Völckher durch unsere gemeine und underthanne Landen mit dero Nachtheil und schädlicher Consequenz durch passieren, den Hrn Venetianischen Residenten zu Zürich schrifftlichen zu ermahnen, damit auf den fal ermelter Herrschafft Völckher zu diensten dieszer gegenwertigen ruptur wider den Erbfeindt durch zureiszen gesinnet, dassz solches dem Vergleich gemesz und mit gnugsamer bescheinigung bescheche.“ *Die Haübter und etwelche Rähten gem. III Pündten zu Chur bey einanderen versampt.* 13/23. February 1658. St-Arch. Chur. copie. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 27 febbraio 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — V. Siri. Mercurio. IV. 949.

(2) Auslieferung an Mailand des Herrn Don Antonio Sandual (Sandoval) „alsz geweszter gubernator in Trino, von etwelchen desz Mesoxer Thaalsz in der Juridiction der Graffschafft Clefen gefangen... nach deme offentlich von ihm gesagt worden er habe den platz Trino durch Verrätherey dem feindt... übergeben.“ *Die Haübter und etwelche der Räthen gem. III Pündten in Chur versampt.* 15./25. August 1658. St-Arch. Chur. copie. — G. Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna, 1670). t. I. 273.

(3) *Articoli (proposti) per la rinovatione e perpetua continuatione dell' alleanza fra la Serma Republica di Venezia e l'Eccelse Tre Leghe Grise.* 1658. Frari. Svizzeri. LIV. n° 137 (annexe).

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 21 settembre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 ottobre 1658. loc. cit.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 gennaio, 2 e 17 ottobre 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

Tschudi prirent un nouvel et dangereux essor.(1) La perplexité de Casati augmenta. Appelé en Suisse par les partisans de la cause de l'Escurial dans les cantons forestiers, il ne crut pas devoir pousser jusqu'à Lucerne et se contenta de mander auprès de lui à Einsiedeln les principaux d'entre eux. Leurs confidences achevèrent de le convaincre de l'importance extrême des derniers succès remportés par le représentant de la cour de Paris.(2) Il se vit au surplus contraint de regagner Coire en hâte. Une diète était sur le point de s'y tenir. Quand elle s'ouvrit, en février,(3) le péril redouté par les «Espagnolisez» des bords de la Plessur paraissait à moitié conjuré.(4) Grâce au versement de trois annuités de pensions échues, le résident lombard se trouvait en mesure de repousser victorieusement l'assaut de ses adversaires.(5) Ceux-ci continuaient certes à considérer comme nuls les actes diplomatiques signés à Milan en 1639 et à prétendre en revanche que la validité de la paix perpétuelle de 1516 n'était pas contestable.(6) Mais dès lors que l'opinion contraire semblait en faveur au sein de la Rhétie et qu'aucune distribution d'argent de France n'était possible à cette heure, De La Barde jugea prudent de différer toute démarche décisive, encore que son désir fût grand de «joindre ensemble les deux traités», c'est-à-dire de renouveler à la fois l'alliance avec les Suisses et avec les Grisons.(7)

Cependant la confiance était loin de régner à Milan quant aux dispositions réelles du gouvernement de Coire à l'égard de l'Espagne, et les missives reçues de Casati demeuraient alarmantes.(8) L'opinion que les Trois Ligues souhaitaient de redevenir les alliées du roi Très-Chrétien et que seule l'obstination des exigences de l'ambassadeur de celui-ci à Soleure les en détournait semblait partagée par les chefs et agents des factions rivales dans la région du Splügen.(9)

(1) „Le pratiche francesi si fanno sentire qui molto vive, dopo haver aggiustato con Svizzeri." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 15 gennaio e 19 febbraio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano; al gran cancelliere di Milano.* 10 aprile, 19 mayo 1658. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni; *al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 febbraio e 17 maggio 1659. *Ibid.* — *J. J. Ulrich to John Pell.* Zurich, 3/13 february 1659. British Museum. Lansdowne *754* f° 483. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° marzo 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 199.

(3) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1800.

(4) *Consulta del Consejo de Estado, de 4 de mayo 1659 (Madrid), con carta del conde de Fuensaldaña tocante a los Esguizaros y Grisones* (Milan, 12 de marzo 1659). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.*

(5) *J. J. Ulrich to John Pell.* Zurich, 3/13 february 1659. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 27 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(6) „Intendendo che pur tuttavia di nuovo si insista in voler far credere nullo il trattato del 1639..." *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 26 agosto 1659. St-Arch. Chur. Akten.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 febbraio 1659. Frari. Svizzeri. LV. n° 198. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 febbraio, 6 marzo e 2 aprile 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 26 febbraio e 2 aprile 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 23 marzo 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(8) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 aprile 1659. loc. cit. — „Nella Rhetia, come membro annesso e confederato del Corpo Elvetico, si va procurando di fare, a simiglianza d'esso, la lega con la Francia, e si crede che per aver gli emolumenti da ambe le corone non si renderanno quei popoli difficili al trattato." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 aprile 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(9) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 23 marzo 1659. loc. cit. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

De surcroît les délibérations de la diète de février avaient permis de constater la tension croissante des rapports confessionnels entre protestants et catholiques.(1) Harcelés par ceux-là, ceux-ci invoquaient une fois de plus l'assistance du représentant de Philippe IV dans la Haute-Italie. Enfin quelques milliers d'Allemands campés au delà du Luziensteig sollicitaient avec insistance des Trois Ligues l'autorisation de descendre en Milanais. L'envoyé lombard la leur procura en avril.(2) Mais aussitôt, comme s'il n'eût attendu que cette nouvelle pour agir, De La Barde attaqua l'offensive avec l'appui, assez imprévu, de Zurich. Sur sa demande, le premier des cantons dépêcha même un courrier spécial à Coire pour se plaindre de ce que les Grisons «violassent la neutralité» en laissant passer sur leurs terres des renforts à destination de la Lombardie, alors qu'un armistice venait d'être signé entre les belligérants.(3) On comptait dès lors que les compatriotes de Guler et de Jenatsch relèveraient le gant et affirmeraient le droit imprescriptible de tout peuple indépendant de disposer librement de ses destinées. Ils n'en firent rien cependant. La crainte de n'être pas compris dans la paix qui se négociait à cette heure entre les deux couronnes, ou d'y figurer dans un article secret qui leur eût coûté la possession de la Valteline, attribuée à l'Espagne ou vendue au Saint-Siège, les rendait plus perplexes encore qu'ils ne l'avaient été en 1647, à la veille de la conclusion des traités de Westphalie.(4) Joints aux prédicants et aux officiers du service français, ceux d'entre eux qui se trouvaient aux gages du Louvre entamèrent sans retard une très vive campagne pour les décider à «s'humilier» devant le roi Très-Chrétien et à lui dépêcher une ambassade afin de se recommander à sa protection.(5) En juin, en juillet, en août, une correspondance extrêmement active s'établit entre le ministre de Louis XIV en Suisse et le gouvernement des Trois Ligues, ou, pour mieux dire, entre De La Barde et Casati, lequel

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 marzo 1659. loc. cit.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 aprile 1659. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 27 aprile e 24 giugno 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 24 giugno 1659. loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 93.

(4) „Con le speranze intanto che si pubblicano di trattato di pace, restano li protestanti molto mortificati... parendogli, se seguisse, di non esser per aver li meditati vantaggi nell'indefese loro pretensioni sopra li cattolici.“ *Borromeo a Chigi.* Einsiedeln, 22 maggio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — „e ne coltivano il sospetto li fationarii francesi per render odiosa l'altra parte e per incaminar trattato di lega con loro.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 giugno 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — „Le plus court sera de ne pas parler des Grisons dans le traité de paix.“ *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 juillet et 1er août 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 144, 147. — „Casati assure les Grisons que le roy d'Espagne les a réservez dans le traitté de paix et qu'ainsi ils sont à couvert à l'esgard de la France, sans estre obligez à renouveler l'alliance avec le roy... sur quoy je leur ay fait entendre que Sa Mté n'admettra aucune réserve sur leur suject dans le traité de paix qui l'empesche de prendre telle résolution qu'il luy plaira à leur esgard.“ *Du même au même.* Soleure, 15 août 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 150. — „Cela ne peut empescher qu'il (le roi d'Espagne) entreprenne de vous assujettir, s'il plaist au roy luy déclarer de bouche qu'il ne se met plus en peine de vous et qu'il vous abandonne puisque vous l'avez abandonné.“ *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 14 août 1659. St-Arch. Chur. Akten; Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 279.

(5) „...una ambasciata di umilazione.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 e 29 luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

suggérait dans chaque cas aux magistrats de Coire la réponse à donner aux missives qui leur parvenaient de Soleure.([1]) Promesses et menaces alternaient dans ces dernières. Que si, sourds à celles-là, les Grisons, persévérant dans leur ligne de conduite hispanophile, s'obstinaient à violer les stipulations essentielles de la paix perpétuelle de 1516([2]) et à ne pas dénoncer incontinent les traités signés par eux avec l'Escurial en 1639, il demeurait au pouvoir du monarque français soit de continuer à les ignorer, soit, pour peu que le roi Catholique prétendît les «réserver» en tant qu'alliés de sa couronne, d'autoriser en secret ce prince à annexer purement et simplement à ses Etats les deux Rhéties.([3]) Si, comme on l'affirmait à Paris, les Grisons s'étaient «jetés dans une précipice de peur d'y tomber»,([4]) il convenait qu'ils s'en sortissent par leurs propres moyens et abandonnassent l'espoir de voir le roi Très-Chrétien s'employer en personne à obtenir de son oncle d'Espagne l'annulation des capitulations de Milan et le retour au *statu quo* de l'année 1617.([5])

Les intérêts du gouvernement de Coire et ceux des députés des communes sur lesquelles il s'appuyait étaient entre bonnes mains. Le résident lombard avait réponse aux nombreux griefs formulés par l'ambassadeur français et ne se trouvait jamais à bout d'arguments.([6]) Encouragé par la cour d'Innsbruck;([7]) assuré de l'assistance manifeste du prélat grison et de son clergé, ainsi que des sympathies occultes du nonce apostolique à Lucerne;([8]) servi par le prévôt du chapitre de la Cadée. Cristoforo Moro, prêtre vénal

(1) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 26 juin, 17 et 31 juillet, 14 août 1659. St-Arch. Chur. Akten; Frari. Svizzeri. LVII. — *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 4 luglio, 4, 14 e 26 agosto 1657. St-Arch. Chur. Akten. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 e 24 luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 e 24 luglio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Le Tre Leghe Grise a De La Barde.* Coira, 6 luglio 1659. St-Arch. Chur. Akten. — *Replica fatta alla lettera e scrittura del S^or ambasciatore di Francia mandata a S^ri Grisoni dal S^or conte Casati.* 26 luglio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Tschudi à (Rahn)* Coire, 12/22 juillet 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 87. — *Memoriale presentato con le retroscritte lettere dall' interprete di Francia alli S^ri delle Tre Leghe.* agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Mohr. Geschichte von Currætien u. s. w. II. 1046.

(2) „Aussy ne peut-elle (la paix de 1516) suivre la possession du duché de Milan, comme on vous veut faire croire.“ *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 31 juillet 1659. St-Arch. Chur. Akten.

(3) „Vous n'avez point de paix avec Sa M^té, puisque vous avez rompu celle de 1516. Sur quoy Sa M^té désire savoir si vous voulez demeurer en cet estat à son esgard, affin que dans la conjoncture présente de la paix qu'Elle conclut avec Espagne, Elle puisse prendre ses résolutions sur vostre sujet“ *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 26 juin 1659. St-Arch. Chur. Akten. – *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 14 août 1659. St-Arch. Chur. Akten. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure 15 août 1659. loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 280vo.

(4) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 31 juillet 1659. St-Arch. Chur. Akten.

(5) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 24 juillet 1659. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 277. — *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 31 juillet 1659. St-Arch. Chur. Akten.

(6) „Si aiuta per l'altra parte il rappresentante per S. M^à Catt^ca ad oggetto di divertire questa macchina diretta alla distruttione della sua lega.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 e 21 luglio e 14 agosto 1659. loc. cit. — „Sa Majesté les abandonnera aussy (les Grisons) et les laissera à la discrétion du roy d'Espagne.“ *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 93.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *L'arciduca d'Innsbruck alle Tre Leghe.* Innsbruck, 1° agosto 1659. *Ibid.*

(8) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 26 agosto 1659. St-Arch. Chur. Akten. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 novembre 1659 Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

et sans scrupules, traître aux diverses causes qu'il embrassait et dont l'adhésion au parti du Louvre n'était plus qu'une affaire de temps,(1) Casati possédait à un haut degré le sens de l'à-propos. La hardiesse de sa thèse relative à la caducité de la paix perpétuelle de 1516 avait de quoi séduire ses hôtes. Ceux-ci aimaient à entendre affirmer qu'étant «libres de tous liens politiques» envers la France, il leur était loisible de ne les point renouveler.(2) Quant aux liens de la reconnaissance à l'égard de cette puissance, le représentant de Philippe IV sur les bords de la Plessur conseillait au gouvernement des Trois Ligues de ne pas trop y insister. Les services que leur avaient rendus Louis XIII à Cherasco et la reine-régente à Münster n'effaçaient pas le souvenir du néfaste traité de Monçon. Et qui donc leur avait procuré la restitution pacifique de la Valteline? Etait-ce le marquis de Cœuvres? Etait-ce le duc de Rohan? Assurément non.(3)

Etant donné l'état des esprits en Rhétie à cette heure, mieux eût valu, semble-t-il, que De La Barde s'abstînt de préciser ses exigences envers les autorités de Coire. Il ne put s'y résoudre et revint à la charge auprès de celles-ci afin qu'elles lui déclarassent sans détours si elles entendaient continuer à prendre le mot d'ordre à Milan, comme en 1637 et en 1639, ou s'il convenait que le roi les fît comprendre «dans la paix» franco-espagnole au même titre que ses autres alliés.(4) Le gouvernement de Coire, on l'a dit, avait paru tout d'abord animé de dispositions conciliantes. Selon lui, la pénible et impérieuse nécessité à quoi il s'était vu réduit d'accepter la tutelle lombarde ne devait pas empêcher le Louvre d'user de bienveillance à l'endroit des Grisons et de leur faire une place spéciale dans son entente avec l'Escurial.(5)

Mais aussi bien on commençait à se lasser sur les bords de la Plessur d'une négociation dont les péripéties inattendues menaçaient de nuire à la parfaite harmonie des relations rhéto-milanaises. Cette négociation, les «Espagnolisez» de la Cadée l'eussent rompue dès les premiers jours de juillet, n'eût été l'incertitude où ils vivaient de l'état d'avancement des travaux de la conférence pour le rétablissement de la paix entre les deux couronnes.(6) Néanmoins, bien que les communes souveraines consultées n'eussent pas encore fait

---

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 9 luglio 1659. loc. cit.

(2) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 26 agosto 1659. St-Arch. Chur. Akten.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 luglio e 9 agosto 1659. Frari. Svizzeri. LVII. nos 225, 227. — *Considerazioni che il Sor De La Barde, ambasciatore francese, ha proposte a Grigioni, concernenti la Lega di S. Mà Christianissima.* luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. — *Considerazioni fatte dal Sor Ambasciatore di Spagna a Sigri Griggioni sopra le inviate ad essi dal Sor Ambasciatore di Francia.* agosto 1659. *Ibid.* — *Nuova replica del Sor Ambasciatore di Spagna ai Sigri Grigioni.* 22 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII; Frari. Svizzeri. LVII. n° 231 (annexe). — *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 26 agosto 1659. St-Arch. Chur. Akten. — Mohr. Geschichte von Currætien u. s. w. II. 1049.

(4) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 26 juin 1659. St-Arch. Chur. Akten. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 luglio 1659. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 223. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 21 luglio 1659. loc. cit. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 23 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 93.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 luglio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 14 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

connaître leur avis motivé, ce n'était pas s'avancer beaucoup que d'en prévoir le sens général et la conclusion.(1) Avant la fin de ce même mois, le gouvernement des Trois Ligues cherchait à se justifier auprès de De La Barde sur un ton qui n'était déjà plus très déférent.(2) Au bout de quelques jours, comme ses membres avaient à se prononcer sur le désir manifesté par l'ambassadeur qu'on lui dépêchât deux émissaires soit à Bade, soit à Soleure, où le capitaine Salis venait d'ailleurs de le rejoindre, ils n'hésitèrent pas à le repousser.(3)

Telle se présentait la situation lorsque les députés des communes grisonnes se réunirent à Davos dans la deuxième quinzaine d'août.(4) Il eût été difficile de retarder davantage l'ouverture de cette diète. Rivalités politiques et passions confessionnelles s'exaspéraient à ce point qu'une garde de cent cinquante hommes armés fut chargée de veiller à la sécurité de l'assemblée et d'assurer la liberté de ses délibérations. C'eût été pour le mieux si le gouvernement de Coire avait pris lui-même l'initiative de cette précaution. Mais le fait que Casati consentait à payer les frais d'entretien de la milice ainsi mise sur pied donnait à lui seul la mesure de la difficulté qu'allaient éprouver les adversaires de la cause austro-espagnole à exprimer leur opinion en toute indépendance.(5) Ce fut en vain que De La Barde invoqua le concours bienveillant et assez généralement efficace des autorités zurichoises;(6) en vain que, sur son conseil, les prédicants et leur parti protestèrent avec énergie contre ce qu'ils appelaient la faillite des engagements financiers contractés par l'Espagne à l'endroit de leur patrie.(7) Il se trouva au sein de la diète de Davos une majorité, pas très considérable, à la vérité,(8) pour affirmer que l'annulation des traités de Milan de 1639 provoquerait la ruine économique et politique des Trois Ligues, que par suite leur maintien s'imposait et que le rejet des offres françaises, trop longtemps différé, devenait une nécessité.(9)

Encore que battus de façon assez significative en cette conjoncture, les chefs du parti du Louvre en Rhétie paraissaient moins disposés que jamais à

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1659. loc. cit.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 226.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 29 luglio e 12 agosto 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *cf.* Jecklin. op. cit. n° 1803.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 232.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 126. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 280vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 494*d.*

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 29 luglio e 5 e 11 novembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 14 agosto e 11 settembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 11 settembre 1659. loc. cit.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 230. — *Les Trois Ligues à De La Barde.* Davos, 23 août 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 231 (annexe); Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 27 agosto 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 4 settembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

accepter de bonne grâce leur défaite. Il leur restait, comme suprême ressource, celle de fomenter une sédition au sein des communes. Ils n'eurent garde de la laisser échapper.[1] Précisément à cette heure, des troubles éclataient dans le Prættigau, où les magistrats «espagnolisez», mis sur la sellette, étaient sommés de rendre leurs comptes.[2] Tout en n'interrompant pas ses instances auprès du gouvernement de Coire en faveur du renouvellement de l'alliance,[3] De La Barde comprit de suite le parti qu'il pourrait tirer de ce mouvement populaire, à la condition cependant de ne l'encourager que de façon discrète.[4] Mais ses lieutenants sur les bords de la Plessur n'observèrent pas la même réserve. Leur adhésion ouverte à la cause des rebelles des Droitures facilita l'extension rapide du soulèvement dont l'évêque grison, le nonce apostolique et le résident milanais cherchaient en vain à arrêter les progrès.[5] Aussi bien ce dernier jugea-t-il prudent de «serrer ses papiers diplomatiques en lieu sûr».[6] C'était là une sage précaution. Déjà en effet la révolution gagnait le chef-lieu de la Cadée. Quatre «Espagnolisez» notoires, parmi lesquels le bourgmestre Bavier, y furent arrêtés, emprisonnés, puis soumis à la question,[7] tandis qu'échouaient les démarches de Casati soit en vue de grouper en un seul faisceau les catholiques et les protestants hostiles à tout coup de force,[8] soit afin de provoquer une démonstration militaire austro-lombarde aux frontières du Montafun et du Cômasque et de contre-balancer en quelque manière l'impression produite dans la région du Splügen par l'annonce de la concentration de régiments français dans le Sundgau.[9]

Ainsi donc, à l'heure où la nouvelle du rétablissement de la paix franco-espagnole parvenait dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, la guerre

(1) *Fuensaldaña al rey.* Milan, 12 de marzo 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 settembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 ottobre e 11 novembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Scrittura de Partenzaschi sopra le communità.* 3/13 novembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Consulta del Consejo de Italia sobre cartas del Conde de Fuensaldaña, etc.* Madrid, mayo 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — „Vostre traicté de 1639 que vous prétendez avoir peu faire légitimement à cause que vous estes un Estat libre ne peut estre soustenu sur ce fondement.“ *De La Barde aux Trois Ligues.* Soleure, 16 octobre 1659. St-Arch. Chur. Akten; le ... octobre 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fos 283, 284vo; Frari. Svizzeri. LVII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 e 26 novembre 1659. loc. cit.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 ottobre e 13 novembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *De La Barde à l'archevêque d'Embrun.* Soleure, 29 octobre 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 351vo.

(5) „Qui in Grisoni il partito dei tumultuanti si fa ogni giorno più forte.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 novembre 1659. loc. cit.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 8 novembre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 242.

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 novembre 1659. loc. cit.

(8) „Restano tuttavia vive l'ambiguità s'a questa debba il pubblico attenersi esclusive alla Francia o pure venir con questa in qualche alleanza, che non potra farsi senza molto limitar l'altra.“ *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 9 ottobre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Casati al gran cancelliere.* Coira, 23 novembre 1659. loc. cit.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 novembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

civile se rallumait au sein de celles-ci. Par la force des choses, les magistrats de Coire se voyaient contraints d'invoquer l'appui du comte d'Oñate, puis celui du duc de Sermoneta pour assurer le maintien du traité de 1639. En revanche les chefs de la faction anti-autrichienne, plaçant leur suprême espoir dans l'opportune intervention des troupes royales cantonnées en Alsace,(1) marchaient à l'assaut de l'alliance rhéto-lombarde(2) qui leur avait été fallacieusement représentée, à l'instant de sa conclusion, comme l'exacte paraphrase de celle signée à Milan en 1634 par les députés de la Suisse catholique, où cependant la coexistence d'ententes particulières et souvent contradictoires avec deux puissances étrangères ne soulevait aucune opposition.(3)

Aggravation des appréhensions parmi les protestants de Rhétie en présence de la situation nouvelle où les place la paix des Pyrénées. — Le «mariage espagnol» et l'opinion publique dans les cantons évangéliques. — Sans entente préalable entre eux, De La Barde et Casati diffèrent d'aviser le Corps helvétique de l'heureuse issue des négociations engagées entre les plénipotentiaires des deux couronnes. — Recrudescence des menaces de guerre civile en Suisse. — L'ambassadeur français s'attache à les écarter. — Diverses questions mises sur le tapis au cours de la diète de Bade de juillet 1659. — Etat des démarches pour le renouvellement de la neutralité comtoise. — Retards apportés par le Louvre à l'exécution des engagements souscrits par son représentant aux Ligues. — Mécontentement qu'ils provoquent chez les Confédérés des deux confessions. — Acompte versé aux cantons par le trésor royal. — Affaire de Ramsen. — Ses origines. — Son développement rapide. — Les protestants d'Helvétie invoquent les bons offices et l'assistance de l'ambassadeur français et du résident vénitien. — Intervention de De La Barde au profit de Zurich et de Schaffhouse. — Ses conseils de prudence. — Ils sont écoutés.

Menaces suspendues sur la région du Léman. — Hésitations du gouvernement royal à inclure Genève dans le corps du traité. — La «grande alerte». — Ses motifs. — Conférences d'Aarberg des 26 et 27 avril 1660. — Déclarations faites par De La Barde aux députés qui y ont pris part. — Négociations du médecin Colladon à Londres. — Echec des desseins formés contre l'indépendance de Genève.

XXXVIII. Divisés sur toutes les questions de politique intérieure ou étrangère, les Grisons étaient cependant d'accord sur un point: Aucun d'entre eux ne se trouvait en mesure d'affirmer que la paix négociée entre la France

(1) „Truppe francese in Alsatia possono unirsi all' armi del duca di Modena." 1658—1659. Frari. Svizzeri e Grigioni. Delib. Sen. CCII. f° 107.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 novembre 1659. loc. cit.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 novembre 1659. loc. cit.

et l'Espagne sauvegarderait les intérêts de leur patrie. Pareille incertitude régnait d'ailleurs en Suisse, où les catholiques, partageant l'opinion de leurs coreligionnaires de Rhétie, affectaient une quiétude parfaite quant aux conséquences d'un traité qui, à les entendre, ne pouvait qu'améliorer leur situation.(1) En revanche, les protestants ne dissimulaient pas leurs appréhensions.(2) S'ils avaient salué avec joie l'aggravation du différend Zweyer d'Evibach, c'est qu'ils y voyaient une diversion puissante à l'accroissement des prétentions que les cantons forestiers s'apprêtaient à faire valoir ensuite de l'appui que la maison d'Autriche tout entière serait désormais en mesure de leur prêter.(3) Or cette diversion tournait court. D'une part, en effet, encore que son importance ne diminuât point, l'incident Zweyer perdait de jour en jour son caractère aigu.(4) D'autre part, les conférences que les plénipotentiaires de la France poursuivaient depuis quelques mois(5) avec ceux de l'Espagne paraissaient à la veille d'aboutir.(6) La paix générale entre les maisons de Habsbourg et de Bourbon, paix que Richelieu n'avait su conclure et dans laquelle les Confédérés demandaient à être compris,(7) allait devenir une réalité, grâce à la persévérance de Mazarin.(8) Mais il y avait plus. Un nouveau «mariage espagnol», celui de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse était imminent.(9) Comme en 1612, lors de l'annonce des fiançailles de Louis XIII avec Anne d'Autriche et de l'héritier de Philippe III avec Elisabeth de France, l'émoi fut vif parmi les cités évangéliques d'Helvétie.(10) Il l'eût été bien davantage encore, à Berne et à Genève principalement, si le projet d'union matrimoniale franco-piémontaise n'avait pas échoué.(11) Ce que redoutaient en somme, avec beaucoup de raison d'ailleurs, les Suisses de la croyance réformée, ce n'était pas tant la cessation des hostilités qu'un rapprochement durable entre les belligérants de la veille.(12)

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 giugno 1659. Frari. Svizzeri. LVII. nº 218.

(2) „Con le speranze intanto che si pubblicano di trattato di pace restano li protestanti molto mortificati, parendogli, se seguisse, di non esser per aver li meditati vantaggi nell'indefese loro pretensioni sopra li cattolici." *Borromeo a Chigi.* Einsiedeln, 22 maggio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 giugno 1659. loc. cit.

(4) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 ottobre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 489 *b.*

(5) *Lionne à De La Barde.* Francfort, 18 novembre 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXVIII. 266.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 giugno 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 1er août 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 147.

(8) *Zeitungen von dem zwischen Franckreich und Spanien geschlossenen Friden.* 1659 (21 mai). St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 83. — „Si la paix eust été traitée et conclue par votre ministère, personne ne doute qu'elle n'eust esté générale." *De La Barde à Mazarin.* Soleure, le ... janvier 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fº 403.

(9) A. Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne (Gand, 1888). I. 13 sqq.

(10) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 juillet 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 144. — *Novelle circa la dieta di Baden.* Luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(11) *G. B. Nani, ambasciatore straordinario al Senato.* Parigi, 28 ottobre 1659. Frari. Francia. CXXIV. nº 10.

(12) *De La Barde à l'archevêque d'Embrun.* Soleure, 19 février 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fº 354.

On s'attendait aux Ligues à ce que Casati et De La Barde se portassent à Bade, le 6 juillet, afin d'y donner part de la conclusion de la paix ou à tout le moins d'y renseigner les députés des cantons sur l'état d'avancement des travaux de la conférence réunie pour la préparer.(1) Mais ni le résident lombard à Coire, ni son lieutenant Crivelli à Lucerne ne jugèrent utile de paraître en Argovie.(2) L'ambassadeur français s'y rendit en revanche, mais ne fit qu'une allusion très brève aux négociations en cours entre Paris et Madrid.(3) Des préoccupations plus immédiates l'assaillaient en cet instant. Les discordes intestines du Corps helvétique entravaient ses démarches, et la lenteur mise par la cour à lui dépêcher les sommes dues aux Suisses compromettait le succès obtenu par lui en Argovie en janvier.(4)

De La Barde, on l'a dit, ne dissimulait pas son opinion, si sévère qu'elle fût, quant aux causes réelles de la persistance du conflit confessionnel qui sévissait aux Ligues. Lui qui naguère s'était attiré l'animosité des protestants en facilitant l'arrestation à Charenton d'un ministre de leur culte, signalé de Soleure à l'attention vigilante des autorités ecclésiastiques du royaume, condamnait sans réserve à cette heure les excès de pouvoir commis par les baillis catholiques du Rheinthal à l'égard des habitants réformés de cette contrée.(5) Certes un incident violent était toujours à craindre, soit dans les cantons orientaux, soit du côté de l'Argovie, encore que ni la France, ni l'Espagne, ni l'Autriche, ni le Saint-Siège n'eussent intérêt à favoriser l'éclosion d'une nouvelle guerre civile en Helvétie et que les représentants de ces diverses puissances s'attachassent à calmer les passions et à apaiser les rancunes qui s'agitaient et se perpétuaient autour d'eux.(6) Mais, grâce aux défiances éveillées tour à tour dans chacun des deux partis par les préparatifs militaires de l'autre, la Suisse se transformait peu à peu en un vaste camp retranché. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les travaux de défense exécutés autour de Bade à la suggestion de Schwytz et de ses alliés exaspéraient à tel point les protestants, qu'un blocus sévère établi par leurs soins affamait la petite cité siège des diètes générales(7) et que des édits rigoureux rendus à Zurich interdisaient

---

(1) *Crivelli a Casati.* Weiterschwanden, 27 giugno 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 10 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 10 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 485 *d.*

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 avril et 30 mai 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 118 et 129.

(5) *De La Barde à Gaspard Pfyffer.* Soleure, 17 juin 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* f° 354 v°. — *Crivelli a Casati.* Weiterschwanden, 27 giugno 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 19 dicembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 498 *a.*

(7) *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 17 aprile e 26 giugno 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Crivelli a Francesco Casati.* Muri, 29 ottobre 1660. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3378. — Eidg. Absch. VI *A.* 460 *b*, 470 *d*, 515 *a.* — Fricker. Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden (Aarau, 1880). p. 140 sqq.

la fréquentation de ses sources thermales aux ressortissants de ce canton.([1]) A Berne, en guise de représailles, on se décidait à fortifier Aarbourg, de manière à couper les communications de Soleure avec Lucerne et les petits Etats de la Suisse primitive.([2]) Tout aussitôt ces derniers entreprenaient de rendre Rapperswyl plus inexpugnable encore que cette ville ne l'était en janvier 1656 et passaient outre à cette résolution malgré les objections de leurs voisins de la confession réformée.([3]) L'ambassadeur français tenta bien auprès des Confédérés de l'un et de l'autre parti une suprême et pacifique démarche,([4]) appuyée par le nonce apostolique, auquel ses coreligionnaires des Ligues demandaient en vain de leur procurer l'assistance financière du Saint-Siège.([5]) Découragé de constater que les catholiques imposaient à leurs adversaires un ordre du jour de diète qui ne lui permettrait pas de développer à loisir ses projets de conciliation, De La Barde se hâta de regagner Soleure.([6])

Si bref qu'eût été son séjour en Argovie en juillet, le représentant du Louvre n'avait pu esquiver les explications que lui demandaient les députés du Corps helvétique sur un certain nombre de questions demeurées irrésolues ou insuffisamment élucidées à l'heure où prenaient fin les négociations du renouvellement de l'alliance.([7]) La solennisation de celle-ci ayant été fixée en principe «à l'automne», sans indication de date plus précise, De La Barde sut éviter de contracter à ce sujet aucun engagement ferme.([8]) L'exécution de la convention financière conclue avec les officiers confédérés en mai 1650 se trouvait en bonne voie, grâce à la mission accomplie à Paris au nom de ces derniers par les capitaines Wirz, Lavater et Machet.([9]) On y insista cependant à Bade,([10]) ainsi que sur les privilèges des Cent-Suisses de la garde royale et

---

(1) *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 17 aprile 1659. loc. cit. — B. Fricker. Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden (Aarau, 1880). p. 142, 144 sqq.

(2) *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 2 ottobre 1659. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 515 *a*, 522 *d*, 524 *c*, 529 *i*.

(3) *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 24 luglio e 25 settembre 1659. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 488 *eee*, 489 *a*, 494 *b*, 496 *a*, 499 *k*.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 223. — *De La Barde à Pisenti.* Soleure, 31 juillet 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* f° 350vo. — Eidg. Absch. VI *A*. 485 *d*.

(5) *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 25 settembre 1659. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 641 *b*.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 225 (2da). — *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 24 luglio 1659. loc. cit.

(7) *Extraict du mémoire donné à l'ambassadeur par les députez de la diète générale de Bade, le 6/16 juillet 1659.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 278. — Eidg. Absch. VI *A*. 485 *d*.

(8) *Mémoire des choses à résoudre pour l'affaire de Suisse, etc.* 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 249. — „Et pour ce qui est d'aller jurer l'alliance en France, Sa Mté m'a fait savoir que ce seroit au retour de son voyage à Paris.“ *De La Barde aux cantons catholiques.* Soleure. 27 décembre 1659 St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1656—1661). — Eidg. Absch. VI *A*. 485 *d*.

(9) *De La Barde à Lucerne.* Aarau, 19 janvier 1659. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1656—1661). — *Les XIII cantons à Mazarin.* Zurich, 11 mars 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 233. — *Mazarin aux XIII cantons.* Paris, 18 mars 1659. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659): St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 79; Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 234. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 avril 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 121

(10) *Extraict du mémoire donné à l'ambassadeur par les députez de la diète générale de Bade, le 6/16 juillet 1659.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 485 *d*.

ceux des marchands des Ligues dans la Haute-Alsace.(1) On exprimait en outre le désir de voir régler à l'amiable le différend relatif à la restitution des joyaux de la couronne mis en dépôt depuis près de dix ans aux mains des créanciers militaires de celle-ci.(2) Non pas que l'on se doutât en Helvétie de l'écart considérable existant entre la valeur intrinsèque de ce gage et l'importance des sommes dont il garantissait le remboursement.(3) Mais l'enchevêtrement des intérêts en jeu dans cette question et les faux-fuyants dont usaient les détenteurs illégitimes des pierreries séquestrées afin de ne point s'en dessaisir lassaient la patience des Confédérés(4) et justifiaient la menace très sérieuse de De La Barde de faire saisir par représailles les biens des commerçants suisses «habitués» à Lyon.(5) On apprit donc avec satisfaction aux Ligues, quelques semaines plus tard, que les démarches accomplies à Schaffhouse par l'ambassadeur avaient partiellement abouti; que «trois diamants et des pendants d'oreilles» venaient d'être rendus à la reine-mère par ses soins et que, avant de regagner la France, il comptait achever de dégager le solde des joyaux demeurés en deçà du Jura, ou du moins conduire sa négociation à tel point que son successeur n'eût qu'à la conclure.(6)

Il restait enfin la question toujours en suspens du renouvellement de la neutralité comtoise. Au cours des cinq dernières années, aucune diète générale ne s'était tenue à Bade sans que le parlement de Dôle y dépêchât un envoyé spécial pour protester contre la lenteur apportée au rétablissement d'un privilège jugé indispensable à la prospérité de la province espagnole.(7) En 1656

(1) *Mémoire des abus qui se commettent journellement dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde du corps du roy, au préjudice de la nation. 1658.* St-Arch. Aarau. Abschieds Acta und Beylagen. nº LX (1657—1658). — *Basel an Zürich.* 12./22 September 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 134. — *Luzern an Zürich.* 27. September 1660. *Ibid.* XIII. 137 *b.* — Eidg. Absch. VI *A.* 486 *d.*

(2) „Leurs Majestez souhaiteroient fort que les pierreries de la couronne qui sont entre les mains des Suisses fussent dégagées." *Mazarin à Colbert.* Aix, 12 mars 1660. ap. Chéruel IX. 546. — Eidg. Absch. VI *A.* 485 *d.*

(3) „Je vous dirai en passant qu'elles (les pierreries) ne valent pas, à bien près, la somme pour la quelle elles sont engagées." *Mazarin à Colbert.* mars 1660. Bibl. Nat. Armoires de Baluze. CCCXXVIII. 139 (impr. Clément. Correspondance de Colbert. I. 437). — „Ce qui reste à présent entre les mains des Suisses ne vaut pas asseurément les deux cent mille escus de l'engagement." *Mazarin au Procureur général, surintendant des finances.* Villefranche-de-Lauragais, 19 avril 1660 (impr. Chéruel. op. cit. IX. 585). — Bapst. Histoire des Joyaux de la Couronne. p. 327.

(4) *Hans Jacob Rahn; J. H. Lochmann an Zürich.* 2./12. Februar 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 217.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 dicembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 dicembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Les trois diamans sont les plus petits de ceux de la couronne..." *Mazarin à Colbert.* mars 1660. loc cit. — *De La Barde à Mazarin* (par son secrétaire Mouslier). Soleure, 26 mars 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 10. — „J'ay receu les trois diamans que vous aviez remis audict Sr marquis (de Créquy) et je les ay envoyez à l'instant à la reyne, à la quelle j'avois aussy desja rendu à Montpellier les pendans d'oreille de diamans qui estoient engagés avec les autres pierreries entre les mains des Suisses." *Mazarin à Colbert.* Villefranche-de-Lauragais, 19 avril 1660 (impr. Chéruel. op. cit. IX. 585).

(7) *Propositions faites à Bade par le Sr de Belmont, député de la Franche-Comté, en faveur de la neutralité.* juillet 1654, juillet 1655, juillet 1656. St-Arch. Aarau. Abschieds Acta und Beylagen. nº LIX (1654—1656); Eidg. Absch. VI *A.* 222 *f*, 254 *h*, 310 *b.* — *Les baron de Scey, gouverneur et capitaine général*

encore, De La Barde estimait qu'il serait difficile à son maître d'éviter de faire droit à cette requête, à moins cependant que les sujets jurassiens du roi Catholique ne consentissent spontanément, ce qui semblait peu probable, à réduire le prix du sel vendu en Suisse, où l'on se plaignait qu'il eût augmenté à la suite de la contribution annuelle exigée d'eux par le Louvre en échange des bienfaits de l'armistice que leur accordait celui-ci.(1) Les Confédérés de la nouvelle croyance prévoyaient-ils que la paix prochaine entraînerait la renonciation du roi Très-Chrétien à cet impôt de guerre prélevé sur ses voisins de l'est?(2) Ou bien plutôt la tension trop fréquente des rapports entre le gouvernement bernois et celui du comté de Bourgogne n'affaiblissait-il pas les sympathies des cités évangéliques à l'égard de leurs anciens protégés?(3) Toujours est-il que ni le recès de la conférence tenue à Aarau du 28 mai au 2 juin 1658, conférence au cours de laquelle furent arrêtés les termes de l'adhésion du Corps protestant au projet de traité que leur soumettait De La Barde, ni celui de la diète réunie dans cette même ville le 15 janvier suivant, à l'effet de parachever l'entente franco-suisse, ne contenaient la moindre allusion au rétablissement si souhaitable de la neutralité comtoise. En revanche, grâce à l'insistance des catholiques, les diètes générales de juillet 1658 et de mars 1659 ne se terminèrent pas sans que les députés qui y assistaient eussent fait prier Louis XIV, par l'entremise de son ministre à Soleure, d'exaucer enfin les vœux légitimes du parlement de Dôle.(4) La présence en Argovie, en juillet, d'un envoyé de ce dernier, le Sr de Parthey, rendait pour ainsi dire inévitable le renouvellement de cette démarche, que l'ambassadeur français accueillit avec aussi peu d'empressement que les précédentes.(5)

Toutefois, ni le règlement de la neutralité des deux Bourgognes, ni la liquidation du séquestre des joyaux de la couronne, ni l'exécution de la convention signée en mai 1650 à Paris avec les députés du Corps helvétique, ni

de la Franche-Comté de Bourgogne, et Président et gens tenans la cour souveraine du Parlement de Dôle aux XIII cantons. 1656 (Lettres de créance de Bereur). St-Arch. Aarau. loc. cit. — *Proposition faicte à LL. Exc. les Seigrs orateurs et ambassadeurs des XIII cantons de Suisse par Messire Jean Baptiste du Champ, chevalier, Sr de Parthey, pour la conservation du comté de Bourgogne.* 1/11 juillet 1658. St-Arch. Aarau. Abschieds Acta und Beylagen. n° LX (1657—1658). — *Diaire de l'assemblée de Bade depuis le 8 jusques au 17 juillet 1658* (de ma collection particulière). — Eidg. Absch. VI *A.* 427 c.

(1) *De La Barde à Brienne.* Bade, 27 juillet 1656. Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 244.

(2) Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. (Zürich. 1891). p. 90.

(3) *Relation befundener Bschaffenheit der burgundischen Marchen und der Burgunderen verübendten groben und continuirenden Anticipationen.* Januar 1648. St-Arch. Bern. Burgundbuch *C.* p. 1269. — *J. Rud. Willading an Bern.* Au Lieu, 3./13. September 1648. *Ibid. C.* p. 1305. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 2 dicembre 1656. Frari. Svizzeri. LIV. n° 9.

(4) „Le mesme jour, 12e juillet, cinq députez vinrent trouver S. Excce de la part de toute l'assemblée pour luy représenter qu'estant recherchez par led. député de la comté de Bourgogne (Du Champ) de faire offices près de S. Exc. pour le renouvellement de la neutralité de la Franche-Comté, ils la supplioient de trouver bon qu'ils en escrivissent à Sa Mté, chose qu'ils n'avoient pas néantmoins voulu faire sans en avoir son approbation." *Diaire de l'assemblée de Bade depuis le 8 jusques au 17e juillet 1658* (de ma collection particulière). — Eidg. Absch. VI *A.* 476 c.

(5) *Le baron de Scey, gouverneur et capitaine général de la Franche-Comté de Bourgogne, etc. aux XIII cantons.* Dôle, 28 juin 1659. St-Arch. Aarau. Abschieds Acta und Beylagen. n° LXI (1659). — Eidg. Absch. VI *A.* 485—486 *f.*

la confirmation des privilèges des Cent-Suisses de la garde royale et de ceux des marchands des Ligues dans la Haute-Alsace n'éveillaient de sérieuses appréhensions dans l'esprit de De La Barde. Ce qui l'inquiétait bien davantage en revanche, c'était le peu d'inclination de son gouvernement à le mettre en mesure de remplir dans les délais prévus les engagements financiers souscrits par lui tant à l'égard des catholiques qu'à celui des protestants en scellant le renouvellement de l'alliance avec les uns et les autres. On ne pouvait cependant l'accuser de ne s'y être point pris à temps pour assurer le parfait payement des sommes que les Confédérés s'attendaient à toucher de ses mains en juillet. (1) Dès le mois d'avril, les recharges adressées par lui à Mazarin se succédaient d'autant plus pressantes que l'excuse habituelle des dépenses excessives supportées par le trésor royal cessait d'être de mise auprès des autorités cantonales et que ces dernières prétendaient avoir «fait l'alliance pour rien», au prix des millions que celle de 1602 «avait coutés à Henri IV». «Au nom de Dieu, concluait-il, ménageons ces gens-cy!» (2)

Les appels de l'ambassadeur en Suisse méritaient certes d'être entendus. On pouvait craindre néanmoins qu'ils ne le fussent pas. Ce que Colbert cherchait à ménager plus encore que les alliés de son maître, c'était les finances dont il avait l'administration. Par suite le renouvellement du traité était à peine signé que déjà l'on s'efforçait à Paris d'obtenir à la fois un «rabais» sur les sommes à verser aux Ligues et de nombreux délais pour l'accomplissement de ce que les cantons persistaient à considérer comme la clause essentielle de leurs accords avec la France. (3) Pas un instant l'idée ne vint au cardinal et à ses principaux collaborateurs que leur manque de parole à l'égard des Suisses autorisait ceux-ci à se dédire des engagements que leur avait arrachés De La Barde au cours de longues et laborieuses négociations. Tel était pourtant le danger qui menaçait d'annuler le résultat satisfaisant, voire inespéré de ces dernières. (4) Quand, en juillet, l'ambassadeur du Louvre en Suisse se présenta à Bade, les mains vides, la déception éprouvée par les membres de la diète fut «immense» (5) et les banquets qu'il leur offrit ne réussirent pas à la calmer. (6) Si elle se manifesta de façon particulièrement brutale chez les catholiques et provoqua de leur part la menace de rompre

---

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 giugno 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 4 avril, 23 et 30 mai 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 118, 128, 129.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 avril 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 121. — *Mazarin à De La Barde.* Paris, 30 avril et 17 juin 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 260, 270.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 avril 1659. loc. cit. — *Note* („Mr De La Barde, par sa lettre du 9e may ..."). Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 257. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 giugno 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 24 luglio 1659. *Ibid.*

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 17 giugno 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 juillet 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 141.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 221. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 ottobre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

avec la Couronne Très-Chrétienne; [1] si, grâce à elle, à défaut de Soleure que le successeur de Caumartin tenait à sa dévotion, [2] Fribourg, Zoug et les cantons forestiers agitaient de se livrer à un éclat dont les conséquences eussent été désastreuses aux deux pays, la raison en est fort simple en soi. [3] Un peu partout dans la région du Gothard, mais surtout à Lucerne, on trouvait étrange que les «Waldstætten» ayant été les premiers à entrer dans les vues du monarque français, soit en acceptant son alliance renouvelée, soit en lui fournissant des troupes alors que les protestants lui en refusaient, fussent les derniers à jouir de ses largesses, salaire mérité de leurs nombreuses concessions. [4] Harcelé de requêtes dont il aurait eu mauvaise grâce à contester la légitimité, Mazarin se décida vers la fin de juillet à donner l'ordre de tenir prête à destination des Ligues une somme de deux cent mille Livres, en spécifiant à la vérité, qu'une fois en possession de ce secours, l'ambassadeur devrait «trouver le moyen de contenter tout le monde». [5] Cet acompte ne laissa pas que d'être le bienvenu auprès de ceux qui se le partagèrent. [6] Il permit même à De La Barde de placer à son tour Casati sur la sellette et de s'étonner que les «Waldstætten», particulièrement Uri, n'exigeassent pas avec plus d'énergie du gouverneur de Milan les nombreuses annuités de leurs pensions échues. [7]

Il existait toutefois un autre motif de la répugnance des catholiques d'Helvétie à accorder au roi de France de nouveaux délais pour l'exécution de ses engagements à leur égard, à savoir la crainte que, la paix une fois conclue, une entente tacite ne s'établît entre les cours de Paris et de Madrid pour débouter d'une partie de leurs réclamations les créanciers suisses de toutes deux. [8] Cette crainte, les protestants la partageaient certes, mais elle passait à l'arrière-plan dans leurs préoccupations. Un danger plus sérieux les

---

(1) *Uri à De La Barde.* Altorf, 20 juin 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 269. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 15 août 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 150.

(2) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, mai 1659. Bibl Ste Geneviève *L 37 f* f° 349.

(3) *Uri à De La Barde.* Altorf, 20 juin 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 269. — *Brienne à De La Barde.* Bordeaux, 4 septembre 1659. Aff. Etr. France. CCXCIII. 309vo.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 luglio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 juillet 1659 loc. cit. — *E. Schnider, abbé de St-Urbain, à De La Barde.* St-Urbain (Sankt-Urban), 11 août 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 303.

(5) *Mazarin à Brienne, le père.* Bidache. 23 juillet: St-Jean-de-Luz, 3 août 1659 (impr. Chéruel. op. cit. IX. 191, 220).

(6) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 novembre 1659, 16 gennaio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mazarin à De La Barde.* Aix, 10 mars 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 6. — *Mazarin à Colbert.* Villefranche-de-Lauragais, 19 avril 1660. ap. Chéruel. IX. 586.

(7) *Los cantones confederados de Esguizaros á S. M. Catolica.* Bada, 24 de julio 1658. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — „L'invidia e il bisogno fecero la sua parte, ma più il fomento dell'ambasciatore di Francia, il quale si sa che ha promesso diversi regali acciò si procedesse modestamente verso Francia.“ *Crivelli a Casati.* Altorfo, 28 ottobre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Li deputati delli cantoni cattolici congregati in Lucerna al conte di Fuensaldagna, governatore di Milano.* 22 febbraio 1659. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Consulta del Consejo de Estado, de 28 de febrero 1660, sobre la consignacion de Esguizaros y Grisones.* Arch. Gen Simancas. Estado. *3377.* — *Uri, Schwytz und Unterwalden an Luzern.* 1. Dezember 1660. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Il duca di Sermoneta alli cantoni cattolici confederati col re di Spagna.* Milano. 30 novembre 1660. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 499 *e.*

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 25 juillet 1659. loc. cit

menaçait en effet. Cinq à six mille Autrichiens se logeaient autour de Bregenz, et l'incertitude régnait quant aux desseins poursuivis par leurs chefs.(1) On supposait assez généralement qu'il s'agissait d'un projet d'investissement prochain de Brisach,(2) et le gouverneur de cette place, Saint-Geniez, averti par De La Barde, se tenait sur ses gardes.(3) Mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence. A la veille de la clôture des conférences franco-espagnoles, l'empereur ne songeait pas à tenter un coup de force du côté de la Haute-Alsace. Les mouvements de troupes exécutés sur son ordre dans le voisinage du lac de Constance s'expliquaient à la fois par la nécessité de procurer à celles-ci de nouveaux quartiers et par l'appréhension que le roi Très-Chrétien, mettant à profit l'ouverture des hostilités en Poméranie, ne cherchât lui-même à opérer une diversion vers la Souabe.(4)

Pourtant il paraissait avéré que l'archiduc d'Innsbruck voyait de bon œil la concentration de forces impériales à la frontière des Ligues, et la crainte s'éveillait dès lors qu'elle ne servît ses plans.(5) On fut très vite fixé à cet égard. Depuis 1654, la régence de Tyrol disputait aux autorités de la petite ville de Stein, au bord du Rhin, la jouissance des droits seigneuriaux sur la terre de Ramsen, achetée par elles du baron de Klingenberg vers le milieu du XVIe siècle et demeurée pendant plus de cent quinze ans en leur possession.(6) Le prétexte invoqué à l'appui de cette subite exigence était avant tout confessionnel.(7) A la cour du prince autrichien, on accusait les magistrats de la cité suisse de travailler en secret à introduire la Réforme dans le comté de Nellenbourg dont dépendait le village contesté.(8) Cette tactique habile semblait très propre à concilier à Ferdinand-Charles les sympathies des petits cantons, à supposer que ceux-ci eussent hésité à approuver

---

(1) *Zürich an Bern.* 5./15. Juni 1659. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 917. — *Lettre adressée de Zurich à De La Barde.* 15/25 septembre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 309.

(2) *De La Barde à R. de Gravel.* Soleure, 18 septembre 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 303.

(3) *Saint-Geniez à Gravel.* Brisach, 20 septembre 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 303.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 septembre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155. — *R. de Gravel à De La Barde.* Francfort, 28 septembre 1659. Aff. Etr. Allemagne. CXLVI. 308.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 3 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(6) *Memoriale über das Rambsische Geschefft.* — *Erzherzog Ferdinand-Carl an Zürich.* 21./31. Mai 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. 1657—1695 (*A* 138/4). — *Narré des molestes que les commissaires du Sérén. Archiduc d'Austriche de Tirol font à la ville de Stein, l'an 1659, à cause du village de Rambsen avec la métairie de Biberach. Ibid.* — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 28 giugno 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 219. — „La sostanza del negocio controverso è che la città di Stein comprasse, circa cento anni sono, una terra con sue giurisdizzioni e aderenze, quali formano alla medesima la miglior parte dell'adiacente territorio. da un tal Klingenbergh, gentilhuomo dell'Imperio." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 3 agosto 1659. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 settembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 492—493 *a.*

(7) *Specification der jenigen Persohnen cathol. Religion welche dermahlen in der Herrschaft Rambsen leben und wohnen.* St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. 1657—1695 (*A* 138/4).

(8) *Erlaütherung der hiervor zum Landgericht Stockach gehörig gewester und nunmehr der Statt Stein auf deren Unterthanen des niederen Gerichts zu Rambsen übergebenen Ehehafftsfählen.* 14. Februar 1657. — *Usszug über des Gotthauses Stein sachen.* 1657. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen (*A* 138/4). — Eidg. Absch. VI *A.* 493—494 *a.* — Ein Beitrag zur Geschichte der Streitigkeiten mit Oesterreich wegen der Herrschaft Ramsen. 1659 (Berner Monatschrift. 1825).

son initiative.[1] Or tel n'était pas le cas. Dès le milieu de mai 1659, trois des «Waldstætten» et Zoug, entrant dans les vues du souverain d'Innsbruck, s'engageaient envers lui à rester neutres, pour peu qu'il se décidât à assaillir leurs confédérés de l'autre confession,[2] et la diète catholique tenue à Lucerne le 5 septembre suivant confirmait cette résolution que refusaient de ratifier en revanche Uri, Fribourg et Soleure.[3]

Il n'était guère admissible que les Etats de Zurich et de Schaffhouse, protecteurs attitrés de Stein, n'intervinssent point au différend soulevé par les prétentions archiducales.[4] Leur premier mouvement d'étonnement et de colère une fois réprimé,[5] les magistrats de ces deux cantons, qu'appuyaient leurs collègues de Bâle et de Berne, ne tentèrent pas de se faire illusion sur l'étendue du péril qui les menaçait.[6] En dépit des affirmations rassurantes de Zweyer d'Evibach, dont De La Barde s'efforçait de démasquer les intrigues,[7] l'abandon des projets impériaux sur la Thurgovie ne paraissait rien moins que certain,[8] et la «reprise» de Ramsen pouvait très bien être le prélude de la mainmise autrichienne sur les bailliages orientaux.[9] Le *Vorort* invoqua certes en faveur de ses clients le bénéfice de la prescription.[10] Mais, comme les pré-

(1) *Die VII catholischen Orthen an Erzherzog Ferdinand-Carl zu Oesterreich.* Baden, 25. Juli 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen (*A* 138/4).

(2) „Sopra ciò fattasi rifflessione da questo et altri cantoni nella prossima e passata dieta, hanno determinato di risponder a S. A. che loro non solo non saranno per impegnarsi con Sciaffusa in verun conto, ma che, quando bisognasse, promoveranno ancora con l'armi il pensiero ch'ella potesse havere di ricuperare ciò che non può restare alienato senza pregiuditio della religione cattolica." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 maggio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *Johan Caspar Hirzel an Zürich.* Frauenfeld, 20./30. Mai 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 219 — Eidg. Absch. VI *A*. 480 *i*.

(3) *Memoriale über das Rambsische Geschëfft.* St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Zweyer von Evibach an Johan Heinrich Waser.* Kaiserstuhl, 4. August 1659. *Ibid.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 settembre 1659. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 11 settembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 495 *a*, 497 *m*, 499 *d*.

(4) *Credenz der IV Evangel. Orten an die Herrn Oesterreichischen Commissarien wie Ihnen solches übergeben worden.* 11./21. October 1658. — *Instruction auf unser Rath, respective O. O. Regiments Vice-Cantzler Cammern bestellten Obersten und Stadthaubtman zu Costantz, Dr Johan Michel Sonner und Hans Gaudenz von Rost.* Innsbrugg, 18. October 1658. St-Arch. Zürich Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Solothurn an Zürich.* 10. September 1659. *Ibid.* — *Uri an Zürich.* 9. September 1659. *Ibid.*

(5) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 3 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(6) *Bürgermeister und Rath der Stadt Stein an Zürich.* 31. März/10. April 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Zürich an Bern.* 3/13 September 1659. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 959. — *Bern an Zürich.* 7./17. September 1659. *Ibid.* Teutsche Missiven. XX. 144 *b*.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 23 mai 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 128. — *Zweyer von Evibach an J. H. Waser.* Kaiserstuhl, 4. August 1659. loc. cit.

(8) *Papel en que el marqués de La Fuente representó á Sua Magd Cesarea lo que se le ofrecia sobre cosas de Esguizaros, en 21 de enero 1659.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3376.

(9) *Erzherzog Ferdinand Carl an Bürgermeister und Rath der Statt Stein.* Innsbruck, 29. October 1657. — *Bürgerm. und Rath der Statt Stein an Zürich.* 2/12. November 1657; 23. Dezember 1657/2. Januar 1658. — *Zürich an Johan Caspar Hirzel, Landtvogt im Thurgau.* 14./24. Mai 1659. — *Johan Caspar Hirzel an Zürich.* Frauenfeld, 20./30. Mai 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 settembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(10) *Zürich an Erzherzog Ferdinand-Carl.* 16./26. April 1659. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. XII. 75. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 settembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

paratifs belliqueux augmentaient dans la région de Lindau et de Constance,(1) on jugea opportun sur les bords de la Limmat de solliciter les bons offices de l'ambassadeur de France et ceux du résident vénitien.(2) La démarche faite auprès de ce dernier présentait par avance peu de chances de succès. Le gouvernement de la Seigneurie redoutait trop en effet de s'aliéner les sympathies de la maison de Habsbourg pour prêter à cette heure une assistance efficace à ses alliés des deux grandes cités évangéliques.(3) De La Barde, au contraire, apporta un empressement particulier à satisfaire les légitimes aspirations de ses hôtes.(4) Tout l'y poussait: la crainte de voir compromise sans retour la laborieuse entente politique à laquelle il attachait son nom; le désir d'éviter coûte que coûte le renouvellement des luttes fratricides dont il avait été le témoin trois ans auparavant; la nécessité de s'opposer à un rapprochement plus étroit entre les cantons forestiers et certains princes catholiques d'Allemagne. Le bruit s'accréditait en effet avec persistance d'un projet d'alliance des petits Etats de la région du Gothard avec l'Autriche et la Bavière,(5) ou de leur accession à la Ligue du Rhin sous les auspices de l'archevêque-électeur de Mayence.(6) Or la réalisation de l'un ou de l'autre de ces desseins, bien que le second fût démenti catégoriquement à la fois par l'ambassadeur français et le résident lombard,(7) eût précipité la rupture entre les deux partis confessionnels aux Ligues et consommé la ruine définitive de l'influence du Louvre dans ce pays.(8)

(1) *Johan Caspar Hirzel an Zürich.* Frauenfeld, 28. Mai/7. Juni 1659. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *Landschreiber Reding an Landvogt Hirzel.* Frauenfeld, 8./18. August 1659. *Ibid.* — *Johan Jacob Stockar an Stattschreiber Schmid.* Schaffhausen, 10./20. September 1659. *Ibid.* — *Zürich an Bern.* 3./13. September 1659. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 230.

(2) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 3 juillet 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 86. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1659. Frari Svizzeri. LVII. 220. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 11 settembre 1659. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 492—493 *a.*

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo. 5 luglio 1659. loc. cit. — *Consules et Senatus civitatum Tigurinae atque Bernensis Serenissimo et potentissimo Domino Johanni Pisauro, duci Venetiarum.* 6/16 augusti 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Johannes Pisauro, Dux Venetiarum, Consulibus et Senatui civitatum Thuregii et Bernensis.* 30 augusti 1659. *Ibid.*

(4) *De La Barde à Zurich.* Soleure, 3 juillet et 28 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 86. 93; Soleure, 20 août et 11 septembre 1659. *Ibid.* Ramsen und Dörflingen. loc. cit.

(5) „Wan wir aber unsers teils unsere reflectiones hierüber, ohnschwer dahin machen könnend, dass die catholisch genanten Ort, wan sy nit die sollicitanten diser frömbden Volcks anneeherung selbs sind, doch uffs wenigest dieselbe für eine erwünschte occasion haltend und deren sich müglichst prevalieren werdint.“ *Bern an Zürich.* 7./17. September 1659. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 19 septembre et 17 octobre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 154. 156. — *De La Barde à Waser.* Soleure, 16 octobre 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* f° 257.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1° gennaio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — „Tengo da parte sicura che l'Elettor di Magonza habbi fatto passar ufficii efficaci con li cantoni svizzeri perchè entrar voglino nella Lega del Rheno.“ *Nani al Senato.* Vienna, 17 e 24 gennaio 1660 (impr. ap. Pribram. Venetianische Depeschen vom Kaiserhof (Wien, 1901). IIte Abtheil. t. I. 373, 380). — Chéruel. op. cit. III. 84 sqq.

(7) „Aussy seroit-il impossible d'engager ces gens cy en une telle affaire, estans séparez de l'Empire il y a longtemps, et n'estans point parties dans le traitté de Münster.“ *De La Barde à Gravel.* Soleure, 20 février 1660. Aff. Etr. Allemagne. CXLVII. 279. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 27 febbraio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1° gennaio 1660. loc. cit.

L'annonce de l'imminente venue de l'archiduc à Bregenz(1) confirmait, semblait-il, l'approche du danger redouté aussi bien par les protestants de Suisse que par ceux de Rhétie. (2) Il parut à De La Barde qu'une intervention rapide et énergique s'imposait de sa part. D'un côté, il s'efforça d'encourager Zurich à la résistance et de convaincre les Confédérés des petits cantons de l'imprudence de leur attitude. (3) De l'autre, il sollicita de Ferdinand-Charles et obtint, ou du moins crut obtenir de ce prince la promesse que ses conseillers procéderaient désormais à l'égard de Stein «par les voies de justice». (4) Ce fut assez pour faire renaître dans les Conseils du *Vorort* l'espoir d'une solution pacifique. (5) Cet espoir s'affermit encore vers la fin de septembre, puisque aussi bien le délai accordé aux bourgeois de Ramsen par les officiers de l'archiduc pour prêter serment d'allégeance à la maison de Habsbourg était expiré sans qu'aucun incident nouveau en eût marqué le terme. (6)

Le différend semblait donc très près de s'apaiser, (7) lorsque, dans les derniers jours d'octobre, l'avis parvint à Zurich qu'une centaine de cavaliers autrichiens, pénétrant à l'improviste dans Ramsen, y avaient enlevé cinq des principaux notables appartenant tous à la confession réformée et s'étaient livrés à d'inexcusables violences sur les paisibles habitants de cette localité. (8) Le premier soin des magistrats du *Vorort* fut de s'adresser derechef aux représentants du Louvre et de Saint-Marc en Helvétie (9) et de les prier de mettre leur influence au service des autorités de la ville de Stein. Cette fois du moins,

(1) *Schaffhausen an Zürich.* 4./14. October 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. — *De La Barde à Waser.* Soleure, 16 octobre 1659. loc. cit. *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 17 octobre 1659. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 156.

(2) *Borromeo a Chigi.* Einsiedeln, 18 settembre 1659. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. - *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 19 septembre 1659. loc. cit.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 e 28 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 280vo. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 e 20 settembre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. nos 233. 234. — *De La Barde à Waser.* Soleure, 16 octobre 1659. loc. cit.

(4) *Johan Caspar Hirzel an Zurich.* Frauenfeld, 16./26. Juni 1659. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 settembre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 233.

(5) *Protocollum von der œsterrychischen Herrn Commissarien fürgenomne Action im Dorff Rambsen die praetendierte Losung desselben betreffend.* 3./13. August 1659. St-Arch. Zürich. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 ottobre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 236. — „Non mancando il Sor ambre di Francia di farne trionfo maggiore di quello che converebbe in un caso consecutivo all'interesse eterno di molte anime.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 ottobre 1659. loc. cit.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 agosto e 25 settembre 1659. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 ottobre 1659. loc. cit.

(7) *Zürich an Dr Sonner und Obrist Rost.* 14./24. Juni 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Die IV evangel. Orte an Erzherzog Ferdinand-Carl.* 14./24. Juni, 29. August/8. September 1659. *Ibid.* — *Hans-Gaudenz von Rost an Stein.* Constanz, 16./26. Juni 1659. *Ibid.* — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 28 août 1659. *Ibid.*

(8) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 30 ottobre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 31 octobre 1659. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 362. — *Bern an Zürich.* 19./29. October 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Johan-Caspar Hirzel an Zürich.* Stein, 20./30. October 1659. *Ibid.* — *Stein an Zürich.* 20./30. October 1659. *Ibid.*

(9) *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 31 octobre 1659. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° novembre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 241.

Venise sortit de sa réserve et chargea son ambassadeur à Vienne d'intercéder auprès de l'empereur en faveur des protégés des alliés suisses de la Sérénissime République. (1) On redoutait en effet dans les Conseils de celle-ci que, se sentant appuyés par le ministre français à Soleure, Zurich et Berne ne persévérassent dans leur obstination, au risque de déchaîner un conflit aigu dont le Sénat n'eût pu se désintéresser. (2) Or cette crainte était imaginaire. Ce fut une attitude pleine de prudence que De La Barde recommanda aux autorités des deux grands cantons protestants d'observer dans leurs rapports avec la cour archiducale. (3) Ses avis ayant été écoutés, un envoyé zurichois, le bailli Hirzel prit en novembre le chemin d'Innsbruck, d'où il ne tarda pas à faire tenir à ses supérieurs des nouvelles rassurantes. (4) Moyennant quelques avantages pécuniaires assurés à sa maison, Ferdinand-Charles finit par se désister de ses prétentions sur Ramsen. (5) Il n'était que temps d'ailleurs. Cédant à la pression de ceux d'entre eux qui préféraient la solution, même violente, des divisions du Corps helvétique aux incertitudes persistantes de l'heure présente, les Confédérés de l'ancienne croyance armaient à la dérobée, prêts à attaquer une vigoureuse offensive contre les protestants, pour peu qu'on leur en adressât la prière de Vienne ou d'Innsbruck. (6)

XXXIX. L'intervention de la France dans l'affaire de Ramsen; les conseils judicieux départis par l'ambassadeur de cette puissance aux autorités des cités évangéliques; le résultat satisfaisant des démarches entreprises en conséquence auprès de la cour tyrolienne par l'envoyé du *Vorort* éveillaient des

(1) „Partecipa a quei Sigri (di Zurigo) l'operato dall'ambasciatore Molin con Cesare circa loro displacere con l'arciduca." *Il Senato al residente a Zurigo* (1659). Frari. Delib. Corte. XX. lib. 204. f° 201. — *Bericht*... 1./11. November 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit.

(2) *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 13 novembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera. LIII.

(3) *De La Barde à Zurich*. Soleure, 30 octobre 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *De La Barde au marquis de Lullin*. Soleure, 31 octobre 1659. loc. cit.

(4) *Zürich an den Grafen von Kœnigsegg*. 29. October/8. November 1659. St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen. loc. cit. — *Abschrifft der Proposition abgelegt by Ihr Durchl. (von Innsbruck)* den 10./20. November 1659. *Ibid.* — *Johan Caspar Hirzel an Zürich*. Innsbrug, 7./17. November; Frauenfeld, 13./23. November 1659. — *Vidimierte Abschrifft dess Insbrugischen Recesses Rambsen betreffend*. 29. November/9. Dezember 1659. — *Instruction und Bevelch uff den edlen u. s. w. Herrn Johann-Caspar Hirzel, des Raths und dissmaln regierenden Landvogt zu oberen und nidern Thurgouw, was er Innamen myner gnedigen Herren Bürgermeister, klein und grossen Räthen der Statt Zürich by Irer fürstlich Durchlaucht Herrn Ferdinand Carl, Ertz-Hertzogen zue Oesterrych und zu Ynsprugg uszerichten und zuverhandlen hat*. 22. October/1. November 1659. *Ibid* — *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 21 novembre e 11 dicembre 1659. loc. cit. — *Sarotti al Senato*. Zurigo, 29 novembre 1659. Frari. Svizzeri. LVII. 245.

(5) *Aggiustamento seguito tra il Ser° Archiduca d'Insbruck e la città di Zurigo sopra la controversia di Ramsen*. Innsbruck, 29 novembre 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *De La Barde à Zurich*. Soleure, 25 décembre 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 97. — *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 25 dicembre 1659 e 17 gennaio 1660. loc. cit.

(6) *Los cantones Esguizaros catholicos al rey de España*. Lucerna, 15 di noviembre 1658. — *Consulta de 12 de julio 1659 sobre lo que representan los cantones cattolicos de Esguizaros en la carta y memorial adjuntos*. Arch. gen. Simancas. Estado. 3376. — *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 18 dicembre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizzera LIV; St-Arch. Zürich. Ramsen und Dörflingen loc. cit. — *Eberhard, Herzog zu Württemberg an Zürich*. Stuttgart, 2. Januar 1660. *Ibid.* — *Carl-Ludwig, Pfalzgraf by Rhein an Zürich*. Heydelberg, 7 januar 1660. *Ibid.*

sentiments d'autant plus reconnaissants chez les protestants, que par ailleurs ceux-ci estimaient avoir à se plaindre de l'attitude du Louvre à leur égard. Si les gouvernements de Zurich et de Schaffhouse se montraient préoccupés de la situation délicate de leurs protégés de Stein-sur-le-Rhin, celui de Berne ne l'était pas moins des menaces suspendues sur Genève et le pays de Vaud.

L'amélioration constatée dans les relations entre la petite république du Léman et la cour de Paris ne s'était pas poursuivie avec autant de célérité que ses débuts le laissaient espérer. Le service signalé rendu à De La Barde par les deux magistrats genevois dépêchés sur sa demande auprès des cités évangéliques afin de hâter leur adhésion au renouvellement de l'alliance franco-suisse ne recevait pas sa juste récompense. Les objections de l'ambassadeur français à l'admission de Genève au traité, en tant que partie contractante,(1) triomphaient en définitive de l'obstination des cantons réformés à exiger qu'elle s'y trouvât incluse.(2) «Compris et enclos sous le commun titre des alliez et adjoincts réservez» par le Corps protestant des Ligues, les Conseils de la cité de Calvin obtenaient à la vérité qu'il fût fait «confidente mention d'eux dans une lettre-annexe séparée».(3) Le progrès réalisé de ce chef depuis 1602 était nul en somme.(4) Dès l'instant que Mulhouse, dont les catholiques avaient cependant dénoncé l'alliance et refusaient d'admettre les députés aux diètes générales,(5) figurait «nommément» dans le préambule du traité,(6) on pouvait se demander, et la réponse à cette question ne semblait pas douteusé, si, de même qu'à l'époque de Henri IV au reste, le *veto* du Vatican ou à tout le moins la crainte de déplaire à celui-ci n'était pas la raison déterminante du «traitement de défaveur» infligé par la couronne aux protégés de ses alliés suisses de la nouvelle croyance dans la région du Léman.

Quelque déception, jointe à beaucoup d'inquiétude, régnait au pied du Salève lorsque y parvint l'avis de la prochaine et heureuse issue des négociations pour la paix entre le Louvre et l'Escurial. La perspective de cet événement, redouté par eux de longue date, augmenta la perplexité des Genevois, que le souvenir des intrigues dirigées contre leur ville au temps de Richelieu ne prédisposait certes pas à se fier aux paroles rassurantes que leur faisait donner

(1) *Genève aux députés de Zurich, à Aarau.* 24 mars/3 avril 1657. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 138. — *Genève à De La Barde.* 13 avril 1658. Arch. d'Etat Genève. Lettres *D.* n° 33 (1656—1658) p. 186.

(2) *Genève à Berne.* Soleure, 16 avril 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 605; 8/18 mai 1658. Arch. Genève. Lettre *D.* n° 33 (1656—1658). — *Genève à Zurich.* 13/23 avril 1658. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 32. — *Genève à Mazarin.* 25 octobre 1658 (Mission des conseillers Voisine et Pictet). Aff. Etr. Genève. II. 406.

(3) *Zurich à Genève.* 24 février/6 mars 1659. Arch. Genève. Portef. hist. *3360.* — *Genève à Zurich.* 1/11 mars 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 77.

(4) *contra:* Gautier. Histoire de Genève. VII. 370.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 547 *e.* — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz Gesch. XIII. 182).

(6) *Mülhausen an Zürich.* 30. Oktober/9. November 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 95.

le représentant du Louvre aux Ligues.(1) Le bruit commençait à peine à se dissiper d'un dessein franco-espagnol sur Genève,(2) que l'appréhension d'une entente franco-piémontaise, semblable à celle qui, à la veille et au lendemain des traités de Cherasco, avait failli aboutir au partage de la petite république entre ses voisins du sud et de l'ouest, mettait en émoi les magistrats de cette dernière et ceux de Berne,(3) où l'on s'attendait à un coup de main contre le pays de Vaud(4) et en particulier contre Vevey, dont les autorités étaient suspectées à tort de chercher à se replacer sous la domination savoyarde.(5) Dans ces entrefaites, la nouvelle de la signature de la paix des Pyrénées, apportée à Paris le 14 novembre au soir,(6) s'était propagée quelques jours plus tard sur les deux versants du Jura. Ce ne fut toutefois pas avant le printemps de l'année suivante que se produisit la «grande alerte» dont seules les rigueurs de l'hiver avaient reculé l'échéance.(7) De troublantes affirmations, qu'une dénégation énergique de De La Barde eût sans doute réduites à néant, si l'ambassadeur avait jugé opportun de persévérer dans l'attitude adoptée par lui l'année précédente, entretenaient les alarmes sur les rives occidentale et septentrionale du Léman.(8) Il n'était question que du projet caressé au Louvre de procurer à bref délai la réintégration du prélat d'Annecy dans ses prérogatives épiscopales à Genève, où «trois églises» eussent été réservées à la

(1) „So ist doch heütigen tags nichts gemeiners, stimt auch überein mit der Lehr aller Politicorum, dass gegen mächtigen benachbarten man auf guter hut seyn, nicht zu viel trauwen, sondern auffs möglichste sich in eine solche verfassung stellen solle, damit man nicht überfallen werden könne." *Instruction, Gewallt und Befelch auf die hochgeachten u. s. w. Herren Abraham Tillier, Sekelmeistern und Herren Obersten Gabriel Weyss (Wyss), ober Commandanten dess Welschen Landts, beyd des täglichen Rahts der Statt Bern, und verordnete Ehrengesandte auf eine mit Zürich und Genff naher Peterlingen angesehene Conferentz.* Bern, 18./28. September 1682. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 180.

(2) *L'advoyer et Conseil de la ville de Zofingue à Berne.* 11/21 juin 1659. Arch. de Genève. Portef. histor. n° *3351.*

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 225. — „Nous avons receu fraischement des advis de personnes confidentes et très considérables des entreprises qu'on croit devoir esclater bientost contre l'Estat de Vos Seigneuries et le nostre." *Genève à Berne.* 14/24 juin; 6/16 septembre 1659. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 302, 306. — *Berne à Genève.* 10/20 septembre 1659. Arch. Genève. Portef. histor. n° *3351.* — *Zürich an Bern.* 27. September/7. Oktober 1659. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 975. — *Genève à Berne.* 2/12 avril 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 314. — „Ce fut dans ce temps à peu près que le cardinal Mazarini, désirant de réunir le comté de Nice à la Provence, proposa l'échange de cette province contre la ville de Genève, dont il aurait volontiers entrepris la conqueste à ce prix: mais Charles-Emmanuel regrettait trop de voir les Français maitres de Pignerol pour consentir à l'échange qui lui était proposé." Cte de Saluces. Histoire militaire du Piémont (Turin, 1818). t. IV. 338. — *cf.* Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia (Torino, 1876). t. II. 530.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1° maggio 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 269.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 e 20 febbraio 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII.

(6) *Giovanni Battista Nani, ambasciatore straordinario, al Senato.* Parigi, 18 novembre 1659. Frari. Francia. CXXIV. n° 17.

(7) *De La Barde à l'archevêque d'Embrun.* Soleure, 1er avril 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 355. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 aprile 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 268.

(8) „Li cantoni protestanti vivono con più gelosia che mai di Ginevra, massime dopo avere l'ambasciatore di Francia risposto ambiguamente alli deputati che di nuovo li furono spediti da quella città." *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 6 giugno 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Genève à Berne.* 2/12 novembre 1660. St-Arch. Basel. Politisches *N* 9.

célébration du culte catholique.[1] A l'exemple de ce qui s'était passé en 1632, le roi Très-Chrétien comptait sur le concours armé du duc de Savoie pour l'aider à mettre à la raison les opposants, à quelque nationalité qu'ils appartinssent.[2] N'attribuait-on pas à Mazarin cette phrase, à tout le moins imprudente, que, « le coup fait, on laisserait crier les Suisses? »[3]

Les Genevois, dont les ressources s'épuisaient en préparatifs belliqueux, appelaient à l'aide leurs coreligionnaires d'Helvétie,[4] et ceux-ci paraissaient bien décidés à ne point les abandonner dans le péril qui les menaçait à la fois de Paris et de Turin, et aussi de Rome.[5] Le nonce apostolique à Lucerne s'efforçait en effet de convaincre les cantons catholiques de l'intérêt qu'il y avait pour eux — que leurs sujets des bailliages d'Outre-Monts affirmaient ne pas être tenus de secourir contre les protestants[6] — à s'opposer à l'inclusion dans le traité franco-suisse d'une ville qui n'était en somme que la protégée de leurs confédérés de l'autre confession, mais sur laquelle leur allié de Savoie continuait à émettre, comme sur le pays de Vaud d'ailleurs, des prétentions justifiées.[7] Des mesures extraordinaires de défense s'imposaient dès lors. Elles furent arrêtées durant une conférence réunie à Aarberg, les 26 et 27 avril 1660, à laquelle prirent part des députés des deux grands cantons évangéliques et de Genève.[8] On y tomba d'accord sur la nécessité d'introduire des secours immédiats dans cette ville et de renforcer les garnisons bernoises sur les rives du Léman.[9] Mais on y reconnut aussi l'opportunité de ménager les suscepti-

(1) „Nous avons eu plusieurs advis de divers lieux, confirmatifs de celuy que nous communiquasmes à Vos Seigneuries par la nostre dernière, que l'on a dessein de nous entreprendre." *Genève à Berne.* 2/12 avril 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 314. — „Insonderheit wird zu proponieren und zu berahtschlagen seyn, wann der Statt Genff die Einsazung eines Bischoffs angemuhtet wurde, wie man sich eint und ander seits zu verhalten hätte." *Instruction auf die Conferenz nach Arberg, mit Zürich und Genff.* Bern, 14./24. April 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 7. — Gautier. op. cit. VII. 380 sqq.

(2) „Son Eminence le cardinal Mazarin a recherché S. A. R. de ne point congédier de ses troupes, ains tenir le tout prest, car Sa Mté est en intention d'avoir l'évesché de Genève, avec trois temples pour les catholiques." *Copie du billet traduit de l'allemand en françois.* juin 1660. Arch. Genève. Portef. histor. *3370.*

(3) Gautier. op. cit. VII. 380.

(4) *Genève à Berne.* 2/12 avril 1660. loc. cit. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 22 aprile 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — Eidg. Absch. VI *A.* 502.

(5) *Extract aus dem Teutschen Missiven Buch. n° 20. p. 205.* Januar 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* p. 1—6. — „Non dissimulano punto li Genevrini il sospetto che habbino di qualche tentativo contro la loro libertà." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 aprile 1660. loc. cit. — *Copie du billet traduit de l'allemand en françois.* juin 1660. loc. cit.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 524 *b.*

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 aprile 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(8) *Genève à Berne.* 13/23 avril 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 318. — *Mémorial de Genève en prévision de la conférence d'Aarberg.* 1660 („Les Srs Du Pan et Colladon ayants esté députez par les magn. et très honorez Sgrs . . .)." *Ibid.* VI. 340. — *Instruction auf die Conferenz nach Arberg, mit Zürich und Genff.* Bern, 14./24. April 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 7. — *Abscheidt de la conférence tenue à Aarberg entre les trois louables villes: Zurich, Berne et Genève, le 16 et 17 avril 1660* (v. s.). Arch. Genève. Portef. histor. *3370*; St-Arch. Bern. Genfbuch VI. p. 340, 348. — *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 29 aprile 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(9) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 30 aprile 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Genève à Berne.* 17/27 juin 1660. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 372. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 agosto 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 502.

bilités de l'ambassadeur français, de recommander à son attentive sollicitude la cause protestante en péril et de le tenir averti des dernières décisions arrêtées par les représentants attitrés de celle-ci.(1) En conséquence, dès la clôture de la conférence, une partie de ses membres se rendirent d'Aarberg à Soleure, où, dans l'audience qu'il leur accorda, De La Barde n'hésita pas à les railler de leurs alarmes, vaines selon lui,(2) et à reprocher aux magistrats de Zurich et de Berne leur manque de confiance dans le roi Très-Chrétien,(3) lequel, encore que le prélat retiré à Annecy et le curé de Saconnex eussent porté leurs griefs devant son Conseil d'Etat,(4) n'avait jamais songé à «faire la guerre pour rétablir la messe à Genève».(5)

A la requête instante du plus puissant des cantons, l'ambassadeur ne refusa pas néanmoins de recommander au Louvre les intérêts de la petite république,(6) intérêts dont l'un des bourgeois de celle-ci, le médecin Colladon de Londres, chargé de lettres de créance des autorités des cités évangéliques, représentait dans ce même temps l'extrême importance au souverain de la Grande-Bretagne et à ses ministres.(7) Or, pour que le calme pût renaître dans les esprits à Genève, il eût fallu que les déclarations rassurantes du gouvernement royal ne fussent pas démenties par ses actes. Des travaux exécutés au col de la Faucille paraissaient n'avoir d'autre but que de rendre ce passage accessible à un corps de troupes pourvu d'artillerie.(8) Ils suffirent à renouveler les alarmes dans la région du Léman et à justifier une recrudescence de mesures de précaution de la part des «syndics et conseils» et de leurs pro-

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 maggio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — Eidg. Absch. VI *A*. 502.

(2) *De La Barde à Genève.* Soleure, 28 avril 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 260. — Gautier. Histoire de Genève. VII. 382 sqq.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 maggio 1660. loc. cit.

(4) *De La Barde à Berne.* Soleure, 27 août 1656. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 426. — *Arrest rendu au Conseil contre Jean-Jacques Mozonnier (Manzoni), curé de Saconnex.* Paris, 12 avril 1657. Aff. Etr. Genève. II. 394. — *Extrait des registres du Conseil privé du roy en faveur du Sr Monzonier (Manzoni) curé de Saconnex-le-grand et de Pregny... dans son procès contre Mrs de Genève.* Paris, 11 mars 1661. *Ibid.* III. 11. — *Arrest du Conseil d'Estat en faveur de l'évesque de Genève.* 14 août 1662. *Ibid.* II. suppt. 104. *Mémoire concernant les droits de l'évesque de Genève dans le bailliage de Gex, sur les villages de Chancy, Avully et Moëns.* 1662. *Ibid.* III. 29. — *Instruction ou Mémoire du Sr évesque de Genève pour estre présenté au roy et justifier les droits de Sa Mté contre les usurpations des Syndics et Conseils de la ville de Genève, etc.* 1662. *Ibid.* III. 9.

(5) *De La Barde à Genève.* Soleure, 28 avril 1660. loc. cit. — Gautier. op. cit. VII. 384.

(6) *Genève à Mazarin.* 30 juillet 1660 (Mission de Pictet à Paris). Aff. Etr. Genève. III. 9; *à la reine.* même date. Bibl. Nat. f. Clairambt *443* f° 243. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 18 septembre 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 20.

(7) *Discours de Mr Colladon faict au roy de la Grande-Bretagne en luy présentant les lettres des cantons évangéliques, le 21e août 1660* (v. s.). — *Colladon aux Syndics et Conseils de Genève.* Londres, 21/31 août 1660. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 565, 569. — Grenus. Fragments biographiques, etc. p. 164. — Eidg. Absch. VI *A*. 504 *a*.

(8) „Per la facilità che procura la Francia al transito del canone col taglio d'una certa montagna verso questi confini, stimando che, s'e venisse ad attacarsi detta città, non potesse che ridondare ancora a loro alcun pregiudizio.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 8 aprile 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — „Nel resto continua, per questa parte, l'universal credenza che debba seguir tal impresa, fondato — ne il sospetto principale sull'accomodamento di strade in Francia che potrebbero facilitare a quella parte la condotta di gente et artiglerie.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 maggio 1660. *Ibid.*

tecteurs suisses.[1] Mais, pas plus en septembre 1660 qu'au printemps de cette même année et en l'été de la précédente, les craintes de ces derniers ne devaient se réaliser.[2] Les bouleversements territoriaux prévus et souhaités à la frontière du pays de Gex par les «Espagnolisez» des Ligues demeuraient, cette fois encore, à l'état de projet.

Diète de Bade de juillet 1660. — De La Barde y confirme officiellement la nouvelle de la conclusion de la paix franco-espagnole. — Sentiments qu'elle éveille parmi les Confédérés. — Ceux-ci se sentent lésés dans leurs intérêts politiques et économiques. — Resserrement manifeste des ressources de toute nature en Helvétie. — Importante diminution des subsides des puissances étrangères. — Inquiétude croissante chez les catholiques aussi bien que chez les protestants. — Elles revêtent un caractère particulièrement aigu à Genève, à Bâle et à Porrentruy. — Attitude imprudente observée par les souverains temporels de l'Ajoie dans leurs relations avec la France et l'Autriche. — Mesures prises par De La Barde pour la contrecarrer.

Rapports tendus entre le ministre de Louis XIV à Soleure et la plupart des gouvernements cantonaux. — De La Barde se prépare à regagner la cour. — Difficultés soulevées par les «Waldstætten». — L'ambassadeur reçoit l'autorisation de prendre congé de la diète helvétique. — Raisons pour lesquelles il renonce à en profiter de suite. — Son départ de Soleure en décembre 1660. — Résultats généraux de son ambassade ordinaire aux Ligues.

XL. La nouvelle de la conclusion de la paix des Pyrénées était parvenue aux Ligues, on l'a dit, dans la deuxième quinzaine de novembre. Néanmoins plus de trois mois allaient s'écouler avant que Mazarin, d'une part, et De La Barde, de l'autre, se décidassent à en donner connaissance aux membres du Corps helvétique et à annoncer à ceux-ci qu'ils y étaient tous compris, au titre d'alliés de la France.[3] Mais cette communication, ayant été faite par le moyen de missives, devait être selon l'usage confirmée au cours d'une diète générale. Il convint donc que l'ambassadeur différât jusqu'en juillet l'accom-

(1) „Continuano li Genevrini le loro provisioni militari.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 maggio 1660. loc. cit. — Gautier. op. cit. VII. 384.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 settembre 1660. loc. cit. - *Genève à Zurich.* 7/17 décembre 1660. St-Arch. Basel. Politisches *N* 9.

(3) *Basel an Zürich.* 22. März/1. April 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 104. — *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 4 mars 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 101; St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Friedenschlüsse). 1639—1676; Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 259. — *Mazarin aux XIII cantons.* Aix-en-Provence, 14 mars 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 10. — „I Grigioni sono stati ammessi nella pace tra le due corone.“ Relazione del cav. Battta Nani alla repub. di Venezia, dandole contezza del regno di Francia (ap. Antonio Balifon. Lettere memorabili. t. I. 272 [Pozzoli, 1698]). — *Nouvelles de Soleure.* 15 mars 1660. ap. Gazette de France, *1660.* p. 293.

plissement de cette formalité. Arrivé à Bade dans la première semaine de ce mois, celui-ci s'y acquitta dès le 7 de sa mission[1] et remit aux députés confédérés une lettre royale, datée de Montpellier le 6 avril, dans laquelle le monarque français invitait les cantons à lui dépêcher leurs plénipotentiaires à Paris pour y solenniser en sa présence l'alliance renouvelée.[2] Sur un point à tout le moins, celui du rétablissement de la concorde en Helvétie, sa harangue se trouvait en complète harmonie avec les sentiments que le gouverneur de Milan faisait exprimer dans ce même temps aux alliés suisses de la Couronne Catholique.[3] Un *Te Deum*, célébré le lendemain 8, en l'honneur du mariage du roi et de la conclusion de la paix franco-espagnole,[4] réunit autour de sa personne les membres de la diète, auxquels il offrit aussitôt après un banquet qui se prolongea «neuf heures durant».[5]

A ne tenir compte que des apparences, les appréhensions éveillées chez une partie des Confédérés au cours des négociations engagées à la frontière des Pyrénées avaient pris fin depuis l'heureux aboutissement de celles-ci. Unanimes à féliciter Louis XIV de son mariage, soit par des missives spéciales, soit par des députations à la cour,[6] les cantons et leurs alliés l'avaient été aussi à le remercier de «leur inclusion et réservation» au traité du 7 novembre.[7] Des services d'actions de grâce étaient organisés dans la plupart des églises du pays aux frais de la couronne, et la Saint-Louis venait d'être fêtée avec

---

(1) *Teutsche Proposition (des Herren De La Barde).* 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 102. — *Mémoire des points qu'on a trouvé nécessaire d'estre représentez ou délivrez à S. Exc^ce^ Mgr De La Barde, amb^r^ de France, par quelques députez pour ce choisis de la part des Treize cantons en général*... Bade, 9 juillet 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 114. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 279. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 3 agosto 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — Loret. La Muze historique. Livre XI, lettre XIII. Samedi, 3 avril 1660 (t. III, 185).

(2) *Le roi aux XIII cantons.* Montpellier, 6 avril 1660. St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9; St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige *B* 2. — Eidg. Absch. VI A. 506 *d*.

(3) *Li cantoni cattolici confederati con S. M^tà^ catt^ca^ al conte di Fuensaldagna, del Cons^o^ di Stato di S. M^tà^ Catt^ca^, suo governatore et capitan generale nel Stato di Milano et ambasciatore straordinario destinato alla M^tà^ Christianissima.* Lucerna, 7 aprile 1660. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 luglio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — Eidg. Absch. VI *A*. 508 *iii*.

(4) „per la pace e le nozze." *Crivelli a Casati.* Altorfo, 3 agosto 1660. loc. cit. — *De La Barde à Fribourg.* Soleure, 19 avril 1660. Arch. d'Etat Fribourg. Doc^ts^. France. IX (1643—1663). — *Le roi aux XIII cantons; la reine (Marie-Thérèse) aux mêmes.* Vincennes, 3 et 20 août 1660. St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 280. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 3 agosto 1660. loc. cit.

(6) *Les XIII cantons à Mazarin.* Zurich, 2 avril 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 20. — *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 12 août 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 122.

(7) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 8 aprile 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 aprile 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 265. — *Les XIII cantons à la reine-mère.* Zurich, 25 juillet 1660. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. CCCCXLIII. f° 233. — *Le roi aux cantons catholiques.* Vincennes, 3 août 1660. St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsbriefe. n° 265; Frankr. XXII (Kriege und Friedenschlüsse. 1639—1676). — *Mazarin aux XIII cantons.* Paris, 13 août 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 34. — *Mazarin aux XIII cantons.* Paris, 30 août 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 127. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 30 agosto 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 16 septembre 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 131.

un éclat inaccoutumé dans les Etats helvétiques des deux confessions.[1] Combien ces signes d'allégresse étaient trompeurs, De La Barde tout le premier se voyait contraint d'en convenir. « Pour ce qui est de la Suisse, écrivait-il à « l'archevêque d'Embrun, on y feroit plustost des démonstrations de tristesse « sur le sujet de la paix, dont il n'y a que les ecclésiastiques qui ayent de « la joye ».[2] En réalité l'entente si péniblement mise sur pied entre les gouvernements de Paris et de Madrid, à l'exclusion de celui de Vienne,[3] lésait dans leurs intérêts matériels les divers membres de la Confédération, qu'ils appartinssent à la clientèle du Louvre ou à celle de l'Escurial.

Naguère encore si confiants dans l'issue de conférences qui, à les entendre, devaient consacrer la déchéance politique de leurs adversaires confessionnels, les catholiques estimaient avoir à souffrir davantage que ceux-ci du rétablissement de la concorde dans la Haute-Italie. A la cessation des hostilités correspondait en effet la suppression presque complète des payements, d'ailleurs fort espacés, effectués jusqu'à ce jour aux Ligues par les soins des représentants des deux couronnes dans ce pays.[4] Tel était pour les Suisses le résultat le plus clair du traité des Pyrénées.[5] Or, comme les catholiques « touchaient de l'argent de part et d'autre », la disgrâce qui les atteignait de ce chef dépassait en importance celle des protestants, et leurs démarches répétées auprès du nouveau gouverneur de Milan, duc de Sermoneta, demeuraient inefficaces.[6]

C'eût été mal connaître De La Barde que de supposer un instant qu'il ne chercherait pas à tirer parti de la déception qu'éprouvaient les cantons fores-

(1) „Secondando il Sor Ambasciatore di Francia l'inclinazione del paese in parte, et in parte conformandosi alla pietà propria e del suo Principe, ha, doppo solennizato nella chiesa principale di queste città helvetiche seco confederate il rendimento di grazie per le nozze di S. Mà Christma, fatto approntare alli magistrati e consigli un convito lautissimo, et hieri, festa di San Ludovico, fù tal funzione eseguita qui con l'intervento d'oltre cento convitati e proseguimento del banchetto per lo spazio di sett'hore." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 agosto 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(2) *De La Barde à l'archevêque d'Embrun.* Soleure, 19 février 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 354.

(3) Relazione di Germania (di Nicolò Sagredo, kavalier, procurator, e Battta Nani, ambri straorrii). 4 settembre 1659 (Fontes rerum austriac. IIe série. t XXVII. p. 34).

(4) *Luzern an De La Barde.* 30. October, 18. Dezember 1658; 24. Februar, 5. Juni, 30. October, 18. und 22. November 1659; *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 27 juillet, 4 novembre 1658; 9 juin, 4 novembre, 6 décembre 1659. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1655—1659). — *Instruktion uff die woledlen u. s w. H. Landtvogt Alexander Pfyffer, des innern, und Houptman Jost Am Rhyn, des Grossen Rhats lobl. Stat Lucern, als abgesandte an Iro Exc. H. frantzösischen Ambassadoren De La Barde.* 5ten Juni 1659. St-Arch. Luzern. loc. cit.

(5) *Li cantoni cattolici a Diego Zapata, gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 7 aprile 1660. St-Arch Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). *Négociation de Mr De La Barde, etc.* 1647—1660. loc. cit. — Eidg. Absch VI *A.* 503 *i.*

(6) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 17 de abril 1657. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3374.* — *El conde de Fuensaldaña al rey.* Milan. 31 de agosto 1658. *Ibid. 3375.* — *Consulta del Consejo de Estado* Madrid, 22 de marzo. 4 de mayo, 12 de julio, 25 de septiembre, 17 de octubre 1659. *Ibid. 3376.* — *Los cantones confederados de Esguizaros al rey.* Baden, 24 de julio 1658. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — *Diego Zapata alli cantoni cattolici confederati del re di Spagna.* Milano. 24 aprile 1660. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Uri an Luzern.* Altorf, 26. Februar 1661. *Ibid.* — *Bartolomeo Arese alli cantoni cattolici svizzeri.* Milano, 9 dicembre 1661. *Ibid.* — *Il duca di Sermoneta alli cantoni cattolici svizzeri.* Milano, 13 dicembre 1661. *Ibid.* — *D. Diego Zapata alli medesimi.* Milano, 13 dicembre 1661. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 503 *i.*

tiers, pour rejeter sur la seule Espagne la responsabilité du resserrement de ressources dont se plaignaient ceux-ci. Il les avait incités à dépêcher en Lombardie pour y protester contre le retard apporté à les contenter.[1] Il ne put se priver de la satisfaction de leur déclarer que, si Mazarin fût entré dans les vues de Luis de Haro, tout versement de pensions étrangères aux autorités helvétiques eût été supprimé désormais[2] et qu'il n'avait fallu rien moins que le souvenir des services rendus à ses prédécesseurs par les Confédérés pour décider le monarque français à repousser un projet dont l'économie était cependant bien propre à retenir son attention.[3]

Privés dorénavant des subsides des puissances étrangères, les Lucernois et leurs adhérents se voyaient en outre menacés de devoir renoncer aux soldes des officiers et des hommes du régiment Pfyffer levé naguère dans les Etats catholiques des Ligues pour le compte de la Couronne de France. Tandis en effet qu'il était à craindre que l'empereur ne rouvrît à bref délai les hostilités,[4] le roi Très-Chrétien ne cessait d'affirmer la sincérité de son désir d'observer la paix.[5] Afin qu'on n'en doutât pas, il faisait procéder au licenciement de la majeure partie de ses troupes suisses et s'apprêtait à ordonner la réforme de près de la moitié des compagnies de ses gardes.[6] Déjà, au reste, quelques-unes des enseignes ainsi rapatriées avaient franchi le Jura et l'on signalait de Zurich leur passage sur les terres de ce canton.[7] Or, qui pis est, il ne restait pas aux Confédérés la suprême ressource de s'insurger contre une mesure habile, dont le résultat le plus certain était de dissiper les craintes de leurs protégés de Dôle quant à l'imminence d'une nouvelle invasion française et de fournir à Louis XIV une raison plausible de s'opposer au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes, dès lors que lui-même donnait une preuve manifeste de sa volonté de ne point la violer et que, d'autre part, le danger subsistait d'une rupture de la paix, pour peu que le roi d'Espagne obtînt l'assurance que sa province jurassienne, du fait de l'efficace intervention du Corps helvétique, se trouverait désormais à l'abri de toute attaque de l'étranger.[8]

---

(1) *Avisi del Borromeo.* Lucerna, 6 maggio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(2) „Azzientan por llano los marqueses de Velada y Balbases que los Esguizaros son de suma costa y embarazo y de ningun servicio en el Estado de Milan por muchas razones que refieren..." *Consulta del Consejo de Estado de 9 de julio 1658.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3375. — „Esguizaros... gente poca in numero y de ningun servicio en la guerra." *Carta al conde de Fuensaldaña sobre despedir los Esguizaros.* 9 de octubre 1658. *Ibid.*

(3) „L'ambasciatore di Francia ha detto a due Svizzeri protestanti che, se si faceva a modo del Sor Don Luigi di Haro, non si sarebbero più pagate molte pensioni agli Svizzeri, ma che la Francia ha voluto sostenerli, e tuttavia lo vuole nel suo buon essere per li buoni servizii fatti alla corona." *Crivelli a Casati.* Altorfo, 6 febbraio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *R. de Gravel à De La Barde.* Francfort, 7 février 1660. Aff. Etr. Allemagne. CXLVII. 233vo.

(5) „La Francia scuoprir l'animo risoluto a conservar la pace." *Grimani al Senato.* Parigi, 31 agosto 1660. Frari. Francia. CXXVI. nº 23 (3a).

(6) Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VII. 82.

(7) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 20 febbraio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Sarotti al Senato.* Zurigo, 3 aprile 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. nº 264.

(8) *Mémoire sur la neutralité de la Franche-Comté.* 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 64.

Mais en réalité les catholiques n'étaient pas seuls à ressentir le fâcheux contre-coup du rapprochement scellé entre les gouvernements de Paris et de Madrid. Plus exposés qu'eux aux tentatives d'intimidation et aux brusques mesures de rigueur émanées du Louvre, comme aussi aux empiétements territoriaux de ce dernier, les protestants redoutaient d'entrer en conflit avec les nouveaux maîtres de l'Alsace. Or leurs craintes n'étaient que trop justifiées. L'inflexible dureté de l'administration royale envers les Genevois établis dans le pays de Gex ou y possédant des domaines était pour les Bâlois comme un avant-goût des difficultés que ne tarderait pas à leur susciter la Chambre d'Ensisheim. De l'aveu même de De La Barde, l'alliance conclue depuis peu avec les cités évangéliques reconnaissait non seulement le caractère perpétuel du traité de comprotection de l'année 1579, mais prévoyait en outre la loyale observation, par chacun des contractants, des articles de ceux de Lausanne de 1564 et de Lyon de 1601 relatifs aux aliénations que Berne avait consenties en faveur de Genève dans la région de la Valserine, «qu'il s'agît de biens ecclésiastiques ou non».(1) Donner raison à l'évêque d'Annecy et aux membres de son clergé dans la question des dîmes d'Avully, de Chancy, de Moëns et de Pregny,(2) permettre que celui-là et ceux-ci fissent exécuter les jugements obtenus par eux en France contre les «possesseurs légitimes» qu'ils désiraient évincer, c'était manquer à la plus élémentaire bonne foi et semer des germes de défiance dont les relations entre les deux pays ne pouvaient que pâtir à la longue.(3) Non moins impolitique et tout aussi arbitraire allait être le décret rendu à Ensisheim, mais inspiré de Paris, qui, d'un trait de plume, privait les autorités et certains bourgeois de Bâle de la jouissance de leurs revenus dans la Haute-Alsace, et cela sous un prétexte identique à celui invoqué à Bourg-en-Bresse et à Gex à l'encontre des magistrats de la petite république du Léman.(4) Si, dans l'espèce, il s'était agi de représailles, l'attitude du gouvernement français eût été plus excusable, sinon moins énigmatique. Mais Bâle s'était efforcée de n'y point donner sujet et, loin d'appuyer auprès du Louvre les doléances genevoises, avait laissé ce soin à ses alliés de Zurich et de Berne.(5) Elle venait même de faire une «réception brillante» à Philippe Mancini, auquel son oncle, le cardinal Mazarin accordait enfin la permission de quitter Brisach et de rentrer *incognito* à la cour.(6) Si fragiles semblaient au reste les arguments

(1) *Genève à Berne.* 12/22 juin 1655. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 418. — *De La Barde au roi.* Soleure, 1er mars 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 46. — Du Mont. Corps diplomatique. V². 12. — Oechsli. Der Lausanner Vertrag von 1564 (1899). p. 76, 80, 130.

(2) *Genève à Berne.* 15/25 août 1656. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 422.

(3) *De La Barde au roi.* Soleure, 1er mars 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 46. — *Genève à Colbert.* 21 mai 1662; *au roi.* 17 septembre 1662. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CIX. 398; Aff. Etr. Genève. III. 57.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 febbraio e 3 giugno 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 3 giugno 1660. loc. cit.

(6) *J. B. Colbert à Charles Colbert de Croissy.* Paris, 2 mai 1659 (impr. Clément. Corresp. de Colbert. t. I. 341). — *Mazarin à Ph. Mancini.* Aix, 24 janvier 1660 (ind. Chéruel. op. cit. IX. 910). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 febbraio 1660. Frari. Svizzeri. LVII. n° 257.

invoqués par la Chambre royale d'Alsace à l'appui de sa thèse, qu'ils s'effondrèrent au bout de peu de mois. Louis XIV avait plus d'intérêt à ménager Bâle que Genève.(1) Décidé à garder Huningue, il finit par céder sur la question des dîmes du Sundgau et par ordonner la levée du séquestre qui grevait celles-ci. (2)

Mais, d'entre tous les Etats du «climat des Ligues», celui qui avait principalement à souffrir de la conclusion de la paix franco-espagnole était sans contredit l'évêché de Bâle. Tandis en effet que la petite république du Léman, alliée et protégée des deux grands cantons protestants, se voyait exposée aux continuelles entreprises de ses voisins du sud et de l'ouest, le prince de Porrentruy, allié et protégé des cantons catholiques,(3) se trouvait en butte à l'hostilité presque constante (4) du roi Très-Chrétien et de ses ministres.(5) On relevait d'ailleurs d'autres points d'analogie entre les deux situations. Alors que les Lucernois et les Confédérés de leur groupe faisaient cause commune avec le duc de Savoie contre Genève et combattaient l'inclusion de cette ville dans l'alliance franco-suisse, Zurich et Berne encourageaient en quelque sorte l'attitude agressive du Louvre à l'égard du prélat de Bâle, s'opposaient à l'admission de ce dernier dans le traité de 1602 renouvelé (6) et approuvaient les instances comminatoires à lui adressées d'Ensisheim pour l'amener à souscrire au rétablissement du *statu quo* de l'année 1630 et par suite au transfert de Delémont en Alsace du siège du tribunal ecclésiastique de l'évêché. (7)

On a dit les multiples imprudences à quoi le souverain temporel de l'Ajoie, qu'il eût nom Ostein ou Ramstein, s'était laissé entraîner dans la pratique de sa politique étrangère; les représailles que ses sympathies avérées pour l'Empire, et ses intrigues avec les représentants de celui-ci lui avaient attirées de la part du monarque français; l'occupation prolongée d'une notable portion de ses Etats par les armes royales; les calamités sans nombre dont souffraient ses

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 febbraio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 giugno 1660. loc. cit.

(3) *Erneuerung des Bundes der VII cathol. Orte mit dem bischœflichen Stuhl zu Basel.* 1655. ap. Bluntschli. Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes (Zürich, 1852). t. II. 136 (XXXII).

(4) *Arrangement intervenu entre le roy Très-Chrétien et Mr l'évesque de Basle, relatif aux bénéfices ecclésiastiques.* Ensisheim, 4 juillet 1658. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 71.

(5) *L'évêque de Bâle à Lucerne.* Porrentruy, 16 juillet 1657. St-Arch. Luzern. Bischof von Basel. III (Leibgarde).

(6) „...ad altro non mirando che a spogliar il vescovato.“ *Borromeo a Chigi.* Wettingen, 27 marzo 1659. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 227).

(7) „Li dominanti francesi nell' Alsatia adiacente avendo eretto un nuovo tribunale o Parlamento, come lo chiamano, per la giustizia del paese, nella città d'Einshemio (Ensisheim), gli hanno fatto intendere (al vescovo di Basilea) che restituisse l'abitazione del suo ecclesiastico tribunale ora residente in Delemonte, sua propria giurisdizione, in una città di quel loro distretto, dove, prima delle molestie dell'armi svedesi, si tratteneva, e ciò non ad altro fine che di perturbarlo e immischiarsi nella giurisdizione del medesimo.“ *Borromeo a Chigi.* Wettingen, 27 marzo 1659. loc. cit.

malheureux sujets et le peu de durée des rares éclaircies qui s'étaient produites dans cette situation troublée.(1)

Jean-François de Schœnau, pourvu du siège épiscopal dès 1651,(2) ne s'était guère écarté de la ligne de conduite suivie par ses prédécesseurs. L'un de ceux-ci, Béat-Albert de Ramstein, n'ayant pas réussi, grâce à l'opposition de Zurich, à s'assurer par un traité formel la protection éventuelle de l'ensemble du Corps helvétique,(3) que Berne et Bâle, acquises au projet d'une «plus estroicte entente» avec les Francs-Comtois, inclinaient cependant à lui garantir,(4) s'était en désespoir de cause rabattu à solliciter son inclusion dans l'alliance de 1602 dont le renouvellement lui paraissait imminent (juin 1655).(5) Son successeur immédiat, Jean-Conrad de Roggenbach, élu par le chapitre en décembre 1656,(6) entra lui aussi résolument dans cette voie et, dès son avènement, fit savoir aux cantons protestants que son évêché, boulevard naturel des Ligues aux frontières de l'ouest, demandait à jouir des avantages réservés aux alliés suisses de la Couronne Très-Chrétienne.(7) Si De La Barde repoussa cette ouverture, c'est qu'il soupçonnait le prélat «d'être aux mains des ennemis du roy» et de chercher à s'introduire dans la place à seule fin de les y servir.(8) L'ambassadeur ne se trompait guère. Démasquant ses batteries au cours de la diète de Bade de juillet 1657, l'évêque pria les membres de cette dernière de recommander à ceux de la diète de Francfort ses prétentions sur le comté de Ferrette,(9) qu'il affirmait avoir été reconnues légitimes à Münster en 1648.(10) Son plan était en somme d'une très grande simplicité. Peu certain d'obtenir du Louvre l'exaucement de ses vœux,(11) il s'attachait à attirer les princes allemands dans son jeu en attendant de solliciter son admission dans la Ligue

(1) *L'évêque de Bâle à Mazarin.* Birseck, 14 juillet, 25 octobre, 20 décembre 1643; 26 avril, 18 décembre 1644; *aux plénipotentiaires français en Allemagne.* Birseck, 22 février, 28 septembre 1645; *à Mazarin.* Birseck, 5 janvier 1646, 6 avril 1655. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 43—58. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Paris, août 1644; *à Turenne.* Paris, 6 janvier 1644; *à Oysonville.* Paris, 13 mars 1644. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 47; Aff. Etr. Suisse. XXIX. 76. 84. — *Mazarin à l'évêque de Bâle.* 23 avril 1655. Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 357.

(2) et non *1652. contra:* Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. t. II. 231 sqq.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 249 *e.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 249—250 *e.* — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T.* 56.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 250 *e.*

(6) *Le roi à l'évêque de Bâle.* Paris, 16 février 1657. Aff. Etr. Allemagne. CXXXIV. 57.

(7) „als Vormauer der Eidgenossenschaft.“ Eidg. Absch. VI *A.* 360 *b.*

(8) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 19 juillet 1657. Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* f° 334.

(9) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 19 juillet 1657. loc. cit.

(10) „Pretende egli essersi nella pace di Münster considerato questo suo jus.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 maggio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(11) *Lionne à l'évêque de Bâle.* Francfort, 4 octobre et 22 novembre 1657; *Mazarin à l'évêque de Bâle.* Paris, 31 janvier 1659; *le roi à l'évêque de Bâle.* Paris, 23 avril 1659; *Lionne au même.* Paris, 31 août 1660. — *L'évêque de Bâle à Gravel.* Porrentruy, 10 janvier 1657 et 3 mars 1660; *à Mazarin.* Porrentruy, 30 janvier 1658; *à Colbert.* Porrentruy, 3 mars 1660, 20 janvier et 12 octobre 1662, 24 janvier, 13 février 1663; *à Lionne.* Porrentruy, 30 mai 1663; *à Gravel.* Porrentruy, 24 octobre 1663. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 68—103; Allemagne. CXXXIV. 196vo; CXXXVIII. 285vo; CXLVII. 349.

du Rhin[1] et, d'autre part, à se garantir d'une agression de la France en se ménageant l'alliance de cette puissance.[2] Or la paix des Pyrénées devait, en partie du moins, réduire à néant ses espérances, puisque aussi bien la possession du comté de Ferrette, distrait de l'Alsace, était définitivement attribuée au roi Très-Chrétien.[3] Il lui restait, à dire vrai, la ressource d'intéresser les Confédérés à sa prétention d'être inclus dans le traité de 1602 renouvelé; mais, quoique la majorité des cantons parût disposée à lui donner satisfaction sur ce point, rien ne semblait moins certain que le succès de sa démarche.[4]

XLI. Le mécontentement provoqué en Suisse tant par les conséquences immédiates du traité de paix du 7 novembre, que par la menace encore lointaine contenue dans certaines de ses clauses, n'était assurément pas fait pour faciliter la tâche déjà fort ardue du représentant de la Couronne Très-Chrétienne à Soleure. Le séjour prolongé du roi dans le midi,[5] les préoccupations nouvelles qui détournaient du Corps helvétique l'attention de Mazarin et celle des surintendants des finances, l'oubli dans quoi tombaient les engagements successifs pris à l'égard des cantons de l'une et de l'autre confession, la ténacité déployée par les représentants de ceux-ci à maintenir leurs revendications et à en exiger l'immédiat et efficace examen,[6] les prétextes invoqués en France pour le différer et éluder l'accomplissement de promesses réitérées à chaque diète générale ou particulière,[7] les allusions non déguisées à l'annulation possible des deux instruments suisses de l'alliance si laborieusement restaurée, toutes ces circonstances réunies tendaient à créer entre l'ambassadeur français et ses hôtes une impression de malaise sans cesse grandissante.[8]

Dès le mois de mars 1660, De La Barde, las d'être en butte aux continuels assauts des créanciers de la couronne, avait sollicité de son maître l'autorisation de regagner Paris, comme aussi celle de calmer l'impatience des Confédérés en les avisant qu'un envoyé extraordinaire leur apporterait à bref délai entière satisfaction.[9] A Bade, en juillet, ce plan avait reçu un commencement d'exécution. On était donc convenu de part et d'autre qu'il se

(1) „J'avois escrit à Monsieur l'électeur de Mayence le dessein que j'ay d'entrer avec les Princes dans l'alliance du Rhin...“ *L'évêque de Bâle à Colbert.* Porrentruy, 8 juin 1662. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 88.

(2) *De La Barde à Colbert de Croissy.* Soleure, 19 juillet 1657. loc. cit.

(3) „... perchè in essa venga a favore del re di Francia espressa la cessione della contea Ferretense.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 maggio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(4) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 28 ottobre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(5) *Crivelli a Casati* Altorfo, 16 gennaio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Les cantons catholiques à De La Barde.* Lucerne, 17 avril 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 76. - *Luzern an De La Barde.* 18. Februar, 20. September, 27. October 1660; *an Wallier.* 16. Januar 1661. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665).

(7) *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 22 janvier 1660. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *II* 431. — *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 20 février 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 3.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 mars; *à Brienne.* Soleure, 6 août 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 401; Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 10.

(9) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 26 mars 1660. loc. cit.

rendrait à la cour en septembre, et qu'il n'y précéderait que de quelques semaines les plénipotentiaires suisses délégués à la cérémonie de la solennisation de l'alliance.(1) Ayant reçu de l'argent dans ces entrefaites, l'ambassadeur s'était empressé de l'annoncer aux autorités cantonales et de les engager à lui dépêcher à Soleure afin d'y toucher une annuité de leurs pensions échues.(2) Jusque là tout marchait à son gré. La rédaction définitive des articles demeurés en suspens eût été arrêtée au Louvre en la présence du roi, auquel il aurait sans doute suffi de jeter dans la balance le poids de son autorité pour triompher des objections tenaces de ses alliés des Ligues, principalement en ce qui concernait la réservation de l'Alsace.(3) Par malheur les catholiques, tenus en haleine par les agents lombards dans la région du Gothard, ne l'entendaient point ainsi. Le 15 décembre 1659 déjà, ils avaient cru devoir avertir le successeur de Caumartin que ses manquements de parole répétés envers eux reculeraient la date de la célébration du dernier acte du «renouvellement».(4) Le 27 octobre suivant, leurs députés réunis à Lucerne y décidèrent de ne point passer à celui-ci avant d'être mieux éclairés sur les intentions du roi quant aux points restés en litige dont l'ambassadeur différait de semaine en semaine l'examen.(5) Or, ce même jour, De La Barde recevait de la cour, avec un témoignage de satisfaction d'autant plus précieux que les manifestations en devenaient moins fréquentes à son endroit, la permission de prendre congé des Confédérés à l'heure qui lui paraîtrait opportune.(6) Dans la réponse, débordante de gratitude, adressée aussitôt par lui à Mazarin dont l'influence s'était employée à le maintenir à un poste d'où de puissants et tenaces adversaires, envieux de son dernier succès, s'efforçaient de l'évincer,(7) le chef de mission estimait ne pas être en mesure de présenter avant la fin de l'année ses lettres de rappel aux divers membres du Corps helvétique.(8) Les sommes mises à la disposition de ceux-ci en juillet étant jugées par eux insuffisantes, il semblait nécessaire de procéder à l'envoi d'un nouveau fonds à Soleure et de n'en confier la répartition à nul autre qu'à l'ambassadeur; car, à défaut de cette élémentaire précaution, son départ des Ligues eût été aussi honteux que celui

(1) *Memoriale der Punckten so Ihr Excell. de La Barde, dem frantzös. H. Amb*r*, durch einen Ehren ussschutz einzuogeben, und mit mehrerem in gemeiner XIII Ohrten Nahmen so wohl über dass so verndriges Jahres nit völlig erfolget, alss wass auch diss Jahr eingefallen, zuo repraesentiren nothwendig erachtet worden. In Baden, 9. July. St. n. 1660.* Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663). — *Avvisi del Borromeo.* Lucerna, 22 luglio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 3 agosto 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri.

(2) *De La Barde aux cinq petits cantons.* Soleure, 20 juin 1660. St-Arch. Zug (Frankreich). — Eidg. Absch. VI *A.* 508 *hhh.*

(3) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 6 août 1660. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 498 *b.*

(5) *Crivelli a Casati.* Muri, 29 ottobre 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.* — Eidg. Absch. VI *A.* 516 *d.*

(6) *Brienne à Mazarin.* Paris, 19 octobre 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 44. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 19 octobre 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 24.

(7) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 octobre 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 23.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 octobre 1660. loc. cit.

d'un homme «ayant fait banqueroute».[1] En outre la crainte de surprises fâcheuses n'était pas dissipée. Momentanément écarté, grâce à ses actives démarches, le projet d'acheminer vers la cour une «députation des cantons» pourvue d'instructions comminatoires continuait à préoccuper le ministre français.[2] La question de la refonte en un seul traité des deux instruments, catholique et protestant, de l'alliance rétablie paraissait, ensuite d'objections venues des cités évangéliques,[3] moins aisée à résoudre qu'on ne le supposait de prime abord.

Partisan malgré tout d'une solution qui mettait fin à l'innovation dangereuse dont les circonstances l'avaient contraint de se contenter, faute de mieux,[4] le successeur de Caumartin à Soleure ne se dissimulait pas d'autre part qu'elle présentait certains inconvénients.[5] On pouvait appréhender en effet que les petits cantons ne réussissent à convaincre Berne et Zurich de la nécessité de ne consentir à aucune transaction au sujet de la réservation de l'Alsace.[6] Puis il y avait lieu de redouter que la contagion de l'exemple n'entraînât les quelques Etats confédérés dont les prétentions demeuraient modestes en somme à les hausser au niveau de celles de leurs alliés plus exigeants.[7] Cette dernière menace semblait particulièrement grave, car on avait pu espérer jusque là que, même au cas où Brisach et le Sundgau ne seraient point compris au traité, le payement opportun d'une pension complémentaire déciderait les cantons à y laisser employer leurs troupes.[8] Enfin De La Barde se plaignait du tort «immense» fait à sa négociation par l'intempestive annonce de la prochaine venue aux Ligues d'un ambassadeur extraordinaire, venue qu'il n'eût sans doute pas qualifiée de «nuisible et d'inutile», s'il avait été certain que le choix du roi se porterait sur lui pour l'accomplissement de cette mission de confiance.[9]

Toujours est-il que les bruits les plus divers et les plus contradictoires circulaient en Suisse au sujet de l'état des relations de De La Barde avec la cour. D'aucuns les jugeaient tendues et croyaient au prompt rappel de l'ambassadeur.[10] D'autres au contraire inféraient de l'arrivée à Soleure d'une partie de la famille de celui-ci, que son maître se décidait à le confirmer dans sa charge pour une nouvelle période de trois ans.[11] La missive royale adressée

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 octobre 1660. loc. cit.
(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 29 octobre 1660. loc. cit.
(3) *Petit mémoire sur le faict de l'alliance avec les XIII cantons.* 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 61.
(4) *Petit mémoire sur le faict de l'alliance avec les XIII cantons.* 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 61.
(5) *De La Barde à Waser.* Soleure, 3 décembre 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 263vo.
(6) *Mémoire* („Les cinq petits cantons ...“) 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 62.
(7) *Mémoire* („Les cinq petits cantons ...“) 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 62.
(8) *Mémoire* („Les cinq petits cantons ...“) loc. cit — *Mémoire sur les affaires de Suisse.* 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 64.
(9) *Mémoire sur les affaires de Suisse.* 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 64.
(10) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 18 novembre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 4 e 10 dicembre 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.
(11) *Avvisi del Paradisi.* Lucerna, 21 ottobre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

aux Confédérés le 23 novembre 1660 fit à point nommé le juste départ entre ces deux opinions extrêmes.(1) Elle établit de façon irréfutable que, loin d'être tombé en disgrâce, le représentant du Louvre aux Ligues jouissait encore à cette heure de l'entière confiance de son souverain.(2) En revanche elle mit fin à la mission qu'il remplissait depuis treize années auprès des cantons.(3) Regagnerait-il au bout de quelques mois son poste au pied du Jura en qualité d'ambassadeur extraordinaire, ou bien sa carrière helvétique devait-elle être considérée comme terminée?(4) Toute conjecture à cet égard eût été prématurée. Lui-même estimait son retour en Suisse si peu probable qu'il n'hésita pas à prendre de ses hôtes un congé définitif.(5) Mais avant de les quitter, le 21 décembre,(6) il tint à les assurer de la constance de ses sentiments de bienveillance envers eux, comme aussi à les rendre certains que ses services leur étaient acquis désormais et que le roi tiendrait à honneur de se libérer dans un délai très bref des engagements contractés en son nom tant à l'égard des cantons catholiques que du *Vorort* et des autres cités évangéliques.(7)

Au cours d'une mission qui compte parmi les plus longues et les plus importantes qu'un ministre français ait rempli auprès du Corps helvétique, mission durant laquelle il ne sortit de Soleure que pour se rendre aux diètes générales ou particulières et jamais afin de reprendre le contact personnel des membres du Conseil royal, De La Barde avait entretenu tour à tour avec les gouvernements confédérés des rapports de nature très diverse. Accueilli de prime abord avec joie par les Suisses des deux confessions, tous indignés de l'attitude hautaine et des procédés tranchants de Le Fèvre de Caumartin, il s'était aliéné peu à peu les sympathies de ses hôtes, qu'une puissante cabale organisée par son prédécesseur cherchait à prévenir contre lui. De fréquentes maladresses, quelques imprudences graves, une tendance regrettable à résoudre par la manière forte les difficultés dont la solution tardait trop à son gré lui avaient créé des inimitiés tenaces dans la plupart des Etats helvétiques. Son intervention, cependant opportune, louable, honnête et jusqu'à un certain point

(1) *Le roi au Corps helvétique.* Paris, 23 novembre 1660. St-Arch. Zürich. Franz königl. Missiven C IV. 9; Arch. Fribourg (France. IX); Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV; St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (1500—1698); St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 142.

(2) *Le roi au Corps helvétique.* Paris, 23 novembre 1660. loc. cit.

(3) *Le roi au Corps helvétique.* Paris, 23 novembre 1660. loc. cit.

(4) *Crivelli a Casati.* Lucerna, 10 dicembre 1660. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 dicembre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(5) „Comme il y a apparence que je ne reviendray pas en ce pays, je prends congé de vous par cette lettre." *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 12 décembre 1660. St-Arch. Luzern. Französ. Gesandte; Arch. d'Etat Fribourg. France (1643—1663). IX; St-Arch. Basel. Frankreich *B* 4; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 146 (22 décembre [sic]). — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 1º gennaio 1661. Frari. Svizzeri. LVIII. nº 305. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(6) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 24 dicembre 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Luzern an De La Barde.* 24. November 1660. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Schaffhausen an Zürich.* 19./29. Dezember 1660. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 147 *a.* — *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 22 décembre 1660. St-Arch. Luzern. Französ. Gesandte; Arch. Fribourg. France. IX. — *Genève à De La Barde.* 1/11 janvier 1661. Arch. Genève. Lettres XXXIV *D.* p. 57.

désintéressée, dans le conflit soulevé par la rébellion des paysans en 1653 avait indisposé contre lui une partie à tous le moins des cités évangéliques, où on le soupçonnait, sans preuves à l'appui d'ailleurs, de s'être employé sous main à aggraver un malentendu dont son maître n'était pas le dernier à tirer profit. Ses tentatives de médiation à l'effet d'éviter l'effusion du sang à la veille de la rupture de Villmergen n'avaient servi qu'à l'exposer aux rancunes des Confédérés de l'ancienne croyance, convaincus très à tort de son adhésion occulte à la cause de leurs adversaires. L'affaire Werdmüller, au regard de laquelle il lui eût été difficile de ne point prendre position, avait achevé de le brouiller avec les dirigeants à Zurich. Son attitude dans le différend surgi parmi les « Waldstætten » au sujet du colonel Zweyer d'Evibach ne devait pas suffire en revanche à lui ramener les sympathies de ceux-là mêmes dont il encourageait la campagne haineuse contre le *landammann* d'Uri.

Mais aussi bien pendant les dernières années de l'ambassade de De La Barde un revirement s'était produit. Les choses avaient changé de face et, de ce fait, sa situation avait paru s'améliorer. Trop longtemps opposés à ses vues, les protestants lui revenaient peu à peu.(1) D'autre part, à Fribourg et principalement à Soleure, encore que les intrigues de la cabale caumartiniste y fussent toujours vives,(2) les clients du gouvernement de Paris reprenaient confiance, ainsi qu'à Lucerne au reste.(3) Seuls en somme, les cantons primitifs persistaient à son égard dans une réserve hostile.(4) Mais, à cette heure certes, nul n'eût été en mesure d'affirmer que la ténacité déployée par eux ne parviendrait pas à remettre en question quelques-unes au moins des difficultés que l'ambassadeur se plaisait à croire définitivement réglées.

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 giugno 1659. Frari. Svizzeri. LVII. n° 219.
(2) *Mémoire sur les affaires de Suisse.* 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 64.
(3) *De La Barde au colonel Antoine de Reynold.* Soleure, 22 septembre 1660. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX.
(4) Eidg. Absch. VI *A*. 521 *b*.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

DANS LE VALAIS,

A GENÈVE,

DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE.

1660—1663.



I. MICHEL **BARON**; JEAN-PHILIPPE **VIGIER**

Chargés d'affaires par intérim en Suisse.

Décembre 1660—Février 1661.

II. MICHEL **BARON**

Chargé d'affaires par intérim en Suisse.

Février 1661—Octobre 1661.

III. JEAN DE **LA BARDE**

Ambassadeur extraordinaire en Suisse.

Octobre 1661—Octobre 1663.

IV. CLAUDE **BOUCHU**

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Février 1662.

V. JEAN **FRISCHMANN**

Chargé d'une mission spéciale à Bâle.

Juin 1662.

VI. LAURENT **TSCHUDI**

Secrétaire-interprète chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

1660—1663.

I. *cf. Vigier à Fribourg; à Lucerne.* Soleure, 29 décembre 1660. Arch. d'Etat Fribourg. Documents. France. IX (1643—1663); St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; *Mollondin à Vigier.* Neuchâtel, 18 février 1661. Arch. Vigier, à Soleure.

II. *cf. Lionne à Baron.* Paris, 18 janvier 1661. Aff. Etr. Suisse. LXXIV. 59.
De La Barde à Baron. Paris, 8 mars 1661. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 760*c*.
Baron à De La Barde. Soleure, 8 avril 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 78.

III. *Commission d'ambassadeur extraordinaire:* Fontainebleau, 19 juillet 1661.(1)
Instructions: même date.(2)
Lettres de créance: Fontainebleau, 22 juin 1661 (aux XIII cantons);(3) Fontainebleau, 19 juillet 1661 (aux XIII cantons, à l'abbé et à la ville de Saint-Gall, à Mulhouse et à Bienne).(4)
Rappels de créance: Fontainebleau, 1er novembre 1661 (aux XIII cantons);(5) Paris, 18 novembre 1662 (aux XIII cantons);(6) Paris, 3 janvier 1663 (aux XIII cantons);(7) Paris, 16 janvier 1663 (aux XIII cantons);(8) Paris, 27 février 1663 (aux XIII cantons; aux cantons catholiques);(9) Paris, 12 juin 1663 (aux cantons catholiques;(10) à Lucerne).(11)
Lettres de rappel: Paris, 10 décembre 1663 (aux XIII cantons).(12)

IV. *Lettres de créance:* Paris, 31 janvier 1662 (à Genève).(13)

V. *Lettres de créance:* Paris, 7 juin 1662 (à Bâle).(14)

VI. *cf. Casati al governatore di Milano.* Coira, 19 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.
Baron à Lionne. Soleure, 8 et 22 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 21, 28.

---

(1) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 29.
(2) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 80.
(3) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige *C* IV. 9.
(4) St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte *M* 263; St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige *C* IV. 9.
(5) St-Arch. Zürich Briefe der franz. Könige *C* IV. 9; Aff. Etr. France. CCXCV. 319.
(6) Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663); St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige *C* IV. 9.
(7) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige *C* IV. 9. — impr. A. de Troyes. La Franche-Comté, etc. III. 361.
(8) St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige *C* IV. 9; Aff. Etr Suisse. XXXIX. 63.
(9) Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 141; XXXIX. 90.
(10) Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 185.
(11) Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 143.
(12) St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsbriefe.
(13) impr. Gautier. Histoire de Genève. VII. 411.
(14) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (1500—1698).

Manque d'unité des instructions adressées aux représentants du Louvre à l'étranger. — Contestations au sujet de la gestion de l'intérim après le départ de De La Barde pour la cour. — Baron, Vigier et Mollondin. — Recrudescence des discordes intestines en Suisse. — Le différend de Thurgovie. — Les catholiques cherchent à s'assurer de l'assistance éventuelle de leurs alliés à l'étranger. — Epuisement financier des « Waldstaetten ». — Mort de Mazarin. — Les candidats au poste diplomatique d'Helvétie. — De La Barde est nommé ambassadeur extraordinaire. — Il regagne Soleure.

I. La trop fréquente incohérence des décisions arrêtées au Louvre en matière de politique extérieure n'était malheureusement compensée ni par l'unité des instructions adressées aux représentants du roi à l'étranger, ni par la stricte observation d'une discipline hiérarchique cependant indispensable à la bonne administration de la chose publique.

Déjà miné aux Ligues par le spectacle attristant des rivalités mesquines qui ne cessaient de mettre aux prises De La Barde et son prédécesseur immédiat, le prestige de la diplomatie française allait y subir une nouvelle atteinte au lendemain même du départ de l'ambassadeur ordinaire pour la cour. Au moment en effet de se séparer des Confédérés, ce dernier avait installé comme chargé d'affaires à Soleure l'un de ses secrétaires-interprètes, Philippe Vigier, et celui-ci s'était empressé d'aviser de cette décision les autorités cantonales des deux confessions.(1) Mais son collègue Michel Baron, dont les services l'emportaient au regard de l'ancienneté, bien que son brevet fût de date plus récente,(2) élevait lui aussi des prétentions à la gestion de l'intérim.(3) Il obtint l'appui de Brienne.(4) Comme, d'autre part, leur doyen à tous deux dans l'exercice de ces charges, Stavay-Mollondin, gouverneur de Neuchâtel, chef de la faction caumartiniste, agitait de fixer sa résidence au siège de l'ambassade,(5) une anarchie complète régnait dans la direction de celle-ci. Lorsqu'elle prit fin, en avril 1661, par la reconnaissance officielle des prérogatives de Baron,(6) il était un peu tard pour tenter d'effacer de l'esprit des Suisses l'impression

(1) *J. P. Vigier an Freiburg.* Solothurn, 29. Dezember 1660. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663); *an Luzern.* 29. Dezember 1660. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(2) *Baron à De La Barde.* Soleure, 8 avril 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 278.

(3) *Zürich an Luzern.* 6./16. Februari 1661. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(4) *Baron aux V cantons catholiques.* Soleure, 10 février 1661. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; *aux XIII cantons.* 10 février 1661. *Ibid.* — *Baron à De La Barde.* Soleure, 8 avril 1661. loc. cit.

(5) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 4 marzo 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(6) *Baron à De La Barde.* Soleure, 8 avril 1661. loc. cit. — *Extraict de divers ordres du roy que j'ay (Baron) receus de prendre soing des affaires de Sa Mté en Suisse pendant diverses absences de Mr De La Barde et de Mr Mouslier jusques à l'arrivée de Mr de St Romain* (1672). Bibl. Nat. Coll. Clairamb. *1001* f° 961.

fâcheuse qu'y avait fait naître cet incident malencontreux, indice des divergences d'opinion qui affaiblissaient l'action du gouvernement de Paris au delà des frontières du royaume.

A n'en pas douter, la désapprobation que soulevaient parmi les Ligues les ordres contradictoires adressés aux représentants de la Couronne Très-Chrétienne dans ce pays eût été plus vive encore si quelque répit se fût produit dans les différends qui divisaient le Corps helvétique. Or il n'en était rien. A vues humaines on s'acheminait en Suisse vers une nouvelle rupture. Si grande était à Berne la surexcitation des esprits,(1) que les magistrats de ce canton, redoutant à la fois une attaque de Soleure, de Lucerne et de Fribourg, que soutenait le duc de Savoie,(2) armaient précipitamment, mettaient sur pied plusieurs milliers d'hommes,(3) invoquaient l'appui militaire des cités évangéliques, de Bienne, de Genève et de Neuchâtel,(4) faisaient édifier des redoutes à proximité de Saint-Maurice,(5) fortifiaient en hâte Aarbourg, ainsi qu'on l'a dit, afin de couper les communications entre les «Waldstætten» et les coreligionnaires de ceux-ci dans la région du Weissenstein,(6) et cherchaient, par tous les moyens en leur pouvoir, à rendre plus précaire la situation des deux Etats catholiques de la Suisse occidentale.(7)

D'autre part, en dépit des exhortations à la concorde que De La Barde leur avait prodiguées avant de quitter Soleure(8) et que le gouverneur de Milan leur renouvelait, dans la crainte d'avoir à les secourir comme en janvier 1656,(9) les catholiques s'apprêtaient à la lutte.(10) Avec une absence de logique, dont seuls le nonce apostolique et le résident lombard ne s'étonnaient point, les magistrats des petits cantons accusaient l'autorité bernoise de «violer la constitution helvétique» en faisant exécuter des travaux à Aarbourg,(11) alors qu'eux-mêmes mettaient à une rude épreuve la patience de leurs adversaires con-

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 332.

(2) *Bern an J. Rudolf Wettstein.* 19./29. August; *Solothurn an Bern.* 13./23. August 1662. St-Arch. Basel. Thesaurus dipl. Wettstein. XIII (1661—1666). p. 38, 39. — *Bern an Biel, Genf und Neuenburg.* 12./22. Juni 1661 St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 989. — Eidg. Absch. VI *A.* 515*c*, 530*a*.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 luglio 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 luglio 1661. Frari. Svizzeri. LIV. n° 332.

(4) *Bern an Biel, Genf und Neuenburg.* 12./22. Juni 1661. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 989.

(5) *De La Barde au marquis de Lullin.* Soleure, 12 mars 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 354vo.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 marzo 1661. loc. cit.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 535—536.

(8) *De La Barde aux cantons catholiques.* Soleure. 6 décembre 1659. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 258vo.

(9) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni.

(10) *Borromeo a Chigi.* Mörisburg (Meersburg), 20 gennaio e 9 febbraio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — Eidg. Absch. VI *A.* 535 (n° 329).

(11) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 marzo 1660. loc. cit. — „Mostrano li protestanti di Berna pensiero di proseguire alcuni ripari già designati sopra le frontiere con le quali la loro giurisdizione intermezza quella de' cattolici, prendendo con l'apertura della stagione la comodità d'addatarvi diverse prevenzioni" *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1 e 8 aprile 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 11 febbraio 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Baron à Colbert.* Soleure, 24 février 1661. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CII. 295. — Eidg. Absch. VI *A.* 515*a*, *c*. — Maag. op. cit. 102.

fessionnels en continuant, à l'instigation de Schwytz, à rendre plus formidables les approches de Bade(1) et en quémandant les subsides des puissances étrangères, ceux du Saint-Siège en particulier, pour faciliter aux Conseils de Fribourg l'amélioration des défenses de cette place.(2) Derechef la paix des Ligues se trouvait à la merci d'un incident futile. Cet incident avait failli éclater avant le rappel de De La Barde à Paris. Aussi bien la situation demeurait tendue en Thurgovie. Quelques habitants protestants de cette contrée, convaincus d'avoir «blasphémé contre la Vierge», ayant été incarcérés, les autorités ecclésiastiques de l'ancienne croyance menaçaient de ne les remettre en liberté qu'après «leur avoir fait couper la langue», ce qui eût tout aussitôt conduit Zurich à décréter des représailles à l'endroit des monastères placés sous sa juridiction.(3) Schwytz inclinait chaque jour davantage aux mesures extrêmes et en conseillait l'emploi à ses confédérés de la région du Gothard.(4) Mais, outre que ceux-ci étaient trop prudents pour se jeter à l'aventure dans une entreprise dont l'issue leur paraissait incertaine,(5) ils se sentaient affaiblis par les rivalités intestines qui les divisaient. Les objections persistantes de Lucerne à faciliter aux autres «Waldstætten» la fréquentation régulière de son marché créaient en effet entre le *Vorort* catholique et ses alliés de la même croyance un regrettable malentendu.(6)

A lui seul d'ailleurs, le différend Zweyer d'Evibach eût suffi à empêcher les cantons forestiers d'agir avec plus d'énergie qu'ils ne le faisaient dans l'affaire d'Aarbourg.(7) Ce différend, que le gouverneur de Milan, on l'a dit, s'attachait vainement à apaiser,(8) et que ni l'abbé d'Einsiedeln, ni le secrétaire-interprète Crivelli ne parvenaient à arbitrer,(9) menaçait de s'éterniser grâce aux prétentions excessives et à l'insupportable hauteur de ton des magistrats de Schwytz.(10) Par suite, les dizains du Valais, dont l'appui eût été si précieux aux petits Etats helvétiques voisins de l'Italie, au cas d'une rupture confessionnelle en Suisse,(11) hésitaient à renouveler le traité qui les liait à eux et

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 luglio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *El coronel Crivelli al conde Francisco Casati.* Muri, 29 de octubre 1660. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3378. — Eidg. Absch. VI *A.* 515 *a, c.*

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 agosto 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — „L'haver simil atto di generosità della Santa Sede ottenuto il Senato di Friburgo, quando ivi furono rinovate le mura.“ *Baldeschi al cardinale Azzolino.* Lucerna, 20 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1° febbraio 1660, 23 giugno 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 aprile 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 320.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 9 aprile 1661. loc. cit.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 dicembre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — Eidg. Absch. VI *A.* 520 (Brunnen, 28. Januar 1661).

(7) *Borromeo a Chigi.* Coira, 9 marzo 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(8) *Il duca di Sermoneta agli VI cantoni cattolici.* Milano, 9 luglio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(9) *Borromeo a Chigi.* St Gall, 24 marzo 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 26 marzo 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 317 — „Hanno questi instabili cervelli ritirato indietro tutto il negotio.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 20 agosto 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 338.

(11) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 marzo 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

prétextaient l'aggravation de leurs propres différends avec le prélat de Sion et son chapitre pour ajourner toute décision à ce sujet.(1) Néanmoins, comme le danger devenait imminent, la diète réunie à Lucerne le 31 mars 1661 décida d'adresser un appel pressant aux alliés étrangers de la Ligue Borromée.(2) Oubliant pour un instant leurs discordes, Schwytz et Uri consentirent avec Zoug à solliciter l'assistance éventuelle du gouverneur de Milan, tandis que Lucerne, Unterwalden et Soleure invoquaient les secours financiers du Saint-Siège(3) et que tous ensemble priaient le chargé d'affaires de France, Michel Baron de les recommander à la bienveillance de son maître.(4) Mais le résultat peu satisfaisant de ces démarches concomitantes suffit à convaincre les catholiques d'Helvétie que leur intérêt à cette heure n'était pas de rompre en visière à leurs confédérés de l'autre croyance, ainsi qu'on y poussait au pied des Mythen.(5)

Avec de l'argent en mains, les Suisses des petits cantons, fiers de leurs lauriers de Villmergen, eussent peut-être tenté à nouveau le sort des armes. Or leurs ressources étaient des plus précaires. Aussi bien si le recouvrement de leurs créances sur le trésor de Milan paraissait compromis,(6) il ne semblait pas, en dépit des assurances de De La Barde, que les sommes attendues de Paris fussent à la veille de leur être versées.(7) Le rappel de l'ambassadeur à la cour était motivé à la fois par la crainte de Mazarin que les dépenses faites jusque là en Helvétie n'eussent pas été engagées à bon escient,(8) par le désir de peser avec lui les avantages et les inconvénients de la solennisation de l'alliance à Paris plutôt qu'en Alsace ou à Soleure,(9) et par la nécessité où se trouvait le principal ministre du roi de gagner du temps afin d'être en état d'exécuter une partie à tout le moins des clauses financières du traité renouvelé.(10)

---

(1) *Recès de la diète tenue à Sion du 2 au 14 juin 1660.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. *A* III. 11. 3. p. 157 — Eidg. Absch. VI *A.* 533 *ss*, 540.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 525 *a.*

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 525 *a.*

(4) *Baron à Colbert.* Soleure, 24 février 1661. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CII. 295. — *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse* (1663). Aff. Etr Suisse. XXXVII. 155.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 31 marzo e 7 aprile 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — Eidg. Absch. VI *A.* 535 (nº 329).

(6) *Consulta de 25 de septiembre 1661 con una consulta del Presidente de Hacienda en razon del pagamento de Esguizaros y Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3378.

(7) *Zürich an Luzern.* 5./15. April 1661. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665). — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 luglio 1661. loc. cit.

(8) *Alv. Grimani al Senato.* Parigi, 18 gennaio 1661. Frari. Francia. CXXVI. nº 96 (3a).

(9) „Mentre si è calcolato dover essere molto dispendioso il ricevimento al confine e trattamento per il viaggio, soggiorno a Parigi e ritorno di trenta quattro ambasciatori svizzeri, che a prestar il giuramento della nuova alleanza con questa corona devono qui trasferirsi, il Sor cardinale studia ripieghi di scansarlo o protrahere almeno sulla grande spesa, ma vorrebbe però restar anco sicuro dell'effettuatione dell' alleanza accordata. Ha però ordinato che si procuri la dilatione della loro mossa dall Ambre La Barde e che egli si porti subito qui perchè, come esperimentato in quelli affari, possi suggerire qualche aggiustato e sicuro ripiego.“ *Alv. Grimani al Senato.* Parigi, 18 gennaio 1661 (3a). Frari. Francia. CXXVI. nº 96.

(10) *Alv. Grimani al Senato.* Parigi, 18 gennaio 1661. loc. cit.

Etant donné ce qui précède, on s'étonnait assez généralement en Suisse que le cardinal n'eût pas admis l'ambassadeur à son audience dès le lendemain de l'arrivée de celui-ci à Paris.(1) On ignorait en effet à Zurich, à Berne, à Lucerne la gravité du mal dont souffrait le successeur de Richelieu.(2) Mazarin reçut cependant De La Barde dans les derniers jours de janvier, lui fit bon accueil, mais l'adressa à Le Tellier et à Lionne, tous deux confidents de sa pensée.(3) En réalité sa fin était proche. Lorsqu'elle se produisit, le 9 mars, le titulaire du poste diplomatique de Soleure comprit très vite à quel point sa situation personnelle allait se trouver menacée. Déjà Caumartin reprenait ses brigues, et ses chances de succès apparaissaient plus sérieuses que naguère.(4) Après avoir, pour la forme, sollicité des autorités cantonales un avis dont il ne fut d'ailleurs tenu aucun compte,(5) on se décida au Louvre, en dépit de l'opposition de l'ambassadeur, à licencier brusquement dix enseignes suisses(6) et à en acheminer dix autres vers Nancy, où, malgré leur répugnance pour un genre de travail non prévu dans les capitulations, et au risque de soulever les protestations de la diète helvétique, on les contraignit à abattre une partie de l'enceinte fortifiée de la capitale de la Lorraine.(7)

En annonçant aux Confédérés son rappel, De La Barde, on l'a dit, avait tenu à prendre congé d'eux et à les aviser que son retour à Soleure ne semblait rien moins que certain.(8) Mais, dans son for intérieur, il souhaitait avec passion rentrer en possession de sa charge et se voir investi à cette occasion du caractère d'ambassadeur extraordinaire. Ses confidents en avaient reçu l'assurance dès avant son départ.(9) Or les candidats étaient nombreux qui briguaient le poste envié de ministre du roi Très-Chrétien auprès des Ligues. Si Méliand, dont la santé laissait beaucoup à désirer et qu'un mal implacable devait emporter le 15 avril, ne paraissait plus à redouter,(10) il n'en était pas de même

(1) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 11 febbraio 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 529 *g.*

(2) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 18 febbraio 1661. loc. cit. *De La Barde à Baron.* Paris, 8 mars 1661. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 760 *c.*

(3) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 11 febbraio 1661. loc. cit. — „Questi Francesi dicono essere morto il cardinale, ma commandar peranco il suo spirito . . .“ *Alv. Grimani al Senato.* Parigi, 5 aprile 1661. Frari. Francia. CXXVII. nº 145. — „Mander à Mr De La Barde de faire une relation bien exacte de l'état auquel il a laissé les affaires de Suisse, pour en rendre compte à Sa Mté.“ Mémoriaux du Conseil. t. I. 300 (Fontainebleau, 19 mai 1661). — *Relation faite par De La Barde de sa mission en Suisse.* 1661. Bibl. Nat. f. fr. 7065 fos 19—27.

(4) *Alv. Grimani al Senato.* Parigi, 5 aprile 1661. loc. cit.

(5) *Baron aux XIII cantons.* Soleure, 18 mars 1661. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 760 *b.*

(6) *Considérations sur le service et la réforme des régiments suisses.* 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 30. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 11 e 25 marzo 1661 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 2 aprile 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Mémoriaux du Conseil du roi, de 1661. t. I. 19, 77, 165 — Arch. Nat. *O*1 12. fos 301—304.

(7) „S'ispedisce di qui sei compagnie de Svizzeri e quattro delle guardie a Nansi per abbattere quelle fortificationi in conformità del concertato col duca Carlo.“ *Grimani al Senato.* Parigi, 22 marzo 1661. Frari. Francia. CXXVII. nº 134. — Mémoriaux du Conseil, etc. t. III. 104.

(8) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 12 décembre 1660. St-Arch. Luzern. Frankr Gesandte

(9) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 9 décembre 1660. Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* fº 292

(10) Grenus. Fragments biographiques et historiques, etc. p. 114.

de Caumartin [1] et surtout de Colbert de Croissy, président du Conseil souverain d'Alsace, que les ennemis de De La Barde représentaient déjà comme son successeur désigné. [2] De surcroît le comte de Soissons, colonel général des Suisses et Grisons au service de la couronne, partageait les préventions de son prédécesseur Schomberg à l'endroit du protégé de Mazarin et s'efforçait «à visage découvert» d'empêcher que le roi ne lui continuât sa confiance. [3] La lutte fut longue et vive. Elle se termina néanmoins par la défaite de la cabale caumartiniste. [4] Remplacer au pied levé le diplomate qui, au prix de démarches souvent malaisées, était parvenu à conduire presque à chef la négociation du renouvellement du traité franco-helvétique, c'était remettre en question quelques-uns des avantages acquis au cours de celle-ci. [5] Louis XIV refusa de s'exposer à ce risque. [6] Mais Brienne et Lionne prirent en secret leurs mesures pour amoindrir la portée de l'acte qui confirmait De La Barde dans la direction de l'ambassade en Suisse et lui assurait à cette fin la disposition d'un fonds de cinq cent mille Livres. [7] Les procédés déplorables en usage dans la diplomatie française au temps de Richelieu n'avaient pas disparu avec lui. L'espionnage systématique du chef de mission par ses subordonnés continuait à être encouragé au Louvre. Le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères n'eut garde de rompre avec ces funestes errements. L'un des trésoriers généraux des Ligues, Jacques-Auguste d'Abon reçut en conséquence l'ordre de surveiller les moindres démarches du nouvel ambassadeur extraordinaire et l'autorisation d'en contester librement, le cas échéant, l'opportunité, voire d'en dénoncer les inconvénients dans des rapports occultes adressés à Paris par dessus la tête de celui-ci. [8]

Cependant, en présence des tergiversations du gouvernement royal, l'impatience grandissait en Suisse, où l'on ne saisissait pas les motifs du brusque

(1) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 2 aprile 1661. loc. cit

(2) *Crivelli a Casati* Altorfo, 3 agosto e 10 dicembre 1660. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Mémoire de Mr le comte de Soissons à Mr de Lionne contre le renvoi de Mr De La Barde en Suisse.* 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 83. — Mémoriaux du Conseil du roi. de 1661 (éd. Boislisle). t. I. 307.

(4) „Après avoir entendu le Sr De La Barde … nous avons trouvé à propos de le renvoyer en vos quartiers en qualité de nostre ambassadeur extraordinaire.“ *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau, 19 juillet 1661. Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663).

(5) *Ibid.*

(6) *Commission d'ambassadeur extraordinaire en faveur du Sr De La Barde, marquis de Marolles* Fontainebleau, 19 juillet 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 80. — *Instruction au même.* même date. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 29 — *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau. 19 juillet 1661. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Nouvelles de Fontainebleau.* 7 juillet 1661. Bibl. Nat. f. fr. *20,979.* p. 129. — **Mémoriaux du Conseil royal, de 1661 (éd. Boislisle). t. II. 79.**

(7) *Instruction an Sr De La Barde, etc.* Juillet 1661. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 29.

(8) „Sa Mté veut que les trésoriers et contrôleurs des Ligues ne soient pas plus longtemps privés de l'exercice actuel de leurs charges, c'est à dire que, suivant le droict qu'ils en ont, ils ayent connaissance de toute la despense qui sera ordonnée par led. Sr De La Barde.“ *Instruction au Sr De La Barde.* juillet 1661. loc. cit. — *Brienne à Abon.* Saint-Germain-en-Laye, 15 août 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 51. — „Ces jours passez, l'avoyer Pfiffer … a porté dans un festin la santé de Mr d'Abon … cela a donné sujet de rire à quelques uns.“ *Mouslier à Colbert.* Bade, 3 juillet 1664. Bibl Nat. Mél Colbt. CXXII. 120

arrêt des négociations et de l'ajournement de leur clôture définitive.(1) L'absence de De La Barde se prolongeant, il avait été décidé de faire tenir à Louis XIV et à ses ministres les communications du Corps helvétique par l'entremise du colonel Lochmann, de Zurich, l'un des officiers de ce canton en garnison dans l'Ile-de-France.(2) A Bade, le 3 juillet, les membres de la diète avaient été contraints de se rendre à l'évidence. Depuis la conclusion de la paix des Pyrénées, le roi apportait moins d'empressement à cultiver leur amitié.(3) Sa missive du 22 juin, corroborée par celles de Brienne et de Lionne des 27 et 28 du même mois, renfermait à la vérité l'assurance que pleine satisfaction serait donnée sous peu aux Confédérés et qu'un ambassadeur extraordinaire, dont le choix demeurait suspendu, aurait pour instruction de la leur procurer.(4) Toutefois le bruit du très prochain retour de De La Barde courait avec persistance aux Ligues, où l'on s'attendait à voir celui-ci gagner l'Argovie avant que ne prissent fin les travaux de la diète générale.(5) C'était aller trop vite en besogne. De multiples raisons, sur lesquelles il y aura lieu de revenir dans la suite de ce récit, engageaient le roi à ajourner le départ de son représentant pour Soleure.(6) Ce fut le 22 septembre seulement que ce dernier reçut l'ordre de quitter sa terre de Marolles-sur-Seine,(7) érigée depuis peu en marquisat en sa faveur, et de rejoindre son poste.(8) Divers incidents de voyage, au nombre desquels la maladie de plusieurs de ses enfants survenue en cours de route, retardèrent sa marche.(9) Aussi n'atteignit-il sa résidence que le 16 octobre,(10) après s'être arrêté quelque temps à Bâle, où la réception qui lui fut faite égala en éclat celle qui y attendait les jours suivants le duc Mazarin, gouverneur de l'Alsace, se portant à Ensisheim.(11)

---

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 531 *b*.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 532 *b*.

(3) Eidg. Absch. VI *A*. 531 *b*.

(4) *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau, 22 juin 1661. St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9. — *Crivelli a Casati.* Altorfo, 16 luglio 1661. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A*. 531—532 *b*.

(5) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 16 luglio 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Sarotti al Senato* Zurigo, 16 luglio 1661. Frari. Svizzeri. LIX. nº 333. — Gazette de France. année 1661. p. 656 (7 juillet).

(6) *Grimani al Senato.* Parigi, 18 gennaio 1661 (3a). Frari. Francia. CXXVI. nº 96. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 luglio 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(7) *Lettres d'érection de la terre de Marolles en marquisat.* juin 1661. Arch. Nat. X1 *A* 8662 fos 565. 567. — *Pouvoirs du roi au Sr De La Barde.* 19 juillet 1661. Bibl. Nat. f. fr. 7065 fº 31. — *Le roi au Corps helvétique.* Fontainebleau, 19 juillet 1661. St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 ottobre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — Nadaud. Nobiliaire de la généralité de Limoges. t. I. 137.

(8) *Crivelli a Casati.* Altorfo, 7 ottobre 1661. loc. cit.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 22 ottobre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. nº 347. — *F. Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira. 4 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(10) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 18 octobre 1661. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte: Arch. d'Etat Fribourg. France IX. — *Brienne à Baron.* Fontainebleau, 22 octobre 1661. Bibl. Nat. Mél. Colbt. XXVI. 321. — *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(11) *Sarotti al Senato.* Zurigo. 22 e 29 ottobre 1661. loc. cit. — „ricevuto in Basilea e Solotorno con ogni magnificenza." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira. 4 novembre 1661. loc. cit. — *Genève à De La Barde.* 29 octobre/8 novembre 1661. Arch. Genève. Lettres XXXIV *D* p. 135. — Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. t I 201.

Le retour de De La Barde est jugé prématuré. — La grossesse de la reine et « l'article » du dauphin. — L'ambassadeur ne sort de sa réserve que vers le milieu de novembre 1661. — Nouvelles démarches. — Diète de Soleure du 19 décembre. — Etat des prétentions respectives des deux parties. — Paroles imprudentes échappées au ministre français. — Emoi qu'elles provoquent parmi les députés confédérés. — L'argent manque à Paris pour satisfaire les cantons. — Diète de Bade du 22 janvier 1662. — Les Suisses menacent de dépêcher une ambassade à la cour. — Capitulation de Schwytz. — Préoccupations qu'éveille la nouvelle de la prochaine venue de Louis XIV à Ensisheim. — Le bruit se répand que la cérémonie de la solennisation de l'alliance aura lieu en Alsace. — Inquiétudes au sein des cités évangéliques.

Alarmes persistantes dans la région du Léman. — Missions de Jean Lullin à Paris et de Claude Bouchu à Genève. — Energie déployée par les Syndics et Conseils pour détourner de leur patrie le péril extérieur suspendu sur elle. — Détente dans la situation. — Frischmann à Bâle. — La question de la neutralité des deux Bourgognes revient sur le tapis. — Prétextes invoqués par le gouvernement royal pour n'y point souscrire. — Politique espagnole au regard de la Franche-Comté. — Projets d'échanges. — Leur échec. — La compensation portugaise. — De La Barde s'efforce de traîner les choses en longueur.

II. Au gré de De La Barde, son retour en Suisse, nécessité par l'impatience croissante des Confédérés, était prématuré. En réalité, il ne se fût trouvé personne dans le sein du Conseil royal pour faire sienne l'opinion contraire. Très désireux de renouveler au plus vite son alliance avec les cantons aussi longtemps que l'état de guerre subsistait entre la France et l'Espagne, le roi Très-Chrétien se sentait moins pressé d'autoriser la clôture des négociations de son ambassadeur en Helvétie depuis que la paix se trouvait heureusement conclue entre les deux couronnes et que le chiffre de la dépense totale à effectuer aux Ligues ensuite des engagements financiers qui y avaient été souscrits en son nom lui était enfin connu. (1)

Mais il y avait une autre raison encore aux lenteurs apportées à l'expédition des nouvelles lettres de créance du titulaire du poste de Soleure. La jeune reine était entrée dans le huitième mois de sa grossesse. A supposer qu'elle mît au monde un dauphin, l'article premier du traité projeté, celui relatif à sa durée, était appelé à subir quelques modifications. Il fallait prévoir en effet que, dans ce cas, Louis XIV, s'inspirant du texte de l'instrument diplomatique de 1602, exigerait que l'entente à intervenir entre lui et le

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 novembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

Corps helvétique fût conclue «pour son règne, celui de son successeur et huit ans après.»[1]

Toujours est-il que, lorsque De La Barde atteignit Soleure, les espérances à quoi donnait lieu l'état de Marie-Thérèse d'Autriche n'étaient point encore réalisées. Il importait par suite à l'extrême que l'ambassadeur suspendît sous divers prétextes la reprise des négociations.[2] Les Confédérés le savaient nanti d'une somme de cent mille Livres.[3] D'aucuns, n'écoutant que leur intérêt, se croyaient en mesure d'affirmer qu'elle servirait à assurer la mise sur pied d'un ou de deux régiments à la solde de la couronne.[4] D'autres, dociles aux suggestions du bourgmestre Wettstein de Bâle, appréhendaient qu'elle ne fût destinée à faciliter l'adhésion des cantons à la Ligue du Rhin.[5] Aussi bien on ignorait en Suisse les intentions du monarque français. Un seul point semblait acquis d'ores et déjà: le désir de De La Barde d'obtenir un sursis et de faire différer la convocation d'une diète générale.[6] Cette situation pleine d'incertitude devait se prolonger pendant plus de trois semaines. Ce ne fut guère en effet avant le 11 ou le 12 novembre que parvint à Soleure la dépêche royale du 1er de ce mois annonçant l'accouchement de la reine.[7] Tout aussitôt les choses changèrent de face. Sortant de sa réserve, l'ambassadeur avisa les cantons de la naissance d'un héritier de la couronne, signe manifeste, selon lui, de l'intervention «de la miraculeuse Providence divine».[8] Puis, dans le temps où son secrétaire se portait à Zurich pour communiquer aux magistrats du *Vorort* l'heureuse nouvelle,[9] lui-même présidait dans sa résidence habituelle

(1) ***Sarotti al Senato.*** **Zurigo, 31 dicembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 357.**

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 348. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 novembre 1661. loc. cit.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Qu'il sera envoyé en Suisse cent mille L dues de l'année dernière et trois cent mille L pour distribuer aux cantons durant la présente année.“ Mémoriaux du Conseil du roi, de 1661 (éd. Boislisle). t. II. 80.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 348. — „Personne ne sçait combien la paix durera...“ *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(5) „Il borgomastro Wettstein, che fù sempre ben affetto al partito austriaco, mi fece penetrare che indubitamente abbia (De La Barde) dissegni perniciosi e si sospetta possi cercare d'impegnare Svizzeri nell' unione dei principi del Reno con la Francia.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 ottobre 1661. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 novembre 1661. loc. cit.

(7) *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau, 1er novembre 1661. St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven C IV. 9; Aff. Etr. France. CCXCV. 319. — *De La Barde à Zurlauben.* Soleure, 10 novembre 1661. St-Arch. Zug. Frankr.

(8) *Brienne à De La Barde.* Fontainebleau, 7 novembre 1661. Bibl. Nat. Mél. Colbt. XXVI. 327. — „La royne est accouchée d'un dauphin, le 1er de ce mois; le courrier ne m'en est pas encore arrivé, mais je tiens la nouvelle certaine.“ *De La Barde à Zurlauben.* Soleure, 10 novembre 1661. St-Arch. Zug. Frankreich. — *Extraict du registre des cérémonies de la ville de Soleure au sujet de la naissance de Mr le Dauphin.* Vendredy, 2e décembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 81. — Eidg. Absch. VI A. 545 *b*.

(9) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 351. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 18/28 décembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 121. — *De La Barde à Genève.* Soleure, 17 novembre 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3370*.

du *Kloster* à des réjouissances très exactement calquées sur celles qui, en septembre 1638, avaient été organisées par Méliand au lendemain de la première délivrance d'Anne d'Autriche.(1)

Quand les fêtes célébrées en Suisse aux frais du roi furent terminées, les gouvernements cantonaux crurent devoir insister auprès de l'ambassadeur afin que celui-ci consentît à leur faire connaître les dernières instructions reçues par lui au moment de son départ de Paris.(2) D'un commun accord, une diète générale fut assignée à Soleure au 19 décembre.(3) Toutefois l'empressement apporté par De La Barde à y assister fut moindre que celui des députés confédérés désignés pour y prendre part. Entre-temps en effet, Lionne s'était décidé à expédier derechef cent mille Livres au-delà du Jura,(4) mais en accompagnant cet envoi de réflexions amères, suggérées à n'en pas douter par la lecture de l'une des notes occultes qui lui étaient adressées du *Kloster*.(5) Tandis que, au dire du ministre français aux Ligues, le renouvellement du traité de 1602 avait été obtenu des Suisses «pour une bouchée de pain»,(6) le secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires Etrangères contestait l'utilité d'une partie des dépenses engagées à cette fin,(7) critiquait les distributions d'argent ordonnées au cours des diètes,(8) avisait le successeur de Caumartin à Soleure qu'il n'eût pas à compter sur un complément de fonds pour achever son œuvre(9) et déclarait péremptoirement que le roi entendait procéder, au plus tard à la fin de mars 1662, à Paris, et non pas ailleurs,(10) à la solennisation de l'alliance.(11)

Réunie au siège de l'ambassade les 19 et 20 décembre, la diète convoquée à la demande de De La Barde marqua une étape nouvelle dans l'exposé des prétentions respectives des parties.(12) Aussi bien, dès l'instant que la situation avait subi d'importantes modifications entre le départ du ministre français pour

(1) *Extraict du registre des cérémonies de la ville de Soleure au sujet de la naissance de Msgr le dauphin.* 2 décembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 40. — *Nouvelles de Soleure.* 9 décembre 1661. Gazette de France, année 1661. p. 1346.

(2) *Instructions au Sr De La Barde, mis de Marolles... s'en retournant en Suisse ambassadeur extraordre de Sa Maté.* Fontainebleau. 4 août 1661. Aff. Etr. France. CCXCV. 100vo; Suisse. XXXIX. 1; Bibl. Nat. Mél. Colbt. XXVI. 311; Aff. Etr. France. *1859* p. 204 sqq.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1661. loc. cit. — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XI. 17–58. — Eidg. Absch. VI *A* 545 *b*.

(4) *Brienne à De La Barde.* Paris, 24 janvier 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 85.

(5) *Lionne à De La Barde.* Paris, 30 novembre 1661. Aff. Etr. Allemagne. CLI. 128. — *Lionne à Abon.* Paris. 14 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 23.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 24 décembre 1655. Bibl. Nat. f. fr. *16,035* f° 154; *à Colbert.* Soleure, 17 mars 1662. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CVII. 177.

(7) *Lionne à De La Barde.* Paris, 21 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 24.

(8) *Lionne à De La Barde.* Paris, 14 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 22.

(9) *Lionne à De La Barde.* Fontainebleau. 30 novembre 1661. Aff. Etr. Allemagne. CLI. p. 128; Suisse. XXXIX. 12.

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 354.

(11) *Lionne à De La Barde.* Fontainebleau, 30 novembre 1661. loc. cit.

(12) *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau. 19 juillet 1661. Arch. d'Etat Fribourg. IX (1643 à 1663); St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 22 dicembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — *Discours fait par Mr l'ambr De La Barde, en décembre 1661, aux députés des cantons et coalliez convoqués à Soleure.* Arch. Nat. *K 1358* n° 4. — Eidg. Absch. VI *A*. 546 *a*.

la cour et son retour à Soleure, il semblait naturel que celles-ci eussent leur répercussion sur la rédaction définitive de quelques-unes des clauses du traité. L'ambassadeur extraordinaire rejoignait son poste avec des instructions fort précises, dont les principales étaient de procurer à tout prix l'inclusion du nom du dauphin dans le texte des deux instruments diplomatiques en préparation,(1) puis, ce résultat obtenu, de fondre ces derniers en un seul, comprenant l'unanimité du Corps helvétique.(2) En outre, le roi ayant donné sa parole que l'archiduc d'Innsbruck serait désintéressé par lui de la créance dont le chiffre avait été fixé naguère à Münster, et cette promesse ayant reçu un commencement d'exécution,(3) on exigeait avec insistance au Louvre qu'aucun obstacle ne fût apporté par les cantons au service de leurs troupes en Alsace.(4)

Si, de prime abord, l'opposition des membres de la diète aux nouvelles propositions françaises ne fut pas plus vive, c'est qu'on s'attendait à Soleure à ce que De La Barde fixât sans retard à ses hôtes la date exacte à laquelle il procéderait à la répartition des sommes que ceux-ci étaient appelés à se partager, et notamment de celle de quatre cent mille Livres dont le traité prévoyait le versement annuel aux autorités cantonales.(5) Devant les réticences de l'ambassadeur, les députés suisses commençaient à s'émouvoir. Mis au pied du mur, le successeur de Caumartin dut reconnaître que le roi ne se trouvait pas encore en mesure de satisfaire ses créanciers d'Helvétie.(6) Mais, changeant aussitôt de ton, il s'empressa d'ajouter que son maître ne se croyait pas astreint à s'acquitter de ses engagements envers les Confédérés, tant que ceux-ci n'auraient pas rempli les leurs à son égard.(7)

L'émoi que ces paroles imprudentes provoquèrent au sein de la diète servit les desseins des «Espagnolisez».(8) Les Suisses, eux aussi, n'étaient-ils pas fondés à exposer leurs nombreux griefs à l'endroit du Louvre, à exiger de lui l'exécution du traité financier de 1650,(9) le rétablissement complet de leurs privilèges, la suppression du droit d'aubaine grévant les successions de ceux d'entre eux qui décédaient en France, enfin le renouvellement de la

---

(1) *Lionne à Abon.* Paris, 21 février 1662. Aff. Etr. Suisse XXXIX. 25.

(2) *Abscheid der mitt dem frantzösischen Herrn Ambassador De La Barde gehaltnen Conferentz zu Solothurn von XIII und Zugewandten Orten.* Dezember 1661. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C' 829. — *Lionne à De La Barde.* Paris, 7 mars 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 26. — *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 maggio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 546—547 *b.*

(3) *Mémoires historiques,* année 1662 *(Oeuvres de Louis XIV* [éd. Grimoard]. t. I. 181). — Mémoires de Brienne (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXVII. 159). — Laguille. Histoire d'Alsace. I. 207.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo. 31 dicembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 357.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 gennaio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1661. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 546—547 *b.*

(7) „Il più curioso poi e importante del congresso è stato che, havendo li deputati rapplicato desiderare di sapere li pensieri di S. Mà o di Sua Eccza sopra gli esborsi promessi che rilevano grandi summe, ha il Sor ambasciatore risposto brevemente che questi non sono per anco pronti, et che intanto pensino li cantoni a sodisfare prima S. Mà nelle cose desiderate." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1661. loc. cit.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 dicembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(9) Mémoriaux du Conseil du roi, de 1661 (éd. Boislisle). t. I. 77.

neutralité des deux Bourgognes?(1) Leurs députés ne faillirent pas à cette tâche. Ils s'en acquittèrent avec d'autant moins de retenue, que leur déception était plus amère et que De La Barde venait de l'accroître assez maladroitement en refusant de participer aux frais, cependant minimes, des banquets dans lesquels l'assemblée réunie à Soleure se proposait de fêter la naissance du Dauphin.(2) Si général toutefois que fût le mécontentement au sein de la diète, il ne se traduisit point par un éclat, ainsi que l'eussent souhaité les adversaires du gouvernement de Paris.(3) Quelques promesses de pensions particulières aidèrent à éviter la rupture redoutée(4) et contribuèrent même à disjoindre le faisceau des cantons opposants, dont un, celui de Schwytz, à bout de ressources, se déclara prêt à accepter les offres françaises, au risque de se voir retirer par les autres «Waldstætten» le droit de coopérer à l'administration des bailliages communs.(5)

Si, comme on le prétendait en Suisse, la discussion engagée à Soleure les 19 et 20 décembre n'avait été en somme qu'une escarmouche, il n'était pas certain que la diète convoquée à Bade au 22 janvier 1662 parvînt à aplanir les obstacles qui retardaient le complet achèvement des négociations de De La Barde.(6) Un seul point semblait acquis: L'argent manquait à Paris pour satisfaire les Confédérés.(7) Hors de là, il n'y avait qu'incertitude. Le Corps helvétique suivrait-il l'exemple que lui donnait Schwytz? Consentirait-il à ratifier le traité avant que le Louvre eût commencé à remplir ses engagements?(8) Toutes conjectures à cet égard paraissaient hasardées. En se portant en Argovie avec une suite plus nombreuse que d'habitude, afin que personne n'ignorât son caractère d'ambassadeur extraordinaire,(9) le titulaire du poste

---

(1) *Résolution prise à Bade pour le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes.* 26 janvier 1662. St-Arch. Luzern. Grafschaft Burgund. III. Neutralität (1601—1674). — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 maggio e 12 luglio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 547 *b.* — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T.* p. 95 (3./13. Dezember 1661).

(2) „Ha francamente Sua Ecc^za risposto non havere bisogno il re di pagare che usi di tali dimostrazioni, mentre li bene affetti le fanno da loro stessi spontaneamente, et doveriano li Sig^ri Svizzeri, che hanno ricevuti tanti beneficii dalla corona et ne godono continuamente, essere stati li primi a gara l'uno dell'altro senza aspettare d'essere stimolati... sopra che, nel calore del vino, hanno preso animo altri di fare alcune repliche di così poco rispetto che il Sor Ambasciatore ha risoluto comandare il silentio." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1661. loc. cit.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 357. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 gennaio 1662; *alli VI cantoni cattolici.* Coira, 16 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1661. loc. cit.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 febbraio e 17 maggio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* 7 marzo 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — „Nonostante il decreto fatto ultimamente che chiunque si absentasse in ciò dalla risolutione commune restasse privo della amministrazione delle prefetture pure communi." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 368. — *Brienne à De La Barde.* Paris, 18 avril 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 26.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 360 (1^a).

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 dicembre 1661. loc. cit.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 360 (1^a).

(9) „E comparso (a Bada) con pompa maggiore dell'ordinario, per il carattere che hora gode di amb^re estraordinario." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 362.

diplomatique de Soleure n'abandonnait pas l'espoir de gagner cette fois à ses vues la majorité des membres de la diète. (1) Or ces vues demeuraient d'autant plus immuables que les avantages résultant pour la France de leur maintien se précisaient chaque jour avec une extrême netteté. Le projet de refonte des deux instruments suisses en un seul eût permis au roi Très-Chrétien d'exiger qu'on y comprît les provinces nouvelles dont la paix des Pyrénées lui assurait la possession: le Barrois, le Clermontois, Stenay, Dun et Jametz entre autres. (2) L'inclusion de la personne du dauphin dans l'article Ier ouvrait la perspective «de faire deux alliances d'une, à cause qu'elle dure(roit) deux règnes et huit ans après.» (3) Par malheur, le temps écoulé entre la diète de Soleure de décembre 1661 et celle convoquée à Bade en janvier 1662 avait été mis à profit par les agents et les partisans de l'Espagne aux Ligues. Ebranlé un instant grâce à la défection schwytzoise, le bloc helvétique s'était raffermi et opposait un *non possumus* énergique aux innovations capitales que l'ambassadeur lui demandait d'introduire dans le texte du traité. (4)

Avant de consentir à acquiescer aux vœux de leur royal allié, les cantons entendaient que celui-ci donnât une réponse satisfaisante aux nombreuses requêtes exposées à son ministre en décembre. (5) Or ils étaient loin de compte. Harcelé de divers côtés par les créanciers de la couronne, De La Barde ne se trouvait pas en état de leur garantir le payement de la dixième partie des sommes auxquelles ils avaient droit. (6) Et ce n'était certes pas l'offre de faciliter dans une certaine mesure le voyage de plénipotentiaires suisses à la cour qui pouvait modifier leur dessein. (7) N'y avait-il pas lieu de redouter au contraire qu'elle ne les incitât à dépêcher à leurs frais à Paris des députés dont les doléances eussent été fort malaisées à apaiser? (8) Toujours est-il, qu'au bout d'une semaine passée en conférences inutiles, les parties se séparèrent sans avoir pu trouver un terrain d'entente. (9) L'ambassadeur rebroussa vers Soleure, tandis que les membres de l'assemblée regagnaient leurs foyers, moins enclins que jamais à céder à la contrainte que De La Barde tentait d'exercer sur eux. (10)

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1662. loc. cit.

(2) *De La Barde au roi.* Soleure, 24 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 45.

(3) *De La Barde au roi.* Soleure, 24 février 1662. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 549 *a*

(5) *Résolution prise à Bade pour le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes*, 26 janvier 1662. St-Arch. Luzern. Grafschaft Burgund. III. Neutralität (1601—1674). — Eidg. Absch. VI *A.* 549—550 *b.*

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 363.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 363. — Eidg. Absch. VI *A.* 549—550 *b.*

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 363. — *Casati al governatore di Milano.* Cojra, 31 maggio 1662. loc. cit.

(9) *Succinta relazione della dieta convocata a Baden, il 23 gennaio 1662, dal Sigor ambasciatore De La Barde.* Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(10) „Potersi dire che non solo non si è conclusa, ma nemeno trattato cosa veruna." *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 363. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 febbraio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

Au total, ni les appréhensions de Crivelli, ni celles de son chef, le résident milanais en Rhétie ne s'étaient réalisées au cours de la diète qui venait de prendre fin. Néanmoins, à Lucerne comme à Coire, l'inquiétude persistait quant à la durée et à l'efficacité de la résistance des autorités cantonales des deux confessions aux suggestions du gouvernement de Paris. La tactique dilatoire employée par l'ambassadeur français risquait à la vérité de provoquer une tension plus grande dans les rapports du Corps helvétique avec le Louvre. Mais il était possible aussi qu'elle aboutit à un résultat diamétralement contraire et, qu'impatients de toucher les quelques sommes, si minimes fussent elles, mises à leur disposition par le trésor royal, les Confédérés suivissent l'exemple de Schwytz et acceptassent de guerre lasse les articles remaniés et corrigés que leur proposait De La Barde.(1) A cette heure certes, ils paraissaient décidés à «réserver» et à resserrer leur *Union héréditaire* avec la maison d'Autriche et à exiger le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes.(2) En revanche il semblait beaucoup moins assuré qu'ils persévérassent longtemps dans le dessein d'exclure du traité les «nouvelles provinces françaises», puisque aussi bien l'empereur en 1648 et le roi d'Espagne en 1659 s'étaient interdit l'un et l'autre d'en poursuivre désormais la revendication.(3) Si peu satisfaits qu'ils se montrassent des dernières déclarations de l'envoyé du Louvre, les députés de la diète de Bade n'avaient point renoncé pour cela à solliciter de lui en faveur de ceux de leurs compatriotes qui se livraient au négoce dans l'intérieur du royaume des recommandations auprès des parlements de Paris et de Dijon, de l'archevêque de Lyon et du lieutenant-général en Bresse, La Baume-Montrevel.(4) Leur intérêt les poussait en effet à ménager les susceptibilités du monarque français, à l'heure où celui-ci formait le dessein de se porter en Alsace et de faire quelque séjour à proximité de la frontière des Ligues.(5)

A dire vrai, les préoccupations qu'éveillait parmi les cantons l'annonce de la prochaine arrivée de Louis XIV à Brisach et à Ensisheim étaient partagées dans une certaine mesure au siège même de l'ambassade.(6) Non pas qu'on y critiquât un projet dont la réalisation ne pouvait manquer d'en imposer au Corps helvétique et de le rendre plus docile aux suggestions venues du Louvre ou de Soleure. Mais cette «démonstration» au seuil de la Suisse semblait

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 marzo e 5 aprile 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al gran cancelliere di Milano.* Coira, 8 marzo 1662. *Ibid.*

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 8 marzo 1662. loc. cit.

(4) *De La Barde à Brienne.* Bade, 27 janvier 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 13.

(5) *Borromeo a Chigi.* Pfeffers, 4 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(6) „Sopra le considerationi del viaggio creduto prossimo di S. M. Christma in loro vicinanza, vanno li medesimi cantoni svizzeri, ma più gl'heretici, facendo diversi pensieri irresoluti.“ *Borromeo a Chigi.* Coira, 11 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 52. — *Instruktion auf die Badische Jahrrechnung für ... Herrn Samuel Frisching undt Johann Jacob Bucher u. s. w.* 19./20 Juni 1662 (st. vet.). St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T.*

prématurée.[1] En insistant, comme ils l'avaient fait naguère, auprès de De La Barde afin que celui-ci ne prît aucun engagement quant à la désignation du lieu où serait solennisé le renouvellement de l'alliance, Brienne et Lionne suivaient un plan mûrement réfléchi.[2] Après avoir consulté à la fois l'ambassadeur et les trésoriers généraux des Ligues, ils s'étaient convaincus l'un et l'autre de la possibilité de réaliser une économie d'au moins cent mille Livres, si le roi décidait qu'on procédât en Alsace, plutôt qu'à Paris, à la cérémonie finale de l'« échange des serments ».[3] Mais encore fallait-il dans ce cas que les Confédérés acceptassent de leur plein gré l'invitation du monarque français. Or De La Barde se croyait en mesure d'affirmer que les cantons la repousseraient aussi longtemps qu'un acompte très important ne leur aurait pas été versé sur les créances qu'ils avaient à recouvrer envers la couronne.[4] Qui plus est, il éprouvait de sérieuses craintes quant au maintien de l'adhésion de Schwytz à la refonte des deux traités en un seul et à l'inclusion de la personne du dauphin dans celui-ci.[5] Aussi bien ces craintes étaient encore augmentées du fait que le nonce, sujet du roi d'Espagne[6] et, comme tel, hostile aux diverses démarches de la diplomatie française en Helvétie, venait de quitter Coire et regagnait son poste à Lucerne afin de les combattre en secret.[7]

Toutefois c'était en Suisse et très particulièrement chez les Etats protestants de ce pays que la perspective d'un voyage imminent de Louis XIV en Alsace causait les plus vives appréhensions.[8] L'orientation nouvelle et nettement catholique donnée depuis peu à la politique intérieure et extérieure du Louvre inquiétait chaque jour davantage l'opinion dans les cantons évangéliques.[9] La concomitance des vexations dont Genevois et Bâlois avaient à souffrir de la part du gouvernement royal n'était pas le fait du hasard.[10] Elle paraissait préméditée, voulue. Et sa recrudescence au lendemain de la paix des Pyrénées semblait être l'indice qu'un dessein de longue haleine se préparait contre les

(1) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mai 1662. loc. cit.

(2) *Brienne à De La Barde.* Paris, 24 janvier 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 85. — *Lionne à Abon.* Paris, 11 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 23. — *De La Barde au roi.* Soleure, 24 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 45. — *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 34.

(3) *Avisi circa la dieta di Baden.* Luglio 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde à Colbert.* Soleure, 17 mars 1662. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CVII. 177; *à Brienne.* Soleure, 23 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 53.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 avril et 5 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 47. 52. — „Autrement ils croiroient que S Mté ne veut point faire ceste soleunité et qu'elle les mesprise." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 52.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 avril 1662. loc. cit.

(6) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 avril 1662. loc cit.

(7) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 avril 1662. loc. cit.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 gennaio e 25 marzo 1662 Frari. Svizzeri. LIX, nos 360 (1a), 370. — *Borromeo a Chigi.* Pfeffers, 4 e 11 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(9) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 giugno 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(10) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 giugno 1662. loc. cit.

protestants du «climat des Ligues».(1) De prime abord, ceux-ci avaient tenté de se plier aux circonstances et de laisser passer l'orage.(2) Néanmoins ils ne tardèrent pas à se convaincre du danger qu'il y aurait pour eux à se désintéresser plus longtemps de la lutte confessionnelle engagée à leur frontière de l'ouest.(3) Tandis que se poursuivaient avec méthode le séquestre des biens d'origine ecclésiastique échus à des ressortissants de Genève au pays de Gex et la fermeture de «tous temples» évangéliques dans cette même région,(4) les autorités de Bâle s'opposaient en vain à la saisie des rentes et dîmes de leurs domaines du Sundgau, saisie pratiquée sous le prétexte «qu'ils estoient de main-morte».(5) En avril, après une trompeuse accalmie,(6) la situation parut à ce point périlleuse qu'une conférence réunit sur terre bernoise des représentants de la plupart des Etats que menaçait le réveil des prétentions catholiques sur le versant occidental du Jura.(7) Mais ce fut à Aarau, dans la première quinzaine de juin, puis à Bade en juillet,(8) que celles-ci firent l'objet d'un examen particulièrement judicieux, qu'il s'agît de l'assistance réclamée par les Vaudois du Piémont,(9) ou des moyens à employer pour sauvegarder les intérêts de la petite république du Léman et ceux de la grande cité commerciale voisine de l'Alsace.(10)

III. Toutefois c'était sur la situation très critique de Genève que se concentrait de façon plus précise à cette heure l'attention du Corps protestant des Ligues. Loin de se calmer en effet, l'alarme grandissait au pied du Salève,

(1) „Accresce le loro apprensioni il già motivato sequestro di chiese et entrate nel paese di Gex e dimanda simile che si presenti incaminata verso li Genevrini in ordine alle rendite episcopali.“ *Borromeo a Chigi.* Pfeffers, 4 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(2) *Borromeo a Chigi.* Pfeffers, 4 aprile 1662. loc. cit.

(3) *Borromeo a Chigi.* Pfeffers, 4 aprile 1662. loc. cit. — „Und die weilen im fahl die Statt Genff angegriffen werden solte, die lobl. Evangel. Orth ins gemein Ihr nit wenig interesses darin finden würden...“ *Bern an Zürich.* 2./12. April 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 24.

(4) *Genève à Berne.* 10/20 février 1662. St-Arch. Luzern. Genfbuch. V. 438 — *De La Barde à Berne.* Soleure, 24 février 1662 *Ibid.* V. 446. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 marzo 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 370. — *Genève à Colbert.* 21 mai 1662. Bibl. Nat Mél. Colbt. CIX. 398. — *Nouvelles de Gex.* 20 février et 9 décembre 1662. ap. Gazette de France, année *1662*. p. 244, 1251. — Gautier. Histoire de Genève. VII. 411.

(5) *Borromeo a Chigi.* Pfeffers. 4 aprile 1662. loc. cit. — „Umb denzumahlen sich zu unterreden, wann gegen Genff oder von Elsass her gegen Basel etwas gefahr sich ereügte...“ *Bern an Zürich.* 2./12. April 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 24.

(6) „Del viaggio d'Alsatia le cose sono ridotte a segno tale che più non se ne parla.“ *Grimani al Senato.* Parigi, 4 aprile 1662. Frari. Francia. CXXIX. nº 337 (2da). — *Borromeo a Chigi.* Coira, 18 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 29 aprile 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 375.

(7) *Memorial so Hrn Syndique Dupan, dem Genffischen Abgesandten, loco recessus, in die Hand geben worden.* Actum vor Rath. Bern, 2/12. April 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 25. — *Borromeo a Chigi.* Coira, 18 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(8) *Sonderbarer Abscheidt der evangel. Orthen bey der Gelegenheit der Badischen Jahrrechnung. Im Junio und Julio anno 1662 gemachet.* St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 33.

(9) Eidg. Absch. VI *A.* 559 *b.*

(10) „Pensano ad ogni più efficace interpositione a favore de Genevrini, o per metter a coperto quei di Basilea, a cui si tiene che le convenienze della vicinanza d'Alsatia possino apportare qualche men commoda pretensione ne' ministri di Francia.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 22 giugno e 6 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

où l'on ne mettait pas en doute l'existence d'un vaste dessein franco-piémontais tendant à l'extirpation du calvinisme et menaçant par suite l'indépendance de son berceau.(1) En décembre 1661,(2) sans attendre le résultat de la mission que François Turettini accomplissait en leur nom à La Haye avec le ferme espoir d'intéresser le gouvernement des Provinces-Unies à la défense de Genève,(3) les magistrats de cette ville s'étaient décidés à dépêcher à Paris le syndic Jean Lullin, sous le prétexte de féliciter le roi à l'occasion de la naissance du dauphin, mais en réalité afin de sonder adroitement les dispositions réelles du Louvre envers la Seigneurie.(4). Reçu en audience par Louis XIV dans la deuxième quinzaine de janvier 1662,(5) l'envoyé genevois avait paru satisfait de l'accueil du souverain.(6) Il dut bientôt reconnaître que ce n'était là «qu'une bonasse» précédant «la tempeste».(7) Encore que son instruction lui prescrivît de «n'entrer en aucune affaire», on comprit sur les rives du Léman que cette interdiction ne pouvait être maintenue.(8) Entre-temps, en effet, Claude **Bouchu,** intendant de justice et police en Bourgogne et Bresse, s'était porté en février à Genève en compagnie du bailli de Gex, y avait présenté les lettres l'accréditant auprès des autorités de la république(9) et s'était attaché à justifier la nécessité des mesures, vexatoires pour celle-ci, arrêtées à Avully, Chancy et Moëns à la requête du chef du diocèse.(10) On estima dans les Conseils de la Seigneurie qu'il n'y avait plus un instant à perdre pour tenter de détourner de cette dernière l'orage qui la menaçait.(11) En attendant que le syndic Jacob Du Pan se rendît à Berne,(12) des démarches efficaces furent entreprises auprès de De La Barde, des gouvernements de la Suisse protestante, du roi de Suède et de certains princes allemands afin de

---

(1) Gautier. Histoire de Genève. VII. 408.

(2) *Rapport du voyage de Jean Lullin, député vers Sa Mté.* 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.*

(3) Gautier. op. cit. VII. 394 sqq. — C. Borgeaud. Histoire de l'Université de Genève (1900). p. 359. — E. de Budé. Vie de François Turettini. 1623—1687. p. 78.

(4) *Instruction à noble Jean Lullin, seigr syndic, député au roi.* 6/16 décembre 1661. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.* — *Rapport du voyage de Jean Lullin ... député vers S. Mté. Ibid.* — *Genève au chancelier Séguier.* 9 décembre 1661. Bibl. Nat. f. fr. *17,398* fº 441.

(5) „Le 17.“ *Nouvelles de Paris.* 21 janvier 1662 ap. Gazette de France, année *1662.* p. 75. — *Lullin à Genève.* Paris, 20 janvier 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.*

(6) *Lullin à Genève.* Paris, 20 janvier 1662. loc. cit.

(7) „L'accueil favorable que j'avoy receu du roy, selon l'adveu de tout le monde, a esté une bonasse qui a précédé la tempeste.“ *Lullin à Genève.* Paris, 24 février 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.*

(8) *Genève à De La Barde.* 10/20 février 1662 Arch. Genève. Lettres XXXV *D* (1662—1666). — *Instruction à noble Jean Lullin, etc.* loc. cit.

(9) Gautier. op. cit. VII. 411 sqq. — Th. Claparède. Histoire des Eglises réformées du pays de Gex (Paris, 1856). p. 115.

(10) *Genève au roi de France.* 7/17 mars 1661, 10/20 février 1662; *à De La Barde.* 10/20 février 1662. Arch. Genève. Lettres XXXIV *D*; XXXV *D.* — *Les cantons protestants au roi.* 15/25 février et 26 juillet/5 août 1662; *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 1er mars 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 454, 460, 538. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 marzo 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 370.

(11) „La violente poursuitte de nos parties pourroit bien faire sortir quelque arrest à nostre préjudice.“ *Lullin à Genève.* Paris. 24 février 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.*

(12) *Genève à Berne.* 24 juillet/3 août 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 482. — Gautier. op. cit. VII. 417.

provoquer leur intervention en faveur des intérêts genevois en France.[1] D'autre part, Lullin, qui regagnait ses foyers, reçut en cours de route l'ordre de rebrousser vers Paris,[2] d'y faire révoquer les arrêts obtenus par le curé de Saconnex,[3] de combattre les nouveaux actes de procédure de Jacques Tronchin, « dont on appréhendoit les suites les plus fascheuses »[4] et de protester à l'avance de l'inanité des arguments que le prélat d'Annecy s'apprêtait à développer en personne devant le roi à l'appui de sa thèse.[5] La lourdeur et la complexité de cette tâche eussent effrayé un caractère moins bien trempé que ne l'était celui de Lullin. Le peu de résultat de l'audience que Louis XIV daigna accorder à l'envoyé de Genève le 5 mars[6] n'empêcha pas celui-ci de suivre ce prince à Saint-Germain-en-Laye[7] et d'y prendre part, ainsi que Bouchu, à une longue et opiniâtre conférence contradictoire (juillet),[8] dont la sanction, moins défavorable à la cause de la Seigneurie qu'on eût pu le craindre, fut un arrêt de surséance rendu par le Conseil royal, le 10 août 1662.[9]

Peu à peu d'ailleurs les nuées se dissipaient qui, durant plusieurs semaines, voire durant plusieurs mois, avaient assombri l'horizon sur toute la ligne du Jura, du fort de l'Ecluse à Huningue. Le répit accordé aux Genevois laissait la porte ouverte à une solution équitable des difficultés confessionnelles dans le pays de Gex. La mission accomplie en juin à Bâle par Jean **Frischmann,** résident pour le roi Très-Chrétien à Strasbourg, avait apaisé en partie les colères suscitées dans les cités helvétiques au lendemain des innovations fiscales et douanières du gouvernement de la Haute-Alsace.[10] Après mainte remise,[11]

---

(1) *Berne à De La Barde.* 12 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 87. — *Lullin à Genève.* Paris. 10/20 mars 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.* — *Zürich an Bern.* 12./22. April 1662 — *Genève à Berne.* 30 juillet/9 août 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 368, 376. — *Les cantons protestants à Colbert.* Zurich, 5/15 mai 1662. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CVIII. 411, 412. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 6 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Lullin à Genève.* Paris. 24 octobre 1662. Arch. Genève. loc. cit. — *Le roi de Suède aux cantons protestants.* In arce nostra Holmecesi, octobre 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 556.

(2) Gautier. op. cit. VII. 414.

(3) *Lullin à Genève.* Paris, 3/13 février 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.*

(4) *Genève à Lullin.* 19/29 mars 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.* — *Lullin à Genève.* Paris, 12 décembre 1662. *Ibid.* - *Genève à Berne.* 1/11 août 1663. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 572. — *Les cantons protestants au roi.* 2/12 août 1663. *Ibid.* V. 884.

(5) *Lullin à Genève.* Paris, 23 mai et 29 septembre 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.* — *Genève à Berne.* 15/25 mai, 21/31 juillet 1662; *De La Barde aux cantons protestants.* Soleure, 4 août 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 474, 501, 505.

(6) *Lullin à Genève.* Paris, 10/20 mars 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.* — Gautier op. cit. VII. 414.

(7) Gautier. op. cit. VII. 418.

(8) Gautier. op. cit. VII. 419. — Th. Claparède. Histoire des Eglises réformées du pays de Gex (Paris, 1856). p. 122.

(9) *Louvois aux cantons protestants.* Saint-Germain-en-Laye, 24 août 1662. Arch. Guerre. CLXXIV. 340. — Grenus. op. cit. p. 167—168.

(10) *Créance pour le Sr Frischmann, résident en Allemagne, chargé d'assurer les autorités de Bâle de la bonne volonté de S. M^té à leur égard.* 7 juin 1662. St-Arch. Basel. Frankreich *B* 4 (1500—1698).

(11) *Instruction, Gewalt und Befelch auff die Badische Jahr Rechnung für die Hochgeachten Ehren Vesten fürsichtigen und wolweisen Herrn, H. Samuel Frisching und Johan Jacob Bucher, alt Venner, beid des Raths der Stadt Bern.* 27. Juni/7. Juli 1662. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *T* (3 Januar 1651 bis 6. September 1675). p. 169

le projet de voyage du monarque français à Brisach semblait définitivement abandonné.(1) Et l'explication donnée par lui de ce changement de résolution n'était pour déplaire ni aux clients de la maison d'Autriche dans la Suisse catholique, ni à ses partisans avérés dans certains cantons protestants. Dès l'instant que l'empereur, prétextant les «vastes desseins» nourris par Louis XIV à la frontière orientale de ses Etats, menaçait de conclure avec le Turc une paix honteuse, nuisible aux intérêts généraux de la Chrétienté, il était du devoir du fils aîné de l'Eglise de s'abstenir de toute démonstration capable de justifier les appréhensions austro-espagnoles. Enfin la Franche-Comté paraissait momentanément à l'abri d'une invasion française.(2)

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la question du rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes avait au cours des dernières années traversé des phases très diverses. Recommandée avec passion par les autorités de Dôle à la bienveillance du Corps helvétique, elle s'était heurtée à l'infranchissable obstacle que lui opposaient l'hostilité déclarée de De La Barde et le peu d'inclination des protestants à entamer une nouvelle campagne en sa faveur. Pendante encore à la veille de la conclusion de la paix des Pyrénées, elle avait perdu quelque peu de son intérêt le jour où le sort de la province jurassienne s'était trouvé définitivement réglé et où avait cessé l'occupation de son sol par des armes étrangères.(3) Mais les inquiétudes comtoises, un instant assoupies, reprenaient vie sous une forme assez imprévue. La suppression de l'état de guerre et le désarmement très ostensible auquel faisait procéder le Louvre engendraient un sentiment de malaise indéfinissable tant à Dôle même que dans les deux bailliages d'Amont et d'Aval. L'argument décisif recherché par le gouvernement de Paris pour justifier son refus de consentir au renouvellement des anciennes conventions conclues sous la médiation des Suisses était enfin trouvé.(4) Déjà, en effet, la diplomatie française tirait parti des licenciements de troupes accomplis sous ses auspices pour affirmer que, la Franche-Comté n'étant plus menacée,(5) le rétablissement de sa neutralité, au lieu de servir au maintien de la paix, la remettrait sans doute en question, puisque aussi bien la crainte de voir cette province exposée sans défense aux incursions de ses voisins avait été l'une des raisons déterminantes de la réso-

(1) *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 18 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 51.

(2) *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 18 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 51.

(3) Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. p. 95.

(4) *Lionne à Abon.* Paris, 21 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 25.

(5) „Il maggior dibattimento resta nella neutralità di Borgogna, che pretendono li Svizzeri includere com'avanti nelle conditioni della lega, e si vorria dalla Francia onninamente escluderla, con pretesto che, dopo seguita la pace tra le corone, sia questa un articolo superfluo." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — „Pour le 3e (article) de la neutralité de Bourgogne, vous pourrez respondre que le roy et le roy Catholique estant, Dieu mercy, à présent non seulement en pleine paix, mais dans une si estroicte union d'amitié et de parenté que rien ne semble jamais devoir troubler la tranquillité publique, Sa Mté ne voit pas quelle nécessité il y a de cette neutralité des deux Bourgognes, ny à quelle fin on parle tant d'une chose qui paroit si superflue." *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 18 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 51.

lution du roi Catholique de signer le traité qui assurait la cessation des hostilités entre la France et l'Espagne.(1)

On a fait grief à Mazarin de n'avoir pas défendu avec assez de vigueur les intérêts de la France au cours des négociations qui aboutirent à la conclusion de la paix des Pyrénées.(2) Ce n'est pas le lieu de rechercher si ce reproche est fondé et notamment si les erreurs de la politique étrangère de son prédécesseur n'entravèrent pas de façon constante la liberté d'action du principal ministre de Louis XIV. Toujours est-il, qu'au regard de la Franche-Comté, l'échec des démarches poursuivies par le Louvre ne paraissait pas contestable. L'espoir de voir cette province démembrée de la monarchie catholique devait être ajourné. L'empereur, qui s'était empressé de rompre les derniers liens rattachant l'Autriche antérieure à sa maison, dans la crainte que le roi Très-Chrétien n'acquît une voix dans les diètes germaniques, s'obstinait en revanche à ne modifier en rien le statut du comté de Bourgogne, « l'un des berceaux de ses ancêtres ».(3) Pour que le triomphe de la diplomatie castillane fût complet, il eût suffi que les Suisses fissent du rétablissement de la neutralité comtoise la condition *sine qua non* de leur consentement à la rénovation du traité de Soleure de l'an 1602. Or, par défaut de concert, comme par manque d'argent, les négociations de Casati, d'une part, et celles des agents du parlement de Dôle, d'autre part, avaient en fin de compte échoué.(4) Deux fois, en versant aux autorités des cantons forestiers une annuité de pensions, le résident lombard à Lucerne avait obtenu de celles-ci la promesse qu'elles excluraient de l'alliance projetée les dernières conquêtes françaises et y feraient comprendre en revanche la reconnaissance expresse de la neutralité des deux Bourgognes.(5) Deux fois De La Barde, grâce à des libéralités plus grandes que celles dont pouvait disposer son adversaire, avait réduit à néant le travail opiniâtre de celui-ci et convaincu les Confédérés de l'opportunité de « tout remettre » à la décision de Louis XIV, à l'heure où ce prince recevrait au Louvre les plénipotentiaires du Corps helvétique.(6)

Ce n'était pas à dire toutefois que, ni à Paris, ni à Madrid, on considérât comme définitive la solution donnée par le traité de paix du 7 novembre à

---

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 13 settembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mémoire sur la neutralité de la Franche-Comté.* 1662. Aff. Etr. Suisse XXXVIII. 64.

(2) „Msgr le cardinal ne jugea pas à propos de retarder une paix où cette couronne s'asseuroit tant d'autres avantages, pour redresser cet article (103e) dont j'eus ordre, allant à Madrid, de leur faire valoir le relaschement.“ *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 34.

(3) *Ecrit annexé à la dépêche des plénipotentiaires français à Münster, du 9 juillet 1646.* ap. Négociations touchant la paix de Münster et d'Osnabrugg. t. III. 244 sqq — *Mazarin à Le Tellier.* Bouillon. 30 septembre 1652 ap Chéruel. V. 308. — *De La Barde à Gravel.* Soleure, 20 février 1660. Aff. Etr. Allemagne. CXLVII. 279. — *Relation du voyage de Mr De La Barde et de son ambassade en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155.

(4) *Mémoire sur la neutralité de la Franche-Comté.* 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 64.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 maggio 1662. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relazione del stato in cui, di presente, si trova la neutralità di Borgogna.* 9 giugno 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Maag. op. cit. 95.

(6) *Relazione del stato, ecc.* loc. cit.

la question comtoise. La porte demeurait ouverte aux combinaisons les plus variées et les plus imprévues pour faire passer des mains du roi Catholique dans celles du roi Très-Chrétien une province dont la situation géographique rendait fort incertain le rattachement durable à la monarchie espagnole. Peu avant le décès de Mazarin, De La Barde s'était ouvert à celui-ci d'un projet d'échange du Roussillon contre la Franche-Comté. A ce marché, les deux puissances eussent trouvé selon lui leur compte. (1) La possession de Perpignan devait permettre à Philippe IV de «mater» plus sûrement la Catalogne. (2) Maître de Dôle, Louis XIV réussissait à «souder» l'Alsace au duché de Bourgogne. (3) Toutefois cette proposition n'avait pas rencontré l'approbation de l'Escurial et encore moins celle du Louvre. (4) Faisant siennes les raisons d'ordre sentimental qui détournaient l'empereur de consentir à une modification quelconque du statut des bailliages comtois, le premier ministre de Philippe IV, Luis de Haro ne se croyait pas en droit de conseiller à son souverain la conclusion d'un traité qui eût porté la plus sérieuse atteinte au prestige des Habsbourg. (5) A Paris, en revanche, la Franche-Comté était jugée de «trop facile conquête» pour qu'on ne répugnât pas à l'acheter au prix d'une cession de territoire, si minime dût elle être. (6)

Au demeurant l'annexion de la province jurassienne à la France ne semblait point impossible par une voie autre que celle de la conquête ou de l'échange. En cette même année 1661, Haro avait pris l'initiative hardie de faire cesser l'assistance occulte prêtée par le roi Très-Chrétien aux Portugais, en offrant à ce prince contre ces derniers une alliance offensive dont les conditions restaient à débattre. (7) Celles-ci le furent au bout de quelques mois entre un de ses successeurs, le duc de Medina de Las Torres et l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de Louis XIV à Madrid. Mais les exigences du monarque français étaient excessives. Pour prix de sa coopération militaire contre les Bragance, il demandait la Franche-Comté, le Luxembourg, le Hainaut, Cambrai. Le sacrifice à consentir par l'Escurial eût été hors de proportion avec le résultat qu'il se proposait d'atteindre. (8) Les négociations ne furent pas poussées plus avant et, dès octobre 1662, on pouvait les considérer comme closes. (9) Du moins n'avaient elles pas été complètement inutiles. Elles permirent en effet à De La Barde de satisfaire aux désirs de la cour, d'où on l'adjurait de traîner les choses en longueur et d'esquiver toute discussion sur le rétablissement de

(1) *De La Barde au roi.* Soleure, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 31.
(2) *Lionne à De La Barde.* Paris, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 13.
(3) *Ibid. — De La Barde au roi.* Soleure, 25 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 30.
(4) *Lionne à De La Barde.* Paris, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Allemagne. CLI. p. 132vo.
(5) *Lionne à De La Barde.* Paris, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 13. — Clerc. Histoire des Etats-Généraux en Franche-Comté. t. II. 152.
(6) *Brienne à De La Barde.* Paris, 16 décembre 1661. Aff. Etr. France. CCXCV. 101.
(7) Mignet. Négociations relatives à la succession d'Espagne. I. 88.
(8) Mignet. op. cit. I. 104.
(9) *Ibid.*

la neutralité des deux Bourgognes.(1) Elles justifièrent la prière adressée par le roi au Corps helvétique de ne point s'immiscer dans les « conversations » franco-espagnoles de peur de les contrarier.(2) Enfin leur échec donna plus de force aux arguments invoqués par l'ambassadeur aux Ligues en faveur d'une nouvelle campagne dans la région de Dôle. Dès l'instant que l'on paraissait décidé au Louvre à restreindre dans l'avenir le chiffre des dépenses engagées en Helvétie, il importait à l'extrême que, du Rhône au Rhin, sur toute la frontière du Jura, la France devînt l'unique maîtresse des routes militaires et commerciales aboutissant à la plaine suisse.(3)

Ténacité déployée par Casati à recommander aux Suisses le renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes, ainsi que la réservation de l'« Union héréditaire » et du traité hispano-helvétique de 1634 dans leurs négociations avec le Louvre. — Le résident milanais invite les cantons à dépêcher une ambassade à Paris pour s'y plaindre de l'attitude de De La Barde à leur égard. — Celui-ci croit sa disgrâce prochaine. — Du Plessis-Besançon et Jacques-Auguste de Thou candidats au poste diplomatique de Soleure. — Diète de Bade de juillet 1662. — L'ambassadeur français s'efforce d'y exploiter les divisions des Confédérés. — Instructions nouvelles qu'il reçoit de la cour. — Causes du « revirement » de juillet et de la « défaillance » d'août 1662.

IV. Aussi bien le succès de la résistance opposée jusque-là par De La Barde à toute idée de rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes n'améliorait que dans une très faible mesure la situation du représentant de la France aux Ligues et ne lui garantissait même pas la réussite finale de ses démarches en vue de faire ajourner la solution de la question comtoise. Une coalition d'inimitiés tenaces lui rendait l'accomplissement de sa tâche de plus en plus malaisé. La persévérance déployée par le nonce à le desservir auprès des Confédérés de l'ancienne croyance était suffisamment caractéristique des sentiments qu'on nourrissait à Rome envers le gouvernement de Paris.(4) Quoiqu'il n'eût pas encore quitté Coire et ne fût guère attendu à Lucerne avant le commencement de novembre,(5) le résident lombard demeurait pour l'ambassadeur français un adversaire actif et redoutable. Malgré les déceptions réitérées que lui avait fait éprouver la versatilité des cantons forestiers à l'égard

(1) *Lionne à De La Barde.* Paris, 14 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 22.
(2) *Mémoire sur la neutralité de la Franche-Comté.* 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 64. — Maag. op. cit. 96.
(3) *De La Barde au roi.* Soleure, 25 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 31.
(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 28 avril 1662. Aff Etr. Suisse. XXXVIII. 47.
(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 ottobre; *al governatore di Milano.* Lucerna, 25 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

de son souverain,[1] Casati n'abandonnait point la partie. Toute son énergie était bandée à procurer l'insertion dans le traité franco-helvétique renouvelé d'une clause relative au respect de la neutralité de la Franche-Comté et à obtenir la réservation dans ce même traité de l'*Union héréditaire* de 1511 et celle de l'alliance hispano-suisse de l'année 1634.[2]

En butte lui-même aux sollicitations pressantes des «Waldstætten», lesquels exigeaient le payement immédiat d'une somme de soixante-dix mille ducats comme acompte sur les annuités échues de leurs pensions et les soldes arriérées des troupes «de la nation» au service de l'Espagne en Lombardie,[3] le résident milanais avait intérêt à ce que les revendications financières du Corps helvétique à l'égard du trésor royal français revêtissent un caractère comminatoire.[4] Il s'y employa de son mieux et sut mettre à profit le mécontentement croissant des catholiques envers son rival pour leur suggérer de députer coûte que coûte à Paris la mission dont, à Bade en janvier, celui-ci avait réussi non sans peine à faire ajourner le départ.[5]

Assurément les motifs ne manquaient pas qui justifiaient une telle résolution. La faillite des engagements pris au Louvre au sujet du versement annuel de quatre cent mille Livres aux mains des Confédérés eût suffi à elle seule à expliquer la nécessité de cette démarche.[6] L'opportunité d'interpréter de façon définitive les privilèges commerciaux accordés jadis aux Suisses établis en France et le désir de procurer aux Francs-Comtois une paix stable favorisaient en outre les desseins des «Espagnolisez», tous partisans de l'ambassade projetée à Paris.[7] Nul doute que si les protestants eussent apporté autant de vigueur que leurs adversaires confessionnels à préconiser cette solution énergique, le mois de mai ne se fût pas écoulé sans qu'une députation des Etats helvétiques «au grand complet» eût franchi le Jura.[8] Mais l'ajournement d'une décision ferme à cet égard ne préjugeait pas le sens de celle qu'arrêterait la diète générale assignée en juillet. Et c'était là précisément ce qui inquiétait De La Barde. Aussi bien celui-ci, attaqué en face par l'ensemble

---

(1) *Relazione del stato in cui di presente si trova la neutralità di Borgogna.* 9 giugno 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 maggio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Instruktion für altlandammann Joh. Franz Imhof von Uri, landammann Kaspar Abyberg von Schwytz und Statthalter Karl Brandenberg von Zug, nach Mayland wegen der rückständigen Pensionen u. s. w.* 13. October 1661. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. Eidgen. ausserord. Gesandten. — *Fuensaldaña al rey.* Milan, 31 diciembre 1659. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. Leg° 2022. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 maggio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(4) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 53.

(5) *De La Barde à Brienne.* Soleure, 23 juin 1662. loc. cit.

(6) *De La Bàrde à Brienne.* Soleure, 28 avril et 23 juin 1662. loc. cit. — *Zürich an Luzern.* 9./19. Juni 1662. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665). — *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 13 juin 1662. *Ibid.*

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 556 *a.*

(8) *Borromeo a Chigi.* Einsiedeln, 6 giugno 1662. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LVI. — *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 27 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 39.

des forces dont disposait l'«hispanisme» aux Ligues et très mollement défendu par les adeptes de la cause française dans ce pays, se sentait en outre plus que jamais exposé aux insinuations perfides d'ennemis qui cherchaient à le perdre dans l'esprit de son souverain. (1)

Depuis peu, tout portait l'ambassadeur à supposer que sa disgrâce était prochaine. Desservi sous main par une «personne confidente» (2) dont les avis «confirmaient» d'ailleurs ceux du trésorier général Jacques-Auguste d'Abon, (3) il voyait ses décisions les plus réfléchies passées au crible d'une critique malveillante et ses avis sur la gravité de la situation en Suisse rejetés comme entachés d'exagération. (4) Ne lui reprochait-on pas de susciter de nouvelles exigences chez les Confédérés en insistant de façon maladroite auprès de leurs magistrats pour la fusion des deux instruments de l'alliance en un seul et l'insertion du nom du dauphin dans ce dernier? (5) Ne trouvait-on pas excessif et déplacé qu'il entendît faire doubler ses appointements sous le prétexte de la mission extraordinaire qui lui avait été confiée au moment de son retour à Soleure? (6) Dès la fin de mai, l'ordre était transmis de Paris à De La Barde de «ne plus dépenser un sol» pendant ses négociations, si les cantons ne ratifiaient pas de leur plein gré les modifications souhaitées par le Conseil royal dans le texte du traité. (7) Le mois suivant, son maître lui réitérait ses instructions à ce sujet et le prévenait, qu'au cas où ses efforts en vue d'entraver le départ pour la France d'une mission suisse dussent échouer, il eût à regagner incontinent la cour. (8) Et cette menace n'était pas vaine. Déjà le bruit s'accréditait avec persistance que sa succession allait s'ouvrir et qu'elle serait recueillie soit par Du Plessis-Besançon, arrivé au terme de son ambassade à Venise, soit par Jacques-Auguste de Thou, ministre du Louvre à La Haye. (9)

Telle se présentait la situation lorsque, le 2 juillet 1662, s'ouvrit à Bade la diète générale annuelle du Corps helvétique. (10) De La Barde s'y porta en

(1) *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 34.

(2) *Lionne à Abon.* Saint-Germain-en-Laye, 27 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 40.

(3) *Lionne à Abon.* Paris. 23 mai et 27 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 36, 40.

(4) „Il est arrivé au roy d'autres adviz de Suisse qui portent tous que les affaires n'y sont pas en si mauvais estat que vous le craignez.“ *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 27 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 39.

(5) „Plus vous presserez pour faire mettre les deux instruments de l'alliance en un et y comprendre Monsgr le dauphin, moins vous y advancerez en cette conjoncture.“ *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 27 juin 1662. loc. cit.

(6) *Lionne à Abon.* Paris, 23 mai et Saint-Germain-en-Laye, 27 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 36, 40.

(7) *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 34.

(8) *Le roi à De La Barde.* Paris, 12 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 37.

(9) „Il Signor Blesi-Besançon è molto tempo che procura d'ottenere qui l'ambasciata de' Svizzeri in loco del Sigor De La Barde; ha egli riportate buone speranze e si crede in fine possi anco conseguire l'ambassata stessa.“ *Grimani al Senato.* Nanterre. 27 giugno 1662. — „In Svizzeri non si sa che habbi ad esser in fine espedito, perche, oltre Plesi Besançon, questo Sigr di Tum, ambor in Olanda, ha la sua parte. Monsù De La Barde procurà d'essere continuato nell'impiego.“ *Grimani al Senato.* Nanterre, 1 luglio 1662. Frari. Francia. CXXIX. nos 379 (3a) e 383 (3a).

(10) Eidg. Absch. VI A. 561.

personne, plein d'espoir dans le succès final de sa négociation.[1] Riche en promesses, la harangue qu'il y prononça ne contenait en revanche aucune précision quant au temps auquel le roi se trouverait en mesure de donner à ses alliés suisses les satisfactions pécuniaires qu'ils attendaient de lui.[2] La réponse des députés des cantons à ce discours « banal et vide » permit de constater que leurs résolutions n'avaient pas varié depuis janvier et que celles relatives à la neutralité comtoise et à la régularité du versement des annuités de quatre cent mille Livres demeuraient tout particulièrement immuables.[3] A cette mise en demeure, l'ambassadeur se borna à répliquer qu'il ferait part à son maître des divers désirs qui venaient de lui être exprimés[4] et qui lui furent confirmés derechef séance tenante dans une duplique très ferme dont ses hôtes lui donnèrent lecture.[5]

Au total, durant les vingt jours que dura la diète de Bade, la lutte s'était poursuivie au sujet des conditions du rétablissement de l'alliance de France, sans que, de part ni d'autre, la moindre concession eût été consentie, et sans que De La Barde se fût départi d'aucune de ses prétentions. Avec de l'argent en mains, celui ci eût aplani toutes difficultés.[6] Les Confédérés ne refusaient pas en somme l'insertion dans le traité des deux nouvelles clauses qu'entendait y faire inclure le roi Très-Chrétien. Mais ils exigeaient qu'elles leur fussent « payées », et ils y insistaient avec d'autant plus de force que l'importance de leurs créances envers la couronne venait encore de s'accroître depuis janvier 1659, époque à laquelle les protestants étaient tombés d'accord avec l'ambassadeur quant à la rédaction provisoire de l'instrument diplomatique les concernant.[7] La seule chance qu'eût le chef de mission non pas de terminer sa négociation, mais d'en empêcher la définitive rupture était d'exploiter pour un instant[8] les divisions du Corps helvétique.[9] Ce lui fut chose aisée.

---

(1) *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 18 giugno 1662 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(2) *Proposition faite par De La Barde devant la diète*. Bade, 5 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 47. — Eidg. Absch. VI *A* 562 *h*.

(3) *Mémoire remis par les députés suisses à De La Barde*. Bade, juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 42. — *Négociation de Mr De La Barde en Suisse pendant l'année 1662*. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. t. XX. — Eidg. Absch. VI *A*. 562 *k*. — P. Schweizer. Ludwig XIV und die schweiz. Kaufleute. p. 147. — *Instruktion und Befelch auf die Badische Jahrrechnung für die... Herrn Samuel Frisching undt Johann Jacob Bucher, alt Venner, beid des Raths der Stadt Bern*. 19./20. Juni 1662 (s. vet.), St-Arch. Bern. Instructionsbuch *T*.

(4) *Réplique de De La Barde aux députés des cantons*. Bade, juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 46. — Eidg. Absch. VI *A*. 563 *h*.

(5) *Réplique des députés des cantons à la réponse de l'ambassadeur de France*. Bade, juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 49. — *Heinrich Fleckenstein und Alfons Sonnenberg an Luzern*. Baden, 11. July 1662. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665). — Maag. op. cit. 98.

(6) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 15 luglio 1662 Frari. Svizzeri. LIX. nº 387.

(7) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 15 luglio 1662. loc. cit.

(8) „Qu'il peut dire (le cardinal Antoine Barberini) au capitaine de la garde suisse du pape que le roi interposera volontiers son crédit et sa médiation pour un bon accommodement entre les cantons catholiques et les protestants." Mémoriaux du Conseil. Fontainebleau, 25 juin 1661. t. II. 102. — „En cas qu'il y eût à craindre quelque nouvelle rupture, il (De La Barde) interposera le nom et les offices du roy pour empescher et prévenir ce mal." *Instruction à De La Barde*. juillet 1661. loc. cit.

(9) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 15 luglio 1662. loc. cit.

Les banquets offerts aux membres de la diète firent le reste.(1) Lorsque celle-ci se sépara, le dimanche 23 juillet,(2) il fut facile de constater que les démarches à l'effet de hâter la solennisation de l'alliance renouvelée étaient toujours au même point. Certes De La Barde avait obtenu qu'on différât le départ des députés chargés de protester à Paris contre les retards apportés à l'exécution des engagements royaux.(3) Et ses intrigues n'étaient pas étrangères à l'aigreur que manifestaient Zurichois et Bernois de se voir interdire l'exercice de leur culte à Bade, en représaille du blocus commercial décrété par eux contre les habitants de cette ville.(4) Mais l'assemblée avait repoussé l'idée de remettre à sa discrétion le règlement des trois questions qui la préoccupaient au plus haut degré, à savoir le prompt acquittement de deux pensions «de toute nature»,(5) les dispositions à prendre pour assurer le versement régulier et annuel de quatre cent mille Livres et enfin le rétablissement de la neutralité comtoise, auquel il paraissait impossible que renonçassent ceux des Confédérés qui, en 1634, avaient consenti à conclure avec l'Espagne un nouveau traité sous les auspices du Cardinal-Infant.(6)

Le sentiment du danger à quoi il venait d'échapper devait être assez puissant chez De La Barde pour lui faire accepter de bonne grâce le résultat très médiocre de la diète de Bade de juillet.(7) En revanche son contentement fut grand à la réception de la dépêche par laquelle Lionne l'avisa, le 18 de ce mois,(8) qu'il eût à tenir pour nulles les instructions complémentaires à lui adressées en mai. Par suite, le secrétaire d'Etat l'autorisait à agir «selon les circonstances», à engager les dépenses qui lui paraîtraient indispensables, à payer au besoin une annuité de pensions à ses hôtes, à insister auprès d'eux, s'il le jugeait à propos, sur les deux modifications capitales que le roi désirait voir introduire au traité, puis à leur donner «toutes les plus belles parolles qui lui pourroient tomber dans l'esprit.»(9)

L'explication de ce brusque changement d'attitude du gouvernement royal, tant à l'égard de son représentant à Soleure, que des divers Etats composant le Corps helvétique, ne doit pas être cherchée dans une aggravation quelconque

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1662. loc. cit.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *contra:* Eidg. Absch. VI *A.* 561 (22. Juli).

(3) *De La Barde au roi.* Soleure, 28 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 54.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 luglio 1662. loc. cit.

(5) *Instructions aux députés des cantons pour la diète de Bade.* juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 44.

(6) „La pluralità non ha permesso ch'a sua discretione si lasciassero li tre punti principali, cioè la satisfattione pronta delle due pensioni, l'inclusione della Borgogna Contea nella Lega helvetica e l'assegnamento per li 400 mille scudi." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 luglio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 389.

(8) *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 18 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 51.

(9) *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 18 juillet 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 51.

des rapports du Louvre avec telle ou telle puissance étrangère. Encore que la France n'eût pas atteint par la paix des Pyrénées les bornes de son développement naturel et que ses ambitions territoriales ne se fussent pas apaisées, aucune surprise de sa part ne semblait à redouter. Sa diplomatie travaillait sans à-coup inquiétants à lui procurer par des voies pacifiques la réalisation de ses espérances. Le serment d'allégeance exigé des autorités de la décapole alsacienne était enfin prêté. Les intrigues anglo-françaises en Portugal battaient leur plein. Le traité d'alliance défensive avec les Provinces-Unies venait d'être signé (27 avril). Les difficultés surgies entre les cours de Paris et de Londres paraissaient résolues. Et ce n'était point les contestations nées entre Louis XIV et les princes lorrains quant à la validité de l'accord du 6 février qui eussent justifié des alarmes à la frontière orientale du royaume. Le «revirement» de juillet avait uniquement pour cause les avis envoyés par la «personne confidente» chargée de surveiller les démarches de l'ambassadeur et la crainte qu'un éclat irréparable, œuvre des partisans de la maison d'Autriche aux Ligues, ne compromît à la dernière heure le succès de la très dispendieuse négociation conduite par De La Barde.

Si le moindre doute avait pu subsister à cet égard, l'attitude de Lionne au cours du mois suivant eût suffi à le dissiper. Le 15 août, en effet, alors que le recès de la diète de Bade de juillet était connu à Paris et que par conséquent la rupture redoutée ne semblait guère prête à se produire, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, effaçant d'un trait de plume le texte de ses plus récentes instructions, prescrivit derechef à l'ambassadeur en Suisse de restreindre sa dépense, lui transmit à ce sujet une admonestation sévère de Colbert et insista pour qu'il s'abstînt jusqu'à nouvel ordre de pousser trop vivement à la fusion des deux traités en un seul et à l'inclusion de l'«article du dauphin», de peur que les cantons n'exigeassent du roi, comme compensation, le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes.[1]

Tension entre le Louvre et le Vatican. — Hypothèses à quoi elle donne lieu en Suisse. — Bruits de levées françaises aux Ligues. — De La Barde fait verser aux cantons une annuité des pensions échues. — Diète de Bade du 12 novembre 1662. — De La Barde s'y rend, mais Casati s'abstient d'y assister. — Ce dernier se porte en revanche à celle de Lucerne du 18 du même mois. — Missive très ferme adressée au roi Très-Chrétien par les Etats catholiques d'Helvétie. — Mission du capitaine Schmid à Paris. — Son insuccès. — Arrestation de Mouslier et de Fries. — Motifs de cette mesure. — Indécisions de De La Barde. —

(1) *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 15 août 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 53.

Exposé des trois questions principales auxquelles demeure circonscrit le débat. — On insiste de Paris pour la prompte solution des négociations du renouvellement de l'alliance.

V. Cependant les esprits commençaient à s'aigrir aux Ligues contre le gouvernement de Paris. A Zurich, à Berne, mais surtout à Lucerne on estimait impardonnable que celui-ci reculât sans cesse devant l'effort financier qui seul était capable de résoudre les difficultés pendantes et de hâter le départ pour la cour des plénipotentiaires du Corps helvétique.(1)

Vers la fin de septembre néanmoins, on put croire que les événements importants survenus au delà des Alpes engageraient Louis XIV à ne pas retarder davantage la solennisation de son alliance avec les Confédérés. Le bruit se répandait en effet de l'attentat commis à Rome sur la personne du duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire de France, et de l'assaut livré au Palais Farnèse, le 20 août, par la garde corse du Saint-Père.(2) A son départ de Paris, l'année précédente, De La Barde y avait laissé son secrétaire et homme de confiance, François Mouslier. Ce personnage reçut du roi, le 29 septembre au matin, l'ordre de se mettre en route pour Soleure le jour même, d'y conférer avec son chef et, cette démarche accomplie, de regagner la cour à franc étrier.(3) Il n'en fallut pas davantage pour que des suppositions plus ou moins hasardées se donnassent carrière. «Ce ne peut estre que sur le subject de ce qui se passe des affaires du monde et pour s'asseurer de Messrs les Suisses» écrivait à ses supérieurs un Genevois en mission à Paris.(4) D'autres s'estimaient en mesure d'affirmer que l'on préparait au Louvre une importante levée de troupes helvétiques et que les protestants y auraient une part prépondérante.(5) Bien que d'origine suspecte,(6) ce bruit faisait son chemin dans les cités évangéliques, où l'on se réjouissait à la pensée que, dans sa lutte contre le Saint-Siège, le roi Très-Chrétien ne pourrait se dispenser de solliciter les services de ses alliés de la croyance réformée.(7)

(1) „Dispiacendo ad ognuno in universale di considerare la poca premura della Francia a perfettionare questo negotio, quando non riesca con poco denaro.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo. 30 settembre 1662 Frari. Francia. LIX. n° 398.

(2) *Lettre de Mr le duc de Créqui au roy, envoyée par Sa Mté à Mr le mal d'Aumont, gouverneur de la ville de Paris, contenant les raisons qui l'ont obligé de sortir de la ville de Rome avec toute sa famille et qui fait connaitre les auteurs de l'attentat commis en ladite ville de Rome* (2 et 6 septembre 1662). Paris. 1662. Pièce in 4°. — Mémoires de Guy Joly (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXVI. 150). — C. de Moüy. L'ambassade du duc de Créqui (1662—1665). t. I. 212 sqq. (Paris, 1893). — R. Chantelauze. Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome (Paris, 1879). p. 71 sqq.

(3) *Lullin à Genève.* Paris. 29 septembre 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.* — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 ottobre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(4) *Lullin à Genève.* Paris, 29 septembre 1662. Arch. Genève. Portef. histor. *3405.*

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 ottobre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 novembre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 19 ottobre 1662. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 25 novembre 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 407.

Qu'il y eût un fond de vérité dans ces hypothèses, la chose paraît certaine. Il était en effet de l'intérêt de Louis XIV de s'assurer des dispositions des Confédérés à l'instant où des complications politiques, dont lui-même mesurait l'extrême gravité, surgissaient dans la Péninsule. Il convenait surtout de ne point laisser improductives les dépenses engagées jusqu'à cette heure pour assurer le renouvellement de l'alliance avec les cantons. Une diète générale était prévue à Bade en novembre. Le roi entendait que son ministre à Soleure saisît cette occasion pour arrêter *ne varietur* avec ses hôtes le texte du traité. Puisque l'argent aplanissait en Suisse bien des obstacles,(1) Mouslier lui en apportait.(2) Certes le moment ne pouvait être mieux choisi. On signalait la prochaine arrivée à Lucerne de Francesco Casati, dont, encore que d'aucuns affectassent d'en douter à Paris,(3) l'inlassable activité et l'ingénieuse maîtrise constituaient pour l'ambassadeur français aux Ligues un péril de chaque instant.(4) Toujours est-il que l'étonnement s'accrut lorsqu'on apprit que, sans attendre une nouvelle recharge des autorités cantonales,(5) De La Barde mettait à leur disposition une annuité des pensions échues,(6) largesse d'autant plus appréciée par les « Waldstætten » en particulier que ceux-ci ne parvenaient pas à obtenir du gouverneur de Milan le moindre acompte sur leurs créances à l'égard de son maître.(7)

La diète qui s'ouvrit à Bade le 12 novembre(8) donnerait-elle la clé du mystère? Ceux qui y comptaient ne furent pas trompés. La harangue prononcée par le ministre de Louis XIV apparut si possible plus décevante encore que celle recueillie dans le recès de juillet.(9) Il eût fallu aux Suisses une foi

---

(1) „Todas sus acciones (desta nacion) sean venales.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 de agosto 1670. Arch Gen. Simancas. Estado. *3381.*

(2) *De La Barde à Colbert.* Soleure, 8 octobre 1662. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXII. 77.

(3) *Brienne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 8 décembre 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 62.

(4) *De La Barde à Colbert.* Soleure, 8 octobre 1662. loc. cit.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 ottobre 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 399.

(6) *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 20 septembre 1662. St-Arch. Bern. Frankr. *E.* fº 1217; *à Berne.* Soleure, 6 octobre 1662. *Ibid.* fº 1221. — *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 28 septembre 1662. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665); *aux Treize cantons.* Soleure, 20 septembre 1662 *Ibid.* — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 settembre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 14 ottobre 1662 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. —

„Ce mortel, favorable et bon,
Qu'on appelle Monsieur d'Abon,
Homme à rendre de bons services,
Trézorier général des Suisses,
Est party d'un pas diligent
Avec un grand convoy d'argent
Pour entretenir l'alliance
D'iceux Suisses avec la France.
Pour se conserver ces gens là,
Il fault agir comme cela,
Car, selon d'entr'eux la police,
Point de finances, point de Suisses.“

Loret. La Muze historique. Livre XIIIe, lettre XLVIe. Samedi, 25 novembre 1662 (tome III. 574).

(7) *Francesco Casati à Fribourg.* Coira, 15 febbraio 1660, 27 giugno 1662 (Promesses de payement faites par le gouverneur de Milan, cte de Fuensaldaña, puis par l'un de ses successeurs, Ponce de Leon). Arch. d'Etat Fribourg. Espagne—Milan. II (1650—1795).

(8) *Zürich an Luzern.* 24. October/3. November 1662. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665).

(9) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

robuste dans l'efficacité des promesses françaises pour qu'ils se contentassent des très fragiles garanties de satisfaction que leur offrait l'ambassadeur. (1) En somme, plus la négociation se prolongeait, plus aussi le sens exact de certaines des conditions du Louvre s'obscurcissait et plus les avantages que devait procurer aux Confédérés l'alliance du roi tendaient à se restreindre ou à devenir illusoires. (2)

De surcroît catholiques et protestants ne pardonnaient pas à De La Barde de s'attacher sous main à raviver leurs discordes intestines. Ceux-là le savaient occupé à détourner ceux-ci de la protection de la Franche-Comté. Ils n'ignoraient pas dès lors que la réussite de ce plan machiavélique les contraindrait sans doute eux-mêmes à se désintéresser désormais du rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. (3) Aussi eussent-ils désiré que Casati se portât de sa personne à Bade afin d'y appuyer de son autorité leur résistance aux prétentions françaises. (4) Or le résident milanais entendait ne se découvrir qu'à bon escient. (5) Avisé que la partie adverse contesterait la validité de ses lettres de créance, sous le prétexte que son long séjour à Coire les rendait caduques, il jugea prudent d'éviter à tout prix le retour du conflit qui, en 1630, avait mis aux prises Bassompierre et Volmar et se contenta de dépêcher l'un des siens en Argovie. (6) Cependant son intervention au débat n'était que reculée. Elle se produisit à la diète de Lucerne, le 18 du mois suivant, sous la forme d'un plaidoyer très vif tant en faveur du maintien de la neutralité comtoise que de la scrupuleuse observation de l'*Union héréditaire*, et se termina par la demande d'une levée pour le service du roi Catholique en Portugal, levée presque aussitôt accordée, mais dont l'organisation définitive se heurta à quelques longueurs. (7)

Si précaires que fussent les ressources financières des Confédérés de l'ancienne croyance, si grand que fût le désir qui les animait de toucher en argent la contre-partie des avantages que l'alliance des Ligues procurait au Louvre, (8)

---

(1) *Les cantons au roi.* Zurich, 20 novembre 1662. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX (impr. [sous la date du 22 novembre]. ap. A. de Troyes. La Franche-Comté sous les princes espagnols, etc. p. 361). — Eidg. Absch. VI *A.* 574 *b.*

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 574 *b.*

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 novembre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 novembre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(5) *Risposta del conte Francesco Casati alle difficoltà opposte dal Sor De La Barde, ambr di Francia, intorno alla richiesta fattali da Svizzeri per la neutralità di Borgogna, inviata in lettera circolaria alli amici nelli cantoni cattolici, sotto li ... novembre 1662.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 16 novembre 1662. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna. 9 dicembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Proposition faite par Casati devant la diète des V cantons catholiques à Lucerne.* 18 décembre 1662. Arch. Fribourg. Espagne—Milan. II (1650—1795); Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 72. — *Casati à Fribourg.* Lucerna, 19 dicembre 1662. Arch. Fribourg. Espagne—Milan. II. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 21 dicembre 1662, 11 gennaio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI, LVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 578 *a.* — May. Histoire militaire de la Suisse (Lausanne, 1788). VII. 178.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 18 novembre 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 406.

il convient de reconnaître à leur honneur que, cette fois encore, ils surent résister aux offres humiliantes de De La Barde.[1] Entraînés par cet exemple, les protestants, sur l'assistance desquels l'ambassadeur fondait cependant de sérieuses espérances,[2] se joignirent à eux pour adresser au roi une lettre dont le ton ferme, mais mesuré laissait prévoir à mots couverts le prochain acheminement vers la cour d'une mission pourvue d'instructions comminatoires, au cas où il ne serait pas fait droit à très bref délai aux légitimes revendications du Corps helvétique.[3]

Le recès de Bade de juillet avait été, on l'a dit, accepté avec résignation par le ministre français. Celui de novembre souleva d'autant plus son indignation qu'il était par lui moins attendu.[4] Après avoir tenté en vain d'empêcher le départ pour Paris du capitaine Schmid, de Zurich, auquel les membres de la diète s'en remettaient du soin de présenter leurs doléances au roi, l'ambassadeur regagna Soleure, bien résolu à desservir auprès de son maître la personne que les cantons dépêchaient à celui-ci.[5] De fait ses conseils furent suivis à la lettre.[6] Quand l'officier suisse arriva à la cour, le 15 décembre, le colonel de Stavay-Montet lui procura une audience chez Brienne pour le 18 et lui facilita «au sortir de l'église»[7] l'approche du souverain. Il parvint même à remettre en main propre à ce prince la missive des députés du Corps helvétique.[8] Mais ses illusions, si tant est qu'il en eût conservé, devaient être brèves. Contrairement à une habitude qui n'avait souffert jusque là que de très rares exceptions — celle de Dietegen de Hartmannis, entre autres (1619)[9] — ses frais de voyage ne lui furent pas remboursés. Avant son départ, le 7 janvier 1663, on se contenta de le pourvoir d'une simple lettre de recréance à l'adresse de ses supérieurs,

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *De La Barde au roi.* Soleure, 18 septembre 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 55. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 dicembre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — Eidg. Absch. VI *A.* 574 *b.*

(3) *Les cantons au roi; à Lionne.* Zurich, 20 novembre 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 117; XXXIX. 58; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 novembre 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 407. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 dicembre 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 20 gennaio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 novembre e 9 dicembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) „On s'est conduit icy entièrement suivant ce que vous aviez conseillé et tesmoigné désirer." *Le roi à De La Barde.* Paris, 18 janvier 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 65. — *Recherches sur les lettres de créance des envoyés des cantons helvétiques auprès du gouvernement français.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. II. 270—271.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1663. Frari. Svizzeri, LIX. n° 416.

(8) *Hauptman's Schmid Relation von seiner Parisischen Reyss.* Januar 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 869.

(9) *cf.* tome III. p. 303 sqq.

à seule fin d'aviser ceux-ci que les intentions du roi leur seraient communiquées par son ministre à Soleure. (1)

L'insuccès de la mission de Schmid paraissait donc bien établi. (2) Et cependant on ne pouvait dire qu'elle eût été complètement inutile. L'un de ses premiers résultats fut en effet de provoquer l'arrestation de François Mouslier, le propre secrétaire de De La Barde, ensuite de la découverte d'une intrigue nouée par ce personnage avec le Sr Fries, représentant à la cour des officiers suisses créanciers de la couronne, et cela dans le dessein de rendre inévitable l'envoi à Paris de l'ambassade que le Corps helvétique se proposait d'y dépêcher pour protester contre l'inexécution persistante du traité financier de 1650. (3) Il s'agissait d'intérêts particuliers, dont la chute de Fouquet révélait subitement le caractère nettement répréhensible et la réelle importance. (4) Loin de soupçonner une telle perfidie, Lionne, tout le premier, avait commis l'imprudence d'avouer en la présence de l'un des deux cabaleurs, que, si les Confédérés passaient outre à leur dessein, le roi ne disposait d'aucun moyen de les en empêcher. (5) Or, dans ce malencontreux incident, la responsabilité de De La Barde était en somme plus engagée que celle du secrétaire d'Etat. Les adversaires de celui-là redoublèrent leurs efforts dans l'espoir d'obtenir son rappel. Leur démarche était imprudente. Elle échoua. Si justifiée qu'elle apparût aux yeux de beaucoup, l'adoption d'une pareille mesure eût sans doute remis en question quelques-uns des résultats satisfaisants acquis au cours de dix années de laborieuses négociations. Et cette considération devait suffire à assurer le maintien à tout le moins provisoire du chef de mission à Soleure. (6)

Cependant, à mesure que le temps s'écoulait, les critiques à quoi donnait lieu la façon dont De La Barde comprenait et accomplissait sa tâche devenaient extrêmement vives. A Paris, on n'était plus à compter ses erreurs de jugement et ses fautes de tactique, à déplorer ses continuelles hésitations et ses décisions contradictoires. A la nouvelle du départ du capitaine Schmid pour la cour, il

---

(1) *Hauptman's Schmid Relation von seiner Parisischen Reyss.* loc. cit. — *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 13 janvier 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 873; St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven C IV. 9; Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 63; Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1663. Frari. Svizzeri. LIX. nº 416.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 25 gennaio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(3) *Ordre d'entrée du Sr Mouslier à la Bastille: 13 janvier 1663. Ordre de sortie: 21 août 1663. cf.* Ravaisson-Mollien. Les Archives de la Bastille. I. 346. — *Mouslier à Colbert.* Paris, 19 janvier 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CVIIbis. p. 766. — *Mouslier à Colbert.* 21 janvier et 29 avril 1663. *cf.* Ravaisson-Mollien. Les Archives de la Bastille. II. 110 sqq.

(4) „Je ne doute pas que vous ne soyez un peu surpris de la nouvelle de la détention du Sr Mouslier, qui fust envoyé, il y a trois jours, à la Bastille par ordre du roy avec Friez.“ *Lionne à De La Barde.* Paris, 18 janvier 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 67.

(5) „J'ay un déplaisir extrême de l'imprudence que je commis quand je dis au Sr Mouslier qu'il seroit malaisé d'empescher la députation si les cantons avoient envie de l'envoyer; ce n'est pas le premier pas où j'ay choppé lourdement.“ *Lionne à De La Barde.* Paris, 6 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 77.

(6) *Lettre adressée, de la cour, à Colbert de Croissy, intendant d'Alsace.* 10 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 21.

n'avait pas cherché, on l'a dit, à dissimuler son indignation. Fidèle au dessein, formé par lui depuis peu, de semer la division parmi les cantons afin de mieux triompher de leur résistance, il avait aussitôt déclaré que son maître éprouverait de la répugnance à accepter des mains d'un protestant de Zurich la missive que lui adressait la diète. [1] Comme, d'autre part, il adjurait dans le même temps Brienne et Lionne de préparer à l'envoyé suisse la réception «la plus désagréable qui fût», convenait-il d'inférer de ce fait que son plan de conduite était bien arrêté? Non point. Saisi de crainte en effet à la pensée que le recours à la manière forte, loin d'intimider ses hôtes, ne réussirait sans doute qu'à les exaspérer et à accroître leur antipathie à son égard, [2] il avait prescrit à Mouslier, dépêché par lui à Paris, d'atténuer en quelque mesure la rigueur de ses appréciations quant à la mission de Schmid. Privé presque aussitôt de sa liberté et jeté à la Bastille, le secrétaire de l'ambassadeur ne put, il est vrai, s'acquitter de la démarche dont l'avait chargé celui-ci. [3] Mais ce contretemps ne semblait pas irréparable. A la réflexion, on s'était vite convaincu au Louvre du danger qu'offrait l'attitude hautaine préconisée par De La Barde envers les Confédérés des deux confessions. On continuait certes à lui donner carte blanche, mais à regret semblait-il. [4] Des conseils de prudence lui étaient départis: celui, entre autres, de suspendre la remise de l'«âpre» missive adressée sur ses instances aux cantons [5] et de se contenter d'en paraphraser à grands traits les conclusions dans ses conversations avec les membres de la diète. [6] Il recevait même l'autorisation de débourser vers la fin de février une seconde annuité de pensions, pourvu que ses hôtes cédassent sur la question de la fusion des deux traités en un seul et se résignassent au maintien du *statu quo* dans la région de Dôle, puisque aussi bien l'idée du rétablissement de la neutralité comtoise était insupportable au roi. [7]

Cet appel à la prudence répondait trop chez De La Barde aux préoccupations de l'heure présente pour qu'il n'en fît pas incontinent son profit. Afin de mieux clore la bouche aux «mal intentionnez», l'ambassadeur sut gagner le capitaine Schmid en le défrayant après coup de ses dépenses de voyage et en lui accordant quelques menues gratifications. [8] Dépêché en hâte

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 20 gennaio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1663. Frari. Svizzeri. LIX. nº 416.

(3) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 18 janvier 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 69.

(4) *Le roi à De La Barde.* Paris, 18 janvier 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 65. — *Lionne à De La Barde.* même date. *Ibid.* XXXIX. 67.

(5) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 3 janvier 1663. St-Arch. Zürich. Franz königl. Missiven C IV. 9 (impr. ap. A. de Troyes. La Franche-Comté sous les princes espagnols, etc. t. III. 361).

(6) *Le roi à De La Barde.* Paris, 18 janvier 1663. loc. cit.

(7) *Le roi aux cantons.* Paris, 13 janvier 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 63 [impr. A. de Troyes. La Franche-Comté sous les princes espagnols, etc. t III. 363] (avec la date du *16* janvier). — *Le roi à De La Barde.* Paris, 18 janvier 1663. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 febbraio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 2 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 74.

à Zurich,(1) l'un de ses secrétaires, le Sr de Brillac(2) réussit à y calmer les récriminations soulevées par la lettre où le roi, commentant le recès de la diète de Bade de juillet, en dénaturait à ce point la signification qu'il était permis de se demander si son ministre à Soleure lui en avait bien transmis le texte fidèle.(3) En outre, les autorités de Berne reçurent l'assurance que l'incarcération de Mouslier n'apporterait pas de préjudice à l'exécution des conventions signées entre elles et le gouvernement de Paris pour leurs approvisionnements en sel de Provence.(4)

Tout se préparait aux Ligues en prévision de la lutte décisive dont le terme, au sentiment des partisans du renouvellement de l'alliance de France, comme à celui de ses détracteurs, ne devait en aucun cas dépasser le mois de juillet. Allégé de la plupart des points d'importance secondaire qui entravaient son développement rationnel et retardaient sa conclusion, le débat paraissait désormais circonscrit à ces trois questions principales : la substitution d'un seul traité aux deux qui coexistaient encore à cette heure, l'insertion de la «clause du dauphin», puis la neutralité comtoise, vers laquelle convergeait l'effort simultané des divers représentants de la maison d'Autriche en Suisse et en Rhétie.(5)

Assuré de la prochaine remise entre ses mains d'un complément de fonds indispensable à la réussite de ses dernières démarches,(6) mais désireux en revanche d'endormir les convoitises des Confédérés, De La Barde laissait entendre que l'argent reçu par lui de la cour devait servir à garantir l'entretien de la garnison de Brisach ou à favoriser le succès de certaines combinaisons politiques dans l'Allemagne du Sud.(7) Déjà le roi insistait afin que le départ pour Paris des plénipotentiaires du Corps helvétique eût lieu au plus tard dans la seconde quinzaine de mai,(8) lorsqu'un incident diplomatique dont la répercussion allait se faire sentir dans l'Italie entière et jusqu'au delà des Alpes faillit entraîner la rupture de toutes relations entre l'ambassadeur français et les cantons suisses de l'ancienne croyance.

---

(1) *Sarotti al Senato*. Zurigo, 3 febbraio 1663. Frari. Svizzeri. LIX. nº 417.

(2) *Zürich an Luzern*. 22 Januar/1. Februar 1663. St-Arch. Luzern Frankr. Pensionen (1660—1665).

(3) *De La Barde à Lionne*. Soleure, 26 janvier 1663. Aff Etr. Suisse. XXXIX. 69. — „È singolarmente per quello pare si riferisca al concertato dal suo ambasciatore nella dieta di luglio in Baden, perche all'hora fu tutto il contario di ciò che detta Mà suppone esser seguito, onde si dubita che l'ambasciatore, nel rappresentare il seguito, habbi, per li suoi fini, alterati li sensi di questi Sigri, di che stanno con non puoco sospetto et apprehensione." *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 16 febbraio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Berne à Mazarin*. 9/19 février 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 4. — *Le roi à De La Barde*. Paris, 6 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 70.

(5) *Casati al governatore di Milano* Lucerna, 27 gennaio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *De La Barde à Lionne*. Soleure, 2 février 1663. loc. cit. — *D. Luis de Guzman Ponce y Leon, gobernador de Milan, al conde Francesco Casati*. Milan, 18 de junio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Le roi à De La Barde*. Paris, 6 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 70.

(7) *De La Barde à Lionne*. Soleure, 26 janvier 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 69.

(8) *Le roi à De La Barde*. Paris, 6 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 70.

La rupture entre le Louvre et le Saint-Siège et sa répercussion en Suisse. — Le nonce se prépare à demander une levée aux Etats de la Ligue Borromée. — Obstacles que rencontre la réalisation de ce dessein. — La plupart d'entre eux s'aplanissent grâce aux maladresses répétées de De La Barde. — Celui-ci dénie aux cantons catholiques le droit d'accorder des troupes au Saint-Siège. — Son interprétation défectueuse de certains articles du traité de paix perpétuelle de 1516. — Indignation qu'elle soulève à Lucerne et dans la Suisse primitive. — A l'exception de ceux de Soleure, tous les Confédérés de l'ancienne croyance se rallient aux vues du nonce. — Menaces de l'ambassadeur français. — Ses démarches à l'effet d'empêcher le passage de la levée pontificale dans la Haute-Italie. — Politique suivie en cette occurrence par le gouverneur de Milan et le Sénat vénitien. — On désapprouve au Louvre l'ampleur donnée à l'incident. — Sur nombre de points importants, le désaccord s'aggrave entre la cour de Paris et son ministre à Soleure. — Missive adressée par le roi aux cantons catholiques, le 27 février 1663. — Ces derniers se décident à ajourner la cérémonie du renouvellement de l'alliance à seule fin de contraindre De La Barde à leur donner satisfaction.

VI. Vers la fin de l'été de 1662, De La Barde, qui, en juin et en juillet encore, apportait une répugnance évidente à distribuer aux Confédérés les sommes que son maître l'autorisait à verser entre leurs mains, avait, on l'a dit, brusquement changé d'attitude et prié les députés de la diète de venir toucher à Soleure une annuité de leurs pensions échues. Aussitôt le bruit s'était accrédité qu'une importante levée de troupes suisses pour le service royal se préparait aux Ligues, levée à laquelle les protestants auraient une part d'autant plus prépondérante que la tension des rapports entre le Louvre et le Saint-Siège n'était un secret pour personne. L'assaut livré, le 20 août, par la garde corse du Vatican au Palais Farnèse, résidence du duc de Créqui; la retraite de Rome de cet ambassadeur extraordinaire (1er septembre); l'échec des conférences tenues à San-Quirico d'octobre à décembre; enfin les représailles françaises en Avignon (1) absorbaient l'attention de tous les gouvernements de l'Europe et donnaient lieu aux manifestations les plus diverses. (2)

Dès les premiers jours de janvier 1663, De La Barde, sortant de la réserve qu'il s'était imposée jusque là, n'avait pas caché à son entourage combien la situation lui apparaissait troublée et l'issue pacifique des négociations franco-

(1) *Bref du pape aux cantons catholiques.* 12 août 1663. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — Charpenne. Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France (Paris, 1886). t. I. — Chs Gérin. Louis XIV et le Saint-Siège (Paris, 1894). p. 283 sqq.

(2) Moüy. L'ambassade du duc de Créqui. 1662—1665 (Paris, 1893).

romaines compromise.[1] On s'étonnait par suite à Zurich et à Berne que l'ambassadeur ne fît que de discrètes allusions au projet prêté à son gouvernement d'organiser la levée de quelques milliers d'auxiliaires suisses, puisque aussi bien il eût suffi d'une déclaration catégorique de lui à ce sujet pour ruiner par avance le dessein du pape de solliciter l'assistance militaire des Etats de la Ligue Borromée.[2] Dans la réalité, le nonce de Lucerne prenait en secret ses dispositions afin de recruter dans les cantons catholiques, chez les Grisons et sur les terres de l'abbé de Saint-Gall un régiment de seize cents hommes «pour la défense du Saint-Siège».[3] Les difficultés de cette tâche ne le rebutaient point. Il n'ignorait certes pas que les résidents lombard et vénitien traverseraient ses démarches, parce qu'elles contrariaient leurs propres plans.[4] Il savait que le gouverneur de Milan, le grand-duc de Toscane, le sénat de Saint-Marc et celui de Gênes s'opposeraient au passage ou à l'embarquement de toutes forces étrangères à destination de Rome.[5] Il appréhendait enfin de rencontrer dans la personne de l'ambassadeur français un puissant et redoutable contradicteur. Mais ce à quoi il ne s'attendait assurément pas, c'était à devoir en partie le succès de sa négociation aux maladresses répétées de ce diplomate.[6] Ce fut néanmoins ce qui se produisit.

Esprit irréfléchi, De La Barde avait déjà donné la mesure de sa légèreté en contestant avec âpreté la prétention des magistrats des cités évangéliques de continuer à observer le traité de *paix perpétuelle*, même s'ils ne renouvelaient pas leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne. Il aggrava son erreur en déniant aux cantons catholiques le droit d'accorder une levée au pape, à moins qu'ils ne tinssent à violer de propos délibéré cette même paix perpétuelle.[7] Les arguments développés dans la missive adressée par lui aux Confédérés de l'ancienne croyance, le 6 février 1663, ainsi que dans plusieurs autres au

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 11 gennaio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 18 gennaio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „In tanto con meraviglia si osserva il silentio del Sor ambr De La Barde, il quale, col fare solamente da suoi fattionarii publicare che la Francia pure vuol leva di Svizzeri, potria portare molto al lungo la perfettione di quella del papa, cadauno inclinando più al servitio della Francia che di qualsivoglia altro Prencipe per molti giusti rispetti.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 10 febbraio 1663. Frari. Svizzeri. LIV. nº 418.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1º e 15 febbraio 1663 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Borromeo alli cantoni cattolici.* Lucerna, 1º febbraio 1663. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 9 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 78. — „*Capitoli d'accordarsi con l'Illmo e Reverendmo Monsr nuntio apostolico e SSr. deputati de' SSri cantoni Lucerna, Urania, Svitz, Undervald sotto e sopra silva, Zug, Friburgo, Solodoro, cattolici di Glarona e Appenzell e Revmo Abbato di San Gallo per la leva di 1600 fanti svizzeri.* 14 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1º febbraio 1663. loc. cit.

(5) *Négociations de l'archevêque d'Embrun en Espagne.* 1662. Aff. Etr. Espagne. Mém. et Docts. LXIX. 102. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. loc. cit. — Ch. Gérin. Louis XIV et le Saint-Siège (Paris, 1899). p. 393.

(6) *Borromeo a Chigi* Lucerna, 15 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 8 e 22 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Mémoire sur la réserve du pape dans les traités entre la France et les cantons suisses.* 1661. Aff. Etr. Suisse. Mémoires et Docts. XV. 207—209. — Eidg. Absch. VI *A.* 580 *a.*

cours des mois qui suivirent, paraissaient assez peu probants.(1) Ils étaient tirés non du texte du traité de 1516, mais de l'interprétation superficielle que donnait l'ambassadeur de certains articles de celui-ci. L'affirmation que le fait de secourir le pape «soit à l'offensive, soit à la défensive» constituait une violation flagrante de la paix perpétuelle par les cantons ne reposait sur aucun fondement.(2) L'article VIIIe de cette dernière stipulait en effet sans plus que «les Suisses ne pourroient aller au service des princes, seigneurs et commu-«nautez qui voudroient prétendre à endommager ledit Seigneur roy en son «royaume de France, en son duché de Milan, seigneurie de Gênes, comté «d'Ast ou en d'autres ses terres et païs de deçà ou de delà les monts».(3) L'insinuation de De La Barde que, les princes et Etats réservés par les Confédérés en l'article XIIIe ne l'étant que par suite de leur alliance avec ceux-ci, le Saint-Siège, depuis l'expiration du traité conclu avec les Ligues d'Helvétie par Léon X, cessait de jouir du bénéfice de cette clause devait être repoussée pour ces deux motifs: que ni la maison de Wurtemberg, ni celle de Médicis, désignées dans ce même article, ne remplissaient cette condition, et que, pour les besoins de sa cause, l'ambassadeur n'hésitait pas à dénaturer les textes et à supprimer l'essentielle conjonction dans ce membre de phrase: «les cy-devant nommez S^rs *et* coalliez des cantons».(4)

Sur nombre d'autres points encore, l'argumentation de De La Barde portait à faux et témoignait d'une regrettable confusion de dates et de faits. Le traité signé par Léon X avec les Confédérés était antérieur et non postérieur à la paix perpétuelle franco-helvétique.(5) Les lettres de revers accordées par Henri IV à six d'entre les cantons catholiques ne les exonéraient pas seulement de l'obligation de servir ce prince contre l'Espagne et la Savoie, mais les autorisaient tacitement à participer à la défense des Etats de ces deux puis-

---

(1) *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 6, 17, 21 et 24 février. 10 et 31 mars 1663. Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* f° 265vo; Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 69; Arch. Fribourg. France. IX (1613—1663). — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(2) *Dissertation si les cantons catholiques peuvent permettre des levées dans leur pays pour marcher au secours du pape, attacqué par le roy dans son Estat, sans enfreindre les traictés d'alliance que lesd. Suisses ont avec Sa M^té.* 1663. Bibl. Nat 500 Colb^t. CCCXXX. 292. — *Mémoire pour une lettre du roy aux cantons catholiques.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 110.

(3) Du Mont. Corps diplomatique. IV. 249. - Eidg. Absch. III². 1408.

(4) „E falso che li sopradetti Principi riservati fussero solo riservati purchè fussero confederati, come il S^or ambasciatore pretende; ciò appare della medesima enumeratione delle parti. Perchè non solo il Pontefice non era confederato, ma nemeno l'Imperio distintamente dalla casa d'Austria, ne la casa di Wirtembergh, ne quella de Medici; è pure essendo nominatamente espressi, non può dubitarsi che si volessero riservare per altre convenienze fuor della collegatione. E tanto più che nel riferirsi l'articolo alli sopradetti esprime li sopranominati Sig^ri e collegati, dove che l'ambasciatore nelle sue lettere tralascia la particola *et*, per dar ad intendere che non si parli di loro se non in ordine alla collegatione.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Risposte fatte all'objettioni del Sor Ambr^ro di Francia per impedir la leva in servizio di N. S^re.* febbraio 1663. *Ibid.*

(5) *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 17 février 1663. Arch. Fribourg. France. IX.

sances.(1) Quant à prétendre que les Suisses de l'ancienne croyance se devaient à eux-mêmes de considérer les ennemis du roi Très-Chrétien comme leurs propres ennemis(2) et de ne voir en l'espèce dans le pape que le souverain temporel de Rome, «violateur du droit des gens»,(3) c'était, à proprement parler, insinuer qu'en traitant avec François Ier, le 29 novembre 1516, ils avaient «aliéné leur liberté».(4) Relevant aussitôt le gant, les députés des petits cantons avisèrent le représentant du Louvre à Soleure qu'ils lui déniaient le privilège de s'immiscer dans leurs affaires particulières(5) et que les officiers des enseignes des «Waldstætten» à la solde de la couronne de France recevaient l'ordre de quitter son service plutôt que de se laisser employer dans une campagne contre le Saint-Siège.(6)

Habile et discrète, l'intervention de De La Barde eût peut-être induit les catholiques à la prudence. Maladroite et hautaine, elle les confirma dans leur dessein d'embrasser jusqu'au bout les intérêts du Vatican.(7) La tâche du nonce se trouvait dès lors fort simplifiée. Lorsque, au cours de la diète particulière réunie du 12 au 14 février, il requit de ses coreligionnaires suisses la concession d'une levée de seize cents hommes pour la défense des Etats de l'Eglise,(8) Lucerne, Uri, Unterwalden, Fribourg, Appenzell et l'abbé de Saint-Gall se rangèrent incontinent à ses vues,(9) tandis que les députés de Schwytz, de Zoug, de Glaris et de Soleure se contentaient de prendre sa proposition *ad referendum*.(10) A la dernière heure, l'ambassadeur français réussit, il est vrai,

(1) *Dissertation si les cantons catholiques, etc.* loc. cit. — „La réserve que vous avez faite de quelques princes et Estats dans l'alliance que vous avez avec le roy ne va qu'à vous exempter de porter les armes pour Sa Mté contre eux, si Elle vient à les attacquer, mais non pas à vous conserver la faculté de porter les armes pour les deffendre contre Sa Mté." *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 6 février 1663. loc. cit.

(2) *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 6 février 1663. Arch. Fribourg. France. IX (1643—1663); St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege.

(3) „C'est une cause commune, puisque le droict des gens a esté violé." *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 6 février 1663. Arch. Fribourg. France. IX (1643—1663); St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — „Le roy ne peut considérer le pape ou plustost le prince temporel de Rome que comme son ennemy, jusqu'à ce qu'il luy ay fait raison, justice et satisfaction de l'attentat dont il s'agit." *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 21 février 1663 loc. cit. — *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 24 février 1663. Bibl. Ste Geneviève *L.* 37 *f* f° 265vo; St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege.

(4) Eccitando ne' più considerati risentimento per la troppo alta pretentione dell' Ambre pregiuditiale alla libertà sovrana del paese." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „Li cattolici non vogliono admetter che la sopradetta pace perpetua sia una vendita della propria loro libertà." *Risposte fatte all'objettioni, ecc.* loc. cit.

(5) *Mémoire pour une lettre du roy aux cantons catholiques.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 110.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 11 gennaio e 16 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Les VI cantons catholiques à De La Barde.* Lucerne, février 1663. *Ibid.*

(7) *Uri an Luzern.* 3. Februar 1663. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege.

(8) *Proposition faite par le nonce apostolique à Lucerne,* le 12 février 1663. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 febbraio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 16 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 79.

(10) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 580*a.*

à faire changer les instructions des envoyés de Fribourg, lesquels passèrent du camp des «acceptants» à celui des «hésitants».(1) De La Barde parvint, d'autre part, à maintenir les autorités du canton de sa résidence à l'abri des suggestions pontificales.(2) Mais ce succès, obtenu l'argent à la main,(3) fut éphémère. Moins de dix jours plus tard, à l'exception de Soleure, qui crut devoir persévérer dans son abstention en invoquant la gravité croissante de son différend avec Berne,(4) tous les Etats catholiques d'Helvétie avaient accédé au désir que leur exprimait le ministre d'Alexandre VII.(5)

Au total, si l'argent dépensé par De La Barde afin d'entraver la mise sur pied d'un corps de troupes à la solde papale l'avait été en pure perte, l'ambassadeur semblait mal venu à tenter de rejeter sur autrui la responsabilité d'une déception dont il était en somme le principal artisan. Sans doute il avait eu contre lui «tous les ecclésiastiques des Ligues», entrés en campagne à la suite du nonce.(6) Sans doute celui-ci ne s'était pas fait faute de gagner à sa cause les premiers magistrats des cantons forestiers en accordant à leurs fils des compagnies, «couplées on non», dans la levée projetée et en laissant entrevoir que, si le Saint-Père était amené par la force des choses à licencier sa garde corse, la nécessité s'imposerait à lui d'accroître les effectifs de sa garde suisse.(7) Il ne demeurait pas moins acquis que, sans la violence de la polémique si malencontreusement déchaînée entre le ministre français et les catholiques, ces derniers n'eussent jamais donné aux engagements pris par eux envers le Saint-Siège un caractère d'hostilité marquée à l'endroit de la politique italienne du roi Très-Chrétien.

Au point où étaient les choses, De La Barde, s'il tenait à réparer son erreur, n'avait guère le choix qu'entre ces deux solutions : contraindre par la menace ou par la persuasion les Confédérés de l'ancienne croyance à annuler la promesse que venait de leur arracher le nonce, ou bien «négocier à côté»,

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. loc. cit.

(2) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 23 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 83. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 marzo 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „È stato facile di riconoscere in tali concetti la dettatura del Sor Ambre di Francia, che serve di pedagogo e di rettore a quel cantone.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 maggio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 582 *c.*

(3) „Quanto adunque mi somministrano minor apprensione queste poco sussistenti raggioni del Sor Ambasciatore, tanto più mi danno che temere l'essibitioni ch'egli va facendo di pagare non più una, ma due pensioni.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 marzo e 28 aprile 1663. loc. cit. — „Resta per ancora titubante quello (cantone) di Solodoro, come che immediato habbia preso di se il divertimento.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 febbraio e 22 marzo 1663. *Ibid.*

(5) *Decreto de' cantoni cattolici circa la leva di 1600 huomini e di maggior numero in caso di bisogno.* febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 e 22 febbraio 1663. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Capitoli accordati, ecc.* loc cit. (14 febbraio 1663). — *Unterwalden nid dem Wald an Luzern.* 16. Februar 1663. — *Gallus, abt zu St Gallen an Luzern.* 21. Februar 1663. *Ibid.* — *Die IX cathol. Orte an De La Barde.* 25. Februar 1663. *Ibid.*

(6) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 9 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 78.

(7) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 23 février et 2 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 83, 93.

de manière à faire interdire l'accès de la Péninsule aux auxiliaires suisses recrutés à la solde du Vatican. L'ambassadeur eut simultanément recours à l'un et à l'autre de ces moyens. Il avisa les Lucernois et leurs adhérents que le roi, courroucé de leur attitude à son égard,(1) hésitait à renouveler avec eux une entente si peu profitable à ses intérêts.(2) Il s'abstint en outre de démentir le bruit, répandu par ses affidés, de la prochaine concession d'une « contre-levée » protestante au général Jean-Rodolphe Werdmüller, que le résident vénitien sur les bords de la Limmat ne réussissait point à débaucher du service de France et à ramener dans celui de la Sérénissime République.(3) Enfin, loin de s'employer à apaiser les conflits confessionnels sans cesse renaissants au sein des Ligues, il chercha au contraire à les envenimer, celui de l'église évangélique de Bade en particulier, dans l'espoir de contraindre ainsi ses coreligionnaires suisses à suspendre le départ de leurs enseignes pour l'Italie.(4)

Etant donné toutefois l'obstination des catholiques à défendre leur point de vue, il semblait plus facile d'entraver la mise en marche de la levée pontificale que sa mise sur pied. Par suite, ce fut à empêcher la concentration dans la région du Gothard des enseignes accordées au nonce et à s'opposer à leur descente dans la Péninsule que De La Barde attacha son principal effort. Les Conseils de Berne, auxquels il fit rappeler, hors de propos d'ailleurs, par son secrétaire Brillac les dispositions contenues en l'article VIIIe du traité de paix perpétuelle de 1516,(5) se montrèrent moins réfractaires que ceux des cantons forestiers à son interprétation abusive de celle-ci et consentirent à interdire l'accès de leurs passages aux compagnies fribourgeoises qui s'apprêtaient à rallier Andermatt par le Grimsel et la Furka.(6) D'autre part, les routes de la Haute-Italie se fermaient devant les auxiliaires des « Waldstætten » à la solde papale.(7) Obéissant aux ordres de Madrid, qu'avait sollicités l'ambassadeur de France dans cette ville, et cédant aux instances de Francesco Casati, son représentant aux Ligues, le gouverneur de la Lombardie se décidait enfin à intercepter les secours que le Saint-Siège attendait du nord,(8) et cela en dépit des protestations du nonce et de l'archevêque de Milan, qu'appuyaient celles des six petits Etats confédérés de l'alliance espagnole, outrés de son

(1) „In tanto il Sor Ambre di Francia ha protestato alli cantoni il disgusto et rissentimento del suo re per la concesione della detta leva.“ *Sarotti al Senato.* Zurigo, 31 marzo 1663. Frari. Svizzeri. LIX. nº 125.

(2) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 16 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 79. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) Frari. Svizzeri e Grigioni. Indice Delib. Sen. CXCVIII. fº 212 (1656). — *G. B. Nani al Senato.* Aix, 24 febbraio 1660 (3a). Frari. Francia. CXXIV. nº 55. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 24 febbraio e 10 marzo 1663. Frari. Svizzeri. LIX. nos 120, 422.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(5) *De La Barde à Berne.* Soleure, 26 février 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII; Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 85.

(6) *Berne à Fribourg.* 19 février/1er mars 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 2 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 93. — Eidg. Absch. VI *A.* 587 *gg.*

(7) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 9 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 78.

(8) *De La Barde au roi.* Soleure, 23 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 81.

attitude si contraire, estimaient-ils, à la lettre et à l'esprit du traité de Lucerne de mars 1634.(1)

C'était un mécompte sérieux pour le ministre du Vatican, aussi bien que pour ses coreligionnaires des cantons forestiers, de voir s'effondrer en un instant leurs espérances dans le succès d'un plan élaboré par eux en commun. L'hostilité du lieutenant de Philippe IV à l'égard de leurs projets mettait un obstacle insurmontable à l'exécution de ceux-ci. Dès lors que l'entrée du Cômasque leur demeurait interdite, les contingents helvétiques se voyaient également exclus de l'accès de la Valteline et de celui de l'Etat de Terre-Ferme,(2) grâce aux démarches accomplies à cet effet à Venise par l'évêque de Béziers, au nom du roi Très-Chrétien.(3) Il leur restait comme suprême ressource celle de passer par Constance, le Tyrol, le Trentin et Trieste.(4) Mais, outre que la longueur de ce trajet menaçait de le rendre infructueux à ceux qui l'entreprenaient, il y avait lieu de compter avec la répugnance des Confédérés «à se laisser embarquer sur la mer» et les objections du chef de la maison d'Autriche à paraître soutenir une cause dont il se détachait chaque jour davantage.(5)

Jugeant avec raison la partie perdue pour lui, le nonce ne songea plus, à dater d'avril, qu'aux moyens de couvrir sa retraite.(6) Il redoubla certes ses démarches auprès de Soleure afin d'amener ce canton à résipiscence.(7) D'autre part, tout en continuant à affirmer la sincérité de la politique «conciliante» du Saint-Père,(8) il adjura une fois encore Lucerne et les petits Etats de la Suisse primitive d'exiger du gouverneur de Milan la suppression des obstacles opposés par celui-ci au passage de leurs troupes sur les terres de son maître.(9) Mais, on ne saurait trop y insister, l'espoir s'était évanoui chez lui de surmonter les difficultés apportées à l'entrée des enseignes papalines dans la Haute-Italie.(10) Il lui suffisait au reste d'être sorti victorieux de sa lutte contre De La Barde. Et la ténacité qu'il déployait à combattre l'interprétation donnée par l'ambassadeur français à quelques-uns des articles de la paix perpétuelle de

(1) *Absurdi attentati di questo Sigr Ambre di Francia contro la leva per Sua Santità.* Lucerna, 11 marzo 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 marzo e 29 maggio 1663. *Ibid.*

(2) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 16 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 79. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 marzo 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(3) *De La Barde au roi.* Soleure, 23 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 81. — *Lionne à De La Barde.* Paris. 27 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 92.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 aprile et 17 maggio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Mémoire (de De La Barde) sur une proposition du nonce aux cantons catholiques.* Soleure, 27 avril 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 123.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(6) *De La Barde au roi.* Soleure, 20 avril 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 117.

(7) *De La Barde au roi.* Soleure, 20 avril 1663. loc. cit.

(8) *De La Barde au roi.* Soleure, 23 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 101.

(9) *De La Barde au roi.* Soleure, 4 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 134. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 maggio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *J. J. Striker à Abon.* Altorf, 5 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 224. — Eidg. Absch. VI *A.* 581.

(10) *Borromeo a Chigi.* Lucerna. 17 maggio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

1516 pouvait fort bien n'avoir d'autre motif que le désir d'entraver la négociation, si avancée fût-elle, de la rénovation de l'alliance franco-helvétique.(1)

Dans la réalité, malgré certaines défaillances momentanées, (2) les cantons forestiers, Zoug et Fribourg, «infatuez du prétexte de piété», demeuraient inébranlables dans leur résolution de soutenir le Saint-Siège contre ses adversaires, «quels qu'ils fussent».(3) Ils persévéraient avec d'autant plus d'opiniâtreté dans cette ligne de conduite, que les officiers de leurs enseignes en garnison à Paris se faisaient l'écho d'une nouvelle très propre à les réjouir. (4) A entendre ceux-là, en effet, si le monarque français admettait en principe l'opportunité des observations adressées de Soleure aux Etats catholiques des Ligues, cette approbation n'allait pas jusqu'à féliciter leur auteur de la forme brutale de ses démarches, ni des arguments invoqués pour les justifier. (5) Rien n'était plus exact certes que l'existence d'une divergence de vues entre le souverain et son ambassadeur en Suisse. Aussi bien on déplorait au Louvre l'ampleur donnée à un incident qui, grossi par les ennemis de la couronne, menaçait de compromettre pour longtemps les relations du roi avec ses «plus anciens alliez». (6) «J'aurois souhaitté dès le commencement de l'affaire, écrivait celui-là «à De La Barde, que vous l'eussiez prise d'un biays tout autre que vous «n'avez fait, en déclarant que mes armes, entrant dans l'Estat ecclésiastique, «ne pouvoient jamais avoir d'autre but que celuy de sa défence et que je «serois très aise que les cantons catholiques concourussent à la mesme fin.»(7)

Si, grâce à la puissante protection de Mazarin, l'ancien commis de Chavigny avait réussi pendant quatorze ans à se maintenir dans le poste diplomatique de Soleure, il n'était pas niable que son crédit à la cour fût en baisse et que, n'eût été la crainte de reculer de plusieurs mois, voire de plusieurs années la conclusion des négociations engagées pour le renouvellement du traité de 1602, Louis XIV lui eût déjà désigné un successeur.(8) Sur nombre de points importants le désaccord s'aggravait entre le gouvernement de Paris et son ministre aux Ligues. Celui-ci suggérait au roi de faire acheminer des troupes vers l'Alsace et la Lorraine, de manière à intimider

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 aprile 1663. Frari. Svizzeri. LIX. n° 426. — *Mémoire (de De La Barde) sur une proposition du nonce aux cantons catholiques.* Soleure, 29 avril 1663. loc. cit.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(3) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 9 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 98.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 marzo 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(5) „Qui viene constantemente avvisato da offitiali di questa natione che dimoranno in Parigi non esser colà state approvate le procedure di questo Sor De La Barde et essersi bensi desiderato che lui impedisse la concessione della leva per S. Stà, ma con termini più civili et più sostentuti di quello fusse l'interpretatione sua sopra la pace perpetua." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 marzo 1663. loc. cit. — *De La Barde au roi.* Soleure, 20 avril: *à Lionne.* Soleure, 22 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 107, 201.

(6) „Je ne désire pas que cela nuise à mes autres affaires, ny que les ennemis de ma gloire et de la prospérité de mon Estat puissent rire de voir ceste pomme de discorde levée entre cette couronne et ses plus anciens alliez." *Le roi à De La Barde.* Paris, 12 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 189.

(7) *Le roi à De La Barde.* Paris, 27 février et 29 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 91, 170.

(8) *Lettre adressée de la cour à Colbert de Croissy, intendant d'Alsace.* 10 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 21.

les alliés suisses de l'Espagne. [1] Il préconisait des représailles à l'égard de Fribourg, dont l'exportation de fromages à destination de Lyon représentait à elle seule, selon les calculs du colonel de Reynold, une somme de sept cent mille Livres par an. [2] Il insistait surtout pour que les autorités de Soleure fussent félicitées de la fermeté de leur attitude à l'endroit des prétentions du Saint-Siège [3] et qu'une missive conçue en termes très énergiques convainquît sans retard les autres membres de la Ligue Borromée de l'erreur où ils étaient tombés en s'aliénant les sympathies du monarque français. [4] Or aucune de ses propositions ne devait trouver grâce devant le Conseil royal.

Dès le commencement d'avril, répondant à la lettre par laquelle De La Barde lui demandait si, malgré l'incident de la levée pontificale, il l'autorisait à poursuivre auprès des catholiques et des protestants d'Helvétie le «conjointement» des deux instruments d'alliance, [5] Louis XIV avait prescrit à son ambassadeur de hâter la solution de cette dernière question et de cesser toute polémique au sujet de la première. [6] Ce n'était pas, à proprement parler, un blâme que recevait le représentant du Louvre à Soleure. Son intervention tant à Lucerne qu'à Fribourg n'était pas désavouée. [7] Cependant on n'estimait pas à Paris que la démonstration fût faite de l'impossibilité où se trouvaient les cantons de l'ancienne croyance de fournir des enseignes au Saint-Siège sans violer le traité de paix perpétuelle de l'année 1516. [8] Par suite, dans l'entourage royal, on inclinait à admettre que la concession au pape d'un régiment de troupes suisses à seule fin d'assurer la défense de ses Etats était «chose licite» en somme et que l'ambassadeur avait d'autant moins d'intérêt à continuer à la combattre qu'elle constituait pour les finances du Vatican une dépense aussi lourde qu'inutile. [9] Mais il y avait plus. Si le monarque français entendait ne pas s'opposer davantage aux décisions de la diète de Lucerne favorables à la requête du Souverain Pontife, c'est assurément qu'il redoutait de voir les Confédérés catholiques passer outre à sa protestation et retarder de surcroît leur définitive adhésion au renouvellement du traité de 1602. [10]

---

(1) *De La Barde au roi.* Soleure, 23 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 81.

(2) *De La Barde au roi.* Soleure, 23 février 1663. loc. cit.

(3) *De La Barde au roi.* Soleure, 4 mai; *à Lionne.* Soleure, 18 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 134, 162.

(4) *Lionne à De La Barde.* Paris, 8 mai; *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 144, 170.

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 9 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 96.

(6) *Le roi à De La Barde.* Versailles, 13 mars, Paris, 16 avril 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 99, 105.

(7) *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 170.

(8) *Le roi à De La Barde.* Paris, 6 mars; *Lionne à De La Barde.* Paris, 8 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 94, 144. — Chs Gérin. Louis XIV et le Saint-Siège (Paris, 1894). p. 399.

(9) *Le roi; Lionne à De La Barde.* Paris, 6 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 94, 95. — „Je ne fais pas assez de cas de cest armement pour me mettre en aucune peine de le traverser. Je crois mesme que plus la cour de Rome s'engagera en des despences inutiles, moins elle aura de répugnance à me satisfaire promptement pour s'en descharger." *Le roi à De La Barde.* Versailles, 13 mars 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 99.

(10) *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 170.

Pour les multiples raisons qui précèdent, De La Barde n'avait aucune chance d'apprendre que son plan de conduite à l'égard des adeptes de la cause du Saint-Siège en Helvétie fût agréé en haut lieu. Tout en consentant à féliciter Soleure de la fidélité de son appui en cette occurrence, Louis XIV refusa de le faire dans les termes que lui suggérait son ambassadeur en Suisse, de peur de froisser les susceptibilités ombrageuses des autres membres de la Ligue Borromée.(1) Il n'adopta pas davantage le projet de menacer ceux-ci d'une sorte d'ultimatum et de les mettre en demeure de choisir entre son amitié et celle de ses adversaires.(2) Le ton mesuré de la missive royale du 27 février,(3) lue au cours de la diète catholique, le 25 avril, causa aux députés de cette dernière une surprise d'autant plus agréable que celui de la correspondance à eux adressée depuis peu par De La Barde était moins conciliant.(4) L'énergique affirmation du fils aîné de l'Eglise que les intérêts de la Curie romaine étaient les siens propres, qu'il assumait leur protection, et que le pape lui faisait injure en levant des troupes étrangères pour la défense de ses Etats n'était pas pour déplaire aux Confédérés des petits cantons.(5) Certes leur satisfaction aurait été plus grande encore s'ils avaient pu supposer, qu'animé du désir d'éviter une rupture avec eux, le roi Très-Chrétien était prêt à leur accorder des lettres réversales, qui, semblables à celles consenties en 1602 par Henri IV en faveur des alliés suisses de l'Espagne et de la Savoie, les eussent autorisés à réserver de façon très particulière le Saint-Siège dans leurs traités avec la France.(6)

Il n'était pas à prévoir que De La Barde se soumettrait de bonne grâce aux instructions nouvelles qui lui étaient adressées de Paris. Convaincu chaque jour davantage de l'excellence des arguments dont il continuait à se servir dans sa polémique contre Fribourg et les cantons forestiers,(7) le ministre du Louvre aux Ligues exprima le regret que les ordres très formels de son souverain l'empêchassent de « remettre à leur place » des contradicteurs dont

---

(1) *De La Barde au roi.* Soleure, 4 mai et 8 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 134, 177. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 170. — *Mémoire* („Une lettre du roy à son ambassadeur...“). Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 114.

(2) *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. loc. cit.

(3) *Le roi au Corps helvétique.* Paris, 27 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 141. — *Mémoire sur la réserve du Pape dans les traités entre la France et les cantons suisses.* 1664. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 209 *(1663* et non *1664).* — *Le roi aux cantons catholiques.* Paris, 27 février 1663. Arch. Fribourg. France. IX (1643—1663); Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 90.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 582 *c.* — Chs Gérin. Louis XIV et le Saint-Siège (Paris, 1894). p. 399.

(5) *Le roi au Corps helvétique.* Paris, 27 février 1663. loc. cit. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 27 février et 29 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 91, 170. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 marzo 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde aux VI cantons catholiques.* Soleure, 10 mars 1663. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 582 *c.*

(6) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 18 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 162. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. loc. cit.

(7) *De La Barde aux VI cantons catholiques* Soleure, 10 mars 1663. loc. cit. — *De La Barde au roi.* Soleure, 23 mars; *à Lionne.* Soleure, 22 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 101, 201.

il affectait de dédaigner l'opinion.(1) Force lui fut cependant, sur l'injonction de la cour, de s'engager envers cette dernière à ne point poursuivre ses fâcheux essais d'«éclaircissement» des articles VIII[e] et XIII[e] du traité de Fribourg de l'an 1516.(2)

Par malheur il n'était plus au pouvoir de De La Barde d'apaiser les passions que ses démarches malencontreuses avaient déchaînées au sein des Etats suisses de l'ancienne croyance. Ceux-ci, dont les rancunes une fois éveillées désarmaient malaisément, voyaient dans son interprétation de la paix perpétuelle une atteinte à leurs droits souverains.(3) La diète, convoquée par eux au 24 avril, l'avait été surtout pour leur donner l'occasion de «sauver leur honneur».(4) Le nonce y prit facilement la haute main et sut mettre dans son jeu le résident lombard, très disposé à lui accorder son concours dès qu'il ne s'agissait plus d'assurer le passage en Italie de contingents helvétiques à la solde pontificale.(5) Le résultat de cette coalition d'intérêts entre Rome et Milan fut tel que le souhaitaient les adversaires de la cause française aux Ligues.(6) Autant les membres de l'assemblée réunie à Lucerne usèrent de modération dans leur réponse à la missive royale du 27 février,(7) autant dans la lettre adressée par eux à l'ambassadeur, le 27 avril, ils apportèrent d'âpreté à lui rappeler, qu'en l'occurrence de la levée papale, leurs ancêtres n'eussent point agi différemment et à le prier «de ne pas perdre à l'avenir le respect envers eux».(8)

Si enclin qu'il fût à tenir rigueur aux catholiques de leur refus de se ranger à ses avis et de modifier leur attitude à l'égard du Saint-Siège, De La Barde avait intérêt à ne pas pousser les choses à l'extrême et à se conserver

(1) *De La Barde au roi.* Soleure, 4 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 134. — „Nell'ultimo banchetto che il S[or] Ambasciatore di Francia diede domenica passata alli deputati de' cantoni, venne in discorso sopra l'autorità del Pontefice et la diffesa contro dell' heretici con argomenti tali che hebbero a dire alcuni de' cattolici che sé, per impossibile, si fusse dato il caso che egli parlasse di core, meritava esser fatto censore della Sorbona." *Borromeo a Chigi.* Hohenrain, 26 luglio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(2) *De La Barde au roi.* Soleure, 4 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 134. — *Le roi à De La Barde.* Paris, 29 mai 1663. loc. cit.

(3) *Les VI cantons catholiques à De La Barde.* Lucerne, 27 avril 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — Aff. Etr. Suisse. Mém et Doc[ts]. XX.

(4) *Mémoire sur les dispositions des cantons catholiques à l'égard de la France.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 89. — *De La Barde au roi.* Soleure, 4 mai; *à Colbert.* Soleure, 15 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 134; Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CXVI. 189.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 aprile 1663. Frari. Svizzeri LIX. n° 426. — *Mémoire (de De La Barde) sur une proposition du nonce aux cantons catholiques.* Soleure, 27 avril 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 123. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 9 mars; *au roi.* Soleure, 20 avril et 4 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 98, 107, 134.

(6) *De La Barde au roi.* Soleure, 20 avril 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 107. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1663. Frari. Svizzeri. LX.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 aprile 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 11 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 145. — *Les VII cantons catholiques au roi.* Lucerne, 28 avril 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 130.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 aprile 1663. loc. cit. — *Les VI cantons catholiques à De La Barde.* Soleure, 27 avril 1663. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LVII; Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 125. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 maggio 1663. Frari. Svizzeri. LX.

une porte de sortie au cas d'une solution satisfaisante des difficultés pendantes entre le gouvernement de Paris et le Vatican.(1) A mainte reprise, il avait mis tout en œuvre afin de convaincre les Lucernois et leurs adhérents de la ferme volonté de son maître de ne négliger aucune occasion de vider à l'amiable l'incident qui était à l'origine de son démêlé avec eux.(2) Lorsque s'ouvrirent les conférences de Pont-de-Beauvoisin (1er juillet—1er août 1663),(3) le roi lui prescrivit d'aviser les cantons de l'ancienne croyance de la marche des négociations et de les maintenir dans l'espérance de la très prochaine et très favorable issue de celles-ci.(4) Mais le siège des catholiques était fait désormais. Approuvés par le nonce et le résident milanais, leurs Conseils paraissaient plus que jamais décidés à ajourner la cérémonie du renouvellement de l'alliance franco-suisse aussi longtemps que De La Barde n'aurait pas reconnu explicitement la fausseté de l'interprétation donnée par lui des articles VIIIe et XIIIe du traité de paix perpétuelle de l'an 1516.(5)

Dernières négociations de De La Barde. — L'argent qu'il reçoit de la cour hâte leur conclusion. — Largesses « sous le manteau ». — Elles provoquent les plaintes des surintendants des finances. — Griefs de ces derniers à l'égard de l'ambassadeur. — Marchandages. — Opposition tenace du nonce et du résident lombard aux desseins du Louvre. — Louis XIV persiste dans son hostilité à tout projet de renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes. — Diète de Bade de juillet 1663. — Harangue qu'y prononce De La Barde. — Ses déceptions. — Capitulation inopinée de Zurich (14 juillet). — Disparition successive des nombreux obstacles que rencontre le rétablissement de l'alliance franco-suisse.

VII. Les péripéties diverses de l'incident né entre l'ambassadeur de Louis XIV et les cantons de l'ancienne croyance au sujet de la levée pontificale n'avaient pas modifié l'opinion de ceux qui aux Ligues assignaient comme dernière limite à la clôture des négociations du renouvellement de l'alliance franco-helvétique la diète de Bade de juillet 1663. Encouragé par son succès à Schwytz, signe

(1) *Le roi aux VII cantons catholiques.* Paris, 12 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 185.

(2) *De La Barde aux cantons catholiques.* Soleure, 31 mars, 21 avril et 22 août 1663. Arch. Fribourg. France. IX (1643—1663); Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 104. 115.

(3) Gualdo Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna). t. II. 296.

(4) *Mémoire pour une lettre du roy aux cantons catholiques.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 110. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 18 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 162. — „Sa Majesté ... s'est déterminée ... à laisser mourir de soy mesme ceste contestation (de la levée pontificale).“ *Lionne à De La Barde.* Paris, 12 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 193. — Moüy. L'ambassade du duc de Créqui. t. II. 145 sqq.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 marzo 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde au roi.* Soleure, 20 avril; *à Lionne.* Soleure, 4 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 117. 138. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 giugno 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 10. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 23 giugno 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

avant-coureur, semblait-il, de la désagrégation du faisceau hispanophile des petits Etats de la Suisse primitive, De La Barde s'était attaché à recruter chez les catholiques, comme chez les protestants, de nombreuses adhésions au « conjointement » des deux instruments du traité.(1) Un certain fléchissement se manifestait, à la vérité, parmi les premiers.(2) Toutefois, tant que Zurich et Lucerne se montreraient rebelles à ses adjurations, il n'était pas à prévoir que celles-ci parvinssent à ébranler ceux auxquels elles s'adressaient.(3)

Comme dans le passé, l'argent paraissant être le plus puissant ou, pour mieux dire, l'unique moyen capable d'aplanir les difficultés qui entravaient la marche de sa négociation, De La Barde y eut recours afin d'en hâter la conclusion.(4) Durant l'automne précédent, il avait, on l'a vu, surveillé en personne la distribution de pensions générales et particulières, ce dont ses hôtes s'étaient montrés non moins satisfaits que surpris.(5) Mais, les avantages attendus par lui de l'emploi de cette tactique ne l'ayant pas contenté de façon complète, il en avait presque aussitôt adopté une autre et s'était persuadé qu'il viendrait plus facilement à bout de sa tâche en faisant des largesses « sous le manteau », qu'en exécutant à la lettre les contrats financiers qui liaient la Couronne aux Confédérés.(6) Le plus clair résultat de ces tergiversations ne pouvait manquer d'être un écart sensible entre les dépenses prévues et les dépenses effectuées en Suisse par les soins de l'ambassade. L'émoi fut vif chez les surintendants quand leur parvint de Soleure la demande d'un complément de fonds de cent mille Livres.(7) Il avait été stipulé en fait, quelques semaines auparavant, lors de l'envoi d'une somme importante à De La Barde, que celui-ci s'engageait à terminer sa négociation sans plus recourir à l'intervention du trésor royal.(8) Une fois encore, le successeur de Caumartin s'était trompé dans ses calculs. De surcroît, l'un des trésoriers des Ligues, le Sr Maslard d'Ulisse se trouvait dans l'impossibilité de rendre ses comptes et, grâce à la faiblesse du chef de mission, réussissait à se soustraire au châtiment que méritaient ses malversations.(9) Par suite la situation de l'ambassadeur redevenait critique. Les adversaires qu'il s'était créés exploitaient à son détriment la fréquence de ses contradictions et l'incohérence de ses prévisions. L'insistance apportée par lui

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1663. Frari. Svizzeri. LX.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 febbraio e 31 maggio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 aprile 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 26 maggio 1663. loc. cit.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 26 maggio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *De La Barde à Berne.* Soleure, 28 mai 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 885.

(6) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 22 juin 1663 Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 201.

(7) *De La Barde au roi.* Soleure, 8 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 177.

(8) *Le roi à De La Barde.* Paris. 19 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 199

(9) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 11 et 18 mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 147. 162. — *Mémoires sur les agissements du Sr Maslard d'Ulisse.* Mai 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 153. 158. — *Mémoire relatif au Sr d'Abon.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 86. — *Le roi; Lionne à De La Barde* Paris, 29 mai, 26 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 170. 203.

à établir entre sa gestion financière et celle de ses prédécesseurs un parallèle tout à sa louange éloignait de sa personne bien des sympathies au sein des Conseils de la Couronne.[1] Néanmoins les choses étaient trop avancées pour qu'il parût prudent de rejeter en bloc les exigences nouvelles formulées par le ministre français à Soleure. On avisa donc celui-ci qu'il allait être fait droit à sa requête, mais on le prévint dans le même temps que le fonds extraordinaire qui lui était ainsi confié ne devait être employé qu'à la dernière extrémité, soit contre la remise entre ses mains de l'instrument unique du traité, scellé des sceaux de tous les gouvernements confédérés.[2]

En juin 1663, à la veille de l'ouverture de la diète de Bade, l'ambassadeur «fit le compte de ses voix». Cet examen ne laissa subsister dans son esprit aucun doute quant à la nécessité d'engager de nouvelles dépenses, pour peu qu'il tînt à triompher rapidement de la ténacité de ses contradicteurs.[3] Chez les protestants, comme chez les catholiques, l'adhésion pure et simple aux vues du roi Très-Chrétien se heurtait encore à une vigoureuse opposition de la part de ceux d'entre les magistrats cantonaux qui, avant de se lier les mains envers la France, de toucher ses pensions et de fixer la date du départ des plénipotentiaires suisses pour la cour, entendaient obtenir un complément de garanties, que ne leur offraient pas, estimaient-ils, les dernières conditions soumises à la diète par De La Barde.[4] C'est ainsi qu'à Zurich, la faction Schneeberger, quelque peu affaiblie depuis le décès de son chef et l'échec de la mission Fæsch, reprenait ses brigues et, forte de l'appui du bourgmestre Wettstein de Bâle, cherchait à provoquer l'envoi à Paris de députés chargés de protester contre l'inexécution des traités financiers franco-helvétiques des années 1650 et 1654.[5]

Dans le même temps, à Lucerne, le nonce et le résident milanais redoublaient leurs démarches afin de battre en brèche l'influence française, très en progrès dans cette ville et victorieuse depuis peu à Schwytz.[6] L'incident, non encore réglé à cette heure, de la levée pontificale leur permettait d'ex-

(1) *De La Barde au roi.* Soleure, 8 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 177.

(2) *Lionne à De La Barde.* Paris, 26 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 203.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 26 maggio 1663. Arch di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri.

(4) *Giavarina al Senato.* 26 maggio e 16 giugno 1663. Frari. Svizzeri. LX. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 28 mai 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 885. — „Più risoluti si dimostrano nella negativa li cantoni protestanti presso le quali, motivata con simiglianti pratiche l'offerta delle pensioni e la dimanda di sigillare la lega e di nominar il tempo per giurarla in Parigi, non ha sin hora potuto (De La Barde) riportar altra risolutione se non che alla dieta di Bada, trattandosi d'interesse commune, consultaranno l'affare." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 31 maggio 1663 Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LVII. — „A questo fine due cose gl'accadeva di pretendere: l'una, che vi s'includesse il successivamente innato Delfino, l'altra che, ridutti in un solo gl'instrumenti che all'hora furono da ciascuno de'cantoni concertati, quello da ambe le parti restasse sigillato et per giurare solennamente a Parigi se ne destinasse la giornata e li deputati." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 giugno 1663. *Ibid.*

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 15 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX 195.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano* Lucerna, 21 luglio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

ploiter sinon contre Louis XIV, du moins contre son ambassadeur aux Ligues les susceptibilités ombrageuses des Confédérés de la région du Gothard. Casati ne suggérait-il pas à ceux-ci de se réserver la faculté d'interdire à leurs troupes à la solde du Louvre de suivre les généraux du roi sur aucune des terres dépendant de la maison d'Autriche?(1) Toutefois la question du rétablissement ou de la suppression de la neutralité des deux Bourgognes demeurait l'enjeu capital des compétitions franco-espagnoles en Helvétie.(2) Ni les atermoiements de De La Barde dès que ses hôtes manifestaient l'intention d'insister sur la nécessité d'assurer à la Franche-Comté un état de paix durable,(3) ni ses efforts en vue de créer entre eux un conflit d'intérêts à ce sujet, ni les démarches répétées des autorités cantonales auprès de la cour de France à cette même fin,(4) ni l'opiniâtreté apportée par le résident lombard à exiger de ses coreligionnaires des Ligues qu'ils n'abandonnassent pas leurs protégés d'Outre-Jura(5) ne parvenaient à donner le change aux parlementaires de Dôle sur les intentions véritables du roi Très-Chrétien et de ses alliés suisses à leur égard. D'un côté en effet, celui-là semblait plus déterminé que jamais à se dérober à toute promesse qui eût entravé dans l'avenir sa liberté d'action à la frontière occidentale de l'Helvétie.(6) De l'autre, l'accord entre les Confédérés des deux partis quant à l'opportunité du rétablissement de la neutralité comtoise était beaucoup plus apparent que réel.(7)

Encore que la perspective de voir un changement de domination se produire dans la province jurassienne jusqu'alors sujette de l'Espagne les inquiétât, les protestants insistaient de moins en moins en faveur du retour au *statu quo ante* à Dôle, ainsi que dans les bailliages d'Amont et d'Aval, et cela parce qu'on les avait avisés de l'inébranlable résolution du roi de repousser en fin de compte leur requête(8) et, qu'à leurs yeux, le renouvellement de la

(1) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 1er juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 174. — „Volevano anco li partiali di Spagna una cautela per non dover in avvenire li Svizzeri esser forzati di militare contro li Stati compresi nella Lega hereditaria austriaca.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 7 giugno e 2 agosto 1663. loc. cit.

(2) *Casati al governatore di Milano* Lucerna, 26 maggio 1663. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo 2 giugno 1663. Frari. Svizzeri. LX. — *Négociation de Mr De La Barde en Suisse pendant l'année 1662* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano* Coira, 18 settembre 1663. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. VI *A*. 578 *a*, 586 *e*, 591 *b*, 592 *e*.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 giugno 1663. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 agosto 1663. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LVII.

(6) *Lettre adressée de la cour à Colbert de Croissy, intendant d'Alsace.* 10 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 21. — *Lionne à De La Barde.* Paris, 14 février 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 4. — *Le roi aux cantons.* Paris, 13 janvier 1663 Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 63. — „...ponderando La Barde a los cantones que era intempestivo tratar del punto de la neutralidad de Borgoña, no pudiendose incluir en la Liga particular estando comprehendida en la paz general de los Pirinéos sin alterarla mayormente quando los mismos Borgoñones no estavan en ella.“ *Don Luis Guzman Ponce de Leon, gobernador de Milan, al rey.* Milan, 10 marzo 1664 Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 26 maggio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Lettre de la cour à Colbert de Croissy, intendant d'Alsace.* 10 février 1662. loc. cit. — *De La Barde à Lionne.* Bade, 19 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 206.

neutralité des deux Bourgognes ne devait pas être l'une des conditions de celui du traité d'alliance franco-helvétique.(1) Quant aux catholiques, les Soleurois exceptés, leur constance à défendre les intérêts des Francs-Comtois s'expliquait à la fois par la précision des engagements que le Cardinal-Infant avait su obtenir d'eux, le 30 mars 1634, et par la crainte de voir le résident milanais exécuter sa menace de leur supprimer tout subside, pour peu qu'ils se laissassent circonvenir par les sollicitations de l'ambassadeur français.(2) Mais, d'autant que les ressources financières de Casati n'égalaient pas celles de De La Barde, il était aisé d'affirmer que les offres de celui-ci finiraient par prévaloir sur les promesses de celui-là.(3)

Dans ses grandes lignes, la situation était fort indécise, lorsque, le 4 juillet, De La Barde fit son entrée à Bade.(4) La harangue qu'il y prononça(5) provoqua entre lui et ses hôtes un échange de vues(6) ensuite duquel les députés des cités évangéliques, moins ceux de Zurich, se déclarèrent prêts à consentir à l'inclusion de l'« article du dauphin » dans l'alliance, au « conjointement » des deux instruments de celle-ci, à la reconnaissance de toutes les conquêtes réalisées par Louis XIII, puis par son successeur jusqu'en 1663 et enfin, moyennant le versement d'une double annuité de pensions entre leurs mains, à s'en remettre au monarque français du soin de trancher de façon souveraine les quelques difficultés non encore résolues.(7) En revanche, les représentants du Corps catholique, à l'exception de ceux de Soleure, d'Uri et de l'abbé de Saint-Gall, persistèrent dans leur opposition à ces divers projets. Ils refusèrent en outre de se départir de leurs exigences en ce qui concernait la neutralité des deux Bourgognes et l'explication des articles VIIIe et XIIIe de la paix perpétuelle.(8)

« Nostre république est un animal à plusieurs testes, qui n'ont pas tousjours « les mesmes opinions », écrivait au trésorier des Ligues Alphonse de Sonnenberg,

(1) Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. 98. — Eidg. Absch. VI *A.* 586 *e.*

(2) *Il gran cancelliere di Milano a Casati.* Milano, 3 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 14 dicembre 1662, 2 agosto 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI; LVII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 giugno 1663 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 26 maggio 1663. loc. cit. — *De La Barde à Lionne.* Bade, 19 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 206.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 5 luglio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. 17—58.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 12 luglio 1663. loc. cit.

(6) *Sostanza del memoriale dato al Sor Marchese De La Barde dalli SSri deputati delli XIII cantoni in Bada, li 7 luglio 1663. — Sostanza di quanto hanno li deputati de' cantoni cattolici esposto al Sor Ambre De La Barde, e sua replica sotto li 6 luglio 1663 in Bada.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(7) *Borromeo a Chigi.* Hohenrain, 19 luglio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde à Lionne; au roi.* Bade, 19 juillet; Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 206. 212. — *Déclaration des cantons protestants pour approuver le renouvellement d'alliance.* Bade, 21 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 115 — Eidg. Absch. VI *A.* 585—586 *e.*

(8) *De La Barde à Lionne.* Bade, 19 juillet 1663. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Hohenrain, 19 luglio 1663. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 589 *g.*

l'un des magistrats du premier des «Waldstætten».(1) L'ambassadeur français n'avait pas attendu cet aveu pour se convaincre de l'instabilité et de la versatilité des résolutions arrêtées par les Conseils des cantons populaires. Schwytz, qu'il croyait définitivement acquis à sa politique, retombait sous l'influence lombarde, tandis qu'à Altorf le parti anti-autrichien redevenait prépondérant.(2) Ainsi donc une scission nouvelle se produisait au sein du Corps helvétique, et cela dans les conditions les plus défavorables pour le Louvre, puisque aussi bien Zurich et Lucerne, les deux *Vororte*, refusaient à la dernière heure d'embrasser sa cause.(3) Outré d'une défection qui réduisait à néant ses espérances, De La Barde fit ostensiblement ses préparatifs de départ et menaça de regagner sa résidence sans laisser en Argovie la moindre parcelle de l'argent qu'il y avait apporté.(4) Déjà les députés de Soleure et de Fribourg, convaincus de l'échec de sa démarche, avaient pris congé de leurs collègues et s'apprêtaient à rejoindre leurs foyers.(5) En réalité la négociation se trouvait suspendue.(6) Ce fut l'instant que choisirent les représentants de Berne, de Bâle et de Schaffhouse pour tenter un suprême effort auprès de Zurich.(7) Réuni d'urgence sur leur demande, le Conseil des Deux Cents de cet Etat, qu'ébranlaient les adjurations du colonel Lochmann, décida, à une très faible majorité il est vrai, de ne pas se séparer de ses Confédérés protestants en cette occurrence.(8)

En fait l'importance de ce vote, intervenu le 14 juillet et communiqué à la diète le surlendemain, était extrême.(9) Assuré de l'appui du *Vorort*, le ministre du roi Très-Chrétien devait nécessairement triompher des dernières oppositions que ses démarches rencontraient aux Ligues.(10) Dès le 21 juillet, l'unanimité des cantons pouvait être considérée comme acquise aux conditions françaises du renouvellement de l'alliance.(11) La rétractation publique faite par

(1) *Sonnenberg à Abon.* Lucerne, 8 août 1663. Aff Etr. Suisse XXXIX. 226.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Abon à Colbert.* Soleure, 3 août 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVI. 509.

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 5 luglio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LVII.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. loc. cit. — „Sopra la lega con Francia ogni cosa persiste ancora pendente." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 21 luglio 1663 Frari. Svizzeri. LX. nº 14.

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. loc. cit.

(8) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. loc. cit. — *Abon à Colbert.* Soleure, 27 juillet 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVI. 513.

(9) *De La Barde à Lionne.* Bade, 19 juillet; *Abon à Colbert.* Soleure, 27 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX 206; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVI. 513. — *Borromeo a Chigi.* Hohenrain, 26 luglio 1663. loc. cit.

(10) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. loc. cit. — *De La Barde au roi.* Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 212.

(11) *Acceptation du traité de renouvellement d'alliance par tous les cantons, l'abbé et la ville de Saint-Gall.* Bade, 21 juillet 1663. Aff Etr. Suisse. XXXIX 116 — *Abon à Colbert.* Soleure, 27 juillet 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVI. 513. — *Négociation de Mr De La Barde en Suisse pendant l'année 1663.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Mémoire sur les formes qui ont ésté observées soit pendant la négociation en Suisse qui a précédé le traité de 1663, soit relativement au cérémonial, etc.* Janvier 1775. Aff. Etr. France. *1859* fº 204. — Eidg. Absch. VI *A.* 585—586 *e*, 589 *g*.

De La Barde de ses accusations contre les catholiques à l'occasion de l'attitude de ceux-ci au cours de l'incident de la levée pontificale avait contribué plus que toute autre chose à ramener dans une certaine mesure à la cause que défendait l'ambassadeur les Lucernois et leurs alliés de la région du Gothard.(1)

Cependant, à son départ de Bade, vers la fin de juillet,(2) De La Barde n'était point en possession de l'instrument suisse du nouveau traité.(3) La chancellerie de Zurich demandait quelque délai pour le mettre au net, car seules les cités évangéliques l'avaient accepté purement et simplement «sans réserves aucunes».(4) Et c'était là ce qui inquiétait l'ambassadeur, que les brusques et fréquents revirements de l'opinion chez ses hôtes rendaient à juste titre défiant au sujet de la solidité de son œuvre.(5) De surcroît, tandis que le gouverneur de Milan assurait l'envoi de sommes importantes à son représentant aux Ligues,(6) le nonce continuait ses brigues à Lucerne et tirait parti de la rupture des conférences de Pont-de-Beauvoisin pour inciter les autorités des cantons forestiers à exiger que leur droit de secourir tous les princes et Etats réservés par eux dans leur alliance avec la France fût reconnu de façon plus explicite encore que ne se résignait à le faire le gouvernement de Paris.(7)

Cependant d'autres préoccupations assaillaient en outre à cette heure l'ambassadeur français. Fier certes d'avoir obtenu l'assentiment des divers cantons suisses sans exception aux conditions du renouvellement du traité, telles qu'il les leur avait imposées, mais satisfait surtout d'être venu à bout des scrupules que suggérait à ses hôtes la seule idée de consentir à étendre la durée de l'alliance à la vie du roi, à celle du dauphin et huit ans après,(8) et de renoncer à exiger le rétablissement de la neutralité comtoise,(9) De La Barde n'avait point réussi en revanche à débusquer l'Espagne de l'ensemble des positions

(1) *Relazione di quanto è passato alli 6 de luglio 1663 hore doppo pranzo tra il Sor Marchese De La Barde, Ambre straordinario di Francia e li deputati de' cantoni cattolici congregati in Baden.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 luglio 1663. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi* Lucerna, 26 luglio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LVII. — *De La Barde aux cantons catholiques.* Soleure. 22 août 1663. Aff. Etr. Suisse XXXIX 115. — „Avendoli esso Sigr De La Barde trattato da infrattori della lega, fu obligato ad una riparazione già in Bada, fatta di viva voce in presenza di certi deputati, a tal atto da tutto il corpo cattolico.“ *Acquaviva al cardinale Rospigliosi.* Lucerna. 20 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 596–507 *ff.*

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1663. Frari. Svizzeri. LX. nº 15.

(3) *Promesse de Mr De La Barde de payer les pensions contre la remise de l'instrument suisse.* Bade, 21 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX 117.

(4) *Abon à Colbert.* Soleure. 27 juillet 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVI. 513. — *Négociation de Mr De La Barde en Suisse pendant l'année 1663.* Aff. Etr Suisse. Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A* 589 *g.*

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse XXXIX. 212.

(6) *De La Barde au roi.* Soleure, 29 juillet 1663. loc. cit.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 26 luglio 1663. loc. cit. — *De La Barde au roi.* Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 212. — *J. J. Striker à Abon.* Altorf, 5 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 224. — Eidg. Absch. VI *A.* 585—586 *ff,* 591 *a.*

(8) *Recès de la diète de Sion,* du 6 au 16 décembre 1662. Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. *A* III. 11. 2. p. 181. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1663. loc cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1663. Frari. Svizzeri. LX. nº 15

(9) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 luglio 1663. loc. cit.

que cette puissance occupait au cœur du massif alpestre. Maîtresse du Simplon, grâce à son entente avec les dizains valaisans; maîtresse du Gothard de par l'accession des cantons forestiers à sa politique, la France demeurait exclue de la jouissance des routes militaires de la Rhétie. Et cette constatation, pénible à son amour-propre, devait encourager le représentant du roi Très-Chrétien à Soleure à tenter un suprême effort afin de substituer l'influence du Louvre à celle de l'Escurial dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.

De La Barde intervient en personne dans la mêlée des partis en Rhétie. — Caractère nettement anti-espagnol des mouvements populaires dans la haute vallée du Rhin. — Raisons de l'effacement du gouvernement de Madrid dans les affaires intérieures des Trois Ligues. — Calculs politiques prêtés au représentant de Philippe IV à Milan. — Insuffisance manifeste des ressources financières dont il dispose. — Expédients auxquels il a recours. — Projet de transfert de la résidence espagnole de Coire à Lucerne. — Son origine. — Sa justification. — Menaces françaises à l'égard des Grisons. — De La Barde se donne à tâche d'obtenir la suppression des traités rhéto-lombards du 3 septembre 1639. — Ses démarches à cet effet. — Duplicité de son jeu. — Il n'hésite pas à charger la mémoire de Mazarin dans sa correspondance avec les autorités de Coire. — Retour inopiné de Casati dans cette dernière ville. — Echec infligé par lui à l'ambassadeur du Louvre. — Diète grisonne du 13 février 1661. — Ses résultats. — L'élection d'un nouvel évêque tourne au profit des partisans de l'Espagne sur les bords de la Plessur.

VIII. En désespoir de cause, ainsi qu'on l'a dit, De La Barde, dépité de l'insuccès de ses démarches réitérées en vue de provoquer la dénonciation des traités de Milan de 1639 par les Trois Ligues et l'adhésion de celles-ci aux négociations que lui-même conduisait en Suisse,(1) s'était décidé à intervenir en personne dans la mêlée des partis et à autoriser ses affidés grisons à soutenir ouvertement les communes du Prættigau révoltées contre les magistrats de Coire. Le caractère anti-espagnol de ce mouvement populaire ne faisait doute pour personne.(2) Si les soulevés demandaient à leurs magistrats une reddition de comptes sincère et détaillée;(3) s'ils prétendaient connaître le montant exact des sommes touchées à Milan par Jenatsch et ses adhérents à

(1) *Les Trois Ligues à l'ambr de France.* Coire, 17 novembre 1659. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 28 gennaio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati al duque de Sermoneta.* Coira, 2 novembre 1660. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.*

(3) „Begehrent die ehrs. Gmeinden Abtrag aller Costungen so über die Abtreibung der Frantzosen ergangen.“ *Die Haüpter und Raht gmeiner Drey Pündten, der Zeit zu Ilantz an volkomnem bytag versampt.* 21./31. Januar 1660. Stadt-Arch. Chur.

la veille de l'expulsion des Français, en mars 1637,(1) ainsi que les noms des pensionnaires du roi Catholique dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn,(2) c'était avec la ferme volonté d'exiger la réforme totale du gouvernement de leur pays et d'en exclure sans pitié les membres convaincus d'« hispanisme ».(3) L'ère néfaste des *Strafgerichte* se rouvrait dans la malheureuse Rhétie et menaçait de se clore dans le sang, comme en 1618 et en 1619.(4)

Ainsi qu'il était à prévoir, l'argent manqua bientôt aux mutins.(5) Peines afflictives et peines pécuniaires s'abattirent sans rémission sur les patriciens des deux camps, mais plus particulièrement sur les partisans avérés de la maison d'Autriche.(6) Ceux de la maison de France, en revanche, prenaient chaque jour davantage la haute main dans la conduite des opérations militaires et judiciaires des séditieux.(7) A Coire même, une notable partie de la population faisait, de façon ostensible ou secrète, cause commune avec eux.(8) Leurs émissaires débauchaient au passage les auxiliaires allemands acheminés de Souabe vers la Lombardie(9) ou s'efforçaient de persuader aux autorités du chef-lieu de la Cadée que la présence permanente au milieu d'elles d'un résident milanais portait atteinte à leur indépendance.(10) Casati, à la vérité,

---

(1) „Belangende die ergangnen uncosten welche zu abtreibung der Frantzosen aufgeloffen, sol man sechen was an selbiges erlegt und wer solches empfangen. Und sollend die zuo Rechnung gezogen werden.“ *Die Haüpter und Raht gmeiner Drey Pündten, der Zeit zu Ilantz an volkomnem bytag versampt.* 21./31. Januar 1660. Stadt-Arch. Chur.

(2) „Tutti quelli che sono nominati nei conti del denaro venuto da Milano per l'espulsione de' Francesi non puonno seder in dieta in questa faccenda.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira. 28 gennaio e 7 marzo 1660. loc. cit. — Jecklin. op. cit. n° 1806. — J. Bott. Die ehemalige Herrschaft Haldenstein (Chur, 1864). p. 32.

(3) „La distruzione del nostro capitolato e rinnovatione della Lega di Francia... è il scopo di tutti questi movimenti.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 febbraio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 18 febbraio, 7 marzo e 16 luglio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Quando li motivi delle turbolenze in Grigioni hanno creduto d'haver a sufficienza indebolito il partito spagnuolo con le già avvisate molestie di pagamenti e reati hanno finalmente poste in luce il loro primario fine, del quale sempre fu dubitato, proponendo che, finiti hormai li giudizii di cose particolari, si doveva pensare a stabilire una migliora forma del governo publico.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 giugno 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — „Ho scoperto che la fazione francese disegnava la riforma del Governo presente, che consista in buona parte di nostri aderenti e di render odioso il capitolato di Milano alle communità.“ *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) „L'affare di Partenz è talmente imbrogliata che senz' esito tragico difficilmente si finirà.“ *Lettera di Coira.* 13 gennaio 1660. Frari. Svizzeri. LVII. — Mohr. op. cit. II. 1050 sqq.

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 17 giugno 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 17 giugno 1660. loc cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 agosto 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1° febbraio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — „Il cap^no Hercole Salice, nipote del maresciallo, ha la maggior parte in questa caballa.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 febbraio 1660. loc. cit. — „La fattione francese continua a giocare molto bene le sue carte.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 18 febbraio 1660 loc. cit. — „Resta evidente il predominio della fazione francese.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 giugno 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(8) *Lettera di Coira.* 13 gennaio 1660. Frari. Svizzeri. LVII.

(9) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 gennaio 1660 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(10) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 febbraio 1660 Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

défendait pied à pied ses prérogatives et les intérêts des protégés grisons de son maître. Des gardes, payés par lui, assuraient dans une certaine mesure la liberté des communications entre le Rhin et la plaine du Pô(1) et s'attachaient à ameuter l'opinion contre le vieux maréchal-de-camp Salis. N'accusait-on pas celui-ci de conserver à Marschlins les munitions abandonnées par les Français lors de leur retraite de Mayenfeld en mars 1637,(2) alors qu'en fait Rohan les lui avait cédées pour le récompenser de ses longs et loyaux services et le dédommager de sa contribution personnelle aux frais de mise en état de défense des fortifications de Chiavenna?(3) Mais, pour habiles qu'elles fussent, ces diversions ne suffisaient pas à relever le prestige de l'Escurial parmi les Trois Ligues. Le capitaine Hercule de Salis, l'un des inspirateurs du mouvement populaire, était de taille à assurer à la fois la protection des intérêts de son oncle, l'officier général incriminé, et le châtiment d'un autre de ses parents, le *cavaliere* Rodolphe-Andreas, converti à la foi catholique,(4) et que le ministre lombard à Coire ne parvenait pas à soustraire aux persécutions de ses adversaires confessionnels.(5) Si l'on ajoute à cela que De La Barde menaçait les capitaines grisons au service de la Couronne Très-Chrétienne de les faire casser aux gages, pour peu que leur empressement à appuyer les vues de celle-ci en Rhétie laissât à désirer,(6) et que les sympathies secrètes du gouvernement de Saint-Marc paraissaient acquises à la faction anti-autrichienne,(7) on comprendra sans peine l'angoisse des chefs du parti de l'Escurial.(8)

Au premier abord certes, il y avait lieu de s'étonner que l'Espagne, dont les traités de Milan du 3 septembre 1639 consacraient la mainmise à peine déguisée sur la politique étrangère des Trois Ligues, n'exerçât pas sur la marche

---

(1) *Casati ad alcuni communità delle Tre Leghe.* Coira, 9 gennaio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 gennaio 1660. *Ibid.*

(2) „Prætendiren die ehrs. gmeinden die restituirung der munition, waffen und was in den Vestungen bliben.“ *Die Haübter und Rath gmeiner Drey Pündten der Zeit zu Ilantz an vollkomnem Bytag versampt.* 21./31. Januar 1660. Stadt-Arch. Chur.

(3) *De La Barde aux chefs de la Droiture criminelle en Rhétie.* Soleure, 8 avril 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 288. — Jecklin. op. cit. n° 1806 *(e)*.

(4) „Wegen des Nicolo *(sic)* Salisen condèmnation sollen nochmallen die Rechnungen mit allem Flisz übersechen werden.“ *Die Haübter und Raht gmeiner Drey Pundt der zeit zu Ilantz an vollkomnem Bytag versambt.* 21./31. Januar 1660. Stadt-Arch. Chur. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 febbraio 1660. loc. cit. — P. Nicolaus von Salis-Soglio. Die Convertiten der Familie von Salis (Luzern, 1892) p. 13 sqq.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 febbraio e 21 aprile 1660 loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 10 giugno 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — Jecklin. op. cit. n° 1810 (7).

(6) „Il fomento ancor cresce giornalmente per parte del Sor Ambasciator di Francia, che ha espressamente fatto intendere a colonelli, capitani et altri offiziali di detta (nazione) che nel presente servono in Francia, di dover esser privati delle loro cariche sempre che con suoi adherenti e seguaci non cooperino vigorosamente al sostento di questo torbido, col quale spera, se non escluder positivamente la lega con Spagna, invalidarla implicitamente col rinovare quella di Francia.“ *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 8 gennaio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 gennaio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(8) *Consulta del Consejo de Estado (Madrid, 22 de febrero 1660), con una carta del conde de Fuensaldaña tocante a Grisones, y „Memoriale dell' Ambasciatore francese alle tre Leghe Grise“.* — *Risposta del conte ambasciatore Casati al memoriale francese per le Tre Leghe Grise.* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3377.

des affaires intérieures de celles-ci une influence plus décisive. On a dit ailleurs les raisons très complexes qui contraignaient le gouverneur de Milan à user de prudence dans ses rapports avec les magistrats de Coire et à s'immiscer le moins possible dans les différends confessionnels si préjudiciables à leur repos. Mais il entrait aussi quelque calcul dans l'effacement volontaire de l'autorité lombarde au regard des événements qui se déroulaient sur les deux versants du Splügen. Le lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie avait intérêt à demeurer impassible en face des protestations que soulevaient de la part du Saint-Siège les mesures édictées en Rhétie contre les ecclésiastiques de Poschiavo et de la Valteline.(1) Il savait que, dans le même temps, des plaintes identiques seraient adressées à la cour de France.(2) L'espoir le soutenait dès lors que les représentations du Louvre contribueraient à aggraver le malentendu existant entre Paris et Coire.(3)

Toutefois la cause principale des mécomptes éprouvés par le résident milanais auprès des Trois Ligues devait être cherchée, semblait-il, dans l'insuffisance des ressources financières de la Couronne Catholique.(4) Cette insuffisance s'était manifestée de façon très affligeante et très cruelle lorsque, au lendemain de la paix des Pyrénées, on prit à Madrid la résolution de licencier les auxiliaires étrangers dont la présence n'était plus nécessaire en Lombardie.(5) Les expédients les moins avouables avaient certes été tentés pour satisfaire les officiers des contingents suisses et grisons, que leur attitude menaçante commençait à rendre suspects aux autorités de Milan.(6) Mais ni les contributions extraordinaires levées à cette fin à Naples et en Sicile, ni la vente d'une partie des forêts du domaine royal en Espagne n'avaient suffi à combler le déficit du trésor de l'Escurial(7) et à apaiser ses créanciers, dont

(1) *Christoforo da Toscolano à Mazarin.* Tirano, 12 agosto 1660. Aff Etr. Grisons. X. 1. — *Instructions à Mr De La Barde.* juillet 1661. Bibl. Nat f. fr. *7065* f° 29.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 settembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(3) *Christoforo da Toscolano a Mazarin.* Tirano, 12 agosto 1660. loc. cit.

(4) „Es ist auch nit ermanglet worden durch ein deputation bey Ihr Exc. Herren Ambassador Casati umb die ausstende Jahrgelter nochmallen anzehalten.“ *Die Haüptter, Statthalter und etwelche der Rhäten gmeiner Drey Pündten zu Chur versampt.* 10. 20. März 1660. Stadt-Arch. Chur. — „Las pretensiones desta nacion son unas en comun y otras en particular . . . Las pensiones atrasadas importarian mas de dos milliones de escudos.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 de agosto 1670. Arch Gen. Simancas. Estado. n° *3381*.

(5) *Consulta sobre las cuentas que acuró el conde de Fuensaldaña tocantes à Esguizaros y Grisones* Madrid, 25 de septiembre 1659 Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — *Fuensaldaña al rey.* Madrid, 31 diciembre 1659. Simancas. Secretarias Provinciales *2022.*

(6) *Relacion de lo que se ha librado y pagado a los regimientos de Esguizaros y Grisones de los coroneles Sebastian Henrique Crivelli y Christoval Rosirol (Rosenroll) y compañias francas de ambas naciones desde mayo a fin de diciembre 1660.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.* — *Consulta sobre las cuentas, etc.* loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 19 gennaio 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Consulta de 11 de agosto 1670.* loc. cit. n° *3381.*

(7) *Consulta sobre las cuentas, etc.* loc. cit. — *Consulta de 28 de febrero 1660 (Milan) sobre la consignacion de Esguizaros y Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3377.* — *Consulta del Consejo de Italia (Madrid, 27 de abril 1660) sobre la respuesta (inclusa) del conde de Fuensaldaña, sobre lo que se debia pagar a Esguizaros y Grisones.* (El conde de Castrillo; conde de Mora; duque de la Montana; D. Benito Trelles; D. Alonso de Oca; Jacome Capeche Gallerati; Carlos Belon.) Arch. Gen. Simancas. Secretarias Provinciales. *2022.*

les représentants, revenant à la charge, se décidèrent au cours de la diète de janvier 1660 à exiger de Casati, en vertu de l'un des articles du traité d'Innsbruck de l'année 1637, le remboursement de tous les frais occasionnés au gouvernement de Coire par la campagne qui devait aboutir à l'expulsion des Français du Fort-du-Rhin.(1) Il n'en fallut pas davantage en revanche pour détruire dans l'œuf le projet du capitaine général en Lombardie, duc de Sermoneta, de licencier six cents Napolitains à sa solde et de les remplacer par un nombre égal de Grisons, lesquels auraient constitué sa garde personnelle. Aussi bien la réalisation de ce dessein eût d'un même coup fortifié les liens unissant les Trois Ligues à l'Espagne et piqué d'émulation les cantons forestiers,(2) dont la moitié des contingents au service du Louvre servaient de garde au roi Très-Chrétien.(3)

Jusqu'alors le principe directeur de la politique alpestre de la cour de Madrid avait été non point de tenir la balance égale dans la répartition de ses faveurs entre les Trois Ligues et les petits Etats de la région du Gothard, mais au contraire d'attiser parmi ses alliés suisses et grisons une rivalité salutaire à ses intérêts. Pratiquée sous Philippe III, cette politique l'était encore au déclin du règne de son successeur. Or elle présentait certains dangers, surtout à cette heure où le crédit de l'Espagne subissait une atteinte sensible, à la fois à Lucerne et à Coire. En fait l'émoi fut vif dans cette dernière ville, lorsque s'y répandit la nouvelle que le principal ministre de Philippe IV, soucieux de regagner la confiance des «Waldstætten», inclinait à prescrire à Francesco Casati de transférer sa résidence des bords de la Plessur sur ceux de la Reuss.(4) Ce projet était, en partie du moins, la conséquence du différend Zweyer d'Evibach, dont l'éclosion aurait été sans doute différée, voire évitée, si l'Escurial avait possédé dans la région du Gothard un représentant permanent.(5) Il avait été soumis simultanément à Ferdinand III par le colonel uranais et par les députés des autres cantons forestiers et de Zoug, lorsque celui-là et ceux-ci s'étaient rencontrés, pour se combattre, à la cour impériale.(6) Approuvée par le comte de Fuensaldaña, alors gouverneur de Milan, et

---

(1) „L'anno 1660, li 20/30 gennaio nella dieta tenuta in Jante (Ilantz) è stato imposto alli deputati in nome delle communità delle Tre Leghe di proponere e di mandare, secondo la loro naturale destrezza, da Sor Ambr conte Fco Casati come qui segue: Tutte et ciascune spese fatte per l'espulsione de'Francesi debbono venire pagate in virtù del trattato d'Insprugg.“ Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Consulta del Consejo de Estado* (Madrid, 17 de octubre 1660), *con dos cartas del duque de Sermoneta sobre asuntos de Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3377.*

(3) „que es la piedra del escandalo“. *Sermonata al rey.* Milan, 11 de septiembre 1660. Simancas. Estado. *3377.*

(4) *Consulta de 25 de septiembre 1659 (Madrid), con carta del conde de Fuensaldaña en cosas de Esguizaros.* Arch Gén. Simancas. Estado. *3376.* — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 23 settembre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(5) *El conde de Fuensaldaña al rey.* Milan, 20 julio 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.* — *Consulta de 25 de septiembre 1659.* loc. cit.

(6) *El conde de Fuensaldaña al rey.* Milan, 20 julio 1659. Arch. Gen. Simancas. Estado *3376.* — *Consulta de 25 de septiembre 1659.* loc. cit.

par le résident lombard à Coire, cette idée avait été transmise de Vienne à Madrid par le marquis de La Fuente, ambassadeur espagnol dans la première de ces villes. Elle parut sourire aux conseillers du roi Catholique.(1) Il y avait plus urgent, en effet, que de se soustraire aux demandes d'argent des Confédérés de l'ancienne croyance.(2) Il était indispensable de combattre les progrès de la négociation de De La Barde.(3) Le rétablissement de la paix entre les deux couronnes eût donc servi de prétexte à l'installation ou à la réinstallation à Lucerne de résidents permanents de l'Empire et de l'Espagne.(4) Mais l'état des finances de cette dernière puissance devait s'opposer durant plusieurs mois encore à ce que ce dessein reçût un commencement d'exécution.(5)

Lors donc que, vers la fin de l'été de 1660, Casati prit momentanément congé des autorités de Coire, ce fut pour gagner non point Lucerne, mais Milan, pressé qu'il était de réunir dans cette ville les fonds nécessaires à la continuation de sa lutte contre De La Barde.(6) Celui-ci, que ses insuccès répétés au cours des années précédentes ne paraissaient pas avoir découragé, s'apprêtait en effet à revenir à la charge auprès du gouvernement grison, et ses partisans dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn arrêtaient déjà leurs mesures pour soutenir son effort.(7) Les arguments invoqués par lui à l'appui de ses démarches variaient, on l'a dit, suivant le lieu où elles se produisaient. En Suisse, il contestait que la paix perpétuelle pût subsister en l'absence de toute alliance entre la France et le Corps helvétique. En Rhétie, il s'était décidé, après quelques hésitations, à défendre la thèse contraire.(8) Aussi bien, selon lui, l'observation du traité de 1516 devait être moins malaisée à imposer aux Trois Ligues que le renouvellement de celui de 1602, car, si les rédacteurs des capitulations de Milan du 3 septembre 1639 affectaient d'ignorer le premier, ils s'étaient attachés en revanche à rendre impossible l'application du second.(9) Dès l'ouverture des négociations de la paix des Pyrénées, l'ambassadeur avait émis l'avis que les Grisons y fussent réservés par les deux couronnes ou qu'on les en exclût totalement, « n'y ayant pas de gens au monde qui méritassent

(1) „A qui añade el conde (de Fuensaldaña) que tener V. Mag^d ministro suio en Esguizaros seria de grande conveniencia a su real servicio." *Consulta de 25 de septiembre 1659.* loc. cit. — *El conde de Fuensaldaña al rey.* Milan, 20 julio 1659. loc. cit.

(2) *Consulta de 17 de octubre 1659 (Madrid) con puntos tocantes a Esguizaros y Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3376.*

(3) *El conde de Fuensaldaña al rey.* Milan, 20 julio 1659. loc. cit.

(4) *Consulta de 25 de septiembre 1659.* loc. cit.

(5) *Consulta de 25 de septiembre 1659.* loc. cit — *Sermoneta al rey.* Milan, 15 de julio 1661. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.*

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 16 luglio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *De La Barde aux Ligues Grises.* Soleure, 8 avril 1660. loc. cit. — *Manifesto delli capitani francesi per le trasgressioni fatte da loro nello Stato di Milano.* 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 marzo 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 24 giugno 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(8) *De La Barde aux Trois Ligues.* Soleure, janvier 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 285vo.

(9) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 29 janvier 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 287vo.

mieux que ceux-là d'estre persécutés par les armes du roy ».([1]) Or ce dernier, en accédant à la demande des autorités de Coire d'être comprises au traité du 7 septembre 1659, paraissait s'interdire la possibilité de leur déclarer la guerre.([2]) Mais d'autres moyens lui demeuraient de les atteindre, à supposer qu'elles restassent sourdes aux représentations de De La Barde. Rien ne s'opposait en effet à ce que, à la suggestion du Louvre, l'Escurial les astreignît à reconnaître dans un acte authentique la validité de cette paix perpétuelle de 1516 dont les transgressions par leurs magistrats « ne se comptaient plus ».([3]) Rien n'empêchait le roi Très-Chrétien de solliciter du roi Catholique l'annulation catégorique de tous les instruments diplomatiques conclus par les Grisons ou à leur sujet depuis la rupture survenue en 1635 entre les maisons de Habsbourg et de Bourbon, ce qui eût supprimé le principal obstacle au renouvellement du traité de 1602 par les communes de Rhétie.([4]) Enfin, si l'Espagne se dérobait à l'intervention réclamée d'elle en cette occurrence, le monarque français se réservait la faculté d'autoriser sous certaines conditions cette puissance à transformer en annexion pure et simple son protectorat sur les Trois Ligues, ce qui eût peut-être suffi à amener celles-ci à résipiscence.([5])

Toutefois l'espoir subsistait encore à Paris et à Soleure que ces diverses extrémités pourraient être évitées. Que ce fût par la menace ou par la persuasion, De La Barde se croyait en mesure de vaincre les scrupules des compatriotes de Guler et de Jenatsch à reprendre leurs anciennes relations avec le roi Très-Chrétien. L'ambassadeur avait bien triomphé de la répugnance des Suisses à renoncer à la neutralité des deux Bourgognes. Pourquoi ne serait-il pas venu à bout des objections grisonnes à la suppression, voire à la révision des traités de Milan de l'année 1639?([6]) Le découragement dont il s'était senti atteint, en août et en novembre 1659, en apprenant que la majorité de la diète de Coire continuait à rejeter ses avances n'avait été que passager. A peine la crainte d'un coup de main français sur la Valteline et sur Constance commençait-elle à se dissiper en Rhétie,([7]) que les autorités de ce pays se virent derechef en butte aux sollicitations pressantes du ministre du Louvre et de ses principaux affidés.([8]) Promesses de pensions, pour peu que les routes

(1) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 mai 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 14; *à Brienne.* Soleure, 6 août 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 401.

(2) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 mai 1660. loc. cit.

(3) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 mai 1660. loc. cit.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 mai 1660. loc. cit.; *à Brienne.* Soleure, 6 août 1660. loc. cit.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 mai 1660. loc. cit.

(6) *De La Barde aux Trois Ligues.* Soleure, 18 novembre 1660 loc. cit.

(7) „Li sospetti regnano intorno alli dissegni de' Francesi et lega del Rheno verso la Svevia e lago di Costanza.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 marzo 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 8 luglio 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(8) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 16 octobre 1659; janvier 1660; 8 avril, 21 octobre, 18 novembre 1660. Frari. Svizzeri. LVII; Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 283, 285vo, 288, 291vo, 293; Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 18 febbraio 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

militaires des Trois Ligues se fermassent aux ennemis du roi; menaces de représailles au cas où elles demeureraient ouvertes à ceux-ci; assurances relatives au maintien de la domination grisonne dans la vallée de l'Adda, que le Conseil siégeant sur les bords de la Plessur cherchait bien inutilement à recommander à la protection des gouvernements de Londres et de La Haye,(1) tels étaient les moyens auxquels l'ambassadeur avait le plus souvent recouru pour augmenter le nombre de ses partisans au sein des communes de la région du Splügen.(2) Il changea de tactique cette fois. Tout lui fut prétexte à exalter les services qu'il avait rendus ou se disait en état de rendre à la cause grisonne. La mémoire de Mazarin, son protecteur, ne devait pas être épargnée. Selon lui, la disparition de ce personnage était en somme un bienfait pour les Trois Ligues, dont il tenait les habitants en une particulière mésestime.(3) Hostile à l'idée de la réservation de ceux-ci dans le traité de paix des Pyrénées,(4) le cardinal se proposait en outre, à la veille de sa mort, de faire procéder à la réforme des enseignes de Rhétie à la solde de la France.(5) A la vérité, il n'y eût peut-être pas réussi. De La Barde, à l'en croire, avait donné un préavis défavorable à cette mesure.(6) Le roi lui-même ne pouvait oublier d'ailleurs l'importance du concours militaire prêté à son père par les anciens alliés de sa couronne dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(7) L'espérance s'offrait dès lors aux Grisons de conserver à peu près intacts leurs traités avec Milan, tout en renouant avec le Louvre, où l'on semblait disposé à leur verser à cette fin un premier acompte de cent mille francs.(8) Et cette espérance n'était pas une chimère, si, ainsi que l'affirmait audacieusement l'ambassadeur français, Casati, désigné pour succéder comme sénateur de Milan à Francesco-Maria Casnedi, le principal artisan des capitulations de 1639, renonçait à regagner son poste de Coire.(9)

Malheureusement pour lui, De La Barde était inexactement renseigné sur ce qui se passait à cette heure en Lombardie. Le 1er novembre 1660, Casati, qu'il croyait définitivement installé à Milan, réapparaissait à l'improviste sur les bords de la Plessur et se portait aussitôt à la diète d'Ilantz afin de réfuter

(1) „per esser lasciati nella loro usurpatione della Valtellina." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 18 febbraio 1660. loc. cit. — *De La Barde aux Trois Ligues.* Soleure, 18 novembre 1660. loc. cit.; *à Rahn.* Soleure, 9 dicembre 1660. Bibl. Ste Geneviève L 37*f* f° 292.

(3) *Felice Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(4) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. loc. cit.

(5) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. loc. cit.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 aprile 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. loc. cit.

(7) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. loc cit.

(8) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. loc. cit. — „Ma io non so persuadermi che li Francesi vogliano far questa spesa per far una lega che, dovendo substituire il nostro capitolato, sarebbe nulla in tempo di guerra". *Casati al governatore di Milano.* Coira, 9 novembre e 22 dicembre 1660. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(9) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 14 ottobre 1660. loc. cit.

les assertions du secrétaire-interprète Laurent Tschudi, que le ministre français faisait siennes dans l'espoir de hâter ainsi la conclusion de sa négociation.[1] Il était temps certes que la cause espagnole retrouvât un défenseur énergique et clairvoyant dans la région du Splügen. L'envoyé du Louvre avait en effet mis à profit l'absence de son rival lombard pour pousser sa pointe auprès des autorités grisonnes et revenir au projet, dont il s'était départi un instant, de procurer l'annulation des capitulations hispano-rhétiennes du 3 septembre 1639,[2] encore que, de l'avis de l'ambassadeur de Philippe IV, comte de Fuensaldaña, on inclinât plutôt à Paris à ne point exiger des Trois Ligues un pareil sacrifice.[3] De Soleure, le 21 octobre, il avait adressé à celles-ci une missive pressante, afin, qu'aux termes de l'article VIIIe de la paix des Pyrénées, elles eussent à se prononcer de façon catégorique sur le maintien ou la suppression de leurs traités de 1516 et de 1602 avec la France et de leurs ententes de l'année 1639 avec l'Espagne.[4] La situation était donc jugée critique par les partisans de cette dernière puissance en Rhétie, lorsque Casati arriva à Ilantz, le 13 novembre.[5] Le peu d'argent mis à sa disposition fut employé toutefois avec tant de discernement,[6] et la menace dont il usa d'engager son maître à se saisir de la Valteline si les Grisons acceptaient les propositions du Louvre[7] fit une telle impression dans l'esprit de ses hôtes que ceux-ci, se ralliant à son opinion, décidèrent de s'en tenir à leurs précédentes délibérations et de favoriser chez eux les levées pour le service de Milan et non pour celui de la France.[8]

L'échec infligé à De La Barde en cette conjoncture devait lui être d'autant plus sensible, que la date de son départ pour Paris était prochaine et que sa confiance dans le succès final des démarches entreprises par lui en Rhétie l'avait soutenu jusqu'au dernier moment. De même que l'ambassadeur français

---

(1) *El conde Francisco Casati al duque de Sermoneta.* Coira, 2 de noviembre 1660. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378*; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 18 novembre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV. — *Négociations de M^r De La Barde, etc.* 1647—1660. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts. XX.

(2) *Casati a Sermoneta.* Coira, 2 de noviembre 1660. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 321.

(3) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1661. loc. cit.

(4) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 21 octobre 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 291vo; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV; Arch. Gen. Simancas. Estado. n° *3378*. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 novembre 1660. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 298. — *Consulta del Consejo de Estado (Madrid, 11 enero 1661) con una carta del duque de Sermoneta y las copias que envia en materia de Esguizaros y Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378*.

(5) *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 18 novembre 1660. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 aprile 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 322.

(6) *Sermoneta al rey.* Milan, 25 de noviembre 1660. Simancas. Estado. *3378*. — *Relacion de lo que se ha librado y pagado a los regimientos de Esguizaros y Grisones de los coroneles Sevastian Henrique Crivelli y Christoval Rosirol y companias francas de ambas naciones desde mayo a fin de diciembre de 1660.* Arch. Gen. Simancas. Estado *3378*. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 enero 1661. loc. cit.

(7) *De La Barde à Rahn.* Soleure, 9 dicembre 1660. Bibl. Ste Geneviève *L 37 f* f° 292.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 13 novembre 1660. loc. cit. — *Paradisi a Chigi.* Lucerna, 18 novembre 1660. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de abril 1661 *(con dos cartas del duque de Sermoneta, en cosas de Grisones).* Arch. Gen. Simancas. Estado. 3378.

avait tiré parti de l'absence du résident lombard pour tenter de se substituer à celui-ci dans la direction de la politique étrangère des Trois Ligues, de même aussi Casati sut mettre à profit la vacance du poste diplomatique de Soleure pour fortifier sa situation à Coire, à Ilantz et dans les Droitures.(1) Il s'en fallait de dix mille ducats qu'il n'eût en main la somme nécessaire au succès de ses négociations.(2) Non sans difficulté, le gouverneur de Milan réussit à la lui procurer.(3) Le danger n'était cependant pas écarté, et l'on se préoccupait à Madrid des moyens d'en conjurer le retour.(4) Quelques jours à peine avant son départ pour la cour, De La Barde était revenu à la charge, et le ton menaçant de sa missive du 21 décembre éveillait les inquiétudes de l'autorité milanaise.(5) De Lucerne, le chargé d'affaires Crivelli annonçait que les créanciers de la Couronne Catholique en Helvétie paraissaient presque aussi intraitables à son égard que ceux de la Couronne Très-Chrétienne envers l'ambassadeur français.(6) Enfin, il n'était pas contestable que la nouvelle de la prochaine arrivée de Louis XIV en Alsace et celle, bientôt controuvée d'ailleurs, du retour imminent de De La Barde à Soleure, «avec des pouvoirs très étendus», ne fussent de nature à refroidir le zèle des partisans de l'Escurial au sein des Trois Ligues.(7)

Dans l'instant même où Casati s'ouvrait de ses craintes à la fois à Madrid et à Milan, celles-ci se dissipaient comme par enchantement. Les dix mille ducats qu'il s'était procurés à la dernière heure avaient fait merveille.(8) La diète réunie à Coire le 13 février 1661 confirma la décision arrêtée à Ilantz en novembre de ne pas contracter d'alliances étrangères en dehors de celle de l'Espagne et d'accorder à cette puissance une levée de quelques enseignes pour mieux assurer la défense de la Lombardie.(9) Le décès de l'évêque grison, survenu dans ces entrefaites,(10) menaçait, grâce aux intrigues du prévôt Christophe de Mohr, d'être le point de départ d'un revirement dans l'attitude

---

(1) *Casati alle Tre Leghe Grise.* Coira, ottobre 1660. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIV.

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 enero 1661. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.*

(3) *Ibid.*

(4) *Sermoneta al rey.* Milan, 25 noviembre 1660. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.*

(5) *De La Barde aux Trois Ligues.* Soleure, 21 décembre 1660. Frari. Svizzeri. LVIII.

(6) *Crivelli a Casati.* Muri, 29 ottobre 1660. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 enero 1661. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 29 aprile 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 19 gennaio e 9 febbraio 1661. loc. cit.

(8) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 enero 1661. loc. cit. — *Die Haüpter und Rathsgesandten gem. III Pündten diser Zeit zu Chur an vollkhomnem Pundtstag versampt.* 29. Juni/9. July 1661. Stadt-Arch. Chur.

(9) *Die Haüpter sampt etwelchen Räthen gem. III Pünthen zu Chur versambt.* 3./13. Februar 1661. Stadt-Arch. Chur. — *Die III Bünde an De La Barde; an Casati.* 3./13. Februar 1661. *Ibid.* — *Borromeo a Chigi.* Coira, 16 febbraio 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1661. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 312. — *El duque de Sermoneta al rey.* Milan, 1° marzo 1661. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 31 marzo 1661. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3378.*

(10) 24 janvier 1661. *cf.* Mayer. Geschichte des Bistums Cur. t. II. 374.

politique du clergé des Trois Ligues.(1) Il n'en fut rien. Dès le lendemain de son élection, le nouveau prélat, Ulrich de Mont,(2) se révéla aussi hispanophile que l'avait été son prédécesseur.(3) Comme, d'autre part, les membres de la diète catholique siégeant à Lucerne à cette date témoignaient peu d'empressement à franchir la suprême étape du rétablissement du traité franco-helvétique de 1602,(4) on ne pouvait nier qu'une amélioration sensible se fût produite dans les rapports de l'Escurial avec ses alliés de Suisse et de Rhétie.(5) Les menaces proférées de Paris par De La Barde à l'adresse du gouvernement de Coire n'auraient su dès lors influer de façon durable sur les décisions de celui-ci, ni stimuler derechef l'ardeur belliqueuse des populations francophiles des Droitures.(6) De plus en plus maître de la situation, Casati marchait de succès en succès. La diète grisonne de juillet se termina à son entière satisfaction.(7) Le terrain perdu par la diplomatie de l'Espagne dans la région des Alpes au cours des dernières années paraissait à cette heure en partie regagné.

Instructions rapportées de la cour par De La Barde. — Indiscrétions commises lors de son passage à Bâle. — Il reprend ses négociations sur toute la ligne en Rhétie, où les gouvernements de Zurich et de Berne interviennent en sa faveur. — Interprétation grisonne de l'article CIII^e de la paix des Pyrénées. — Un nouveau Monçon. — Solutions soumises au choix des Conseils de Coire. — Maîtrise de la diplomatie de l'Escurial. — Elle lui procure l'exclusive disposition du passage du Splügen. — L'ambassadeur français se dérobe à l'offre de coopérer avec son collègue espagnol au rétablissement de la concorde parmi les Trois Ligues. — Raisons de cette attitude. — Les autorités grisonnes déclinent l'invitation qui leur est adressée par De La Barde de dépêcher à celui-ci des députés en Argovie en janvier 1662. — Desseins formés à Paris à l'égard des communes de Rhétie. — On les appelle à se prononcer entre trois, puis entre quatre projets d'accommodement des différends qui divisent à leur sujet les deux couronnes. — Campagne énergique menée par le résident lombard contre les ouver-

(1) „Complischi *(sic)* in nome publico con canonico Uldrico da Monte, eletto vescovo di Coyra." *Il Senato al residente a Zurigo* (marzo 1661). Frari. Delib. Corte. XX. lib. 208. f° 13. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de abril 1661. Simancas. Estado. 3378. — *Sermoneta al rey.* Milan, 12 febrero 1661. *Ibid.*

(2) 23 février 1661. *cf.* Mayer. op. cit. II. 419.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 marzo 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de abril 1661. loc. cit. — *Sermoneta al rey.* Milan, 6 de marzo 1661. *Ibid.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 526*f.*

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1661. Frari. Svizzeri. LVIII. n° 312.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 20 aprile 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 aprile 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 30 aprile e 21 maggio 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n°s 322. 325.

(7) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 16 luglio 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 333.

tures venues de Soleure. — Son succès. — Cinquième et dernière solution que propose le représentant de la cour de Paris. — Déceptions éprouvées par celui-ci. — Obstination du Louvre à « remettre les fers au feu » en Rhétie. — Emoi que provoquent sur les bords de la Plessur les menaces françaises. — L'amitié des protestants seule profitable aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne parmi les Trois Ligues. — Mission du capitaine Hercule de Salis à Soleure. — Illusions des « Francesanti ». — L'impossibilité où se trouve De La Barde de se rendre en personne à Coire donne le coup de grâce à ses négociations dans la région des Alpes rhétiques.

IX. Le suprême espoir des partisans de l'alliance de France en Rhétie résidait désormais dans la teneur des instructions nouvelles que De La Barde rapportait de la cour. Sur les bords de la Plessur on sut bien vite à quoi s'en tenir à cet égard. A son passage à Bâle en octobre 1661, l'ambassadeur, avant de regagner Soleure, ne laissa subsister aucun doute quant aux moyens dont il comptait se servir pour ramener les Trois Ligues dans la clientèle du Louvre. Au secrétaire-interprète Laurent Tschudi, qui l'était allé trouver pour prendre ses ordres et lui signaler l'impatience des habitants du Prættigau à connaître ses intentions, il s'était ouvert de celles-ci en confidence.(1) Mais l'un des gentilshommes de sa suite avait fait preuve de moins de discrétion et laissait entendre que l'année ne s'écoulerait pas sans que les armes royales eussent tenté un coup de main sur le Luziensteig.(2) C'était toujours en somme le même travail d'approche: la menace précédant et préparant la négociation. De La Barde se disait cette fois en possession de lettres l'accréditant auprès des Grisons.(3) On devait donc s'attendre à ce que ses démarches en vue du rétablissement de l'alliance de 1602 fussent reprises et poussées avec activité.(4) Elles le furent bientôt sur toute la ligne.(5) Encore que l'intervention des cantons évangéliques n'eût pas été très efficace trois ans auparavant, elle se produisit à nouveau, dès le mois de novembre, sur la demande de l'ambassadeur.(6) A son instigation, les gouvernements de Zurich et de Berne avisèrent les communes de Rhétie que les traités de combourgeoisie qui les liaient à celles-ci deviendraient sans intérêt pour eux, si l'unanimité ne s'affirmait pas indissoluble entre les protestants du « climat des Ligues » quant à la nécessité

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) „Nel passare che fece per Basilea, qualcuno delli suoi cortegiani si lasciò intendere che fariano una scorsa anco in Grigioni.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 4 novembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Le roi aux Ligues Grises.* Fontainebleau, 19 juillet 1661. St-Arch. Chur. Akten; Frari. Svizzeri. LIX. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 agosto 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 5 novembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. n° 349. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 novembre 1661. loc. cit.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 agosto 1661. loc. cit.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 novembre 1661. loc. cit.

du maintien de l'alliance franco-suisse.([1]) De leur côté, circonvenus par ses émissaires, les petits Etats de la région du Gothard commençaient à se convaincre eux aussi de la fragilité de l'amitié qui les unissait aux compatriotes de Jenatsch, puisque aussi bien si l'Espagne s'était obligée en mars 1634 à les soutenir au cas où ils rompraient avec ces derniers, elle avait pris en septembre 1639 un engagement semblable envers les Grisons, à supposer que ceux-ci fussent attaqués par leurs voisins de l'ouest.([2])

Le résultat de la lutte diplomatique qui se poursuivait à Coire dépendait avant tout de l'interprétation que l'on y donnait de l'article CIII^{e} de la paix des Pyrénées.([3]) Or, bien que les négociations de celle-ci n'eussent pas été conduites par Olivarès, elles aboutissaient en somme pour le Louvre à un nouveau Monçon. L'Espagne demeurait en effet maîtresse des destinées des Trois Ligues et, à lui seul, ce succès la dédommageait des mécomptes essuyés par la maison d'Autriche à Münster et des sacrifices à quoi elle-même avait dû consentir pour amener la France à déposer les armes.([4]) La suprême habileté de la politique de Luis de Haro avait été d'obtenir de Mazarin que les Grisons seraient invités à déclarer auquel des traités conclus par eux ou à leur sujet de 1621 à 1639 allaient leurs préférences.([5]) Si, dans aucun desdits traités, dans aucune des négociations ouvertes soit à Madrid, soit à Rome, soit à Paris, soit à Monçon, l'Escurial n'avait proposé que l'on prît l'avis des Trois Ligues quant au choix du régime à instaurer dans la Rhétie transalpine, c'est qu'il était à craindre que cette consultation ne tournât au désavantage des intérêts italiens du roi Catholique.([6]) Les capitulations de Milan du 3 septembre 1639 avaient fait disparaître cette appréhension. Sûr désormais de guider efficacement les résolutions du gouvernement de Coire, le Conseil d'Etat de Philippe IV n'avait pas hésité à préconiser une innovation qui servait ses desseins et devait lui permettre de continuer à se jouer du Louvre comme dans le passé.([7]) Aussi bien il n'était pas douteux, qu'appelés à se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre des traités franco-espagnols conclus à leur sujet, les Grisons opteraient pour celui de Madrid et rejetteraient celui de Monçon.([8]) Cette perspective de voir détruire l'œuvre maîtresse de leur prédécesseur n'effrayait

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 novembre 1661. loc. cit.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 novembre 1661. loc. cit.

(3) Theatrum Europaeum. VIII. 323.

(4) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy donna...“). Aff. Etr. Grisons. X. 10. — *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos, escritas por orden de Ministro de Su Mag^{d} por el secretario Remigio Rossi.* Milan, 10 e 16 agosto 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) „M^{sgr} le cardinal ne jugea pas à propos de retarder une paix où cette couronne s'asseuroit tant d'autres grands advantages, pour redresser cet article (103e) dont j'eus ordre, allant à Madrid, de leur faire valoir le relaschement.“ *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 34.

(6) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy donna à son ambassadeur...“). Aff. Etr. Grisons. X. 10. — *Mémoire de M^{r} De La Barde touchant les affaires de Suisse.* Bibl. Nat. CCCCC. Colb^{t} 330 f° 258.

(7) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy...“). Aff. Etr. Grisons. X. 10.

(8) *Mémoire de quelques gentilshommes grisons, etc.* loc. cit. — *Mémoire au roy sur l'article CIII^{e} du traitté avec l'Espagne, qui concerne l'affaire des Grisons.* 28 mai 1663. Aff. Etr. Grisons. X. pièce 47.

d'ailleurs nullement les ministres de l'Escurial. Elle les préoccupait d'autant moins qu'ils avaient deux moyens au lieu d'un d'en tirer profit certain: l'opposition tenace des cantons de l'ancienne croyance à ratifier les «articles» de Bassompierre du 25 avril 1621, et celle tout aussi vive du nonce apostolique, qui déjà se mettait en campagne pour combattre le retour à une convention jugée par lui néfaste à la cause du catholicisme dans la Rhétie de deçà et dans celle de delà les monts.(1) Il était peut-être plus aisé encore de préjuger la décision des Trois Ligues, le jour où on les requérerait de faire un choix judicieux entre les deux traités directement conclus par elles avec l'étranger, à Chiavenna, en février 1636 et à Milan, en septembre 1639. Pas une seule de leurs communes n'eût consenti à remettre sur pied le premier, qui leur enlevait la possession «utile» de la Valteline.(2) Toutes en revanche, ou presque toutes inclinaient à ratifier le second, dont elles retiraient un indiscutable profit.(3) Et c'était là que s'affirmait une fois de plus la superbe maîtrise de la diplomatie de l'Escurial, laquelle, d'une part, loin de céder en 1639 à la tentation d'exiger l'annulation de l'alliance franco-grisonne de 1602, s'était contentée d'en suspendre les effets afin de rendre son renouvellement inutile aux parties contractantes en cas de guerre entre les deux couronnes et qui, d'autre part, avait su éviter en 1659 que, dans un acte solennel, le Louvre protestât de la nullité des dernières capitulations rhéto-lombardes.(4) Ce plan de conduite politique, d'une admirable unité, portait en soi sa juste récompense. La question du droit aux passages du Splügen et de la Bernina, si longtemps controversée entre la France et l'Espagne, demeurait résolue au profit de la seconde de ces puissances, autant du moins qu'il était permis de l'affirmer au regard d'un pays dont le gouvernement instable semblait à la merci de séditions sans cesse menaçantes. Guidé par l'absolue certitude que les Grisons, obéissant en tout et partout à ses directions, s'en tiendraient aux capitulations de 1639 et le soustrairaient ainsi à l'obligation de se soumettre aux conditions onéreuses qui lui étaient imposées de par son traité avec les «Waldstætten», chaque fois qu'il désirait se faire ouvrir la route du Gothard, l'Escurial arrêtait déjà ses mesures afin de s'assurer la jouissance exclusive de celle du Splügen.(5) En eût on douté, que son empressement à licencier ou à réformer les compagnies suisses à sa solde, alors qu'il conservait les contingents

(1) *Borromeo a Chigi.* Rorschach, 28 marzo, Pfeffers, 4 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(2) *Mémoire de quelques gentilshommes grisons sur l'article CIIIe du traité avec l'Espagne, qui concerne les affaires de leur païs.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. — *Mémoire au roy sur l'article CIIIe du traitté avec l'Espagne, qui concerne l'affaire des Grisons.* 28 mai 1663. Aff. Etr. Grisons. X. pièce 47.

(3) *Mémoire de quelques gentilshommes grisons, etc.* loc. cit.

(4) „Ma ciò che leva ogni dubio, si è che la Corona di Francia medesima non ha riprovato il trattato et capitolato del 1639 per invalido nell'ultimo trattato di pace.“ *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 9 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Mémoire de quelques gentilshommes grisons, etc.* loc. cit.

des Trois Ligues servant en Lombardie et en accroissait même l'importance numérique, indiquait suffisamment sa très ferme volonté de n'exécuter qu'autant qu'il y trouverait son intérêt les clauses contenues en l'article CIII^e^ de la paix des Pyrénées.(1)

A Paris on commençait enfin à reconnaître la gravité de l'impasse où l'imprudence de Mazarin avait engagé la diplomatie royale. Néanmoins l'espoir y subsistait encore d'en sortir avec honneur. Bien qu'il n'eût pas été stipulé dans le traité du 7 septembre 1659 que la démarche à faire auprès des Grisons le serait par les représentants des deux couronnes en Helvétie et en Rhétie, on s'attendait assez généralement à ce qu'elle revêtît cette forme.(2) Or De La Barde, on l'a dit, ne s'était pas préoccupé d'agir de concert avec Casati lorsque, en octobre 1660, avant de regagner la cour, il avait pour la première fois posé au gouvernement de Coire la question que l'on sait.(3) L'action unilatérale du ministre français à Soleure en cette conjoncture ne pouvait manquer de soulever des protestations à Madrid. L'ambassadeur espagnol à Paris, comte de Fuensaldaña, insistait au nom de son maître pour que l'intervention commune et simultanée du Louvre et de l'Escurial contraignît les Grisons de la nouvelle croyance à respecter les privilèges de ceux de l'ancienne, tant dans la Rhétie de deçà, que dans celle de delà les monts.(4) Mais un sentiment de défiance instinctive poussait de plus en plus De La Barde à se dérober à l'offre de coopérer avec Casati au rétablissement de la paix confessionnelle parmi les Trois Ligues.(5) Inévitablement, en effet, le résident lombard eût tenté de tirer parti de cette occasion pour insinuer «sous le manteau» que l'entente était conclue entre la cour de Paris et le Vatican afin d'extirper le protestantisme des hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(6) Quand, l'année suivante, les nonces apostoliques de Vienne et de Lucerne revinrent à la charge,(7) on put du moins leur opposer au Louvre une défaite plausible.(8) Dans l'inter-

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 31 marzo y 9 abril 1661. Arch. Gen. Simancas. Estado. *8378.* — *Mémoire de quelques gentilshommes grisons, etc.* loc. cit. — *Mémoire au roy sur l'article CIII^e^ du traitté avec l'Espagne, etc.* loc. cit.

(2) „Il a esté accordé que, dans six mois après la publication du présent traitté, et après qu'on aura esté informé de part et d'autre de l'intention des Grisons touchant l'observation des traittez cy devant faits, il sera convenu amiablement entre les deux couronnes de tous les intérêts qu'elles peuvent avoir en cette affaire…“ *Art. CIII du traité du 7 septembre 1659.* ap. Du Mont. Corps diplomatique. VI². 278. — *Casati al gran cancelliere di Stato a Milano.* Coira, 4 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *De La Barde à G. Pfyffer.* s. d. (1661). loc. cit.

(4) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 19 octobre 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 45. — *Borromeo à De La Barde.* Lucerne, 7 novembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — *De La Barde à G. Pfyffer.* s. d. (1661). Bibl. Ste Geneviève *L 37f* f° 289vo. — *Mémoire de M^r^ De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. Bibl. Nat. CCCCC. Colb^t^ *330* f° 258.

(5) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 26. — *Borromeo à De La Barde.* Lucerne, 7 novembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV.

(6) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 5 novembre 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 26. — *Mémoire de M^r^ De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. Bibl. Nat. CCCCC. Colb^t^ *330* f° 258.

(7) *Mémoire de M^r^ De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. loc. cit.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 15 settembre 1661. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LV. — *De La Barde à Borromeo.* Soleure, 12 novembre 1661. *Ibid.*

valle en effet, l'incident d'étiquette qui avait mis aux prises à Londres les représentants de la France et de l'Espagne(1) justifiait à lui seul l'attitude d'isolement adoptée par De La Barde et le refus de celui-ci de céder aux sollicitations que lui adressaient simultanément les envoyés du gouvernement de Madrid et ceux du Saint-Siège.(2)

Aux termes des instructions nouvelles emportées par lui de la cour en septembre 1661,(3) l'ambassadeur extraordinaire du roi Très-Chrétien devait convier les Trois Ligues à dépêcher des députés à la première diète générale qu'il convoquerait en Suisse aux frais de celui-ci.(4) N'ayant pu exécuter cet ordre à temps pour la «journée» de Soleure du 19 décembre, De La Barde prévint dès le 22 de ce mois l'autorité grisonne qu'il attendait ses représentants à Bade au 22 janvier suivant et lui fit remettre par le secrétaire-interprète Tschudi une missive royale aux mêmes fins.(5) Mais Casati était aux aguets(6) et, d'autre part, le gouverneur de Milan semblait prêt à tous les sacrifices pour conjurer le péril qui menaçait son ministre à Coire.(7) Encouragés par eux,(8) les membres du Conseil de cette ville déclinèrent l'invitation que leur adressait l'ambassadeur français et avisèrent celui-ci que cette décision serait maintenue aussi longtemps qu'il ne leur indiquerait pas le moyen de satisfaire son désir sans violer le traité qui les liait à l'Espagne.(9)

De La Barde était trop absorbé par les péripéties et les à-coup de ses négociations avec les Suisses pour qu'il s'attardât à confier à ceux-ci la déception

(1) Gualdo Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna, 1670). t. II. 64. — Greg. Letti. Teatro Gallico (Amsterdam, 1691). p. 453. — Cañovas del Castillo. Historia de la decadencia de España (Madrid, 1900). p. 544. — *Mémoires historiques*, année 1661. *Oeuvres de Louis XIV* (éd. Grimoard). t. I. 118 sqq.

(2) *De La Barde à Borromeo.* Soleure, 12 novembre 1661. loc. cit.

(3) *Négociation de Mr De La Barde, ambassadeur extraordinaire en Suisse, pendant l'année 1661.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(4) *Négociation de Mr De La Barde, ambassadeur extraordinaire en Suisse, pendant l'année 1661.* loc. cit. — *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy…"). Aff. Etr. Grisons. X. 10.

(5) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 22 décembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 3 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 5 gennaio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 7 gennaio 1662. Frari. Svizzeri. LIX.

(6) *Casati alle Tre Leghe Grise.* Coira, 31 dicembre 1661. Frari. Svizzeri. LIX. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 5 gennaio 1662. loc. cit. — Jecklin. op. cit. n° 1879.

(7) *El gran cancelliere de Milan al conde Francesco Casati.* Milan, 2 de enero 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 3 gennaio 1662. loc. cit.

(8) *Casati alle communità delle Tre Leghe.* Coira, 31 dicembre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 19 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mémoire de Mr De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. Bibl. Nat. CCCCC. Colbt *330* f° 258. — „Nach deme wier unsz allhie zu aufnemung euwer der e. r. und g. mehr und meinung über letztes uszschriben betreffend Ihr Kön. Mt zu Franckreich und dero Herren Ambassadoren Ihr Ecc. Herr Ambassador Graff Casati *(sic)* (*recte* De La Barde) eingelifferte Schriben und begehren wegen der angedeüten Gesanndtschafft nacher Baden aufgenomen, so hat sich usz den eingelifferten und klar uffgenommenen Abschiden dem mehren nach befunden die fertigung der Gesandtschafft zu underlassen." *Die Haüpter und ettwelliche der Rhäten gmeiner III Pündten zu Chur versampt.* 9./19. Januar 1662. St-Arch. Chur. Akten. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 362. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 9 febbraio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 210 *n*).

que lui causait la défection grisonne.([1]) Dès l'instant qu'il avait accompli sans succès la démarche à quoi l'obligeait l'article CIII[e] de la paix des Pyrénées et que ses avances à la majorité protestante en Rhétie demeuraient inefficaces,([2]) l'ambassadeur français se trouva tout naturellement porté à chercher un autre moyen d'atteindre ses fins. L'article susdit stipulait certes que les Trois Ligues seraient invitées à opter entre les divers traités conclus par elles avec les puissances étrangères ou négociés par ces dernières à leur sujet. Il n'y était dit nulle part en revanche que cette consultation lierait les mains à leurs nouveaux alliés de Madrid et à leurs anciens alliés de Paris.([3]) Par suite l'heure semblait propice à une reprise de « conversation » franco-espagnole dont le sort de la Valteline eût fait les frais. Le règlement de l'incident diplomatique de Londres, auquel on travaillait en ce moment-là,([4]) pouvait fort bien, selon De La Barde, servir d'amorce à ces pourparlers.([5]) Amener l'Escurial à consentir à la restauration partielle du traité de Monçon, à l'annulation de ceux de Milan et au rétablissement du *statu quo* de l'année 1635; procurer néanmoins aux Trois Ligues la souveraineté effective sur la vallée de l'Adda;([6]) donner aux gouvernants de Coire le choix entre le renouvellement du traité de 1602 et la stricte observation de la paix perpétuelle de 1516, qui, mieux encore que celui-là, assurait au roi Très-Chrétien la jouissance des passages des Alpes rhétiques et leur clôture à ses ennemis, telle devait être, au sentiment de l'ambassadeur extraordinaire, la constante préoccupation du Louvre, à supposer que son dessein prît corps.([7])

Il semblait peu probable à première vue — on en jugeait du moins ainsi à Soleure — que les Grisons fussent assez téméraires pour contester en ce qui les concernait la validité du traité de Fribourg de 1516.([8]) Mais, eussent-ils fait preuve de cette hardiesse, que l'on se croyait en mesure à Paris de les réduire promptement à la raison, sans contrevenir pour cela ni à l'esprit, ni à la lettre de la paix des Pyrénées.([9]) Aussi bien, à y regarder de près, le roi Catholique s'était borné à réserver dans cette dernière les Etats qui, en

(1) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 4 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 363.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 aprile 1661. loc. cit. — *De La Barde à G. Pfyffer.* s. d. (1661). loc. cit.

(3) *Mémoire au roy sur l'article CIII[e] du traitté avec l'Espagne, etc.* loc. cit. — *Mémoire de M[r] De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. Bibl. Nat. CCCCC. Colb[t] *330* f° 258.

(4) Villa-Urrutia. Relaciones entre España y Austria (Madrid, 1905) p. 31.

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 25 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 31.

(6) „Si M[r] l'archevesque d'Ambrun fait un traité en Espagne touchant les Grisons, j'estime qu'il faut éviter d'y faire mention de ce qui est dit dans le traité de Monçon touchant la faculté donnée aux Valtelins de faire eux mesmes leurs magistrats et juges, parce que cette condition a tellement depleu aux Grisons que c'est la seule cause de ce qu'ils ont abandonné la France, qui y a consenty, pour se donner entièrement à l'Espagne, qui l'a abolie par son traité de 1639." *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 52. — *Mémoire de M[r] De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. loc. cit.

(7) *De La Barde au roi; à Lionne.* Soleure, 25 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 31. — *Mémoire de M[r] De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. loc. cit.

(8) *De La Barde à Mazarin.* Soleure, 14 mai 1660. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 14.

(9) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy..."). loc. cit.

tant qu'alliés de sa couronne, avaient été compris dans celle de Vervins, ce qui n'était pas le cas des Trois Ligues.(1) De plus, l'instrument diplomatique signé à Milan le 3 septembre 1639 devait être considéré non pas comme un traité d'alliance, mais comme un traité de paix, ainsi qu'en avaient décidé les théologiens de l'Escurial, casuistes non moins avisés que tenaces.(2) A la vérité un projet d'entente entre les deux cours avait été dressé, du côté français.(3) Il ne vint pas mieux à chef que n'y était venue jadis la «déclaration» d'Aytré, interprétation unilatérale des «articles» de Monçon. L'archevêque d'Embrun, ambassadeur à Madrid, ne tarda pas à acquérir la conviction que, forte de la situation exceptionnelle que les capitulations de 1639 lui assuraient au sein des Alpes rhétiques, l'Espagne se contenterait d'engager la France à renouer directement avec les Grisons une négociation dont elle-même tenait tous les fils.(4)

Prompt à passer d'un espoir souvent chimérique à un découragement parfois injustifié, De La Barde inclinait de nouveau à préconiser l'emploi de la contrainte à l'égard des Trois Ligues, et cela avec ou sans l'assentiment de l'autorité lombarde, laquelle se fût trouvée d'ailleurs très empêchée d'y contredire.(5) Or, bien que les chances de réussite du rapprochement à quoi travaillait son subordonné lui semblassent assez précaires, Lionne, esprit pondéré, était l'adversaire des résolutions extrêmes. Il sut réveiller à point nommé l'amour-propre de l'ambassadeur et lui persuader que le roi attendait de son adresse l'accession des Grisons au traité accepté par les Suisses.(6) Les circonstances se prêtaient à merveille à des démarches réitérées auprès de la diète de Coire. Les soucis de sa campagne contre le Turc absorbaient l'attention de l'empereur, et les événements du Portugal détournaient celle du roi Catholique de ses possessions d'Italie. L'échec de leurs dernières missions à Innsbruck et à Milan indisposait les compatriotes de Jenatsch contre la maison d'Autriche,(7) et la nouvelle de la descente des armes françaises dans la Péninsule les inquiétait à ce point qu'ils sollicitaient le gouvernement de Saint-Marc de fermer à celles-ci,

---

(1) *Mémoire de Mr De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. Bibl. Nat. CCCCC. Colbt 380 f° 258. — Art. CXXIII du traité de paix. *cf.* Du Mont. Corps diplomatique. VI². 280.

(2) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 9 février 1662. Aff Etr. Grisons. X. 5. — *Mémoire de Mr De La Barde touchant les affaires de Suisse.* 1663. loc. cit.

(3) *Projet d'entente entre la France et l'Espagne au sujet des Grisons.* 1661 („Les deux roys aiants esté exhortez par nostre Saint-Père le pape...“). Aff. Etr. Grisons. X. 13. — *De La Barde à Brienne.* Soleure, 5 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 52.

(4) *Mémoire au roy sur l'article CIIIe du traitté avec l'Espagne, etc.* loc. cit. — *De La Barde au roi.* Soleure, 11 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 30. — *Lionne à De La Barde.* Fontainebleau, 30 novembre; Paris, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Allemagne. CLI. 28vo; Suisse. XXXIX. 12, 13.

(5) *De La Barde au roi.* Soleure, 11 novembre 1661. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 30.

(6) „Il taschera aussy, suivant la disposition des articles du traitté des Pyrénées, de faire expliquer les Grisons des intentions qu'ils ont pour l'observation des anciens traittés et nommément sur celuy qu'ils ont fait avec les Espagnols en 1639.“ *Instructions à Mr De La Barde.* juillet 1661. loc. cit. — *Lionne à De La Barde.* Paris, 20 décembre 1661. Aff. Etr. Allemagne. XXXIX. 132vo.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 20 aprile 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

le cas échéant, l'accès de la Valteline.(1) A la condition de s'appuyer sur le parti protestant dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et d'écarter résolument les demandes d'assistance émanées de l'évêque et de son clergé, le Louvre, au dire de l'un de ses principaux pensionnaires sur les bords de la Plessur, pouvait encore espérer qu'un revirement d'opinion se produirait en sa faveur au sein des communes de Rhétie.(2)

Le temps pressait. Une diète était convoquée à Coire au 21 février.(3) L'ambassadeur prit les devants et adressa aux Trois Ligues, le 9 de ce mois, une missive dont les conclusions différaient quelque peu de celles de ses précédentes communications.(4) Ce n'était plus en effet le choix entre trois, mais bien entre quatre solutions que De La Barde offrait aux autorités grisonnes. Pleine liberté était donc laissée à celles-ci de se prononcer soit pour l'observation de la paix perpétuelle de 1516, soit pour la «restauration» des articles de Monçon, élucidés par la déclaration d'Aytré, soit pour l'ouverture de négociations particulières en vue du renouvellement du traité de 1602, soit pour l'accession pure et simple des communes de Rhétie au résultat des conférences franco-helvétiques.(5) Néanmoins, afin de guider dans une certaine mesure leurs délibérations, on croyait devoir les aviser de Soleure que les Espagnols abusaient manifestement de leur crédulité lorsqu'ils prétendaient les avoir remis en possession de la Valteline; que si, à deux reprises, en 1516 et en 1635, cette province avait fait retour aux Trois Ligues, c'était grâce à l'intervention des rois Très-Chrétiens, et que les traités de septembre 1639, conclus en violation flagrante de la paix perpétuelle dont les maîtres de Milan cherchaient en vain à contester la légitimité, n'avaient d'autre valeur que celle attribuée à un contrat «obtenu par la fraude et le mensonge.».(6)

La nouvelle attaque subie par les défenseurs de l'entente rhéto-lombarde empruntait aux circonstances de l'heure où elle se produisait une gravité particulière. Les adversaires de la maison d'Autriche ne laissaient pas de faire observer que ses chefs apportaient peu d'empressement à se concilier les sympathies de leurs alliés de la région du Splügen.(7) Tandis en effet que Louis XIV accréditait à Coire son ambassadeur de Soleure et demandait le

---

(1) *Christoforo Moro (Mohr) à Lionne.* Coira, 28 gennaio 1662. Aff. Etr. Grisons. X. 4.

(2) *Christoforo Moro (alias: Fedele Sullay) à Lionne.* Coira, 28 gennaio 1662; 18 settembre 1663. Aff. Etr. Grisons. X. 4, 20.

(3) Jecklin. op. cit. I. n° *1821.*

(4) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure. 9 fevrier 1662. Aff. Etr. Grisons. X. 5; Frari. Svizzeri. LIX. — *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy...") Aff. Etr. Grisons. X. 10.

(5) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 9 février 1662. loc. cit. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 1° marzo 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — Jecklin. op. cit. n° *1821.* — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 211 *n*).

(6) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 9 février 1662. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 306. — *Négociations de Mr De La Barde, ambr extraordre en Suisse, pendant l'année 1661.* Aff. Etr. Suisse. Mémoires et Docts. XX.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 19 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

rétablissement de l'alliance de sa couronne avec les Trois Ligues, Philippe IV n'avait point daigné ratifier les promesses accordées à celles-ci en son nom, depuis vingt-deux ans déjà, par le gouverneur de Milan.(1) La cessation, ou du moins la diminution des troubles dans les Droitures ne compensait pas l'affaiblissement causé au parti espagnol dans la Cadée et la première Ligue par le décès du bourgmestre Bavier de Coire, l'inopinée défection du *landrichter* de Mont d'Ilantz(2) et la répugnance des protestants de Rhétie à voir le pape ratifier l'élection de l'évêque grison avant qu'eux-mêmes eussent amené ce dernier à se désister «de ses droits et primautés prétendues».(3) En revanche, il convient de le reconnaître, Casati, qui dans ces entrefaites avait eu, à Einsiedeln, une nouvelle conférence avec ses principaux confidents en Suisse,(4) demeurait le conseiller attitré du gouvernement siégeant sur les bords de la Plessur.(5) Et ce devait être assez pour assurer la sauvegarde des intérêts sur lesquels veillait le résident lombard. Aussi bien il fut aisé à celui-ci d'insister auprès de ses hôtes sur l'étrangeté et les inconvénients de l'attitude de De La Barde à leur égard. Après les avoir conviés à se rallier autour du traité de Monçon, l'ambassadeur français n'hésitait pas en somme à leur offrir des avantages nettement opposés à l'esprit et à la lettre de ce même traité et à diriger contre les hispanophiles des Trois Ligues des attaques d'autant moins justifiées que son maître s'était abstenu de contester la validité des capitulations de Milan au cours de la négociation de la paix des Pyrénées.(6)

Avec une énergie sans cesse grandissante, l'envoyé milanais à Coire persistait à affirmer que seuls les traités du 3 septembre 1639 pourraient assurer aux Grisons le repos et le bien-être après lesquels ils aspiraient.(7) Selon lui, aucune des combinaisons proposées de Paris et de Soleure ne paraissait digne de retenir leur attention. L'œuvre de Du Fargis était à jamais décriée. La tentative faite à Münster de substituer les «articles» de Monçon à ceux de Milan avait échoué, grâce surtout à l'opposition du gouvernement vénitien, dont le point de vue ne semblait pas s'être modifié dès lors.(8) La paix perpétuelle de 1516 passait pour caduque à Madrid et l'alliance franco-helvétique de 1602 était expirée.(9) Or le Conseil des Trois Ligues ne demandait qu'à

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 19 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 gennaio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Borromeo a Chigi.* Coira, 24 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 agosto 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 306.

(6) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 21 febbraio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 22 febbraio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(7) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 21 febbraio 1662. loc. cit.

(8) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 16 marzo 1662. Frari. Svizzeri. LIX.

(9) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 21 febbraio e 16 marzo 1662. loc. cit.

se ranger à l'avis de Casati.(1) Paraphrasant à leur tour les déclarations de ce dernier, les membres de la diète de février lui firent savoir qu'ils étaient moins disposés que jamais à renier leurs engagements envers l'Espagne.(2)

Cette fois la lutte avait été particulièrement chaude. Le résident lombard ne triomphait qu'à quelques voix de majorité.(3) Par suite il devait d'autant plus s'attendre à un retour offensif de l'ambassadeur français, que celui-ci s'était engagé d'honneur à ne point abandonner la partie tant qu'elle ne serait pas gagnée.(4) Or le recès de Coire du 21 février ne lui avait pas été communiqué, et sa missive du 9 de ce mois demeurait encore sans réponse.(5) Ce lui fut un prétexte de tenter, le 9 mars, auprès des Trois Ligues une nouvelle et pressante démarche et de mettre à profit cette occasion pour leur suggérer le choix d'une cinquième solution: celle de la restauration de ce traité de Madrid, vieux de quarante ans, dont l'exécution avait été contrecarrée en son temps grâce au refus obstiné des Suisses catholiques et des dizains valaisans d'y souscrire.(6) Les circonstances politiques n'étant plus les mêmes qu'à l'époque de la mission de Bassompierre en Espagne, De La Barde espérait amener ceux-ci et ceux-là à résipiscence en dépit des efforts contraires du nonce et de l'envoyé de Milan.(7) Mais ce dernier réussit à réduire à néant un tel dessein en démontrant de façon péremptoire aux Grisons que le retour aux «articles» d'avril 1621 ne les exonérerait pas de l'obligation d'accomplir tous les engagements signés par eux en septembre 1639.(8)

Depuis trois mois et plus qu'elles différaient d'aviser l'ambassadeur français de leurs définitives résolutions,(9) les autorités de Coire avaient eu le loisir de peser le pour et le contre des arguments réunis par celui-ci à l'appui de sa demande de révision ou d'annulation des traités de Milan. Leur siège était fait dès lors.(10) La protection de l'Espagne leur paraissait plus indispensable

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 febbraio 1662. loc. cit.

(2) Jecklin. op. cit. I. nº 1821.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 25 febbraio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 22 febbraio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Quest' uomo inimico della quiete." *Del medesimo al medesimo.* Coira, 15 marzo 1662. *Ibid.*

(5) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy...") Aff. Etr. Grisons. X. 10.

(6) *De La Barde aux III Ligues.* Soleure, 9 mars 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI; Stadt-Arch. Chur. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 marzo 1662. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 marzo 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 370. — Jecklin. op. cit. nº 1823.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 marzo 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — „Li Francesanti si vagliono dell'ultima proposta tanto avantaggiosa del capitolato di Madrid." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 29 marzo 1662. *Ibid.* — *Borromeo a Chigi.* Rorschach, 28 marzo; Pfeffers, 4 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(8) *Il duca di Sermoneta alli Sri capi, consiglieri e communità delle Tre Leghe.* Milano, 6 marzo 1662. Stadt-Arch. Chur. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 15 marzo 1662. loc. cit.; *alle Tre Leghe.* Coira, 16 marzo 1662. *Ibid.* — *Borromeo a Chigi.* Rorschach, 28 marzo 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(9) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy...") loc. cit.

(10) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 25 febbraio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. nº 306.

que jamais.(1) Telle devait être aussi l'opinion des membres de la diète assemblée sur les bords de la Plessur le 21 avril.(2) Soixante-sept d'entre eux, sur soixante-dix, se prononcèrent en effet pour le maintien des capitulations rhéto-lombardes, tout en ne se refusant pas à entretenir avec la France des relations amicales et à accorder à cette puissance «levées et passages», le jour où l'Escurial cesserait de s'y opposer.(3)

Il était écrit que les négociations introduites auprès des Trois Ligues par De La Barde ne lui procureraient que déceptions sur déceptions. Battu à Coire, l'ambassadeur encourait dans le même temps le blâme de son gouvernement. On lui reprochait à Paris de ne s'être pas borné à des ouvertures verbales au sujet de la mise en vigueur du traité de Madrid et d'avoir ainsi nui au succès des démarches concomitantes que l'archevêque d'Embrun entreprenait dans cette ville.(4) Mais, bien que l'échec du nouvel effort tenté par les partisans de la Couronne Très-Chrétienne dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn fût escompté au Louvre,(5) on n'y renonçait pas à poursuivre la campagne commencée sur les bords de la Plessur. Déjà le neveu du maréchal de camp retiré à Marschlins, le capitaine Hercule de Salis, de retour d'un voyage à la cour, se faisait l'écho du dessein formé par Lionne de «remettre les fers au feu» en Rhétie.(6) Déjà Casati, inquiet des bruits répandus à ce sujet, attendait qu'ils se fussent dissipés avant de continuer la distribution des pensions servies par son maître aux communes des Trois Ligues.(7) La violence du langage que De La Barde tint à Bade en juillet 1662 à l'endroit des Grisons provoqua parmi ces derniers un légitime émoi.(8) La crainte de la prochaine venue de

---

(1) *Borromeo a Chigi.* Minorangia (Meersburg), 14 marzo 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(2) *Négociation de Mr De La Barde en Suisse pendant l'année 1662.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Jecklin. op. cit. I. nos 1823, 1824.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 5 aprile 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Jecklin. op. cit. n° 1824 — *Les Trois Ligues à De La Barde.* Coire. 11/21 avril 1662. Aff. Etr. Grisons. X. 7; Frari. Svizzeri. LIX; Stadt-Arch. Chur. copie. — „Und nach Ablesung aller schrifftlich ingelangten Mehren lobl. gem. III Pündten, haben wir gar weit dem Mehren nach befunden, das die E. R. V G. gemaint und gsinet sind das capitulat ao 1639 mit Ir Kön. Mt zuo Hispania aufgerichtet zuo halten, so von Seiten Ihr. Kön Mt auch gehalten würt. Darbey soll doch Ihr Ecc. dem Herrn Ambassador De La Barde ein freündtlich Antwort schreiben überschickt werden.“ *Die Haübter und ettwelche der Rätten gem. III Pündten zuo Chur versambt.* 11./21. Aprilis 1662. Stadt-Arch. Chur. — *Borromeo a Chigi.* Coira, 24 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — *Sarotti al Senato.* Zurigo, 29 aprile 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 375. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 5 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 28.

(4) „Il eust esté à désirer que le contenu du mémoire que vous leur avez envoyé eust pu leur estre plustost représenté de vive voix que leur estre donné par un escrit, dont il faut se tenir pour dict que les copies sont desia à Madrid et que les ministres de Sa Mté Catholique y trouvent bien des choses qui ne respondent pas bien à ce que Mr l'archevesque d'Ambrun leur proteste tous les jours de la bonne intelligence ... que le roy veut entretenir avec le roy leur maistre.“ *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 34.

(5) *Lionne à De La Barde.* Paris, 23 mai 1662. loc. cit.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 10 marzo 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 giugno 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 15 luglio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 387. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 luglio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — Eidg. Absch. VI *A.* 562 *h.*

Louis XIV en Alsace l'accrut encore.([1]) Les milices du pays se préparèrent à la résistance, en apprenant, ce qui devait être bientôt démenti d'ailleurs, que le monarque français sollicitait ses alliés protestants d'Helvétie d'ouvrir leurs routes militaires à ses troupes.([2]) Au demeurant l'alerte fut aussi vive que brève. La certitude, acquise dès juillet, que le séjour projeté du roi à Ensisheim n'aurait pas lieu contribua non moins peut-être à la calmer([3]) que la constatation de la répugnance des catholiques de Suisse et du peu d'empressement de leurs confédérés de l'autre croyance à s'immiscer, à la demande du gouvernement de Paris, dans les affaires intérieures des Trois Ligues.([4])

A cette heure, l'espoir s'était presque évanoui à la cour du roi Très-Chrétien, ainsi qu'à Soleure, de regagner à la France le terrain conquis par l'Espagne dans les deux Rhéties. La retraite du duc de Créqui hors de Rome et la subite rupture des relations diplomatiques entre le Louvre et le Vatican qui s'ensuivit redonnèrent quelque confiance à ceux qui, parmi les cantons, croyaient encore à la possibilité d'un rapprochement franco-grison, avec ou sans l'assentiment du roi Catholique.([5]) L'idée du rétablissement de l'ambassade dont Lasnier avait été le dernier titulaire ne pouvait sourire à De La Barde.([6]) Elle fut cependant soumise à l'examen du Conseil royal. Mais, si celui-ci la rejeta, du moins dut-il se convaincre que l'amitié des protestants était la seule à cultiver au sein des diètes des Trois Ligues et que l'erreur du Père Joseph et de Philippe de Béthune, représentant de Louis XIII auprès du Saint-Siège, avait été d'accorder créance, sans en contrôler le bien-fondé, à toutes les assertions du prélat de Coire et de ses ouailles et de recommander la conclusion avec l'Espagne de traités qui méconnaissaient de parti pris les véritables intérêts du Louvre et ceux de la très grande majorité de ses alliés grisons.([7])

Quoiqu'il en soit, le différend entre Paris et Rome créait une diversion favorable à la cause française au sein des Alpes rhétiques.([8]) A défaut d'Ulysse de Salis et de son frère Carlo, auxquels leur âge rendait malaisé le voyage de Soleure,([9]) ce fut un personnage de ce nom, leur neveu, le capitaine Hercule qui se porta auprès de De La Barde afin d'arrêter de concert avec lui le plan

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 28 giugno 1662. loc. cit. — *Sarotti al Senato.* Zurigo. 15 luglio 1662. loc. cit.

(2) *Borromeo a Chigi.* Coira, 18 maggio 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 26 luglio 1662. loc. cit.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 12 luglio 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Qualche tentativo intendo che ha fatto Sua Ecc^{za} (De La Barde) per indurre li cantoni ad esser mediatori con Grigioni ed anzi di interessarsi per le sodisfazzioni della corona. Al che ha trovato alieni del tutto li cattolici et poco propensi li protestanti." *Sarotti al Senato.* Zurigo. 29 luglio 1662. Frari. Svizzeri. LIX. n° 389.

(5) *Alf. Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 novembre 1662. loc. cit.

(6) *Fedele Sullay (Christ. Moro) a Lionne.* 18 settembre 1663. Aff. Etr. Grisons. X. 20.

(7) *Fedele Sullay (Christ. Moro) à Lionne.* 18 settembre 1663. loc. cit.

(8) „L'ambasciator, mio zio, tiene come Monsr De La Barde sia per far in breve nuovo tentativo in queste parti per la rinovazione della Lega di Francia." *Alfonso Casati al governatore di Milano* Coira, 22 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(9) *Christ. Moro à Lionne.* Coira, 9 ottobre 1663 Aff. Etr. Grisons X. 22.

d'une nouvelle offensive à diriger contre la prépotence espagnole dans les délibérations des diètes grisonnes.(1) Eux-mêmes se multiplièrent sur les lieux pour obtenir qu'on évinçât de la conduite des affaires publiques les partisans les plus notoires de la maison d'Autriche et pour rendre odieux à leurs compatriotes les résultats de la politique inaugurée par Jenatsch.(2) Leurs adhérents préparaient en outre l'opinion à une recharge certaine de l'ambassadeur français en faveur du rétablissement de l'alliance de son maître avec les Trois Ligues, ainsi qu'à l'ouverture possible de la route du Splügen aux auxiliaires protestants de l'armée royale, pour peu qu'on se décidât à Paris à les diriger vers les Etats de l'Eglise, et à la levée probable d'un régiment grison à la solde du roi Très-Chrétien.(3)

Les choses paraissaient en si bon chemin que, dans les banquets qui les réunissaient aux frais du ministre du Louvre, les «*Francesanti*» se partageaient entre eux par avance les divers offices de magistrature des deux Rhéties(4) et que le fils d'Ulysse de Salis briguait et était sur le point d'obtenir la charge de gouverneur de la Valteline.(5) Les allées et venues énigmatiques de personnages étrangers au pays,(6) l'insistance mise par les autorités des Trois Ligues à exiger de l'Escurial une déclaration nette et précise quant à l'exacte signification de l'article CIII° de la paix des Pyrénées, les hésitations du roi Catholique à entrer dans cette voie et à engager de nouvelles dépenses dans la région du Splügen,(7) les progrès incontestables d'influences hostiles à la maison d'Autriche(8) semaient le découragement parmi les chefs du parti espagnol à Coire et dans les Droitures.(9)

---

(1) *Francesco Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 ottobre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) „Vini che il maresciallo Salice dispensa quasi per tutte le communità delle Tre Leghe." *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 novembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Il capitano Carlo, doppo la predica di domenica prossima passata, fece dal predicante immediatamente et solennemente pubblicare al popolo della città di Mayenfeld che sua casa stava aperta per chiunque volesse mangiare et bere francamente." *Alf. Casati al governatore di Milano.* Coira, 30 novembre 1662. loc. cit.; *al gran cancelliere.* Coira, 6 dicembre 1662. loc. cit.

(3) „per altro formano chimere d'avantaggio sopra li movimenti della Francia contro il Pontefice, con la voce che li parziali francesi fanno correre che questi siano per dimandar il passo da Grigioni per le genti destinate contro Roma." *Alf. Casati al governatore di Milano.* Coira, 22 novembre 1662. loc. cit.; *al gran cancelliere.* 6 dicembre 1662. *Ibid.*

(4) *Alfonso Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 13 dicembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *Alfonso Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 8 gennaio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Sarotti al Senato.* Zurigo, 21 marzo e 21 aprile 1663. Frari. Svizzeri. LIX. LX.

(7) *Punti che il secretario Francesco Calderarii propone per commissione del conte Alfonso Casati circa li negotii de' Grigioni.* Coira, 29 dicembre 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Alfonso Casati al governatore di Milano.* Coira, 30 maggio 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(8) „Non è però da tacersi l'inalterabile dissegno della Francia in sollecitare Grigioni alla prevaricatione del nostro capitolato." *Alfonso Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 e 25 aprile 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(9) *Ibid.*

Vers les premières semaines de juin 1663, les intérêts lombards parurent à ce point menacés, qu'Alfonso Casati, laissé sur les bords de la Plessur par son oncle Francesco durant le séjour de celui-ci à Lucerne, prit peur et crut devoir gagner en hâte Küssnacht afin de s'y aboucher avec lui.[1] Ses alarmes eussent été justifiées sans doute si De La Barde avait eu le loisir de se porter en personne dans le chef-lieu de la Cadée et d'y donner l'assaut aux positions, très fortes encore d'ailleurs, occupées par les « Espagnolisez ». Mais les surprises rencontrées en Helvétie par l'ambassadeur français au cours de sa négociation suffisaient à y rendre sa présence indispensable et à le détourner de se résoudre à aucun déplacement en dehors de celui de Bade. Le calme n'était certes pas près de renaître en Rhétie, et la rivalité des deux influences étrangères qui s'y livraient combat subsistait en entier. Mais, en raison même de l'événement capital dont les Ligues de Suisse allaient être le théâtre, les Ligues Grises devaient nécessairement bénéficier d'un répit dans la lutte qui faisait d'elles le champ clos des compétitions européennes.

Malentendu persistant entre De La Barde et les autorités des cantons catholiques. — Erreurs de jugement et de tactique reprochées à l'ambassadeur. — Elles ne suffisent pas à l'empêcher de triompher des intrigues lombardes. — Diète de Lucerne du 13 août 1663. — Le résident milanais et la neutralité comtoise. — Dernières démarches espagnoles à l'effet d'entraver la conclusion du renouvellement de l'alliance de France. — Elles échouent. — Départ pour Coire, puis pour Milan, du représentant de Philippe IV à Lucerne. — Défaite de la coalition austro-hispano-papaline. — Le trésorier des Ligues, Jacques-Auguste d'Abon cherche à desservir De La Barde auprès du Louvre. — Ses prétentions déraisonnables. — Scrupules tardifs du roi au sujet de la rédaction de l'un des articles du traité. — Conférence de Soleure du 24 septembre 1663. — Départ de l'ambassadeur pour Paris. — Calomnies qu'Abon continue à répandre contre lui.

X. Lorsque, au départ de Bade, il avait regagné Soleure en juillet 1663, De La Barde, venu à bout, semblait-il, de la coalition d'intérêts qui le tenait en échec depuis de longs mois, n'était cependant pas sans inquiétudes. L'entente hispano-papaline, un instant brisée, se reformait à Lucerne à son détriment, et des bruits malveillants, dont il ignorait l'origine, se répandaient à la cour au sujet des résultats de son activité en Suisse.[2]

A dire vrai, les insuccès essuyés par lui au lendemain de son retour de Paris n'étaient pas le fait du hasard. Il les avait provoqués en partie grâce à

(1) *Francesco Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 giugno 1663. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Abon à Lionne.* Soleure, 3 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 222.

des maladresses et à des erreurs de jugement que ses contradicteurs s'étaient hâtés de mettre à profit pour avantager leurs propres affaires. Du commencement à la fin de ses démarches, son attitude à l'égard de ses coreligionnaires d'Helvétie avait manqué de souplesse et de prudence. L'abusive interprétation donnée par lui des articles VIIIe et XIIIe de la paix perpétuelle de 1516 soulevait à tel point l'indignation des députés des petits cantons que ceux-ci avaient agité en Argovie de lui refuser audience tant qu'il ne se serait pas excusé publiquement de les avoir «calomniés».(1) Assuré que les protestants, ou du moins la majorité d'entre eux se rallieraient à ses vues, il avait cru pouvoir traîner les catholiques en longueur.(2) Mais cette «habileté» tournait contre lui. N'était-elle pas, au dire de l'un de ses subordonnés, l'«unique moyen «de bouleverser toutes choses et de ne point finir ceste année»?(3)

Si, en effet, au lieu de garder par devers lui les dernières instructions de son gouvernement, il en avait communiqué le sens aux autorités de Fribourg et de Soleure, les députés de ces deux Etats à Bade ne se fussent pas joints à ceux de leurs collègues partisans de la prise *ad referendum*. Lucerne, Zoug et Glaris n'auraient sans doute point persisté dans leurs tergiversations, et Casati, battu dès l'ouverture de la session, eût regagné Coire sans délai.(4) Or l'omission de cette démarche, cependant si opportune, devait avoir des conséquences graves. Le premier des «Waldstætten», où les hispanophiles conservaient presque intactes leurs positions, était à la merci d'un brusque revirement d'opinion qui eût fait de lui, une fois encore, le centre des intrigues anti-françaises en Helvétie.(5) Aussi bien ses magistrats venaient d'y convoquer au 13 août une diète catholique, suprême espoir de la faction opposée au succès des négociations de De La Barde.(6) Toutes les ressources de sa diplomatie, le résident milanais les fit jouer pour empêcher l'irréparable prétérition de la neutralité comtoise dans le renouvellement de l'alliance de 1602 et la non réservation dans celle-ci des dernières conquêtes de Louis XIV, notamment de Dunkerque.(7)

---

(1) *Abon à Lionne.* Soleure, 3 août 1663. loc. cit.

(2) „Ce nouvel obstacle est encore un effect de la conduitte passée et de celle qui a esté tenue avant et depuis la diette de Baden." *Abon à Lionne.* Soleure, 10 août 1663. Aff. Etr. Suisse XXXIX. 228.

(3) *Abon à Lionne.* Soleure, 3 août 1663. loc. cit.

(4) *Abon à Lionne.* Soleure, 10 août 1663. loc. cit.

(5) *J.-G. Stricker à Abon.* Altorf, 5 août 1663. Aff. Etr. Suisse XXXIX. 224.

(6) *Abon à Lionne.* Soleure, 10 août 1663. loc. cit — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. 17—58. — *Négociation de Mr De La Barde en Suisse pendant l'année 1663.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(7) *De La Barde à Lucerne.* Soleure, 23 décembre 1662. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII. Kriege und Friedensschlüsse (1639—1676). — „acciò si sospenda la neutralità della Borgogna e non si trasmuti col presente la giornata et anno del 1654 nell'instromento della Lega con la consecutiva pregiudiciale inclusione delli Stati da quel tempo sin ad hora acquistati alla corona e specialmente per la piazza di Doncherchen, quale, nell'ultimi trattati seguiti in Bada, ha constantemente il detto Sor Ambr di Francia, all'instanza de cantoni, ricusato d'eccettuare." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 2 agosto 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 219. — „En el referido papel dize el embaxador (Beroldingen) que con vista de sus cartas se resolvio.

L'enjeu disputé à Lucerne en août était trop important pour que les parties en cause ne missent pas en ligne d'un seul coup l'ensemble des moyens d'action dont elles disposaient.(1) Encore que le roi Très-Chrétien considérât l'« assignation complémentaire » obtenue de lui par De La Barde en juillet comme une „précaution" » à laquelle celui-ci n'était autorisé à recourir qu'à la dernière extrémité,(2) l'un des secrétaires de l'ambassadeur, le Sr d'Angély venait de se rendre à Lyon pour en prendre possession.(3) Mais l'emploi de ce « remède souverain » ne fut même pas nécessaire pour décider du sort de la campagne diplomatique ouverte dans la région du Gothard et y contrebalancer l'effet déplorable produit par l'annonce de la rupture des conférences de Pont-de-Beauvoisin et de la confiscation d'Avignon.(4) L'un après l'autre, les cantons forestiers consentaient à sceller l'instrument de l'alliance renouvelée.(5) Nulle part, il est vrai, la résistance à l'accomplissement de cette formalité ne fut aussi opiniâtre qu'à Lucerne.(6) L'ambassadeur en vint néanmoins à bout avant la fin d'août.(7) Dès lors Casati n'avait plus de raison de prolonger son séjour aux Ligues. Prenant brusquement congé des magistrats du *Vorort* catholique, il se retira à Coire, puis de là à Milan.(8) Avec le départ de ce rival actif et influent disparaissait pour De La Barde le suprême obstacle à la définitive conclusion de sa négociation. Ceux d'entre les Etats protestants qui, tels Bâle, Schaffhouse et Berne, attendaient avant d'y souscrire de connaître le résultat

---

en dieta particular que convocaron para verlas los cantones catholicos, que antes de sellar la Liga con Francia se escrivese nuevamente al rey christianisimo con apretadas instancias, pidiendole la neutralidad de Borgoña, que en la misma dieta se determinó tambien que ningun canton aya de sellar la Liga con Francia sin una declaracion de que no lo hazen de ninguna manera, sino con inteligencia de que la Paz perpetua les permita el poder asister a los Principes confederados y reservados, como lo han hecho hasta a hora." *Proposiciones hechas por el Embajador de Grisones y Esguizaros y lo que contiene el papel que dió al Sr Duque de San-Lucar.* Arch Gen. Simancas Estado. *3379.* — Eidg. Absch. VI *A.* 591 *a, b.*

(1) *Luis de Guzman Ponce de Leon al rey.* Milan, 30 julio 1663. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(2) *Lionne à De La Barde.* Paris, 16 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 231. — Mémoriaux du Conseil du roy (séance du 21 juin 1661). éd. Boislisle. t. II. 80.

(3) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet et 24 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 219, 236.

(4) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet et 14 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 219, 242.

(5) *Sostanza di quel tanto si è trattato e concluso nell' ultima dieta tenuta li 13 e 14 agosto nella città di Lucerna dalli SSri deputati de' cantoni cattolici sopra la lega con la corona di Francia.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 30 août et 14 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 239, 240.

(6) *J.-G. Stricker à Abon.* Altorf, 5 août: *Sonnenberg à Abon.* Lucerne, 23 août; *Abon à Colbert, à Lionne.* Soleure, 24 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 224. 238. 285; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVIbis. 910.

(7) *Sostanza di quel tanto si è trattato e concluso nell' ultima dieta tenuta li 13 e 14 agosto, etc.* loc. cit. — *Abon à Colbert, à Lionne.* Soleure, 24 août 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVIbis. f° 910; Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 238. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 30 agosto 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „Sonnenberg s'est acquitté de sa parole fort honnestement, a fait sceller le traitté d'alliance devant le Conseil des Cent à Lucerne..." *Abon à Colbert.* Soleure, 31 août 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVIbis. f° 1044 or. — Eidg. Absch. VI *A.* 592 *e.*

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 agosto 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „Di ciò non molto sodisfatto, si parti hieri per Coira, e indi per Milano, il conte Casati." *Del medesimo.* Lucerna, 20 agosto 1663. *Ibid.* — *Abon à Colbert.* Soleure, 31 août 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVIbis. f° 1044.

de la diète du 13 août, assurèrent tour à tour le représentant du Louvre de leur complète adhésion à ses vues.(1) Le projet machiavélique formé par le nonce et l'envoyé lombard de faire dépêcher à Paris une mission suisse chargée d'y poursuivre le remboursement des créances militaires des Confédérés, ce projet avait vécu.(2) Une seule préoccupation semblait obséder désormais l'esprit de ces derniers: celle du choix des députés qui, au nom du Corps helvétique, se rendraient à la cour pour prendre part à la cérémonie de la solennisation de l'alliance.(3)

Outre que la défaite de la coalition austro-hispano-papaline permettait à De La Barde de considérer sa tâche en Suisse comme à peu près terminée, elle le délivrait de l'appréhension, vague encore, d'une trame ourdie à Soleure même dans le dessein avéré de provoquer sa disgrâce. L'âme de ce complot était, on l'a dit, l'un des trésoriers des Ligues, Jacques-Auguste d'Abon, lequel reconnaissait à sa manière la bienveillance que lui témoignait l'ambassadeur dans la campagne menée contre lui par son collègue Maslard d'Ulisse.(4) A son sens, l'unique remède à une situation qu'il affectait de croire presque sans issue eût été l'immédiate révocation du successeur de Caumartin, la remise à lui-même d'une lettre de créance spéciale l'autorisant à «tout terminer» et sa désignation en qualité de conducteur de la mission helvétique à la cour.(5) «En ce cas, ajoutait-il, je veux perdre la vye si, huit jours après que les «cantons seroient advertis, ils ne venoient prendre leur argent et sceller l'ins-«trument de l'alliance.»(6) Or ce scellement était chose acquise désormais, et point n'avait été besoin pour l'obtenir de suivre le plan tracé par l'ambitieux et remuant trésorier des Ligues.(7)

Il ne restait plus en somme qu'à fixer la date du départ pour Paris de l'ambassade solennelle que s'apprêtait à y dépêcher le Corps helvétique.(8) Dans une missive adressée à De La Barde, le 14 août, le roi exprimait le désir que les représentants de ses alliés d'Outre-Jura se missent en route vers

(1) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 30 agosto 1663. loc. cit. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 14 et 21 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 240, 242. — *De La Barde à Berne.* Soleure, 20 septembre 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 903.

(2) *Abon à Lionne.* Soleure, 24 août; *De La Barde à Lionne.* Soleure, 30 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 238, 239.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 agosto 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „Chascun se prépare icy pour le voyage de Paris et apparamment la députation sera belle." *Abon à Colbert.* Soleure, 24 août 1663. loc. cit.; *à Lionne.* même date. loc. cit.

(4) „C'estoit l'unique moyen de bouleverser toutes choses et de ne point finir cette année" *Abon à Lionne.* Soleure, 3 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 222. — *Abon à Lionne; à Colbert.* Soleure, 28 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 257; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVII. 213.

(5) *Abon à Lionne.* Soleure, 3 et 10 août 1663. loc. cit.

(6) *Abon à Lionne.* Soleure, 10 août 1663. loc. cit.

(7) *Abon à Colbert; à Lionne.* Soleure, 24 août 1663. loc. cit.

(8) *De La Barde à Berne.* Soleure, 28 mai 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 885. — *Abon à Colbert; à Lionne.* Soleure, 24 avril 1663. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° settembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 20.

la fin de septembre.(1) Il insistait en outre pour que « tout » fût réglé par avance, en sorte qu'aucun des « articles » sur lesquels l'accord venait de se conclure à Soleure ne pût faire au Louvre l'objet de nouvelles discussions.(2) Par suite il lui tardait de connaître le sens des instructions emportées par les plénipotentiaires suisses.(3) Sa volonté de se refuser au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes n'avait certes pas varié.(4) Mais il entendait que son ambassadeur obtînt des Confédérés l'assurance qu'à la dernière heure, dans l'espoir de l'amener à résipiscence, leurs représentants ne soulèveraient pas de difficultés à ce sujet et ne chercheraient pas à lui mettre le marché à la main.(5) D'autre part un scrupule tardif l'assaillait, que n'avaient jamais éprouvé les magistrats des petits cantons, partisans des alliances multiples. Par son traité avec les membres de la Ligue du Rhin, il s'était engagé à les défendre contre « tous agresseurs ». A supposer que les Suisses catholiques se laissassent entraîner à faire campagne contre le duc de Wurtemberg, ce qui d'ailleurs à première vue semblait peu probable, Louis XIV devrait-il assister impassible à la ruine de ce prince, ou lui serait-il loisible de le secourir sans violer l'un des articles de la paix perpétuelle de 1516 ?(6)

Aussi bien De La Barde ne s'attarda pas à résoudre des questions qui, à ses yeux, n'avaient qu'un intérêt secondaire.(7) Il était impatient en effet de procéder à l'échange des instruments suisses et français du traité et d'arrêter de façon définitive et dans ses moindres détails les préparatifs de voyage de l'ambassade solennelle que les Confédérés s'apprêtaient à dépêcher à Paris.(8) L'invitation adressée par lui aux autorités cantonales de se faire représenter à une conférence assignée à Soleure au 24 septembre (9) avait rencontré partout un accueil favorable,(10) sauf à Zoug, que le prétexte d'une recrudescence des différends confessionnels en Thurgovie éloignait momentanément des diètes

(1) *Le roi à De La Barde.* Paris, 14 et 16 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 230, 231. — *Giavarina al Senato.* Bada, 8 settembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 21.

(2) *Le roi à De La Barde.* Paris, 16 août 1663. loc. cit.

(3) *Le roi à De La Barde.* Paris, 16 août 1663. loc. cit.

(4) „Je n'accorderay point, quoi qu'il en puisse arriver, la neutralité de la Franche-Comté.“ *Le roi à De La Barde.* Paris, 16 août 1663. loc. cit.

(5) *Le roi à De La Barde.* Paris, 16 août 1663. loc. cit.

(6) *Lionne à De La Barde.* Paris, 26 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 203.

(7) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 240.

(8) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet et 21 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 219, 242. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 settembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 23.

(9) et non au 4. *contra : Mémoire sur le renouvellement de l'alliance avec les Suisses.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 97.

(10) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 14 et 21 septembre 1663. loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsmanual CXLVI (7/17 septembre 1663). p. 510. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 20 settembre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Zürich an Bern.* 13./23. September 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 897. — Th. Burckhardt-Piguet. Benedict Socin u. s. w. p. 62 sqq. — Dans son excellente introduction à la *Relation de la mission de Hochreutiner en France*, Mr Wartmann fait une confusion de dates et place cette diète au 24 septembre *1658* (p. 13).

générales.(1) Cette réunion procura au ministre du Louvre les satisfactions qu'il en attendait. La remise entre ses mains de la ratification helvétique de l'alliance ne donna lieu à aucun incident.(2) Des instructions très précises furent rédigées à l'usage des envoyés suisses, et le départ de ceux-ci pour la cour fixé au 15 octobre(3) et maintenu à cette date en dépit d'un nouveau conflit religieux, qui, fomenté sous main par Casati, faillit amener une rupture entre Zurich et ses anciens adversaires de la guerre de Villmergen.(4)

Si De La Barde avait cédé à l'instinct de prudence qu'éveillait en lui l'expérience du passé et le souvenir de ses nombreuses déceptions, dues pour la plupart à l'instabilité des décisions des Confédérés, il eût, quitte à doubler ses étapes, attendu le départ de l'ambassade helvétique avant de prendre lui-même la route de Paris.(5) Néanmoins, au risque de laisser le champ libre aux intrigues de Jacques-Auguste d'Abon, il jugea préférable de devancer à la cour les plénipotentiaires des cantons afin d'assister à leur réception et d'en surveiller le cérémonial.(6) Le successeur de Caumartin partit donc de Soleure le mardi 2 octobre pour gagner Paris par la voie de Bâle et de la Champagne.(7) Il laissait aux Cordeliers le secrétaire-interprète Baron en qualité de chargé d'affaires.(8) Quelles étaient au juste les intentions du

---

(1) „che con singular zelo ha ricusato d'intervenirvi, adducendo haver gia sofficiente esperienza che poco di buono possa risultarne alla religione catt[ca] sempre che si tratti la controversia già accennata e mossa per conto di quel cattolico di Frauenfeld." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 settembre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII.

(2) *Traité de renouvellement d'alliance d'entre le roy de France et les Treize cantons suisses et leurs alliés, avec la lettre réversale pour les cantons catholiques et l'enregistrement du traité à la Chambre des comptes, le 21 novembre 1663.* Soleure, 24 septembre 1663. Du Mont. Corps diplomatique. VI[2]. p 176 sqq.; Bluntschli. Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes (Zurich, 1852). t. II. 203. — *Nouvelles de Soleure.* 28 septembre 1663 (Gazette de France. 1663. p. 990). — *Lettre réversale pour les cantons catholiques et l'abbé de Saint-Gall.* 1663 Arch. Fribourg. France. IX (1643—1663). — St-Arch. Basel. *H* 41[4]. — Rott. Inventaire sommaire. III. 489.

(3) *Abscheidt gehaltner XIII Ortischer und Zugewandten Zuzammenkunft zu Solothurn, vor Rath abgehœrt.* 23. September 1663. St-Arch. Bern Frankr. Buch *C* 907 — *Proposition des Herrn französ. Ambass[r] den XIII Orthen Gesandten uff der Conferentz zu Solothurn bei Usswechslung des Fridensinstrumenten gethan. Ibid.* *C* 933. — *Abon à Lionne.* Soleure, 28 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 257. — *Les XIII cantons au roi.* 3 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts]. XX. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 4 ottobre 1663. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 591—595.

(4) *Hochreutiner à De La Barde.* Lyon, 16 octobre; *De La Barde à Lionne; Abon à Lionne.* Soleure, 14 et 28 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 240, 257, 260. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 settembre 1662, 18 ottobre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI, LVII. — *Baron à Lionne.* Soleure, 12 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 258. — Eidg. Absch. VI *A.* 600 *a.*

(5) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 219. — „Il seroit peut estre bon que je visse partir d'icy les ambassadeurs suisses." *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 219. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 settembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 24.

(6) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1663. loc. cit. — *Mémoire* („Les ambassadeurs des cantons suisses étant prêts de partir ...") Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts]. XIX. 26. — *Genève à De La Barde.* 7/17 septembre 1663. Arch. Genève. Lettres XXXV *D.*

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 e 13 ottobre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n[os] 25, 26. — *Baron à Lionne.* Soleure, 12 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 258. — Gazette de France. année 1663. p. 1071.

(8) *Extraict de divers ordres du roy que j'ay (Baron) receu de prendre soing des affaires de Sa M[té] en Suisse pendant diverses absences de M[r] De La Barde et de M[r] Mouslier jusques à l'arrivée de M[r] de S[t]-Romain* (1672) Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t]. *1001* f° 961.

roi à son égard? Sur ce point le mystère demeurait impénétrable.(1) Mieux valait au reste pour sa tranquillité personnelle qu'il en fût ainsi. Le trésorier des Ligues continuait en effet à le desservir en secret et à diriger contre lui une campagne où la calomnie et la vérité s'alliaient à doses à peu près égales. «Je n'ay jamais veu prendre l'argent du roy plus hardiment»,(2) affirmait Abon dans sa dépêche du 28 septembre. Mais, de là à prétendre que l'ambassadeur convoitait les cent mille Livres de l'ordonnance de juin et dissimulait dans son train des objets de contrebande, il y avait loin.(3) En réalité De La Barde, à son départ de Suisse, ne s'était pas trouvé en mesure de remplir envers certains Etats confédérés, celui de Berne entre autres, la totalité de ses engagements financiers.(4) Il ne s'ensuivait pas cependant que le représentant du Louvre en Helvétie eût, au cours de sa longue mission, trahi la confiance de son souverain et mérité le blâme qu'un subordonné sans scrupules s'efforçait de lui faire infliger.(5)

Lettres de recréance emportées à la cour par De La Barde. — Composition de l'ambassade extraordinaire du Corps helvétique auprès de Louis XIV.(6) *— Ses instructions. — Elle se scinde en deux fractions d'importance inégale. — Son départ de Soleure et de Bâle. — Péripéties diverses de son voyage au travers de la Bourgogne et de la Champagne. — Arrivée des envoyés suisses à Charenton. — Visites et compliments qu'ils y reçoivent. — La question du cérémonial. — Inflexibilité du roi à cet égard. — L'entrée à Paris. — Festins et divertissements. — Honneurs extraordinaires rendus aux membres de l'ambassade. — L'audience royale. — Continuation des fêtes et des banquets. — Conférences entre les secrétaires d'Etat et les représentants des cantons. — Leur résultat défavorable aux prétentions helvétiques. — Négociations particulières des protestants. — Leur peu de succès.*

XI. Mieux favorisé par la fortune que Caumartin, son prédécesseur, dont les relations avec les cantons de l'alliance espagnole n'avaient cependant

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 settembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 23.

(2) *Abon à Colbert.* Soleure, 28 septembre 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVII. 243.

(3) *Abon à Colbert.* Soleure, 28 septembre 1663. loc. cit.

(4) *De La Barde à Berne.* Soleure, 5 septembre 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1225.

(5) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 30 août; *Abon à Colbert.* Soleure, 31 août 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 239; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVIbis. p. 1014.

(6) Le souci de tenir à jour la bibliographie du sujet traité m'oblige à citer ici un ouvrage que Mr Tony Borel a fait paraître en 1908 sous ce titre: *Une ambassade suisse à Paris.* L'ignorance a des limites. Mr T. B. les a inconsciemment franchies dans ces quelques centaines de pages où les erreurs de toute nature abondent, où la stupéfiante naïveté de certaines considérations générales n'est même pas compensée par la sûreté de la critique des textes. N'était la substantielle et ingénieuse préface dont l'a honoré Mr Lardy, ministre de Suisse en France — et non de France en Suisse, ainsi que le dit l'auteur — ce volume n'aurait d'autre valeur que celle du papier qui a servi à sa confection; et cette valeur Mr T. B. est, semble-t-il, en mesure de la fixer mieux que personne.

guères été plus tendues que les siennes avec les Etats suisses des deux confessions, De La Barde obtenait de Zurich des lettres de recréance où ses services étaient reconnus, ses intentions conciliantes louées et ses intérêts de carrière recommandés à la bienveillance du roi.[1] Ce dernier recevait en outre l'avis du départ imminent pour Paris de la mission chargée de représenter le Corps helvétique à la cérémonie de la solennisation du traité renouvelé, ainsi que l'indication des noms et qualités de ses membres et de l'itinéraire adopté par eux à sa suggestion.[2]

Extraordinaire, l'ambassade dépêchée à la cour de France l'était à la fois par le caractère que lui assignait le cérémonial diplomatique et par le nombre inusité des personnages qui la composaient. Trente-cinq d'entre eux avaient en effet rang d'ambassadeurs. La plupart des Etats suisses, les dizains du Valais et la république de Bienne comptaient au sein de ce collège deux représentants chacun.[3] Exceptionnellement Zurich et Zoug avaient été autorisés l'un et l'autre à porter ce chiffre à trois, alors qu'en revanche l'abbé de Saint-Gall, la ville de ce nom et Mulhouse étaient réduits à se contenter d'un seul envoyé.[4] Un interprète aux gages du roi: Philippe Vigier de Soleure; deux secrétaires: Georges Wagner, du même canton, et Barthélemy Schindler, greffier de Bade; deux délégués commerciaux; une suite «prestigieuse», où figuraient les parents et alliés des ambassadeurs; enfin «force gens de livrée» complétaient cette mission, la plus imposante assurément que les Confédérés eussent jamais acheminé au delà des frontières des Ligues.[5]

Si des compétitions locales et des rivalités d'influence avaient retardé la désignation définitive des «participants au voyage à la cour»,[6] du moins le choix de ceux-ci ne pouvait-il manquer de satisfaire les plus exigeants parmi les conseillers du roi Très-Chrétien. Quoiqu'en pût penser le trésorier Abon,[7] le chef de l'ambassade, Jean-Henri Waser, l'un des bourgmestres de Zurich, avait donné à mainte reprise la mesure de son dévouement, voire de son asservissement aux intérêts français en empêchant ses collègues des Conseils du *Vorort* d'entendre aux propositions insidieuses des agents de la maison

---

(1) *Les cantons au roi.* Zurich, 3 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts^. II. 270. — *Mémoire sur les formes qui ont esté observées soit pendant la négociation en Suisse qui a précédé le traité de 1663, soit relativement au cérémonial pour l'entrée, l'audience, le repos à Paris et la sanction de l'alliance par Louis XIV et par les députés des cantons.* Aff. Etr. France. mss. *1859* f° 204.

(2) Par lettres-patentes du 17 novembre 1663, le roi consent à comprendre Rottweil au traité, en tant que ville alliée des Suisses. La ratification de Rottweil est du 28 février 1661. ap. *Mémoire sur les formes qui ont esté observées, etc.*

(3) Bloesch. Chronik von Biel. p 78 (18. September 1663). — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 209).

(4) E. Schneider. Geschichte der Stadt Mülhausen (1888). p. 124. — Chronologische Auszüge über Mülhausen (1848). p. 37.

(5) Gualdo Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna. 1670). t. II. 336. — Eidg. Absch. VI *A*. 600 sqq.

(6) *Ibid.*

(7) *Abon à Lionne.* Soleure, 28 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 257.

d'Autriche. (1) Son allié, le colonel Lochmann, et lui venaient précisément de s'opposer avec succès à ce que les officiers des régiments helvétiques licenciés du service du Louvre depuis l'avènement de Louis XIV reçussent l'autorisation d'adjoindre l'un d'entre eux aux délégués commerciaux qui accompagnaient la mission à Paris. (2) D'autre part, ses principaux compagnons, Christophe Pfyffer d'Altishofen, avoyer de Lucerne, le propre fils du «roi des Suisses», Antoine de Graffenried, avoyer de Berne, Bénédict Socin, *Oberzunftmeister* de Bâle (3) et Wolfgang Dietrich de Reding-Biberegg, ancien *landammann* de Schwytz, avaient tous fourni des preuves fréquentes et manifestes de leur attachement à la cause française et ne s'étaient point laissés circonvenir par les suggestions austrophiles de l'ancien représentant du Corps évangélique à Münster, Jean-Rodolphe Wettstein. (4)

Au total, c'était deux cent vingt et quelques personnes qui s'apprêtaient à franchir le Jura et à prendre à petites journées le chemin de la cour. (5) La question de leur entretien durant ce voyage, celle des honneurs à quoi leur donnait droit la mission dont ils étaient investis, celle enfin de la préparation de logis convenables et en nombre suffisant dans les localités qu'ils avaient à traverser préoccupaient depuis un certain temps déjà les membres du Conseil royal plus particulièrement chargés de régler les détails de leur réception. (6) On convint en conséquence que l'ambassade serait scindée en deux groupes d'importance inégale, dont l'un se dirigerait vers la Bourgogne et l'autre vers la Champagne. On décida en outre que les diverses représentations cantonales feraient route isolément, se réuniraient «aux grandes étapes» et que le rendez-vous général serait pris par elles à Charenton au 31 octobre. (7)

En suite de cet arrangement, auquel souscrivit la diète, les plénipotentiaires de tous les cantons et co-alliés catholiques, ceux de Berne, de l'abbé de Saint-Gall et de Bienne s'assemblèrent à Soleure, le 15 octobre, et, précédés de la députation zurichoise, gagnèrent le 23 Auxonne, où les rejoignirent presque aussitôt leurs collègues valaisans venant de Sion par Lausanne et Pontarlier. (8) Dans le même temps, les ambassadeurs de Schaffhouse, de Glaris

(1) *Abon à Lionne.* Soleure, 28 septembre 1663. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 ottobre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 28. — W. Utzinger. Burgerm. Johann Heinrich Wasers Eidgenössisches Wirken (Zürich, 1903). 107 sqq.

(2) *Abon à Colbert.* Soleure, 28 septembre 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXVII. 243.

(3) Th. Burckhardt-Piguet. Oberstzunftmeister Benedict Socin (1594—1661). (Basel, 1888).

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 599.

(5) *Mémoire sur les formes qui ont esté observées, etc.* loc. cit. — Doll. L'ancienne république de Mulhouse (1869). p. 38. — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 64.

(6) *Alvise Sagredo al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 105 (1a). — *Mémoire* („Les ambassadeurs des cantons étant prêts de partir...“). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 26.

(7) *Abon à Lionne.* Soleure, 28 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 257.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 ottobre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 26. — *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss, des Pundtschwurs und anderer Verrichtung.* Arch. Fribourg. Docts. France (1643—1663). — *Relation (par Waser) de ce qui s'est faict et passé au voyage de Mrs les ambassadeurs des anciennes Ligues des Hautes Allemagnes destinez pour le jurement de l'alliance naguère renouvelée entre*

et d'Appenzell-protestant, des cités de Mulhouse et de Saint-Gall, ainsi que les délégués des commerçants suisses prenaient au passage à Bâle les représentants de cet Etat et, les uns à cheval, les autres en carrosses, s'acheminaient vers la Champagne.[1] Entre le 20 et le 22 octobre, ils atteignaient Langres, où les attendait, au nom du monarque français, le Sr de Gomont, gentilhomme ordinaire de la chambre et commandant à Montdidier, tandis que le Sr d'Orsigny, également gentilhomme de la chambre, s'acquittait d'un office semblable à Auxonne.[2] Fêtes, banquets, réjouissances populaires se succédaient sans interruption sur le parcours suivi par les envoyés du Corps helvétique.[3] Gouverneurs de villes et lieutenants de roi, les Du Plessis-Besançon, les Choiseul-Praslin, les Choiseul-Francières multipliaient leurs efforts et rivalisaient d'ardeur pour assurer à leurs hôtes suisses une réception dont la splendeur éclipsât celle des cérémonies auxquelles une partie d'entre eux avaient assisté jadis à Milan et à Turin.[4] Au risque d'endetter pour longtemps ses sujets de Bourgogne et de Champagne et afin de ménager d'autre part ses propres finances, Louis XIV, plutôt que de se charger de tous les frais d'entretien de la mission des cantons, avait jugé préférable d'en imposer la majeure partie aux habitants des provinces de l'est, contraints ainsi à contribuer de leurs deniers à l'accroissement du prestige de la couronne aux yeux de l'étranger.[5]

De Langres et de Dijon à Troyes, où les deux groupes se succédèrent à quelques jours d'intervalle, la marche des envoyés suisses fut triomphale, encore qu'alourdie par des excès de table qui rappelaient ceux de l'époque

---

le roy et les magnifiques Seigrs des dites Ligues. 1663. Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. fº 206. — *Relation présentée à la diète de Sion, du 2 au 12 janvier 1664, par les ambassadeurs du Valais à Paris.* Arch. cant. Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 192. — B. Reber. Die Reise der eidgenœssischen Gesandten nach Paris, im Jahr 1663 (Beiträge zur vaterl. Geschichte. Basel, 1857). — Eidg. Absch. VI *A.* 600 *a.*

(1) *Relation (par Waser) de ce qui s'est faict, etc.* loc. cit. — Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). 32 sqq. — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 65.

(2) *Mémoire pour servir d'instruction aux Srs d'Orsigny et de Gomont, gentilshommes ordinaires de la chambre du roy, envoyez par Sa Mté à la rencontre des Srs ambassadeurs extraordinaires des Ligues suisses et leurs alliez pour les accompagner dans leur voyage.* Château de Vincennes, 7 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 76. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance entre la France et les Treize cantons suisses.* 1663 Aff. Etr. France. mss. *1859* fº 213. — *Relation de la réception faite et des honneurs rendus par la ville de Langres aux ambassadeurs d'Appenzell, de Schaffhouse et député de St-Gall.* octobre 1663. *Ibid.* fº 239. — *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u.s.w.* loc. cit. — *Nouvelles de Langres.* 27 octobre 1663 (Gazette de France, 1663. p. 1069). — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 34 sqq.

(3) Th. Burckhardt-Piguet. Oberzunftmeister Benedict Socin (1594—1664). p. 66 sqq.

(4) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u.s.v.* loc. cit. — *Relation de ce qui s'est fait et passé au voyage, etc.* loc. cit. — *Cérémonie du renouvellement de l'alliance entre la France et les cantons suisses.* loc. cit. — *Relation de la réception faite et des honneurs rendus, etc.* loc. cit. — *Lettres du roy à tous les gouverneurs particuliers des villes pour la réception des ambassadeurs suisses.* Château de Vincennes, 7 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 82; *à Mr le comte d'Amanzé, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne.* 7 octobre; *à Mr le Prince.* 8 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse XXXVIII. 86, 87.

(5) *Relation du maire de Langres* („Mr de Gomont estant arrivé en la ville de Langres ...“). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 41—43. — *Lionne à Condé.* Paris, 8 octobre 1663. *Ibid.* 38—39. — *Lettre du roy aux échevins de Dijon.* Paris, 26 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 88; Suisse. Mém. et Docts. XIX. 40. — *Nouvelles de Dijon.* 5 novembre 1663 (Gazette de France, 1663. p. 1094).

de Bassompierre.(1) De fait, seule la fraction de l'ambassade qui avait pris son chemin de Bâle par la Champagne arriva à Charenton à la date fixée, soit le 31 octobre.(2) Les députés de Zurich et de Berne et ceux des cantons catholiques ne l'y rejoignirent que le 3 novembre.(3) Les visites qu'ils y reçurent furent aussi nombreuses que variées. Celle du colonel de Stavay-Montet et des capitaines du régiment des Gardes dut leur être particulièrement agréable.(4) Le secrétaire de De La Barde, François Mouslier, et le grison Théodoric Fries, agent des officiers des Ligues à Paris, auxquels les instances de l'ambassadeur venaient de faire ouvrir depuis peu les portes de la Bastille,(5) s'employèrent à leur procurer des logements convenables.(6) Le dimanche 4 au matin, les protestants assistèrent, en la compagnie de Turenne, au service divin présidé par l'éloquent prédicateur Jean Daillé (7) et, l'après-midi, la mission entière fut saluée par des représentants des comtes de Soissons et de Saint-Pol.(8) Le lundi 5 enfin, le roi les fit complimenter par les deux introducteurs des ambassadeurs, Faure de Berlize et Chabenat de Bonneuil,(9) tandis que le prévôt des marchands se rendait en personne à Charenton pour y « mettre la taxe sur les vivres, parce que les habitants les survendoient ».(10)

Depuis plusieurs semaines, ainsi qu'il a été dit, on se préoccupait au Louvre d'organiser la réception des envoyés suisses, lesquels se trouvaient être pour la plupart les négociateurs du plus malaisé certes d'entre les renouvellements de l'alliance franco-helvétique.(11) Si, dès le commencement d'octobre, De La Barde avait cru devoir prendre congé des autorités de Soleure, c'était à seule fin de surveiller en personne les derniers préparatifs des cérémonies qui allaient

(1) *Relation de ce qui s'est fait et passé au voyage, etc.* loc. cit. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* — *Nouvelles de Troyes.* 31 octobre 1663 (Gazette de France, 1663. p. 1070). — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 3 novembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 29. — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 67 sqq.

(2) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.* — Gazette de France, année 1643. p. 1095. — *Parisische Reyss Handlung u. s. w.* Solothurn. 1664. impr. St-Arch. Basel. *H* 89. — Loret. La Muze historique. Livre XIV, lettre XLIIIe. Samedi, 3 novembre 1663 (tome IV. 120). — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 70 (29/30 octobre).

(3) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.* — *Cérémonie du renouvellement d'alliance entre la France et les Treize cantons suisses, etc.* — Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 40.

(4) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.* — *Relation de ce qui s'est faict et passé au voyage de Mrs les ambassadeurs, etc.* loc. cit.

(5) *De La Barde à Lionne.* Soleure, 1er juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 171.

(6) *Relation de ce qui s'est faict et passé au voyage, etc.* loc. cit. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* loc. cit.

(7) *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* loc. cit. — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht. p. 40.

(8) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.*

(9) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.* — *Relation du cérémonial pour le renouvellement d'alliance, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 66—86. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* loc. cit.

(10) Wicquefort. L'ambassadeur et ses fonctions. I. 205.

(11) S'attendono alla fine di questo mese a Parigi quaranta ambasciatori tra Svizzeri e confederati loro... Non si vidde simil comparsa nel regno, se non l'anno 1602." *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi. 9 ottobre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 105 (1a).

consacrer en France l'heureux résultat de son ambassade extraordinaire aux Ligues.(1) A Paris même régnait une activité intense, que les ministres étrangers ne manquaient pas de signaler à leurs gouvernements respectifs.(2) Les corps de métiers les plus divers: orfèvres, tapissiers, décorateurs, bouchers, marchands de primeurs étaient mis à réquisition afin d'assurer dans les délais prévus la parfaite exécution des ordres prescrits par le souverain en cette conjoncture.(3) Des barriques de vin des crus les plus renommés et «les plus exquis» d'Allemagne étaient introduites à grands frais dans les caves des hôtelleries affectées au logement des Suisses, de manière à suppléer à l'insuffisance et à la médiocrité de la dernière «récolte française».(4) En réalité Louis XIV entendait que les fêtes organisées en octobre sur les deux grandes voies aboutissant à sa capitale, puis en novembre au cœur de celle-ci surpassassent par leur éclat «les solennités et les réjouissances» offertes en 1602 aux ambassadeurs confédérés venus à la cour de son grand-père dans une circonstance identique.(5) Mais l'excès même de ces démonstrations extérieures cachait un piège à l'égard de ceux à qui elles s'adressaient. Aussi bien le plan du jeune monarque apparaissait assez machiavélique en soi. Il consistait à accorder pleine satisfaction à ses hôtes sur toutes les questions accessoires,(6) dans l'espérance d'endormir leur vigilance et de les amener à se relâcher peu à peu des prétentions affichées par eux quant au cérémonial, le seul point sur lequel ses conseillers et lui eussent la ferme volonté de ne rien céder et de n'accepter aucune transaction.(7)

Jamais peut-être, en effet, le Louvre n'avait déployé autant de ténacité qu'à cette heure pour défendre ses prérogatives en matière d'étiquette et

(1) „Monsieur Della Barde... partirà anch'esso et arriverà qualche giorno avanti de gli ambasciatori in Parigi, per concertare anco meglio l'esecutione del stabilito, et ciò che più complisca per il riccvimento loro.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi. 9 ottobre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 105 (1a).

(2) „Qu'il sera fait fonds de 150,000 L pour la dépense des ambassadeurs que les cantons envoieront à S. Mté pour venir ici jurer la dite alliance.“ Mémoriaux du Conseil royal, de 1661 (éd. Boislisle). t. II. 79. — *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 23 ottobre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 116 (1a).

(3) „Non è dubbio che la sopragiunta di questa numerosa helvetica ambasciata obblighi la Francia a qualche spesa, vedendosi molti operai travagliar con tanto strepito nelle catene d'oro, e tanti officiali muoversi per cercar alloggi per provedere il trattamento ad essi ambasciatori senza risparmio, anzi con profusione, cercandosi i vini lontanissimi in Germania, quest'anno massime che dalla Francia la stagione contraria poco ne ha concesso e immaturato.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 23 ottobre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 116 (1a).

(4) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 23 ottobre 1663. loc. cit.

(5) „Qu'il sera fait fonds de 150,000 L pour la dépense des ambassadeurs que les cantons envoieront à Sa Mté pour venir ici jurer la dicte alliance.“ Mémoriaux du Conseil du roi (séance du 21 juin 1661). (éd. Boislisle. t. II. 79). — *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 23 ottobre 1663. loc. cit. — *Lettre du roy à Mr le maréchal d'Aumont; aux échevins de Paris.* Paris, 30 et 31 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 84, 85.

(6) „Qui si sente con molta consolatione la forma decorata con cui resta in Parigi accettata l'ambasciata svizzera.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 24 novembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 33.

(7) *Relation du cérémonial observé avec les ambassadeurs suisses depuis leur arrivée pour le renouvellement de l'alliance jusqu'à leur audience de congé inclusivement.* Novembre 1663. Aff. Etr. France. mss. *1859* f° 215.

de préséance.[1] Les incidents de Londres avaient donné la mesure de l'importance qu'attachaient les ministres des deux maisons de Bourbon et d'Autriche à tenter de «prendre le pas» les uns sur les autres.[2] La moindre erreur de tactique créait aussitôt des précédents dont l'annulation devenait malaisée à obtenir par la suite et que savaient mettre à profit à tour de rôle les agents des cours de Paris, de Vienne et de Madrid, alors même qu'ils n'intéressaient que très indirectement leurs rapports respectifs.[3] C'est ainsi que, les cantons catholiques ayant dans ces entrefaites dépêché au delà des Pyrénées un de leurs magistrats, Charles Conrad de Beroldingen, avec la mission d'y proposer un compromis acceptable au sujet des créances possédées par eux sur l'Escurial,[4] le représentant de la France, Georges d'Aubusson de La Feuillade, archevêque d'Embrun, s'était abstenu de le recevoir et n'avait pas fait plus de cas de lui «que d'un simple ambassadeur de Lucques».[5] Aussi bien le roi Très-Chrétien appréciait d'autant mieux l'attitude énergique prise par son ministre en cette circonstance, que ceux de l'empereur et du pape s'étaient montrés pleins de prévenances à l'égard d'un personnage qui, en tout état de cause, ne devait être considéré que comme «l'envoyé d'une seule fraction du Corps helvétique».[6]

Lors de la mission accomplie à Paris en 1650 par quatre députés confédérés, sur les instances des officiers créanciers de la couronne, le duc d'Orléans avait, en l'absence de son royal neveu, commis l'imprudence de chercher à apaiser la violence des réclamations dont ils étaient porteurs en leur accordant des honneurs disproportionnés à la charge dont la diète venait de les investir. Les secrétaires d'Etat demeurés dans la capitale s'étaient empressés à la vérité de réparer cette défaillance en reprenant la tradition de l'ancien cérémonial et en s'abstenant par suite de «donner la main» chez eux aux envoyés suisses.[7]

---

(1) *Mémoire sur les difficultés à résoudre par le roy pour la réception des ambassadeurs suisses.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 280.

(2) Détails sur la rencontre qui eut lieu à Londres, le 10 octobre 1661, entre les carrosses des ambassadeurs de France et d'Espagne, etc. (Paris, 1661. in-4°. impr.). — Négociations de Münster et d'Osnabrugg (La Haye, 1725). t. I. 3. — Wicquefort. L'ambassadeur et ses fonctions. I. 288, 342.

(3) *De La Barde à Borromeo.* Soleure, 12 novembre 1661. loc. cit. — *Zapata a Francesco Casati.* Milan, 21 de octubre 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 25 avril 1662. Aff. Etr. Espagne. Mém. et Docts. LXV. p. 401. — *Li cantoni cattolici al re di Spagna.* Lucerna, 1° e 10 gennaio 1663; *a Alonso de Oca, à Madrid.* 10 gennaio 1663. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Instruktion nacher Hispanien uff Herrn Carlo Conrad von Beroldingen, Landtschreiber und Landtshauptmann zu Lauis.* 27. April 1663. *Ibid.* — *Luzern an Beroldingen.* 17. Mai 1663. *Ibid.* — *Beroldingen an Luzern.* Madrid, 24. Juni 1663. *Ibid.* — *Luis de Guzman Ponce de Leon, gobernador de Milan, al rey.* Milan, 30 julio 1663. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. 2022.

(5) *Négociations de l'archevêque d'Embrun à la cour d'Espagne.* Fin de 1663. Aff. Etr. Espagne. Mém. et Docts. LXVI. — *Vigier à Lionne.* Soleure, 18 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 73.

(6) *De La Barde au roi.* Soleure, 8 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 177. — *Le roi à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur en Espagne.* Mai 1663. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 17.

(7) *Le roi à l'archevêque d'Embrun.* Mai 1663. loc. cit.

Toujours est-il que le précédent du renouvellement d'alliance de 1602 avait fait l'objet d'un examen attentif au Louvre et que l'on s'y était résolu à augmenter plutôt qu'à laisser diminuer les prérogatives acquises à la couronne de France sur ce sujet particulier durant les deux derniers siècles.(1) Les ambassadeurs réunis à Charenton ne tardèrent pas à être renseignés à cet égard. Soucieux de connaître par avance les intentions du souverain, ils avaient, dès le lundi 5 novembre, dépêché leur secrétaire Wagner auprès de Berlize et de Bonneuil pour apprendre d'eux si on les autorisait à se couvrir devant le roi,(2) si le titre d'Excellences, dont s'étaient servis en les haranguant Gomont et Orsigny, leur serait maintenu et enfin s'ils obtiendraient «la main» dans les visites qu'ils rendraient aux ministres français.(3) La réponse qui leur fut donnée au bout de quelques jours manqua totalement de précision. Elle consista dans la simple énumération des honneurs extraordinaires qui leur avaient été décernés jusque là et de ceux qui les attendaient à Paris. Comme ils revenaient à la charge et rappelaient que leurs supérieurs étaient «aussi «considérables que les Hollandais(4) et mille fois plus que les ducs de Mantoue, «de Parme et de Modène» et que d'ailleurs leur autonomie, non encore reconnue de façon explicite en 1602, l'avait été dès lors à Münster en 1648, les représentants du roi leur déclarèrent que celui-ci refusait d'accéder aux trois points de la requête helvétique.(5) On les engageait dès lors à se soumettre à une décision qui paraissait irrévocable et à préparer leur entrée dans la capitale. Ils s'y résolurent incontinent.(6)

Mais aussi bien le cérémonial adopté en 1602 ne pouvait être suivi en 1663 dans toutes ses parties. Sous Henri IV, la mission suisse avait été reçue aux portes de Paris par les deux négociateurs de l'alliance, Brulart de Sillery et Méry de Vic. Partant il eût semblé logique qu'elle le fût sous Louis XIV par le seul De La Barde. On en jugea autrement à la cour, car on adjoignit à celui-ci un de ses collègues du Conseil d'Etat, Ennemond Servien, ancien ambassadeur en Piémont.(7) En outre, comme il n'existait pas à Charenton de salle assez vaste pour contenir les nombreux convives du premier banquet à

(1) ***Mémoire sur les difficultés à résoudre, etc.*** loc. cit.

(2) Bluntschli. Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes (Zürich, 1852). t I. 281.

(3) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 66—86. — *Céremonie du renouvellement d'alliance entre la France et les Treize cantons suisses.* Aff. Etr. France. mss. *1879* f° 243. — *Relation du cérémonial observé avec les ambassadeurs suisses, etc.* Aff. Etr. France. mss. *1879* f° 215.

(4) „Le duc de Savoye et Messrs les Etats (Généraux des Provinces-Unies) contestent le rang avec grande chaleur, et il leur est disputé à tous deux par le député des XIII cantons qui est icy." *Les plénipotentiaires français à Brienne.* Münster, 22 juillet 1647. impr. Négociations de Münster, etc. t. IV. p. 137.

(5) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* loc. cit. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* loc. cit.

(6) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 124 (2da). — *Relation de ce qui s'est faict et passé au voyage, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 600 *c.*

(7) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance, etc.* — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.*

offrir aux représentants des cantons, on convint de destiner à cet usage l'une des pièces du château de Vincennes.(1) Par suite, le 9 novembre au matin, un imposant cortège se dirigeait vers cette ville.(2) Le bourgmestre Waser y occupait la place d'honneur, encadré à sa droite et à sa gauche par les deux diplomates français dont une étiquette farouche avait réglé par avance les moindres démarches.(3) Après le repas, somptueusement servi,(4) ceux qui y avaient assisté prirent, dans le même ordre qu'à l'arrivée, le chemin de la capitale.(5) Le maréchal d'Aumont, gouverneur de Paris, et le marquis d'Humières, gouverneur du Bourbonnais, ne tardèrent pas à se porter à leur rencontre.(6) L'échange de compliments qui marqua celle-ci se fit «à cheval».(7) Cavaliers médiocres, les Suisses évitaient toutes occasions de provoquer les sourires de la foule qui les entourait. Salués à leur entrée à Troyes par les autorités de cette cité, ils s'étaient abstenus de descendre de leurs montures, dans la crainte que l'affluence du peuple qui se pressait sur leur passage ne les empêchât d'y remonter commodément.(8) Arrivés à proximité de la porte Saint-Antoine, où les attendaient le prévôt des marchands, ses échevins et le Conseil de ville, ils ne se départirent point de cette attitude pleine de prudence, et ce fut sans mettre pied à terre que, précédés de leurs compatriotes de la Garde royale,

---

(1) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Cérémonie du renouvellement d'alliance. — Mémoire* („Sa Mté régla le 8e du même mois . . .“). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 54—56. — *Parisische Reyss Handlung, Pundtschwur: das ist: Warhafftige Erzehlung was sich in der zwischen dem Allerchristenlichen König zu Franckreich und Navarra an einem: so denne der Grossmaechtigen Republic der XIII und 5 zugewandten Orthen Lobl. Eydtgnoss. im Jahr 1663 zu Paris verpflogenen Pundts Erneuerung, auch underwegs in Staett und Orthen Ihres Durchzugs Denkwürdiges zugetragen . . . durch Hauptmann Johann Georg Wagner, Ritter, Stattschreiber und des geheimen Raths zu Solothurn.* Solothurn. 1664. impr. St-Arch. Basel. Frankreich *B* 2; Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 131.

(2) „Andò il Sor De La Barde, con gli introduttori, a Chiarenton la mattina a levarli.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi. 13 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 124 (2da). — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — La marche et l'ordre observé à l'entrée des ambassadeurs des cantons suisses et de leurs alliés dans la ville de Paris, le 9 novembre 1663* (Paris. B. Loyson et J. Ribou. 1663. 4°).

(3) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. – Cérémonie du renouvellement d'alliance. — Mémoire* („Sa Mté régla . . .“). loc. cit. — Wicquefort. L'ambassadeur et ses fonctions. I. 205.

(4) „Al Vincenne furono trattati a pranzo d'ordine di S. Mtà.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit. — Utzinger. Bürgerm. J. H. Wasers eidgen. Wirken (Zürich, 1903). 108.

(5) *Relation de la réception faicte par Mrs de Berlize, etc. -- Relation véritable des cérémonies qui s'observent à la réception des ambassadeurs des cantons suisses et de leurs alliés dans la ville de Paris* (Paris. B. Loyson, etc. 1663. 4°). — *Ordre du roy au Sr de Brie, lieutenant de la Prévosté, pour se transporter à Charenton au devant des ambassadeurs suisses.* Paris, 5 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 89. —

„Hier les ambassadeurs des Suisses,
A qui les destins sont propices,
Pour les biens qu'on dit estre en eux,
Après un banquet poissonneux,
Où, dans le château de Vincennes,
On vuida maintes tasses pleines,
La pluspart gras et bien nourris,
Firent leur entrée à Paris.“

Loret. La Muze historique. Livre XIV, lettre XLIV. Samedi, 10 novembre 1663. t. IV. 123.

(6) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit.

(7) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Relation de la réception faicte par Mrs de Berlize, etc. — Ordre que le roy veut être observé pour l'entrée des ambassadeurs suisses.* Paris, 8 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 91.

(8) *Relation de ce qui s'est faict et passé au voyage, etc.*

Waser et ses collègues pénétrèrent dans la capitale, au bruit du canon et des salves de mousqueterie «parmy une foule de peuple incroyable», et cela jusqu'au logis qui leur était destiné en la rue Saint-Martin.(1)

Les journées qui suivirent furent pour les ambassadeurs suisses extrêmement remplies. Elles eussent «mis à mal», et pour longtemps, d'autres estomacs que les leurs. Le samedi 10, après une visite à Lionne, qui s'était entendu avec tous les secrétaires d'Etat afin de pratiquer à leur égard les règles très strictes d'une étiquette peu propre à les satisfaire,(2) ils eurent une entrevue avec le prévôt des marchands, porteur des présents que leur offrait la ville de Paris.(3) Encore que malade et alité, le chancelier leur fit servir chez lui, le lendemain dimanche 11, un somptueux banquet présidé par le marquis de Coislin.(4) Ils en sortirent à trois heures pour se rendre dans vingt carrosses à l'audience du roi, sous la conduite du comte d'Harcourt, grand-écuyer de France, avec lequel les autorités de Bâle avaient entretenu jadis des relations amicales, à l'époque où ce personnage occupait Brisach contre la volonté de son souverain.(5)

Les honneurs vraiment extraordinaires accordés à l'extérieur du Louvre à la mission helvétique frappèrent l'imagination des assistants. Gardes françaises et gardes suisses formaient la haie jusqu'au pied du grand escalier, où le duc d'Enghien et plusieurs maréchaux attendaient les représentants des cantons et

---

(1) *La marche et l'ordre observé à l'entrée des ambassadeurs des cantons suisses et de leurs alliés dans la ville de Paris, le 9 novembre 1663, ensemble la différence de leurs armes, livrées et côuleurs, etc.* (Paris. Loyson et J. Rabou. in-4°. 1663). — *L'entrée des ambassadeurs des Treize cantons et de leurs alliez à Paris* (Gazette de France. 1663. p. 1097). — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Cérémonie du renouvellement d'alliance. — Relation de la réception faicte par Mrs de Berlize et de Bonneuil, introducteurs des ambassadeurs, aux ambassadeurs des Suisses en l'année 1663, à Paris.* Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. 216. — „Venerdi li Sigri ambri svizzeri, al numero di quaranta, fecero la sua solenne entrata a Parigi a cavallo.“ ... „Giunti alle porte di Parigi, il gran prevosto, fermandosi sempre con il suo seguito a cavallo, complimentò il loro arrivo e, per l'occasione del viaggio, rappresentò il giubilo d'ogni ordine della città, a che, con duplicato sparo del canone dalla Bastiglia, fu applaudito il lor ingresso, et per il concorso però d'innumerabile quantità di carrozze con dame e cavalieri a cavallo et infinità di popolo, ch'ebbe curiosità di trovarvisi ... Furono allogiati nel borgo di San Martino, divisi però in case particolari, mentre nessun era capace di tanto numero.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 124 (2da). — *Ordonnance de la somme de 400 L pour délivrer à Jeanne Brunet, hostesse de l'auberge N. D de la rue St-Martin, que le roy luy a ordonnée pour la despence de bouche que les ambrs suisses qu'elle avoit chez elle ... ont fait d'extraordinaire.* 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CCLXVIII. 209.

(2) „Sabbato furono li stessi ambasciatori, in numero di 36 soli, a vedere il Sor De Lionne ... Fu egli ad incontrarli fino alla scala senza calar molti gradi, come è solito usare verso gl'ambasciatori di teste coronate.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit. — „... Lor fu diminuita la cortesia usatale prima dal Signor di Liona, poichè non hebbero la mano ne anco all'entrare.“ *Del medesimo.* Parigi, 20 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 126 (1a). — *Relation du cérémonial observé avec les ambassadeurs suisses depuis leur arrivée pour le renouvellement de l'alliance jusqu'à leur audience de congé inclusivement.* Paris, novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. V. suppt. pièce 34.

(3) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* loc. cit. — *Relation de la réception faicte par Mrs de Berlize et de Bonneuil, etc.* loc. cit.

(4) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Relation de la réception faicte par Mrs de Berlize, etc.* — Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 42. — B. Reber. op. cit. p. 103.

(5) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi. 13 novembre 1663. loc. cit. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Relation de la réception faicte par Mrs de Berlize, etc.* — Eidg. Absch. VI *A.* 600—601 *f, g.*

de leurs alliés.[1] Maint ambassadeur de tête couronnée eût souhaité que sa première audience fût entourée d'un semblable apparat.[2] Mais, à l'intérieur du palais, les choses changèrent de face. L'affluence des courtisans y était si considérable qu'un certain désordre s'ensuivit. Et ce ne fut pas sans difficulté que Waser et ses collègues parvinrent à se frayer un passage vers le roi. Celui-ci, ayant à sa droite ***Monsieur***, son frère, et, à sa gauche ***Monsieur le Prince***, les accueillit «avec un air plein de douceur et de majesté et leur toucha à tous dans la main» avec la sienne, que quelques-uns d'entre eux crurent devoir baiser.[3] Ce geste intempestif, joint au fait que le monarque restait couvert, tandis que ses hôtes demeuraient tête nue, ne manqua pas d'être relevé et commenté par les ministres des puissances étrangères et donna à la cérémonie du 11 novembre son véritable caractère.[4] Comblés de prévenances durant leur voyage et à leur entrée dans la capitale, les envoyés des cantons se voyaient «abaissés dans l'essentiel».[5] Leur chef prononça en langue allemande une harangue que Vigier traduisit incontinent mot à mot et à laquelle le roi répondit «brièvement».[6] Avant de quitter le Louvre, les Suisses tinrent à rendre visite aux deux reines, «qui leur accordèrent des marques de leur bonne volonté». Ils saluèrent en outre le dauphin dans son berceau et furent remerciés de cet acte de courtoisie par la gouvernante des enfants de France, Mme de Montausier.[7]

Rien n'avait été abandonné au hasard dans la préparation des réjouissances qui devaient précéder et suivre la solennisation de l'alliance. Aux grands officiers de sa couronne, Louis XIV avait imposé l'obligation de traiter et de distraire à tour de rôle les plénipotentiaires du Corps helvétique. C'est ainsi que, le 12, ceux-ci dînèrent chez le comte de Soissons, colonel général des Suisses au service du roi et qu'ils obtinrent audience du duc d'Orléans, lequel

(1) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Cérémonie du renouvellement d'alliance.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.*

(2) „Sin a questo passo, io stimo che nissun altro ambasciatore estraordinario possa dir mai d'essersi avanzato.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit. — Wicquefort. L'ambassadeur et ses fonctions. I. 204.

(3) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.*

(4) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.* — Greg. Letti. Teatro Gallico (Amsterdam, 1691). I. 495.

(5) „Ma il considerar poi, che nel ricevere le lettere di credenza e nell'udire la loro espositione, che fu fatta pure dal primo di Zurigo in alemano, stasse il re sempre coperto, e gli ambasciatori tutti sempre con la testa nuda, diminuisce tanto degli honori prima ricevuti, che vi è leggitima questione prima di proporre se debba stimarsi maggiore grado al favore del minimo ministro, che cuopre avanti il re, benche comparso senza alcuna dimostratione d'honore, o di questi Sig^ri^ che pare habbino conseguito più di tutti, ma nell'essentiale restano destituiti tanto, cioè nel trovarsi alla presenza del re col capello basso et il re coperto, nel bacciar la mano a Sua M^tà^ nel primo complimento ecc.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc. cit.

(6) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.*

(7) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.* — *Parisische Reyss, Handlung, Pundtschwur u. s. w. durch Hauptmann Johann Georg Wagner.* Solothurn, 1661. impr. loc. cit. — Gazette de France, année 1663. p. 1119.

les accueillit «debout et couvert».(1) La journée du 13 fut consacrée à des visites à Condé, à son fils le duc d'Enghien, à Le Tellier, à Colbert.(2) Turenne leur offrit un banquet où il «leur donna de l'Altesse».(3) Cette concession faite à leur amour-propre fut d'autant plus prisée par eux qu'elle ne se renouvela pas. Le lendemain, en effet, le maréchal duc de Gramont les convia à la Comédie, les fit assister à un feu d'artifice et les reçut à sa table, mais y occupa la place d'honneur.(4) Fut-ce le dégoût que provoqua chez eux ce manque d'égards? Fut-ce la lassitude que leur causaient les exigences protocolaires à quoi ils avaient à se soumettre sans répit aucun? Ce qui est certain, c'est que, de quarante qu'ils se trouvaient encore au banquet du 14, leur nombre tomba brusquement à vingt-quatre, le 15, au repas que leur offrit le maréchal de Villeroy et à vingt-et-un, le 16, chez le maréchal d'Aumont.(5)

Jusqu'à cette heure, le protocole et les cérémonies dont il réglait l'ordonnance avaient accaparé de façon presque exclusive l'activité des représentants du Corps helvétique à Paris. Le moment était venu, semblait-il, de s'occuper d'affaires d'une importance sinon plus immédiate, du moins plus durable et de résoudre une fois pour toutes les questions «réservées» à l'instant du départ de la mission suisse pour la cour, celles en d'autres termes que De La Barde et les négociateurs de la diète s'étaient décidés à soumettre en dernière analyse à l'arbitrage royal.(6) Il en avait été dressé à Zurich un mémoire dont l'exposé témoignait du manque absolu d'habileté de ses auteurs, car des requêtes fort peu susceptibles de modifier l'état général des relations politiques ou économiques entre les deux pays y étaient placées sur le même pied que celles qui offraient un intérêt vital pour l'avenir de la Confédération.(7)

---

(1) „Hieri il Sor conte de Soissons gl'ha generosamente trattati nel suo palazzo.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 novembre 1663. loc cit. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.* — *Relation du festin faict à Mrs les ambassadeurs suisses par Monsgr le comte de Soissons, colonel général des Suisses et Grisons, en l'hostel de Soissons à Paris, le 12e novembre 1663.* Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. 241.

(2) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 20 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. 126 (1a).

(3) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 27 novembre 1663 (1a). Frari. Francia. CXXXIII. nº 129. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.* — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 44. — *contra:* Wicquefort. op. cit. I. 205.

(4) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi. 20 novembre 1663. loc cit. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.*

(5) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 13 e 20 novembre 1663. loc. cit. — *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.*

(6) *Les cantons au roi.* 3 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. II. 270. — *Difficultés à résoudre par le roy.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 148.

(7) *Mémoire présenté au roy par Messrs les ambassadeurs des Louables Treize cantons et coalliez des Ligues de Suisse, le 10 novembre 1663.* — *Responce de Sa Majesté au dict mémoire.* Novembre 1663. — *Recueil et contenu des mémoires que Messrs les ambassadeurs des Louables Treize cantons et coalliez ont présenté à Sa Mté Louis XIV, roi de France et de Navarre, avant la solennisation de l'alliance.* 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 939. 971: St-Arch. Aarau. Coll. Zurlauben *Z* 3. fº 34: Bibl Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* fº 408. — *Mémoire* („L'instruction générale des ambassadeurs des cantons...“). Aff Etr. Suisse. XXXIX. 278. — Rott. Inventaire sommaire, etc. III. 489.

Lorsque ce mémoire et les lettres du Corps helvétique autorisant Waser et ses collègues à traiter avec les ministres du roi lui furent remis, Louis XIV avait déjà pris ses dispositions pour donner satisfaction sur ce point à ses alliés des Ligues. Six commissaires venaient d'être désignés par lui pour régler avec les envoyés de ceux-ci les difficultés que De La Barde n'avait point réussi à surmonter au cours des dernières diètes de Bade et de Soleure. C'était, à défaut du chancelier Séguier malade, Villeroy, chef du Conseil des finances, Brienne, Lionne, Le Tellier, Colbert et l'ambassadeur de France en Suisse.(1) Les conférences entre les représentants des deux parties commencèrent le 14 novembre. Elles prirent fin le 17.(2) Or, ni le bourgmestre de Zurich, ni les autres membres de sa mission n'étaient de taille à faire triompher le point de vue dont les Confédérés leur avaient confié la défense.(3) Après un vain simulacre de résistance, ils durent s'avouer vaincus et capitulèrent sinon sur toute la ligne, du moins sur les «matières principales» soumises à l'examen des commissaires royaux et au leur.(4)

Catholiques et protestants d'Helvétie, les premiers en particulier, attachaient, on l'a dit, une importance extrême au renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes.(5) Le roi refusa de façon très nette de souscrire à ce vœu. Il affirma ainsi une fois de plus son inébranlable volonté de ne point discuter avec les Suisses une question que ses plénipotentiaires s'enorgueillissaient d'avoir réussi à écarter de l'ordre du jour des conférences de la paix franco-espagnole.(6) Ceux qui, en deçà comme au delà du Rhin, conservaient encore l'espoir que les Confédérés, se ressaisissant à la dernière heure, insisteraient pour que leurs régiments à la solde du Louvre ne pénétrassent point en Alsace durent reconnaître leur erreur. Il fut stipulé derechef à Paris en novembre que les troupes «de la nation» au service de la Couronne Très-Chrétienne pourraient être

---

(1) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.* — Jacob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). 45. — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 75. — Utzinger. Bürgerm. J. H. Wasers eidgen. Wirken. p. 109.

(2) *Ibid. — Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance avec les Treize cantons, depuis 1647 jusqu'en 1762, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. 17—58

(3) Dierauer. op. cit. IV. 117, note 2.

(4) *Relation du cérémonial observé, etc. — Relation de la réception faite par Mrs de Berlize. etc. — Responce au mémoire présenté au roy par Messrs les ambassadeurs des louables Treize cantons des Ligues suisses et co-alliez.* Paris, 15 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 153; XXXVIII. 102; Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCXXX. — *Résumé des responces du roy à tous les articles.* même date. *Ibid. — Réplique de Messrs les ambassadeurs suisses à la réponse de Sa Mté, présentée aux commissaires du roy le 15 novembre 1663.* Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 156. — *Réplique sur la response qu'il a pleu au roy de donner à Messrs les ambassadeurs sur le second mémoire qui luy a esté présenté le 15 novembre 1663.* Paris, 19 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 157.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 ottobre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 27.

(6) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 dicembre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Breve relazione del viaggio di Parigi, della Lega e altre cose seguite.* 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. Bluntschli. Bundesrecht. I. 262. — Eidg. Absch. VI *A*. 601 *n*.

employées désormais dans toutes les terres dépendant de celle-ci. (1) En dépit d'un mémoire complémentaire rédigé par eux l'avant-veille de la clôture des négociations, les ambassadeurs suisses, dont l'unité des vues semblait loin d'être complète, (2) ne parvinrent à faire prévaloir leur opinion ni quant à la date du premier versement des quatre cent mille Livres que leurs supérieurs attendaient du trésor royal, ni quant à l'exécution du traité financier de 1650, ni quant aux conditions de la restitution des joyaux engagés aux Ligues. (3)

Sur un certain nombre de points d'importance secondaire, Waser et ses collègues reçurent, à la vérité, des réponses conformes à leurs désirs. La suppression du droit d'aubaine sur les biens de leurs compatriotes décédés à l'intérieur du royaume fut spécifiée de manière plus précise que dans le passé. (4) Les privilèges militaires de la nation, ceux des Cent-Suisses entre autres, quelque peu limités désormais afin d'éviter des abus devenus trop fréquents, obtinrent à nouveau l'approbation du souverain, encore que la question des aumôniers protestants demeurât réservée. (5) Des lettres-patentes furent enregistrées, où se trouvaient confirmés une fois de plus les avantages commerciaux accordés jadis aux «marchands des Ligues trafiquants en France». (6) Par

---

(1) „Intanto è di gran rimarco il sapere come fermamente si tiene habbia il re spuntato presso essi alleati la diffesa a garantia, come qui si dice, per l'Alsatia contro ogn'uno: cioè che si obbligano, in qual si sia caso d'invasione, assentire ad una leva considerabile di molti soldati per mantenerne in possesso il re di Francia, et inoltre che habbiano rinuntiato li collegati suddetti alla neutralità della Borgogna, ambi punti essentialissimi." *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 20 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. nº 126 (1ª).

(2) „Da wir auch mit Herrn Obrist Stockhalber *(sic)* (uss Wallis) uns nit vergleichen können, hat man uns zusammen gewisen, aber umbsonst." J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 45.

(3) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 dicembre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance avec les XIII cantons, etc.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. 17—58.

(4) *Le roi à De La Barde.* Paris, 12 mai 1648. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. CCCCXV. 987.

(5) *Déclaration faite, à la requête de Jean-Rodolphe de Salis, capitaine au régiment des gardes suisses, par Philippe de Bornier, conseiller du roy, lieutenant particulier en la seneschaussée et siège présidial de Montpellier.* 24 août 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 91. — *De La Barde à Zurich.* Soleure, 18 septembre 1659, 12 août et 7 septembre 1660. *Ibid.* XIII. 94, 121, 129. — *Commandant und alhie befindende evangellischen Haubtleüt dess schweitzerischen Leibguardy Regiments an die evangel. Orte.* Marseille, 18./28. September 1660. *Ibid.* XIII. 99. — *Jean Rodolphe Werdmüller an Zürich.* Marseille, 1./11. März 1659. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 100. — *Schaffhausen an Zürich.* 23. Mai/2. Juni 1660. *Ibid.* XIII. 112 *a.* — *Hans Jacob Rahn, hauptmann, an Zürich.* Marseille, 3./13. Juli 1660. *Ibid.* XIII. 117. — *Heinrich Werdmüller, Feldprediger, an Johan Jacob Ulrich, Antistes in Zürich.* Marseille, 31. Juli/10. August 1660. *Ibid.* XIII. 120. — *Basel an Zürich.* 13./23. August 1660. *Ibid.* XIII. 126. — *Bern an Zürich.* 16./26. August 1660, 29. Dezember 1660/8. Januar 1661. *Ibid.* XIII. 126 *b*, 148 *a.* — *Extract uss den actis den Feldprediger In Franckrych betreffend.* März 1660—Januar 1662. St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 150 *k.* — *Le comte de Soissons aux cantons protestants.* Paris, 13 octobre 1660. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 751; St-Arch. Basel. Frankr. *F* 1³ (Schweizer Truppen. 1600—1670); St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. 170. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 dicembre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — Mémoriaux du Conseil du roi. t. II. 234.

(6) *Surannation et relief d'adresse sur les lettres-patentes accordées pour l'exécution du 20e article du traité d'alliance entre la France et les cantons suisses sur le sujet des péages.* Paris, 17 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 106. — *Arrest portant que les marchands suisses continueront leur commerce par les entrées et sorties qu'ils avoient accoustumé.* Paris, 18 novembre 1663. *Ibid.* — *Le Tellier à Erlach.* Paris, 21 février 1661. Arch. Guerre. CLXVIII. 139. — Bibl. Nat. f. fr. *12,165* (mémoire de l'année 1762). — *cf.* Rott. Inventaire sommaire. III. 489. — Wartmann. op. cit. 118.

suite, on procéda sans retard à la réouverture des bureaux de péage de l'Ecluse et du pays de Gex, et les gouverneurs de provinces, le duc Mazarin notamment, reçurent l'ordre de veiller à l'exécution scrupuleuse de ces décisions.(1) Enfin il fut prescrit au procureur général près le présidial d'Ensisheim d'accueillir les réclamations de Bâle et de Soleure relatives aux biens-fonds possédés par ces deux cantons dans la Haute-Alsace.(2)

Toutes ces questions ainsi résolues intéressaient l'ensemble du Corps helvétique. Mais il en était d'autres qui ne devaient être abordées que par les envoyés des gouvernements protestants, voire de l'un d'eux seulement. Telles étaient parmi ces dernières la mise au point du traité des sels avec l'Etat de Berne, dont les magistrats n'eurent qu'à se louer de l'empressement apporté par les commissaires royaux à les satisfaire,(3) et les difficultés d'exécution de l'arrêt rendu à Paris en faveur de Jacques Tronchin, arrêt qui fut cassé, comme allaient être révoquées d'ailleurs les lettres de représailles obtenues par ce personnage contre les autorités et les particuliers du puissant canton suisse.(4) Pour le surplus de leurs instructions, les ambassadeurs des cités évangéliques décidèrent d'en différer l'accomplissement jusqu'après le départ de leurs collègues catholiques. Aussi bien les conférences plénières venaient de prendre fin. La cérémonie de la solennisation de l'alliance renouvelée était fixée en effet au lendemain 18 novembre, et le souci de défendre pied à pied le prestige des Etats souverains dont ils étaient les représentants devait primer chez eux durant quelques heures toutes autres préoccupations.(5)

Cérémonie du renouvellement de l'alliance à Notre-Dame. — Le protocole. — Harangues et Te Deum. — Banquet à l'Archevêché. — Revue militaire passée par le roi. — Les ambassadeurs suisses prennent congé de lui. — Les « cadeaux de Sa Majesté ». — Départ des représentants des cantons de l'ancienne croyance. — Dernières et inutiles démarches des envoyés du Corps protestant auprès des

---

(1) *Précis de toutes les négociations, etc.* — Wartmann. Jacob Hochreutiners, etc. p. 119 sqq.; 149, 151.

(2) *Précis de toutes les négociations, etc.*

(3) *Le roi à Berne.* Aix, 10 mars 1660. St-Arch. Bern. Franz. Kœnige. Missiven. — *De La Barde à Colbert.* Soleure, 9 décembre 1661. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CV. 868. — J. de Boislisle. Mémoriaux du Conseil, de 1661. t. II. p. 79. — *Mémoire présenté au roy par Mrs les ambassadeurs du canton de Berne, et responce de Sa Mté au dict mémoire.* Novembre 1663. St-Arch. Bern. Frankr. Buch C 993. — *Précis de toutes les négociations, etc.*

(4) *Genève à Colbert.* 21 mai 1662. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CIX. 398. — *Articles qui concernent le canton de Berne, représentez à Sa Mté.* Paris, novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 152. — *Responce au mémoire particulier de Messrs du canton de Berne.* Paris, 15 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 154. — *Le canton de Berne à Mouslier.* 25 septembre/5 octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 172. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er octobre 1666. *Ibid.* XLII. 140.

(5) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance.* — *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.*

secrétaires d'Etat de la couronne. — Les Vaudois du Piémont. — Maintien de la suppression de l'exercice du culte réformé dans le pays de Gex. — Les ambassadeurs des cités évangéliques rapportent dans leurs foyers l'impression qu'ils ont été trompés. — Retour aux Ligues des délégués commerciaux Escher et Hochreutiner. — Mauvais vouloir dont Colbert et Lionne font montre envers eux.

Orientation nouvelle de la politique du Louvre dans la région du Jura et de la Haute-Alsace. — Desseins de conquête prêtés à Louis XIV. — Dépendance politique et économique des Etats confédérés à l'égard de la France. — Perplexité des Suisses de l'alliance espagnole. — Difficultés qu'ils éprouvent à concilier leurs obligations anciennes envers l'Escurial et les devoirs nouveaux que leur crée le traité de 1663. — Malaise que cause à Paris le refus des Ligues Grises d'accéder au renouvellement de l'alliance française. — Conclusion.

XII. Le protocole inflexible observé au Louvre, le 11 novembre, au cours de l'audience accordée par Louis XIV aux ambassadeurs suisses laissait présager la rigueur de celui qui présiderait à la solennité du 18 du même mois. Waser et ses collègues avaient combattu avec une réelle énergie la prétention du roi de demeurer seul couvert pendant la durée de la cérémonie du renouvellement d'alliance. Leur résistance s'était brisée devant la volonté immuable du souverain de s'en tenir à ce qui «avait été fait en 1602».[1] Tout au plus leur avait-on promis le châtiment des «Gazettiers» qui les disaient en intention de prêter au monarque français un véritable serment d'allégeance.[2] D'un autre côté, les diplomates étrangers pressentis s'étaient déclarés disposés à honorer de leur présence l'acte important auquel il allait être procédé, pourvu «que *Monsieur*, frère de Sa Majesté» y prît part «tête nue» comme le reste de l'assistance.[3]

Les choses étant ainsi réglées, le roi quitta son palais le dimanche au matin, vers 11 heures, et gagna Notre Dame entre une double haie de gardes françaises et de gardes suisses. Seuls des ministres des puissances accrédités auprès de sa personne, ceux de Venise et de Savoie l'y attendaient. Les autres, à l'exemple de leur collègue espagnol, marquis de La Fuente, s'étaient ravisés et excusés.[4] Les plénipotentiaires du Corps helvétique, qu'il avait envoyés quérir à l'archevêché par le prince de Condé et le duc d'Enghien, vinrent se ranger sur dix bancs «couverts de veloux en broderie», De La Barde étant assis auprès d'eux «sur un escabeau».[5] Durant la messe qui fut célébrée

(1) *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss. — Précis de toutes les négociations, etc.* — Eidg. Absch. VI *A.* 600 c.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 600 c.

(3) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Relation de la réception faite par Mrs de Berlize, etc.*

(4) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Cérémonie du renouvellement d'alliance. — Mémoire sur les cérémonies observées pour le renouvellement d'alliance.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. 57. — Gazette de France, année 1663. p. 1120.

(5) *Ibid.*

par l'évêque de Chartres, les représentants des cantons évangéliques se retirèrent dans le jubé.(1) Peu après, conviés à s'approcher du souverain, catholiques et protestants entendirent une harangue de l'ambassadeur français aux Ligues, à laquelle Waser répondit en leur nom à tous. Le roi, prenant à son tour la parole, se félicita des services rendus par les Confédérés à sa couronne. Puis le doyen des membres du Conseil, Le Fèvre d'Ormesson prononça, aux lieu et place du chancelier indisposé, le discours préparé par ce dernier. Enfin le cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France, tenant en ses mains l'Evangile, le présenta successivement aux Suisses et à leur auguste allié et reçut les serments de ceux-là et de celui-ci.(2)

Aussitôt après le *Te Deum* qui clôtura cette imposante cérémonie, la mission helvétique, « au bruit du canon et des décharges de mousqueterie », reprit le chemin de l'archevêché, où un banquet plus somptueux encore que les précédents lui fut offert sous la présidence du prince de Condé.(3) Les reines et *Madame*, à leur retour de la cathédrale, y assistèrent dans une tribune. Le roi s'y rendit lui-même « au second service », but « à la santé des cantons avec beaucoup de démonstrations de joye », puis regagna le Louvre. Le soir, des feux d'artifice furent tirés en signe d'allégresse, et d'autres manifestations se produisirent dont le caractère grandiose émerveilla aussi bien les citadins raffinés de Bâle et de Zurich que les frustes montagnards d'Altorf et de Sarnen.(4)

L'alliance jurée, la tâche confiée au bourgmestre du *Vorort* et à ses collègues était accomplie. Ceux-ci furent priés néanmoins d'assister en corps, le 19, au repas que le prévôt des marchands donna en leur honneur à l'Hôtel-de-Ville(5) et de se porter le lendemain à Vincennes, où le roi organisa à leur intention une fête militaire et fit manœuvrer et défiler devant eux ses gardes françaises et suisses.(6)

---

(1) *Ibid. — Relation du cérémonial observé avec les ambassadeurs suisses depuis leur arrivée, etc.* Aff. Etr. France. mss. *1859* f° 215. — Loret. La Muze historique. Livre XIVe, lettre XLVIe. Samedi. 24 novembre 1663 (tome IV. 120).

(2) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Cérémonie du renouvellement d'alliance. — Relation du cérémonial observé avec les ambassadeurs, etc. — Mémoire sur le renouvellement de l'alliance avec les Suisses.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 97. — *La cérémonie qui s'est faite en l'église N. Dame pour le renouvellement d'alliance, etc.* (Gazette de France 1663. p. 1121). — *Parisische Reyss, Handlung, Pundtsschwur: dass ist: Warhafftige Erzehlung u. s. w. durch Hauptmann Johann Georg Wagner.* Solothurn, 1664. St-Arch. Basel. Frankreich *B* 2 (impr. Soleure. 1764 et 1782). — Beschrybung des Bundtschwures zwischen Ludwig XIV und den XIII Orten (Bibl. Zürich. mss. *A* 115). — Die Reise der Eidgenoessischen Gesandten nach Paris. 1663 (Beiträge zur vaterl. Gesch. VI. Bâle, 1857). — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 76 sqq. — Utzinger. Bürgerm. J. H. Wasers eidgenoess. Wirken. p. 110.

(3) *Mémoire sur le repas des ambassadeurs suisses à l'Archevêché.* Paris, novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 130. — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). 48.

(4) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement, etc. — Relation du cérémonial observé avec les ambassadeurs, etc. — Cérémonies observées au jurement faict à Nostre Dame de Paris pour le renouvellement d'alliance d'entre le roy et les Treize cantons suisses.* Paris, 18 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 144; XXXIX. 143.

(5) *Relation du cérémonial observé, etc.*

(6) „Martedi si licentiarono gli ambasciatori svizzeri dal re, doppo il festino e pranzo e doppo veduto l'esercizio delle guardie a Vincennes, havendo S. Mà in persona voluto commandare et disporre

Ce fut à l'issue de cette revue qu'ils prirent congé du souverain, ce qui les affranchit de l'obligation de rendre tous visite aux princes, aux ministres et aux grands seigneurs qui les avaient reçus à leur table.(1) De prime abord ils ne consentirent à se départir de cette règle de conduite qu'en faveur de la duchesse de Longueville, veuve de Henri II, décédé le 11 mai précédent,(2) et de son fils, le comte de Saint-Pol, qui leur offrirent, le 21 novembre, un dernier banquet où l'on but au maintien et au développement des liens de combourgeoisie qui rattachaient au prince de Neuchâtel quatre d'entre les Etats confédérés.(3)

Le 18 novembre au soir, aussitôt après le repas de l'archevêché, De La Barde s'était rendu au logis des ambassadeurs suisses et avait remis à chacun de ceux-ci les « cadeaux de Sa Majesté ». Waser, le plus favorisé d'entre eux, reçut « une chaîne d'or, à cinq rangs, de la valeur de huit cents écus », ainsi qu'une boîte d'or de grand prix, « avec le portrait du roy entouré de dix-sept gros diamants, vingt-quatre moindres et quatorze autres ». Ses collègues furent « honorés » de « souvenirs » proportionnés à l'importance des Etats qu'ils représentaient, tandis que Wagner et Vigier, le secrétaire et l'interprète de la mission, se voyaient à cette occasion assimilés aux membres de celle-ci.(4) Toutefois la satisfaction de ces derniers n'était pas sans mélange. Avant qu'ils se missent en route, De La Barde les avait assurés qu'on les défrayerait « des dépenses de leur voyage ». Or, en dépit de leurs réclamations, d'abord discrètes, l'exécution de cette promesse se heurtait sans cesse à de nouveaux atermoiements. L'insistance qu'ils apportèrent tous dans la suite à rappeler à qui de droit les engagements contractés à leur égard devait cependant avoir

---

tutte le genti in battaglia." *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 27 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII nº 129 (1a). — Gazette de France, année 1663. p. 1147. — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). 50. — Eidg. Absch. VI *A.* 602 *p.*

(1) „Furono dispensati li medesimi ambasciatori di prender congedo da chi si sia doppo il re." *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 27 novembre 1663. loc cit.

(2) *Stavay-Mollondin à Lucerne.* Château de Neuchâtel, 15/25 mai 1663. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1601—1680). III. — *Luzern an Gubernator und Standts-Rhat der Grafschaft Nüwenburg.* 8. Juni 1663. — *Anne de Bourbon à Lucerne.* Paris, 28 juin 1663. *Ibid.* — *La duchesse de Longueville à Berne.* Paris, 28 juin 1663. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *K* 45. — Boyve. op. cit. IV. 111.

(3) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement de l'alliance, etc.* — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* —

„La duchesse de Longueville,
Prude, belle, sage et civile
Dame, partout en bonne odeur
Pour son mérite et sa grandeur,
Qui des vertus fait ses délices,
Festoya les dits Seigneurs Suisses,
Comme dame de Neufchastel,
Mercredy dans son noble hôtel."

Loret. La Muze historique. t. IV. 129.

(4) *Ibid.* — *Présents faits et argent donné par le roy aux ambassadeurs suisses à l'occasion du renouvellement de l'alliance, etc.* Novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XI. suppt. p. 73—76. — *Présents faits aux ambassadeurs suisses.* Paris, novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII 132. — *Trois ordonnances de la somme de 20,000 L chacune à Louis Maslard d'Ulisse ... à compte du payement à faire à Laurent Montarsy, orfèvre, pour chaînes d'or fournies aux ambassadeurs suisses.* 1663. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CCLXVII. 147 (autres pièces sur le même sujet. ap. Rott. Inventaire sommaire. III. 519—520). — J. Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). 49. — Gazette de France. *1663.* p. 1170. — Th. Burckhardt-Piguet. op. cit. 79).

un résultat sur lequel certains d'entre eux ne comptaient plus guère, mais que d'autres estimèrent insuffisant.(1) Le 21 novembre, en effet, Maslard d'Ulisse, l'un des trésoriers des Ligues, fut chargé de leur remettre un «viatique» dont le montant varia entre 900 et 1200 Livres, selon la qualité de ceux qui s'en virent gratifiés.(2)

Le moment ne semblait pas éloigné où les membres de l'ambassade helvétique regagneraient leurs foyers. Déjà nombre d'entre eux hâtaient leurs préparatifs de départ. Encore que le congé qu'ils venaient de prendre du souverain les dispensât, on l'a dit, de se rendre en corps chez tous les personnages auxquels «ils devoient de la reconnaissance», catholiques et protestants n'avaient point persévéré dans la résolution de ne plus faire de visites officielles avant de quitter la capitale. Comme leur temps était limité, ils se partagèrent la besogne, ce qui leur permit de la mener à bien assez rapidement.(3) Ils consentirent en outre, sur les instances de Jacques-Auguste d'Abon, trésorier général des Ligues, à déléguer quelques-uns des leurs au baptême de son fils, dont les cantons avaient accepté le parrainage et où ils eurent pour «commère» la comtesse de Soissons.(4) L'audience que Waser demanda en leur nom au chancelier, le 24 novembre, fut le dernier acte de courtoisie entrepris par eux en commun».(5) Toutes choses se trouvant réglées à leur satisfaction, les ambassadeurs des Etats suisses de l'ancienne croyance sortirent de Paris le 26 et le 27 de ce mois et rentrèrent «au pays», les uns directement, les autres par des voies moins rapides.(6) L'idée leur vint assurément de tenter une suprême démarche en faveur du rétablissement de la neutralité comtoise. Aucun d'eux cependant ne jugea opportun de la mettre à exécution, non plus

---

(1) *Mémoire* („Le 29 novembre au matin, il fut fait présent...“). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts. XIX. 64.

(2) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc. — Mémoire* („Le 29 novembre, au matin...“). loc. cit. — *Baron à Lionne.* Soleure, 14 décembre 1663. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts. XIX. 88.

(3) *Relation du cérémonial observé pour le renouvellement d'alliance. — Mémoire* („Les ambassadeurs étant prêts...“). loc. cit. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.*

(4) „Dimanche, le vingt-cinq du mois,
Six d'entr'eux, de grave minois,
Députez des autres confrères
Pour, de leur part, être compères,
Furent les parrains tout de bon
Du fils du sage sieur d'Abon.“

Loret. La Muze historique. Livre XIV, lettre XLVIIe. Samedi, 1er décembre 1663 (tome IV. 13). — Eidg. Absch. VI *A*. 608 *d*.

(5) *Mémoire* („Les ambassadeurs étant prêts d'arriver...“). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts. XIX. 45. — *Cérémonie du renouvellement d'alliance, etc.* loc. cit. — *Ordre que le roy veut être observé par les introducteurs des ambassadeurs pour la réception des ambassadeurs suisses.* Aff. Etr. France. mss. *1859* f° 243.

(6) *Lettres du roy à Mr de Choisy, à Mr Colbert de Croissy, pour le retour des ambassadeurs suisses.* Paris, 26 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 119. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 13 dicembre 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° e 15 dicembre 1663. Frari. Svizzeri. LV. n°s 34, 36. — *Relation de la réception faite et des honneurs rendus par la ville de Langres aux ambassadeurs d'Appenzell, etc.* Aff. Etr. France. mss. *1859* f° 239. — Math. Mieg. Der Stadt Mülhausen Geschichte (1816). I. 251. — Eidg. Absch. VI *A*. 603 *w*.

que de recommander à Louis XIV les prétentions de leur allié, le prince-évêque de Bâle sur Ferrette.(1)

Au contraire des représentants du Corps catholique des Ligues, ceux du Corps protestant n'estimaient pas que leur tâche fût achevée. Les instructions particulières emportées par eux de Zurich leur prescrivaient en effet de poursuivre de front trois négociations qu'ils n'avaient abordées jusque-là qu'avec une extrême réserve.(2) De ces trois négociations, l'une ne devait pas être poussée à fond. Aussi bien Waser et ses collègues n'eurent pas de peine à se convaincre qu'à intercéder derechef auprès du roi afin que ce prince usât dorénavant de mansuétude envers ses sujets huguenots, ils risquaient fort de s'aliéner des sympathies dont leurs supérieurs paraissaient avoir plus besoin que jamais.(3) La deuxième en revanche présentait du moins quelques chances de succès. Elle avait pour but d'améliorer la condition des Vaudois du Piémont, que le traité de Pignerol, conclu sous les auspices de Louis XIV, ne mettait pas suffisamment à l'abri des décisions arbitraires de la cour de Turin.(4) Dès l'arrivée du bourgmestre zurichois et des autres envoyés protestants, des rapports suivis s'étaient noués entre eux et les ministres d'Angleterre, des Provinces-Unies, de Brandebourg et de l'Electorat-Palatin accrédités auprès du Louvre.(5) Au cours de l'une des conférences qu'eurent ces divers personnages à Paris en novembre, les conseils de prudence finirent par prévaloir. Comme les Suisses insistaient pour s'ouvrir sans retard au roi et à Lionne de l'objet qui leur tenait au cœur, on réussit à les convaincre de l'inanité de leurs espérances et à les persuader de confier à l'ambassadeur de Hollande, Guillaume Boreel, Sr de Duynbeke, le soin de s'acquitter de cette démarche lors de la première audience que lui accorderait le secrétaire d'Etat.(6) En fait, quand, au bout de peu de temps, Charles-Emmanuel II, se rendant aux désirs du

(1) *L'évêque de Bâle à Colbert, à Lionne, à Gravel.* Porrentruy, 12 octobre 1662, 24 janvier, 13 février, 30 mai, 28 juin, 12 septembre, 24 octobre 1663. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 289—296. — *De La Barde au roi.* Soleure, 23 février 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 81. — X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie (Rev. Hist. LI. 31).

(2) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 23 septembre/3 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 254.

(3) *Instruction, Gewalt und Befelch für die hochgeachten u. s. w. H. Anthoni von Graffenriedt. Herrn zu Carrouge und Corcelles, Schultheissen, und Herrn Hans Jacob Bucher, Venner, ihrer zweifacher Abgesandtschafft halb gehn Langenthal und Solothurn.* 8./18. September 1663. St-Arch. Bern. Instructionsbuch *T* 193. — *Kurzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.* — Eidg. Absch. VI *A.* 584 *b.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 559 *b* (Aarau, 14. Juni 1662). — G. Meyer von Knonau. Die evangel. Kantone und die Waldenser. 1663—1664. p. 127 (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte. Leipzig, 1911).

(5) *Genève à Berne.* 19/29 juin 1663. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 486. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 240. — „Li cantoni svizzeri protestanti han scritto a Sigri Stati Generali per intercedere a favore degli Ugonotti delle valle di Piemonte appresso il duca di Savoia et in avantaggio hanno espedito un corriere similmente in Inghilterra.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 6 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 122 (3a). — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 35.

(6) *Mémoire collectif de l'Angleterre, de la république des Provinces-Unies et des cantons suisses en faveur des Vaudois du Piémont, présenté au roi par Guillaume Boreel, le 8 janvier 1664.* ap. Eug. Hubert. Les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies. 1648—1673 (Bruxelles, 1907). p. 273.

monarque français, consentit à interpréter au profit des habitants des vallées certaines clauses obscures de la paix du 14 août 1655, il ne vint à l'esprit de personne de contester que ce résultat fût dû à l'unique et efficace intervention du représentant du gouvernement de La Haye. Les instructions particulières remises aux ambassadeurs du Corps évangélique des Ligues enjoignaient enfin à ces derniers de s'attacher à procurer la réouverture des temples du pays de Gex et l'abrogation des mesures édictées contre les Genevois dont les ancêtres avaient été régulièrement investis de la possession des biens «dits ecclésiastiques» dans cette région au temps de la conquête bernoise.(1) Ces deux points une fois acquis, il eût été plus facile de travailler à un rapprochement durable entre la petite république du Léman et son puissant voisin de l'ouest et de mettre celle-là à l'abri des embûches que ne cessait de lui dresser celui-ci.(2)

De ces trois questions, l'une à tout le moins, celle relative à la suppression de l'exercice du culte réformé dans les bailliages savoyards cédés à la France par le traité de Lyon de l'année 1601, avait été comprise dans le mémoire général remis au roi, et ce prince s'était contenté d'y répondre par des promesses assez vagues à la vérité, mais dont d'autres que les envoyés des cités évangéliques se fussent sans doute déclarés satisfaits.(3) De La Barde avait recommandé de façon pressante les intérêts de Genève à son souverain(4) et obtenu la réservation de cette ville et de son territoire dans l'alliance dont la solennisation venait d'avoir lieu.(5) Selon lui, l'attitude sympathique des protestants d'Helvétie durant ses dernières négociations méritait que l'on prît en considération au Louvre le désir qu'ils exprimaient d'assurer leurs protégés du bassin du Léman contre toute attaque, d'où qu'elle se produisît(6) et d'écarter les périls qui dans ce même temps, au dire d'observateurs dignes de foi, paraissaient suspendus sur eux.(7)

---

(1) Th. Claparède. Histoire des Eglises réformées du pays de Gex (Paris, 1856). p. 132 sqq.

(2) *Genève à Berne.* 1/11 septembre 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 509. — *Berne au roi*, en faveur du maintien de l'exercice du culte réformé au bailliage de Gex. 15/25 novembre 1662. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L* 232. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXLVI (25. August/4. September 1663). p. 502. — *De La Barde à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 240. — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance, etc.* — *Arrest que demandent les ambassadeurs du canton de Berne et qui porte en général que ceux qui ont des biens ecclésiastiques dans le bailliage de Gex seront maintenus en possession d'iceux.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 320. — Eidg. Absch. VI *A*. 570 *b*, 584 *b*.

(3) *Berne au roi.* 15/25 novembre 1662. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L* (1644—1700). p. 232. — *Précis de toutes les négociations concernant le renouvellement d'alliance, etc.*

(4) *De La Barde au roi; à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 55, 56. — Eidg. Absch. VI *A*. 610 *a* (Baden, Januar 1664).

(5) *Genève au roi.* 10/20 février 1662. Arch. Genève. Lettres XXXV *D*. 1662—1666.

(6) *Lionne à De La Barde.* Saint-Germain-en-Laye, 27 juin 1662. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 39. — *De La Barde au roi; à Brienne.* Soleure, 18 septembre 1662.

(7) *Berne à Genève.* 14/24 juin 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 29. — *Esaïe Dansse, colonel, à Genève.* Venise, 10 et 13 janvier 1663. Arch. Genève. Portef. histor. n° 3425. — *Borromeo a Chigi* Lucerna, 21 giugno 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — Eidg. Absch. VI *A*. 584 *b*.

Par malheur, les influences hostiles au rétablissement de la paix confessionnelle dans le voisinage du Salève prédominaient à la cour de France. Conti, chef du Conseil auquel était dévolue la connaissance des difficultés d'ordre ecclésiastique, se prononçait en faveur du maintien des édits promulgés contre les réformés de Gex. Condé, gouverneur de Bourgogne, et lui préconisaient une intervention énergique des ministres royaux au profit de la cause défendue par l'évêque d'Annecy et des prétentions de Jean Du Piau et du curé de Saconnex, ce qui eût permis aux ennemis de la petite république de réduire presque à néant son indépendance.(1) Sans aller jusqu'à donner pleinement raison à ces derniers, Louis XIV inclinait de façon assez manifeste à affirmer certains droits de sa maison sur les villages d'Avully, de Chancy et de Moëns, revendiqués en toute propriété par les autorités genevoises.(2) Les ambassadeurs de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse ne se bercèrent d'aucune illusion à ce sujet. Lorsque, les 29 et 30 novembre, ils se décidèrent à quitter la capitale, ce fut pour rapporter dans leurs foyers l'impression très nette qu'on les avait trompés.(3) Aussi bien cette impression se trouva renforcée ensuite du retour en Suisse des délégués commerciaux Escher et Hochreutiner. Ceux-ci, demeurés à Paris au lendemain du départ de leurs collègues de la mission politique, s'étaient heurtés au mauvais vouloir de Colbert et de Lionne. Après le séjour inutile fait par l'un d'eux à Lyon, ils ne conservaient désormais plus aucun doute quant à la duplicité des ministres français et à leur dessein machiavélique de reprendre en détail les quelques concessions consenties aux Confédérés tant par le roi que par son ambassadeur, lequel avait d'ailleurs desservi leurs intérêts au cours des dernières négociations.(4)

---

(1) *Jean Lullin à Genève.* Paris, 3 février et 30 novembre 1663. Arch. Genève. Portef. histor. 3405. — *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi. 8 maggio 1663 (2da). Frari. Francia. CXXXII. n° 30.

(2) *Genève au roi.* 7 mars 1661. Arch. Genève. Lettres XXXIV *D* (1659—1661). p. 73. — *Résultat de la deuxième audience accordée par le roy aux députés des cantons protestants.* Paris, novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 158. — *Autre mémoire sur les changements qui sont arrivez au bailliage de Gex.* Paris, novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 159. — *cf.* Rott. Inventaire sommaire. etc. III. 398 sqq.

(3) *Genève à Mr de La Pérouse, premier président au Sénat et commandant général de Savoye.* 5/15 octobre 1663. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 387. — *Jean Lullin à Genève.* Paris, 30 novembre 1663. loc. cit. — *Kurtzer Begriff der Parischen Reiss u. s. w.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 dicembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 38.

(4) „S'aggravano che il Sor De La Barde habbia loro fatte promesse grandi, massime in proposito della sodisfattione de crediti pretesi, e qui non trovan riscontro di manutenzione immaginabile.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 27 novembre 1663 (1a). Frari. Francia. CXXXIII. n° 129. — „Sempre più si teme habbiano terminato in buone et reali speranze.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 dicembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 35. — „Per quanto però ho io ricavato da assai buona mano, parmi che la conclusione di tutto habbi versato in sole parole e larghe promesse.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 dicembre 1663. *Ibid.* n° 37. — „Mr Escher, de Zurich, est repassé par Soleure depuis trois jours, où il a tesmoigné avoir beaucoup de mescontentement pour n'avoir peu obtenir en cour une bonne expédition touchant l'affaire des marchands suisses.“ *Baron à Lionne.* Soleure, 15 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 25. — „Herrn De La Barde hat man besucht und ihme alles fürgehalten, aber schlechten Beschaid bekommen, sagte: seye nit mehr in Schweitzerland; sollen gehen sollicitieren, bitten, schreyen und anklopfen.“ H. Wartmann. Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht. 1653—1664 (St Gall, 1900). p. 53, 77. — P. Schweizer. Ludwig XIV und die schweizer. Kaufleute. p. 158 sqq.

XIII. Ainsi donc, loin de partager la confiance des catholiques dans la stricte et loyale exécution par le gouvernement de Paris des diverses clauses de l'alliance récemment solennisée, les protestants des Ligues appréhendaient au contraire que cette dernière ne fût le point de départ d'une orientation nouvelle — et désastreuse pour leurs intérêts — de la politique du Louvre dans la région du Jura, la Haute-Alsace et jusque sur le Rhin. Ce n'était pas assez que Louis XIV eût réussi à soustraire la Franche-Comté au protectorat helvétique en s'opposant au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes; que l'influence française prît fortement racine en Savoie; (1) que Genève se trouvât en butte aux vexations des autorités du pays de Gex; que le prince de Montbéliard, encore que remis en la possession de ses Etats, (2) continuât à se recommander à la bienveillance du roi Très-Chrétien; (3) que Belfort fût placée sous la domination de celui-ci; que les bannières fleurdelisées flottassent à Brisach et dans le Sundgau; que de puissantes intrigues se nouassent afin de préparer la conquête de Strasbourg. (4) Dans ce même temps, des démarches se poursuivaient auprès du duc de Longueville en vue d'assurer l'annexion de Neuchâtel à la couronne; (5) auprès de l'archiduc d'Innsbruck pour qu'il cédât à celle-ci, moyennant le prix de cinq millions de Livres, les quatre villes forestières du Rhin, (6) et auprès du duc de Wurtemberg, dans l'espoir que ce prince consentirait à ouvrir au monarque français la route de Constance en lui vendant la forteresse de Hohentwiel. (7)

Dès lors, en dépit de toutes affirmations contraires, il était malaisé de prétendre que les liens existant entre les deux pays fussent en 1663 ce qu'ils avaient été de la paix de Vervins aux dernières années du règne de Louis XIII. Dans l'intervalle certes, l'autonomie du Corps helvétique s'était solennellement affirmée à Münster. Mais ce que les cantons gagnaient en prestige et en considération à l'égard de l'Empire, ils le perdaient, semblait-il, du côté de la

---

(1) *Memoriale welches die abgeordneten aus der Frey Grafschaft Burgund auf der Tagsatzung zu Baden eingegeben haben.* Juni 1649. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettst. VII. 159.

(2) Duvernoy. Ephémérides de Montbéliard (Besançon, 1832). p. 260 (11 juillet 1650).

(3) Duvernoy. Ephémérides de Montbéliard (Besançon, 1832). p. 327 (1643), p. 23 (25 janvier 1644), p. 322 (24 août 1644), p. 350 (11 septembre 1645), p. 341 (6 septembre 1647).

(4) *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 20 novembre 1663 (1a). Frari. Francia. CXXXIII. n° 126.

(5) *Borromeo a Chigi.* Coira, 11 aprile 1662. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI. — „Quello che io per di quà procurai instillare nell'anime de Sri Svizzeri, si è che quanto più e per l'acquisto d'Alsatia, per quello di Lorrena et altro che si vocifera per certo del contado de Neuchâtel, per via di baratto col duca di Longavilla, si vedono circondati da Francesi, tanto più tenaci devono essere di preservare la Borgogna per mezzo dell'antica neutralità accordata, non senza causa, all'instanza degl'antichi Svizzeri." *Francesco Casati al governatore di Milano.* Coira, 21 giugno 1662. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „Il re ha fatto proporre all'arciduca d'Inspruch la comprenda delle quattro città che tiene sul Rheno nell'Alsatia, chiamate le quattro ville forestiere, per cinque millioni." *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 20 novembre 1663. loc. cit.

(7) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 18 gennaio 1663. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII. — „Hohentwiel... porta aperta all'Elvezia" *Sarotti al Senato.* Zurigo, 27 gennaio 1663. Frari. Svizzeri. LIX. n° 416.

France dans la dépendance politique et économique de laquelle la plupart d'entre eux se voyaient définitivement englobés.(1)

Et cependant la satisfaction éprouvée au Louvre en présence du résultat inespéré de la mission de De La Barde n'était pas sans mélange. Assurément le désarroi régnait parmi les partisans de la maison d'Autriche en Suisse. Les conditions auxquelles s'était opéré le renouvellement de l'alliance de la Couronne Très-Chrétienne avec le Corps helvétique annulaient le laborieux effort entrepris par eux depuis près de trente ans pour maintenir et développer les avantages que le Cardinal-Infant avait réussi à procurer à l'Espagne en faisant négocier par l'un des Casati et en concluant avec six d'entre les Etats catholiques des Ligues le traité de Lucerne du 30 mars 1634. De plus, les petits cantons, Fribourg et les dizains du Valais allaient se trouver très empêchés de concilier leurs obligations anciennes à l'égard de l'Escurial et les devoirs nouveaux que leur créait le traité de 1663. De deux choses l'une, en effet: Ou bien ils continueraient à encourir les récriminations justifiées de l'ambassadeur français en accordant passage aux troupes de secours acheminées de la Lombardie en Franche-Comté.(2) Ou bien ils violeraient de propos délibéré leurs engagements envers le gouvernement de Madrid, et cela au moment même où, décidés à remonter « *alla fontana vera* », ils dépêchaient un plénipotentiaire dans cette ville pour y exposer par le menu aux ministres de Philippe IV leurs griefs financiers,(3) et non point, ainsi que le bruit en courait à Soleure, afin de jeter les bases d'une entente qui eût uni contre les empiètements de la politique du Louvre l'Empire, l'Espagne, le Saint-Siège et les catholiques d'Helvétie.(4)

Mais il existait une fissure, on ne saurait trop y insister, dans l'édifice construit au prix de si grandes difficultés par Mazarin et les diplomates de son école à l'intersection des grandes voies de communication reliant l'Italie et l'Allemagne. Et De La Barde disait vrai, lorsqu'il affirmait aux magistrats de Lucerne et des cantons primitifs que la résistance victorieuse opposée par les agents lombards à l'inclusion des Grisons(5) dans les négociations que lui-

(1) „Y aunque del Haya, de Ratisbona y de otras partes hayan escrito que en esta liga se han puesto cosas prejudiciales que no estavan en las antecedentes, lo cierto es que la renovacion se hizo con las mismas palabras y en los proprios terminos que las anteriores, sin mas renovacion que lo que necessariamente varia la mudanza de los tiempos..." *D. Luis Guzman Ponce de Leon, gobernador de Milan, al rey.* Milan, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *De La Barde à Stockalper.* Soleure, 21 juin 1659. Bibl. Ste Geneviève. mss. *L 37 f* f° 356vo.

(3) *Copia autorizada del despacho de la republica de Esguizaros nombrando embajador cerca de S. M* 24 julio 1662. — *Memorial del embajador Beroldingen al rey sobre todo lo ocurrido en las pretensiones de Esguizaros a cerca de la sal.* 1663. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379;* Secretarias provinciales. *2022.*

(4) *De La Barde au roi.* Soleure, 8 juin 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 177. — *Négociations de l'archevêque d'Embrun à Madrid.* Fin de 1663. Aff. Etr. Espagne. Mém. et Docts. LXVI.

(5) Dans le préambule de l'acte de renouvellement de l'alliance franco-suisse, les Trois Ligues Grises figurent, à la vérité, au nombre des parties contractantes. Mais cette *inclusion*, opérée à l'insu de leur gouvernement, qui ne la ratifia point, n'était à autre fin que de laisser la porte ouverte à une adhésion tardive des autorités de Coire au traité.

même poursuivait aux Ligues de Suisse permettrait à l'Espagne, grâce à sa mainmise sur le Splügen, de récupérer en partie les avantages que lui enlevait la défection de ses alliés de la région du Gothard. Lionne, au reste, partageait pleinement cet avis. Si le roi l'avait écouté, il n'eût pas «regardé à la dépense» pour parfaire une œuvre dont l'utilité, contestée par Richelieu et jusqu'à un certain point par son successeur, s'imposait désormais à l'attention clairvoyante de tous les hommes d'Etat dignes de ce nom.(1)

Au cours des vingt années comprises entre la mort de Louis XIII et le rétablissement du traité d'alliance expiré le 14 mai 1651, les relations des cantons suisses avec la France avaient traversé de nombreuses vicissitudes. Provoqués en partie par l'attitude hautaine et les vivacités de langage de Caumartin, les succès de la coalition austro-hispano-pontificale durant la mission de De La Barde rendirent parfois d'autant plus difficile la position de celui-ci, que sa diplomatie, trop souvent sujette à de brusques contradictions, n'était pas pour lui concilier les sympathies de ses hôtes des deux confessions.

Au total, alors qu'au commencement du siècle, trois années à peine avaient suffi à Brulart de Sillery et à Méry de Vic pour mener à bien le renouvellement de l'alliance de 1582, il en avait fallu quinze à De La Barde avant que ce personnage atteignît au but de ses efforts; et encore s'était-il vu contraint de renoncer à poursuivre la lutte contre les influences espagnoles et lombardes, prépondérantes désormais dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Ce résultat, assez médiocre en somme, eût été obtenu beaucoup plus rapidement, si des considérations très terre-à-terre n'avaient engagé le représentant du Louvre à Soleure à ne point précipiter une négociation dont la durée semblait être le meilleur garant de son maintien dans un poste que lui disputaient au moins deux de ses prédécesseurs. En dépit de ces restrictions, il constituait cependant un succès appréciable pour la politique française dans la région des Alpes. Non pas certes que l'amélioration des relations du roi Très-Chrétien avec les gouvernements des petits Etats maîtres du Gothard compensât pour ce prince la perte du passage du Splügen, exclusivement destiné dans l'avenir à assurer en tout temps la jonction des forces militaires des deux branches de la maison d'Autriche. Mais le plan se trouvait déjoué qu'avaient formé les conseillers de Philippe IV de tirer parti de l'expiration de l'alliance franco-helvétique soit pour en empêcher la rénovation, soit pour y introduire des

---

(1) „Il Sig[or] di Liona, prudentissimo negl' interessi del Padrone, s'è espresso con confidente suo, che gode della presente alleanza con tutto il Corpo helvetico, ma che la stimerà solo quando s'unisca alla Corona l'affetto anco de' Grisoni, e s'è dichiarato che, se stara a lui, non risparmierà fatica et oro per guadagnarli nelle confederationi, importando molto più alla Francia e agl' interessi avvenire assicurarsi de passi et della miglior corrispondenza per penetrar in Italia, ogni volta che il caso lo richieda.“ *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 20 novembre 1663. loc. cit. — *D. Luis Guzman Ponce de Leon, gobernador de Milan, al rey.* Milan, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

clauses qui l'eussent rendue à peu près inutile à l'une des parties contractantes. Par suite, la sphère d'action des deux diplomaties rivales était nettement délimitée. D'un côté, le Louvre conservait ses positions dans les cantons protestants, à Soleure, dans la vallée du Rhône, et portait un coup sensible au prestige de l'Espagne à Lucerne et dans la Suisse primitive. De l'autre, l'Escurial demeurait plus que jamais l'arbitre unique des destinées de ses alliés des Trois Ligues. La lutte pour les Alpes entrait dans une phase nouvelle, en attendant le jour, encore éloigné à la vérité, où l'accession d'un Bourbon au trône de Charles-Quint et de Philippe II modifierait du tout au tout la situation politique dans la Haute-Italie et les deux Rhéties.

MISSIONS

ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE, DANS LE VALAIS, AUX LIGUES GRISES, DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE ET A GENÈVE.

(RÈGNE DE LOUIS XIV)

Ire PARTIE

1643—1663.



1643

SUISSE

JACQUES LE FÈVRE DE **CAUMARTIN**

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

(Mission continuée.)

Nouvelles lettres de créance:

Paris, ... mai 1643.

Rappel de créance:

Paris, 30 mai 1643.

Résidence: Soleure.

A Bade, du 11 au 21 juillet. { **Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach-Castelen. LXVIII. 27, 29**
Aff. Etr. Suisse. XXIX. pièce 26 (10 juillet)
Bibl. Nat. 500 Colbert. CXV. 21 (23 juillet).

Sources:

Aff. Etr. Suisse. XXIX; Genève. V. suppt. p. 45vo
Bibl. Nat. f. fr. *20,318;* Coll. Clairambaut *885* p. 8833, 8835; *386* p. 9359; *387* p. 9535, 9537, 9745; *388* p. 9747, 10,049; *389* p. 751, 855, 1029, 1169, 1175, 1305, 1415, 1553; *390* p. 1877, 1879, 2065, 2269; 500 Colbert. CXV
Bibl. Mazarine. mss. *H 1719* fos 56, 123, 144vo
Frari. Svizzeri. XLII–XLIV
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 305, 323; Burgundbuch *D* 368, *F* 467, 487; Genfbuch. IX. 317
Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach-Castelen. LXVIII
St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1643–1648)
St-Arch. Basel. Gross Hüningen. I. Allgem. und Einzelnes (1608–1816)
Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643–1663)
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte: Grafschaft Burgund (Neutralität. 2 mai 1643)
St-Arch. Zug. Frankr. (17 octobre 1643)
Arch. de l'ancien évêché de Bâle, à Berne. Guerre de Suède. V (1641–1649)
Eidg. Absch. V² *1279 b, 1283 b, c,* 1284 *g*.

1643

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé d'affaires
sous l'autorité de Caumartin.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXIX. 71
Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *389*. 1169
Frari. Francia. XL; Indice Delib. Senato. CLXIII. 103; Svizzeri. XLII. nos 238, 253. XLIII, XLIV
Eidg. Absch. V² 1301 *a*
Sprecher v. Bernegg. Geschichte der Kriege u. s. w. II. 364.

1644

SUISSE

JACQUES LE FÈVRE DE **CAUMARTIN**

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappel de créance :

Paris, 16 février 1644.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 2 au 12 juillet — Bibl Nat. Coll. Clairamb[t] *394*. 4979, 5017, 5099; Frari. Svizzeri. XLIII (*Cavazza*, 16 luglio).

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXIX; Suède. VII. 21
Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *391* à *397*; f. fr. *4198, 4170, 20,318*
Bibl. Mazarine. mss. *1719* p. 154; mss. *4540*
Arch. Guerre. LXXXIII. 195, 625
Musée Condé à Chantilly. M. XXXI. 31, 351

JEAN THILEMAN **STELLA DE MORIMONT**

Chargé d'une mission spéciale auprès de l'évêque de Bâle.

Août 1644.

Lettres de créance :

Paris, août 1644. (Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 47.)

Arch. Nat. *K 1370*, pièce 42
Bibl. Nat f. fr. *6650*. 231, 233, 234, 236
Aff. Etr. Suisse. XXIX; Ev. de Bâle. I. 47.

Frari. Svizzeri. XLII, XLIII
St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1643—1648)
St-Arch. Bern. Evangel. Absch. *F* (1633—1654); *G* 521, 581; Frankr. Buch *H* 295, 303. 311; Teutsche Missivenb. XII. 56; Mülhausenbuch *G* 1073, 1075
Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach-Castelen. LXVIII. 68, 74
St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege u. s. w. XXII (1639—1676)
Eidg. Absch. V² *1324 h.*

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé d'affaires sous l'autorité de Caumartin.

Sources :

Frari. Svizzeri. XLIII. n° 44 (*Cavazza*, 28 maggio 1644)
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J.*

1645

SUISSE

JACQUES LE FÈVRE DE **CAUMARTIN**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, 3, 24 et 31 janvier; Paris, juin et 30 juin.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 5 au 25 février.
- Bibl. Nat. Coll. Clairambt 397. 7953, 8067, 8101, 8343
- Frari. Svizzeri. XLIV. 20 (*G. Bon*, 11 febbraio)
- Stadtbibl. Bern. mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 40
- Eidg. Absch. V² 1341 *b*

1645

A Bade, du 2 au 14 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XXIX, pièces 104, 115 Eidg. Absch. V² 1357 *c*, 1359 *oo*, 1361 *b*.

Sources :

Bibl. Nat. f. fr *4200*. 25, 122, 209, 262; Coll. Clairamb[t] *397—402*
Aff. Etr. Suisse XXIX; Suède. VII; Allemagne. XLVII
Arch. Nat. *K 1370*, pièces 41, 42
Arch. Guerre. CCXLV. 23
Frari. Svizzeri. XLIV (23 dicembre)
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 321: *M* 351
Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach-Castelen. LXVIII. 9, 18; Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 42
St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1643—1648)
St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsbriefe
Eidg. Absch. V² 1341—1361.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.
Chargé d'affaires
sous l'autorité de Caumartin.

Sources :

Frari. Svizzeri XLIV
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*.

1646

SUISSE

JACQUES LE FÈVRE DE CAUMARTIN

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Fontainebleau, 3 octobre; Paris, 13 décembre 1646.

Résidence : Soleure.

A Bade, puis à Zurich, à Einsiedeln et de nouveau à Bade. 13 juin—13 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XXIX, pièces 151, 159 Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *405* p. 4075; *406* p. 207 Frari. Svizzeri. XLV. n[os] 135, 136 (*Bon al Senato*. Zurigo, 16 e 29 giugno).

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *4174.* 275, 276; *4201.* 57, 475; Coll. Clairamb[t] *404—407*
Aff. Etr. Suisse. XXIX; Allemagne. XLVII. 67
Frari. Svizzeri. XLV
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 611—619; Evangel. Abschiede *F* 503
Stadtbibl. Bern. mss. Hist. Helv. XV. xxiii. 43—52
St-Arch. Aarau. Abscheidsacta. *1645—1646.* n° 48
St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1643—1648); Graubünden. XIV. n[os] 188, 197; Deutsche Kaiser. III *A.* 176. n° 3. 140—160
St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettstein. IV. 161—162
Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663)
Eidg. Absch. V[2] *1373 a*, *1379 d*, *1380 b*, 1387 *a*, 1393 *r*, 1401 *f*, 1403, Anmerk. 1.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé d'affaires
sous l'autorité de Caumartin.

Sources :

Frari. Svizzeri. XLV
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J.*

1647

SUISSE

JACQUES LE FÈVRE DE **CAUMARTIN**

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, 29 janvier, 30 avril, 30 juin, 10 septembre, 21 et 26 novembre 1647.

Lettres de rappel :

Paris, 9 décembre 1647.

Résidence : Soleure.

A Zurich, le 26 janvier.	Frari. Svizzeri. XLV. 182 (*Bon al Senato*, 26 gennaio)
A Wyl, du 27 au 31 janvier . .	Frari. Svizzeri. XLV. 183
A Zurich, les 1er et 2 février.	Aff. Etr. Suisse. XXIX, pièce 170 (6 février)
	Frari. Svizzeri. XLV. 184
A Bade, du 22 février au 2 mars.	St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettstein. V. 146
	Bibl. Nat. Coll. Clairambt *409*. 6643, 6647
	Frari. Svizzeri. XLV. 189
	Eidg. Absch. V[2] *1417 a*
A Bade, du 7 au 20 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XXIX, pièce 215
	Eidg. Absch. V[2] *1440 l, p.*

Sources :

Bibl. Nat. Coll. Clairambt *409—418*; f. fr. *4175*. 212; *4176*; *4202*
Aff. Etr. Suisse. XXIX, XXXI (p. 141)
Musée Condé à Chantilly *P* I. 13
Frari. Svizzeri. XLVI
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M* 121, 271, 677; Franz. königl. Missiven: Allg. Eidgen. Bücher *G* 791; Arch de l'ancien évêché de Bâle, à Berne (Guerre de Suède. V. 1641—1649)
Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. xxiii. 59, 63
Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12, 23
St-Arch. Basel. Politisches *P 15* p. 166; Thes. diplom. Wettstein. V. 54, 79, 146; VI. 23, 252
St-Arch. Zürich. Frankr. IX (1643—1648)
St-Arch. Luzern. Dreissigjähr. Krieg (1643—1648)
Eidg. Absch. V[2] 1411 *m*, 1417 *a*, 1418 *e*, 1427 *g*, 1434 *a*, 1440 *l*, *p*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé d'affaires
sous l'autorité de Caumartin.

Sources :

Frari. Svizzeri. XLVI
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*.

SUISSE

JACQUES LE FÈVRE DE **CAUMARTIN**

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Lettres de rappel:

Paris, 9 décembre 1647.

Résidence: Soleure.

Caumartin, rappelé en France, quitte définitivement Soleure, le 7 janvier 1648.	Frari. Svizzeri. XLVI. n° 261 (*Bon al Senato*, 11 gennaio) Aff. Etr. Suisse. XXXI 2 (*De La Barde à Mazarin*, 24 janvier).

JEAN DE **LA BARDE**

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Instructions:

Paris, 18 décembre 1647.

Lettres de créance:

Paris, 16 et 18 décembre 1647.

Rappel de créance:

Paris, 7 janvier 1648.

Résidence: Soleure.

Part de la cour vers la seconde moitié de décembre 1647 et fait son entrée à Soleure, le 10 janvier 1648.	Aff. Etr. Suisse. XXXI. p. 2 (24 janvier)
Diète de légitimation, à Soleure, les 20 et 21 février.	Eidg. Absch. V² 1456—1458
A Bade, du 7 au 16 juillet.	Bibl. Nat. f. fr. *16,034* (*De La Barde*, 10 et 17 juillet); f. fr. *20,979* f° 124 St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48 Frari Svizzeri. XLIX n° 18 (*Sarotti*, 11 luglio) Gazette de France. *1648*. p. 957, 995 Eidg. Absch. V² 1464 *g*.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXIX. XXXI; Suisse. Mémoires et Docts. XX
Bibl. Nat. f. fr. *4117* f° 16: *4203* fos 43, 55, 85. 139, 297, 367: *4225; 4227* f° 288: *16,032*, *16,034*, *16,035; 17,935* f° 1; Coll. Clairambt *414—419*
Arch. Guerre. CVII. 104, 294; CCXLV. 56, 59
Bibl Institut. Coll. Godefroy. CCLXXIII. 489, 525
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f*
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL (Lettres de De La Barde)
Frari. Svizzeri. XLVI, XLIX
Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3185;* Lettres XXX *D.* 143
St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Frankr. X
St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; Frankr. Buch *M* 135
Stadtbibl. Bern. Coll. Erlach. LXVIII; Mss. Hist. Helv. XV. XXIII. 68, 79, 80
St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbriefe *M* 260; Gesandte; Pensionen (1645 - 1649)
St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4; *R* 2. p. 42; Thesaurus dipl. Wettstein. VII. 22
St-Arch. Zug. Frankreich (*De La Barde*, 6 juin, 11 décembre)
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige *B*1
Kantonsarchiv Chur. Akten
Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12, 23
Archiv für Schweiz. Geschichte. t. V
Eidg. Absch. V2 1454*f*, 1456—1458, 1464 *g*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL (*Boccapaduli*, 24 marzo)
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*
Frari. Svizzeri. XLVI. n° 273 (*Bon al Senato*, 29 febbraio)
Archiv für Schweiz. Geschichte. V. 347.

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, 10 et 15 janvier; Compiègne, 10 mai; Paris, ... août, 10 et 30 novembre, 13 décembre 1649.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 8 au 16 juillet.	Bibl. Nat. f. fr. *16,032*. 345, 347; f. fr. *16,034* (15 juillet) St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48 Frari. Svizzeri. XLIX. n° 90 Eidg. Absch. VI *A*. 8 *a*.
A Bade, du 15 au 21 décembre.	Bibl. Nat. f. fr. *16,032*. 442; *4225*. 286 Arch. Guerre. CXVI. 488; CCXLV. 153 Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI (Relation de la diète de Bade de décembre par le Sr Dupré) St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48 Eidg. Absch. VI *A*. 23 *a*.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXI; Allemagne. CLI. 158
Bibl. Nat. f. fr. *4179*. 316; *4180*. 132; *4203*. 43; *4204*. 342; *4225*; *4227*; *4228*; *16,032*; *16,034*; Coll. Clairambt. *419—424*
Arch. Guerre. CXV. 143, 145; CXVI. 446, 448; CCXLV. 133, 143, 145, 150, 153, 155, 156
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37 *f*
St-Arch. Zürich. Frankr. X; Beilage zum Abschied Jahrrechnung Baden. 1649. *B* VIII. 129
St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Beilagen. XLIX
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
St-Arch. Basel. Frankr. *A* 2; *G* 3 (Französ. Armée, Déserteurs, 1642—1746)
St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1645—1649)
St-Arch. Bern. Teutschlandbuch *G* 131; Teutsche Missiven. XV (1648—1650)
Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. XV. xxiii. 87
St-Arch. Zug. Frankreich. 1649
Frari. Svizzeri. XLIX
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLV (Lettres de De La Barde)
Arch. für Schweiz. Geschichte. V
Eidg. Absch. VI *A*. 8, 23.

1649

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources:

Frari. Svizzeri. XLIX
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. (*Il vescovo di Coira a Boccapaduli*, 13 marzo).

1650

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance:

Paris, 29 janvier; le ... février; Rouen, 14 février; Dijon, 26 mars, 2 avril; Bourg-sur-Mer, 3 octobre; Paris, le ... octobre 1651.

Résidence: Soleure.

A Bade, du 6 au 13 juillet.
- Bibl. Nat. f. fr. *16,084* (*De La Barde*, 1er juillet); *16,032* f° 578; *16,036* (*De La Barde*, 13 juillet)
- St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48
- Frari. Svizzeri. L (*Sarotti*, 19 luglio)
- Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XI (*Grésy*, 15 juillet)
- Eidg. Absch. VI *A*. 31 *d*, 32 *c*

A Bade, du 10 au 17 novembre.
- St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48
- Frari. Svizzeri. L (*Giavarina*, 12 novembre)
- Bibl. Nat. f. fr. *16,084* (*De La Barde*, 18 novembre)
- Eidg. Absch. VI *A*. 41 *c*, 42 *v*.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXI; Suisse. Mém. et Doc[ts] XV. 93—96; XX
Bibl. Nat. f. fr. *4180*. 87, 144; *4181*. 85; *4205*. 11, 23, 44; *4226*; *4229*; *16,032*; *16,034*; Coll. Clairamb[t]. *425—430*
Arch. Guerre. CXX. 92, 147; CCXLV. 157
Bibl. S[te] Geneviève. mss. *L 37 f*
Frari. Svizzeri. XLIX, L
Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XI (Lettres de De La Barde)
St-Arch. Zürich. Frankr. X
St-Arch. Bern. Franz. königl. Missiven; Rathsmanual. CV. 18; CVI. 265; Frankr. Buch *M* 449, 533, 539, 543, 551, 585; *N* 403
St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege (1648 sqq.); Frankr. Pensionen (1650—1654)
St-Arch. Basel. Thesaurus dipl. Wettstein. VIII. 16
Arch. d'Etat Fribourg. Doc[ts]. France. IX (1643—1663)
St-Arch. Aarau. Abscheidsacta und Zeitungen. 1650 1658. n° LI
St-Arch. Zug. Frankr. (*De La Barde*, 22 janvier)
Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3216*
Arch. für Schweiz. Gesch. VI.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*
Frari. Svizzeri. L. n° 18
Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *429*. 2007.

1651

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, le … mars, 6 et 10 juin, le … juillet 1651.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 3 au 15 juillet.	Bibl. Nat. f. fr. *16,086* (*De La Barde*, 6 et 13 juillet); f. fr. *20,980*. 171 ; *20,979* Frari. Svizzeri. L. nos 52, 54 St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48 Gazette de France. *1651*. p. 735 Eidg. Absch. VI *A*. 59 *d*
A Bade, du 4 au 16 septembre.	Bibl. Nat. f. fr. *16,088*. 143 Frari. Svizzeri. L. n° 69 (*Giavarina*, 2 e 9 settembre) St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48 Eidg. Absch. VI *A*. 72 *d*.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXVIII. pièce 53. n° 14 ; Suisse. XXXII : France. CCLXVIII. 118vo
Bibl. Nat. f. fr. *16,038*, *16,086 ;* Coll. Clairambt *432—435*
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37 *f*
Frari. Svizzeri. L (*Giavarina*, 22 aprile)
Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XI (Lettres de De La Barde)
St-Arch. Zürich. Frankr. X; Briefe der franz. Könige *C* IV
St-Arch. Bern. Französ. königl. Missiven; Frankr. Buch *M* 645, 653
St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1650—1654)
Eidg. Absch. VI *A*. 52 *h*, *i*, 53 *k*, 82 *z*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*.

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Résidence: Soleure.

A Bade, du 12 au 20 avril.
- Aff. Etr. Venise. LXVIII. 152
- Bibl. Nat. Coll. Clairambt *438*. 1177
- Arch. Guerre. CLVIII. 156
- Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIV (*Boccapaduli*, 9 aprile)
- Frari. Svizzeri. L (*Giavarina*, 13 aprile)
- Eidg. Absch. VI *A*. 106 *b*, 108 *a*

A Bade, du 7 au 23 juillet.
- Bibl. Nat. f. fr. *20,660*. 326
- Arch. Guerre. CLVIII. 232
- Aff. Etr. Venise. LXVIII. 166
- St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48
- St-Arch. Basel. Krieg der Fronde. V1
- Eidg. Absch. VI *A*. 117 *c*.

Sources:

Aff. Etr. Suisse. XXXII; Venise. LXVIII. 144—147, 168, 176, etc.; LXIX. 68; LXX. 168vo
Bibl. Nat. f. fr. *16,082*, *16,033*, *16,036*; Coll. Clairambt *437—439*
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f*
Arch. Guerre. CLVIII. 156, 237; CLXIII. 156
Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCLXXIV. 212
Frari. Svizzeri. LI
St-Arch. Zürich. Frankr. X, XI
St-Arch. Basel. Politisches. Krieg der Fronde. V1 (1651—1654)
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
Arch. de l'anc. évêché de Bâle, à Berne (Guerre de France. 1651—1652)
St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1653—1654); Pensionen (1650—1654)
Archiv für Schweiz. Geschichte. VII
Eidg. Absch. VI *A*. 105 *a*.

ANDRÉ GOURY, Sr DE GIROLLES

Chargé d'une mission spéciale en Suisse par le prince de Condé.

Avril—Septembre 1652.

Lettres de créance (de Condé): Paris, 24 juillet.

Résidence: Bâle.

- Bibl. Nat. f. fr. *16,033*. 301, 306, 320, 324; Coll. Clairambt *438*. 1177
- Aff. Etr. Venise. LXVIII. 78
- Arch. Guerre. CLVIII. 156
- Frari. Svizzeri. LI (*Giavarina*, 14 settembre [2da])
- St-Arch. Zürich. Frankreich. XI (*Girolles aux cantons*. Bâle, 11 août: *De La Barde aux cantons*. Soleure, 22 août

JEAN-HENRI FALKNER

Chargé d'une mission spéciale en Suisse par les princes français rebelles.

Juillet—Août 1652.

Résidence: Bâle.

- St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (*De La Barde à Bâle, à Zurich*. 1er et 22 août)
- Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f*. 115, 116.

GRISONS

Laurent TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS
Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :
St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J.*

1653

SUISSE

JEAN DE **LA BARDE**
Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :
Paris, 5 janvier, 20 mai, 13, 20 et 30 juin.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 19 janvier au 11 février. — Aff. Etr. Suisse. XXXII. 62; Venise. LXVIII. 199. Frari Svizzeri. LI (*Giavarina*, 25 gennaio e 1° febbraio). St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48. Eidg. Absch. VI *A*. 136 c, 137.

A Bade, du 10 au 24 août. — Aff. Etr. Suisse. XXXII. 96; Venise. LXIX. 72; France. mss. *1859*. 204. Bibl. Nat. f. fr. *16,038*. 429, 433. St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48. Eidg. Absch. VI *A*. 194 *ss*.

↦ HUMBERT **BASSAND**
Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.
Juillet 1653.

Lettres de créance :
Brisach, 3 juillet 1653.

St-Arch. Basel. Frank[illegible] *B* 4.

↦ JEAN CAMUS, S[r] DE **BAGNOLS**
Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.
Décembre 1653.

Lettres de créance :
Brisach, 16 décembre 1653.

St-Arch. Basel. Fran[illegible] Politisches. V 1.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXII, XXXIII; Venise. LXVIII
Bibl. Nat. f. fr. *16,033, 16,036*
Bibl. Institut. Coll. Godefroy. CCCCCXV. 150
Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f*
Arch. Guerre. CCXLV. 172
St-Arch. Zürich. Beilage zum Abscheid zu Baden. *B* VIII. 132; Frankreich. XI
St-Arch. Aarau. Dokum. Pergamente. n° 132; Abscheidsacta u. s. w. (1652—1653). LII, LIII
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
St-Arch. Basel. Politisches. V1 (Krieg der Fronde); Missiven. n° CLIX
St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde. 1653—1654
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 3, 9, 29; *H* 497; *M* 699; Rathsmanual. CXVII. 274
Archiv für Schweiz. Geschichte. VIII
Eidg. Absch. VI *A*. 155 *e*, 185 *p*, 191 *a*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

St-Arch. Bern. Bündtenbuch *J*
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni (*Casati al governatore di Milano*, 4 marzo 1653).

⟼ JEAN-BAPTISTE POSTEL (?), Sr **DES MINIÈRES**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

Lettres de créance :

Brisach, 20 décembre 1653. — St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.

⟼ ANTOINE DELMAS, Sr DE **BEAUREGARD**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

Lettres de créance :

Brisach, 20 décembre 1653. — St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.

⟼ FRANÇOIS DE SAINTE-COLOMBE, BARON DE **LAUBÉPIN**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Décembre 1653.

Lettres de créance :

Brisach, 23 décembre 1653. — St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.

SUISSE

JEAN DE **LA BARDE**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance:

Paris, 10 mars, 27 octobre, 17 novembre.

Résidence: Soleure.

A Bade, du 5 au 17 juillet.
- Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 97; Venise. LXIX. 133, 135
- Arch. Guerre. CCXV. 186
- St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 48
- British Museum. mss. Lansdowne *751*. 183
- Frari. Svizzeri. LII. n° 78
- Eidg. Absch. VI *A*. 222 *g*, 227 *h*
- *Vaughan*. op. cit. I. 16.

Sources:

Aff. Etr. Suisse. XXXIII, XXXIV, LVIII. 127; Venise. LXVIII, LXIX
Bibl. Nat f. fr. *4188*. 155, 159, 377; *16,038*; *20,981*. 55, 57; Coll. Clairambt *441*
Arch. Guerre. CXLIII. 128; CVIII. 446; CCXV. 186; CCXLV. 174, 194
Bibl. Ste Geneviève. mss *L* 37 *f*
St-Arch. Zürich. Frankr. XI, XII
St-Arch. Luzern. Frankr. Unruhen (1578—1788). 2e fasc.; Bünde (1653—1654); Frankr. XXII (Kriege u. s. w.). 1639—1676
St-Arch Bern. Frankr. Königl. Missiven; Frankr. Buch *C* 37, 69, 87; *E* 1163; *H* 517; Evangel. Absch. *F* 813; Rathsmanual. CXXI. 60
Arch. de l'anc. év. de Bâle, à Berne (Guerre de France. 1653—1658)
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
St-Arch. Zug. Frankr. (*De La Barde*, 30 novembre)
St-Arch. Aarau. Abscheidsacta (1654—1656). LIX
Arch. d'Etat Genève. Lettres *D*. n° 32. p. 163
Eidg. Absch. VI *A* 218 *o*, 224 *ff*, 227 *h*, 235 *b*.

JACQUES D'ESNÉ, Sr DE **LA CHESNAYE**

Chargé d'une mission du comte d'Harcourt auprès des autorités de Bâle.

Mai 1654.

Lettres de créance:

Brisach, 22 mai 1654.

St-Arch. Basel. Po tisches. V1.

GRISONS

Laurent TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS
Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :
Frari. Svizzeri LII.

1655

SUISSE

JEAN DE **LA BARDE**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :
Paris, le ... mars, 15 mai; Compiègne, 4 juin, 29 et 30 novembre.

Résidence : Soleure.

A Aarau, le 7 juillet.	British Museum. mss. Lansdowne *745*. 118 *b*
A Bade, du 8 au 17 juillet.	Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVIII (*Borromeo*, 8 luglio) Bibl. Nat. f. fr. *16,035* fos 96, 98 Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 205 Aff. Etr. Venise LXIX. 234, 236, 237 Eidg. Absch. VI *A*. 254 *e*, 259 *f*
A Bade, du 23 novembre au commencement de décembre.	Aff. Etr. Suisse. XXXIV. 223 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 347 Bibl. Nat. f. fr. *16,035*. 137, 139vo, 143vo Arch. Vaticano Nunz. Svizz. XLVIII (*Avisi del Borromeo*, 29 novembre) Frari. Svizzeri. LIII. nos 156 (2da) 157 St-Arch. Zürich. Frankr. XII. 57 Eidg. Absch. VI *A*. 284 *g*

A Mellingen, le 28 décembre.	British Museum. mss. Lansdowne 752. 265 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 344
A Bade, dès le 29 décembre.	British Museum. mss. Lansdowne 752 265 Aff. Etr. Venise. LXVIII. 344.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXIV, XXXV; Venise. LXVIII
Bibl. Nat. f. fr. *4190.* 136, 168; *16,035; 20,981.* 55—57
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37 *f*
St-Arch. Zürich. Briefe der franz. Könige *C* IV; Frankr. XI. XII
St-Arch. Bern. Franz. königl. Missiven; Frankr. Buch *C* 111, 127; *H* 327, 329, 335, 589; Evangel. Absch. *F* 963
St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4
St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege u. s. w. 1639—1678)
St-Arch. Zug. Frankr. (*De La Barde*, 24 mars)
Arch. d'Etat Fribourg. France. IX (1643—1663)
Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3812*
Eidg. Absch. VI *A.* 239 *d*, 245 *b*, 246 *h*, 280 *zu d*, 283 *m*, 293 *n*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Frari. Svizzeri. LIII.

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance:

Paris, 25 janvier, 28 février, 8 mars, 23 mai.

Résidence: Soleure.

A Bade, séjour continué depuis le 29 du mois précédent jusqu'au 8 janvier.	Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 4 Bibl. Mazarine. mss. *L 37 f* f° 200 (12 janvier)
A Aarau, le 8 février.	Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 193
A Brugg, le 9 février.	Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 22
A Aarau, dès le 10 février.	Bibl. Nat. f. fr. *16,085* f° 193
A Bade, du 14 février au 9 mars.	Bibl. Nat. f. fr. *16,085*. 194vo Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 28 British Museum. mss. Lansdowne *745* f° 16 Aff. Etr. Venise. LXXVII. 107 Gazette de France. *1656*. 136
A Aarau, le 10 mars.	Aff. Etr. Venise. LXXVII. 107
A Bade, du 25 avril au 15 juin.	Aff. Etr. Suisse. XXXV. 161; XXXVI. 46 Bibl. Nat. f. fr. *16,085*. 213vo, 214vo, 216, 219vo, 226vo British Museum. mss. Lansdowne *753*. 163 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XI (*Grésy*, 26 avril) Gazette de France. *1656*. 488, 566 (indique le 22 avril comme date d'arrivée)
Interrompt son séjour à Bade pour passer à Soleure les fêtes de la Pentecôte.	Bibl. Nat. f. fr. *16,085*. 221vo Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XI (*Grésy*, 15 juin) Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 46 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX (*Borromeo a Rospigliosi*, 8 giugno)

FRANÇOIS, DUC DE LA ROCHEFOUCAULD

Nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique.

Février 1656.

Projet d'instruction:

Paris, 1er février.

(Mission non exécutée.)

Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 17, 104, 116, 121
Bibl. Nat. f. fr. *16,085*. 194vo
Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizz. XI (*Madame Royale à Grésy*, 28 février)
St-Arch. Zürich. Frankreich. XI. 202—204.

A Bade, du 17 (*) juillet au 21 août.	Bibl. Nat. f. fr. *16,035.* 239—268 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLIX (*Borromeo,* 20 luglio) St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 379 Eidg. Absch. VI *A.* 340 *a* (*) et non le *20:* Gazette de France. *1656.* 784
A Aarau, du 15 au 17 novembre.	Bibl. Nat f. fr. *16,035.* 373vo, 380vo Eidg. Absch. VI *A.* 352 *a.*

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXV, XXXVI; Venise LXXVII; Allemagne. CXXXIV. 11, 78
Bibl. Nat. f. fr. *4191* fos 51, 52; *16,035; 20,660.* 326
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37 *f*
British Museum. mss. Lansdowne *745.* 40; *753.* 43, 241, 309, 319
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 129, 137, 169, 171, 177, 179, 269, 305, 309, 328; *H* 337, 343, 379; Genfbuch. V. 426
St-Arch. Zürich. Frankr. XII
St-Arch. Luzern. Franz. königl. Missiven. *262* Frankr. Bünde (1653—1656; 1656—1661) Frankr. XII (Kriege u. s. w. 1639—1676)
St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4
St-Arch. Solothurn. Missiven der französ. Könige *B* 2
Arch. d'Etat Fribourg. Docts France. IX (1643—1663)
Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3312, 3322;* Lettres *D* XXXIII. 41
Eidg. Absch. VI *A.* 315 *b, c,* 318 *h,* 326 *p,* 329 *g,* 341 *w,* 348 *c,* 352 *a.*

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Bibl. Nat. f. fr. *16,035.* p. 416.

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, 27 mars; Vincennes, 17 avril; Sedan, 20 août; Paris, 29 décembre.

Résidence : Soleure.

A Aarau, du 17 au 26 janvier. — Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 83; British Museum. mss. Lansdowne *749*. 86; Eidg. Absch. VI *A*. 358

A Bade, du 3 au 14 juillet. — Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 133; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. (*Crivelli a Casati*. Bada, 7 luglio); Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLI (*Borromeo*, 12 luglio).

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVI; Allemagne. CXXXIV. 62vo, 72—79, 103; CXXXVIII. 266
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f*
British Museum. mss. Lansdowne *754*. 311
Frari. Svizzeri. LIV
St-Arch. Zürich. Franz. königl. Missiven *C* IV. 9; Frankr. XI, XII
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 341, 403, 421, 473, 489, 559; *II* 409, 415, 421; Rathsmanual. CXXXVII. 438
St-Arch. Zug. Frankr. (*De La Barde*, 8 mai)
Eidg. Absch. VI *A*. 364 *o*, 366 *b*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVI. 209, 210.

CHARLES DE BROSSES

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Novembre 1657.

British Museum. mss. Lansdowne *754*. 309.

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire
auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, 8 janvier, 26 février, 2 avril, le ... juillet.

Résidence : Soleure.

A Aarau, du 30 avril au 17 mai.	Frari. Svizzeri. LV. n° 144 St-Arch. Zürich. Frankreich. XIII. 36 Eidg. Absch. VI *A.* 412 *a*
A Aarau, du 24 mai au 2 juin.	Eidg. Absch. VI *A.* 415 *a*, 416 *b*
A Bade, du 8 au 17 juillet.	Relation de Crivelli de la diète de Bade (20 juillet). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. Eidg. Absch. VI *A.* 427 *b*
A Bade, du 2 au 4 septembre.	Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizz. (*Crivelli a Casati*, 13 settembre) Eidg. Absch. VI *A.* 436 *a*
A Bade, du 10 au 27 décembre.	Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. (*Crivelli a Casati*, 15 dicembre) Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LII (*Borromeo*, 12 dicembre) Eidg. Absch. VI *A.* 455 *c* St-Arch. Bern Frankr. Buch *C* 795.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVII
Frari. Svizzeri. LV. nos 126, 137
British Museum. mss. Lansdowne *754*. 272, 343, 318
Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f*
St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Frankr. XII. XIII
St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; Frankr. Buch *C* 777, 795
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege u. s. w. 1639—1676)
Eidg. Absch. VI *A.* 402 *a.*

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Frari. Svizzeri. LV
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (*Casati*, 13 febbraio).

1659

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappel de créance :

Paris, 10 janvier.

Résidence : Soleure.

A Aarau, du 15 au 19 janvier.	St-Arch. Luzern. Frankreich. Bünde. 1656—1661 Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 100 Eidg. Absch. VI *A*. 466 *a*
A Bade, du 5 au 27 mars.	Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 109—114 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. (*Crivelli a Casati*, 29 marzo) Eidg. Absch. VI *A*. 476 *c*, 479 *e*
A Bade, du 6 au 22 juillet.	Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 144 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII (*Borromeo a Chigi*, 24 luglio; Avvisi di Bada, 26 luglio) Bibl. Ste Geneviève *L* 37 *f* f° 350vo Eidg. Absch. VI *A*. 485 *d*.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVII; Allemagne. CXLVI. 193, 197vo, 203, 303, 308, 420 ; France. CCXCIII. 309vo
Bibl. Nat. f. fr. *17,935*. 87
Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f*
Frari. Svizzeri. LVII (*De La Barde*, 31 juillet; *les Ligues Grises*, 23 août)
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIII
St-Arch. Zürich. Frankr. XIII
St-Arch. Bern. Frankr Buch *E* 1205 : *H* 177, 185
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1648—1663)
St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1656—1661) ; Pensionen (1655—1659)
St-Arch. Chur. Akten
Eidg. Absch. VI *A*. 473 *a*, 493 *a*, 494 *e*, *g*, 495 *c*, 497 *o*, 498 *b*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* fos 277, 284
Aff. Etr. Suisse. XXXVII. 155
St-Arch. Zürich. Frankr. XIII. nos 59, 87
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni (*Casati*, 15 gennaio e 19 febbraio 1659).

1660

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Aix, 10 mars; Montpellier, 6 avril; Vincennes, 3 août.

Lettres de rappel :
Paris, 23 novembre.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 5 au 13 juillet.	Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LIV (*Avvisi del Borromeo*, 22 luglio) Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. (*Crivelli a Casati*, 3 agosto) Eidg. Absch. VI *A*. 506 *d* St-Arch. Zürich Frankr. XIII. 102. 114 Frari. Svizzeri. LVIII. n° 279
Quitte Soleure, le 21 décembre, pour rentrer en France.	Bibl. Ste Geneviève *L* 37*f* fos 269, 358 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. (*Crivelli*, 24 dicembre).

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVIII; Allemagne. CXLVII. 233vo, 279
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f*
St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Frankr. XIII
St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; Frankr. Buch *II* 431, 719, 745
St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege u. s. w. 1639—1676); Frankr. Pensionen (1660—1665); Frankr. Gesandte (12. Dezember); Credenzbriefe *M* 260
St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige *B* 2
St-Arch. Basel. Frankr. *A* 1, *A* 2, *B* 4
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France. 1600—1686. *A* III. 12, 23
St-Arch. Zug. Frankr. (*De La Barde*, 20 juin)
Eidg. Absch. VI *A*. 508 *hhh*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS
Chargés de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

GASPARD **CHARRIER**

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Février 1660.

Aff. Etr. Genève III. 8; Genève. Mém. et Docts. II. 269.

CHARLES **COLBERT DE CROISSY**

Désigné comme ambassadeur ordinaire en Suisse.

Juin 1660.

(Mission non exécutée.)

Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. (*Crivelli*, 3 agosto)

Sources :

Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37*f* f° 292
Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX (Négoc. de De La Barde)
Arch. Gen. Simancas. Estado. *3878* (*Casati*, 2 noviembre)
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XL (*Paradisi*, 18 novembre).

1661

SUISSE

Michel BARON
Philippe VIGIER

Chargés d'affaires par intérim.

Décembre 1660—Février 1661.

Sources :

Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663) (*Vigier à Fribourg, à Lucerne.* Soleure, 29 décembre 1660)
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte (*Mollondin à Vigier*, 18 février 1661).

Michel BARON

Chargé d'affaires par intérim.

Février—Octobre 1661.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. LXXIV. 59; XXXVIII. 78
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 760 c.

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique

dès octobre 1661.

Commission d'ambassadeur extraordinaire :

Fontainebleau, 19 juillet.

Instructions :

Même date.

Lettres de créance :

Fontainebleau, 22 juin et 19 juillet.

Rappel de créance :

Fontainebleau, 1er novembre.

Résidence : Soleure.

Rentre à Soleure, venant de France, le 16 octobre.
- *De La Barde aux XIII cantons.* Soleure, 18 octobre (St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; Arch. d'Etat Fribourg. France. IX; St-Arch. Zürich. Frankr. XIII)
- Bibl. Nat. Mél. Colbt. XXVI. 324
- Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (*Casati al gran celliere di Milano.* Coira, 4 novembre).

Aff. Etrangères. Suiss[e] XXXVIII. XXXIX[...] France. CCXCV. 100v[o] 319. 401; Allemagn[e] CXLI. 132vo; CL[...] 128, 132vo
Bibl. Nat. f. fr. 706[...] 29, 80; Mél. Colb[t.] XXVI. 327
Arch. Nat. *K* 1353. n°
St-Arch. Zürich. Mis[...]siven der franz. Kö[...]nige *C* IV. 9
St-Arch. Bern. Frank[r.] Buch *C* 829; *H* 760[...] *M* 203
Arch. d'Etat Genèv[e] Lettres XXXIV *D*. 5[...] 135; XXXV *D* (1662–1666)
St-Arch. Solothur[n] Rathsmanual. CLX[...] 411
Arch. d'Etat Fribour[g] Docts. France. I[X] (1643—1663)
St-Arch. Zug. Frank[r.] 1661
St-Arch. Luzern Frank[r]reich. Gesandte *M* 20[...]
Eidg. Absch. VI [...] 531 *b*, 545 *b*, 546–54[...]

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (*Casati*, 15 novembre 1661)
Frari. Svizzeri. LIX (*De La Barde*, 22 décembre 1661).

1662

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappel de créance :

Paris, 18 novembre.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 22 au 28 janvier.	Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 13 Frari. Svizzeri. LIX. n° 362 Eidg. Absch. VI *A*. 550 *b*
A Bade, du 2 au 23 *) juillet.	Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 54; XXXIX. 42, 46, 47, 49 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI (*Borromeo*, 18 giugno e 27 luglio) Eidg. Absch. VI *A*. 562 *h* *) et non 22. *contra:* Eidg. Absch. VI *A*. 561
A Bade, le 12 novembre et jours suivants.	Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (*Casati*, 25 novembre) Eidg. Absch. VI *A*. 574 *b*.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVIII, XXXIX; Grisons. X
Arch. Guerre. CLXXIII. 133, 275
Bibl. Nat. Mél. Colbt. CVII. 177; CXII. 77;
St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 305, 454, 460, 474, 551; Frankr. Buch *E* 1217, 1221
St-Arch. Luzern Frankr. Kriege u. s. w. (1639—1676); Pensionen (1660—1665)
St-Arch. Zug. Frankr. (*De La Barde*, 20 septembre)
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643 1663)

CLAUDE BOUCHU

Chargé d'une mission spéciale à Genève.

Février 1662.

Lettres de créance :

Paris, 31 janvier 1662.

Gautier. Histoire de Genève. t. VII. 411.

JEAN FRISCHMANN

Chargé d'une mission spéciale à Bâle.

Juin 1662.

Lettres de créance :

Paris, 7 juin 1662.

St-Arch. Basel. Frankr. *B* 1 (1500—1698).

Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3370*
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVI
St-Arch. Chur. Akten
Eidg. Absch. VI *A*. 556 *a*, 558 *b*.

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XL. 21, 28
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. (*Borromeo*, 15 gennaio)
Frari. Svizzeri. LIX (*Sarotti*, 7 gennaio).

1663

SUISSE

JEAN DE LA BARDE

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Rappels de créance :

Paris, 8, 13 et 16 juin; ... 27 février, 12 juin.

Lettres de rappel :

Paris, 10 décembre 1663.

Résidence : Soleure.

A Bade, du 4 au 21 juillet.
- Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII (*Borromeo a Chigi*, 5 e 12 luglio)
- Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 206; Suisse. Mém. et Doc^ts^. XI. 17—58
- Frari. Svizzeri. LX. n° 15
- Eidg. Absch. VI *A*. 586 *ff*, *gg*, 589 *g*

Quitte définitivement Soleure, le 2 octobre.	Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 258 Frari. Svizzeri. LX. nos 25, 26 Gazette de France *1663*. p. 1071
Arrive à Paris, le 29 octobre.	Gazette de France. *1663*. p. 1071.

Sources :

Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. XXXIX; Mém. et Docts. XX
Bibl. Nat. *500* Colbt *330* 258; Mél. Colbt CXVI. 189; Clairambaut *1001*. 961
Bibl. Ste Geneviève. mss. *L* 37 *f*
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVII (*De La Barde,* 26 février)
Frari. Svizzeri. LX
St-Arch. Zürich. Missiven der franz Könige *C* IV. 9
St-Arch. Luzern. Französ. Königsbriefe; Rom. Militärwesen und Kriege
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *C* 885. 903; *E* 1225
Arch. d'Etat Fribourg. Docts. France. IX (1643—1663)
Arch. d'Etat Genève Lettres XXXV *D* (7/17 septembre)
Arch. cant. Valais. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12, 23
Eidg. Absch. VI *A*. 580 *a*, 582 *c*, 591 *a*, 594—595 *a*, 600—603

GRISONS

Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français sous l'autorité de De La Barde.

Sources :

Frari. Svizzeri. LX.



TABLE

DES

MATIÈRES*

* Lorsqu'un sujet est traité deux ou plusieurs fois dans la même page, le chiffre est indiqué en *italiques*.

* Cet acte diplomatique, rédigé dès le *14 avril* (Eidg. Absch. VI *B*. 1608), ne fut en réalité mis au point que le 14 mai (*Grésy au duc de Savoie*. 23 mai 1651).

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX*

* Pour la commodité des recherches, les noms de lieux situés en France sont suivis de l'indication du département dont ils font partie actuellement.

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES*

* Les dates entre [ ] ne sont pas celles de la naissance et du décès des personnages dont elles accompagnent les noms, mais uniquement de la période de leur existence embrassée dans ce sixième volume.

(1) pour le détail v. tome V. p. 576.
(2) et non *1628* (v. t. III. 1085).

---

(1) et non de Narni, *contra:* Moreri. II. 561.
(2) et non 1673, contra. Gams. p. 671.

chargé d'une mission à Coire [8 septembre—17 octobre 1645]. 87, 88, 89, *89n.*

Bonneuil (Etienne Chabenat, S^r de), chevalier, vicomte de Savigny, baron de Nouan, ancien commis de Particelli d'Emery;

titulaire de la deuxième charge d'introducteur ou conducteur des ambassadeurs, de 1659 à 1680, et des deux charges réunies dès 1671. 747. 750, 751*n*, *752n.*

[décédé le 25 avril 1680].

Bonstetten (Charles de), de Berne, baron de Vaumarcus;

capitaine au service de la Fronde [1652]. 250.

l'un des ambassadeurs des cantons protestants à Turin [août 1655]. 421*n*.

Bonzi (Pierre de) (16 avril 1631—11 juillet 1703), naturalisé français en août 1637, abbé commendataire d'Aniane, de Mortemer, de Moustiers, de Valmagne, de Saint-Sauveur de Lodève; envoyé du grand-duc de Toscane à Paris [février 1658—6 décembre 1660] et son représentant aux conférences de Saint-Jean-de-Luz et de Fontarabie; envoyé extraordinaire de France en Toscane [pour le mariage Médicis-Orléans, 1661]; évêque de Béziers [1659—8 décembre 1669]; archevêque de Toulouse [8 décembre 1669—octobre 1673]; archevêque et primat de Narbonne [28 octobre 1673—11 juillet 1703]; président-né des Etats de la province de Languedoc;

ambassadeur ordinaire à Venise [19 octobre 1662—2 février 1665]. 701.

[ambassadeur extraordinaire en Pologne [28 mars 1665 au 23 juin 1668], puis de novembre 1668 au 10 août 1669; ambassadeur ordinaire à Madrid [1er mars 1670—1er juin 1671]; grand aumônier de la reine [19 août 1671]; cardinal [22 février 1672]; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit [1688]].

Bordeaux (Antoine de) (1614—7 septembre 1660), Sr du Genitoy, de Neufville, etc.; conseiller au parlement de Toulouse [31 décembre 1639]; maître des requêtes [28 mars 1642]; président au Grand Conseil;

envoyé extraordinaire, puis ambassadeur ordinaire à Londres [26 décembre 1652—6 juillet 1660]. 382*n*, 418*n*.

[chancelier de la reine Marie-Thérèse [1660]; décédé à Paris, le 7 septembre 1660].

Borcel (Guillaume), chevalier, Sr de Duynbeke, conseiller et pensionnaire de la ville d'Amsterdam; né en 1590; ambassadeur en Angleterre [1642, 1644], puis à Stockholm, à Copenhague et en Allemagne;

ambassadeur ordinaire à Paris [1649—1668]. 417, 762, 762*n*, 763.

[décédé le 29 septembre 1668].

Borja [*Borgia*] (Melchior Centalles de), des ducs de Gandia, chevalier de Malte, président d'Aragon [avril 1645], général des galères de Naples, puis de celles d'Espagne, vice-roi de Naples par intérim [février 1648]; « pré-

[1] v. t. V. p. 590.

à Coire [juillet—août 1633]; l'un des négociateurs du traité d'Asti [juillet 1637]. 120.

[chargé de nombreuses missions à Coire [1637—1639]];

à Milan [1648 sqq.]. 338 *n*, 401, 485 *n*, *503 n*, *504 n*, *506 n—508 n*, 617 *n*, 720.

[chargé de missions extraordinaires à Gênes [février 1648], puis à Rome [mars—mai 1649]];

en Alsace; à Zurich; à Bellinzone [1654]. 292, 368, 371, 380.

[l'un des quatorze membres du Sénat de Milan [1650]; décédé en 1660].

Castelberg (Conradin de), le jeune, d'Ilantz, chevalier, capitaine au régiment grison de Florin [2[e] armée de la Valteline, 1635]; l'un des signataires du *Kettenbund* [janvier 1637]; l'un des commissaires désignés pour la reprise de possession de la Valteline [mars 1637]; l'un des ambassadeurs des Trois Ligues à Milan [août—septembre 1639], puis à Innsbruck [décembre 1639 et juin 1642]; *Landammann* de Disentis; *Landrichter* et *Landobrister* de la Ligue Grise [1633—1651]. 117, 483, 490, 503, 503 *n*.

Castelete [*Casteleti*] (Francisco), chanoine de « la insignia colegiata de Santa-Maria de la Escala de Milan » [1653];

chargé d'une mission en Valais [1653]. 87 *n*, 186, 192, 192 *n*.

[représentant des intérêts privés d'Alfonso Casati et de ceux du canton de Fribourg à Milan [1665], décédé en 1679].

Castelmoron (François Nompar de Caumont-La Force, marquis de), S[r] de Montpouillan, maître de camp du régiment d'Aquitaine [1631], gouverneur de Montbéliard et de Belfort [1640];

à Paris [1644]. 43 *n*.

Castelnau (Jacques de Castelnau-Mauvissière, marquis de) (1615?—1658), baron de Joinville, S[r] de Sainte-Lizaigne, etc.; volontaire au service de Hollande [1635], maître de camp en France [1636], maréchal de bataille [1644], maréchal de camp [1645], gouverneur de Brest [1647] et de La Bassée [1648]; conseiller du roi en ses Conseils, chevalier de ses ordres [9 février 1651];

négociateur, au nom du roi, du traité de Blondelsheim avec le comte d'Harcourt [21 mai 1654]. 291, *291 n*, 292, *292 n*.

[lieutenant général [1650], maréchal de France [20 juin 1658], décédé le 15 juillet 1658].

Castel-Rodrigo (Manuel de Moura y Corte Real, deuxième marquis de), comte de Lumiares; grand d'Espagne; grand commandeur de l'ordre du Christ; premier gentilhomme de la chambre du roi Catholique; son *veedor de hacienda*, membre du Conseil d'Etat de Portugal, puis de celui de Madrid; ambassadeur ordinaire à Rome [décembre 1631—1641], premier plénipotentiaire espagnol pour la paix à Ratisbonne, commandeur de l'ordre d'Alcantara;

(1) D'après la Gazette de France, année 1651, p. 349 et le Theatrum Europaeum. VII. 150. *Garma* (Teatro. t. IV. 76) et après lui *Morel-Fatio* (Instructions, etc. I. 217 donnent comme date: 28 janvier 1652 et *Gachard* (biogr. belge): 30 janvier 1661

secrétaire d'Etat du Saint-Siège [1651—1655]. 290 *n*, 299 *n*, 303 *n*, 381 *n*, 384 *n*, 386 *n*, 412 *n*.

[cardinal [19 février 1652]; pape sous le nom d'*Alexandre VII* [7 avril 1655]. v. *Alexandre VII*.

Chimilecius [*Chmielecy*; *Schmieleczy*] (Jean-Lucas), docteur en médecine; *Seckelmeister* de Mulhouse [1647]. 134 *n*, 148 *n*.

[bourgmestre en 1655, décédé en 1662].

Choart de Buzanval (Madeleine Potier), mariée le 21 avril 1608 à Théodore Choart de Buzanval, décédée le 30 juillet 1671, à 84 ans. 8 *n*.

Choart (Nicolas) (20 juillet 1611—31 juillet 1679), chevalier, Sr de Chichery; conseiller au parlement de Bretagne [29 octobre 1630—1631] conseiller au Grand Conseil [1631], attaché à l'ambassade de Créqui à Rome [1633 à 1634], maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi [août 1639—1643];

nommé ambassadeur ordinaire en Suisse [juin 1643] (mission non exécutée). 3, *8*, 174.

[ordonné prêtre; évêque et comte de Beauvais [11 mai 1650—31 juillet 1679]. pair de France, vidame de Gerberoy].

Choiseul (François de) (1612—1690), chevalier, puis [1641] marquis de Praslin. capitaine au régiment «mestre de camp général de la cavalerie» [24 janvier 1638], maréchal de camp [6 février 1647], gouverneur de Troyes [20 janvier 1648], lieutenant général [1er octobre 1655];

lieutenant général du gouvernement de Champagne au département de Troyes. Châlons, etc. [18 juillet 1641—avril 1684]. 746.

[décédé le 12 décembre 1690].

Choiseul-Francières (Claude de Choiseul, comte de) (1er janvier 1632 au 15 mars 1711);

gouverneur et bailli de Langres [dès 1649]. 746.

[capitaine au régiment de Condé [1651], maître de camp d'un régiment de cavalerie [6 mai 1653], brigadier de cavalerie [4 mai 1667], maréchal de camp [2 avril 1669], lieutenant général [25 février 1676], général maréchal de camp de l'armée de l'électeur de Cologne [11 mars 1684]. gouverneur de Saint-Omer [12 août 1684—septembre 1706] chevalier des ordres du roi [31 décembre 1688]; maréchal de France [27 mars 1693]; gouverneur de Valenciennes [22 septembre 1706]].

Choisy (Jean-Paul de), Sr de Beaumont et de Balleroy en Normandie, Grandcamp, etc., conseiller au parlement de Toulouse et à la chambre de l'édit de Castres [1654], chancelier du duc d'Orléans [1656], conseiller d'Etat réformé [1657], intendant d'Auvergne [1662], de Lyon, des Trois-Evêchés et du Barrois [1662—1673]. 761 *n*.

[intendant de l'armée du roi à Marsal [1663] et de celle du prince de Condé [1672]; conseiller d'honneur au parlement de Metz; décédé en juin 1697].

Colbert (Jean-Baptiste) (24 août 1619—6 septembre 1683), baron de Seignelay, etc., marquis de Châteauneuf [1681], conseiller du roi [1651], intendant de Mazarin; intendant des finances [16 mars 1651];

contrôleur général des finances [12 décembre 1656]. 551, 560 *n*, 563 *n*, 604 *n*, *631 n*, 633, 634 *n*, *648 n*, 650 *n*, 651 *n*, 662 *n*, 664 *n*, 666 *n*, 670 *n*, 675 *n* à 678 *n*, 687, *689 n*, *692 n*, 705 *n*, *711 n*, 712 *n*, *739 n*, 740 *n*, 743 *n*, 745 *n*, 754, 755, 757 *n*, 758, 762 *n*, 764.

[conseiller d'Etat et des finances, secrétaire et ministre d'Etat [1669]; surintendant de la marine [1661] et des bâtiments et manufactures [1666]; grand trésorier des ordres [1665]].

Colbert de Croissy (Charles) (1625—28 juillet 1696), frère du précédent, marquis de Croissy [1662], intendant de l'armée française lors de l'expédition de Naples [1654], conseiller au parlement de Metz [1656];

président du Conseil souverain d'Alsace et intendant de justice, police et finances en Alsace, gouvernement de Brisach, Brisgau et Sundgau [23 février 1656] [1656—1662]. 468 *n*, 541 *n*, 560 *n*, 561 *n*, 567, 567 *n*, 601 *n* (1), 634 *n*, *648 n*, *650 n*, 651 *n*, 692 *n*, 702 *n*, *709 n*, 761 *n*.

[chargé de missions à Vienne et à Berlin [mars 1660], puis à Turin, Parme Modène et Florence [octobre—décembre 1660] et à Rome [décembre 1660—mars 1661], conseiller au parlement de Paris [1662]];

désigné comme ambassadeur ordinaire en Suisse [juin 1660] (mission non exécutée). 169, 666.

[intendant des finances [mars 1661]; président à mortier au parlement de Metz [1662]; maître des requêtes [25 mai 1663]; intendant en Touraine, Anjou, Bretagne et Poitou (missions), puis de la généralité de Paris [1662—1675]; chargé de mission à Berlin [1666]; l'un des plénipotentiaires au congrès d'Aix-la-Chapelle [1668]; ambassadeur extraordinaire à Londres [15 août 1668 au 20 janvier 1674]; conseiller d'Etat [1669]; l'un des plénipotentiaires au congrès de Nimègue [1676—1678]; président à mortier à Paris [1679]; envoyé extraordinaire à Munich [novembre 1679—février 1680]; secrétaire et ministre d'Etat aux Affaires Etrangères [novembre 1679—juillet 1696]; grand trésorier des ordres du roi [20 novembre 1690]].

Colladon (Esaïe) (26 septembre 1601—23 septembre 1672), du Conseil des CC de Genève, auditeur [1628], conseiller [1636], secrétaire d'Etat [1640—1646; 1648—1650];

chargé d'une mission à Turin [septembre—novembre 1644]. *81 n*.

[syndic [1647—1676]];

l'un des députés de Genève aux conférences d'Aarberg [26—27 avril 1660]. 642 *n*.

---

(1) Appelé par erreur dans une pièce: *Colbert de Vandières*, qui était le nom de son père.

[conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes [12 septembre 1656], conseiller d'Etat et privé].

Giustinian (Girolamo), ambassadeur ordinaire de la Sérénissime République de Venise à La Haye [3 septembre 1637—8 avril 1641];
ambassadeur ordinaire en France [21 mai 1641—21 juin 1644]. 15, 15*n*, *16n*, 20*n*.
[ambassadeur ordinaire à Madrid [6 août 1644—21 novembre 1648]];
sénateur, ambassadeur ordinaire à Vienne [20 juin 1651—19 janvier 1655]. 464*n*.
[ambassadeur ordinaire à Rome [13 novembre 1655—15 août 1656, jour de sa mort].

Giustinian (Francesco) (12 janvier 1627—3 février 1660), ambassadeur ordinaire à Paris [27 juillet 1655—décembre 1659]. 434*n*, 455*n*, 456*n*, 462*n*, 468*n*, 527*n*, 544*n*, 563, 564*n*, 602*n*.
[ambassadeur ordinaire à Madrid [27 janvier—3 février 1660]].

Godefroy (Jacques), de Genève, professeur en droit; du Conseil des CC [1619], conseiller [1629], secrétaire [1632]; syndic [1637, 1641, 1645, 1649];
ancien syndic, chargé d'une mission auprès du roi Très-Chrétien [janvier à février 1643]. 28, 28*n*, 305.
[décédé en 1652].

Gomont (Nicolas de), vicomte de Portien, baron de Villeneuve-sur-Auvers et de La Mothe-le-Mesnil, gouverneur de Montdidier; commissaire royal dépêché à Turin, à Milan, à Mantoue «pour l'exécution de la paix» [1659—1660]; chargé d'une mission à Cologne [mai 1661];
délégué par le roi à Langres pour y recevoir les ambassadeurs extraordinaires du Corps helvétique [octobre 1663]. 746, *746n*, 750.
[envoyé extraordinaire à Trèves, Münster, Cassel [mai 1667]; à Cologne [septembre 1667—juin 1668]; à Turin, Gênes, Florence et Modène [mai—juin 1672]; à Turin et à Gênes [mai 1672—novembre 1673]; à Gênes, Florence et Rome [mars—août 1675]; puis à Mantoue [mai 1679—24 juin 1680]; décédé à Paris, rue Royale, paroisse Saint-Paul, le 26 novembre 1682].

Gondi (Giovanni-Battista) (1589—1664), di Alessandro [naturalisé français en 1606], chargé des affaires du grand-duc de Toscane en France [dès 1618], chevalier de Saint-Etienne de Toscane [1623], résident en titre à Paris [1624—1638], premier ministre et secrétaire d'Etat à Florence [1640—1643], chancelier de l'ordre du grand-duc [1641], sénateur [1641], ambassadeur à Venise [1643—1644], puis à Rome [1644]. 88*n*, 89*n*.

Gonzenbach (Jean-Jacques), de Saint-Gall, puis de Hauptwil (Thurgovie), marchand établi à Lyon dès 1638, décédé en 1683. 531*n*, 555*n*, 561*n*.

Gottrau (Tobie), Sr de Pensier, bailli de Grasbourg [1630], banneret [1634], du Conseil de Fribourg [1637]; *Bürgermeister* [1649], *Statthalter* [1657], capitaine au service de l'Espagne [1654]. 62*n*.

Gouverneur de l'Alsace [1658]. v. *Mazarin* (cardinal); [1661—1662]. v. *Mazarin* (duc).
de l'Alsace [1649—1658]. v. *Harcourt*.
d'Auxonne [1637—1638]. v. *Guébriant*; [1644—1651; 1660—1670]. v. *Du Plessis-Besançon*.
de Belfort [1653, 1654]. v. *La Suze*.
du Bourbonnais [1660—1670]. v. *Humières*.
de Bourgogne et de Bresse [1646—1650; 1658—1670]. v. *Condé*.
de Bourgogne et de Bresse [1650—1651]. v. *Vendôme*.
de Bourgogne et de Bresse [1651—1658]. v. *Epernon*.
de Bregenz [1648]. v. *Aescher*.
de Brisach [1639—1650]. v. *Erlach-Castelen*; [1650—1651]. v. *Tilladet*; [1651 à 1654]. v. *Charlevoix*; [1654—1661]. v. *Saint-Geniez*.
de Constance [1643—1658]. v. *Rost*.
du fort Fuentes [1638—1661]. v. *Paniza*.
de Hohentwiel [1634—1650]. v. *Wiederholt*.
de Lindau [1632—1633]. v. *Koenig*.
de Lindau [1640—1649]. v. *Wolfegg*.
de Lyon (lieutenant général au gouvernement) [1654]. v. *Neufville*.
de Milan [9 novembre 1635—6 avril 1636; 2 juin 1636—4 février 1641]. v. *Leganès*.
[de Milan [6 avril 1636—2 juin 1636]: duc *d'Alcala*].
de Milan [12 février 1641—27 juillet 1643]. v. *Sirvela*.
de Milan [29 juillet 1643—5 février 1646]. v. *Velada*.
de Milan [24 février 1646—17 novembre 1647]. v. *Castille*.
de Milan [17 novembre 1647—4 mars 1648]. v. *Haro* (1).
de Milan [4 mars 1648—25 mars 1656]. v. *Caracena*.
de Milan (par intérim) [25 mars 1656—3 août 1656]. v. *Trivulzio*.
de Milan [3 août 1656—8 avril 1660]. v. *Fuensaldaña* (2).
de Milan [30 avril 1660—1er mai 1662]. v. *Sermoneta*.
de Milan [10 mai 1662—29 mars 1668]. v. *Ponce de Leon*.
de Milan (par intérim) [avril 1668—8 septembre 1668]. v. *Spinola*.
[de Milan [8 septembre—24 décembre 1668]: le marquis de *Mortara*].
de Milan [17 février 1669—15 mai 1670]. v. *Spinola* (en titre).
de Milan [15 mai 1670—7 juillet 1674]. v. *Osuña*.
de Milan [8 juillet 1674—6 novembre 1678]. v. *Ligne* (prince de).
de Paris et de l'Ile-de-France [1662—1669]. v. *Aumont*.
de Neuchâtel et Valangin [14 octobre 1645—24 mai 1664]. v. *Mollondin*.
des Pays-Bas [4 décembre 1641—janvier 1644]. v. *Mello*.

(1) et non Bartolomeo Arese. *contra:* Eidg. Absch. VI *B*. 1837.

(2) le comte d'Oñate, nommé gouverneur en novembre 1657, ne prend pas possession de son poste.

[chargé d'une mission à Copenhague [1661]];
ambassadeur extraordinaire à Paris [mars—octobre 1662; 3 avril 1663 à août 1667]. 758.
[ambassadeur extraordinaire à Vienne et à Ratisbonne [décembre 1662 à avril 1663]; conseiller au Conseil des Indes [1665]; conseiller d'Etat [15 janvier 1666]; capitaine de la compagnie de la garde espagnole de Charles II [juin 1668], décédé à Madrid, le 15 juin 1673].

La Haye-Vantelet (Jean de), Sr de Vantelet (Ventelay) et de La Bousselle; conseiller au Grand Conseil, puis au parlement de Paris;
ambassadeur ordinaire du roi à Constantinople [1639—1658]. 510 *n*. 574. 574 *n*.

La Marguerie (Louis Laisné, S^r de) (1615—1680), chevalier, S^r de La Dourville, conseiller au Grand Conseil [12 octobre 1635], maître des requêtes ordinaire de l'hôtel [5 avril 1644], intendant de justice et des armées en Languedoc, Guyenne, Normandie et Bourgogne;
premier président au parlement de Dijon [janvier 1654—1657]. 306 *n*. 307 *n*.
[conseiller d'Etat et directeur des finances [1657], conseiller d'Etat ordinaire [1671], mort à Paris, le 22 novembre 1680].

La Meilleraye (Charles de La Porte, marquis, puis duc de) (1602—1664), Sr de Parthenay, Saint-Maixant, Sillé-le-Guillaume et Secondigny, colonel d'un régiment d'infanterie [20 septembre 1627], lieutenant général de la Haute et Basse-Bretagne [2 mars 1632], chevalier des ordres du roi [14 mai 1633], gouverneur de Nantes et de Port-Louis;
grand-maître de l'artillerie de France [par intérim dès le 28 mars 1633] [21 septembre 1634—avril 1648]. 58.
[maréchal de camp [17 avril 1635]; lieutenant général [8 mai 1636], maréchal de France [30 juin 1639], surintendant des finances [9 juillet 1648—1649], duc et pair [décembre 1663], mort à Paris, le 8 février 1664].

La Montana (Ascanio Ansalon y Escobedo, duc de), au royaume de Sicile, membre du Conseil suprême d'Italie à Madrid [1651—1664]. 716 *n*.
[Président de la «Grande Cour» à Palerme [février 1664], mort en 1668]].

La Mothe-Houdancourt (Philippe de) (1605—1657), comte de La Mothe, de Beaumont-sur-Oise et du Fayel, cornette de chevau-légers [1622], capitaine au régiment de Joinville [1624], puis à celui de Phalsbourg [1627], gouverneur de Bellegarde [1632]; maître de camp d'infanterie [10 août 1633], sergent de bataille [1636], maréchal de camp [31 mars 1637], lieutenant général en Bresse [20 avril 1639—septembre 1642]; lieutenant général des armées du roi [17 juin 1641], maréchal de France [2 avril 1642];
vice-roi de Catalogne [25 juin 1642—24 décembre 1644; 15 novembre 1651—mai 1653]. 65, 271.
[duc de Cardonne [octobre 1642—octobre 1652]; enfermé à Pierre-Encise [décembre 1644—septembre 1648]; décédé le 24 mars 1657, à Paris].

auprès des princes d'Italie [à Mantoue du 26 décembre 1637 à la mi-décembre 1638], ambassadeur ordinaire à La Haye [7 novembre 1640 à novembre 1642; mai 1643—avril 1644];

ambassadeur en Allemagne (Münster) [1644—1645]. 125*n*.

[ambassadeur en Danemark et en Suède [1646]; ambassadeur extraordinaire à La Haye [1646—1648].

Laubépin (François de Sainte-Colombe, baron de), Sr de Thorigny, lieutenant colonel du régiment de cavalerie du comte d'Harcourt; chargé par celui-ci d'une mission auprès des autorités de Bâle [décembre 1653]. 168. 293*n*.

La Valette (duc de). v. *Epernon* (duc d'). 345.

La Valette (Jean-Louis de), dit le *chevalier de La Valette*, fils naturel du duc d'Epernon;

organisateur d'une *condotta* pour le service de Venise [1641, 1642]. 89.

[lieutenant général de l'armée navale de la Sérénissime République en 1645; lieutenant général des armées du roi en 1648; mort en 1650].

Lavater (Jean-Rodolphe), de Zurich;

capitaine au régiment de Lochmann, du service de France [1648—1654]. 630.

[du Grand Conseil [1656], bailli de Sax [1662], *Rathsherr* et *Stallherr* [1670], *Obrist Feldwachtmeister* des milices zuricoises [1672], bailli de Küssnacht [1674], *Kornmeister* [1675], bailli des bailliages libres [1688], décédé en 1698].

La Vieuville (Charles Ier, marquis, puis [1651] duc de), Sr de Nogent, Pavant et Saint-Martin d'Ablois, grand fauconnier de France, lieutenant général en Champagne et Rethelois, premier capitaine des gardes du corps du roi [1616], chevalier des ordres [1619], maréchal de camp [1622];

surintendant des finances [6 janvier 1623—12 août 1624; 8 septembre 1651—2 janvier 1653]. 333.

[décédé le 2 janvier 1653].

Le Febvre d'Ormesson (André) (1577—2 mars 1665), conseiller au Grand Conseil [1598], maître des requêtes de l'hôtel du roi [1604], intendant de Lyon, directeur des finances, conseiller d'Etat [1625], doyen des Conseils du roi [1663]. 759.

Leganès (Diego Mexia Felipez de Guzman, premier marquis [1627] de); neveu d'Olivarès; duc de San-Lucar-la-Major, comte de Azarcollar, vicomte de Butarque, marquis de Morata, de Mairena et de Poza, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Catholique [1628], membre de ses Conseils d'Etat et de guerre à Madrid, grand commandeur de Léon, « *trece* » de Santiago; grand d'Espagne; premier *cavalerizzo major*, puis [1635] « *ingegner maggiore et soprintendente alle fabbriche et boschi di S. Mtà* »; capitaine général des armées en Catalogne, Estrémadure et Portugal: capitaine général de la cavalerie en Flandre et de l'artillerie en Espagne; commandant de l'armée du Cardinal-Infant à son passage d'Italie en Allemagne [1634], chargé de missions extraordinaires à Paris en 1627 et en 1634 (décembre):

gouverneur et capitaine général de l'Etat de Milan [9 novembre 1635 au 6 avril 1636; 2 juin 1636—4 février 1641]. 61, 62, 98, 99, 502, 612, 732.

[en disgrâce, «condamné à la prison perpétuelle» [mars 1644], vice-roi de Catalogne [1645]; président du Conseil suprême de Flandre et de celui d'Italie [mars 1653], décédé à Madrid, le 16 février 1655].

Léger (Jean) (2 février 1615—1670), pasteur à San Giovanni (Piémont) [1655]. 408*n*, *414n*, *417n*, 418*n*, 421*n*.

[condamné à mort par coutumace [17 septembre 1661], pasteur de l'église wallonne à Leyde dès 1663; auteur de: *Histoire générale des Eglises évangéliques du Piémont* (Leyde, 1669)].

Lehrber. v. *Lerber*.

Lentulus (César) (1597—1671), de Berne, secrétaire du résident bernois à Paris [1615—1620], directeur des fortifications à Berne [1621], «boursier» du pays romand [1625]; membre du Grand Conseil [1629], bailli d'Oron [1640—1646]; membre du Petit Conseil [1653 et 1665]. *350n*.

[bailli de Lausanne [1656—1662]; assesseur au Conseil secret [1663]].

Lentzburger [Jean-Victor], de Fribourg, lieutenant dans la compagnie aux gardes de Praroman [1646], puis de Reynold [1648—1650]. 223*n*, 225, 228*n*.

Léon X (Jean de Médicis), né le 11 décembre 1475, pape le 11 mars 1513, décédé le 1er décembre 1521. *697*, 697*n*.

Léon (Charles Brulart de Genlis, prieur de), *dit* Brulart de Léon (1572—1649), chanoine de l'église cathédrale de Paris, abbé de Joyenval et de Neauphle; conseiller au parlement de Paris, puis conseiller d'Etat [1635], ambassadeur ordinaire à Venise [janvier 1612—mai 1620], ambassadeur extraordinaire auprès des Ligues Suisses et Grises [août 1629—juillet 1630]: ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur à Ratisbonne, puis à Vienne [juillet 1630—septembre 1631]. 279.

[commissaire du roi en l'assemblée des Etats de Provence [décembre 1642], doyen du Conseil d'Etat [1642], chargé de négociations à Parme et à Rome [1642—1643]];

à Paris [1646]. 81*n*, 307*n*.

[décédé le 25 juillet 1649].

Leonardi (Giovanni-Michele, comte [mai 1677]), né en 1627, auditeur patrimonial en Savoie, envoyé en Bavière, puis à Paris [1671]:

envoyé du duc auprès des cantons catholiques:

1° septembre 1671—février 1672.

2° août—novembre 1672. 299*n*.

3° décembre 1672—27 juin 1678.

Léopold Ier (Ignace-Joseph-Balthasar-Felician), né le 9 juin 1640, empereur d'Allemagne [1658], roi de Hongrie [1655] et de Bohême [1658], décédé le 5 mai 1705. 193, 285, *590*—592*n*, 595, 601, 607, 607*n*, 615*n*, 618, 635, 636*n*, 639, 639*n*, 647, 679, 681, 730, 749.

[conseiller d'Etat ordinaire et intendant à Amiens [1640], procureur général le 20 novembre 1641, décédé le 15 avril 1661].

Mello [*Melo*] (Francisco de), comte d'Açumar et de Tentugal, marquis de Braganza, de Tordelaguna [1642] et de Ferreira, gentilhomme de la chambre du roi Catholique [1636]; résident espagnol à Gênes [1632 à 1638], chargé de missions à Vienne [1635], à Modène [octobre 1635], à Florence [1636], à Cologne [1637], à Rome [1639], commandant des troupes espagnoles dans la Haute-Italie et châtelain de Milan [1638], vice-roi de Sicile [5 février 1639—16 mai 1641]; commandant en chef de l'armée d'Alsace et ambassadeur extraordinaire à Ratisbonne [1640, 1641];

membre du Conseil d'Etat de Portugal; commandant en chef aux Pays-Bas [1641], gouverneur des Pays-Bas et de la Franche-Comté [4 décembre 1641—janvier 1644]. 5, 6, 57, 69*n*.

[membre des Conseils d'Etat et de guerre à Madrid; décédé dans cette ville, le 18 décembre 1651].

Melzi (Camillo de') (1587—1659), de Milan, docteur à Bologne et à Pavie, évêque de Capoue [18 février 1636—21 janvier 1659]; nonce à Florence [20 février 1641—12 juillet 1643];

nonce ordinaire à Vienne [2 avril 1644—juillet 1652]. 484, 487.

[cardinal [9 avril 1657]; président de la congrégation des évêques et réguliers [1655]; décédé le 21 janvier 1659].

Mercoeur (Louis, duc de Vendôme et de) (1612—1669), duc d'Etampes (fils de César, duc de Vendôme), pair de France, prince de Martigues, chevalier des ordres du roi; gouverneur de Provence, vice-roi de Catalogne [1650];

commandant, avec le duc de Modène, l'armée française dans la Haute-Italie [1656]. 614.

[cardinal, le 7 mars 1667; décédé à Aix-en-Provence, le 6 août 1669].

Mercy (François, baron de) (1595—1645), Sr de Mandre et de Collenberg, chambellan et conseiller de guerre de l'Electeur de Bavière; *Generalfeldmarschall* et commandant à Ingolstadt; *Obristwachtmeister* [1631]; colonel d'un régiment d'infanterie [1633]; *Generalfeldwachtmeister* [1635]; *Generalzeugmeister* [1638], commandant une armée en Alsace et en Souabe [1635—1639].

commandant en Souabe [1643—1644]. 9, 10*n*, 30, 30*n*, 31, 32, 33, 35, 35*n*, 66.

[tué à Nœrdlingen, le 3 août 1645].

Mérode (Jean II, comte [1622] de) et de Waroux [1589—1633], lieutenant colonel au service de l'empereur [1621]; colonel [1623] d'un régiment de mousquetaires;

commandant supérieur des forces impériales en Rhétie [1629—1631]. 115.

[*Generalwachtmeister* [décembre 1631]; *Feldzeugmeister* [décembre 1632], tué le 7 juillet 1633 à Hessisch-Oldendorf].

(1) et non *Nani*.

Pell (John) (1611—1685), de Londres, professeur de mathématiques à Amsterdam [1643], de mathématiques et de philosophie à Breda [1646], puis à Londres [1652];

envoyé extraordinaire du Lord-Protecteur auprès des cantons protestants [juin 1654—juillet 1658]. *78n*, *263n*, *269n*, *289n*, 330*n*—332*n*, 334*n*, 371, 375*n*, 376*n*, 380*n*, *382n*, 384—*390n*, 396*n*, 398*n*, 405*n*, 409*n*, 412*n*, 413, *414n*, *417n*, 419, *419n*, 421—426, 427*n*—429*n*, 432*n*—434, *434n*, 435, *435n*, 438—*442n*, 446, 451*n*, 452, 453*n*—*457*, 457*n*, 458, *458n*, 459*n*, 460*n*, *464n*, 466, 466*n*—469, 470*n*—473*n*, 475*n*, 477*n*, 498*n*, *508n*, 509*n*, 515*n*, *518n*, 521*n*, 525*n*, *527n*—*530n*, *532n*, *535n*, 536*n*, 540*n*—547*n*, *550n*, 553*n*, *554n*, 558*n*, 560*n*, 563*n*, *564n*, 567*n*, 568*n*, 574, 576*n*, 585*n*, *589n*, 590*n*, *621n*.

[recteur de Fobbing, dans l'Essex [1661], vicaire de Laindon [1663]].

Peñaranda (Gaspard de Bracamonte et de Guzman, 3e comte de) (1595 à 1676), Sr d'Aldea, Sera et La Frontera, licencié en droit [1618]; camérier de l'Infant Ferdinand, archevêque de Séville [1622]; chanoine à Tolède et à Séville; *fiscal* du Conseil royal des ordres [1626]; chevalier de l'ordre d'Alcantara, *colegial del mayor* de San-Bartholomé, commandeur de Calatrava, membre du tribunal *(oidor)* de Valladolid, membre du Conseil de Castille, membre [1628], puis président du Conseil des Ordres [février 1651]; ambassadeur extraordinaire à Londres [1638], gentilhomme de la chambre du roi; nommé vice-roi du Mexique en 1643 (mission non accomplie);

premier plénipotentiaire du roi Catholique au congrès de Westphalie [1645 à 1648]. 126.

[conseiller d'Etat [3 mars 1648], plénipotentiaire en Flandre [1649, 1650]]; chargé d'une mission en France [1649]. 200.

à Madrid [1656]. *379n*, 432*n*, 439*n*.

[président du Conseil des Indes [31 octobre 1653—1671], ambassadeur extraordinaire (avec La Fuente) en Allemagne (Prague, Vienne, Francfort) [avril 1657—1658]; vice-roi de Naples [11 janvier 1659—9 septembre 1664]; membre du Conseil de régence, à la mort de Philippe IV [1665], grand d'Espagne de 1re classe [1666], plénipotentiaire pour la paix avec l'Angleterre [1667], président du Conseil d'Italie [juillet 1671], décédé le 14 décembre 1676].

Périgny [*Perrigny*] (Claude Grivel, Sr de), Sr de La Muire, Fontaine, etc., conseiller au parlement de Dôle, chevalier [19 janvier 1646];

envoyé du gouvernement de Dôle à la diète de Bade [juillet 1649]. *244*.

[député aux Etats de la Franche-Comté en 1657].

Pesaro [*Pisauro*] (Giovanni) (1590—1er octobre 1659], *savio agli ordini*, puis *di Terra Ferma*, ambassadeur ordinaire à Turin [23 avril 1619—27 septembre 1621], puis à Paris [11 octobre 1621—15 août 1624], ministre plénipo-

chargé d'une mission en Suisse [juin—juillet 1658]. 576*n*.
[vice-chancelier d'Innsbruck [1659], commandant les troupes de l'électeur de Bavière dans la région de Ratisbonne [1661]].

Rota (Antonio de), envoyé extraordinaire du Saint-Siège à Sion, pour une levée [1643]. 18*n*.

Rothen [*Roten*] (Jean), de Rarogne, bailli de Monthey [1613—1615], banneret de son dizain [1620], grand bailli du Valais *(Landtshauptmann)* [1623 à 1630, 1638—1660]. 437*n*.

Saavedra-Fajardo (Diego de) (6 mai 1584—24 août 1648), envoyé extraordinaire en Suisse au nom du gouverneur des Pays-Bas [janvier à novembre 1639; juin—septembre 1641; juillet 1642], puis troisième plénipotentiaire espagnol à Münster [1644]. 53, 268. v. *tome* V, p. 640.

Sacrati (Alfonso), évêque de Comana, nonce apostolique à Lucerne (6 janvier au 5 juin 1647, date de son décès]. *72n*—*77n*, *82n*—*85n*, 109*n*, 113*n*, 114*n*, *117n*—119, *119n*, 120*n*, 121*n*, 123, 298*n*.

Sager (Jean-Rodolphe), de Berne, membre du Grand Conseil [1570], bailli d'Untersee [1573], du Petit Conseil et banneret [1586], *Bauherr* [1586], boursier du pays allemand [1594], avoyer [1597];
chef de l'ambassade extraordinaire du Corps helvétique à Paris [octobre 1602]. 356.
[décédé en 1623].

Sagredo (Alvise) (17 novembre 1616—13 septembre 1688), de Venise:
ambassadeur ordinaire à Turin [18 août—28 novembre 1662];
nommé, le 14 novembre 1662, ambassadeur ordinaire à Paris [11 mars 1663—24 novembre 1665]. 745*n*, 747*n*, *748n*, 750*n*—*754n*, 756*n*, 758, *760n*, *762n*—*765n*, 767*n*.
[créé chevalier par Louis XIV [novembre 1665]; *savio all'Eresia* [5 août 1668], podestat de Padoue [1673], *savio del Consiglio* [septembre 1676]; nommé bayle à Constantinople [18 avril 1678; n'accepte pas]; patriarche de Venise [11 août 1678—13 septembre 1688]].

Sagredo (Giovanni) (11 février 1617—août 1682), *savio agli ordini* [1642], attaché à la mission en France d'Angelo Contarini et de Giovanni Grimani [1643—1644];
nommé ambassadeur ordinaire de Venise à Paris, le 6 février 1651; en mission du 2 juillet 1652 au 10 août 1655. 250*n*, 281*n*, 332*n*, 414*n*—416*n*, 561*n*.
[créé chevalier par Louis XIV; ambassadeur extraordinaire à Londres [3 septembre 1655—18 février 1656], podestat de Padoue [1660], ambassadeur à Vienne [juillet 1661—1665], provéditeur général à Palma; *correttore delle leggi*, procurateur de Saint-Marc [avril 1676]].

Saint-André-Montbrun (Alexandre Du Puy-Montbrun, marquis de) (1600 à 1673), S[r] de La Nocle et de Saint-Maurice, gouverneur de Montauban pour le duc de Rohan [1621], capitaine d'une compagnie de gendarmes à Coire [1631—1632]; au service du roi de Suède [1632]: gouverneur de la Poméranie; au service de Bernard de Weimar [1633], capitaine d'une compagnie de chevau-légers en Valteline [1635—1636]; maître de camp dans l'armée de Piémont [1638], puis maréchal de camp; gouverneur du Nivernais [1649—1659]; lieutenant général [1648], commandant en Piémont, Montferrat et Dauphiné [1655];

envoyé extraordinaire à Turin et dans les Vallées vaudoises [1655]. 418, 419.

[capitaine général des armées de Venise à Candie [1668], puis en Terre-Ferme; mort à La Nocle en août 1673].

Saint-Geniez (Henri de Montaut-Bénac, comte, puis [avril 1659] marquis de) (frère du maréchal-duc de Navailles), enseigne-colonel, puis capitaine au régiment de la marine, maître de camp d'un régiment d'infanterie [Navailles, 1645], maréchal de camp [1649], gouverneur-adjoint de Bapaume [1651] et commandant les troupes du roi dans cette région [1652], gouverneur de Philippsbourg [février 1654]:

lieutenant de gouverneur à Brisach (sous Mazarin) [juin 1654—1661]. 292, 469, 560, 597, 635, 635*n*.

[lieutenant général [1654], gouverneur de Marienbourg, de Douai, puis de Saint-Omer [1677—avril 1684], mort à Paris, le 31 mars 1685]..

Saint-Marc (le gouvernement de). v. *Sénat de Venise*.

Saint-Pol (comte de). v. *Longueville* (Charles-Paris d'Orléans-).

Saint-Romain (Melchior de Harod de Senevas, baron, puis marquis de) (1614—1694), abbé commendataire de Saint-Léonard de Corbigny et de Saint-Pierre de Préaux, de Blanchelade près Coutances et de La Bussière en Bourgogne, chevalier de Saint-Lazare de Jérusalem [7 février 1667], attaché aux missions de Saint-Chamond et d'Avaux auprès des cours du Nord, chargé de missions à Stralsund et en Suède [1636, 1637, 1641, 1646] et à Copenhague [1638], résident à Hambourg [1642—1643], à Münster et à Osnabrück [1644—1648], en mission auprès de l'électeur de Cologne [septembre 1647], conseiller du roi en ses Conseils, envoyé extraordinaire, puis [dès le 2 mars 1669] ambassadeur extraordinaire à Lisbonne [31 janvier 1666—octobre 1671];

ambassadeur ordinaire auprès des cantons suisses et des Ligues Grises [23 novembre 1672—25 février 1676]. 661*n*, 742*n*.

[envoyé extraordinaire auprès des généraux suédois en Poméranie [1680], l'un des ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires aux conférences de Francfort [septembre 1681—décembre 1682]: conseiller d'Etat d'épée [24 mai 1683], ambassadeur extraordinaire à Lisbonne [20 avril 1684 au 2 septembre 1685], décédé le 14 juillet 1694].

[ambassadeur extraordinaire à Vienne [1639]; bayle à Constantinople [15 octobre 1642—2 septembre 1650], sénateur [1652]].

Spiez (baron de). v. ***Erlach***.

Spinola (Filippo[1]) (1598—1659), 2e marquis de Los Balbases y Venafro, 1er duc de San-Severino et del Sexto, *comendador mayor* de Castille, commandant général des armées de Catalogne; chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne; général des hommes d'armes en Lombardie [1623], président du Conseil des Flandres; conseiller d'Etat et de Guerre dès 1633 [1656, 1658]. **379*n*, 432*n*, 439, 647*n*.**

[décédé à Madrid, le 8 août 1659].

Spinola-Doria (Paolo) (24 février 1632—24 décembre 1699), 3e marquis de Los Balbases y Venafro, 2e duc de San-Severino et del Sexto, général des hommes d'armes en Lombardie [1656—1671], puis de la cavalerie [août 1660]: gouverneur de l'Etat de Milan, par intérim: avril—8 septembre 1668: en titre: 17 février 1669—15 mai 1670. **345*n*, 459*n*, 511*n*.**

[ambassadeur ordinaire à Vienne [20 octobre 1670—29 mars 1677], membre du Conseil d'Etat [1674]; plénipotentiaire à Nimègue [avril 1677—septembre 1678]; juge conservateur du Conseil d'Italie [décembre 1677]; ambassadeur extraordinaire à Paris [1er mai—19 septembre 1679], grand écuyer de la reine Marie-Louise d'Orléans; commissaire de l'ambassadeur de France [8 septembre 1688]: grand écuyer de la reine Marie-Anne de Neubourg [mai 1692], capucin [1695]].

Sprecher de Bernegg (Andréas), des Dix Droitures, capitaine, puis major; l'un des membres du ***Kettenbund*** à Coire [janvier 1637]; l'un des ambassadeurs des Trois Ligues à Milan, puis à Madrid [août 1637—avril 1639]; l'un des envoyés grisons à Bade en septembre 1639: capitaine au service d'Espagne [1639];

chargé d'une mission en Lombardie [1648]. **482.**

[envoyé extraordinaire à Feldkirch [1649]; *Landammann* des Dix Droitures [1643, 1651]; *Landammann* de Davos [1648]].

Sprecher de Bernegg (Fortuné) (9 janvier 1585—1647), des Dix Droitures, chevalier, *Elierichter* à Davos [1602], notaire impérial [1605], docteur en droit [1606], provéditeur général en Valteline [1612], commissaire à Chiavenna [1617—1623], colonel des milices grisonnes en Valteline: envoyé à la cour d'Innsbruck [1621]: attaché à la mission de Bassompierre en Suisse [1630], agent de la couronne de Suède aux Ligues Grises [1631]: auteur de *Pallas Rhaetica armata et togata* (MDCXVII) et de *Historia motuum et bellorum, etc.* (Genève MDCXXIX). **16*n*.**

Staal (Jean-Jacques de), du Grand Conseil de Soleure [1614]; *Jungrath* [1616], *Altrath* [1625], bailli de Kriegstetten [1629]; l'un des arbitres du différend

(1) et non *Ambrosio II* (t. IV2, p. 421).

---

[1] et non *Jean-Gaspard*.

Werdmüller (Jean-Georges), de Zurich (1615—1678) (frère de Jean-Rodolphe), enseigne au régiment de Schmid en Valteline [1635], général-adjudant au service de Suède [1640], membre du Grand Conseil [1641]:
directeur des fortifications de Zurich [1642—1643]. 376.
[*Rathsherr* [1648], *Generalfeldzeugmeister* dans la campagne contre les paysans rebelles [1653], puis lors de la rupture avec les cantons catholiques [1656], colonel au service de l'Electeur-Palatin [1660], bailli de Wædensweil [1663—1669], décédé le 26 octobre 1678].

Werdmüller (David) (1616—1675), de Zurich, du Grand Conseil de ce canton, *Zunftmeister* et haut bailli de Höngg [1656]:
«chargé du paquet du roy» à Zurich [1651—1653]. 249*n*, *253n*, *254n*, *258n*, *259n*, *270n*, *280n—283n*, 286*n*, 304*n*, 342*n*.
[bailli du Rheinthal [1666]].

Werdmüller (Thomas) (1617—1675), de Zurich, enseigne au service de France [1642], capitaine [1644—1649], licencié de ce service. 197, 203, 357, 373, 514, 530.
l'un des chefs de la cabale anti-française à Zurich; l'un des détenteurs d'un lot de joyaux de la couronne [1649]. 330, 330*n*, 358*n*, *412n*, 536, 552, 582, 585.
[*Zunftmeister* [1650], colonel dirigeant des opérations contre les paysans rebelles [1653], haut bailli «der IV Wachten (Hottingen, Fluntern, ober et unter Strass)» [1655], général-major [1656], *Oberzunftmeister* [1657], *Statthalter* et *Oberster Meister* [1662], l'un des ambassadeurs extraordinaires du Corps helvétique à Paris en 1663, banneret [1664], *Obman gemeiner Aemter* [1665]].

Werdmüller (Henri), de Zurich, aumônier militaire à Marseille, attaché aux troupes de Jean-Rodolphe W. [1660]. 756*n*.

Werth (Jean de) (1602—1652), baron [1634], *Feldmarschall-Lieutenant* au service de l'empereur, puis de l'électeur de Bavière [1630—1647]. 9, 12, 30, 31.
[fait prisonnier à la seconde bataille de Rheinfelden, emprisonné à Vincennes [1638—1642], général de cavalerie au service de l'empereur [1647], comte d'Empire, mort le 16 septembre 1652 à Benatek (Bohême)].

Wettstein (Jean-Rodolphe Ier), né en 1594 à Russikon (Zurich), capitaine au service de Venise [1616], du Petit Conseil de Bâle [1620], haut bailli de Farnsburg [1624], puis de Riehen [1626], du Conseil secret [1627], député à la surveillance des églises et des écoles [1631], *Dreyerherr* [1634]:
Oberzunftmeister [1635—1645]. *138n*.
Bürgermeister [1645], représentant du Corps évangélique des Ligues au congrès de Westphalie [décembre 1646—novembre 1647]. 78*n*, 82*n*, 85*n*, 125*n*, 133—135*n*, 136, 137, 141*n*—*145*, *145n*—*151*, 151*n*, *163*, 163*n*, *164*, 164*n*, 177*n*, 745.

Les détails biographiques contenus dans la dernière **Table des noms de personnes** *rectifient sans autre avis les erreurs qui se sont glissées dans les Tables précédentes.*

ADDENDA ET CORRIGENDA

Tome IV[1].

Page 640, 1[re] ligne du 3[e] alinéa, lire **juin** au lieu de *janvier 1632.*

Tome IV[2].

Placer le **2[e] alinéa** après le **6[e]**.

Tome V.

Page 580, 15[e] ligne, lire **Pierre** Arnault au lieu de *Louis.*
Page 586, 41[e] ligne, lire **1674** au lieu de *1654.*
Page 656, 4[e] ligne, lire **1656** au lieu de *1657.*

Tome VI.

Page 5, 6[e] ligne du 3[e] alinéa, lire **Fontaine** au lieu de *Fontaines.*
Page 5, note 1, lire **Carlo** au lieu de *Francesco.*
Page 29, note 10, lire Coira, 29 marzo e **Zurigo,** 3 settembre.
Page 41, note 1, lire **387** au lieu de *397.*
Page 47, note 3, 1[re] ligne, lire **1644** au lieu de *1643.*
Page 51, note 5, lire **IX** au lieu de *XI.*
Page 57, 1[re] ligne du 2[e] alinéa, lire **au cours de diètes à Bade et à Soleure.**
Page 67, note 4 et page 83, note 4, lire **Clairambault** au lieu de *Brienne.*
Page 103, note 8; page 104, notes 1, 4 et 5; page 105, notes 1 et 5, lire **Bon** au lieu de *Cavazza.*
Page 114, note 3, lire **Bon** au lieu de *Cavazza.*
Page 117, note 12, 1[re] ligne, lire **f. français** au lieu de *Clairambault.*
Page 122, note 1, lire **Bon** au lieu de *Cavazza.*
Page 143, dernière ligne, lire **8** et non *2* septembre.
Page 155, note 5, 3[e] ligne, lire **Calcagnini** au lieu de *Colcagine.*
Page 156, 8[e] ligne, lire **21** au lieu de *29.*
Page 185, note 2, 4[e] ligne, lire **L 37 f** au lieu de *378.*
Page 192, 2[e] alinéa, 9[e] ligne, lire **de la paix;**
Page 213, note 5, lire **CCXLV** au lieu de *XLV.*
Page 273, note 2, 4[e] ligne, lire **Pavias** au lieu de *Parios*
Page 290, 2[e] alinéa, 5[e] ligne, lire **Antoine** au lieu de *Alphonse.*
Page 305, dernière ligne, lire **Vandœuvre** au lieu de *Vendeuvre.*

Page 326, note 1, 1re ligne, lire **1650** au lieu de *1651*.
Page 330, dernière ligne des notes, ajouter après (v. s.) **1649.**
Page 341, avant-dernière ligne, lire **Büblikon** au lieu de *Bubikon*.
Page 400, 1re ligne, lire **1653** au lieu de *1654*.
Page 454, 2e alinéa, 8e ligne, lire **juin** au lieu de *mai*.
Page 485, note 1, 1re ligne, lire Panzirolo **a Gavotti**: a Boccapaduli.
Page 512, 16e ligne, lire **janvier** au lieu de *février*.
Page 527, note 6, 3e ligne, lire **CXXXIV** au lieu de *CCXXXIV*.
Page 530, note 4, 2e ligne, lire **Samuel** au lieu de *Daniel* (sic).
Page 536, 15e ligne, lire **Jérôme** et non *Gérard*.
Page 536, 15e ligne, lire **commandant d'Aarberg** et non *commandant de l'artillerie*.
Page 600, note 8, lire **a Casati** au lieu de *al Senato*.
Page 632, 12e ligne, lire **24** au lieu de *28*.
Page 637, note 6, lire **Molin** au lieu de *Nani*
Page 640, note 2, 1re ligne, supprimer **Soleure.**
Page 648, 17e ligne et page 649, 4e ligne, lire **dîmes** au lieu de *dixmes*.
Page 669, note 5, 1re ligne, lire **fu** au lieu de *fù*.
Page 687, 5e ligne du sommaire, lire **du mois suivant** et non *du même mois*.
Page 708, dernière ligne du 2e alinéa, lire **1653** au lieu de *1654*.